YVES PEHAUT

LES OLEAGINEUX DANS LES PAYS D'AFRIQUE OCCIDENTALE ASSOCIES AU MARCHE COMMUN

LA PRODUCTION, LE COMMERCE ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS

TOME I

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III
— LE 28 AVRIL 1973 —

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1974 -

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547324_0001

YVES PEHAUT

LES OLEAGINEUX DANS LES PAYS D'AFRIQUE OCCIDENTALE ASSOCIES AU MARCHE COMMUN

LA PRODUCTION, LE COMMERCE ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS

TOME I

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III
— LE 28 AVRIL 1973 —

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1974 -

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

A MA FEMME,

A MES PARENTS,

A MES BEAUX-PARENTS

A MES MAÎTRES

AVANT-PROPOS

C'est en juillet 1957 que j'ai découvert l'Afrique occidentale. Sous l'égide de l'Institut des Sciences humaines appliquées de l'Université de Bordeaux, je participais alors à la mission d'études de la vallée du Sourou en Haute Volta. Monsieur le Professeur Guy LASSERRE qui, à cette occasion, m'avait fait l'amitié de m'inclure dans l'équipe de géographes dont il avait la charge, me proposait en 1959 l'étude des "Oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au Marché commun". Depuis, huit missions d'une durée moyenne de 45 jours, m'ont permis de parcourir la plus grande partie de mon immense domaine de recherche. M. le Doyen PAPY et les autorités du Rectorat de Bordeaux m'ont fait bénéficier de missions de baccalauréat au Togo et au Cameroun : sur le chemin du retour, j'ai pu mener des enquêtes au Dahomey, en Haute Volta et au Niger. Le C.N.R.S. directement puis, depuis 1968, par son Centre d'Etudes de Géographie tropicale de Bordeaux dirigé par M. Guy LASSERRE, m'a accordé les crédits nécessaires à plusieurs voyages au Sénégal-Mali et en Côte d'Ivoire. Enfin en 1969, grâce à M. le Professeur MABILEAU, Directeur de l'Institut d'Etudes politiques et du Centre d'Etude d'Afrique noire de Bordeaux qui m'a attribué une mission en Afrique, j'ai pu me rendre une nouvelle fois au Niger et en Haute Volta.

Le "missionnaire" qui débarque dans ces pays est très sensible à l'accueil qui lui est fait. Je tiens à remercier M.le Ministre SECK Assane, M. le Doyen MORAL et le Rectorat de l'Université de Dakar, M. le Professeur DOUMENGE alors à Abidjan, les Directeurs des Centres nigérien et voltaïque de la Recherche scientifique, MM. Dyulde LAYA et IZARD, le Centre O.R.S.T.O.M. du Togo et les divers correspondants du C.N.R.S. : MM. JOULIA à Dakar, VERDIER à Lomé et REGNAULT à Bamako,pour l'aide qu'ils m'ont apportée. Partout nos collègues géographes m'ont fait

profiter de leur expérience et m'ont accompagné sur le terrain. J'espère qu'ils se reconnaîtront tous dans l'hommage amical que je tiens à leur décerner.

Les autorités politiques des différents pays d'Afrique occidentale ont autorisé mes recherches et elles m'ont accordé, en toute occasion, licence d'enquêter ou de visiter. Tant les fonctionnaires des Sercices publics que les cadres des firmes privées du commerce et de l'industrie ou ceux des Stations de recherche et des Sociétés d'intervention m'ont ménagé le meilleur accueil et prodigué leur aide. Je ne puis citer les noms des centaines de personnes qui m'ont guidé ou conseillé, m'ont fait profiter de leur expérience ou m'ont procuré la documentation nécessaire. Que tous, Africains et Européens veuillent accepter l'expression de ma gratitude. Je me dois cependant de remercier plus particulièrement au Sénégal les directions de l'O.C.A. et de la B.N.D.S. qui m'ont fourni leurs bilans, statistiques et documents intérieurs sans aucune restriction, la S.A. T.E.C. qui, par ses Directeurs successifs, MM. de DIVONNE et CHABROL et par M. GATIN, a mis à ma disposition sa documentation et m'a permis de comprendre, sur le terrain, la signification de l'Opération de productivité. Les chercheurs de l'I.R.A.T. et de l'I.R.H.O. m'ont fait profiter tant à Bambey qu'à Darou de leur expérience ; je tiens à témoigner ma gratitude à MM. SAUGER, SILVESTRE et BOCKELEE-MORVAN. Je garde aussi un excellent souvenir de l'accueil que m'a réservé la SO.D.A.I.CA. à Séfa, où j'ai pu appréhender les problèmes de colonisation et de celui de M. DUPUY à M'Bour. Je dédie une pensée particulière à Pierre MARTIN qui, au long de plusieurs itinéraires dans les campagnes sénégalaises, m'a fait bénéficier de sa connaissance des problèmes de la coopération. Je remercie enfin M. MAUREL, Archiviste en chef à Dakar, pour son accueil aimable et son aide précieuse. Au Niger, mes amis Guy NICOLAS et Claude RAYNAUT m'ont fait profiter de leur profonde connaissance du pays haoussa. M. de VENEL, Secrétaire général de la Chambre de commerce, m'a ouvert les archives consulaires, alors que MM. MARIKO et NASSER, respectivement Directeurs de l'U.N.C.C. et de la SO.N.ARA. m'ont fort aimablement reçu et

m'ont fourni toute la documentation disponible. M. DUPANLOUP, Inspecteur primaire, m'a apporté une aide matérielle précieuse. Au Mali, M. GIORDANO m'a longuement entretenu de l'Opération arachide. En Côte d'Ivoire et au Dahomey-Togo, la SO.D.E.PALM., la SO.NA.DE.R. et les autres sociétés d'Etat m'ont apporté un appui essentiel , alors que les responsables de l'I.R.H.O., en particulier M. BOYE en Côte d'Ivoire, m'ont initié aux problèmes du palmier à huile et du cocotier.

En France, mes recherches ont été menées essentiellement à Paris et à Bordeaux. Dans la capitale, le meilleur accueil m'a toujours été réservé à la Section d'Outremer des Archives nationales et au Secrétariat d'Etat à la Coopération. La direction de l'Institut de Recherches des huiles et oléagineux m'a fourni une abondante documentation et m'a recommandé auprès des cadres de ses stations de recherches en Afrique. Enfin, MM. SURRE pour le palmier à huile et GILLIER pour l'arachide ont eu la bienveillance de lire et de critiquer les chapîtres consacrés à l'écologie de ces plantes. L'I.R.A.T. en la personne de son Président M. Daniel PEPY m'a aussi apporté un appui constant. Les différents syndicats professionnels ont toujours fourni les renseignements demandés et M. MORELON, P.D.G. de la C.F.A.O.,a eu l'amabilité de me recevoir et de me permettre l'accès à certains dossiers de la firme.

A Bordeaux, j'ai pu largement disposer des fonds très riches des bibliothèques de la ville, de l'Université, de la Chambre de commerce et de la Société de géographie commerciale. Grâce à M. le Président DELMAS, j'ai pu bénéficier de précieuses recommandations auprès des firmes bordelaises installées en Afrique. Ma reconnaissance particulière va à MM. Yves et Roger MAUREL et à M. BENQUEY de la Maison Maurel et Prom qui m'ont ouvert sans restrictions leur fonds d'archives considérable et m'ont témoigné une grande confiance. Je dois aussi beaucoup à MM. VEZIA et NINOUS de Vézia et Compagnie qui m'ont fourni toute la documentation en leur possession.

Enfin, je n'aurais garde d'oublier que grâce à M. PEPY et par l'intermédiaire du Centre d'Etude d'Afrique noire où j'ai

secondé de mon mieux pendant de longues années M. Marcel MERLE, j'ai pu effectuer plusieurs missions à Bruxelles et participer au Colloque de Berlin en octobre 1968. Ces contacts extérieurs ainsi que la réception à Bordeaux de nombreuses personnalités africaines et européennes m'ont fourni une documentation et des échanges de vue très précieux.

L'énorme travail qu'a représenté la rédaction de cet ouvrage n'aurait pu s'accomplir sans les aides actives et bienveillantes dont j'ai bénéficié. C'est en famille qu'ont été réalisées les tâches ingrates de la première frappe et de la correction des épreuves. Mes collègues, les Professeurs Henri ENJALBERT et Alain HUETZ de LEMPS ont bien voulu lire mon travail et me faire profiter de leurs remarques. Ma reconnaissance est grande envers Madame Françoise MAURIAC qui m'a témoigné l'amitié de prendre sur son temps de famille pour réaliser les stencils avec une compétence toujours souriante. Je tiens à remercier M. le Professeur MABILEAU qui m'a accordé le concours des moyens techniques de l'Institut d'Etudes politiques. Mesdames Nicole BARAS et Monique GILLET ont assuré avec grand soin le tirage ronéo, alors que Melle Colette MEYNARD et M. Lionel LAVIGNE ont réalisé les reliures.

Au Centre d'Etudes de géographie tropicale du C.N.R.S., le Directeur, Guy LASSERRE, m'a toujours assuré d'un appui bienveillant et efficace, alors que l'aide amicale de Pierre VENNETIER m'a de tous temps été acquise. Je remercie aussi Melle Béatrice PREVOST qui a facilité au maximum l'organisation de mes missions en Afrique. Je dois beaucoup à Melle Danièle LABATUT et à Madame Aimée LAFITTE qui, avec grand talent, ont dessiné la plupart des figures et les couvertures illustrant ce travail, et à M. VIDAL qui a assuré la réduction photographique de nombreux documents.

A l'Institut de Géographie et d'Etudes régionales de l'Université de Bordeaux III, le Directeur, Pierre BARRERE, m'a accordé toutes facilités de recours aux services techniques. Jean MENAULT et ses collaborateurs ont réalisé certains croquis, Aurélien FAURE et Louis CAMBOT ont préparé les clichés et M. AUNEAU a tiré toutes les cartes !

Je dédie ce travail à tous ceux qui m'ont aidé ; j'espère qu'il apportera une modeste contribution à la compréhension d'un des secteurs essentiels de l'économie des pays d'Afrique occidentale.

I N T R O D U C T I O N

Dans l'immense domaine agricole de l'Afrique de l'Ouest, la production des céréales ou des racines et tubercules qui fournissent la base de l'alimentation, est en général prioritaire. C'est ensuite sans conteste, la satisfaction de leurs besoins en matières grasses qui préoccupe le plus les sociétés paysannes. Les usages alimentaires, mais aussi la fabrication du savon, la confection de chandelles et la préparation de baumes et de cosmétiques constituent de multiples emplois pour ces produits. Or, les campagnes parcourues hors des régions forestières par de nombreux troupeaux, ne peuvent, paradoxalement, compter sur les corps gras animaux. Situation fâcheuse issue de la "division des tâches" et de la sous-exploitation bien connue de ce cheptel. Seuls les éleveurs qui vivent en marge du monde agricole et ne procèdent qu'à de médiocres échanges avec les agriculteurs, en tirent quelques ressources.

Pour couvrir l'essentiel de leurs besoins en matières grasses, les paysans d'Afrique occidentale doivent s'en remettre aux productions végétales. L'Afrique de l'Ouest est le domaine des oléagineux (1) ; la variété des plantes fournissant des matières grasses par leurs fruits ou leurs graines est étonnante. Il y a là une cause climatique ; alors que dans les régions tempérées, les réserves hydrocarbonées accumulées dans les fruits et les graines sont le plus souvent amylacées, dans les pays chauds, elles sont plus fréquemment lipidiques. Mais les faits historiques rendent aussi largement compte de la variété du "stock" actuel des plantes oléagineuses de l'Ouest africain, du fait des "multiples emprunts" faits à d'autres berceaux agricoles.

---

(1) Oléagineux (substance oléagineuse), du latin olea (olivier), qui fournit, qui contient de l'huile ; graines, plantes oléagineuses. Grand Larousse encyclopédique - Tome VII, p.931
Les matières grasses fournies par les animaux sont appelées corps gras.

Cependant, par delà cette variété mise en évidence par les botanistes, quelques plantes jouent un rôle essentiel : l'arachide est présente à peu près partout et de même qu'il existe une Afrique occidentale du mil et une du riz ou de l'igname, s'individualisent des domaines du karité et du palmier à huile.

L'histoire économique du siècle écoulé a mis l'accent sur les possibilités de l'Ouest africain dans le domaine des matières grasses. Certes, le bilan total de la production est modeste : pour une année moyenne comme 1966, sur une production mondiale de 37.855.000 tonnes en "terme d'huile", l'Afrique de l'Ouest aurait fourni 2.180.000 tonnes. Mais cette région tient une place éminente dans le commerce international de ces produits : pour la même année 1966, sur un total de 9.965.000 tonnes exportées, les pays de l'Ouest africain s'inscrivent pour 1.789.000 tonnes, représentées essentiellement par les produits de l'arachide et du palmier à huile, accessoirement par ceux du karité et les graines de sésame, de coton et de ricin (2). Or, pour ces pays du tiers-monde, il s'agit là de ressources d'exportation essentielles ; après avoir atteint en valeur plus de 40 % des ventes de l'Ouest africain dans les années 1950-1960, les produits oléagineux en représentaient encore à peu près le tiers en 1966.

Certes, d'un pays à l'autre les situations sont très variables. Pour certains, ces produits ne jouent qu'un faible rôle dans le bilan commercial, soit du fait de médiocres possibilités comme pour la Mauritanie ou la Haute-Volta, soit au contraire parce que d'autres productions agricoles, sans parler des minerais, ont supplanté les oléagineux sans les supprimer cependant. Tels sont les cas de la Guinée, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire, du Ghana ou du Togo. Le Nigeria présente une situation particulière. Premier producteur de sésame et principal exportateur de produits arachidiers, d'huile de palme et de palmistes de l'Afrique de l'Ouest, il n'en tire au total que 40 % de ses ressources à l'exportation, car il s'agit d'un énorme pays à l'économie déjà diversifiée. Par contre, certaines Républiques de l'Ouest africain ont pour monnaie d'échange presqu'exclusive les oléagineux. En 1966, les produits de l'arachide, graines, huile, tourteaux ont représenté respectivement 90 %, 78 % et 57 % de la valeur des exportations de la Gambie, du Sénégal et du Niger et 17 % de celles du Mali où pourtant la production arachidière était au plus bas.

---

(2) D'après "Oléagineux", n° 8 - 9, août-septembre 1967

Pour le Dahomey enfin, les exportations reposent avant tout sur les produits du palmier pour 49 % et un peu sur l'arachide, les graines de coton et de ricin... au total, 55 % de la valeur des ventes pour les seuls oléagineux (3).

Cette vocation des pays de l'Afrique de l'Ouest pour la fourniture de matières grasses vendues essentiellement en Europe occidentale, était encore plus affirmée dans la période coloniale qui s'est terminée autour de 1960. Alors, ces ressources étaient utilisées en priorité par les différentes métropoles, Portugal pour la Guinée Bissau, Grande Bretagne pour la Gambie, la Sierra Leone, le Ghana et le Nigeria, par la France enfin pour l'immense fédération de l'Afrique occidentale française et depuis mai 1919 pour le Togo. Certes, les données naturelles et les techniques de production sont ici souvent comparables à celles des colonies "étrangères" voisines. Mais l'intervention administrative des autorités coloniales, l'organisation et la réglementation du commerce dans l'optique des intérêts français, son orientation presqu'exclusive vers la seule France au sein de la "zone franc", avaient avant l'Indépendance, conféré des caractères spécifiques à l'économie des oléagineux dans les pays de l'ancienne A.O.F. C'est cet ensemble territorial que nous avons retenu comme cadre général de notre étude.

Près de trois ans avant l'Indépendance, l'entrée en vigueur du traité de Rome (1er janvier 1958) fait de ces colonies françaises des "associées" au Marché Commun et prolonge ainsi, par delà les individualités nationales, la solidarité économique extérieure de l'ensemble de l'A.O.F... ou presque. Dès la proclamation de sa souveraineté en septembre 1958, la République de Guinée cesse d'appliquer le traité, sans pour autant le dénoncer. Son commerce extérieur, où d'ailleurs les oléagineux ne jouaient plus qu'un rôle très secondaire (moins de 10 % pour les palmistes), change totalement d'orientation. La Guinée, de ce fait, ne saurait être

./.

---

(3) Gusten (Dr R.). Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains associés depuis 1959. Colloque de Berlin sur les relations entre la C.E.E. et les pays en voie de développement. 30 sept.1968, 33 pp. ronéotypées + 66 pp. de tableaux et résumés sur l'évolution des importations et exportations des différents Etats africains associés.

incluse dans l'espace territorial et économique qui nous intéresse, puisque son destin, à la différence de ceux de ses anciens partenaires de l'A.O.F. n'est pas aujourd'hui engagé par l'"Association"(4).

Alors que la France avait signé le 25 mars 1957, au nom de ses colonies, des accords qui engageaient leur avenir pour une période de cinq années à dater du 1er janvier 1958, ce sont des républiques indépendantes qui, après de longues tractations, paraphent l'accord de renouvellement de l'"Association", le 20 juillet 1963 à Yaoundé. Cette deuxième Convention entrait en vigueur pour une nouvelle période de cinq ans, à dater du 1er juin 1964.

L'échéance de 1969 nous paraît s'imposer pour l'établissement d'un bilan. A "l'extérieur", elle permet déjà de porter jugement sur la situation faite aux produits oléagineux des Etats associés par les dispositions d'ordre général de la Convention et surtout les règlements particuliers découlant de l'entrée en vigueur du Marché Commun des matières grasses, le 1er juillet 1967. A "l'intérieur, près de dix ans déjà après l'indépendance, peuvent être analysées les incidences des "nouvelles structures" socio-économiques, sur la production, la transformation et la commercialisation des oléagineux.

---

(4) Les pays "francophones" associés au Marché Commun que notre étude concerne, sont donc : le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Dahomey et accessoirement la Mauritanie, infime producteur d'oléagineux du fait de sa situation dans le domaine aride.
Depuis le 16 juillet 1966, le Nigeria est en fait associé au Marché Commun, mais en ce qui concerne les oléagineux, les dispositions consenties aux produits homologues des pays francophones ne sont accordées qu'à de très faibles contingents d'arachide (7.000 tonnes d'huile environ) et 35.000 tonnes d'huile de palme qui étaient pratiquement déjà importées par les Six. De plus, la guerre du Biafra n'a pas permis à cette nouvelle association de fonctionner avec son maximum d'efficacité.

P R E M I E R E P A R T I E

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

LES GRANDS DOMAINES OLEAGINEUX DE L'OUEST AFRICAIN ET LE MILIEU NATUREL

La multiplicité des plantes à matière grasse, la juxtaposition d'oléagineux d'origine locale et de végétaux d'importation, de plantes cultivées et d'espèces sauvages, rendent très difficile la délimitation des nombreux domaines oléagineux de l'Afrique occidentale. Cependant, trois espèces, l'arachide, le karité et le palmier à huile ont par leur intérêt économique, le rôle de "grands oléagineux". Par leurs aires géographiques respectives, ils définissent les trois grands domaines de l'Ouest africain. Encore faut-il remarquer que, du Nord au Sud, les pays de l'arachide, du karité et de l'Elaeis ont des limites toute théoriques. L'aire du karité est encore celle de l'arachide et dans certaines régions du Sud comme le moyen Dahomey, arachide, karité et palmier à huile coexistent ! Dans ces trois domaines dont les frontières sont liées beaucoup plus à des transitions insensibles qu'à des solutions de continuité, prennent place des espèces d'importance économique secondaire. Certains oléagineux "d'appoint" ont des aires assez bien définies qui s'apparentent à des "provinces" ou des "districts" tels que les conçoivent les phytogéographes (5). Par contre, d'autres espèces d'utilisation accessoire se retrouvant indifféremment dans deux ou même dans les trois domaines précités, ont par leur caractère pan-tropical, des aires d'extension

---

(5) Monod (Th) et Schnell (R). Mélanges botaniques - Mémoire IFAN, Dakar 1952, n° 18, 334 p. cf.pp.45-235 : Schnell (R). Les groupements et les unités géobotaniques de la région guinéenne.

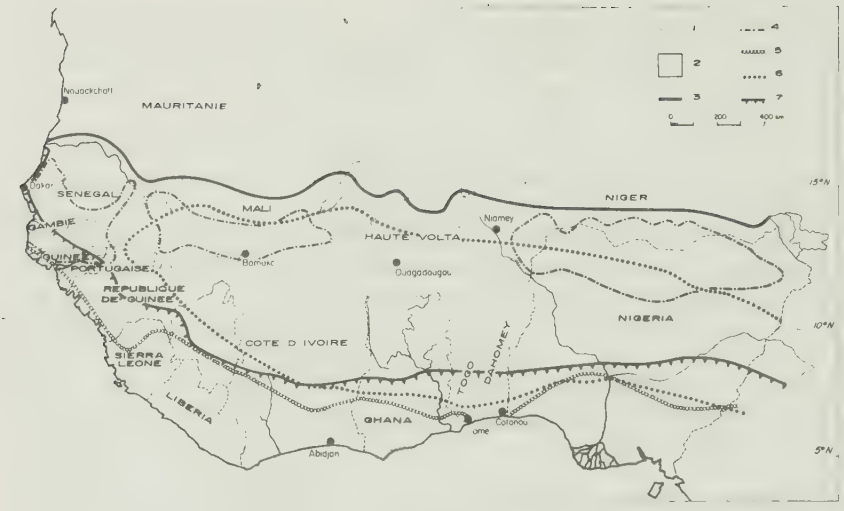

Figure 1 : Les pays de l'Afrique de l'Ouest concernés par notre étude et les grands domaines oléagineux.

1 - Frontières d'Etats
2 - Pays étudiés
3 - Limite nord de l'arachide
4 - Limites des grands bassins arachidiers.
5 - Limite sud du véritable domaine de culture de l'arachide
6 - Limites du domaine du karité
7 - Limite nord du domaine des palmeraies homogènes

morcelées, difficiles à définir (6).

La disposition zonale des grands domaines oléagineux d'Afrique occidentale ne saurait surprendre (cf. figures 2 et 3). Les sociétés rurales traditionnelles de l'Afrique noire n'en sont pas encore au stade perfectionné où la culture s'affranchit en grande partie des données du milieu naturel. Les impératifs d'un climat souvent outrancier, les faibles moyens techniques ne leur ont guère permis "de commander à la nature qu'en lui obéissant". L'adaptation des plantes dans ces régions où l'intervention de l'homme est souvent

(6) Miège (J). Les cultures vivrières en Afrique occidentale. Etude de leur répartition géographique particulièrement en Côte d'Ivoire. Cah.O.M., jv-mars 1954, pp.25-50, cf.p.38

Figure 2 : Les grands domaines oléagineux et les régimes pluviométriques de l'Ouest africain.

1 - limite nord du mil
2 - limite nord de l'arachide
3 - limites des grands bassins arachidiers
4 - limite nord du palmier à huile
5 - limites du karité
6 - limite au Sud de laquelle l'arachide est peu cultivée.

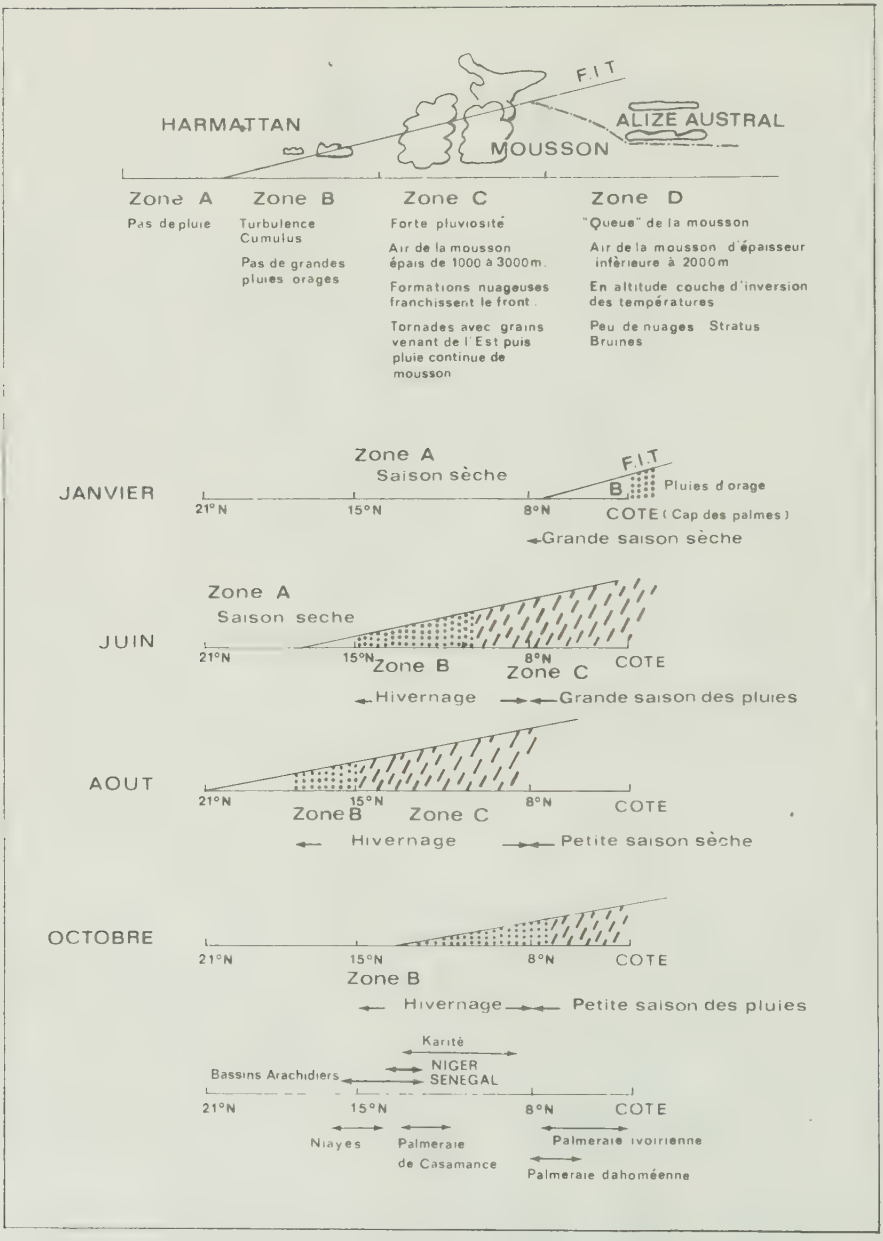

Figure 3 : Les zones de types de temps associées au Front intertropical et leur "balancement" pendant l'année . La situation en latitude des différents domaines oléagineux est indiquée .

limitée, est avant tout conditionnée par leurs exigences. Aujourd'hui encore, les bioclimats jouent un rôle déterminant dans la répartition des espèces oléagineuses qui, pour quelques unes, ont un caractère climacique.

Cependant, certaines formes d'équilibre ne peuvent, à l'intérieur des grands domaines, s'expliquer que par des conditions particulières de sites ou de sols. Les faits édaphiques participant à la définition de pseudo-climax ont un rôle important dans la répartition des espèces. Enfin, l'action de l'homme assez limitée dans certaines régions, est très nette dans d'autres, comme les pays soudanais à la vieille civilisation agricole. Par la destruction de la végétation naturelle, par l'introduction et la diffusion de nouvelles espèces, il a parfois bouleversé l'équilibre naturel et créé de nouvelles formes d'adaptation.

Aux faits climatiques, sont donc liés les trois grands domaines oléagineux de l'Afrique de l'Ouest. Mais dans chacun d'eux, les faits édaphiques et humains expliquent la répartition de leurs régions de grande culture et l'existence de "provinces" liées à des espèces qui ne jouent qu'un rôle local ou qui n'ont qu'une importance économique secondaire.

C H A P I T R E I

L'IMMENSE DOMAINE DE L'ARACHIDE :

LES CARACTERES PHYSIQUES DES GRANDES REGIONS DE CULTURE

Aucune plante cultivée en Afrique occidentale ne couvre une aire aussi vaste que celle occupée par l'arachide. Au nord de l'Afrique noire de l'Ouest, la limite de culture de la plante affecte une direction Ouest-Nord-Ouest, Est-Sud-Est, de la boucle du Sénégal aux berges du lac Tchad. Cette ligne théorique longe la rive nord de la vallée du Sénégal jusqu'au Nord-Est de Bakel, où elle englobe la pointe sud du Guidimaka mauritanien, contourne par le Nord la région de Nioro du Sahel, avant de s'infléchir vers le Sud-Est , pour gagner le voisinage du Niger à hauteur de Mopti. Le long de la rive gauche du delta intérieur où la plante est assez commune, elle remonte vers le Nord jusqu'à Niafounké, où elle franchit le fleuve avant de reculer à nouveau vers le Sud, jusqu'aux environs de Dori en Haute Volta. De là, elle prononce une légère pointe vers le Nord, pour atteindre Ansongo sur la branche orientale de la boucle du fleuve. Enfin, par le Nord de Tillabéry, de Madaoua et de Zinder, elle suit une direction générale vers l'Est-Sud-Est jusqu'à Nguigmi, sur le lac Tchad.

Tout au long de son tracé, cette limite de l'arachide se tient légèrement au Sud de celle des mils et sorghos, si l'on excepte les poussées vers le Nord de ces céréales dans les gorgols mauritaniens, la boucle du Niger et les dallols nigériens, liées aux possibilités de culture de décrue. En fait, très peu en deçà de celle des mils, la frontière nord de l'arachide est représentative de la limite du domaine ouest africain des cultures "sous pluie". Dans le paysage sud-sahélien de la steppe à acacias parcourue par les troupeaux, elle s'inscrit entre les tracés des isohyètes annuelles moyennes 400 et

500 mm, au delà desquelles, vers 17° nord à l'Ouest, vers 15° nord à l'Est, toute culture sans apport d'eau est pour le moins risquée, sinon impossible.

Beaucoup plus indécise est la limitation vers le Sud du domaine de l'arachide : à la lettre, il est borné par le rivage. La plante est commune dès l'arrière des attemissements vaseux des "Rivières du Sud" où, avant 1885, elle était le produit essentiel des estuaires et, dans la palmeraie de Porto Novo, à proximité de la côte, elle représente après le maïs, une des principales cultures. On pourrait donc identifier le domaine de l'arachide à l'ensemble de l'Ouest africain agricole. Ceci ne saurait surprendre si l'on considère l'ampleur de l'habitat de la plante dans le monde (cf. figure 4).

Figure 4 : L'aire de dispersion de l'arachide dans le monde.
1 - Aire de dispersion. 2 - Régions de grande culture.

En fait, la répartition des quelques 3.600.000 hectares consacrés en moyenne à la culture de l'arachide en Afrique occidentale (7), précise une réalité géographique et économique très différente : l'arachide est presqu'absente des régions humides (cf.figure 5).

Dans l'Afrique occidentale à longue saison sèche, la plante tient partout une place beaucoup plus importante dans les terroirs. Certes, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, du Dahomey - Togo et en Haute Volta, son rôle est encore modeste. Elle occupe souvent moins de 5 % de la surface cultivée. Mais, pour d'assez vastes régions, son importance est plus marquée : 5 à 10 % dans la région de Korhogo, le Sud-Ouest de la Haute Volta, les régions centrales du Dahomey - Togo et localement dans les régions de Bouaké, Koudougou ou Fada N'Gourma, plus de 10 %. En arrière des massifs forestiers où son rôle est négligeable, l'arachide est donc une culture "diffuse" dans les parties centrales de l'Ouest africain, entre 8 ° ouest et 3 ° est.

Par contre, aux deux extrémités de l'Afrique de l'Ouest, entre 12° et 16° nord pour la Sénégambie et le Mali occidental, entre 10° et 14° nord pour le Nord-Nigeria et le Sud du Niger, se situent trois grands bassins arachidiers. Celui du Mali est relativement secondaire, avec 180 à 200.000 hectares et une place assez modeste de l'arachide qui occupe au plus 20 % des terroirs cultivés. L'ensemble des pays à l'Est du Niger représente environ 1.000.000 hectares, celui de la Sénégambie à l'Ouest : Sénégal, Gambie et Guinée, totalise autour de 1.400.000 hectares. Ainsi, plus des 4/5 des surfaces cultivées en arachide, se situent dans ces deux régions où la plante occupe une place déterminante dans les terroirs. Pour les pays qui nous intéressent, Sénégal et Niger, la légumineuse couvre parfois

---

(7) Il s'agit d'une estimation grossière, d'après le bulletin mensuel de la F.A.O. : Economie et statistiques agricoles, vol.18, n°10 oct.1969 et les rapports agricoles des différents pays francophones :

Côte d'Ivoire	59.000 ha	Mali	180.000 ha
Dahomey	66.000 ha	Niger	360.000 ha
Gambie	180.000 ha	Nigeria	1.420.000 ha
Ghana	90.000 ha	Sénégal	1.050.000 ha
Guinée port.	90.000 ha	Sierra Leone	30.000 ha
Guinée (Rép.)	27.000 ha	Togo	45.000 ha
		Haute Volta	160.000 ha

En fait, la connaissance précise des superficies consacrées aux différentes cultures annuelles est, en l'absence de cadastre, pratiquement impossible.

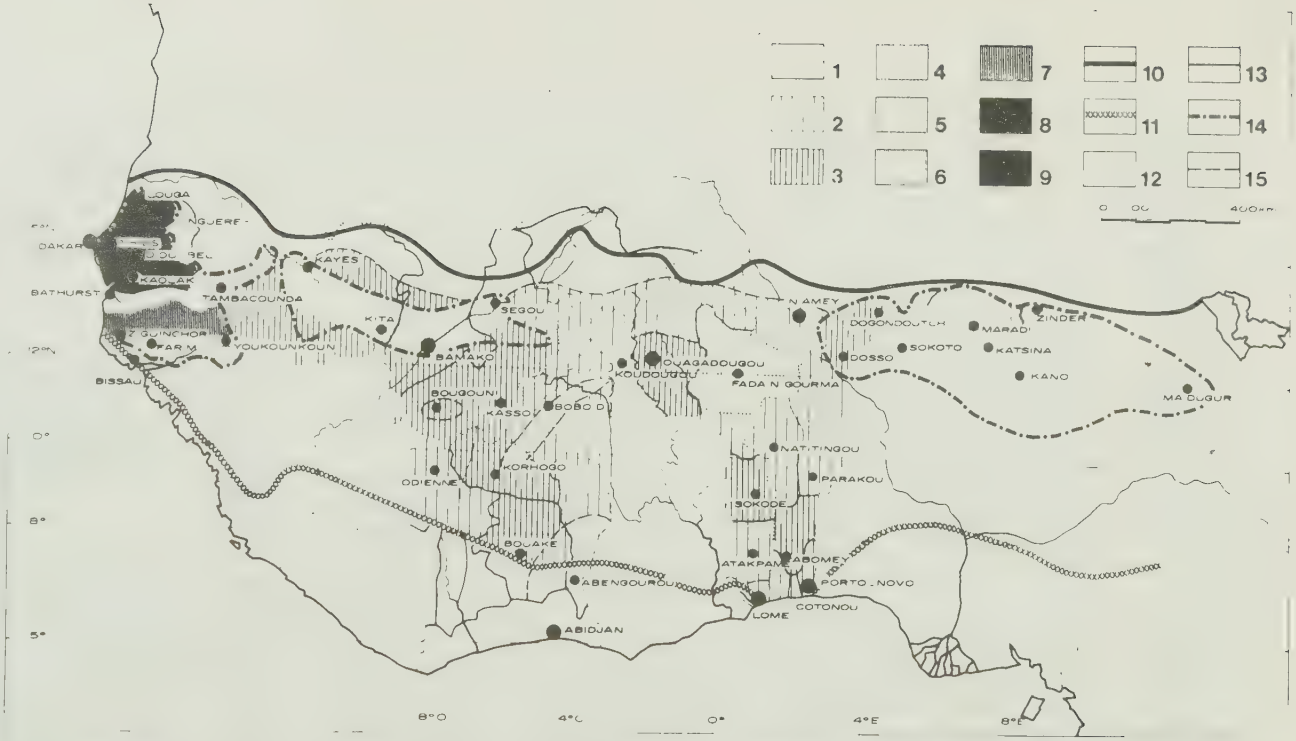

Figure 5 : Part de l'arachide dans le total des surfaces consacrées aux cultures annuelles (en %)

1 - moins de 1% des surfaces
2 - de 1 à 5 % des surfaces
3 - de 5 à 10 % des surfaces
4 - de 16 à 20 % des surfaces
5 - de 21 à 24 % des surfaces
6 - 35 % des surfaces
7 - 40% des surfaces
8 - 47 à 52 % des surfaces
9 - 60 % des surfaces
10 - Limite nord de l'arachide
11 - Limite au sud de laquelles l'arachide ne tient qu'une place insignifiante
12 _ Limites d'Etats
13 - Limites de circonscriptions administratives
14 - Limites des grands bassins arachidiers
15 - Limites de bassins secondaires

près de 25 % des surfaces cultivées dans celui-ci (Région de Maradi) et surtout de 35 à 60 % (Sine Saloum) dans celui-là. L'arachide présente presque partout en Afrique de l'Ouest, y est avant tout une plante du Sud Sahel et du Soudan de part et d'autre de la boucle du Niger.

A) L'ARACHIDE, LEGUMINEUSE AUX MULTIPLES USAGES

I - DESCRIPTION DE LA PLANTE

Plante de la famille des Légumineuses, sous-famille des Papilionacées, l'arachide - Arachis hypogea Lin - est une espèce herbacée annuelle. Sa tige primaire, toujours dressée est le plus souvent rameuse dès la base. Selon les variétés, les rameaux sont largement étalés sur le sol, "rampants" ou "érigés" jusqu'à 60 centimètres environ de hauteur. Ce port de la plante représente un des critères essentiels de classification de l'arachide cultivée en sous-espèces (8) (cf. tableau n° 1). Cette tige, au-delà du collet, prolonge le pivot du système racinaire qui peut s'enfoncer jusqu'à plus d'un mètre de la surface du sol. Jusqu'à vingt ou trente centimètres de profondeur et sur un rayon de trente à quarante centimètres, se développe un chevelu de nombreuses radicelles qui permettent une absorption puissante. Deux à trois semaines après la germination, apparaissent comme sur toutes les légumineuses, des "nodosités" pouvant atteindre 4 mm de diamètre, très nombreuses sur les racines principales. Elles permettront la fixation par la plante de l'azote libre de l'air : non seulement l'arachide ne consomme qu'une faible partie des nitrates du sol, mais elle lui en apporte davantage, d'où l'intérêt que représente sa culture en tête d'assolement.

Les rameaux portent des feuilles alternées à deux paires de folioles opposées de couleur vert foncé chez les variétés hâtives et vert plus clair pour les tardives. Ces feuilles se forment à chaque

---

(8) Loureiro (J.de). Flora cochenchinensis.(Berlin, Haude et Spener, 1743, 822 pp.) avait opposé les deux sous-espèces "Africana" à rameaux couchés et "Asiatica" dressés. Après avoir partagé ce point de vue, Auguste Chevalier avait remarqué que toutes les variétés d'arachide comportent des individus des deux types. En général, l'un est seulement dominant. cf. Chevalier (A). Monographie de l'arachide. Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale, 1933, 34, 4 articles, cf. oct-nov.1933, pp.689-789

TABLEAU 1 - Classification des principaux types d'arachide.

(En partie d'après Gillier (P) et Silvestre (P) ouv.cité, p.303)

Caractères botaniques	Appellation au Sénégal	Comportement
A) Ramifications alternées : Groupe Virginia		
Tige principale sans inflorescences. Les noeuds végétatifs et les noeuds productifs alternent sur les rameaux qui sont très ramifiés. Le port est rampant ou érigé.		variétés tardives 110-160 jours
1) Peu de ramifications		
Port rampant, deux graines par gousse.	Natitingou	- Dormance
2) Rameaux très ramifiés		- Résistance à la cercosporiose et à la rosette.
a - Graines pies : Port variable, graines moyennes	Rasteiro	
b - Graines de couleur uniforme		
- Réseau de nervures de la coque non anastomosé : . deux graines par gousse : Port variable, grosses gousses	Guerte Niaye	
Port variable, gousses moyennes	Mamou (2 gr)	
. trois graines par gousse : Port érigé.	Mamou (3 gr)	
- Réseau anastomosé : . deux graines par gousse :		
Port variable, gousses très petites	Cayor	
Port variable, gousses petites	Baol	
Port variable, gousses moyennes	Saloum	
Port variable, grosses gousses	Virginia Bunch	
Port variable, très grosses gousses	Jumbo	
B) Ramifications séquentielles	Valencia Spanish	
Tige principale portant des inflorescences. Les noeuds reproducteurs et les noeuds végétatifs se succèdent en séries irrégulières. Peu de ramifications, port érigé.		Variétés hâtives 85-110 jours
1) Peu de ramifications		
a - trois graines : . bec marqué	Java	non dormance
. bec peu marqué	Valencia	Sensibles à la cercosporiose et à la rosette
b - deux graines		
2) Rameaux très ramifiés		
a - Graines moyennes : . bec marqué	Java	
. ceinture très marquée	Volète	
b - graines petites : . pas de ceinture	Natal	
. ceinture très marquée	Spanish	

noeud de la tige. Plante fort originale, l'arachide se pare de deux types de fleurs : les fleurs aériennes, jaunes, papilionacées, à sépales verts et les fleurs souterraines, jaunes mais à sépales blancs qui prennent naissance sur les portions souterraines des premières ramifications. Ce dernier type de fleur est fréquent surtout chez les variétés hâtives, en début de la floraison. Les fleurs aériennes sont implantées à l'aisselle des feuilles, par épis de trois à cinq. Assez curieusement, le gynophore qui supporte l'ovaire s'allonge, par géotropisme, jusqu'à enterrer ce dernier ; c'est dans le sol que se développent et mûrissent les fruits de l'arachide, ce qui explique l'intérêt de terres meubles pour la culture de la plante.

Le fruit de l'arachide est une gousse de couleur jaune, ovoïde ou cylindrique, de deux à six centimètres de long, sur un à un et demi de diamètre (9), sillonnée en surface par un réseau de nervures plus ou moins anastomosées. Elle est coupée dans sa longueur par un ou plusieurs resserrements plus ou moins marqués, les "dépressions ou ceintures". A sa partie "inférieure", la coque présente un bec qui dissimule la cicatrice du style, à sa partie "supérieure", le pédoncule, hérité du gynophore. En général, dans les variétés "érigées", les gousses horizontales dans le sol sont groupées autour du pivot central qui limite les pertes en terre lors de la récolte effectuée par traction sur la tige. Au contraire, dans les variétés rampantes, les fruits sont dispersés au long des rameaux.

En principe, les gousses renferment des graines placées dans les loges délimitées par la ou les ceintures. Quelques variétés comme la "tête de singe" ou Bop Golo du Cayor, n'en ont qu'une. Par contre, les variétés à trois graines sont fréquentes, telles la "Dotou-Guerte" du Saloum, la "Mamou" de Guinée et beaucoup de types d'arachide de bouche. Ces graines, de couleur blanc jaunâtre, sont protégées par une enveloppe très fine, le tégument, dont la couleur variable, pie blanche ou rouge, rose ou grenat, est facteur de classification (cf tableau n°1) Ces graines formées de deux cotylédons qui enserrent l'embryon, ont un poids différent selon les variétés, mais surtout comme l'épaisseur des coques, il augmente du Nord vers le Sud (cf. Chapitre I , p.88)

---

(9) La taille variable des gousses rend très fâcheux le mélange des différentes variétés. En effet, le décorticage est alors difficile et son rendement s'en ressent.

II - LES PRODUITS DE L'ARACHIDE ET LE PROBLEME DES AFLATOXINES

Les graines d'arachide ont une teneur en huile toujours assez proche de 50 % du poids total ; en effet, d'une variété à l'autre, les écarts sont inférieurs à quatre ou cinq pour cent. Sont naturellement choisies pour l'huilerie, celles dont la teneur est la plus forte. Il s'agit là d'un caractère d'hérédité simple, transmis par un faible nombre de gènes. Pour une même lignée, cette teneur en huile varie légèrement selon les années, mais aussi selon le lieu de culture, donc en fonction des données du milieu. Cependant, elle est surtout liée aux conditions de récolte : un arrachage prématuré, avant maturité complète, fournit des graines à faible teneur. Cette huile d'arachide, de couleur jaune d'or, fluide à la température "normale" de 15° est le type même de l'huile alimentaire de qualité (10). Après durcissement par hydrogénation, elle est employée dans la préparation des margarines.

Mais l'arachide fournit d'importants compléments à l'alimentation humaine. Dans les régions productrices, la graine grillée, friandise pour nos pays, est consommée en quantités importantes, broyée elle permet la fabrication de "beurre d'arachide" très apprécié aux Etats-Unis ou en Inde et, en Afrique occidentale, elle est un des éléments de base des sauces qui accompagnent les bouillies de céréales. Enfin, grâce à son taux azoté élevé, à ses apports en vitamines E, F et PP, elle est un constituant de valeur pour les farines composées. Cette "farine d'arachide" obtenue par mouture des tourteaux d'huilerie est mélangée à la farine de manioc en Inde (paushtic atta), à celle de mil ou sorgho au Sénégal (farine 21). Additionnée de lait, elle est enfin un bon aliment de l'enfance (11).

---

(10) L'huile d'arachide est faite pour 20 % d'acides gras saturés (qui ne peuvent fixer de nouveaux éléments), dont le plus important est le palmitique (11 % environ) et de 80 % d'acides gras désaturés : oléique : 48 % environ, linoléique : 31 % environ, etc... qui selon les qualités d'huile, varient en raison inverse l'un de l'autre.

(11) Sur toutes ces questions, voir Adrian (J). et Jacquot (R). Valeur alimentaire de l'arachide et de ses dérivés. Collection Techniques agricoles et productions tropicales, n° XVI, G.P. Maisonneuve et Larose, Paris 1968, 274 pp.

Par ces multiples usages, l'arachide est donc plus qu'un simple oléagineux : c'est un aliment de valeur. Du fait de son prix élevé, son emploi en industrie est des plus réduits. Seules les pâtes de neutralisation issues du raffinage de l'huile sont employées en savonnerie. Par contre, le sous-produit de l'extraction de l'huile, le tourteau est un excellent aliment du bétail et, nous l'avons vu, la matière première des farines d'arachide. Alors que la teneur en huile varie de 1 % pour les tourteaux d'extraction par solvant à 4 ou 5 % pour ceux obtenus par pression continue, le taux de protéines se situe toujours aux environs de 50 %. Mais le tourteau est relativement dévalorisé par rapport à ceux du soja et du coton, du fait de sa faible qualité protidique (12). Un tel inconvénient est cependant assez secondaire en comparaison des risques de toxicité qu'implique la présence d'"aflatoxine" dans certains tourteaux d'arachide.

Dès 1943, des troubles hépatiques avaient été constatés chez des chiens ayant absorbé de fortes quantités de tourteaux d'arachide (13) ; en 1945, des porcs nourris en partie par des tourteaux obtenus par pression, présentent à leur tour des lésions du foie (14). Mais l'alerte n'est vive qu'en 1960 lorsqu'en Grande Bretagne plus de 100.000 dindons d'élevage industriel sont décimés par une maladie inconnue "la maladie X des dindons" (15). Après enquête, il apparût que ces volailles avaient consommé des aliments préparés avec de la farine d'arachide originaire du Brésil. Les multiples études entreprises montrèrent qu'une toxine, l'"Aflatoxine", produite par un germe, Aspergillus flavus Link, est en cause. Certes il contamine de nombreuses plantes, mais peu fréquemment du fait de conditions climatiques

---

(12) Les protéines du tourteau d'arachide souffrent d'une carence en méthionine, acide aminé sulfuré indispensable à l'organisme pour la croissance.

(13) Aubertin (E), Dangoumeau (A), Castagnou (R). Journal de physiologie et de pathologie générale, 1943, n°36, p.282.

(14) Ninard (B), Hintermann (J). Bull.Inst.Hyg.Maroc, 1945, n° 5, p.49

(15) Toutes ces données sont présentées dans Adrian (J), Jacquot (R). ouv.cit. pp.217-249. Voir aussi Toury (J), Dupin (M), Martineaud (M), Giorgi (R), Mocquet (P) et Richir (Cl). Les contaminations de l'arachide par Aspergillus flavus. O.R.A.N.A. et Faculté de Médecine, Dakar, sans date, 11 pp. dactyl.
Les publications britanniques sur ce sujet sont multiples : Trop. Sc. vol.V, 1963, a présenté une série d'articles : "Growth of Aspergillus flavus and production of Aflatoxin" in groundnuts" n°2, 3 et 4.

moins propices lors du stockage. Il apparut aussi très vite qu'Aspergillus ne parasite pas systématiquement tous les lots de graines, mais seulement les arachides arrachées prématurément donc très humides lors de la mise en meule pour le séchage et exposées de plus aux dernières pluies d'hivernage. Les risques sont alors d'autant plus grands que les gousses sont en mauvais état du fait des termites ou de manipulations brutales.

La question la plus grave est celle de savoir si l'aflatoxine est un danger réel pour l'homme consommateur de produits arachidiers et de viandes d'animaux ayant ingéré des tourteaux. En fait, dans nos pays, les produits industriels, huile raffinée et beurre d'arachide semblent hors de cause, mais le danger de contamination du lait n'est pas à négliger (16). Par contre, le consommateur des régions productrices est plus menacé. En Afrique occidentale, dans les "bassins arachidiers", la consommation d'arachides crues, grillées, bouillies ou sous forme d'huile vierge artisanale non raffinée qui est considérable, 12 à 20 kilos par personne et par an selon certains spécialistes (17), augmente les risques. On ne peut pas ne pas remarquer par ailleurs, que de nombreux médecins ont signalé depuis de longues années, la fréquence de cas de cancer primitif du foie, observée en Afrique de l'Ouest. Certes, la "responsabilité" de produits arachidiers toxiques n'est pas certaine mais, en tel cas de coïncidence assez troublant, la vigilance est de rigueur.

Au titre des ressources annexes fournies par la plante, il faut rappeler que les tiges d'arachide constituent un bon fourrage, un véritable "foin" dont le rendement à l'hectare atteint jusqu'à deux ou trois tonnes. Sa valeur nutritive serait d'autant plus intéressante que la proportion des feuilles conservées après manipulation serait plus grande (18). Les coques ont été pendant longtemps le combustible de certaines huileries métropolitaines - surtout celles

---

(16) Adrian (J), Jacquot (R). ouv.cit. pp.244-245

(17) Giordano (M). L'opération arachide - Compte-rendu de fin de campagne - Commercialisation au 30/6/1968. B.D.P.A. et Ministère de l'Economie rurale du Mali, 54 pp. cf pp.2 et 3

(18) Adrian (J), Jacquot (R). ouv.cit. p.146

de Bordeaux - qui importaient l'arachide en gousses. Elles sont aujourd'hui utilisées aux mêmes fins dans les huileries d'Afrique occidentale. De nombreux essais d'emploi de ces coques pour la fabrication de panneaux agglomérés ont fourni de bons résultats techniques mais n'ont pas débouché sur des fabrications massives.

B) L'ARACHIDE EST LA PLANTE DES SOLS MEUBLES DU NORD DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

S'il est une plante dont les exigences en matière de sol portent en priorité sur ses caractères physiques, c'est certainement l'arachide. L'enfouissement de l'ovaire par allongement du gynophore, la formation et la maturation du fruit sous terre, imposent à cette légumineuse son affinité pour les sols meubles : "Les bonnes terres pour l'arachide sont légères, sablo-limoneuses ou silico-calcaires" (19). Non seulement elles favorisent la pénétration du gynophore, mais, très perméables à l'eau et à l'air, elles permettent une germination plus facile, une fixation plus active de l'azote de l'air par les nodosités et elles facilitent la récolte faite par arrachage du pied, car elles ne retiennent qu'un petit nombre de gousses. Les sols à texture assez grossière, à fort pourcentage de sable, donc à fractions "limon" et, à plus forte raison "argile" peu élevées, conviennent bien à l'arachide. De ce point de vue, la localisation des grandes régions de culture de la plante en Afrique occidentale, paraît procéder d'un véritable déterminisme lié à la zonalité des grands types de sols. Du Sud des régions forestières au contact de la steppe sahélienne du Nord, le pourcentage en éléments sableux des principaux sols "zonaux", croît assez régulièrement, selon un gradient de direction méridienne (cf. figure 6).

Ces qualités physiques du bon sol à arachide, laissent deviner qu'elles ne sauraient aller de pair avec une remarquable fertilité. La texture grossière implique, dans la majorité des cas, une mauvaise structure donc une faible capacité de rétention et un "pouvoir d'échange", pour les bases en particulier, très médiocre . Ceci ne

./.

(19) Chevalier (A). Monographie de l'arachide. Rev.bot.ap.et agr.trop. quatre art. oct.1933, août, sept. et oct.1934 : oct.1934, pp.831-864, cf p.836.

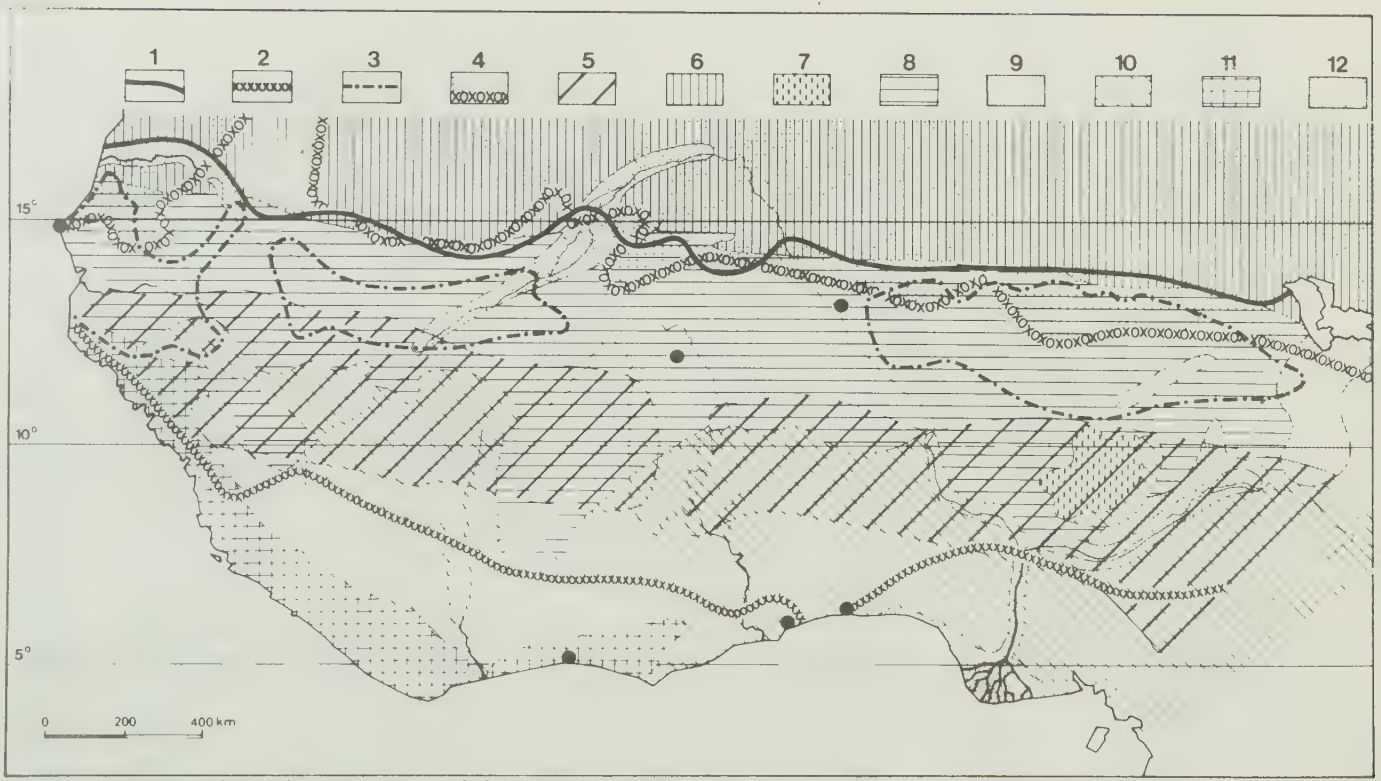

Figure 6 : Les sols de l'Afrique occidentale et la localisation des grands bassins arachidiers :

1 - Limite nord de l'arachide
2 - Limite au Sud de laquelle elle est peu cultivée
3 - Limites des principaux bassins
4 - Limite sud des sables éoliens
5 - Zone de cuirassement optimum
6 - Sols subarides
7 - Lithosols
8 - Sols ferrugineux tropicaux
9 - Sols argileux
10 - Sols ferralitiques rouge-jaune
11 - Sols ferrugineux et ferralitiques jaune pâle
12 - Sols alluviaux et argileux hydromorphes

signifie pas que l'arachide dédaigne une bonne nutrition minérale : comme pour toutes les plantes, une alimentation satisfaisante en éléments minéraux garantit les meilleurs rendements. L'azote est essentiel pour la végétation, le phosphore facilite la croissance et hâte la maturité, le potassium assure une quasi totalité de gousses à deux graines, le calcium signifie des coques résistantes et bien remplies, le soufre enfin, active la floraison et la prolonge (20). Mais le "miracle de l'arachide" est de végéter et de fournir des récoltes appréciables sur des sols très appauvris où, à part le mil, aucune plante ne peut réussir : "Nous avons vu l'arachide prospérer au Sénégal et au Soudan dans des terres constituées par du sable presque pur" (21). Une expérience spectaculaire démontre les grandes aptitudes végétatives de cette espèce : "A Bambey, dans un sable artificiellement stérilisé, Monsieur Sagot sème une graine d'arachide et expose à l'atmosphère. Sous la seule influence des pluies et des apports éoliens, la plante se développe et fructifie normalement"(22).

I - LA ZONALITE DES SOLS ET LA LOCALISATION DES GRANDS BASSINS ARACHIDIERS DE L'OUEST AFRICAIN.

1) Les "argiles rouges" de l'Afrique guinéenne humide conviennent mal à l'arachide.

Les sols des régions forestières à pluviosité abondante, autour de 1800 à 2000 mm, répartie sur la plus grande partie de l'année, sont caractérisés par des processus intenses d'hydrolyse. Si l'eau circule librement, les bases sont tout d'abord libérées et, en milieu alcalin, la silice est exportée en masse. Bien qu'avec le temps et l'épaississement du manteau, l'alcalinité diminue, donc l'exportation de la silice se ralentisse, l'évolution pédologique conduit à un épais feutrage argileux, de type kaolinique où les sels de fer diffusent dans la masse (23). Ces sols ferrallitiques ou "argiles rouges" ont une fraction sable qui, près de la surface, ne dépasse

---

(20) Gillier (P), Silvestre (P). L'arachide. Paris, Larose, 1969, 292 pp., cf pp.89-91

(21) Chevalier (A). art.cit. p.836

(22) Richard-Molard (J). L'A.O.F. Paris, Berger-Levrault, 1949, 239 pp, cf p.31

(23) Rougerie (G). Latéritisation et pédogénèses intertropicales. Esquisse d'une mise au point des données actuelles. Inf.géog. 1959, n°5, nov.-déc., pp.199-205. cf pp.202-203

guère 50 %. Il s'agit là de sols médiocres pour l'arachide, gluants donc lourds et peu aérés pendant les longues périodes de pluie, durs lors des brefs épisodes secs, ce qui rend l'arrachage éventuel très difficile.

Cependant, dans ces régions, quelques types de roches mères fournissent des terres plus valables. Dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, les sols sur granite offrent souvent une fraction sable supérieure à 75 %. Mais ici, en climat trop humide, la culture de l'arachide est d'autant moins en cause qu'il s'agit de régions vides d'hommes. Des sables néogènes du Sud-Est de la Côte d'Ivoire dérivent des sols gris beiges à pourcentage de sable dépassant 80 % près de la surface et assez bien drainés (24). Dans le pays adioukrou en arrière de la lagune Ebrié, les terres les plus sableuses "Mrichiwus" portent quelques cultures d'arachide, très souvent en association avec le manioc ou le maïs. Mais dans ces pays, l'humidité très forte ne saurait favoriser la fin de cycle de la plante et de plus des cultures beaucoup plus intéressantes accaparent le paysan.

Plus favorables à l'arachide sont les sols de "terre de barre" du Bas-Dahomey - Togo (cf. chap.III p.225). Par leur pourcentage en sable souvent élevé, leur bon drainage lorsqu'ils se situent au sommet du plateau, ils satisfont aux principales exigences de la plante cultivée le plus souvent en association avec le maïs, sous les palmiers à huile. Mais la possibilité de deux cultures annuelles, en soi fort avantageuse, ne débouche pas sur de grandes aptitudes de commercialisation, puisque la forte humidité des saisons sèches est un obstacle à une bonne maturation des fruits.

2) Aptitudes très variées des sols ferrugineux tropicaux du Soudan humide : des terroirs à arachide discontinus.

Des lisières nord de la forêt au contact des pays de Sahel, règnent des sols ferrugineux tropicaux élaborés sous climats humides à saisons contrastées. Les précipitations dont le total varie de 1500 mm environ au Sud, à 700-800 mm au Nord, sont déversées en une seule saison des pluies de sept mois à cinq mois dans la même direction. Le reste de l'année, c'est la saison sèche accusée.

---

(24) Dabin (B), Leneuf (N) et Riou (G). Carte pédologique de la Côte d'Ivoire au 1/2.000.000 plus notice explicative (31 pp.). O.R.S.T.O.M., Adiopodoumé, 1960

Ces régions sont celles qui connaissent le jeu saisonnier contradictoire du lessivage et de l'évaporation. L'hydrolyse fonctionne normalement en saison humide. Elle se fait en milieu acide, car l'insolation au sol limite l'activité bactérienne. Alors, les hydroxydes de fer migrent (25). En saison sèche, les phénomènes de remontée se généralisent, les sesquioxydes s'immobilisent et se concentrent au gré des étapes de "battement" de la nappe. Il s'agit en toutes circonstances de sols à horizons bien marqués, à épaisseur totale inférieure à trois mètres où, à faible distance de la surface, le concrétionnement et le cuirassement sont phénomènes classiques. Faiblement acides, pauvres en matières organiques (moins de 2,5 %) et en éléments assimilables, ils sont finalement assez peu fertiles.

C'est dans les régions sud-soudaniennes, entre 8° et 12° de latitude nord, que les cuirasses atteignent leur maximum d'extension (cf. figure 6). Naturellement, lorsqu'elles affleurent à la surface, en particulier au contact des escarpements de plateaux, sur les ruptures de pente ou au pied des versants, elles figurent des sols stériles, les "bowé" qui ne sauraient convenir à aucune culture. En dehors de ces vastes étendues lépreuses, ces régions offrent une gamme très nuancée de terroirs qui s'ordonnancent au long de pentes assez accusées (c'est ici la partie la plus accidentée de l'Afrique de l'Ouest) ou se différencient en fonction d'affleurements géologiques très variés.

Dans ces régions, toutes les monographies font ressortir la gamme variée des plantes cultivées. Chacune est liée à un type de sol particulier dont le paysan connait bien les aptitudes. Ne peuvent passer pour très favorables à l'arachide, les sols des bas fonds, à tendance hydromorphe, convenant au riz ou au coton, non plus que les terres brunes ou noires assez fertiles, formées sur les roches basiques des séries birrimiennes en Côte d'Ivoire centrale, dans la région médiane de la Haute Volta ou le Sud-Est du Sénégal. Il s'agit là de sols argileux à forte capacité de rétention, convenant surtout au coton ou au maïs. Ce sont finalement les terres rouges, ocres ou beiges sableuses ou sablo-argileuses, concrétionnées à faible profondeur qui, sur les plateaux granitiques ou gréseux, constituent les terres à arachide typiques.

---

(25) Rougerie (G). art. cit. p.204

La région de Bougouni, au Sud de la République du Mali, assez arrosée avec près de 1400 mm en moyenne par an, offre les paysages classiques et monotones de la pénéplaine granitique accidentée de quelques tables couronnées de dalles ferrugineuses stériles. Selon les jeux des faibles nuances topographiques et des moindres variations dans la composition de la roche, se sont individualisés de nombreux types de sols. Le paysan cultive l'arachide uniquement sur les terres "Bereïkoun" sablo-graveleuses beiges et sur les "Kenié" sableuses, très perméables (26). Un peu à l'Ouest, en Haute-Guinée, sur le Niger supérieur, ce sont les sols rouges gravillonnaires, les "Bérédou" qui parent les pentes au-dessous des cuirasses sommitales, les terres à arachide et mil (27). Dans le Fouta Djalon, Richard Molard a constaté que le paysan réserve à l'arachide les seuls sols graveleux et légers, en particulier les "Hansaguéré" ou sols de déjections sur pentes, composés de débris grossiers et de sables (28). Chez les Bwaba de la région de Houndé en Haute Volta méridionale, ce sont les "Sansané" gravillonnaires assez secs qui représentent les vraies terres à arachide (29). Les Somba du Nord-Ouest du Dahomey enfin, aux terroirs étagés au long des pentes du massif de l'Atakora, consacrent à la légumineuse, les sols "Huyengu" argilo-gravillonnaires (30). C'est à des sols de même type que les Kabré du Nord Togo confient leurs cultures d'arachide (31).

Ainsi, dans les pays soudaniens du Sud, l'importante superficie des dalles cuirassées stériles et le morcellement des sols utilisables en "terroirs" aux aptitudes très variables, expliquent déjà largement le caractère "diffus" des cultures d'arachide. Si l'on songe qu'il s'agit de régions profondément enclavées à l'intérieur du continent, où la satisfaction des besoins vivriers est impérative, on comprend qu'une partie importante des surfaces lui convenant soit

---

(26) Brasseur (G). Etude de géographie régionale : le village de Tenentou (Mali). Bull. I.F.A.N., Série B, Jt-Oct.1961, pp.607-675

(27) Mission démographique de Guinée : Gouvernement de la Guinée française et Haut-Commissariat à l'A.O.F. - Service de statistique générale - Vallée du Niger III, Village de Kobané, oct.1955, 36 pp. cf. p.23. Voir aussi Gallais (J). La riziculture de plaine en Haute-Guinée. Annales de Géographie, mai-juin 1959, pp.207-222, cf. croquis p.211

(28) Richard-Molard (J). Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djalon. Rev.géog.alp. 1944, pp.136-239, cf p.194

(29) Savonnet (G). Un système de culture perfectionnée pratiqué par les Bwaba, Bobo oulé de la région de Houndé. Bull. I.F.A.N., série B, n°34, 1959, pp.425-458, cf p.436

(30) Mercier (P). L'habitat et l'occupation de la terre chez les Somba. Bull. I.F.A.N., série B, av.1953, pp.798-817

(31) Enjalbert (H). Paysans noirs : les Kabré du Nord-Togo. Cah. O.M. [illegible], 1966, pp.137-180, cf pp.141-151.

occupée en priorité par le mil. Ainsi s'explique d'autant plus, hors de toute considération d'ordre économique, la part modeste de la légumineuse dans la superficie totale des terres cultivées. Le cumul de ces conditions défavorables à une grande extension de la culture de l'arachide n'intervient plus dans le cas particulier de la moyenne Casamance. Sur ces plateaux à surface subhorizontale, coupés seulement par la Casamance et quelques vallons affluents, l'affleurement continu de la dalle gréseuse du continental terminal miopliocène ajoute à la monotonie d'ensemble. Les sols beiges, concrétionnés, souvent cuirassés à faible profondeur, qui convenaient essentiellement au mil, sont devenus à peu de distance de la mer, les terres arachidières de la région (32).

3) Les vrais sols à arachide sont les terres sableuses pauvres du contact Soudan - Sahel

Pour le Nord du Soudan, les sols ferrugineux tropicaux sont encore classiques, mais leurs caractéristiques sont assez différentes de celles des terres des régions plus méridionales. Les faibles précipitations, 500 à 700 mm, la brièveté de la saison des pluies, quatre mois au plus, expliquent une pédogénèse marquée par la "déficience de l'eau" (33). L'hydrolyse fugitive n'individualise que les bases et un peu de fer. Au contraire, lors de la saison sèche, les phénomènes de remontée sont considérables ; il se produit au plus des concrétions noyées vers cinquante centimètres de profondeur dans une pâte argileuse. Plus au Nord encore, en limite de la zone de culture possible de l'arachide avec 350 à 500 mm de précipitations moyennes, n'existe plus qu'un léger lessivage des argiles et du fer qui, à moins de cinquante centimètres de la surface, conduit à un horizon roux, caractéristique des sols bruns rouges subarides.

Mais le fait essentiel pour ces régions nord du domaine agricole ouest africain, c'est l'épandage des sables dunaires, hérité de la phase la plus aride du quaternaire moyen ou période préouljienne (34). Il a conduit à la mise en place d'alignements de dunes de

./.

(32) Michel (P). Recherches pédologiques au Sénégal et en Mauritanie méridionale. Rev.Af.occ., Dakar 1965, n°1-2, pp.169-187, cf. pp 178-180

(33) Rougerie (G). art.cit. pp.204-205

(34) Tricart (J). Géomorphologie dynamique de la moyenne vallée du Niger. Ann.Géog. Jt-août 1959, pp.333-343, cf p.335, chronologie du quaternaire ouest-africain.

direction Nord-Est - Sud-Ouest à sable rouge en surface (35), séparés par des couloirs parallèles de même direction. Le tracé de ces dunes dont l'altitude relative a été amoindrie par l'érosion est encore visible au Nord d'une ligne assez tourmentée, centrée sur le 15° de latitude Nord à l'Ouest du Niger, plus au Sud, vers 13° de latitude au long de la frontière Niger-Nigeria (Cf. figure 6). Mais sans topographie dunaire "lisible", ces épandages s'avancent vers le Sud jusque dans la région de Kaolak pour le Sénégal méridional et recouvrent par plaques la surface des plateaux gréseux mandingues du Mali occidental et de la pénéplaine voltaïque au Nord de Ouagadougou.

Les sols de ces régions de transition soudano-sahélienne sont, en surface, caractérisés par une "fraction sables" très importante, le plus souvent supérieure à 90 % sur une épaisseur de 25 à 30 centimètres. Ils ont donc une capacité de rétention très médiocre. leur culture n'est possible qu'avec la pluie. Naturellement, l'arachide les apprécie, car ils sont meubles et bien drainés et elle bénéficie paradoxalement, de leurs carences : la faible capacité de rétention (36) qui signifie une retenue modeste d'eau par les particules du sol et de maigres mouvements de capillarité , s'associe à un "point de flétrissement" (37) très bas, ce qui conduit à une utilisation maximum de l'eau du sol par la plante. On comprend dès lors la remarque pertinente de Richard-Molard : "En Afrique occidentale (à climats contrastés), la bonne terre c'est le sol léger, bien meuble, simplement parce qu'il est le meilleur support pour l'eau et aussi pour les fouisseurs et l'air"(38).

L'expérience d'une longue période de culture montre que l'arachide s'adapte à la médiocre fertilité de ces types de sol ; pauvreté en matières organiques (souvent moins de 1%), en bases échangeables, singulièrement en phosphore et surtout en calcium.

---

(35) Ces sables sont colorés par une mince pellicule ferrugineuse qui enrobe les grains de quartz.

(36) C'est la quantité maximum d'eau capillaire retenue par le sol.

(37) C'est la quantité d'eau qui correspond à la limite inférieure de l'eau capillaire absorbable par les racines. Ces deux définitions, d'après Duchaufour (Ph). Pédologie, applications agricoles et forestières. Ecole Nat.des Eaux et Forêts, Nancy 1956, 310 pp, cf. pp. 3-48

(38) Richard-Molard (J). ouv.cit. pp.30-31

"Les éléments qui font la fécondité du sol en pays tempérés : azote, potasse, phosphore etc... sont réduits à des quantités si faibles que les mêmes sols y seraient jugés désespérèment stériles"(39). Avec le mil et les haricots niébés (Vigna unguiculata), l'arachide est la seule plante capable de fournir des récoltes appréciables dans de telles conditions de sol et de climat. Ces sols sableux couvrant sans nuances trop marquées de vastes superficies au Sénégal (dior), au Mali occidental (Kégne-kégne) et au Niger centre et Est (sols de gigawa), on saisit les possibilités d'extension de la culture de l'arachide, seul produit de commercialisation possible. De là, les excès de culture que l'on connait bien et les dangers qu'ils représentent : usure rapide de ces sols fragiles menacés par l'eau et le vent et, sur le plan socio-économique, risque de déficit vivrier. Mais dans un autre sens, un tel exemple montre que l'arachide doit garder une place éminente dans le bilan agricole, car la "diversification des cultures" souvent abusivement prônée, n'est guère possible dans un tel domaine qui, par définition, l'exclut !

II - LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES GRANDS BASSINS ARACHIDIERS

1) Le bassin arachidier du Sénégal (40)

En l'absence de toute statistique précise, on peut évaluer les surfaces cultivées en arachide au Sénégal à environ 1.100.000 hectares. Il ne s'agit en fait que de la majeure partie d'une région de production plus vaste où, avec la Gambie qui coupe en deux le "bassin" sénégalais et le Nord de la Guinée portugaise, ce sont près de 1.500.000 hectares qui sont consacrés à la plante en "Sénégambie".

Pour le seul Sénégal, ces régions arachidières s'étirent de 15° 50 de latitude nord, vers Sakal, entre Saint-Louis et Louga à 12° 20 à la frontière de la Guinée portugaise. Autant dire que ce bassin qui ne reçoit en moyenne que 400 mm de pluie au Nord contre 1800 pour le Sud-Ouest de la Casamance (cf. figure 23), juxtapose des régions bio-climatiques très différentes.

---

(39) Richard-Molard (J). ouv.cit. p.31

(40) Nous n'avons retenu ici que les données physiques conditionnant la culture de l'arachide. Pour l'étude détaillée de ces régions, voir : Pélissier (P). Les paysans du Sénégal. Fabrègue, St-Yrieix, 1966, 929 pp.

Hormis sur la "Petite côte", entre Rufisque et la région de Joal, la culture de l'arachide, bien que liée aux débouchés portuaires, n'atteint pratiquement pas la côte : les dépressions humides des "niayes" au Nord, les terres amphibies souvent salées des grands estuaires : Sine Saloum, Gambie et Casamance, ne lui conviennent pas. Par contre, les limites du bassin vers l'Est sont beaucoup moins nettes, puisqu'il s'agit là d'un "front pionnier" au tracé très fluctuant. Actuellement, pour le Sénégal proprement dit, au Nord de la Gambie, la largeur des régions arachidières croît assez régulièrement du Nord, autour de Louga, au Sud où elle englobe toute l'enclave anglophone. Mais il s'agit là d'une frontière très sinueuse qui, au contact du Ferlo, prononce vers l'Est une série de digitations, coupées de rentrants, correspondant souvent aux périmètres des forêts classées.

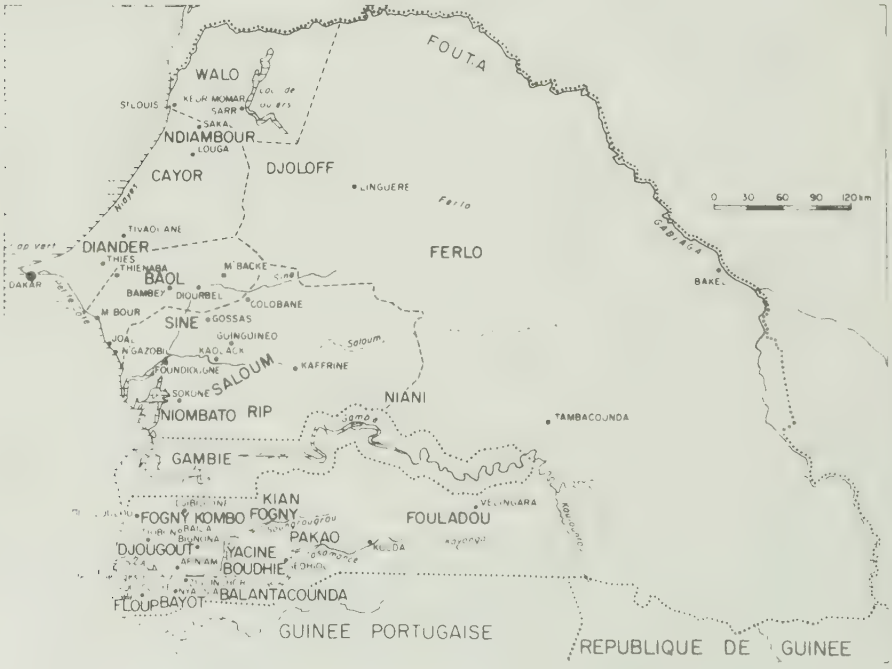

Figure 7 : Carte de localisation des provinces et localités sénégalaises citées dans le texte.

Puis, à partir du 15°30' de longitude ouest, elle s'infléchit vers l'Est pour se rapprocher de la voie ferrée "Dakar - Niger" dès l'Est de Tambacounda. Au long de cet axe de communication, les régions arachidières se résolvent en un étroit couloir qui s'évase sur sa face nord, près de la vallée du Sénégal où il englobe la région de Bakel ou Gadiaga. Sa limite sud prend un tracé méridien à hauteur de l'extrémité orientale de la Gambie d'où, jusqu'à la frontière de la Guinée, elle borne vers l'Est les régions arachidières de la Casamance.

Pour qui parcourt ce Sénégal arachidier couvrant plus de la moitié de la superficie totale du pays, l'impression dominante est celle d'une grande monotonie qui procède, en première analyse, de l'absence de tout relief marqué. A part l'accident du plateau de Thiès qui culmine à quatre vingt dix mètres d'altitude et présente vers l'Ouest un talus d'une cinquantaine de mètres où affleurent en corniches les niveaux cuirassés, c'est partout un paysage de plaine basse, dont la pente monte insensiblement vers l'Est et le Sud-Est sans jamais atteindre cinquante mètres. Cette impression de platitude est encore renforcée, pour toute la partie nord du pays, par l'absence de tout modelé en creux ; du sillon de la basse vallée du Ferlo, entre Linguère et Keur Momar Sarr, aux vallées du Sine et du Saloum, ne se rencontre aucun axe de drainage. C'est seulement avec la Gambie, puis le système hydrographique de la Casamance qu'un ensemble de vallées organisées et régulièrement drainées rompt la monotonie topographique et fournit la preuve du passage de la plaine au bas plateau.

De tels paysages sont hérités de l'histoire géologique du bassin sédimentaire sénégalais ; les régions arachidières actuelles correspondent à la partie occidentale de la cuvette émergée définitivement au miocène où affleurent les calcaires et marnes du lutétien au Nord de la Gambie, les grès argileux marins oligo-miocène au Sud. Mais à l'Est d'une ligne lac de Guiers, M'Backé, Gossas et jusqu'à la mer, de Foundiougne à la Guinée portugaise, la démolition de la surface lutétienne des régions du Sud-Est est à l'origine de l'épandage d'une nappe de débris argilo-sableux souvent cimentés en grès. Elle constitue une chape poreuse armée par un ou plusieurs niveaux cuirassés (41). L'enfoncement des eaux en profondeur fait de ces bas

(41) B.R.G.M. et Service des mines et de la géologie de la République du Sénégal : carte géologique du Sénégal en quatre feuilles 1/500.000 et notice de 36 pp., Dakar 1962.

plateaux du "continental terminal", au Nord du cours de la Gambie, le mauvais pays du Ferlo, aride, parfois désert, malgré des précipitations moyennes de 400 à 800 mm. Le front pionnier de l'arachide butte aujourd'hui au contact de ces mauvaises terres.

L'impression de monotonie générale ressentie dans les régions arachidières est encore accrue par l'ambiance climatique et par les paysages végétaux. Partout, la saison des pluies qui s'installe progressivement du Sud-Est vers le Nord-Ouest, confère aux paysages tous les caractères de la savane. Les arbres sont parés d'un magnifique feuillage et le sol disparait sous le tapis vert de graminées qui, avec les hautes tiges du mil, dissimulent souvent les champs d'arachide. En contraste flagrant, la saison sèche écrase ces campagnes de chaleur, dépouille les arbres, jaunit les herbes alors que le vent d'Est, l'harmattan, prélève dans les champs dénudés de fines poussières.

Mais par-delà les impressions premières d'uniformité, les régions arachidières du Sénégal révèlent plusieurs types de paysages. Pour une région étirée sur 3°30' de latitude, soit à vol d'oiseau sur près de 400 kilomètres, le jeu des facteurs zonaux est naturellement en cause, puisqu'ils commandent aux nuances climatiques, aux paysages végétaux et à la nature des sols. Ce n'est pas un, mais trois bassins arachidiers qui s'individualisent alors : le Nord à tendance sèche sahélienne, se différencie nettement de la moyenne Casamance à affinités soudaniennes humides, alors que le Sine Saloum et la "Petite côte" en position intermédiaire, font figure de zones de transition (42).

a) Le Nord du bassin : domaine des sols sableux

Le Nord-Ouest du bassin limité au Sud par la voie ferrée Dakar - Thiès - Diourbel, offre sans doute les paysages les plus classiques du Sénégal de l'arachide : ceux du "vieux bassin". En arrière des dépressions marécageuses des niayes bordées du Nord du Cap Vert au delta par un mince liseré de palmiers à huile et de la dalle calcaire en pente vers l'Est du plateau du Thiès, commencent les vraies campagnes arachidières, celles du Cayor, du Baol nord et

(42) Aubert (G), Dubois (G), Maignien (R). Les sols à arachide du Sénégal. Rapport dactyl. au Gouvernement Général de l'A.O.F. 1947, 57 pp.

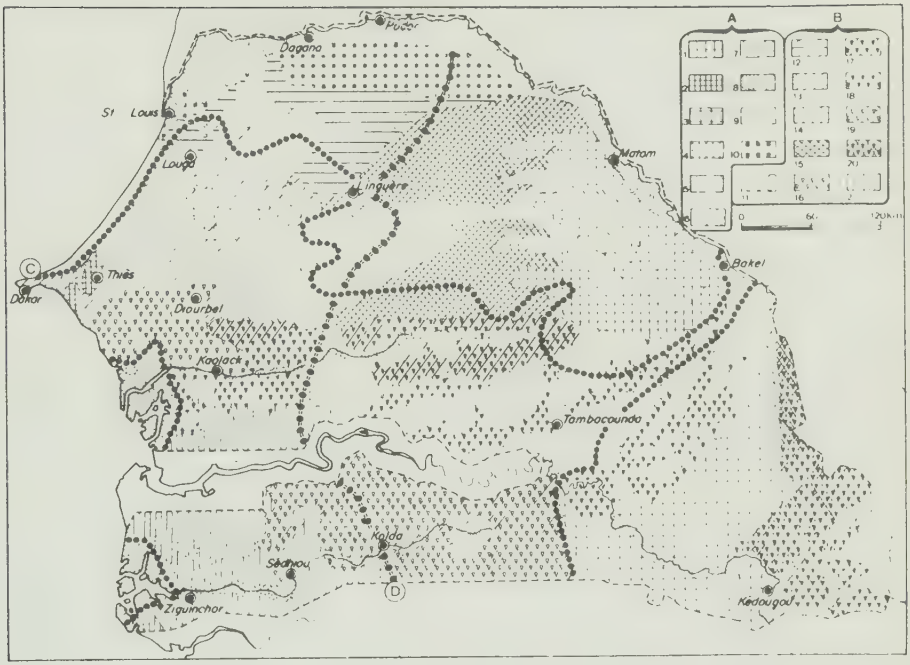

Figure 8 : Les sols et l'arachide au Sénégal. D'après Maignien (R). Carte pédologique du Sénégal au 1/1.000.000. Ouv.cit.

A - Sols peu favorables à l'arachide

1 - Cuirasses ferrallitiques sur grès
2 - Cuirasses ferrallitiques sur calcaires
3 - Cuirasses ferrallitiques sur schistes
4 - Sols gravillonnaires sur cuirasses ferrugineuses
5 - Vertisols (fort % d'argile) sur marnes
6 - Vertisols sur schiste
7 - Sols hydromorphes et halomorphes des estuaires
8 - Sols hydromorphes [illegible]
9 - Dunes vives littorales
10 - Sols brun-rouges peu [illegible]

B - Sols de la zone arachidière

11 - Sols bruns subarides sur sables et alluvions
12 - Sols brun-rouge sur sables, intergrades vers les sols ferrugineux

a) Sols ferrugineux peu lessivés

13 - Sols ferrugineux tropicaux sur sables : "fior"
14 - Sols ferrugineux tropicaux sur sables argileux
15 - Sols ferrugineux tropicaux sur grès sablo-argileux à concrétions et cuirasses en profondeur

b) Sols ferrugineux lessivés

16 - Sur sables siliceux
17 - Sur grès sablo- [illegible]
18 - Sur grès sablo-argileux [illegible] concrétions ferrugineuses
19 - Sur grès sablo-[illegible] cuirasses
20 - Sur schistes

c) Sols [illegible]

21 - Sols faiblement [illegible] sur grès sablo-[illegible]

C - Limites du bassin arachidier

D - Limites occidentales des cuirasses affleurantes

du Djoloff : "une grande plaine blanche... sableuse, chauve et pelée, paraissant d'une infertilité lamentable, au point que nulle part on ne saurait concevoir un spectacle à la fois plus décourageant et plus héroïque que la lutte entreprise ici... pour violer la terre et en tirer quelque suc" (43). C'est une région peu arrosée, entre 400 mm et 700 mm du Nord au Sud, grand domaine des alignements dunaires des sables rouges qui, orientés dans une direction Nord - Nord-Est - Sud - Sud-Ouest, donnent au paysage l'allure d'une "gigantesque tôle ondulée" (44). Ces dunes qui atteignent en moyenne vingt à trente mètres d'altitude, parfois cinquante, de part et d'autre de la voie ferrée Dakar - Saint-Louis, sont séparées par des couloirs à fond plat qui dans l'Ouest où elles sont assez serrées, ne dépassent guère quelques centaines de mètres de largeur. Elles perdent de l'altitude et gagnent de l'amplitude vers l'Est où, sur la chape gréseuse du Ferlo, disparait tout tracé rigide ; les épandages sableux s'y résolvent en plaques discontinues, fréquentes surtout entre les vallées du Ferlo et du Sine.

Partout où le tracé de ces dunes est visible sur le terrain, les contrastes topographiques sont soulignés par le jeu de teintes tranchées correspondant, du sommet au fond des dépressions, à l'existence d'une "véritable chaine" de sols et par les nuances d'un couvert végétal caractéristique, pour l'ensemble, du domaine sahélo-soudanien : c'est-à-dire la savane arbustive à tapis herbeux continu et semis de petits arbres où dominent les acacias (45).

Ce sont les sites des sommets dunaires qui donnent les terres à arachide les plus représentatives : les "dior" (46). De couleur gris clair dénotant une légère teneur en matière organique (0,5 % en moyenne), elles offrent un horizon de surface de 10 à 20 centimètres

---

(43) Gouverneur Van Vollenhoven - Cité dans N'Diaye (Abd el Kader) - Le problème de la commercialisation de l'arachide au Sénégal. Thèse d'Université de Grenoble, 1957, 219 pp., cf.p.63

(44) Michel (P), Naegelé (A) et Toupet (Ch). Contribution à l'étude biologique du Sénégal septentrional. I : Le milieu naturel. Bull. I.F.A.N., série A, Jt 1969, pp.757-839, cf. p.814

(45) Trochain (J). Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Mém. I.F.A.N., n° 2, Larose 1940, 433 pp., cf pp.163-175

(46) Dior est un terme wolof qui signifie sol meuble.

d'épaisseur, très sableux, souvent pour 95 %, avec dominante de sable fin et très pauvre en argile (6 % au plus, 2 à 3 % en moyenne). Au-dessous, c'est un horizon de grains de sables rouges par enrichissement en fer puis, vers un mètre de profondeur, on passe à la roche mère soit au sable de teinte rose. Ces sols qui appartiennent à la classe des sols ferrugineux tropicaux lessivés seulement en fer, n'ont pas de structure mais ils sont meubles et profonds. Bien drainés, ils prennent facilement l'eau en début de saison des pluies. En dépit de leur pauvreté en matière organique (moins de 1 %), en calcium et en phosphore, il s'agit de terres qui conviennent à la culture de l'arachide et du mil (47).

Mais très souvent, dans les parties hautes, elles prennent une teinte rouge qui signifie une dégradation irréversible : l'abus du défrichement et de la culture a livré le sol dénudé à l'action du vent de saison sèche qui exporte toutes les particules fines alors que le ruissellement du début d'hivernage en transporte pour sa part vers les fonds. Bientôt ne reste plus à la surface que le sable grossier, privé de toute trace de matière organique et de toute cohésion et qui est constamment remanié en micro-dunes : c'est le "dior rouge" totalement stérile (48).

L'aspect de la végétation révèle partout, au sommet de ces dunes, l'imprudence d'un déboisement excessif et la "désertification" qu'il implique. Au mieux les champs sont peuplés d'un semis lâche d'arbres et d'arbustes rescapés du feu et de la hache. Ce sont des baobabs, de rares tamariniers (Tamarindus indica) ou quelques essences d'assez belle venue, mais surtout des "sing" (Acacia raddiana) à la silhouette vite familière : tronc tourmenté, parasol de branches rabattu au sommet et des "soump" (Balanites aegyptica. cf chap.II, p.122), alors que les "kad" (Acacia albida) deviennent de plus en plus nombreux vers le Sud. Si les jachères herbeuses témoins de plusieurs années de repos où domine le "nger" (Guiera senegalensis) sont rares, par contre sont fréquentes les vastes plaques de sol nu peuplées seulement par de maigres buissons.

---

(47) Pour les caractéristiques principales des différents types de sols et leur mise en place, voir, sous la direction de Maignien (R). Carte pédologique du Sénégal au 1/1.000.000 et notice explicative de 63 pp. O.R.S.T.O.M. Dakar-Hann, 1965. Sur les sols dior, voir Faure (J). Les sols de la région de Louga. Ann.Cent.Rech.Agron. Bambey, Bull.agron.n°II. Min.Fr.O.M., Dir.Agric.et Elev.1953 pp.1 à 168.

(48) Aubert (G) et Maignien (R). L'érosion éolienne dans le Nord du Sénégal et du Soudan français. C.R. Conf.interafr.des sols de Goma (Kivu, Congo belge), 1949, T.I, pp.1309-1316

Dans les sites déprimés des fonds de couloirs entre les dunes, dominent les teintes noire ou brune des sols colluvionnaires mal drainés et à hydromorphie temporaire, d'autant plus que les marnes ou marno-calcaires sous-jacents sont proches de la surface. Ce sont les sols "dek", bruns, légèrement argileux, qui durcissent en saison sèche et conviennent mieux au sorgho qu'à l'arachide. Ils portent une végétation faite de "sourour" (Acacia seyal) au fût lisse et de teinte rougeâtre et de kad assez denses. Les sites les plus déprimés où, après l'hivernage la nappe d'eau reste à peu de distance de la surface, offrent des sols noirs très argileux, les "ban", qui en général ne sont pas cultivés mais conviendraient au riz.

Sur les pentes des dunes, se succède toute une série d'intermédiaires entre dior et dek. Ce sont les dek-dior à teinte proche de celle des dior, mais parfois blanchâtre par perte d'une partie de la matière organique. Dans l'ensemble, ils comportent à proximité de la surface, des lignes d'accumulation plus argileuses que dans les sols dior. Ils sont donc plus difficiles à travailler, mais conviennent cependant à l'arachide et au mil. Ils sont souvent signalés par l'abondance de pommiers du Cayor (Parinari macrophylla. cf chap. III, p.168).

Naturellement les séquences topographiques et pédologiques sont marquées par des nuances régionales. Dans l'extrême Nord du bassin, le passage est net vers les sols subarides, brun-rouge très sableux à horizon humifère assez épais. La matière organique assez bien répartie, leur texture légère leur confèrent des aptitudes à la culture de l'arachide et du mil, mais les faibles précipitations très variables d'une année à l'autre la rendent très aventureuse. Vers le Sud, au contact de la ligne du chemin de fer Dakar - Niger, le relief dunaire s'adoucit, les passées de sol dek sont plus larges mais s'annoncent aussi les sols ferrugineux lessivés du Sud : le concrétionnement de profondeur et même le cuirassement font leur apparition. Ces types de sols dominent sur le revers du plateau de Thiès : souvent sableux en surface, mais plus argileux à faible profondeur que les dior, ils sont alors utilisés par l'arachide comme entre Thiès et Tivaouane où les rôniers très denses donnent un cachet original au paysage (49). En direction de l'Est enfin, dès une ligne Nord-Est - Sud-Ouest Linguère-Colobane, les sols se forment sur la chape du continental terminal.

---

(49) Bonfils (P), Faure (J). Carte pédologique de la région de Thiès au 1/100.000. Ann.Cent.Rech.Agron. Bambey, 1956, n° 14, pp.5-92

Localement sableux, là où les sables rouges sans alignements dunaires bien précis ont recouvert les grès, ils présentent alors des analogies avec les dior et les cultivateurs d'arachide les ont souvent conquis. Dans ce domaine des "terres neuves" la fragilité des sols est très grande, car sur les champs dénudés le vent a facilement raison de la mince pellicule sableuse. Au-dessous, c'est la chape gréseuse et les cuirasses qui l'accompagnent : alors, c'est le Ferlo aride, privé d'eau, médiocre domaine sylvo-pastoral parcouru par les éleveurs.

b) La zone de transition : Sine Saloum et "Petite côte"

Du Sud de la ligne de chemin de fer du Dakar - Niger à la frontière gambienne, les campagnes arachidières prennent un style différent par-delà la pérennité de certains thèmes physiques généraux de la partie nord du bassin. Ici aussi, les altitudes sont médiocres, au-dessous de cinquante mètres, mais elles sont plus uniformes et surtout les premiers éléments d'une topographie en creux apparaissent avec les vallées du Sine et du Saloum. En arrière de l'immense estuaire coupé de marigots et corseté par les vastes surfaces des tannes stériles qui jusqu'à 130 ou 140 kilomètres de la mer laissent deviner les influences de la marée et des eaux saumâtres, ce ne sont que pièstres chenaux au tracé capricieux privés d'eau pendant la plus grande partie de l'année, limités par les bourrelets des alluvions sableuses à l'aval et bordés par le rebord franc de la dalle gréseuse cuirassée à l'amont. Les sables rouges recouvrent encore la plus grande partie de la région, entre la voie ferrée et la vallée du Saloum, mais ils ne forment plus qu'une mince nappe , sans alignements dunaires distincts. S'en dégagent dès l'Ouest d'une ligne Pout - N'Guekokh les affleurements marno-calcaires qui s'avancent vers le Cap Vert et s'associent aux "falaises" de la Petite côte et, vers l'Est, la dalle du continental terminal qui, dès le tracé Sud-Ouest - Nord-Est : Sokone - Kaolack - Colobane, commande à tous les paysages morphologiques du Sénégal soudanais. Enfin, le rythme climatique à deux saisons et le milieu végétal de la savane demeurent. Mais l'hivernage est plus humide qu'au Nord, 700 à 1000 mm et plus long (105 à 125 jours), alors que l'on passe à un tapis herbacé plus vigoureux et continu, semé de beaux arbres denses qui excluent le plus souvent les acacias et où dominent les essences de Soudan.

Dans ces régions devenues depuis plusieurs décennies le principal domaine de la production arachidière - les deux tiers du total en moyenne - la répartition des zones majeures de culture est sous la dépendance de la nature des sols. En gros, le Nord Ouest est le domaine des sols sableux, alors qu'à l'Est du méridien de Kaffrine (15°30' ouest), c'est celui des grès ferrugineux, recouverts par une mince pellicule de sables et de gravillons (50).

De l'Ouest de la basse vallée du Sine à la région de Kaffrine, le coeur du Sine Saloum arachidier est le domaine des "sols beiges du Sine". Ils se rapprochent des dior par leur texture : plus de 90 % de sables, moins de 4 à 5 % d'argile en surface. Mais, en climat plus humide que ceux-ci, ils sont lessivés en argile et en profondeur le fer peut prendre la forme de concrétions, alors que le pourcentage d'argile croît très vite. Bien que leur teneur en matière organique soit faible (moins de 2 %), ils ont une meilleure structure que les dior, grâce à une "fraction-limon" qui atteint souvent 3 % en surface. Plus riches en calcium que ces derniers et malgré leur carence en potasse et acide phosphorique, les sols beiges du Sine constituent par excellence des sols à arachide, d'autant plus que l'érosion éolienne, ici moins virulente qu'au Nord, a moins d'effet sur leur structure grumeleuse. D'autre part, l'érosion pluviale sensible sur les pentes où le ruissellement peut être suivi de ravinements (51), l'est moins sur les surfaces planes car le couvert végétal protège assez bien le sol. En effet, l'humidité plus grande, le respect bien connu de l'arbre par les Sèrer qui occupent tout l'Ouest de la région, expliquent une grande densité des arbres. Le kad est l'essence caractéristique des campagnes sèrer (52), auquel s'ajoute localement le rônier (Borassus flabellifer) dans le Sine, alors que le moyen Saloum est le domaine du néré (Parkia biglobosa), du dimb (Cordyla africana) et des ficus.

---

(50) Bousquet (M). Le Sine Saloum agricole. Agron.Tropic. 1952, n°2, pp.117-136, cf p.121

(51) Service de l'Agriculture du Sénégal. Mémoire concernant les mesures prises ou à prendre pour conserver leur fertilité aux terres à arachide. C.R. Conf.interafr. des sols de Goma, ouv.cit. pp.1557-1561

(52) Pélissier (P). ouv.cit. pp.260-276

Entre la Petite côte, le plateau de Thiès au Nord Ouest et ce domaine des sols beiges, la variété des affleurements géologiques s'associe à de grandes nuances de sols qui rompent quelque peu l'unité des terres arachidières. Des passées de sols de natures différentes se succèdent en disposition "normale" au tracé de la côte. Entre N'Gazobil et Bambey ou à l'Ouest de Diaganao, ce sont des lanières de sols dek, lourds, utilisés pour les sorgho et très peu pour l'arachide. En prolongement naturel des sols du Cayor, ce sont des couloirs de terres du type dior, comme entre M'Bour et Thiénaba qui fournissent aux "Sèrer none" leurs véritables terroirs à arachide.

A l'Est, de Guinguineo à Kaffrine, les sols beiges marquent sur les sables qui s'amincissent, puis sur les grès sablo-argileux dont l'épaisseur croît vers l'Est en même temps qu'ils se rapprochent de la surface pour l'atteindre à l'Est de Kaffrine, une tendance nette au concrétionnement. Très meubles en surface, ils constituent les terres où la culture de l'arachide a connu une grande extension à partir de la veille de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, vers l'Est jusqu'à la Falémé, partout où ils affleurent sur la cuirasse, à l'occasion de la moindre pente ou au long des couloirs évasés des vallées mortes, ils constituent les terroirs à arachide des "terres neuves du Saloum" et du Sénégal oriental, signalées par la forêt sèche monotone de type soudanais à"vène"(Pterocarpus erinaceus), Bombax (kapokier) et multiples combrétacées, dont certaines comme le "rhat" (Combretum glutinosum), médiocre arbuste aux feuilles blanchâtres, prolifèrent sur les jachères. En position topographique culminante, la cuirasse ferrugineuse semée sur une faible épaisseur de sables et de gravillons inaptes à la culture est ici le domaine de l'acacia (Acacia macrostachya) et du"tiagni"(Pterocarpus lucens), arbuste tourmenté de couleur jaune.

Enfin, vers le Sud du moyen Saloum, dans le Niombato et le Rip au contact de la Gambie, qui représentent les régions les plus humides de ce Sénégal du Nord, apparaissent par plaques les sols faiblement ferrallitiques de teinte brune dont le vrai domaine est, plus au Sud, celui des plateaux de Basse Casamance (cf p. 41). Ils sont ici avec moins de 1000 mm de pluie, en limite septentrionale de leur zone d'extension. Ils font figure de sols fossiles qui évoluent souvent en

sols ferrugineux à concrétionnement marqué et où la cuirasse apparait parfois à très faible profondeur. Sableux en surface et poreux, malgré leur tendance grumeleuse, ils constituent encore des sols valables pour l'arachide. Mais déjà, ces terres plus lourdes que celles du Nord, profondes, riches en humus, entravent lors des années les plus humides, la pénétration du gynophore dans le sol et compliquent l'arrachage. En fait, ici dans les clairières de défrichement souvent récentes, ouvertes dans la forêt sèche soudanienne à vène, bombax et santan (Danielle oliveri), c'est par préférence le sol beige qui est consacré à l'arachide.

c) L'arachide, culture sèche des plateaux de Casamance

L'arachide est partout cultivée en Casamance qui, par-delà l'enclave gambienne fait figure d'annexe méridionale du bassin sénégalais. En contraste total avec la vieille région de culture du Nord, c'est un domaine humide où les précipitations croissent rapidement de 1000 mm au Nord à 1900 à l'extrême Sud-Ouest et où, malgré un rythme contrasté à deux saisons, on passe des paysages de Soudan de l'intérieur à ceux de l'estuaire inclus dans l'ensemble "subguinéen" des Rivières du Sud. Les terres basses de l'embouchure où se livre la lutte des eaux saumâtres et des eaux douces, non plus que les sols de vallées ne sauraient convenir à la culture de l'arachide : les terres conquises sont ici le domaine du riz qui remonte sur les versants parés de rideaux de palmiers à huile (cf. chap.III, p.182). Partout la culture de l'arachide et du mil s'associe aux sites de "terres sèches" des plateaux. Alors que les régions du Nord de la Gambie évoquent un paysage de plaine, les régions d'interfluves de la Casamance se présentent comme des surfaces planes sans accidents topographiques ni lignes de crêtes marquées qui, malgré leur faible altitude, inférieure à cinquante mètres, font figure de plateaux au regard des deux axes de drainage permanent, la Casamance et le Soungrougrou qui les échancrent. Partout en Casamance, sauf à l'extrême Ouest pour les petits plateaux de Diouloulou et d'Oussouye où affleurent les grès et calcaires marins oligo-miocènes, ces plateaux sont armés en surface par la dalle épaisse des grès du continental terminal, recélant deux niveaux cuirassés qui apparaissent sur les versants vers 11 - 15 mètres et 27 - 29 mètres (53).

---

(53) Fauck (R). Etude pédologique de la région de Sédhiou, moyenne Casamance. Agron.Tropic. 1955, nov-déc. pp.752-793, cf p.759

Par-delà ces thèmes permanents, les plateaux de la Casamance présentent cependant, sur les 300 kilomètres qui séparent l'estuaire du cours du Koulountou et sur la centaine de kilomètres de distance entre la frontière de la Gambie et celle de la Guinée portugaise, une série de nuances. Elles tiennent tout d'abord à la topographie. Dans l'ensemble, les altitudes croissent assez régulièrement, de 12 à 20 mètres vers l'Ouest à 40 - 50 vers l'Est, en même temps que les plateaux deviennent de plus en plus massifs. Réduits à l'état de minces éperons dans la région de l'estuaire, ils forment en Moyenne Casamance trois ensembles distincts, séparés par les vallées de la Casamance et du Soungrougrou et dont l'altitude croît du Balantacounda au Sud, vers le Pakao au centre et le Kian au Nord (54). Enfin, en Haute Casamance, il s'agit d'un plateau massif peu échancré par les médiocres vallées de la Haute Casamance supérieure vers l'Ouest, du Kayanga vers le Sud et des petits vallons qui se dirigent vers la Gambie au Nord. Mais à ces données d'ordre topographique, s'ajoutent des contrastes pédologiques essentiels : la Basse Casamance, à l'Ouest du cours inférieur du Soungrougrou et du Balantacounda, est le domaine des sols faiblement ferrallitiques, la Haute Casamance, à l'Est de Kolda est celui des sols ferrugineux à concrétions et cuirasses. C'est en Moyenne Casamance que se fait le passage des uns aux autres (55).

Cette région fournit la plus grosse part des tonnages d'arachide commercialisés en Casamance, soit en moyenne la moitié du total. L'ancienneté de la présence française (cf 2ème Partie, chap.II p.328) y explique une vieille tradition de culture de la plante liée aux facilités d'évacuation par le fleuve mais rendue possible par des données naturelles favorables. Il s'agit d'un Soudan humide (1.000 à 1.500 mm) mais déjà en marge des influences maritimes. Les grandes ressources de l'estuaire, le riz et le palmier à huile ne jouent plus qu'un rôle discret. Sous l'influence mandingue, c'est le plateau qui devient le terroir essentiel par la culture du mil et de l'arachide.

---

(54) Seck (A). La moyenne Casamance, étude de géographie physique. Rev.Géog.alp. 1955, n°4, pp.707-756, cf pp.710-716

(55) Maignien (R). Le passage des sols ferrugineux tropicaux aux sols ferrallitiques dans les régions Sud-Ouest du Sénégal. Sols Afric. Niamey VI, n°2-3, mai-déc.1961, pp.113-173
Tobias (Ch). Contribution à l'étude du passage des sols beiges aux sols rouges. Etude d'une toposéquence dans la région de Séfa. O.R.S.T.O.M. Dakar-Hann, jv.1965, 116 pp.

Dans les défrichements qui ont fait largement reculer la forêt soudanaise sèche à santan (Daniella oliveri), ntaba (Cola cordifolia) et néré (Parkia biglobosa), l'arachide colonise tous les types de sols. Les sites les plus hauts des plateaux de Pakao et de Kian, correspondent aux avancées vers l'Est des sols ferrallitiques de couleur brune à grise de texture argilo-sableuse en surface, assez riches en réserves minérales qui, en profondeur, passent à une structure argilo-sableuse à teinte rouge dominante. Du fait de leur situation topographique, ils sont bien drainés et malgré le climat humide conviennent à l'arachide, hormis des risques de durcissement lors de l'arrêt des pluies, à la récolte.

Mais les vraies terres à arachide de moyenne Casamance sont les sols sableux des plateaux, les "kégné-kégné" mandingues. Ces sols ferrugineux sont très lessivés en fer et argile et présentent à partir d'un mètre de profondeur des lignes de concrétions. A une distance variable de la surface, se succèdent les deux niveaux cuirassés. L'altitude de ces derniers étant à peu près constante, les plateaux les plus hauts comme ceux du Nord, à quarante ou cinquante mètres d'altitude, ne présentent pas d'affleurements cuirassés hormis sur leurs marges. Par contre, pour ceux du Boudhié et du Yacine à l'Ouest de Sédhiou, vers 18 à 20 mètres d'altitude, la surface topographique recoupe souvent le niveau cuirassé inférieur à l'occasion de la moindre pente (56). En dehors de ces tâches de mauvais sols, les terres beiges de plateau offrent une texture sableuse à structure légèrement grumeleuse. Certes le drainage surtout au coeur de ces plateaux est médiocre, mais sur les surfaces planes, l'infiltration est considérable, ce qui d'ailleurs limite les méfaits du ruissellement. De plus ces terres présentent sur les sols rouges l'avantage d'une moins grande cohérence lors de l'arrachage. Il s'agit donc d'un milieu favorable à la culture de l'arachide mais qui exige des précautions particulières, sous peine d'une dégradation rapide. La disparition du couvert forestier implique en effet un appauvrissement très marqué en humus et surtout de grands dangers de destruction. Les études entreprises à la station de la Compagnie

---

(56) Le bas plateau du Balantacounda, vers 15-20 mètres d'altitude, ne présente guère de niveau cuirassé. Selon Seck Assane, art.cit. p.707, il faudrait y voir l'influence d'un climat plus humide que celui du Nord.

Générale des Oléagineux Tropicaux à Séfa près de Sédhiou (57), ont montré que sur les terres planes, dénudées et sèches, les énormes chutes de pluies du début d'hivernage provoquent une sorte de glaçage du sol car les particules fines, libérées par le choc des gouttes obturent les pores ; la surface s'imperméabilise (58). Sur les pentes, ces averses provoquent une intense érosion en nappe. Sur les sols défrichés se produit vite un ravinement catastrophique qui emporte la terre meuble et fait apparaître la cuirasse pour peu que celle-ci soit proche de la surface.(59).

A l'Est de la région de Kolda, les plateaux de Haute Casamance (Fouladou) offrent des thèmes physiques d'une grande homogénéité pour ne pas dire monotonie. Partout, sous le couvert de la forêt sèche soudanaise à boisement dense de santan, tali, vène et dimb, c'est le domaine des sols beiges à concrétions qui, avec une pluviosité moyenne de 1000 à 1300 mm, pourrait permettre une grande extension du mil et de l'arachide. C'est tout juste si des plaques bowalisées où apparaissent les acacias et quelques vallons à rideau de végétation sub-guinéenne qui enserrent les rizières apportent quelques solutions de continuité. Or, malgré ces aptitudes, la Haute Casamance ne fournit guère plus du tiers des arachides commercialisées dans la région, essentiellement d'ailleurs par le pays au Sud de la rivière, à hauteur de Kolda et par les environs de Vélingara. Avant tout, l'enclavement du pays et la faible occupation humaine expliquent ici la modestie des surfaces occupées par l'arachide.

C'est précisément le jeu de données économiques et humaines terme pour terme opposées, qui justifie l'extension récente de l'arachide sur les plateaux de Basse Casamance. A l'Ouest du Soungrougrou,

---

(57) Station créée en 1949 pour étudier les possibilités de la culture mécanisée, surtout de l'arachide. Elle est aujourd'hui gérée après quasi-abandon de cette technique par la Société de développement agricole et industrielle de Casamance (SODAGA).

(58) Fauck (R). art.cit., p.785

(59) Portères (R) et Fauck (R). Etude d'économie agricole et rurale. Possibilités d'implantation d'une agriculture modernisée sur les plateaux de la Casamance moyenne. Ministère de l'Economie rurale du Sénégal et F.A.C., Paris, jv-mars 1961, 80 pp. cf pp.9-17

la surface s'abaisse à moins de trente mètres d'altitude au Nord - Nord-Est dans les forêts classées des Kandiadou et des Narang, à moins de vingt mètres pour l'Ouest du plateau des Djougout, entre Tiobon et Afiniam ou pour celui d'Oussouye. Au contact de l'estuaire, le plateau se résoud en une série de promontoires séparés par les larges sillons de direction Sud-Ouest - Nord-Est, des cours supérieurs des principaux marigots qui parcourent les vasières : ceux de Diouloulou, de Bafla et de Bignona au Nord, le Kamobeul Bolon de direction méridienne au Sud de l'estuaire. Dans le détail, le rebord de ces plateaux est découpé souvent en feuilles de chêne, comme à Diouloulou et Oussouye par les bas-fonds évasés des chenaux secondaires. En fait, à l'Ouest - Sud-Ouest de la route Ziguinchor - Bignona - Diouloulou, les plateaux n'occupent qu'une surface restreinte figurée par une succession de dos de terrain exigus à surface plane ou légèrement convexe.

Ils sont le domaine des sols ferrallitiques qui avaient déjà une certaine extension en Moyenne Casamance. Par leur teneur en sable qui leur garantit un bon drainage en surface, ils conviennent à de nombreuses cultures dont l'arachide, alors que leur profondeur et leur homogénéité leur fournissent sous ce climat très humide en hivernage une réelle aptitude pour l'arbre comme en témoignent par les périmètres classés, les belles forêts de la Basse Casamance. Dans ces pays où la mangrove, les rizières et les rideaux de palmiers à huile apportent une note sub-guinéenne dominante, l'arachide et le mil paraissent assez insolites. Ce n'est qu'au début du XXème siècle du fait de la forte densité de population et des facilités offertes à l'économie de traite par le réseau dense des chenaux, que de vastes défrichements ont conquis jusqu'à l'excès les terres de forêts des plateaux. En fait, si partout l'arachide est cultivée dans les clairières, souvent sous les palmiers à huile, c'est surtout au Nord de la Casamance, autour de Bignona qu'elle couvre de vastes surfaces. Le climat, avec 1200 à 1500 mm de pluie est moins humide qu'au Sud-Ouest. Le plateau devient de plus en plus massif et élevé, 25 à 35 mètres vers le Nord : la forêt soudanienne couvre encore d'importantes superficies. Ces campagnes se rattachent par nombre d'aspects aux vraies régions arachidières du Nord et de l'Est

Au contraire, pour l'étroit couloir de terre entre la Casamance et la frontière de la Guinée portugaise, l'exiguité du

plateau partout enserré par le lacis des chenaux, le voisinage de la nappe d'eau, l'hivernage très humide, font que les sols gluants, durs en saison sèche, sont peu favorables à l'arachide. Elle n'occupe que de faibles surfaces dans le pays Floup et surtout dans la Pointe Saint Georges. Mais pour peu que vers l'Est le plateau devienne plus massif et moins humide, l'arachide gagne de vastes surfaces comme en pays Bayot qui annonce déjà le Balantacounda.

2) Les régions arachidières du Niger

Des environs de Dosso à l'Ouest, à ceux de Zinder à l'Est, la région arachidière du Niger s'étire sur plus de 1000 kilomètres au long de la frontière du Nigeria. A l'extrême Ouest, elle est limitée par la large vallée Nord-Sud du Dallol Bosso, alors que vers le Nord, elle a un tracé, à son Sud, parallèle à celui de l'isohyète 500 mm. Elle ne le franchit en deux pointes vers le Nord, que dans les régions de Dakoro et de Zinder. A l'Est de cette dernière ville, comme l'isohyète 500 mm, la limite de la zone arachidière s'infléchit vers le Sud-Est pour franchir la frontière nigérienne dans la région de Karguéri. Ainsi délimité, le pays arachidier est traversé par le grand axe routier Dosso-Birni N'Konni-Madaoua-Maradi-Zinder. C'est au Sud de cette voie, de direction Ouest-Est, que se situent les grandes régions productrices. Entre Dogondoutchi et Madaoua, où la frontière prononce une poussée vers le Nord, l'arachide disparait presque. De part et d'autre de cette solution de continuité s'individualisent donc une région arachidière ouest dont l'importance est assez secondaire et un bassin centre et est qui constitue le grand domaine de production du Niger (cf figure 16). En tout ce sont environ 360.000 hectares qui sont consacrés à la plante.

Le Niger agricole se présente comme un domaine de plateaux de 240-270 mètres dans l'Ouest, Adelé et Djigui, vers 450-480 mètres dans la région de Zinder ou Damaragam (60). Ce sont avant tout des pays gréseux : les grès du continental terminal (néogène) affleurent dans tout l'Ouest jusqu'à Birni N'Konni, ceux du Tégama, continental intercalaire (crétacé) au centre. A l'extrême Est du bassin arachidier, en même temps qu'apparaissent à la surface les pointements granitiques du socle, débutent les grands épandages sableux du Manga.

---

(60) Carte IGN au 1/200.000 : feuilles Gaya, Sabongari, Dosso, Dogondoutchi, Birni N'Konni, Zinder et Magaria.

Ces plateaux comportent des accidents qui prennent l'allure de tables à l'Ouest et de collines entre Tessaoua et Zinder. Ce sont dans tous les cas de mauvais pays (fakara des djerma) où des lambeaux de cuirasses affleurent à la surface, où le sol est absent et l'eau manque. Seuls les maigres buissons d'acacias de la brousse tigrée s'y maintiennent, qui laissent de vastes plaques de sol nu (61). C'est un domaine ni cultivé, ni cultivable qui couvre de vastes superficies dans la région de Dosso (62). On comprend dès lors les faibles possibilités de l'arachide dans ce Niger ouest.

La topographie en creux de ces pays est représentée par les vallées larges, empatées par les sables et à écoulement épisodique, des"Dallols" de l'Ouest et des "Goulbis" du Centre. Ces vallées où les palmiers doums et les rôniers apportent un cachet original à la végétation, constituent des sites privilégiés pour l'habitat installé sur les niveaux intermédiaires, en contrebas des plateaux et à l'abri de l'inondation. Les bas-fonds aux sols gris ou noirs hydromorphes (fadama des Haoussa) sont aptes aux cultures maraîchères et à la canne à sucre, au coton et au sorgho (63). Mais les sols typiques de ces larges vallées sont des sols sableux que le pourcentage assez fort en argile rend aptes à la culture du sorgho et qui conviennent aussi au mil et à l'arachide.

Intermédiaires topographiques entre les accidents culminants à la surface stérile et les larges vallées des Dallols et Goulbis, les plateaux nigériens monotones offrent des paysages soudano-sahéliens typiques : ceux de la savane arbustive. Les acacias, partout présents, apportent la note sahélienne,mais les espèces de Soudan deviennent de plus en plus fréquentes vers le Sud : le néré (dorowa), le karité (kadé) et l'acacia albida (gao) entre autres. Dans l'extrême Sud-Ouest du pays, vers Gaya, on passe même aux forêts claires.

Ces plateaux sont le domaine des sols ferrugineux tropicaux, de couleur beige ou rouge (rairai des Haoussa). Ces sols meubles, où

---

(61) Aubréville (A). Les forêts de la colonie du Niger. Bull.com.Et. hist.sc. A.O.F., T.XIX, n°1, jv-mars 1936, pp.1-95

(62) Robin (J). Description de la province de Dosso. Bull. I.F.A.N. 1947, T.IX, pp.56-98. Voir aussi Rochette (R). Au Niger, Tibiri village Maouri. Rev.Géog.alp. T.LIII, 1965, n°1 pp.101-129

Figure 9 : L'arachide et les sols au Niger.
(D'après les cartes pédologiques au 1/500.000 Maradi et Zinder, O.R.S.T.O.M. et I.G.N. 1964)

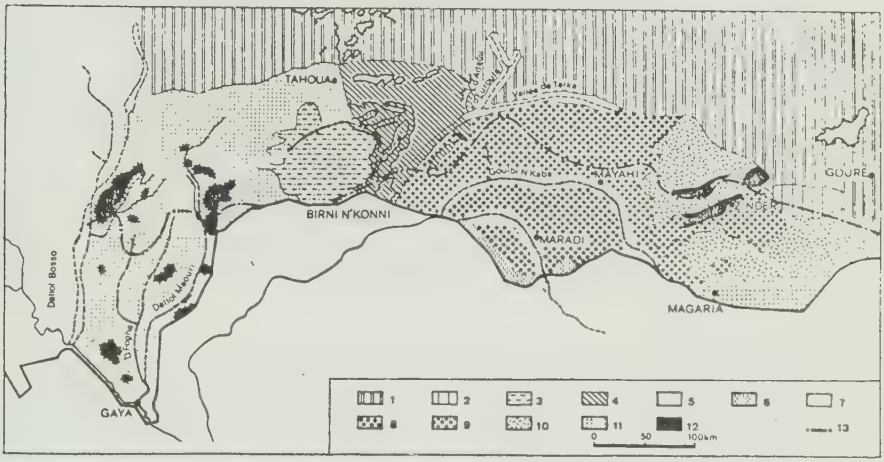

1) Sols défavorables à l'arachide :

1- Sols des régions pastorales : subarides brun-rouge
2- "Intergrades" vers les sols subarides
3- Sols ferrugineux argilo-sableux de l'Ader Doutchi
4- Sols brun-rouges à coton et sorgho de la Maggia et l'Ader Doutchi-est
5- Sols hydromorphes de "fadama" des dallols et goulbis

2) Sols des bassins arachidiers : sols ferrugineux tropicaux

6- Sols stériles argilo-sableux alluviaux du quaternaire de Maradi
7- Sols sur sables des ergs anciens lessivés en fer et parfois concrétionnés (Niger-Ouest)
8- Sols sur sables lessivés en fer de Maradi et Bandé (Niger-centre)
9- Sols sur sables des ergs orientés peu lessivés (Niger-est)
10- "Intergrades" vers les sols subarides bruns
11- Sols sableux en association avec des sols hydromorphes
12- Dalles stériles ferruginisées
13- Limite nord des zones arachidières

domine un matériel sableux, d'origine éolienne accumulé en micro-dunes (gigawa), sont le plus souvent acides, pauvres en azote, en potasse et en calcium. Très indigents en argile, du moins en surface, ils n'ont pas de structure et ne possèdent aucun pouvoir de rétention :

la culture n'y est possible qu'avec la pluie (64). Leur vocation culturale se limite essentiellement aux mils penicillaires, aux haricots niébés et à l'arachide. Dans l'Ouest, ce sont surtout des sols lessivés en fer, qui ont une tendance marquée au concrétionnement et sont menacés par l'érosion hydrique. Dans le Niger centre et est, les vraies terres à arachide sont représentées par les sols sur sables des ergs anciens orientés des régions de Maradi, Bandé et Zinder. Le plus souvent assez peu lessivés en fer, ils ont une fertilité très insuffisante du fait d'un stock organique très faible, de l'abus de culture et des menaces de l'érosion hydrique. Vers le Nord et surtout vers l'Est de la région de Zinder, autour de Gouchy, Ouacha et Kargueri, l'arachide est cultivée sur les terres de transition ("intergrades") annonçant les sols subarides brun-rouge . Ce sont là encore des sols sableux à fertilité insuffisante, très sensibles à l'érosion éolienne qui, au cas de culture, demandent ensuite des jachères de longue durée (cf figure 9).

L'extension de ces sols connait entre l'Ouest de Birni N'Konni et l'Ouest de Madaoua, là où justement la poussée vers le Nord de la frontière réduit le domaine climatique de culture possible de l'arachide au Niger, une solution de continuité. Elle s'identifie aux domaines de l'Ader-Doutchi méridional et de la Maggia (65). Ce sont là des régions à sols ocres ou bruns fortement lessivés ou concrétionnés, le plus souvent inaptes à la culture ou des sols lourds, riches en argile convenant au coton et non à l'arachide. Les données pédologiques contribuent donc pour une part essentielle à la disparition de l'arachide de la région de Birni N'Konni - Madaoua et à la division des régions arachidières nigériennes en deux bassins.

---

(63) et (64) Cartes pédologiques de reconnaissance de la République du Niger au 1/500.000. Feuilles : Zinder par M. Gavaud et G. Bocquier, et Maradi par M. Gavaud et R. Boulet. O.R.S.T.O.M., Centre de Recherches pédologiques de Hann.

(65) L'Ader Doutchi est une région de plateaux de 400 mètres environ d'altitude, accidentés de collines et constitués par l'affleurement des argiles et des calcaires éocènes. La Maggia est un ensemble de vallées mortes qui se jettent en territoire du Niger dans le Rima, affluent du Sokolo, lui-même émissaire de rive gauche du Niger.

3) Le bassin arachidier du Mali

Bien que l'arachide soit à peu près partout cultivée au Mali, c'est dans les trois régions de Kayes, Bamako et Ségou que se situe la plus grande partie des surfaces consacrées à la plante et ce sont elles qui fournissent la presque totalité des tonnages commercialisés. C'est au long de la voie ferrée, de la frontière du Sénégal à Bamako, puis du fleuve jusqu'à Ségou, que s'ordonnancent ces grandes régions productrices. Les directions respectives de ces deux axes de communication qui se recoupent à Bamako selon un angle très ouvert, commandent à la disposition générale du bassin. Au Nord et au Sud, les centres majeurs de production ne sont guère distants de plus de quelques dizaines de kilomètres de la voie d'évacuation. Aussi, sur la carte, les régions arachidières du Mali prennent-elles l'allure d'une sorte de croissant allongé sur environ 700 kilomètres d'Ouest en Est, dont la concavité est tournée vers le Nord et qui s'inscrit entièrement entre les parallèles 12° au Sud, 14°30' au Nord-Ouest et 13°30' au Nord-Est.

Autant dire que ces régions se situent en domaine soudanien comme le confirme d'ailleurs la carte des précipitations (cf. figure 18): environ 700 mm au Nord, 1100 au Sud et présentent un hivernage qui, par sa durée, s'apparente à celui du Sine Saloum. Les paysages végétaux soulignent cette uniformité. Par-delà les nuances locales d'ailleurs fort marquées, la savane arborée à baobab, karité, néré, san (Isoberlinia doka), lingué, caïlcédrat (Khaya senegalensis) et autres beaux arbres de Soudan, fait figure de formation de référence dans les campagnes arachidières du Mali. En résumé, voici un domaine qui, à la différence de la Sénégambie, mais à l'image des régions productrices du Niger, se situe dans une seule zone bioclimatique.

En comparaison des horizons monotones du Sénégal et du Niger arachidiers, le bassin malien, selon les thèmes généraux des régions centrales de Soudan, est original par la variété de ses paysages physiques. La trame générale est fournie par des contrastes topographiques accusés : le bastion des plateaux mandingues est pénétré partout par les émissaires supérieurs du Sénégal et se termine vers l'Ouest et le Sud-Est au-dessus des plaines de la Faléme et du Niger, par d'impressionnantes "falaises". Les données géologiques confèren

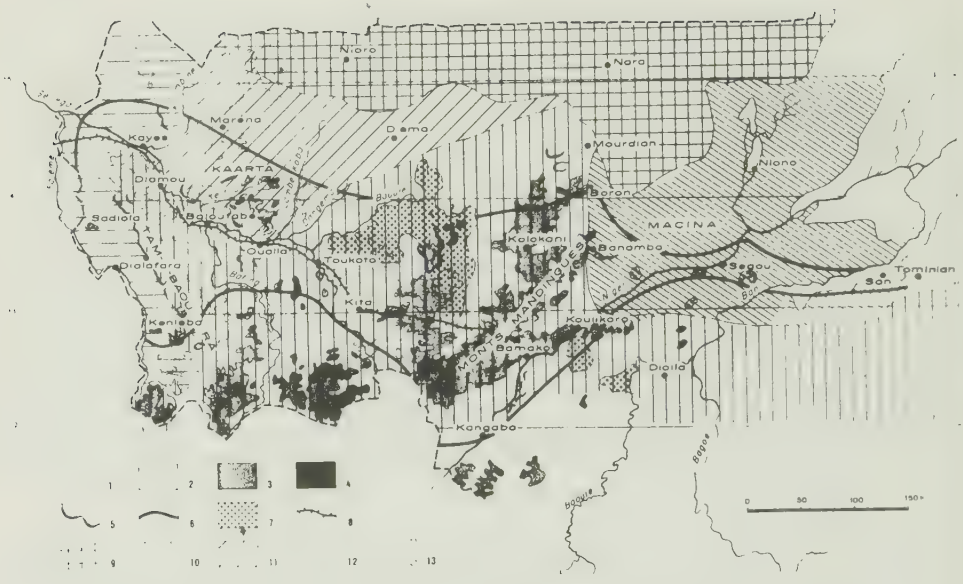

Figure 10 : Le relief et les sols du bassin arachidier du Mali

1 - Altitudes inférieures à 200 m.
2 - Altitudes entre 200 et 400 m.
3 - Altitudes entre 400 et 800 m.
4 - Altitudes supérieures à 800 m.
5 - Principaux escarpements
6 - Limites approximatives du bassin arachidier
7 - Forêts classées
8 - Voie ferrée
9 - Sols brun-rouge subarides sur matériel sableux
10 - Sols sableux et cuirasses sur grès
11 - Sols ferrugineux sur schistes
12 - Sols ferrugineux sur matériel ferro-magnésien
13 - Limons sableux de la cuvette du Niger.

leur style particulier à chacune de ces unités : au Nord du 14° nord, progressivement les sables dunaires envahissent tout, au centre les grès siluriens constituent l'armature des plateaux, enfin des séries variées affleurent dans le Nord-Ouest : les schistes dominent dans le sillon de la Falémé, alors que les dolérites s'associent aux reliefs tourmentés des plateaux sarakolés du Kaarta (66). La zonalité des sols est aussi du Nord au Sud, élément de différenciation. Au Nord du 14° de latitude, les sables rouges qui commandent à tous les paysages dans

(66) Urvoy (Y). Les bassins du Niger. Mém.I.F.A.N., n°4, Paris, Larose, 1942, 139 pp. plus planches et deux cartes hors texte.

les régions du Nioro du Sahel et de Nara, fournissent en surface des sols brun-rouge subarides, similaires à ceux de la région nord de Louga. En dépit d'une pluviosité largement comparable à celle du vieux bassin sénégalais et du Niger centre et est, la production arachidière est très faible. Pour des raisons d'enclavement, ces campagnes sont peu tournées vers des productions d'exportation ; elles fournissent par contre des surplus de mil vendus aux Peul qui parcourent la région, affirmant ainsi une vocation comparable à celle du Sahel nigérien nord. Au Sud d'une ligne Maréna - Diema - Boron, en même temps que s'annoncent les vraies régions arachidières, débute le domaine des sols ferrugineux tropicaux partout fortement concrétionnés et souvent cuirassés. En conséquence directe de données physiques aussi variées, les campagnes mandingues offrent des terroirs morcelés, souvent isolés, séparés par de vastes surfaces de sols stériles. Rien ici qui rappelle la continuité des campagnes arachidières du Sénégal.

a) Les plateaux mandingues

Les plateaux mandingues qui, par le Sud, se rattachent aux Hautes terres du Fouta Djalon, présentent leurs plus hautes altitudes vers 800 mètres, à proximité de la frontière guinéenne. De là, ils se résolvent en deux dorsales qui figurent les deux branches d'un fer à cheval ouvert en direction du Nord. A l'Ouest, entre Falémé et Bafing, c'est le plateau de Tambaoura, massif dont l'altitude moyenne se situe autour de 350 mètres et qui domine par une longue falaise de 100 mètres de commandement la plaine de la Falémé , alors qu'il descend en pente assez régulière vers le Sénégal et le Bafing à l'Est (67). Le deuxième grand ensemble de plateaux est celui des Monts Mandingues proprement dits, qui sont divisés en deux parties par la haute vallée du Baoulé. A l'Ouest, c'est un éperon étroit et disséqué de direction méridienne qui disparait pratiquement à hauteur du 14° Nord. A l'Est, ces hautes terres se rapprochent de la vallée du Niger qu'elles bordent au plus près entre Bamako et Koulikoro. Le contact, brutal entre les plateaux et la vallée, est partout assuré par une "falaise" dont le commandement atteint parfois 300 mètres. Au Nord de Bamako, ces plateaux s'allongent vers le Nord jusqu'à la hauteur de Mourdhia où ils perdent de l'altitude et sont ennoyés sous les alignements dunaires au Nord, sous les

(67) Cartes IGN au 1/200.000. Kayes, Kossanto, Kenieba du Nord au Sud

séries argilo-sableuses du Macina à l'Est. Plus hauts que le plateau de Tambaoura, puisqu'ils dépassent souvent 700 mètres, les Monts Mandingues sont aussi plus disséqués. Ce ne sont que d'étroits éperons à surface plane, les "kourou", à versants concaves, couronnés de corniches et coupés de vallons secs, se raccordant à des vallées étroites drainées vers le Baoulé, en direction du Sénégal (68).

Les hautes terres des plateaux mandingues figurent de mauvais pays, à surface cuirassée affleurante ou couverte d'une mince couche de gravillons. Les eaux s'enfoncent sur ce matériel poreux, aussi la végétation est-elle particulièrement médiocre : c'est souvent la surface stérile du bowé ou "fouga", parfois une sorte de steppe herbeuse semée d'arbustes et de buissons, au mieux une forêt claire à arbres souffreteux qui utilisent les moindres poches de terre et où dominent les acacias, le kinkéliba (Combretum micranthum) et Ximenia americana (cf chapitre II, p.120) en mélange avec quelques maigres karités. La culture y trouve peu de possibilités. Cependant, sur la partie occidentale du plateau de Tambaoura, alignées dans un secteur relativement déprimé du plateau, de pauvres cultures de mil et d'arachide utilisent les sols sableux, minces, issus de la décomposition des grès.

En fait, dans ces régionsde plateaux, l'habitat et la culture où l'arachide tient partout une place importante, sont localisés dans les dépressions qui les sillonnent. Ces vallons utiles sont signalés dans le paysage par des boisements plus denses à karité, néré, caïlcédrat et faidherbia qui parent les versants couverts d'éboulis, au-dessous des niveaux cuirassés. Les villages proches des marigots sont noyés par les épaisses frondaisons des manguiers, sous lesquels, à proximité de l'eau, les terres argilo-sableuses sont cultivées en jardins où apparaissent le maïs, le manioc et même le bananier. Ce sont les sols colluviaux, sablo-gravillonnaires du bas des versants qui sont voués à la culture du mil, de l'arachide et souvent du pois bambara (Voandzeïa subterranea). Il s'agit là de sols fragiles, menacés par l'érosion qui emporte les débris fins, alors que les éléments grossiers provenant des parties hautes ont tendance à les recouvrir. Ce sont ces terroirs qui fournissent les arachides pour

---

(68) Cartes IGN au 1/200.000, Bamako-Ouest et Bamako-Est.

la commercialisation dans toute la région des Monts Mandingues, au Nord de Bamako, surtout de la voie ferrée entre Négala et Kati à Kolokani (69).

b) Le Kaarta et les plaines intérieures du pays mandingue

Au coeur de cet amphithéâtre ouvert au Nord des hautes terres gréseuses mandingues, s'allongent sur 400 kilomètres de Kayes au Nord de la boucle du Baoulé, les collines assez confuses du massif schisteux et doléritique "sarakolé" du Kaarta. Ici aussi, le sommet des collines, tabulaire, cuirassé, couvert d'une médiocre végétation est un domaine répulsif. Ce sont les basses pentes et les vallées au tracé très sinueux qui figurent les bons pays annoncés par une végétation vigoureuse où les rôniers sont fréquents. L'abondance de l'eau, la relative richesse des sols issus de la décomposition de la dolérite, assez argileux et lourds donnent à ces terroirs de réelles possibilités pour la culture du sorgho, des légumes, des fruits, moins pour l'arachide qui tient une place relativement secondaire.

C'est au contact des pays mandingue et sarakolé, des grès et des schistes et dolérites que se situent les principales régions arachidières du Mali. Autour de Kayes, de Bafoulabé et de Kita, elles s'alignent au long du Haut Sénégal et du Bakoye sur le tracé de la voie ferrée. Du Nord-Ouest au Sud-Est, rivières et chemin de fer traversent une série de "jolies plaines" (70) offrant les paysages typiques de campagnes "modérées et humaines" des pays de Soudan où karités et nérés sont partout très denses, séparées par des couloirs étroits sinon des défilés entre les collines gréseuses ingrates. Ces bassins correspondent à des niveaux gréseux inférieurs, comme à Diamou ou Kakoulou sur la rive gauche du Sénégal et surtout dans la région de Kita, mais le plus souvent à des plaines de confluence : Kolimbine entre Médine et Kayes, Keltou et Bafing à Bafoulabé, Lambé Koba et Darouma à Oualia, Baoulé à Toukoto. Partout dans ces régions, ce sont les sols sableux, les Kégne-Kégne (cf pp.41-42) issus d'apports éoliens venus du Nord ou de la décomposition des grès qui constituent les terres à arachide peu humifères, menacées par le ruissellement, car elles sont souvent peu épaisses au-dessus des niveaux cuirassés, et l'épuisement par abus de culture (71).

---

(69) Feuilles IGN au 1/200.000 Bamako-Ouest et Kolokani.
(70) Urvoy (Y). ouv.cit. p.93
(71) Bouyer (S), Auguste (A). Quelques aspects agrobiologiques de la région de Kayes. Bull.Cent.Rech.Agr. Bambey, n°5, 1951, pp.44-60

c) Les terroirs à arachide des dépressions périphériques

En limite de ces hautes terres, l'arachide trouve des sites relativement favorables tout d'abord au pied des grandes falaises, dans la zone des terres sèches de vallée qui assurent pour la Falémé et le Niger, la transition avec les lits majeurs inondables respectifs. Ce sont des glacis plats inscrits sur des affleurements de roches tendres où dominent les schistes souvent cuirassés, non loin de la surface et souvent découpés en lanières perpendiculaires à la rivière par les médiocres cours d'eau alimentés par les sorties d'eau au pied de la falaise. En surface, hors les glacis dénudés, les sols sablo-argileux, semés de concrétions, fournissent les terroirs à arachide des villages qui sont localisés sur ces dos de terrain, à l'abri de l'inondation. Ainsi, au pied de la falaise de Tambaoura, l'arachide a-t-elle pris une certaine extension autour de Sadiola, de Dialafara et de Kenieba, de même que dans le Guidimaka méridional. Mais ici encore, le gros problème est celui du transport. Il n'en est pas de même pour la vallée du Niger desservie par la voie ferrée. De Kangaba à Ségou, les terres sèches de part et d'autre de la vallée, terres à mil traditionnelles, produisent l'arachide, non sans risques d'épuisement rapide, du fait du concrétionnement et de l'érosion en nappe qui décape brutalement les maigres sols cultivables au-dessus des niveaux cuirassés. Ces terres sont ourlées en limite des régions inondables, par les vergers de manguiers et d'anacardiers.

Passé Koulikoro, la culture de l'arachide qui tient encore une place importante jusqu'à Ségou, surtout sur la rive Nord de la vallée, a conquis certaines régions périphériques du Macina. A l'Ouest, au pied des derniers contreforts Sud-Nord des Monts Mandingues, entre Koulikoro et Boron, la région de Banamba où des plaques de sables éoliens venus du Nord couvrent les avancées vers l'Ouest des limons sableux gris, de la cuvette du Niger, est aujourd'hui un centre de production non négligeable au Mali. A l'Est, au-delà des dos de terrains stériles fortement cuirassés de l'interfluve entre Niger et Bani, les régions de San et de Tominian font figure d'annexe orientale aux bassins arachidiers du Mali. Les sols sableux sur les grès du plateau moins cuirassé que celui de la rive gauche du Bani, sont en partie conquis par la culture de l'arachide pour la commercialisation, mais il s'agit déjà de régions sans véritables moyens de transport où finalement les possibilités sont pour l'instant faibles.

C) L'ECOLOGIE DE LA PLANTE ET LE MILIEU CLIMATIQUE OUEST-AFRICAIN

I - LE CYCLE VEGETATIF DE L'ARACHIDE ET LE PROFIL THEORIQUE DE L'HIVERNAGE

L'arachide a un cycle végétatif court qui, selon les variétés, se déroule du semis à l'arrachage, sur 90 à 120 jours. Elle est donc une plante typique des pays de climats tropicaux contrastés, car en écologie théorique, tout climat dont la durée de la saison des pluies est identique à celle de son cycle végétatif, lui est favorable. Mais au long de sa végétation, l'arachide passe par une série d'étapes où s'expriment des besoins précis en particulier en eau. La bonne saison des pluies est celle dont les nuances sont en quelque sorte calquées sur les exigences successives de la plante. Il se trouve qu'en théorie, les trois principales phases végétatives de l'arachide : germination et croissance, floraison, fructification et maturation enfin, peuvent dans les meilleurs des cas, coïncider avec les trois types de temps les plus classiques d'hivernage : orages et "lignes de grains" à son début, pluies continues de mousson à son "coeur" puis saison orageuse courte annonçant enfin le retour de la saison sèche (72).

1) La germination et la levée de la plante sont associées au type de temps d'orages et de ligne de grains du début d'hivernage

Pour toute l'Afrique occidentale des climats contrastés à total des pluies suffisant pour l'agriculture sans irrigation ou inondation, soit en gros au Sud du tracé moyen de l'isohyète 400 mm, au sortir du long sommeil végétatif de la saison sèche, les premières pluies sont annonciatrices d'une nouvelle campagne agricole (Navète des Wolof). Dès le mois de mai pour les régions entre 12° et 15° Nord à l'intérieur du continent, en juin, début juillet pour le Sénégal, le type de temps caractéristique de la saison sèche (Nor au Sénégal)

---

(72) Leroux (M). La dynamique des précipitations en Afrique occidentale. Doctorat de 3° cycle, Univ. Dakar, 1970, 281 pp, cf p.229

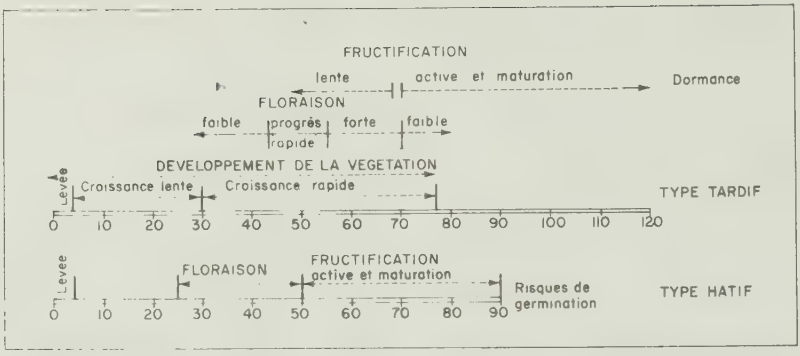

Figure 11 : Le cycle végétatif de l'arachide.

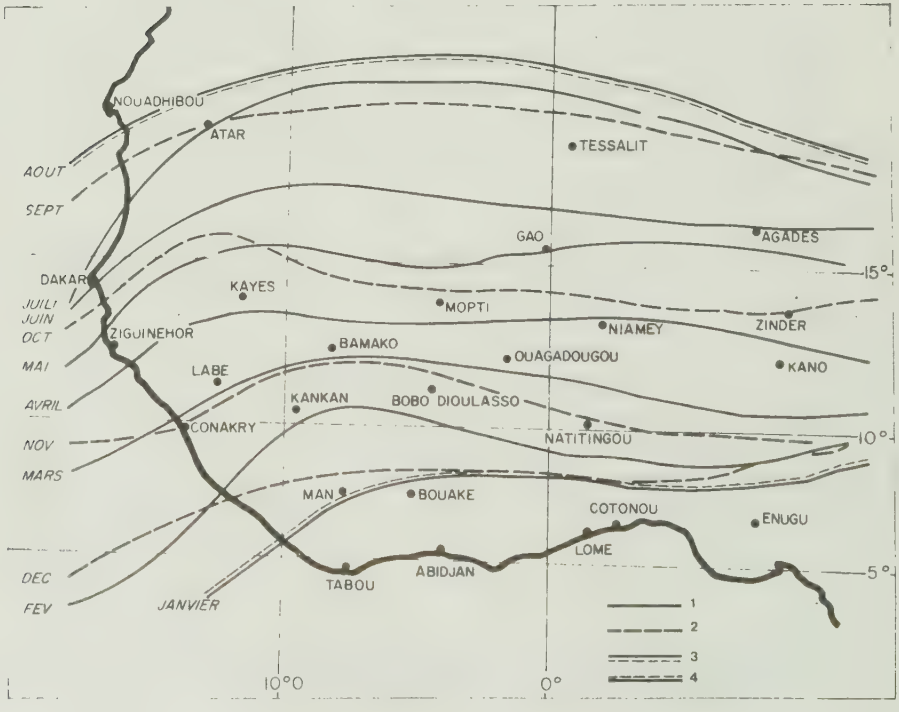

Figure 12 : Etapes mensuelles de la montée et de la descente du front intertropical en cours d'année .

(D'après Toupet (ch) . Atlas international de l'Ouest africain . planches 11-12 et 13)

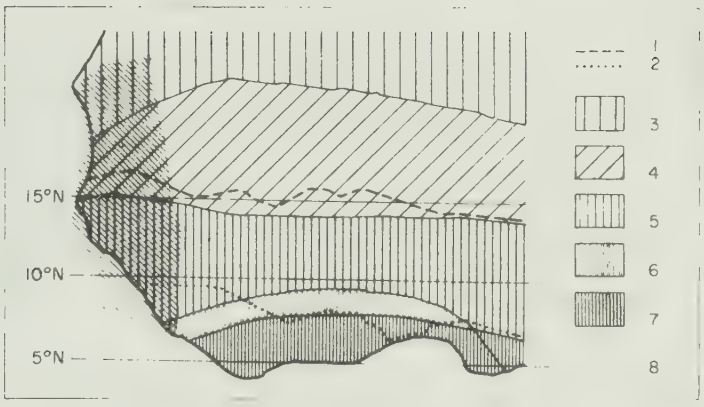

Figure 13 : Succession zonale des types de pluie.
(D'après Leroux (M). ouv.cit. p.227)

1 - Limite nord de la culture de l'arachide
2 - Limite sud de la culture de l'arachide
3 - Courte saison orageuse
4 - Orages au début et à la fin de la saison des pluies. Lignes de grains en son coeur
5 - Orages et lignes de grains en début et fin de la saison des pluies. Pluies de mousson en son coeur.
6 - Système à 4 saisons : 1° saison des pluies : orages et mousson 2° saison des pluies : mousson puis orages
7 - Pas de vraies saisons sèches. Saisons des pluies comme en 6
8 - Domaine d'atténuation des orages et lignes de grains

s'altère (73). Certes, les températures ne cessent d'être écrasantes, avoisinant 38 à 40° dans la journée et les amplitudes diurnes fortes, 13 à 16° en moyenne. L'harmattan qui, depuis début décembre ou janvier dessèche tout et éprouve gens et bêtes, souffle encore avec régularité, prélevant dans les champs dénudés préparés pour les semis (c'est le printemps ou "Thiorom"), de fines poussières qui s'insinuent partout. Cependant un phénomène nouveau se manifeste. Par périodes plus ou moins régulières, le vent d'Est faiblit, c'est souvent le calme au sol et parfois se fait sentir un souffle frais venu du Sud-Ouest,

(73) Le tracé de F.I.T. à peu près calqué sur celui des parallèles à l'Est du méridien de Kayes, prend une direction Nord-Est - Sud-Ouest perpendiculaire à la côte, du Sénégal au Liberia. Ceci revient à dire qu'à latitude égale, le passage du front est plus tardif dans ces dernières régions (cf fig.12).

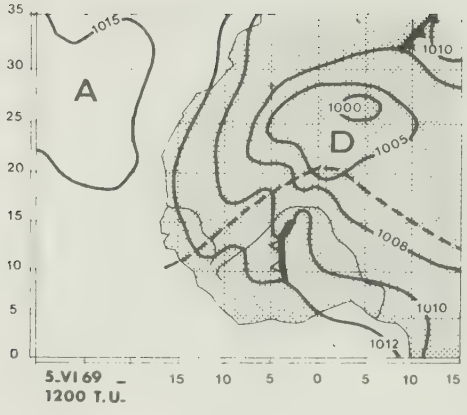

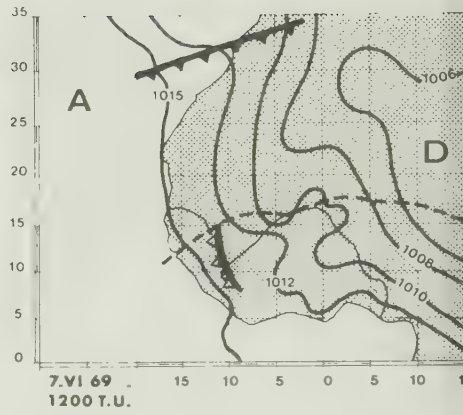

Figure 14 : Types de temps caractéristiques de l'hivernage.

- Situation à ligne de grains d'Est (en surface). D'après Leroux (M). ouv.cit. p.181.
- Situation "d'appel" de mousson liée à une zone de basses pressions continentales accusée. Au Sud du F.I.T., se développent de nombreux foyers orageux et la ligne de grains se déplace vers l'Ouest, plus vite au Nord qu'au Sud. En même temps, l'avancée du F.I.T. vers 0° de longitude se résorbe. Le 7, face à l'anticyclone des Açores renforcé, la ligne de grains se bloque.

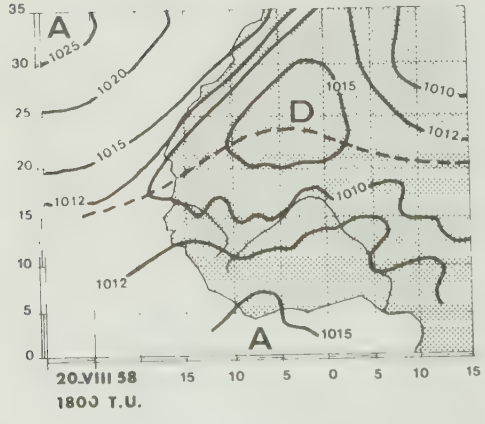

Type de temps de mousson. D'après Casanova (ASECNA), Bull. I.F.A.N., série A, jv.1967 p.388.

L'anticyclone des Açores déborde sur la côte nord-ouest. De hautes pressions sont contrées sur l'extrême Sud. La dépression continentale accusée favorise l'appel de mousson. Partout au Sud du F.I.T., le ciel est très nuageux. Pluies de mousson dans tout le Sud-Ouest et averses partout sauf dans le Sud (petite saison sèche).

alors que les températures sont moins étouffantes et les amplitudes diurnes amorties vers 4 à 7° seulement. Tandis que le paysan attend avec impatience les premières pluies, le météorologue décèle l'arrivée pour la région concernée, du "front inter-tropical" (74).

En fin d'après-midi, assez fréquemment, le ciel se couvre de nuages pommelés, la température fraîchit, un vent assez violent de direction variable se lève et l'orage gronde. Dans la plupart des cas, ces premières manifestations orageuses n'apportent que peu ou pas de pluie mais, exceptionnellement, les chutes d'eau peuvent être abondantes et prendre ainsi figure de "première pluie utile" (75). Cependant, il s'agit là d'un phénomène assez peu fréquent, car il est lié à des avancées d'air humide au sein de l'air de l'harmattan à l'occasion de pulsations locales rapides du front intertropical et grand est le risque que des semis trop précoces soient perdus par le retour d'une longue sécheresse.

Après un délai plus ou moins long, l'ampleur des manifestations orageuses et leur fréquence s'affirment. A toute heure du jour, peut se constituer, vers l'Est, un véritable "front" de nuages épais et noirs, des cumulonimbus, dont la trace sur le sol prend une forme convexe vers l'Ouest sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres du Nord au Sud. C'est la "tornade" ou "ligne de grains" qui se déplace vers l'Ouest à une vitesse de 50 à 70 kilomètres / heure. Avant son arrivée, c'est le "calme" qui succède au vent de Sud-Ouest et est accompagné par un ciel nuageux, une légère montée des températures et quelques pluies fines. Au sol, c'est une sensation assez pénible de

---

(74) Le passage du F.I.T. en un lieu donné est décelé par le changement dans la direction du vent et l'affrontement entre un air chaud et sec du Nord et celui plus frais et humide du Sud. Il est appréhendé scientifiquement par la mesure du "point de rosée" (température à laquelle la vapeur d'eau d'une masse d'air donnée commence à se condenser), bas dans l'air au Nord (vers 0°), élevé dans celui du Sud (16 à 18°). La trace du F.I.T. sur le sol est le lieu géographique des points de gradient maximal des isothermes des points de rosée.

(75) Tous les spécialistes d'agroclimatologie, en particulier ceux de Bambey, considèrent comme première pluie utile, celle qui fournit plus de 20 mm en un jour ou 25 à 35 mm en deux ou trois jours. En général, les précipitations orageuses affectant la région située à proximité de la trace au sol du F.I.T. sont faibles.
cf. Leroux (M). ouv.cit. p.155

chaleur et d'oppression. Puis brusquement, le système nuageux a tout envahi, c'est une véritable pénombre. Alors que le vent se déchaine, la pluie tombe avec violence et la température baisse brusquement. Après quelques dizaines de minutes de véritable tempête, le vent faiblit mais la pluie continue, forte et régulière pendant plusieurs heures avant de se résoudre en ondées, tandis que la nuée se désagrège en nuages épars vite balayés par le vent d'Est ; le soleil brille, la température remonte et localement la pression augmente. Après la fraîcheur, c'est à nouveau la chaleur et l'accablement en "queue de ligne de grains".

Le sol surchauffé, totalement asséché par de longs mois de "carême", absorbe avidement cette première pluie abondante qui fait germer les graines d'arachide oubliées en terre lors de la précédente récolte, les "sakhagayes". C'est le signal du début des semailles pour le paysan. La réussite de cette opération est liée à la satisfaction des exigences assez précises de la jeune plantule qui germe quatre jours seulement après sa mise en terre. En plus d'une forte humidité du sol, elle demande une forte chaleur : 32° constitueraient une ambiance thermique optimum (76).

C'est au lendemain de ces semis que se joue la partie la plus délicate de la campagne agricole. La jeune plantule est avide d'eau puisqu'elle demanderait 3,3 mm par jour (77) et en une dizaine de jours, elle a consommé la plus grande partie de la matière grasse de la graine. Pendant les vingt ou trente jours (selon les variétés) qui suivent la mise en terre, la plante développe rapidement son système à pivot et nombreuses radicelles où, dès la troisième semaine, apparaissent les nodosités fixatrices d'azote. Dans toute cette période, une trop faible pluviosité ralentit la formation des nodosités (78) et retarde la croissance végétative mais surtout, l'absence de

---

(76) Catherinet (M). Quelques données sur la germination de l'arachide. Etude de la température optimum. Bull.Cent.rech.agr. Bambey, 1956, n° 16, pp.93-98

(77) Gillier (P), Silvestre (P). ouv.cit. p.45

(78) Silvestre (P). Monographie des recherches conduites à Bambey sur l'arachide. Agron.Trop., 1961, n°6, nov-déc., pp. 623 - 738, cf p.629

deuxième pluie utile dans les dix à quinze jours après la première, condamne les semis (79).

En ce premier mois d'hivernage, les chutes de pluie sont en général irrégulières car apportées exclusivement par ces lignes de grains qui proviennent de la région du Tchad. Certes, le plus souvent, la première tornade peut être suivie de quelques heures à un ou deux jours de distance par d'autres lignes de grains qui apportent un complément d'humidité, mais un délai très long peut séparer le passage de deux "trains" de lignes de grains puisque ces phénomènes se développent dans la zone de faible épaisseur de la mousson où les types de temps sont très variables.

2) <u>La floraison et le début de la fructification sont favorisés par les pluies de mousson du "coeur" de l'hivernage</u>

Vingt cinq à trente jours après les semis, débute la floraison qui dure jusque vers le quatre-vingtième jour, mais n'est vraiment utile que jusqu'au cinquantième ou soixantième jour (80). La fécondation des fleurs apparues en général dans l'après-midi, intervient environ douze heures après la naissance, soit vers quatre heures du matin : quelques heures plus tard, vers midi, elle commence à se faner : "la fleur d'arachide apparaît, s'épanouit et se fane en une journée" (81). Une semaine plus tard, le gynophore s'allonge pour enfoncer l'ovaire en terre où il pénètre quelques jours après. Durant ce deuxième mois de croissance, l'appareil végétatif de la plante connait un développement rapide qui correspond à l'absorption de la quasi-totalité de la potasse, du calcium et du magnésium mis à sa disposition par le sol (82). Cette évolution exige la mobilisation d'une assez grande quantité

---

(79) Détermination de la durée de l'hivernage utile à Bambey. art.ronéo. sans date, du CRA de Bambey.

(80) Les fleurs tardives fécondées donnent naissance à des gousses qui n'ont plus le temps nécessaire à une croissance normale et une bonne maturation. Voir Martin (J.P) et Bilquez (A.F). Contribution à l'étude de la floraison et de la fructification chez l'arachide. Jour.Agr.Trop. et Bot.Appl., 1960, pp.529-538

(81) Tardieu (M). Contribution à l'étude écologique de la floraison chez l'arachide. Ann.Cent.Rech.Agr. Bambey et Min.Fr.O.M., Bull.Agr. n°11, 1953, pp.72-85

(82) Silvestre (P). art.cit. p.63. L'équilibre de N.P.K. dans la plante entière est le suivant : N.68,9%, P.4,3% et K.26,8%

d'eau, puisque vers le 77ème jour de son cycle, la plante contient 80,9 % d'humidité (83). Jusqu'au cinquantième jour, elle consommerait 3,5 mm quotidiens, puis jusqu'au quatre-vingtième 6,5 : "les besoins en eau de la plante augmentent à mesure qu'elle se développe" (84). Les fruits qui sont apparus vers le quarantième jour, n'ont connu jusqu'au soixante dixième qu'une faible croissance. Passée cette date, la fructification devient très active. Elle chevauchera bientôt avec la maturation. Selon les variétés, jusqu'au quatre-vingt dixième ou cent cinquième jour, cette fructification exige une forte quantité d'eau (7mm à 8,5 mm par jour selon les auteurs). Cependant, des apports d'eau trop considérables ne profitent pas à la plante : ils favorisent à l'excès la croissance de l'appareil foliaire et la concurrence de la végétation parasite. De plus, pour le cas précis de la floraison, une bonne insolation sans outrance thermique est favorable (85).

Cette phase d'évolution de l'arachide se place avantageusement dans la période d'installation définitive de l'hivernage dont le "coeur" se situe partout au mois d'août. Alors, du Sénégal au Niger, en année moyenne, toutes les régions arachidières hormis l'extrême Nord, baignent dans l'air de la mousson épais de 3000 à 4000 mètres (86). Il s'agit d'une masse d'air d'origine australe qui a abordé le continent ouest-africain après un long trajet maritime ; elle a une température modérée (23 ou 24° au plus) et recèle une forte humidité. A son passage sur le continent plus chaud, elle devient une masse d'air très instable. Le ciel est couvert en permanence de stratus et de cumulus, le type de temps le plus classique est celui de pluies intenses et régulières, avec vent modéré de Sud-Ouest, qui peuvent déverser en plusieurs jours successifs des quantités d'eau considérables. Alors l'humidité constante et la nébulosité déterminent une baisse marquée des températures et une faible amplitude diurne. C'est le type de

---

(83) Bouyer (S). Croissance et nutrition minérale de l'arachide. Agr. Trop. 1949, n°5, sept-oct. pp.229-265, cf p.236

(84) Gillier (P), Silvestre (P). ouv.cit. pp.45-46

(85) Tardieu (P). art.cit. La bonne température pour la floraison serait de 24° à 30°.

(86) La plus grande partie des principaux bassins arachidiers est envahie par la zone C de l'air de la mousson. Si l'on admet qu'en moyenne la zone C mesure 400 à 500 kms de largeur, ceci revient à dire que lorsqu'en août la trace du F.I.T. se situe vers 21° Nord, l'air épais de la mousson ne dépasse guère 15° Nord (cf figure 3).

temps caractéristique du mois d'août des pays de Soudan, le mois de la pluie (Ouarsed au Sénégal) qui se prolonge souvent au début de septembre.

3) La fructification et la maturation coïncident avec la "queue" d'hivernage

La maturation de l'arachide chevauche, dans les derniers jours du cycle, avec la poursuite de la fructification. Les critères, multiples, en sont l'apparition de tâches brunes à l'intérieur des coques, la teneur maximale en huile et en matière sèche des graines (87). Alors, en fin de sa période végétative, son développement étant terminé, la plante élabore la matière sèche et sa teneur en eau régresse régulièrement. Dans la graine, la formation des acides gras et leur combinaison avec la glycérine ne s'effectuent d'ailleurs que si cette teneur en eau est suffisamment faible (88). Mais surtout, la bonne maturation de la graine ne saurait s'accomoder d'un sol très humide ; les graines trop gorgées d'eau sèchent mal. Si ce sont des Spanish, elles germent immédiatement ; si ce sont des Virginia, elles se détériorent lentement . Cependant, dans la situation la plus favorable, une pluie déversant quelques millimètres d'eau une dizaine de jours avant la date présumée d'arrachage favorise cette opération en limitant la perte de gousses dans le sol plus cohérent. Après l'arrachage, le séchage des plants, d'abord en petits tas, puis en meule, demande naturellement un type de temps sec.

On comprend dès lors combien la phase terminale du cycle de l'arachide trouve les meilleures conditions climatiques possibles dans la fin de l'hivernage et le début de la saison sèche. Dès la fin de septembre selon la latitude, le front intertropical qui se replie vers le Sud traverse les pays de l'arachide. Alors le type de temps de mousson caractéristique du coeur de l'hivernage s'altère pour céder la place au type de temps variable à grains et orages qui avait prévalu lors de l'établissement de l'hivernage : c'est le "Satoumbar" du

---

(87) Bocquelée-Morvan (A). La maturité de l'arachide. Conseils de l' IRHO. Pratique agricole n°75. Oléagineux, juil.1968, 3 pp. L'agriculteur n'utilise au mieux que le premier de ces critères. Le plus souvent, pour lui, le signal de la récolte est donné par le jaunissement des feuilles et leur chute. Or ces phénomènes peuvent avant maturation être déterminés par des maladies ou des carences dans la nutrition de la plante.

(88) Silvestre (P). art.cit. cf p.632

Sénégal. Mais le retrait vèrs le Sud du front intertropical étant beaucoup plus rapide que son avancée vers le Nord quelques mois plus tôt (cf figure 12), la période des orages de fin d'hivernage est finalement assez brève et le total moyen des précipitations déversées faible. Dès le début novembre, pour la quasi totalité des grandes régions arachidières, la saison sèche débute ; les températures, encore modérées commencent à remonter, les amplitudes diurnes augmentent, le vent d'Est redevient prédominant. La période des récoltes, le "Lollé" du Sénégal, se dessine partout. Alors les pluies d'orages isolés qui peuvent encore se produire sont nocives pour l'arachide qui sèche dans les champs.

II - LES TYPES DE CLIMATS OUEST AFRICAINS ET LEURS ALEAS : L'ADAPTATION NATURELLE ET LA SELECTION VARIETALE DE L'ARACHIDE

Si les modalités de déroulement de la saison des pluies sont, en théorie, à peu près similaires pour la plus grande partie des régions arachidières, on ne saurait oublier que les bilans climatiques moyens varient d'une région à l'autre, surtout en fonction de la latitude. La diminution régulière du Sud vers le Nord du total des pluies et de la longueur de "l'hivernage utile" (89) est une des données les plus classiques et banales de la climatologie de l'Ouest africain. Pour l'essentiel de son domaine, l'arachide doit s'adapter à des bilans très différents : des 750 à 1250 mm environ du Soudan méridional déversés en quatre à cinq mois, aux 500 à 750 mm enregistrés en trois mois et demi au plus dans le domaine soudano-sahélien au Nord.

Plante plastique, l'arachide s'est adaptée naturellement à des ambiances climatiques aussi variées. Mais les "variétés locales" ne fournissent souvent qu'un faible rapport, d'autant plus que les aléas climatiques sont grands dans les régions arachidières ; en terme d'agroclimatologie, il existe de bonnes et de mauvaises années. En fait, leurs caractéristiques respectives sont difficiles à cerner, puisque les critères rigoureux manquent qui permettraient de les comparer sur une longue période. En Afrique occidentale, les superficies

---

(89) Il s'agit du nombre de jours qui s'écoulent entre première et dernière pluies utiles (cf note 75). C'est une notion distincte de celle de "nombre de jours de pluie" qui comptabilise le nombre de jours ayant reçu une quantité d'eau enregistrée par le pluviomètre, en général plus de 0,1 mm.

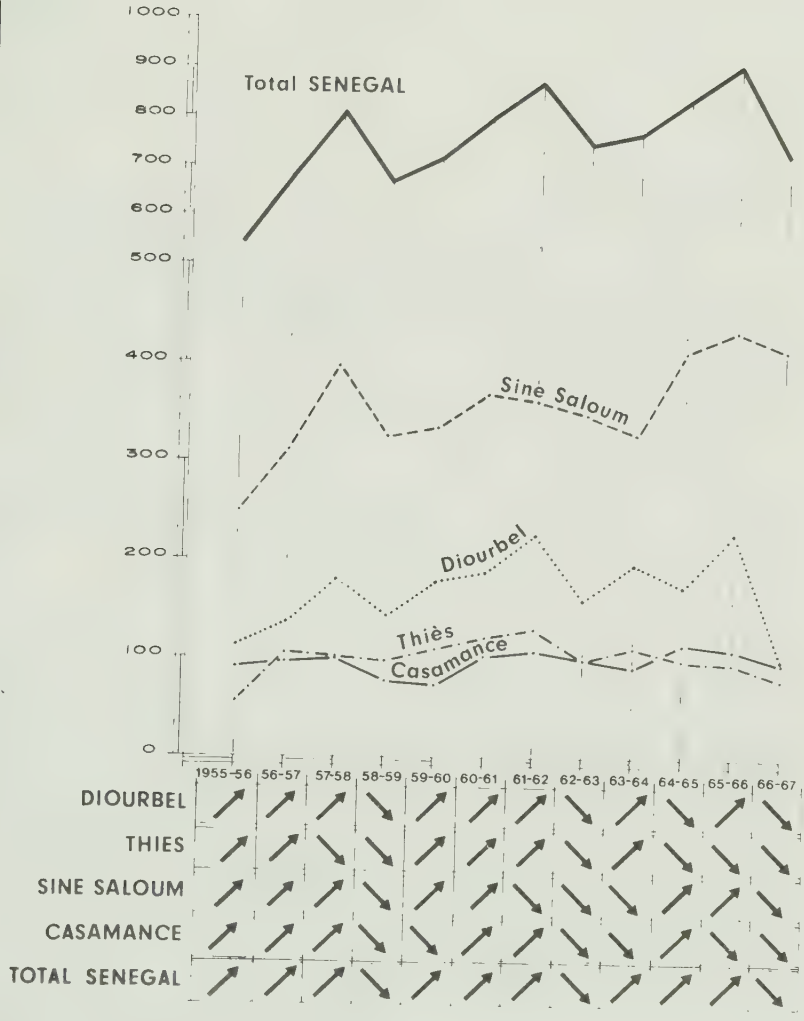

Graphique 17 : Evolution de la commercialisation par les principales zones productrices des arachides coques au cours de la période de 1955-56 à 1966-67 (en milliers de tonnes).

Les flèches indiquent l'évolution du tonnage d'une campagne sur la précédente.

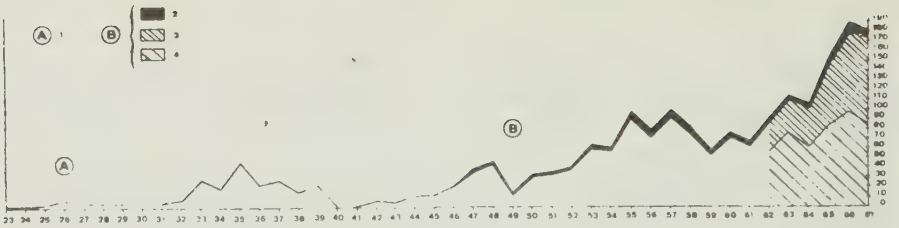

Figure 16 : La commercialisation des arachides au Niger
(Milliers de tonnes, base décortiquées)
(1 tonne coques = 666 kg décortiquées)

1 - Exportations faites en coques. Sur le graphique, les chiffres indiquent la conversion en décortiquées.

2 - Niger-Ouest

3 - Niger-Centre) C'est seulement depuis la création de la SONARA
4 - Niger-Est) que les statistiques différencient les deux régions.

Sources :
avant 1939 : Bulletin de l'Office Colonial
Bull.mens. de l'Agence Economique de l'AOF
1939-1962 : Archives de la Chambre de Commerce du Niger (Niamey)
depuis 1962 : Statistiques de la SONARA

ensemencées, le volume précis de la récolte et, par là-même la valeur des rendements qui est critère de bonne ou mauvaise campagne, ne sont pas connus. Seul le tonnage commercialisé lors des différentes "traites" fournit un élément valable de comparaison. Depuis 1954, cette donnée n'était guère dépendante de la conjoncture du marché des oléagineux, puisque la France garantissait prix et contingents. La progression assez régulière des tonnages ressortissait alors d'un accroissement des superficies, beaucoup plus que d'une amélioration de la productivité. C'est donc à partir de ce volume des ventes d'arachides que l'on peut amorcer l'étude de l'influence des aléas climatiques sur la production (90) (cf figures 15 et 16).

(90) Des études pour l'évaluation des rendements de l'arachide sont menées depuis quelques années à Bambey. Elles n'ont pas encore fourni de données irréfutables. Voir : Tourte (R), Fauche (J) et Schoch (P.G). Vers une évaluation des rendements de l'arachide par la pluviométrie annuelle. C.R.A. Bambey 1965, 7 p. dact. et nombreux tableaux.

Depuis 1967 où la caution française a pris fin, les faits économiques, en l'occurrence la baisse des prix à la production, expliquent sans doute pour partie le recul récent de la commercialisation au Sénégal. L'impact d'une climatologie certes mauvaise, pendant la période 1967-1970, ne peut donc être valablement dégagé. Le cas du Mali est un peu différent. Depuis 1960, les tonnages commercialisés ont été en recul constant jusqu'en 1967 pour des raisons avant tout politiques et économiques. Les données climatiques par ailleurs incomplètes et très superficielles ne sauraient procurer des renseignements valables. Ce sont donc les exemples fournis au Sénégal et au Niger par les campagnes arachidières de la période 1954-1967 qui nous paraissent réunir les meilleurs éléments d'une étude agroclimatologique (91). Il faut alors remarquer que les régions de production du Niger étirées en longitude s'inscrivent dans la seule zone "soudano-sahélienne" à la différence de celles de la Sénégambie qui, en latitude, s'allongent "du sec à l'humide". Ici, le bilan d'une campagne est donc lié aux apports cumulés de régions à aptitudes très différentes (cf figures 17 et 18), là à un "bassin" à caractéristiques climatiques assez homogènes.

1) En climats secs "soudano-sahéliens", l'adaptation variétale de l'arachide est imparfaite et les aléas climatiques sont grands

En frange nord de son domaine, Baol-Nord et Cayor au Sénégal, soit les régions situées au Nord de la voie ferrée du Dakar-Niger, quasi totalité du bassin nigérien où les précipitations s'inscrivent entre 500 et 750 mm, sur trois à quatre mois, l'arachide tient un rôle d'autant plus essentiel dans le bilan agricole qu'en dehors du mil, peu de cultures sont possibles.

a) Variétés à petites gousses et cycle végétatif assez long

A l'état naturel, l'arachide manifeste des caractères morphologiques d'adaptation à une telle "ambiance" climatique. Les variétés les plus communes offrent dans l'ensemble des gousses petites, à graines légères et coques minces (cf tableau 4). A l'époque où l'arachide était exportée en coques, ces types étaient avantageux car pour des lots de même volume, le poids des graines transportées était

(91) Nous tenons à remercier Monsieur le Doyen Paul Moral de la Faculté des Lettres de l'Université de Dakar qui a bien voulu nous faire part des premiers résultats de recherches qu'il a menées sur l'agroclimatologie de l'arachide au Sénégal.

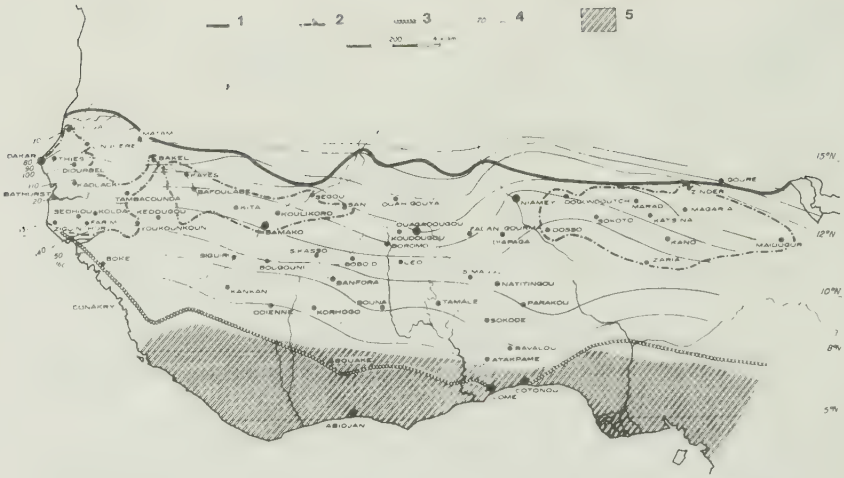

Figure 17 : La durée moyenne de l'hivernage et la localisation des grands bassins arachidiers.

1 - Limite nord de l'arachide
2 - Grands bassins arachidiers
3 - Limite sud du véritable domaine de culture de l'arachide
4 - Durée moyenne en jours de l'hivernage
5 - Domaine des climats subéquatoriaux.

Figure 18 : Les grands domaines bioclimatiques : le total moyen des précipitations et la localisation des grands bassins arachidiers

1 - Limite nord de l'arachide
2 - Grands bassins arachidiers
3 - Limite sud du véritable domaine de culture de l'arachide
4 - Isohyètes annuelles moyennes.
5 - Domaine sahélien
6 - Domaine nord-soudanien
7 - Domaine sud-soudanien
8 - Régions préforestières
9 - Forêt dense.

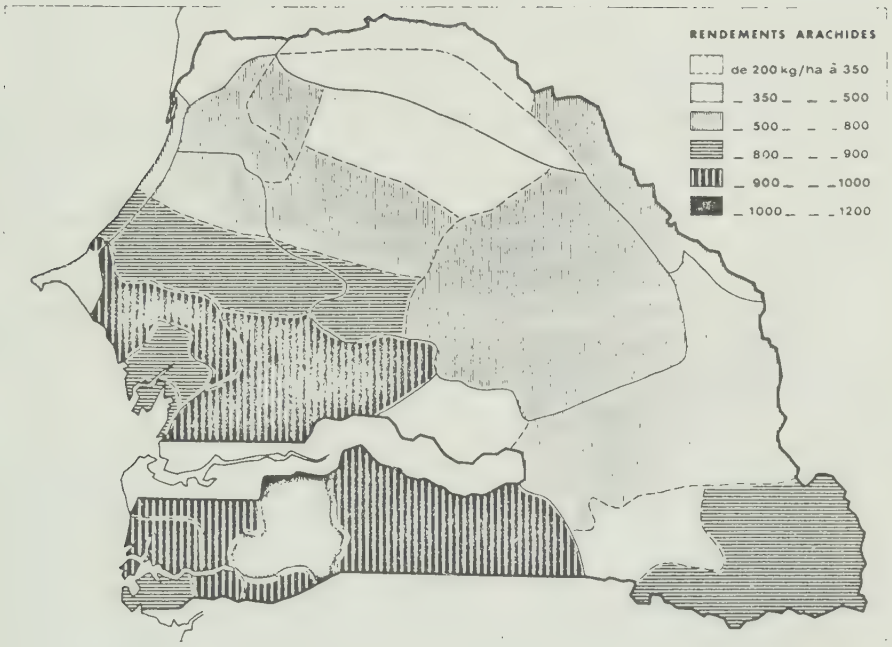

Figure 19 : Les rendements moyens de l'arachide au Sénégal.
(D'après la S.E.R.E.S.A. en 1959)

supérieur à celui que fournissaient les envois d'arachides à grosses gousses et pour les cargaisons de même poids, le pourcentage de graines exprimé par le rendement au décorticage était supérieur. Si l'on remarque une teneur en huile souvent élevée pour ces variétés, on comprend que les arachides "Rufisque" produites au Nord de la voie ferrée du Dakar - Niger aient eu pendant longtemps la meilleure réputation pour l'huilerie. Cependant, ces types d'arachides présentent quelques inconvénients : les coques, parfois trop minces, sont brisées facilement, ce qui favorise l'attaque des prédateurs lors du séchage et des pertes de graines au battage. Avant même la récolte, sous terre, les graines résistent mal aux attaques des termites d'autant plus dangereuses que le sol est plus sec.

Dans ces régions à hivernage court et peu arrosé, l'adaptation naturelle du cycle de l'arachide n'est guère réaliséepuisque la plupart des variétés communément cultivées appartiennent au type Virginia à période de végétation longue souvent de cent dix jours. Ceci tient aux faibles possibilités des variétés hâtives traditionnelles. La "Volète de Gandiole" ou la "Lotiga" des régions de Sahel au Mali, à port dressé de type Spanish achèvent leur cycle en quatre-vingt dix jours environ, ce qui peut paraître avantageux pour des régions à brève saison des pluies. Mais elles sont très peu productives à l'état naturel et sont sensibles à la cercosporiose ou maladie des taches brunes qui limite considérablement les récoltes . Dans ces conditions, il s'agit de variétés à faible valeur industrielle qui ont avant tout une "vocation potagère" (92). Si l'on tient compte des faibles possibilités des sols sableux, on comprend, toute technique de culture mise à part, la basse productivité de ces régions (cf figure 19).

Les variétés cultivées dans les régions sèches n'ont donc aucune marge de sécurité ni quant au total des précipitations, ni pour la longueur de l'hivernage. Or, les dangers d'une mauvaise pluviométrie sont d'autant plus évidents qu'il s'agit d'un domaine déjà septentrional où, en hivernage, le tracé du front intertropical est très mouvant et où finalement, l'apport des pluies d'orage et de grains assez capricieuses représente l'essentiel du total des précipitations (cf figure 20 diagrammes Niamey et Zinder). Comme le montrent des exemples du Niger et du Nord du Bassin sénégalais (93), les aléas agroclimatiques sont ici très marqués. Pour celui-ci, la commercialisation a varié dans le rapport de 1 à 2,5, pour celui-là de 1 à 3,45 sur la période 1955-1967 (cf figures 15 et 16).

b) Des aléas climatiques fréquents et de grandes variations de production

Sauf pour l'extrême Sud-Ouest (région de Gaya) qui intervient pour proportion négligeable dans le total de la commercialisation, la zone arachidière du Niger s'identifie par les "bassins centre" et "est" au domaine sud-sahélien. Du Sud vers le Nord, les précipitations

---

(92) Chevalier (A). Monographie de l'arachide. Rev.bot.app. et Agr.trop. Quatre art. oct.1933, août, sept.et oct.1934 : oct.1933, pp.689-789, cf p.785

(93) Il s'agit de la région de Diourbel et du département de Tivaouane qui appartient à la région de Thiès.

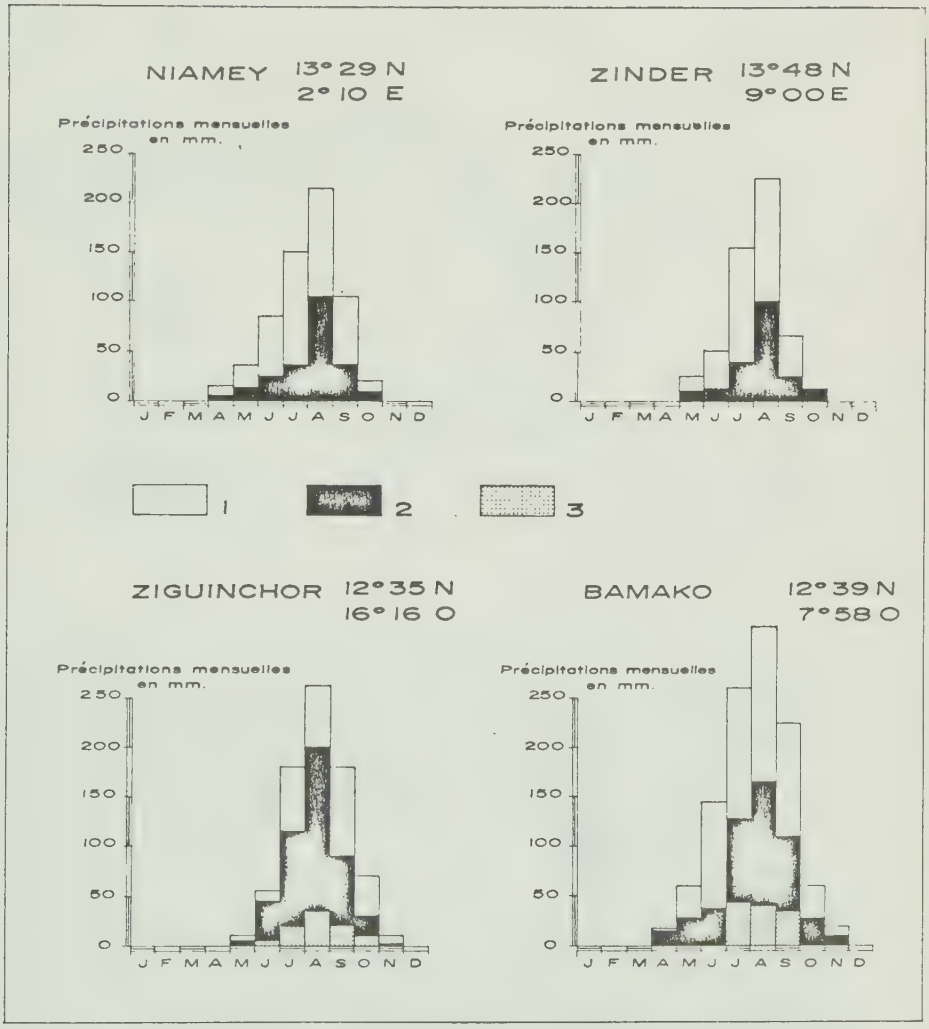

. . .

Figure 20 : Part des différents types de pluie dans le total des précipitations pour quatre stations du domaine arachidier.

(D'après Delorme (G), Monographie n°28 mars 19e de La météorologie nationale)

1 - Orages et lignes de grains
2 - Pluies continues
3 - Brumes

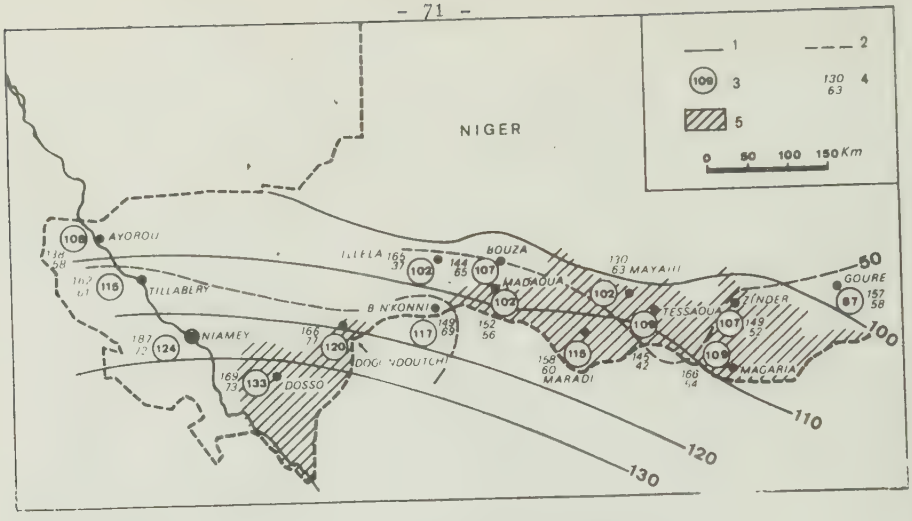

Figure 21 : La durée de l'hivernage au Niger.
(D'après les relevés pluviométriques journaliers ASECNA). Moyennes 1934 - 1967)

1 - Courbes d'égale durée de l'hivernage, en jours.
2 - Courbes 50 et 100 jours, de durée de l'hivernage en 1949
3 - Durée moyenne, en jours, de l'hivernage pour chaque station.
4 - Durées en jours des hivernages le plus long et le plus court, pour chaque station
5 - Domaines de culture de l'arachide.

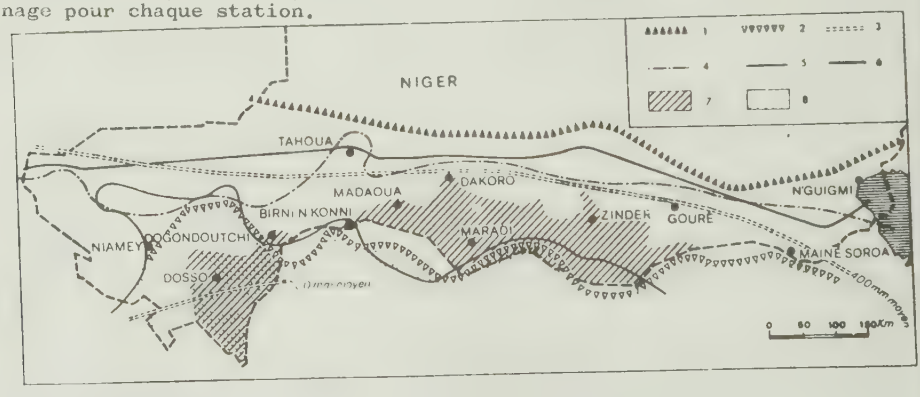

Figure 22 : L'arachide et les variations du total annuel des précipitations au Niger

1 - Limite au Nord de laquelle il n'est jamais tombé 400 mm de pluie.
2 - Limite au Sud de laquelle il est toujours tombé plus de 400 mm de pluie.
3 - Isohyètes moyennes 400 et 700 mm.
4 - Isohyète 400 mm pour une bonne année arachidière : exemple de 1966.
5 - Isohyète 400 mm pour une très mauvaise année arachidière : exemple de 194
6 - Limite nord des cultures (décret de 1961).
7 - Domaines de culture de l'arachide.
8 - Régions ayant toujours reçu plus de 400 mm de pluie.

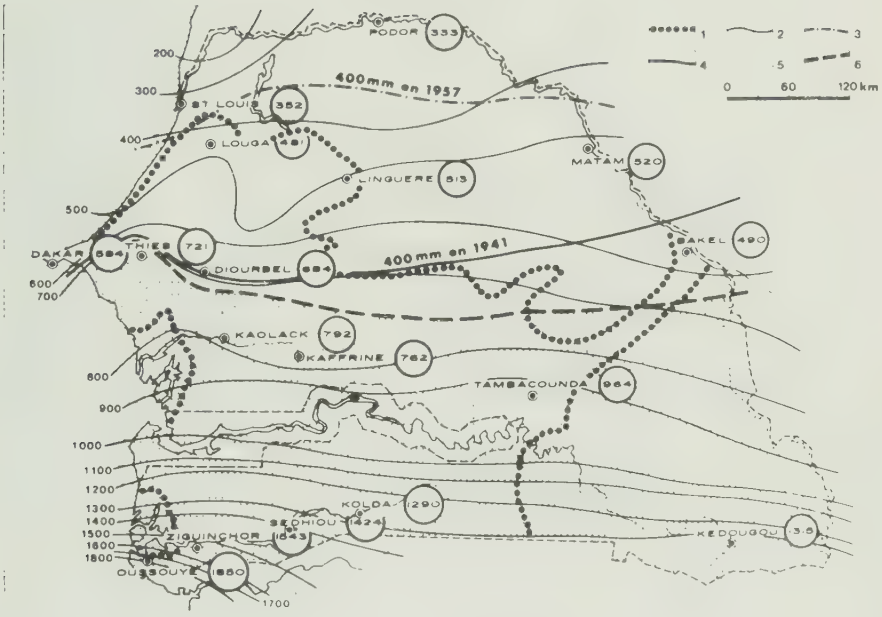

Figure 23 : L'arachide et les variations du total annuel des précipitations au Sénégal (période 1932-1965).

1 - Limites du bassin arachidier
2 - Isohyètes annuelles moyennes
3 - Isohyète 400 mm pour une bonne année arachidière (1957).
4 - Isohyète 400 mm pour une mauvaise année arachidière (1941)
5 - Régions ayant toujours reçu plus de 400 mm
6 - Limite au Sud de laquelle il est toujours tombé plus de 400 mm.

diminuent régulièrement de 650 mm environ au long de la frontière du Nigeria à 400 mm pour les pointes extrêmes vers le Nord du domaine arachidier (cf figure 22). Les précipitations se répartissent dans un hivernage qui, dans le même sens, s'inscrit entre cent vingt et cent jours. Alors que pour Dogondoutchi et Maradi il débute vers le 10 juin pour se terminer au début d'octobre, dans le Nord, il ne déborde guère de la période 15 juin - 25 septembre.

Comme le montrent les figures 23 et 24, le vieux bassin arachidier du Sénégal offre à une latitude plus septentrionale, illustrée par le tracé grossièrement Nord-Ouest - Sud-Est des isohyètes moyennes

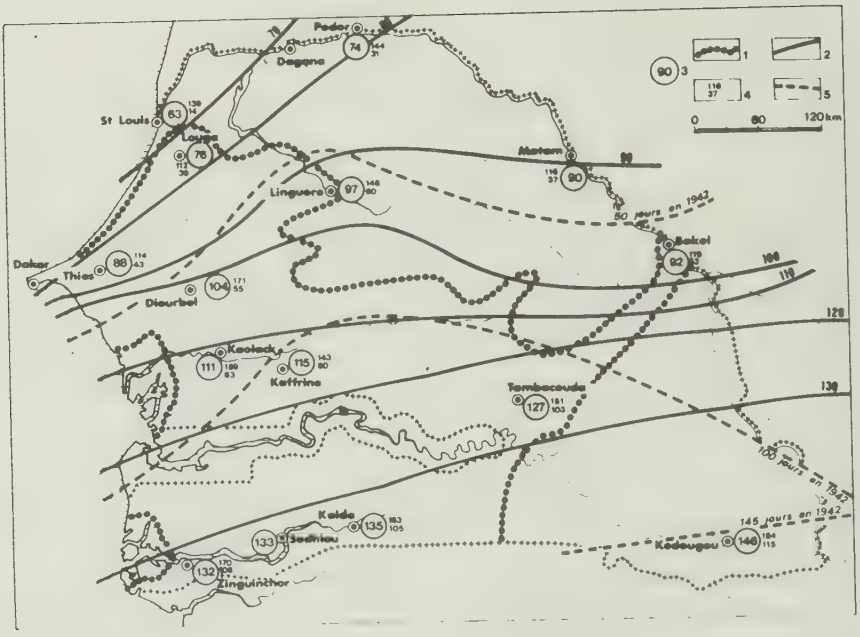

Figure 24 : Durée moyenne de l'hivernage utile, en jours, au Sénégal et ses variations (période 1932 - 1965).

1 - Limites du bassin arachidier.
2 - Courbes d'égale durée de l'hivernage (en jours).
3 - Durées moyennes en jours de l'hivernage par stations.
4 - Durées en jours de l'hivernage le plus long et le plus court.
5 - Courbes 50 et 100 jours de durée de l'hivernage en 1942 (Saison des pluies anormalement courte).

en Afrique de l'Ouest (cf figure 18) des situations tout à fait comparables pour la pluviosité moyenne, comprise entre 680 mm (Diourbel) et 400 mm un peu au Nord de Louga. Par contre, la durée de l'hivernage est ici moins avantageuse qu'au Niger : 104 jours pour Diourbel, 75 seulement au Nord de Louga, aux limites septentrionales du bassin.

Ces données indiquent que le "profil" d'une saison des pluies "moyennes" du Sahel sud, est en principe favorable à une culture qui en données écologiques théoriques peut se satisfaire de 350 mm de pluie répartis sur environ cent jours. Les données thermiques ne posent par ailleurs guère de problème. Cependant, il apparaît déjà que la "vulnérabilité" du Cayor semble en année normale résider dans la brièveté de l'hivernage, alors que celle des "bassins" du Niger parait liée au

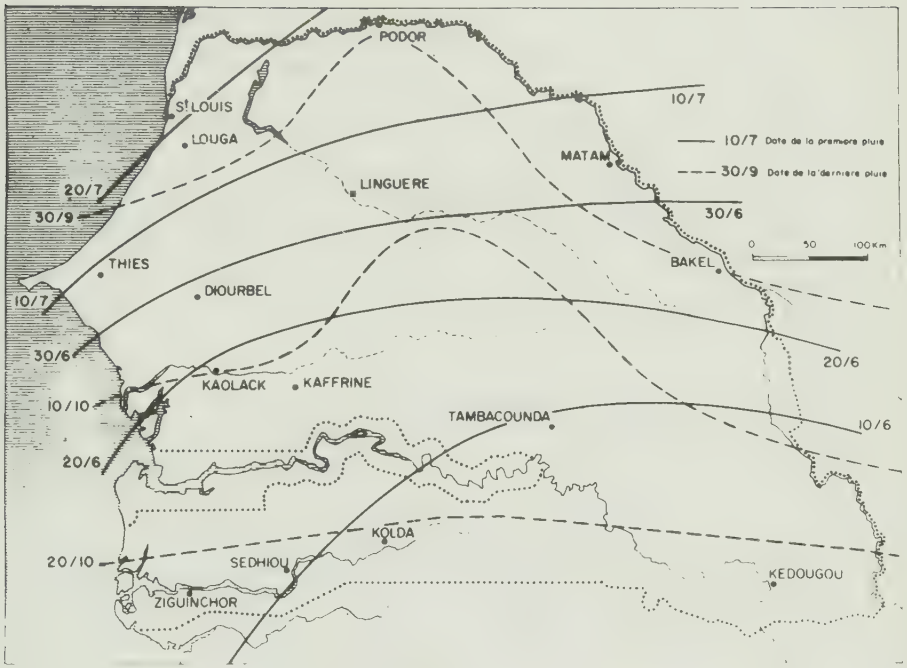

Figure 25 : Dates moyennes de la première et de la dernière pluie "utiles" au Sénégal.
(D'après "Quelques données agropluviométriques de 16 stations du Sénégal". ouv.cit. p.132)

faible niveau des précipitations. Ici, en limite nord du domaine agricole ouest africain, la notion de moyenne est toute formelle. Sur les trente quatre années 1934-1967 de relevés climatiques précis, disponibles pour le Niger (94), moins de la moitié sont incluses pour le total des précipitations et la durée de la saison des pluies, dans une frange à -10 % et +10 % de part et d'autre de la moyenne et une sur trois est déficitaire de plus de 10 %. Au Sénégal, pour Louga, Linguère, Bambey et Diourbel, plus de 40 % des années reçoivent un total de pluie très

(94) République du Niger - Minist.des T.P., des Mines et de l'Urbanisme et ASECNA : relevés pluviométriques journaliers jusqu'au 31 décembre 1960. 2 T.présentés par l'O.R.S.T.O.M., sans date, 1030 pp. ASECNA, représentation au Niger : relevés pluviométriques journaliers, années 1961 à 1967.

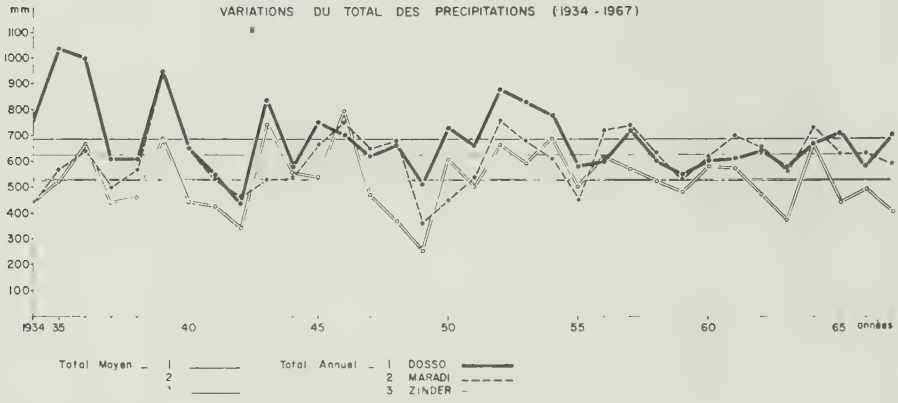

Figure 26 : Aléas climatiques pour trois stations du Niger arachidiers. Période 1934 - 1967 .
(D'après les relevés pluviométriques de l'ASECNA)

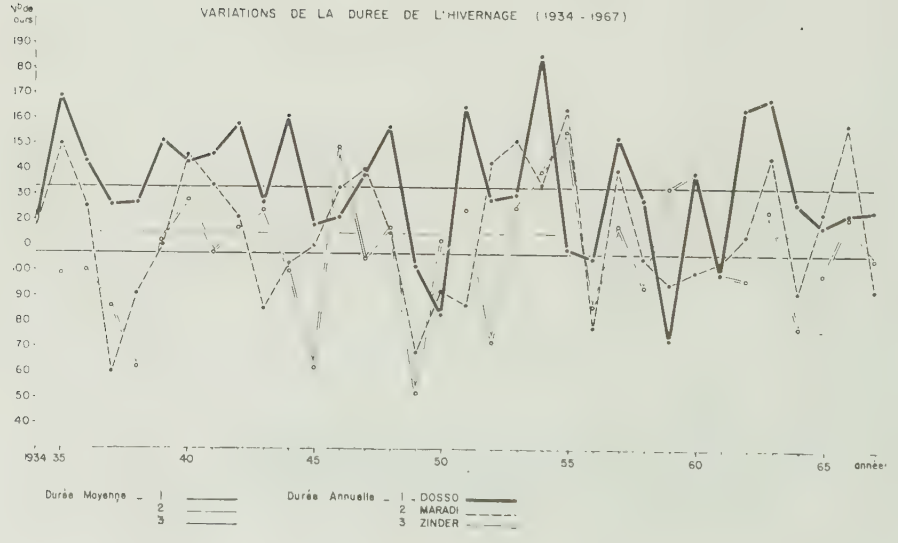

Variations du total des précipitations (1932 - 1965)

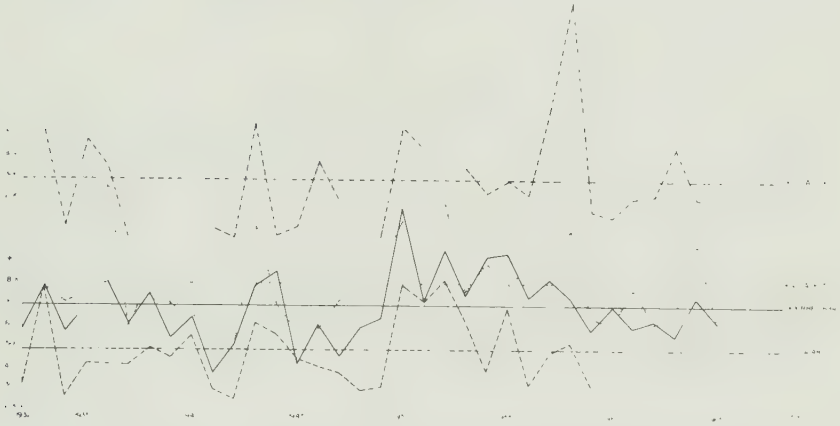

Figure 47 Aléas climatiques pour quatre stations du Sénégal oriental. Période 1932 - 1965.

Variations de la durée de l'hivernage (1932 - 1965)

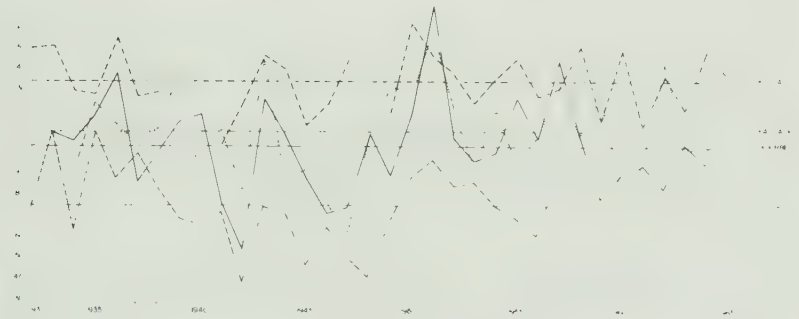

faible et 30 % ont un hivernage abrégé par rapport à une durée théorique déjà médiocre (95). On comprend dans ces conditions que l'histoire agricole de ces régions soit marquée par de nombreuses mauvaises années, puisqu'en l'absence de toute "marge de sécurité", le moindre aléa climatique peut prendre figure de calamité.

- Le total des précipitations

L'étude des relevés pluviométriques valables pour une longue période montre tout d'abord la grande variabilité d'une année à l'autre et, pour une même station, du total des précipitations (cf figures 26 et 27).

Dans les cas extrêmes, ce total d'une année peut être inférieur de moitié à la moyenne et atteindre son double en d'autres, ce qui explique des rapports allant jusqu'à 3,4 pour le Niger et 4,40 au Sénégal ! Dans les deux pays, les aléas croissent naturellement avec la latitude (cf tableau 2).

On peut noter que certaines années apparaissent totalement calamiteuses puisqu'elles offrent les minima absolus de plusieurs stations : 1941 au Sénégal, 1949 au Niger en sont les meilleure illustration. En 1949 au Niger, l'isohyète 400 mm de l'année effrangeait l'extrême Sud du pays par Madarounfa et Magaria qui, en moyenne reçoivent plus de 600 mm (cf figure 22). En 1941 au Sénégal, cette isohyète passait par Thiès, Diourbel et le Nord de Bakel ; tout le "vieux bassin" au Nord a reçu un total véritablement indigent : Linguère 204,7, Louga 255 etc... On comprend dès lors que la récolte en de telles années puisse être catastrophique.

A l'opposé, il semble qu'à une pluviosité supérieure à la moyenne, puissent être rapportées certaines bonnes campagnes. Dans le Niger arachidier, les hivernages 1955 et 1957 bien arrosés, ont donné d'assez bons résultats. Il en est de même dans le Nord-Sénégal en 1957, en 1960 et en 1964. Ceci semble conforme aux enseignements d'expériences faites à Louga, lesquelles démontrent que les rendements sont améliorés par une pluviosité supérieure à la moyenne (96). Cependant l'analyse

---

(95) Quelques données agropluviométriques de 16 stations du Sénégal (période 1932-1965). Minist. Plan et Dével. Aménagement du Territ. Dakar, avril 1967, 135 pp + annexes.

(96) Portères (A). Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal. Mission d'étude, 15 mars-30 avril 1952, 3 vol. cf résultats d'expériences à la ferme-école de Louga.
Voir aussi Prévot (P) et Ollagnier (M). Le problème de l'eau dans l'arachide. Oléagineux 1957, n°4, pp.215-223

TABLEAU 2 : Les totaux de précipitations extrêmes, leurs rapports à la moyenne et entre eux.

NIGER

	Total des précip.			Rapports		
	Moy.	Max.	Min.	Max./Moy.	Min./Moy.	Max./Min.
Madaoua 14°07' N	506,4	830,7 1950	243,9 1942	1,64	0,43	3,4
Zinder 13°48' N	525,3	800,3 1946	256 1949	1,52	0,48	3,12
Birni N'Konni 13°48' N	590	890,2 1952	352,9 1942	1,67	0,60	2,89
Tessaoua 13°45' N	524,5	1095,3 1946	326,9 1949	2,08	0,62	3,35
Dogondoutchi 13°38' N	1634,7	1011,6 1952	367,8 1944	1,5	0,57	2,7
Maradi 13°28'	627	928,1 1939	366,7 1949	1,48	0,58	2,5
Dosso 13°01'	686,7	1048 1935	443,1 1942	1,52	0,64	2,36
Magaria 12°59'	636,9	954 1954	457,3 1944	1,49	0,7	2,08

SENEGAL

	Total des précip.			Rapports		
	Moy.	Max.	Min.	Max./Moy.	Min./Moy.	Max./Min.
Louga 15°38'N	481	865,3 1950	239,8 1942	1,79	0,50	3,60
Matam 15°38'N	527,6	1119,9 1936	255,2 1941	2,10	0,48	4,40
Linguère 15°23'N	512,6	680,7 1937	204 1941	1,33	0,39	3,33
Bakel 14°53'N	499	748,7 1965	234 1958	1,50	0,47	3,20
Thiès 14°48'	721	1124,5 1935	425,8 1959	1,69	0,59	2,87
Bambey 14°42'	668	1217,3 1950	410 1945	1,90	0,61	3,10
Dakar 14°40'	584	901 1951	273 1959	1,54	0,47	3,20
Diourbel 14°39'	684	1157,7 1950	371,1 1944	1,69	0,54	3,12

portant sur de nombreuses années prouve que les corrélations ne sont pas, et de loin, absolues. Au Niger, la campagne 1956-1957 a été médiocre, or les grandes régions productrices, Zinder et Maradi, ont enregistré une pluviosité supérieure à la moyenne. Par ailleurs, le creux de la commercialisation en 1959-60 peut être assimilé à une mauvaise pluviosité en 1959 puisque, sauf pour Dogondoutchi, Birni N'Konni et Madaoua, les précipitations étaient partout inférieures à la moyenne. Mais la baisse était déjà sensible pour la campagne précédente 1958-59 qui avait pourtant connu une bonne pluviosité. Au Sénégal du Nord, la campagne 1955-56 a enregistré une pluviosité exceptionnelle et une récolte très moyenne, celle de 1964-65 est à peu près dans le même cas. Au contraire, la remarquable commercialisation de 1962 découle d'un hivernage 1961 partout déficitaire ! Ainsi, sauf cas extrêmes de déficit généralisé, le volume de la récolte n'est pas toujours lié au total annuel des précipitations ; l'abondance ne garantit pas dans tous les cas une "bonne campagne".

- La durée de la saison des pluies

La durée de l'hivernage, c'est-à-dire le nombre de jours qui s'écoulent entre la première pluie utile permettant les semis et la dernière pluie qui raffermit le sol et favorise l'arrachage est un élément essentiel pour la culture de l'arachide (cf p. 63). En année normale, sa durée est convenable au Niger, mais vraiment très limitée dans le Nord-Ouest du Sénégal. Or les variations d'une année sur l'autre sont très accusées comme le montre le tableau 3.

Une nouvelle fois sont mises en évidence les années catastrophiques : 1941 au Sénégal (1942 aussi) ; 1949 au Niger. Pour 1941 et 1949, voici deux cas évidents de cumul de conditions défavorables : total très déficitaire et hivernage bien trop court, surtout au Sénégal. On comprend donc d'autant mieux les désastres qu'ont été les récoltes respectives. Au contraire, certaines campagnes heureuses semblent résulter d'une concordance bénéfique entre un bon total de précipitations et un hivernage assez long : ainsi celle de 1957-58 tant au Niger qu'au Nord-Sénégal. Mais par-delà des cas de corrélation, les deux données : total des précipitations et durée de l'hivernage, varient souvent en sens inverse. Des années à précipitations déficitaires ont cependant un long hivernage, c'est le cas précis de celui de 1963 dans ces deux pays, or la campagne 1963-1964 a été bonne. Celle de 1966-67 record du Niger,

TABLEAU 3 : La durée de l'hivernage. Les extrêmes, leurs rapports à la moyenne et entre eux.

NIGER

	Durée de l'hivernage			Rapports		
	Moy.	Max.	Min.	Max./Moy.	Min./Moy.	Max./Min.
Madaoua 14°07' N	102	152 1948	56 1959	1,49	0,55	2,71
Zinder 13°48' N	107	155 1953	52 1949	1,45	0,48	2,98
Birni K'Konni 13°48'	117	162 1946	69 1942	1,38	0,59	2,35
Tessaoua 13°45'	109	142 1959	42 1949	1,30	0,38	3,38
Dogondoutchi 13°38'	120	166 1951	77 1964	1,38	0,64	2,15
Maradi 13°28'	115	164 1955	60 1937	1,43	0,52	2,73
Dosso 13°01'	133	184 1954	73 1959	1,38	0,55	2,52
Magaria 12°59'	109	166	54 1949	1,52	0,49	3,07

SENEGAL

	Durée de l'hivernage			Rapports		
	Moy.	Max.	Min.	Max./Moy.	Min./Moy.	Max./Min.
Louga 15°38' N	76	144 1933	31 1941	1,47	0,51	2,87
Matam 15°38' N	90	116 1946	37 1941	1,28	0,40	3,13
Linguère 15°23'	97	148 1943	60 1941	1,52	0,61	2,46
Bakel 14°53'	92	119 1933	53 1952	1,29	0,57	2,24
Thiès 14°48'	88	114 1943	43 1942	1,29	0,48	2,65
Bambey 14°42'	102	157 1943	62 1942	1,53	0,60	2,53
Dakar 14°40'	78	117 1933	26 1941	1,50	0,33	4,50
Diourbel 14°39'	104	171 1951	55 1942	1,64	0,53	3,10

est de même type. A l'opposé, dans les deux bassins, les pluies de 1964 sont assez abondantes mais réparties sur une courte durée ; les campagnes de commercialisation respectives sont en recul sur les précédentes.

En résumé, il semble qu'au cas de contradiction par rapport aux moyennes respectives entre le total des précipitations et la durée de l'hivernage, celle-ci plus que celui-là conditionne le volume de la récolte : un hivernage assez long procure souvent une bonne campagne malgré un déficit du total. Par contre des pluies très abondantes ne sont guère bénéfiques si l'hivernage est trop court ce qui revient à dire que le nombre de jours de pluie est faible, les averses brutales ou mal réparties.

Les dates annuelles des première et dernière pluies qui conditionnent la durée de l'hivernage sont donc essentielles dans le calendrier agricole. En général, si la première pluie est très tardive, le risque est grand d'un hivernage trop court. Une fois encore, l'année 1949 peut, au Niger, servir d'exemple : l'hivernage a été très bref, essentiellement par retard de près d'un mois de la date moyenne de la première pluie. Au Sénégal du Nord, ce sont des années comme 1942 et 1954 qui, de ce point de vue, paraissent caractéristiques : les hivernages respectifs ont débuté avec un retard notable. Alors que les précipitations très indigentes de 1942 ont aussi leur part de responsabilité dans le mauvais bilan de l'année (97), celles de 1954 pourtant honorables, n'ont pas eu d'effet bénéfique : la récolte a été très mauvaise. Par contre, un certain nombre d'années favorables sont caractérisées par une première pluie utile en avance sur la date moyenne ; il en est ainsi en 1957 et 1966 au Niger, en 1959 et 1961 au Sénégal. Dans tous ces cas, l'hivernage qui s'est achevé vers la date normale, a donc été plutôt long.

- Le "profil" de l'hivernage

Il ne faudrait cependant pas associer dans toutes les circonstances la précocité de l'hivernage utile à la promesse d'une année faste, car semble intervenir pour partie essentielle la répartition des

(97) Par ailleurs sur le plan économique, la coupure pour fait de guerre entre l'Afrique et la France explique naturellement la désaffection des paysans pour la culture de l'arachide.

pluies en cours de saison. L'on sait tout d'abord qu'un retard marqué de la deuxième pluie utile peut compromettre les semis. Alors de nouvelles semailles n'ont de chance d'aboutir qu'en cas d'hivernage long.

Les exemples opposés des deux campagnes 1959-1960 et 1966-1967 au Niger illustrent bien le rôle déterminant que peut jouer la répartition des pluies au long de la période humide. En 1966, elles ont été relativement abondantes dès fin mai et surtout juin, ce qui a favorisé un bon départ de la végétation, le sol relativement humide a permis à la plante de passer un mois de juillet déficitaire sans encombre et les pluies régulières et point trop abondantes des deux mois d'août et septembre ont favorisé la fructification. Partout le nombre de jours de pluie, supérieur à la moyenne, confirme le bon déroulement de l'hivernage. La récolte a été exceptionnelle. Par contre la saison des pluies de 1959 a eu une toute autre allure. Le total des précipitations a été égal à la moyenne dans l'Est, supérieur dans le Centre. Les premières pluies ont été tardives dans le Centre, précoces dans l'Est. Dans la région de Zinder, la première pluie en avance de vingt cinq jours sur la moyenne, s'est produite le 10 mai. Avec 20,9 mm, elle a permis les semis, puis la sécheresse a sévi jusqu'au 16 juin où il est tombé 10 mm. Il faudra attendre jusqu'aux 4 et 6 juillet pour enregistrer une chute totale de 23 mm. Les semis ont été en grande partie perdus, or de nouvelles semailles n'ont pas eu de bons résultats puisque l'hivernage a cessé avec dix jours d'avance, le 20 septembre. Pour tout le Niger, août a été par contre anormalement arrosé : 67,5 % des pluies de l'année à Zinder (moyenne 41,9 %), 61,4 % à Magaria (moyenne 39,5 %), 58,4 % à Madaoua (moyenne 41,7 %) etc... Après le départ médiocre de la végétation, la floraison a été perturbée, les graines peu nombreuses et la récolte très faible.

Le Sénégal du Cayor et du Baol-Nord offre des exemples similaires. Le type même de l'hivernage équilibré à pluies bien réparties a été celui de 1961. Partout le début de la saison s'est produit à la date normale ou légèrement en avance, le total des pluies a été proche de la moyenne ou un peu inférieur. Les pluies d'août ont été modérées, celles de juillet et septembre en général plus abondantes qu'à l'accoutumée, enfin octobre a fourni la petite pluie de fin d'hivernage qui facilite l'arrachage. L'année 1962-1963 par contre schématise, pour un total de pluie en général proche de la moyenne, sauf pour Linguère très déficitaire et une durée d'hivernage relativement normale, les effets

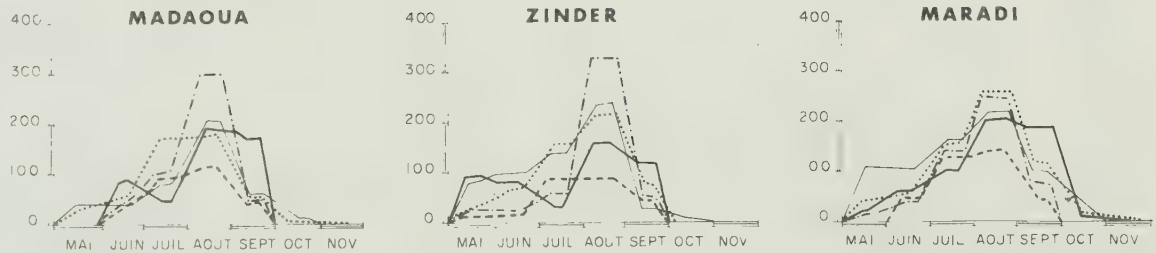

a - Année desastreuse 1949 - 50 au Niger b - Année mauvaise 1959 - 60 c - Bonne année 1957 - 58

d - Année exceptionnelle 1966 - 67 e - Profil théorique d'une année moyenne

Le nombre de jours de pluie est exprimé par la largeur des paliers horizontaux (8 mm = 30 jours)

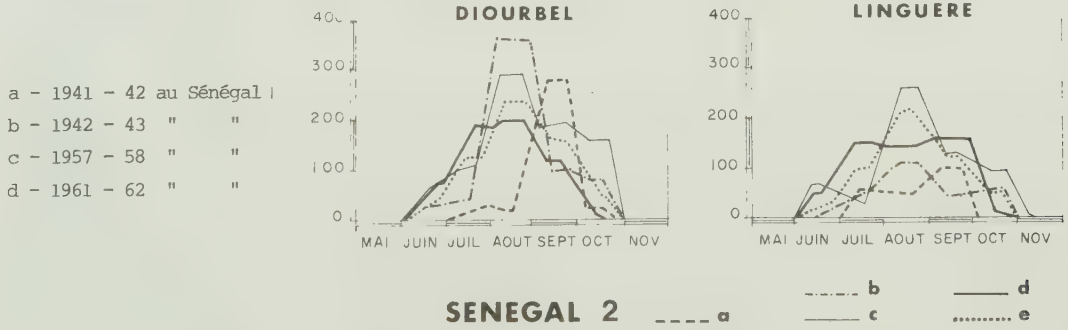

a - 1941 - 42 au Sénégal
b - 1942 - 43 " "
c - 1957 - 58 " "
d - 1961 - 62 " "

Figure 28 : Répartition mensuelle des précipitations et des nombre de jours de pluie pour quelques campagnes caractéristiques au Niger et dans le Nord du Sénégal

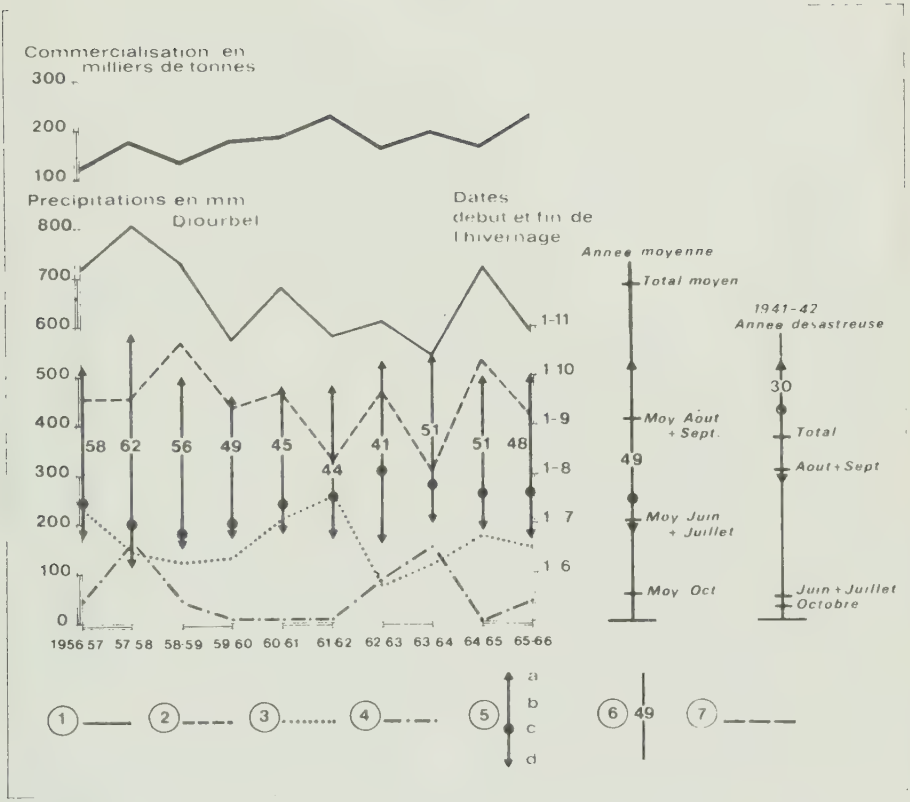

Figure 29 : "Profil"pluviométrique des campagnes arachidières de la région de Diourbel de 1956 à 1966.

1 - Total annuel des précipitations à Diourbel.
2 - Total des pluies : août + septembre
3 - Total des pluies : juin + juillet
4 - Total des pluies : octobre
5 - a) date de la dernière pluie
    b) durée en jours de l'hivernage : = a - d
    c) date de la deuxième pluie
    d) date de la première pluie
6 - Nombre de jours de pluie
7 - Pour le diagramme Zinder seulement, total de mai.

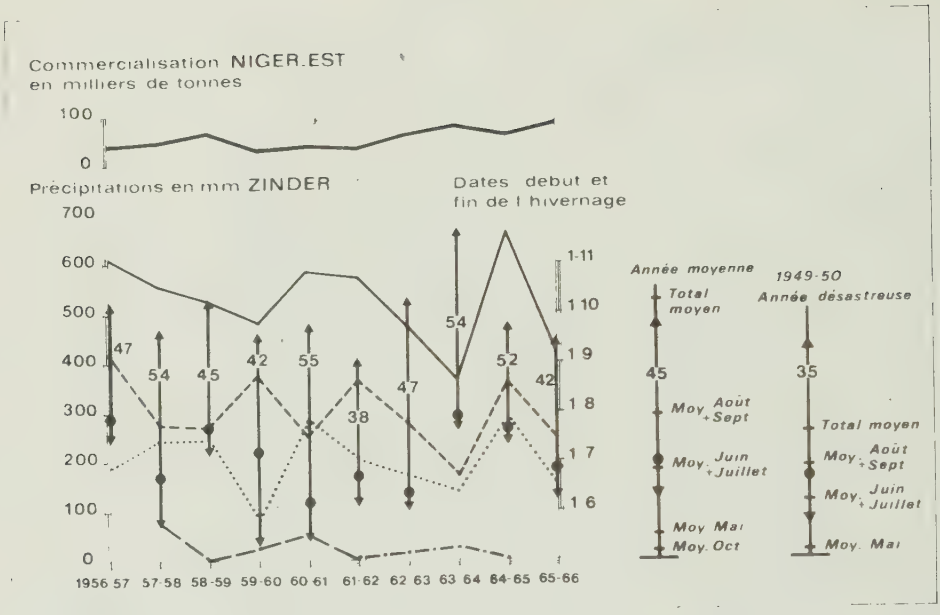

Figure 30 : "Profil" pluviométrique des campagnes arachidières du Niger Est de 1956 à 1966.
(voir légende figure 29).

nocifs d'une mauvaise répartition. Dans les principales régions de production, Bambey et Diourbel, après un début de saison très peu arrosé où les semis ont été perdus ou ont connu un très mauvais départ, août a été trop humide : 60 % des pluies de l'année en vingt jours environ et surtout octobre a été anormalement arrosé. Ceci a certes favorisé la fructification du deuxième semis tardif, mais la maturation des graines du premier a été compromise.

Par leur situation en latitude, le Nord-Sénégal et le bassin du Niger sont donc très vulnérables à des aléas climatiques qui, pour des nuances légères, sont fréquemment calamiteux, car les techniques traditionnelles de culture ne permettent guère aux paysans d'infléchir dans un sens moins défavorable les conséquences d'un mauvais hivernage.

2) Les climats humides de Soudan : des variétés bien adaptées et un hivernage assez "régulier".

C'est dans la région comprise entre les tracés moyens des isohyètes 750 mm et 1500 mm environ, ou domaine sud-soudanien, que l'arachide trouve les meilleures conditions quant au déroulement de l'hivernage, à sa durée et au total des pluies qu'il apporte. Chaque année se succèdent assez régulièrement les trois types de précipitations : pluies d'orages et de grains, pluies de mousson et enfin précipitations de plus en plue espacées liées aux grains et orages de fin d'hivernage. Le total moyen des pluies assure en année normale la quantité d'eau nécessaire à une bonne alimentation hydrique de la plante dont les besoins optima, y compris les pertes par évaporation, sont estimés entre 450 et 700 mm (98). La marge de précipitations supplémentaires dont bénéficient les régions les plus humides signifie par ailleurs que seul un déficit exceptionnel peut déterminer un apport en eau insuffisant. Enfin, la longueur moyenne de la saison des pluies est garante avec 110 à 120 jours d'une bonne régularité d'approvisionnement en eau. Cette saison en principe plus longue que le cycle végétatif de la plante est aussi gage d'une certaine sécurité pour le déroulement de ses différentes phases, hormis cas d'années à hivernage anormalement court.

A l'état naturel, gousses et graines des variétés de ces régions humides présentent des caractères opposés à ceux de l'arachide du domaine plus sec. Les gousses sont en général assez grosses, à coques épaisses et elles recèlent des graines volumineuses (99) (cf.tableau 4). Moins avantageuses au temps des exportations massives d'arachides en coque que celles de "Rufisque", ces variétés ont des capacités de productivité agronomique très supérieures (cf. figures 31 et 32). Certes la nature et la qualité des sols entrent en ligne de compte, mais des études récentes ont montré que les variétés tardives de ces régions ont un temps de fructification beaucoup plus long que celui des arachides du Nord, ce qui assure la maturation d'un grand nombre de gousses (100).

---

(98) Gillier (P), Silvestre (P). ouv.cit. p.45

(99) Bouffil (F). Biologie, écologie et sélection de l'arachide au Sénégal. Min.Fr.O.M. Direction de l'agric., de l'élevage et des forêts : Bull.scient. n°1 juin 1947, 107 pp. cf p.70

(100) Gillier (P), Silvestre (P). ouv.cit. p.45. Le rendement agricole de l'arachide varie en fonction du nombre de gousses et du poids de ces gousses. Il dépend naturellement du nombre de pieds à l'hectare lié à la technique de culture.

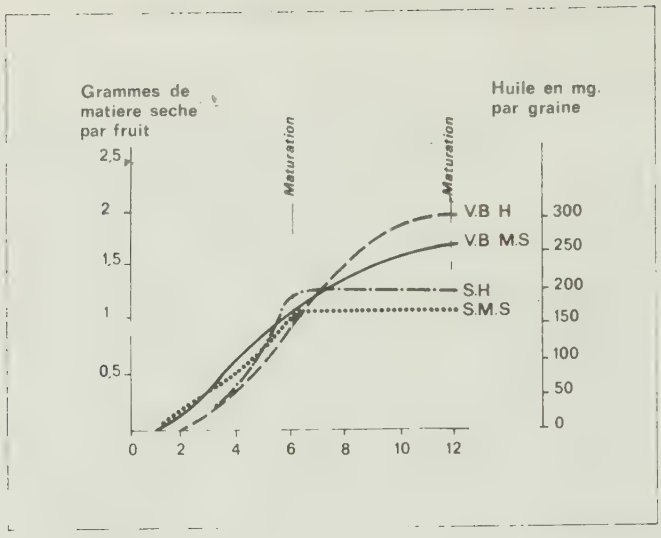

Figure 31 : Elaboration comparée de l'huile et de la matière sèche chez les arachides tardives et hâtives.

(D'après Gillier (p) et Silvestre (p). L'arachide. ouv. cit. p.44

Tardive : V.B. : Virginia Bunch H: huile

Hâtive : S. : Spanish M.S. : Matière sèche

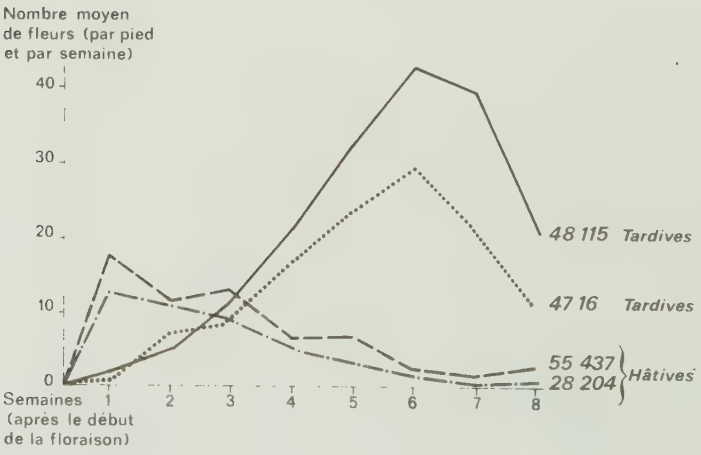

Figure 32 : Courbes de floraison comparée des arachides tardives et hâtives. Essais faits à Louga en 1962.

(D'après Gillier (p) et Silvestre (p). L'arachide. ouv. cit.p. 39)

TABLEAU 4 : Caractéristiques pondérales des arachides de différentes provenances.

Type	Poids du m3 d'arachides coque	Poids de 100 graines	% du poids moy. de la coque au poids moy. de la gousse	Teneur moy. en huile de la graine
Cayor	353 kg	30 à 33 gr.	21 à 23 %	52,5
Baol N	338 kg	33 à 36 gr.	23 à 26 %	53,4
Baol	338 kg	36 à 39 gr.	23 à 26 %	
Sine	332 kg	39 à 42 gr.	24 à 26 %	
"Petite Côte"	326 kg		23 à 25 %	
Saloum	325 kg	42 à 45 gr.	25 à 28 %	52
Gambie	303 kg		23 à 25 %	
Casamance	274 kg		22 à 25 %	
Soudan	333 kg	plus de 45 g	25 à 28 %	

D'après Adam (J). L'arachide. ouv.cit. p.72
Chevalier (A). Monographie de l'arachide. ouv.cit. p.78
Silvestre (P). Monographie des recherches... ouv. cit. p.629

La longue durée du cycle végétatif est un des éléments majeurs de l'adaptation de la plante aux climats humides. Il s'agit d'une caractéristique variétale ; les arachides du groupe Virginia, tardives à port rampant, sont ici les seules à subsister. Alors que la levée de la plante se fait pour toutes les variétés en quatre ou cinq jours, les tardives mettent plus tard que les autres leurs premières fleurs. Leur période de floraison maximum, par ailleurs beaucoup plus prolifique, est aussi décalée. Mais c'est surtout la durée de maturation qui s'allonge chez les tardives où l'apparition de ces différents critères : tâches brunes à l'intérieur des coques, poids maximal d'huile et de matière sèche se fait successivement (101). C'est douze semaines après la pénétration du gynophore dans le sol, que cesse l'accumulation de matière sèche, alors que celle de la

(101) Gillier (P), Silvestre (P). ouv.cit. pp.36-44

matière grasse a atteint son maximum dès la dixième semaine (cf figure 31). Ainsi le cycle végétatif s'allonge-t-il facilement sur cent vingt jours, parfois cent trente cinq pour certaines variétés du Mali.

Or ces arachides de type tardif peuvent rester en terre après avoir atteint leur maturation théorique sans pour autant regermer. Elles présentent un caractère de "dormance" qui dure de un à quatre mois. Au cas de prolongement des pluies ou de très forte humidité du sol qui retarde l'arrachage, le risque de germination est donc faible. Ces arachides tardives ne parviennent à leur maturité physiologique que trente jours après l'arrachage. Il n'y a donc pas lieu de craindre leur germination sur pied (102).

Les données climatiques moyennes favorables, l'adaptation de la plante et sa culture sur sols acceptables confèrent à ces régions les meilleures possibilités de production. Mais les aléas de cette production sont aussi moins marqués qu'au Nord. Sur la période 1956-1967, le rapport des quantités annuelles extrêmes "traitées" s'établit à 1,56 pour la Casamance et 1,40 seulement pour le Sine Saloum. Cependant ces régions connaissent des campagnes plus favorables que d'autres, comme en témoignent les saisons des pluies récentes.

- Le total des précipitations

Il ne fournit guère d'explications valables quant à l'ampleur de la récolte tant les contradictions sont nombreuses. Pour la Casamance, la notion de pluviosité insuffisante n'est pas en cause, puisque sur la période 1932-1965, Kolda a toujours reçu plus de 998,6 mm (1937) et Ziguinchor plus de 967,7 mm (1941). Le Sine Saloum peut connaître par contre des années déficitaires. Lors de la catastrophique saison agricole de 1941, Kaolack n'a reçu que 524,6 mm et Kaffrine 447,7. Cependant hormis ce cas extrême, on ne peut guère déceler d'influence décisive du total des pluies. Sur la période 1955-1967, une année très humide à Kaolack, 1964, avec 999 mm et convenable à Kaffrine (727,4 mm) a donné une bonne commercialisation. Mais l'année la plus humide, 1958 (1050 mm à Kaolack) s'associe à la plus mauvaise traite de la période. Au Sine Saloum et à plus forte raison en Casamance, les mauvaises années sont souvent les plus humides : la saison des pluies 1958 a donné aussi de mauvais résultats en Casamance où Kolda a reçu 2152,5 mm (record) et Ziguinchor 1881,6 !

---

(102) Bouffil (P). art.cit. p.46

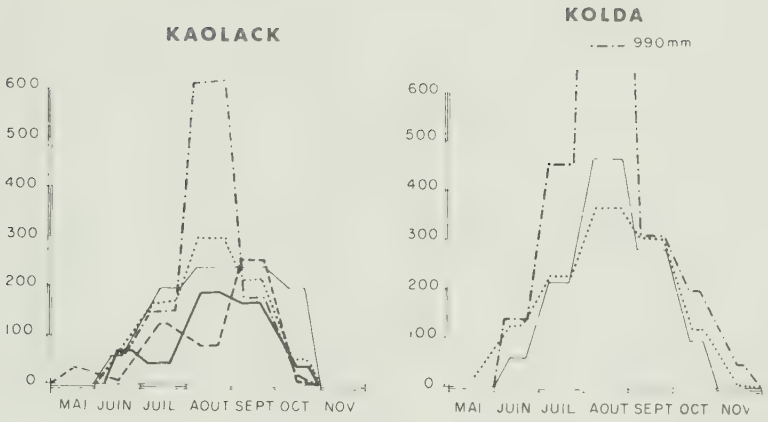

Figure 33 : Répartition mensuelle des précipitations et des nombres de jours de pluie pour quelques campagnes caractéristiques au Sine-Saloum et en Casamance.
(voir la légende de la figure 28 : 2 - Sénégal).

On ne peut pas ne pas remarquer que ces années à pluviosité pléthorique comportent un "coeur" d'hivernage arrosé à l'excès. En 1958, les pluies de mousson apportent en août et début septembre de véritables déluges dans tout le Sud du Sénégal : Kolda reçoit 1300 mm dans ces deux mois dont 990,7 pour le seul mois d'août et 164,5 en un seul jour. A Kaolack sont enregistrés respectivement 806,6 mm, 623,2mm et 153,1 mm dans la journée du 20 août. Ces trombes d'eau que la terre ne peut absorber ont surpris l'arachide en pleine floraison et l'ont perturbée. Puis la saturation du sol qui s'est prolongée jusqu'en octobre a entravé la maturation. De plus, la pousse excessive de la végétation parasite aurait exigé de multiples façons de nettoyage du sol que le paysan débordé en de telles circonstances ne peut effectuer.

- Effets bénéfiques d'une bonne répartition

Hormis ces cas exceptionnels, la pluviosité d'août partout considérable n'influence guère les possibilités agrologiques du Soudan humide. Comme au Nord apparait l'effet bénéfique de pluies bien réparties. Une pluviosité soutenue en début d'hivernage comme celle des

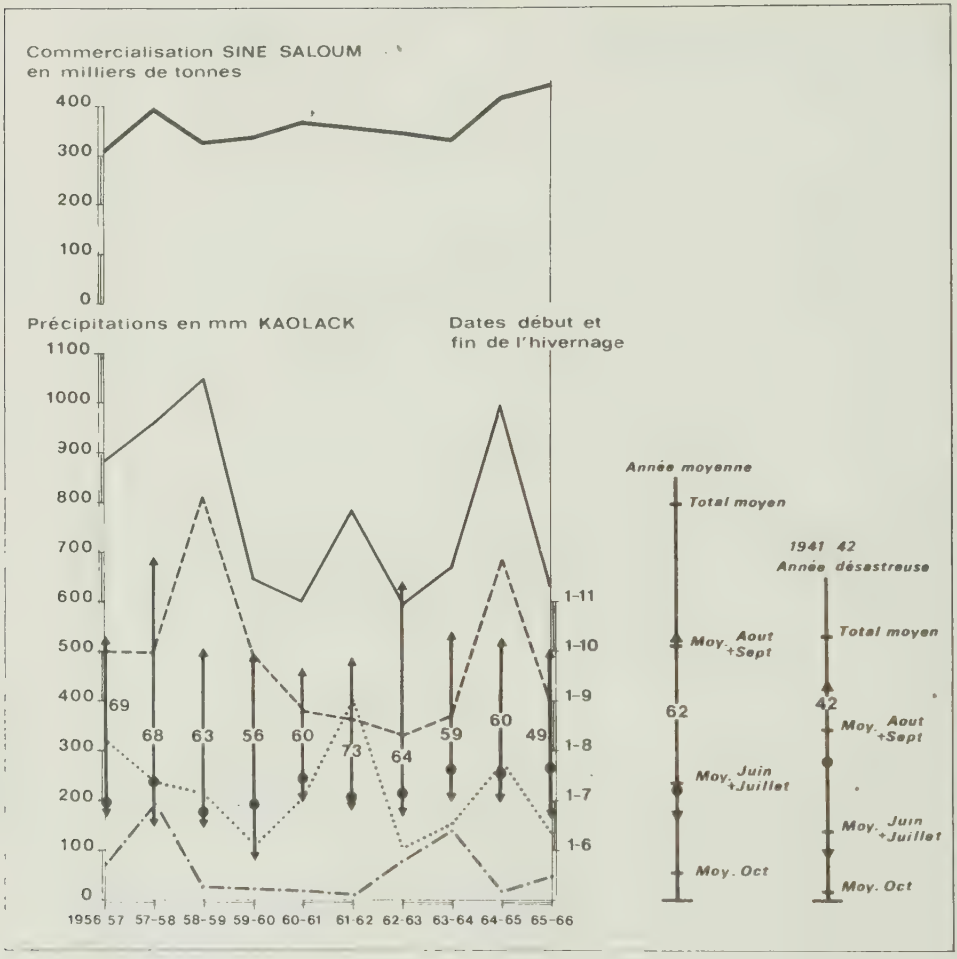

Figure 34 : "Profil" pluviométrique des campagnes arachidières du Sine-Saloum de 1956 à 1966.
(voir légende figure 29).

campagnes 1957-1958, 1961-1962 ou 1964-1965 au Sine-Saloum est de bon augure. La campagne record 1965-1966, pourtant assortie d'une pluviosité plutôt faible est l'exemple même des années favorables à saison agricole "exempte de sécheresse avec une humidité modérée et des pluies régulièrement espacées de la levée des graines à la période

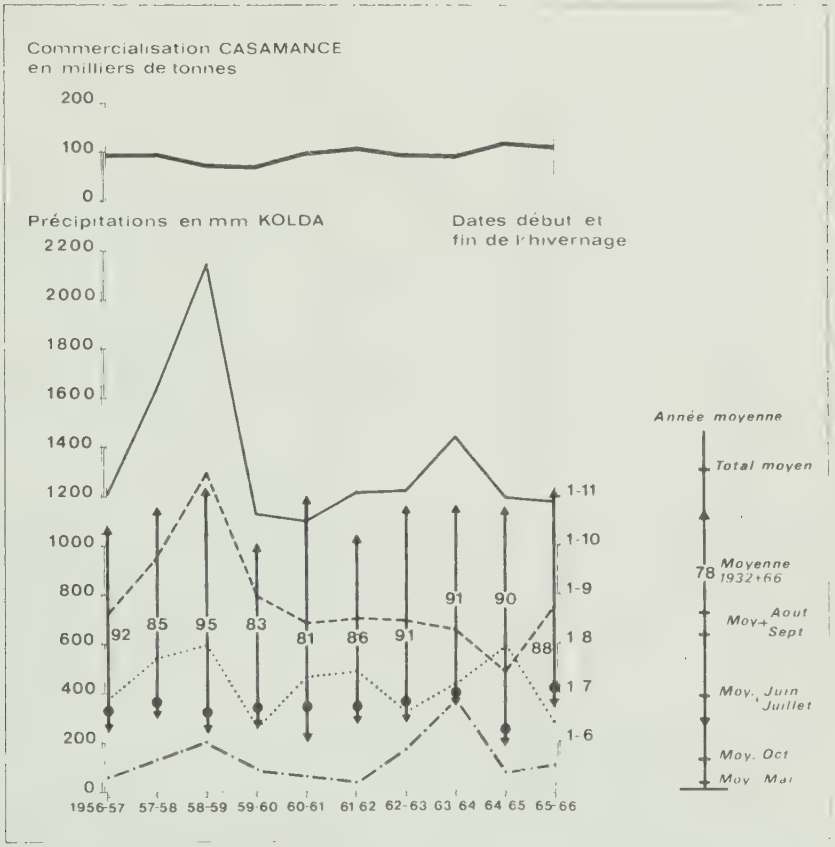

Figure 35 : "Profil" pluviométrique des campagnes arachidières de Casamance de 1956 à 1966.
(voir légende figure 29).

de proche maturité" (103). La même année d'ailleurs, le total modéré des précipitations en Casamance a eu des effets moins bénéfiques car août et septembre se sont inscrits pour 64 % du total contre 55 % en moyenne et n'ont laissé qu'une part assez faible aux précipitations de début d'hivernage, juin ayant été très déficitaire : 58,5 mm à Kolda contre 130,3 en moyenne. Fait assez troublant, la mauvaise année 1963-64

(103) Chevalier (A). Monographie de l'arachide, articles cités. Voir celui d'oct.1934, pp.831-864, cf p.836

TABLEAU 5 : Les variations du total des précipitations et de la durée de l'hivernage dans le Sénégal méridional. Les extrêmes, leurs rapports à la moyenne et entre eux.

	Total des précipitations						Durée de l'hivernage					
				Rapports						Rapports		
	Total moy.	Total max.	Total min.	Max. moy.	Min. moy.	Max. min.	Dur. moy.	Dur. max.	Dur. min.	Max. moy.	Min. moy.	Max. min.
Kaolack 14°08' N	792	1276 1936	524,6 1941	1,61	0,66	2,43	111	159 1951	63 1947	1,43	0,56	2,52
Kaffrine 14°06	762	1134,6 1936	447,7 1941	1,49	0,58	2,53	115	153 1951	80 1947	1,33	0,69	1,91
Tambacounda 13°46	764,3	1255,5 1964	639,5 1969	1,30	0,66	1,96	127	151 1954	103 1949	1,19	0,68	1,46
Kolda 12°55	1290	2152,2 1958	998,6 1937	1,66	0,77	2,15	135	163 1950	105 1941	1,20	0,77	1,55
Ziguinchor 12°35	1543,5	2031,3 1936	967,7 1941	1,31	0,62	2,09	132	170 1955	104 1963	1,28	0,78	1,63
Kédougou 12°33	1315	2160,1 1954	952,3 1942	1,64	0,44	2,26	146	184 1954	115 1963	1,26	0,62	1,68
Kayes 14°26	788,5	879,5 1963	480 1968	1,11	0,60	1,83						
Bamako 12°39	1090	1499,5	840	1,37	0,77	1,78						

fournit pourtant des données pluviométriques d'ensemble assez proches, en particulier à Kaolack : total modéré 671 mm, cumul août-septembre similaire à celui de 1965 et début d'hivernage arrosé. En fait, la seule différence du point de vue de la répartition mensuelle provient des pluies de fin de saison en octobre. En 1965-1966, à Kaolack, il est tombé 42 mm en octobre (58 en moyenne) qui ont assuré les conditions nécessaires au bon arrachage. En 1963-1964, il a été enregistré au cours du même mois 140,2 mm ; ces pluies trop abondantes ont entravé la maturation et perturbé gravement la récolte. C'est dans cette pluviosité de fin d'hivernage que semble d'ailleurs résider pour part déterminante le succès ou non de la campagne. Un hivernage trop long "qui n'en finit pas" et déverse de très fortes pluies en fin octobre et début novembre est défavorable ; la maturation est médiocre donc la qualité, l'arrachage se fait au prix de nombreuses pertes en terre, le séchage est impossible, ce qui déprécie encore la graine et complique le battage. L'année 1958 en Casamance illustre ce type de situation. La pluviosité d'ensemble excessive s'est prolongée jusqu'en novembre : à Kolda, 197,6 mm ont été notés en neuf jours d'octobre, puis 44,2 en quatre jours en novembre. La saison des pluies commencée le 7 juin s'est terminée le 6 novembre, soit une durée de 152 jours contre 135 en moyenne.

3) Les climats guinéens humides sont peu favorables.

L'exemple de l'hivernage 1958 en Casamance montre que les possibilités d'adaptation de l'arachide à l'allongement de la durée des pluies et à l'augmentation appréciable de leur total ne sont cependant pas indéfinies, du moins si l'on envisage une bonne productivité. L'exemple des régions méridionales des rivières du Sud est de ce point de vue instructif. Avant les années 1880, du rio Nuñez aux Scarcies, les estuaires étaient des régions arachidières non négligeables (cf p. 333). Or l'hivernage très humide, partout plus de trois mètres, les véritables déluges du mois d'août, la longueur, plus de sept mois, de la saison, représentent des conditions peu avantageuses pour la qualité du produit qui, très déprécié, fut abandonné par les traitants vers 1885.

On comprend à plus forte raison que la plante réussisse mal dans les régions de climat sub-équatorial à quatre saisons. Certes la durée de chaque période pluvieuse se rapproche de celle du cycle végétatif de la plante. Mais l'excès d'eau est défavorable, les températures sont tout juste suffisantes pour une bonne germination et une

floraison satisfaisante et surtout en fin de cycle, les saisons sèches, simples périodes de rémission des pluies, n'assurent pas de bonnes conditions de maturation, d'arrachage ni de séchage. C'est cependant la "petite saison" en automne qui est la moins défavorable. Dans les régions côtières, elle ne connait pas les excès d'eau de la "grande", dans l'intérieur, elle est la seule utilisable, puisque la période sèche du mois d'août qui suit l'autre a tendance à disparaître. Dans les deux cas, la grande saison sèche assure les moins mauvaises conditions de récolte, de séchage et de battage. Assez curieusement d'ailleurs, dans ces régions, les variétés hâtives sont mieux adaptées, car elles sont moins exigeantes que les autres.

Reste le cas du Bas-Dahomey - Togo où la culture de l'arachide est importante surtout dans la région de Porto Novo. Il y a ici le jeu favorable du climat équatorial tempéré (cf chapitre III, p.213) dont les modestes précipitations conviennent à l'arachide au point que chaque saison des pluies permet une récolte, non sans risques toutefois. Les arachides de première saison connaissent une maturation souvent imparfaite, par contre la deuxième saison fournit souvent de faibles récoltes du fait de déficit ou de mauvaise répartition des précipitations. Dans tous les cas, les rendements sont faibles, la qualité médiocre : les graines moisies et souvent pourries ne peuvent être commercialisées à des cours intéressants. La culture de l'arachide est ici un peu une loterie au résultat très aléatoire (104).

Tous ces faits ne constituent que des données d'ensemble, déterminant pour des touches climatiques assez subtiles, la bonne ou mauvaise campagne de chacun des domaines évoqués. Cependant les nuances régionales ne sont pas exclues. Partout il existe entre stations voisines pour une même année agricole des différences notables dans le profil de l'hivernage. Ainsi, en 1955 au Niger, Maradi a connu un total de précipitations (555,4 mm) nettement inférieur à la moyenne, alors que Tessaoua a enregistré avec 657,2 mm un net surplus. Au Sénégal en 1964, Thiès a été très arrosé avec 803,7 mm, Bambey déficitaire avec seulement 578,7. Si les stations proches les unes des autres ont dans l'ensemble un début d'hivernage à date à peu près comparable, elles peuvent par contre connaître pour la même saison des durées de pluies très dissemblables. En 1962 par exemple, l'hivernage s'est étalé sur 108 jours

---

(104) Adam (J). L'arachide, culture, produits, commerce, amélioration de la production. Paris, Challamel, 1908, 206 pp. cf p.48

à Bambey, à Diourbel il a été abrégé à 84. Il faut voir là, par-delà des moyennes paraissant très voisines au sein d'un même ensemble zonal, le jeu des déplacements constants du FIT et l'influence essentiellement locale des tornades venues de l'Est. C'est ce qui, dans l'état actuel des connaissances, rend impossible toute prévision. Tout au plus a-t-on pu remarquer que la pluviosité d'ensemble de l'Afrique de l'Ouest serait étroitement liée à l'évolution du temps dans les régions tempérées : une remontée sensible vers le Nord des anticyclones des Açores et du continent et de celui de Sainte-Hélène serait gage de pluies abondantes dans l'ensemble des régions arachidières. La situation inverse donnerait un déficit généralisé (105). Par contre, les années où les centres d'action du Nord et du Sud ont tendance à se rapprocher, les régions de Nord-Soudan seraient peu arrosées alors que celles du Sud le seraient plus qu'à l'ordinaire.

Cette remarque impose l'examen du cas particulier du Sénégal où, à la différence du Mali et du Niger, les régions arachidières s'étendent sur les deux domaines climatiques. Une telle situation apparaît très avantageuse puisque la commercialisation d'ensemble du pays pour la période 1955-1966 n'a varié que de 1 à 1,70 contre 1 à 3,45 pour les mêmes campagnes au Niger. Certes les variations interannuelles dans la production des différentes régions du Sénégal vont, le plus souvent, dans le même sens : la campagne 1958-1959 a été mauvaise partout, celle de 1961-1962 généralement bonne. Mais la part déterminante dans la production des régions "régulières" du Sud, Sine Saloum et Casamance, amortit les extrêmes. Au contraire, lors des années à situations locales dissemblables, apparait tout un jeu de compensations : ainsi en 1963-64, une relative "défaillance" des régions méridionales est en partie effacée par la bonne campagne du Nord (cf. figure 15).

Partout enfin, l'étude agro-climatique sur une longue période fait apparaître quelques thèmes séquentiels. Dans l'ensemble, les années "quarante" ont été excessivement médiocres, les "cinquante" beaucoup plus favorables. Mais surtout, on peut déceler la succession de cycles de quatre ou cinq années (106). Après une très mauvaise campagne, la suivante est en général encore déficitaire : les stocks de semence

---

(105) Leroux (M). ouv.cit. pp.240-243.

(106) Bockelee Morvan (A), Mauboussin (J.C). Possibilités offertes par l'emploi d'une variété à cycle court résistante à la sécheresse dans la zone nord du Sénégal. IRAT et IRHO, fév.1967, 15 pp.dact. cf pp.4 - 5.

étaient insuffisants, la qualité des graines très défectueuse. C'est le plus souvent tous les quatrè ou cinq ans que le record précédent de commercialisation est dépassé : les exemples de Diourbel et de la Casamance sont de ce point de vue, très expressifs.

4) La sélection et l'amélioration variétale de l'arachide

L'arachide est une plante essentiellement autogame dont le taux d'allogamie est toujours très faible. Les différentes variétés d'Afrique occidentale constituent donc des types végétaux stables (107). Dès la création de la station de Bambey, le sélectionneur a pu repérer pour les principales catégories d'arachides cultivées, des individus très représentatifs choisis alors sur le double critère du nombre de gousses par pied et du poids de ces gousses, c'est-à-dire sur les données de base du rendement agronomique. En même temps, la station expérimentait de nombreuses variétés d'arachides étrangères et procédait aux premières hybridations. Ces opérations ont permis l'obtention à la veille de la guerre, des premières lignées pures dont certaines ont connu un succès non encore démenti, comme la 28-206 (108), variété érigée tardive, bien adaptée au climat relativement humide du Sud du Sénégal.

Après la guerre, la pratique de l'hybridation (109) s'est généralisée en se compliquant, car le généticien a eu désormais pour ambition de réunir en une seule lignée un grand nombre de caractères spécifiques de variétés très diverses. Sur le plan de l'intérêt agronomique de la nouvelle lignée, à la notion de bon rendement s'ajoute aujourd'hui celle de port de la plante : le port érigé est souvent préférable pour les façons mécaniques et pour la culture sur billons des régions humides. La longueur du cycle est aussi un élément essentiel : l'effort a porté surtout sur la mise au point d'un "matériel" hâtif, résistant à la sécheresse et capable de rendements convenables. On essaie actuellement de conférer la dormance à ces nouvelles lignées. La résistance aux maladies, surtout la rosette, a conduit après de longues études, à de bons résultats par la technique des "croisements

(107) Bouffil (F). art.cit. p.87 et Silvestre (P). art.cit. pp.644-646

(108) Le nombre 28-206 indique qu'il s'agit du deux cent sixième pied choisi en 1928.

(109) Sur cette question, voir Silvestre (P). art.cit. pp.646-648 et Gillier (P) et Silvestre (P). ouv.cit. pp.74-84.

de retour" (back cross) qui consiste à multiplier sur de longues années les hybridations entre un parent résistant à la rosette (Virginia essentiellement) et un autre bon producteur mais sensible, comme la 28-206. Dans toutes ces actions, le spécialiste a dû tenir en compte les qualités technologiques du produit : le rendement au décorticage et la teneur en huile des graines doivent être maxima pour les arachides d'huilerie. Pour les variétés de "bouche" dont les possibilités s'affirment au Sine Saloum et au Mali en particulier, il faut obtenir de grosses gousses à ceinture très marquée contenant souvent trois graines et de belle présentation.

Les résultats sont d'ores et déjà assez remarquables : les lignées pures aujourd'hui produites, garantissent en moyenne 30 % de gain de rendement par rapport aux variétés locales. De multiples expérimentations faites au Sénégal, au Mali, en Haute Volta et au Niger ont permis de sélectionner localement les meilleures lignées et de délimiter leurs zones respectives de prédilection, ce qui a pu déboucher sur la vulgarisation et la distribution de semences sélectionnées adaptées à ces différents milieux régionaux.

C H A P I T R E I I

LE KARITE ET LES OLEAGINEUX ANNEXES DU DOMAINE SOUDANO-SAHELIEN

A) LE KARITE, ARBRE A BEURRE DU "SOUDAN"

Le karité, Butyrospermum parkii Kotschy, est un arbre de la famille des Sapotacées, caractérisée par la présence de latex dans les organes. Il peut atteindre vingt mètres de hauteur, mais le plus souvent il n'en dépasse guère douze à quinze. Son fût court, à écorce gris noir, épaisse, très crevassée, son allure trapue, sa cime puissante aux branches tordues très ramifiées l'apparentent au poirier de nos pays.

L'impression familière que nous suggère l'arbre, est encore renforcée par l'aspect des paysages auxquels il participe. Au coeur de son domaine, associé à d'autres espèces, il donne aux savanes boisées à tapis herbeux vert foncé en hivernage, un aspect de bocage. Mais dès que l'on s'approche d'un village, ses peuplements plus denses, plus homogènes signalant les champs cultivés, évoquent un immense verger qu'Auguste Chevalier comparait à ceux de la Normandie. Paysage familier, accueillant, c'est là la première impression du voyageur qui découvre cette Afrique "modérée et humaine".

I - LE KARITE ET LE SOUDAN : LE CYCLE ANNUEL DE L'ARBRE

La position continentale de l'aire du karité est la donnée essentielle fournie par la carte. A l'Ouest, l'arbre n'apparaît qu'en Haute Gambie (1). En Guinée, Vuillet signale avoir rencontré le premier karité à Kabé, à 180 kilomètres de la mer (2). En fait, dans ce pays, la limite sud de l'arbre contourne par le Nord le massif foutanien où ses

---

(1) Aubréville (A). Flore forestière soudano-guinéenne. Paris, Société d'éd.géog.marit.et colon. 1950, 523 pp. cf pp.430-433

(2) Vuillet (J). Le karité, dans Perrot (E) et autres : Sur les produits végétaux indigènes et cultivés de l'A.O.F. Paris, Larose, 1921, 564 pp. cf pp.285-306

peuplements sont rares (3) et se localisent toujours à moins de 1200 m d'altitude. Puis, affectant une direction Nord-Ouest - Sud-Est, elle passe au Sud de Kankan pour atteindre entre Korhogo et Bouaké, la Haute Côte d'Ivoire à environ 400 kilomètres de la mer. Elle affecte alors une direction Ouest-Est à la traversée de la Côte d'Ivoire orientale et du Ghana. De la région d'Atakpamé au Togo cette limite descend vers le Sud du Dahomey où, à hauteur de Zagnanado, elle se rapproche à 100 kms de la mer, avant de s'infléchir un peu vers le Sud-Est du Nigeria où elle passe par le Sud d'Ilorin, de Lokodja et de Makurdi. Elle maintient cette direction jusqu'en Ouganda où, vers le Mont Elgon, elle se rapproche à 2 degrés de l'équateur. Au Nord, à partir de la Haute Gambie, la limite de l'aire du karité passe par le Sud de Kayes et le Nord de Ségou où il disparait de la rive gauche du Niger pour réapparaître un peu plus au Nord, sur la rive droite, vers Mopti et Bandiagara (4). Puis, par Ouahigouya, Bogandé et Say, elle court légèrement vers le Sud-Est, avant d'englober par le Nord de Sokoto et de Kano le Nord-Ouest du Nigéria. Elle fléchit une nouvelle fois vers le Sud-Est, dans le Bornou où elle laisse Maiduguri au Nord, avant de passer du Sud du 10° Nord en République Centrafricaine et de s'orienter franchement Nord-Sud en Ouganda où s'achève l'aire du karité (cf figure 36). Pour la seule ancienne A.O.F., les peuplements couvriraient environ douze millions d'hectares (5).

Ces limites montrent combien le domaine du karité qui n'atteint jamais la mer, s'associe à la zone soudanienne continentale de l'Afrique septentrionale : "là où apparaît le karité, commence le Soudan". C'est l'arbre typique des savanes arborées soudaniennes qu'il caractérise avec le néré (Parkia biglobosa) et le sau (Isoberlinia doka) (6). Vers le Sud, le karité cohabite dans une frange de transition avec le méné (Lophira lanceolata) qui caractérise seul les savanes boisées guinéennes. Vers le Nord, alors qu'il se raréfie, les essences caractéristiques des savanes arbustives du Soudan nord, le baobab (Adansonia digitata), le cad ou balanzan (Faidherbia albida Del.) deviennent de plus en plus denses. A l'extrême limite septentrionale du karité, la steppe boisée à acacia s'annonce (cf figure 37).

---

(3) Ruyssen (B). Le karité au Soudan. L'Agr.trop. 1957, n°2, mars-avril, pp.143-172 et n°3, mai-juin, pp.279-306. Voir aussi : Richard-Molard (J). Essai sur la vie paysanne au Fouta Djalon. Rev. Geog.alp. 1944, fasc.2, pp.136-239, cf p.194

(4) Ruyssen (B). Le karité au Soudan. art.cit., cf p.144

(5) Chevalier (A). Le karité ou arbre à beurre : étude monographique. Rev. bot.ap.et agr.trop. n°260-261-262, av-juin 1943, pp.100-120, cf pp. 101-111

(6) Chevalier (A). Le karité ou arbre à beurre. art.cit. p.101

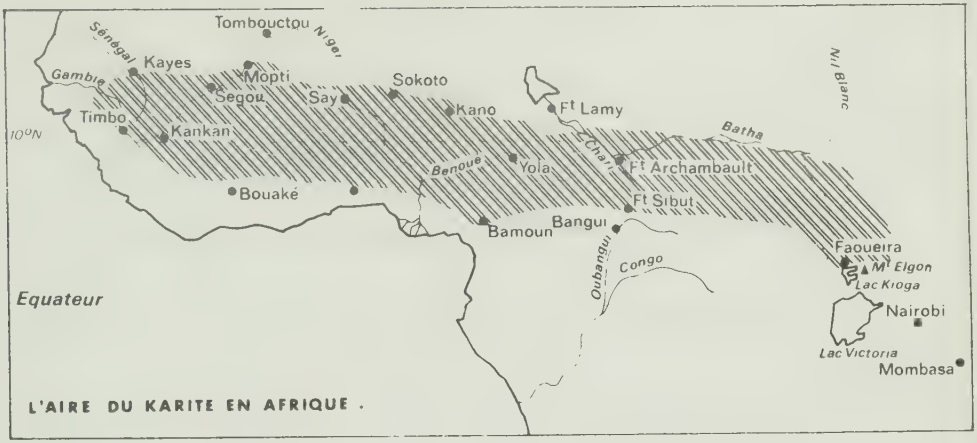

Figure 36 : L'aire du karité en Afrique.
(D'après A. Chevalier : Oléagineux, sept.1946, p.4)

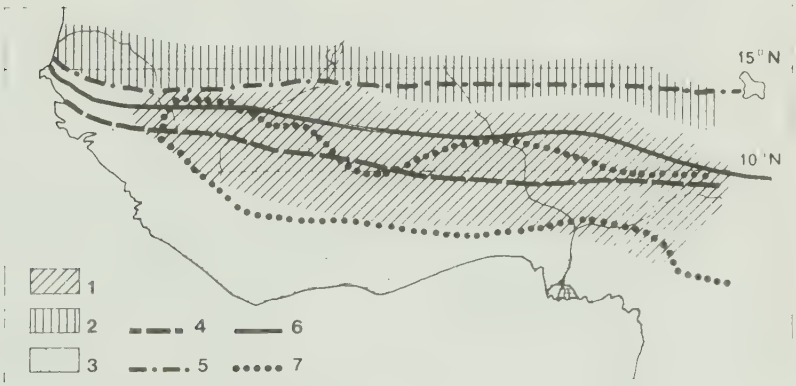

Figure 37 : L'aire du karité et les limites de quelques espèces végétales de l'Ouest africain.

1 - Aire du karité
2 - Domaine de la steppe boisée à acacias
3 - Forêt dense
4 - Limite nord du "méné" (Lophira lancéolata)
5 - Limite nord de Faidherbia albida
6 - Limite nord du "néré" (Parkia biglobosa)
7 - Limites de l'aire du "sau" (Isoberlinia doka).

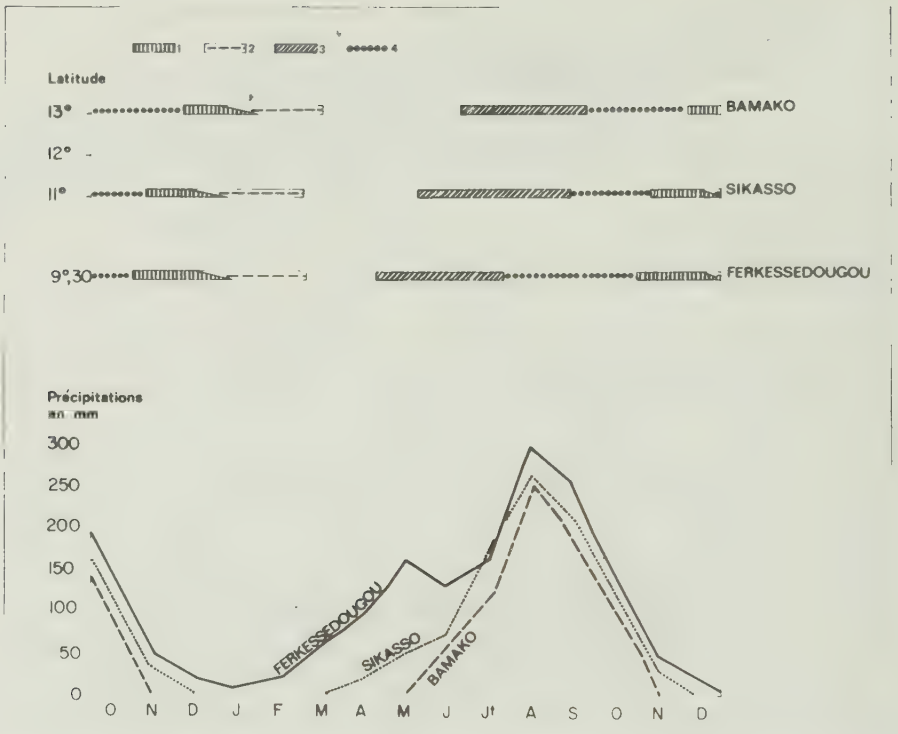

Figure 38 : Les phases végétatives du karité pour trois stations de son domaine (D'après Ruyssen).

1 - Défeuillaison
2 - Floraison
3 - Récolte
4 - Repos

On devine le rôle des facteurs climatiques dans la répartition de l'espèce. Les climats du karité s'échelonnent du type présoudanien au Nord, à précipitations assez faibles, 700 à 800 mm et à longue saison sèche de sept à huit mois, au type préguinéen au Sud, où des pluies abondantes (1750 mm) ne sont interrompues que par quatre à cinq mois secs. Par contre, on s'explique encore très mal l'écologie du karité. Certes, l'arbre a un cycle végétatif annuel nettement rythmé par le contraste saison sèche - hivernage. Mais s'il affirme moins d'originalité que le Faidherbia albida paré de feuilles en seule saison sèche, c'est en cette période qu'il connait sa plus grande activité végétative.

Deux mois environ après la fin de la saison des pluies, le karité, très conformiste, commence à perdre ses feuilles. Cette défeuillaison peut se poursuivre sur plusieurs mois : c'est ainsi qu'au Mali, elle débute en général en décembre pour s'achever seulement en mars. Mais son déroulement est conditionné par la fin de l'hivernage : si celui-ci se prolonge trop, elle subit un retard et les autres phases végétatives sont décalées. C'est pendant la défeuillaison que se produit la floraison ; très progressivement, parfois sur plus de deux mois, apparaissent les fleurs odorantes à corolle jaune clair ou blanche, groupées à l'extrémité des rameaux. Relativement précoce au Nord-Dahomey où elle commence dès la fin novembre, elle est de plus en plus tardive vers l'Ouest et le Nord : décembre à Ferkessédougou et Sikasso, début janvier à Bamako, fin janvier à Kita et Bafoulabé (7). Cette phase végétative est très délicate pour l'arbre. Des pluies accidentelles l'accélèrent et rendent les fleurs plus vulnérables aux feux de brousse et à l'harmattan qui occasionnent une forte coulure. Dès la fin de la floraison, alors que la saison sèche connaît les températures caniculaires qui annoncent sa fin, apparaissent les jeunes feuilles allongées à limbe ondulé et brillant de couleur rougeâtre. En même temps, débute la fructification.

Cette saison sèche assez chaude en son début, fraîche en janvier-février, puis très chaude jusqu'au début de l'hivernage est donc loin d'une période de repos pour le karité. Sa durée constitue un facteur limitant impératif qui explique largement la localisation des peuplements. Vers le Sud, l'arbre ne pénètre pas le domaine guinéen à quatre saisons où, de toute évidence, les deux saisons sèches sont trop courtes. Déjà dans les régions préforestières, à sa limite sud, le karité subit une saison sèche courte, de cinq mois, qui lui impose un raccourcissement des phases végétatives successives, peu propice à une bonne fructification. De plus, fréquentes sont les années où une pluie arrête la défeuillaison et rend vulnérables les fleurs. Par contre, vers le Nord, à l'approche des régions de Sahel, avec l'arrêt précoce de la saison des pluies dès septembre, défeuillaison, floraison et feuillaison se produisent beaucoup plus tôt qu'au Sud et s'allongent chacune démesurément. La fructification devient très aléatoire, car l'harmattan installé dès le mois de décembre perturbe une floraison "qui n'en finit pas", occasionne chaque année une forte coulure et interdit toute production lors

(7) Ruyssen (B). Le karité au Soudan. art.cit. pp.163 et 166

d'années exceptionnelles (8). Reste le problème de la limite ouest de l'espèce, au contact du "Haut Sénégal" ; la durée de la saison sèche, sept mois en moyenne, devrait convenir au karité qui disparaît cependant au contact de la Falémé. Ici sans doute, la nature des sols du Ferlo, grès poreux, niveaux cuirassés proches de la surface qui expliquent en climat relativement humide la "désertification" est déterminante. On ne peut mettre en cause pour cette région le rôle néfaste de la brise de mer (9).

La saison des pluies ne représente, pour le cycle annuel du karité, que l'achèvement des phases végétatives amorcées dès la fin de la saison sèche. Pour l'arbre alors couvert de feuilles, c'est la période de maturation des fruits : cinq mois environ s'écoulent entre la floraison et la chute des fruits mûrs qui, pour le même arbre, s'allongent chacune sur deux mois environ. Les fruits du karité qui sont groupés par huit ou dix en bout de rameaux ou isolés, sont des baies ovoïdes de couleur vert sombre, d'un diamètre de quatre à cinq centimètres et d'un poids d'environ vingt grammes, rappelant une grosse prune. Ils comportent un péricarpe charnu, épais de quatre à huit millimètres qui représente à peu près la moitié du poids total. Cette pulpe est sucrée et comestible lorsqu'après leur chute à terre, les fruits sont blets. A l'intérieur se trouve une graine, parfois deux, faite d'une amande blanchâtre à deux cotylédons protégée par une coque mince mais dure, de couleur beige à marron foncé. Après séchage, cette amande représente 70 % du poids total de la graine et recèle pour environ 50 % du sien, une matière grasse concrète ou "beurre" qui ne fond complètement qu'à 40° centigrades (10). Elle contient pour 5 à 7 % de latex insaponifiable ou karitène, qui s'apparente à la gutta percha et fait obstacle à son utilisation en savonnerie, car il marbre le savon (11). Convenablement préparé, ce beurre à l'état frais a un goût moins fin que celui du beurre de vache, cependant point désagréable. Mais les techniques

---

(8) Sur le cycle végétatif du karité, voir : Delolme (A). Etude du karité à la station agricole de Ferkessédougou. Oléag., av.1947, n°4, pp.186-200

(9) Chevalier (A). Le karité ou arbre à beurre. art.cit. p.102

(10) Composition en acides gras du beurre de karité : 50 % d'acide oléïque, 40 % d'acide stéarique, 6 % d'acide palmitique et 4 % d'acide linoléïque. D'après Busson (F). Plantes alimentaires de l'Ouest africain. CNRS et Min.Coop.et des Armées. Marseille, Leconte 1965,568 pp. pp.366-373, cf p.371, et André (E). Le beurre de karité. Oléag., nov-déc.1947, pp.546-552 et 599-603

(11) Paquot (C). Etudes sur l'insaponifiable du beurre de karité. Oléag. av.1952, pp.195-200 et juil.1952, pp.397-402

traditionnelles de préparation lui confèrent une odeur prononcée, ce qui réserve ce produit à l'alimentation locale.

II - ARBRE A CROISSANCE TRES LENTE ET RENDEMENTS TRES FLUCTUANTS

La caractéristique la plus originale de son comportement est à n'en point douter, la grande lenteur de croissance du karité. Certes les graines tombées à terre germent assez rapidement, puisque dès le deuxième mois, les racines s'allongent sur au moins vingt centimètres autour d'un pivot. Puis quelques feuilles apparaissent sur la tige qui, à l'âge de trois ans, ne dépasse guère vingt à vingt cinq centimètres. C'est seulement vers cinq ans qu'apparaissent des branches secondaires. A vingt ans, la hauteur de l'arbre est inférieure à cinq mètres. C'est alors, s'il est bon producteur, qu'il fournit ses premiers fruits après avoir connu sa première floraison à l'âge de quinze ou seize ans. C'est seulement vers quarante ou cinquante ans que l'arbre est adulte ; son tronc continue de grossir, sa frondaison s'étale, sa production s'améliore. Vers l'âge de cent ans, le karité est en pleine force, mais il produit jusqu'à 200 ou 300 ans.

Comme le remarque Auguste Chevalier, cette lenteur de croissance s'oppose à l'amélioration de l'espèce, car toute étude précise sur le comportement de l'arbre est presqu'impossible. Les observations faites sur le karité à la station de recherche de Niangoloko, dans le Sud de la Haute Volta, à la station agricole de Ferkessédougou en Haute Côte d'Ivoire, au Mali ou dans le Nord-Dahomey, ne sont pas parvenues à des résultats irréfutables. En particulier, les grandes variations de production de l'arbre d'une année à l'autre restent largement inexpliquées. Quant à celles de la récolte globale, l'incertitude est totale, car aux faits climatiques s'ajoutent des données humaines et économiques essentielles. Tous les auteurs ont remarqué que les feux de brousse, surtout lorsqu'ils se produisent lors de la floraison, causent de grands dommages aux arbres. Après un feu très destructeur, il semble que les karités touchés donnent une bonne récolte, puis sont très peu productifs durant de longues années (12). On comprend ainsi que les arbres des "parcs" proches des villages, épargnés, sont beaucoup plus productifs que ceux de la brousse assez régulièrement ravagés.

---

(12) Reste (J). Le Dahomey, renseignements coloniaux, supplément à l'Afr. fse, n°5, mai 1933, p.110

Nombreuses aussi sont les années où la commercialisation est très faible, car le prix d'achat des amandes, trop bas, détermine les villageois à se désintéresser du ramassage pour la vente. Il n'en reste pas moins que pour des arbres suivis, la production ne présente aucune régularité. J.Vuillet, dès l'époque de la première guerre mondiale, avait remarqué que dans la région de Bamako, sans raisons climatiques apparentes, se succédaient pour le même arbre, bonnes et mauvaises années (13). Halff à Ferkessédougou avait confirmé ces faits : un bel arbre produisant en moyenne 10 kgs d'amandes sèches fournissait sur quelques années des extrêmes de 30 et 2 kgs (14). Pour de vastes régions, certaines années n'apportent qu'une récolte dérisoire, la production de nombreux arbres tombant au-dessous de 500 grammes d'amandes sèches (15). Jusqu'ici l'influence du "profil" pluviométrique d'une année sur la récolte à venir n'a pas pu être précisée, sinon quant à la durée de la saison des pluies. Comme nous l'avons vu, celle-ci détermine celle de la saison sèche qui joue un rôle essentiel (cf p.103). Par contre, le rôle éventuel du volume des pluies de chaque hivernage reste encore à démontrer (16). Faute de meilleure explication, certains parlent d'un "cycle du karité" : l'arbre ne fournirait une récolte valable qu'une année sur deux ou trois (17).

La connaissance de l'écologie du karité est encore compliquée par la multiplicité de variétés qu'offre l'espèce dans son aire car, par fécondation croisée, l'hybridation serait continue (18). C'est ainsi que les caractères morphologiques varient beaucoup d'un arbre à l'autre, ces nuances portant avant tout sur la forme des feuilles et des fruits (19). Mais on observe aussi une grande variété de comportements physiologiques, d'un individu à l'autre : feuillaison et maturation plus ou moins tardives et durée plus ou moins longue de ces phases végétatives.

---

(13)Vuillet (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain : le karité. Dans Congrès d'Agr.col., 21-25 mai 1918. C.R.des travaux, publié par A.Fauchère. Paris, Challamel, 1918, 638 pp., pp.178-208, cf p.180

(14)Chevalier (A). Nouvelles observations sur l'arbre à beurre du Soudan. Rev.bot.ap.et agr.trop. Mai-juin 1948, pp.241-256, cf p.251

(15)Aubréville (A). Flore forestière soudano-guinéenne. ouv.cit. p.432

(16)Ruyssen (B). Le karité au Soudan. art.cit. p.286

(17)Kellermann (J). Etude des possibilités de diversification de la production rurale en Haute Volta. Secr.Et.Aff.Etr., Ch. Coop., Paris, 1967, 124 pp., cf p.54

(18)Chevalier (A). L'arbre à beurre d'Afrique et l'avenir de sa culture. Oléag. n°1, sept.1946, pp.1-5, cf p.3

(19)A.Chevalier avait individualisé 3 variétés : variété "mangifolium" (feuilles rappelant celles du manguier), du Soudan au Chari ; variété "poissoni" au Dahomey et variété "niloticum" dans l'ex-Soudan anglo-égyptien et en Ouganda. Cf Ruyssen et Aubréville, art.cit.

Figure 39 : Le karité au Soudan français.
(D'après Henry (Y). Rapport agricole de l'A.O.F. 1906)

1 - Peuplements denses susceptibles d'exploitation immédiate
2 - Peuplements denses éloignés des voies de communication
3 - Peuplements clairsemés
4 - Voie ferrée Kayes - Niger

Enfin, on peut noter de grandes variations dans la teneur des amandes en matière grasse et en insaponifiables. Mais, comme le remarquait lui-même Auguste Chevalier, la corrélation entre toutes ces variables reste à établir. Tout au plus a-t-on pu remarquer qu'à partir de nuances dans le port de leur feuillage, se différencieraient deux sous-variétés de karités présentant des associations de caractères assez nettes. Les karités à port en boule (Borodon) à feuilles étroites et longues fourniraient des fruits petits et précoces, mais peu productifs ; au contraire, les arbres à cime en parasol (Boro Boro) parés de feuilles plus larges, donneraient des fruits assez gros, riches en beurre (20). Par contre, ceux qui ont un port en "balai" issu sans doute des feux de brousse, sont mauvais producteurs.

(20) Desmarets (J). Observations sur la population des karités de Niangoloko de 1953 à 1957. Oléag., n°5, mai 1958, pp.449-455

III - ARBRE DES TERROIRS CULTIVES

Dans son aire, la répartition du karité est très irrégulière. Elle l'est à l'échelon régional puisque c'est au coeur du "Soudan", de la région de Bafoulabé à l'Ouest, à celles de Ouagadougou et de Parakou à l'Est, que les densités moyennes sont les plus soutenues. Quoique les estimations varient beaucoup selon les auteurs, on peut considérer que 12 à 20 karités à l'hectare y caractérisent des peuplements très denses, alors que sur les marges sud et nord, les arbres constituent des populations beaucoup plus clairsemées, quatre à six arbres à l'hectare sont un maximum et surtout très irrégulièrement réparties (21) (cf figure 39). Partout, quelle que soit la densité moyenne à l'échelle régionale, s'opposent les vergers à karité, très denses et faits de beaux arbres qui signalent les villages où les terroirs régulièrement mis en culture sont protégés des feux de brousse et les bouquets lâches des médiocres karités de brousse, blessés chaque année par les flammes. C'est dire que le rôle de l'homme est grand quant à la répartition des karités et même leur comportement, bien qu'il s'agisse d'arbres spontanés. Mais il est aussi évident que la densité des arbres et leur capacité de production sont largement sous la dépendance de la nature des sols.

Le domaine du karité est avant tout, celui des sols ferrugineux tropicaux de couleur brune à grise, peu profonds et caractérisés par des horizons bien tranchés. D'une richesse acceptable en humus, ces sols sableux et argileux en surface connaissent à faible profondeur, le phénomène du concrétionnement et surtout celui du cuirassement. Entre 8° et 12° nord, l'aire du karité correspond à celle des cuirasses ferrugineuses qui ont une grande extension sur les vastes surfaces planes des "pays du Soudan" : pénéplaine sur le socle en Haute Volta, Côte d'Ivoire et Nord Dahomey-Togo, plateaux grèseux du Mali et du Nord du Ghana. Naturellement le karité est partout absent là où la dalle stérile affleure à la surface. Dès qu'elle est recouverte par une mince couche de terre végétale, les karités apparaissent, mais ils sont d'assez médiocres producteurs, parce qu'il s'agit de sols peu fertiles qui, de ce fait, ne sont au mieux que médiocrement mis en valeur et sont nettoyés par les feux de brousse. S'il n'aime pas ces sols stériles, le karité ne manifeste non plus

(21) Cosnier (H). L'Ouest africain français, ses ressources agricoles. Paris, Larose, 1921, 248 pp., cf p.46. L'auteur supposait une densité moyenne de douze arbres à l'hectare.

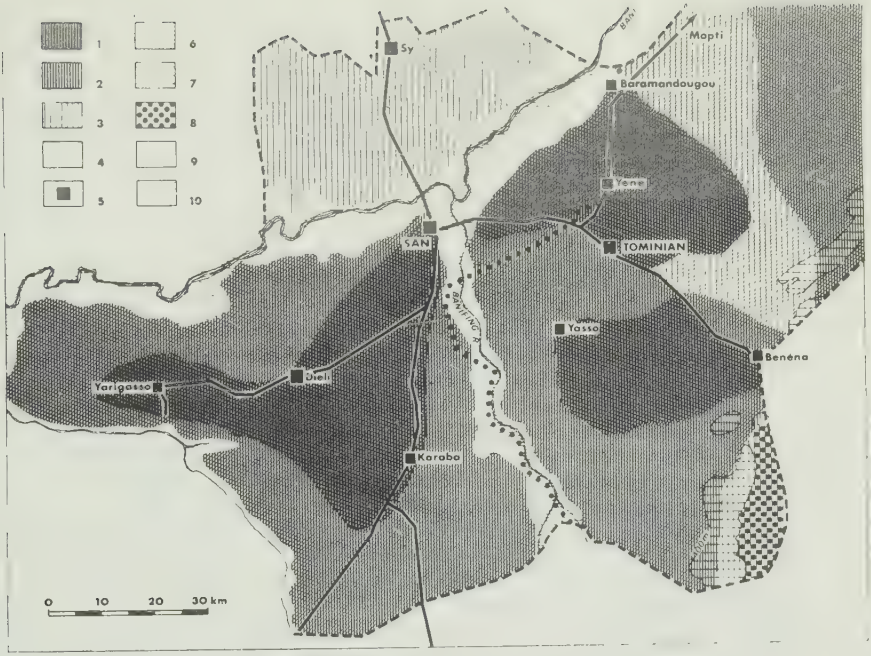

Figure 40 : Un exemple de répartition des karités : les peuplements de la région de San et les sols (anciens cercles de San et Tominian). D'après les archives de Dakar, série 1 B, dossier 1 R 39 n°158, "karité", 1902-1942.

Densité des karités :
1 - Forte
2 - Moyenne
3 - Faible
4 - Nulle
5 - Marchés des amandes et du beurre

Morphologie et sols
6 - Cuirasses et sols sableux du plateau gréseux à 280 m.
7 - Buttes gréseuses du plateau de Bandiagara (courbe de niveau 400 m)
8 - Sables et grès du Sud de la plaine du Gondo
9 - Sables quaternaires
10 - Zones inondables.

aucune affinité pour les sols à hydromorphie temporaire des plaines inondables comme celles du Niger, ni pour les sites humides des bords des cours d'eau ; il est absent des galeries forestières du Haut Niger et des Volta où il ne pourrait d'ailleurs qu'accéder difficilement au soleil et à la lumière.

Tous les exemples montrent que les meilleurs sols pour cette espèce sont de texture sablo-argileuse ou argilo-sableuse englobant souvent des nodules gravillonnaires. De tels sols, le karité les trouve dans les secteurs de plateaux où la cuirasse est absente ou profonde, dans les plaines au contact des principaux accidents du relief : pied des "falaises" au Mali, dépressions périphériques aux accidents birrimiens de Haute Volta et surtout sur les basses pentes des collines.

B) OLEAGINEUX CULTIVES ET SAUVAGES DU "SOUDAN"

I - LE RICIN

Le ricin, Ricinus communis Lin, plante de la famille des Euphorbiacées, est un arbuste pouvant atteindre huit mètres de hauteur dans les pays tropicaux. Si on a pu l'acclimater dans les pays tempérés, il n'y atteint jamais une grande taille, car sa crainte des gelées en fait une plante annuelle, souvent essentiellement ornementale, n'ayant qu'une lointaine parenté avec le ricin tropical vivace et oléagineux.

La description du ricin est rendue assez difficile par les nombreuses formes différentes qu'offre cette plante très plastique (22). La tige creuse, souvent ramifiée dès la base a une coloration très variée : vert foncé, rouge, acajou etc... Les feuilles, alternes, au long pétiole de vingt à quarante centimètres, au limbe découpé et palmé, sont de la même couleur que la tige. Les fleurs qui apparaissent deux mois après le semis sont groupées en grappes associant inflorescences mâles à la base et femelles au sommet. Elles donnent naissance à des fruits ou capsules ovoïdes, de couleur verte, rouge vif ou carminée qui, selon les variétés parviennent à maturité cinquante à soixante jours après la floraison. Certaines variétés ont des fruits déhiscents qui s'ouvrent en six valves libérant trois graines, d'autres sont indéhiscents : leurs capsules doivent être brisées pour la libération des graines. Celles-ci ont aussi des aspects très variables et souvent, pour le même pied, elles ne sont pas toutes identiques. De couleur plutôt claire, semée de marbrures et de mouchetures, une membrane mince protège l'albumen blanchâtre

---

(22) Sur le ricin, voir :
Dubard (M), Eberhardt (Ph). Le ricin, botanique, culture, industrie et commerce. Challamel, Paris, 1917, 118 pp.
Etesse (M). Les grands produits africains : le ricin. Renseignements coloniaux (L'Afrique française), 1929, n°6, juin, pp.532-534
Trochain (J). Le ricin. Revue de botanique appliquée, 1930, n°105, pp.299-308, n°106 pp.385-392, n°107 pp.578-589, n°108 pp.671-675 et n°109 pp738-748 et : Une mission botanique et agronomique au Sénégal. Bull.Et.hist.et Scient. de l'A.O.F., T.XV, jv-mars 1932, n°1, pp.1-41, cf pp.19-23
Dubois (L). Le ricin. Minist.colon., royaume de Belgique, Bruxelles 1952, 104 pp.
Adam (J) et Ferrand (H). Oléagineux de l'Afrique intertropicale française. Encyc,O.M., 1960, T.I, culture, 106 pp. cf pp.75-87

Figure 41 : Coton, sésame et ricin en Afrique occidentale.

1 - Limites nord et sud du cotonnier
2 - Principales régions de culture du coton.
3 - Régions productrices de ricin pour l'exportation
4 - Principales régions productrices de sésame.

riche en matière grasse, qui enserre un germe et des cotylédons aplatis. La teneur en huile varie beaucoup d'une variété à une autre, de 42 % environ du poids de la graine à 60 %, mais aussi pour les graines d'un même plant, celles qui proviennent de l'extrémité de la tige principale sont plus riches que leurs homologues des branches secondaires. Cette huile, visqueuse, de couleur incolore à brun verdâtre, se caractérise par la prééminence d'un acide gras, ricinoléique pour 87 % du total et la présence d'une phytotoxine, la ricine, qui rend l'huile et le tourteau impropres à l'alimentation.

Plante polymorphe, le ricin offre pour une même région de nombreuses espèces, variétés ou races en mutations constantes, du fait de croisements provoqués ou accidentels avec des variétés allogènes (23).

---

(23) Dubois (L). Le ricin. ouv.cit. chap.IV, pp.39-46

Ces faits justifient largement l'opinion de De Candolle, selon laquelle il y aurait un indice d'une culture très ancienne. Pour Dubard et Eberhardt, "il n'y a qu'une espèce de ricin (Ricinus communis) susceptible de fournir des races naturelles ou artificielles" (24) qui comporterait cinq variétés essentielles : Ricinus communis minor, la plus fréquente, se caractérise surtout par des fruits petits et nombreux, hâtifs et de déhiscence facile, à graines offrant environ 45 % d'huile ; Ricinus communis major est moins fructifère et déhiscent : ses graines plus grosses sont riches pour 48 % environ d'huile ; Ricinus sanguineus est une plante de couleur rouge sang à grosses graines riches jusqu'à 50 % de leur poids en huile ; Ricinus viridis a des tiges de couleur vert clair, très ramifiées et produit des fruits très nombreux, à graines petites, grises tachées de brun ; Ricinus inermis a des tiges et pétioles violacés, des feuilles rougeâtres puis vertes à l'âge adulte. Les fruits lisses recèlent des graines de taille moyenne, grises et marron. Enfin Ricinus zanzibarensis aux tiges rouges et aux grandes feuilles ne fournit que peu de fruits à très grosses graines. Larroque a quelque peu précisé cette classification : aux trois variétés minor, major et zanzibarensis, il ajoute le Ricinus persicus, vivace, au port élancé, qui fournit deux récoltes par an, en grosses graines de couleur acajou (25).

La multiplicité des variétés de ricin s'associe à la grande extension de son aire de culture. Il pousse en effet sous les climats les plus variés, des régions équatoriales aux latitudes tempérées. Son aire de culture normale se situe cependant entre 40° Sud et 40° Nord, c'est-à-dire dans des régions où hormis les cas particuliers de l'altitude ou de la continentalité, les gelées ne sont pas à craindre. L'ensemble de l'Afrique occidentale est donc, sur ce plan, favorable au ricin. Mais les besoins en eau de la plante sont assez précis : des pluies annuelles de 700 à 1200 mm, réparties en cinq ou six mois et suivies d'une assez longue période sèche, lui sont très favorables. De la Casamance au Nigéria, par le Mali méridional et la Haute-Guinée, la Haute-Côte d'Ivoire et le Nord du Ghana, du Togo et du Dahomey, les régions sud-soudaniennes lui offrent les meilleures conditions climatiques ; les semis entrepris en début de la saison des pluies lèvent dès le dixième jour et le

---

(24) Dubard (M) et Eberhardt (Ph). Le ricin. ouv.cit. p.23

(25) Larroque. Le ricin, résultats obtenus en Indochine et possibilités en Afrique. Oléag., avril 1948

développement de l'appareil végétatif est favorisé par l'humidité. Puis, vers le quatrième mois après les semis, le ralentissement et la fin des pluies coïncident avec la période de maturation, favorisée par la chaleur et la sécheresse du début de la saison sèche. Les mois les plus difficiles qui précèdent l'hivernage suivant n'handicapent pas trop une plante au repos qui entrera de nouveau en végétation avec les premières pluies.

Hors de ce domaine, le ricin peut tout de même prospérer. Les pays guinéens très humides sur la plus grande partie de l'année, ne lui réussissent pas très bien, car la plante développe à l'excès son appareil végétatif au détriment de la fructification. Par contre, il peut végéter dans les régions soudano-sahéliennes, dans des sites humides ; ainsi s'expliquent les résultats honorables des tentatives faites à la fin du XIX° siècle au Sénégal, dans les sols humides du delta, près de Saint Louis et dans les régions littorales (26).

Exigeant pour les sites hors de son domaine climatique le plus favorable, le ricin l'est partout pour les sols. Un peu contradictoirement, il aime les sols qui retiennent l'humidité, mais sans excès, ce qui suppose un bon drainage. Du point de vue structure physique, il montre donc une véritable prédilection pour les terres meubles, argilo-sableuses et il s'accomode de sables humifères. Mais par contre, il ne réussit pas sur les sols trop minces, gravillonnaires ou cuirassés, ni sur les terrains marécageux ou trop hydromorphes. Or, à ces exigences en matière de structure physique du sol, le ricin joint des besoins précis quant à sa constitution chimique. Il demande au sol une grande richesse en potasse, en acide phosphorique et en chaux. Les bons rendements ne se maintiennent que par usage d'engrais minéraux et de fumure organique. Dans les campagnes ouest africaines où ces épandages sont rares, sinon inconnus, le ricin trouve finalement ses meilleurs sites dans les jardins de case où il bénéficie des apports des déchets animaux et humains et sur les décombres qu'il colonise partout, aux abords des villages. Cette rudérale typique est donc, en dépit de ses apparences de rusticité et de sa grande plasticité très exigeante, ce qui explique qu'en culture traditionnelle de plein champ, elle ne fournisse souvent que de faibles rendements.

---

(26) Castaing (Dr J). Culture du ricin au Sénégal. Saint Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1889, 14 pp. Arch.nat., sect.O.M., Paris, Sénégal XIII, 41 a, dossier ricin.

II - SESAME ET FAUX SESAMES

Le sésame, Sesamum indicum Lin. est une plante herbacée annuelle de la famille des Pédaliacées. Ses tiges droites, cannelées, ramifiées ont de 0,80 m à 1,5 m de haut. Ses feuilles, simples, larges et dentées en bas de la plante sont étroites et lisses au sommet. C'est à la base des feuilles que se situent les fleurs isolées, de couleur très variable. Les fruits sont des capsules à quatre ou cinq lobes, s'ouvrant en deux valves qui contiennent une soixantaine de graines petites (moins de 2 mm de long), lisses, aplaties, ressemblant à des graines de pin (27). Elles ont une teneur de 50 à 53 % en huile jaune clair, inodore et sans saveur, très fluide car contenant pour 49,2 % d'acide oléïque (28).

Le caractère le plus original de la plante est le polymorphisme de toutes les parties de son appareil végétatif. On a constaté qu'en terrains secs, les feuilles allongées sont les plus nombreuses, alors qu'en terrains humides, ce sont les feuilles larges qui prédominent. La coloration des graines est elle aussi très variable : en montagne, elles sont le plus souvent de couleur foncée et même noire, en plaine, blanche ou jaune. Pour De Candolle, il s'agirait là d'une différenciation héritée de la plus haute Antiquité (29).

En fait, la plante comporte de nombreuses espèces, dont A. Chevalier et R. Portères ont fait l'inventaire pour l'Ouest africain (30). Sesamum radiatum Schum, caractérisé par ses feuilles "froissées" et son odeur désagréable est une rudérale présente dans toute l'Afrique occidentale, mais fréquente surtout dans le Sud de la Haute Volta et le Nord du Ghana (31), souvent accompagnée dans les mêmes régions par une autre

---

(27) Adam (J) et Ferrand (M). Oléagineux de l'Afrique intertropicale française. ouv.cit. T.I, pp.93-95

(28) Busson (F). ouv.cit. pédaliacées, pp.386-391, cf p.390, caractéristiques de l'huile : 9,8 % d'acide palmitique ; 6,8 % d'acide stéarique ; 49,2 % d'acide oléïque ; 34,2 % d'acide linoléïque.

(29) De Candolle (A). Origine des plantes cultivées. Paris, Alcan, 1912, 385 pp., cf pp.337-339

(30) Portères (R). Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale. Agron.Trop., 1950, n°9-10, sept-oct., pp.489-507
Chevalier (A). Plantes oléagineuses à cultiver dans les pays tropicaux et principalement en Afrique noire. Rev.bot.ap.et agr.trop. n°319-320, mai-juin 1949, pp.206-209

(31) Sur Sesamum radiatum, voir : Dalziel (J.M). The useful plants of West tropical Africa. London, The crown agents for the colonies 1948 612 pp. cf p.449. Kerharo (J) et Adam (J.G). Plantes médicales et toxiques des Peul et Toucouleurs du Sénégal. Jour.Agr.Trop.et bot. ap., 1964, pp.543-549, cf p.576

pédaliacée : Cerathoteca sesamoïdes Endl.(32). Rudérale comme les variétés précédentes, Sesamum alatum Thonn, plante à tige carrée, fournissant des graines ailées est par contre fréquente surtout dans les régions sahéliennes (33). Le "sésame noir", Hyptis spicigera Lamk, est une Labiée, abusivement classée dans les sésames, sporadiquement cultivée en Haute Guinée et au Mali, dont l'huile siccative est d'ailleurs plus proche de l'huile de lin que de celle de sésame (34). La graine très petite, de couleur noire, en recèle environ 38 % de son poids. Par contre, Rogeria adenophylla J. Gay est une plante annuelle proche des sésames, caractérisée par sa haute taille jusqu'à 4 mètres, sa tige carrée et ses grandes fleurs roses. Elle fournit des graines oléagineuses contenues dans une capsule ovoïde. C'est une plante des régions sahéliennes, signalée jusqu'au pied de l'Aïr et très fréquente dans les anciens terrains de culture des villages de la boucle du Niger (35).

C'est cependant Sesamum indicum qui constitue la seule espèce de sésame vraiment cultivée. Par ses exigences écologiques, elle affirme une nette vocation tropicale, car il lui faut en même temps une température régulière, autour de 20° et une forte humidité, du moins en début de son cycle végétatif qui ne dépasse guère quatre mois et demi. La germination, puis l'édification de l'appareil végétatif demandent dans les deux mois qui suivent le semis, de fortes précipitations. Alors la floraison puis ensuite la maturation sont favorisées par une période sèche. De grosses pluies lors de ces périodes déterminent une forte coulure des fleurs et entravent le mûrissement. Les climats soudaniens conviennent bien à la plante : les fortes pluies du milieu de l'hivernage sont favorables aux semis, alors que le début de la saison sèche coïncide en général avec la floraison. L'aire de culture de la plante s'allonge essentiellement de la Haute-Guinée aux pays de la Bénoué, en Nigéria, en passant par la Haute-Volta (cf figure 41). Le sésame est assez indifférent à la nature des sols, puisqu'il vient à la fois dans les terres légères à mil et arachides et dans les terres argilo-sableuses

---

(32) Sur Cerathoteca sesamoïdes, voir : Dalziel (J.M). ouv.cit. p.446

(33) Sur Sesamum alatum Thonn, voir : Dalziel (J.M). ouv.cit. p.447
Carvalho (G), Gillet (H). Catalogue raisonné et commenté des plantes de l'Ennedi. Jour.Agric.trop.et bot.ap. 1960, p.323

(34) Sur Hyptis spicigera, le "benefing", voir : Henry (Y). Les plantes à huile. Paris, A.Colin, 1921, 220 pp., cf pp.215-217
Dalziel (J.M). ouv.cit.

(35) Sur Rogeria adenophylla J.Gay, voir : Chevalier (A). Plantes oléagineuses annuelles... art.cit. p.209. Bruneau de Miré (Ph) et Gillet (H). Contribution à l'étude de la flore du massif de l'Aïr. Jour.Agric.trop.et bot.ap., 1956, p.719

un peu plus lourdes qui conviennent au sorgho. Mais sur ces terres qui ne reçoivent pratiquement pas d'apports fertilisants, il ne fournit que de faibles rendements et les plus beaux pieds végètent souvent sur les décombres à proximité des villages.

III - LES MALVACEES : PLANTES TEXTILES ET OLEAGINEUSES

Plante de la famille des Malvacées, le coton est avant tout producteur de fibres. A ce titre, il est cultivé sur environ 250.000 hectares dans l'ancienne A.O.F. Dans tous les villages des pays de "Soudan", il fait traditionnellement partie de la gamme des principales plantes cultivées et le travail de sa fibre y représente une des activités artisanales les plus prospères. Son aire de culture est immense, puisqu'elle s'étend en latitude des rives subarides de la boucle du Niger où il est cultivé par irrigation, au contact de la forêt où il doit s'adapter à une longue saison de pluies très abondantes (jusqu'à 1800 mm). Culture en pleine expansion dans le Sénégal oriental, le coton représente aussi une des ressources essentielles des "goulbis" et "dallols" du Niger, en particulier de la "Maggia". A ces conditions climatiques et édaphiques très variées, sont plus ou moins bien adaptées de nombreuses variétés du genre Gossypium L. dont la plus originale cependant en voie de disparition est le cotonnier vivace (Gossypium arboreum, en particulier, race soudanaise) (36).

Plante textile d'une grande importance, le cotonnier présente l'avantage d'être en même temps un oléagineux intéressant. Le fruit du cotonnier est une capsule de trois à cinq loges, selon les variétés, où les fibres sont fixées sur des graines de 8 à 12 mm de long. Sous des téguments, se trouve une amande constituée essentiellement par l'embryon, qui en moyenne représente 60 à 70 % du poids de la graine. Or cette amande est riche pour 18 à 24 % de son poids, d'une huile fluide de couleur jaune clair sans goût ni odeur, composée pour 70 % de ses acides gras, d'acides oléïque et linoléïque. Il s'agit là d'une matière grasse alimentaire de valeur. Les tourteaux constituent un bon aliment protidique après élimination d'une substance toxique, le gossypol (37).

---

(36) Chevalier (A). Systématique des cotonniers cultivés ou ayant été cultivés en Afrique tropicale. Rev.Int.bot.ap.et agric.trop., mai-juin 1948, n°307-308, pp.228-241, cf p.232

(37) Sur la composition de la graine et le tourteau, voir :
Busson (F). ouv.cit. pp.289-293

De nombreuses autres malvacées sont aussi productrices de graines oléagineuses : elles appartiennent au genre Hibiscus L. La variété la plus utile et la plus commune en Afrique occidentale est certainement le dâ ou chanvre de Guinée (Hibiscus cannabinus L.).Cette plante annuelle très cultivée du Sénégal au Niger fournit une fibre comparable à celle du jute. Ses graines contiennent environ 20 % d' huile de couleur jaune clair, légèrement siccative (38).

IV - OLEAGINEUX SECONDAIRES DES PAYS DE SOUDAN

En dehors des oléagineux de culture et du karité, les savanes soudaniennes offrent par la cueillette des ressources oléagineuses d' appoint dont certaines ont eu sans doute une grande importance pour les "vieilles agricultures".

Le maloukang (Polygala butyracea Heckel) de la famille des polygalacées est une plante herbacée à aspect junciforme, à feuilles très distantes les unes des autres. Le fruit est une petite capsule elliptique, dont l'amande contient pour environ 18 % de son poids, une graisse concrète qui fond seulement au-dessus de 35 °. Par son goût de noisette agréable, cette huile de couleur jaune pâle convient aux préparations culinaires (39). La plante ne se rencontre plus, sporadiquement que dans trois aires fractionnées : Guinées et Sierra Leone, Moyens Togo et Dahomey et région de la Bénoué (40) (cf figure 42).

Dans tous les villages du Sénégal au Niger, le "Ben ailé" ou neverdaye des wolof est commun dans les haies. Il s'agit de Moringa pterygosperma Gaertn, famille de Moringacées. C'est un arbuste de 6 à 8 mètres de haut, à tronc mal conformé et grandes feuilles, très rustique et résistant (never die des Anglais). Ses fruits sont des capsules très allongées, à section triangulaire, d'où se détachent des graines ailées contenant pour 40 % environ d'huile très fine, très fluide, parfaitement

---

(38) Sur les graines oléagineuses d'Hibiscus cannabinus, voir :
Henry (Y). ouv.cit. pp.97-98
Busson (F). ouv.cit. p.294

(39) Sur le Maloukang, voir :
Heckel (E). Le beurre de Maloukang. Ann.Inst.colon.Marseille, 1897, pp.193-197
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.26

(40) Portères (R). Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale. art.cit.

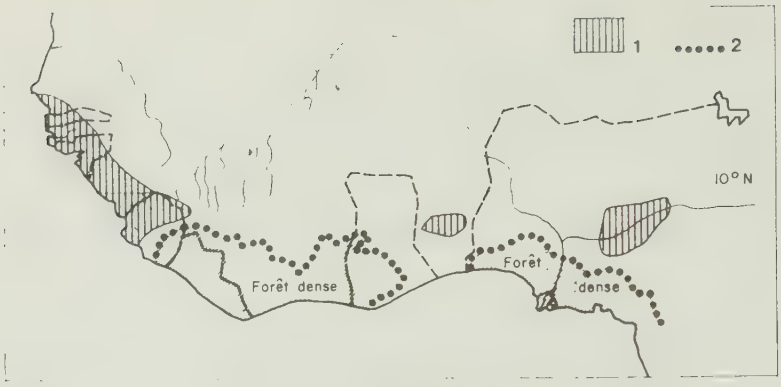

Figure 42 : L'aire de Polygala butyracea (maloukang).
D'après Portères (R).

1 - Aire de l'espèce 2 - Limites de la forêt dense.

comestible offrant aussi l'avantage de ne pas rancir (41).

Le mafoureire, Trichilia emetica Vahl, de la famille des Méliacées, est un petit arbre de 6 à 7 mètres de haut, à écorce épaisse et fissurée de couleur noirâtre, aux fleurs assez insolites par leur couleur verdâtre. Le fruit est une capsule rouge, puis brune à maturité, contenant trois ou quatre graines noires qui produisent pour 60 % de leur poids une graisse à odeur assez désagréable, mais à haut indice de saponification (202) (42). C'est un arbuste commun des savanes boisées sud-soudaniennes, dont l'aire est de plus en plus méridionale vers l'Est de l'Afrique occidentale (cf figure 44).

---

(41) Sur le "Ben ailé", voir :
Henry (Y). ouv.cit. pp.205-207
Aubréville (A). Flore forestière soudano-guinéenne. ouv.cit.pp.56-57
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.23
Busson (F). ouv.cit. pp.204-206
Irvine (F.R). Woody plants of Ghana. London, Oxford Univ.Press, 1961
868 pp + 34 pl., cf pp.83-84

(42) Vuillet (J). Congrès d'agriculture coloniale. ouv.cit. pp.198-201
Aubréville (A). ouv.cit. pp.381-383
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.328-329
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.530-532
Oléagineux, déc.1963, p.761 : la graisse de Mafura
Kerharo (J). et Adam (J.G). art.cit. pp.583-584

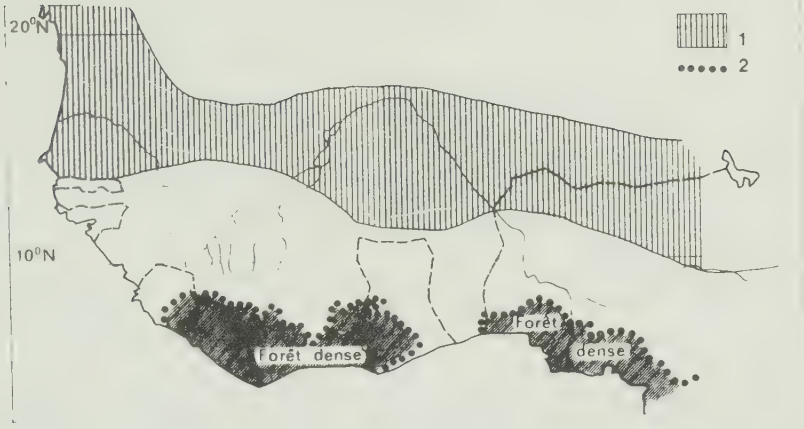

Figure 43 : L'aire ouest-africaine de Ximenia americana.
(D'après A. Aubréville).

1 - Frontières de l'A.O.F. 2 - Limites de la forêt dense
3 - Aire de Ximenia americana

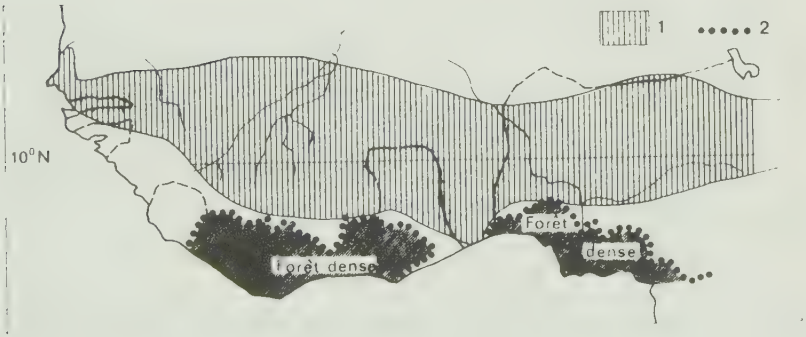

Figure 44 : L'aire ouest-africaine de Trichilia emetica (mafoureire).
(D'après A. Aubréville).

1 - Aire du mafoureire 2 - Limites de la forêt dense

Espèce pantropicale à habitat très vaste, commune dans les savanes soudaniennes, mais surtout dans les bush des régions proches du littoral (cf figure 43), le "citronnier de mer" (Ximenia americana L.) de la famille des Olacacées, est un arbrisseau haut de moins de cinq mètres, à nombreux rameaux épineux dressés. Son fruit qui rappelle un tout petit citron jaunâtre contient un noyau oléagineux à huile limpide, très visqueuse (43).

Le "pommier de Cajou" ou "anacarde" (Anacardium occidentale L.) est un arbre moyen pouvant atteindre 10 à 15 mètres, de la famille des Anacardiacées, au tronc court et tortueux, aux branches basses et au feuillage vert foncé, très fourni. Son fruit est une graine réniforme, de la taille d'un gros haricot ou "noix de cajou" dont l'embryon charnu est oléagineux. Il contient pour 40 à 57 % de son poids, une huile douce, jaune clair, riche en acide oléïque, à goût agréable. Ce fruit présente l'originalité d'être supporté par un pédoncule hypertrophié piriforme, de la grosseur du poing et de couleur rouge vif : la "pomme de cajou". Cette pomme comporte un mésocarpe spongieux renfermant un liquide visqueux et résineux : le "baume de cajou" à vertus bactéricides (44). L'arbre est très répandu dans toutes les régions proches du rivage du Sénégal au Cameroun et est aujourd'hui cultivé en vergers, mais il réussit très bien dans l'intérieur du continent, en particulier dans les pays de Soudan (45).

Petit arbuste de 3 à 4 mètres de haut, le pourghère ou pignon d'Inde (Jatropha curcas L.) de la famille des Euphorbiacées a un habitat très large en Afrique occidentale ; il s'adapte à tous les types de climats, mais il est surtout répandu dans les régions côtières du Sénégal au Dahomey, où il constitue le plus souvent des haies vives en limites

---

(43) Sur le citronnier de mer, voir :
Heckel (E). L'huile de citron de mer. Ann.Inst.Colon.Marseille, 1898, pp.26-39
Aubréville (A). ouv.cit. p.354
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.295-296
Pieraerts. Contribution à l'étude de Ximenia americana. Rev.Hist. Nat.appl., I, 1920, pp.27-32

(44) Sur l'anacarde, voir :
Bois (D). Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges. Encyc.Biol. Lechevalier, Paris 1928, T.III, vol.II, 637 pp. cf pp.156-166
Dalziel (J.M). ouv.cit.
Aggarwal (Dr J.S). La noix et le baume de cajou. Oléag. août-sept. 1954, pp.559-564
Busson (F). ouv.cit. pp.339-340

(45) Gorse (J). Les plantations de darcassou (Anacardium occidentale) au Sine Saloum. Bois et For.Trop., nov-déc.1962, pp.19-26

des champs ou en bordure des chemins (46). Il couvre par ailleurs de vastes superficies aux Iles du Cap Vert (47). Caractérisé par ses nombreuses branches épaisses et touffues, il produit des fruits ovoïdes de couleur noire, fournissant en général trois graines de forme ovale qui rendent pour environ 35 % de leur poids, une huile fluide, proche de celle du ricin, de couleur blanche, inodore. En Afrique occidentale, la maturité des fruits s'échelonne de septembre à mars.

C - LES PAYS SAHELIENS : CORPS GRAS ANIMAUX ET FAIBLES RESSOURCES OLEAGINEUSES

Ces pays qui assurent la transition entre le désert et le Soudan font, à n'en point douter, partie de l'Afrique noire tropicale, puisque chaque année, au coeur de l'été boréal, ils connaissent "l'hivernage". Il ne s'agit pourtant que d'une saison des pluies brève, moins de trois mois, et peu arrosée, moins de 500 mm en moyenne et à caractéristiques très variables d'une année à l'autre. Ce "rivage sud du désert" où les acacias, le baobab, le cram-cram (Cenchrus biflorus) et les pâturages permanent relaient vers le sud le had (Cornulaca monacantha) et l'herbe épisodique est avant tout le domaine des éleveurs. C'est de leurs troupeaux que les nomades touareg du Nord et les transhumants peul du Sud qui, dans leurs déplacements "mordent" largement sur le domaine nord du Soudan, tirent l'essentiel de leurs ressources. C'est en Afrique noire, la grande région de production des corps gras animaux et singulièrement du beurre, dont les faibles surplus sont échangés contre les céréales des agriculteurs.

Avec les vallées des grands fleuves ou sur les rives du Lac Tchad, sur les terres basses inondées régulièrement par la crue annuelle de fin d'hivernage, apparait l'agriculture : les céréales de décrue,

---

(46) Sur le pourghère, voir :
Larochas (L). Le pourghère. Oléag., n°6-7, juin-jt 1948, pp.321-328
Amman (P). Le pignon d'Inde. Bull.mens.Agence Econ.A.O.F., n°59, nov.1925, pp.245-246
Dalziel (J.M). ouv.cit.
Adam (J) et Ferrand (M). Les oléagineux de l'Afrique intertropicale française. Cah.encycl.O.M. (sans date), T.I, 106 p. cf pp.88-91
Henry (Y). ouv.cit. pp.199-200
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.233-236

(47) Grandvaux Barbosa. Plantes du Cap Vert. Garcia de Orta. Revista da Junta de Investigacoes do Ultramar. Lisboa 1961, p.79
Chevalier (A). Les Iles du Cap Vert. Rev.Bot.ap.et agr.trop. 1935, pp.733-1090, cf p.848

sorgho pour les vallées inondées, blé pour le Tchad en sont la ressource essentielle à laquelle s'ajoute parfois la maigre récolte de mil des terres sèches, "le dieri" voisin. Or c'est dans ces sables dunaires, à proximité du Sénégal et du Niger qu'est depuis longtemps pratiquée la culture des cucurbitacées à graines oléagineuses.

La pastèque sauvage (Citrullus vulgaris Schrad) est sans aucun doute la plus importante. Son aire d'extension est fractionnée en deux régions : "Graïr" de Mauritanie (48) et vallée du Sénégal d'une part et vallée du Niger autour de Tombouctou d'autre part. Il s'agit de fruits de tailles variées de couleur verte souvent marbrée, dont le plant rampe sur le sol. La pulpe aqueuse, rafraîchissante, contient un grand nombre de graines protégées par une enveloppe, appelées "béref" dans la vallée du Sénégal. Elles recèlent une huile faite pour plus de 75 % d'acides fluides, neutre au goût et demi siccative.

Dans ces régions sahéliennes, aux possibilités agricoles limitées, la steppe à acacias ne fournit en dehors de la gomme, que d'assez minces ressources de cueillette. Cependant, agriculteurs et éleveurs récoltent traditionnellement les graines des graminées sauvages et les baies ou drupes douceâtres, en particulier celles du soump des wolof (Balanites aegyptiaca Del.), famille des Simaroubacées.

Petit arbuste de cinq à six mètres de haut, aux branches inclinées vers le sol, à épines acérées et au feuillage vert sombre, Balanites aegyptiaca est très commun dans tout le domaine sahélien, des rives du Sénégal à celles du lac Tchad (cf figure 45) (49). Dans la steppe à épineux, il est souvent le compagnon favori d'Acacia raddiana Savi, sur sols sableux secs. Mais il affectionne aussi les sites plus humides, sur sols argilo-sableux ; il se groupe en peuplements compacts autour des mares d'hivernage et au long des Goulbi du Niger (50) ou dans les zones d'étalement des oueds sortant de l'Aïr au Niger (51) et de l'Ennedi au

---

(48) Sur le "béref", voir :
Baudon (A). Les graines de cucurbitacées oléagineuses. Congrès de la production coloniale. C.R. et rapports, Expos.Colon.nat. Marseille 1922, 476 pp. cf pp.367-369
Amman (P). L'huile de béref. Bull.mens.Ag.écon.A.O.F., n°64, avril 1926, pp.73-74
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.53
Chevalier (A). Plantes oléagineuses annuelles à cultiver dans les pays tropicaux et spécialement en Afrique noire. Rev.Inter.bot.ap. et agr.trop. n°319-320, mai-juin 1949, pp.205-223, cf pp.211-212

(49) Aubréville (A). ouv.cit. pp.366-368

(50) Aubréville (A). Les forêts de la colonie du Niger. Bull.Com.Et.Hist. Sc.A.O.F., 1933, n°1, pp.1-95, cf pp.12 et 17

(51) Bruneau de Miré (Ph) et Gillet (H). Contribution à l'étude de la flore de l'Aïr. Jour.Agr.trop.et bot.app. 1956, 2° partie, p.437

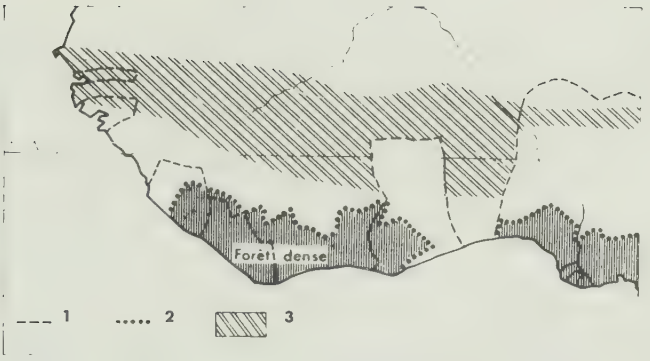

Figure 45 : L'aire ouest africaine de Balanites aegyptiaca (baobab)
(D'après Urvoy et Aubréville)

1 - Aire de Balanites 2 - Limites de la forêt dense

Figure 46 : L'aire ouest africaine d'Adansonia digitata (baobab)
(D'après Aubréville).

1 - Aire du baobab 2 - Limites de la forêt dense.

Tchad (52). Aujourd'hui il occupe un domaine sans doute plus vaste que son aire d'origine. On le rencontre en colonies presque pures sur les sols dénudés par le passage de la hache et du feu et l'abus de culture comme dans le Cayor au Sénégal où, selon Trochain, il représente un "paratype de substitution" (53).

Son fruit, petite drupe allongée, à la pulpe gluante, un peu acidulée et sucrée qui rappelle la datte, est apprécié des hommes et des troupeaux. Son bois, par sa dureté, sert à la fabrication des manches de nombreux outils et de pilons. Mais l'amande du fruit, protégée par une coque assez épaisse et dure, est recherchée pour sa richesse en huile. Elle contient pour plus de 40 % de son poids, une huile alimentaire en dépit de son goût amer, très fluide, connue depuis longtemps dans les pays de Sahel, sous le nom d'huile de Zachum, faite pour environ 72 % d'acides oléïque et linoléïque (54).

Hormis le soump, rares sont les espèces sauvages qui, dans les régions sahéliennes puissent fournir un appoint en matières grasses. Seul le baobab (Adansonia digitata L.), famille des Bombacées, qui associé dans ces contrées aux acacias et au tamarinier s'avance vers le Sud à la rencontre du Faidherbia albida puis du karité et du néré (cf figure 46), peut être considéré comme essence oléagineuse. Certes en priorité, l'arbre fournit le "pain de singe" aliment de remplacement précieux et des feuilles mucilagineuses. Les graines du fruit qui sont protégées par une enveloppe assez épaisse, résistante et adhérente, difficile à détacher, contiennent pour environ 12,5 % de leur poids, une huile fluide comestible, de couleur jaune d'or (55).

---

(52) Carvalho (G) et Gillet (H). Catalogue raisonné et commenté des plantes de l'Ennedi (Tchad du Nord). Jour.Agr.Trop.et bot.ap.,1960,p.218

(53) Trochain (J). Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. ouv.cit. p.170.

(54) Sur les produits du soump et en particulier l'huile, voir :
Creach (P). Le Balanites aegyptiaca. Ses multiples applications au Tchad. Rev.bot.ap.et agr.trop., 1940, août-sept. n°228-229, pp.578-593
Tayeau (F), Faure (F), Séchet Sirat (J). Etude sur le soump. Jour. agr.trop.et bot.ap. Vol.II, 1955, pp.40-49
Busson (F). ouv.cit. pp.322-325

(55) Sur le baobab, source de matière grasse, voir :
Henry (Y). ouv.cit. pp.201-204
Aubréville (A). Flore forestière soudano-guinéenne. ouv.cit. pp.165-168
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.112-115

C H A P I T R E I I I

LES PALMIERS ET LES OLEAGINEUX DES REGIONS GUINEENNES

A) LE PALMIER A HUILE DANS SON DOMAINE

Réduite aux sites des "niayes" alignées parallèlement au rivage, au Nord de la presqu'île du Cap Vert et à quelques bouquets discontinus sur la "Petite côte" et le rivage du Sine-Saloum, l'aire du palmier à huile n'a de continuité et de réelle ampleur qu'à partir de la Basse Gambie. Si en Casamance, la véritable palmeraie se situe autour de Bignona et de Ziguinchor, dans la région de l'estuaire, l'Elaeis en boqueteaux ou en individus isolés se rencontre sur les berges de la rivière jusqu'à hauteur de Dabo. Englobant au Sud tout le territoire de la Guinée portugaise, la frontière nord du domaine épouse assez fidèlement par Gaoual, Télimélé et Mamou le tracé des basses pentes sud-ouest du Fouta-Djalon où l'arbre ne s'infiltre que dans le fond de quelques "aindés". Au Sud de Kankan, la limite qui englobe la Guinée forestière s'infléchit vers le Sud-Est et atteint la région de Man. Puis elle suit un tracé grossièrement ouest-est, par Vavoua et Salékro et s'incurve vers le Sud en pays baoulé, avant de prononcer une légère avancée vers le Nord, du Sud de Dabakala au Sud de Bondoukou. Enfin, par Wenchi, Kete-Krachi et Kétou, elle atteint le Nigéria où Ilorin, Lakodja et Makurdi la jalonnent.

En fait, au Nord de cette ligne, le palmier à huile n'est pas inconnu. Jusqu'à hauteur du dixième degré de latitude nord, il participe au mince ourlet des galeries forestières ou apparaît dans quelques sites de bas fonds, mais il n'y définit jamais des "palmeraies homogènes".

Ainsi précisée, la limite nord du palmier à huile qui s'allonge du Nord-Ouest à l'Est de l'Afrique de l'Ouest sur environ 3.500 kilomètres, délimite une immense région d'environ 900.000 kilomètres carrés, adossée à la mer, dont elle ne s'écarte jamais de plus de 400 kilomètres et s'en

rapproche à moins de 150 kms au Togo. Les palmeraies des pays de l'ancienne A.O.F. qui nous intéressent, présentent l'avantage de localisations aux deux extrémités du domaine, nord avec la Casamance, est avec le Dahomey - Togo et en son centre par la Côte d'Ivoire.

I - L'ARBRE : SON COMPORTEMENT ET SES VARIETES

Par son tronc ou stipe, noirâtre et fibreux, s'élevant d'un seul jet parfois jusqu'à 25 mètres de hauteur, son panache de longues feuilles pennées dissimulant à leur aisselle les lourds régimes hérissés de piquants qui recèlent les fruits, le palmier à huile Elaeis guineensis Jacq est un arbre des plus décoratifs (1). Du littoral sénégalais à l'Angola, il confère assurément leur principal élément d'unité aux paysages végétaux. L'Afrique guinéenne et congolaise est "l'Afrique des palmes".

1) Un système radiculaire adapté aux sols meubles

Dès son jeune âge, l'arbre a un signalement tout à fait original. Pendant ses cinq ou six premières années, il conserve l'allure d'un buisson de feuilles disposées en couronne au ras du sol, autour du bourgeon terminal. Cette longue phase de jeunesse correspond à l'édification d'un puissant ensemble radiculaire qui se développe à moins d'un mètre de profondeur, à partir d'un bulbe ou "plateau radiculaire" atteignant jusqu'à un mètre de diamètre. Autour de ce plateau, tout un chevelu très dense de racines horizontales, lignifiées, assure la stabilité de l'arbre. Les principales, qui s'allongent jusqu'à 15 ou 20 mètres, supportent une multitude de radicules secondaires et tertiaires, courtes et verticales dans les deux sens. En renouvellement constant, ce réseau vivant permet, par des touffes de poils absorbants, la nourriture en eau et en substances minérales de la plante.

---

(1) Sur la morphologie du palmier à huile, voir :
Ferrand (M) et Adam (J). Le palmier à huile : oléagineux de l'Afrique intertropicale. ouv.cit. cf pp.24-27
Surre (Ch) et Ziller (R). Le palmier à huile. Maisonneuve et Larose, Paris, coll. Techniques agricoles et productions tropicales, 1963, 243 pp. cf pp.13-26
Hartley (C.W.S). The oil palm. Longmans, Green and Co Ltd. Londres, 1967, 706 pp. cf pp.37-70
Gatin (L). Le palmier à huile et ses produits. Dans : Les grands produits végétaux des colonies françaises, sous la direction de Perrot (E) , Paris, Larose 1915, 564 pp., cf pp.233-284

Le plateau radiculaire est apte à assumer ces fonctions essentielles à la vie de l'arbre, seulement si la structure physique du sol lui permet une libre extension. En données écologiques théoriques, il apparaît que le palmier à huile est une espèce des sols meubles, profonds, argilo-sableux ou même sableux, à éléments fins. Les sols argileux trop compacts, les passées gravillonnaires et à plus forte raison les cuirasses sont, à moins de un mètre de la surface, des obstacles souvent insurmontables au bon développement des racines. La porosité du sol et la présence d'une nappe d'eau à faible profondeur, 3 à 5 mètres au plus, sont aussi des conditions nécessaires à la prospérité de l'arbre, surtout si le climat local comporte des périodes marquées de sécheresse. Alors, si le sol est meuble, les racines qui se sont enfoncées profondément peuvent, après épuisement des réserves du sol superficiel qui ne dépassent guère 150 mm, puiser dans la réserve d'eau de la nappe (2). Ce système radiculaire peut remplir ses fonctions au cas d'inondation passagère, mais il apparaît que les sols hydromorphes, longtemps engorgés par l'eau, puis durcis lors des périodes sèches, sont très peu propices à l'arbre dont les racines restent alors superficielles. Ce dernier fait semble contredire la thèse de certains spécialistes, selon laquelle les marais d'eau douce constitueraient l'habitat d'origine de l'Elaeis (3).

"Le palmier à huile relativement exigeant vis-à-vis des qualités physiques du sol, est au contraire assez tolérant quant à ses caractères chimiques" (4). Tout naturellement, il produit mieux sur des sols riches, en particulier en humus et en potassium. Cependant, il s'accomode de sols pauvres, si bien que ce critère de la nature chimique du sol ne saurait fournir d'enseignement de portée théorique incontestable.

2) Une vie végétative continue

C'est vers sa cinquième année que le palmier amorce vraiment sa croissance verticale. La "flèche" qui dissimule le bourgeon terminal s'éloigne du sol, alors que le stipe s'allonge de 25 à 30 centimètres par an, de un mètre parfois vers l'âge de dix ans. Les traces d'insertion

---

(2) La majorité des études montre qu'après une saison des pluies marquée, le stock d'eau du sol correspond à l'équivalent d'une chute de 150 mm de pluie.

(3) Waterston (J.M). Observations on the influence of some ecological factors on the incidence of Oil Palm diseases in Nigeria. Journal of West Tropical Inst. for Oil Palm Research, I, 1953, n°1, pp.24-59

(4) Surre (Ch) et Ziller (R). ouv.cit. p.59

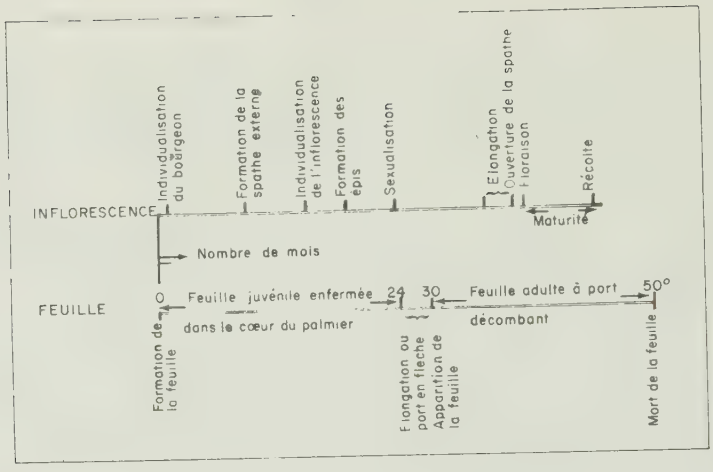

Figure 47 : Le développement d'une feuille d'Elaeis et de son inflorescence.
(D'après Surre (Ch) et Ziller (R). Le palmier à huile. ouv.cit. p.21)

des vieilles feuilles tombées lui laissent un aspect rugueux et écaillé. Puis avec les années, sur l'arbre devenu adulte, ces cicatrices s'atténuent ; le stipe qui atteint 25 à 30 centimètres de diamètre, présente un véritable squelette fibreux, très dur, presque lisse, de couleur noirâtre.

Le panache sommital qui caractérise l'arbre, comporte à tous moments environ quarante feuilles ouvertes décombantes, huit feuilles fermées formant "flèche" et cinquante feuilles juvéniles. Liées au stipe par un solide pétiole à face supérieure concave, aux bords garnis d'épines acérées, ces feuilles faites de nombreuses folioles dont la longueur atteint jusqu'à un mètre, ont environ quatre ans de vie. Pendant deux ans, elles restent enfermées dans le coeur puis, en cinq mois environ, elles ont une croissance rapide dont témoigne un port en "flèche dressée". Enfin, à l'âge adulte, la feuille s'ouvre et s'incurve. Vingt mois après environ, la flétrissure commence qui annonce la mort.

Dès la quatrième ou la cinquième année après sa plantation pour le palmier sélectionné, vers sa septième année pour celui de la palmeraie

naturelle, l'arbre entre en production. C'est à l'aisselle des feuilles ouvertes qu'apparaissent les inflorescences d'où naîtront les régimes ou "spadices". Plante monoïque, le palmier à huile présente, pour le même individu, des spadices des deux sexes. Selon des cycles très variables, le même arbre produit successivement pendant plusieurs mois, des spadices mâles, puis des femelles, dans la proportion générale de trois de ceux-ci pour deux de ceux-là. Les inflorescences mâles comportent une centaine d'épis bruns, aplatis de 10 à 15 centimètres de long et d'environ 10 mm de diamètre. Chaque épi produit de nombreuses fleurs, 700 à 1200, à forte odeur d'anis. Les régimes femelles, plus massifs sont formés de 100 à 150 épis de six à douze fleurs qui se terminent par une longue épine.

3) Les produits du palmier à huile : les huiles et le vin

Six mois environ s'écoulent entre la floraison du régime femelle et la maturation de ses fruits. Avant la cueillette, il se présente comme une masse ovoïde hérissée de piquants d'un poids moyen de 10 à 25 kilogrammes, mais certains peuvent atteindre jusqu'à 75 kgs. La "rafle" fibreuse où sont emballés les fruits, représente de 30 à 50% du poids total. Elle renferme jusqu'à 4000 fruits - 1200 à 1500 en moyenne - ou drupes de forme ovoïde de 3 à 5 cms de long. La partie externe du fruit ou "mésocarpe" protégée par un épiderme brillant de couleur variable, est faite d'une pulpe à structure fibreuse recélant pour 45 à 50 % de son poids d'"huile de palme" composée essentiellement d'acides oléïque et palmitique et riche en carotène lui donnant avant raffinage une belle couleur rouge orangé (5). Pendant les premiers mois de la croissance du fruit, se développent des tissus uniquement riches en eau. L'accumulation des matières grasses dans la pulpe ne débute qu'en fin de cycle, un mois environ avant la maturité, alors que le noyau est formé (6). A l'intérieur de la pulpe, la coque très dure, de couleur noire, d'épaisseur très différente selon les variétés, renferme l'amande ou "palmiste". Elle est composée d'un albumen cartilagineux, de couleur blanche translucide, comportant une cavité centrale et entouré d'un tégument mince qui, de jaune ou brun, devient noir au séchage. Cette amande

(5) L'huile de palme a un point de fusion compris entre 25 et 40°. Elle est faite d'acides insaturés (acide oléïque : 39 à 52 %, acide linoléïque : 6 à 10 %) et d'acides saturés (acide palmitique : 32 à 45 %, acide stéarique : 3,7 à 5,5 %, acide myristique : 0,6 à 1,6 %).

(6) Desassis (A). Sur les modalités de formation des matières grasses dans le fruit d'Elaeïs guineensis. Thèse de l'Université de Paris, 1961, 162 pp.

fournit une huile de palmiste, concrète à la température de 15°, de couleur blanc jaunâtre, qui est comme le coprah très riche en acide laurique (7). Ainsi l'Elaeïs présente cette particularité précieuse sur le plan économique, de fournir par le même fruit deux corps gras qui, dans des conditions de préparation convenables sont les composants essentiels de la margarine. Seules les huiles de palme médiocres, trop acides, sont employées en savonnerie, alors que l'huile de palmiste y trouve encore, grâce aux propriétés moussantes qu'elle confère au savon, un débouché essentiel. Le tourteau de palmiste est apprécié pour la fabrication des aliments composés du bétail. Ajoutons que l'huile de palme de faible acidité est utilisée dans le laminage à froid des tôles minces et pour l'étamage du fer.

Mais sur place au moins, le palmier à huile procure de nombreuses autres ressources, dont la plus appréciée est à n'en point douter, le vin de palme. La sève de l'arbre très riche en sucre fournit par une fermentation de quelques heures après la récolte, le vin de palme à 5 ou 7° qui ne se conserve que peu de temps. Au Dahomey-Togo, on le distille pour fabriquer un alcool : le sodabi. Cette récolte de vin de palme a une importance capitale quant à la destinée des palmeraies naturelles : en Côte d'Ivoire et au Dahomey-Togo, on abat l'arbre pour recueillir sa sève, par contre, dans les "Rivières du Sud", on pratique un "tapping" dans le pédoncule du fruit mâle, ce qui permet à l'arbre de subsister. Mais même dans ce dernier cas, la palmeraie "vignoble" est pratiquement perdue pour la fourniture de l'huile.

Le palmier à huile fournit aussi par sa flèche "le coeur de palmier" ou "chou palmiste", mets très apprécié dont la récolte signifie naturellement la mort de l'arbre. De nombreux autres sous-produits sont très utilisés dans la palmeraie ; le tronc quoique assez peu résistant, est parfois employé dans la construction, les feuilles procurent le matériau nécessaire à la couverture des cases, leurs nervures sont utilisées dans la confection de barrières et la fabrication des cerceaux de grimpage aux arbres, alors que les folioles servent de liens ou de matière première pour la vannerie. Enfin, les coques de palmistes séchées et les débris de fibres constituent un bon combustible pour les huileries, tandis que les rafles brûlées donnent des cendres fertilisantes à 40 - 45 % de K20.

---

(7) L'huile de palmiste a un point de fusion compris entre 23 et 30°. Elle est riche essentiellement d'un acide saturé : l'acide laurique (45 à 52 %). Elle comporte aussi de l'acide myristique (14 à 18 %), de l'acide palmitique (6 à 9 %) et de l'acide oléïque (10 à 18 %).

4) Les variétés d'Elaeïs d'Afrique occidentale

Pour qui observe les régimes apportés de la palmeraie naturelle au "campement" de fabrication de l'huile ou même à l'usine, il apparaît de grandes différences dans leur taille et leur poids et dans la coloration des fruits. Ce dernier critère est le plus souvent utilisé pour la classification des sous-espèces d'"Elaeïs guineensis" (8).

Le type "nigrescens" le plus fréquent, fournit des fruits qui, de noirs durant la phase de croissance, virent à l'orange-rouge à maturité. Pour la variété "virescens" moins commune, les fruits passent d'une teinte vert bronzé à un rouge très clair ensuite. Enfin, le type "albescens" très rare, a des fruits de couleur jaunâtre, du fait de l'absence de caroténoïdes dans la pulpe.

Beaucoup plus intéressants, puisqu'ils ont portée directe sur la production de matières grasses, sont les caractères relatifs à la composition des fruits, que l'on retrouve dans chacune des sous-espèces nigrescens et virescens. La palmeraie naturelle africaine offre toute une série de types de transition entre des fruits à coque épaisse et pulpe mince (macrocarya) et ceux où la noix a pratiquement disparu (pisifera). Ce sont les palmiers de la variété tenera qui sont les plus intéressants puisqu'ils fournissent un fort pourcentage d'huile de palme, mais aussi une graine. Les dura, par contre, produisent moins de pulpe et un noyau à coque épaisse. Les palmiers pisifera par ailleurs assez rares, donnent un maximum d'huile, mais ils sont stériles.

Si tous ces types de palmiers se rencontrent dans la palmeraie naturelle ouest-africaine, il apparaît cependant que la majorité des arbres sont des dura nigrescens, à pourcentage moyen de pulpe, mais à amandes assez volumineuses. C'est là un fait essentiel qui joint aux faibles rendements des techniques traditionnelles de préparation de l'huile de palme et à l'autoconsommation d'une partie importante de ces tonnages, explique la prééminence traditionnelle du volume des exportations ouest-africaines de palmistes, sur celui des envois d'huile.

---

(8) Chevalier (A). Documents sur le palmier à huile. Végétaux utiles de l'Afrique occidentale française. Paris, Challamel, 1910.
Gatin (L) et Bret (M). Les variétés d'Elaeïs guineensis. C.R. de l'Académie des Sciences, Paris, T.156, 1913

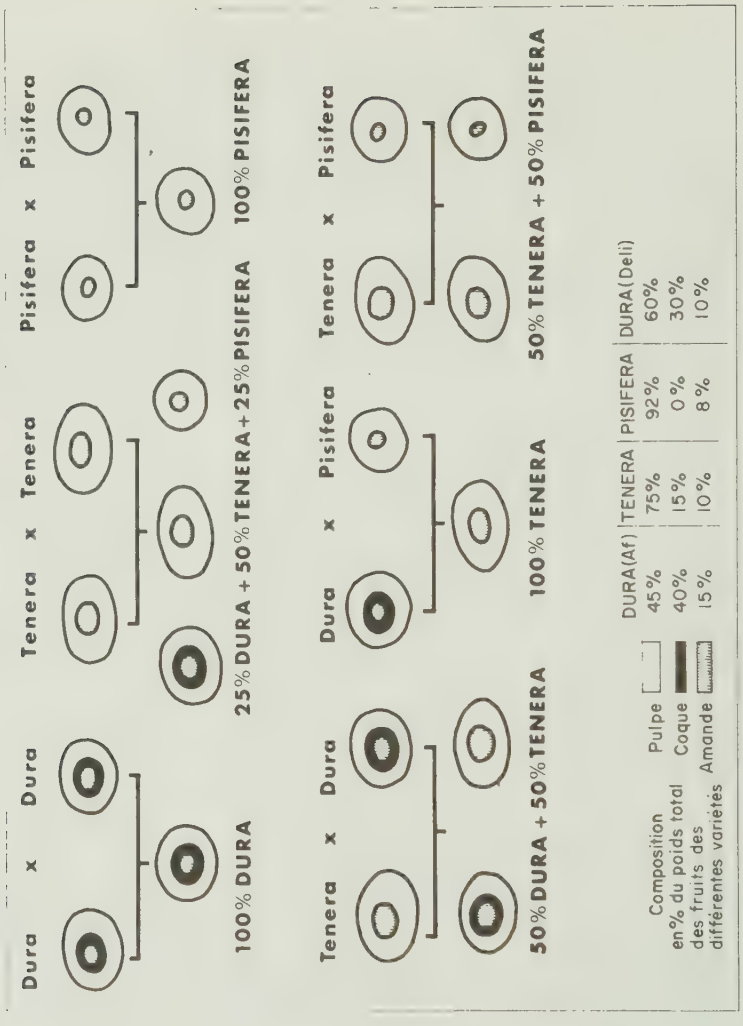

Figure 48 : Les principales variétés productrices d'Elaéïs et les résultats de leurs croisements. (D'après l'I.R.H.O.)

Il faut ajouter que certaines variétés de palmiers à huile présentent des particularités originales, comme les palmiers "fétiches" (Elaeis guineensis sous-espèce "idolatrica" dont les folioles sont soudées) La sous-espèce "poissonii" décrite par E.Annet est non conformiste par la présence d'une graine charnue autour des fruits, plus volumineux et plus riches en huile que ceux des variétés communes. Ce type d'arbre qui est fort rare, comporte d'ailleurs des variétés dura et tenera (9).

TABLEAU 6 : Principaux types de palmiers "naturels" d'Afrique occidentale.

	Composition du fruit				
	% coque	% amande	% pulpe	DAHOMEY	CÔTE D'IVOIRE (Ebrié)
Macrocarya	40	15-20	35-40	Dé Yaya	Adé Quoi
Dura	30-40	20-40	40-50	Dékla	Aquoi Gran
Tenera	15-20	10-15	65-75	Dé Gbakoun	Adé Gran
Pisifera	La noix a pratiquement disparu (92 % de pulpe)			Votchi	

Cette hétérogénéité du matériel végétal des palmeraies naturelles d'Afrique occidentale est en soi un obstacle majeur à une forte production. En dehors des tentatives faites pour améliorer l'entretien des palmeraies, les services d'agriculture ont, surtout depuis la guerre de 1914-1918, essayé de mettre au point des variétés d'Elaeis à forte productivité. Après 1923 à La Mé, en Côte d'Ivoire, la sélection partit de l'idée inspirée par les théories "transformistes" que le passage du macrocarya au pisifera marquait différentes phases de dégénérescence conduisant à l'individu stérile. Alors, à partir de tenera sélectionnés pour leur production abondante et stable, furent entrepris des croisements par hybridation qui devaient fournir un matériel végétal valable pour les plantations, à fruits composés de 60 % de pulpe, 20 % d'amande et seulement 20 % de coque (10).

---

(9) Annet (E). Observations sur le palmier à huile et divers oléagineux au Cameroun. Dans Congrès d'agriculture coloniale, 21-25 mai 1918, C.R. des Trav. T.II, sect.Oléagineux. Union Coloniale Française, Challamel, pp.371-425, cf pp.383-386

(10) Houard (A), Lavergne (J) et Blondeleau (M). La sélection du palmier à huile à la station expérimentale de La Mé. Rapport technique de 1925. Gouvernement Général de l'A.O.F. Publications du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques. Paris, Larose, 1926, 232 pp. cf pp.10-16

Mais cette tentative s'est soldée par un échec car, après plusieurs années, on s'aperçut que le quart des nouveaux sujets obtenus était stérile (pisifera). Seulement la moitié répondait aux caractéristiques tenera espérées, alors que les 25 % restants offraient des coques épaisses du type dura. Alors, au moment de la deuxième guerre mondiale, la réalité s'imposa aux Belges Beinaert et Vanderweyen : la variété tenera n'est qu'un hybride issu du croisement dura-pisifera (11).

Après le conflit, l'I.R.H.O. qui reçut la direction des stations de La Mé et de Dabou, entreprit son travail de sélection à partir de cette découverte capitale, en utilisant le matériel végétal fourni par les deux stations. A Dabou, sur l'ancienne plantation de l'U.T.P. (cf p.), R.Michaux avait fait planter des "dura-deli" venant de Sumatra. Ce ne sont en fait que des dura africains améliorés par sélection et fécondation artificielle, produisant quelques gros régimes à fruits composés pour 60 % de pulpe, 30 % de coque et 10 % d'amande. Le croisement de ces "dura-deli" avec les tenera sélectionnés de La Mé qui fournissent un grand nombre de petits régimes, a permis d'obtenir des sujets très avantageux présentant des caractères - nombre et poids des régimes - intermédiaires de ceux des parents. Une expérience internationale (1948-1954) ayant permis l'échange de géniteurs en provenance de Malaisie, du Congo Belge, du Cameroun et du Dahomey a confirmé l'intérêt de ces croisements "interorigine". Enfin, des croisements de deli améliorés avec des pisifera d'Afrique, donnent des tenera aussi fertiles que les précédents pour le nombre de régimes, mais qui rendent 15 à 20 % de plus d'huile de palme. Ce sont ces lignées qui fournissent actuellement le matériel semencier des plantations sélectionnées de Côte d'Ivoire et du Dahomey, c'est-à-dire des arbres qui, à 143 par hectares, assurent à pleine production, en conditions écologiques optimales, plus de 16 tonnes de régimes, soit 2,8 à 3,2 tonnes d'huile.

II - LE PALMIER A HUILE ET LE CLIMAT

Le développement végétatif du palmier, puis l'accumulation des matières grasses dans la pulpe et l'amande de ses fruits, exigent de la chaleur, du soleil et beaucoup d'eau. On a défini l'arbre comme une "espèce héliophile des pays tropicaux humides à climat régulier".

---

(11) Surre (Ch) et Ziller (R). ouv.cit. pp.27-28

1) L'écologie théorique de l'Elaeis

Les bonnes conditions climatiques ont pu être précisées à partir des études poursuivies dans les différentes stations d'expérimentation, en vue de l'ouverture de plantations. Ce sont celles qui assurent régulièrement, tout au long de l'année, l'émission de feuilles et la production de régimes lourds et nombreux, à fruits à forte teneur en huile. Abstraction faite de la nature du matériel végétal, ces conditions climatiques optimales garantiraient des températures moyennes de 25 à 28° excluant des minima au-dessous de 18°, un ensoleillement d'au moins 1800 heures par an bien réparti et surtout 1800 mm au moins de précipitations dispensées par fractions mensuelles supérieures à 100 mm (12), 150 représentant l'idéal.

Ces exigences toutes formelles laissent deviner que les climats équatoriaux, "réguliers" par définition, sont les plus favorables au palmier à huile. Effectivement, en plantation, l'Elaeis fournit plus de 20 tonnes de régimes à l'hectare à Sumatra et jusqu'à 4 tonnes d'huile ; en Malaisie et au Congo Kinshasa, avec des techniques de culture similaires, il produit 16 à 20 tonnes de régimes et plus de 3 tonnes d'huile. Or, si l'on schématise ces climats, il apparaît qu'un ou deux mois par an seulement connaissent un déficit hydrique (cf figure 49). On ne saurait s'étonner, dans ces conditions, de l'extension des plantations d'Elaeis dans ces régions. Assez paradoxalement, c'est souvent loin de son domaine

(12) Les spécialistes de l'IRHO considèrent qu'un mois recevant moins de 100 mm de précipitations, est déficitaire pour le palmier à huile. Seraient donc favorables uniquement les mois "très pluvieux" de la classification bio-climatique d'Aubréville en recevant plus de 100. Ce total 100 mm n'est pas arbitraire, puisque selon les formules les plus classiques de calcul du bilan hydrique, il se situe à la charnière entre les mois "pluvieux" et les mois humides :
Pour des températures moyennes dépassant 25°, le calcul de l'évaporation potentielle selon Thornthwaite, fournit des moyennes mensuelles toujours supérieures à 100 mm. Donc, tous les mois de l'année qui reçoivent moins de ce total connaissent un "déficit hydrique". Thornthwaite (C.W). An approach toward a rational classification of climate. Geog.Rev., vol.38, 1958, pp.55-94
La formule de Bagnouls (F) et Gaussen (H). Les climats biologiques et leur classification. Ann.de Géog.1957, n°355, pp.193-220, utilisant pour les régions intertropicales un rapport de 1 à 4 entre la température et le total des précipitations, fait aussi, pour des températures moyennes de 25°, de 100 mm de pluies mensuelles un total au-dessous duquel il y a déficit hydrique.
Enfin Moral (P). Essai sur les régions pluviothermiques de l'Afrique de l'Ouest. Ann.de Géog. nov-déc.1964, n°400, pp.660-686, place la limite entre mois "pluvieux" et mois simplement "humide" à 117,5 mm si la température se situe autour de 25°. Pour tout ce qui suit,nous considérons comme déficitaires les mois où l'évapotranspiration est supérieure aux précipitations et secs les mois recevant moins de 50mm.

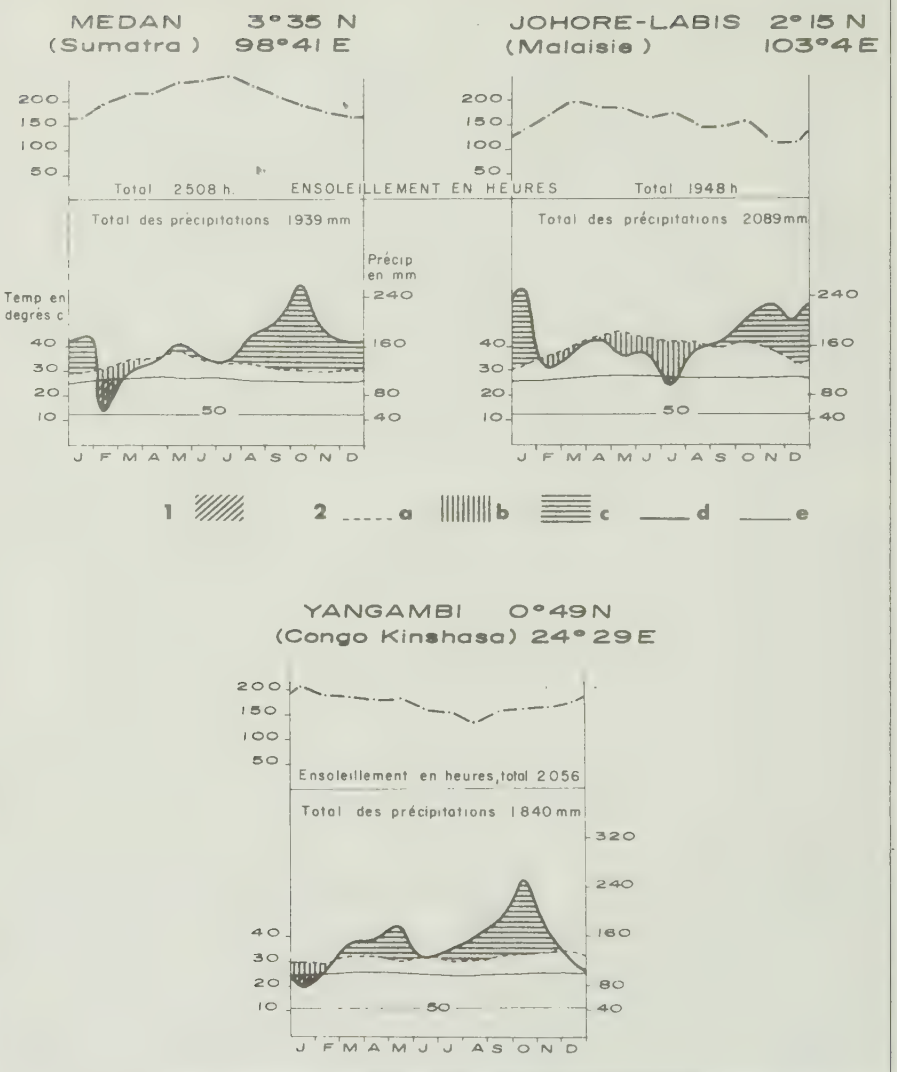

Figure 49 : Types de climats très favorables au palmier à huile.

1 - Courbe ombrothermique de Bagnouls et Gaussen (P = 4 T) : déficit hydrique selon cette méthode.

2 - Bilan hydrique selon la méthode de Thornthwaite : a) Courbe d'évapotranspiration potentielle. b) Déficit hydrique. c) Surplus hydrique. d) Précipitations en mm. e) Températures moyennes.

africain d'origine que le palmier à huile a trouvé des conditions climatiques optimales.

Ces climats réguliers, s'ils sont par définition les plus favorables, ne correspondent pas pour autant à une production uniforme de l'arbre. Tant au long d'une année que d'une année à l'autre, des variations sont liées au nombre et au poids des régimes. On a depuis longtemps remarqué ces fluctuations qui sont naturellement plus prononcées dans les régions à facteurs climatiques limitants. Cependant, les nombreuses recherches entreprises n'ont encore fourni que des données partielles, parfois contradictoires, du fait de la continuité végétative du palmier à huile. Entre la naissance d'une feuille et la maturité du régime qui se forme à son aisselle, il s'écoule environ 43 à 44 mois, pendant lesquels vont apparaître successivement près de cent feuilles. Au même moment, celles qui se trouvent sur l'arbre et les régimes formés sont à des phases très différentes de leurs cycles végétatifs respectifs ; un type de temps éventuellement favorable aux uns, peut être défavorable aux autres (13). Les corrélations sont si nombreuses qu'il est très difficile de généraliser les observations à tous les climats du palmier (cf figure 47).

Un fait partout admis est cependant la relation qui semble exister entre la production d'une année et le total des précipitations enregistré pendant une certaine période antérieure. Des travaux menés en Côte d'Ivoire ont montré que le nombre des régimes récoltés en une année serait sous l'influence des pluies enregistrées pendant douze mois, décalé de 33 mois avant l'année de la récolte considérée (14). Par contre, des études entreprises à Pobé au Dahomey et à Dabou en Côte d'Ivoire conduisent à la conclusion que le nombre et le poids des régimes sont sous la dépendance des pluies tombées pendant les 30 mois qui précèdent la récolte (15). Pourtant, les périodes sèches ne sont pas, selon certains auteurs, nocives ; un déficit hydrique survenant lors de la formation

---

(13) Michaux (F). Les composants climatiques du cycle annuel de productivité du palmier à huile. Oléagineux, 16ème année, n°8-9, août-sept.1961, pp.523-538

(14) Devuyst (A). Influence des pluies sur les rendements du palmier à huile enregistrés à la station de La Mé de 1938 à 1946. Oléagineux, 3ème année, n° 3, mars 1948, pp.137-144, cf p.139

(15) I.R.H.O. Rapport annuel, 1957

des inflorescences favoriserait la sexualisation femelle, soit la promesse de fruits. Mais, une nouvelle fois, les spécialistes ne sont pas unanimes quant à l'époque du cycle végétatif où doit se situer cet épisode (16). Les mêmes auteurs ont au contraire remarqué qu'une saison sèche trop nette peut plus tard provoquer l'avortement de nombre de ces inflorescences (17). Ainsi, quoiqu'il en soit de ces nuances, une pluviosité soutenue et régulière paraît garante de récoltes annuelles à peu près stables. Par contre, les forts déficits hydriques expliquent une faible productivité (cf figure 50).

Les dernières remarques relatives aux conséquences éventuelles d'une période sèche intéressent d'ailleurs tout autant les fluctuations saisonnières de production que les variations interannuelles du volume de la récolte. Dans tous les cas, il est facile de montrer que pour les régions à climats les moins favorables, l'irrégularité saisonnière de la production est de règle. Elle proviendrait avant tout de différences marquées dans la durée de l'évolution du régime en fonction de l'époque d'"apparition" de la feuille (18). Celle qui apparaît au début d'une saison des pluies produirait un régime mûr treize mois et demi plus tard ; par contre, la feuille ouverte au début d'une saison sèche recèle un régime qui exigerait cent jours de plus pour parvenir à maturité. Il se produit donc des décalages dans les dates de maturité. Dans certains cas les feuilles ouvertes de plusieurs mois contribuent à la production massive d'un seul, c'est la "pointe" de la récolte ; par contre celles de plusieurs mois, peuvent étaler leur production sur une longue période. Ainsi au Dahomey, la pointe de la production (mars-avril) correspond à cinq mois d'ouvertures de feuilles, alors que de septembre à novembre, le creux de la récolte n'est l'héritage que d'un mois et demi seulement (19). On saisit là encore l'avantage des climats à pluviosité régulière ;

---

(16) Breckmans (A). Growth, flowering and yield of the oil palm in Nigeria. Jour.West Afric.Inst.for Oil Palm Res. (WAIFOR). Vol.11 n°7, oct.1957. Cet auteur lie la sexualisation femelle abondante à une forte insolation 28 mois et demi à 11 mois avant la récolte.

(17) Bredas (J) et Scuvie (L). Aperçu des influences climatiques sur les cycles de production du palmier à huile. Oléagineux, 15°année, n°4 avr.1960, pp.211-222. Ils ont constaté à Yangambi (Congo-Kinshasa) que la sexualisation est favorisée par une période sèche 40 mois avant la maturité et ils démontrent que l'avortement éventuel peut se produire 20 mois et demi à 23 mois avant la récolte.

(18) On appelle époque d'apparition de la feuille, le moment où elle abandonne la "flèche" pour prendre un port décombant et s'ouvrir, soit environ 29 à 30 mois après la première ébauche de bourgeon.

(19) Surre (Ch) et Ziller (R). ouv.cit. p.23

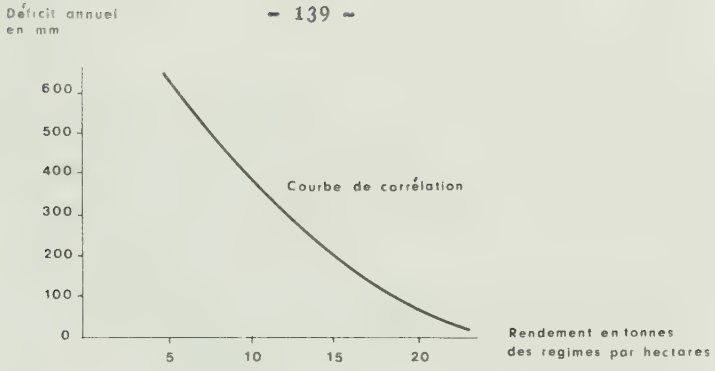

Figure 50 : Déficits hydriques et production du palmier à huile. (D'après I.R.H.O., Rapport annuel 1966, p.18).

La production est à peu près répartie tout au long de l'année, ce qui est essentiel en cas de création d'huileries de palme qui doivent fonctionner chaque année sur la plus longue période possible !

Cependant, si l'on croit W. Haines, par-delà ces réponses aux différents types de climats des régions où il végète, le palmier à huile témoignerait d'un cycle purement physiologique de cinq ans environ (20). A une période de trente mois faste où des conditions climatiques favorables ont permis une forte production d'inflorescences femelles, l'arbre répondrait, quelles que soient les données climatiques des trente mois suivants, par l'émission d'une proportion plus forte d'inflorescences mâles, donc par une baisse de production.

2) Les caractères climatiques généraux de la palmeraie ouest-africaine

a) La localisation de l'aire du palmier à huile l'identifie aux régions les plus humides de l'Afrique occidentale : celles du domaine guinéen, selon la classification des bioclimats d'Aubréville (21).

---

(20) Haines (W.B). Réapparition cyclique de rendements élevés chez des palmiers analysés individuellement. Oléagineux, 1958, n°4, pp.367-373

(21) Aubréville (A). Bioclimats forestiers et types de forêts (en Afrique occidentale). A.O.F., Encyclopédie coloniale et maritime, T.I, 1949, 390 pp., cf pp.371-390

De la Casamance à la région de Man, la limite nord de l'Elaeis court entre les tracés des isohyètes 1500 mm au Nord et 1800 au Sud. Toutes les régions de palmeraies reçoivent ici un total de précipitations proche de l'optimum théorique. Par contre, à l'Est du Bandama, cette "frontière" ne correspond guère à une valeur précise du total des précipitations : elle passe cependant nettement au Nord de l'isohyète 1500 mm et recoupe en plusieurs points, celle très sinueuse de 1250 mm qui, en pays baoulé, parvient à moins de 150 kilomètres de la mer et recoupe la Côte dans le bas Bénin, entre Accra et Cotonou. En fait, seule la région côtière du Sud-Est de la Côte d'Ivoire et Sud-Ouest du Ghana bien exposée au flux du Sud-Ouest de la mousson reçoit des précipitations avoisinant 2000 mm (22). Par contre les secteurs compris entre le Bandama et la région de Dabou d'une part et, surtout, celui du Bas Bénin d'autre part, font figure de régions anormalement sèches. On sait que dans ces deux cas le tracé de la côte parallèle à la direction de la mousson et dans celui du Bas Dahomey-Togo, le jeu supplémentaire des reliefs des Monts du Togo et du courant froid qui défile non loin du rivage, expliquent l'indigence de la pluviosité (23). Ainsi, quant au total des précipitations, le secteur nord-ouest de l'aire du palmier paraît le plus favorisé (cf figure 51 A).

En fait, ce n'est là qu'avantage illusoire, comme le montrent les données relatives à la répartition des pluies qui font aussi ressortir l'hétérogénéité du domaine de l'Elaeis. Son extension en latitude : 4° nord au cap des Palmes à environ 15° pour les palmeraies des niayes, laisse deviner le jeu des séquences zonales qui imposent un allongement régulier vers le Nord du temps annuel de sécheresse. En terme de mois déficitaires pour le palmier, il passe de cinq mois pour la région de Tabou à sept mois en Casamance et dix sur le littoral du Sénégal (cf figure 51 A).

Mais, fait essentiel, du Sud au Nord s'individualisent aussi de part et d'autre du tracé moyen du front intertropical en janvier, deux types de rythmes saisonniers du climat : le subéquatorial à quatre saisons au Sud (24), le soudanien à deux saisons (cf figure 52) au Nord.

---

(22) Atlas international de l'Ouest africain - Organisation de l'Unité Africaine : Commission scientifique technique de la recherche. 1968 Pl.10, par Ch. Toupet : Les éléments annuels du climat.

(23) Attignon (H). Climat de la zone côtière entre Takoradi et Cotonou. D.E.S. de Géographie, Aix-en-Provence, oct.1960, 72 pp. dactyl.

(24) Le Sud du Liberia et le delta du Niger, du fait de leur position méridionale et de leur exposition au flux de la mousson, ne connaissent pas le creux d'août.

Figure 51 : La pluviométrie du domaine du palmier à huile et les "aptitudes" régionales.

A - La répartition des précipitations : mois humides et mois secs : 1 - Isohyètes annuelles moyennes 2 - Limite nord du domaine de l'Elaeis 3 - Tracé moyen du front intertropical en janvier 4 - 8 mois successifs à plus de 100 mm, 2 à moins de 50 5 - 6 à 7 mois à plus de 100 mm en deux saisons et 3 mois à moins de 50 mm. 6 - 6 à 7 mois successifs à plus de 100 mm, 3 à 4 à moins de 50 mm 7 - 5 à 6 mois à plus de 100 mm en deux saisons et 3 à 4 mois à moins de 50 mm 8 - 5 à 7 mois successifs à plus de 100 mm, 4 à 5 totalement secs 9 - 4 à 5 mois à plus de 100 mm en deux saisons, 4 à 5 mois à moins de 50 mm 10 - 4 à 5 mois successifs à plus de 100 mm 5 à 7 totalement secs 11 - 2 à 3 mois à plus de 100 mm en deux saisons, 5 à 6 à moins de 50 mm.

B - Les aptitudes régionales pour l'élaeiculture : 1 et 2 cf A. 3 - Pluviosité excellente 4 - Pluviosité convenable 5 - Total de pluies "limitant" 6 - Répartition "limitante" 7 - Régions peu favorables : total et répartition limitants.

Alors en fin de son trajet vers le Sud, cette zone de convergence entre l'air tropical continental sec du Nord et l'air tropical maritime humide du Sud s'établit selon une ligne approximative qui coupe la côte du Liberia à hauteur de Harbel, court vers le Nord-Est jusqu'à Man, puis prend une direction franchement ouest-est à hauteur du 8° de latitude où elle s'identifie avec le tracé de la limite nord du palmier à huile (25) (cf figure 51).

Les régions de la palmeraie de la Côte d'Ivoire au Bas Nigeria baignent toute l'année dans l'air humide de la mousson ; on peut définir "le vrai domaine de Guinée" et du palmier à huile comme celui où ne souffle pas l'harmattan. C'est seulement lors d'années exceptionnelles où le front intertropical descend en janvier jusqu'à la côte qu'elles connaissent l'invasion de l'air continental du Nord et subissent pendant quelques jours le souffle sec de l'harmattan. En année moyenne, la région se situe au coeur de l'hiver boréal, immédiatement au Sud du tracé du front, dans la zone où l'air de mousson est peu épais. C'est la grande saison sèche qui commence en janvier dans l'extrême Sud, en décembre ailleurs (cf figure 52). Mais ce n'est pas pour autant une période totalement sèche : des pluies d'orage se produisent et les minima d'humidité atmosphérique moyenne sont partout supérieurs à 60 %. Puis le front tropical remontant vers le Nord, toutes ces régions sont envahies dès le mois de mars par un air de mousson épais, où des lignes de grains venant de l'Est apportent les précipitations considérables de la grande saison des pluies qui culmine en général en juin. Avec juillet, commence une période de rémission car le front intertropical s'avance jusqu'à 21° de latitude nord au mois d'août. Ces régions méridionales de l'Afrique de l'Ouest baignent alors dans la "queue" de la mousson beaucoup moins humide où se font sentir les influences sèches de l'air tropical austral : août sur la côte, juillet dans l'intérieur sont au coeur de cette "petite saison sèche" où cependant des pluies fines et des bruines maintiennent une humidité assez forte. Enfin, à partir de septembre, l'influence de la descente vers le Sud de tout le dispositif se fait sentir ; la région est à nouveau baignée par un air de mousson épais et humide responsable des précipitations de la petite saison des pluies, relativement plus marquée dans l'intérieur que sur la côte. Ainsi, du fait de la disposition ouest-est de la partie orientale de ce domaine, celui-ci bénéficie

(25) Atlas International de l'Ouest africain, ouv.cit. cf Pl.11 par Ch. Toupet : Les éléments mensuels du climat, vents au sol en janvier.

Figure 52 : Les saisons des regions de palmeraie en liaison avec le "balancement" du front intertropical.

Les lettres A,B,C,D, renvoient aux homologues de la figure 3

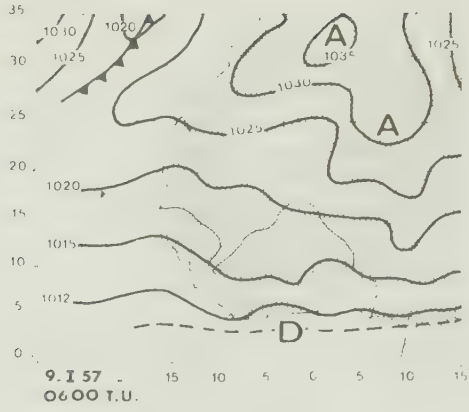

Figure 53 : Type de temps d'harmattan dans les régions guinéennes littorales.

(D'après Casanova (ASECNA), Bull. IFAN, série A, janv.1967, p.386)

Un fort anticyclone continental rejette le front intertropical au Sud du rivage du golfe de Guinée. Partout règne un type de temps sec, peu nuageux.

pleinement du jeu des facteurs cosmiques. Or, rapporté aux exigences théoriques de l'Elaeis, un tel rythme est assez favorable, puisqu'il divise en deux les périodes sèches et permet ainsi le raccourcissement de chacune d'entre elles. Alors l'arbre peut par ailleurs profiter des réserves d'eau accumulées lors de la saison des pluies qui précède.

A l'opposé, au Nord-Ouest de la ligne Harbel - Man, le handicap de mois secs de plus en plus nombreux vers le Nord est cumulé avec leur juxtaposition en une seule saison sèche de type soudanien. Les précipitations sont concentrées dans la période de l'hivernage qui se situe pour chaque région dans l'intervalle des deux passages vers le Nord, puis vers le Sud du front intertropical. Dans tout le domaine du palmier, entre la Sierra Leone et la Casamance, les précipitations qui peuvent dépasser 4 mètres en Guinée maritime, se déversent en un temps très court : après saturation du sol, une partie importante de cette eau est perdue (26). Or dès le mois de novembre au Nord, décembre au Sud, commence la longue saison sèche : l'air continental règne sur ces régions et

(26) On admet qu'au-dessus de 300 mm, les pluies mensuelles cessent d'être utiles. Voir Devuyst (A). art.cit. p.138

l'harmattan sec, dès décembre ou janvier, se manifeste journellement. Le capital d'eau du sol est vite épuisé. Seul élément assez favorable, l'humidité reste assez forte dans les régions maritimes avec des minima moyens proches de 50 %. Mais très vite, vers l'intérieur pour la province continentale, la saison sèche très longue est facteur limitant impératif du fait de sa rigueur ! Ici la présence du palmier à huile "azonale" ne s'explique que par le jeu des facteurs géographiques ; il est lié aux influences maritimes, comme le prouve l'amincissement régulier vers le Nord de son domaine.

b) Les données thermiques montrent que l'aire du palmier est celle des climats à moyennes de températures modérées et à faibles amplitudes saisonnières (cf figure 54). La limite nord du domaine thermique à amplitude annuelle moyenne de moins de 5° se situe au Nord de celle de l'Elaeis à l'exception de la région des niayes et de la moyenne Casamance. Ici le rythme climatique est soudanien ; la fraîcheur de janvier et la période chaude de fin de saison sèche sont plus marquées qu'au Sud.

Cette relative uniformité des températures moyennes des pays du palmier apparaît à l'analyse du tracé des isothermes. La plus grande partie du domaine connaît une température moyenne annuelle entre 25 et 27°5 . Du littoral de la Guinée au Bas Nigeria, la période la plus fraîche est le coeur de l'été boréal ; au mois d'août, la plus grande partie des stations de ce domaine enregistrent des températures moyennes entre 22°5 et 25°. Seuls alors la Casamance et la Guinée portugaise, le Sud du Ghana, la région de Cotonou et le Nord du delta du Niger connaissent des moyennes supérieures à 25°. En janvier par contre, des rivières du Sud au Nigeria, les températures moyennes sont presque partout supérieures à 25°, alors qu'en Casamance et Guinée portugaise, elles se situent entre 22°5 et 25°.

Le tracé des isothermes moyennes mensuelles de janvier et d'août montre le rôle particulier des reliefs du Fouta Djalon, de la dorsale libero-guinéenne jusqu'à Man et des régions hautes des Monts du Togo, dans le domaine thermique. La moyenne annuelle des températures y tombe à moins de 25° et même au-dessous de 22°5 pour le Fouta Djalon. Partout, les minima moyens d'hiver descendent au-dessous de 20° et même 15° dans les bastions montagneux. Ce sont là des conditions limitantes : l'Elaeis ne dépasse guère 500, exceptionnellement 700 mètres d'altitude (27).

---

(27) Henry (P). Recherches sur la croissance et le développement de l'Elaeis guineensis et chez cocos nucifera. Comparaisons avec quelques autres palmiers. Thèse, Université de Paris, 1957, 154 pp.

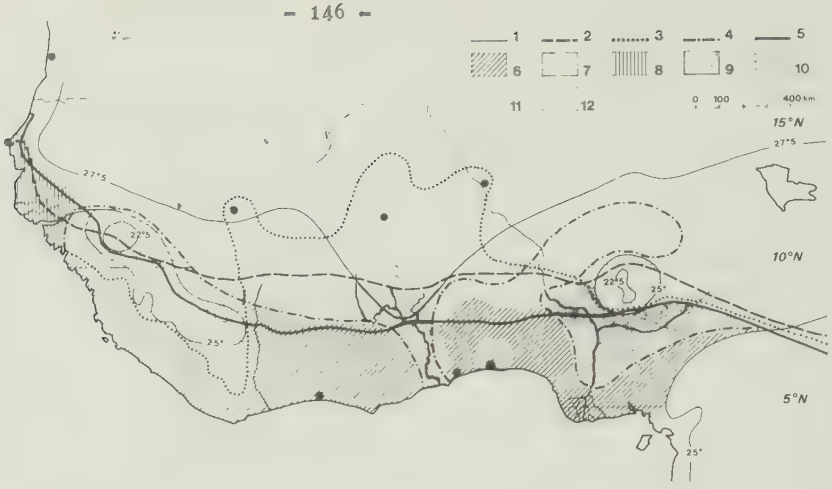

Figure 54 : Les données thermiques du domaine du palmier à huile.

1 - Isothermes annuelles moyennes
2 - Limite nord des amplitudes moyennes de moins de 5°
3 - Limite nord des régions à moyenne supérieure à 25° en janvier
4 - Limite sud des régions à moyenne supérieure à 25° en août
5 - Limite nord du palmier à huile
6 - Moyennes mensuelles les plus basses en été boréal. Minima moyens supérieurs à 20°
7 - Moyennes mensuelles les plus basses en été boréal. Minima moyens inférieurs à 20°
8 - Moyennes mensuelles les plus basses en hiver boréal : 22°5 à 25°
9 - Moyennes mensuelles toujours supérieures à 25°
10 - Moyennes mensuelles inférieures à 25°
11 - Minima moyens d'hiver inférieurs à 20°
12 - Minima moyens d'hiver inférieurs à 15°

Si l'on considère enfin les données de l'ensoleillement, on peut remarquer que sa durée annuelle est à peu près partout satisfaisante. Tout naturellement, ce total est plus important dans l'intérieur du fait de son intensité pendant la longue période sèche. Au contraire, dans les régions les plus régulièrement humides, il se situe entre 1500 et 2000 heures, ce qui est encore suffisant. Ce n'est que sur le littoral libérien du fait des précipitations presque constantes et de la forte nébulosité et en montagne qu'il pourrait apparaître facteur limitant : de juin à septembre, l'ensoleillement ne dépasse guère trois heures par jour dans ces régions. Par contre, ailleurs il dure au moins quatre heures, ce qui peut être considéré comme convenable.

En conclusion, les caractéristiques climatiques générales du domaine ouest africain du palmier à huile témoignent d'une assez grande hétérogénéité ; pour de vastes régions, elles sont très éloignées des critères optima théoriques. Des trois pays qui nous intéressent, la Côte d'Ivoire apparaît la plus favorable puisque y cumulent les effets bénéfiques de fortes précipitations et d'une assez bonne répartition de ces pluies. Par contre dans l'Est, au Bénin et le Nord-Ouest, en Casamance, le palmier se contente le plus souvent de conditions assez médiocres : ici, trop longue saison sèche, là, précipitations indigentes (cf figure 51 B) qui expliquent le développement de la culture de l'arachide dans les palmeraies.

Reste le mince domaine de palmeraies des "niayes" du Sénégal qui, étiré du Cap Vert à la région de Lompoul (16° Nord) est, par les conditions climatiques qui y règnent, une sorte de défi aux notions écologiques théoriques : autour de 600 mm au Sud, 450 à 500 au Nord, trois mois recevant plus de 100 mm (juillet-septembre), puis deux mois seulement (août et septembre) dans le même sens. Certes, ce climat "subcanarien" se traduit par des températures plus fraîches et un état hygrométrique plus élevé en saison sèche qu'à l'intérieur du Sénégal : "La région littorale, de Saint-Louis à Dakar, se distingue par une fraîcheur et une humidité exceptionnelles" (28). Il n'en reste pas moins que le déficit hydrique considérable, 707,6 mm à Dakar et 962,5 mm à Saint-Louis (29), rend la présence de l'Elaeis aberrante. En fait, ici il est lié à des facteurs édaphiques très originaux : dans ce domaine où règne le sable, le palmier à huile signale les véritables oasis où affleure l'eau. Les dépressions sont autant d'anciens golfes marins ou d'estuaires (30) coupés du littoral par des cordons dunaires. Le fond, tapissé de sols

---

(28) Moral (P). Le climat du Sénégal (1er article). Rev.de Géog.de l'Afrique occid. Univ.de Dakar, n°1-2, 1965, pp.49-70, cf p.69. En février, le courant froid des Canaries se manifeste avec force apportant la fraîcheur et maintenant une humidité relative moyenne supérieure à 60 %. Il faut remarquer aussi que de décembre à mars, ces régions sont celles qui bénéficient le plus des pluies de saison sèche ou "Heug". Mais en moyenne, elles n'apportent sur les quatre mois que 10,4 mm à Saint-Louis et 5,6 mm à Dakar, ce qui a peu d'influence sur le comportement du palmier. Cf Seck (A). Le Heug ou pluie de saison sèche au Sénégal. Ann.de Geog. mai-juin 1962, pp.225-246

(29) Déficits calculés selon la formule Thornthwaite.

(30) Michel (P). Rapport préliminaire sur la géologie, la morphologie, l'hydrologie et la pédologie de la région des niayes, de Cayar à l'embouchure du Sénégal. Mission d'aménagement du Sénégal, Bull.n° 56, 1955, 38 pp.

Figure 55 : Les subdivisions géobotaniques du domaine ouest-africain du palmier à huile.
(D'après Aubréville et Schnell)

1 - Forêt dense
2 - District préforestier continental (mosaïque forêt-savane)
3 - District préforestier maritime
4 - Mangroves
5 - Domaine du cocotier
6 - Savanes guinéennes à forêts galeries
7 - Limite nord du domaine des palmeraies homogènes.

noirs (batir des Wolof) hydromorphes favorables aux cultures maraîchères par leur richesse en matière organique, est occupé en hivernage par la nappe d'eau douce qui surmonte les eaux saumâtres profondes. Cette nappe disparaît en saison sèche ne laissant que des mares temporaires ou, cas d'exception, de petits lacs comme le lac Tamna. C'est au-dessus du niveau d'affleurement permanent de la nappe, sur les sols sablo-argileux temporairement hydromorphes que se localisent des boqueteaux d'Elaeis denses au Sud jusqu'au lac Tamna, mais de plus en plus clairs vers le Nord.

En fait, dans un tel milieu, l'arbre qui, selon Trochain, serait spontané, subsiste plus qu'il ne prospère (31) ; les stipes sont grêles et élancés, la production des régimes fructifères très faible et la richesse en pulpe des fruits très médiocre (15 % en moyenne). On a là en limite un Elaeis très peu doué pour la production de l'huile. Malgré les multiples interdictions de l'époque coloniale, cette palmeraie des niayes est un vignoble exploité par des grimpeurs diolas venus de Casamance (32).

Cet exemple des niayes bien que paradoxal, laisse deviner le rôle essentiel de la nature des sites et des types de sols dans la répartition du palmier à huile à l'intérieur d'un domaine dont les limites sont pour l'essentiel d'ordre climatique.

B) LES RESSOURCES ANNEXES DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'ELAEIS : LE COCOTIER ET LES OLEAGINEUX FORESTIERS

Si l'aire du palmier à huile s'identifie assez précisément à celle des climats guinéens, elle correspond aussi au domaine forestier, ce qui s'inscrit dans la stricte logique de la zonalité bioclimatique ouest-africaine.

Par delà les multiples nuances physionomiques et les types très variés d'associations floristiques s'opposent, par référence à l'Elaeis, deux grands ensembles forestiers. La forêt dense humide est celle qui, à l'état primaire, exclut ce dernier, compagnon de l'homme dans les seules clairières de défrichement et en forêt secondaire. Cette sylve qui couvre tout le territoire s'étendant de la Sierra Leone à la Côte d'Ivoire méridionale et au Ghana occidental, offre par contre les multiples ressources d'un "verger" avantageux par la variété considérable d'essences différentes ; les espèces à fruits ou graines oléagineuses y sont très nombreuses.

Hors ce bastion de la forêt dense, à sa lisière nord les régions préforestières assurant la transition à la savane, au long du littoral des rivières du Sud le "district" guinéen maritime, le Sud du Dahomey-Togo

(31) Trochain (J). Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Mém. IFAN n°2, Larose, 1940, 433 pp. cf p.354

(32) Rousseau (?). Le palmier à huile au Sénégal. Inform.Géog. sept-oct. 1950, n°4, pp.141-148, cf p.143

enfin offrent des paysages forestiers beaucoup plus variés dans la physionomie et moins riches sur le plan floristique. Des facteurs géographiques et édaphiques y individualisent de nombreux types "forestiers" où l'Elaeis est toujours présent. Mais surtout, l'action de l'homme a été prépondérante : il a largement entamé ou fait disparaître la forêt "climacique", il a partout favorisé l'extension de la palmeraie et il a acclimaté de nombreuses essences pantropicales "étrangères". Son action sélective a donc favorisé les "plantes utiles" dont de nombreuses espèces oléagineuses apportent d'éventuels compléments à l'huile de palme.

De la Casamance au delta du Niger, l'"étage" littoral de l'Afrique occidentale, par ses conditions édaphiques tout à fait particulières, offre des paysages végétaux très originaux. Les vastes atterrissements vaseux qui bordent les grands estuaires des rivières du Sud sont le domaine privilégié de la forêt à palétuviers, la mangrove. Par contre, les étroits cordons sableux qui, sur de longues distances frangent en avant des lagunes le continent proprement dit, offrent en façade de la palmeraie, le mince liseré de la cocoteraie.

I - LE COCOTIER, ARBRE AU "CENT USAGES" DES REGIONS LITTORALES

Par rapport au vaste domaine des palmeraies, l'aire du cocotier est très exiguë en Afrique occidentale ; tout au long du rivage, de Saint-Louis au Nigéria, elle fait figure d'un mince ourlet dont la largeur ne dépasse jamais plus de quelques kilomètres. En fait, de l'embouchure du Sénégal à la Côte d'Ivoire occidentale, il n'existe pas à proprement parler d'"aire" du cocotier. L'arbre est exclu des rives basses et vaseuses des grands estuaires domaine de la mangrove et sur les atterrissements sableux ou les plages, il n'apparaît qu'en bouquets signalant les villages.

C'est seulement à l'Est de la Sassandra que commence la véritable cocoteraie. Entre les lagunes et le rivage, jusqu'au Nigéria occidental, elle s'allonge presque continuement sur plus de mille kilomètres mais elle ne couvre guère plus de 40.000 hectares en Côte d'Ivoire, Ghana et Togo-Dahomey.

1) L'arbre et ses produits (33)

"Arbre aux cent usages", "arbre providentiel", le cocotier (cocos nucifera L.) "Roi de la flore tropicale" ne se différencie guère de prime abord, du palmier à huile. Comme ce dernier, il présente un stipe élancé, portant les traces d'insertion des feuilles tombées et un panache de longues feuilles à folioles. C'est là rappeler que les deux espèces appartiennent à la grande famille des "palmiers". Mais certains caractères spécifiques ont permis un classement du cocotier dans la tribu des "cocoïnées" : stipe de couleur grise plus flexueux que celui de l'Elaeïs, à renflement basal très marqué et surtout gros fruits, groupés en grappes, mais libres de toute rafle.

L'épaississement du stipe à son pied se prolonge sous le sol par le"bulbe" radiculaire d'où divergent des milliers de racines principales, minces filaments de plusieurs mètres de longueur, prolongés par un réseau très dense de racines secondaires auxquelles aboutissent des radicelles absorbant l'eau et les substances minérales. Cet énorme ensemble radiculaire qui se situe au niveau du sol, ne dépasse pas en général trente centimètres d'épaisseur, mais en sol très meuble des racines principales peuvent s'enfoncer à la rencontre de la nappe d'eau, utilisable si elle n'est pas profonde de plus de trois mètres.

La parenté de ce système de racines avec celui de l'Elaeïs laisse deviner quant à la nature du sol, les exigences assez comparables des deux espèces. Un sol meuble et profond convient particulièrement au cocotier. Alors, les racines peuvent explorer un grand volume de terre pour y puiser eau et éléments minéraux et les pneumatophores que portent les racines principales sont capables d'assurer d'intenses échanges gazeux avec l'atmosphère du sol. De ce point de vue, les sols sableux sont

---

(33) Pour ces questions d'ordre général sur le cocotier, nous avons utilisé :
Prudhomme (E). Le cocotier : culture, industrie, commerce. Paris, Challamel, 1906, 491 pp.
Adam (J). Les plantes oléïfères de l'Afrique occidentale. Paris, Challamel, 1915, III, 110 pp.
Cahiers encyclopédiques d'Outre-Mer n°2. Les oléagineux de l'Afrique intertropicale française, T.I, culture, ch.3, le cocotier, pp.43-56
Child (R). Coconuts. Londres, Longmans, Green and Co Ltd, 1964, 216 pp.
Frémond (Y), Ziller (R) et Nucé de Lamothe (M.de). Le cocotier. Paris, Maisonneuve et Larose, coll. Techniques agricoles et productions tropicales, n°VIII, 1966, 267 pp.

"physiquement" favorables. Mais le cocotier peut aussi s'acclimater parfaitement à des sols assez argileux, homogènes sur une assez grande profondeur et bien drainés. Dans tous les cas, comme l'Elaeis, il n'apprécie guère les sols à horizons trop différenciés, surtout si certains comportent des indurations et la stagnation d'une nappe affleurante qui peut conduire à l'asphyxie.

En fait, le cocotier dont les plantations sont situées essentiellement au voisinage de la mer, est surtout un arbre des sols sableux comme ceux des atolls de la Polynésie. Cette proximité de la mer pose le problème du comportement de l'arbre en sols riches en sel. Il n'est pas prouvé qu'il ait pour eux une préférence, puisque ses rendements sont aussi bons à des distances de la mer où les eaux sont totalement douces. Tout au plus, il manifeste surtout une grande tolérance aux eaux riches en chlorure de sodium (34). Ce fait montre que le cocotier, comme l'Elaeis, n'est guère exigeant quant aux propriétés chimiques du sol : il s'acclimate à des taux d'acidité très variables et peut pousser sur des sables presque stériles : son niveau de productivité est alors sous la dépendance des apports fertilisants.

Au long de la vie du cocotier qui peut dépasser quatre vingts ans (35), le stipe s'allonge jusqu'à vingt ou vingt cinq mètres, mais il ne gagne pratiquement pas en diamètre qui ne dépasse guère 30 à 40 cms en moyenne. Cette vie est marquée par les phases continues de feuillaison, de floraison et à partir de sa sixième ou septième année, de fructification.

"Entre le minuscule bourgeon initial et l'énorme feuille adulte, il y a un long chemin qui ne sera parcouru qu'en plusieurs années" (36). La feuille de cocotier qui nait au rythme d'une par mois environ, vit en moyenne cinq ans ; pendant deux ans, elle forme une véritable gaine autour du stipe et ne dépasse guère dix centimètres de longueur, puis

---

(34) Prudhomme (E) estimait que le cocotier montre une véritable prédilection pour les sols imbibés d'eaux saumâtres. ouv.cit. p.40. Les auteurs récents comme Child (R). ouv.cit. p.95, penchent pour une simple tolérance.

(35) On considère que la "vie économique" moyenne de l'arbre ne dépasse pas soixante ans.

(36) Frémond (Y), Ziller (R) et Nucé de Lamothe (M.de). Le cocotier. ouv.cit. p.25

après une phase d'élongation rapide de quelques mois où elle forme flèche, elle entre dans une phase adulte à faible croissance, port décombant, puis flétrissement qui dure vingt quatre à trente mois.

Comme pour l'Elaeïs, l'inflorescence ou "spathe" se situe à l'aisselle de la feuille ; lorsqu'elle s'ouvre, elle se divise en nombreux longs épis comportant des fleurs mâles et femelles. Celles-ci s'épanouissent en général après celles-là, ce qui confère au cocotier les caractères d'une plante allogame (37). Pour un cocotier de plantation bénéficiant de bonnes conditions de climat et de sol, la première ébauche de floraison se produit à l'âge de six ans environ, ce qui est promesse de première récolte dans un peu plus d'une année. Les fleurs femelles donnent en principe chacune un fruit après fécondation. Mais juste après cet épisode, une partie de ces inflorescences tombe. L'importance de cette "nouaison" est en liaison directe avec les données climatiques et les techniques de culture.

Un an environ après la fécondation, le fruit ou "noix de coco" est mûr. C'est alors une "noix" de forme ovoïde, de la taille moyenne de la tête, pesant un kilo à 1,5 kilo, qui est insérée dans une énorme grappe formant des fruits à différents stades de développement. C'est une drupe monosperme protégée par un endocarpe ou "coque" à trois côtés, très dur, de teinte noirâtre, lui-même emballé dans un mésocarpe très fibreux de couleur brune, le "husk", recouvert d'un épiderme lisse de couleur verte, jaune ou brunâtre selon les variétés, ayant maturité complète. La graine est composée d'un albumen cartilagineux et oléagineux, d'épaisseur variable, comportant une cavité qui contient un liquide opalin, l'"eau de coco" et d'un embryon situé en face d'un des trois pores que l'endocarpe porte à proximité de son point d'attache sur le régime.

Pendant les six à huit mois qui suivent la fécondation, la croissance des fruits est rapide : ils atteignent leur taille et leur poids, soit trois à quatre kilos,maxima. La noix contient alors un amas pâteux qui va se transformer d'une part en eau, d'autre part en albumen. Puis, jusqu'au douzième mois, soit à maturité, ce dernier s'épaissit de plus en plus et s'enrichit en matière grasse, tandis que l'eau de coco disparaît en partie. En même temps, les fibres du husk deviennent coriaces

(37) Pour le cocotier nain, il y a possibilité d'autofécondation, puisque pendant une douzaine de jours, il y a coexistence des deux phases mâle et femelle.

et prennent une teinte brunâtre, l'épiderme se plisse et se couvre de tâches sombres. La noix mûre qui ne pèse plus qu'un kilo et demi en moyenne, tombe alors d'elle-même sur le sol, ce qui facilite la récolte. Si la faucille ou le grimpage sont souvent employés pour la cueillette de fruits mûrs non encore tombés, ce n'est que pour rendre le plus productif possible chaque "tour de récolte".

Au point de vue industriel et commercial, le cocotier est avant tout un oléagineux. A l'état frais, l'albumen comporte à la récolte 40 % d'huile, 43 % d'eau et 17 % de matières sèches ; il permet alors sur place, la fabrication d'une huile de coco de couleur blanche, utilisée dans toutes les préparations culinaires des régions productrices du Pacifique. Séché, cet albumen fournit le "coprah" riche pour 65 à 70 % de son poids d'huile de couleur jaune, assez acide (5 % en moyenne). Présentée en Europe occidentale comme une huile concrète, elle est le plus souvent liquide dans les pays de production, puisqu'elle fond entre 23 et 26° C. Elle a un indice d'iode très faible, 8 à 10, alors que son indice de saponification 250 à 260 est très élevé. C'est donc une huile très intéressante pour la savonnerie, d'autant plus qu'elle contient 44 à 51 % d'acide laurique qui fournit au savon de remarquables qualités moussantes. Mais après désodorisation, décoloration et neutralisation, c'est un bon corps gras alimentaire aujourd'hui composant de base des margarines et graisses végétales. Les tourteaux qui ne contiennent que 20 % environ de protéines constituent cependant un bon aliment du bétail.

Hors ces produits oléagineux, la noix de coco fournit bien d'autres ressources alimentaires. Le "coco râpé" est obtenu par broyage, puis séchage de l'amande fraîche de noix sélectionnées avec soin. C'est un produit très apprécié en biscuiterie et pâtisserie. L'albumen frais de la noix est considéré tant dans les pays producteurs qu'en Europe, comme une véritable friandise qui justifie ici l'importation de noix fraîches. Enfin l'eau de coco fraîche constitue une boisson très prisée sur les lieux de production.

Comme l'Elaeis, le cocotier est riche en sève qui peut être recueillie par incision à l'extrémité de l'inflorescence. Elle est pratiquée en Extrême-Orient par des grimpeurs qui disposent à la blessure une petite jarre, visitée matin et soir, où le liquide s'écoule (38).

---

(38) Prudhomme (E). ouv.cit. pp.375-383

Ce jus ou "toddy" qui contient 12 à 15 % de sucrose est à la base de la fabrication de sucre brut (jaggery), de sirop (treacle), d'alcool (arack) et de vinaigre.

Les usages non alimentaires des produits du cocotier sont multiples. La "fibre de cocotier" ou "coïr" est produite par le mésocarpe fibreux de la noix. Les filaments de trente centimètres de longueur environ, fournissent après rouissage et traitement mécanique, une bonne matière première pour la fabrication de cordages, de filets, de hamacs etc... Les fibres les plus courtes sont employées dans la confection des brosses, des balais ou pour le rembourrage de sièges, coussins, matelas, etc... Ajoutons que la coque de la noix qui fournit de nombreux types de récipients peut, après séchage et carbonisation, donner un charbon réducteur, que les cendres de ces mêmes coques procurent un engrais riche en potasse, que les feuilles sont un matériau de construction apprécié et que les troncs très durs, difficilement putrescibles représentent un excellent bois d'oeuvre.

2) Le cocotier est un arbre des climats marins de la zone intertropicale

Cette remarque est fondée sur le fait que l'essentiel des superficies plantées en cocotiers, concerne dans le monde, à moins de 20° de latitude nord et sud, soit la totalité des terres des îles de faible superficie, soit une mince frange côtière des domaines continentaux. En fait, une telle localisation près de la mer, n'a rien d'absolument impératif puisqu'à Ceylan et en Inde, on trouve des cocoteraies jusqu'à 300 kms dans l'intérieur. Mais, en limite, l'arbre n'est plus alors qu'un producteur de fruits. Cette répartition du domaine du cocotier montre simplement, par cumul des données zonales (faibles latitudes) et géographiques (voisinage du littoral) combien plus encore que le palmier à huile, il est l'arbre des climats chauds et humides réguliers tout au long de l'année.

A n'en point douter, le cocotier aime les températures élevées et stables. Selon tous les spécialistes, 27° centigrades représentent pour lui un optimum, s'ils constituent une température moyenne excluant les extrêmes diurnes fréquents et saisonniers prolongés à plus de 32° et moins de 20° (39). Ceux-ci ralentissent le développement de l'arbre et

(39) Adam (J) et Ferrand (M). ouv.cit. T.I, p.47

diminuent sa production, ce qui exclut les plantations à plus de 600 mètres d'altitude, alors que ceux-là signifient de faibles précipitations, le souffle de vents chauds, un fort déficit hydrique et donc une transpiration trop élevée. Cependant, "le cocotier est un arbre de grande lumière" (40). L'ensoleillement favorise, par photo-synthèse une forte teneur en coprah : deux mille heures de soleil par an, soit six heures en moyenne par jour, constitueraient un optimum. Plusieurs mois successifs à moins de cent vingt heures font figure de facteur limitant.

Plante du soleil, le cocotier est aussi celle de la pluie, ce qui suppose pour chacun de ces éléments du climat, une assez grande régularité, puisque les excès trop marqués de l'un signifient en général des insuffisances de l'autre. Des précipitations de l'ordre de 1700 à 2000 mm bien réparties lui seraient très favorables. Certes l'arbre peut supporter un total beaucoup plus important, mais les trop fortes pluies qui peuvent provoquer un pourrissement des fruits ne sont supportables qu'au cas de bon drainage du sol. Par contre, si les précipitations sont inférieures à 1200 ou 1300 mm, le cocotier doit puiser abondamment dans une nappe d'eau proche ou bénéficier d'apports par irrigation. Un total aussi modeste signifie en général l'existence de mois secs, à moins de 50 mm ; plus de trois mois successifs ainsi déficitaires affectent le comportement de l'arbre : les noix sont moins nombreuses et médiocre est la richesse en coprah. De ce point de vue les études entreprises se heurtent aux mêmes difficultés que celles consacrées à l'Elaeis (voir p.137). Elles ont montré jusqu'ici que les variations climatiques influent sur le nombre des noix et leur poids en coprah. La quantité de noix fournie par l'arbre semble pour chaque année être sous la dépendance des précipitations de l'année ou des deux années précédant celle de la récolte (41). Des périodes de sécheresse anormales paraissent responsables successivement d'un nombre restreint de fleurs (2 ans avant la récolte), d'une chute des fleurs femelles (avortement, un an avant la récolte) ou des jeunes noix et en fin de cycle d'une taille réduite des noix

---

(40) Frémond (Y), Ziller (R) et Nucé de Lamothe (M.de). ouv.cit. p.63

(41) D'après Frémond (Y), Ziller (R) et Nucé de Lamothe (M.de). ouv.cit. p.158, à Ceylan, cette période s'étendrait sur 15 mois.
Child (R), pour la même région (ouv.cit. p.48) estime que la production décroît pendant les treize mois qui suivent une année sèche.
Au cours des visites faites à Port Bouet et Sémé-Podji en octobre et novembre 1969, les spécialistes IRHO de ces stations nous ont confirmé que pour ces régions, la récolte de l'année est affectée par la pluviosité des deux années précédentes.

(six mois avant). Mais dans les deux à trois mois précédant la maturité, c'est un fort ensoleillement qui favorise la richesse en coprah.

Par delà les calamités climatiques exceptionnelles, le jeu des saisons a une grande importance puisque partout, dans les régions productrices, l'importance de la récolte varie selon la période de l'année, mais en général la récolte est plus faible en saison sèche qu'en saison des pluies. Il s'agit là de régimes qui, un an plus tôt, ont perdu un maximum de fruits par avortement en saison sèche de l'année précédente et qui ont terminé leur maturation en saison des pluies, soit avec un faible ensoleillement, ce qui limite le poids d'albumen par noix. Ces variations sont d'autant plus nettes que les saisons sont très tranchées, donc que l'on s'avance à l'intérieur du continent. Il n'est pas douteux que la prédilection du cocotier pour les sites littoraux est à lier aux conditions hygrométriques avantageuses qu'ils procurent, spécialement en saison sèche, c'est-à-dire une moyenne d'humidité supérieure à 80 %, sans minima moyens inférieurs à 60 % ! Il faut ajouter que les brises de mer seraient bénéfiques pour cette plante allogame (sauf les variétés naines) car elles favoriseraient la bonne dissémination du pollen.

3) Le cocotier ouest-africain et les hybrides

La famille des cocotiers présente une très grande variété d'individus dont le classement précis reste encore à faire, d'autant plus qu'au dire de tous les auteurs, la notion de variété est contestable pour une plante à fécondation croisée. Jusqu'à une date récente, les caractéristiques de l'arbre et surtout du fruit, sa couleur, sa forme, l'épaisseur de sa coque ont constitué les critères essentiels d'une classification qui comportait des centaines de types ne présentant guère de concordances d'une région d'étude à une autre car de très nombreuses influences écologiques particulières marquent la physionomie de l'arbre et influent sur son comportement.

On a remarqué ces dernières années qu'un des éléments de base de la classification physionomique, la taille du stipe de l'arbre adulte, s'associait à deux modes de fécondation différents. Le "grand cocotier" à stipe allongé pouvant atteindre 20 à 25 mètres de haut, est un arbre à fécondation allogame qui manifeste en général une croissance assez lente ; il ne produit pratiquement que sept ans après le semis. A l'opposé, le cocotier "nain" qui présente un stipe court, moins de douze mètres, est

caractérisé par son autogamie et la précocité de sa production ; dès trois ans après le semis, apparaissent les premières inflorescences et à cinq ou six ans, la production de coprah est très substantielle, bien que les noix soient petites. A l'intérieur de chacune de ces deux grandes"variétés", les caractères morphologiques reprennent toute leur valeur de critères de classification.

Le cocotier d'Afrique se range dans la variété des "grands cocotiers", fournissant un nombre élevé de noix de taille moyenne à rendement assez médiocre en coprah ; il faut 6000 à 7000 noix pour la fourniture d'une tonne de coprah. De plus, ces noix présentent un épiderme ridé parcouru par une rainure équatoriale, ce qui complique l'opération du débourrage. Ce cocotier d'Afrique occidentale offre peu de types différents puisque descendant de quelques noix introduites par les Portugais, il présente tous les caractères de la consanguinité. En fait, à partir du Pacifique et de l'Extrême-Orient, on constate un appauvrissement génétique de plus en plus marqué vers l'Ouest. De ce fait, toute amélioration du cocotier ouest-africain passe nécessairement par l'introduction de souches exotiques.

C'est seulement après 1952 que les travaux de sélection ont été véritablement entrepris par l'IRHO à Sémé Podji au Dahomey et surtout à Port Bouet en Côte d'Ivoire. La première démarche a consisté en l'importation d'un matériel d'origines variées, présentant des caractères très différents dont le tableau suivant répertorie les principaux (42) :

TABLEAU 7 : CARACTERISTIQUES DES PRINCIPALES VARIETES DE COCOTIERS

Variétés Grand :

Mozambique	.....	adaptation à la sécheresse
Philippines	.....	très grosses noix (3500 donnent une tonne de coprah)
Thaïlande	.....	grosses noix rondes à enveloppe fibreuse mince (4000 noix donnent une tonne de coprah)
Polynésie	.....	gros fruits à noix jaunes

Variétés naines :

Malaisie	: nain vert	: 5800 à 6000 noix (1 Tonne de coprah)
	nain jaune	: 8000 à 11000 noix (1 Tonne de coprah)
	nain rouge	: 6000 à 8000 noix (" " "

Il faut y ajouter des nains verts du Brésil, des nains jaunes du Ghana etc.

(42) Visite de la station de Port Bouet, 21 oct.1969. Entretien avec M. Brunin.

A partir des variétés locales choisies parmi les meilleurs producteurs et des souches importées, le sélectionneur s'est fixé comme but la production d'un individu fournissant un nombre accru de noix à bon rendement pour le coprah et à précocité marquée de production. Jusqu'ici les meilleurs résultats semblent fournis par l'hybride issu du croisement nain-grand. Il fournit un descendant à nombre de noix plus important et à proportion plus grande de coprah qui entre en production à cinq ans et dont le coprah est de qualité supérieure à celui fourni par les variétés naines. Les gains de productivité prévus ont été, pour les premières observations faites en Côte d'Ivoire, largement dépassés.

TABLEAU 8 : PRODUCTION DE COPRAH (en kg à l'hectare)

Années après la plantation	5	6	7	8	9	10	11
Matériel local			250	1500	2300	2600	2700
Hybrides (prévisions IRHO)	20	220	1000	2700	3200	3200	3200
Hybrides (observations GODEFROY)	280	2100	3200	3200			

Certes, ces résultats demandent confirmation, mais d'ores et déjà la cocoteraie sélectionnée paraît devoir relancer la production de coprah des régions productrices du golfe de Guinée.

II - LES ESPECES OLEAGINEUSES DE LA FORÊT DENSE

Depuis les géants de la forêt atteignant 40 à 50 mètres de hauteur jusqu'aux arbustes du sous-bois, en passant par les arbres de l'étage moyen et les lianes, les espèces à fruits ou graines oléagineuses sont multiples dans la forêt dense. Les différentes "flores" permettent avant tout un inventaire global et fournissent des indications quant aux richesses plus particulières des différents faciès forestiers : forêt ombrophile, mésophile, secondaire etc... Il est cependant très difficile de cerner avec quelque précision les aires d'extension d'essences souvent très disséminées.

Ces espèces oléagineuses de la forêt dense offrent des ressources très variées en matières grasses, mais un des éléments essentiels

d'originalité est l'abondance des "arbres à beurre" que peuvent expliquer les données climatiques associant chaleur et humidité. "C'est seulement sous le soleil des tropiques que se forment dans les amandes des fruits, les huiles concrètes si appréciées des fabricants de savon" (43). Ces climats relativement réguliers confèrent aussi à ces essences de la forêt une vie végétative relativement continue. Tout au long de l'année ou presque, elles produisent des fruits : il suffit de "se baisser pour ramasser" Cependant leur production est assez médiocre : les périodes de fructification des différentes espèces sont en général très courtes (cf figure 55) et les mêmes essences sont par définition très disséminées dans ce milieu forestier à grande hétérogénéité floristique.

1) Les arbres à beurre

Ils fournissent une matière grasse concrète ou beurre dont la consistance solide est liée à la richesse en stéarine, glycéride principal (44). Cette particularité est partagée par des essences appartenant à des familles botaniques très variées. Cependant, celle des Sapotacées dont le karité du Soudan est le représentant le plus "illustre" s'inscrit en priorité avec deux espèces communes de forêt dense.

Le "makoré" (Minusops heckelii Dal.) est un grand arbre, pouvant atteindre 60 mètres de hauteur, au fût très droit à beau bois très apprécié en ébénisterie, "peut-être le plus bel arbre de la forêt dense" (45). Ses fruits, grosses drupes jaunes, de forme ovale, à saveur amère, renferment une à trois graines de 20 à 25 grammes chacune, dont les cotylédons sont riches, pour 40 à 50 % de leur poids, d'une graisse jaunâtre ou beurre, à goût agréable, cependant dévalorisée par une acidification rapide. Un arbre fournirait 3000 à 4000 graines par an, soit selon Dalziel 30 kg de beurre environ fait pour 51 % d'acide oléïque et 43 % d'acide stéarique (46). Le makoré est un des grands arbres de la forêt dense hygrophile, mais il y est assez dispersé : on trouve au mieux un arbre par quinze hectares !

---

(43) Heckel (E). Recherches sur les graines grasses ou peu connues des colonies françaises. Ann. Inst.colon. de Marseille, 1897, pp.153-154

(44) Une matière grasse est dite concrète lorsqu'elle se présente à l'état solide dans des conditions normales de pression et à une température inférieure à 15° centigrades.

(45) Aubréville (A). La flore forestière de la Côte d'Ivoire. Centre tech. forestier tropical, 1959, 3 vol. cf T.III, 334 pp, pp.121-128

(46) Sur le makoré, voir : Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.358-359. Irvine (F). ouv.cit. pp.598-599. Busson (F). ouv.cit. pp.373-374. Vuillet (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain. dans Congrès d'agric. coloniale , ouv.cit. pp.206-208.

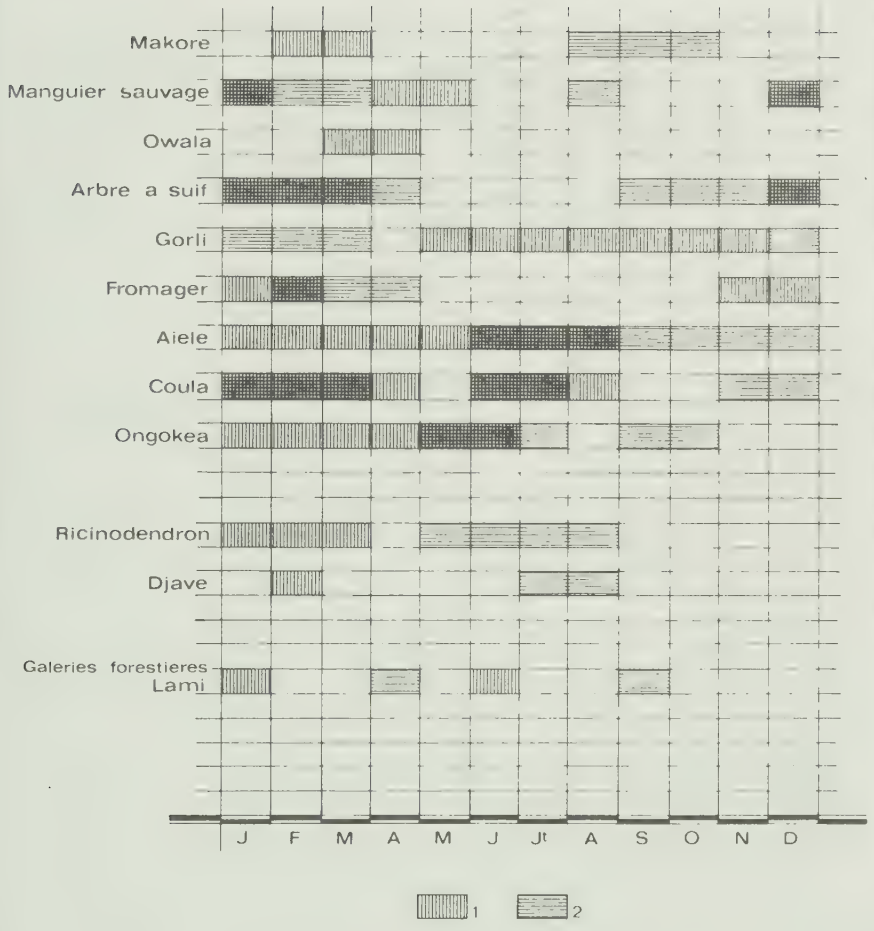

Figure 56 : Principales phases végétatives de quelques espèces oléagineuses de la forêt dense.
(D'après Aubréville (A). La flore forestière de la Côte d'Ivoire).

1 - Période de floraison
2 - Période de fructification

La famille des Sapotacées est aussi représentée en forêt dense par un arbre proche du makoré, le "moabi" (Mimusops djavé Engler). Cette essence de haute taille, à écorce rougeâtre crevassée, dont le bois est très apprécié, ne s'approche jamais à moins de trente kilomètres de la mer. Elle produit un fruit globuleux de la taille du poing qui contient des graines aplaties à coque dure, dont l'amande rend pour 45 à 50 % de son poids, une graisse qui fond à 32° et est proche par sa composition du beurre de karité (47).

Le "manguier sauvage" ou bè des Attié (Irvingia gabonensis Baill. famille des Simaroubacées) est un arbre d'une trentaine de mètres, appartenant à la strate moyenne de la forêt dense, mais aussi commun dans les forêts résiduelles du Bas Dahomey. Son fruit est une drupe jaune qui ressemble à une petite mangue dont la production serait très abondante en fin de chaque saison sèche : février à mai et septembre-octobre (48). La pulpe, comestible en dépit d'une saveur térébenthacée prononcée, contient un noyau à coque dure dont l'amande est très oléagineuse : jusqu'à 70 % de son poids en matière grasse (49). C'est une graisse solide, jaune, "le beurre de dika", riche pour 69 % d'acide myristique qui rappelle par l'odeur et la saveur le beurre de cacao (50). Mais le rendement en matière grasse est faible puisque cent kgs de fruits frais fournissent moins de 1 kg et demi de beurre (51).

---

(47) Sur le moabi, voir :
Fickendey (Dr E). Der Samen von Mimusops djave. Der Tropenpflanzen. 1910, pp.29-36
Annet (E). Observations sur le palmier à huile et divers oléagineux au Cameroun. Cong.Agric.colon. ouv.cit. T.II, 1918, pp.413-418
Taillard. Le Djave. Ds Agriculture au Cameroun, 1920, pp.91-94
Baudou : Ann. Museum colon.de Marseille, 4° série, n°2, 1949, pp.10-20
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.357-358
Walker (A) et Sillans (R). Plantes utiles du Gabon. Paris, Lec evalier 1961, 614 pp. cf p.394

(48) D'après les travaux de Mouard (A) cités par Henry (Y), il y aurait aussi une variété à fruits verts. Les plantes à huile.ouv.cit. p.215

(49) L'amande sèche ne représente que 2,2 % du poids total du fruit.

(50) Sur le "manguier sauvage", voir :
Heckel (E). Le "beurre de dika". Ann.Instit.colon.de Marseille, fasc.3 1893, pp.1-35
Annet (E). art.cit. pp.422-423
Henry (Y). ouv.cit. pp.215-217
Walker (A). Les plantes oléïfères du Gabon. Rev.Bot.appl., 1930, p.213
Aubréville (A). La flore forestière de la Côte d'Ivoire. T.II, 341 pp. cf pp.122-124
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.312-313
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.566-567
Busson (F). ouv.cit. pp.331-333

(51) Mouard (A). Sur l'Irvingia gabonensis du Dahomey. Agron.colon., mars 1921, pp.73-82

L'"Oil bean tree" des Anglais est Pentaclethra macrophylla Benth., une légumineuse qui, avec ses 20 à 25 mètres, appartient à la strate moyenne de la forêt dense, mais est aussi très fréquente dans les sites humides et les forêts galeries des régions préforestières, ce qui lui vaut une aire d'expansion considérable. Parfois appelé "arbre à semelle" par allusion à la forme de ses racines, il est aussi remarquable par la production de grosses gousses de quarante centimètres de long et dix de large, de couleur noirâtre. Elles contiennent trois à quatre graines de 6 à 7 cm de long, fournissant pour 45 % environ de leur poids, un corps gras, jaune pâle, solide, à odeur aigre assez déplaisante et à température de fusion élevée appelé "beurre d'owala" (52).

L'"arbre à suif" (Pycnantus kombo Baill.) est l'essence à fruits oléagineux de la famille des Myristicacées la plus répandue. C'est un arbre de la strate moyenne, abondant surtout en forêt mésophile, à fût long et régulier. Ses fruits oblongs, capsulaires, contiennent une graine composée pour 56 % de son poids (2 à 3 grammes) d'une matière grasse de couleur brunâtre dont la consistance rappelle celle du suif et qui fond seulement à 51 ° (53).

Abondant surtout dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire forestière, le gorli (Caloncoba echinata Gilg.) est un petit arbre de 5 à 7 mètres de haut, appartenant à la famille des Flacourtiacées. Caractérisé par des rameaux très étalés et un feuillage à port en boule, il produit des fruits globuleux couverts d'épines. La pulpe recèle de nombreuses graines très huileuses qui rendent une matière grasse concrète contenant plus de 85 % d'acide chaulmoogrique, proche de l'huile de chaulmoogra qui fut pendant longtemps le remède spécifique de la lèpre (54).

---

(52) Sur l'Oil bean tree, voir :
Heckel (E). Le beurre d'owala. Ann.Instit.colon.de Marseille, 1897, pp.183-192
Annet (E). ouv.cit. pp.423-424
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.220-221
Aubréville (A). La flore forestière de la Côte d'Ivoire. ouv.cit. T.I, 368 pp. cf pp.234-236
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.349-352
Busson (F). ouv.cit. pp.279-280

(53) Sur l'arbre à suif, voir :
Heckel (E). Le beurre de kombo. Ann.Instit.colon.de Marseille, 1895, pp.100-110
Annet (E). art.cit. pp.418-419
Aubréville (A). ouv.cit. T.I, pp.156-157
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.29-30

(54) Sur le Gorli, voir :
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.46 et "La culture du gorli, plante lépreuse". Ann.colon., 9 juin 1934
Aubréville (A). ouv.cit. T.III, pp.15-18

Il faut enfin rappeler que le cacaoyer, Theobroma cacao, peut être considéré en sous-produit, comme une plante oléagineuse, puisque les graines renferment, pour 45 à 55 % de leur poids, un beurre blanc, de saveur douce et agréable, qui fond vers 25-30° et ne rancit pratiquement pas.

2) Les espèces produisant des huiles fluides

De nombreux arbres, arbustes et lianes de la forêt dense produisent des fruits à graines riches en huiles fluides. Ces matières grasses ont été dans l'ensemble moins étudiées car, à priori, elles étaient sans grand intérêt pour la savonnerie et la stéarinerie industrielles.

Le fromager (Ceiba pentandra Gaertn.) de la famille des Malvacées est, avec ses 40 à 50 mètres, un des géants de la forêt. Espèce "pantropicale", il couvre une aire considérable. En forêt dense primaire, il est assez peu fréquent ; son domaine de prédilection est celui des forêts secondaires où ses dimensions géantes lui ont conféré un caractère sacré, donc la protection de l'homme. Il est aussi très commun dans les régions préforestières et les savanes guinéennes. Son fût épineux à branches étagées, à écorce grise, lui confère par son énorme diamètre et la puissance des contreforts qui l'étayent, un signalement très original. Le fruit ellipsoïde, déhiscent, contient des graines oléagineuses qui sont entourées de kapok. Pour 25 % de leur poids, elles fournissent une huile proche de celle du coton, limpide, de couleur jaune clair, d'odeur très agréable (55).

L'aielé des Agni (Canarium schweinfurthii Engler.) de la famille des Burséracées, est un très grand arbre, pouvant atteindre 40 mètres, à écorce claire, fissurée ou écailleuse, à résine odorante, dont les feuilles composées sont groupées à l'extrémité des rameaux. Son fruit, de couleur bleu noir, qui rappelle une prune violette de 3 à 4 cm de long a une pulpe verdâtre peu abondante mais comestible, assez riche en matière grasse. Le noyau, de section triangulaire, à coque très dure, renferme une amande qui recèle une huile fluide, dont le goût rappellerait

---

(55) Sur le fromager, voir :
Henry (Y). ouv.cit. p.198
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.117-119
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.190-193
Busson (F). ouv.cit. pp.307-308
Aubréville (A). ouv.cit. pp.264-268

celui du beurre de karité. Ce grand arbre caractérise surtout la forêt mésophile de plateau, vers 400-500 mètres d'altitude. C'est une essence de lumière fréquente dans les formations secondaires et sur le bord des chemins (56).

Panda oleosa Pierre est un arbre moyen, de 15 à 20 mètres de haut, appartenant à la famille des pandacées, assez abondant en forêt hygrophile. Ses fruits groupés en grappes, sont des drupes vert-jaune à noyau ovoïde très dur, qui contient une à quatre amandes en forme de croissant. Elles recèlent une matière grasse fluide (33,5 % d'acide oléïque et 32,6 % de linoléïque) à odeur agréable, comestible (57).

Le Coula (Coula edulis Baill. de la famille des Olacacées) est un arbre d'une vingtaine de mètres de haut, au tronc irrégulier et à la cime très branchue, très abondant dans le sous-bois des forêts denses, de Sierra Leone au Gabon. Son fruit s'apparente à une noix : c'est la "noix d'Afrique" dont l'amande ressemble à une noisette de goût agréable. Elle contient une matière grasse très limpide, remarquable par sa richesse presqu'exclusive en acide oléïque : "véritable curiosité scientifique" selon Heckel. Mais malheureusement, l'huile ne représente que moins de 5 % du poids de l'amande ! (58)

Dans la même famille botanique, Ongokea gore Engler. est un assez grand arbre de 30 mètres de haut environ, au fût très droit, cylindrique, à écorce rugueuse grisâtre, dont le fruit globuleux de couleur jaune est en partie entouré par une coque verte assez dure.

---

(56) Sur l'aiélé, voir :
Chevalier (A). Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française. Paris, Dépôt des Publications, 1909, pp.145-147
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.315-316
Aubréville (A). ouv.cit. T.II, pp.138-139
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.508-510
Busson (F). ouv.cit. p.336

(57) Sur Panda oleosa, voir :
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.288
Aubréville (A). ouv.cit. T.I, pp.361-363
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.461-463
Busson (F). ouv.cit. pp.319-322
Walker (A) et Sillans (R). ouv.cit. p.342

(58) Sur le Coula, voir :
Heckel (E). L'huile de Coula. Ann.Instit.colon.de Marseille, 1898, pp.1-11
Chevalier (A). Les végétaux utiles... 1909, p.218
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.293
Aubréville (A). ouv.cit. T.I, pp.104-106
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.467 et 469
Busson (F). ouv.cit. pp.157-158

Le noyau, volumineux, comporte un albumen charnu et huileux qui contient 65 % d'huile selon Dalziel, jusqu'à 79 % d'après Heckel. Cette matière grasse fluide (75 % d'acide linoléique) ou huile d'Ongéko à odeur assez déplaisante, s'épaissit assez rapidement à l'air ; cette siccativité la rapproche de l'huile de lin. C'est une essence caractéristique de la forêt mésophile, qui se rencontre aussi dans les galeries forestières (59).

"L'arbre à pain d'Afrique" (Treculia africana Dec.) appartient à la famille des Moracées. C'est un arbre moyen, de 20 à 25 mètres de haut, à fût tortueux, à contreforts étroits. Il fournit d'énormes fruits de forme sphérique qui poussent sur le tronc et peuvent peser jusqu'à 15 kgs ! Ils recèlent dans une pulpe spongieuse jusqu'à 1,500 graines de couleur brune de un centimètre environ de longueur. L'amande qui représente 85 % du poids de cette graine, contient une huile comestible à goût proche de celui de l'huile d'arachide. L'arbre à pain est commun dans toutes les régions forestières (60).

Ricinodendron africanum Muell. est un grand arbre de la famille des Euphorbiacées, commun surtout dans les forêts secondaires près des villages. Caractérisé par un fût tordu et une écorce écailleuse à teinte gris rougeâtre, il affirme une croissance très rapide. Il produit des fruits indéhiscents à deux ou trois lobes, couverts d'une enveloppe dure de couleur vert foncé. Les graines noirâtres contiennent une amande très riche (45 à 47 %) en huile fluide, incolore, siccative, proche des huiles de lin et de tung (61). Un des obstacles à son utilisation est la difficulté de séparation du noyau de son enveloppe (62).

---

(59) Sur Ongokea gore, voir :
Heckel (E). L'huile d'Ongeko. Ann.Instit.colon.de Marseille, 1898, pp.67-72
Chevalier (A). ouv.cit., 1909, 5, p.220
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.294
Aubréville (A). ouv.cit. T.I, pp.100-102
Irvine (F.R). ouv.cit. p.471
Walker et Sillans. ouv.cit. p.316

(60) Sur l'arbre à pain, voir :
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.286
Aubréville (A). ouv.cit. T.I, pp.58-60
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.449-450
Walker et Sillans. ouv.cit. p.302 . Busson (F). ouv.cit. pp.118-120

(61) L'huile de "tung" ou "huile de bois de Chine" est une huile très siccative fournie par les graines du fruit d'Aleurites fordii Hemsley, petit arbre de la famille des Euphorbiacées commun en Extrême-Orient et en particulier au Nord-Vietnam.

(62) Sur Ricinodendron africanum, voir : Heckel (E). L'huile d'essang. Ann.Instit.colon. de Marseille, 1898, pp.40-49. Dalziel (J.M). ouv. cit. p. 215. Walker et Sillans. ouv.cit. p.175. Busson (F). ouv. cit. pp.174-176

III - LES OLEAGINEUX SECONDAIRES DES FORÊTS ET SAVANES PREFORESTIERES

Le domaine ouest-africain du palmier à huile qui, en son coeur, de Sierra Leone au Ghana englobe les pays de la forêt dense, s'identifie ailleurs aux paysages végétaux plus nuancés des pays de Guinée.

En Casamance et Basse Guinée à l'Ouest, au Benin à l'Est et sur la lisière de la forêt dense au Nord, la formation "climacique" était sans doute la "forêt sèche dense à sous-bois arbustif" (63). L'influence de l'homme, décisive dans ces régions, a conduit à des formes très variées de dégradation de cette forêt dont ne subsistent plus que des bastions reliques ; çà et là se rencontrent des essences de la forêt dense dont, au titre des espèces oléagineuses, le fromager, le manguier sauvage et l'arbre à pain sont les plus fréquents. Par contre les graminées ont conquis des surfaces considérables, où les arbres appartenant aux seules espèces utiles protégées par l'homme se maintiennent assez serrées. Partout, les paysages sont faits d'une "mosaïque" où ces savanes boisées guinéennes sont coupées par des îlots forestiers.

Vers la côte, en Casamance et en Guinée surtout, la forte densité des arbres caractérise des forêts claires. Le climat plus régulièrement humide que dans l'intérieur, explique l'originalité floristique d'un "district maritime" où la flore s'est enrichie de nombreux apports étrangers. Par contre aux limites nord du domaine du palmier à huile, les espèces de savane jouent déjà un rôle essentiel. Mais, par leurs conditions édaphiques particulières, les berges des rivières fournissent des sites favorables aux forêts galeries qui prolongent la forêt dense et offrent aussi de nombreuses essences particulières, ripicoles.

Ainsi, bien que leur flore soit moins riche que celle de la forêt dense, les "régions préforestières" disposent d'une gamme très variée d'espèces oléagineuses "secondaires" qui ne sauraient cependant entrer en concurrence sur le plan économique avec le palmier à huile présent partout. Il faut pourtant remarquer que "sur le terrain", les îlots forestiers excluent souvent le palmier à huile par ailleurs contraint sur leurs marges ou dans les vieilles jachères à une dure compétition avec le recrû forestier qui l'étiole ou le condamne au surcimage.

---

(63) Aubréville (A). ouv.cit. T.I, p.18

i) Oléagineux secondaires du district préforestier maritime

En arrière des vastes domaines à eaux saumâtres et mangroves de Casamance et de Guinée, sur la terre ferme des versants, dès le pourtour des rizières apparaissent les peuplements de palmiers à huile et les vestiges de l'ancienne forêt dense sèche, aujourd'hui dégradée du fait des défrichements. Çà et là se rencontrent en individus isolés des espèces de la forêt dense : le fromager, l'iroko, etc... mais l'essence qui caractérise ces forêts côtières est certainement le Sougué (64).

Parinari excelsa Sab. qui appartient à la famille des Rosacées, est un grand arbre au fût robuste, à l'écorce claire et rocailleuse. Ses fruits, baies oblongues de la taille d'une grosse prune à pulpe sucrée agréable, renferment un noyau dont la coque, très dure, recèle une amande riche en une huile fluide qui a le défaut de rancir très vite. En dehors des forêts côtières, le Parinari excelsa caractérise, sous le nom de "koura" les forêts de montagne du Fouta Djalon et de la dorsale libéro-guinéenne (65) (cf figure 57).

Appartenant à la même famille botanique et au même genre, Parinari macrophylla Sab. ou "néou" des Wolof est abondant dans toutes les régions côtières de l'Ouest-africain, mais surtout du Sénégal à la Guinée. Cet arbuste très rameux qui, dans ces régions, pousse dans le sous-bois forestier et en bordure des rizières en peuplements homogènes, produit un fruit ovoïde rappelant la pomme qui lui a valu le nom de "pommier de Cayor". La pulpe comestible renferme des graines qui contiennent une huile fluide très siccative, proche de l'huile de lin (66). Il faut remarquer que l'arbuste se rencontre en abondance dans les "dallols" du Sahel nigérien

---

(64) La forêt côtière à Parinari serait le climax des régions maritimes.
Aubréville (A). La Casamance. Agron.Trop., n°1-2, 1948, pp.25-52, cf p.40
Monod (Th) et Schnell (R). Mélanges botaniques. ouv.cit.

(65) Sur Parinari excelsa, voir :
Pobeguin (H). Essai sur la flore de la Guinée française. Paris, 1906 Challamel, 390 pp. cf pp.55 et 72
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.168-169
Diallo Ousmane. Un produit de cueillette au Fouta Djalon, le koura. Not.afric. IFAN, n°41, janv.1949, pp.37-38
Busson (F). ouv.cit. pp.216-218

(66) Sur le pommier de Cayor, voir :
Heckel (E). L'huile de néou. Ann.Instit.colon.de Marseille, 1898, pp.131-140
Dalziel (J.M). ouv.cit.
Busson (F). ouv.cit. p.220

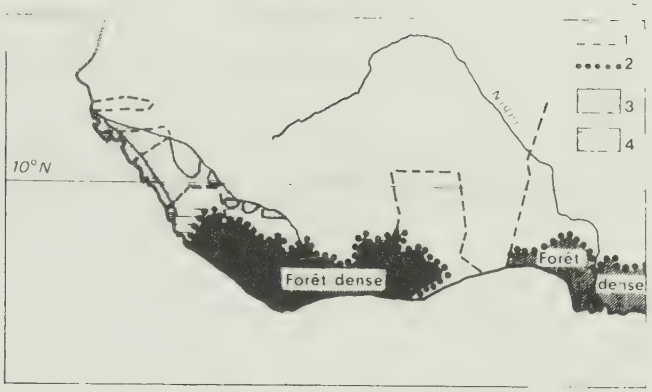

Figure 57 : Aire d'extension de Parinari excelsa (sougué).
(En partie d'après Aubréville)

1 - Frontières de l'ancienne A.O.F.
2 - Limites de la forêt dense.
3 - Aire du sougué.
4 - Sougué très dense.

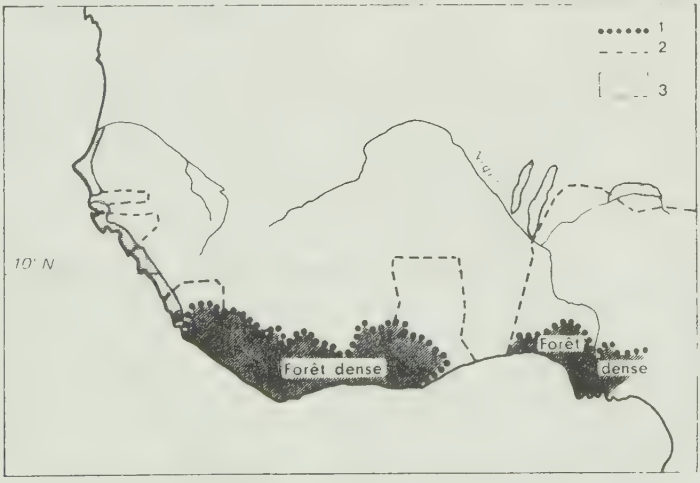

Figure 58 : Aires d'extension de Parinari macrophylla (néou).
(D'après Trochain et Aubréville)

1 - Limites de la forêt dense
2 - Frontières de l'ancienne A.O.F.
3 - Aires d'extension du néou.

où il serait un témoin de la flore du quaternaire humide (67) (cf figure 58).

Très répandu aujourd'hui dans les régions humides du Sénégal au Gabon, l'avocatier, Persea gratissima Gaertn (de la famille des Myristivacées) est avant tout un arbre fruitier. Mais c'est aussi, accessoirement, une source de matières grasses. Comme l'Elaeis, il fournit deux sortes d'huile, celle de la pulpe du fruit et celle de l'amande. Celle-ci a une richesse à peu près égale en acides palmitique et linoléique. Par contre, celle-là est riche pour 79 % d'acide oléique (68).

2) Espèces oléagineuses de la mosaïque forêt-savane

Dès l'arrière des forêts "sèches denses" des districts maritimes, dès le Nord de la limite de la forêt dense en Côte d'Ivoire, îlots forestiers et clairières de savanes s'imbriquent dans les mille nuances d'une véritable mosaïque. Si d'une formation à l'autre certaines essences se retrouvent, comme le palmier à huile, chacune est caractérisée par des associations très variées où apparaissent des espèces dominantes.

Les boisements peuvent, dans cette zone de transition, être ramenés à deux grands types : les forêts galeries qui ourlent les berges des rivières et marigots et les "reliques boisées" véritables îlots forestiers isolés en savane dans les interfluves.

a) Les reliques boisées

Tant aux lisières de la forêt dense de Côte d'Ivoire qu'au Dahomey-Togo, elles s'identifient le plus souvent aux périmètres actuellement défendus des forêts classées. Elles offrent de nombreuses essences de la forêt humide. Au titre des oléagineux, Canarium schweinfurthii, Ceiba pentandra, Pentaclethra macrophylla sont les plus classiques.

Il s'y ajoute une essence caractéristique de cette zone de transition, le finzan (Lophira sapida König) de la famille des Sapindacées. C'est un arbre de petite taille, à la frondaison dense, dont le fruit est une capsule piriforme de la taille d'un citron et de couleur rouge vif. A maturité, elle s'ouvre en trois valves dont chacune contient une graine

(67) Aubréville (A). Les forêts de la colonie du Niger. art.cit. cf pp. 29-30

(68) Sur l'avocatier, voir :
Busson (F). ouv.cit. pp.187-189

à arille de couleur jaune pâle, charnue, riche en matière grasse. C'est une huile de consistance butyreuse qui se sépare en parties liquide et solide. Cette graine est très appréciée, mais sa consommation avant maturité présente un grave danger d'intoxication par la présence d'un acide "propionique" qui disparaît ensuite. Le finzan est très fréquent dans le pays baoulé et au Bas-Dahomey - Togo (69)

Dans cette dernière région, les lianes d'origine afrotropicale représentent aussi un certain intérêt quant à la fourniture des matières grasses. L'aku awusa des Yoruba (Tetracarpidium conophorum Dal.) est depuis longtemps connu et utilisé, du Bas-Dahomey au Cameroun. Cet arbuste grimpant qui entre en rapport deux ans après sa plantation, fournit de gros fruits en forme de capsules où quatre loges contiennent chacune une graine globuleuse riche pour environ 60 % de son poids, d'une huile blanc-jaunâtre qui se solidifie rapidement comme l'huile de lin (70).

Apprécié pour ses feuilles servant de brèdes et ses fruits ovoïdes énormes (ils pèsent jusqu'à 2 kgs), le lopko des Dahoméens (Telfairia africana Boj.) est une Cucurbitacée parfois cultivée, qui grimpe sur les arbres à la lisière de la forêt. Chaque fruit contient une centaine de graines dont les cotylédons sont riches en huile : limpide, de couleur jaune-verdâtre, elle rappelle celle d'arachide (71). D'autres Cucurbitacées dont beaucoup sont encore cultivées dans le Bas-Dahomey, fournissent des graines à forte teneur en huile. Une des plus fréquentes est l'"itoro" (Cucumeropsis edulis Hook.) (72).

---

(69) Sur le finzan, voir :
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.536-538
Busson (F). ouv.cit. pp.347-348

(70) Sur Tetracarpidium conophorum, voir :
Chevalier (A). Une plante oléagineuse africaine : Tetracarpidium conophorum Dal. Rev.bot.appl.et agron.trop., n°311-312, sept-oct. 1948, pp.463-465
Irvine (F.R). ouv.cit. p.255
Busson (F). ouv.cit. pp.176-178
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.164

(71) Sur le lopko, voir :
Sornay (P. de). Cucurbitacées tropicales : Telfairia pedata Hook. Agron.colon., mars 1924, pp.78-84
Chevalier (A). Plantes oléagineuses à cultiver dans les pays tropicaux et spécialement en Afrique noire. art.cit.
Busson (F). ouv.cit. pp.416-417
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.89-90
Dalziel (J.M). ouv.cit. p.53

(72) Sur l'itoro, voir :
Chevalier (A). Plantes oléagineuses à cultiver... art.cit.
Busson (F). ouv.cit. p.41

b) Essences oléagineuses des forêts galeries

Sans doute berceau de l'Elaeïs, les galeries forestières du domaine guinéen comportent, par l'humidité de leur sol, des types forestiers, édaphiques, où s'associent espèces de la forêt dense et essences ripicoles. Des forêts denses, elles ont conservé la structure en"étages" de végétation ; le palmier à huile caractérise en général la strate arborescente "moyenne" où, sous les hautes cîmes non jointives des fromagers, des sambas,des irokos, il peut prospérer. Il s'y mèle à de nombreuses essences dont deux ont un grand intérêt pour la richesse en corps gras des graines de leurs fruits.

Le kobi ou touloucouna (Carapa procera Dc.) est un arbre moyen, pouvant atteindre 20 mètres, appartenant à la famille des Méliacées. Il est caractérisé par un tronc tortueux, à écorce noirâtre et un feuillage très touffu. Son fruit qui peut atteindre 15 cm de longueur, de forme globuleuse, côtelé, à péricarpe charnu, renferme de grosses graines de couleur brune ou rouge brun, rappelant une châtaigne, entourées d'une coque très dure recélant une amande riche pour 50 à 60 % de son poids d'une matière grasse solide blanche, rappelant le suif de boeuf, qui contient plus de 40 % d'acide stéarique. Alors que la floraison dure de juillet à octobre, la période de maturation des fruits s'allonge de novembre à mars. La récolte est facilitée par la dimension des fruits et des graines et l'abondance des arbres. Le touloucouna est en effet très répandu dans toute l'Afrique humide de la forêt. Mais il est particulièrement abondant dans les galeries forestières de la zone guinéenne et il s'avance presque jusqu'à la mer, dans le sous-bois des forêts semi-denses de Basse Casamance et de Basse Guinée (73). Par contre, au delà des limites septentrionales de la forêt dense, l'espèce remonte très loin vers le Nord, en suivant les galeries. Elle est aussi très abondante dans le sous-bois des forêts montagnardes de la région de Man et du Fouta Djalon. En bref, il s'agit d'une essence à aire très vaste qui affectionne partout les sites humides.

---

(73) Sur le touloucouna, voir :
Heckel (E). Le beurre de touloucouna. Ann.Institut.colon.de Marseille, 1898, pp.152-160
Pobeguin (A). ouv.cit. p.39
Vuillet (J). Oléagineux sauvages de l'ouest africain. art.cit. pp. 201-203
Annet (E). ouv.cit. pp.419-420
Henry (Y). ouv.cit. pp.213-215
Dalziel (J.M). ouv.cit.
Aubréville (A). ouv.cit. T.II, pp.156-158
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.512-514

Figure 59 : L'aire d'extension de Lophira lanceolata (méné).
(En partie d'après Aubréville).

1 - Limites de la forêt dense
2 - Frontières de l'ancienne A.O.F.
3 - Limites sud du karité
4 - Limite nord du palmier à huile
5 - Aire du méné
6 - Méné très dense

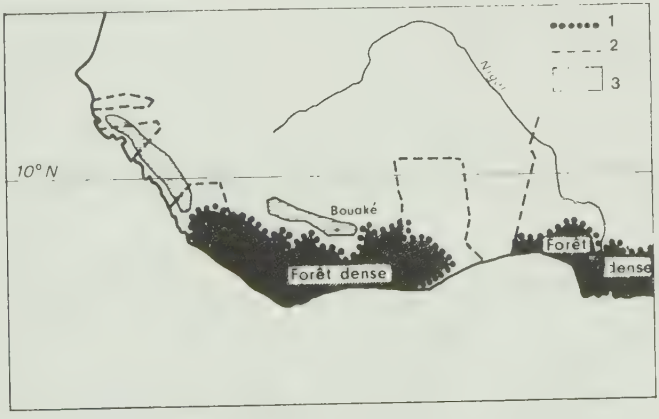

Figure 60 : Domaines des galeries forestières guinéennes où le lami est très abondant. (D'après Henry (Y). Archives de Dakar 1 R 116)

1 - Limites de la forêt dense
2 - Frontières de l'ancienne A.O.F.
3 - Galeries forestières à Lami

Fréquent dans les forêts de Basse Guinée, mais surtout dans les galeries forestières de la Casamance à la Côte d'Ivoire et au Dahomey, le lami (Pentadesma butyracea Sab.) est aussi assez commun dans le sous-bois de la forêt dense humide (cf figure 60). Cet arbre, de la famille des Guttifères, ne dépasse guère 20 mètres de haut. Il présente un fût droit, rectiligne à écorce rougeâtre crevassée en petits rectangles. Il fleurit de février à avril et de juillet à septembre et fructifie en deux périodes : février à juin et août à octobre. Ses fruits en forme de grosses poires charnues de couleur rouille, contiennent quatre à douze graines de la taille d'une noix de kola, entourées d'une pulpe brunâtre. L'amande renferme, pour environ 33 % de son poids, une matière grasse solide, de couleur jaune, à goût agréable, faite d'acide oléïque (53,6 %) et d'acide stéarique (45,2 %), appelée beurre de peignan au Dahomey (74).

3) Le méné, oléagineux des savanes guinéennes

Localisées dans les pays"guinéens" humides qui reçoivent plus de 1000 mm de précipitations, ces savanes sont caractérisées par un tapis de hautes graminées, piquetées par un semis d'arbres et d'arbustes isolés ou groupés en bosquets (cf figure 59). Elles se différencient des savanes soudaniennes du Nord par l'existence des forêts reliques et des galeries forestières, mais surtout par la densité plus grande des arbres. Certes elles possèdent en commun avec les pays du Soudan de nombreuses essences arborescentes, comme le néré (Parkia biglobosa Benth) ou le sandan (Daniellia oliveri Hutch) mais, alors que ces derniers sont le domaine du karité, les savanes guinéennes sont caractérisées par deux espèces d'arbres : le rônier (Borassus aethiopium Warb) qui fournit un vin de palme apprécié et le méné (Lophira lanceolata Van Tiegh) à graines oléagineuses.

Proche du karité avec lequel il est souvent confondu ("faux karité"),le méné qui appartient à la famille des Ochnacées, a une aire plus méridionale que celle de ce dernier. Fréquent en Basse Casamance, très abondant en Guinée entre les régions maritimes et les contreforts du

---

(74) Sur le lami, voir :
Heckel (E). Pentadesma butyracea Sab. Ann.Instit.colon.de Marseille, 1897, pp.161-170
Pobéguin (H). ouv.cit. p.69
Henry (Y). ouv.cit. p.208
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.93-94
Aubréville (A). ouv.cit. T.II, pp.326-328
Irvine (F.R). ouv.cit. pp.149-150
Busson (F). ouv.cit. pp.214-215

Fouta Djalon, il caractérise en Côte d'Ivoire les savanes qui viennent au contact direct de la forêt dense. Au Dahomey-Togo, il parvient pratiquement à la côte. Il aurait, selon Aubréville, un grand pouvoir colonisateur dû à la facilité de dissémination des graines par le vent, son tempérament rustique et la vigueur de ses rejets. C'est un arbre haut de 12 à 15 mètres, au tronc gris, rugueux, tourmenté, aux feuilles allongées. Il fleurit en saison sèche, de novembre à février, ce qui le rend très sensible aux feux de brousse. Son fruit ailé, subligneux de forme conique, renferme une seule graine allongée, plus grosse que celle de l'arachide. Elle recèle pour 30 à 40 % de son poids une huile de couleur blanc-jaunâtre, concrète (40 % d'acide palmitique) qui présente parfois une légère amertume. La récolte des graines peut commencer au mois de mai (75).

C) REPARTITION ET APTITUDES DES PALMERAIES ET COCOTERAIES AU SENEGAL, EN COTE D'IVOIRE ET AU BENIN

I - LE MILIEU NATUREL ET LA LOCALISATION DES PALMERAIES EN CASAMANCE

En Casamance, la palmeraie couvrirait environ 70.000 hectares, soit moins de 3 % du territoire de la "Région" (2.900.000 ha) (76). En fait, l'essentiel de cette superficie est localisé dans la "province" maritime où la palmeraie représente environ 15 % de la surface des "terres fermes" et plus de 20 % de celle qui est consacrée à l'agriculture "sèche". Dès l'Est du Soungrougrou, en Moyenne Casamance, le palmier à huile ne subsiste plus qu'au contact des vallées et rapidement vers l'Est, ses peuplements se résolvent en bouquets dont il est impossible d'apprécier l'importance exacte.

---

(75) Sur le méné, voir :
Milliau (E). Notes sur le méné. Rev.colon., janvier 1900, pp.773-780
Pobeguin (H). ouv.cit. p.55
Henry (Y). ouv.cit. pp.210-212
Aubréville (A). La flore forestière soudano-guinéenne. ouv.cit. pp.80-82
Dalziel (J.M). ouv.cit. pp.64-66
Irvine (F.R). ouv.cit.
Busson (F). ouv.cit. pp.209-211

(76) Rousseau (R). Le palmier à huile au Sénégal. art.cit. p.1[illegible]

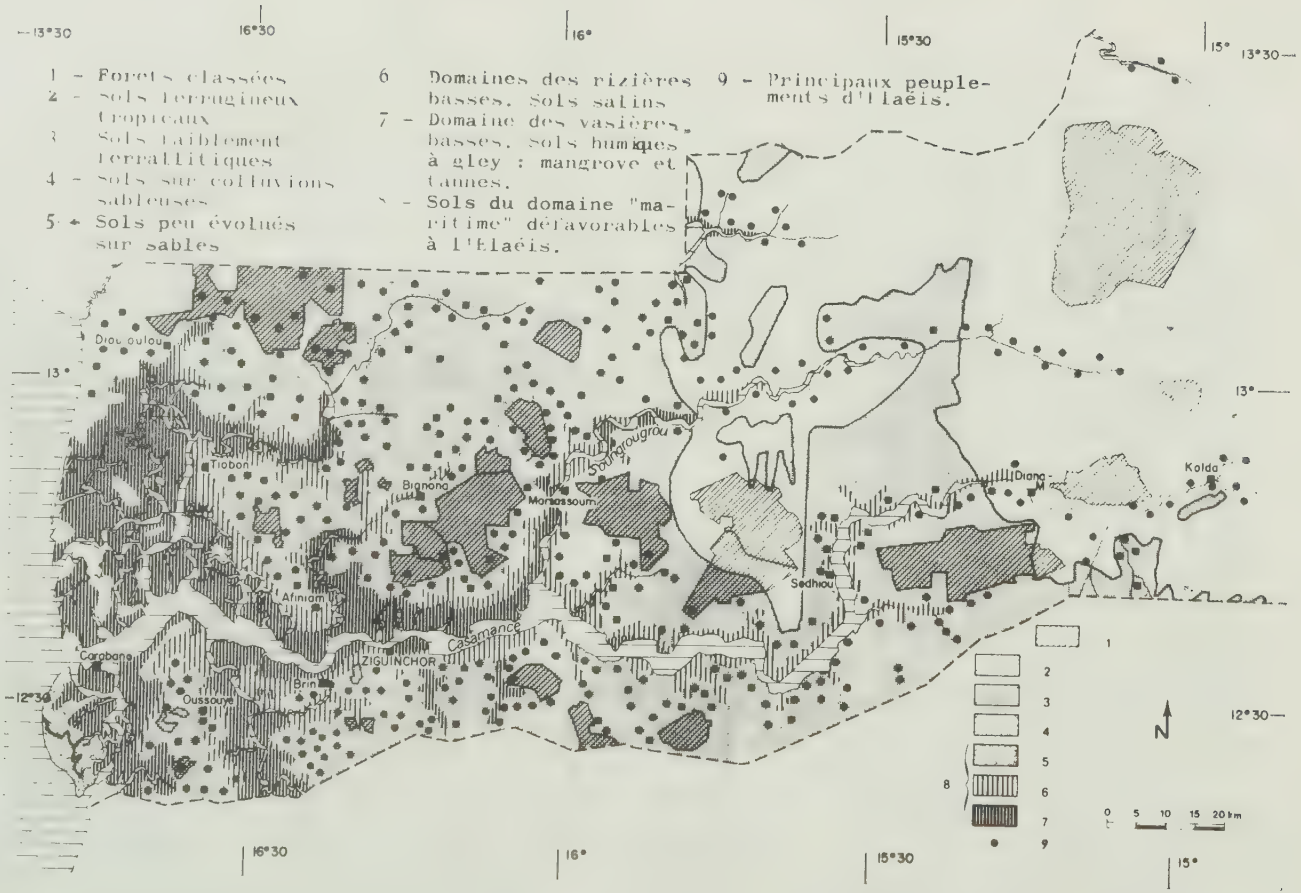

Figure 61 : Le palmier à huile et les sols en Casamance : essai de localisation des palmeraies.

Partie méridionale du bassin sédimentaire sénégalais, la Casamance est faite d'un bas plateau dont les grès argileux marins, oligomiocènes sont l'armature (cf chapitre I, p.39). Mais la Casamance est aussi, pour sa partie occidentale, une portion du domaine des "Rivières du Sud" qui s'allonge de la Gambie au Nord à la Sierra Leone au Sud-Est. Cette façade atlantique du domaine soudanien est profondément marquée par le voisinage de la mer, tant dans ses paysages que dans son ambiance climatique. En Basse Casamance, le domaine de l'estuaire occupe plus de la moitié des surfaces, alors que le climat "subguinéen" à nuances maritimes, confère à la végétation une note verdoyante et une luxuriance annonçant déjà les forêts humides des pays de Guinée (77).

1) Des conditions climatiques marginales

Dans cette partie septentrionale de son aire, l'Elaeis rencontre des conditions climatiques assez sévères. Certes, avec 1565 mm de précipitations moyennes, la région de Ziguinchor et plus encore celle d'Oussouye qui en reçoit plus de 1850,font figure de domaines valables. Mais dès le voisinage de la mer, le rythme soudanais des saisons est en cause. L'hivernage court, de juin à octobre, laisse un surplus de 782 mm à Ziguinchor, dont seulement 150 seront utilisables en début de saison sèche. Or, le déficit de ce long carême s'élève à 789 mm (78). Dès le mois de décembre, l'arbre doit subsister ici sans le secours de la moindre pluie ni du sol superficiel. Encore faut-il remarquer que lors des mauvaises années, ce déficit peut intervenir dès le mois d'octobre (79). En 1941, Ziguinchor n'a reçu que 42 mm en ce mois qui a coûté prématurément près de 100 mm des réserves d'eau du sol. La dernière pluie s'est déversée le 7 octobre. Or, la première pluie ne s'est produite en 1942 que le 2 juin, soit pratiquement huit mois de saison sèche ! En 1945-1946, cette même période défavorable s'est étalée du 23 octobre au 3 juillet, soit plus de huit mois et demi ! Voici des données pluviométriques pour le moins éloignées des exigences théoriques de l'arbre.

---

(77) Pour tout ce qui concerne la présentation géographique du milieu casamançais, voir Félissier (P). ouv.cit. Nous n'avons retenu ici que les données physiques qui conditionnent la localisation du palmier à huile.

(78) Déficit calculé selon la méthode Thornthwaite.

(79) Sur trente quatre années (1932-1965), vingt ont enregistré en octobre un total inférieur à 143 mm (valeur de l'E.T.P. du mois). Pour treize de ces années, il se situait au-dessous de 100 mm. Voir : "Quelques données agropluviométriques de 16 stations du Sénégal" (période 1932-1965). Ministère du Plan et du Développement. Aménagement du Territoire, Rép.du Sénégal, avril 1967, 136 pp + annexes, cf p.64

Mais le voisinage de la mer et la grande surface des plans d'eau atténuent en Basse Casamance les rigueurs de la saison sèche. La brise de mer qui souffle régulièrement tous les soirs de janvier à mai et les minima nocturnes de températures qui, dans la même période, se situent entre 15 et 20° seulement, permettent encore au long de cette saison difficile des maxima d'humidité relative de plus de 90 % pendant la nuit. La fraîcheur et les brouillards qui sévissent assez tard dans la matinée limitent alors la forte évaporation de la journée à quelques heures où les minima moyens peuvent descendre à 30 %.

Rapidement, vers l'intérieur, les données climatiques deviennent plus défavorables au palmier. Si Sédhiou reçoit encore 1422 mm, Kolda en enregistre 1196 seulement. Le déficit de saison sèche atteint ici 975 mm, alors qu'il était déjà de 926 mm à Sédhiou (80). Les réserves du sol superficiel en fin de cette saison, sont véritablement de peu de secours pour l'arbre, alors que cette sécheresse est plus rigoureuse que sur la côte. A Kolda, les minima d'humidité relative de saison sèche s'abaissent à 20 % ; l'influence de la mer s'est estompée mais, par contre, l'harmattan desséchant souffle avec régularité de novembre à mars. En fait, sur 150 kms, les nuances maritimes qui aident l'Elaeis en Basse Casamance ont totalement disparu à Kolda, après s'être rapidement dégradées dès Sédhiou où l'on peut situer l'extrême limite du climat écologiquement supportable.

Partout en Casamance, le palmier à huile est un médiocre producteur d'huile de palme, car il ne peut subsister qu'au prix d'une vie ralentie pendant six mois de l'année. Les stomates se ferment, réduisant la transpiration, mais aussi la croissance ; les rendements sont très bas et la production saisonnière très irrégulière (81). Desservi par des conditions climatiques marginales, l'arbre ne saurait supporter ici le handicap supplémentaire de sites ou de sols peu propices : les facteurs édaphiques sont essentiels quant à la localisation des palmeraies. L'élément le plus déterminant en est sans doute la présence ou non de la nappe d'eau douce à faible profondeur - moins de cinq mètres - en saison sèche. Or ce niveau est sous la dépendance des données topographiques, de la nature physique des sols et des jeux respectifs des eaux saumâtres et des eaux douces.

---

(80) A Kolda, pour 34 années, entre 1932 et 1965, 23 ont connu un déficit hydrique dès octobre. Seize fois ce mois a reçu moins de 100 mm, dont moins de 50 mm à 6 reprises.

(81) Ochs (R). Rapport de mission en Casamance (16-30 mars 1958). IRHO, Pobé, 15 avril 1958, 20 pp. dactyl., cf p.5

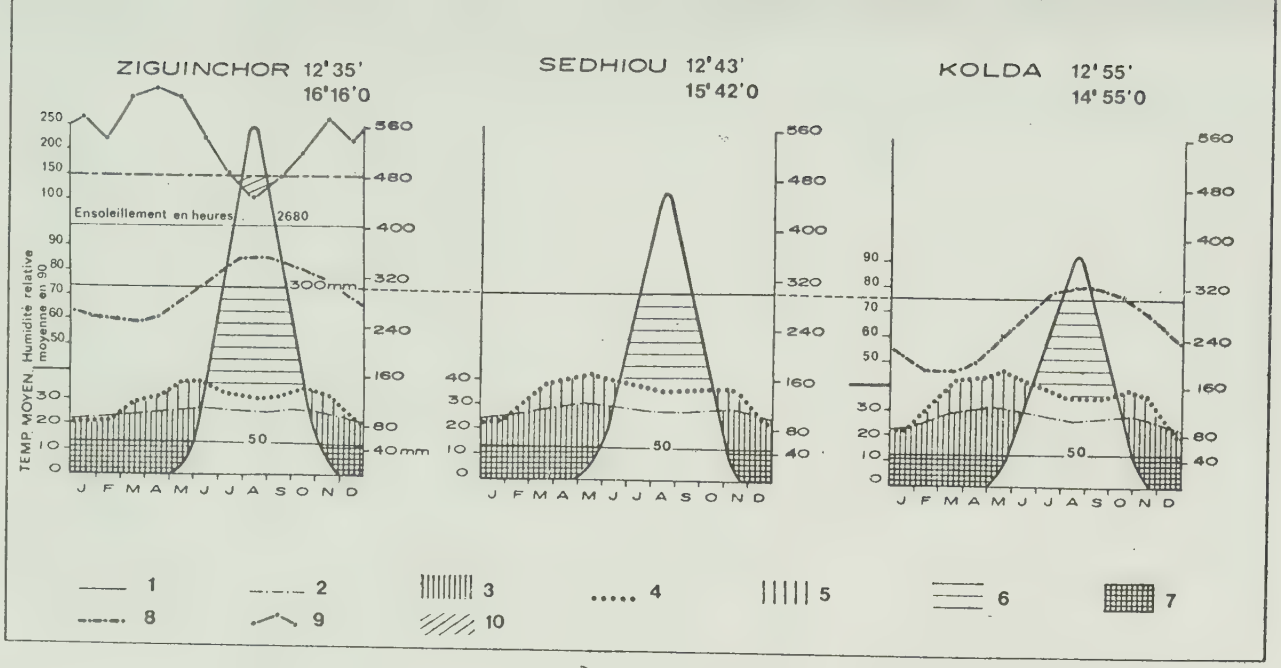

Figure 62 : Les déficits hydriques et les principales caractéristiques des climats de Casamance.

1 - Précipitations en mm.
2 - Températures moyennes.
3 - Déficit hydrique selon la courbe ombrothermique de Gaussen : t.= 4 P.
4 - Courbe d'evapotranspiration selon la méthode Thornthwaite.
5 - Déficit hydrique selon la méthode Thornthwaite (en plus de celui de la méthode Gaussen).
6 - Surplus hydrique selon la méthode Thornthwaite
7 - Périodes sèches (moins de 50 mm).
8 - Humidité relative moyenne en %
9 - Durée d'ensoleillement en heures par mois.
10 - Déficit théorique d'ensoleillement (moins de 150 heures par mois).

2) Palmeraies des plateaux de Basse Casamance

A l'Ouest du Soungrougrou, les plateaux de Casamance s'abaissent et se réduisent en une série de promontoires exigus. Ils sont le domaine des sols rouges ferrallitiques occupés sur de vastes surfaces par les cultures sèches de mil et d'arachide (cf chapitre I, p.42). Souvent, dès cinquante centimètres de profondeur, ils sont durcis et un peu plus bas, présentent des concrétions. Mais sous ce climat humide, le cuirassement est peu fréquent. Ce sont dans l'ensemble des sols bien drainés où, du fait de la basse altitude de la surface, la nappe d'eau se maintient souvent à moins de cinq mètres de profondeur en saison sèche, comme pour les plateaux des Djougout à l'Ouest de Bignona ou d'Oussouye. Par contre, dans certains secteurs comme autour de Nyassia, elle est plus profonde et de peu de secours (82). Dans l'ensemble cependant, latéralement ou en profondeur, l'eau n'est jamais très loin sur le plateau de Basse Casamance : le palmier à huile y est partout présent. On le trouve autour de Diouloulou, sur le plateau des Djougout, à l'Ouest de Ziguinchor ou sur le plateau d'Oussouye, associé en peuplements homogènes aux défrichements ou mêlé, en bouquets très touffus de jeunes individus, au recrû forestier des jachères. C'est dire que d'un secteur à l'autre, sa densité et son aspect sont très variables. Il est en général plus dense autour des villages où il se mêle souvent au rônier. Mais partout le palmier à huile signale les terroirs agricoles où ne subsistent plus que de rares témoins de l'ancienne forêt casamançaise.

Cette forêt verdoyante et très variée sur le plan floristique n'apparaît plus que dans les bastions de forêts classées, protégées tant bien que mal du feu et de la hache (83) (cf figure 61). Partout, les lisières s'ornent de bouquets denses de palmiers à huile. Mais au Sud de la Casamance, dans la région la plus humide entre Ziguinchor et Oussouye, les témoins forestiers affichent des affinités nettement guinéennes comme la forêt de Santiaba Mandjack. La voûte des grands arbres "manpata" (Parinari excelsa), méné (Lophira lanceolata) ou "arbre à pain" (Treculia africana), la densité des plus petits comme le touloucouna (Carapa procera) n'empêchent cependant pas ici, à la différence de la forêt humide

(82) Ochs (R). ouv.cit. pp.2-3

(83) Trochain (J). ouv.cit. pp.338-344
Aubréville (A). La Casamance, phytogéographie forestière, latérisations. Agron.trop., 1948, n°1-2, pp.25-52

de la Côte d'Ivoire, la présence de l'Elaeis. A la faveur de la moindre clairière ou au long des pistes, il se groupe en boqueteaux où des individus de tous âges se mêlent au fouillis du sous-bois. Il apparaît même souvent en individus isolés qui, au prix d'un net surcimage, parviennent vers 25 mètres de hauteur, à percer la voûte des essences concurrentes (84).

A l'Est de la route Ziguinchor - Bignona - Djibidione, la présence du palmier à huile sur le plateau est beaucoup plus discrète. Dès la forêt classée des Kalounayes, les dos de terrain sont couverts d'une forêt sèche de type soudanais à néré, vêne (Pterocarpus erinaceus) et santan dominants. Le palmier à huile y est très rare. Par contre, en boqueteaux très denses, il jalonne, en mélange avec des espèces soudano-guinéennes ou guinéennes, comme le caïlcédrat et l'iroko (Chlorophora excelsa) les moindres bas-fonds (85).

Passé le Soungrougrou au Nord, le marigot de Singuère au Sud, les plateaux de Casamance prennent de l'altitude (40 mètres au Nord de Sédhiou) dans le Pakao, mais surtout ils deviennent massifs, échancrés seulement par les vallées de la Casamance, du Soungrougrou et du petit marigot de Farakounda. Dès la forêt classée de Yacine, y apparaissent les sols ferrugineux tropicaux beiges, caractéristiques de la Moyenne Casamance. Ces sols sableux en surface (kénié des mandingues) sont très argileux dès 70 cm de profondeur où s'affirme alors une série d'horizons très tranchés, avec fréquence des concrétions et des cuirasses du fait d'une hydromorphie temporaire en saison des pluies. Au contraire, en saison sèche, la nappe y est profonde souvent de plus de 20 mètres, d'autant plus qu'un intense soutirage latéral l'appauvrirait au bénéfice des principales artères du drainage (86). Couverts d'une forêt sèche à santan, lingué (Afzelia africana) et tali (Erythrophleum guineense) où les arbres dépouillés en saison sèche et le tapis herbeux sont régulièrement ravagés par les feux, ces plateaux annoncent les pays de Soudan que la dégradation rapide vers l'Est des nuances maritimes du climat laissait pressentir. Le palmier à huile y est pratiquement absent, en tout cas fort rare.

---

(84) Adam (J.G). Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de l'Afrique occidentale : la Basse Casamance, Sénégal. Bull.IFAN, série A, 1° partie, 1961, n°4, pp.911-993 ; 2° partie, 1962, n°1, pp.116-153. cf 1° partie, pp.971-972

(85) Adam (J.G). La Basse Casamance. art.cit., 1° partie, pp.938-939

(86) Seck (A). La moyenne Casamance. art.cit. p.738

3) Les rideaux de palmeraies des versants

La Basse Casamance offre un immense domaine de terres basses, bordant au Nord et au Sud le chenal emprunté par le fleuve, de Ziguinchor à la mer. L'estuaire s'y transforme en un véritable delta fait d'atterrissements sableux et vaseux, coupés de multiples marigots ou "bolons" aux eaux saumâtres, affectés par les marées et reliés entre eux par un lacis instable de chenaux. Sur le rivage, des cordons littoraux sableux d'orientation méridienne à végétation herbacée où les cocotiers sont fréquents, ferment en partie l'ensemble vers la mer. En amont, en position topographique un peu plus basse, c'est l'immense secteur des vasières qui, pour des nuances d'altitude très faibles, oppose des paysages très différenciés.

En bordure des chenaux, recouvertes à chaque marée par les eaux salées, les vasières basses sont le domaine de la mangrove dont les palétuviers rouges (Rhizophora racemosa) ourlent les rives, alors qu'un peu en arrière, s'étend la mangrove des palétuviers blancs à pneumatophores (Avicennia nitida). De l'intérieur des terres, ces mangroves sont attaquées par l'homme qui, après défrichement, y a conquis les rizières basses, profondes, défendues par des digues puissantes (87). En arrière, ces secteurs sont souvent relayés par des vasières un peu plus hautes, se raccordant parfois aux atterrissements sableux et affleurant au niveau de la mer. Ce véritable "schorre" alternativement gorgé d'eau saumâtre ou desséché, craquelé et semé d'efflorescences salines, offre un paysage de "tannes" le plus souvent stériles, qui rappellent ceux de l'embouchure du Saloum.

Ces vasières hautes qui annoncent à son contact le pied du rebord du plateau, limitent aussi vers le bas le domaine du palmier à huile. Alors commencent les longs versants, feutrés de colluvions de plus en plus sableuses vers le haut, qui conduisent aux plateaux de Basse Casamance. Ce sont les meilleurs sites pour l'Elaeis. Hors de l'atteinte des eaux saumâtres, au niveau des "rizières moyennes" parfois piquetées de Faidherbia, annonçant la zone d'affleurement de la nappe d'eau douce, apparaissent en individus isolés les premiers palmiers : souvent chétifs, ils ont les feuilles jaunies par la proximité des eaux riches en sel. Ces rizières sont enserrées par un liseré forestier où dominent des essences

(87) Pélissier (P). Les paysans du Sénégal. ouv.cit. pp.720-727

de transition comme le pommier du Cayor (88) et le néré et où l'Elaeis est particulièrmeent dense (89). Un peu plus haut, les espèces précédentes disparaissant, le palmier associé souvent au rônier, offre des peuplements homogènes larges de plusieurs centaines de mètres, là où la pente du versant n'est pas trop brutale. Ces palmeraies enserrent d'un ourlet presque continu les plateaux de Basse Casamance. Elles s'insinuent au long des versants des bas fonds qui les pénètrent et se raccordent souvent sans solution de continuité, surtout dans la région d'Oussouye, aux palmeraies des terrains de culture sèche le plus souvent moins denses. On a en fait un aménagement en deux étages du versant : l'inférieur inondé à la saison des pluies - c'est la rizière ; le supérieur jamais inondé mais toujours humide - c'est la palmeraie.

Entre Afiniam au Nord du fleuve et Brin au Sud, les deux plateaux se rapprochent ; en amont on passe de l'estuaire à la vallée de la Casamance. Certes, les paysages des terres basses de l'Ouest, mangroves, tannes, rizières de versants et ourlet de palmiers bordant le plateau, se prolongent, mais ils perdent régulièrement de l'ampleur. En amont de Sinbandi Balante pour la Casamance, de Diafilon pour le Soungrougrou, le rôle des eaux saumâtres s'estompe, la mangrove disparaît, puis les tannes. En même temps que les vallées se rétrécissent le bord du plateau longe de plus près le lit mineur, réduisant beaucoup la largeur du domaine inondable, donc des rizières. Le palmier à huile se localise en "rideaux" sur la partie moyenne des versants, au-dessous des affleurements de cuirasses, sur les sols colluviaux argilo-sableux humides du fait du ruissellement et de l'affleurement de la nappe : les "bancofing" des mandingues. Mais pour peu que le versant soit assez raide, en particulier sur les rives concaves des méandres, cette zone favorable à l'arbre se rétrécit considérablement et la lisière de palmeraie des plateaux se résoud en une succession de bouquets mêlés à la forêt galerie. Les palmeraies de versants, larges en moyenne de 200 à 300 mètres en Basse Casamance, se réduisent à moins de 50 mètres au Nord de Marsassoum et de Sédhiou (90).

Vers l'amont des rivières, après Inor pour le Soungrougrou, après Diana Malari pour la Casamance et pour celui des bas fonds affluents dès Adéane, les eaux douces ont définitivement relayé les eaux saumâtres

---

(88) Voir chapitre III, p. 168.

(89) Aubréville (A). La Casamance... art.cit.

(90) Rousseau (R). Le palmier à huile au Sénégal. art.cit. p.144

et les sables, la vase. Alors les rizières se rapprochent des petits marigots où elles trouvent des sols sableux à horizon de gley, à bonne teneur en matières organiques et à bon drainage, malgré une hydromorphie temporaire, qui rappellent les sols des niayes. Le palmier à huile qui les affectionne du fait de la proximité de la nappe en saison sèche, se rapproche lui aussi des rives et abandonne les versants aux sols trop sableux et secs une bonne partie de l'année. Partout en Moyenne Casamance, les palmeraies de bas-fonds annoncent l'extrême limite du domaine de l'espèce.

4) Le cocotier arbre fruitier et non oléagineux de Basse Casamance

Le cocotier est un arbre fréquent dans les villages de la Casamance maritime. On le retrouve d'ailleurs plus au Nord, où il est assez abondant en Basse Gambie, dans les îles du Saloum, autour de Joal sur la "Petite côte" et jusque dans la presqu'île du Cap Vert et la région de Saint-Louis. En fait, si c'est dans ces régions un arbre classique des vergers de cases, il n'apparaît en peuplements homogènes qu'en petits bouquets, jamais en véritables cocoteraies. A la différence du palmier à huile subspontané, c'est un arbre planté par l'homme ; or malgré de nombreux projets, il n'a pas été jusqu'ici systématiquement propagé.

Ces régions sont pour le cocotier écologiquement marginales ; plus encore que le palmier à huile, il souffre de la longue sécheresse. Il ne peut valablement prospérer que dans des sites offrant toutes les conditions les plus favorables ; le voisinage de la mer qui garantit une hygrométrie assez satisfaisante en saison sèche, des sols sableux qui permettent une bonne extension des racines et une nappe d'eau proche de la surface en saison sèche, sans que pour autant il y ait inondation conduisant à l'asphyxie, en saison des pluies. Le choix de tels sites, jusqu'ici très empirique, explique les grandes nuances physionomiques du cocotier de ces régions. S'il est d'assez belle venue autour de certains villages des îles du Saloum comme à Niodor et Dionewar où la nappe est proche en saison sèche et le drainage satisfaisant en saison des pluies (91), il est le plus souvent médiocre au contact des rizières des versants occidentaux du plateau des Djougout au Nord de la Basse Casamance où les meilleurs sujets ne fournissent que de rares régimes à petites noix (92). De toute façon, dans ces régions, l'arbre est très peu productif

(91) Lafont (F). Le Gandoul et les Niominkas. Bull.Com.Et.Hist.et Scient. de l'A.O.F., XXI, 1938, juil-sept., n°3, pp.385-458

(92) Frémond (Y). Les possibilités d'extension du cocotier au Sénégal. IRHO, rapport dactyl., oct.1962, 14 pp.

de transition comme le pommier du Cayor (88) et le néré et où l'Elaeis est particulièrmeent dense (89). Un peu plus haut, les espèces précédentes disparaissant, le palmier associé souvent au rônier, offre des peuplements homogènes larges de plusieurs centaines de mètres, là où la pente du versant n'est pas trop brutale. Ces palmeraies enserrent d'un ourlet presque continu les plateaux de Basse Casamance. Elles s'insinuent au long des versants des bas fonds qui les pénètrent et se raccordent souvent sans solution de continuité, surtout dans la région d'Oussouye, aux palmeraies des terrains de culture sèche le plus souvent moins denses. On a en fait un aménagement en deux étages du versant : l'inférieur inondé à la saison des pluies - c'est la rizière ; le supérieur jamais inondé mais toujours humide - c'est la palmeraie.

Entre Afiniam au Nord du fleuve et Brin au Sud, les deux plateaux se rapprochent ; en amont on passe de l'estuaire à la vallée de la Casamance. Certes, les paysages des terres basses de l'Ouest, mangroves, tannes, rizières de versants et ourlet de palmiers bordant le plateau, se prolongent, mais ils perdent régulièrement de l'ampleur. En amont de Sinbandi Balante pour la Casamance, de Diafilon pour le Soungrougrou, le rôle des eaux saumâtres s'estompe, la mangrove disparaît, puis les tannes. En même temps que les vallées se rétrécissent le bord du plateau longe de plus près le lit mineur, réduisant beaucoup la largeur du domaine inondable, donc des rizières. Le palmier à huile se localise en "rideaux" sur la partie moyenne des versants, au-dessous des affleurements de cuirasses, sur les sols colluviaux argilo-sableux humides du fait du ruissellement et de l'affleurement de la nappe : les "bancofing" des mandingues. Mais pour peu que le versant soit assez raide, en particulier sur les rives concaves des méandres, cette zone favorable à l'arbre se rétrécit considérablement et la lisière de palmeraie des plateaux se résoud en une succession de bouquets mêlés à la forêt galerie. Les palmeraies de versants, larges en moyenne de 200 à 300 mètres en Basse Casamance, se réduisent à moins de 50 mètres au Nord de Marsassoum et de Sédhiou (90).

Vers l'amont des rivières, après Inor pour le Soungrougrou, après Diana Malari pour la Casamance et pour celui des bas fonds affluents dès Adéane, les eaux douces ont définitivement relayé les eaux saumâtres

---

(88) Voir chapitre III, p. 168.

(89) Aubréville (A). La Casamance... art.cit.

(90) Rousseau (R). Le palmier à huile au Sénégal. art.cit. p.144

et les sables, la vase. Alors les rizières se rapprochent des petits marigots où elles trouvent des sols sableux à horizon de gley, à bonne teneur en matières organiques et à bon drainage, malgré une hydromorphie temporaire, qui rappellent les sols des niayes. Le palmier à huile qui les affectionne du fait de la proximité de la nappe en saison sèche, se rapproche lui aussi des rives et abandonne les versants aux sols trop sableux et secs une bonne partie de l'année. Partout en Moyenne Casamance, les palmeraies de bas-fonds annoncent l'extrême limite du domaine de l'espèce.

4) Le cocotier arbre fruitier et non oléagineux de Basse Casamance

Le cocotier est un arbre fréquent dans les villages de la Casamance maritime. On le retrouve d'ailleurs plus au Nord, où il est assez abondant en Basse Gambie, dans les îles du Saloum, autour de Joal sur la "Petite côte" et jusque dans la presqu'île du Cap Vert et la région de Saint-Louis. En fait, si c'est dans ces régions un arbre classique des vergers de cases, il n'apparaît en peuplements homogènes qu'en petits bouquets, jamais en véritables cocoteraies. A la différence du palmier à huile subspontané, c'est un arbre planté par l'homme ; or malgré de nombreux projets, il n'a pas été jusqu'ici systématiquement propagé.

Ces régions sont pour le cocotier écologiquement marginales ; plus encore que le palmier à huile, il souffre de la longue sécheresse. Il ne peut valablement prospérer que dans des sites offrant toutes les conditions les plus favorables ; le voisinage de la mer qui garantit une hygrométrie assez satisfaisante en saison sèche, des sols sableux qui permettent une bonne extension des racines et une nappe d'eau proche de la surface en saison sèche, sans que pour autant il y ait inondation conduisant à l'asphyxie, en saison des pluies. Le choix de tels sites, jusqu'ici très empirique, explique les grandes nuances physionomiques du cocotier de ces régions. S'il est d'assez belle venue autour de certains villages des îles du Saloum comme à Niodor et Dionewar où la nappe est proche en saison sèche et le drainage satisfaisant en saison des pluies (91), il est le plus souvent médiocre au contact des rizières des versants occidentaux du plateau des Djougout au Nord de la Basse Casamance où les meilleurs sujets ne fournissent que de rares régimes à petites noix (92). De toute façon, dans ces régions, l'arbre est très peu productif

(91) Lafont (F). Le Gandoul et les Niominkas. Bull.Com.Et.Hist.et Scient. de l'A.O.F., XXI, 1938, juil-sept., n°3, pp.385-458

(92) Frémond (Y). Les possibilités d'extension du cocotier au Sénégal. IRHO, rapport dactyl., oct.1962, 14 pp.

il n'offre qu' un petit nombre de feuilles vite flétries, dépourvues de flèche et la saison sèche lui vaut un pourcentage record d'avortement des inflorescences. Y.Frémond signale des productions de 200 noix à l'hectare pour certains secteurs de cette région !

Selon les spécialistes, en dehors des îles du Saloum, seule la zone littorale du Sud de la Basse Casamance, de Kabrousse au Cap Stiring et le rebord occidental du plateau d'Oussouye présenteraient quelques possibilités de plantations à peu près valables (93). Mais il faut remarquer que de telles réalisations poseraient un problème humain essentiel. On est ici en marge de la "civilisation du coprah" dont les techniques de préparation sont inconnues. Le cocotier n'est qu'un arbre fruitier dont les noix sont consommées fraîches sur place ou exportées vers les principaux centres et Dakar. Ainsi, comme le remarque Y.Frémond, "les perspectives offertes au cocotier par le Sénégal sont réduites et dans tous les cas assez proches de la limite" (94).

II - LA REPARTITION DES PALMERAIES ET COCOTERAIES EN CÔTE D'IVOIRE

Le palmier à huile est très abondant en Côte d'Ivoire puisque du bord de la mer ou des lagunes, au Nord des régions forestières, il y forme des peuplements denses qui couvriraient environ 700.000 hectares et représenteraient 35 à 40 millions d'arbres (95). A ces vastes palmeraies naturelles, il convient d'ajouter les plantations qui, en fin de 1968, couvraient 51.477 hectares pour environ 8 millions d'Elaeis. C'est là le plus vaste domaine de palmeraies de l'ancienne Afrique occidentale française. Cependant, si l'on remarque que la limite nord des peuplements homogènes englobe depuis la côte au moins 130.000 kms carrés, il faut bien

---

(93) Portères (R) et Fauck (R). Etude d'économie agricole et rurale en Casamance : possibilités d'implantation d'une agriculture mécanisée en Moyenne Casamance. Ministère de l'Economie rurale (Dakar) et FAC (Paris), janv.-mars 1961, 89 pp. Cf annexe : Opération cocotier en Basse Casamance, pp.86-89

(94) Frémond (Y). rapport cité, cf p.14

(95) La superficie des palmeraies naturelles et le nombre d'arbres qu'elles recèlent sont évidemment très mal connus. Les chiffres que nous avançons sont en fait ceux qui sont repris par tous les auteurs, depuis l'enquête menée à l'instigation du gouvernement de la Côte d'Ivoire entre 1914 et 1917. Voir, sous la direction de Y.Henry : Matières premières africaines. T.I, caoutchouc, textiles, matières grasses. Larose 1918. Nous avons pu consulter aux archives de Dakar (D.IR 101) une étude de 8 pp. dactylographiées sur "La répartition des peuplements de palmiers à huile en Côte d'Ivoire". Malheureusement la carte accompagnant le texte a disparu.

admettre que le palmier à huile est loin de représenter comme au Dahomey, l'essence dominante de la plupart des types de paysages végétaux.

Alors qu'en arrière des lagunes du Sud-Est, de Grand Lahou à la frontière du Ghana, l'Elaeis est présent partout, sur le littoral il ne forme plus, en groupements homogènes, que des enclaves discontinues adossées à la côte. En arrière de cette frange sud très humanisée de son domaine, la forêt dense n'est pas, à l'état primaire, favorable au palmier; dans l'ombre, sous la voûte continue des arbres de moyenne grandeur, il ne saurait trouver la force de s'élancer vers le soleil qui lui est indispensable. Hormis près des rivières où ses peuplements naturels ont pu profiter des trouées de soleil et de lumière, il est partout ici le compagnon de l'homme. Il est présent dans toutes les clairières de culture et il jalonne les voies de communication (96). Aux lisières nord de la forêt dense, dans la zone de transition vers les savanes, le palmier à huile participe à la définition des paysages végétaux de cette "mosaïque". Mais il est lui-même très rapidement vers le Nord aux limites de l'aire de ses peuplements homogènes. Il se réfugie alors au long des principales artères méridiennes de drainage dont les sites humides lui permettent, en s'intégrant à la forêt galerie, d'atteindre pratiquement par bouquets ou individus isolés, les frontières du Mali et de la Haute Volta.

1) Des conditions naturelles d'ensemble favorables au palmier à huile.

Par leurs caractéristiques moyennes, les éléments du climat guinéen forestier (97) ou attiéen (98) sont favorables au palmier à huile. Ces régions connaissent en effet une grande régularité thermique autour de 26° ; au Sud du 8° de latitude nord, les amplitudes saisonnières extrêmes ne dépassent pas 5°. Les contrastes diurnes plus marqués ne présentent cependant pas de dangers particuliers ; les températures minimales moyennes se situent au-dessus de 20° et les minima absolus inférieurs à 15° enregistrés en janvier, sont très peu fréquents. La pluviosité partout supérieure à 1300 mm est favorable à la végétation forestière et à l'Elaeis

(96) Chevalier (A). Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. Rev.de botan. appl. et d'agric.trop. Avr.1931, pp.213-229, cf p.220 : "Le palmier à huile est bien une plante de forêt secondaire et d'autant plus dense que la population est plus nombreuse".

(97) Aubréville (A). Flore forestière soudano-guinéenne. Ouv.cit. pp.18-19.

(98) Richard-Molard (J). L'A.O.F. ouv.cit. p.18.

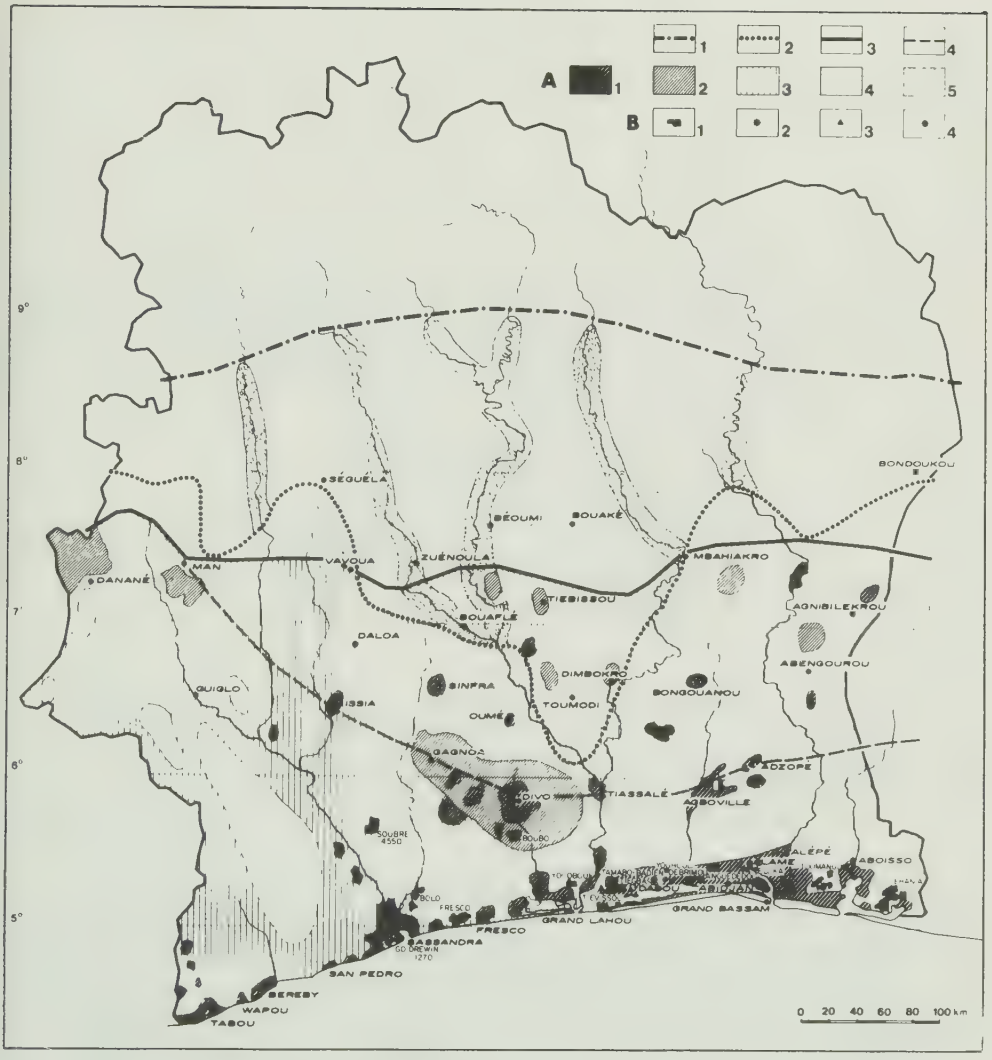

Figure 63 : Essai de localisation des principales palmeraies de Côte d'Ivoire.

1 - Limite nord des galeries forestières à Elaéis. 2 - Limite nord de la forêt dense. 3 - Limite nord des palmeraies homogènes. 4 - Limite nord des régions favorables à la plantation.

A) Palmeraies naturelles : 1 - Denses. 2 - Assez denses. 3 - Clairsemées et discontinues (autour des villages). 4 - Forêt dense inhabitée. 5 - Forêts galeries à Elaéis.

B) Plantations : 1 - SODEPALM. 2 - IRHO. 3 - Plantations et huileries de Côte d'Ivoire. 4 - Cie fermière des huiles de palme.

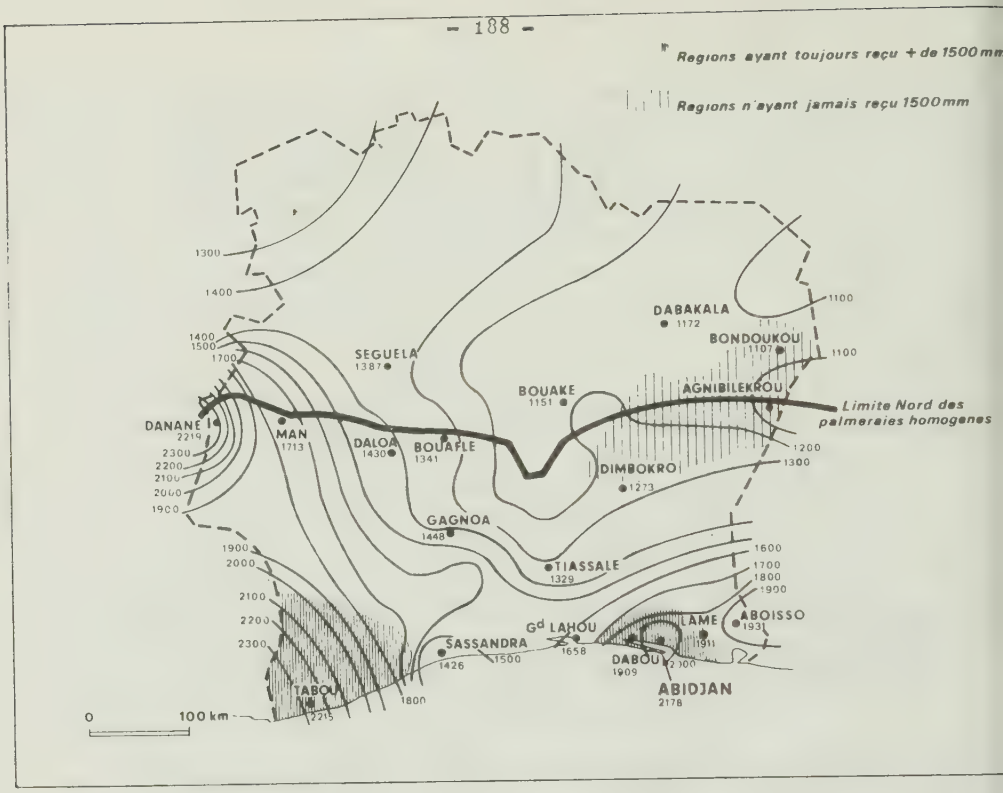

Figure 64 : La pluviosité moyenne annuelle (en mm.) en Côte d'Ivoi

du fait d'une répartition en deux saisons des pluies qui durent au moins de mars à juillet et de la mi-septembre à novembre et apportent des préc pitations très intenses. Des deux saisons sèches, celle d'hiver est la plus longue et la plus marquée et dure au moins de décembre à février, alors que la petite du coeur de l'été se réduit le plus souvent à un moi août au Sud, juillet au Nord. Ce sont là des mois déficitaires sur le pl du bilan hydrique, mais ils reçoivent tout de même des précipitations, s bien que les mois secs à moins de 50 mm ne sont pas plus de trois. Les moyennes annuelles font ressortir la forte humidité atmosphérique qui, s l'ensemble de l'année, dépasse partout 80 %. Certes la courbe annuelle

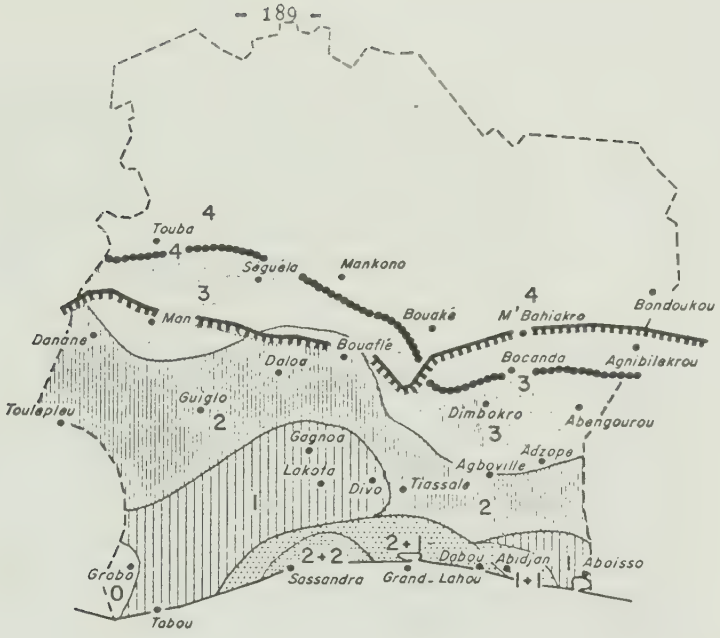

Figure 65 : Nombre et répartition des mois secs (moins de 50 mm) en Côte d'Ivoire.

Les chiffres indiquent le nombre de mois. Pour les régions où les deux saisons sèches comportent de tels mois, le premier chiffre est afférent à la grande saison sèche, le deuxième concerne la petite.

la valeur de cette humidité relative s'inscrit en sens inverse de celle des températures qui sont maximales en grande saison sèche, cependant, même en cette période difficile, l'humidité moyenne reste supérieure à 60 %. Les brouillards matinaux réduisent l'évaporation mais surtout l'harmattan desséchant ne souffle pas régulièrement comme au Nord : "aucune région forestière ne passe plus d'un mois en régime d'harmattan" (99). Si l'on ajoute que l'ensoleillement avec 2000 heures en moyenne par an est convenable quoiqu'un peu insuffisant en grande saison des pluies, on a là un bilan climatique propre à satisfaire aux principales exigences de l'Elaeis (100).

---

(99) Rougerie (G). Façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière. IFAN, 1960, n°58, 542 pp. cf p.46.

(100) Voir les figures 64, 65, 67, 68 et 69.

Cette Côte d'Ivoire de la forêt et des palmeraies est celle de la plaine et des bas plateaux. Les seuls reliefs marqués du pays, ceux de la région de Man qui dépassent 1000 mètres dans les massifs des Dans, de Toura et du Tonkoui représentant déjà une limite écologique, puisque l'altitude crée un micro climat peu propice au palmier du fait des minima thermiques accusés, en font d'autant plus figure qu'ils se situent à près de 8° nord à la latitude limite du domaine des grandes palmeraies.

Certes, la plaine et le bas plateau ne sont pas exempts d'accidents. Ici, ce sont les inselberge granitiques de l'Ouest, les barres de type appalachien en matériel volcanique birrimien de la dorsale baoulé ou les buttes à sommet plat armé par des dalles cuirassées "les boka" qui s'alignent dans le domaine schisteux de l'Est, des rives ouest du Bandama autour de Divo à la région de Bondoukou. Là, dans la plaine d'érosion sur le socle, se rencontrent assez paradoxalement les régions les plus accidentées. Partout elle présente une topographie assez confuse ; c'est un semis anarchique de collines, coupées vers la côte de vastes bas-fonds marécageux se raccordant dans la partie sud-est du pays au domaine des lagunes. C'est ici que les vallées des principaux fleuves qui coulaient au Nord à fleur du plateau prennent quelque ampleur. Alors que ces plaines se terminent presque directement au-dessus du rivage à l'Ouest de Sassandra, elles sont relayées à l'Est par le système de plateaux de l'étroit bassin sédimentaire argilo-sableux : dos de terrains culminant jusqu'à 100 mètres, coupés par les entailles marquées des rivières débouchant dans les lagunes qu'ils dominent le plus souvent par un rebord franc dont le commandement peut atteindre plusieurs dizaines de mètres.

Il n'en reste pas moins que pour l'ensemble, les sites topographiques sont assez peu contrastés ; le "triomphe de l'horizontalité" (101) est d'autant plus évident que la surface est partout feutrée par un épais manteau de sols. C'est ici le domaine des sols ferrallitiques, à faible horizon humifère, gris beige ou brun rouge au sommet, sableux ou argilo-sableux en surface, qui passent en profondeur, sans limites bien précises d'horizons à une puissante masse argileuse, kaolinique, souvent épaisse de quarante à cinquante mètres et parfois truffée de concrétions (102). Issues de l'altération de la roche mère par hydrolyse et oxydation des

---

(101) Rougerie (G). La Côte d'Ivoire. P.U.F., coll."Que sais-je?", n°1137

(102) Dabin (B), Leneuf (N) et Riou (G). Carte pédologique de la Côte d'Ivoire au 1/2.000.000 et notice explicative. 31 pp. ORSTOM, Abidjan

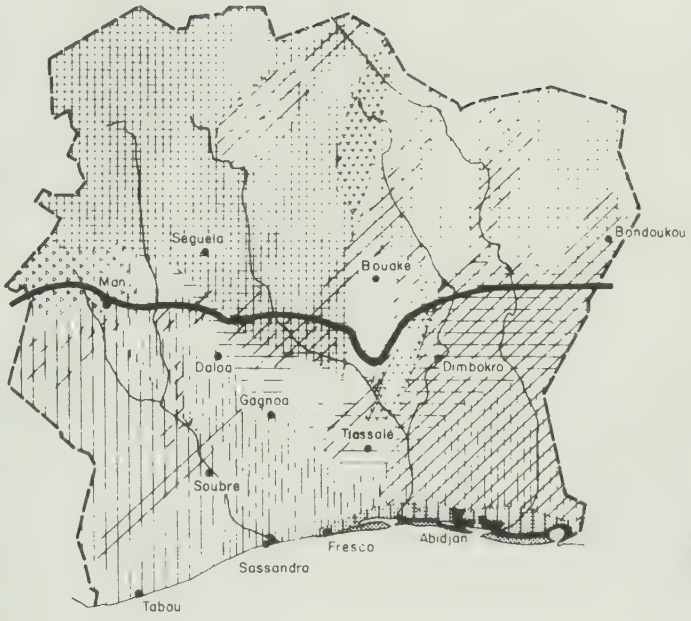

Figure 66 : La géologie et les sols de la Côte d'Ivoire.
(D'après Dabin (B), Leneuf (N) et Riou (G).

Géologie

1 - Sables tertiaires
2 - Précambien
3 - Précambien schisteux et volcanique

Sols

1 - Sols ferrallitiques très lessivés
2 - Sols ferrallitiques moyennement lessivés
3 - Sols montagnards
4 - Ferrisols
5 - Ferrisols dominants
6 - Sols ferrugineux tropicaux
7 - Sols ferrugineux tropicaux dominants
8 - Transition ferrisols - sols ferrugineux tropicaux
9 - Sols hydromorphes
10 - Sables marins
11 - Limite nord des palmeraies homogènes

silicates, ces argiles perdent, du fait du lessivage profond, la silice et les bases libérées et s'enrichissent sur toute l'épaisseur de leur profil d'hydroxydes de fer et d'alumine libres. Ces sols assez meubles, épais à drainage satisfaisant, sont malgré leur pauvreté en matière organique due à une minéralisation rapide et leur indigence en éléments nutritifs, en particulier potasse et magnésium, favorables au palmier à huile, dont le système radiculaire peut croître sans entrave.

Ces conditions climatiques et édaphiques montrent que le palmier à huile peut ici pousser à peu près partout ; elles n'expliquent donc guère la répartition des palmeraies naturelles. La forêt dense qui était un obstacle décisif pour l'extension de ces palmeraies représente au contraire un domaine privilégié pour la plantation de palmeraies sélectionnées, par les nombreux périmètres de forêts classées offrant des réserves foncières libres de tous droits d'usage. Alors, pour la plantation, les caractéristiques naturelles régionales retrouvent une importance déterminante, influant sur le comportement et la productivité du palmier. Pour ce type d'exploitation où la notion de rendement est décisive, les "aptitudes naturelles régionales" sont facteurs impératifs de localisation.

2) Le Sud-Est et le Sud-Ouest ont les meilleures vocations naturelles pour l'élaeïculture.

Les angles sud-ouest et sud-est de la Côte d'Ivoire constituent de toute évidence les régions les plus favorables à l'Elaeïs. A l'Ouest, entre la frontière et une ligne Nord - Nord-Ouest - Sud - Sud-Est courant de Man à San Pedro, se situe une zone à forte pluviosité - plus de 1,800 mm - laquelle croît vers le Nord-Ouest (Danané) et le Sud-Ouest (Cap des Palmes) jusqu'à plus de 2,300 mm. Mais de Taï à la Sassandra, au Nord de Soubré, soit vers le 6° Nord, la ligne des déficits hydriques moyens 250 mm, délimite vers le Sud le domaine le plus propice au palmier à huile (103).

---

(103) Dans ces régions très humides, la notion de déficit hydrique est assez complexe. En fait, les différences entre la pluviométrie totale et l'évapotranspiration potentielle sont positives (comme le constate Rougerie : Façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière. ouv.cit. fig.37, p.201). Une grande partie des fortes précipitations des saisons des pluies est en fait perdue, aussi le déficit hydrique résulte-t-il du cumul des déficits mensuels de la grande saison sèche, moins les réserves d'eau du sol. Les résultats du calcul sont très variables selon les moyennes climatiques utilisées et la méthode retenue : Thornthwaite, Penman, Turc ou système des cases lysimétriques mis au point à Pobé. Pour disposer de valeurs des déficits comparables, nous avons retenu celles calculées par l'IRHO pour la période 1947-1965 : IRHO et Minist.Agricul.de Côte d'Ivoire. Etude générale des possibilités de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire. 2° part. Reconnaissance générale, Titre II Etudes régionales et conclusions générales. IRHO, juin 1947, 211 pp.

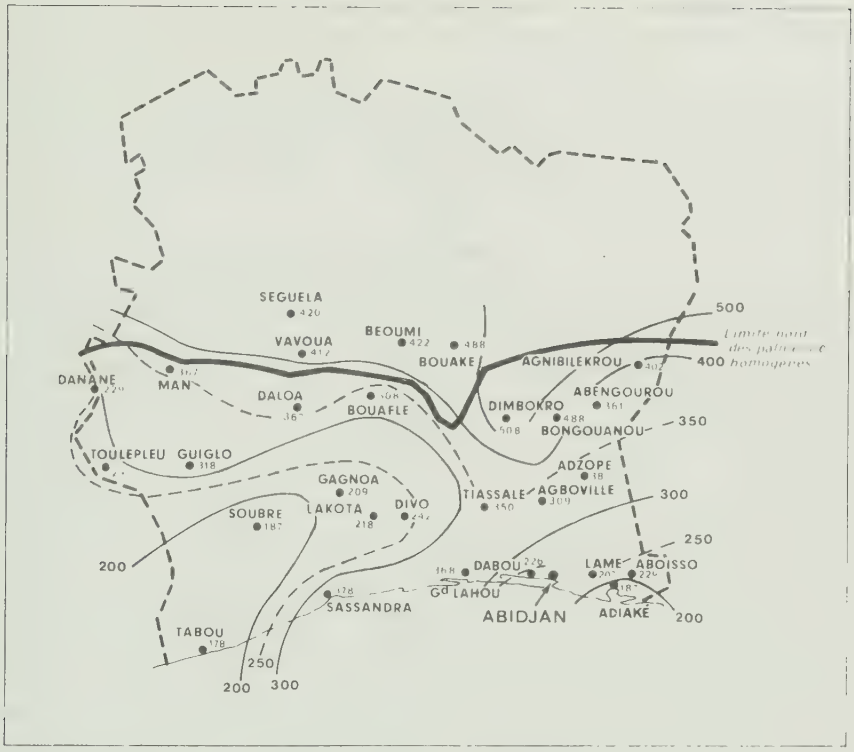

Figure 67 : Les déficits hydriques annuels en Côte d'Ivoire.
(Total exprimé en millimètres)

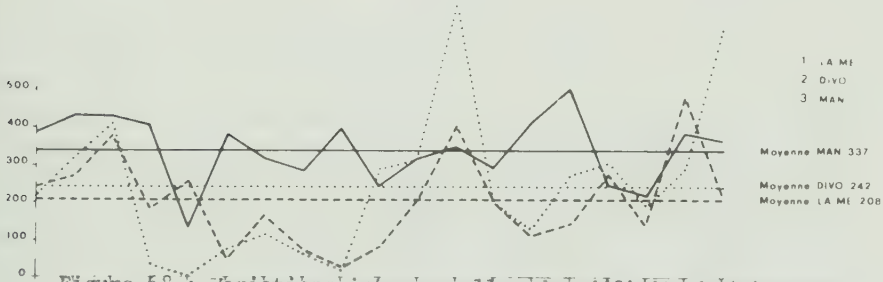

Figure 68 : Variations interannuelles des déficits hydriques de quelques stations de la palmeraie ivoirienne.
(D'après L'HO)

1 - La Mé : Région à aptitudes optimales
2 - Divo : Région à aptitudes intermédiaires
3 - Man : Région à aptitudes limites
Il s'agit de données liées à l'année légale, différentes de celles utilisées dans le tableau 9 qui correspondent à l'année climatique décalée de 28 mois par rapport à celle de la récolte.

Au Sud-Est, les tracés à peu près concordants de l'isohyète 1800 mm et de la ligne d'isodéficit 250 mm jalonnent de l'Ouest de Dabou au Nord d'Aboisso une étroite bande de terrain, bordée au Sud par le réseau des lagunes, qui offre d'excellentes conditions climatiques à l'Elaeis.

A l'avantage d'une forte pluviosité moyenne qui s'inscrit régulièrement au-dessus de 1500 mm lors des plus mauvaises années (voir figure 64), ces deux régions ajoutent celui d'une assez bonne répartition. La petite saison sèche est cependant marquée en août dans le Sud-Est où l'on peut observer de nombreuses flèches non ouvertes. En grande saison sèche, quatre mois (décembre à mars dans le Sud-Est), cinq (décembre à avril dans le Sud-Ouest) connaissent des déficits hydriques, mais les mois secs, à moins de 50 mm se résument alors régulièrement au seul mois de janvier à l'Est, de février à l'Ouest. Au cours de cette période, l'humidité relative moyenne reste au-dessus de 80 % et de plus, les brouillards durent alors très avant dans la matinée, réduisant l'évaporation diurne. Dans ces conditions, le palmier à huile supporte assez aisément cette mauvaise saison qui ne présente que très exceptionnellement un fort déficit hydrique. Sur 19 années d'observation, Tabou n'a connu qu'un bilan négatif pour plus de 400 mm et Adiaké deux (104). L'insolation avec environ 2000 heures est à peu près bien répartie dans le Sud-Est. Par contre, à Tabou, les quatre mois de juin à septembre connaissent chacun moins de cent heures de soleil, ce qui est sans doute insuffisant pour une production optimale, mais ne semble tout de même pas trop handicaper l'Elaeis (cf figure 69).

A ces données climatiques relativement favorables, s'ajoutent des conditions de sols très propices à l'Elaeis, en l'occurence des sols ferrallitiques très lessivés. Malgré le drainage accéléré des bases solubles en profondeur, leurs faibles réserves minérales et leur acidité, ils présentent une très bonne structure. Une partie de l'argile migrant en profondeur du fait d'un lessivage intense, leur sommet sableux ou sablo-argileux est parfaitement meuble et assure un bon drainage. De ce point de vue, les sols du Sud-Est qui se développent sur les bas plateaux des sables néogènes du bassin sédimentaire, offrent un horizon supérieur épais, brun gris, sableux, très perméable, qui permet une bonne extension des racines du palmier, jusqu'aux couches plus argileuses et humides se situant vers 2 ou 3 mètres de profondeur. Dans le Sud-Ouest, les sols

(104) IRHO. Etude générale des possibilités de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire. ouv.cit. cf tableau : classification des postes pluviométriques en Côte d'Ivoire selon le déficit hydrique.

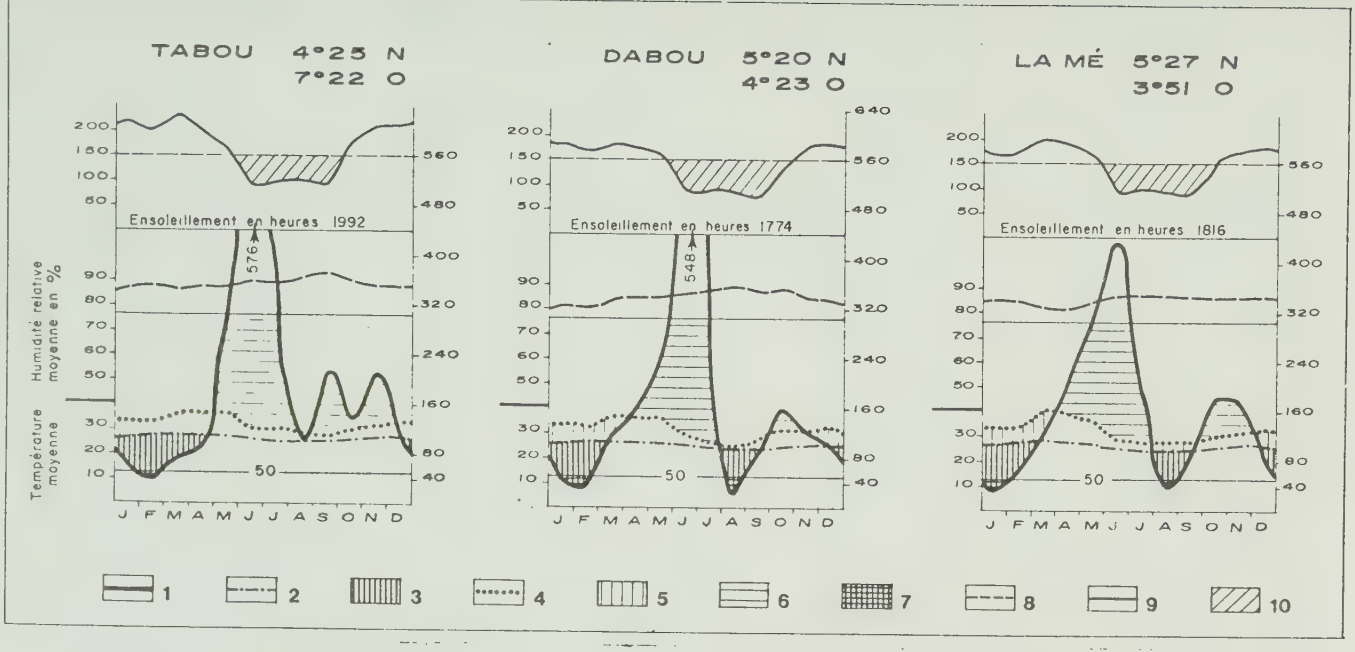

Figure 19 : Diagrammes climatiques et déficit hydrique des régions ivoiriennes les plus favorables au palmier à huile.

1 - Précipitations en mm.
2 - Températures moyennes
3 - Déficit hydrique selon la courbe ombrothermique de Gaussen : T. = P.
4 - Courbe d'évapotranspiration selon la méthode Thornthwaite.
5 - Déficit hydrique selon la méthode Thornthwaite (en plus de celui de la méthode Gaussen)
6 - Surplus hydrique selon la méthode Thornthwaite.
7 - Périodes sèches (moins de 50 mm).
8 - Humidité relative moyenne en pourcentage.
9 - Durée d'ensoleillement : heures par mois.
10 - Déficit théorique d'ensoleillement (moins de 150 heures par mois).

développés surtout sur granite offrent un profil superficiel sableux très meuble, ocre rouge sur les plateaux, favorable dans l'ensemble. Mais ici, surtout vers le Sud, le chevelu dense des rivières qui crée des nuances topographiques assez marquées et plus encore la fréquence des "passées" schisteuses de direction Sud-Ouest - Nord-Est et de nombreux filons intrusifs apportent des solutions de continuité fréquentes dans l'extension des sols meubles convenant bien à l'Elaeis. Les notions de "catena" ou chaînes de sols contrastés au long des versants et de "familles" liées à la nature de la roche mère prennent ici de l'importance pour la détermination des sites d'éventuelles plantations.

Au total, ces régions apparaissent les plus valables pour l'élaeiculture en Côte d'Ivoire. Les prévisions de rendements en plantations sélectionnées sont ici de 16 à 20 tonnes de régimes par an pour les meilleurs sites pédologiques. La garantie semble assez formelle de récoltes ne descendant guère au-dessous de 12 tonnes lors des années exceptionnellement médiocres, comme le montre le cas de La Mé entre 1958 et 1965 :

TABLEAU 9 : Relation entre les productions et les déficits hydriques à La Mé.

Déficit hydrique pour une année antérieure de 28 mois à l'année de récolte (en mm).	205	76	483	0	167	338	110	Moy./7ans 197
Année de récolte	1958-59	59-60	60-61	61-62	62-63	63-64	64-65	
Production de régimes à l'hectare	15,1 T	22 T	12,6	20,1	16,5	13,4	13,2	16,1

D'après IRHO et Ministère de l'Agriculture : Etudes générales des possibilités de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire. 2° part. Reconnaissance générale, Titre I : Etudes de base. Juin 1967, 67 pp. cf pp.59 et 67

Malgré des aptitudes physiques assez semblables, les deux régions ont aujourd'hui des vocations très différentes en matière de palmeraies, du fait des facteurs humains. En arrière du cordon littoral peuplé surtout de cocotiers, le pourtour des lagunes du Sud-Est, de Grand-Lahou à la lagune Aby offre les plus belles palmeraies naturelles de la Côte d'Ivoire associées au couvert très dégradé de la forêt hygrophile à avodiré (Turraeanthus africana) et près de 44.000 hectares de palmeraies sélectionnées.

Par contre, elles disparaissent des larges bas-fonds à sols hydromorphes. Il faut remarquer aussi que la palmeraie naturelle délaissait le domaine des savanes littorales en particulier celles de la région de Dabou, associant à l'état "sauvage" un haut tapis herbeux et des bouquets de rôniers sur des sols similaires à ceux de la forêt voisine. Ces savanes d'origine paléoclimatique ne se seraient maintenues que par action constante de l'homme qui y allume régulièrement des feux pour la chasse et l'élevage (105). Cette intervention de l'homme apparaît d'autant plus efficace que la reforestation serait plus difficile sur les sables tertiaires que sur les schistes. Aujourd'hui cependant, elles sont en plus grande partie conquises par les plantations d'hévéas et surtout d'Elaeis.

A l'opposé du Sud-Est, la région du Sud-Ouest ne possède que des palmeraies naturelles très fragmentées qui font figure de clairières côtières dans la forêt, autour des rares centres de peuplement : San Pedro, Bereby et surtout Tabou d'où elle s'avance vers le Nord à la faveur de la route de Grabo : "Dès que la côte est inhabitée, la forêt secondaire et la palmeraie s'arrêtent" (106).

Ainsi, à aptitudes à peu près égales, le Sud-Est est un grand domaine de palmeraies, alors que le Sud-Ouest n'est encore qu'une vaste région de forêt primaire, vide, sans communications avec l'extérieur. Le choix du site de Soubré, un peu à l'Est du Sassandra, aux limites de cette région favorable pour l'implantation d'un bloc de palmeraies sélectionnées de la SODEPALM, montre que le palmier à huile peut être un élément déterminant pour la conquête de ce "Far-West" ivoirien.

3) Les régions "intermédiaires" du Centre-Sud

Les autres régions de la forêt ivoirienne sont à priori moins propices à l'Elaeis, puisque les conditions climatiques et pédologiques

---

(105) Adjanohoun (E). Etude phytosociologique des savanes de Basse Côte d'Ivoire (savanes lagunaires). Vegetatio acta geobotanica. Vol.XI, fasc.1-2, 1962, 38 pp. L'auteur rappelle les positions contradictoires d'Aubréville, tenant d'une origine anthropique et de Fortères, Miège et Aubert qui y voient l'héritage d'une période sèche où la savane aurait atteint la côte. Les techniciens de l'IRHO de Dabou pensent que l'action de l'homme a été déterminante ; la forêt ne se reconstitue pas s'il n'y a pas de couvert de départ. On peut constater par contre que sous l'abri des Elaeis de plantation, des essences de forêt secondaire, en particulier le parasolier, prospèrent très rapidement.

(106) Aubréville (A). La forêt de la Côte d'Ivoire. Bull.Com.Et.Hist.et Scient.de l'A.O.F., avril-sept.1932, n°2-3, pp.205-260, cf pp.243-244.

si favorables au Sud-Ouest et au Sud-Est se dégradent par nuances successives vers le Nord. La carte de localisation des palmeraies naturelles ne saurait fournir d'éléments valables quant aux aptitudes régionales, puisqu'elles s'associent en clairières aux établissements humains. On peut tout au plus remarquer que les palmeraies les plus vastes et les plus denses sont celles du Centre Sud : Lakota, Gagnoa, Divo, Agboville et surtout celles du littoral central : Lauzoua à l'Ouest de la lagune, Tadio, Fresco et Sassandra où la palmeraie s'allonge sur une façade maritime d'environ 30 kms et pénètre en coin la forêt vers le Nord au long de la Sassandra et de la route de Gagnoa sur 25 kms environ.

Il s'agit de toute évidence d'une région encore valable pour le palmier à huile, puisque ces palmeraies se localisent au Sud d'une ligne Daloa - Gagnoa - Divo - Sud d'Agboville et d'Adzopé, c'est-à-dire dans des régions recevant au moins 1400 à 1500 mm, où l'humidité relative moyenne se situe encore à plus de 80 % et où le rythme climatique reste celui à quatre saisons.

L'extension cependant assez modeste des palmeraies naturelles est à mettre ici, avant tout, en liaison avec des facteurs humains et économiques. Hormis pour les palmeraies côtières proches des lieux de "traite", l'importance des distances à la côte plaçait ces régions hors des circuits commerciaux traditionnels de l'huile de palme et des palmistes. Or, à partir du moment où la forêt a été défrichée et des pistes ouvertes pour la collecte du café et du cacao, les produits du palmier n'intéressaient guère les planteurs. Ces faits expliquent la localisation des palmeraies et leurs aspects : assez denses et homogènes autour des villages, elles deviennent très clairsemées et médiocres dans les secteurs de plantation où finalement, l'Elaeis ne joue en concurrence avec d'autres essences de la forêt secondaire, qu'un rôle de protection et d'ombrage pour les caféiers et les cacaoyers. Enfin, l'Elaeis disparaît dans les flots de forêts denses restés intacts.

Par contre, les données naturelles reprennent toute leur signification dans la perspective de création d'éventuelles plantations d'Elaeis. Il s'agit certes ici de régions moins favorables que celles du Sud-Ouest et du Sud-Est, mais tout de même valables, puisque les déficits hydriques moyens y restent inférieurs à 350 mm. Selon les estimations de l'IRHO, les rendements prévisibles dans un tel secteur, seraient de 12 à 16 tonnes de régimes à l'hectare dans les meilleurs sites. Or, de ce point de vue, on peut discerner plusieurs types de "sous-régions".

Le secteur littoral central est desservi par des précipitations assez faibles et irrégulières. Elles diminuent de l'Est - Grand Lahou, 1653 mm - vers l'Ouest où Sassandra ne reçoit plus que 1426 mm. En même temps, la grande saison sèche s'allonge et s'accuse ; à Sassandra, les déficits hydriques sévissent de décembre à avril et janvier et février sont secs. Dans ces conditions, ils atteignent des valeurs assez accusées, 368 mm à Grand Lahou, 378 à Sassandra et surtout ils peuvent fréquemment dépasser 500 mm. A Sassandra, sur 19 années, huit ont connu plus de 400 mm de déficit, dont 5 ont dépassé 500 mm. Mais le grand avantage de cette région procède du voisinage de la mer ; tous les mois de l'année ont une humidité relative moyenne supérieure à 80 % et la valeur annuelle se situe à 89,6 % ; il faut y voir le rôle des brouillards matinaux et des brises de mer. Si l'on ajoute que les sols ferrallitiques très lessivés sur sables sédimentaires s'avancent de l'Est jusqu'à Fresco et que les sols moyennement lessivés sur granite de la région de Sassandra, meubles, conviennent au palmier, il apparaît que l'ensemble de cette zone littorale reste favorable à sa culture. Le voisinage de la mer et du port de Sassandra constitue aussi un élément économique positif. Il ne faut pas oublier que la plantation de Grand-Drewin à l'Ouest de Sassandra est une des plus anciennes de Côte d'Ivoire : elle atteint aujourd'hui 1,408 hectares.

Dans l'intérieur, les conditions climatiques demeurent satisfaisantes au Sud du tracé moyen de l'isohyète 1,500 mm. Elles s'améliorent même régulièrement vers le Nord-Est, de Sassandra à Lakota et Divo, comme le traduisent les faibles déficits hydriques moyens : Lakota, 218 mm ; Divo, 242 mm ; Gagnoa, 209 mm.

Ces conditions favorables du Centre-Ouest se prolongent loin vers le Nord jusqu'à Man, si l'on en croit les tracés des isohyètes de direction Nord-Ouest - Sud-Est. Mais dès le Sud de Man et de Daloa, la ligne d'isodéficit moyen 350 mm les recoupe, limitant ainsi vers le Nord l'extension des régions valables pour l'élaeiculture. Ces discordances sont, à n'en point douter, à inscrire au compte d'une saison sèche d'hiver beaucoup plus rigoureuse que dans le Sud, alors que le déficit d'août a pratiquement disparu. Déjà au Sud de Daloa, la saison sèche est marquée dès le mois de novembre, et décembre à février enregistrent moins de 50 mm mensuels, soit pratiquement trois mois secs. De plus, de novembre à mars, l'humidité relative moyenne se situe au-dessous de 80 % et les minima sont très creusés (à Man, moyennes 67 % en janvier, 66 % en février). Enfin, l'allure de cette saison sèche est très variable selon les années : sur

19 années, Daloa dont le déficit moyen s'établit à 367 mm, a connu 6 années à plus de 400 mm dont 3 à plus de 500 mm. Il s'agit donc là, selon les normes de l'IRHO, d'une limite au-delà de laquelle la plantation d'Elaeis ne serait plus rentable.

A l'Est d'une ligne Divo - Grand Lahou, cette zone à aptitudes intermédiaires prend un tracé Sud-Ouest - Nord-Est. En arrière du Sud-Est littoral précédemment évoqué, elle représente une étroite bande de terrain qui est limitée par le Sud de Tiassalé - Agboville et Adzopé, à la fois par l'isohyète 1400 mm et la ligne d'isodéficit moyen 350 mm. Ici, le rythme saisonnier est le même que sur le littoral mais, régulièrement vers le Nord, le total des précipitations diminue, le creux d'août se maintient et décembre est déjà un mois sec. Cependant, la proximité du rivage explique la persistance d'une forte humidité relative, plus de 80 % en cette période de carême et finalement une moins grande irrégularité interannuelle des conditions de cette saison sèche que dans le Centre Ouest. Sur 19 années, Agboville, déficit moyen 309 mm, n'en a connu que 4 supérieurs à 400 mm et Adzopé (moyenne 337) 5 seulement.

Cette région à climatologie intermédiaire correspond à peu près exactement à la zone d'extension des sols ferrallitiques "moyennement lessivés" (107). S'ils présentent les mêmes caractères physiques que ceux des sols très lessivés du Sud-Ouest et du Sud-Est, ils s'en différencient par une moins forte acidité et une teneur plus élevée en bases échangeables et surtout un horizon humifère plus épais. Ce sont donc des sols souvent plus propices que ceux du Sud-Est et du Sud-Ouest aux cultures exigeantes comme le cacaoyer et le caféier et qui conviennent bien dans l'ensemble au palmier à huile mais qui sont moins bien alimentés en eau. En fait, en liaison avec les nuances topographiques et la nature très variée des roches mères, les aptitudes varient d'une région à l'autre.

A l'Ouest d'une ligne Sud-Ouest - Nord-Est, Fresco - Guitry - Est de Divo, dominent les roches cristallines, à l'Est le substratum schisteux. Dans l'ensemble, les pays granitiques présentent de vastes surfaces planes, des dénivellations modestes et des reliefs confus aux versants convexes sans raccordement bien marqué, avec un système de drainage linéaire (108). L'altération y fournit des manteaux sablo-argileux très épais, meubles et perméables, relativement favorables à l'Elaeis comme dans les régions de

---

(107) Dabin (B), Leneuf (N) et Riou (G). Carte pédologique de la Côte d'Ivoire. ouv.cit. cf notice p.12

(108) Rougerie (G). Façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière. ouv.cit. cf 3° part., chap.II : Les modalités du façonnement des formes, pp.434-488

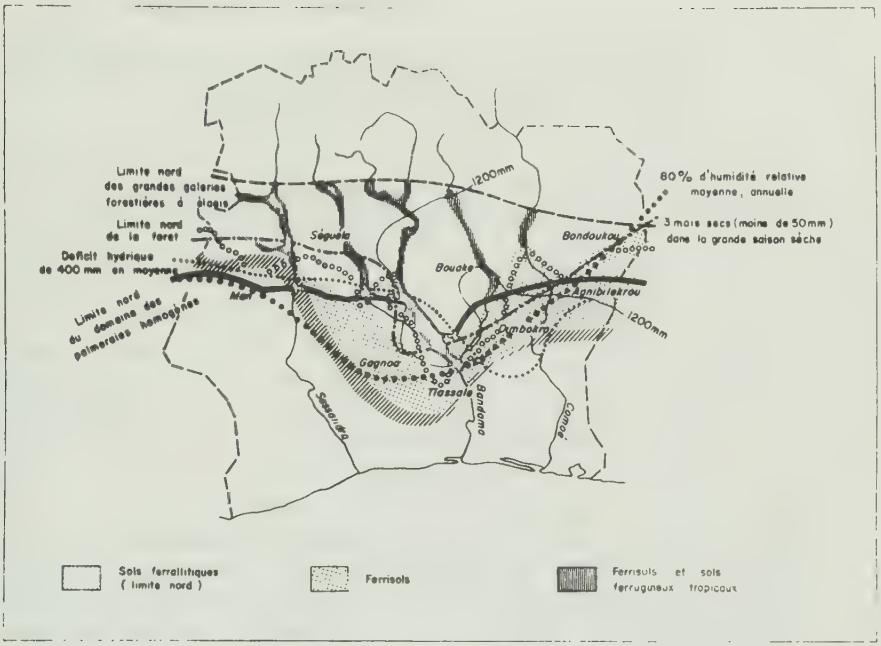

Figure 70 : Signification climatique et pédologique de la limite nord des palmeraies naturelles homogènes en Côte d'Ivoire.

Sassandra, Lakota et Divo. Les choix des sites de Boubo et de Bolo pour l'ouverture de plantations sélectionnées de la SODEPALM illustrent ces aptitudes.

Par contre, les régions schisteuses de l'Est offrent moins de possibilités. Il s'agit le plus souvent de régions à relief plus heurté ; sommets tabulaires parfois cuirassés, hauts de versants en pente assez forte et incisions relativement vigoureuses des axes de drainage où il est donc difficile de trouver d'assez vastes surfaces utilisables pour la plantation. Mais surtout les sols sur schistes sont souvent peu favorables au palmier à huile. Certes, il s'agit de sols épais, meubles, à horizons peu différenciés, mais les filons quartzitiques y sont très fréquents qui fournissent près de la surface des nappes gravillonnaires épaisses souvent ferruginisées, faisant obstacle à l'extension du système radiculaire. Or, circonstance aggravante, les nappes d'eau sont assez profondes, hors de portée du palmier. En dépit d'une climatologie favorable, ce secteur offre donc des possibilités assez limitées à l'élaeïculture.

4) Les régions forestières du Nord : un milieu naturel peu favorable à l'élaïculture

La partie septentrionale du domaine des palmeraies homogènes de Côte d'Ivoire offre aux limites de la forêt des peuplements d'Elaeïs encore assez denses. C'est certainement dans les régions nord-ouest autour de Man et de Danané que se situent les palmeraies les plus vastes et les plus productrices. Dans la région entre Sassandra et Bandama, l'Elaeïs est très fréquent mais ses densités sont très variables ; les arbres, clairsemés dans les régions de Vavoua, de Zuénoula et de Bouaflé qui sont vraiment à la limite du domaine, sont serrés en assez belles palmeraies autour de Daloa. Dans la région baoulé, la limite de l'Elaeïs suit en gros les deux branches du coin que les savanes enfoncent vers le Sud. C'est dans le secteur de mosaïque forêts-savanes que se rencontrent les plus belles palmeraies, entre Yamoussoukro et Toumodi, ou autour de Dimbokro. Dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire forestière enfin, si les palmiers à huile sont présents dans toutes les clairières de défrichement au Sud d'une ligne M'Bahiakro - Nord d'Agnibilékrou, les véritables palmeraies, d'ampleur d'ailleurs modeste, sont localisées dans les secteurs d'Abengourou et d'Agnibilékrou et par minces rideaux discontinus au long des routes.

Dans l'ensemble, les arbres de cette région nord sont plus élancés et plus frêles que ceux du Sud et leur panache sommital est caractérisé par le port décombant de la presque totalité des feuilles dont beaucoup d'ailleurs sont desséchées. Ces palmiers semblent en général moins productifs pour les mêmes variétés que ceux du Sud. Par exemple, les variétés dura et tenera de la région de Man fournissent des régimes plus légers que leurs homologues du Sud-Est ou du Centre-Sud, leurs fruits sont plus petits, leur richesse en pulpe moindre (cf tableau 10).

On devine ici le rôle des facteurs limitants. Ils n'empêchent cependant pas l'Elaéïs de pousser des avancées vers le Nord, en forme d'étroites digitations, au long des principales artères de drainage. Les facteurs édaphiques particuliers dont l'humidité des berges est le plus décisif, permettent à l'arbre de végéter. Il s'y associe, dans les forêts galeries, aux espèces géantes de la forêt dense : fromagers (Ceiba pentandra), irokos (Chlorophora excelsa), Celtis (Celtis integrifolia) aux essences ripicoles comme le "dona" ou "touloucouna" (Carapa procera) pour atteindre en bouquets isolés les limites nord du territoire ivoirien.

TABLEAU 10 : Caractéristiques des principaux groupes de la palmeraie ivoirienne.
(D'après Meunier (J). cf p.200) (109).

riétés arbres	Palmeraie	Poids régime Kg	% fruits sur régime	% pulpe sur fruit	% huile sur régime	% amande sur frui
ura	Yocoboué-Sassandra	14,7	58,4	47,7	14,8	12,8
	Dabou-Bingerville	11	55,3	43,3	12,6	13,8
	Man-Soubré	10	55,1	36,2	11,2	17
enera	Yocoboué-Sassandra	12,8	54,1	68,4	19,8	11,1
	Dabou-Bingerville	9,9	52,4	64,2	16,6	13,1
	Man-Soubré	8,4	52,3	50	14,3	16,4

Ces régions nord du domaine des palmeraies connaissent naturellement des conditions climatiques beaucoup moins favorables que celles du Sud. Dans l'Est, dès une ligne courbe Bouaké - Bocanda - Sud d'Agnibilékrou, le total des précipitations tombe, vers le Nord, à moins de 1200 mm. Cette "dorsale sèche" explique à n'en point douter, la disparition rapide de l'Elaeïs vers le Nord. Au contraire à l'Ouest, le total n'est guère en cause puisque Séguela à 8° Nord reçoit encore 1,359 mm et Odienné par 9°5, 1,573 mm. Mais partout, dans ces régions occidentales, le rythme de répartition saisonnière paraît décisif. Certes, dès une ligne Guiglo - Daloa - Béoumi, le mois d'août a cessé d'être déficitaire, mais par contre trois mois au moins de la grande saison sèche qui débute dès novembre, sont secs à moins de 50 mm et l'harmattan souffle régulièrmeent au moins en janvier où l'humidité atmosphérique moyenne est assez faible (69 % à Man, 35 % à Bouaké, 48 % à Dimbokro). Dans ces conditions, les déficits hydriques atteignent un total assez élevé ; à la limite nord du palmier, ils dépassent partout 400 mm en moyenne et même 500 mm dans l'Est sec. De ce point de vue, l'extrême Nord-Ouest (Danané - Man) est favorisé en saison sèche par l'abri des reliefs ouest-est : Monts des Dans, du Toura, du Tonkoui face au souffle de l'harmattan. Cette situation sous le vent vaut à la région, surtout pour Danané, des déficits hydriques faibles. Il faut remarquer qu'ici cependant, les températures sont moins favorables qu'ailleurs. Les moyennes annuelles tombent à moins de 25° et surtout

(109) Meunier (J). Etat des populations naturelles d'Elaeïs guineensis de Côte d'Ivoire. Oléag., avr.1969, n°4, pp.195-201

les minima moyens descendent au-dessous de 20° de novembre à mars, avec des températures nocturnes pouvant s'abaisser à moins de 10°, ce qui constitue une gêne pour la pleine prospérité du palmier.

Ces données moyennes assez médiocres pour l'Elaeis au Nord de son domaine, s'assortissent d'une grande irrégularité pluviométrique interannuelle. Pour le total des précipitations, bonnes et mauvaises années s'opposent selon un rapport général supérieur à 2 :

	Maximum	Minimum	
Man	2,141 mm	1,200 mm	(1922 à 1963)
Bouaké	1,710	820	
Dimbokro	2,131	613	

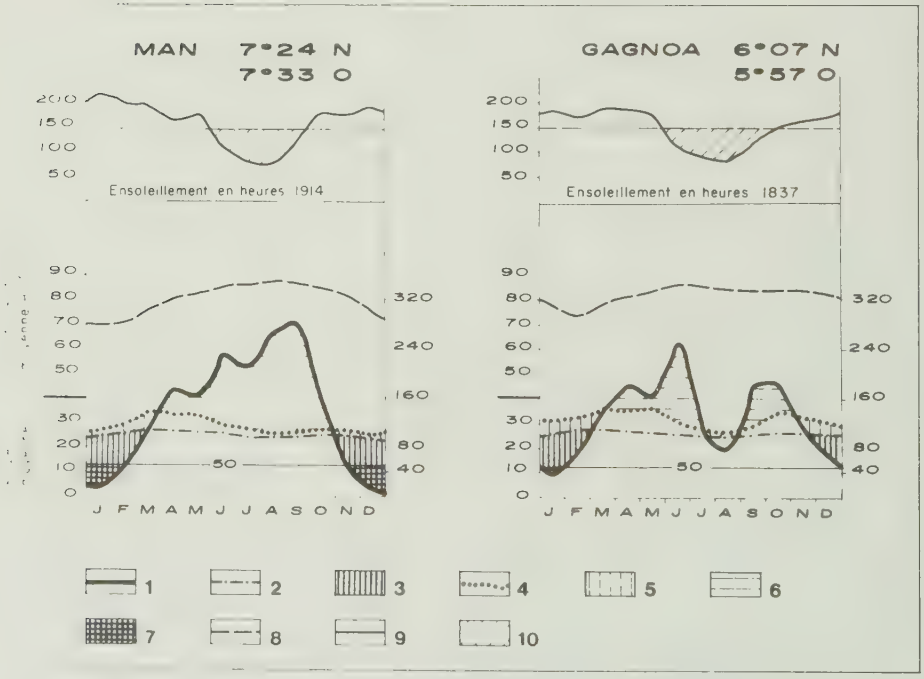

Figure 71 : Diagrammes climatiques et déficits hydriques des régions limites pour les plantations de palmiers à huile à hauts rendements en Côte d'Ivoire.
(Voir légende figure 69)

En même temps, le nombre de mois secs à moins de 50 mm varie beaucoup suivant les années. Man a connu un seul mois sec en 1932, 1943 et 1951, mais cinq fois quatre mois à moins de 50 mm entre 1922 et 1963 et cinq mois en 1961-1962 où il n'est tombé que 50 mm de novembre à février ! Ces données sont illustrées par les grandes variations des valeurs annuelles du déficit hydrique qui dépassent fréquemment 400 mm : une année sur quatre à Man, une sur trois à Agnibilékrou et Abengourou, une sur deux à Vavoua et parfois 500 mm : une année sur cinq à Agnibilékrou, une sur trois à Vavoua...

Au rôle limitant des faits climatiques, il faut ajouter quant à ce domaine nord des palmeraies, celui des données pédologiques. Dans la logique des séquences zonales les plus orthodoxes, ces régions marginales s'associent au passage des sols ferrallitiques du Sud, aux sols ferrugineux qui règnent sans partage dans le Nord-Est, région la moins humide du pays. La transition est assurée par des sols moins profonds que les terres ferrallitiques du Sud où les horizons sont plus marqués que dans ces dernières ; ces "ferrisols" ont par contre un taux d'argile plus élevé surtout sur les granites. Mais ils présentent souvent des passées gravillonnaires avec cimentation, dès la proximité de la surface, surtout sur les schistes au Nord de Bongouanou et d'Abengourou.

Les faits topographiques commandent déjà aux sites de l'Elaeis. Sur les plateaux, les horizons gravillonnaires et l'insuffisance du pouvoir de rétention des sols rouges sont d'autant plus facteurs limitants que la saison sèche est relativement sévère et la nappe profonde ; les palmeraies y sont assez médiocres. Les sols des parties hautes des pentes,concrétionnés, souvent cuirassés et exposés à l'érosion ne fournissent que peu de possibilités. Ce sont en général les sols colluviaux des basses pentes, sableux, beiges à hydromorphie temporaire qui constituent les sites privilégiés des palmeraies, mais ils se réduisent souvent à une étroite frange assurant le passage aux sols hydromorphes des fonds.

Les principaux caractères naturels des régions forestières nord de la Côte d'Ivoire laissent deviner que l'élaeïculture y serait en limite de rentabilité avec un maximum prévisible de 10 tonnes de régimes à l'hectare, pouvant s'amenuiser considérablement lors des mauvaises années, cela pour les régions situées à grande distance de la côte : 400 kms au moins du port le plus proche. Seule la région de Danané, très arrosée

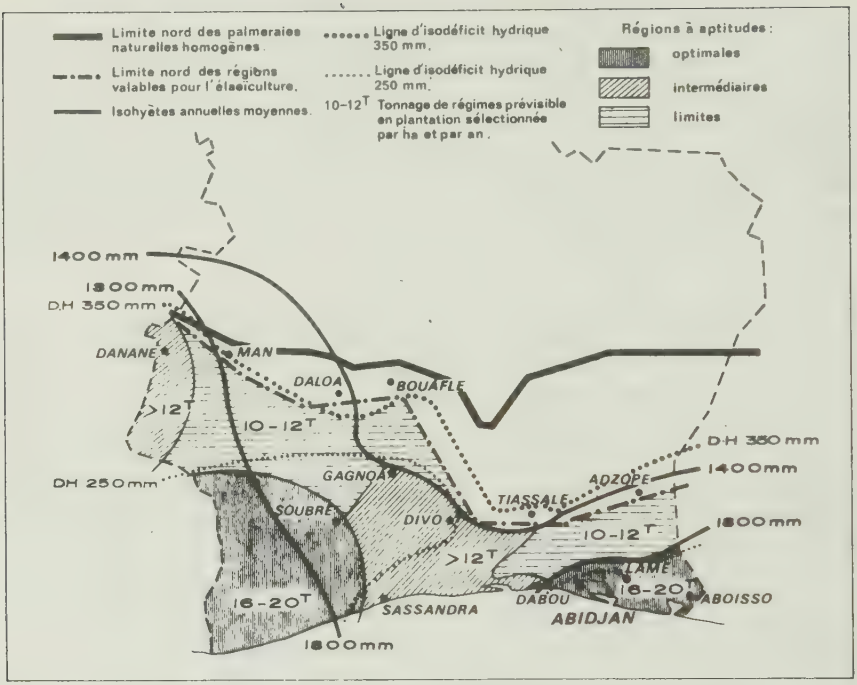

Figure 72 : Les aptitudes régionales pour l'élaeïculture en Côte d'Ivoire .
(D'après les documents de l'I.R.H.O.)

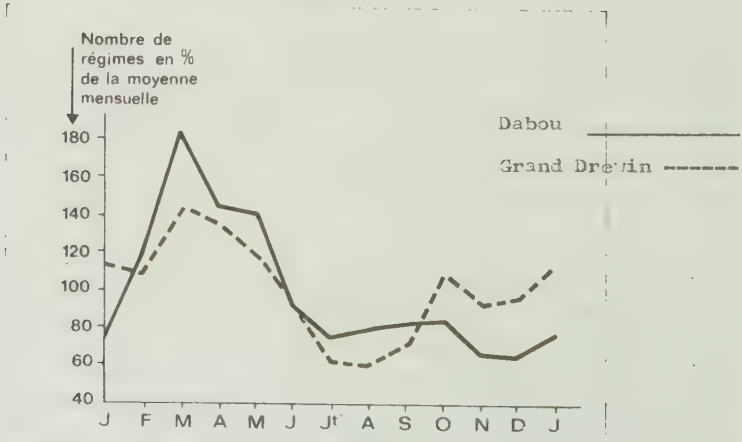

Figure 73 : Cycle moyen de production du palmier à huile à Dabou et à Grand Drewin. (D'après Michaux . Oléag., août-sept. 1961,p.529)
Comparé au cycle de Pobé (figure 80).

et à faible déficit hydrique (229 mm) pourrait offrir quelques possibilités, 12 à 15 tonnes de régimes à l'hectare. Mais elle se situe en position vraiment excentrique !

Ces remarques montrent que les vastes régions de la palmeraie naturelle en Côte d'Ivoire ont finalement des aptitudes très variables pour la mise en culture de l'arbre. Seules celles situées au Sud du tracé des isohyètes 1400-1500 mm ont des possibilités valables pour l'ouverture de plantations, d'autant plus qu'elles sont assez proches du rivage. Par contre, au Nord de ce domaine, le palmier à huile ne semble pouvoir fournir, en peuplements naturels, qu'une ressource locale, à moins de possibilités d'irrigation à bas prix ; mais dans l'état actuel des choses, ce n'est là qu'une hypothèse de travail.

5) Le littoral des lagunes, domaine de la cocoteraie

La cocoteraie en Côte d'Ivoire couvrait, en fin de 1968, 17.650 hectares, dont moins de la moitié était en production (110). Or, sur ce total, plus de 15.000 hectares sont localisés en une étroite lanière de 200 kms, au long du littoral du Sud-Est, de Grand-Lahou à Assinie. Les autres cocoteraies se répartissent par petits îlots à l'Ouest du Bandama : autour de Tabou, de Sassandra et de Fresco.

On retrouve donc, dans la répartition des cocoteraies, la même opposition régionale que celle existant dans la localisation des palmeraies : peuplements continus dans le Sud-Est, épars et réduits dans le Sud-Ouest. Les facteurs humains fournissent encore un élément d'explication décisif : le cocotier, arbre planté par l'homme, ne saurait exister tout au long du rivage sud-occidental où le peuplement est faible et très discontinu. Mais les données physiques montrent le peu de chances d'une grande expansion de la cocoteraie dans cette région : à l'Ouest de Fresco, ni le profil topographique du domaine littoral, ni la nature des sols ne sont très favorables au cocotier. Il s'agit d'une côte surtout rocheuse où des falaises de 20 à 30 mètres de hauteur assurent le contact entre le socle qui parvient jusqu'à la côte et la mer. Les sols ferrallitiques sur granites sont un peu trop cohérents et la nappe d'eau est assez profonde sur ces plateaux qui conviennent donc assez mal. L'arbre trouve ici ses meilleurs sites dans les étroites plaines de niveau de base qui flanquent les embouchures des principaux fleuves, Cavally et Sassandra, là où

(110) SODEFALM, Rapport annuel, 1968, p.34

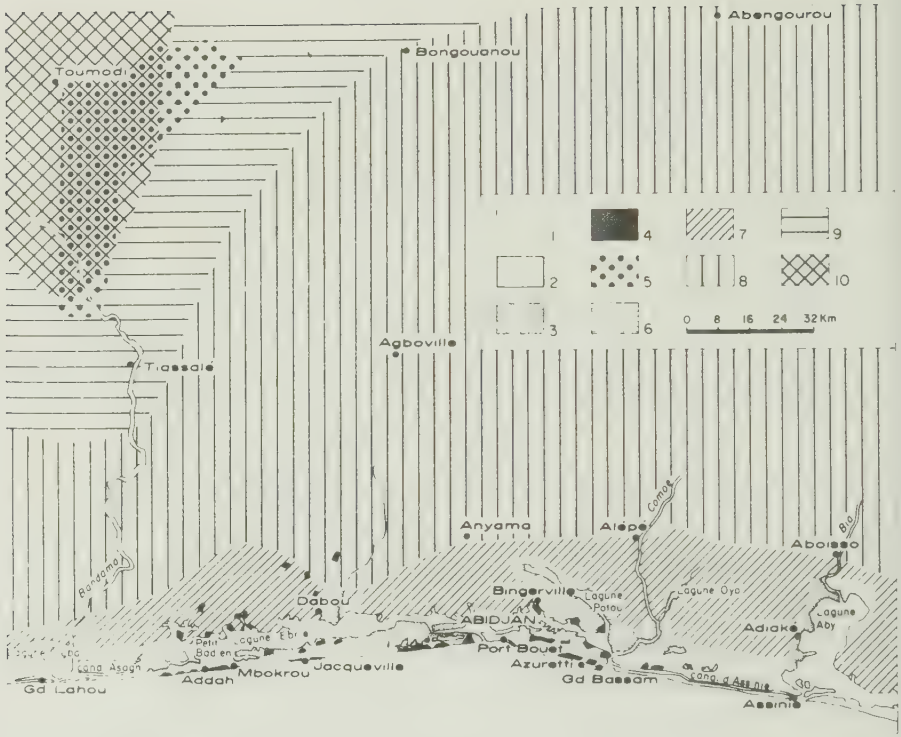

Figure 74 : La localisation de la cocoteraie dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire.

1 - Sols sableux peu évolués du cordon littoral récent
2 - Sols hydromorphes sableux
3 - Sols ocres et podzol du cordon ancien
4 - Cocoteraies
5 - Secteur d'étude pour le cocotier de Toumodi
6 - Sols hydromorphes organiques (mangroves et marais)
7 - Sols ferrallitiques très lessivés sur sables tertiaires
8 - Sols ferrallitiques moyennement lessivés sur schistes
9 - Ferrisols sur schistes
10 - Sols de la zone de transition ferrisols-sols ferrugineux.

[illegible] sont localisés les seuls centres de peuplement [illegible] quelque importance. Il s'agit de plaines à sols alluviaux sableux pol[illegible] tout à fait sur les sables littoraux anciens. Ce sont certes des sols à hydromorphie temporaire, mais cultivables et où la nappe d'eau reste

à proximité de la surface (111). Cette dernière considération joue un rôle non négligeable dans la région de Sassandra dont on sait qu'elle connait un climat assez peu arrosé (1426 mm) à grande saison sèche accentuée (cf p.199). Cependant, l'eau proche de la surface du sol, la forte humidité atmosphérique, les brouillards et les rosées permettent sur ces sols chimiquement très pauvres un comportement honorable du cocotier. Certains habitants de Sassandra prétendent d'ailleurs que les premiers cocotiers de Côte d'Ivoire auraient été apportés ici par les Portugais (112). Il n'en reste pas moins que dans ce Sud-Ouest, les cocoteraies actuelles exiguës n'ont guère de chance d'extension spectaculaire immédiate. La SODEPALM qui prévoit la mise en place en Côte d'Ivoire de 12.600 hectares entre 1969 et 1971, n'envisage d'intervenir que vers 1974, selon un projet de plantation de 10.000 hectares (113).

C'est donc le littoral sud-est, de Fresco au Ghana, qui est aujourd'hui et sera davantage dans quelques années, le grand domaine de la cocoteraie. Entre les lagunes et la mer, le cordon littoral se présente comme une véritable plaine, d'altitude inférieure à six mètres et dont la largeur qui croît dans l'ensemble de l'Ouest vers l'Est, varie de un à sept kilomètres. Tout au long de son tracé, de l'intérieur vers la mer, ce domaine présente une succession de paysages végétaux bien tranchés qui sont liés à la nature des sols, elle-même très influencée par les sites topographiques.

Sur la rive nord des lagunes, le plateau, grand domaine de la palmeraie, s'achève en général par un talus marqué. Au bas des versants, sur les sols colluviaux riches en sables et relativement bien drainés, des îlots de cocotiers assez nombreux signalent les villages du pays Adioukrou entre Petit-Badien à l'Ouest et Dabou à l'Est, ou ceux de la région d'Eloka à l'Est d'Abidjan. Mais il s'agit ici autant de vergers que d'arbres gros fournisseurs de coprah. Par contre, l'Ouest de la lagune Ebrié, les rives de l'Agnéby près de Dabou, le pourtour de la lagune Fotou et le fond de la lagune Aby sont totalement défavorables au cocotier. Ce sont là de vastes régions marécageuses, où les sols organiques

(111) Dabin (B), Leneuf (N) et Riou (G). Carte pédologique de la Côte d'Ivoire au 1/200.000, notice, ouv.cit. pp.21-22

(112) IRHO Port Bouet : Le cocotier, arbre d'avenir. Afrique Documents, nov.-déc. 1960, pp.230-234

(113) République de Côte d'Ivoire. Ministère du développement. Travaux préparatoires du plan 1971-1975 : Le cocotier. Rapport n° 63-10, 15 pp. cf p.4

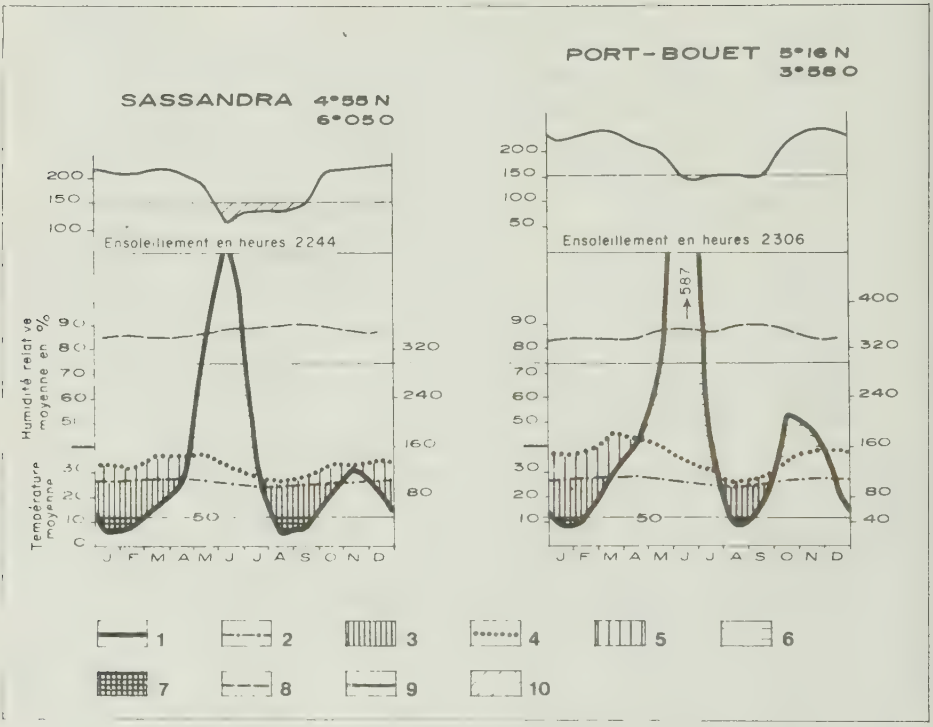

Figure 75 : Diagrammes climatiques et déficits hydriques de deux stations de la cocoteraie ivoirienne.
(Voir légende figure 69)

à hydromorphie totale sont le domaine de la mangrove en eaux saumâtres de la forêt à raphia ailleurs.

La rive sud de la lagune Ebrié, la région entre le plateau et le canal d'Assinie à l'Est, correspondent au domaine des "sables littoraux anciens". Il s'agit d'un ancien cordon littoral dont l'altitude ne dépasse pas quatre mètres et la largeur un à trois kms. Ces sols de sables grossiers, très perméables, ne connaissent qu'une hydromorphie temporaire, mais bénéficient en périodes sèches, du voisinage de la nappe d'eau (moins de deux mètres). Ce sont des sols qui évoluent vers le

podzol et qui sont d'une pauvreté chimique presque totale (114). Ils conviennent cependant au cocotier, sous réserve d'apports fertilisants, surtout en azote. Ce secteur du cordon littoral était couvert à l'origine par la forêt dense humide qui débordait ainsi sur la rive sud des lagunes. Aux quelques villages et hameaux correspondent des clairières de défrichement et quelques îlots de cocoteraies très épars. C'est là que l'extension des plantations peut porter sur d'importantes superficies encore libres.

Le secteur médian du cordon littoral est topographiquement déprimé, un à deux mètres d'altitude. Il représente une zone de sols hydromorphes inondés de juin à novembre où subsistent quelques mares en saison sèche et où,en tous cas, la nappe est affleurante. A l'Ouest de Grand Bassam, c'est le domaine du raphia, à l'Est celui des savanes littorales qui n'offrent guère de possibilités pour le cocotier (115).

C'est sur le cordon littoral récent, entre ces dépressions et la plage que s'étire la plus grande partie de la cocoteraie actuelle. Elle colonise vers quatre à six mètres d'altitude les sols peu évolués faits de sables grossiers prenant parfois une teinte rousse et couverts d'une herbe rare ou des fourrés du bush littoral. Ce sont des sols où les racines du cocotier peuvent descendre profondément à la rencontre de la nappe phréatique qui se situe vers sept à huit mètres. Mais ils sont chimiquement très pauvres, la carence en potasse étant particulièrement marquée ; toute plantation sélectionnée doit être précédée d'une action de fumure. Cependant, les cocoteraies familiales occupent la plus grande partie de la superficie. Les plantations récentes et en cours se localisent essentiellement dans la partie orientale, à l'Est de Port Bouet.

L'importante de la cocoteraie actuelle et les extensions projetées illustrent les possibilités de cette région favorisée par un climat convenant très bien au cocotier. Les thèmes généraux en sont naturellement ceux que nous avons évoqués lors de la présentation de la palmeraie du Sud-Est : forte pluviosité qui décroît cependant de Port Bouet (2099 mm) vers l'Ouest : Grand Lanou (1658 mm) et vers l'Est (1800 mm environ) et répartition convenable puisque les mois secs ne sont pas plus de

---

(114) Dabin (B), Leneuf (N) et Riou (G). Carte pédologique de la Côte d'Ivoire au 1/2.000.000. Notice cit., pp.21-25

(115) Adjanohoun (E). Comparaison entre les savanes côtières de Côte d'Ivoire et du Dahomey. Ann. Univers.d'Abidjan, série Scient. n°1, 1965, 20 pp.

trois (janvier, février et août) à Grand Lahou déjà moins favorisé que Port Bouet où seuls janvier et août sont secs. Mais les influences maritimes sont essentielles. Elles se traduisent avant tout par des températures moyennes de 26°5 environ, à amplitudes très amorties : à Port Bouet, la moyenne des maxima est de 30°1, des minima de 23°5 et une hygrométrie très élevée : la moyenne des minima du mois le moins humide, février, est de 65 % et les taux moyens dépassent toujours 80 %.

Cette humidité est entretenue par les brises de mer et les embruns et en saison sèche par les bruines et la rosée. Dans ces conditions, la cocoteraie du Sud-Est de la Côte d'Ivoire ne connait pas de graves périodes de déficit hydrique, surtout pour la région centrale autour de Port Bouet où depuis que les relevés climatologiques existent, la pluviosité annuelle n'est jamais tombée au-dessous de 1500 mm. Le matériel végétal sélectionné répond donc bien dans ces régions où il doit fournir en moyenne deux tonnes de coprah à l'hectare.

Ces conditions climatiques assez favorables du littoral ivoirien comportent une marge de sécurité telle que l'on a pu envisager l'extension de la culture du cocotier hors des sites maritimes. La région de Toumodi, à près de 150 kms à vol d'oiseau de la mer, a été retenue ; les 1250 mm enregistrés en moyenne et le déficit hydrique d'environ 400 mm ne sont pas apparus comme des obstacles insurmontables. Mais si les ferrisols et les sols ferrallitiques du périmètre choisi semblent convenir, leurs carences en azote et phosphore pouvant être "redressées", des observations précises font craindre que le fort battement de la nappe phréatique trop profonde en périodes sèches ne soit un obstacle déterminant à l'obtention de bons rendements. Dans ces conditions, les résultats des trois cents hectares de plantations réalisés peuvent être assez décevants.

III - PALMERAIES ET COCOTERAIES DU BENIN

Plus qu'en Casamance où la mangrove et les rizières le disputent au palmier à huile dans la définition du paysage, plus qu'en Côte d'Ivoire où la forêt dense primaire fait disparaître la palmeraie réduite aux îlots des clairières, l'Elaeïs est vraiment l'élément distinctif des paysages du Bas-Dahomey - Togo. Jusqu'aux régions méridionales des Monts du Togo : Agou, Palimé, Amlamé, jusqu'à 6°45' nord dans la plaine

togolaise et 7°15' environ au Dahomey, le palmier à huile est partout, en peuplements souvent homogènes figurant de véritables forêts qui s'associent selon les secteurs, aux restes de boisements, au recrû sur jachère ou aux terroirs cultivés. Certes au Nord de ces limites, le palmier à huile est encore présent, mais il ne participe plus à la formation de palmeraies homogènes. Il apparaît en petits groupements dans les fonds topographiques des régions d'Atakpamé et de Savalou, au pied de certaines collines fraîches jusqu'en pays kabré au Nord du Togo et il s'insère au long des cours d'eau à tracé méridien, aux associations des galeries forestières. Dans ces sites, certains individus végètent non loin de la frontière entre le Dahomey et le Niger. Mais de tels arbres n'ont guère d'intérêt économique.

Ainsi délimitées, les régions des palmeraies qui représentent environ 450.000 hectares au Dahomey et 60.000 au Togo, s'identifient ici aux deux thèmes naturels originaux que sont le climat "équatorial tempéré" (116) et la "terre de barre" (117).

1) Le climat équatorial tempéré : limites et aptitudes de la palmeraie

Ce climat "béninien" selon la classification de J.Richard-Molard (118) est équatorial par les températures moyennes oscillant autour de 27° et subéquatorial par son rythme à deux saisons des pluies et de deux saisons sèches. Peuvent passer pour "tempérées" relativement aux caractéristiques équatoriales types, les faibles précipitations moyennes et des nuances thermiques assez marquées.

En fait, pour le palmier à huile, les données de température ne sont guère en cause au Bénin puisque les minima moyens sont partout supérieurs à 20° et les minima absolus au-dessous de 18° sont rares et de faible durée. C'est seulement dans la région accidentée des Monts du Togo que les minima thermiques pourraient présenter quelque danger. A Palimé, à seulement 205 mètres d'altitude, la moyenne des minima mensuels dépasse encore 20°7 et seules celles de décembre et janvier descendent à 19°1 et 19°2, mais les minima absolus sont assez accusés avec une moyenne de 17°2

(116) Pélissier (P). Les pays de l'Ouémé, une région témoin du Dahomey méridional. Cah.O.M., T.XV, 1962, pp.204-254 et 313-354 et T.XVI, 1963, pp.81-125, cf pp.208-213

(117) Terre de barre, du portugais "barros" qui signifie argile.

(118) Richard-Molard (J). ouv.cit. p.18.

et chaque année des températures fraîches, vers 11 et 12° sont fréquentes en janvier ou février. Sur 29 années d'observation (1940-1968), le record a été enregistré le 12 février 1949 avec 10°2 (119). Dans ces conditions les palmeraies restent localisées au pied des massifs, dans la région d'Agou, dans celle de Palimé ou au long du plateau des Dayes, vers Adeta et Amlamé. Elles assurent la transition entre la forêt des parties moyennes des versants et la savane boisée de la plaine. Ce n'est qu'exceptionnellement que le palmier dépasse 500 mètres. Certes, sur le plateau, à 700 m, existent des boqueteaux d'Elaeis, mais ce sont des arbres médiocres, handicapés par des sols pierreux parfois cuirassés, toujours compacts et gênés dans leur cycle végétatif par les basses températures des nuits de janvier et de février. Il faut remarquer qu'au pied des massifs, les palmeraies ne s'étendent guère dans la plaine car l'harmattan très sensible de décembre à février, provoque l'avortement de nombreuses inflorescences. De Palimé à Atakpamé, les palmeraies discontinues s'alignent donc en bandes étroites sur la partie basse des versants ; vers le haut, les températures sont facteur limitant, vers le bas, c'est la rigueur de la saison sèche qui est en cause.

Le rythme saisonnier à deux saisons des pluies et deux saisons sèches est le caractère subéquatorial du climat qui prend le plus d'importance quant au comportement du palmier à huile dans ces régions et par là pour la limitation de son domaine. De mars à juillet en moyenne, c'est la grande saison des pluies avec en général maximum en juin. Puis de fin juillet à septembre, c'est une période de rémission marquée surtout en août. Cette petite saison sèche est plus nette sur le littoral que vers l'intérieur : août cesse d'être un mois sec, à moins de 50 mm, dès une ligne Ouest - Sud-Ouest - Est - Nord-Est qui court de Glekové au Togo, au Sud de Pobé au Dahomey. Puis à hauteur d'une ligne Atakpamé-Kétou, on ne connaît plus de déficit hydrique : le rythme soudanais à deux saisons s'impose définitivement. Comme pour la Côte d'Ivoire, c'est dans ce domaine de transition climatique que court la limite nord des palmeraies homogènes. Au Nord, la saison sèche trop rigoureuse relègue l'Elaeis dans les bas-fonds humides. Par contre, au Sud, le déficit d'août est assez facilement effacé par les réserves d'eau du sol, reconstituées en principe par la petite saison des pluies - 15 septembre au 15 novembre environ -. Naturellement, la grande saison sèche qui commence dès novembre, impose les

(119) Chiffres fournis par les "résumés annuels du temps au Togo". Service météorologique du Togo et ASECNA.

conditions les plus contraignantes au palmier à huile car trois ou quatre mois successifs, jusqu'en février, reçoivent moins de 50 mm. Les réserves d'eau du sol sont épuisées dès décembre ; alors commence une période de carême (cf figure 77) ! Cependant ce n'est pas et d'assez loin, une ambiance comparable à celle de la saison sèche du Soudan ! Tous ces mois d'hiver boréal reçoivent quelques chutes de pluies, un dixième du total de l'année en moyenne, mais surtout l'humidité relative de l'air reste élevée particulièrement pour les régions proches de la mer.

TABLEAU 11 : L'humidité relative dans quelques stations de la palmeraie.

	Maximum moyen	minimum moyen	Minima de saison sèche
PORTO NOVO	91	63	53
COTONOU	92,8	69,3	64
POBE	92,9	51,3	36
PALIME	92	63	52
TABLIGBO	97	57	49
ABIDJAN	96	64,1	58
ZIGUINCHOR	94,6	49,6	32

Finalement ce rythme subéquatorial du climat qui amortit les rigueurs des périodes de sécheresse, avantage le Bénin comparativement à la Casamance pour l'élaeïculture. Pour preuve supplémentaire, on peut remarquer que les mauvaises années climatiques sont souvent, pour le Dahomey - Togo, celles où le front intertropical ayant lors de son repli vers le Sud atteint le rivage, l'harmattan souffle de longues semaines, ce qui rappelle la saison sèche de Casamance (cf figure 53).

Favorisées comme la Basse Côte d'Ivoire par le déroulement des saisons, ces régions sont par contre desservies par leur total de précipitations indigent. Les secteurs les plus favorisés de la palmeraie doivent se satisfaire du total "tempéré" de 1400 mm. C'est l'extrême Sud-Est du Dahomey en arrière de Cotonou et de Porto Novo qui fait ainsi figure de domaine privilégié. Or ici, les précipitations diminuent régulièrement

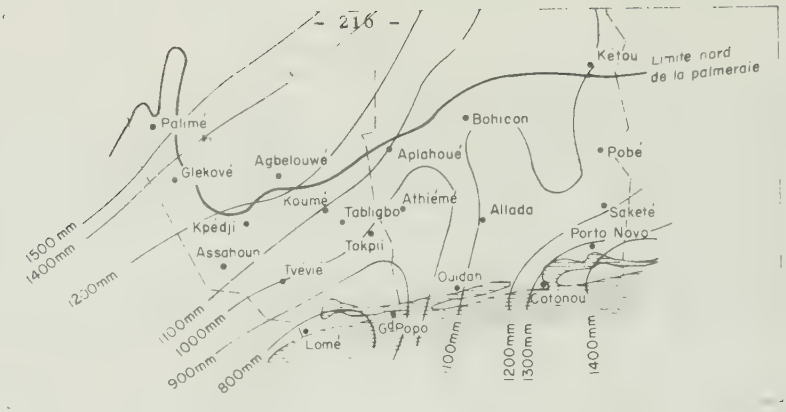

Figure 76 : Les précipitations annuelles moyennes au Bas-Dahomey - Togo (en mm).

du Sud vers le Nord ; elles passent de 1373 mm à Porto Novo, à 1170 à Pobé et 1100 à Kétou. Le déficit hydrique croît dans le même sens, de 350 à 550 mm. Comme d'autre part se dégradent en même direction les influences maritimes bénéfiques en saison sèche, les facteurs pluviométriques sont peu propices dès le Nord de Sakété et vraiment limitants dès la ligne Bohicon - Zagnanado - Kétou. C'est ce Sud-Est dahoméen qui avait vocation prioritaire pour l'ouverture de plantations. Or le secteur le plus favorable, celui de Porto Novo, n'offre du fait des fortes densités de population, aucune terre libre. Aussi les palmeraies sélectionnées du Dahomey se situent-elles dans des régions déjà assez marginales du point de vue climatique. Le même matériel végétal fourni par l'IRHO qui, à La Mé neuf ans après la plantation, assure en moyenne seize tonnes de régimes à l'hectare par an, avec une première récolte de sept tonnes dès la quatrième année, ne produit au mieux que dix à onze tonnes à Pobé où les arbres n'entrent en production, pour trois tonnes seulement, qu'à leur cinquième année. De plus, les variations saisonnières de production sont assez accusées (cf figure 81).

Or, du Sud-Est dahoméen au Togo occidental, toute la region littorale connaît un rapide amenuisement vers l'Ouest de ce total de précipitations déjà faible. L'isonyète 1100 mm est franchie dès Ouidah et Lomé reçoit moins de 800 mm ! Une si maigre quantité d'eau, même bien répartie, vaut à ces régions 10 mois de déficit hydrique dont 6 mois secs (cf figure 76). Entre Ouidah et Anécho, les palmiers ne subsistent

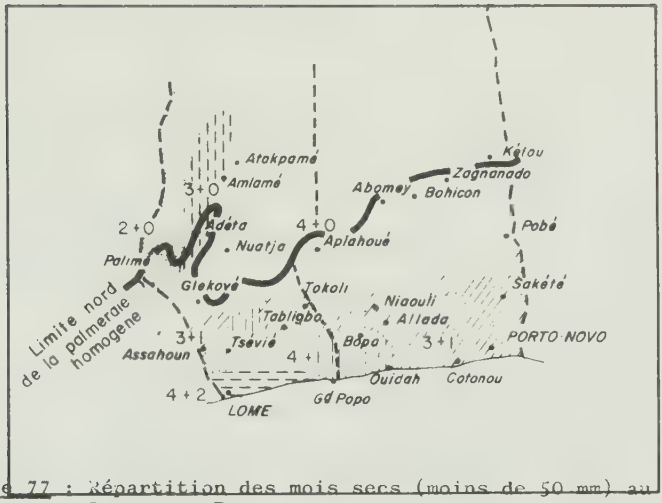

Figure 77 : Répartition des mois secs (moins de 50 mm) au Dahomey - Togo.
Le premier chiffre concerne la grande saison sèche, le deuxième, la petite.

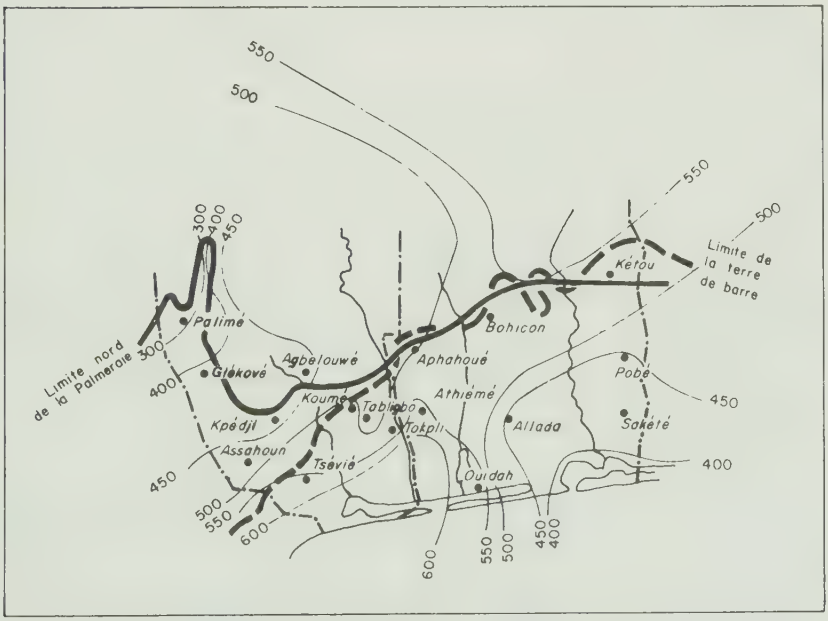

Figure 78 : Les déficits hydriques annuels, en millimètres, au Dahomey - Togo.

plus qu'au contact des bas-fonds humides, puis dès le lac Togo jusqu'à Lomé et au Ghana sud-oriental, ils disparaissent pratiquement sur une profondeur de dix à vingt kms à partir du rivage. Dans cette campagne densément peuplée, cultivée en maïs et manioc, ne subsistent plus que quelques rares témoins de l'ancienne forêt : fromagers, sambas, irokos et apparaissent des baobabs dont la présence insolite près du rivage, résume des conditions climatiques très éloignées de celles qu'exige l'Elaeis (120). "Dans cette région littorale, la carte du palmier reflète celle du total des précipitations" (121).

Au Nord de cette bande côtière trop sèche pour le palmier, le Dahomey occidental et le Sud-Togo connaissent une situation bien particulière. En opposition avec les séquences classiques de la zonalité ouest-africaine, les précipitations augmentent régulièrement vers le Nord et le Nord-Est. Avec le maigre total de un mètre de précipitations moyennes, apparaissent à l'Ouest vers Agoeve et Noepé, à l'Est de Vogan à Anfoin, les premières palmeraies assez médiocres, faites d'ailleurs d'arbres trop serrés voués davantage au vin qu'à l'huile. Avec environ 1100 mm de pluies annuelles, les principales palmeraies de ces régions se situent autour d'Assahoun, de Tsévié, de Tabligbo et d'Athiémé. Mais dès le Nord d'une ligne Agbelouvé - Tokpli - Aplahoué, les palmeraies homogènes perdent de l'ampleur. Or pourtant, le déficit hydrique décroît encore vers le Nord. Ici une nouvelle fois, la répartition saisonnière est en cause. Quatre mois au moins de grande saison sèche sont très secs. Ainsi, dans la partie occidentale de son domaine béninien, la palmeraie se réduit, à quelque distance de la côte, à une mince bande de terrain de moins de 40 kms de large car les influences limitantes du Sud - pluviosité insuffisante - et du Nord - saison sèche trop rigoureuse - se rapprochent. Ce n'est finalement qu'au pied des massifs montagneux du Togo que l'Elaeis retrouve des conditions assez favorables : précipitations suffisantes et déficit hydrique modeste (320 mm environ) ; c'est dans ces régions que la Société nationale (togolaise) du palmier à huile a commencé la réalisation de 4.500 hectares de palmeraies sélectionnées.

La palmeraie du Bénin s'associe donc à des données climatiques moyennes assez éloignées des normes écologiques optimales de l'Elaeis.

---

(120) Aubréville (A). Les forêts du Dahomey - Togo. Bull. du Com.hist.et scient. A.O.F., T.XX, n°1-2, 1937, pp.1-112, cf p.50

(121) Attignon (M.M). Climat de la zone côtière entre Takoradi et Cotonou et ses conséquences biogéographiques. D.E.S. Aix-en-Provence, oct. 1960, 72 pp. cf p.65

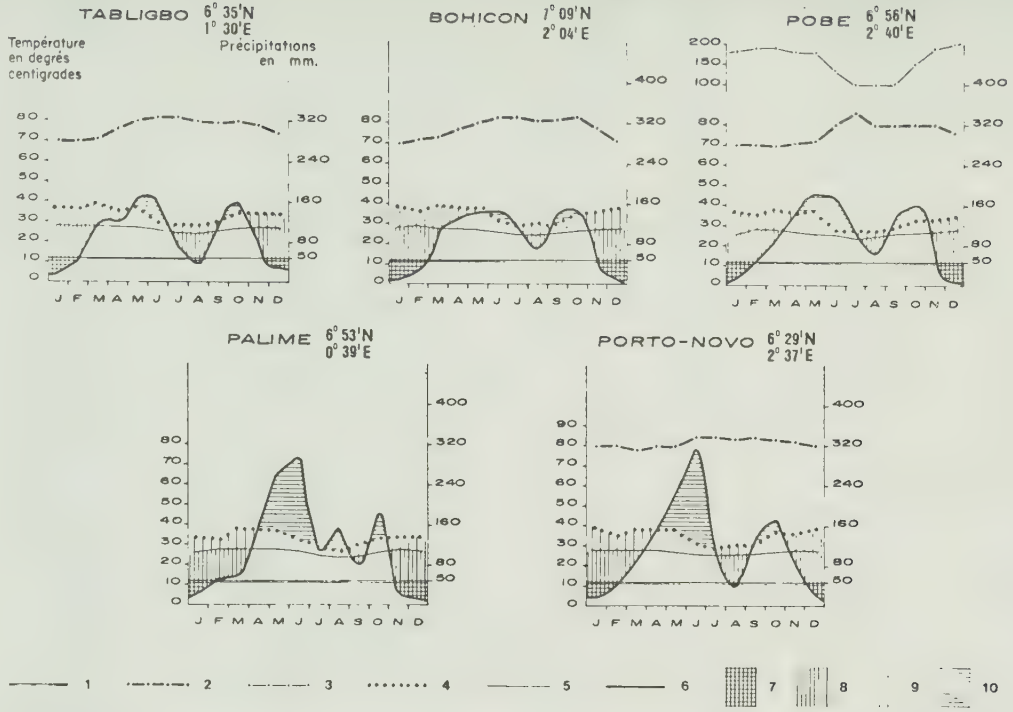

Figure 70 : Les déficits hydriques de quelques stations de la palmeraie du Dahomey - Togo

1 - 50 mm de précipitations : en dessous, les mois sont secs .
2 - Humidité relative moyenne .
3 - Ensoleillement en heures par mois
4 - Courbe d'évapotranspiration (Thornthwaite) .
5 - Température en degrés cent .
6 - Précipitations en mm .
7 - Périodes sèches (inf . à 50 mm)
8 - Déficit hydrique : Courbe ombrothermique T = 4 P .
9 - Déficit hydrique (Thornthwaite)
10 - Surplus hydrique (Thornthwaite)

Le facteur limitant essentiel est ici la modestie des précipitations. Cependant, grâce à la moins mauvaise répartition de ces pluies, l'Elaeis est beaucoup plus productif qu'en Casamance : les régimes sont plus gros et plus riches en huile sont les fruits ; certains secteurs de la palmeraie naturelle de Porto Novo fourniraient quatre tonnes de régimes à l'hectare.

Mais ces données moyennes sont très fragiles, du fait de variations inter et intra-annuelles des données pluviométriques assez considérables qui sont naturellement plus marquées dans les régions marginales.

TABLEAU 12 : Variations du total des précipitations et du déficit hydrique pour quelques stations de la palmeraie au Dahomey - Togo (période 1945-1968) :

	% des variations du total des pluies par rap.à la moy.	Déficit moyen hydrique en mm	% d'années à déficit hydrique supérieur à 600 mm	700 mm	800 mm
PORTO NOVO	30 %	306			
OUIDAH	37 %	656			
ATHIEME	35 %	582	50 %	25 %	15 %
BOHICON	40 %	549			
POBE	48 %	422	6 %	0 %	0 %
TABLIGBO	55 %	519			
TSEVIE	60 %	558	43 %	14 %	7 %
AGOU (122)	77 %	292	0	0	0

(voir figures 78 et 80)

Les régions d'Agou, Porto Novo et Pobé se confirment donc comme les plus favorables à l'Elaeis. Il n'en reste pas moins, comme le prouve le cas de Pobé, que les variations annuelles de production sont assez considérables :

(122) Il est à remarquer qu'ici, malgré ses fortes variations, le total reste toujours assez satisfaisant, puisque l'année la plus sèche (1950) a enregistré 1190 mm.

TABLEAU 13 - Relation entre les productions et les déficits hydriques à Pobé (D'après IRHO).

Année de récolte	52-53	53-54	54-55	55-56	56-57	57-58	58-59	59-60	60-61	61-62
Déficits hydr. antérieurs à 28 mois à 1' année de réc.	625 mm	362	319	369	406	328	499	107	530	273
Production en tonnes de régimes à l'ha.	7,4	12,4	9,4	10,3	9,5	10,9	7,9	11	8,2	6,8

Comparer aux fluctuations de récoltes de La Mé,
Tableau 9, p.196.

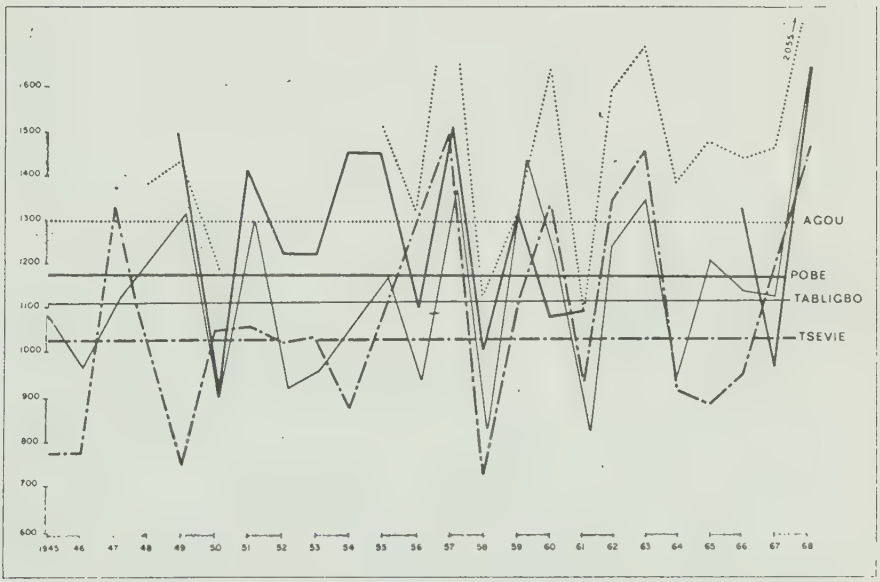

Figure 80 : Variations interannuelles du total des précipitations pour quelques stations de la palmeraie au Bénin (période 1945-1968).

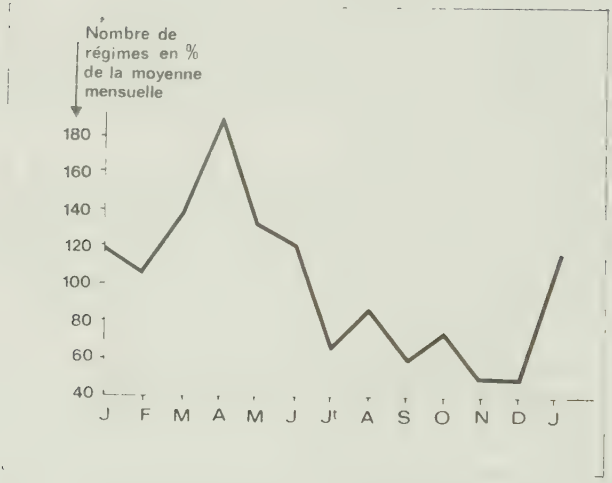

Figure 81 : Cycle moyen de production du palmier à huile à Pobé.
(D'après Micnaux. Oléagineux, août-septembre 1961, p.529).

(Comparer aux cycles de Grand Drewin et de Dabou).

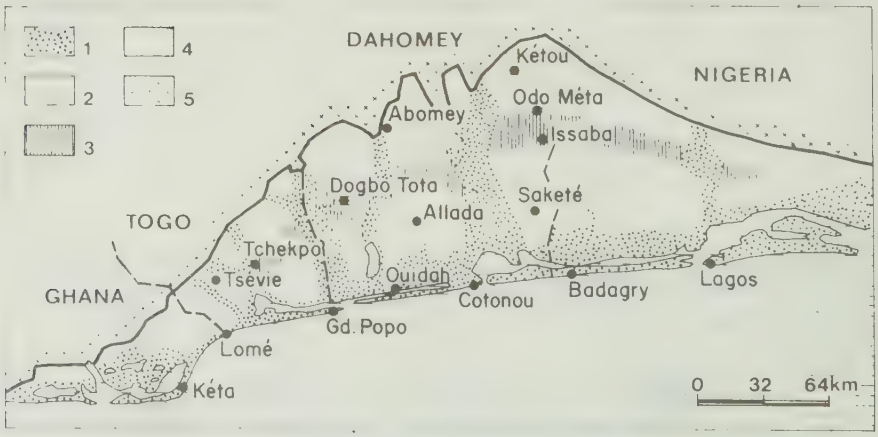

Figure 82 : Le bassin sédimentaire du Bénin.
(D'après White (H.P). Bull.IFAN, janv-avr.1965).

1 - Quaternaire 2 - Continental terminal (mio-pliocène)
3 - Eocène 4 - Crétacé 5 - Précambien.

2) Plateaux de "terre de barre" et dépressions alluviales : les sites des palmeraies

Entre Accra à l'Ouest et le Bas Nigeria à l'Est, les régions rivoraines du Golfe de Guinée présentent d'indéniables traits d'unité physique. Il s'agit entre l'affleurement du socle et la mer, d'une étroite bande sédimentaire qui affecte la forme d'un triangle isocèle à base étirée au long du rivage sur environ 400 kms et dont la hauteur ne dépasse pas, au Dahomey oriental, 120 kms. L'ensemble se rétrécit régulièrement de part et d'autre de cette région, pour n'atteindre que 40 kms de profondeur dans le Togo occidental.

Terrains secondaires et tertiaires se différencient en trois séries essentielles à pendage marqué vers le Sud. Reposant en discordance sur le socle précambien granito-gneissique dont la surface monotone s'identifie aux paysages de plaine du Centre du Dahomey et du Togo, les formations crétacées argilo-sableuses apparaissent dans le Nord du système sédimentaire en un étroit affleurement qui, de 20 kms de large entre Kétou et Odométa à l'Est du Dahomey, se termine en pointe vers le Sud-Ouest de ce pays, à hauteur de Dogbo-Tota. Les séries de l'éocène qui les surmontent sont faites de bancs argileux et marneux qui affleurent, au Sud de l'ensemble précédent, en une étroite bande de terrain de moins de 20 kms de largeur, d'Issaba près de la frontière du Nigéria, à la vallée du Haho à hauteur de Tchekpo au Togo. Le sommet de ces formations est représenté par la chape épaisse du "continental terminal" argilo-sableux et parfois gravelleux qui a son maximum d'extension en surface entre la lanière des argiles au Nord et les dépôts littoraux, sableux sur le rivage, vaseux autour des lagunes. Mais ce continental terminal affleure aussi au Nord en une étroite frange qui assure le passage entre le système sédimentaire et le socle (cf figure 82).

Le relief du Bas-Dahomey - Togo est fait d'une mosaïque de plateaux d'altitude médiocre, inférieure à 200 mètres, disposés en deux ensembles nord et sud de part et d'autre de la dépression de la Lama et coupés par les cours méridiens des rivières parallèles débouchant dans les lagunes par de larges couloirs alluviaux. Ces plateaux s'organisent en deux plans inclinés à pentes vers le Sud, se raccordant respectivement à la dépression médiane et au rivage. Le pendage des couches sédimentaires se faisant dans le même sens, les surfaces de ces plateaux font figure de

FORET DU DOGO
FORET DE KETON
Ketou
Odometa
Issaba
Pobè
Zagnanado
Abomey
Bohicon
FORET CLASSEE DE LA LAMA
FORET CLASSEE DE DOIGBE
Agonlin
Allada
Grand Hinvi
Calavi
Abomey-Calavi
Lac Nokoué
Cotonou
Seme-Podji
PORTO-NOVO
Avrankou
Adjohon
Ouidah
Lac Ahémé
Bopa
Dogbotota
Aplahoué
Lokossa
Adamé
Grand-Papo
Anécho
Lac Togo
Vogan
Afagnangan
Attitogou
Tchekpo
Haho
FORET CLASSEE D'HAHO
FORET CLASSEE DE TOGODO
Tometikondji
FORET CLASSEE D'AMAKFAVE
Nuatja
Atakpame
Amlamé
Sodo
Doyes
Agotevie
Adeta
Palimé
Glakove
Kpodji
Kpadomé
Agbelouve
FORET CLASSEE DE LA LILI
FORET CLASSEE D'ETO
Assahoun
Alokouegbe
Tsevie
Kevisoa
Noepo
Agouevé
LOME
0 10 20 30 Km
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

Figure 83 : Les sols et la répartition des palmeraies et des cocoteraies au Dahomey - Togo.

1 - Sols ferrugineux tropicaux
2 - Sols de montagne
3 - Sols faiblement ferrallitiques : terre de barre
4 - Sols ferrallitiques sur roches diverses
5 - Argiles noires tropicales de la Lama
6 - Dépôts lagunaires et fluvio-lacustres
7 - Sables marins et littoraux
8 - Sols alluviaux
9 - Palmeraies denses (plus de 50 arbres à l'hectare)
10 - Palmeraies clairsemées
11 - Plantations Sonader (Dahomey)
12 - Plantations Sonaph en cours ou en projet (Togo)
13 - Cocoteraie
14 - Limite nord des palmeraies homogènes
15 - Forêts classées.

"revers" de deux reliefs de côte successifs dont les fronts à regard nord se situent au contact du sillon de la Lama, véritable dépression subséquente et à celui du socle.

Ces données topographiques qui s'associent aux nettes oppositions de faciès du matériel sédimentaire ou alluvial commandent à la nature des sols et déterminent les sites du palmier à huile.

a) Les forêts de palmiers des plateaux

Les plateaux du continental terminal représentent le domaine de la "terre de barre", formation argilo-sableuse, épaisse de plusieurs dizaines de mètres. Ces sols, beige-rouges ou rouges, appartiennent à la classe des sols faiblement ferrallitiques, relativement homogènes, sans horizons bien tranchés où les niveaux de concrétionnement ou d'accumulation sont peu marqués. Donc un milieu favorable à l'extension du système radiculaire des arbres comme le palmier à huile et qui a permis à l'origine la colonisation du plateau par la forêt dense semi-décidue dont ne subsistent plus que les lambeaux des forêts classées ou des bois fétiches où le samba (Triplochiton scléroxylon), le fromager (Ceiba pentandra) et le fraké (Terminalia superba) représentent les essences les plus fréquentes (123). Ces sols, poreux en surface, perméables et bien drainés, qui

(123) Aubréville (A). Les forêts du Dahomey et du Togo. art.cit. pp.49-50. Mondjannagni (A). Contribution à l'étude des paysages végétaux du Bas-Dahomey. Thèse de 3°cycle, Fac.Lettres et Sc.Humaines de Nanterre mai 1969, 251 pp.

/

après défrichement du couvert végétal affirment une bonne teneur en matières organiques (2 à 3 %) sont malgré leur pauvreté en potassium, en phosphore et en azote, d'une bonne fertilité puisqu'ils sont cultivés depuis longtemps, avec des temps de repos de plus en plus courts. Partout au Dahomey - Togo, ces plateaux de la terre de barre s'identifient avec la palmeraie (124), exception faite de la région de contact avec le littoral togolais au Sud et de la région de Kétou à l'extrême Nord-Est, où les données climatiques sont trop limitantes.

Certes, d'un secteur à l'autre, la densité et l'aspect des palmeraies varient considérablement. Si l'intervention de l'homme est partout déterminante puisque c'est lui qui a planté les palmiers, il faut aussi mettre en cause les nuances locales de la topographie, de la nature des sols et naturellement les influences climatiques.

Sur ces plateaux, n'existe pratiquement aucun cours d'eau hormis pour ceux du Sud, les indentations des bas-fonds reliés aux lagunes. Partout sur la terre de barre, les eaux s'enfoncent en profondeur. Or, dans ces régions à faible pluviosité, le palmier à huile a lors de la grande saison sèche, le besoin impérieux de l'eau emmagasinée dans le sol. On conçoit dès lors quel est le rôle déterminant que joue la nappe d'eau en saison sèche. Proche de la surface, elle l'aide à passer cette mauvaise période ; c'est le cas des secteurs méridionaux des plateaux de Porto Novo et d'Allada. Mais dans l'ensemble, la nappe est profonde en saison sèche au coeur des plateaux de la terre de barre : de - 30 mètres (de la surface) autour de Mission Tové dans le Sud-Ouest togolais, elle passe à - 50 ou - 60 mètres dans les plateaux du Nord : Tabliógbo, Abomey, Kétou. Si l'on ajoute qu'en saison sèche l'harmattan dessèche la surface du sol, on s'explique que dans l'ensemble, le palmier à huile soit assez peu dense et souvent mal venu dans leurs parties centrales.

Les nuances locales de la nature des sols ferrallitiques conditionnent aussi largement la répartition et en tous cas l'allure de la palmeraie. La vertu de ces sols étant liée avant tout à leur structure homogène, leurs possibilités varient en fonction de leur richesse évoluant en sens inverse en argile et en sable. Dans certains secteurs du plateau, ces sols sont franchement argileux puisque, dès la surface, le pourcentage d'argile peut y atteindre 15 %, lequel augmente dès 60 à 70 cms de profondeur. Ce sont là des sols très compacts, à capacité de rétention satisfai-

---

(124) Comme le remarque A.Mondjannagni, ils sont pour l'Elaeïs l'équivalent des sables littoraux pour le cocotier. ouv.cit. p.144

Figure 84 : La palmeraie du plateau au contact de la vallée de l'Ouémé. Extrait de la carte dressée par la mission de l'Ouémé : région de Mitro.

1 - Limite du plateau
2 - Routes
3 - Marais
4 - Palmeraie
5 - Agglomérations

sante mais qui font obstacle à un bon développement des racines. On trouve de telles "passées" au Nord du plateau d'Aplahoué et au Sud de Sakété par exemple. Les palmeraies sont moins denses et moins productrices que sur les sols argilo-sableux qui constituent le meilleur milieu pour l'Elaeîs, comme le montrent les cas précis de l'Ouest du plateau d'Abomey ou le centre du plateau d'Allada.

Vers l'Ouest, au Togo et vers le Nord, ces sols sont souvent sablo-argileux. Ils permettent une bonne pénétration des racines, mais leur pouvoir de rétention est faible, ce qui est un handicap pour ces régions à précipitations modestes. De plus, dans ces types de sols, les niveaux gravillonnaires sont assez fréquents et parfois même les indurations. Ils caractérisent en fait la zone de passage aux sols ferrugineux tropicaux. Au coeur du plateau, autour de Kétou au Nord ou à l'Ouest du Sio au Togo, ils sont peu favorables au palmier à huile qui ne retrouve des conditions pédologiques valables que dans les sites de bas de pentes sur les sols colluviaux, au contact du Sio ou de l'Ouémé.

b) Palmeraies des vallées et dépressions

Les plateaux de terre de barre se terminent au Sud par un talus souvent marqué, comme entre Ghézin et Ouidah au Dahomey sur le système des lagunes et des chenaux qui les relient ou simplement, comme dans la région de Lomé, sur une légère dépression parallèle au rivage. En fait, sur le plan pédologique, il s'agit du contact entre la terre de barre et les sols sableux blancs ou ocres des cordons littoraux anciens et sur celui des paysages végétaux du passage de la palmeraie à la cocoteraie (cf figure 85). Le palmier à huile colonise assez rarement ces sols sableux souvent hydromorphes. Il a tout au plus conquis quelques crêtes situées au-dessus du niveau moyen de la nappe, comme à l'Ouest de Ouidah ou au Sud du chenal qui relie la lagune de Porto Novo à la région de Lagos et quelques pieds de versants dans les secteurs de bas-fonds entre Grand Popo et Anécho. Mais tout naturellement, le palmier déserte les sols à hydromorphie prononcée des secteurs marécageux qui flanquent les lagunes.

Ces lagunes figurent sans doute, comme les lacs Togo et Ahémé d'anciens estuaires, des rias, coupés aujourd'hui de la mer par les cordons littoraux (125). Ces lacs reçoivent de petites rivières comme l'ensemble Maho-Lili et le Sio pour le lac Togo et le Couffo pour le lac Ahémé. Sur plusieurs kilomètres en amont de leurs embouchures, ces vallées sont marécageuses et sans intérêt pour le palmier. Mais dans leurs cours moyens, elles présentent des lits majeurs encore larges, tapissés d'alluvions sableuses, souvent enrichies de limons. L'inondation est ici

(125) Guilcher (A). La région côtière du Bas-Dahomey occidental. Bull. IFAN, Dakar, série B, sc.hum., T.XXI, n°3, juil-oct.1959, pp.357-424, cf pp.378-384

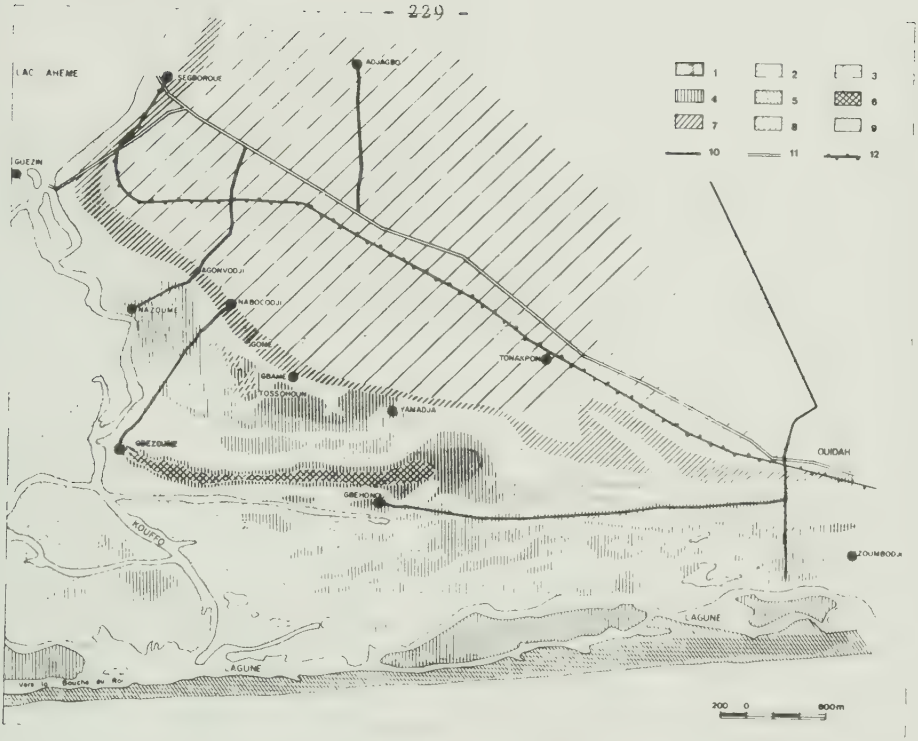

Figure 85 : Les sols et le contact palmeraie-cocoteraie à l'Ouest de Ouidah (Dahomey).

1 - Palmeraie
2 - Cocoteraie
3 - Terre de barre
4 - Sols blancs hydromorphes
5 - Sols sableux peu évolués du cordon littoral récent
6 - Sols ocre-jaune des cordons anciens
7 - Alluvions sablo-argileuses des versants
8 - Sols ocres sableux du sommet des cordons anciens
9 - Sols des marais
10 - Pistes
11 - Routes
12 - Voie ferrée

très brève mais, par contre, la nappe phréatique est toujours proche de la surface en période de basses eaux. Il s'agit là de sites très valables pour la palmeraie : la vallée du Sio au Togo en offre un bon exemple. Sur environ 25 kms du Nord au Sud, entre Kpedji et Koviépé s'allonge, au contact des berges de la rivière, une belle palmeraie de plus de 3000 hectares dont la densité dépasse souvent cent arbres

de belle venue à l'hectare (126).

Les deux grands fleuves de la région, le Mono et l'Ouémé, forment dès le Sud de Zagnanado pour celui-ci, de Tokpli pour celui-là, de grandes plaines alluviales basses, en grande partie couvertes par la crue d'août à octobre. Les eaux s'accumulent en effet à l'aval car les estuaires sont barrés vers la mer par les cordons dunaires. Celui du Mono se résoud en un immense marécage qui se vide lentement par l'étroite "bouche du Roy". Le bas Ouémé débouche pour sa part dans le vaste lac Nokoué, véritable lagune qui ne communique avec la mer que par le "chenal de Cotoncu" ou vers l'Est par un long chenal via la lagune de Porto Novo, en direction de Lagos (127).

Naturellement, sur les terres basses régulièrement inondées par des eaux saumâtres puisqu'en période des basses eaux fluviales le flot marin pénètre les systèmes estuairiens, le palmier à huile n'a pas sa place. Cependant, il n'est pas exclu des paysages des deux vallées. Leurs lits mineurs sont en effet étroitement corsetés par les minces chaussées, rarement inondées des bourrelets de berge dont la largeur peut cependant atteindre jusqu'à 500 mètres. Ce sont des secteurs à sols sablo-limoneux qui bénéficient du bon drainage des sables, de la richesse en bases échangeables du complexe limoneux et du voisinage permanent de la nappe d'eau qui, vers l'amont des estuaires, perd rapidement de sa salinité (128). Ce sont des sites favorables au palmier à huile qui les colonise par bouquets denses formant par exemple sur la rive togolaise du Mono, un liseré continu qui s'allonge sur 40 kms, de Tokpli à Adamé. Pour la vallée de l'Ouémé, des travaux récents ont mis en évidence l'importance de ces palmeraies des bourrelets de berge (129).

Déprimée de 60 à 100 mètres par rapport à la surface des plateaux la dépression de la Lama a un style tout à fait différent de celui de ces grandes vallées alluviales. Il s'agit d'une plaine mal drainée par un

---

(126) D'après les travaux de Lamouroux (M) de l'ORSTOM présentés dans l'étude de l'IRHO sur "Le palmier à huile dans le Sud-Togo". sept. 1962, 4 vol.ronéotypés. cf T.I, pp.25-27 et cartes du T.III

(127) Pélissier (P). Les pays du Bas-Ouémé. ouv.cit. pp.230-235

(128) Lamouroux (M). Notes pédologiques sur le delta de l'Ouémé. Agron. Trop., n°4, juil-août 1957, pp.442-447

(129) Hurault (J). Les principaux types de peuplement du Sud-Est du Dahomey et leur représentation cartographique. I.G.N., Paris 1965, 79 pp. cf planches III et IIIbis.

réseau de marigots sans véritable hiérarchie. L'affleurement des marnes et argiles crétacées et éocènes y conduit à des sols lourds ou "argiles noires" qui, malgré un taux d'humus convenable et une bonne capacité d'échanges en bases ne sauraient figurer de bons sols pour l'Elaeis, du fait de leur mauvais drainage et de leur hydromorphie temporaire. Les palmiers à huile se raréfient dans la dépression de la Lama. Ceux qui y subsistent ont un aspect chétif et des feuilles jaunies témoignant de toute évidence d'une faible productivité.

3 - Le cordon littoral sableux, domaine de la cocoteraie

Le palmier à huile n'atteint pas la mer au Bénin. Pour le voyageur arrivant par la côte, la prise de contact avec l'Afrique des palmes se fait, dès l'arrière des belles plages sableuses, par la lisière de la cocoteraie pratiquement continue au long des cent soixante dix kilomètres du rivage. Avec environ 4000 hectares au Togo et 9000 au Dahomey, elle s'identifie au domaine du cordon littoral sableux qui, du Ghana au Nigéria, sépare sur une distance n'excédant jamais trois kilomètres, le chapelet des lagunes de la mer. Certes au Nord de ce secteur littoral, le cocotier est encore fréquent : il apparaît en petits bouquets sur les buttes sableuses qui émergent des marécages du Bas Mono ou sur les rives du lac Nokoué, il est présent dans tous les jardins des villages riverains des lacs Togo et Ahémé et du Bas Ouémé et on en rencontre jusqu'à Parakou à 400 kms de la côte. Mais il s'agit là essentiellement d'arbres fruitiers à très médiocre végétation et très faible production.

Dès qu'il s'éloigne du voisinage de la mer, le cocotier est ici très handicapé par les conditions naturelles. Dans ces régions très peu arrosées, il souffre, dès l'arrière du littoral, de la rigueur accusée des périodes sèches. La terre de barre lui réussit mal car elle est souvent trop cohérente pour une bonne extension du système radiculaire qui ne peut en rien bénéficier d'une nappe d'eau hors de sa portée à plus de dix mètres de la surface.

Si le cocotier colonise donc presqu'exclusivement ce mince cordon littoral, ce n'est pourtant pas que les données naturelles y apparaissent totalement favorables. Celles de la pluviosité sont, comme pour le palmier à huile, loin d'être satisfaisantes. Seul l'extrême Sud-Est dahoméen reçoit les 1500 mm considérés comme nécessaires au bon comportement de l'arbre (Sémé Podji, 1540 mm). Or l'on sait que ce total diminue régulièrement vers l'Ouest : 1083 mm à Ouidah, 843 à Grand Popo, 821 à

Anécho et 765 à Lomé. Dans le même sens, la durée cumulée des deux périodes sèches s'aggrave ; quatre mois dans l'Est, six dans la région de Lomé et surtout les variations interannuelles et intra-annuelles s'accusent.

TABLEAU 14 : Variations des données pluviométriques dans la cocoteraie du Bénin (1955-1967).

	Pluviométrie normale	Ecarts moyens autour de la normale	Nombre de mois secs moyens (moins de 50 mm)	Nombre de mois secs de l'année la plus médiocre
SEME PODJI	1540 mm	± 23 %	3 + 1	3 + 2
COTONOU	1309 mm	± 28 %	"	5 + 1
OUIDAH	1083 mm	± 37 %	4 + 1	4 + 3
GRAND POPO	843 mm	± 40 %	4 + 2	4 + 3
LOME	765 mm	± 50 %	4 + 2	8 ! (1)

(1) Août à mars, par disparition de la petite saison des pluies.

Certes dans de telles conditions, la cocoteraie dès l'Ouest de Ouidah est beaucoup moins productive que celle du Sud-Est dahoméen. A conditions égales de sol et de matériel végétal, les cocotiers de plantation qui selon l'IRHO devaient produire en moyenne une tonne de coprah à l'hectare entre Cotonou et la frontière du Nigéria, n'en fourniraient que la moitié environ au Togo où les fluctuations de production sont très sensibles. Il n'en reste pas moins qu'avec des "ressources" en pluie très inférieures au niveau jugé nécessaire à l'arbre, la cocoteraie togolaise est honorable productrice de coprah. Il faut en chercher raison dans les vertus particulières du complexe édapho-climatique littoral.

La légère "touche" climatique maritime se traduit, sur le plan thermique, par un amortissement accru des amplitudes ; nulle part sur la côte, elles n'atteignent des écarts saisonniers moyens de 4° : 3° à Sémé Podji, 3,5 ° à Cotonou, 3,7° à Lomé. Autour d'une moyenne régulière de 27°,maxima et minima ne s'écartent guère respectivement de 30° et 24°, alors qu'aucune moyenne mensuelle n'est inférieure à 20°.

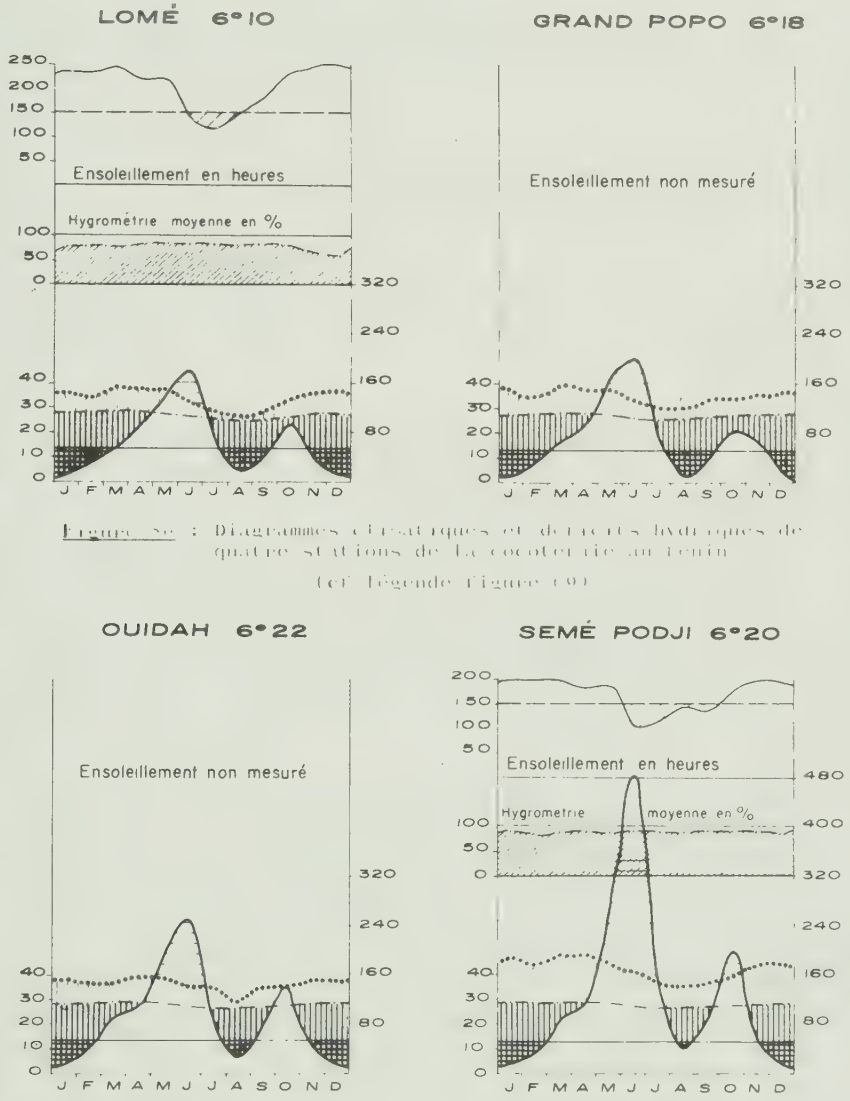

Figure 56 : Diagrammes climatiques et de bilans hydriques de quatre stations de la cocoteraie au Bénin

(cf. légende Figure 49)

A ces conditions thermiques satisfaisantes, s'ajoutent les effets bénéfiques d'un ensoleillement suffisant et assez bien réparti tout au long de l'année.

TABLEAU 15 : Ensoleillement moyen en heures.

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	
SEME PODJI	198	205	205	183	188	102	111	145	136	180	206	197	2055
LOME	234	232	246	219	221	132	117	150	179	231	244	249	2454

De plus, les variations annuelles sont faibles puisque jamais, depuis que les mesures en sont faites, on n'a enregistré moins de 2000 heures à Sémé Podji et de 2200 heures à Lomé.

Il apparaît aussi que les influences maritimes jouent de manière décisive en fournissant au cocotier une partie de l'humidité que le ciel lui refuse. Certes, il en va de l'humidité relative comme des précipitations puisque, comme elles, elle diminue vers l'Ouest. Cependant à Lomé, elle atteint encore une moyenne annuelle de 80 % et un seul mois, décembre, y tombe à 65 %.

TABLEAU 16 : Moyennes d'humidité relative pour trois stations de la cocoteraie (en %).

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Année
SEME PODJI	92	88	89	91	90	93	92	90	92	92	93	88	91
COTONOU	79	80	78	78	81	85	84	83	83	82	82	81	81
LOME	81	80	79	80	81	83	85	85	84	82	71	65	80

De ce point de vue, il faut remarquer que d'une année à l'autre, les taux d'humidité moyenne varient considérablement en grande saison sèche. Les mauvaises années sont celles où l'harmattan qui atteint assez

régulièrement ces rivages les plus septentrionaux de la côte du golfe de Guinée, de décembre à février, souffle avec insistance. Alors c'est la sécheresse accrue qui, un an ou deux plus tard, fait les mauvaises récoltes. En 1965-66 à Lomé, l'harmattan a soufflé régulièrement en janvier et février, au coeur d'une saison sèche qui d'octobre à février, n'a apporté que 21,5 mm de précipitations contre 160 en moyenne ! Par contre dans la même période, de 1957-58, l'harmattan n'avait pratiquement pas été ressenti et les pluies avaient apporté 195 mm !

Cependant les "années à harmattan" ne sont pas une véritable catastrophe, car le vent sec apporte en "consolation" des rosées très abondantes qui sont une "véritable aubaine" (130). Après les nuits relativement fraîches des deux saisons sèches, une condensation abondante se produit et au petit matin, herbes et feuilles sont couvertes de grosses gouttes d'eau. Or par les nuits d'harmattan à ciel dégagé et clair, le fort rayonnement refroidit les feuilles et au niveau du sol provoque une aspiration de la vapeur d'eau de la nappe très proche de la surface. Les apports de ces précipitations "occultes" pourraient être estimés à 100 ou 200 mm, dont la plus grande partie se produit en saison sèche.

A cette source d'eau essentielle que représentent les apports de la condensation, il y aurait lieu d'ajouter pour ce rivage où déferle la "barre", les embruns propagés dans la journée par la brise de mer qui constituent une source supplémentaire d'humidité (131)

Mais la présence du cocotier qui s'explique ici plus par l'ambiance maritime que par des moyennes climatiques à priori peu favorables, est liée pour part déterminante aux données édaphiques particulières du cordon littoral. Ce n'est certes pas par une quelconque fertilité que ces sols sableux sont propices au cocotier. Ce sont des sols peu évolués où une mince couche d'humus repose directement sur des sables grossiers, presque stériles, totalement carencés en potasse sur le rivage, en potasse et azote un peu en arrière (132). Vers l'intérieur, au contact des lagunes et du rebord du plateau de terre de barre, les sols ocres et jaunes sableux qui

---

(130) Attignon (H). ouv.cit. p.39

(131) Lamouroux (M). Les sols de la bande côtière du Sud-Togo en relation avec la maladie de Kaïncopé. ORSTOM, [illegible] de Rech.du Togo, 1957, 46 pp. cf pp.4 et 5

(132) Etude de la cocoteraie dahoméenne et de ses possibilités de développement. IRHO, Rép.du Dahomey, 1965, 2 tomes, cf T.I, 152 pp. pp.26-40 et cartes du T.II

caractérisent les parties hautes des anciens cordons littoraux, appartiennent à la classe des sols ferrugineux tropicaux lessivés. Ce sont des sols acides à faible teneur en matière organique et à faible capacité d'échange en bases. Certes dans les deux cas, ce sont des sols à texture physique favorable à l'extension des racines du cocotier mais surtout, ils caractérisent des sites où la nappe d'eau descend rarement à moins de 2 à 3 mètres de profondeur en saison sèche, sans que pour autant il y ait une inondation en saison des pluies.

On saisit alors le rôle de la microtopographie de ces régions quant à la localisation des cocoteraies. En arrière du littoral actuel, favorable dans l'ensemble, se succèdent vers l'intérieur des cordons de plus en plus anciens, à crêtes parallèles au rivage, séparées par des dépressions allongées. Il s'agit ici de mauvais sites du fait de l'engorgement temporaire en saison des pluies par une nappe affleurante. Ces sols à gley ou pseudo-gley de profondeur ont une médiocre aptitude pour la culture du cocotier, ceux qui sont plantés dans de tels emplacements peuvent au plus subsister, mais leur stipe grêle et leurs rares feuilles jaunies laissent deviner leur faible productivité. L'inondation est très nocive au cocotier comme le montre l'exemple du jardin grainier IRHO de Krakré au Nord de Sémé Podji. La nappe phréatique s'y tient en moyenne à 1,20 m de la surface, ce qui détermine un engorgement en saison des pluies. Mais, lors de l'année 1968, les précipitations ont atteint le niveau record de 2698,9 mm et conduit à l'inondation d'une partie du jardin où, dès l'année suivante, les arbres ont commencé à dépérir avant de mourir (133).

Comme dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, au Bénin, le cocotier est donc localisé dans deux types de sites. Sur les sables du cordon littoral actuel, il s'agit de part et d'autre de la route côtière, d'une lanière continue de cocoteraies qui colonisent un sol couvert d'une végétation de touffes basses de Cenchrus biflorus, Crotalaria retusa et Cassia occidentalis vers le rivage et d'une maigre végétation herbacée vers l'intérieur. Les arbres qui se situent à faible distance de la mer bénéficient au maximum des embruns et sont les plus productifs de toute la cocoteraie. Dans l'intérieur, entre les lagunes et le pied du plateau de terre de barre, les cocoteraies plantées sur les sols beiges du sommet des cordons anciens, sont très discontinues. Le défrichement de la végétation arbustive assez dense peut permettre ici une extension notable des superficies plantées.

---

(133) Entretien de l'auteur avec les responsables de la station, le 6 novembre 1969.

Mais de toute façon, seule la région qui reçoit plus de 1000 mm, soit l'Est de Ouidah, peut être concernée par de tels projets : "On ne peut réaliser de plantations de cocotiers économiquement intéressantes dans les régions à pluviométrie inférieure à 1000 mm"(134).

La cocoteraie du Bénin qui est située en limite écologique, est plus productive que ne le laisseraient deviner les données pluviométriques. Les possibilités d'extension sont par contre fort limitées et réduites au seul domaine du Sud-Est dahoméen. Il faut noter qu'au contact de ce domaine du cocotier, l'anacardier paraît devoir réussir valablement comme en témoignent les premières plantations réalisées près de Sémé Podji.

(134) Etude de la cocoteraie dahoméenne et de ses possibilités de développement. ouv.cit. p.114

D E U X I E M E P A R T I E

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DES "VIEILLES AGRICULTURES" A L'INDEPENDANCE : HISTOIRE DE LA PRODUCTION, DU COMMERCE ET DE LA TRANSFORMATION DES OLEAGINEUX JUSQU'EN 1960

Se consacrant avant tout à la funeste traite des hommes et à des trafics très spécialisés : or, ivoire et gomme en particulier, les Européens ne s'intéressent guère jusqu'au début du XIXème siècle aux ressources des vergers et des champs de l'Afrique occidentale. Les premiers voyageurs vont alors découvrir un stock varié de plantes oléagineuses : les ressources des vieilles agricultures se sont enrichies des nombreux apports faits par les Portugais. Progressivement, après la condamnation de la traite des esclaves, puis pour part exclusive de leur activité, les Européens vont être seulement des commerçants qui acquièrent par des intermédiaires africains les produits de cueillette ou de culture demandés par l'industrie : les Anglais accaparent le commerce de l'huile de palme, les Français qui essaient de les concurrencer, se spécialisent surtout dans l'arachide. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, ce commerce des oléagineux progresse au point de devenir la principale activité des régions côtières de l'Ouest africain.

Les actes du Congrès de Berlin en 1885 donnent sa justification au partage colonial. La Grande Bretagne et la France essaient d'organiser la production dans leurs territoires respectifs en fonction des besoins de chaque métropole et se réservent de véritables exclusivités commerciales. Jusqu'aux années 1930, c'est à peine si quelques crises,

l'époque du commerce "triomphant", sans entraves. La guerre de 1914-1918 amène quelques perturbations, mais c'est avec la crise économique mondiale que s'ouvre une nouvelle période. Le commerce durement touché doit demander l'aide de l'Etat, alors celui-ci réglemente et intervient à tous les niveaux : production, commercialisation et même transformation des produits (c'est avec l'appui des autorités que l'industrie de l'huilerie connaîtra un essor décisif sur les lieux de production autour des années de la deuxième guerre mondiale).

Ainsi, c'est des origines du commerce des oléagineux à l'indépendance des anciennes colonies, une histoire très riche qui conditionne encore pour part décisive, la situation des pays producteurs. Sa connaissance est indispensable pour comprendre et juger les changements intervenus depuis 1960.

C H A P I T R E I

LES OLEAGINEUX EN AFRIQUE OCCIDENTALE AVANT LES DEBUTS DE LA TRAITE DE L'HUILE DE PALME ET DE L'ARACHIDE

Avant les débuts au XIXème siècle de la traite des oléagineux, l'histoire de ces produits est essentiellement africaine. Dans le cadre des grandes divisions bioclimatiques de l'Afrique de l'Ouest, les "vielles agricultures" exploitaient les ressources offertes par un fonds varié de plantes locales. Mais on ne saurait oublier que les Européens, avant tout les Portugais, ont apporté à ces civilisations rurales ne disposant que d'un "stock" relativement réduit de plantes, de nombreuses espèces végétales originaires de l'Asie et du Nouveau Monde. C'est donc dans une gamme très enrichie d'espèces oléagineuses que les Européens vont puiser leurs principaux produits d'exportation, à partir du début du XIXème siècle.

A) LES RESSOURCES OLEAGINEUSES DES VIEILLES AGRICULTURES

Quelles étaient les ressources de l'Afrique de l'Ouest en matières grasses avant l'arrivée des Européens ? Henri Labouret a évoqué sur un plan général la "grande misère" de l'agriculture africaine antérieurement à la découverte portugaise du XVème siècle (1). Quant aux plantes oléagineuses, il semble que cette pauvreté n'était que relative, puisque l'Afrique de l'Ouest est la patrie de nombreuses espèces à caractère pantropical ou local (2).

---

(1) Labouret (H). Paysans d'Afrique occidentale. Paris, Gallimard, 1941, 307 pp., cf p.182

(2) Haudricourt (G) et Hédin (L). L'homme et les plantes cultivées. Paris, Gallimard, coll.Géographie humaine, n°19, 1943, 233 pp. chap.V, 1° partie.

I - PROBLEME DE L'INVENTAIRE DES RESSOURCES

Tout naturellement, les sociétés agricoles ouest africaines ont, à l'origine, puisé dans les stocks locaux de plantes sauvages. Ces espèces avaient alors un caractère largement climacique et se répartissaient en fonction de leur écologie dans les différentes zones bioclimatiques. Cependant, il faut remarquer que l'expansion de certaines d'entre elles hors de leurs berceaux d'origine, avait dû commencer avant l'intervention de l'homme. De nombreuses plantes originaires des oasis du Sahara et des pays sahéliens se sont propagées vers le Sud par l'intermédiaire des grands fleuves quaternaires. Le vent, les orages et les animaux sont partout des vecteurs essentiels de la diffusion des espèces. C'est ainsi que les chauve-souris joueraient un rôle déterminant dans la dissémination des amandes du karité (3), les bovidés dans la diffusion des graines digérées de Faidherbia albida et les éléphants dans celle des graines d'arbres de la forêt.

L'homme, par la culture, a contribué très tôt de façon décisive à l'extension des aires de certaines plantes qui lui étaient apparues les plus valables et est ainsi à l'origine de "berceaux d'agriculture" où se sont épanouies les différentes civilisations agricoles. Chacun de ces berceaux est caractérisé par les aires culturales de différentes plantes issues d'un centre d'origine autochtone. Portères a ainsi pu distinguer en Afrique de l'Ouest (berceau afro-occidental) un secteur tropical, domaine des mils et sorghos et du riz glaberrima et un secteur subéquatorial caractérisé par les ignames et un tonique, le colatier. Quant aux ressources oléagineuses, ce dernier est lié à l'Elaéis, alors que dans celui-là s'individualisent des sous-secteurs, sénégambien (Polygala butyracéa), nigérien central (karité) et tchadien-nilotique (Cerathotéca sesamoïdes et Sesamum radiatum) (4) (cf figure 87).

Ainsi, avant la découverte européenne, chaque zone bioclimatique possédait ses propres ressources oléagineuses, dont l'inventaire précis est cependant assez difficile à établir. Les récits des voyageurs

---

(3) Jaeger (P). Note provisoire sur le rôle des chauve-souris dans la dissémination des fruits du karité. Bull. IFAN, série A, sc.nat., jv.1962, pp.112-115

(4) Portères (R). Berceaux agricoles primaires sur le continent africain. Jour.of Afr.Hist., III, 2, 1962, pp.195-210, cf p.206

arabes sont essentiels pour la connaissance des vieilles agricultures, mais ils présentent une lacune : ils ignorent totalement les pays forestiers et préforestiers (5). Pour les régions côtières de l'Afrique humide, il faut s'en remettre aux premiers auteurs chrétiens, surtout Valentim Fernandes (6) qui décrit les pays jusqu'au Cap Monte (1506-1510) et Duarte Pacheco Pereira (7) qui donne des détails sur toute la côte ouest africaine (1506-1508). Par contre, c'est seulement vers la fin du XIXème siècle que pourront être connues les régions de la forêt dense.

Toutes ces sources, pour aussi précieuses qu'elles soient, pèchent par omission, car elles ne citent sans doute qu'une faible partie des plantes alimentaires utiles. Les relations récentes, en particulier celles des voyageurs puis des botanistes, complètent ces lacunes, car il y a lieu de penser que les plantes spontanées, autochtones, parfois encore utilisées de nos jours, l'étaient largement avant le XVIème siècle.

Les premières sources écrites pèchent aussi d'ailleurs par excès. En effet, les auteurs arabes citent de nombreuses plantes qui ne sont sans sans doute pas autochtones, mais avaient été apportées par les routes du désert et de la savane, tant par les Ethiopiens que par les Arabes eux-mêmes (8).

II - L'UTILISATION DES MATIERES GRASSES ET LES PROBLEMES TECHNOLOGIQUES

En dehors des corps gras animaux qui étaient déjà largement utilisés dans les pays du Sahel et du Nord-Soudan, les populations ouest africaines tiraient l'essentiel de leurs ressources en matières grasses des différentes plantes oléagineuses. Les besoins alimentaires

---

(5) Mauny (R). Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age. Dakar, IFAN, mémoire n°61, 1961, 587 pp., cf p.44

(6) Fernandes (V). Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, archipels) 1506-1510. D'après Monod (Th), Mauny (R), Teixeira da Mota (A). Bissau Centro de estudios da Guiné portuguesa. mémoire n°11, 1951, 225 pp., 9 fig.

(7) Pacheco-Pereira (Duarte). Esmeraldo de Situ [illegible]s (1506-1508). D'après Mauny (R). Bissau Centro de estudios da Guiné portuguesa. mémoire n°19, 1956, 226 pp., 5 fig.

(8) Hédin (L). L'origine des plantes cultivées dans l'Ouest africain les migrations humaines. Bull.mens.Ass.frse pour l'avanc.des Sc. n°108, 1933, pp.29-35, cf pp.31-33

la fabrication du savon, la confection de chandelles, la préparation de baumes et de cosmétiques en étaient les usages principaux. Mais de l'acquisition des fruits et graines à leur utilisation, se posaient de nombreux problèmes.

On comprend facilement que pour ces sociétés agricoles à faibles moyens techniques, les espèces oléagineuses spontanées aient représenté une véritable aubaine. C'est sans doute dans les seules régions où elles n'existent pas que les agriculteurs avaient entrepris la culture de plantes à huile. Très tôt, le karité et le palmier à huile ont acquis dans leurs domaines respectifs une prééminence absolue : "approximativement, les mangeurs de mil utilisent du beurre de karité, les mangeurs d'ignames, bananes et racines de l'huile de palme" (9).

L'extraction de la matière grasse posait sans doute à ces sociétés des problèmes techniques souvent insurmontables. La localisation du corps gras dans la pulpe des fruits représentait un grand intérêt, puisque son extraction est facile. On devine, sur ce plan, une cause essentielle du succès de l'huile de palme, alors que le palmiste protégé par une coque dure et difficile à écraser, restera longtemps inemployé. Certes, par des procédés souvent fort élaborés, la matière grasse est extraite des amandes, l'exemple du karité le prouve. Par contre, dans la plupart des cas, l'huile ne l'est pas des graines trop petites ou trop dures. Elles subissent seulement une préparation préliminaire à leur utilisation : ébullition ou torréfaction. Elles présentent aussi l'avantage d'une conservation facile, alors que la plupart des huiles ou graisses de fabrication saisonnière rancissent très vite. Dans les traditions alimentaires de l'Ouest africain, les matières grasses sont très souvent "de consommation invisible" sous forme de lipides contenus dans les graines qui agrèmentent les sauces.

III - L'HUILE DE PALME EST LA SUBSTANCE OLEAGINEUSE DES REGIONS GUINEENNES

L'Afrique guinéenne était déjà dans son ensemble, à l'arrivée des Européens, celle du palmier à huile, dont l'origine africaine n'est guère plus controversée. Constatant l'existence de peuplements spontanés d'Elaéis au long des fleuves guinéens où ils sont souvent associés au

---

(9) Labouret (H). ouv.cit. p.185

raphia, la plupart des auteurs après Auguste Chevalier, voient dans les galeries forestières de l'Afrique occidentale, le berceau de l'espèce (10). Ainsi paraissent très aventurées les thèses de Wildeman et de Cook selon lesquelles l'Elaéïs serait originaire du Nord-Est brésilien (11). On peut d'ailleurs remarquer que les premiers visiteurs du Brésil ne parlent pas de l'arbre ! Très tôt, selon Portères, à partir des galeries forestières, l'Elaéïs aurait été propagé vers le Sud par l'homme et les animaux et aurait connu une série de variations, du macrocarya à pulpe du fruit très peu abondante, au tenera (cf figure 88).

Si les auteurs arabes qui ne connaissaient pas les régions préforestières et forestières n'en parlent pas, les premiers découvreurs européens ont vu l'arbre dans les régions littorales et font de multiples références à ses produits. Au milieu du XVème siècle, Ca da Mosto décrit l'huile de palme "ayant trois singularités : odeur de violette, saveur approchant de nostre d'olive et couleur qui tient comme safran, combien que plus naïve et parfaite" (12). V.Fernandes pour sa part, indique la manière dont les indigènes de Gambie, de Guinée et de Sierra Leone préparent l'huile de palme qu'ils utilisent pour la cuisine, le palmiste qu'ils mâchent et l'huile de palmistes qui leur sert d'onguent (13). Un autre voyageur, James Welsh parle de l'huile de palme des régions du Bénin, il signale son usage alimentaire et son emploi dans la thérapeutique de la goutte et des maladies nerveuses (14). Tous ces auteurs citent par ailleurs largement la récolte du vin de palme. C'est vers 1545 que première mention est faite par un "pilote portugais anonyme" du savon

---

(10) Chevalier (A). La patrie des différents Elaéïs, les espèces, les variétés. Rev.de bot.app.et agric.trop., 1934, n°151, mars, pp.187-196.

(11) Wildeman (de). Dans Ledoux, Bulletin du cercle botanique congolais. vol.I, fasc.3, 1933, p.74
Cook (O.F). A brazilian origin for the commercial oil palm. Scient. mon. London 1942, n°54, pp.577-580
Voir aussi Ghesquière (J). Elaéïs guinéensis est-il africain ou américain ? Rev.de bot.app. et agric.trop., mai 1934, n°153, pp.340-343

(12) Ca da Mosto (Alvise da). Relation des voyages à la côte d'Afrique 1455-1457. Publié par Ch.Schefer, Paris, Leroux 1695, XIX + 206 pp. cf p.105

(13) Fernandes (V). ouv.cit. : pays wolof p.19, Gambie p.57, pays balante p.61

(14) Welsh (J). A description of a voyage to Benin in 1588-89. London, Dent, 297 pp.

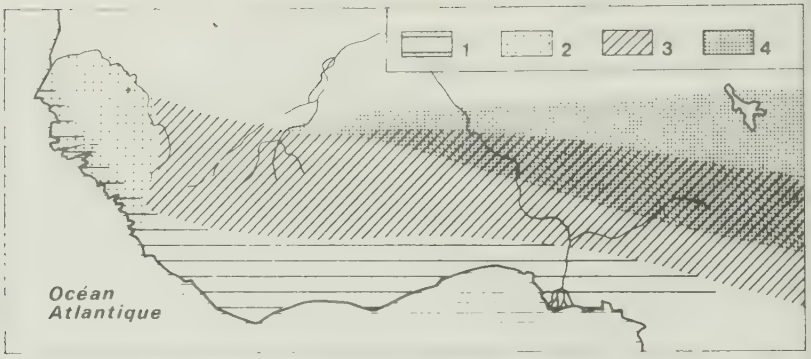

Figure 87 : Ressources oléagineuses de base des différents secteurs du berceau agricole afro-occidental.

D'après Portères : Journal of African History, III, 1962

Secteur tropical

1 - Secteur subéquatorial : Elaéïs guineensis et Telfairia pedata.
2 - Sous-secteur sénégambien : Polygala butyracea
3 - Sous-secteur nigérien central : Butyrospermum parkii et Cerathoteca sesamoïdes
4 - Sous-secteur tchadien-nilotique : Sesamum radiatum

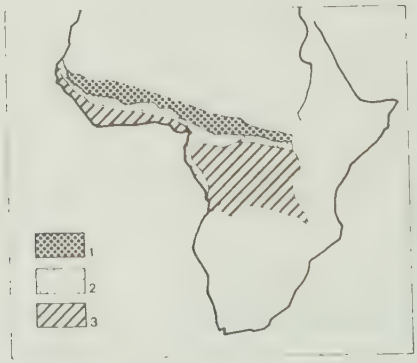

Figure 88 : Centre d'origine et variations d'Elaéïs guineensis.
(D'après Portères).

1 - Centre d'origine (galeries forestières)
2 - Macrocarya + dura
3 - Dura et tenera

à l'huile de palme : "Il est interdit par le dit Roi (de Bénin ?) d'exporter le savon fait de cendre et d'huile de palme dont le pouvoir à blanchir les mains ainsi que les tissus de lin est au moins deux fois supérieur à celui du savon ordinaire" (15).

Si les fruits du palmier à huile sont évoqués pour la première fois par C.de l'Escluse en 1557 sous le nom de nux indica (16), c'est seulement en 1650 que Bauhin fait la première description précise de l'arbre et de la préparation de ses produits (17). Il dit que "les fruits sont mis en tas après la récolte et écrasés pour donner une huile agréable, odorante, limpide et de couleur dorée". Mais c'est le Père Labat qui, en 1728, donne les renseignements les plus précis sur l'arbre, ses fruits, la préparation de l'huile et ses usages : "Les nègres la mangent comme nous mangeons le beurre et la mettent dans leur couscous. Ils s'en servent aussi pour s'oindre le corps" (18). Adanson (19) apporte un peu plus tard sa contribution à la description minutieuse du palmier qui, à la veille du XIXème siècle et des débuts du commerce de l'huile, est bien connu des Européens voyageant sur ces côtes lesquels, dans de nombreuses circonstantes ont déjà acheté de petites quantités d'huile. En 1574-75, un commerçant portugais de Bahia, Garcia Mendes Castello Branco remarque : "avec notre ami le roi d'Arda qui est près de Mina, nous pouvons traiter des esclaves nègres, de l'ivoire, des pagnes de coton, de l'huile de palme..." (20). Dès 1588, James Welsh a échangé au Bénin des articles manufacturés britanniques contre de l'ivoire, du poivre, des tissus de coton et de l'huile de palme (21). On sait par ailleurs que les négriers achetaient en vue de la traversée, d'assez grandes quantités d'huile destinée à préparer la nourriture des captifs et à enduire leur peau pour prévenir la gale et le pian. Il n'en reste pas moins qu'au début du XIXème siècle, le produit est presque

---

(15) Sauvageot (S). Navigation de Lisbonne à Sao Tomé par un pilote portugais anonyme (vers 1545). Garcia de Orta. Rev.da Junta de invest. do Ultramar. Lisboa, 1961, pp.123-138, cf p.129

(16) Charles de l'Escluse . Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indios nascentium historia. Anvers, 1567, p.123

(17) Bauhin (J). Historia plantarium universalis. 1650, 1ère partie, livre III, chap.159

(18) Labat (R.P. J.B). Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. Paris G.Cavelier, 1728, 5 vol., cf vol.III, pp.25-36

(19) Adanson (M). Lettre du 1er août 1750 à [illegible] Jussieu. Dans Lacroix (A) Michel Adanson au Sénégal, 1749-1753. Bull. Com.Et.hist.et scient. A.O.F., 1938, jv-mars, pp.20-107, cf p.65

(20) D'après Cordeiro (L). cité par Verger (P). Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe du Bénin et Bahia de Todos los Santos, du 17 au 19° siècle. Paris, La Haye, Mouton 1968, 720 pp. cf p.159

(21) Welsh (J). ouv.cit.

inconnu en Europe et l'arbre encore plus : un marchand britannique, un certain Poplett, ne décrivait-il pas alors à l'intention de ses contemporains, un "Palmetto tree" dont "les racines fournissent de l'huile" (22).

D'après les auteurs anciens, à cette ressource essentielle qu'est l'huile de palme, les peuples des régions côtières ajoutaient la préparation de matières grasses secondaires, souvent en vue d'une utilisation précise. Selon Portères, c'est du fruit du touloucouna (Carapa procera D.C) (cf p. 172) dont parle V.Fernandes : "Le fruit, aussi grand qu'une pomme, qu'ils pèlent et cuisent et ils en font une huile blanche pour s'oindre et non pour manger" (23). Comme le remarque Portères, les arbres à huile ou graisse pour le ointement ou la cosmétique ne sont pas tellement nombreux sur la côte, du Sénégal à la Sierra Leone. Certes, dans les mêmes régions des rivières du Sud, V.Fernandes signale sous le nom de mampataz, le sougué (Parinari excelsa Sab.) (cf p.168), mais il ne parle pas de sa matière grasse : "de ses fruits, on fait aussi du vin" (24), ni de celle du pommier du Cayor (Parinari macrophylla Sab.) (cf p.168), dont il dit qu'on mange beaucoup le fruit ou "mansacomba" (25). Barbot pour sa part évoque ce dernier sous le nom de "tabakomba Tree" (26). Si les premiers auteurs n'ont rien dit du lami (Pentadesma butyracea Sabine) (cf p.174), Afzelius signale que les indigènes de Sierra Leone utilisent le beurre pour la préparation des plats de riz (27) et R.Caillié remarquera qu'au Fouta Djalon, le beurre de "tamantoulou" est si apprécié et abondant que les naturels du pays qui ont beaucoup de vaches ne font pas de beurre (28).

---

(22) Dike (K'Onwuka). Trade and politics in the Niger delta, 1830-1885. Routledge and sons, 1926, 322 pp., cf p.30

(23) Portères (R). Plantes non encore identifiées, citées par V.Fernandes. Notes afric., n°79, juil.1958, pp.81-83, cf p.81

(24) Fernandes (V). ouv.cit., p.55. L'auteur fait ici allusion à une boisson fermentée préparée au rio Nunez et signalée par R.Caillié. Voir aussi Portères, Plantes non encore identifiées, art.cit.p.82-83

(25) Portères (R). art.cit., p.82

(26) Barbot (J). Voyage to the Congo River. 1700, pp.22 et 68

(27) Afzelius (A). Butter and tallow tree (arbre du beurre et du suif). Report of Sierra Leone Co., J.Philipps imprimeur,1794. Voir aussi Wadstrom (C.B). Précis sur l'établissement des colonies de Sierra Leone et de Boulama à la côte occidentale d'Afrique. Paris, Pougens 1798, 94 pp., cf p.78

(28) Caillié (R). Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné. Anthropos, textes et documents retrouvés, Paris 1965, T.II, pp.56-57. Voir aussi pour tout ce qui concerne les plantes signalées par Caillié, Jacques Félix (H). Contribution de R.Caillié à l'ethnobotanique africaine. Jour.Agric.trop.et bot.app. t.X, 1963, 2°art. pp.449-520, cf p.496

IV - LE BEURRE DE KARITE ET LES MATIERES GRASSES ANNEXES DU SOUDAN ET DU SAHEL

Pour les "vieilles agricultures" du Soudan, la matière grasse presque exclusive était le beurre de karité. Bien que l'on ne trouve pas aujourd'hui en Afrique de l'Ouest de peuplement primaire, il apparait que l'arbre y est en place depuis très longtemps (29). Il a aujourd'hui une valeur climacique pour les savanes (à karité) du Soudan continental. Si l'on se réfère à sa lenteur de croissance (cf p.105) et de propagation puisqu'il n'est pas planté par l'homme, il faut admettre dès l'époque arabe une aire assez voisine de celle d'aujourd'hui. Tout au plus peut-on penser à une répartition dans ce domaine assez différente de celle qui est actuellement sienne, les "vergers" de villages étant alors moins vastes et les karités de brousse plus nombreux.

Ce sont les auteurs arabes qui, les premiers, ont parlé du beurre de karité, sans décrire l'arbre. Al Omari évoque le beurre et cite ses usages (30). Ibn Battouta les précise : "Le gherti est un fruit semblable à la prune et d'un goût très sucré... on écrase les noyaux pour en faire des chandelles, pour en faire frire le gâteau éponge (sans doute farine de voandzou, Voandzeia subterranea) et pour se frotter le corps. On la pétrit aussi avec une espèce de terre qui se trouve dans ce pays et ce mélange sert à couvrir les toits des maisons... cette huile se transporte de ville en ville dans de grosses calebasses" (31). Cette dernière remarque laisse supposer un commerce actif du beurre. En 1447, le gênois Malfante peut l'apprécier au Touat : "c'est un aussi merveilleux condiment que le beurre de brebis" (32). Pour sa part, V.Fernandes a eu sans doute relation de l'existence de "cette huile blanche que les

---

(29) Aubréville (A).Flore forestière soudano-guinéenne. ouv.cit. p.432

(30) Ibn Fadl Allah Al Omari. L'Afrique moins l'Egypte (1337). Traduction de Gaudefroy Demombynes, Paris, Geuthner, 1927, 224 pp., cf p.62

(31) Ibn Battouta. Voyages d'Ibn Battouta. Traduction par C.Defremery et le Docteur B.R. Sanguinetti, Paris, Imprimerie Nationale, 1922, 4ème éd. T.IV, 479 pp., cf pp.392-393

(32) Roncière (Ch.de la). La découverte de l'Afrique au Moyen Age. Le Caire, Mémoires de la Soc.Roy.de Géog., 1924, 2 vol. Vol.I, 174 pp., cf p.155
Voir aussi : Mauny (R). Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique occidentale. Bull. IFAN, 1953, n°2 avril, pp.684-730

mandingues utilisent pour s'oindre et non pour manger" (33). On peut penser aussi qu'un important commerce s'en faisait au Sénégal qui disposait de peu de richesses en matières grasses. Assez paradoxalement, le terme de "karité" viendrait du dialecte wolof du Sénégal, c'est-à-dire d'une région ne connaissant pas l'arbre. Il dériverait de la corruption du peul "Karehi" (34). Avec le Père Labat, nous savons que le beurre, souvent abusivement appelé par la suite Beurre de Galam (région où n'existent pas de karités) provient du Bambouk, que l'arbre portant le fruit est assez grand et que les feuilles et le tronc rendent une liqueur onctueuse (allusion au latex ?) : "Le fruit est rond, de la grosseur d'une noix verte entière... un noyau de la grosseur d'une noix muscade dont la coque est fort dure et pleine d'une substance blanche et d'un goût de noisette..." (35).

Mais il faudra attendre la fin du XVIIIème siècle (1796) pour que Mungo Park fasse la première description précise de l'arbre. Après avoir remarqué que les caravanes exportent du beurre (schétoulou) vers la côte où il est très apprécié, il évoque le "shea" qu'il compare au chêne américain et les fours servant à la préparation des amandes (36). Un peu plus tard, René Caillié découvre le "cé" dans la Haute Côte d'Ivoire et en fournit une description très détaillée. Il traverse en particulier dans cette région, des "forêts immenses de cès" (37).

En dehors du karité, on ne trouve aucune mention précise à l'utilisation des autres ressources oléagineuses des pays de Soudan tels les Polygala butyracea Heckel (38), Moringa pterygosperma Gaertn ou Trichilia emetica Vahl (cf p.117) qui devaient être cependant précieuses de même que les graines du coton déjà largement cultivé (39).

---

(33) Fernandes (V). ouv.cit. pp.53-61

(34) Leriche (A). Note sur le karité. Not.afr. IFAN, n°71, juil.1956, pp.68-69

(35) Labat (R.P. J.B). ouv.cit., T.III, pp.345-347

(36) Mungo Park. Voyage dans l'intérieur de l'Afrique (fait par Mungo Park). Traduit de l'anglais par J.Coster, Paris, Dentu et Carter, An VIII (1799), vol.I, 411 pp., cf pp.38 et 320-321
En l'honneur de Park, l'arbre jusque là dénommé Vittelaria paradoxa, prend le nom de Bassia, puis Butyrospermum parkii.

(37) Caillié (R). ouv.cit., T.II, pp.54-56 et 114-115

(38) Linné (L) signale dans Hortus cliffortianus Amstedelami, 1737, 501 p cf p.353, que la plante pousse en Afrique. Ds Species plantarum, p.987, il estime que son habitat est éthiopien, mais qu'elle pousse sur tous les continents.

(39) Mauny (R). Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age. ouv.cit. p.245

Par contre, surtout avec les auteurs arabes, nombreuses sont les citations des principales plantes cultivées ou sauvages des régions sahéliennes. V.Fernandes a remarqué que des melons comestibles poussent dans les régions dunaires entre Arguin et le fleuve Sénégal, mais il ne parle que de leur richesse en eau (40). Dans la même région au Nord du fleuve, près du lac de Cayor, le Père Labat évoque la culture des céréales dans les "endroits bas et près des rivières" et celle des melons ou "pompons" dont "les nègres ramassent les graines et les mangent après les avoir fait rôtir dans un pot percé de petits trous" (41).

Autre plante oléagineuse cultivée aujourd'hui dans la région soudanienne, le sésame est signalé par Al Zourhi dans la région de Gao (42). Selon Mauny, il s'agit là de Sesamum indicum, c'est-à-dire le sésame actuellement cultivé. Qu'il soit originaire d'Asie comme le pense De Candolle ou d'Afrique tropicale comme l'estiment A.Chevalier et Dalziel, il est évident que nombre de variétés comme Sesamum radiatum et Cerathotera sesamoïdes étaient cultivées en même temps que ce vrai sésame qui a dû arriver très tôt en Afrique occidentale. Il faut d'ailleurs remarquer que ces nombreuses variétés de sésames étaient produites autant pour leurs feuilles utilisées comme "brèdes" dans les sauces, que pour leurs graines (43) comme l'a noté R.Caillié dans le Fouta Djalon. Souvent les graines très petites ne sont pas pressées après torréfaction; elles sont utilisées dans les sauces. Jusqu'à l'arrivée des Européens, sa culture est essentielle pour les pays du Nord du Nigéria et du Tchad : "Le sésame constitue l'un des principaux aliments des indigènes africains de la zone méridionale du tropique" (44). Il semble qu'après avoir été cultivé à l'origine dans les sites humides des régions sahéliennes, le sésame avait déjà conquis à l'arrivée des Européens une vaste aire de culture dans les pays soudaniens puisque très tôt, les Portugais auraient exporté des graines de Guinée au Brésil (45).

Par contre, aucune mention précise n'est faite sur le ricin dont pourtant certaines variétés sont originaires d'Afrique intertropicale ; les seules découvertes de plants à l'état spontané concernent

---

(40) Fernandes (V). ouv.cit. p.113

(41) Labat (R.P. J.B). ouv.cit. T.III, pp.62-63

(42) Mauny (R). ouv.cit. p.244

(43) Jacques Félix (B). Contribution de René Caillié à l'ethnobotanique africaine. art.cit. p.472

(44) Barth (Dr H). Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855. Traduit de l'Allemand par P.Ithier. Paris, A.Bohné, 1860. 4 vol. Vol.I, région de Katsina p.368

(45) Candolle (A.de). ouv.cit. p.339

l'Abyssinie et le Cordofan (46). Il y a lieu de penser cependant que très tôt la plante a prospéré en Afrique occidentale où des variétés comme Ricinus viridis seraient autochtones (47). Quoiqu'il en soit, les premiers découvreurs de l'Afrique noire ne le citent pas. Ce n'est qu'en 1685 que La Courbe le remarque au Sénégal (48). Puis à la fin du XVIIIème siècle, successivement Golberry estime "n'avoir vu nulle part de palma christi plus beau que sur les bords du Sénégal" (49) et Durand remarque que sur la rivière de Sherbro (Sierra Leone), le "buisson produisant la noix d'où est extraite l'huile de castor, croît partout" (50). Le peu d'intérêt manifesté pour la plante réside sans doute dans la médiocre utilisation que les vieilles agricultures pouvaient tirer d'une huile difficile à extraire et impropre à la consommation (51). De plus, le ricin qui aime les terres fertiles y devient rapidement envahissant au point d'être souvent détruit par les agriculteurs.

Balanites aegyptiaca, le soump des Wolof (cf p.122) a été cité très tôt par les Européens au titre des plantes spontanées utiles des régions sahéliennes. V.Fernandes signale que "ces prunes douces sont consommées une fois exposées au soleil et séchées" (52). Dapper remarque pour le "Païs des Jalofes" ou royaume de Zénéga : "On y trouve un autre fruit sauvage, de la forme d'une datte... on en fait du vin que l'on nomme schonkon... on en tire aussi de l'huile" (53). Adanson, lors d'un voyage dans le Nord du Sénégal en 1749, rencontre "une femme (qui) crut me faire plaisir en m'apportant des fruits d'une espèce qui est fort estimée dans le pays... chez les nègres, il (l'arbre) est connu sous le nom de soump" (54). Pour sa part, R.Caillié décrit longuement la plante et ses produits : "cette amande contient beaucoup d'huile ; quelques habitants du Sénégal en font pour leur consommation quand l'huile d'olive est rare (55).

---

(46) Candolle (A.de). ouv.cit. p.341

(47) Dalziel (J.M). ouv.cit. p.161

(48) Cultru (P). Histoire du Sénégal du XV° siècle à 1870. Paris, Larose 1910, 374 pp. cf p.126

(49) Golberry (S.M.X). Fragmens d'un voyage en Afrique, 1785-1787. Paris Treuttel et Würtz, 1802, 2 vol. Vol.I, p.450

(50) Durand (J.B). Voyage au Sénégal. Paris, Agasse, 1802, 2 vol. Vol.I p.175. Jusqu'au XIXème siècle, le ricin avait des appellations très variées : palma christi, castor, médicinier, figuier d'enfer, etc...

(51) Les seuls usages locaux étaient d'ordre thérapeutique : l'huile a des propriétés purgatives ; elle était aussi utilisée pour la préparation de baumes et parfois pour la fabrication de savon.

(52) Fernandes (V). ouv.cit. p.109 et note 212 p.164

(53) Dapper (O). Description de l'Afrique. Amsterdam, Wolfang 1686, 556 pp. cf p.231

(54) Adanson (M). Histoire naturelle du Sénégal. Paris, Bauche,1757, 190 + CVI + 176 pp. cf p.41

(55) Caillié (R). ouv.cit. T.I, pp.125-126

B) LA DECOUVERTE EUROPEENNE : LES OLEAGINEUX D'EMPRUNT

Le franchissement du Cap Bojador par Gil Eanes en 1434, prélude à la reconnaissance par les navigateurs portugais des rivages de l'Afrique occidentale. Après la découverte du Cap Vert (1444), puis de la Côte de l'Or en 1471, tout le littoral jusqu'au Gabon était "reconnu" à la mort du Roi Alphonse V en 1481. Bientôt les Portugais s'installent en quelques points bien choisis de la côte : Arguin (1448), Sao Jorge da Mina (1482) ou dans des îles qui serviront de relais pour la navigation : l'île de Santiago dans l'archipel du Cap Vert (1460), Fernando Po (1473) puis Sao Tomé (1493). Dès la fin des années 1480, le roi Joao II pourra proclamer la juridiction portugaise exclusive sur plus de 3000 kms des côtes du "pays de Guinée". L'or, l'ivoire, la malaguette (56) et bientôt les esclaves sont drainés vers ces comptoirs : "l'Afrique de l'Ouest est désormais placée sur l'une des voies du commerce mondial, au lieu d'être une lointaine dépendance économique et culturelle du Maghreb (57).

Or, la fin du siècle s'annonce, lorsque successivement l'Amérique (1492), puis les Indes (1498) sont découvertes par les Européens. Les métaux précieux du nouveau monde, les épices d'Extrême Orient relèguent au second plan l'or du Soudan et la malaguette. Seul ou presque, le trafic des esclaves anime le littoral ouest africain, où Français, Anglais, Hollandais, Danois entre autres concurrencent très vite les Portugais. Mais ces derniers, avant de "passer la main" apportent à l'Afrique une faible contrepartie au trafic des hommes qu'ils ont intensifié ; ils introduisent sur le continent noir de nombreuses plantes d'Amérique et d'Extrême Orient.

L'emprunt de plantes alimentaires originaires d'autres "berceaux" n'est certes pas un fait nouveau pour l'Afrique occidentale, puisque les Arabes en particulier ont pu contribuer à la diffusion d'espèces végétales provenant d'Afrique orientale ou d'Asie mineure.

---

(56) Malaguette : fruit du Piper guineense (poivre de Guinée) importé en Europe aux XV° et XVI° siècles, surtout du Libéria ou "Côte des graines".

(57) Mauny (R). Histoire et préhistoire ouest africaines. Guide Bleu Afrique occidentale française et Togo, Hachette 1958, cf pp.LXXIII et LXXIV.

Mais ce qui fait l'importance décisive des apports européens à partir du XVIème siècle, c'est d'une part la grande variété des plantes importées et d'autre part, la diffusion rapide que certaines d'entre elles vont connaître. Leur adoption détermine une véritable révolution agricole (58).

La question se pose de savoir quelles étaient les motivations des Portugais. Certes, comme le remarque Jacques Félix, les premières introductions de plantes furent faites spontanément, par d'obscurs navigateurs et souvent même fortuitement, par le moyen des produits vivriers eux-mêmes (59). C'est sans doute de cette manière que "le plus grand fléau agricole tropical", l'Imperata cylindrica, est parvenu en Afrique (60). Mais il n'en reste pas moins que la volonté des Portugais d'acclimater de nouvelles espèces semble avoir été délibérée. Au milieu du XVème siècle, Alvise da Ca da Mosto remarquait : "Ils (les nègres du pays de Boudomel, au Nord du Cap Vert) ont mis leurs terres à l'épreuve en y jetant diverses graines qu'ils reçoivent des vaisseaux portugais" (61).

Les raisons d'une telle initiative paraissent de toute évidence résider dans la pénurie de vivres qui sévissait sur les rivages ouest-africains à l'époque de l'implantation des Portugais ; jusque là en effet, toutes les routes commerciales menaient du Soudan vers l'Afrique du Nord et les régions côtières n'étaient occupées que par des réfugiés vivant repliés sur eux-mêmes. En 1597, soit près d'un siècle après l'arrivée des Portugais dans ces régions, l'évêque de Sao Tomé écrit dans son rapport sur la visite de l'île : "Tout ce qui est nécessaire à la subsistance est importé par les bateaux du royaume du Portugal". L'évêque Manuel Baptista Soares du diocèse de Congo et Angola confirme ces faits en 1619 : "Les choses nécessaires à l'alimentation et à l'habillement doivent être importées des contrées lointaines, ce qui en fait

---

(58) Miège (J). Les cultures vivrières en Afrique occidentale. Etude de leur répartition géographique, particulièrement en Côte d'Ivoire. Cah.d'O.Mer, T.VII, n°29, 1954, pp.25-50, cf p.47

(59) Jacques Félix (H). Contribution de René Caillié à l'ethnobotanique africaine. art.cit. p.449

(60) Chevalier (A). Le rôle de l'homme dans la dispersion des plantes tropicales : échanges d'espèces entre l'Afrique tropicale et l'Amérique du Sud. Rev.Bot.app.et agron.trop., 1931, n°120, pp.633-650, cf p.647

(61) Ca da Mosto (Alvise da). Relation des voyages à la côte d'Afrique, 1455-1457. Trad. J.Temporal, publié par Ch.Schefer, Paris, Leroux 1895, 206 pp.

monter excessivement le prix d'achat" (62).

La pénurie de produits alimentaires locaux explique l'habitude prise à l'origine par les navigateurs et les négriers d'importer les vivres nécessaires aux Européens installés sur les côtes d'Afrique et aux noirs déportés pour la traversée. Au début du XVIIIème siècle encore, James Barbot précisait que les esclaves étaient, pour le premier repas, nourris de grosses fèves fournies en quantité par La Rochelle et de lard de Moscovie acheté en Hollande (63). Tout naturellement à l'origine, de nombreuses tentatives faites pour acclimater sur les rivages africains nombre de plantes d'Europe atlantique ou méditerranéenne, se soldèrent par autant d'échecs (64).

Dans un tel contexte, l'implantation des Portugais au Brésil, terre tropicale la plus proche de l'Afrique occidentale, prend tout son relief. Très tôt, selon Orlando Ribeiro, les produits brésiliens, maïs, manioc, arachide, puis des denrées asiatiques comme le riz, le piment etc... furent importées en Afrique et,accomodées à la manière du pays, devinrent la base de régimes alimentaires caractéristiques des sociétés luso-tropicales. En plus de la race et du christianisme, l'identité des régimes alimentaires créée un élément d'unité du monde portugais (65).

I - LES APPORTS ASIATIQUES : LE COCOTIER

Si les arabes ont introduit en Afrique occidentale de nombreuses plantes d'Asie occidentale, il revient aux Portugais d'y avoir importé celles d'Extrême Orient et d'Océanie ; certaines variétés d'ignames, les taros, les riz asiatiques, de nombreux arbres fruitiers. En matière de plantes oléagineuses, c'est certainement le cocotier qui est le don le plus précieux des régions du Pacifique à l'Afrique. L'"arbre du ciel"

---

(62) Cuvelier (Mgr J.) et Jadin (Abbé L). L'ancien Congo d'après les archives romaines, 1518-1640. Académie Royale des Sc.Colon., Bruxelles, 1954, T.XXXVI, 600 pp., cf p.49 et 391

(63) Barbot (J). ouv.cit.

(64) Martins (Morais). Contacto de culturas na Congo português. Junta de investigacoes do Ultramar. Centro de estudos politicos et sociais Lisboa, 1958, 166 pp., cf p.80

(65) Ribeiro (Orlando). Aspectos et problemas de expansão portuguesa. Junta de investigacoes do Ultramar. Centro de estudos politicos et sociais, n°59, Lisboa, 1962, 213 pp., cf pp.71-72

apparaît aujourd'hui indiscutablement originaire d'Extrême Orient. De Candolle lui attibuait pour foyer originel l'Indonésie, Vavilov la Malaisie, alors que pour d'autres, ce serait la Mélanésie (66). Bien que l'arbre soit la ressource essentielle des îles et atolls de la Polynésie, beaucoup d'auteurs pensent qu'il y a été introduit, car ces îlots volcaniques ou coralliens sont de construction trop récente pour faire figure de berceau de l'espèce. L'hypothèse d'une origine sud-américaine avancée par Von Martius (67) n'est guère retenue, malgré l'appui fourni par O.F.Cook (68) ; pour ce dernier, Cocos nucifera existait dès la période précolombienne sur les rivages du Brésil et de Colombie, à Cuba et à Porto Rico ; ce serait là son berceau d'origine. Très tôt l'arbre aurait atteint les îles et les rivages asiatiques du Pacifique grâce à l'expansion par la voie maritime des peuples agriculteurs américains. Cette thèse "diffusionniste" admettant de larges courants de circulation précolombiens pour les hommes et les plantes a servi, on le sait, de prétexte à la fameuse expédition du Kontiki, dont les résultats quant à la propagation éventuelle du cocotier par des noix transportées par les courants marins sont assez peu probants (69).

Quoiqu'il en soit de cette histoire de l'origine et de la diffusion du cocotier, il faut remarquer que l'espèce est parvenue très tôt sur les rivages de l'Afrique orientale, alors qu'elle est d'introduction récente en Afrique occidentale. Dès le Xème siècle, Maçoudi

---

(66) De Candolle (A). ouv.cit.
Vavilov (N.I). The origin, variations, immunity and breeding of cultivated plants. Chronica Botanica, 1951, pp.1-366.
Lepesme (P). Les insectes des palmiers. Paris, Lechevalier, 1947, 903 pp.
Child (R). Coconuts. ouv.cit. pp.1-12
Purseglove (J.W). The origin and distribution of the coconut. Trop.Sc., London, Vol.X, n°4, 1968, pp.191-199

(67) Martius (C.F.P.Von). Historia naturalis palmarum. Munich, 1823-1850 3 vol. cf Vol.II, p.125

(68) Cook (O.F). History of the coconut palm in America. Contributions from the U.S.National Herbarium. Vol.14, part.2, Washington, 1910, pp.271-342, cf pp.280 et 314-316

(69) L'école "diffusionniste" selon le terme de E.D.Merill, s'oppose à l'école classique de De Candolle. Celle-ci nie les communications transocéaniques antérieures au voyage de C.Colomb, celle-là les admet. E.D.Merrill qui croit peu à la grande importance des relations précolombiennes, pense cependant que la patate douce, les calebasses (Lagenaria) et le cocotier, soit 3 plantes sur environ 1800, ont pu traverser le Pacifique avant Magellan, d'Est en Ouest pour les deux premières, en sens contraire pour le cocotier. Voir sur ces problèmes Leroy (J.F). Les migrations humaines entre le nouveau et l'ancien monde, les controverses actuelles. Jour.agric.trop.et Bot.appl. Vol.II, 1955, pp.211-215

l'a remarquée dans la région de Zanzibar (70) et plus tard, de nombreux auteurs ont estimé pour ces rivages une arrivée par les courants marins (71). Par contre, en Afrique occidentale, les premières références au cocotier ne remontent qu'au milieu du XVIème siècle ; vers 1545, un marin portugais ayant fait le voyage de Lisbonne à Sao Tomé, rencontre l'espèce dans cette île et celle voisine de Principe : "Ils ont amené de la côte d'Ethiopie le palmier qui a pour fruit les cocos que l'on appelle noix d'Inde" (72). C'est donc de l'Est qu'est venu le cocotier et non de l'Ouest à travers l'Atlantique, ce qui renforce la thèse de l'origine extrême orientale d'une espèce qui, attachée aux rivages n'a pu traverser comme le bananier le continent par voie terrestre. Ce sont certainement les navigateurs portugais revenant des Indes qui, après 1498 apportent des noix à Sao Tomé et Principe. Dans ces îles où les Portugais vont développer la production agricole pour le "rafraîchissement" des équipages et l'avitaillement des navires négriers, le cocotier joue rapidement un rôle intéressant ; la plupart des commandants de navires embarquent des noix dont l'eau, à l'instar du jus de citron, permet de prévenir le scorbut (73).

C'est sans doute seulement à la fin du XVIème siècle que le cocotier est introduit sur le continent ouest africain. En 1669, Villault de Bellefond signale les noix de coco au nombre ses productions agricoles de la Côte de l'Or (74). En 1686, Dapper voit des cocotiers dans les royaumes "d'Arder et de Forcado" (75). Le Révérend Père Labat donne de l'arbre une longue description et il remarque qu'"il n'est pas si commun au Sénégal" (76). En 1786, Durand (77) en voit en Guinée et en

---

(70) Maçoudi. Les prairies d'Or. Trad.Barbier de Meynard et Pavet de Courtelle, Paris, Impr.Impériale et Impr.Nat. 1861-1877, T.III, p.31

(71) Dapper (O). ouv.cit. p.450. L'auteur explique que selon les témoignages des habitants, des noix de coco seraient parvenues par flottage sur la côte Est de Madagascar au début du XVIIème siècle.

(72) Ramusio (B). Delle navigationi et Viaggi. Venetia Stamperia de Giunti, 1563. Cf T.I, navigatione da Lisbona all'Isola di San Thome... scritta par un pilotto portoghese, pp.115-118

(73) Voir des listes de vivres achetées dans ces îles par les négriers, en particulier dans Donnan (E). Documents illustrative of the history of the slave trade to America. Washington, Carnegie Institution 4 vol, 1930-31-32-35. Vol.I, p.143 (1659), p.221 (1677) et p.408 (1693-94).

(74) Villault de Bellefond. Relation des Costes d'Afrique appelées Guinée. Paris, D.Thierry, 1669, 455 pp., cf p.380

(75) Dapper (O). ouv.cit. pp.304 et 314 (Il s'agit des régions de Porto Novo et des bouches occidentales du Niger (Owère).

(76) Labat (R.P). ouv.cit. T.III, pp.37-45

(77) Durand (J.B). ouv.cit. Vol.I, p.127

1798, Wadstrom (78) note qu'"il croît à la rivière Cherbro en abondance". Ainsi, à la fin du XVIIIème siècle, le cocotier est-il connu au long de la côte du Golfe de Guinée. Mais il faudra attendre pratiquement un siècle pour que les arbres assez rares jusque là (79) soient multipliés par plantation et qu'ils cessent de fournir seulement des fruits rafraîchissants pour devenir des oléagineux.

II - PLANTES OLEAGINEUSES D'AMERIQUE TROPICALE

Recevant par cargaisons entières "le bois d'ébène", le Nouveau Monde fournit à l'Europe ses produits de plantation et à l'Afrique ses plantes. Avec le maïs, la manioc et bien d'autres plantes, beaucoup d'oléagineux dont l'arachide franchissent l'Atlantique.

Originaire des campos et des "restingas" du littoral du Brésil, l'Anacardium occidentale, le pommier de cajou (cf p.120) a attiré très tôt l'attention des botanistes. Dès 1558, André Thévet en fait une description précise : "Au bout de ce fruit vient une espèce de noix grosse comme un marron, en forme de rognon de lièvre. Quant au noyau qui vient dedans, il est très bon à manger" (80). En 1686, Dapper remarque que l'île de Sao Tomé "produit aussi des pommes de Cassou" (81). En 1750, Adanson a rencontré l'arbuste au Sénégal et à la fin du siècle, Wadstrom le signale sur le rivage de "Bullam", mais "on n'en a vu aucun en Sierra Leone". Pour sa part, R.Caillié parle de l'acajouyer (82). Enfin, en 1826, Denham et Clapperton trouvent des noix de "cachou" à Kouka près du lac Tchad (83). On peut donc penser que l'arbre a été introduit très tôt en Afrique et largement diffusé sur le continent.

---

(78) Wadstrom (C.B). ouv.cit. p.74

(79) Lawrence (A.W). Trade castle and forts of West Africa. London, Jonathan Cape, 1963, 389 pp.,cf p.38. L'auteur signale qu'à la fin du XVIIème siècle, dans la région d'Accra (aujourd'hui domaine du cocotier), un seul cocotier servait de repère aux marins qui l'appelaient "le calvaire espagnol".

(80) Thévet (A). Singularités de la France antarctique, 1558. Cité par Busson. ouv.cit. pp.339-340. Georgi Marcgravi de Liebstad : Historiae rerum naturalum Brasiliae. Amsterdam, 1648, 293 pp.,cf pp.94-95. décrit l'Acaiu ou Cajû. Pisonis (Guglielmi). De Indiae utriusque re naturali et medica. Amsterdam, Elzevirios, 1658, 326 pp, cf p.120-121 l'appelle Acaiaiba ou Acaju. Enfin pour Rumphius (G.E). Herbarium Amboinense. Joannis Burmanni. Amsterdam 1747, livre I, p.177, il s'agit du "cassuvium".

(81) Dapper (O). ouv.cit. p.491

(82) Pour Adanson et Caillié, voir Jacques Félix (M). Contribution de R. Caillié à l'ethnobotanique africaine. art.cit. p.451. Wadstrom (C.B). ouv.cit. p.74

(83) Denham (M), Clapperton (C) et Oudrey (Dr). Voyages et découvertes dans le Nord et les parties centrales de l'Afrique. Paris, A.Bertrand, 1826, 3 tomes, cf T.II, p.333

Originaire sans doute du Paraguay ou des Antilles, Jatropha curcas L., le pourghère (cf p.120) a sans doute été importé lui aussi très tôt en Afrique. Il conquiert de vastes superficies dans les îles du Cap Vert (84) et passe sur le continent, sans doute par le Sénégal d'où il se répand dans toutes les régions littorales. En 1695, Froger, compagnon de De Gennes le remarque au Sénégal : "Les plougues ou noix de médecine contiennent trois petits noyaux que l'on appelle Pignon d'Inde, dont les apothicaires se servent pour la composition de leurs médicaments (85).

Persea gratissima Gaertn, l'avocatier (cf p.170) est une plante originaire de l'Amérique centrale qui, selon Mauny, aurait été introduite en Afrique à la fin du XVIIIème siècle (86). Le cacaoyer, Théobroma cacao L. est un des présents les plus précieux du Nouveau Monde à l'Afrique tropicale. Mais il n'est arrivé que tardivement sur le continent noir. Selon certains, c'est l'amiral hollandais Daendels qui aurait introduit les premières graines en 1815, pour d'autres, ce serait un jeune noir venu de Fernando Po (87).

En dehors de ces arbres ou arbustes, l'Amérique tropicale fournit aussi à l'Afrique des oléagineux herbacés. Le benéfing du Soudan, Hyptis spicigera Lamk (cf p.115) est sans doute originaire du Brésil. Ce "sésame noir" s'est répandu très tôt dans le sud du domaine soudanien où il accompagne souvent le vrai sésame (88). Mais de toute évidence, pour les plantes oléagineuses, l'arachide est le don le plus remarquable de l'Amérique d'où elle est sans doute originaire.

---

(84) Grandvaux Barbosa (L.A). Plantes du Cap Vert. Garcia de Orta. Revista da junta de Investigaçoes do Ultramar, Lisboa, 1961, p.79

(85) Chevalier (A). Les îles du Cap Vert. Rev.bot.appl.et agron.trop., 1935, T.XV, pp.733-1090, cf p.848. Selon les auteurs, la plante est dénommée arbre à pourgue, médicinier, fève d'enfer, pignon de Barbarie, pignon d'Inde, etc...

(86) Mauny (R). Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique occidentale. art.cit.

(87) Viers (G). Le cacao dans le monde. Cah.O.Mer, 1953, n°24, oct-nov. pp.297-351, cf p.308

(88) Portères (R). Vieilles agricultures. art.cit. p.493

III - LE PROBLEME DE L'ORIGINE DE L'ARACHIDE

L'histoire de l'origine et de la propagation de l'arachide est loin d'être totalement élucidée. Cependant, la plupart des auteurs lui attribuent une "filiation" américaine, plus précisèment brésilienne (89). En l'absence de l'ancêtre sauvage non encore découvert, ce ne sont qu'hypothèses reposant cependant sur de fortes présomptions.

1) Arguments ethnobotaniques

L'argument le plus décisif en faveur de l'appartenance sud-américaine de l'arachide est d'ordre ethnobotanique. Des graines d'arachide ont été retrouvées dans les tombes très anciennes des cimetières péruviens d'Ancon et de Lauri situés respectivement à 35 et 60 kms de Lima. Constatant la présence de calebasses (Lagenaria), De Rochebrune pensait que seules quelques tombes d'Ancon étaient précolombiennes (90). Par contre, Claudine Friedberg estime que le style des céramiques renfermant les provisions de Lauri date le cimetière du début du XVème siècle (91).

---

(89) Parmi les principaux auteurs qui pensent à une origine américaine de l'arachide, il faut citer :
- Candolle (A.de). ouv.cit. arachide, pp.330-333
- Lanessan (J.L.de). Les plantes utiles des colonies françaises. Paris, Impr.Nation., 1886, 990 pp. arachide pp.101-105
- Dubard (M). De l'origine de l'arachide. Bull.du Museum d'Hist. Nat. T.XII, 1906, n°5, pp.340-344
- Chevalier (A). Monographie de l'arachide. Rev.Int.bot.appl.et agric.trop. 4 art., 1933 et 1934. Voir celui d'oct-nov.1933, pp.689-789.
  Ce que l'Amérique a donné à l'ancien Monde. Rev.Int.bot. appl.et agric.trop., 1936
  Genèse et origine des arachides cultivées. Rev.Int.bot. appl.et agric.trop., 1948, pp.514-519
- André (E). Histoire de l'arachide, dans : L'huile d'arachide. Union de l'Université, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, Bordeaux, 1932, 28 pp.,cf pp.5-10

Le seul auteur récent qui croit à l'origine africaine est :
- Wiener (L). Africa and the discovery of America. Innes and sons, Philadelphia, 3 vol. Vol.I, 1920, 290 pp., cf l'arachide p.251-261. L'auteur se base sur des arguments phonétiques pour prouver l'origine africaine de la plante. Pour A.Chevalier, c'est une fausse démonstration "absurde et délirante".

(90) Rochebrune (A.T. de). Recherches d'ethnographie botanique sur la flore des sépultures péruviennes d'Ancon. Actes de la Société linéenne de Bordeaux, Vol.XXXIII, 4ème série, T.III, 1879, pp. 343-358

(91) Friedberg (C). Contribution à l'étude ethnobotanique des tombes précolombiennes de Lauri (Pérou). Jour.Agric.trop.et de bot.appl. 1958, pp.397-428 et 1959 pp.405-434 (arachide pp.417-420).

On sait aussi que Lagenaria aurait été propagée d'un continent à l'autre sans le secours de l'homme (cf note69 p.255). Ces faits établieraient l'existence de l'arachide sur le continent américain avant la "découverte" de Colomb.

Par contre, aucune trace de l'arachide n'a pu être retrouvée sur le continent africain, pour la période précédant l'arrivée des Européens. La croyance de certains botanistes en une origine africaine de la plante apparaît quelque peu abusive car elle repose, semble-t-il, sur une méprise de vocabulaire. En 1703, un religieux minime, le Père Plumier (92), dans sa description de la flore de la Guadeloupe, évoque sous le nom d'arachidna, la plante "dont les fruits croissent sous terre", citée 45 ans plus tôt par le Père du Tertre (93) sous l'appellation de "pistache". Par ce terme arachidna, le Père Plumier assimilait la plante à l'arakos qui, selon Théophraste (94) était cultivée dans l'Egypte antique. L'identité des deux espèces est pour le moins précaire, puisque la description de Théophraste très rapide ne fait allusion qu'à une partie souterraine, comestible, de la plante. De plus, de Candolle (95) remarque fort justement que s'il s'agissait de l'arachide, la plante se serait perpétuée en Egypte, or ni le catalogue de Forskal (96), ni la flore de Delile (97) ne la citent. Dès 1723, dans un mémoire à l'Académie des Sciences, un botaniste montpellierain, Nissolle, estimait que "l'arachide ne saurait être assimilée aux espèces d'arachidna des anciens auteurs de botanique" (98). En 1808, dans son "traité de l'arachide ou pistache de terre", Sonnini a la même opinion : "Théophraste et les autres historiens des plantes de l'Antiquité ont fait mention de plusieurs espèces sous le nom d'arachidna, mais aucune ne peut être rapportée à l'arachide et c'est à tort que le Père Plumier lui a appliqué cette dénomination" (99).

---

(92) Plumier (R.P. Ch). Nova Plantarum Americanarum. Paris, Joannes Boudot, 1703, 52 pp. + catalogue et 40 planches, cf p.49

(93) Tertre (R.P. du). Histoire générale des Antilles habitées par les Français. Paris, Thomas Iolly, 1667, 2 tomes, 593 + 539 pp., cf T.II, pp.118-121

(94) Théophraste est cité dans Sprengel (K.P). Botany of Congo.

(95) Candolle (A.de). ouv.cit. p.330

(96) Forskal. Flora Aegyptica Arabica. Carsten Niebuhr Hauniae, ex officina Molleri, 1775, 219 pp.

(97) Delile. Fragments d'une flore de l'Arabie Petrée. Paris, Giard, 1833, 25 pp.

(98) Nissolle (M). Arachidnoïdes americana. Mém.Acad.Sc., 1723, pp.555-556 + 1 pl. Il propose le nom d'arachidnoïdes, c'est-à-dire proche de l'arachidna.

(99) Sonnini (M.C.S). Traité de l'arachide ou pistache de terre. Paris, D. Colas, 1808, 87 pp. + 2 pl., cf p.46

2) L'arachide chez les auteurs européens après les grandes découvertes

Aucun auteur grec, latin ou arabe ne cite l'arachide comme plante africaine. Il faut considérer comme erronées les citations de l'huile d'arachide que de la Roncière (100) attribue à Ibn Batouta et à Ca da Mosto. La confusion provient sans doute du rapprochement entre le terme arabe "Gharti" dérivant du mot peul "Karéhi" qui désigne le karité et le mot "Guerté" signifiant l'arachide en wolof. Selon Leriche, ce dernier mot serait originaire des plantations d'Amérique où des esclaves noirs voyant pour la première fois la "noisette de terre" ont pensé à une noix de leur pays fournissant elle aussi une huile : la noix de karité (101). L'auteur américain L.Wiener commet la même erreur que de la Roncière (102).

Certes, quelques allusions des premiers africanistes portugais peuvent être considérés comme se rapportant à l'arachide. Mais rien n'est moins sûr, car le fait de mûrir ses fruits en terre est une particularité que l'arachide partage avec une plante typiquement africaine, le voandzou ou pois bambara (Voandzeïa subterranea Thouars) (103). Au début du XVIème siècle, Valentim Fernandes dit des habitants de Sierra Leone : "Ils mangent du riz, du mil, des ignames, des macarras" et il ajoute "les racines et fruits du macarra poussent sous le sol" (104). L'allusion est troublante car, aujourd'hui en Guinée portugaise, l'arachide est dénommée "mancarra" et le voandzou "mancarra bijago" (105).

---

(100) Roncière (Ch. de la). ouv.cit., cf vol.I, p.90 Ibn Batuta et p.152, Ca da Mosto.

(101) Leriche (A). art.cit. pp.68-69

(102) Wiener (L). ouv.cit., cf vol.I, 290 pp. p.255

(103) Voir pour une des premières descriptions du voandzou : Dapper (O). ouv.cit. p.449 : "Voandrou est une espèce de fève qui provient avec assez de facilité, mais son fruit demeure caché sous terre et chaque cosse n'en renferme qu'une fève ; c'est peut-être l'arachidna de Théophraste, ses feuilles sont trois à trois, comme celles de la trèfle, mais elle n'a ni rameau ni tige, si ce n'est celles des feuilles."

(104) Fernandes (V). ouv.cit. cf pp.95 et 99

(105) Fernandes (V). ouv.cit. cf note des traducteurs n°186, p.174

En 1594, Alvares d'Almada évoque les macarras des îles Bissagos... "macarras qui est un produit de forme ronde et a un grand goût de fèves, se formant dans le sol, enchevêtrée dans les tiges et les racines" (106). En fait, il faut attendre 1705 pour trouver avec Bosman la première mention certaine de l'arachide en Afrique (107). Après avoir cité le voandzou, il signale une autre plante dont les fruits poussent sous terre et qui n'est "connue que depuis quelques années sous le nom de fève d'Angole". Ainsi, avant le XVIIIème siècle, on ne peut affirmer avec certitude la présence de l'arachide sur le continent africain.

Au contraire, pour l'Amérique du Sud, les mentions de la plante sont anciennes et multiples. En 1563, Ramusio citant Gonzalo d'Oviedo, consacre un chapitre à la description de l'arachide ou "mani" de l'île d'Hispaniola (Haïti) (108). Pour le continent et plus présisèment le Brésil, les mentions sont nombreuses, comme le remarquent A.Chevalier et R.Mauny (109). En 1557, Jean de Lery décrit ainsi la plante : "Les sauvages ont de la même manière une sorte de fruits qu'ils nomment manobi ; ceux-ci croissent dans la terre comme des truffes... le noyau n'est pas plus gros que celui des noisettes franches et a le même goût. Néanmoins ils sont de couleur grisâtre et l'écorce n'en est pas plus dure que celle d'un pois sec. J'ai bien des fois mangé de ce fruit, mais je confesse ne pas l'avoir bien observé et je ne me souviens pas exactement s'ils ont feuilles et graines" (110).

---

(106) Alvarez d'Almada (A). Tratado breve dos rics de Guinée, 1594. Voir Vicomte de Santarem : notice sur André Alvarez d'Almada et sa description de la Guinée. Paris, Arthus Bertrand, 1842, 77 pp. cf p.55

(107) Bosman (G). Voyage de Guinée. Utrecht, Schouten, 1705, 520 pp., cf pp.299 et suiv.

(108) Ramusio (G.B). ouv.cit. T.III, 453 pp., cf p.134 : "De l'Histoire générale et naturelle de l'Inde occidentale, par Gonzalo d'Oviedo" (sans doute 1526), chap.V : l'arachide.

(109) Chevalier (A). Monographie de l'arachide. art.cit.
Mauny (R). Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique occidentale. art.cit.

Au titre des nombreux auteurs qui citent l'arachide en Amérique, il faut retenir :
Monardès (Dr N) qui en 1569, la décrit comme un fruit souterrain : "las cosas que se traen nuestra Indias occidentales". Séville, Strugilla, 1569.
Acosta (J.d'). Historia natural y moral de las Indias. Séville, 1590. Il appelle l'arachide "mani", p.165
La Vega (G. de). Le commentaire royal ou l'histoire des Incas, rois du Pérou. 1609, 2 vol. cf vol.II, p.1045. Il décrit les utilisations de l'"Ynchic".

(110) Lery (J.de). Journal de bord en la terre de Brésil (1557). Présenté et commenté par R.Mayeux. Ed. de Paris, coll."L'histoire au présent", 1957, 413 pp. cf p.292

En 1648, un naturaliste allemand, Marcgraf publie à Anvers une histoire naturelle du Brésil où l'arachide est longuement décrite sous le nom de mundubi, Brasiliensibus Herba (111). Dix ans plus tard, un médecin, Pison, présente lui aussi la plante, joint un croquis à son texte et énumère ses différentes appellations : mundubi au Brésil, anchic au Pérou, mani pour les Espagnols, amenduinas pour les Portugais (112). Chez les deux auteurs est par ailleurs décrite, sous le nom de mandobi, une plante d'allure très voisine, originaire d'Afrique, qui ne peut être que le voandzou.

Dès 1723, Nissolle (113) attribuait une origine américaine à l'Arachidnoïdes americana et en 1744, Linné qui a donné son nom définitif à la plante : "Arachis hypogea" lui attribue comme habitat d'origine le Surinam, le Brésil et le Pérou (114).

3) L'arachide et la traite des noirs

Il n'en reste pas moins que, jusqu'au XIXème siècle, nombreux sont les auteurs qui penchent encore pour une origine africaine de la plante. Leurs arguments provenaient essentiellement de récits sur les Antilles et procédaient de péripéties liées à la traite des noirs. Les Pères du Tertre (115), Plumier (116), Labat (117) et Fusée Aublet (118) qui ont successivement décrit la plante n'ont fait aucune allusion à son origine. L'arachide devait être ancienne dans certaines îles comme Haïti si l'on en croit la relation de Gonzalo d'Oviedo vers 1526. Par contre, pour d'autres comme la Jamaïque, l'arrivée de la plante serait récente,

---

(111) Marcgraf (Georgi Marcgravi de Liebstad). ouv.cit. cf p.37

(112) Pison (Guglielmi Pisonis). ouv.cit. cf Livre IV, chap.LXIV, p.256

(113) Nissolle (M). art.cit.

(114) Linné (C). Species plantarum. Vienne, Joannis Thomae de Trattner, 1744, 2 vol. 1682, pp. + index, cf T.II, p.1040. Le terme arachis fait allusion à la ressemblance avec l'arakos, l'épithète hypogea à la fructification souterraine. La plante est classée dans la XVIIème classe, intitulée Diadelpha decandria, c'est-à-dire celle des plantes qui ont dix étamines en deux corps.

(115) Tertre (R.P.du). ouv.cit.

(116) Plumier (R.P. Ch). ouv.cit.

(117) Labat (R.P. J.B). Nouveau voyage aux isles de l'Amérique. Paris, Cavelier 1742, 6 vol. Voir arachide, T.IV, pp.365-369

(118) Fusée Aublet. Histoire des plantes de la Guïane française rangées suivant la méthode sexuelle. Paris, P.F.Didot, 1775, 4 vol. Voir T.II, pp.765-766, Arachis hypogea à l'Ile de France.

si l'on s'en rapporte à Sloane qui n'a vu l'arachide "que dans un jardin, en provenance de graines de Guinée" (119). Un tel argument associé au fait que les noirs avaient tant dans le Sud des Etats-Unis qu'en certaines îles, l'habitude de la culture de la plante, était apparu à beaucoup comme une preuve évidente de son origine africaine. Dans son dictionnaire des jardiniers, Philippe Miller soutient ce point de vue : "Quoique cette plante soit très abondante dans toutes les plantations de l'Amérique, je crois néanmoins que sa vraie patrie est l'Afrique ; c'est aussi le sentiment de plusieurs personnes qui, ayant longtemps habité aux isles, assurent qu'elle a été apportée par les esclaves et qu'elle s'est répandue ensuite dans tous les pays chauds" (120). En 1805, L.C.A. Frémont du Calvados écrivait : "... et je ne crois pas que les nègres de Loango, Bungo Congo, Cacongo et autres pays dont l'arachide est originaire..." (121). Enfin, dans son traité de l'arachide, Sonnini soutient le même point de vue : "A mon avis, cette plante est originaire de leur contrée (nègres d'Afrique) et il argumente : "pour ce que l'on connaisse le caractère et les goûts des nègres qui sont fort éloignés de tout essai, de toute expérience et de toute innovation... qui se nourrissent des mêmes aliments, qui cultivent toujours les mêmes plantes et qui ne voyagent pas (sic), on ne sera pas tenté de supposer que ces mêmes nègres aient tiré de l'Amérique les fruits de l'arachide ou soient allés les y chercher. S'il fallait des présomptions plus fortes et plus directes, on les trouverait dans les soins que les nègres enlevés à leur pays donnent à la culture de la plante... dans le goût qu'ils ont de ses produits" (122).

En fait, ces récits sont loin d'être concluants, car ils se rapportent à la fin du XVIIIème siècle ou au début du XIXème siècle, c'est-à-dire à une époque où l'arachide, même si elle n'est pas originaire d'Afrique noire, y était alors largement connue. Il faut d'ailleurs remarquer que paraissent tout aussi fragiles les assertions de certains auteurs admettant l'origine américaine de la plante, mais lui attribuant un succès africain très rapide, car ses graines auraient

---

(119) Sloane (H). Histoire de la Jamaïque. Trad. de l'Anglais. Londres, Nourse, 1751, 2 vol. 285 et 248 pp., cf vol.I, p.184

(120) Miller (Ph). Dictionnaire des jardiniers. 8° éd., Paris, Guillot, 1785, 10 volumes, voir vol.I, 586 pp., pp.303-305, l'arachide.

(121) Frémont du Calvados (L.C.A). Note sur l'arachide, avec la découverte de sa véritable fructification. Poitiers, Fr.Barbier imprimeur, Thermidor an XIII, 15 pp., cf p.14

(122) Sonnini (M.C.S). ouv.cit. pp.36-37

constitué une des bases de la nourriture des esclaves pendant la traversée (123). Or, aucun inventaire de "rafraîchissement" (avitaillement) de négrier ne fait référence à de tels achats.

Dans l'état actuel des connaissances, les probabilités paraissent assez grandes quant à une origine sud-américaine de l'arachide. Le berceau en serait les régions de bassins du versant amazonien des Andes, au contact du Pérou et du Brésil. Selon la thèse de Dubard, la plante au Pérou aurait fourni un type à trois graines qui aurait conquis l'Asie, alors que la variété brésilienne aurait été importée en Afrique (124). Mais, A.Chevalier (125) a pu réfuter cette thèse en montrant que les deux types se retrouvent dans la plupart des variétés d'arachides, de même d'ailleurs que les ports érigé et rampant qui avaient étayé la classification de Loureiro (126), celui-ci caractérisant les variétés asiatiques, celui-là les types américain et africain.

Il semble qu'à partir du Pérou, l'Anchic ou Ynchic ait été diffusée par les Espagnols sous le nom arawak de Mani. Au Mexique, sans doute par confusion avec la fève de cacao, elle devient le Tlalcacacuah des Aztèques qui, par corruption devient cacahuète. De là, elle passe en Asie du Sud-Est et à Madagascar (127) par les Philippines et les terres voisines où la trouve Rumphius (128). Il est intéressant de noter que le nom tamoul de l'arachide est Manilâkkotei. Par contre, ce sont les Portugais qui, du Brésil, auraient sans doute très tôt introduit la plante en Afrique ; de Candolle (129) estime que "vers 1550, la culture se développa en grand chez les peuples riverains de la côte de Guinée" ; Martins Morais (130) pense qu'elle fut introduite à la fin du XVIème siècle. Il faut d'ailleurs remarquer que dès 1635, F.E.Nieremberg appelle la plante indifféremment Guerte et Mani (131) (cf figure 89).

---

(123) En particulier Sloane (H). ouv.cit. p.184. Argument repris par des auteurs récents comme V.Monteil : Jeune Afrique, n°158, 18-24 nov. 1963

(124) Dubard (M). art.cit. pp.340-344

(125) Chevalier (A). Monographie de l'arachide. art.cit., p.733.

(126) Loureiro (J.de). ouv.cit., cf pp.522-523

(127) Perier de la Bathie (H). Plantes introduites à Madagascar. Rev.de Bot.appl.et agric.trop., 1931, n°121, sept. pp.719-729, cf p.722. L'arachide serait arrivée dans l'île après le voandzou.

(128) Rumphius (G.E). ouv.cit. pp.426-428

(129) Candolle (A.de). ouv.cit. p.333

(130) Martins (Morais). ouv.cit. p.88

(131) Nieremberg (F.E). Historiae naturae perigrinae. Antverpiae B.Moretti, 1635, lib.XIX C 103. Guerte ou N'Guerté est le nom wolof de l'arachide.

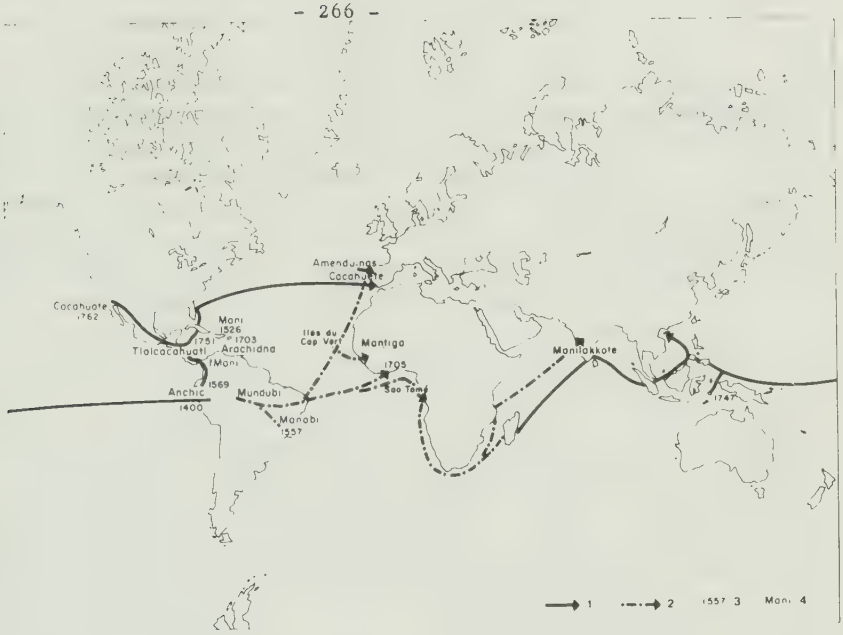

Figure 89 : Routes présumées de l'arachide à partir de son berceau d'origine sud-américain.

1 - Routes espagnoles
2 - Routes portugaises
3 - 1557 : Dates de citation de l'arachide
4 - Appellations de la plante

C) LA DIFFUSION DES NOUVELLES PLANTES : L'EXEMPLE DE L'ARACHIDE

Entre la découverte des rivages de l'Afrique de l'Ouest par les Portugais et le début de la traite des produits oléagineux par les Européens, l'Afrique de l'Ouest connait sans doute une véritable révolution agricole : les plantes nouvelles sont diffusées et dans certains cas relèguent au second plan, sinon dans l'oubli, des végétaux indigènes homologues. Quelles ont été les modalités de la propagation des nouvelles espèces et ses conséquences ?

Avec les Arabes, sont venues par les routes terrestres surtout des plantes herbacées, à cycle végétatif annuel assez court, adaptées essentiellement aux pays de Sahel ou du Soudan. Avec les Portugais, des terres

tropicales humides ou équatoriales du Brésil et d'Extrême Orient, parviennent des végétaux à physionomie et comportement très variés ; mais dominent les espèces arborescentes à cycle végétatif long, adaptées essentiellement aux climats de Guinée. Portères a pu remarquer que "seule la zone équatoriale a bénéficié des plantes alimentaires d'Extrême Orient et d'Amérique apportées par les Européens" (132). Ces données expliquent de strictes limites de propagation pour les espèces à faible amplitude écologique : beaucoup de plantes herbacées du Nord ne franchiront pas les lisières de la forêt, des arbres comme le cocotier et le cacoyer entre autres, ne pourront prospérer que dans des régions humides.

Venues d'Amérique ou d'Extrême Orient par mer, les plantes et graines sont introduites par les établissements côtiers des Portugais où il semble que dans de nombreux cas, des essais de culture aient été tentés dans des jardins et vergers créés à cet effet. Comme le remarquaient des Africains au début du XVIII siècle : "C'est la terre qui nous donne l'or, qui nous produit le riz et le maïs... quant aux fruits, nous les devons aux Portugais qui ont planté les arbres sur notre sol" (133).

Dès le milieu du XVIème siècle, les jardins du Château de Saint George de la Mine fondé en 1482, auraient produit des fruits et des légumes très variés, dont beaucoup d'origine étrangère (134). Dès la même période, les Danois auraient créé, près d'Accra, un établissement destiné à la fourniture, pour la métropole, de denrées exotiques (135) ; Villault de Bellefond confirme pour le XVIIème siècle : "Le Général de Danemarc a fait faire un jardin dans une vallée éloignée d'une portée de mousquet du Château" (136). A la fin de ce siècle, les missionnaires reprendront ces initiatives.

---

(132) Portères (R). Berceaux agricoles primaires sur le continent africain. art.cit. p.196. Il y a tout de même les deux exceptions majeures des riz asiatiques et surtout de l'arachide.

(133) Anonyme : Tableau historique des découvertes et établissements des Européens dans le Nord et l'Ouest de l'Afrique jusqu'au commencement du XIXème siècle. Paris, Fain et Cie, An XII, 450 pp. cf p.118

(134) Blake (J.W). European beginnings in West Africa (1454-1578). London, Longmans, Green and Co, 1937, 212 pp. cf p.95

(135) Anyane (S.La). Ghana agriculture : économic development from early times to the middle of the twentieth century. London, Oxford University Press, 1963, 228 pp., cf p.8

(136) Villault de Bellefond. ouv.cit., cf p.383

Mais dans ces domaines de l'essai, puis de la vulgarisation, ce sont les îles du Cap Vert d'une part, de Sao Tomé et Principe d'autre part qui fournissent les exemples les plus probants. A n'en point douter, ces îles, celles-ci sur la route de l'Angola et de l'Extrême Orient, celles-là sur les voies atlantiques, reçurent souvent les plantes nouvelles en priorité affirmant par là des fonctions d'étapes et de centres d'essais et de redistribution (137), comme le montre l'inventaire des principales plantes oléagineuses qui y prospèrent :

TABLEAU 17 : Inventaire des espèces oléagineuses des Iles du Cap Vert, Sao Tomé et Principe.

ARCHIPEL DU CAP VERT (138)	SAO TOME ET PRINCIPE (139)
Plantes d'Amérique	
Jatropha curcas	Jatropha curcas
Arachis hypogea	Arachis hypogea
Anacardium occidentale	Anacardium occidentale
Hyptis spicigera	
Plantes d'Extrême Orient	
Moringa pterygosperma	
Cocos nucifera	Cocos nucifera
Plantes africaines ou pan tropicales	
Sesamum radiatum	Treculia africana
Ricinus communis	Parinari excelsa
Balanites aegyptiaca	Carapa procera
Ximenia americana	Elaeis guineensis
Elaeis guineensis	Pentadesma butyracea
	Pentaclethra macrophylla
	Ceiba pentandra
Plante européenne	
Brassica nigra (moutarde).	

(137) Lawrence (A.W). ouv.cit., cf p.38

(138) Chevalier (A). Les îles du Cap Vert. art.cit., cf pp.848-852 et 906-1021

(139) Excell (A.W). Catalogue of the vascular plants of San Thome. British Museum, London, 1944, 428 pp.
Tenheiro (F). A ilha de Sao Tome. Memorias da junta de investigaçoes do Ultramar. Lisboa, 1961, 289 pp.

Toutes ces initiatives conduisent dans les îles à une sorte d'économie de plantation, sur le continent à une vulgarisation des nouvelles espèces par l'intermédiaire des noirs employés à ces cultures. Au long des routes de la déportation des captifs et du commerce traditionnel des produits, graines et plants vont se répandre. Ce sont les infatigables commerçants que sont les Dioula pour les pays de la boucle du Niger, les Haoussa pour les régions plus orientales qui jouent un rôle capital. Pour Louis Hédin, ces derniers auraient mérité un prix de la Société d'Acclimatation (140). Du Sahel, ils ont contribué à la diffusion vers le Sud du henné, de l'indigo, du gingembre, de la canne à sucre ; vers le Nord, ils apportent le manioc, le maïs et sans doute l'arachide. Sur la côte, des navigateurs comme les Krou répandent des plantes sur de longues distances.

La propagation de l'arachide et la vulgarisation de sa culture en Afrique de l'Ouest nous paraissent un exemple original de "collaboration" à partir du rivage des "Rivières du Sud" entre Portugais et Africains.

I - PENETRATION DE L'INFLUENCE PORTUGAISE PAR LES "RIVIERES"

La "Haute Guinée", vieille terre d'implantation portugaise, avait été confiée en apanage à Henri le Navigateur, par lettres patentes royales du 22 octobre 1443. Dès le 13 mars 1455, la Bulle Inter Coetera du Pape Calixte III reconnaissait la juridiction ecclésiastique et ordinaire des Portugais "dans les terres, villages, ports connus ou à connaître des Caps Bojador et Noun, à toute la Guinée". En 1466, cette même région était ouverte, par privilège royal, aux habitants de l'île de Santiago (Archipel du Cap Vert). C'est dire l'intérêt qu'à l'origine de leur implantation sur les rivages africains, les Portugais accordaient à ces pays.

A partir des Iles du Cap Vert, de nombreux postes de commerce (les loges) sont installés sur la côte, dans les sites d'embouchure qui permettent des relations faciles avec l'intérieur. En 1582, Francisco

---

(140) Hédin (L). art.cit. pp.31-34. Les Krou auraient en particulier apporté du Cameroun au Dahomey Tetracarpidium conophorum, cf p.35.

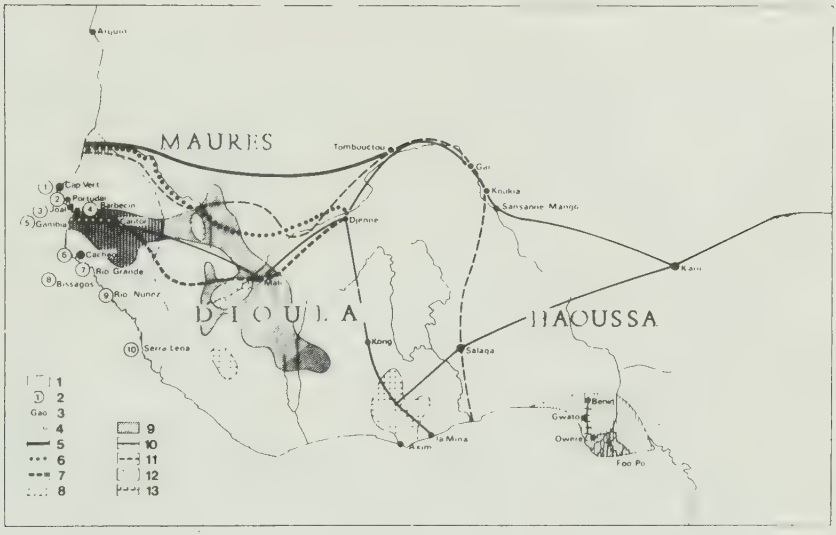

Figure 90 : L'implantation portugaise et les relations commerciales en Afrique occidentale (XVème - XVIème siècles).

1 - Zones d'influence directe des Portugais
2 - Lieux de traite réservés des habitants de l'île de Santiago (Cap Vert) après 1466
3 - Principaux centres de commerce
4 - D.Gomes remonte la Gambie : 1457
5 - Voyage supposé de Rodrigues et Pero de Astrirriga à Tombouctou : 1486
6 - Voyage de R.Rodrigo au Royaume des Songo et des Mandingues : 1486
7 - Voyage de Peiro Reinel et Joao Colaço aux Royaumes des Foula et des Mandingues : 1487
8 - Régions aurifères
9 - Zone de forte implantation malinké (D'après R.Mauny)
10 - Principales routes commerciales
11 - Limites des domaines des confréries ou peuples commerçants
12 - Pays des "Kru"
13 - Voyage de Joao Alfonso d'Aveiro à Benin : 1486

d'Andrade décrit dix lieux de traite importants sur ce rivage (141). Très vite, sans doute la colonie de Cacheo, la seule à être administrée par un capitaine major relevant de Santiago, devient la plus prospère. A partir

(141) Boulègue (J). Relation de Francisco d'Andrade sur les Iles du Cap Vert et la côte occidentale d'Afrique (1582). Bull. IFAN, T.XXIX, série B, 1967, n°1-2, pp.67-87

de ces estuaires, les marchands portugais pénètrent vers l'intérieur ou y délèguent des nègres baptisés les "gromettes" ou "gourmettes" qui sont à leur service (142). Ils y sont attirés par l'or de Bambouk ou du Bouré, puis par les grandes possibilités de traite des hommes, puisque dès la partie moyenne des cours des "rivières" sont installées d'importantes colonies mandingues qui fournissent les captifs. Marmol parle des vaisseaux portugais qui remontent la Gambie jusqu'au marché mandingue de Cantor pour le trafic de l'or (143). Cette contrée, à cent cinquante lieues de l'embouchure était connue de Duarte Pacheco Pereira qui signale par ailleurs que le Rio San Domingo (actuel Rio Cacheo) était navigable loin vers l'intérieur, où Farim faisait déjà figure d'important centre commercial (144).

Tous ces faits montrent l'importance de la pénétration portugaise dans ces régions. En 1486-1487, des ambassadeurs lusitaniens auraient visité le roi du Mali qui, jusqu'au début du XVIème siècle avait autorité jusqu'à la côte entre la Gambie et le Rio Géba (145). De plus, certains auteurs ont accrédité l'idée de l'existence, en fin du XVème siècle ou au début du XVIème siècle, d'un empire portugais de Bambouk. A Farabanna, sur la rivière Sannon affluent de la Falémé, aurait été construit un fort en granit dont les indigènes conservaient encore cinq ou six canons au milieu du XIXème siècle. Ce seraient d'ailleurs les Portugais qui auraient transformé le nom mandingue de Natako, site des mines d'or, en Netteco (cf la carte de Compagnon, figure 91) (146). Pour sa part, Golberry rapporte que les Portugais auraient occupé le Bambouk au XVIème siècle et qu'ils y auraient laissé certains mots de leur langue comme le nom de Sannon (147).

Dans ces régions où, de toute évidence leur influence était grande, les Portugais ont apporté de la côte les plantes originaires d'Outre-Mer, comme le confirment les instructions données par le Baron Roger au

---

(142) Monteil (Ch). Etat actuel de nos connaissances ; le coton chez les noirs. Bull.Com.Hist.et Scient.A.O.F., T.IX, n°4, oct-déc.1924, pp.585-685, cf pp.615 et 617

(143) Marmol. L'Afrique. Trad.Perrot, sieur d'Ablancourt. Paris, Thomas Iolly, 1567, 3 vol., vol.I, 532 pp. cf p.74

(144) Pereira (Duarte Pacheco). ouv.cit. p.63

(145) Nous avons trouvé ces données sur une carte anonyme déposée à l'IFAN à Dakar.

(146) Barrat (M). Les mines d'or du bassin du Sénégal. Rev.colon. août 1896, pp.477-502, cf p.480

(147) Golberry (S.M.X). ouv.cit. T.I, vol.I, cf pp.439-440

Capitaine Garçon en partance, le 8 août 1822 pour le Fort de Bakel qu'il doit commander : "Les Portugais ont occupé le Bambouk comme ils avaient pénétré dans les contrées voisines... ils portaient avec eux beaucoup de bienfaits... des orangers, des citronniers et beaucoup d'autres plantes qu'ils y ont introduites et que les indigènes continuent de cultiver" (148).

II - L'ADOPTION RAPIDE DE L'ARACHIDE AU HAUT SENEGAL - NIGER

L'adoption rapide de l'arachide par les peuples des régions du "Haut Sénégal - Niger" nous paraît corroborée par les récits des explorateurs du XVIIIème siècle et du début du XIXème siècle. Toutes leurs citations de la plante concernent soit les pays de la Gambie, du Haut Sénégal et de la Falémé (Galam et Bambouk), soit le Fouta Djalon et le Haut Niger. Le premier, Compagnon, qui visite Bambouk en 1716 remarque : "Il croît dans le pays une espèce de pois que les noirs appellent Guerté et qui ressemble parfaitement à la pistache ; ils ont le goût de la noisette, surtout lorsqu'on a soin de les sécher au four pour leur faire jeter leur huile. Ce légume croît en terre au bout de sa racine, car à peine la fleur a-t-elle paru deux jours, qu'elle se courbe vers la terre et s'y insinue..." (149). Dans un voyage fait en 1730-1731 dans le pays de Gambie, F.Moore rencontre la plante à Joar, dans le royaume de Bursally, "habité par les Portugais" : "Le pays produit des noix qui sont assez bonnes, chaque coquille contient deux amandes" (150). David, gouverneur et administrateur de la Compagnie des Indes, qui par le fleuve Sénégal a voyagé au Bambouk de juillet à décembre 1744, confirme le rôle important de l'arachide dans ce pays. "L'année 1744 fut très sèche dans cette partie de l'Afrique. La récolte de riz, de maïs, de fèves, de pois pistache et de mil serait au moins fort médiocre". Golberry qui a rapporté ce fait, note lui-même : "Il parait que les terres de Bambouk sont favorables aussi aux plantes légumineuses... elles produisent beaucoup d'espèces de pois, entre autres le pois pistache qui, un peu grillé, a

---

(148) Marty (P). Etudes sénégalaises 1785-1826. Paris, Soc.d'Hist.des Colon.franç. Ed.Leroux, 1926, 236 pp. cf p.177

(149) La Coste ou Costa d'Arnoba : Voyage au pays de Bambouk. Dujardin, Bruxelles, 1789, 62 pp. cf p.40

(150) Moore (F). Voyage dans l'intérieur de l'Afrique (fait en 1730-31). traduit de l'anglais par J.Lallemant, Paris, Xhrouet, 1804, 165 pp. Bur Sally veut dire royaume du Bour Sine.

a le goût de la noisette" (151). Enfin Saugnier qui a été naufragé sur la côte d'Afrique, puis esclave des Maures, rapporte un incident qui se serait déroulé en 1785 à Tuago, en aval de Bakel. Le bateau Le Furet sur lequel il se trouvait, aurait été menacé par des Peul qui, de la rive, invectivaient le capitaine : "Scipion, tu ne peux plus nous échapper, tu viendras dans nos terres planter des pistaches" (152).

Pour revenir aux rives de la Gambie, il faut remarquer que Durand (153), Directeur général de la Compagnie de la Gomme et Mungo Park (154) ont trouvé l'arachide respectivement en 1786 et 1795 autour de Pisania, en Haute Gambie. Celui-ci, par son récit publié en 1799, a sans doute inspiré celui-là, dont la relation de voyage n'est parue qu'en 1802, puisqu'on remarque la même mention : "Ils (les nègres) ont des jardins bien tenus : on y cultive des oignons, des patates, des ignames, du manioc, des pistaches". Enfin, Geoffroy Villeneuve qui, entre 1785 et 1788 a accompagné le chevalier de Boufflers au cours de deux voyages au Sénégal, note : "Les bords du fleuve de Gambie produisent quelques citrons et quelques figues-bananes ; on mange aussi des guerté ou pistaches de terre, on les fait légèrement griller. Leur goût ressemble assez à celui de la noisette" (155).

Toutes ces mentions de l'arachide font penser à une pénétration de la plante au long des "rivières" et plus précisèment de la Gambie vers le Haut Sénégal et très tôt sans doute, vers le Fouta Djalon et le Haut Niger. Mungo Park qui a été dépouillé de ses biens à la traversée du pays de Galam ou Kajaaga, est secouru par une vieille femme qui lui donne quelques poignées de pistaches. Il retrouve la plante près de Bamako (à Kamalia) et enfin il signale qu'en pays Bassari, l'arachide sert à la fabrication du savon (156). Mollien (157) a pu subsister en quelques occasions grâce à quelques poignées de pistaches achetées dans

---

(151) Golberry (S.M.X). ouv.cit. vol.I, cf pp.406 et 467

(152) Saugnier (M). Relations de plusieurs voyages à la Côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam. Paris, Gueffier, 1791, 341 pp. cf p.243

(153) Durand (J.B). Voyage au Sénégal (1786). ouv.cit. paru en 1802, cf p.84

(154) Park (Mungo). ouv.cit. vol.I, cf p.15

(155) Geoffroy-Villeneuve. L'Afrique ou histoire, moeurs, usages et coutumes des Africains. Paris, Nepveu, 1814, 4 vol. T.IV, 216 pp. cf p.159

(156) Mungo (P). ouv.cit. vol.II, 376 pp., cf p.126

(157) Mollien (G). Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818. Paris, Vve Courcier, 1820, 2 vol. vol.I, 397 pp., cf pp.314 et 317 - vol.II, 319 pp., cf pp. 97 et 174

Figure 91 : Carte du Galam et du Bambuc, d'après Compagnon (1714). (cf La Coste "Voyage au pays de Bambouk", ouv.cit.)

les villages du Boundou. Quant à René Caillié (158), il trouve la "pistache" dans le Fouta Djalon et la région de Kankan, en haute Côte d'Ivoire et sur le marché de Djenné.

Il apparait en conclusion, que ce sont les peuples mandingues qui ont en priorité en Afrique occidentale, adopté l'arachide héritée

(158) Caillié (R), ouv.cit. Cf Jacques Félix (H), Contribution de René Caillié, art.cit, pp.464-466 et 513-514

directement des Portugais. S'il fallait une preuve supplémentaire, elle nous semble résider dans la parenté des termes locaux désignant l'arachide dans ces pays ; tous sont voisins de la forme tiga ou mantiga. Cette dernière forme, proche du substantif portugais "beurre" indiquerait à la fois le rôle des lusitaniens dans l'introduction de la plante et sa richesse en matière grasse. Selon Schnell, s'inspirant d'Auguste Chevalier, ce nom comportant le préfixe man, signifierait qu'elle est venue du pays du Mali, ce ne serait pas là contradiction avec l'argument précédent : à partir du Mali, les Dioula ont répandu la plante (159).

TABLEAU 18 : Noms vernaculaires de l'arachide pour les principaux peuples des pays du Niger :

Bambara	: Tiga	Toma	: Tengui
Malinké	: Tiga-Tia	Mossi	: Tigagué
Foula	: Tiga	Senoufo	: Mantiga
Kissi	: Tian	Songhaï	: Matiga

III - ROLE TRES DISCRET DE LA PLANTE DANS LE SENEGAL ARACHIDIER ACTUEL

En comparaison de ces multiples citations de l'arachide pour le Haut Sénégal - Niger, on est surpris de la discrétion des voyageurs ayant traversé aux mêmes périodes l'actuel bassin de l'arachide. La seule mention incontestable de la plante pour cette région, date de 1787 : le Chevalier de Boufflers, Gouverneur du Sénégal, revenant de Gorée à Saint Louis par terre, "se détourne malgré sa fatigue et celle de ses chevaux et surtout malgré la chaleur brûlante de midi, pour aller voir un petit village dont les habitants, hommes et femmes, lui offrent du lait, des pistaches et du miel..." (160). Par contre, Geoffroy Villeneuve qui a parcouru avec lui le pays wolof et décrit avec précision

---

(159) Schnell (R). Plantes alimentaires et vie agricole en Afrique noire. Paris, Larose, 1957, 223 pp., cf p.140. L'auteur s'inspire d'une communication d'Auguste Chevalier à l'Association Française pour l'avancement des Sciences, 1924, p.992, où ce dernier montre que les noms des plantes introduites sont précédés d'un préfixe : man ou mal, du Mali, mako, de la Mecque, yowo, des blancs, etc...

(160) Jore (L). Les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique, 1758-1809. Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1965, cf p.96

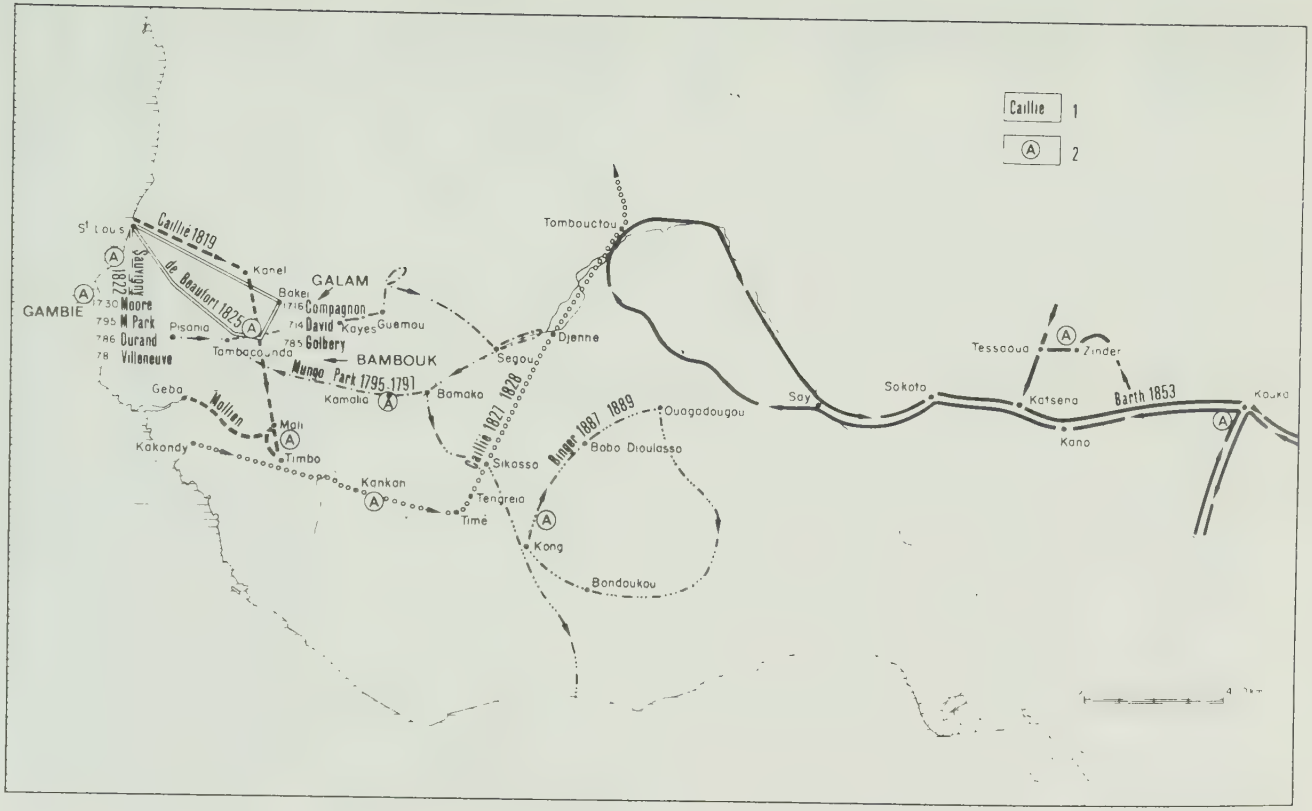

Figure 92 : Les mentions de l'arachide par quelques voyageurs européens à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXeme.

1 - Voyageurs et leurs itinéraires

2 - Emplacement où la plante a été signalée.

ses ressources agricoles, y a remarqué l'iler, mais ne parle pas de l'arachide (161). Rubault (162) en 1786, a traversé les royaumes de Cayor et de Yolof, il n'y cite pas l'arachide, pas plus d'ailleurs que Pruneau de Pommegorge (163) qui multiplie pourtant les observations sur "la manière dont les nègres yolof sujets du Roi Brack cultivent la terre" !

Faits encore plus troublants, ni René Caillié (164) qui a traversé le Sénégal de Gandiole à Bakel à la rencontre du major Gray (février-juin 1819), ni Mollien (165) qui a parcouru les mêmes régions en 1818, ne signalent la plante au long de cet itinéraire; par contre, tous deux la découvriront dans le "Haut Pays". Enfin Sauvigny, botaniste agriculteur, envoyé par le Baron Roger en mai-juin 1822 dans le Sine-Saloum pour se procurer "les graines et autant que possible les échantillons de toutes plantes utiles" ne cite pas l'arachide parmi les végétaux qu'il a inventoriés au Cayor, au Baol et au Saloum (166).

Ainsi, assez paradoxalement, l'arachide qui tenait une place importante dans la gamme des plantes cultivées au début du XIXème siècle, dans les régions du Haut-Sénégal - Niger, semble n'avoir occupé qu'un rôle tout à fait secondaire, sinon inexistant dans celle des produits agricoles de son bassin actuel. Selon Courtet (167), elle aurait d'après les témoignages de certains vieillards au début du XXème siècle, représenté une plante de tradition au Sénégal, mais comme le croit Hardy, elle n'y aurait été qu'une plante de jardin de case, dont chaque femme cultivait quelques pieds (168). Elle passait d'ailleurs pour plante de peu d'intérêt, puisque tous les essais de colonisation agricole entrepris par Schmaltz d'abord, puis par le Baron Roger, de 1817 à 1827 dans le

---

(161) Geoffroy Villeneuve. ouv.cit.

(162) Sur le voyage de Rubault, voir :
Labarthe (P). Voyage au Sénégal pendant les années 1784 et 1785, d'après les mémoires de Lajaille. Paris, chez l'auteur, an X, 1802, 262 pp.
Durand (J.B). ouv.cit., chap.XXI : "Voyage par terre (de Rubault) de l'île Saint Louis sur le Sénégal à Galam".

(163) Pruneau de Pommegorge (H). Description de la Nigritie. Paris, Maradan, 1789, 284 pp.

(164) Jacques Félix (H). Contribution de René Caillié à l'ethnobotanique africaine... art.cit.

(165) Mollien (G). ouv.cit.

(166) Arch.Nat. sect.O.M., Paris, Sénégal III, 2 voyages et explorations. Dossier Bodin 1821-22. Voir aussi Marty (P). Et.sénég. ouv.cit.p.33

(167) Courtet (M). Etudes sur le Sénégal. Paris, Challamel, 1903, 183 pp. et Revue Coloniale, 1902, n° 4, janv-fév. pp.377-423, cf p.395

(168) Hardy (G). La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854. Thèse pour le Doctorat ès Lettres, Paris, Larose 1921, 376 pp. cf p.288

Oualo, la dédaignent. On ne trouve mention de l'arachide que dans les catalogues des plantes de Richard Toll, pépinière du Gouvernement du Sénégal ; celui de 1820 cite "Arachis hypogea arachide à quatre feuilles originaire d'Amérique méridionale" ; celui du 15 juillet 1824 décrit l'arachide "Arachis hypogea ou pistache de terre, plante annuelle en provenance des Antilles"(169). Il faut peut être rattacher cette origine des plants de 1824 à l'arrivée à Saint Louis en 1823 du brick du Roi, le "Curieux" chargé de plants et graines des Antilles. Aucun des colons qui, en cette période, se livrent autour de Saint Louis à la culture du coton et de l'indigo, n'essaie l'arachide. Le greffier du Sénégal, Picard qui, après avoir tenté sans succès le coton dans la concession qu'il a obtenue en 1807 dans l'île de Safal, envisage pour les sols sableux "la culture du datier !!! du tamarin, du gommier",mais n'évoque même pas la pistache de terre (170). Un an plus tard cependant, sa fille rapporte que des pistaches grillées agrémentent le dîner (171).

Ainsi, à la veille des années "trente", nul ne saurait préjuger le rôle déjà déterminant que jouera l'arachide dans l'économie sénégalaise, dès le milieu du XIXème siècle.

A cette même période, la carte des oléagineux en Afrique occidentale est assez peu différente de celle qui peut être dressée pour les "vieilles agricultures" (cf figure 87). Chacun dans son domaine, le palmier à huile et le karité restent les grands oléagineux des Africains. De ce point de vue, l'Afrique occidentale avait déjà reçu des "dons du ciel". Les nouvelles plantes oléagineuses sont diffusées souvent sans utilisation vraiment précise. Le pourghère en est un bon exemple ; du Sénégal au Nigéria, il est répandu partout dans les haies, mais ses fruits ne sont guère utilisés à la différence des Iles du Cap Vert où il devient une ressource importante. L'anacarde, le cocotier entre autres, sont

---

(169) Archives Nat. Section O.M., Paris : Sénégal XIII, agriculture, commerce, industrie jusqu'en 1895. Cf dossier 22 "Jardins d'essai du Sénégal et du Gabon, 1819-1895". Les inventaires sont établis par le jardinier pépiniériste Richard. Voir la reproduction de ce catalogue de 1824 par Th.Monod : "Un catalogue des plantes cultivées à Richard Toll en 1824". Bull.IFAN, 1951, pp.1281-1298

(170) Picard (Ch.M). Précis historique sur les possessions françaises en Afrique et particulièrement sur le Sénégal. Manuscrit, Paris, 27 mars 1816, 51 pp., cf . Un exemplaire existe à la bibliothèque de la Chambre de Commerce de Bordeaux sous le n° 21.363.

(171) Dard (Mme Charlotte). La chaumière africaine "Histoire d'une fe le jetée à la côte occidentale d'Afrique à la suite du naufrage la Méduse". Dijon, Noellet 1824, 313 pp. cf p.204

considérés essentiellement comme des arbres fruitiers par les Africains. Dans les régions soudanaises, le sésame (Sesamum indicum) remplace les faux sésames dont les aires s'effondrent (172). Mais le plus souvent, ses graines sont utilisées dans les sauces, l'huile n'étant pas extraite. Enfin, l'arachide venue de la côte s'est largement répandue dans les pays de Soudan, mais elle est utilisée beaucoup plus comme condiment des sauces ou grillée comme nourriture d'appoint, qu'à la production de l'huile. Finalement, on peut remarquer que les plantes oléagineuses d'emprunt, très nombreuses, ont apporté assez peu aux sociétés ouest-africaines ; l'intérêt de certaines d'entre elles ne sera révélé que par le commerce européen du XIXème siècle.

(172) Portères (R). Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale, art.cit.

C H A P I T R E I I

LES ORIGINES DE LA TRAITE DES OLEAGINEUX ET SON EXPANSION JUSQU'A LA VEILLE DE LA PERIODE COLONIALE (1885)

Jusqu'au début du XIXème siècle, l'Amérique tropicale et accessoirement l'Extrême Orient ont seuls vocation d'alimenter l'Europe en produits exotiques. Tout accaparés par la fourniture des hommes qui produiront dans le nouveau monde les matières premières tropicales nécessaires au vieux continent, les Européens n'accordent aucun intérêt aux productions agricoles de l'Afrique noire, sinon les trafiquants qui, sur ces rivages, ont nécessité de se ravitailler. Dans le Sénégal par exemple, "les Français ne pensèrent pas à prendre possession du sol et à en exploiter les richesses agricoles" (1). Mais les bouleversements politiques, les idées nouvelles et la révolution technique qui interviennent à la fin du XVIIIème siècle vont transformer totalement les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique.

A) LES ORIGINES DE LA TRAITE DES OLEAGINEUX DANS LA PREMIERE MOITIE DU XIXème SIECLE

I - LE COMMERCE DE L'HUILE DE PALME RELAIE LA TRAITE DES NOIRS

La première cause essentielle des transformations du commerce ouest africain est, à n'en point douter, l'abolition de la traite des noirs. Dès les dernières décennies du XVIIIème siècle, le mouvement philanthropique et antiesclavagiste acquiert une large audience en Europe occidentale, singulièrement en Grande Bretagne où des hommes influents

(1) Leroy Beaulieu (P). De la colonisation chez les peuples modernes. Paris, Guillaumin, 1902, 538 pp. cf p.177

comme Wilberforce, W.Pitt, Granville et Fox demandent l'interdiction de ce trafic honteux.,Si la Révolution française prononce dès 1793 sa condamnation, ce n'est là que position de principe. En 1804, le Danemark le premier abolit la déportation des noirs et en 1807, c'est le tour de la Grande Bretagne. Sous son égide s'installent alors à Freetown des esclaves libérés par la croisière maritime qui exerce un blocus d'ailleurs assez peu efficace à ses débuts (2). Malgré la participation de la France à la surveillance après 1818, la traite va continuer ; elle ne disparaitra qu'en 1837 à Bonny et dans le delta du Niger, en 1851 à Lagos, plus tard au Dahomey. C'est qu'intermédiaires africains, négriers et armateurs européens sont très attachés à ce trafic lucratif en dépit des risques qu'il comporte. Vers 1789, on estimait à 74.000 l'effectif annuel des déportés, dont 38.000 par les seuls négriers britanniques (3). Au début du XIXème siècle, le Sud des Etats-Unis demande des effectifs toujours plus importants de main d'oeuvre, du fait des achats croissants de coton par l'industrie anglaise (4). La poussée des besoins britanniques en sucre crée les mêmes demandes à Cuba et dans le Nord-Est du Brésil. Dans ces conditions, le blocus naval assez lâche jusqu'aux années quarante, n'aurait aucune possibilité sérieuse de faire cesser ce trafic (5) si des intérêts économiques n'étaient intervenus.

La révolution industrielle par les besoins nouveaux qu'elle crée constitue un élément déterminant quant à une nouvelle orientation du commerce britannique. Les industriels anglais se préoccupent de l'écoulement d'une production sans cesse accrue, visent de nouveaux marchés, en particulier en Afrique ; le commerce des esclaves est un obstacle à de tels desseins. Mais en même temps, ils réclament sans cesse davantage de matières premières pour satisfaire un marché national en expansion rapide et les demandes étrangères. Ces besoins sont particulièrement ressentis dans le domaine des matières grasses, car les sources traditionnelles d'approvisionnement : graisses animales et huiles de poisson ne suffisent plus à la demande. Elles ne sont d'ailleurs pas adaptées à de nouveaux types d'usages comme la lubrification des pièces de machines. Les besoins sont

---

(2) Elle est inaugurée en 1819.

(3) Fyfe (Ch). A history of Sierra Leone. Oxford Univ.Press, 1962, 773 pp cf p.11

(4) Dike (K.Onwuka). ouv.cit. p.51. En 1820, la Grande Bretagne aurait acheté dans le Sud 572.000 balles de coton, 871.000 en 1830 et en 1860, 3.366.000. Dans ces conditions, le prix de l'esclave passe dans cette région des Etats-Unis de $ 350 en 1840 à $ 500 en 1860 !

(5) D'après Crowder (M). The story of Nigeria. London, Faber and Faber, 1967, 305 pp., plus de 200.000 esclaves sont expédiés des régions du delta du Niger après 1827

aussi marqués dans les industries de la stéarinerie et de la savonnerie car l'hygiène et le confort se vulgarisent ("Europe's new vagues of cleanliness and nocturnal illuminations") (6). La poussée spectaculaire de la consommation de savon en Grande Bretagne, en même temps que la baisse régulière de son prix témoignent d'une telle évolution.

TABLEAU 19 : Consommation et prix du savon en Grande-Bretagne de 1801 à 1851.
(D'après Edwards) (7).

	consommation en T.métriques	consommation par tête en lb	Indices du prix du savon (100 en 1791)	Indice général des prix (100 en 1791)
1801	24.107 T.	3,6	97,5	168
1811	32.589	4,1	96	160
1821	41.964	4,5	88,5	118
1831	47.768	4,4	68,5	96
1841	75.893	6,4	63	104
1851	87.053	7	52,5	87
1912	366.000	18		

Ainsi, sans que l'on méconnaisse la portée des arguments moraux des antiesclavagistes, les intérêts économiques vont dans le sens de leurs généreux propos (8). Cette matière première indispensable à l'industrie britannique des corps gras, elle existe en abondance tout au long de la côte du golfe de Guinée : c'est l'huile de palme. Les contrées visitées régulièrement par les négriers anglais, avant tout la "Côte de l'Or" et le delta du Niger comportent d'immenses palmeraies qui touchent à la côte; leurs habitants se livrent depuis toujours à la fabrication de l'huile et depuis longtemps aux transactions avec les Européens. Sans bouleversements

(6) Mac Phee (A). The economic revolution in British West Africa. London, Routledge and sons, 1926, 322 pp. cf p.31

(7) Edwards (H.R). Competition and monopoly in the british soap industry. Oxford at the Clarendon Press, 1962, 270 pp. cf p.135

(8) Lacroix (L). Les derniers négriers. Paris, Amiot-Dumont 1952, 374 pp. pense que la suppression de la traite par l'Angleterre est liée à la perte de l'Amérique : les milieux coloniaux anglais s'en désintéressent et se tournent vers l'Inde. La pénurie de main d'oeuvre aux Etats-Unis limite la concurrence.

trop marqués, négriers et intermédiaires africains peuvent se reconvertir au "commerce légitime" qui malgré des termes d'échanges souvent moins avantageux que celui des esclaves, finira par s'imposer.

1) La traite de l'huile de palme exclusivité britannique : les "Oil-rivers" jusqu'au milieu du XIXème siècle.

Si l'huile de palme était depuis longtemps connue et employée par les Européens commerçant sur les côtes d'Afrique, elle était pratiquement ignorée en Europe jusqu'au début du XIXème siècle (9). Liverpool qui va devenir le grand marché du produit n'en a reçu que 96 tonneaux en 1801 et en 1813 les deux grands importateurs locaux, Henderson Sellar and Co et James Penny and Co, n'ont réceptionné respectivement que 981 et 750 tonneaux (10). Cependant déjà l'industrie de l'huilerie et de la savonnerie se développe dans le port où, dès 1810, l'usine Earle and Carter's s'édifie au long de Oil Street (11). En 1828 à St Helens, puis en 1847 à Widness sont construites de nouvelles usines.

Sur la côte d'Afrique les conflits sont incessants pour de longues années, entre les négriers qui malgré les croisières poursuivent leur trafic et entendent comme ceux qui se sont reconvertis au commerce légitime garder le contrôle de leurs intermédiaires africains et les nouveaux venus, les "oils palm ruffians" (12) qui, désireux de détourner l'activité des trafiquants africains vers le commerce de l'huile et de se les attacher, ne respectent pas les règles commerciales alors en usage. Jusqu'à la veille des années "quarante", l'efficacité douteuse du blocus britannique laisse beau jeu aux négriers : les envois d'huile de palme en Grande Bretagne progressent lentement. C'est seulement après 1840 que ce commerce légitime a définitivement "gagné la partie".

Dès l'origine, la région du delta du Niger s'affirme la plus intéressante pour ce nouveau trafic. Les palmeraies très vastes et homogènes produisent de grandes quantités d'huile de bonne qualité et les criques, les chenaux et les rivières ("Oil rivers") sont d'excellentes voies

(9) Robert Norris, dans son "Voyage au pays de Dahomé", Paris, 1790, 162 pp remarque cependant (p.160) "l'huile de palme est encore une production essentielle et l'on en exporte une très grande quantité pour l'usage des dégraisseurs de laines et des savonneries". Il ne s'agissait en fait que de tonnages très modestes.

(10) Dike (K.Onwuka). ouv.cit. p.49

(11) Lawton (R). Liverpool and the tropics. pp.349-375 de "Geographers and the tropics". Liverpool essays, Longmans, 1964, 375 pp. cf p.356

(12) Crowder (M). ouv.cit. p.117

TABLEAU 20 : Importations d'huile de palme en Grande Bretagne dans la première moitié du XIXème siècle.

(D'après Dike K. ouv.cit. pp.57,97 et 99 et Mokler Ferryman : British West Africa, p.450)

	cwt = 50,8 kg	Tonnes métriques	Valeur en £
1800	4.467	227	
1810	25.754	1.308	
1820	17.456	887	
1827	94.246	4.787	
1828	126.553	6.429	126.572
1829	179.946	9.041	
1830	213.477	10.844	
1834	274.508	13.945	458.810
1837	216.535	11.000	
1840	315.458	15.025	
1845	497.736	25.285	
1846	354.319	18.000	
1850	427.618	21.723	

navigables permettant un transport à bas prix jusqu'à la côte. Enfin, tous les rois, princes et chefs locaux sont depuis longtemps rompus aux transactions avec les Européens et lorsque l'"exportation" des esclaves devient trop risquée, ils vont employer les captifs au travail de la palmeraie : grimpage, préparation de l'huile de palme et son transport à la côte. Les Britanniques en dehors du delta du Niger, faisaient des transactions commerciales surtout en Sierra Leone et en Gold Coast. Dans ces deux régions, le relais de la traite des esclaves par celle de l'huile est plus délicat : les palmeraies sont moins vastes, l'huile de moindre qualité surtout en Sierra Leone, les moyens de transport terrestres, portage ou roulage des "ponchons" (13) sont beaucoup plus coûteux. A la Côte de l'Or orientale où, comme dans la région de Lomé, les palmeraies sont

(13) Le ponchon ou puncheon était un fût en bois dont la contenance en huile de palme variait selon les régions. Dans le delta du Niger, il représentait environ 450 litres, soit 120 "Gallons wine" à 3 litres 80 chaque. Ailleurs, en particulier au Dahomey, on mesurait en gallons de 4 litres 54 et "barriques" de 400 litres.

distantes de 20 à 30 kms de la côte, ces problèmes étaient essentiels. Dans cette Gold Coast, la traite de l'huile a commencé timidement vers 1820, car elle est perturbée par les nombreuses guerres qui, depuis 1807 opposent les Fanti jusque là seuls à commercer avec les Européens et les Ashanti : combats et famines se succèdent jusqu'en 1831 où les Anglais imposent la paix et l'interdiction de la traite des hommes. Tous ces faits expliquent la prééminence écrasante des envois d'huile de palme du delta, comme le montre la répartition pour l'année 1828 des expéditions d'Afrique occidentale :

Sierra Leone et Gambie	:	4.461 cwt =	226,52 T
Gold Coast	:	7.350 cwt =	373,38 T
Delta et Fernando Po	:	114.335 cwt =	5.808,21 T

Cette prééminence des "Oil rivers" ne cessera de s'affirmer, tandis que l'huile de palme y supplante définitivement le commerce des esclaves. En 1842, un marchand de Bonny signalait la disparition des négriers qui, dans les années 1820-1830 y paraissaient au nombre de seize en moyenne, alors que dans le même temps, le nombre des navires trafiquant l'huile passe de huit en 1825 à cinquante en 1842 ! (14) La destruction des barracons à esclaves par les Britanniques et la prise de contrôle de Lagos en 1851 marquent, avec la disparition de la traite des noirs dans la rivière Brass, le succès définitif du commerce légitime dans ces régions. En 1856, elles fournissent plus de 25.000 tonnes d'huile (15) :

Brass	:	2.280 T
Bonny + N. Calabar	:	16.124 T
Old Calabar	:	4.090 T
Cameroun	:	2.110 T
Fernando Po	:	360 T
Bimbia	:	96 T

Sur le reste des exportations de l'Afrique, soit environ 6.000 tonnes, Lagos en fournit près de 4.000. Or toutes ces régions sont chasse gardée du commerce britannique !

---

(14) et (15) Dike (K.Onwuka). ouv.cit. p.99 et p.101

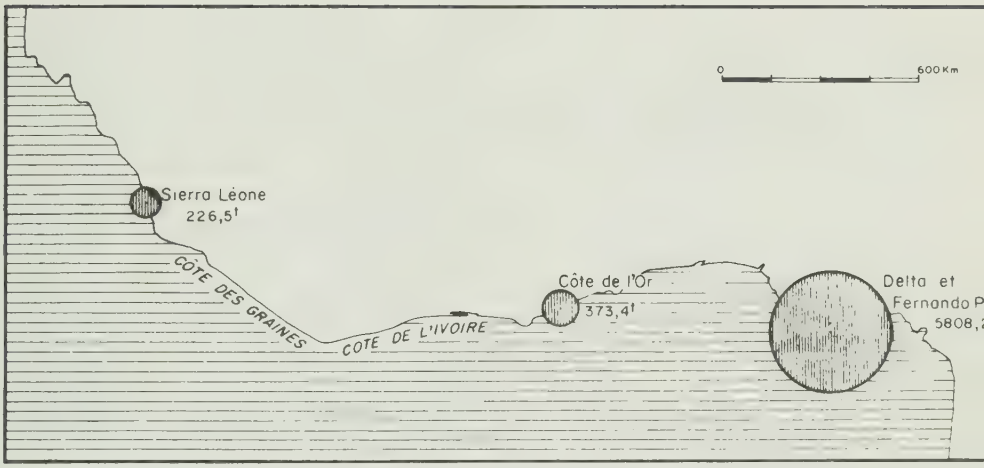

Figure 93 : Les exportations d'huile de palme de la côte occidentale d'Afrique en 1828

(D'après Dike (K.O) . Trade and politics in the Niger delta . ouv.cit . p. 50)

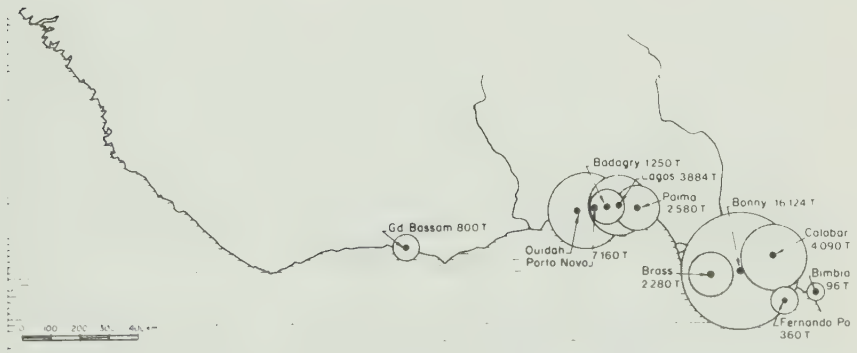

Figure 94 : Le trafic de l'huile de palme en Afrique occidentale en 1856 .

(D'après Crowder (M) . ouv.cit. p.136 et Newbury (C.W) . The western Slave Coast and its rulers . Oxford At the Clarendon Press, 1961, 234 pp. cf p.58)

Les progrès spectaculaires de ce commerce légitime déterminent des transformations fondamentales dans les techniques des échanges. Jusque là, les négriers qui séjournaient en moyenne trois mois à la côte d'Afrique, effectuaient toutes les transactions sur leurs bâteaux. Par contre, les navires qui se livrent à la traite de l'huile, restent en moyenne cinq à six mois en rivière (16). Alors les trafiquants édifient des établissements fixes sur le rivage, les "cask house" où ils reçoivent et stockent l'huile. Eux-mêmes vivent à bord d'un vaisseau désarmé ou "hulk" et délèguent à terre des agents européens qui sont déjà au nombre de plus de 750 au début des années 1860. Ces agents représentaient avant tout des firmes de Liverpool dont l'activité est telle à partir de 1852 que le gouvernement britannique crée une ligne de navigation, l'Africa steamship Company assumant un service mensuel vers Madère et la côte de Guinée, ce qui favorise la concurrence des commerçants indépendants.

Les transactions s'effectuaient selon le système du "trust". Les marchands britanniques ou "subrécargues" cédaient des marchandises, essentiellement des cotonnades de Manchester, des armes, du sel, du stockfish et des alcools pour une durée de six mois à un an à des intermédiaires africains, souvent princes locaux, qui leur étaient attachés par ce système de crédit. Ces "middlemen" échangeaient ces marchandises contre les produits de l'intérieur, ivoire et surtout huile de palme. Ce système reposait sur le troc, mais marchandises et produits étaient évalués à partir de certaines valeurs de référence. A Brass, New Calabar et Bonny, les articles manufacturés étaient estimés en "bar", unité abstraite d'une valeur approximative de 5 shilling, à Old Calabar l'unité était le copper bar, 1 shilling environ. Si la barre de fer et la "manille" très utilisées par les négriers tombent en désuétude les monnaies, surtout le dollar et le doublon espagnol, deviennent d'usage courant pour le paiement des "coutumes", c'est-à-dire des redevances perçues par les souverains locaux sur les navires à l'ancre : à New Calabar et Bonny, dans les premières décennies du XIXème siècle, un navire pouvant embarquer 400 tonnes d'huile paie environ 100 livres soit la valeur de 6 à 7 tonnes d'huile. Jusqu'au milieu du siècle, les transactions entre Africains se font toujours en manilles de cuivre et surtout en "cauris" dont certaines firmes européennes comme O'Swald et Cie de Hambourg à Lagos monopolisent l'importation

---

(16) Jones (G.I). The trading states of the Oil rivers. Oxford Univ.Press, 1963, 262 pp. cf p.74

(17). Bien que les prix d'achat de l'huile aient varié d'une région à l'autre et que la multiplicité des unités de mesure en complique l'estimation, il apparaît que le trafic était pour le moins intéressant :

	Prix de la tonne d'huile à Liverpool	Prix de revient de la tonne dans le delta
1816	£ 20	
1822		£ 12
1839	£ 33 - 34	
1850	£ 42	£ 19
1854	£ 48	£ 20

Jusqu'au début des années 1850, ce sont les grandes firmes de Liverpool, Brenner Brothers, Tobin, Horsfall ou de Londres comme Forster and Smith et Thomas Hutton qui s'enrichissent. Par contre, avec l'instauration de la ligne maritime régulière, la concurrence s'accroît. En 1820, il y avait 38 firmes britanniques dans le delta, en 1840, 134 et plus de 200 en 1856 ! Mais dans le même temps, cette exclusivité est timidement contestée par de nouveaux arrivants, plus particulièrement les Français.

2) Les débuts tardifs et modestes des Français : le Dahomey et la Côte d'Ivoire dans les années "quarante" (18)

Aucune des causes qui ont fait des Anglais les grands spécialistes du trafic de l'huile de palme dans les premières décennies du XIXème siècle, ne jouent en faveur du commerce français. Les conséquences de la Révolution et du conflit franco-anglais sont catastrophiques. En 1797, le fort de Ouidah, au débouché de la palmeraie dahoméenne, a été abandonné. Dès la fin d'avril 1792, le comptoir que le capitaine Landolphe avait créé

(17) Les cauris sont de petits coquillages blancs importés d'Afrique orientale, principalement de Zanzibar. Vers le milieu du siècle, un sac ("bag") de 20.000 cauris était estimé à environ 4 dollars dans le delta et il représentait à peu près 36 gallons (107 litres environ) d'huile de palme à Lagos. En 1859, par suite d'une grande inflation dans les importations de cauris, le sac n'y vaut plus que 14 à 15 gallons (cf Newbury , ouv.cit. p.59).

(18) Sur toutes ces questions, voir Schnapper (B). La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871. Paris, Mouton, 1961, 286 pp.

sur le "Rio Formosa" dans le royaume d'"Owhère" (Ouaire) est détruit par des Anglais de Liverpool. Véritables précurseurs, le capitaine et le Baron de Beauvois qu'il a amené ont remarqué un commerce fait surtout d'esclaves mais aussi de poteries, pagnes, cotonnades, sel, ivoire, bois de teinture et d'huile de palme (19). En 1789, Landolphe "ayant conçu l'espérance de rendre l'huile de palme utile à nos manufactures (surtout pour l'éclairage) en expédie cinquante barriques par la corvette d'Afrique qui périt malheureusement" (20). Au moment où se font les premières expéditions notables d'huile vers l'Angleterre, les Français sont donc absents des régions productrices et leurs navires ont disparu du Golfe de Guinée.

Avec le retour à la paix après 1815, seuls les vieux comptoirs du Sénégal rendus par l'Angleterre suscitent quelque intérêt. Le commerce traditionnel des esclaves décline rapidement puisque la France a, à son tour en 1815, aboli le trafic, celui de la gomme vivote alors que la grande expérience des cultures lancée dans le delta, accapare toute l'attention.

Cette indifférence du commerce français quant aux pays du golfe de Guinée et à l'huile de palme s'explique aussi par la situation économique de la métropole, très différente de celle de la Grande-Bretagne. Au sortir des guerres de l'Empire et du blocus le commerce maritime est inexistant, l'industrie encore peu touchée par la révolution technique, travaille uniquement les matières premières locales. Ainsi les huileries et savonneries du Nord de la France et de Marseille triturent-elles respectivement les graines de lin et de colza et l'olive. Les goûts de la clientèle sont depuis longtemps formés aux savons durs, marbrés et aux chandelles blanches. Le savon à l'huile de palme, jaune, moussant à l'eau de mer, fourni à bas prix par les Anglais, conquiert une grande clientèle en particulier en Amérique, mais il ne réussit pas en France (21).

---

(19) Roussier (P). Documents sur les relations entre la France et le royaume de Ouaire à la Côte d'Afrique. Bull.Com.Et.hist.et scient. de l'A.O.F., T.XI, 1928, n°3, pp.352-385, cf p.364. Le Rio Formosa est le Rio Bénin, bras occidental du delta du Niger.

(20) Landolphe (Cap). Mémoires du capitaine Landolphe contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques. Rédigés sur son manuscrit par J.S.Quesné. Paris, A.Bertrand, 1823, 2 vol. T.I, 350 pp. cf p.100

(21) Archives Nationales, Paris, sect.O.M. Sénégal XIII G. Rapport du Commandant Chaigneau. Rade de Gorée, Brick Le Bougainville, 21 fév.1848 adressé à l'Amiral commandant en Chef de la station des côtes occidentales d'Afrique. L'auteur déplore l'absence des bâtiments français. "Quant à l'huile de palme, l'inconvénient qu'elle présente de teindre en jaune les savons dans la fabrication desquels elle a été employée a suffi pour la discréditer dans les manufactures qui s'occupent de ces produits".

En 1834, les cinq premiers fûts d'huile de palme importés à Marseille par les frères Régis sont vendus difficilement et les arrivages qui suivent sont dirigés vers Nantes et le Havre pour réexportation vers l'Angleterre et les ports du Nord (22).

C'est à la fin des années trente que se situe le premier évènement propre à susciter quelque intérêt pour un commerce français de l'huile de palme. En 1838-1839, le Lieutenant de vaisseau Bouet, commandant de la "Malouine" dirige au long des côtes de Guinée une croisière économique (23), signe des traités de commerce avec des potentats locaux et retient Garroway (24) (remplacé ensuite par Grand Bassam), Assinie et le Gabon comme sites de factoreries fortifiées, susceptibles de devenir des centres de traite, principalement pour l'huile de palme (25). Le rapport du Capitaine Broquant, puis celui de Bouet Willaumez (26) fournissent tous les renseignements sur les pratiques commerciales au long des côtes du golfe de Guinée et mettent l'accent sur des régions comme le littoral ivoirien ou la côte du Dahomey riches en huile et jusque là peu fréquentées.

a) Le Dahomey, une initiative privée : Régis à Ouidah

Depuis 1833, la firme marseillaise V.et L. Régis avait fait de multiples efforts sans grand succès pour convertir les industriels à l'huile de palme. En 1838, malgré le manque de débouchés nationaux pour ce produit, les frères Régis arment huit navires pour la "troque" de l'huile (27). Puis en 1841, ils obtiennent du Département de la marine, l'autorisation d'occuper les vieux établissements français de Ouidah ;

Voir aussi sur ces questions : Berteaut (S). Marseille et les intérêts nationaux qui se rattachent à son port. Marseille, Barlatier, Feissat et Demouchy, 1845, 2 vol. voir vol.II, 377 pp. cf p.28

(22) Masson (P). Marseille et la colonisation française : essai d'histoire coloniale. Marseille, Barlatier, 1906, 579 pp. cf p.372. La même année 13.945 tonnes ont été vendues en Grande-Bretagne (cf tableau 20).

(23) Schnapper (B). ouv.cit. pp.15-25
Chailley (M). Histoire de l'Afrique occidentale française. Paris, Berger-Levrault "Mondes d'Outremer 1968", 580 pp. cf pp.221-224

(24) Garroway est situé à environ trente kilomètres à l'Ouest du Cap des Palmes dans le Sud-Est du Libéria actuel.

(25) Broquant (Capit.). Rapport comme délégué de la Chambre de Commerce de Bordeaux dans un voyage d'exploration sur la côte occidentale d'Afrique, 1838-1839. Manuscrit, 107 pp., Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Bordeaux, n° 24.534, cf p.2

(26) Bouet Willaumez (E). Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique, 1er janvier 1848. Paris, Imprim.Nat. 1848, 230 pp

(27) Masson (P). ouv.cit. p.353

le 15 mars 1843, Brue représentant des Régis s'installe officiellement dans l'ancien fort (28). C'est là un véritable début des commerçants français dans le commerce de l'huile de palme. Dans les premières années, il s'agit de transactions pour le moins modestes, comme le reconnaissent les frères Régis eux-mêmes : "La fabrication des bougies stéariques et une minime fraction de la savonnerie absorbent les 1.500 à 2000 tonneaux que nous recevons annuellement". La couleur jaune de l'huile de palme est le principal obstacle à son débouché (29). Pour la factorerie de Ouidah, les quantités exportées s'élèvent à 600 tonnes en 1843 (30) et à moins de 800 tonnes par an entre 1845 et 1850 (31). En fait, sur place aussi les difficultés sont nombreuses.

Depuis 1741, les Dahoméens étaient maîtres de Ouidah. Grand pourvoyeur d'esclaves, le roi d'Abomey avait besoin d'une façade maritime pour "commercer" directement avec les Brésiliens de Bahia qui étaient ses correspondants privilégiés. "Officiellement" dans les années "quarante", le Roi Ghézo (1818-1858) et son principal auxiliaire le "Chacha" Francisco de Souza, véritable maître de la traite à Ouidah, s'intéressaient surtout au trafic du "bois d'ébène" qu'ils jugeaient le plus lucratif. A Monsieur de Monléon qui lui suggérait d'employer les esclaves à la production de l'huile de palme, le "Chacha" répondit que "déjà un commandant anglais lui avait conseillé d'abandonner la traite des noirs pour le commerce de l'huile, mais qu'il dédaignait ce commerce comme trop peu important pour soutenir la position qu'il s'était faite" (32). Cependant le roi et son représentant ne se désintéressaient pas de l'huile de palme. Leurs "clients" brésiliens en réclamaient d'importantes quantités pour le ravitaillement des esclaves installés au Brésil, pour l'échange contre le tabac en "roles" et le rhum (coxaça) de Bahia très demandés au Dahomey et pour l'acquisition de produits manufacturés européens. Or les gros bénéfices que les négriers réalisaient sur les esclaves leur permettaient de surpayer l'

---

(28) Cornevin (R). Histoire du Dahomey. Paris, Berger-Levrault "Mondes d'Outre-Mer" 1962 , 568 pp. cf p.275
Selon Almeida Prado : Les relations de Bahia avec le Dahomey. Rev. Hist.colon., 1954, pp.167-222, cf p.203, l'Espagnol J.B.Bellara aurait attiré l'attention des firmes marseillaises sur l'huile de palme en 1842.

(29) Archives nationales. Paris, sect.O.M., Sénégal XIII, agriculture, commerce, industrie jusqu'en 1895, 15 (a). Dossier Régis : Lettre de MM.Régis à Monsieur Mestro, Directeur des colonies, Marseille le 16 novembre 1852. Il s'agit sans doute de tonneaux de 1000 kgs.

(30) Berteaut (S). ouv.cit. T.II, p.46

(31) Newbury (C.W). ouv.cit. p.43

(32) Monléon (de). Extrait du rapport de M.de Monléon, commandant le brick "le Zèbre" en date du 12 novembre 1844. Ann.marit.et col. mai 1845

huile et de gêner le commerce européen ; Domingo José Martins déclarait avoir fait en 1848, 80.000 dollars avec l'huile de palme... "le commerce des esclaves et de l'huile s'aidant l'un l'autre " (33). Afin de fournir une telle demande, le Roi et le Chacha employaient une nombreuse main d'oeuvre dans la palmeraie et en tiraient sans doute d'appréciables bénéfices. De plus, le souverain qui en 1843 avait reçu Brue, le représentant de Régis à Abomey, avait autorisé ses activités sous réserve du paiement d'une coutume (34). Le Roi percevait comme droit de douane un gallon d'huile pour dix huit exportés (35). Ainsi, au début des années cinquante, les autorités "officielles" d'Abomey et de Ouidah s'intéressaient-elles suffisamment à l'huile de palme pour s'imposer en intermédiaires aux Européens.

Régis devait par ailleurs compter sur la concurrence d'autres commerçants européens. Depuis 1838, Thomas Hutton, neveu du fondateur de la firme londonienne Hutton, avait créé en plus de Cape Coast en Côte de l'Or où il était installé, une série de factoreries à Agoué, Grand Popo et Badagry pour le trafic de l'huile de palme. Après des débuts difficiles, il obtint en 1842 l'autorisation d'occuper l'ancien fort William à Ouidah d'où "vers 1846 il expédiait 8 à 10 navires avec de l'huile de palme" (36). En 1849-1850, ce sont deux autres firmes anglaises, Banner Brothers et Stewart et Douglas qui s'installèrent à Ouidah. Face à une telle concurrence, Régis envisageait d'étendre ses activités à d'autres produits. En 1846, il donnait pour instruction à l'un de ses représentants, le capitaine Blanchely, de faire des essais de culture d'arachides : "Commencez par faire cultiver et annoncez en même temps aux cabécères que vous achèterez toutes les arachides..." (37). Si pour certains la plante a rencontré "sur les terrains qui bordent les lagunes des conditions tout à fait exceptionnelles", il ne s'en fit aucune exportation, soit que le roi ait voulu réserver "à son peuple cet élément habituel de sa nourriture" (38), soit plutôt parce que le climat n'était pas tellement favorable à

---

(33) Verger (P). ouv.cit. pp.564-566
voir aussi Prato (Almeida). art.cit. p.203

(34) Schnapper (B). ouv.cit. p.165, signale que son montant non connu à l'origine (1843) s'élevait en 1863 à 15.000 Frs

(35) Forbes (F.E). Dahomey and the Dahomeans (1849-1850). London, Brown Green and Longmans, 1851, 2 vol., vol.I, 248 pp. cf pp.35-36

(36) Verger (P). ouv.cit. p.564

(37) Masson (P). ouv.cit. p.380. Les cabécères ou cabessaires sont les personnages servant d'intermédiaires pour les échanges avec les trafiquants européens. (voir Mauny (R). Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain. catalogue IFAN n°9).

(38) Serval (Capit.de frégate). Rapport sur une mission au Dahomey. Rev. mar. et colon. T.59, nov.1878, pp.186-195, cf p.188

l'extension de la culture (39).

Cet échec conduisit Régis à ne s'occuper, jusqu'au début des années 1850 qu'au seul trafic de l'huile de palme. Le manque de débouché en France l'obligeant à de nombreuses transactions avec les Brésiliens, il fut rapidement accusé, surtout par les Anglais, de traite illicite des esclaves (40).

b) La Côte d'Ivoire : les comptoirs fortifiés, Régis à Assinie et Grand Bassam

Les recommandations de Bouet Willaumez quant à l'installation de postes fortifiés à Garroway, Assinie et le Gabon inspirent l'ordonnance royale du 29 décembre 1842 qui décide ces implantations et leur affecte les crédits nécessaires. Grâce à des préfabrications expédiées par les arsenaux, les blockhaus prévus sont rapidement montés : le 29 juillet 1843 Fort Joinville à Assinie est inauguré ; le 28 septembre de la même année, c'est au tour de Fort Nemours à Grand Bassam qui, au dernier moment, a remplacé Garroway.

Protégé par les forts à garnisons appréciables, le commerce semblait devoir être lucratif puisque le Sud-Est de la "Côte d'Or" (41) autour d'Assinie et de Grand Bassam est couvert sur une profondeur de plusieurs dizaines de kms en arrière du cordon littoral par de belles palmeraies (42). On pensait aussi que les "rivières" d'Assinie et de Grand Bassam étaient les vastes estuaires de fleuves importants permettant une pénétration facile vers l'intérieur.

---

(39) Masson (P). ouv.cit. p.381

(40) Sur ces questions, voir Schnapper (B). ouv.cit. pp.170-172

(41) Atger (P). La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893. Univers.de Dakar publications de la sect.histoire, n°2, Dakar, 1962, 204 pp. Page 25, l'auteur fait justement remarquer que cette côte du Sud-Est n'avait alors aucune dénomination d'ensemble et que Grand Bassam et Assinie avaient non d'"Etablissements français de la Côte d'Or".

(42) Bouet Willaumez (E). ouv.cit. p.97 : "Sur la fraction de côte qui portait jadis le nom des bonnes gens et qui est semée de villages connus sous le nom de Jack, Lahou, Jack-Jack... l'huile de palme se récolte maintenant avec abondance dans ces villages... le palmier à huile qui vient spontanément sur ce sol fertile ne demande que peu de travail pour se multiplier à l'infini". Il reprend en fait ce qu'en avait dit le capitaine Broquant (ouv.cit. p.41) : "Les points entre Lahou et Grand Bassam se livrent plus spécialement au commerce de l'huile de palme" et p.44 pour Assinie : "Les produits sont en abondance et l'huile surtout promet un commerce susceptible du plus grand développement".

Figure 95 : La région côtière de la Côte d'Ivoire dans la deuxième moitié du XIXème siecle

(D'après Atger (P) . La France en Côte d'Ivoire de 1848 à 1895 [illegible]. ouv,cit.) .

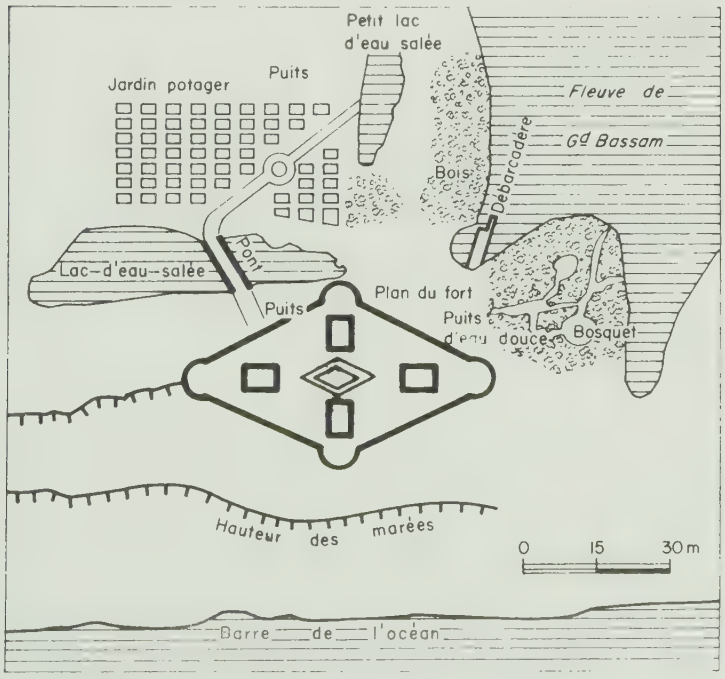

Figure 96 : Le comptoir de Grand Bassam en 1843
(D'après les documents de la marine royale . Archives de Dakar 5 G 16) .

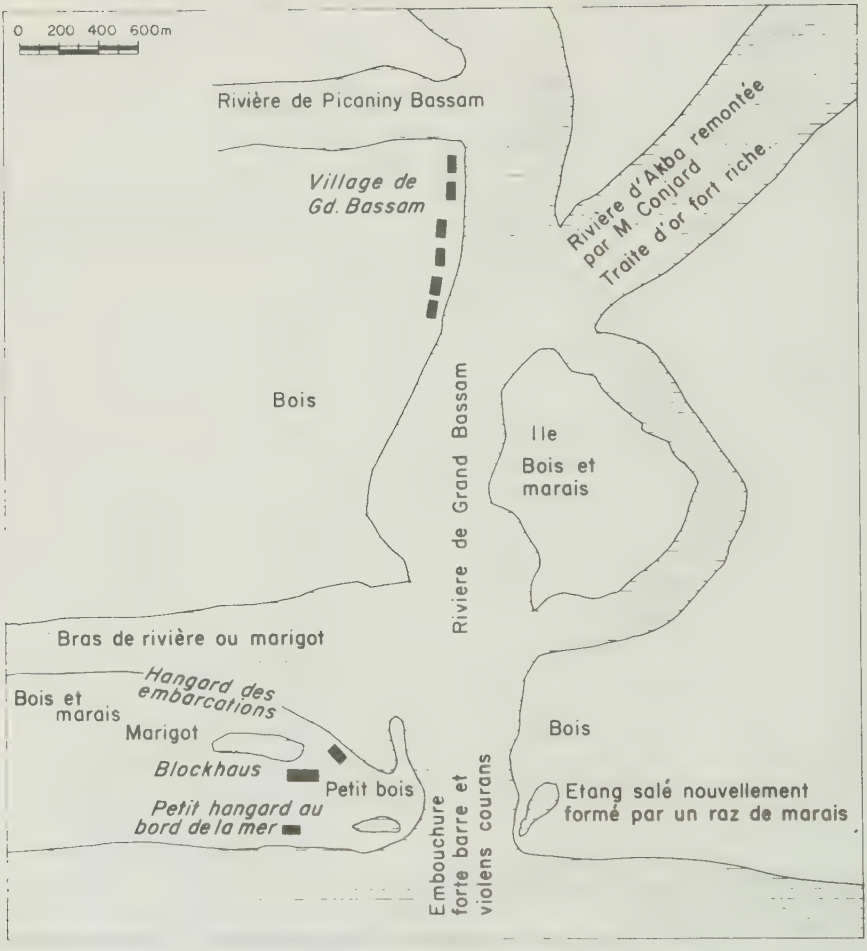

Figure 97 : Croquis de la rivière de Grand Bassam (partie sud).

Par Bouet (A) enseigne de vaisseau à bord du brick "Le grenadier", Commandant Baudin. Juillet 1845. (Arch. Nat. Dakar 5 G 18)

Rapidement, toutefois, les fonctionnaires et les commerçants ont à surmonter de dures épreuves. Dès les premiers débarquements à Assinie et Grand Bassam, les nouveaux arrivants affrontent la terrible barre qui coûte la vie à plusieurs marins et cause la perte d'un important matériel. A peine à terre, ils doivent supporter les effets débilitants du difficile climat ivoirien et des conditions sanitaires déplorables, aggravées régulièrement par de brutales épidémies de fièvre jaune. A la différence des commerçants de Ouidah qui avaient essentiellement affaire à un peuple, les Fon et à un souverain, le roi d'Abomey, ceux de Grand Bassam et d'Assinie eurent à compter avec un morcellement et des rapports ethniques et politiques difficiles à apprécier. Les premiers Européens ne connaissaient des peuples de ces régions que les "Jack-Jack" ou Alladian au Sud de la lagune Ebrié et les Agni et Appoloniens entre Grand Bassam et Assinie qui commerçaient avec eux ; les nombreux chefs étaient autant de traitants (43). A Assinie et Grand Bassam, il fallait compter avec des souverains plus puissants. Ici le roi Peter, Appolonien d'origine, là Attacla, roi du Sanwi, auquel succèdera en 1844 son neveu Amatifou. Non contents d'exiger dans les traités reconnaissant la souveraineté française des coutumes importantes (44), ils entendaient interdire aux Européens la pénétration vers l'intérieur et rester ainsi les intermédiaires obligatoires entre ces derniers et les grands producteurs d'huile de palme des rivages nord des lagunes : Bouboury à l'Ouest de Dabou, Ebrié à l'Est surtout, Agni autour de la rive ouest de la lagune Abi. Il faut d'ailleurs remarquer que les Européens attendirent les années 1849-1850 pour explorer les lagunes et qu'ils ne dépassèrent les premiers rapides des différentes rivières à quelques dizaines de kilomètres seulement du rivage qu' à la fin du siècle où Treich Laplène et Binger seront les premiers à affronter une forêt réputée jusque là infranchissable.

C'est en 1844 que V. Régis crée des factoreries dans les deux comptoirs fortifiés de Grand Bassam et d'Assinie et place Isnard à leur direction. Les conditions d'installation sont précaires : on affecte au commerce un barracon en planches médiocre dans chaque enceinte fortifiée : "Les magasins mis à la disposition du commerce sur lesquels nous avions compté pour loger nos agents et nos marchandises, ont consisté dans une

---

(43) Voir sur la mise en place des populations à l'arrivée des Français, Atger (P). ouv.cit. pp.29-33

(44) En 1843, la coutume versée à Attacla s'élevait à 30 barils de poudre 36 pièces d'étoffes, 120 dame jeannes d'eau de vie de 5 litres, 96 "acquets" de tabac. Cf Schnapper (B). ouv.cit. p.62

fraction de barracon ouvert à la pluie, aux voleurs, à l'humidité insalubre et compagne de la fièvre" (45). Au même moment (1846-1847), le capitaine Peuchgaric commandant le navire "l'Aigle" armé par Régis, déplorait que "des nombreux établissements européens existant sur la Côte de Guinée, ceux appartenant à la France se distinguent par leur état de misère et de nullité commerciale... nous sommes la dérision de nos concurrents étrangers" (46).

L'état misérable des établissements français n'avait d'égal que celui de leurs moyens de transport et de manutention. Sur le rivage maritime, un problème insurmontable était celui du transbordement des produits et marchandises entre les factoreries et les navires. Un système de va et vient avec radeau intermédiaire mis au point à Assinie en 1844 ne permit pas le transport des produits pondéreux comme l'huile. Il fallut en rester au système des baleinières (47). De même, les tentatives menées après 1849 pour faire pénétrer les navires de moins de cinq mètres de tirant d'eau dans l'Akaba, la rivière de Grand Bassam, n'eurent pas de portée économique. Elles eurent, par contre, le grand mérite de permettre le passage en lagune des unités armées qui permirent leur reconnaissance et établirent les premiers contacts directs avec les producteurs d'huile de la lagune Ebrié. Il n'en reste pas moins que malgré l'aide de la Marine, encouragée par le Ministère à fournir son concours aux opérations commerciales, aucune véritable solution ne fut apportée aux problèmes du transbordement, ce qui motiva les reproches amers des commerçants et des capitaines de navires (48).

Mais ce sont les données politiques particulières à cette région qui créent les principales difficultés aux comptoirs d'Assinie et de Grand Bassam. Leurs positions lucratives d'intermédiaires, les courtiers jack-jack, les Rois Peter ou Amatifou entendaient bien les conserver.

---

(45) Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 15 (a). Dossier Régis. Lettre de la maison Régis à Monsieur le Comte de Bourdon Grammont, Gouverneur du Sénégal. Sans date, mais entre le 30 août 1846 et le 24 août 1847, période de gouvernorat du Comte.

(46) Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 15 (a). Dossier Régis.

(47) Atger (P). ouv.cit. p.52

(48) Archives Nationales, Paris, Section O.M., Sénégal IV 30 b. Rapport du Capitaine Peuchgaric, 1847 : "Le commerce a été trompé... on lui avait promis des bouées de débarquement, des bateaux à vapeur pour pénétrer par les rivières depuis deux ans, rien de cela n'a été fait". Lettre citée de la Maison Régis à Monsieur le Comte de Bourdon Grammont, "Le débarquement est dangereux..."

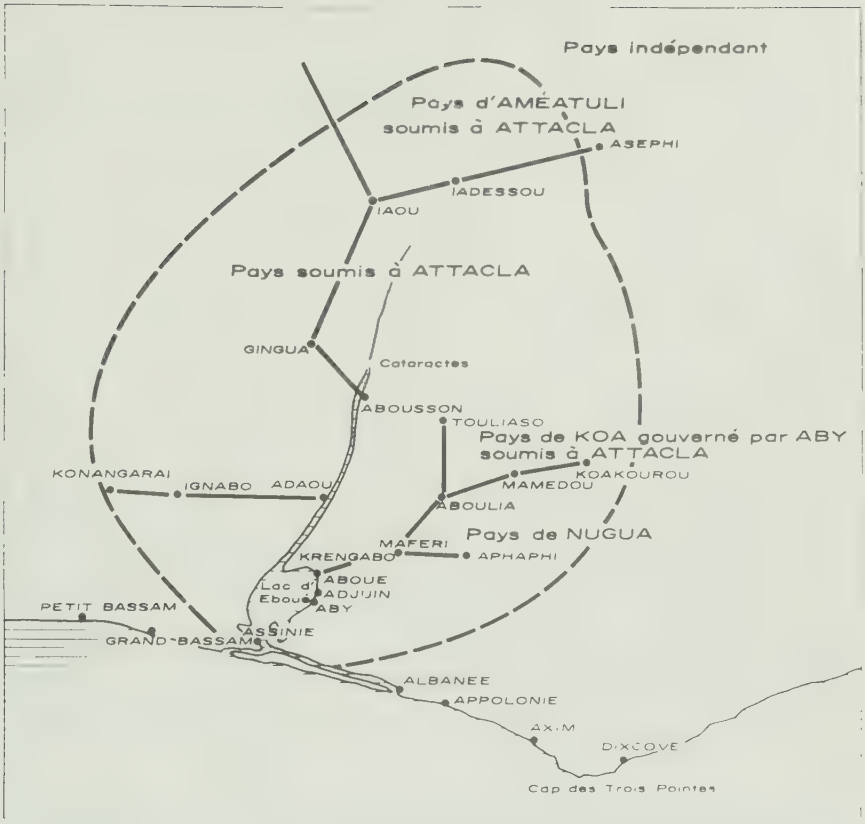

Figure 98 : Carte du pays d'Attacla, roi d'Assinie, dressée par Monsieur Fleuriot de Langle, 1843.
(Echelle de 1 mm pour un mille marin de 1850 mètres)
Archives Nationales, Dakar, 5 G 1.

Aussi employaient-ils tous les moyens pour interdire au commerce français tous contacts directs avec les producteurs. Les Jack-Jack achetaient l'huile des riches palmeraies de la région de Dabou aux producteurs bouboury, la transportaient sur la rive sud de la lagune où les ponchons étaient roulés à travers le cordon littoral jusqu'aux plages de Grand Jack ou de Half Jack où l'huile était livrée aux Anglais de Liverpool et de Bristol

leur fournissant des marchandises européennes et des manilles (cf p.287) (49). L'installation du comptoir français à Grand Bassam ne réussit pas à détourner le trafic ; en 1855 encore, Régis regrettait que les Jack-Jack aient refusé de devenir ses propres traitants (50).

A Grand Bassam, dès l'installation de la factorerie, ce fut une lutte constante entre le personnel de l'établissement et les traitants appoloniens et surtout Peter : "Le roi Peter a défendu à ses sujets sous peine d'amende de 8 onces d'or, de venir traiter à la factorerie sans sa permission... cette mesure le rend unique acheteur" (51). C'était là une situation propre à la multiplication des incidents, car d'une part Peter, appolonien d'origine n'avait aucune autorité sur les Ebrié, d'autre part son attitude encourageait les Français à chercher le contact direct avec ces derniers. Le 22 mars 1844, les Ebrié d'Akba pillent trois de ses chaloupes. Au début de 1847, alors que les Français ont noué quelques relations avec les Ebrié, Peter fait saisir une chaloupe contenant "950 gallons d'huile de palme en 8 futailles" destinées à la factorerie de Grand Bassam (52). Les multiples plaintes de Régis qui réclame du Ministère une protection accrue conduisent à la condamnation de Peter, contraint au versement de "40 onces d'or" et à l'intervention en lagune de Bouet Willaumez (53). Il utilise des navires à vapeur armés qui vont permettre au commerce de lutter contre les traitants africains et de détourner une partie du trafic de la lagune Ebrié vers Grand Bassam (54).

---

(49) Verdier (A). Trente cinq années de lutte aux colonies. Paris, L.Chailley, 1896, 360 pp. cf pp.68-69 : "Jusqu'en 1842, les Anglais étaient presque les seuls à commercer avec la Côte d'Ivoire. Les relations avec tous ces villages côtiers ont été très importantes.

(50) Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Gorée et dépendances, XV 1. Lettre de Régis, 16 fév.1855. Cité ds Schnapper. ouv.cit. p.132

(51) Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 15 a. Dossier Régis, lettre de M.Isnard, Gérant des factoreries de Grand Bassam et d'Assinie à la Maison de Marseille. Fort Nemours, le 5 février 1847

(52) Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 15 a. Dossier Régis, let.cit. de 1847 au Comte de Bourdon Grammont, Gvr du Sénégal.

(53) Régis obtient même en 1848 l'autorisation de monter des armes sur son vapeur l'Argus. Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénegal XIII 15 b. Autorisation du Ministre, 23 novembre 1848

(54) Rapport de la Commission des Comptoirs et du Commerce des Côtes d'Afrique. Paris, Imprimerie Nationale, juin 1851, 143 pp., cf p.76 : "Ce lac (la lagune Ebrié) nous livre l'exploitation d'une contrée réputée une des plus riches de la côte en produits oléagineux : l'huile de palme y abonde ; jusqu'à présent, cette huile n'avait d'autre débouché que les navires troqueurs de la côte mouillés devant Picaniny, Bassam et Jack-Jack auxquels elle était livrée par les courtiers riverains du littoral... La possession de la lagune Ebrié dit le Commandant actuel de la station nous assure l'exploitation de l'huile de palme fabriquée depuis Grand Bassam jusqu'à 30 lieues à l'Ouest".

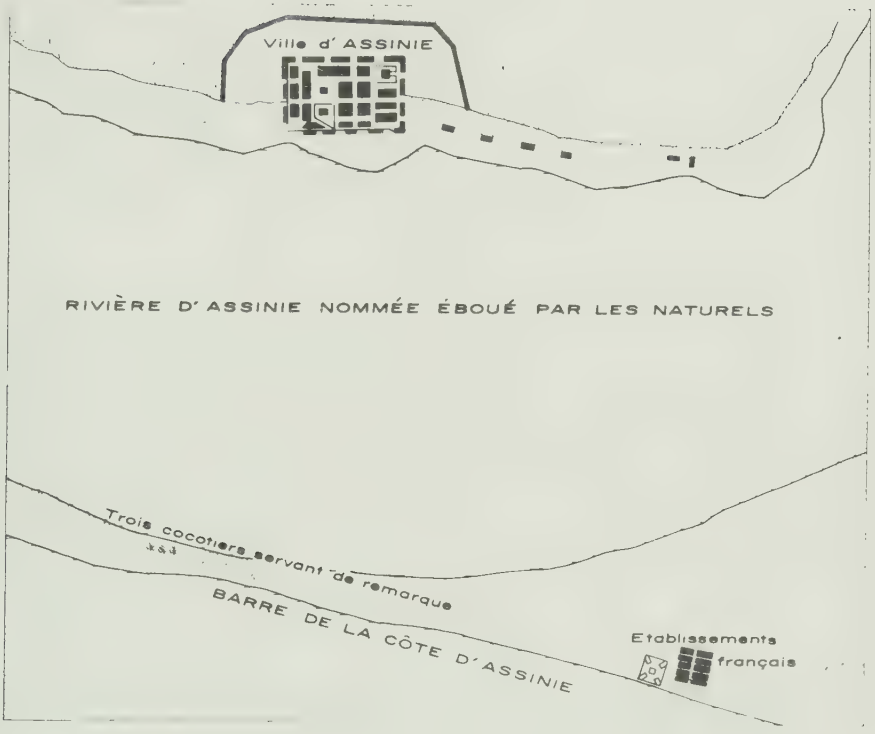

Figure 99 : Plan d'une fraction de la rivière d'Assinie levé en juillet 1843 par Monsieur Fleuriot de Langle, Lieutenant de Vaisseau, Commandant la canonnière brig "La Malouine".
(Archives Nationales, Dakar 5 G 1)

A Assinie par contre, la situation était plus claire. Il apparut vite qu'Amatifou était "le véritable maître du commerce en sa qualité de roi de Sanwi" (55). Il fallait donc rechercher un accord avec lui et établir des liaisons constantes avec sa capitale Krinjabo. Mais si ces relations commerciales permirent de drainer vers le comptoir un peu d'or et de l'ivoire apportés par les caravanes, les grands espoirs mis dans

(55) Schnapper (B). ouv.cit. p.130

TABLEAU 21 : Mouvement des navires et du commerce à Grand Bassam et à Assinie de 1844 à 1849.

(D'après les Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 72 et XIII 3 a)

GRAND BASSAM

	Navires français				Navires étrangers		
	Nombre	Tonnage	Valeur chargts	Huile de palme (Régis)(1)	Nombre	Tonnage	Valeur charg.
1844-1845	16	2.697 Tx	Entrée 264.300 Sortie 179.500	333 f.	61	7.546	393.730 393.730
1846	3	625	E. 96.000 S. 141.000	2.480 f.	1	70	?
1847	1	120		7.886 f.	3	626	
1848	3	518	E. 67.000 S.	7.763 f.			
1849	8	1.230	E. 282.800 S. 60.000	25.586 f.	3	750	

(1) Sur les lieux de traite, l'huile de palme était achetée autour de 350 - 370 francs la tonne.

ASSINIE

1844	4	570	E. 79.205 S. 31.240	4		12.000 ?
1845	9	1.301	E. 104.840 S. 89.780	14		10.800 44.700
1846	3	554	E. 44.600 S. 35.000			
1847	4	560	E. 39.882 S. 79.911	4		1.606 1.606
1848	2	370	E. 33.500 S. 54.652	4		6.344 6.320
1849	4	800	E. 48.800 S. 41.700	1		1.700 1.700

(On peut noter que de 1844 à 1848, les sorties de Sédhiou dont les statistiques sont fournies par les mêmes documents, dépassèrent chaque année 200.000 francs et jusqu'à 31 navires en 1848, avaient touché l'escale).

dans l'expansion d'un trafic local de l'huile de palme furent deçus : les palmeraies riveraines de la lagune Abi étaient beaucoup moins vastes et homogènes que celles de la lagune Ebrié et, d'autre part, les Agni dont la mise en place ne s'est achevée qu'en 1830 (56) n'étaient pas, de tradition des hommes de la palmeraie qu'ils exploitaient médiocrement.

Vers le début des années 1850-1860, si l'implantation française semble assurée puisqu'après Régis resté seul jusque là, vient s'installer à Grand Bassam et Assinie la Maison Renard et L'Heureux du Havre, les résultats sont assez décevants : la valeur du trafic est plutôt médiocre surtout à Assinie et le nombre des navires qui fréquentent les deux comtoirs est très faible (cf tableau 21). En 1851 cependant, Grand Bassam qui compte environ 6.500 habitants, exporte pour 1.092.000 francs ! soit une progression assez marquée sur les années précédentes. L'huile de palme représente 1200 tonneaux dont 300 seulement traités par les Français (165.000 frs), alors que les Anglais en expédient pour 495.000 Frs. Le reste du trafic est représenté par de l'or (57).

II - LES ORIGINES ET LES DEBUTS DU COMMERCE OUEST AFRICAIN DE L'ARACHIDE : 1830 - 1848

C'est en 1830 que l'arachide d'Afrique occidentale fait son apparition en Europe : quelques paniers de graines d'une valeur de £ 10,16 s, 8d sont importés de Gambie en Angleterre par la firme Forster and Smith's. C'est là d'ailleurs un début sans suite puisque c'est seulement en 1834 que l'on retrouve le produit au titre des exportations gambiennes avec 213 paniers valant £ 21,16s (58).

1) Intérêt de Marseille pour l'huile d'arachide

Accaparées par le commerce en pleine expansion de l'huile de palme, les firmes de commerce et les industries britanniques n'accordent qu'un intérêt assez médiocre à une graine fournissant une huile fluide, dont l'utilisation en Grande Bretagne ne s'impose guère. Par contre, très

---

(56) Rougerie (G). Le pays agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire forestière. Et.éburn., IFAN, 1957, 241 pp.

(57) Pelletier (G). Origine des comptoirs français à la Côte d'Ivoire. Rev.col. n°20, août 1900, 2ème art. pp.1173-1193, cf p.1175

(58) Southorn (Lady B). The Gambia, the story of the groundnut colony. London, George Allen and Unwin Ltd, 1952, 273 pp. cf p.183
Gailey (H.A). A history of the Gambia. London, Routledge and Kegan Paul, 1964, 244 pp. cf pp.143 et 161

rapidement, le commerce de ce nouveau produit attire l'attention des Français du Sénégal. Depuis 1829, après les expériences malheureuses du Baron Roger, les cultures y sont abandonnées. La colonie, redevenue simple comptoir, doit vivre du seul commerce de la gomme puisque la traite des esclaves entravée depuis 1815 par la croisière anglaise, puis par les autorités françaises, est en voie d'extinction totale (59). Beaucoup de traitants sont alors inquiets pour l'avenir de la colonie, comme le montre une requête au gouverneur, présentée le 24 août 1842 par des négociants de Saint Louis : "La colonie du Sénégal a perdu, par la suppression de la traite des noirs, son principal élément de prospérité. Depuis que la prohibition de cette traite a été proclamée, le pays s'est trainé péniblement et avec des succès divers, dans une seule voie commerciale, la traite de la gomme, dont la décadence a conduit à des résultats profondément déplorables" (60).

Or, si jusque là l'industrie française des savons n'a pas adopté l'huile de palme, il n'en reste pas moins que les fabriques, essentiellement celles de Marseille, recherchent de nouvelles sources de matières grasses ; pour celles-ci, le déficit est de plus en plus accusé entre une demande qui croît et une production locale d'huile d'olive qui stagne et en fait, varie beaucoup d'une année à l'autre. Dès le début des années 1830, les huileries marseillaises importent des sésames du Levant. En 1840 le voilier "Le Phénix" apporte dans le port le premier chargement de sésame de l'Inde ; en 1845, ce sont 50.804 quintaux de cette graine qui sont importés. Ces apports de graines oléagineuses exotiques déchainent d'ailleurs les industriels du Nord qui obtiennent par la loi du 9 mai 1845 un relèvement à 11 francs des droits sur le sésame alors que le lin qu'ils importent n'est taxé que pour 4,40 francs. (61).

Les premiers essais faits par les Marseillais pour utiliser l'huile d'arachide en savonnerie vont donner de bons résultats mais surtout, les qualités alimentaires de ce corps gras sont évidentes, au point que vers 1840 le Ministère du Commerce défendait le principe de droits élevés sur ce produit afin de protéger l'huile d'olive des départements méridionaux. En fait très tôt semble-t-il, l'huile d'arachide dont Salon-de-

---

(59) Hardy (G). ouv.cit. pp.285-288

(60) Rapport Deherme sur l'esclavage en A.O.F. Dakar, 1906. Archives Nat. du Sénégal. Dakar, série K 25, cf p.18. Les signataires sont MM. Lombard, Carrère, Steight, Descemet, Bourilhou, Pellen, Porquet.

(61) Berteaut (S). ouv.cit. pp.321-326

Provence devient un marché actif, va servir à "allonger" l'huile d'olive si l'on en croit cette boutade de Léon Say : "L'arachide, petite graine que l'on écrase pour faire de l'huile d'olive" (62). Il faudra cependant attendre 1857 avec le démarrage de la première huilerie bordelaise, celle de Maurel et Prom, pour que le produit commence à être apprécié pour ses qualités propres.

La double nécessité pour l'industrie française des corps gras de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement et pour le Sénégal de découvrir de nouvelles possibilités commerciales crée à n'en point douter, dans les années "quarante" une conjoncture favorable au lancement d'un commerce de l'arachide : "Le produit destiné à placer le Sénégal au premier plan des établissements coloniaux, c'est l'arachide ou pistache de terre ; elle réunit en effet ce triple avantage : faire par le commerce vivre notre population (du Sénégal), satisfaire aux besoins de la fabrique française, donner enfin une activité nouvelle à la navigation nationale" (63). Sur ce dernier point, Bouet Willaumez avait émis le même avis, en remarquant que l'arachide en coques représente beaucoup d'encombrement pour peu de poids, ce qui selon lui, devait conduire à une "augmentation de mouvement maritime, de matériel et de personnel naval" (64). (Un tonneau de volume ne peut être évalué, pour le frêt, qu'à 500 ou 600 kgs d'arachides en coques).

2) <u>Les origines du commerce de l'arachide en Sénégambie : une controverse entre Bordelais et Marseillais.</u>

Les origines de la culture de l'arachide pour l'exportation sont encore mal connues et fort controversées : Marseillais et Bordelais revendiquent respectivement le mérite des premières initiatives visant à faire connaitre en France la richesse en huile de la plante et à encourager sa culture au Sénégal. En fait, sur le premier point, les prétentions des uns et des autres sont abusives, de même que les affirmations de nombreux auteurs selon lesquels vers 1840, le chimiste parisien Rousseau aurait "découvert" l'huile d'arachide.

---

(62) Cité dans Lorin (H). Bordeaux et la colonisation française. Quest. dipl.et col. T.X, n°87, oct.1900, pp.385-402, cf p.395

(63) Carrère (F) et Holle (P). De la Sénégambie française. Paris, Didot, 1855, 396 pp. cf p.380

(64) Bouet Willaumez (E). Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique. ouv.cit. pp.51-52

Dès la fin du XVIIIème siècle, de nombreux essais ont été tentés pour acclimater l'arachide en Europe et pour utiliser ses produits, l'huile en particulier. En Espagne, le chanoine de l'Eglise métropolitaine de Valence, Don Francisco Tabarès de Ulloa a même mis au point une presse à huile d'arachide. De 1801 à 1804, de nombreuses tentatives sont faites dans le département des Landes pour cultiver la plante, à l'instigation du préfet Méchin qui distribue aux membres de la Société d'agriculture, des graines envoyées d'Espagne par l'Ambassadeur de France Lucien Bonaparte. Un pharmacien de Dax, le citoyen Alexandre, extrait de l'huile et l'emploie "à la satisfaction générale" à de multiples usages : cuisine et éclairage entre autres. Encouragé par ces succès, il envisage même la construction d'un atelier de fabrication de l'huile (65). Certes ces initiatives sont demeurées sans lendemain. Il n'en reste pas moins que dès le début du siècle, la richesse en huile de l'arachide était largement connue en Europe occidentale.

C'est environ trente ans plus tard que la plante est évoquée à nouveau en France. En 1833, Benjamin Jaubert, négociant à Gorée mais d'origine marseillaise, aurait attiré l'attention de la Chambre de Commerce phocéenne sur la "pistache de terre". Il aurait même présenté un échantillon d'huile fabriquée par lui (66). Les essais montrent "un rendement de 18 kg d'huile pour 100 kg d'amandes... ce qui donne un bénéfice de trois capitaux pour un" (67).

A cette initiative "marseillaise", les "Bordelais" opposent le rôle décisif joué dans l'extension de la culture de l'arachide par Hilaire Maurel, arrivé au Sénégal le 23 mai 1830. Le 25 novembre 1908, dans un discours prononcé à Bordeaux, le Gouverneur général de l'A.O.F., William Ponty affirmait : "Le Sénégal (de l'arachide) a été créé par les Bordelais" (68). Quant à lui, M. Lucien Maurel vice-président de la Chambre de Commerce de Bordeaux, se présentait en 1932 comme le "petit-fils de

---

(65) Sur ces faits, voir : Recueil des mémoires, instructions, observations, expériences et essais sur la culture de l'arachide. Imprimé et publié par ordre du Préfet du Département des Landes. Mont-de-Marsan, Delaroy jeune, Germinal an X, 118 pp.
Papy (L). Les Landes, terre d'expérience du Premier Empire. Rev. Philom.de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1933, pp.166-179

(66) Prévaudeau (A). Contribution à l'histoire de l'industrie huilière du Sénégal. Paris, 20 sept.1959, doc.dactyl. de 17 pp. Voir aussi l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, T.VIII, pp.91-93

(67) Archives Nationales, Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 43 G. Rapport du Commandant Chaigneau, doc.cit.

(68) Quinzaine coloniale, 25 novembre 1908, p.1050

celui qui a importé en France le premier chargement d'arachides" (69). On sait enfin quelle légende tenace a attribué à Hilaire Maurel l'invention de l'"hilaire" (iler), instrument aratoire traditionnel des sols sableux du Sénégal (70). Pour Faidherbe, "c'est Hilaire Maurel qui en eut l'idée" (71).

En fait, la première référence aux possibilités d'une éventuelle culture d'arachides pour la commercialisation est faite en 1824 par le capitaine Darrac, Chef de la loge de Dacca en Inde. Chargé de rédiger un précis sur l'indigo que l'on veut cultiver au Sénégal, il suggère au ministre "un autre genre de culture dont les résultats seraient avantageux aux fabriques françaises... je veux parler de la culture de l'arachide". Il décrit l'étude qu'il en a faite dans la région de Pondichéry où "cette culture ne se ferait pas au détriment des graines alimentaires" et il remarque qu'en Inde, l'huile est utilisée dans la fabrication du savon (72). En 1827, le Ministère communique ce mémoire au Baron Roger (73).

---

(69) Plaquette éditée par l'Union de l'Université, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie de Bordeaux : "L'huile d'arachide", 1932, 28 pp., cf p.25

(70) Au sujet de l'iler, il n'y a aucun doute, l'outil est très antérieur à l'arrivée de Hilaire Maurel au Sénégal. Dans : Les voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie, 1682-1683, Paris, J.Collombert, 1695, 205 pp. cf pp.89-90, l'instrument est décrit sans être nommé. Dans sa "Nouvelle relation de l'Afrique occidentale (1778)", ouv.cit. vol.I, p.307, le R.P.Labat remarque : "Elles (ces bèches) ont la figure d'un croissant, la douille est dans la partie concave de l'échancrure, on l'ajuste dans un manche ou hampe assez longue pour que celui qui travaille n'ait pas la peine de se courber". Geoffroy Villeneuve dans : Histoire des moeurs et coutumes des Africains (1814). ouv.cit., vol.IV, p.168 fait la même description et présente un croquis. Enfin Sauvigny qui a traversé le Sénégal en 1822 dit qu'avec "le hiller on enlève les plantes herbacées" (Marty, Et. sénég. ouv.cit. p.38). Voir enfin sur toutes ces questions l'article de R.Mauny et de J.Richard-Molard : "Iler ou Hilaire". Notes afric. IFAN, n°45, janvier 1950, p.20

(71) Faidherbe (Général L). Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale. Paris, Hachette 1889, 501 pp. cf p.105

(72) Archives Nationales du Sénégal, Dakar, série 1 R moderne. Affaires agricoles et phytosanitaires - 1 R 26, dossier 239, arachide, 1824-1848. Ce mémoire s'intitule "Extrait raisonné sur la culture de l'arachide et les propriétés de son huile. Fait à Bordeaux le 20 juillet 1824. Il est adressé à Son Excellence le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies.

(73) Hardy (G). ouv.cit. p.167

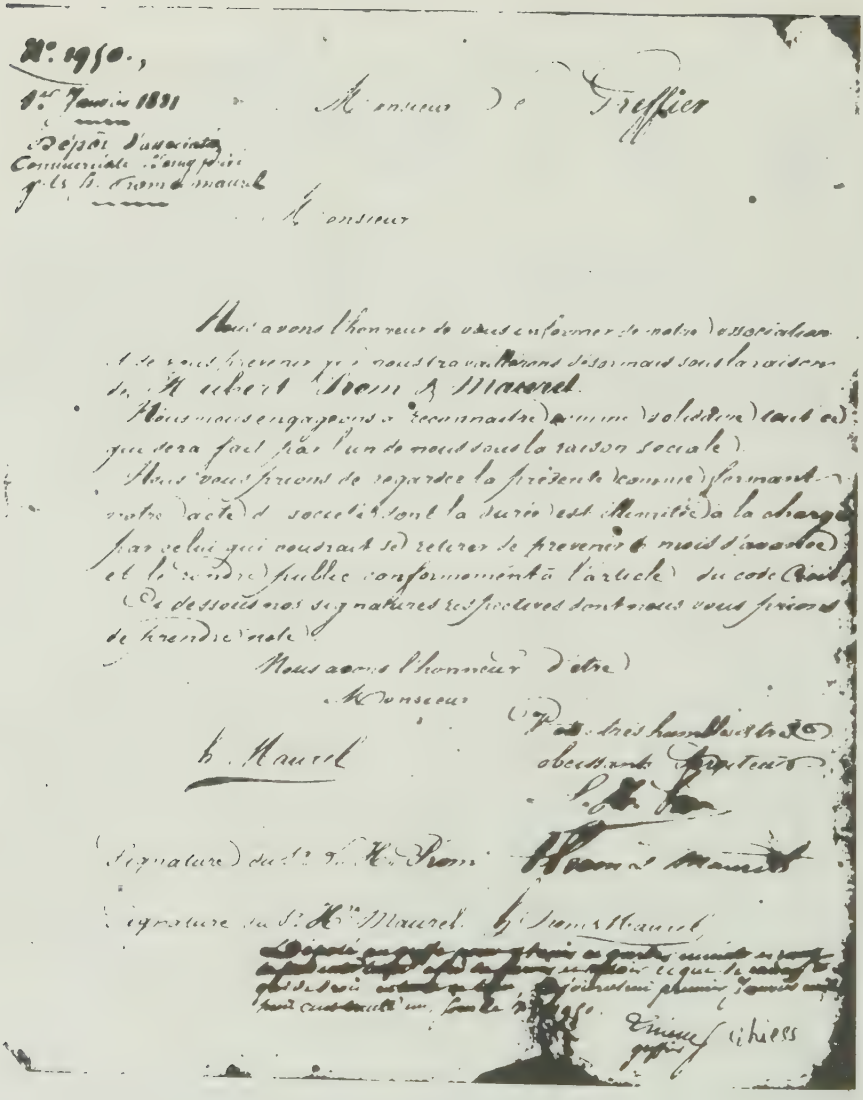

Figure 100 : L'acte officiel de création de la Maison Maurel et Prom, par association d'Hilaire Maurel et de Hubert Prom, le Ier janvier 1831 (D'après le document original conservé aux archives de la maison à Bordeaux).

L'année suivante, alors que le coton commence à décevoir, l'agent spécial des cultures E.Brunet recommande pour le Oualo, la culture de l'indigo en assolement avec le séné et la pistache de terre "dont le fruit fournit une huile abondante, la tige de fort bon fourrage si on la recueille, de fort bon engrais si on l'enfouit" (74). Ce projet est comme les cultures, abandonné.

En août 1834, Messieurs B.et E.Devès, négociants bordelais établis à Saint Louis, demandent par lettre au Ministre de la Marine et des Colonies, la concession de l'ancienne indigoterie de la pointe nord de l'île Saint Louis, pour y fabriquer de l'huile (d'arachide). Malgré l'avis favorable du Ministre qui a transmis la requête au Gouverneur du Sénégal le 1er octobre 1834, ce dernier déclare la demande irrecevable car le bâtiment convoité est proche d'une poudrière (juin 1835) (75). Entre temps, par lettre du 25 mars 1835 au Ministre de la Marine, MM. Devès ont suggéré une diminution des droits d'importation sur les "arachides, cucurbitacées et ricin surtout, plantes croissant sans culture dans toute l'Afrique" (76). Ils réclament aussi un droit réduit à 10 francs les 100 kgs pour les huiles de toute nature provenant de la Côte occidentale d'Afrique.

Enfin au titre des initiatives en faveur de l'arachide, il faut signaler le "projet d'exploitation rurale du Cap Vert" établi en 1836 pour cette région par le Général Bernard. Dans son mémoire destiné au Ministre, il envisage surtout la culture des cocotiers tentée d'ailleurs depuis 1821 au jardin de Hann par Baudin. Mais en attendant la venue en production des arbres, il recommande la culture des pistaches que les Yoloffs pratiqueraient moyennant une prime : "cocotiers, pistaches et bois de sapins (sans doute filao), voilà Monsieur, les trois agents que je crois propres pour civiliser à peu de frais ces bons Yoloffs" (77). Dans une lettre au Ministre (13 septembre 1837), le Gouverneur du Sénégal réfute tous les arguments en faveur du cocotier, mais il ajoute : "la culture des pistaches de terre dont il est également parlé présenterait peut-être plus de chances de succès parce qu'elle n'exige aucun soin (sic)... Mais il serait encore difficile d'arracher les Yoloffs à la culture exclusive

---

(74) Archives Nationales du Sénégal, Dakar, série 2, commerce sous série 2 16. Mise en valeur du Sénégal 1822-1830, pièce n°18, recensement des cultures : état indiquant les plantations d'indigofères effectuées en 1828

575) Prévaudeau (A). art.cit.

(76) Archives Nationales du Sénégal, Dakar, série 1 B, Ministre à Gouverneur, Dossier 24, pièce n° 162, 1835

(77) Archives Nat., Sect.O.M. Paris, Archives Sénégal XIII, agriculture, commerce, industrie jusqu'en 1895... dossier 22 a,pièce n°29, 1836

de leur mil" (78).

Ainsi à la fin des années "trente", l'arachide a tout au plus éveillé l'attention, mais elle n'a suscité aucune initiative commerciale. C'est seulement en 1840 que celle-ci se produit : le 15 juillet, dix sacs d'arachides, soit 722 kgs, sont expédiés à Marseille par Sauveur Gasconi négociant à Saint Louis (79). L'année suivante, en 1841, Rousseau-Chazelles, ancien délégué de la Chambre de Commerce de Rouen à la côte d'Afrique, employé depuis par la maison Maurel et Prom, expédie par le brick "Le Zénith", capitaine Gimié, 70 tonnes d'arachides achetées à Dakar, Rufisque et Albréda, à l'huilerie de Sotteville-lès-Rouen(80). Dès 1840, Rousseau avait, avec Monsieur Jean de St Jean de Gorée, obtenu la concession d'un terrain de six hectares près de Rufisque, pour y cultiver l'arachide. La même année, un commerçant, Monteilliet, demandait à son profit exclusif l'autorisation de fabriquer de l'huile d'arachide au Sénégal (81). Après délibération, le Conseil du Sénégal (6 octobre 1840) lui accordait ce privilège pour six ans, mais en séance du 26 juillet 1841, cette décision fut annulée. Entre temps, le demandeur était d'ailleurs décédé (82).

Toutes ces initiatives vont alors dans le sens des préoccupations des autorités officielles. Par dépêche du 29 septembre 1840, le département des colonies recommande la culture des végétaux susceptibles de fournir les industries de l'huilerie et de la savonnerie (83). Le touloucouna, le sésame, le ricin entre autres, paraissent dignes d'intérêt mais c'est cependant l'arachide qui va bénéficier de la sollicitude des pouvoirs publics. Dès 1842, le Conseil général du Sénégal apporte son appui aux tentatives pour développer la culture : "Sur les arachides, le Conseil est unanime pour que l'on encourage la culture de cette plante qui devra donner des résultats avantageux". Estimant qu'il serait plus avisé de

---

(78) Archives Nationales, Sect.O.M., Paris, Sénégal XIII 22 a, lettre n° 221. Sur ces questions de cultures au Cap Vert, on peut voir aussi : Faure (Cl). Histoire de la presqu'île du Cap Vert et des origines de Dakar. Paris, Larose, 1914, 164 pp.

(79) Chevalier (A). Monographie de l'arachide... art.cit. p.852. En déc. 1841, Gasconi sera élu au Conseil général de la colonie. En 1850, il est correspondant à Saint Louis de la "Cie de la Côte occidentale d'Afrique" (J.Dumont et Cie). Certains auteurs attribuent cette exportation à Jaubert : Cultru (P). Histoire du Sénégal du XVème siècle à 1870. Paris, Larose, 1910, 374 pp., cf p.368. D'autres à Rousseau : Fouquet (J). La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques. Thèse de Droit, Montpellier, 1951, 261 pp. Guiraud (X). L'arachide sénégalaise. Paris Librairie Technique et Economique, 1938, 269 pp. parle d'un commerçant de Saint Louis, Granges, cf p.35

(80) Exposition Universelle de Paris, 1889 : "Notice sur les produits principaux du Sénégal et notamment sur l'arachide importée et transformée par MM. Maurel et H.Prom et Maurel frères, dans leurs huileries

produire les graines au Sénégal, il propose l'octroi de primes aux planteurs (84). La même année, des essais de culture de l'arachide avaient été entrepris dans la presqu'île du Cap Vert. Le Conseil d'arrondissement de Gorée les signala au Gouverneur et sollicita des encouragements (85). Le Commandant de Gorée appuya ce voeu : "La demande que vous proposez de faire d'une prime à la culture des arachides est d'une grande valeur" (86). En fait, il n'y eut pas de primes car le souvenir des échecs de la politique d'aide aux planteurs de cotonniers, menée par le Baron Roger, était encore vivace. Mais l'extension de la culture n'en fut pas pour autant compromise.

La première année du commerce de l'arachide, un des principaux obstacles à l'extension du trafic avait été créé par l'administration douanière française. Ne sachant dans quelle catégorie précise de produits devaient figurer ces graines, elle les considéra alors comme "matières pharmaceutiques" passibles de droits très élevés (87). Cependant dès 1840, cet abus fut dénoncé et mieux même, entre 1841 et 1848 plusieurs lois et règlements tarifaires favorisent singulièrement l'arachide. La loi du 6 mai 1841 tout d'abord abaisse le droit d'entrée sur les arachides en coques à un franc par cent kgs contre deux francs cinquante précédemment. La loi douanière du 9 mai 1845 frappe à la demande des industriels du Nord les sésames importés à Marseille de droits élevés (cf p.303) ; par contre, l'arachide considérée comme fruit et non comme graine est épargnée. Enfin la dépêche ministérielle du 4 mars 1848 autorise l'exemption des droits de sortie de 2 % en faveur des arachides récoltées dans les "contrées intermédiaires entre le Sénégal et la Gambie" (88). Approuvée par l'arrêté

---

de Bordeaux et de Marseille. Bordeaux, Gounouilhou, 1889, 16 pp. cf p.4

(81) Prévaudeau (A). ouv.cit.

(82) Archives Nationales du Sénégal. Dakar, série 3 E. Conseil d'administration du Sénégal : 3 E 14, huilerie d'arachide, privilège Monteilliet, 1841. Une plainte avait été introduite par un Parisien, M.Ange Dufrayer par lettre au Ministre du 28 janvier 1841.

(83) Hardy (G). ouv.cit. p.288

(84) Archives Nationales du Sénégal. Dakar, série 1 R moderne. Aff.agricoles et phytosanitaires. 1 R 26 dossier 239, arachide, 1824-1848

(85) Faure (Cl). ouv.cit. p.103. Délibération du Conseil d'administration de Gorée du 4 septembre 1842

(86) Lettre du 29 décembre 1842. D'après Faure (Cl). p.103

(87) Notice sur les produits principaux du Sénégal et notamment sur l'arachide... ouv.cit., 1889, p.4. L'arachide était alors assimilée au ricin

(88) Maine. Le commerce dans le "Sénégal". Expos.Univ.de 1900. ouv.cit. p.307. L'auteur qui est inspecteur en chef des douanes signale que c'est "la première fois qu'il voit mention de l'arachide".

TABLEAU 22 - EXPORTATION DES ARACHIDES DE LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE A L'ORIGINE DU TRAFIC

	ST LOUIS	GOREE	Total SENEGAL	GAMBIE	SIERRA LEONE	Expédition vers la France de la Côte occid.afric.	Consommation franç. en T.
1840				£ 15209			
1841			258,927				266,682
1842		853 T.	1012,511		30 T. (2.400 bx)		1450,241
1843			2830,706		272,5 (21.801)		3426,371
1844	319,5		1829,280		262,6 (21.008)		4464,931
1845	185,768	410,757	1854,713		171,625 (13.730)	4.825,5 T (3.619.104)	6713,111
1846	205,369	797,079	1897,375		170,275 (13.622)	7.336,4 (5.502,290)	9464,175
1847	1134,678	562,527	1926,777		194,775 (15.582)	12.015,1 (9.011.333)	14179,084
1848	1992,938	1181,223	3557,730	8637 T.	201,475 (16.118)	12.127,8 (9.095.870)	15856,761
1849	3174,815	430,958	4845		148,625 (11.890)	8.605 (6.453.755)	14502,292
	D'après douane col. Arch.nat.sect.O.M. Sénégal XIII 72, stat. 1845-1849.		Commiss. des compt. et du com. des côtes afric. Rapport Imp.Nat. juin 1851 143 pp. cf pp.128-129		D'après Cox (G). Fin.and develop. in West Africa. The Sierra Leone experience. Londres, Dobson, 1961, 329 pp. cf p.165	D'après douane colon. Arch.Nat.sect.O.M. Sénégal XIII 72, statist. 1845-1849	D'après Auxcousteaux. Le Sénégal est une colonie française. Paris, Dupont, 1851, 40 pp. cf pp.14-15

du 22 mai 1848 (89), cette décision en soi de portée assez modeste, ajoute cependant à cette série de règlements propres à favoriser le nouveau trafic.

B) L'EXPANSION ET LES CRISES DE LA TRAITE DE L'ARACHIDE (1850-1885)

Vers le milieu du siècle, le commerce des produits oléagineux de la Côte occidentale d'Afrique s'est affirmé, malgré sa modestie, comme le seul capable de relayer la traite des noirs. Si l'Angleterre consolide sa position quant aux transactions sur l'huile de palme dans les "Oil rivers" et accessoirement la Gold Coast et la Sierra Leone, le commerce français se fait une place timidement et non sans vicissitudes au Bénin et en Côte d'Ivoire. Mais surtout l'arachide va devenir une sorte de spécialité française.

Partout et quel que soit le produit trafiqué, le commerce passe par l'intermédiaire des souverains ou des chefs africains traditionnels. C'est une époque d'intense activité "diplomatique" ; les représentants des différentes nations européennes, avant tout Français et Britanniques, s'emploient à signer des traités avec les potentats locaux et à obtenir des exclusivités commerciales. Naturellement, les conflits sont multiples qui perturbent fréquemment les différentes "traites". L'avidité de commerçants trop souvent encore aventuriers, la cupidité et la versalité des "intermédiaires" africains, les incertitudes et les contradictions des politiques officielles des nations européennes en sont les causes déterminantes. De plus, à la veille des années "soixante dix", une première crise économique frappe ces produits. Pour Anglais et Français, la solution coloniale s'esquisse dès lors qui semble seule capable d'imposer la paix et l'expansion commerciale.

De la fin des années "quarante" au milieu de la décennie "quatre vingt", le commerce de l'arachide devient la principale activité du Sénégal et des "Rivières du Sud" et s'affirme une véritable spécialité française. Cette période est marquée par de multiples interventions militaires et politiques qui conduisent au lendemain de 1885 aux colonies du Sénégal

(89) Archives du Sénégal. Série 1 B 230. Répertoire chronologique des dépêches ministérielles, n°143, 22 mai 1848.

et de la Guinée, puis de l'ensemble de l'A.O.F. Enfin, les transactions sur ce nouveau produit qui animent des "escales" maritimes, impliquent de nouvelles techniques commerciales et consacrent la prééminence des maisons de commerce bordelaises et de leurs "traitants", interlocuteurs privilégiés des intermédiaires africains.

Dans l'ensemble, cette période est marquée tant au Sénégal que dans les "Rivières du Sud" par un progrès assez régulier des tonnages traités. Mais à partir de la fin des années 1860-1870, la concurrence de matières premières étrangères détermine une crise qui conduit à l'effondrement de la production des estuaires de Guinée. Vers 1885, ils ont pratiquement disparu en tant que centres de traite de l'arachide.

I - LA PERIODE D'EXPANSION : 1848-1868

1) L'expansion de la production et du commerce de l'arachide au Sénégal (1848-1870) (90)

Tout naturellement à ses débuts, le commerce de l'arachide est contrôlé par les deux places commerciales du Sénégal : Saint Louis et Gorée : "L'irruption de l'arachide sur les marchés du Sénégal a complètement déplacé le centre de l'équilibre politique et économique de la colonie (jusque là le fleuve) ; elle a augmenté la valeur absolue des deux villes principales, Gorée et Saint Louis" (91). C'est auprès de ces deux centres commerciaux que débute la culture de la "graine" et bientôt "la plus grande partie de l'arachide expédiée du Sénégal est récoltée dans le pays de Cayor qui s'étend de la rive gauche du fleuve jusqu'à Gorée" (92).

a) Saint Louis, le Nord du Cayor et le Fleuve

Au Nord, au milieu du siècle, la grande préoccupation des commerçants de Saint Louis reste encore la gomme ; les multiples tentatives faites pour réorganiser et moraliser son commerce sensibilisent ces milieux qui se méfient des innovations. Certains négociants

---

(90) Région au Nord de la Gambie.

(91) Ricard (Dr F). Le Sénégal, étude intime. Paris, Challamel, 1865, 425 pp. cf p.231

(92) Auxcousteaux (S). ouv.cit. p.15

croient peu à l'arachide qu'ils ont essayé sans résultat de cultiver dans le Walo : "Dernièrement, un commerçant établi dans la localité (Saint Louis), le sieur Adolphe Teisseire, a essayé dans le lieu même où le sieur Auxcousteaux demande une concession de terrain... la culture des arachides et après avoir donné tout le soin et toute la suite d'un homme intelligent et courageux, il n'a pu réussir, malgré trois ans de soins et les sacrifices considérables qu'il y a faits" (93). Il est vrai que cette région avait peu de possibilités : "J'ai toujours connu le Walo désert et misérable" (94). Cependant, ces régions basses de l'estuaire produisaient le "béref" (cf p.122) qui "d'adjuvant à la nourriture des noirs, a acquis une certaine importance commerciale et fournit une partie de leur aliment à des huileries de certaines villes de France" (95). Propre au mélange, cette huile "a l'avantage de coûter moins cher puisque les cent kilogrammes de graines se négocient en moyenne à quatre ou cinq francs de moins que le quintal d'arachides" (96).

Ce sont les Wolof du Gandiolais et du Ndiambour, régions de sols sableux, proches de Saint Louis, qui vont développer la culture de la "pistache" pour la vente. Traditionnellement, ils avaient l'habitude de venir troquer à Saint Louis les produits de leur terre et de leur modeste industrie... dont le ricin et le pourghère au rang des graines oléagineuses fournissant de l'huile d'éclairage (97). Ces huiles ont en effet l'avantage de ne pas geler en hiver (98).

Très vite, des commerçants avisés de Saint Louis ont l'idée d'accaparer le nouveau trafic en s'installant à Gandiole, près des lieux de production. Dès 1849, le village promu au rang d'escale, traite 4000 tonneaux de graines (2400 tonnes environ) (99). Des maisons de commerce

---

(93) Archives Nationales, Paris, sect.O.M. Sénégal XV, entreprises particulières, dossier 8 Auxcousteaux, 1847.

(94) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des lettres de Marc Maurel (16/2/1867 à 21/2/1869). Lettre du 14/4/1867 à L.Vézia à Gorée.

(95) Ricard (Dr F). ouv.cit. pp.170-171

(96) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des lettres de Marc Maurel (17/7/1863 - 19/7/1864). Lettre du 18/7/1863 à MM.Maurel et Prom à Saint Louis.

(97) Maine. art.cit. p.305

(98) Archives Maurel et Prom, copies des lettres de Marc Maurel (17/7/1863 - 19/7/1864). Lettre du 19/8/1863 à MM.Maurel et Prom, St Louis.

(99) Carrère (F) et Holle (P). ouv.cit. p.85. Pour sa part, Boucé Villaumez : Commerce et traite des noirs, ouv.cit. p.31, remarque :"Les villages de Gandiol sont en quelque sorte les entrepôts de traite du Cayor avec la colonie. De nombreux bâteaux y descendent journellement et remontent le fleuve à la cordelle jusqu'à Saint Louis".

concurrentes, peu désireuses d'opérer hors de leurs établissements de Saint Louis, entreprennent de ruiner cette initiative en poussant le Damel du Cayor à demander une "coutume" de 700 pièces de Guinée pour autoriser l'escale (100). Le Gouverneur leur donne satisfaction en interdisant la traite de l'arachide du Cayor ailleurs qu'à Sor et Saint-Louis (arrêté du 17 août 1859). Une telle mesure ne semble pas avoir entravé l'essor de la production : les arachides sont vendues directement à Saint-Louis ou bien sont cédées à des intermédiaires de Gandiole qui assurent la traversée du fleuve. La construction d'un pont reliant l'île de Sor au continent facilite d'ailleurs les transactions (101). En 1856, une dépêche ministérielle du 4 avril officialise le marché pour la vente des arachides de Saint-Louis (102). Alors la plupart des maisons de commerce avaient commencé à s'organiser pour ce nouveau trafic. Dès 1853, Maurel et Prom avaient construit un magasin à arachides à Saint-Louis (103).

En même temps qu'elle se propage dans le Nord du Cayor, la culture de l'arachide progresse dans de nombreux secteurs de la vallée du "Fleuve". Malgré les tentatives infructueuses du Walo, la plante apparaît dans les jardins et les champs cultivés par des habitants de Saint Louis, dans les îles du delta (104). Elle se propage aussi dans le Djoloff qui envoie de petites quantités d'arachides au comptoir de Merinaghen fondé en 1842. Mais c'est le Haut fleuve qui, très tôt, fournit des récoltes "d'une abondance merveilleuse et d'une qualité supérieure" (105). Le Damga et le Galam ou Gadiaga (106), de part et d'autre de Bakel, procurent l'essentiel des arachides traitées à cette escale où, en

---

(100) Depuis le milieu du XVIème siècle, le souverain du Cayor porte le titre de Damel. D'après Faidherbe ("Notice historique sur le Cayor", Bull.de la Soc.de Géog.de Paris, 1883, 4ème trim., pp.527-564) : "En 1849 fut établie une coutume de 150 pièces de Guinées.. Les années suivantes, les traitants s'arrangèrent directement avec les autorités du Cayor"(cf p.552).

(101) Carrère (F) et Holle (F). ouv.cit. p.87. C'est un pont de bateaux.

(102) Archives Nationales du Sénégal. Dakar, série 1 B 230, répertoire chronologique des dépêches minist. 1850-1860. Dépêche n° 109

(103) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Lettres de Marc Maurel, Directeur à Saint Louis, 1852-1853 ; lettre du 11/1/1853 à son oncle, Hilaire Maurel.

(104) Boilat (Abbé P.D). Esquisses sénégalaises, Paris, P.Bertrand, 1853 495 pp. cf pp.287-288

(105) Carrère (F) et Holle (P). ouv.cit. pp.119 et 148. Cette arachide est alors réputée pour la faible épaisseur de sa coque et sa forte teneur en huile. En fait, elle s'avère assez vite de qualité inférieure : coque cassante, graines très petites.

(106) Depuis le milieu du XIXème siècle, les auteurs substituent au terme de Galam celui de Gadiaga, véritable nom de la région.

1856, sont installées treize maisons de commerce (107). Le Khasso et le Boundou y expédient aussi de petites quantités de graines (108).

Le grand problème pour le "Haut fleuve" est celui de l'expédition à partir de Bakel des graines "traitées". Le trajet Bakel - St Louis (150 lieues ou 600 kms) durait 35 à 45 jours et revenait à 45 francs le tonneau de charge. Seule la gomme avait assez de valeur pour être transportée à ce tarif. L'arrêté du 17 juin 1852 qui réduit les droits de navigation sur le fleuve est propre à favoriser le trafic des arachides qui, par ailleurs, par le compromis du 3 avril 1850, ont une "valeur indexée" sur celle de la gomme. La barrique de graines est estimée à 34 kgs de gomme en 1850, à 45 en 1851 (109). A l'origine, ces arachides sont transportées sur de grandes allèges plates qui peuvent descendre le courant jusqu'à une période avancée de la décrue. Mais la difficulté essentielle réside dans la remontée. En 1854, pour tenter une desserte régulière du Haut fleuve, du moins en période de crue et relier directement le Sénégal à Bordeaux, Hilaire Maurel fait remonter jusqu'à Bakel son vapeur "l'Aquitaine". Le 12 octobre, il en repart avec 532 tonnes de produits, surtout gomme et arachides. Les incidents nombreux et le coût du frêt (50 francs la tonne) font de cet exploit technique un échec commercial. C'est seulement en 1876 que la navigation fluviale avec cargos jusqu'à 300 tonneaux remontant en hautes eaux à Bakel deviendra régulière. Mais alors l'arachide ne jouera qu'un rôle assez restreint (110).

"Les conditions seraient réunies pour un progrès régulier de la production et des exportations du produit, si l'insécurité ne régnait, tant dans le Cayor que dans le Walo et le Djoloff où les Trarzas essaient d'entraver la culture de la pistache" (111). Le commerce ne pouvait

---

(107) Anonyme : Affaires politiques et militaires du Sénégal. Rev.col. 1856, pp.342-354, cf p.346

(108) Faidherbe (Gal L). Notice sur la colonie du Sénégal. Paris, A. Bertrand, 1859, 98 pp. cf pp.54 et 59

(109) Maine. ouv.cit. p.307

(110) Baillet (E). Origines de la navigation à vapeur. Le voyage au Sénégal de l'"Aquitaine" de Maurel et Prom. Rev.Philom.de Bordeaux, 1937, pp.162-177, cf pp.173-174

(111) Carrère (F) et Holle (P). ouv.cit. pp.184-383 et Cultru (P). Histoire du Sénégal. ouv.cit. p.368. Quant aux difficultés faites au commerce par ces attaques, voir par exemple : Arch.Nat. du Sénégal. Dakar, série Q.18, traite de la gomme, 1835-1841, pièce E a 110 : Rapport à Monsieur le Gouverneur sur la perte d'une péniche appartenant à M.Alin Ainé (5 mars 1840). Cette embarcation transportant des graines, 630 livres de gomme, 10 sacs de pistaches et 100 savons du pays a été détruite par les Toucouleurs.

rester insensible à une telle situation. Dès le 8 décembre 1851, une pétition est adressée par les commerçants de Saint Louis au Gouverneur Protêt : "Nous demandons au Gouverneur deux points fortifiés dans le fleuve, nous ne devons pas souffrir qu'une seule exaction se produise dans le Fouta ou le Walo... l'avenir du pays est dans la culture de l'arachide ; sans elle, le Sénégal ne sera jamais qu'un petit comptoir" (112). Ces réclamations débouchent sur la création en 1854 des deux postes et centres fixes de commerce de Dagana et Podor, qui ne résoud rien. Dès 1855, les initiatives de El Hadj Omar perturbent gravement les transactions. Dans le premier trimestre de 1856, les maisons de commerce de Bakel ont traité seulement 2,101 kgs d'arachides (113). Le Gadiaga, grand pourvoyeur traditionnel est ruiné pour quelques années (114). Les multiples colonnes envoyées par Faidherbe jusqu'au Haut fleuve ne ramèneront un semblant de calme que vers 1860.

En dépit de ces difficultés, Saint-Louis s'avère dès les années "cinquante" un carrefour des arachides du Nord du Cayor et du "Haut fleuve". En 1858, le port exporte 4365 tonnes de graines, chiffre qui ne sera dépassé qu'en 1869. Dans la décennie 1860-1870, les envois se maintiennent à une moyenne de 2655 tonnes annuelles expédiées avant tout sur la France.

b) Gorée et le Cap Vert

Au Sud, sous l'impulsion de Gorée, l'expansion de la culture se fait à partir de la presqu'île du Cap-Vert (115). Avant même l'occupation officielle, des commerçants s'y sont installés. Baudin a tenté des essais agronomiques à Hann depuis 1821 et enfin Rousseau et Jean de St Jean ont acquis un terrain à Rufisque pour y cultiver l'arachide. En 1851, la presqu'île aurait fourni cinq cents boisseaux d'arachide au commerce et dès 1852, cinquante mille ! (116). Cette expansion rapide

---

(112) Archives Maurel et Prom, hors classement. Pétition signée Marc Maurel, A.Teisseire, Grange et Derneville.

(113) Anonyme : Affaires politiques et militaires du Sénégal. art.cit.1856

(114) Pascal (S.L). Voyage au Bambouk et retour à Bakel. "Le Tour du Monde III, 1861, pp.39-48

(115) Bouet-Willaumez (E). ouv.cit. p.29 : "C'est surtout dans les points du littoral, voisins de Gorée que ce produit (l'arachide) se cultive et se traite en abondance".

(116) Charpy (J). La fondation de Dakar. Paris, Larose, 1958, 589 pp. cf p.88. Lettre de Faidherbe, Directeur du Génie à Gorée, au Gouverneur (15 mars 1853).

de la nouvelle culture est mise à profit par les Lébou de Dakar qui, en 1853 "ont la prétention" d'exiger un prix minimum de cinq francs par boisseau d'arachides, ce qui motive des plaintes du commerce au Commandant de Gorée.

Comme à Saint Louis, le réflexe de certaines maisons de commerce est de s'avancer au plus près des régions les plus productrices, c'est-à-dire le Diander vers Pout et l'Ouest du Baol. Elles s'installent à Rufisque, l'ancienne Rio Fresco, à vingt huit kilomètres de Dakar par la plage, où "les routes de Saint Louis, des Sérères, du Cayor méridional et du Baol aboutissent comme à un centre" (117). Une des premières, la maison Maurel et Prom s'y est installée en 1859 et auprès de Faidherbe qui veut favoriser "Dacar qui finira par devenir le centre de nos possessions sénégalaises", elle se justifie : "Nous sommes allés à Rufisque à notre corps défendant, mais c'est à proximité du Baol et de plus, les indigènes ne trouvent pas de pâturages pour leurs bêtes dans la presqu'île" (118). Dès le début des années "soixante", la firme traite en ce point une "centaine de mille boisseaux d'arachides" (1,250 tonnes environ) et entreprend de construire un appontement sur pilotis en troncs de rôniers (119). Dès 1860, des ventes de terrains importantes s'y font à deux francs cinquante le mètre carré, alors que des locations sont pratiquées à vingt centimes le mètre carré.

En tout, l'exportation des arachides en coques par la rade de Rufisque s'élève à 1500 tonnes en 1860 (120) ; elle passe à une moyenne de 2100 tonnes entre 1861 et 1866 pour atteindre 5600 tonnes en 1867 (121)

Au début de cette décennie 1860, les maisons de commerce de Gorée semblent d'ailleurs hésiter quant au choix du meilleur site d'implantation des installations requises par le nouveau commerce des ara-

---

(117) Haurigot (S). Quinze mois en Sénégambie. Extrait des Annales des Voyages. Janvier 1869. Paris, Challamel, 44 pp. cf p.38. Rufisque avait été annexée par Faidherbe en 1857.

(118) Archives Maurel et Prom. Copie des lettres aux agents des comptoirs d'Afrique. Registre 10 décembre 1862 - 24 janvier 1867. Lettre de M.Maurel à L.Vézia, Directeur du comptoir de Gorée, p.108, 23/6/1863 Pinet Laprade faisait remarquer pour sa part que "les troupeaux entassés dans la presqu'île y étaient décimés par la maladie". Arch. Nation. Dakar, 1 G 33, notices sur les Sérères et le Diander 1861-71

(119) Archives Maurel et Prom. Registre 10 déc.1862 - 24 janv.1867. Lettre de M.Maurel à L.Vézia, 24 décembre 1862

(120) Anfreville de la Salle (Dr d'). Notre vieux Sénégal, son histoire, son état actuel, ce qu'il peut devenir. Paris, Challamel 1909, 298pp. Un plan directeur de la ville avait été établi dès 1860.

(121) Archives Nationales de Dakar. 1 G 33, Notices sur les Sérères et le Diander, 1861-1871. Cf Comptoir de Rufisque 1868.

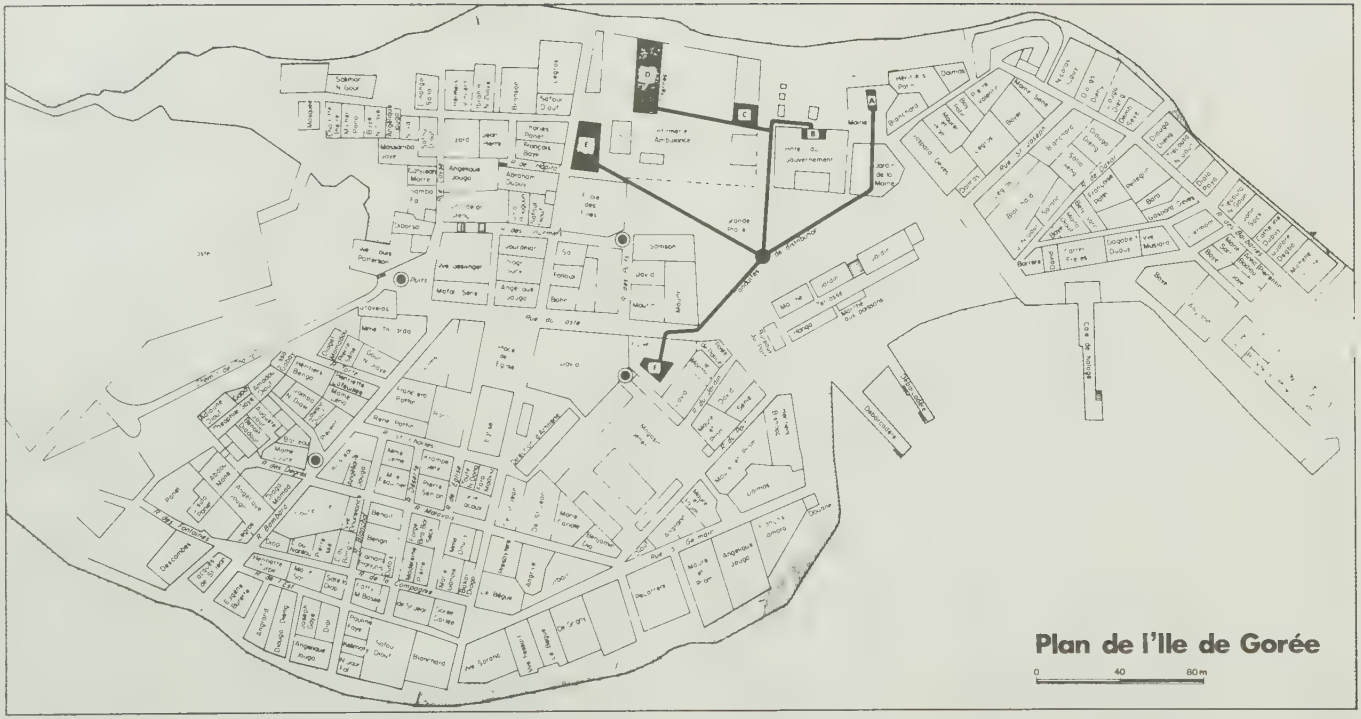

Figure 101 : Le cadastre de l'île de Gorée en 1855.
(D'après les archives de Dakar, p112 : Bâtiments de Gorée, 1833-1882)
Les lettres A, B, C, D, E, F représentent les citernes alimentées par le château d'eau.

chides. La fortune de Gorée est menacée. L'île est saturée de constructions ; le manque de place a conduit les commerçants à s'installer à Dakar depuis une dizaine d'années ; les manutentions maritimes y sont difficiles et enfin, le nombre des commerçants est tel qu'une crise est prévisible (122) (cf figure 101). Cependant l'attachement des firmes à ce site fait que les investissements y continuent. En 1863, Maurel et Prom entreprennent la construction de magasins car les "grands risques d'incendie et de pillage sont tels qu'il ne faut pas stocker dans les villages" (123). Mais en même temps, la firme s'est solidement implantée à Rufisque et à Dakar : "Nous avons engagé Vézia à acheter un terrain à Dacar à proximité de la jetée. Il en a acheté un de 1800 m2. La construction du petit port de Dacar peut modifier bien des choses. Les embarquements et les débarquements s'y feront bien plus vite qu'à Gorée" (124). En fait, le port de Dakar créé dès 1863 va changer bien des choses. Avec la navigation à vapeur qui se développe, le rôle portuaire de Gorée connaît comme la marine à voile, un irrémédiable déclin (125). Rufisque se confirme comme le grand centre d'exportation de l'arachide dont la culture s'étend bientôt vers le Nord à tout le Cayor et débute vers le Sud sur la "Petite côte" et dans le Sine-Saloum.

c) L'extension de la culture : Cayor et Baol, Petite Côte et Sine Saloum

Du Cap Vert au Sud au Walo au Nord, la culture de l'arachide gagne rapidement tout le Cayor occidental. A l'Est de la ligne des niayes qui empêchent la nouvelle culture d'atteindre la mer, celle-ci trouve des conditions naturelles et humaines très favorables : les sols dior sableux lui sont très propices et même au Nord, la durée de l'hivernage et le total des précipitations assurent, sauf année calamiteuse, une

---

(122) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des Lettres de Marc Maurel déc.1862 - 24 janv.1867. Lettre du 24 avril 1863 à Louis Vézia à Gorée : "Je crains qu'avant peu, il y ait une crise à Gorée, car il y a beaucoup trop de petits marchands pour les ressources de la localité" (cf figure 101).

(123) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des lettres de Marc Maurel Lettre du 19 mars 1863 à Urbain Maurel (son frère) en Gambie.

(124) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des lettres de Marc Maurel Déc.1862 - 24 janv.1867. Lettre du 23 mai 1863 à Urbain Maurel.

(125) Schrader (M). Dakar. Rev.de Paris, 15 oct.1912, pp.790-816, cf p. 798. En 1866, les paquebots des "Messageries impériales inaugurent le port". Cf Vallon (A). Le port de Dakar en 1866. Rev.Marit.et col. Juin 1887, pp.382-394

récolte valable (cf p. 66). "L'arachide vient presque spontanément dans les pays peu fertiles du Cayor" (126). Or dans ces régions qui se trouvent au long de la route terrestre de Gorée à Saint Louis, les nobles disposent dès avant 1848 de la main d'oeuvre abondante des captifs qui n'ont pu être embarqués, puis ensuite, malgré l'émancipation, de la masse des esclaves domestiques que leurs maîtres vont employer à la culture des arachides : "On comprend que cette émancipation n'ait produit aucune interruption dans le mouvement commercial de la colonie" (127). Certains Européens encouragent cette "reconversion" de la main d'oeuvre ; au chef lébou de Dakar qui lui proposait des esclaves, Rousseau-Chazelles aurait répliqué : "Garde tes captifs, ils sont nos semblables, mais pour des arachides je t'offre tout ce que tu veux d'Europe. Le lendemain, les marabouts étaient réunis, enterraient des gris-gris et promettaient de propager la culture de l'arachide" (128). Pour sa part, Faidherbe rapporte qu'un peu plus tard en 1858, "un roi nègre auquel on demandait des travailleurs volontaires répliqua : je n'en ai pas ; depuis qu'on ne vient plus m'en demander (des esclaves), je les emploie à cultiver des arachides et cela me rapporte beaucoup plus de profits" (129).

C'est finalement cette impulsion donnée par l'aristocratie wolof du Cayor qui y explique le développement de la culture "à laquelle les habitants se livrèrent avec une telle ardeur qu'ils délaissèrent le mil et que le Damel défendit alors à ses sujets de se livrer à la production exclusive de l'arachide, mesure qui ferait honneur à un économiste civilisé" (130). Les années "soixante" sont en effet marquées par de véritables famines qui, en dehors des progrès de l'arachide, s'expliquent par une mauvaise climatologie, les vols de sauterelles et l'insécurité (131). A plusieurs reprises, il fallut distribuer des semences (132) et

---

(126)) Rapports de la Commission des comptoirs et du commerce des côtes d'Afrique. Paris, Imprimerie Nationale, juin 1851, 143 pp. cf p.9

(127) Bouet Willaumez (Comte E). Les colonies françaises en 1852. Revue des Deux Mondes, 1952. Le Sénégal, pp.14-18, cf p.16

(128) Adam (J). L'arachide. ouv.cit. p.16

(129) Faidherbe (Gal L). Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale. ouv.cit. p.383

(130) Ricard (Dr P). ouv.cit. p.272. Cette remarque est à rapprocher de celle de Bouet Willaumez (Commerce et traite des noirs. ouv.cit. p.54) : "Saint Louis expédie du mil à Gorée, car les naturels de ces territoires (Baol, Cayor) cultivent beaucoup d'arachides et négligent leurs moissons de mil".

(131) Le quintal de mil était coté 80 Frs à Saint Louis en janvier 1864. Archives Maurel et Prom. Lettres d'H.Maurel du 15 janv.et du 23 mai 1864 à MM.Maurel et Prom à St Louis : "Si Galam a donné du mil, la disette à Saint Louis pourra être atténuée".

les affamés affluaient à Saint Louis (133). En 1859, la production du Cayor aurait été d'environ 8000 tonnes (134). En 1874, elle n'aurait guère dépassé 10.000 tonnes, soit 2.500.000 francs environ à l'achat, pour un commerce total évalué à trois millions de francs par Vallière (135).

Le problème majeur du Cayor est cependant d'ordre politique. Les querelles dynastiques et les multiples conflits entre les Damels successifs et les autorités de Saint Louis créent une insécurité presque permanente. La volonté des Français d'aménager la liaison terrestre Saint Louis - Gorée, les condamne à des interventions constantes. De 1859 à 1862, la pose de la ligne télégraphique envenime les relations. De 1865 à à 1885, ce sont de graves différends avec Lat-Dior au sujet de la construction du chemin de fer (136). Il est bien évident dans ces conditions que la culture de l'arachide ne peut connaître une expansion spectaculaire : "Les habitants du Cayor se remettraient vite à produire et à échanger si on pouvait leur inspirer confiance et sécurité" (137).

Dans ce pays dépourvu de voies fluviales, se pose aussi le problème des transports. Au long des médiocres pistes sableuses, l'évacuation de la récolte était assurée par des animaux de bât, non sans difficultés : "Les chameaux sont sujets à la maladie et à la mort, les ânes sont résistants mais portent peu, les mules résistent elles aussi mais elles coûtent plus cher" (138). Les Maures prennent l'habitude de "descendre" jusque dans le Baol et sur la Petite Côte avec leurs chameaux, mais surtout les Wolofs, propriétaires de troupeaux deviennent de véritables entrepreneurs de transport : "Les femmes riches du Cayor dans les années cinquante, employaient leur dot à l'acquisition de chameaux destinés au transport de l'arachide" (139). La moitié des produits restait généralement comme prix du frêt entre les mains du transporteur. On

---

(132) Arch.Nat. Dakar 1 G 36. Notice sur le Cayor 1837-1870 (famine de 1864). Voir aussi 1 G 291, Le Cercle de Louga par l'Administrateur Forizé (1904).

(133) Arch.Nat. Dakar 1 G 36. Notice sur le Cayor 1837-70 (inachevée).

(134) Arch.Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des Lettres 17/7/1863 - 19/7/1864. Lettre d'H.Maurel à MM.Maurel et Prom, Saint-Louis, 23 mai 1864 "Il est très malheureux que les récoltes (de mil) manquent si souvent depuis 1859 ; il est impossible que la production d'arachides se développe dans de pareilles conditions."

(135) Saint-Martin (Y). Une source de l'histoire coloniale du Sénégal : Les rapports de situation politique, 1874-1891. Rev.Franç.Hist.O.M. n°187, T.LII, 2°trim.1965, pp.153-224, cf p.190. Il s'agit de la sous série 2B : Aff.polit. (2B 73 à 2B 78) des Arch.Nat.du Sénégal à Dakar.

(136) Brigaud (F). Histoire traditionnelle du Sénégal. Et.sénég., St Louis C.R.D.S. n°9, 1962, 335 pp. cf pp.114-115

(137) Arch.Maurel et Prom, Bordeaux, Lettre du 14 avril 1867 à Louis Vézia à Gorée.

comprend dans ces conditions que la culture de l'arachide n'ait guère pu être pratiquée à plus de cent kilomètres des ports. Le chemin de fer s'imposait, mais on s'explique alors que les intérêts "financiers" des propriétaires de bêtes de bât aient pu inspirer certaines oppositions.

Ce n'est pratiquement pas avant les années "soixante" que les régions situées au Sud du Cap Vert, Petite Côte et Sine Saloum, comptent au rang de véritables productrices d'arachides. Certes, Bouet-Willaumez a remarqué que le magnifique estuaire du Saloum "fréquenté par nos caboteurs de Gorée" vient apporter son contingent d'arachides à l'exportation de l'île : 3 tonneaux en 1843, 36 en 1844 et 100 en 1845 (140). Sur la Petite Côte, quelques traitants étaient installés ; mais tous ces établissements étaient précaires, car ils étaient soumis au bon vouloir du Damel du Cayor et des Bour Saloum et Sine. C'est l'expédition de Faidherbe en mai 1859 qui va jouer un rôle décisif dans le développement du commerce et de la production arachidière : les différents souverains reconnaissent les droits des traitants ; Joal et Kaolack deviennent des postes (141).

En dépit de difficultés qui exigent l'intervention de Pinet-Laprade en 1861, Kaolack devient rapidement un centre arachidier non négligeable ; en 1862 y sont installées quatre maisons de commerce de Gorée: Barrère, Maurel et Prom, Boutit, Dupuy et seize autres commerçants patentés qui exportent 15.643 boisseaux d'arachide (195,4 tonnes)(142). En 1872 Fleuriot de Langle rapporte que la "rivière de Saloum" habitée par les Sérères, offre des terrains bien cultivés et fournit en abondance du riz, du millet, des arachides. Mais bien que la rivière soit accessible aux caboteurs, une partie des produits est transportée en pirogues à Sainte Marie de Bathurst où les navires français viennent acheter les arachides

---

(138) Arch.Maurel et Prom, Bordeaux. Copies des lettres de M.Maurel, 16/2/1867 à 21/2/1869. Lettre du 21 fév.1967 à L.Vézia à Gorée. Le chameau portait en moyenne 300 à 350 kgs, le boeuf 250 à 300, l'âne 100 à 130. Le parcours journalier moyen était de 30 kms.

(139) Ricard (Dr P). ouv.cit. p.393

(140) Bouet-Willaumez (E). Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique. ouv.cit. pp.57 et 61.

(141) Arch.Nat. Dakar 1 G 33. Notices sur les Serères et le Diander, 1861-1871. Cf Notice sur les Sérères par Pinet-Laprade, 1864, p.24

(142) Dessertine (A). Naissance d'un port, Kaolack des origines à 1900. Annales Africaines, 1961, pp.225-259, cf p.247.

pour les transporter à Marseille. Par contre, une partie de la production du Sine est évacuée par terre vers Rufisque qui sert d'entrepôt (143).

Quant aux pays "Sérère none" au contact de la Petite Côte, il ne semble pas qu'ils aient produit beaucoup d'arachides avant 1865. Pinet-Laprade prétend y avoir été le promoteur de la culture pour avoir distribué quelques sacs de graines en 1866 (144). De ce fait, en 1861, Joal n'avait exporté que 1813 francs d'arachides (145).

2) Les progrès rapides de l'arachide dans les "Rivières" jusqu'en 1868.

Le trafic des arachides en provenance du Cap Vert, du Cayor et du Baol intéressant pour le commerce de Gorée, n'était pas suffisant (146). A la recherche d'un aliment pour le cabotage, les négociants de l'île vont encourager la culture de la pistache dans les "pays des Rivières" (de la Gambie à la Sierra Leone) où leurs goélettes fréquentent régulièrement les comptoirs d'Albréda, Sédhiou, Bissagos et ceux des estuaires des Rios Nunez et Pongo. Dès la fin des années "quarante", alors que les Anglais se désintéressent pratiquement de l'arachide, le commerce français détient, du Sénégal à la Sierra Leone, un véritable monopole du produit, ce qui figure une sorte de réplique à l'accaparement par les Britanniques des transactions sur l'huile de palme. Dès la période 1849-1851, le nombre des navires français fréquentant Bathurst est quatre fois celui des bateaux anglais (147). Selon Rousseau-Chazelles, dans la même période, "de Sainte Marie de Bathurst à Sierra-Leone, les navires français sont à eux seuls plus nombreux que les navires anglais, américains et autres" (148). En 1860 enfin, Faidherbe trouve dans les Rivières un commerce français prédominant (149).

---

(143) Fleuriot de Langle (Vice-Amiral). Croisières à la Côte d'Afrique. "Le Tour du Monde", 1872, XXIII, 593ème, 594ème et 595ème livres, cf livre 593, pp.305-352, cf pp.336-340

(144) Schnapper (B). ouv.cit. p.229

(145) Anonyme : Notices sur les colonies françaises. Paris, Challamel 1866, 767 pp. cf p.201

(146) Arch.Nat. Dakar 7 G 1 Rivières du Sud. Instructions pour la Commission chargée d'explorer la côte du Sud de Gorée. Sous la direction de M.Dagorne, Commandant particulier de Gorée, elle s'est embarquée à bord de l'Aigle d'Or en mars 1837.

(147) Demongeot (A). Le commerce français en Gambie : Passé et présent. Encycl.col.et marit.mens., jv 1951, pp.10-12

(148) Masson (P). ouv.cit. p.471

(149) Arch.Nat. Dakar 1 G 26. Voyage de Faidherbe à la Côte d'Afrique en 1860, Rapport au Ministre.

a) La Gambie

L'exemple de la Gambie est pour le moins original ; le Gouvernement anglais y favorise la culture de l'arachide qui profite essentiellement au commerce français. En 1838, le gouvernement britannique octroie en Gambie des terres à des Africains libérés qui y cultivent l'arachide. Pour sa part, la Wesleyan Mission qui, dès 1823 avait ouvert une ferme modèle dans l'île Mac-Carthy appuie ces efforts (150). Dans ces conditions, la culture progresse rapidement, d'autant plus que les transports sont faciles sur cette magnifique artère fluviale où les navires de 1500 tonneaux peuvent remonter jusqu'à Kuntaur. Très tôt d'ailleurs, les "escales" de Gambie attireront les graines récoltées dans les régions voisines enclavées du Rip, du Niani Ouli, de Haute Casamance et du Firdou (151).

Les commerçants français de Gorée sont très bien placés pour accaparer une partie notable du trafic. Régulièrement leurs côtres visitent le comptoir d'Albréda (152) dont l'activité avant le commerce de l'arachide, est restreinte : un peu d'or et d'ivoire, de la cire et des cuirs apportés par les Mandingues (153). Depuis 1826, l'essentiel de ce trafic est aux mains d'une Société formée par six négociants de Gorée sous la raison sociale "Potin et Valantin" (154). Avec l'arachide, le trafic d'Albréda connait un certain essor : les exportations passent de 14.000 francs en 1842 à 481.000 en 1848 (155). Dès 1843, Régis de Marseille aurait acheté 300 tonnes de graines à l'escale (156) dont les magasins contenaient au 31 mars 1845 99.500 boisseaux pour 250.000 Frs

---

(150) Southorn (Lady). ouv.cit. p.184

(151) Demongeot (A). art.cit. p.10

(152) Albréda à l'embouchure nord de la Gambie a été fondé par Ducasse en octobre 1678. A la fin du XVIIIème siècle, le comptoir n'avait guère d'activité. Il connaît un regain d'intérêt après 1815 et à ce titre est visité par le Baron Roger en avril-mai 1826. Voir sur ce comptoir : Legrand (G). La Gambie, notes historiques et géographiques. Bull.du Com.d'Et.Hist.et scient.de l'A.O.F., 1928, T.XI, n°3, pp.432-484, cf pp.446-463 et Marty (P). Le comptoir français d'Albréda en Gambie, 1817-1826. Rev.d'Hist.des col.franç., 1924, 2ème trim. pp.237-272

(153) Bouet-Willaumez (E). Commerce et traite des noirs. ouv.cit. p.62

(154) Marty (P). art.cit. p.265. Il faut remarquer que M.Potin, négociant à Gorée a employé Hubert Prom à son arrivée au Sénégal, sur recommandation d'un cousin de Bordeaux chez lequel le jeune Hubert avait été commis-stagiaire.

(155) Daramy d'Oxoby (J). Le Sénégal en 1925. Paris, Imprimerie de Vaugirard, 1925, 128 pp., cf p.37

(156) Masson (P). ouv.cit. p.470

Figure 102 : Plan de l'escale arachidière de Georgetown (Ile de Mac Carthy) en Gambie en 1851 .

D'après Hecquard (h) . Archives de Dakar 1 G 22°

1 - Concessions commerciales accordées et occupées
2 - Cuisines
3 - Magasins
4 - Corps de garde
5 - Pavillon officiers
6 - Logement du Commandant
7 - Ecoles
8 - Four
9 - Marché
10 - Ecurie
11 - Temple

(157). Dans cette période, de nouveaux commerçants s'installent dans l'escale qui, lors d'une visite faite en 1852 apparaît un "joli comptoir" au Lieutenant Hecquard (158).

Les Anglais jaloux de cette activité étrangère décrètent que tous les navires ou pirogues hors pavillon français doivent payer les droits de douane anglais à Bathurst (159). C'est le début d'une sorte de blocus qui entrave l'arrivée des embarcations chargées de produits à l'escale. Il est dénoué par le traité du 7 mars 1857 qui cède Albréda à la Grande Bretagne. Le commerce français n'en est pas pour autant perturbé car "profitant de dispositions libérales ouvrant la ville et le port de Bathurst au commerce de toutes les nations, ils avaient pris une part importante du commerce" (160). Mieux même, le traité accorde aux Français le libre accès au fleuve qui leur était jusque là refusé et leur confirme le droit de résidence. Ainsi, la maison Maurel et Prom qui avait envisagé la question dès 1853 s'installe à Mac Carthy (161). Cette présence des Français au coeur même des régions de production leur permet d'éviter l'intermédiaire obligatoire des traitants mandingues, les "stattees" protégés par les Anglais, qui vendaient au "prix élevé de 2,05 Frs à 2,25 le boisseau, ne laissant à notre commerce que le bénéfice du frêt" (162). Dès lors les maisons françaises emploient des traitants libres, les "dealers" auxquels elles vendent les marchandises moins cher qu'aux intermédiaires traditionnels (163). On leur fournit aussi des pièces de 5 Frs, les "gourdes" qui, introduites depuis 1843 seraient l'un des éléments essentiels de suprématie pour le commerce français (164).

---

(157) Daramy d'Oxoby (J). ouv.cit. p.37

(158) Hecquard (H). Voyages sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afriq occidentale. Paris, Bénard, 1853, 409 pp.

(159) Legrand (G). art.cit. p.445. Voir aussi Archives Nationales, Dakar 1 B 230, dépêche n°329, une réclamation de Marc Maurel en date du 13 octobre 1853

(160) Demongeot (A). art.cit. p.10

(161) Archives Maurel et Prom. Lettre de Marc Maurel à Bordeaux, le 11 janvier 1853 : "Je crois qu'un établissement à Mac-Carthy serait susceptible de donner de bons résultats, surtout si la maison Forster se retire et s'il ne reste que Brown comme maison importante". Mac-Carthy se trouve à environ 200 milles de Bathurst.

(162) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 43 G. Rapport du Commandant Chaigneau, 21 février 1848, document cité.

(163) Arch.Maurel et Prom, Bordeaux. Lettre d'Emile Maurel à M. A.Vermin Marseille, 18 octobre 1881

(164) Gray (J.M). A history of the Gambia. Cambridge Univ.Press, Londres 1940, 508 pp. cf p.383

Malgré des troubles dans le Combo qui, de 1852 à 1857 expliquent une légère baisse de production, les exportations de Gambie progressent régulièrement pour dépasser en moyenne 12.000 tonnes dans les années "soixante" où la plus grande partie des tonnages est expédiée vers la France,au point que la Gambie est alors un "monopole français" (165). La seule maison Maurel et Prom y a fait de 1849 à 1860 des ventes de 3.856.412,55 Frs de marchandises, soit plus de 300.000 Frs par an ! (166)

b) La Casamance

Le 22 janvier 1836 l'île de Carabane, le 24 mars 1837 le village de Sédhiou sont passés sous la souveraineté française (167). Proche de l'embouchure, mais isolée du continent, Carabane végète quelque peu car elle ne reçoit par pirogues que de maigres produits : la culture de l'arachide n'atteindra que tard la Basse Casamance (168) et les produits du palmier d'assez médiocre importance ne sont pas encore recherchés par les commerçants de Gorée qui fréquentent l'escale. On n'y traite qu'un peu de riz, des peaux et des amandes de touloucouna, graines oléagineuses alors recherchées par les Européens (169). En fait Carabane, avant d'être supplantée par Ziguinchor cédée à la France en 1887, affirmera surtout une vocation de relai entre les navigations fluviale et maritime : les côtres et les chalands à voile "descendent les arachides de Sédhiou embarquées ici par les navires de haute mer"(170).

Sédhiou par contre, à 165 kms de la mer, bénéficie d'une situation très avantageuse : la marée qui remonte jusqu'à Diana Malary permet la navigation des côtres et l'utilisation des allèges plates est possible jusqu'à Kolda. De plus, le nouveau comptoir est relié à la Gambie au Nord

---

(165) Burton (R). Wanderings in West Africa, from Liverpool to Fernando Po. London, Tursley Bros, 1863, 2 vol. Vol.I, 303 pp., cf p.185

(166) Arch. Maurel et Prom. Livre-journal n°8, 1861-1863 "Opérations Gambie 1841-1860", cf p.78

(167) Sur le terrain de Sédhiou, un poste a été édifié en 1838. Voir : Bocandé (B). Carabane et Sédhiou. Rev.Col. 2ème série, 1855, T.XVI, pp.398-421 et Adam (G). Sédhiou de 1855 à fin de 1883. Rev.Col. 1900 n° 22, oct. pp.1287-1313 et n° 23, nov. pp.1371-1381

(168) Adam (G). art.cit. p.1303 : "C'est en 1865 que pour la première fois l'on va essayer l'arachide en Basse Casamance".

(169) Bouet-Willaumez (E). ouv.cit. pp.63-65 : "Ils extraient de préférence la noix de touloucouna... l'arbre qui la produit couvre la contrée". Voir aussi Bocandé (B). art.cit. p.419

(170) Barthélémy (A). Guide du voyageur dans la Sénégambie française. Bordeaux, J.Durand, 1884, 330 pp. cf p.117

Figure 103 : Carte générale de la Casamance, dressée sous la direction du chef de bataillon Pinet Laprade, commandant particulier de Gorée et dépendances. (D'après les travaux hydrographiques de MM. Kosman et Parchappe, et les reconnaissances militaires de MM. Ricour et Falin. Février 1861)

Archives de Dakar F D A pièce n°6

et au Rio Cacheu au Sud par les caravanes mandingues (171). Mais surtout Sédhiou à la charnière de la Basse et de la Moyenne Casamance, se situe au débouché occidental des régions très favorables à l'arachide (cf chap. I, p. 42). Extrême avancée vers l'Ouest de la Casamance soudanienne et mandingue, le Boudhié, le Pakao et le Balmadou, puis toute la moyenne Casamance jusqu'à Kolda, se livrent à partir du début des années 1850 à la culture de l'arachide pour la commercialisation (172). Cette région est alors assez peuplée par des Mandingues, cultivateurs et commerçants qui emploient très vite des esclaves à la nouvelle culture. De plus, les terrains vacants attirent des immigrants sarakolé qui se consacrent à la production de la graine en saison des pluies et abandonnent la région après la traite. Pendant leur séjour, ils reçoivent l'hospitalité chez les habitants qu'ils aident à cultiver leurs champs et ils paient un droit de 10% de leurs ventes d'arachide,"l'adhine" aux chefs (173). Dans les années 1850, les maisons de commerce avaient même essayé de faire cultiver l'arachide pour leur propre compte en consentant des avances aux immigrants et en les nourrissant ; "mais cet usage s'est perdu du fait des bénéfices restreints" (174).

L'activité de Sédhiou est donc rapidement accaparée par la traite de l'arachide. Après avoir tenté en vain d'interdire par arrêté du 18 mars 1845 l'installation en amont pour la traite, "afin de centraliser" le commerce, le Gouverneur du Sénégal a autorisé les transactions par une autre décision du 6 janvier 1849, "si un traité est passé entre le commerçant et le chef du village où il veut s'implanter" (175). Or ceci ne nuit guère aux activités de l'escale. Jusqu'à la fin des années "cinquante", les traitants européens ne se risqueront guère hors de Sédhiou, car l'insécurité est grande. Le 25 mai 1849, après de multiples

---

(171) Bouet-Willaumez (E). ouv.cit. p.64 : "Jusqu'au début du commerce de l'arachide, elles (les caravanes mandingues) trafiquent de l'or, des cuirs et surtout de la cire".

(172) Arch.Maurel et Prom, Bordeaux. Livre-journal n° 8, 1860-1863, p.14 Note sur le commerce de Sédhiou le 10 novembre 1860 : "On cultive les arachides à partir de Sédhiou (sur la rive gauche) et de Sandigneri sur la rive droite jusqu'à Dianna (Diana Malary).

(173) Arch.Maurel et Prom, Bordeaux. Ch. Engelmann, agent Maurel et Prom: "Rapport sur le comptoir de Sédhiou, campagne 1868, 12 pp. Gorée, 20 août 1868. Il s'agit là d'un véritable navétanat.

(174) Arch.Maurel et Prom. Livre-journal n° 8, 1861-1863. Note sur le commerce de Sédhiou, 10 novembre 1860, p.15

(175) Archives Nationales, Paris, Section d'Outre-Mer, Sénégal XIII 11 b.

incidents entre Mandingues et Sarakolé, le Boudhié est annexé par le Commandant du poste, mais cette décision qui ne résoud rien est rapportée par le Gouverneur (14 février 1850). En 1850, un traitant Maurel et Prom est pillé à Madina (176). Dans ces conditions, tout au long des années 1850, ce sont les producteurs qui apportent eux-mêmes les arachides à la factorerie par la voie de terre pour celles qui sont produites hors de l'escale et par les pirogues des Mandingues pour celles qui proviennent de l'amont. Beaucoup de chefs viennent négocier à Sédhiou plus de 3000 boisseaux (177).

Dans les années 1860-1870, les maisons de commerce commanditent de nombreux traitants sarakolés qui opèrent sur trente quatre points de traite où ils commettent de nombreux abus : "ils préfèrent vendre les arachides contre des espèces, alors que ce type de transaction est peu rationnel" (178). Pour éviter les "excès" de ces traitants recrutés sur place, les principales maisons recrutent alors des Lébou et des Saint-Louisiens. Elles ne les délèguent avec des avances que pour les régions éloignées de Sédhiou. A proximité de l'escale, des "mesureurs" lébou font embarquer les arachides dans des chalands et pirogues, sous la surveillance contradictoire des chefs auxquels sont payées des "coutumes". Les règlements se font à Sédhiou (179) hormis versement sur place d'un petit cadeau, le "sirofando" (180). En 1860, le seul Boudhié aurait ainsi fourni 40.000 boisseaux de pistaches (181).

Vers la fin des années "soixante", le commerce arachidier est devenu essentiel pour Sédhiou où de nombreuses maisons de commerce de Gorée sont installées, Merle, Griffon, Maurel et Prom sont parmi les plus importantes (182). Cette dernière a traité 90.000 boisseaux en 1868 (183). Quant à la maison Pastré, firme marseillaise émule de Régis,

---

(176) Adam (G). art.cit. p.1288

(177) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Ch.Engelman, art.cit.

(178) Archives Maurel et Prom, Bordeaux. Ch.Engelman, art.cit.

(179) Arch.Maurel et Prom, Notes sur le commerce de Sédhiou, art.cit.

(180) Arch.Maurel et Prom. Ch.Engelman, art.cit.

(181) Archives Nationales, Dakar 1 G 34. Exploration de la Haute Casamance et de ses rivières, 1860-1866. Rapport de M.Talin, Lieutenant-Commandant à Sédhiou.

(182) Annuaire du Sénégal 1864, p.91 et suiv. : il y a alors 11 maisons de commerce à Sédhiou : G.Devès, F.Baudin, F.Chambas, A.Franciéro, J.Franciéro, V.Huchard (Bocandé), Griffon, Turpin, Maurel et Prom et Marc Merle et neveu.

(183) Archives Maurel et Prom, document non classé.

elle dispose d'un gros comptoir à Sédhiou, "mais elle est aussi présente à Gorée, Carabane, Bissagos et les Rios du Sud, c'est-à-dire partout où se traite l'arachide" (184). Cependant la firme la plus importante de toutes est la maison Griffon menée de façon dynamique par son représentant Jules Rapet (185).

c) Les "Rios de Guinée"

"Au début du développement de la culture de l'arachide au Sénégal, le danger où l'on se trouvait de s'éloigner des côtes fit que les négociants au lieu de rester dans cette colonie... dont l'intérieur ne présentait aucune sécurité, préférèrent descendre en suivant le rivage de la Gambie, en Guinée portugaise et dans nos rivières, pays où ils étaient sous la protection éventuelle des avisos" (186).

Au milieu du XIXème siècle, les Portugais n'occupent plus, dans les Rivières du Sud, qu'un petit nombre de centres commerciaux : Ziguinchor, Cachéo, Bissagos et Boulam, dont la plupart végétaient. De plus, "ils négligeaient l'agriculture, au point qu'ils manquaient parfois des choses nécessaires à la vie, dans un pays remarquable pour sa fertilité" (187).

Comme en Gambie et en Casamance, la navigation côtière est très facile en l'absence de "barre". Les vastes estuaires remontés par la marée sont accessibles aux navires de mer et les nombreux chenaux qui y aboutissent permettent des relations faciles par barques ou pirogues. Mais ces véritables rias au débouché de petites rivières descendant du Fouta Djalon sont à peu de distance de la mer, cinquante à soixante kms en moyenne, barrées par des seuils rocheux qui interdisent la navigation loin vers l'intérieur, comme en Gambie ou en Casamance. La culture et le commerce de l'arachide concernent donc les régions côtières, à hivernage très humide, qui sont aussi le domaine du palmier. Après 1850, alors que la déportation des esclaves est impossible, les chefs noirs mettent partout des esclaves à la production de la graine.

- En Guinée portugaise, les Français s'intéressent assez peu au Rio Cachéo, très proche de la Casamance où ils sont installés : la

---

(184) Masson (P). ouv.cit. pp.390 et 398

(185) Adam (G). art.cit. p.1294

(186) Famechon (M). Notice sur la Guinée française. Exposition Univers. de 1900, 226 pp. cf p.138

(187) Madrolle (C). En Guinée. Paris, Le Soudier 1895, 407 pp. cf p.174

région de production d'arachides au Nord de Farim est en grande partie tournée vers Sédhiou. Par contre, le Rio Geba, magnifique estuaire de remontée facile, précédé au large par les îles Bissagos, offre de grandes possibilités. Les esclaves, la cire, les cuirs, un peu de riz étaient au début des années "cinquante" les principaux aliments d'un commerce assumé par les Saint-Louisiens et les Goréens. C'est la maison Griffon qui aurait été l'une des premières à s'installer à "Boulam" dans l'île située au débouché sud de l'estuaire (188). Alors beaucoup de Goréens renforcent leur implantation et vont essayer d'utiliser un privilège jusque là purement formel. Ils avaient acquis de leur longue fréquentation des pays du Rio Geba des étendues de terrain assez considérables, désignées sous le nom de "pointes". Ils attirent alors sur ces concessions des cultivateurs "papels, brames, mandiagos, sarakolés et mandingues" qui produisent vers 1865, 300 à 350.000 boisseaux d'arachides. Encouragés à l'origine par la maison Griffon, les Portugais achètent l'arachide à ces producteurs avec des marchandises fournies à crédit par elle (189). Pour sa part, la maison Maurel et Prom possédait une vingtaine de lots : "chaque année, nous engagions des bandes de travailleurs qui venaient s'offrir ou que l'on allait recruter dans les îles. Elles étaient embrigadées par escouades de vingt à vingt cinq hommes obéissant à un chef. Nous leur fournissions abri et nourriture et lors de la récolte, un salaire proportionné au nombre de boisseaux. C'était compliqué. Ces arachides de Boulam n'avaient souvent pas une valeur suffisante pour payer les frais de culture... nous avons abandonné les pointes" (190). Ce système avait d'ailleurs été très vite discrédité par une concurrence "sauvage". Fréquemment les intermédiaires qui achetaient l'arachide avec le crédit d'une maison, la livraient à une autre qui accordait une légère gratification. Ainsi, chaque maison a rapidement de gros découverts. En 1867, l'agent Maurel et Prom, P.Rives, a consenti 90.000 Frs de crédit pour n'acquérir que 100.000 boisseaux d'arachides, soit 250.000 Frs : "le bénéfice théorique, soit 65.000 Frs n'exist

---

(188) Arch.Nat. Paris, Sect.O.N., Sénégal XIII 116. Lettre des maisons françaises à Gorée le 9 août 1877 à Monsieur le Commandant du 2ème arrondissement : "nos facteurs dès 1846 en ont posé les premiers jalons" (de la production de l'arachide). Lettre signée Maurel et Prom, Maurel frères, Blanchard, Devès etc...

(189) Arch. Maurel et Prom. Livre-journal n°8, 1861-1863, Rives (P). Notes sur Boulama, pp.201-203

(190) Arch.Maurel et Prom, Registre des copies des lettres d'Emile Maurel (1894-1895). Lettre à M.Faure à Boulam, Bordeaux le 19 novembre 1894.

que dans la mesure où les débiteurs paieront" (191).

A ces difficultés issues de techniques de commerce peu rationnelles et d'une concurrence anarchique s'ajoutent les problèmes, essentiels dans les Rivières, de la sécurité des établissements commerciaux. Mais en Guinée portugaise, les commerçants français se plaignaient en plus des prétentions des Portugais qui prétextant leurs droits sur les terrains, les louaient cher à toutes les maisons qui voulaient installer des factoreries. Vers 1867, certains commerçants (192) souhaitaient que Boulam passât sous la souveraineté britannique : "l'occupation anglaise doit être avantageuse... le commerce devenant libre, nous pourrions supprimer le droit de location" (193) ! Mais ces projets n'ayant pas eu de suite, les commerçants français connaissent à la veille de 1870 de nombreuses difficultés du fait des Portugais qui essaient d'entraver leurs activités.

- Les Rios Nunez et Pongo

Au Nord-Ouest du littoral de la future Guinée française, le Rio Nunez et le Pongo offrent de très beaux estuaires que les côtres de 40 à 50 tonneaux peuvent remonter jusqu'à Kandiafara sur le Cogon, Kakandi sur le Nunez et Bakao sur le Pongo. Ces "rivières" sont les débouchés d'où les caravanes mandingues apportent les hommes et les produits du Fouta Djalon : cire, cuir, un peu de poudre d'or et d'ivoire. De nombreuses explorations vers l'intérieur dont la plus célèbre est celle de René Caillié parti de Kakandi, ont montré que ces rivières étaient les "portes" de cette partie du continent. Mais vers 1830, "nos intérêts au Nunez sont de peu d'importance" (194).

C'est dans les années "cinquante" que se dessine un tournant dans l'économie et le commerce de ces régions ; jusque là le trafic principal était celui des esclaves : les caravanes mandingues les convoyaient jusqu'à la côte où Soussou, Baga et Landouman fournissaient le riz,

---

(191) Arch.Maurel et Prom, livre-journal n°8. Note laissée par P.Maurel à J.Guiraud qui va prendre la direction du comptoir de Gorée. 1er avril 1868, pp.146-157

(192) En 1866, il y a à Boulam quatre factoreries françaises "qui font presque tout le commerce". D'après "La colonie anglaise de Sierra Leone et les pays circomvoisins". Art.anonyme, Rev.Mar.et Col. T.XXI, nov.1867, pp.537-565, cf p.550

(193) Arch.Maurel et Prom. Livre-journ.n°8, 1861-1863. Note sur Boulama par P.Rives. Doc.cit. (Les Anglais ont émis jusqu'en 1869,où est intervenu un arbitrage, des prétentions sur Boulam).

(194) Demongeot (A). Histoire du Nunez. Bull.du Com.des Et.Hist.et scient. de l'A.O.F. T.XXI, 1938, av-juin , pp.177-289, cf p.196

l'huile de palme et les noix de cola pour l'approvisionnement des "bombes" ou magasins où étaient parqués les captifs avant le voyage (195). Malgré les risques encourus, ce trafic se prolonge au Rio Pongo jusqu'en 1850 ! Alors de nombreuses firmes commerciales comme J.B.Pastré, Blanchard ou Merle neveu et fils, sont venus s'installer et entreprennent d'encourager la culture de l'arachide car l'ordonnance du 23 juillet 1840 diminue les droits d'entrée en France pour les produits de ces régions transportés par bateaux français. Ici aussi on emploie la main d'oeuvre des esclaves qui n'ont pu embarquer : "Un obscur traitant, grâce à l'influence qu'il exerçait sur les chefs indigènes (landoumans et nalous) fit que les esclaves... furent employés à la culture de l'arachide" (196). De plus, beaucoup de négriers ayant fait souche, de nombreuses familles de mulâtres s'étaient installées aux environs des points de traite et utilisaient les captifs à la culture (197). Alors l'arachide progresse rapidement et en 1860 le Lieutenant Lambert constate que "Les Nalou s'adonnent presque tous à la culture des arachides qui forme la branche principale du commerce local" (198). Les tribus de l'intérieur ou Toubacaye viennent même cultiver contre paiement à Youra, roi des Nalou , d'un impôt d'environ huit boisseaux d'arachide par tête et par an (199).

Les factoreries se multiplient sur les deux rives des rios. Au Rio Nunez, depuis Victoria jusqu'à Kakandi, limite de la navigation, "apparaissent des maisons élégantes au-dessus desquelles flottent les couleurs des nations civilisées... Autour de ces villas se groupent parfois des villages entiers et toujours de grands magasins où s'entassent les arachides, sésames et autres graines oléagineuses. De lourds wagons les transportent sur des chemins de fer jusqu'aux wharfs où s'amarrent

---

(195) Lacroix (L). Les derniers négriers. Paris, Amiot-Dumont, 1952, 374 pp. cf p.79

(196) Aube (T). Trois ans de campagne au Sénégal. Rev.des Deux Mondes, 1863, T.XLIII, pp.515-567, cf p.552. Il s'agit sans doute de M.Santon "vérificateur de café" qui avant 1850 avait lui-même fait travailler des esclaves sous sa surveillance."Il leur donne un petit terrain de culture, une case et des ustensiles, du riz, des ignames, du manioc, les habille et leur accorde quelques heures en semaine et le dimanche il a fait 6.000 boisseaux (7,250 kgs) d'arachides pour 18.000 Frs". D'après le rapport n°5 adressé à Mr le Commandant en Chef de la divisio navale ,par le Commandant de Corvette La Prudente, Charles-Phil.de Kerhallet (1850). Archives Nationales, Dakar, série 7 G 1. Rapports de tournées Rivières du Sud, 1837-1875.

(197) Famechon (M). ouv.cit. p.138

(198) Ancelle (J). Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Paris, Maisonneuve et Leclerc, 1886, 442 pp. cf p.247

(199) Arch.Nat. Dakar, 7 G 7 pièce 164. Le Commandant chef de poste de Deboké à Mr le Commandant supérieur de Gorée, 25 janvier 1871.

les grands voiliers qui chargent les graines et un peu d'huile de palme et de palmistes" (200). Des goélettes et des côtres amènent aussi aux établissements principaux les produits achetés par les petites factoreries de l'intérieur aux commerçants mandingues : riz, cuirs, cire, sésame et un peu de café.

Dans ces régions côtières où les multiples groupes de "réfugiés"guinéens sont jaloux de leur indépendance, ombrageux et souvent querelleurs, toute activité commerciale exige l'entente avec le "Roi du pays" Chaque traitant européen passe accord avec un tel personnage, où est stipulée la quantité d'arachides et de sésame dont il a besoin, ce qui règle les travaux de culture. Les prix sont fixés à l'avance et le paiement se fait au fur et à mesure en denrées et en marchandises européennes (201). Les maisons de commerce emploient ici de nombreux traitants sénégalais qui dans les différents villages contrôlés par le chef avec lequel chacune d'entre elles a passé un accord, rassemblent et expédient les produits (202).

Un tel système commercial était cependant fragile car il reposait sur le respect des accords entre commerçants et chefs locaux. Les traitants se plaignaient de l'attitude de ces derniers qui "extorquaient" des sommes bien supérieures à celles prévues dans les traités (203) et au moindre différend, grave était le risque de pillage des factoreries : le comptoir de Merle neveu et Cie est saccagé le 13 février 1857 (204). Ils réclament donc eux aussi une protection accrue, d'autant plus justifiée à leurs yeux que dans un rapport fait en juin 1860 après une visite dans ces régions, Faidherbe a déclaré que "l'expansion commerciale est concevable à la seule condition d'avoir acheté ou conquis les rives de manière à être réellement et effectivement maître des populations" (205). Les commerçants obtiennent en 1866 la construction du poste de Boké

---

(200) Aube (T). art.cit. pp.552-553

(201) Aube (T). art.cit. p.553

(202) Famechon (M). ouv.cit. p.139

(203) Schnapper (B). ouv.cit. p.236

(204) Demongeot (A). art.cit. p.236

(205) Arch.Nat. Dakar 1 G 26. Rapport adressé par le Gouverneur du Sénégal (Faidherbe) à son Excellence le Ministre des Colonies sur son voyage sur la côte au Sud du Saloum (juin 1860).

(206), mais pas plus qu'une répression parfois brutale, elle ne met fin à l'état latent d'anarchie (207). Au Rio Pongo, la situation était encore compliquée par les Anglais qui essayaient de passer des accords reconnaissant leur souveraineté. Il faudra attendre 1876 pour que la création du poste de Boffa affirme une influence française prépondérante.

Malgré ces difficultés, les maisons de commerce se sont multipliées dans les années "soixante". Les "Goréens" comme Devès, Griffon ou Merle sont concurrencés par les "Marseillais" : Blanchard, la plus ancienne maison de commerce de Guinée, Pastré ou Verminck qui s'installe au Pongo en 1864 (208). En plus, sont présents de petite traitants originaires de Saint Louis comme Boucaline ou Jaly Alassane au Pongo et Henry d'Erneville au Nunez. En 1868, le Rio Nunez exporte plus de 4.220 tonnes d'arachides, le Pongo 2.819 et les différentes factoreries expédient des tonnages non négligeables de sésame et d'amandes de palme (cf tableau 23).

- La Mellacorée et la Sierra Leone

Dans le même temps où le commerce français contrôle presqu'exclusivement l'arachide produite aux Rios Nunez et Pongo, Anglais et Français se font une âpre concurrence en Mellacorée qui comprend les nombreux estuaires échancrant le rivage, de la presqu'île du Kaloum aux Scarcies en Sierra Leone et de nombreuses îles dont celles de Los et de Matakong. Depuis Freetown, des Anglais et surtout des mulâtres ont entrepris dès la fin de la décennie 1830 la culture des arachides dans les Scarcies, au contact du domaine forestier. En 1837, Charles Heddle, fils d'un médecin militaire écossais et d'une africaine, a exporté pour le compte de Forster and Smith's pour £ 13 d'arachides (209). Il étend alors ses activités à

---

(206) La décision appuyée par Faidherbe avait été motivée par les multiples plaintes des commerçants. Voir en particulier : Arch.Nat. Dakar 1 G 26, rapport Faidherbe : Pétition des commerçants du Rio Nunez, Deboke 27 avril 1860. Elle est signée A.Santon, F.Verminck et autres : "Le Roi ne cesse d'entraver notre commerce"... Consulter aussi : Arch.Nat Paris, sect.O.M. Sénégal XIII 11 b : Lettre de MM.Merle neveu et Cie à Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies, Bordeaux, le 17 avril 1862.

(207) Arcin (A). Histoire de la Guinée française : Rivières du Sud, Fouta Dialon, région Sud du Soudan. Paris, Challamel, 1911, 752 pp. cf p. 403.

(208) Arcin (A). ouv.cit. p.323

(209) Fyfe (C.A). European and creole influence in the hinterland of Sierra Leone before 1896. Sierra Leone Studies, n°6, juin 1956, pp.113-123, cf p.118

la Mellacorée où, en 1840, il crée en association avec J.F.Pellegrin, du Sénégal, la firme "Heddle and Co" qui vers 1845 possède douze navires pour le transport des arachides et des bois (210). A son exemple, des maisons de commerce anglaises s'installent en Mellacorée où elles possèdent 9 ou 10 factoreries vers 1849. Dès 1849, les exportations d'arachides faites directement, ou via Freetown, ont atteint 500.000 boisseaux, pour 1,2 million de francs (211). Alors fonctionne à Freetown la petite huilerie Oldfield produisant l'huile nécessaire à la lubrification des navires et à l'éclairage (212).

Les possibilités de culture des arachides en Mellacorée où Bouet Willaumez avait déjà remarqué que "les captifs étaient employés à la culture des pistaches dont le commerce avait lieu de janvier à mai" (213) ne manquèrent pas d'attirer le commerce français. Mais dans les années "cinquante", ce sont encore les Britanniques et Sierra Leonais qui contrôlent les exportations pourtant réalisées presqu'uniquement sur la France : "En 1861, les seuls Français de Mellacorée sont Mafilâtre et Cie, Société de Freetown en rapport avec Bordeaux" (214). C'est seulement vers 1865 que se produisent les évènements décisifs, favorables au commerce français.

En 1865, la firme bordelaise Gaspard Devès qui, depuis quelques années était représentée à Freetown par J.B.Delmas, s'installe à Tambaya, imitée à Benty par deux autres Français, Lelièvre et Seignac (215). Seuls des traitants étrangers, Rosembuch et Thomas Reader gardent une place importante, alors que les nombreux Sierra Leonais servent de plus en plus d'intermédiaires aux Français qui installent cependant de nombreux mulâtres de Saint Louis. Tous demandent une protection accrue. Dès le 1er décembre 1864, la Chambre de Commerce de Bordeaux avait écrit au Ministère de la Marine et des Colonies pour signaler "l'urgence que la côte de

---

(210) Fyfe (C.H). History of Sierra Leone. ouv.cit. p.239

(211) Arch.Nat. Dakar 7 G 1, Guinée et Rivières du Sud. Rapports de tournées 1837-1875, cf année 1850, rapport n°5 adressé à Monsieur le Commandant en chef de la division navale, par le Capitaine de Frégate Ch.-Ph. de Kerhallet, Commandant la corvette "La Prudente".

(212) Fyfe (C.H). ouv.cit. p.258

(213) Bouet-Willaumez (E). Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique. ouv.cit. p.76

(214) Hargreaves (J.D). The French occupation of the Mellacourée, 1865-1867. Sierra Leone Studies, n°9, déc.1957, pp.3-15, cf p.4. Les firmes anglaises de la région sont alors : Heddle, Broadhurst and Fraure (représentant Fisher and Randall de Manchester) à Morecarian, Thomas Reader, Captain Poirier et W.Grant. Théorore Rosembusch installé à Conta est allemand.

(215) Anonyme : la colonie anglaise de Sierra Leone... art.cit.

TABLEAU 23 : Exportations d'arachides et d'oléagineux secondaires de la Côte occidentale d'Afrique en 1868. (en tonnes)

	Arachides coques	Arachides décortiquées	Sésame	Béref	Ricin	Toulouc.	Amandes palme
Sénégal (St-Louis)	3.979,759		39,780	1.053,983	0,150		
Rufisque	8.250,430						
Petite Côte et Saloum	546,523						
Gambie	8.637						
Casamance	4.362,126		0,171			31,170	291,918
Guinée Portugaise							
Rio Nunez	4.227,110	44,517	56,471	0,083			165,100
Rio Pongo	2.819,594	35,106	124,889				258,287
Mellacorée	3.500		300				300

D'après Etat des produits exportés de la colonie, par le Chef du Service des Douanes, Saint-Louis, 23 mars 1869. Archives Nationales, Dakar 22 G 7. Renseignements dans les ports de la colonie (du Sénégal), sept.1868 à 1876.

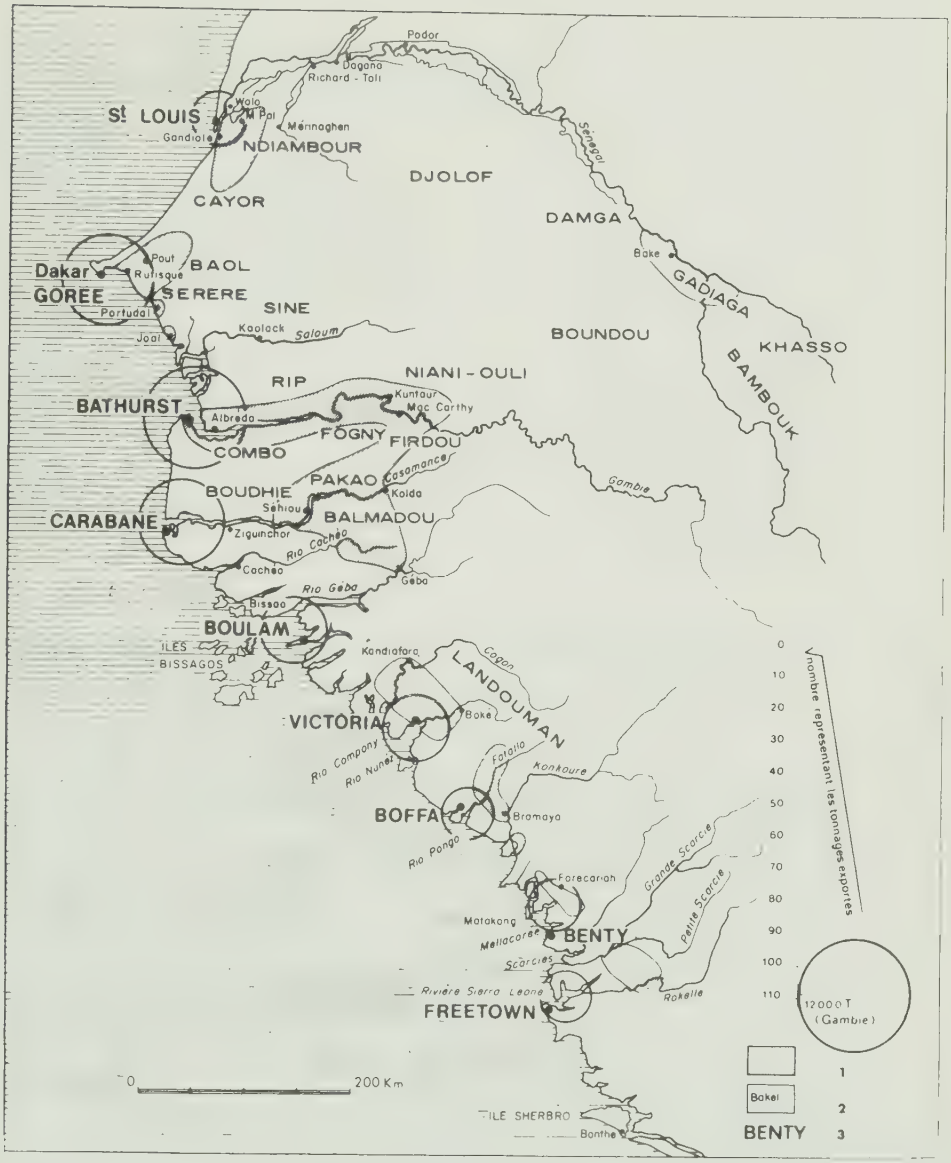

Figue 104 : L'arachide en Afrique occidentale : production et exportations en 1866-1867 . (D'après les souces diverses)

1 - Principales régions productrices d'arachides .

2 - Escales de traite .

3 - Principaux ports d'exportation .

Gambie à Sherbro uniquement exploitée par le commerce français, soit commercialement et politiquement protégée contre les contraintes des lois britanniques et des tarifs de Sierra Leone" (216). Ces appels trouvent un écho favorable auprès des autorités françaises du Sénégal qui, assez paradoxalement, essaient vers 1865 d'obtenir des droits de protectorat en Mellacorée, afin de disposer d'une monnaie d'échange supplémentaire dans les tractations engagées avec les Anglais depuis 1865 pour acquérir la Gambie (217). Ces projets échouent mais les efforts faits en Mellacorée préparent la souveraineté française et facilitent le commerce. En novembre 1865, un traité est passé avec le chef de Forecariah puis confirmé en novembre 1866 par son successeur. Enfin en février 1867 est fondé le poste de Benty qui jouera pour l'occupation effective de ces régions, le même rôle que ses homologues Boffa et Boké. En 1772, Fleuriot de Langle remarque que "Mellacorée est une importante rivière où le commerce des arachides est très développé... La France y charge annuellement une centaine de bâtiments d'arachide et d'huile de palme" (218).

II - LA PREMIERE CRISE DE L'ARACHIDE : LES RIOS DE GUINEE CESSENT D'EXPORTER (1867-1885)

L'année 1867 marque un tournant dans le commerce jusque là en progrès réguliers de l'arachide cultivée pour l'exportation du Sénégal à la Sierra Leone. La cotation du produit sur la place de Marseille qui, hormis des périodes passagères (1858-59, 1864-65), s'est tenue régulièrement autour de 40 francs le quintal, amorce un repli qui s'accentue jusqu'à la fin du siècle (cf figure 105). Cette évolution défavorable des cours détermine, sur les lieux de production, une crise dont le résultat le plus spectaculaire est la disparition vers 1885 des Rivières de Guinée en tant que régions exportatrices d'arachides. A la même date l'ouverture de la voie ferrée Dakar - St Louis va au contraire préparer l'essor décisif de la production au Sénégal.

---

(216) Hargreaves (J.D). art.cit. p.7
(217) Schnapper (B). ouv.cit. pp.240 et suiv.
(218) Fleuriot de Langle (Vice-Amiral). art.cit. p.351

1) La concurrence de nouvelles matières premières et la baisse des cours de l'arachide en Europe (1867-1885)

La crise s'est annoncée dès le début des "années 1860" lorsqu'apparaissent sur le marché français des corps gras de nouveaux produits. En premier lieu "les huiles de pétrole [illegible] dont la production paraît inépuisable" commencent d'entrer dans la consommation (220). Elles se vendent pour l'éclairage 0,70 à 0,80 Frs le kg, contre plus de 1,10 Frs pour le litre d'huile lampante (221) : "Tout semble devoir amener une baisse considérable sur les graines oléagineuses" (222).

TABLEAU 24 : Rendement industriel comparé de 100 kgs de graines de Gambie et de Saint-Louis (Nord-Cayor). (D'après Marc Maurel).

GAMBIE		SAINT-LOUIS	
16 l. huile surfine à 1,25 =	20,00	20 l. huile extra à 1,35 =	27,00
4 l. huile fine à 1,17 =	4,68	10 l. huile lamp. à 1,15 =	11,50
10 l. huile lampante à 1,13 =	11,30		38,50
	35,98		
70 kgs de tourteaux à 12 Frs les 100 kgs =	8,40	70 kgs de tourteaux à 12 Frs les 100 kgs =	8,40
	44,38		46,90
Façon	4,00		4,00
Rendement aux 100 kgs	40,38	Rendement aux 100 kgs	42,90

(219) En 1861, le brick de 224 tonnes, Elizabeth Watts traverse l'Atlantique avec une cargaison de pétrole dans des barils de bois.

(220) Arch. Maurel et Prom. Copies des lettres 17 juillet 1863 à 19 juillet 1864. Lettre de Marc Maurel à MM. Maurel et Prom, Saint Louis. Bordeaux, 22 octobre 1863.

(221) Une étude de Marc Maurel (22 janvier 1863) fournit les prix des différentes qualités d'huile. Si l'on remarque que les arachides du Cayor étaient cotées à plus de 40 frs le quintal, il s'avère que la marge des huiliers était faible ; toute difficulté sur le marché des huiles lampantes devait se répercuter sur la cotation de la

Figure 105 : Vingt ans de cours mensuels de l'arachide à Marseille
(en francs le quintal base coque le cours moyen Cayor-Gambie).
(D'après les archives Maurel et Prom. livre-journaln°8, pp. 162 et 245)

Mouvement comparatif des Arrivages, de 1855 à 1876.

Années	Sésames		Arachides		Lins	Graines de Coton	Copras et Palmistes	Colzas et Ravisons	Autres sortes	Totaux	Existences au 31 Déc.	
	Levant	Inde et Afrique	En Coques	Décortiquées							Magasin	Fabrique
1855	159,703	190,512	225,290	•	124,473	38,778	13,166	• •	1,760	753,682	•	•
1856	194,406	376,841	270,746	21,650	167,871	90,945	19,052	•	10,750	1 161,259	•	•
1857	117,000	575,820	260,425	54,715	54 390	65,857	31,077	•	8 900	1,168,184	•	
1858	40,690	450 375	250,245	8,155	56,578	10,515	36,440	4,880	9,445	917,373	76,200	80 000
1859	138 425	440,330	211,700	1,910	152,680	33,390	29,700	2,200	1,650	1,061,985	99,950	150,000
1860	116 400	562 005	216 570	1,170	245,750	49,070	46.585	35,300	20,530	1,093,970	92,400	103,000
1861	79 500	510 590	175,390	640	241,060	67.090	46.990	47,950	13.720	1,033,020	25,700	139,000
1862	143 205	327,900	281.430	930	185,370	75,990	68,705	79.360	19 380	1,182,360	19,500	157,000
1863	140,850	543,390	237,460	•	91,400	76.800	67,850	58,520	5,980	1.031,230	8,100	121 000
1864	70 480	350 280	277 700	910	213,650	67.030	76 840	94,044	1,850	1,161,780	17,530	229,000
1865	60 200	550,510	321.890	14,000	307,260	173,050	62,580	170,350	7.830	1,376,770	72 000	250 000
1866	47 730	254 810	298.170	1,920	176.840	116.720	93,270	51,720	25,720	1,068.940	7,500	95,000
1867	75 530	320,760	403,020	5,550	216,290	140,050	94,430	93,590	41,980	1,403,200	38,730	160,000
1868	90 130	520 980	423 370	25,450	402,990	139.800	154,650	123,570	20,120	1,701,060	67.480	350 000
1869	135 [illegible]	381 720	329 070	40,480	332,820	187.410	160,540	39,290	4,670	1,661,900	66 200	[illegible]
1870	38 [illegible]	640 250	417 650	38.080	171,320	182,140	152,350	401,810	8,480	1 840,860	180,450	[illegible]
1871	112 520	441,730	419,120	51,340	197,610	156 720	151 660	166.500	35,160	1,732,430	228,500	221 500
1872	[illegible]	205 150	435 890	64 780	161,150	198,580	165,110	188,760	34 380	1,675,510	137,000	212,000
1873	142 180	288,350	445,760	65,420	118,580	310,000	144,130	337 710	60,200	1 912,33[illegible]	89 500	370 000
1874	11,790	551,130	624 650	36,820	108,350	295 180	154,060	218,260	39,790	2,070,630	138,110	385 000
1875	25 070	797 070	559 430	64,090	134 210	175,870	177 720	122,460	70,860	2,228,280	180,400	300 000
1876	244 250	507 360	404,090	136,730	205 770	185 960	249,830	134,850	75,100	2,233,940	36,400	201,300

Peytavin de Garam et P. Aymès, Courtiers

TABLEAU 25 : Les importations de graines oléagineuses à Marseille de 1855 à 1876 (en quintaux).

Effectivement, dès le milieu de la décennie 1860, le marché des huiles lampantes s'alourdit et si le ricin résiste un peu mieux, la graine de pourghère tombe pour la première fois à moins de 30 francs (223). Les cours de l'arachide à Marseille qui se situaient à 41,50 frs en janvier 1863 passent à 35 frs en novembre de la même année et ne se redressent temporairement qu'en 1866, du fait des troubles du Cayor.

En même temps dans les années "soixante", d'autres produits concurrencent durement les huiles de graines. L'Amérique commence à

matière première (cf tableau 24). Cette étude de Marc Maurel découle d'une mission auprès des huileries et savonneries de France dont il avait été chargé après l'ouverture de l'huilerie de Bacalan en 1857

(222) Arch. Maurel et Prom. Copies des lettres, lettre citée de M.Maurel 22 oct.1863.

(223) Les huiles de pourghère et de ricin étaient utilisées surtout au Portugal pour la fabrication de savon et l'éclairage des rues de Lisbonne.

exporter de grosses quantités de saindoux apprécié en savonnerie : "Les bas prix du saindoux, des huiles de pétrole et du colza remettent tout en question" (224). Après 1865, nouvelle alerte : la fin de la guerre de Sécession se traduit par un grand essor dans les importations de graines de coton (cf tableau 25).

Depuis le début des années "quarante", le port de Marseille recevait à prix avantageux des sésames du Levant auxquels se sont rapidement habitués les huiliers du Sud de la France, au point "qu'ils ne veulent pas croire que les arachides sont aussi bonnes" (225). Les tarifs de 1845 (cf p.303) avaient ralenti les importations contrariées d'ailleurs après 1860 par des récoltes déficitaires sur les lieux de production. Mais l'ouverture en fin de 1869 du canal de Suez, bouleverse les fondements géographiques du commerce de Marseille. Les distances du port à l'Afrique orientale et à l'Inde diminuent respectivement de 11.000 à 9.000 kilomètres. Alors, les sésames de ces régions parviennent surtout après 1873, la crise de la guerre de 1870 étant passée, en quantités accrues (226). Les cours de l'arachide tombent en fin de 1874 et en 1875 à moins de 32 francs. Or, à partir de 1876, nouveau coup porté au produit d'Afrique occidentale, les arachides décortiquées de l'Inde s'imposent rapidement sur le marché marseillais : 13.673 tonnes importées en 1876, 29.000 en 1882, 60.000 en 1884 (227). La situation de l'arachide . Rufisque s'aggrave encore : en juillet 1876, elle est tombée pour la première fois au-dessous de 30 francs le quintal, elle remonte à 35 entre 1880 et 1882 pour reprendre son repli à moins de 30 frs dès 1883.

Une telle évolution des cours pose au commerce des problèmes délicats, car il lui est difficile sinon impossible, de faire admettre aux producteurs la baisse enregistrée sur les marchés européens. En général, jusqu'au début de la décennie 1880, les cours de l'arachide sur les

---

(224) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres, 17/7/1863 - 19/7/1864. Marc Maurel, Bordeaux, à MM.Maurel et Prom, St Louis, le 21/7/1863

(225) Arch.Maurel et Prom. Livre-journal n°8, 1861-1863 : Renseignements sur les huileries et savonneries, pp.21-27

(226) Loarer (Cap.) Rapport commercial sur la côte orientale d'Afrique, autographié par ordre du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, 1851, 244 pp. L'auteur, envoyé en mission, avait signalé à la Chambre de commerce de Marseille l'importance des cultures de sésame à Zanzibar. Il avait aussi remarqué le ricin, le pourghère et l'arac

(227) Chevalier (A). Monographie de l'arachide. art.cit. p.853
Ces arachides viennent essentiellement de la région de Bombay où dès 1879 la culture occupait 45.000 ha. Il faut noter que dès 1869 la France en avait reçu 608.275 frs de graines (près de 2.000 t.) et 677.308 frs d'huile. D'après Rev.mar.et col., n°33, 1872, pp. 364-365

lieux de production ne sont guère inférieurs à 20 frs le quintal. C'est seulement après 1883-1885 qu'ils connaissent un repli marqué. Jusque là, une partie de la baisse des cours en Europe avait pu être compensée par la diminution des taux de frêt : le quintal d'arachides transporté de Gorée en France pour 7,50 frs vers 1860 l'est pour 5 frs seulement en 1880. Le frêt de Casamance, dans le même temps, recule de 8,50 frs à 6,50. Il n'en reste pas moins que la marge bénéficiaire des exportateurs est très amoindrie et les pertes fréquentes : en mars 1880, Maurel et Prom achètent en Gambie à 20 - 22 francs les 100 kgs. La revente à Marseille à 30 frs provoque une perte de 2 frs au kg, car au prix du transport s'ajoute celui des manutentions et des assurances (228). Mais surtout pour les arachides provenant du "Bas de la Côte" entre Gambie et Sierra Leone, la mauvaise qualité du produit provoque de graves mécomptes.

2) Mauvaise qualité et sélectivité des cours : l'effondrement de la production des "Rivières"

Pendant de longues années, les cours des arachides des différentes régions de l'Afrique occidentale ont été assez proches les uns des autres. Très vite cependant la qualité Rufisque s'est avérée la plus rentable pour l'huilerie (cf tableau 24), ce qui justifie une différence de cours d'environ 2 frs au quintal, par rapport aux autres provenances (229). Mais à partir des années 1860, des plaintes de plus en plus fréquentes s'élèvent contre la mauvaise qualité des arachides de Gambie et des Rivières du Sud. En janvier 1863, Maurel et Prom ont reçu à Bordeaux une cargaison du "Bas de la Côte" (navire "Le Mixte") d'une qualité déplorable qui justifie une réfaction de 11,2 %. En 1864, la même maison estime à 7 % la moyenne des pertes enregistrées à l'arrivée sur un produit tout juste convenable pour l'huile "à fabrique". Cette qualité ne cessant d'être déplorable, les cours de ces provenances enregistrent une dégradation continue. En 1881 à Marseille, alors que les arachides Cayor jusque là "préservées" cotent en moyenne 38 frs, la "Gambie" est tombée à 26, la "Casamance" à 23 et personne ne veut ni des "Boulam" ni des "Guinée".

---

(228) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres 3 février 1880 - 18 octobre 1880. Lettre du 17 mars 1880 de la Direction de Bordeaux, à MM.Maurel et Prom à Gorée.

(229) Voir les caractéristiques de ces arachides du Cayor, tableau n°4, 1ère partie, chap.I, p. 88

Rapidement les commerçants ont essayé de déterminer les causes de cet abâtardissement de la qualité. Certes les forts pourcentages de terre et de corps étrangers relèvent simplement de pratiques commerciales douteuses, considérées par les producteurs ou les traitants intermédiaires comme une "nécessaire" réplique aux abus des maisons de commerce. Mais hors de ces fraudes, la qualité même du produit est en cause : nombreuses gousses vides, graines mal venues, souvent moisies, parfois pourries, déconsidèrent les cargaisons en provenance des Rivières du Sud. "La seule cause du discrédit des arachides de la Côte d'Afrique est leur mauvaise qualité, elles sont devenues inférieures aux graines de l'Inde et de Zanzibar" (230). Certes, de mauvaises conditions de récolte paraissent expliquer certains vices du produit : l'arrachage prématuré par des producteurs impatients a des conséquences catastrophiques : il se produit "alors que la terre est encore humide, puis les arachides laissées en tas s'échauffent ; très souvent aussi l'amande n'est pas à maturité, elle contient de l'eau et non de l'huile et moisit rapidement" (231). Mais pour beaucoup, le mal est plus profond : "certains disent que c'est la maladie (la dégénérescence de la plante) (232), pour moi, je crois que la terre est fatiguée... je crois qu'il faudrait défricher de nouveaux terrains" (233). Les commerçants ont aussi à maintes reprises déploré le rôle nocif des pluies tardives : en octobre et novembre 1879, elles ont été très abondantes ; les "Gambie, Casamance et Boulam" vendues en 1880 sont d'une qualité déplorable ! En octobre 1885 au Nunez, des pluies torrentielles compromettent les récoltes et empêchent les opérations commerciales (234). En Gambie enfin, cette mauvaise qualité serait imputable à l'habitude qu'ont les paysans d'échanger contre du riz aux traitants usuriers, les "julamen", les arachides restées en terre lors de la récolte précédente et qui ont germé (ce sont les "volunteers nuts" ou sakhagayes du Sénégal). Ces "julamen" mélangent ensuite avec de bonnes graines lors de la récolte" (235).

---

(230) Arch.Maurel et Prom, Lettre de la Direction de Bordeaux à MM.Maurel et Prom à Gorée, 26 mars 1880

(231) Arch.Maurel et Prom, lettre de la Direction à M.Moulis, 1er déc.18

(232) Pamechon (M). ouv.cit. p.140, soutiendra plus tard ce point de vue.

(233) Arch.Maurel et Prom. Engelmann, Rapport sur le comptoir de Sédhiou (1868). art.cit. Dans sa notice historique sur la Casamance en 189 (cf Arch.Nat. Dakar 1 G 193), Adam partage ce point de vue.

(234) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Affaires politiques, Gouverneur à Ministre, 12 octobre 1885

(235) Southorn (Lady). ouv.cit. p.188

Les déboires issus de la médiocre qualité du produit contribuent à la dégradation des relations entre traitants et intermédiaires, lesquelles étaient déjà souvent tendues du fait de multiples conflits et exactions. Les commerçants européens renoncent à répercuter à l'achat la baisse des cours, car les vendeurs ne l'accepteraient pas. Ils jugent plus opportune la pratique fort contestable de "manipulations" sur les unités de mesure. D'utilisation générale dans ce pays, le "boisseau impérial" contenait plein à ras bord environ 12,5 kgs d'arachides achetées en moyenne 2,50 frs. Les intermédiaires africains et les traitants avaient pris l'habitude d'exiger du producteur un "chapeau" représentant pour eux une rémunération supplémentaire (236). Au contraire, à la livraison aux maisons de commerce, ils mesurent souvent avec des boisseaux en bois légèrement diminués, ce qui conduit ces dernières à envisager la distribution de boisseaux en fer (237). Pour se prémunir contre toutes ces sources de perte, elles vont bientôt distribuer des boisseaux de plus en plus grands : dès 1866 en Casamance, il s'avère que les graines très légères ne pèsent que 10 à 11 kgs le boisseau. En 1868 les transactions se font sur la base d'un boisseau à volume majoré de 15 % (238), ce qui détermine des incidents (239). Le 19 septembre, une convention sur la Casamance est signée entre Marc Merle neveu et fils, Maurel et Prom, Pastré frères et Blanchard qui prévoit une stricte réglementation de l'unité de mesure, des prix et de la qualité (moins de 2 % de corps étrangers) et interdit le crédit (240). Après 1869 y adhèrent Maurel Frères et C.A.Verminck (241). Dès le début des années 1870, la capacité du boisseau est encore accrue (242)."Nous apprenons avec plaisir que les trois maisons principales de Casamance se sont entendues pour forcer le boisseau d'achat, en

---

(236) Barot (Dr). Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique occidentale. Paris, Flammarion, 1903, 476 pp. cf p.433 : "le boisseau impérial mesurait 36,348 litres à ras, 42 comble".

(237) Arch.Maurel et Prom. Note sur le commerce de Sédhiou, art.cit. : "Quand on leur donne des boisseaux de bois, ils les diminuent".

(238) Arch.Maurel et Prom, Engelmann, Rapport sur le comptoir de Sédhiou.

(239) Arch.Nat. Dakar 1 G 193. Notice historique sur la Casamance par L. Adam, 1894. Engelmann, Arch.Maurel et Prom, rapport cité, remarque alors : "On risque de pousser les gens à bout".

(240) Arch.Maurel et Prom, livre journal n° 8 cité.

(241) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel à M.A.Verminck, Marseille, 22 oct.1881. Les établissements C.A.Verminck, négoce et armement à Marseille avaient fondé leur premier comptoir à Bathurst en 1854. En 1878, ils ont succédé à la maison Pastré dans les Rivières du Sud. En 1881, ils deviennent la "Cie du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique"qui en 1887 se transforme en Cie Française de l'Afrique Occidentale (C.F.A.O).
Maurel frères a été créé en 1869 par Marc Maurel qui a quitté Maurel et Prom.

raison de la mauvaise qualité" (243). Les manipulations deviennent alors si fréquentes que les maisons de commerce en 1881 sont d'accord "d'en revenir au boisseau impérial dont le prix serait fixé à un shilling, soit quatre boisseaux pour une "gourde" (pièce de cinq francs)" au lieu de deux pratiqué jusque là. De fait, dès le début de la traite 1881-1882, les traitants offrent 1,25 Frs du boisseau contre 2,50, ce qui crée des troubles sérieux au Rio Pongo et en Mellacorée. Le Gouverneur du Sénégal déplore d'ailleurs à cette occasion "la soif immodérée des traitants" (244).

Un élément supplémentaire de tension est depuis 1867 le refus des commerçants d'acheter l'arachide contre des espèces. Cette pratique qui à l'origine avait valu au commerce français les faveurs des producteurs de Gambie soulève rapidement des difficultés : la multiplicité des signes monétaires en circulation pose d'inextricables problèmes de change (245). Il y avait aussi nécessité pour les commerçants de transporter le numéraire en quantité suffisante, ce qui n'était pas toujours possible du fait de sa pénurie (246). De plus la rareté des pièces de 5 frs ou "gourdes frappées à l'hercule" permettait une spéculation, puisqu'elles se vendaient jusqu'à 7 frs (247), beaucoup d'Africains les considérant comme des bijoux. Enfin l'achat des arachides contre des marchandises

---

(242) Arch.Nat. Dakar 7 G 7, pièce n°164. Le Commandant du poste de Debo (Nunez) à Monsieur le Commandant supérieur à Gorée (25 janvier 187 "Les manipulations reviennent à payer 5 frs les trois boisseaux au lieu de 5 frs les deux. Youra (roi des Nalous) a décidé d'interdir la vente à ce prix".

(243) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel à MM.Maurel et Prom, Gorée 1er février 1874.

(244) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Affaires politiques, 2 B 74, 1878 1882. Gouverneur à Ministre, 23 février 1882.

(145) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Affaires politiques, 2 B 73, 1877 Gouverneur à Ministre, 7 avril 1877 "Au Rio Pongo, Fisher et Randa ont la prétention de faire supporter une dépréciation à notre monnaie... ils doivent se baser sur la valeur officielle" ; 14 mai 18 "Il serait préférable que partout où notre pavillon flotte, nos pi ces de monnaie puissent être employées de préférence au numéraire étranger".

(246) Arch.Nat. Dakar, 22 G 7. Renseignements dans les ports de la colon (du Sénégal), sept.1868 à 1876. Rapport de la Banque du Sénégal au 31 décembre 1971 par le Dr André : "Il y a pénurie de numéraire".

(247) Coffinières de Nordeck (Lieut.de vaisseau). Voyage au Pays des Bagas et du Rio Nunez. "Le Tour du Monde", 1886, pp.273-304, cf p. 300.

qui"forçait" les ventes car l'épargne n'était pas possible, était plus avantageux : "Nous gagnons plus sur 100.000 francs de marchandises vendues au comptant que sur 300.000 francs d'arachides achetées contre des espèces" (248). Dès 1868, Ch.Engelmann relève dans son rapport : "J'ai eu des difficultés avec les Saracolets qui préfèrent des espèces... la traite a duré jusqu'au mois de juin et sera médiocre" (450.000 boisseaux soit 5.625 tonnes) (249). Adam, dans sa notice historique sur la Casamance constate les mêmes difficultés et attribue à ce problème une responsabilité essentielle dans la dégradation du commerce en Casamance (250).

Les conflits issus de la mauvaise qualité des arachides et de la manipulation des unités de mesures, les incidents nés au sujet du mode de règlement des transactions ajoutent aux difficultés d'ordre politique que connaissent les Rivières du Sud autour de 1880. En Casamance, alors que l'insécurité est fort grande du fait des guerres continuelles entre Mandingues (Fodé Kaba) et Peul (Moussa Molo), les Portugais créent des difficultés au commerce français. En 1879, ils prétendent contrôler la Basse Rivière par l'installation d'une petite garnison à Adéane et en 1881, ils instaurent un système de passeports obligatoires délivrés à Ziguinchor (251). En Guinée portugaise, ils ont interdit depuis juin 1877 le cabotage étranger dans le Rio Grande (252). Le pillage de navires à Boulam en 1879 ajoute à la tension. Dans les rivières de Guinée enfin, si la politique de reconnaissance des droits français est couronnée par l'accord de l'Angleterre (28 juin 1882), des difficultés surgissent avec les Allemands. Elles ne seront réglées qu'à la fin de 1885. C'est donc dans un contexte d'incertitude générale que survient en 1883 une nouvelle baisse massive des cours européens des arachides du "Bas de la Côte" qui

---

(248) Arch.Maurel et Prom, Lettre d'Emile Maurel à Alexis Rouzeau à Saint-Louis, 4 novembre 1881.

(249) Arch.Maurel et Prom. Rapport Engelmann cité.

(250) Arch.Nat. Dakar, 1 G 193. Adam, notice historique sur la Casamance, art.cit. "Le commerce va de plus en plus mal" (1872) ; "Le commerce est presque ruiné" (1877).

(251) Arch.Nat. Dakar, 1 G 193. Notice historique sur la Casamance, 1894 par Adam, cité.

(252) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 2 G. Lettre des maisons de commerce françaises à Gorée, à Monsieur le Commandant du 2ème arrondissement à Dakar, 9 août 1877. Elle est signée Maurel et Prom, Maurel Frères, Blanchard et Devès.

passent régulièrement au-dessous de 20 francs. C'est alors brusquement l'effondrement de la production : la traite 1884-1885 fournit moins de 400 tonnes à l'exportation !!!

Une bonne analyse des causes d'une telle situation a été fournie dès la séance du 26 mai 1883 du Conseil Général du Sénégal où est lue une lettre de M.Guiraud, Agent Maurel et Prom à Gorée. Prenant l'exemple de la Casamance, il montre qu'une cargaison de 404,754 tonnes apportée à Marseille par le "Condé" n'a pu être réalisée qu'à 23,25 frs les 100 kgs. En déduisant les frais de transport et autres depuis la Casamance, l'arachide ne devrait pas dépasser net à l'arrivée à ce port 12,50 frs. Or de Sédhiou à Carabane, le transport revient à 2 frs, les droits de sortie à 0,50, les manipulations et l'élimination des déchets ajoutent 2,50 frs : l'arachide ne devrait être payée que 7,50 frs les 100 kgs à Sédhiou, ce qui ne laisse aucun profit au cultivateur ! Il conseille alors une diversification des cultures par le pourghère (253).

La reconversion de l'économie de traite ainsi recommandée est déjà amorcée dans les Rivières du Sud où au petit courant commercial entretenu par les produits du palmier et le sésame s'ajoute bientôt le caoutchouc. Dès 1873-74, les Rios Nunez et Pongo ont commencé à exporter, en 1884 les envois y dépassent 1,5 million de francs. Le trafic débute en Casamance en 1883 ; dès 1887 plus de cent tonnes seront exportées (254).

Tous ces évènements ont des conséquences capitales : les Rivières du Sud disparaissent pratiquement de la carte des régions productrices d'arachides pour l'exportation ; vers le début du siècle, quand "l'offre sénégalaise" sera devenue insuffisante, c'est au Soudan que la production progressera. Les difficultés commerciales conduisent à la disparition de nombreuses maisons de commerce surtout marseillaises, qui le plus souvent expédiaient directement en France et n'avaient qu'une faible ou pas d'implantation au Sénégal : Griffon cesse purement et simplement d'exister, Pastré est repris par Verminck, Blanchard, la plus ancienne des maisons de Guinée est en liquidation en 1894. Après 1885, la Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique, ex-Verminck et bientôt C.F.A.O règne en maîtresse en Guinée et prépare son expansion vers l'Ouest et l'Est. Les "Bordelais" se replient au Sénégal et beaucoup

(253) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M., Sénégal XIII 42 b (pourghère), 1883

(254) Courtet (M). Etude sur le Sénégal. Rev.colon. janv-fév-mars-avr. 1902. art.cit. cf 1er art. pp.403-408. Il s'agit de la liane "toll", Landolphia senegalensis.

d'entre eux tenteront l'aventure de l'expansion vers le Soudan. Alors le commerce de l'arachide au Sénégal s'affirme une spécialité presqu' exclusivement bordelaise.

3) La qualité des arachides du Cayor sauve la production du Sénégal

En 1868, malgré les menaces qui se précisent sur les cours de l'arachide en France, les perspectives économiques paraissent assez encourageantes au Sénégal.

a) La vocation arachidière du Cayor s'affirme

Après les graves troubles qu'il a connus autour de 1861, "le Cayor se relève peu à peu de la ruine" (255), il se repeuple et la culture s'y développe (256). Certes, jusqu'à l'accord du 12 février 1871 qui reconnait à Lat Dyor la souveraineté du pays, celui-ci traverse de nouveaux épisodes agités. Mais pendant douze ans, jusqu'en 1883, il jouira d'une paix relative. La culture de l'arachide peut d'autant plus progresser que le Ndiambour et le Ndiander sont sous contrôle français.

Le calme relatif et les progrès de l'Islam marquent une nette reprise de l'activité agricole. Mais c'est aussi pour part déterminante par cumul d'éléments ou de circonstances favorables que cette région reste, en ces années difficiles, le dernier grand bastion de la culture de l'arachide en Sénégambie. Les graines du Cayor, d'une grande qualité, peuvent supporter toutes les concurrences : en pleine période de désaffection pour les autres provenances, ces arachides sont toujours très recherchées. Déjà appréciées pour leur teneur en huile, elles ont été "jusqu'ici préservées (257) de la mauvaise qualité". De plus, leur transport en coque les prémunit de l'acidification : elles donnent, surtout en première pression, une huile alimentaire excellente à goût de noisette agréable, à la différence des graines décortiquées de l'Inde qui parviennent très dépréciées à Marseille et fournissent surtout les savonneries. C'est la création à Bordeaux de l'huilerie Maurel et Prom

(255) Anonyme. Extrait de l'exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps législatif le 18 novembre 1867. Rev.mar.et col., mars 1868, pp.453-466

(256) Arch.Nat. Dakar, 22 G 7. Renseignements dans les ports de la colonie du Sénégal, septembre 1868 à 1876.

(257) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres 19 juin 1881-22 février 1882. Lettre d'Emile Maurel à M.Moulis, 1er septembre 1881.

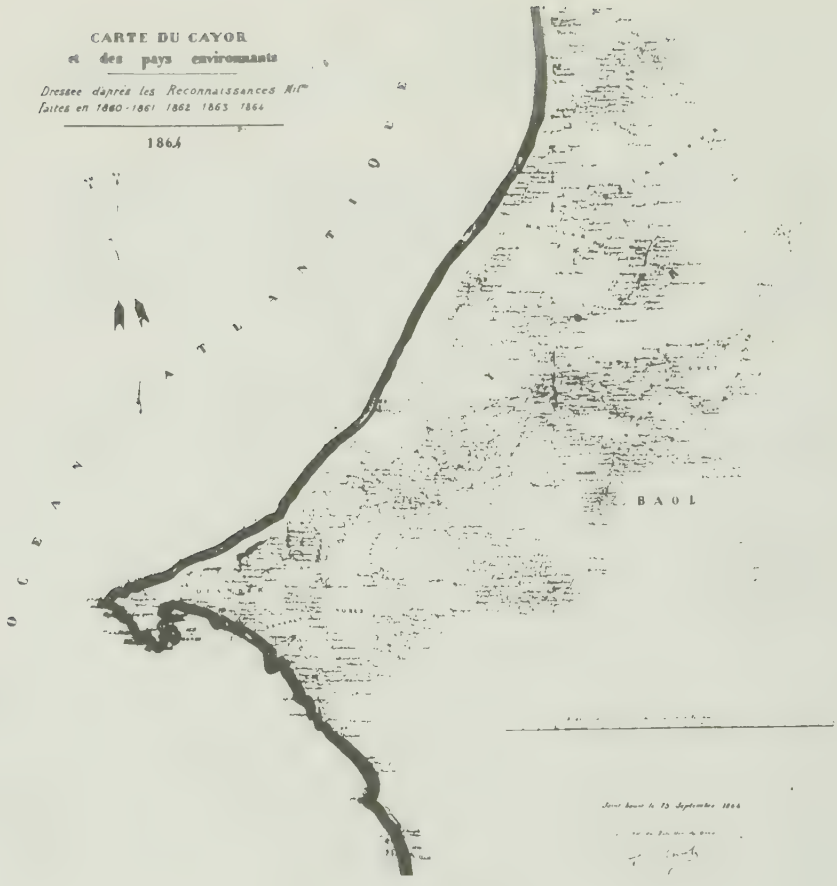

Figure 106 : Le Cayor en 1864.
(Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B, affaires politiques, 1874-1891)

en 1857 qui a consacré la valeur de l'huile d'arachide de "table" : jusque là, Marseille se contentait de la mélanger à l'huile d'olive. En 1867, la construction à Abzac,en Gironde, d'une huilerie par Emmanuel Calvé accroît la part de Bordeaux dans les importations d'arachides et fait de ce port un débouché assuré pour les graines du Cayor, celles des autres provenances étant souvent jugées indignes !

TABLEAU 20 - Les relations de Bordeaux avec le Sénégal et la Côte d'Afrique. Les importations en 1807.

(Arch.Maurel et Prom, livre-journal n°8, ouv.cit. p.159).

TABLEAU 27 : Evolution des exportations d'arachide du Sénégal et des importations bordelaises de 1867 à 1886.

Années	Export.Sénégal	Import.Bordx	Années	Export.Sénégal	Import.Bordx
1867		7.122,8 T	1877	24.251,5	11.512,8
1868			1878		12.430,2
1869			1879	24.600	14.556,3
1870	22.598,1 T	7.615,9	1880	34.270	
1871	20.866,2	10.113,6	1881		16.779
1872	22.431,9	8.356,4	1882	33.000	18.646
1873	23.356,4	8.139,2	1883	43.500	17.558
1874	37.278,6	10.904	1884	36.790	21.161
1875	30.010,3	8.262,5	1885	45.061	19.104
1876	23.408,7	7.276	1886	21.726	18.491

En dehors de la qualité du produit, le commerce des arachides du Sénégal bénéficie d'un certain nombre d'avantages lui permettant de surmonter la crise. C'est tout d'abord la situation géographique favorable du Cayor : c'est la région productrice d'arachides la plus proche de la France : les taux de frêt y sont en moyenne de 30 % moins chers que ceux pratiqués au départ des Rivières du Sud. Mais surtout dans les années 1880, lors des opérations au Soudan, les nombreux navires qui amènent matériel et approvisionnements sont disponibles pour un frêt de retour à bas tarif. L'infrastructure commerciale est beaucoup plus efficace au Sénégal qu'ailleurs : les sièges des maisons d'import-export établis à Saint Louis ou Gorée sont très proches des lieux de production, ce qui permet une politique commerciale très souple, d'autant plus que la situation des produits en France est connue assez rapidement et que les relations Gorée - Saint Louis sont facilitées par le télégraphe. De plus, la Banque du Sénégal créée en 1854, après des débuts difficiles, "commence à rendre des services" (256). En 1871, elle a installé une succursale à Gorée, laquelle est transférée à Dakar en 1884. Enfin la création en 1869 à Gorée et Saint Louis de Chambres de Commerce permet au négoce de se faire entendre avec plus de force, au

(256) Pasquier (R). Villes du Sénégal au XIXème siècle. Rev.Franç.d'Hist.O.M., n°168-169, 1960, pp.387-426, cf p.408

moment où la liberté du commerce permet d'espérer un essor des transactions (257). On comprend dès lors l'optimisme des autorités : "Au Cayor la situation prend une tournure favorable à nos intérêts, les affaires vont bien"... "Au Cayor, beaux résultats en perspective" (258).

Est-ce à dire que tout va parfaitement au Sénégal ? Sans doute pas ! Certains esprits "chagrins" estiment que ce commerce de l'arachide est "bien maigre" (259). Il apparaît aussi que le nombre des commerçants est trop élevé... ce qui explique la situation précaire de beaucoup d'entre eux qui achètent les arachides au détail puis vendent aux maisons d'exportation. Ils font monter le prix d'achat du produit et perturbent constamment les cours que les principales maisons essaient de fixer par convention (260). De plus, les calamités n'épargnent pas le Sénégal : les épidémies de fièvre jaune de 1878 et de 1881 frappent cruellement les Européens. Cette dernière année a été très mauvaise sur le plan agricole et une véritable famine règne en 1882 au Cayor ! Dans tous les milieux, on estime qu'une extension des surfaces cultivées est seule capable de faire disparaître les disettes et d'assurer l'avenir commercial de la colonie. C'est poser le problème des communications dans un pays ne disposant d'aucune voie d'eau. Les pistes de terre entre Dakar et Saint Louis sont peu fréquentées car le voyage est plus long que par mer (261). De plus, ces routes ne sont pas sûres : en 1880 encore, autour de Pout, à moins de soixante kilomètres de Dakar, pillages et agressions sont fréquents (262)... "La sécurité ne sera réellement assurée que lorsque cette région sera traversée par le chemin de fer" (263).

---

(257) L'arrêté local du 30 novembre 1864 a supprimé les entraves intérieures au commerce : congés, passeports, etc... Le décret du 24 décembre 1864 a aboli le "pacte colonial" : importations et exportations sont devenues libres avec tous pays, pour tous produits et par tous pavillons. Le port franc de Gorée et l'entrepôt fictif de Saint Louis aident aux transactions.

(258) Arch.Nat. Dakar, 2 B, Gouverneur à Ministre, 2 B 73. Lettres du 11 août 1874 et du 20 décembre 1874 (On peut évaluer le commerce du Cayor à 3 millions) et 2 B 75, lettre du 24 septembre 1883.

(259) Muiron d'Arcenant (L). Notice sur le Sénégal. Bull.de la Soc.de Géog.comm.de Bordeaux, fév.1877, p.142

(260) Arch.Maurel et Prom. Lettres d'E.Maurel, 19/6/1881 - 22/2/1882, cf lettre du 24 oct.1881 à M.A.Verminck. Un accord sera passé entre Maurel et Prom, Maurel frères, Buhan et Teissère et Verminck pour acheter à Rufisque à 25 frs dans la perspective de vente à Dunkerque à 38 .

(261) Barthelémy (A). ouv.cit. p.121

(262) Arch.Nat. Dakar 2 B, Gouverneur à Ministre, 2 B 74. Lettre du 8 mai 1880. Voir aussi 1 G 36. Notice sur le Cayor, 1837-1870 : "L'Administration devrait se préoccuper d'établir une communication par terre entre Saint Louis et Gorée".

Cette idée du chemin de fer est ancienne et Faidherbe avait bien résumé les espoirs que le commerce plaçait en lui : "Ce sera le chemin de fer de l'arachide" (264). En 1881, des incidents sont nés de l'opposition de Lat Dyor au projet de tracé. Mais le 29 juin 1882, Jaureguibery signe le décret d'utilité publique et le 28 août 1883, le Damel du Cayor accorde une concession de terrain de 50 mètres de chaque côté de la voie ferrée et de 100 mètres autour de chaque gare, au gouvernement français, alors que la ligne est inaugurée entre Dakar et Rufisque. Le 12 mai 1885, le Gouverneur Seignac plante à Ndandé le dernier clou symbolisant la jonction des deux tronçons de la voie et le 6 juillet 1885, c'est l'inauguration officielle. Déjà, vers Saint-Louis et Rufisque les gares ont expédié les premiers chargements d'arachide. Une ère nouvelle semble s'ouvrir pour le Sénégal : "Vis-à-vis de la production indigène, créer un chemin de fer, c'est créer une nouvelle côte" (265).

b) L'expansion de Rufisque, port de l'arachide

Si le chemin de fer crée ainsi un nouveau rivage qui doit faciliter l'expansion de la culture de l'arachide, Rufisque s'affirme dès la décennie 1860 comme le principal port d'exportation du produit. Son essor s'explique avant tout par sa situation près des régions productrices d'arachide (cf p.318) en dépit des conditions de site pour le moins défavorables : "Rufisque offre un inconvénient des plus graves: un marigot entoure la ville. Pendant la saison des pluies, ce cloaque est en fait une île et devient le foyer de fièvres paludéennes dont la population européenne souffre beaucoup" (266). Circonstance aggravante et paradoxale, ce grand centre d'exportation par mer de l'arachide ne possède pas de port !!! La "rade" n'est en fait qu'un infléchissement du rivage n'offrant aucune protection aux navires contre les vents violents du Sud-Ouest et du Sud, sensibles surtout en août et septembre et les raz de marée fréquents surtout en mai et juin qui soulèvent des vagues de 2 mètres et plus : "Que l'on imagine une plage basse, marécageuse, infecte ; un rivage sans le moindre enfoncement, de violents raz

(264) Ganier (G). art.cit. p.226

(265) Roques (A). Le chemin de fer du Soudan français. Rev.col. 1896, pp.753-783, cf p.754

(266) D'après l'Administrateur Noirot, vers 1885. Cité par Pasquier (R). art.cit. p.413

de marée presque permanents, le danger de voir les marchandises mouillées, gâtées... voilà Rufisque" (267). De fait, le "port" est dépourvu de poste d'accostage et de quais. Les navires de haute mer mouillent par des fonds de six à dix mètres à 700 mètres au moins du rivage. Des pirogues, des allèges et de petits côtres effectuent entre la côte et le navire un va-et-vient fastidieux, toujours malaisé, souvent dangereux au point que les activités portuaires sont paralysées dès que se lèvent le vent du Sud et la houle. Pour faciliter les opérations sur le rivage, la Maison Maurel et Prom a fait construire dès 1865 un wharf de 150 mètres de long et cinq de large en pieux de rôniers et plate-forme en pitchpin. C'est seulement en 1889 que sera mis en service un second ouvrage de 200 mètres édifié sur financement de la colonie, en prolongement de la rue Nationale.

Le peu d'empressement mis par l'Administration à l'équipement du port situe le problème de Rufisque : c'est une "escale" née de l'initiative du commerce, en dépit de l'opposition des autorités qui voudraient assurer l'expansion de Dakar, création administrative : "la création de Rufisque ne se comprend pas" (268).

Malgré l'ouverture du port, touché pour la première fois en 1866 par le paquebot des Messageries Impériales, la future capitale stagne, les commerçants n'y viennent pas. Seuls les transferts de Gorée des Administrations du 2ème arrondissement, réalisés vers 1875 lui donnent quelque vie. Vers 1880, la ville est à l'état d'abandon et le Gouverneur ne cesse de déplorer le manque d'animation : "Dakar est très peu animé" (269). Si Dakar a enlevé à Gorée sa fonction administrative, Rufisque ravit à l'île son rôle commercial. Certes, la population de Gorée essaie de sauvegarder ses principales activités, mais le port est condamné car les grands navires à vapeur ne peuvent y relâcher et le commerce aussi, par manque de place. La terrible épidémie de fièvre jaune de 1878 rendue plus meurtrière par l'entassement de 4000 personnes environ, précipite une décadence, irrémédiable après 1880.

---

(267) Haurigot (S). art.cit. p.37

(268) Arch.Nat. Dakar 2 B. Gouverneur à Ministre, 2 B 73. Lettre du 20 juillet 1876.

(269) Arch.Nat. Dakar 2 B. Gouverneur à Ministre, 2 B 74. Lettre du 8 juin 1879

Ainsi Rufisque connait, malgré l'opposition de l'Administration qui refuse tout crédit pour l'assainissement et la construction d'un wharf, une expansion qui se poursuivra jusqu'à la veille de la grande crise des années 1930. Dès après la guerre de 1870, sa "progression a quelque chose de merveilleux" (270). En 1868, elle exporte plus de 8000 tonnes d'arachides, en 1885 elle approche les 20.000 ! En 1878, le Gouverneur Brière de l'Isle peut certifier la "splendide activité" de l'"escale" où l'on se dispute la "merveilleuse graine" (271). Alors la ville qui rassemble environ 4000 habitants dont 247 européens, présente "des rues bien alignées, se coupant à angle droit, bordées de constructions faites surtout en bois, à toitures de bardeaux rouges ou de tuiles" (272). Mais "de nombreuses constructions en pierres se sont édifiées (273) en particulier de nombreux magasins à arachides, reliés au rivage par un réseau dense de voies Decauville. Alors, pendant six mois de l'année (de décembre à juin), la ville est le centre le plus actif de nos possessions ; les produits du sol y affluent de toutes parts. Les commerçants mènent une vie large et joyeuse et dépensent des sommes folles au jeu..." (274). L'Administration s'inquiète des agissements de ces "commerçants turbulents et peu polis", au point qu'elle hâte l'installation d'un Commissaire de police adjoint en 1878 (275). L'érection de la ville en commune en 1880, la création de la Chambre de Commerce en 1887, contribueront à renforcer le goût d'indépendance et l'esprit souvent frondeur de commerçants conscients d'avoir créé par eux-mêmes le centre arachidier le plus important de toute la Côte occidentale d'Afrique.

Dans les vingt années qui précèdent l'achèvement de la ligne de chemin de fer, Saint Louis reste le débouché du Nord du Cayor et du

---

(270) Maurigot (S). art.cit. p.17

(271) Cité dans Pasquier (R). art.cit. p.413

(272) Barthélemy (A). ouv.cit. p.114. En 1862, Pinet Laprade avait fait entreprendre la mise à l'alignement des édifices construits jusque là en matériaux légers. Au delà d'une bande de terrain de 81 mètres de large à partir du rivage, réservée à l'Etat, il avait fait percer des rues de 8 à 10 mètres de large délimitant des blocs de 25 à 30 mètres de côté. Cf Arch.Nat. Dakar p 163. Urbanisme au Sénégal 1852-1877, rapport annexé au projet d'alignement des rues de Rufisque par Pinet Laprade, Directeur des Ponts et Chaussées, 1er août 1862

(273) Arch.Nat. Dakar 2 B. Gouverneur à Ministre. Lettre du 8 mai 1880. D'après Anfreville de la Salle (Dr). ouv.cit. p.59. Il y avait en 1873 250 maisons en bois et 50 en pierres et 150 Européens y résidaient.

(274) Arch.Nat. Dakar 2 B Gouverneur à Ministre 2 B 74.Lettre du 22/2/1878

(275) Arch.Nat. Dakar 2 B Gouverneur à Ministre 2 B 74.Lettre du 21/4/1878

Figure 107 : Kaolack en 1861 et 1877.
Plan fourni par Mr et Mme Layrault, Direction Maurel et Prom à Kaolack.

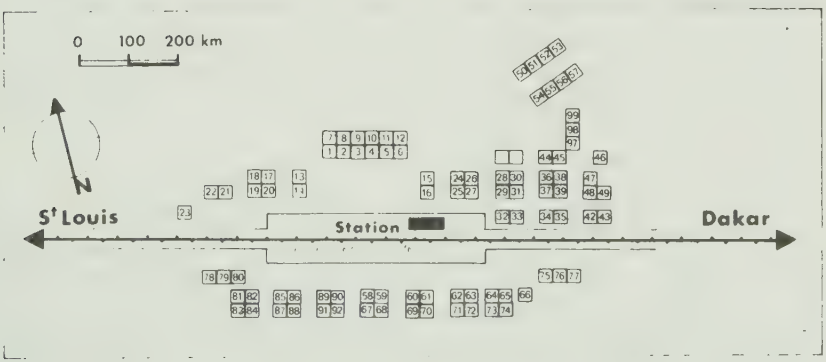

Figure 108 : Plan de lotissement d'une des premières "escales" de la voie ferrée Dakar-Saint Louis : M'Pal.
D'après le plan approuvé le 21 novembre 1883.
(Arch.Nat. Paris, Section O.M., Sénégal XV 32 a)

fleuve. Cependant l'exportation ne dépasse guère 6000 à 7000 tonnes par campagne et surtout elle ne progresse guère : les arachides du Haut fleuve sont de moins en moins appréciées et les possibilités d'expansion de la culture autour de la ville sont assez limitées. L'ouverture d'un pont de bateaux en 1865 a consacré la déchéance définitive de l'escale de Gandiole. Le commerce saint-louisien se tourne alors essentiellement vers le Nord du Cayor. En 1883, l'achèvement du poste fortifié de Louga fait espérer une progression de la culture dans cette région. Dès 1883, l'escale de M'Pal sur la voie ferrée est lotie (cf figure 108). Mais le commerce craint cependant que la voie ferrée profite surtout à Rufisque.

Dans cette période, plusieurs tentatives sont faites à Saint-Louis pour créer une industrie de l'huilerie inexistante au Sénégal, les tentatives de Monteillet en 1840 et du Marquis de Rays 1862 n'ayant eu aucun succès (276). En 1873 est réalisée par M. Maroleau une installation comportant des décortiqueurs, des broyeurs et quatre presses, qui pouvait traiter 1200 à 1500 kgs d'arachides en coques par jour. Le travail était d'abord fait à bras, puis une machine à vapeur est installée en 1878. Mais l'huile revenait à 1,55 Frs le kilo, alors que l'huile de coton importée d'Amérique est vendue à Saint-Louis 0,75 (277). Après la disparition de cet établissement, une nouvelle tentative est faite en 1885 par Ch. Peyrissac à Sor pour décortiquer et extraire l'huile. Un matériel moderne comprenant trois décortiqueurs, trois broyeurs, neuf presses avec réchauffeurs, deux meules pour broyer les tourteaux et une machine à vapeur de 70 CV est mis en place, soit un investissement de 300.000 francs. Mais l'usine qui emploie 40 à 50 ouvriers doit bientôt fermer ses portes, car le prix de vente, baissé à 90 centimes pour concurrencer l'huile de coton, supprime tout bénéfice (278).

---

(276) Prévaudeau (A). Contribution à l'histoire de l'industrie huilière au Sénégal. Document dactylog. 20 sept.1951, 17 pp.

(277) Perruchot, Chef du Service agricole du Sénégal dans "Le Sénégal". Exposition Universelle de 1900, ouv.cit. p.404

(278) Trama (P). Le commerce de l'arachide et les industries dérivées à Bordeaux. D.E.S.Institut de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Bordeaux, 1966, 152 pp. cf p.29. Voir aussi Perruchot, note supra, p.404.
Il faut remarquer que dans toute cette période, Saint-Louis importait une centaine de tonnes d'huiles diverses. Les cahiers des charges de l'Administration prévoyaient des huiles d'olive pour l'alimentation et de colza épuré pour l'éclairage. Cf Ricard (Dr P). ouv.cit. p.410. Les milieux du commerce au Sénégal étaient opposés à la création d'une telle industrie.

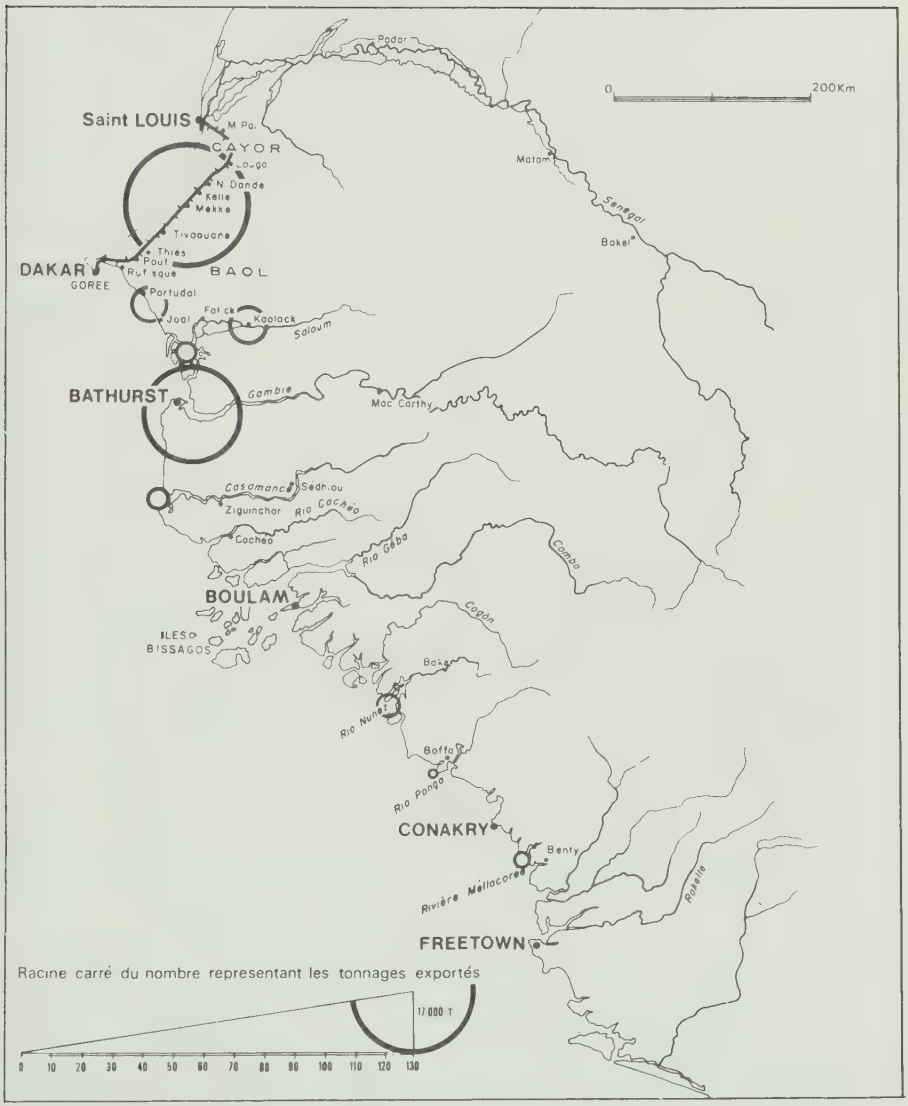

Figure 109 : Exportations d'arachides de Sénégambie et des Rivières du Sud en 1886.
(Statistiques de J.Guiraud, Consul d'Italie à Gorée. Bulletin du Consulat d'Italie, 1890, pp.173-178)
Arch.Nat. Paris, Section d'O.M., Sénégal XIII 11 a

c) La faible production des régions "périphériques"

La situation est moins satisfaisante au Sud. Bien que l'on ait commencé à tracer des voies de communication à travers les forêts des Sérères (279), ceux-ci sont difficiles à administrer, d'autant plus qu'ils sont entièrement livrés à la boisson (280). Ils ne produisent d'ailleurs de l'arachide que dans le but de se procurer de l'alcool. A la différence de leurs "champs" de mil bien défrichés et fumés par les troupeaux, ils travaillent mal les champs d'arachides" (281). Si une partie de leur production emprunte les pistes vers Rufisque au Nord, vers Foundiougne au Sud, c'est surtout sur la "Petite Côte" que se font les transactions. Portudal, misérable village, "dévasté" par la maladie du sommeil est presque totalement abandonné au profit de Nianing qui, en 1880 est déjà une petite ville où sont installées quatre maisons de commerce. Un Decauville longe la rue principale jusqu'à la plage où Maurel frères doit construire un appontement loin des autorités et de la douane "qui devra exercer une surveillance spéciale". L'escale est fréquentée par beaucoup de gens sans aveu. Joal connaît elle aussi un bel essor : les rues sont larges et tirées au cordeau avec des allées d'arbres. Maurel et Prom, Maurel Frères et Verminck ont élevé d'importantes constructions et disposent de deux Decauville. Cependant on n'y traite guère plus de 600 tonnes d'arachides par an (282). A l'instar de celles des rivières, les arachides de la Petite Côte ont bientôt mauvaise réputation comme en témoigne, entre autres, la réception à Bordeaux par le "Condé" d'un chargement de 80 tonnes de graines de cette provenance en mai 1878 qui, d'une qualité exécrable, a donné 12 % de réfaction ! (283).

Dans le Sine Saloum, la situation est délicate jusqu'à l'annexion de la province et de celle, voisine, du Rip en 1887 : les luttes fratricides sont continuelles et nombreux les abus envers les trai-

---

(279) Arch.Nat. Dakar 1 G 33. Notices sur les Sérères et le Diander. Note sur le comptoir de Rufisque, 1868.

(280) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Lettre du Gouverneur au Ministre, 2 B 73, 20 juillet 1876 et 2 B 74, 23 janvier 1878.

(281) Arch.Nat. Dakar 1 G 33. Notice sur les Sérères et le Diander. Notice sur les Sérères par le Colonel du Génie Finet Laprade, 1864.

(282) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Lettres du Gouverneur au Ministre, 2 B 74. Lettres du 7 août 1879 et du 8 mai 1880.

(283) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres des 27 mai 1878 et 12 avril 1879. Lettre de la Direction de Bordeaux à Maurel et Prom à Gorée, 12 juin 1878.

tants. En 1874, dans la région de Kaolack, l'état de guerre empêche les travaux agricoles et l'agent Maurel et Prom, seul traitant, fait d'assez médiocres achats. Le poste, petite enclave française, qui a été créé en 1860, stagne car les campagnes avoisinantes fournissent peu et bien qu'après 1880 Buhan et Teissère et Maurel frères s'y soient installés, les transactions sur l'arachide sont peu importantes. En même temps à Fatick, le Bour Sine multiplie les vexations envers les commerçants. Il leur interdit les constructions en maçonnerie qui pourraient préparer une occupation définitive et, souvent ivre, il n'hésite pas à recourir aux grands moyens : en 1884, il est accusé d'avoir encouragé le pillage d'un côtre Maurel et Prom et l'année suivante, il fait frapper par ses "tiédos" l'agent de la même maison à Foundiougne, Huchard, qui a refusé d'offrir des cadeaux (284). Dans ces conditions, l'activité commerciale a tendance à glisser vers la côte où la surveillance française est plus facile, de même que l'embarquement des arachides. Foundiougne devient, à partir de 1885, un point de traite important aux dépens de Kaolack (285).

Dans la période 1868-1885, l'histoire du Haut fleuve autour de Bakel et la situation du commerce des arachides n'ont rien d'original: des guerres presque constantes perturbent les transactions par ailleurs assez peu actives du fait de la mauvaise qualité du produit. Les archives Maurel et Prom montrent combien le commerce l'apprécie peu : "Il y a jusqu'à 10 à 15 % de terre et d'avaries dans les arachides de Galam qui reviennent à cinq francs de plus que celles du Cayor"(286) et le 18 mars 1880, Emile Maurel constate : "On ne veut plus de Galam du fait de sa mauvaise qualité" (287). La légende de la qualité supérieure des arachides du Haut du fleuve s'effondre (288). En 1885, il apparaît une

---

(284) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B Gouverneur à Ministre 2 B 73 8 janv. 1874, 2 B 75 12 octobre 1885.

(285) Dessertine (A). art.cit. p.256

(286) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'Emile Maurel le 29 août 1869 à un destinataire non mentionné.

(287) Arch.Maurel et Prom. Lettre de la direction de Bordeaux à MM. Maurel et Prom, Saint Louis, 18 mars 1880.

(288) Entre autres, Carrère (F) et Holle (P). ouv.cit. (1855) estimaient (p.384) "Le Guidiaga (Gadiaga) et tous les pays du Haut Sénégal désirent ardemment demander à leur sol l'arachide qu'il donne avec une abondance inouïe et une qualité supérieure".

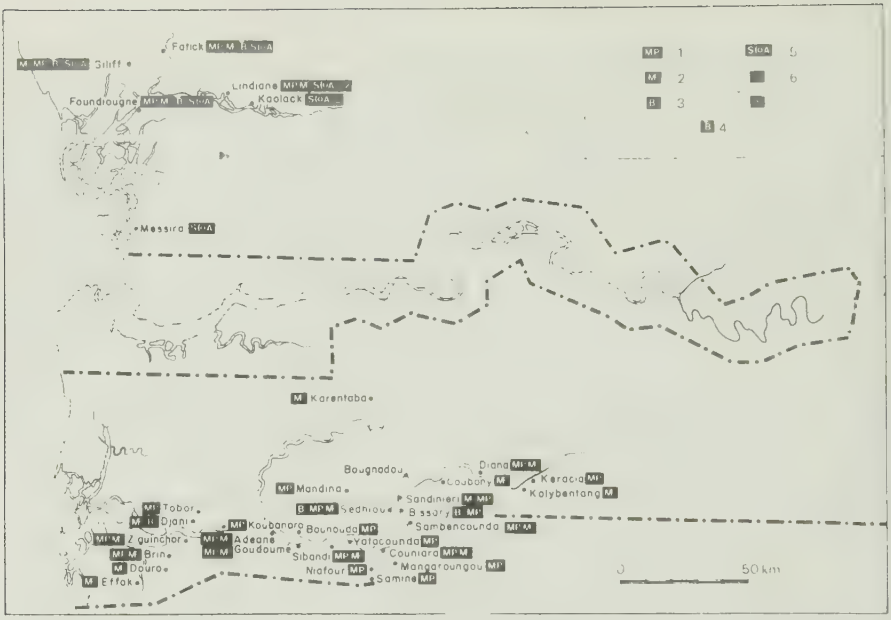

Figure 110 : L'implantation commerciale dans le Sine-Saloum et en Casamance en 1886. (D'après l'état nominatif des commerçants et traitants établis dans les Rivières du Sud du Sénégal. Gorée, 30 juillet 1886, signé V.Bayol). (Arch.Nat. Paris, section d'O.M., Sénégal XIII 12 a)

1 - Maurel et Prom
2 - Maurel frères
3 - Blanchard
4 - Buhan et Teisseire
5 - Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique (ex-Verminck et future CFAO)
6 - Commerçants wolofs
7 - Commerçants mulâtres.

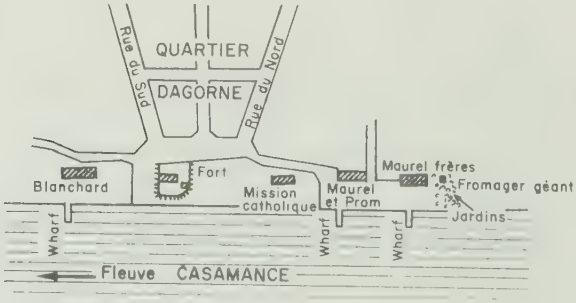

Figure 111 : Sédhiou en 1890.
(D'après Madrolle (C). En Guinée. ouv.cit. p.148)

grande dépréciation des arachides du Haut-fleuve "car Saint Louis se procure de plus belle qualité, plus vite et à meilleur compte dans le Cayor et le pays du Bas fleuve". La seule solution serait d'extraire succinctement l'huile dans le pays et de la faire transporter en touques à Saint Louis (289). Le cours moyen d'achat aux producteurs était tombé à moins de 12 francs en 1885, à la veille des évènements graves de 1886 où Mahmadou Lamine assiège Bakel et occupe Senoudébou. Au retour de la paix en 1887, le commerce arachidier du Haut fleuve compte pour part négligeable !

III - L'ORGANISATION DU COMMERCE DE L'ARACHIDE VERS 1885 : LES NEGOCIANTS ET LEURS COMPTES.

A la veille de la période coloniale, en dépit de la crise commerciale, l'arachide est toujours une spécialité française, mais elle n'intéresse plus que la Sénégambie et s'avère plus que jamais spécialité bordelaise.

1) Les agents de la traite

Le secret de la réussite des négociants bordelais procède de causes multiples. Ils se sont installés au Sénégal au début du XIXème siècle, assez tôt pour prendre des initiatives lorsque l'arachide va s'avérer produit de commercialisation, trop tard pour être "marqués", comme les plus anciens commerçants de Gorée et de Saint Louis, par le trafic des esclaves ou par le commerce exclusif de la gomme (290). Nouvellement installés au Sénégal et relativement peu sensibilisés par les soubresauts de trafics en voie de disparition, ils font figure de pionniers du nouveau commerce, d'autant plus qu'ils ont conservé de solides attaches en France : ils sont mieux placés pour l'écoulement des pro-

---

(289) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Gouverneur à Ministre, 2 B 75. Lettre du 12 septembre 1885.

(290) Selon la terminologie des annuaires et rapports officiels, les firmes d'import-export qui contrôlaient la traite étaient répertoriées sous la rubrique "négociants". Les "commerçants" étaient les personnes payant patente qui achetaient les marchandises aux négociants et qui revendaient éventuellement les produits qu'elles collectaient. Quant aux "traitants", ils étaient, au contact du producteur ou des "intermédiaires" africains, les mandataires des différents négociants.

duits et pour l'achat des marchandises. Ils deviennent bientôt, pour la masse des commerçants établis au Sénégal dont les affaires ont périclité avec les anciennes formes de commerce, les intermédiaires obligatoires, spécialisés dans "l'import-export". Ceux qui, tels Justin Devès ou Maurel et Prom, ont eu l'habileté de créer un armement maritime pour les transports locaux ou les relations avec la France, disposent alors d'un atout supplémentaire. Buhan et Teissère, J.Devès (Devès et Chaumet depuis 1866), Maurel et Prom et Maurel Frères (depuis 1869) font figure vers 1885 de firmes modèles en matière de commerce colonial. Seuls quelques "Marseillais" leur font concurrence pour la traite de l'arachide. Les principaux comme Pastré, Griffon, Blanchard et surtout Verminck, avaient eux aussi de solides attaches en France et des relais à Saint Louis et Gorée. Mais l'implantation presqu'exclusive des trois premières maisons dans les Rivières du Sud les condamne : dès la décennie 1870, Pastré et Griffon disparaissent, Blanchard subsistera au prix de nombreuses difficultés jusqu'en 1894. Seul Verminck affiche un beau dynamisme : après avoir repris les installations Pastré dans les Rivières du Sud en 1878, la firme sous le nom de"Compagnie du Sénégal et de la Côte d'Afrique" s'installe à Dakar en 1881 (291). A la veille de la période coloniale, en 1887, la transformation en Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (C.F.A.O) par Frédéric Bohn annonce pour les Bordelais la dure concurrence d'une puissante maison implantée dans toute l'Afrique occidentale.

Par le contrôle des liaisons extérieures et par l'influence décisive qu'elles exercent sur les vieilles places du commerce comme St Louis ou Gorée où, par ailleurs, les affaires sont assez difficiles du fait d'une trop grande concurrence, ces maisons ont dans leur clientèle la masse des commerçants anciens en position souvent difficile et des nouveaux arrivants dont les affaires ne connaitront une véritable expansion qu'après le lotissement des escales de la voie ferrée (292).

---

(291) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres d'Emile Maurel, 19 juin 1881 22 fév.1882. Lettre du 18 oct.1881 à un destinataire anonyme : "Monsieur A.Verminck devient gérant de la Société. Il est intelligent, ardent, habile, audacieux. Son premier acte sera de fonder une maison à Saint Louis pour la vente des marchandises et l'achat des gommes et arachides" !

(292) Parmi ces nouveaux arrivants, on peut citer : Elie Chavanel qui prend en 1877 à Rufisque la succession du commerce de "tissus, verroterie et tabac" de son père ; Chéri Peyrissac arrivé en 1870 à Saint Louis les frères Assemat, etc... S'y ajoutent d'anciens employés des grandes firmes qui s'installent à leur compte : par exemple L.Vézia, J.Bézia et Neubourg, inscrits en 1885 au Régistre du Commerce, sont d'anciens agents Maurel et Prom (cf Annuaire du Sénégal, Imprimerie du Gouvernement, Saint Louis, 1885, pp.268-271).

Souvent installés comme petits commerçants, parfois sous la dépendance exclusive des grandes maisons, mais toujours mandatés par elles, les "traitants" sont au contact des vendeurs d'arachides. Nantis "d'avances" en marchandises ou en espèces, ils opèrent dans les factoreries des petits centres ou dans les misérables cabanes des "opérations" de brousse. Les plus entreprenants d'entre eux appartiennent souvent à des familles de mulâtres de Saint Louis ou de Gorée : les Huchard, Valantin, d'Erneville, Portes, Turpin etc... dont on trouve, de Saint Louis aux Rivières du Sud, des représentants partout où se traite l'arachide. Mais très souvent, les maisons préfèrent employer des traitants africains noirs qui, en principe, leur sont totalement subordonnés : les Wolof et les Lébou sont présents partout jusque dans les Rivières du Sud où l'on se garde bien d'utiliser des Mandingues jugés trop indépendants et exigeants.

2) Comptoirs et factoreries, l'organisation du commerce

Du siège social situé en France, à Bordeaux ou Marseille, aux opérations de brousse, le commerce est régi par une organisation strictement hiérarchisée. La "maison mère" passe les commandes de marchandises pour les différents comptoirs d'Afrique qui devront être approvisionnés avant l'ouverture de la traite (293). C'est elle qui renseigne constamment les traitants sur l'état du marché des arachides, qui leur fixe des prix d'achat et qui décide de la stratégie d'ensemble à adopter face à la concurrence. Elle "place" les arachides achetées, en organise l'évacuation et en dénoue les comptes. Enfin, en général deux fois par an, avant et après la traite, la maison qui envoie sur place des inspecteurs, arrête et critique la comptabilité des différents établissements.

Le relai principal au Sénégal est le "comptoir" qui contrôle les activités de la firme dans une région géographique bien déterminée. Avant 1885, toutes les grandes maisons ont un comptoir à Saint Louis chargé des transactions dans la région du fleuve et dans le Nord du Cayor et un comptoir à Gorée qui "règne" sur le Sud du Cayor, la Petite Côte et le Sine Saloum, la Gambie et les Rivières du Sud ! Les comptoirs ont avant tout une fonction d'entrepôt : ils reçoivent de France les marchandises à répartir entre les différents points de traite

(293) La maison Maurel et Prom disposait pour ses achats, vers 1860, de correspondants à Rouen, Londres et Liverpool.

et doivent souvent stocker en retour les arachides. Il faut donc de la place et des hangars susceptibles de conserver dans de bonnes conditions produits et marchandises (294). Cette nécessité du stockage sera un des éléments décisifs de l'abandon de Gorée où l'on manque totalement de place. Ces différents hangars sont reliés par un système de voie Decauville appartenant à la maison ou dans certaines "escales" comme Rufisque, à la municipalité, qui permettent la manipulation du produit et son acheminement au port.

Le comptoir comporte aussi une boutique où l'on pratique le commerce de détail : achats directs des produits des environs et vente des marchandises. C'est en général au-dessus de cette boutique dont l'équipement consiste en un grand comptoir avec balance et en étagères chargées de marchandises, que se situent les pièces d'habitation des Européens : salle-à-manger et chambres sont entourées par une véranda reliée au sol par un escalier extérieur. Les constructions sont en général édifiées en pierres et couvertes de tuiles ; elles se répartissent avec de nombreuses baraques légères, autour d'une cour intérieure qui permet les opérations de manutention, la réception des vendeurs ou traitant et le stockage en "secco" des arachides (295).

Dans les principales "escales" maritimes ou fluviales où s'embarquent les arachides, les maisons de commerce ont implanté des "factoreries" qui sont, en plus modeste, des répliques des comptoirs. Installées sur le rivage, à Nianing ou Joal, sur le bord de la rivière à Foundiougne, Bathurst, Mac Carthy, Carabane ou Sédhiou, elles disposent en général d'un wharf qui favorise l'accostage des navires. En Gambie et Casamance, elles possèdent une véritable flotille de transport : côtres à voile pouvant transporter plusieurs milliers de boisseau d'arachides, chaloupes à 700 boisseaux, chalands en fer etc... (296).

Avant 1885, les "opérations" de brousse directement contrôlées par les maisons sont rares. Les traitants qui démarchent les producteurs sont largement indépendants, ce qui est source de gros

---

(294) Arch.Maurel et Prom, livre journal n°8 cité, p.284. En 1885, la maison possède à Saint Louis 7 magasins à arachides d'une contenance totale de 1925 tonnes de graines. A Rufisque, elle pouvait loger plus de 1125 tonnes (cf lettre de la Direction de Bordeaux à MM. Maurel et Prom à Gorée, 17 mars 1880).

(295) Le "secco" est une aire de terre battue entourée en général d'une palissade en nattes.

(296) Arch.Maurel et Prom. Le commerce à Sédhiou. doc.cit.

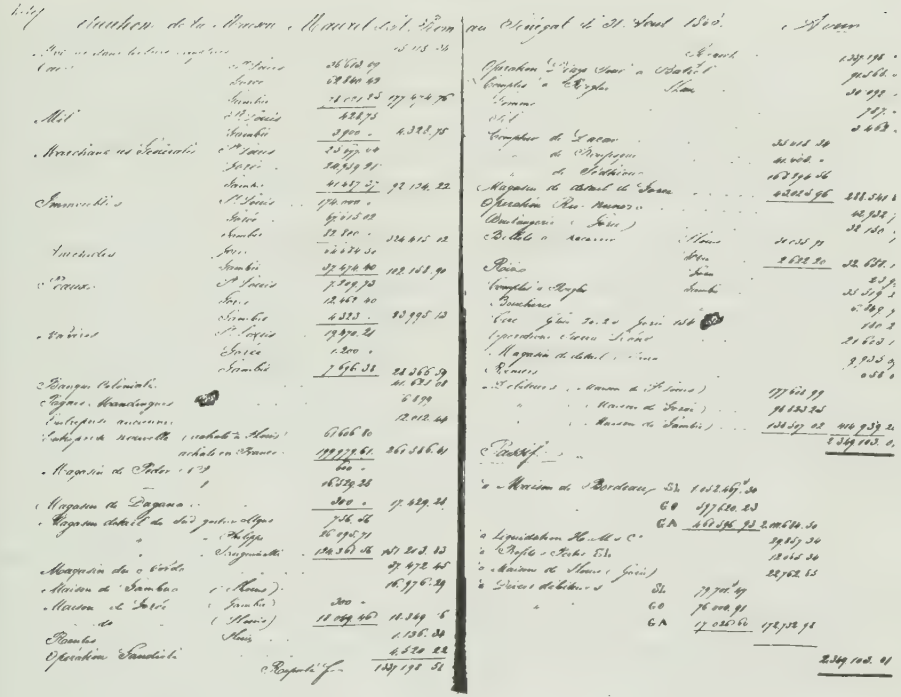

TABLEAU 28 : La situation de la maison Maurel et Prom au Sénégal au 31 août 1860.

(Archives Maurel et Prom, livre journal n°8, p.65)

déboires pour leurs mandants. Avec l'assentiment du souverain local ou du chef du village, ils s'installent le plus souvent dans une "case" ou une médiocre baraque en "crinting" ouverte seulement en période de traite, soit de décembre à mai. Dans toute cette période, "horrifiées" par l'importance du crédit consenti à ces traitants (297), les firmes essaient d'en limiter le nombre, comme en témoignent toutes leurs tentatives d'entente (298).

---

(297) Arch.Maurel et Prom. Note sur Boulam par P.Rives. doc.cit.

(298) Arch.Maurel et Prom. Livre journal n°8. Convention sur la Casamance 19 sept.1868, passée avec Pastré, Blanchard et Marc Merle et neveu. Elle stipule que pour 1870, il faut essayer de réduire le nombre des traitants de chaque maison à 10 et de les expédier tous pour leur propre compte.

En général, vers 1885, les principales maisons de commerce s'inquiètent de la disproportion entre les investissements consentis et le volume des affaires : "Le capital que détiennent nos affaires d'Afrique tend à devenir hors de proportion avec les bénéfices qu'on peut en retirer. Nous employons le double de capital pour les mêmes affaires" (celles réalisées dans les années "soixante") (299). Vers 1885, la maison Maurel et Prom possède en Sénégambie, en sus d'une cinquantaine de factoreries, des magasins pouvant abriter 100.000 m3. Elle a en outre 70 goëlettes et bateaux jusqu'à 200 tonneaux employés au trafic local et montés par 350 marins indigènes. Les transports de Sénégambie en France s'opèrent par quatre steamers (300) et deux voiliers en fer d'une jauge totale de 5000 tonneaux montés par 146 hommes d'équipage (301). En 1881, lorsque Verminck se transforme en Compagnie du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique, l'actif de la nouvelle société est estimé à six millions (302).

"En commerce, un sou vaut deux sous chaque fois qu'on peut l'économiser" (303). En application de ce principe, les maisons imposent à leurs agents un règlement très strict, comme en témoignent les instructions affichées dans tous les établissements Maurel et Prom à partir de 1860 (304). "On doit être rendu (au travail) le matin à 6 heures et l'après-midi à 2 heures précises. Le soir à 6 heures, chacun met de l'ordre

---

(299) Arch.Maurel et Prom. Lettres d'Emile Maurel, 19 juin 1881 - 22 fév. 1882. Lettre du 1er décembre 1881 à M. Moulis.

(300) Il s'agit du Condé acheté en 1874, du Tanesi (729 tonneaux) acquis en 1875, du Richelieu (1229 tonneaux) acheté en 1881 et du Turenne (1507 tonneaux) passé sous pavillon de la maison en 1884.

(301) Notice établie pour l'Exposition Universelle de Paris de 1889 sur les produits principaux du Sénégal et notamment sur l'arachide importée et transformée par MM.Maurel et Prom et Maurel frères dans leurs huileries de Bordeaux et Marseille. Bordeaux, Gounouilhou, 1889, 16 pp. (cf pp.14 et 15). Dès 1863, Marc Maurel (lettre du 23 déc.) estimant les immeubles au Sénégal à 525.193 frs, trouve leur valeur excessive pour le chiffre d'affaires (1.836.918,27 frs).

(302) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'Emile Maurel à M. Vergé, 18 oct.1881

(303) Arch.Maurel et Prom. Note sur le commerce de Sédhiou. doc.cit.

(304) Arch.Maurel et Prom. Livre journal n°8, notes pour les employés Maurel et Prom à Saint Louis et en Gambie (1860) et notes laissées par Pierre Maurel à J.Guiraud qui va prendre la direction de Gorée: "Maison qui a sous tous les rapports une grande importance", 1er avril 1868.

dans ses affaires. Seul le dimanche après-midi est consacré au repos. L'on travaille constamment et l'on s'abstient de toute conversation. Les livres de factures, le journal, le grand livre doivent être tenus avec netteté, chaque mois doit être envoyée à Bordeaux la balance avec débiteurs et créanciers , chaque année on arrête le règlement des comptes marchandises générales et arachides, l'inventaire aux prix facturés, l'état des frais généraux etc... Le chef de maison doit faire un rapport sur la situation générale. L'on doit bien soigner les marchandises en magasin, détruire rats et insectes, bien remuer les arachides en mettant de côté celles qui sont mouillées, vérifier chaque jour le nombre de sacs et ne jamais laisser les manoeuvres seuls. Le matériel doit être soigneusement entretenu ; les immeubles sont blanchis sous les ans en novembre, les ouvertures peintes, les gouttières aveuglées. Les navires doivent être enduits convenablement de peinture, goudron et suif et un soin particulier accordé aux voilures et gréements. Enfin, à tour de rôle chaque agent sera chargé pendant un mois de tout ce qui a rapport au ménage intérieur".

Les agents doivent aussi veiller au bon renom de la maison, "car le commerce ne peut prospérer qu'à force d'ordre, de vigilance et de prévenance envers les acheteurs . On doit toujours livrer ce qui a été promis en poids, mesure et qualité. On répond avec bienveillance, on ne doit jamais faire attendre ni se montrer impatient ! La réputation de la Maison doit être basée sur la loyauté, la délicatesse et le respect de la parole donnée" !

3) Les comptes de la traite

Le commerce de l'arachide a relayé le trafic des esclaves que ses détracteurs jugeaient très lucratif et celui de la gomme que les commerçants considéraient "ruiné" vers 1850. Une estimation précise des profits du nouveau négoce est difficile à apprécier et plus encore les avantages que les producteurs, les intermédiaires africains, les traitants et les firmes de commerce pouvaient en tirer. Quant à celles qui pratiquent les transactions en sens inverse : achats de produits et ventes de marchandises, les bilans de ce dernier poste, établis chaque année peuvent être mieux approchés que le dénouement des comptes arachides, lequel se faisait en France pour chaque cargaison reçue. L'on sait cependant que, du fait de l'évolution à la baisse des

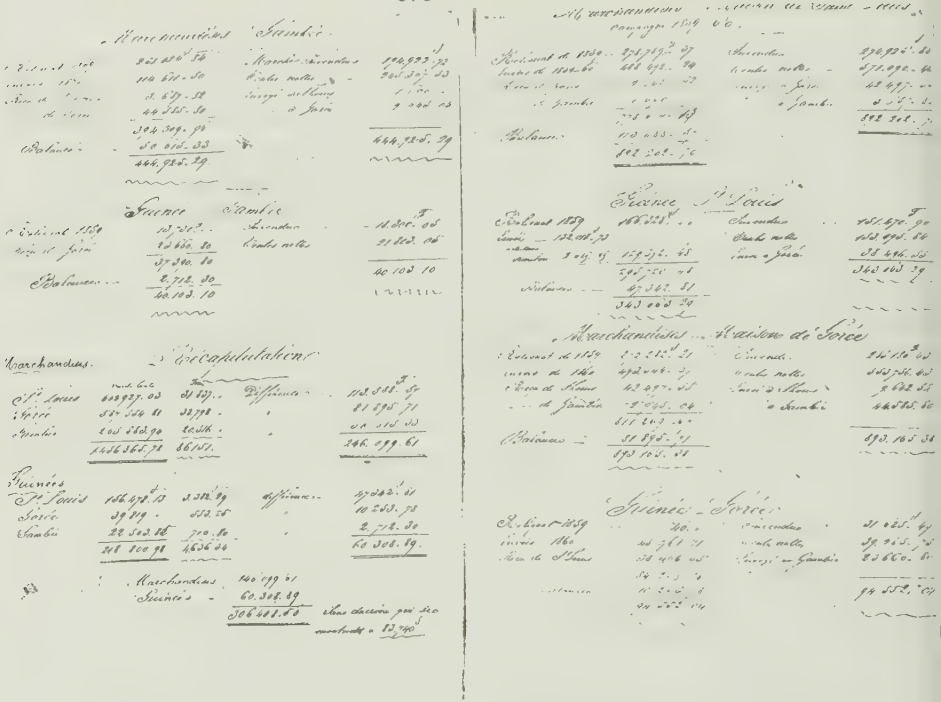

TABLEAU 29 : Les comptes "marchandises" des comptoirs Maurel et Prom de Saint Louis, Gambie et Gorée en 1859-60.
(Archives Maurel et Prom, livre journal n°8, p.63).

cours (cf p. 342) et des pertes fréquentes enregistrées sur les lots de mauvaise qualité des Rivières, les profits de ce trafic n'ont cessé de s'amenuiser : les acheteurs sont pris entre des cours à l'achat qu'ils n'osent pas trop baisser de peur de décourager les producteurs et les exigences des huiliers : "Les fabricants sont maîtres du marché, dans l'enivrement de leur triomphe, ils visent à des prix encore plus bas" (305). En 1869-70, les arachides expédiées par le comptoir Maurel et Prom de Gorée auraient dû laisser, selon les cours en France lors des achats, 41.063,87 frs de bénéfice ; lors de leur réalisation, elles

(305) Arch.Maurel et Prom. Lettre du 4 mars 1880 de la Direction de Bordeaux à MM. Maurel et Prom à Gorée.

n'ont procuré que 2.110,35 frs de profit (306). En 1880, la maison qui a acheté 17.000 tonnes d'arachides, soit environ le quart de la production de la Côte occidentale d'Afrique, craint "qu'elles ne donnent de la perte" (307).

C'est finalement sur la vente des marchandises que les commerçants tirent l'essentiel de leurs bénéfices, ce qui explique leur résistance au paiement des produits en espèces. Le tableau 32 montre un échantillon des marchandises venues de Bordeaux, auxquelles s'ajoutent des tabacs venus directement d'Amérique, des produits manufacturés : tissus et quincaillerie en provenance de Normandie et d'Angleterre, des savons et bougies de Marseille etc... Dans l'ensemble, "le temps n'est plus où le commerçant n'est pas satisfait lorsque les capitaux engagés par lui ne lui rapportent pas 200 à 400 %"(308). La concurrence fait disparaître les bénéfices fabuleux et les frais généraux augmentent. Sur la côte, dès les années 1860, les profits se situent entre 25 et 30% (cf tableau 31). Cependant, il y a lieu d'ajouter des marges prélevées auparavant sur ces marchandises. Le siège social de Bordeaux ou de Marseille reçoit au titre de ses services de commissionnaire un "ducroire" de 5 % de la valeur des livraisons et en général, les comptoirs d'Afrique facturent la marchandise expédiée aux factoreries et opérations à un prix supérieur de 10 % à celui établi à la sortie de France.

Dans l'ensemble, les années 1860-1870 sont fastes pour les maisons de commerce. De 1870 à 1885, elles sont beaucoup moins favorables : la plupart des comptoirs connaissent des pertes importantes, ce qui explique la disparition de nombreux commerçants, surtout dans les Rivières du Sud : de 1878 à 1893, la factorerie Maurel et Prom de Boulam a enregistré une perte de 1.062.202 francs ! Pour les grandes maisons comme Maurel et Prom ou Verminck, ce sont les autres activités (309)

---

(306) Arch.Maurel et Prom. Lettre de Marc Maurel à M.Béziat à Gorée, 20 mars 1870.

(307) Arch.Maurel et Prom. Lettre du 17 mars 1880 de la Direction de Bordeaux à MM.Maurel et Prom à Gorée.

(308) Barot (Dr). Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique occidentale. ouv.cit. p.231.

(309) Arch.Maurel et Prom. Livre journal n°8. Une étude de Marc Maurel en 1868 montre qu'un navire de 600 tonneaux ayant coûté 100.000 frs qui fait 3 voyages par an au Sénégal est amorti en 3 ans et laisse, sur 10 ans, un bénéfice net de 22 % l'an. Dans une lettre du 29/8/1869 de la direction de Bordeaux à MM.Maurel et Prom à Gorée, on peut lire : "Pour la campagne 1869, les résultats d'ensemble sont très peu brillants : la Gambie est en perte, Gorée n'a donné que des bénéfices très faibles, seuls Saint Louis et les navires ont laissé un joli bénéfice".

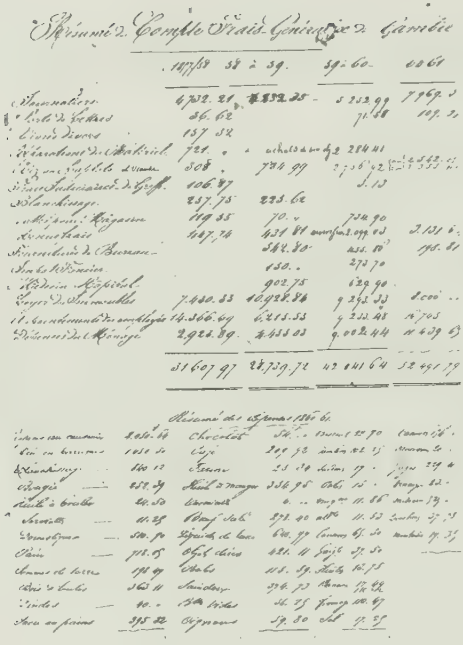

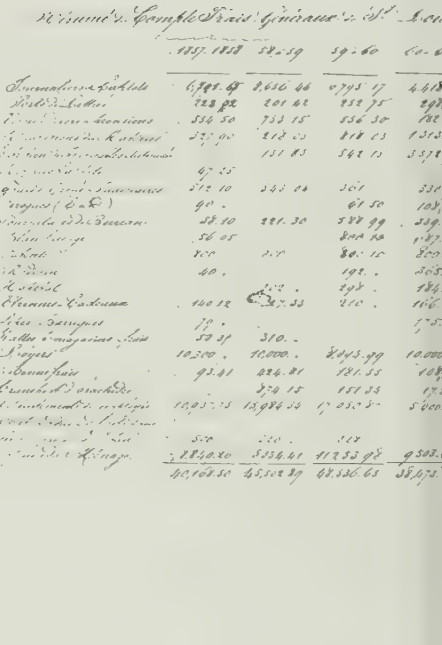

TABLEAU 30 : Détail des frais généraux des comptoirs Maurel et Prom, de 1857 à 1861.

Arch.Maurel et Prom, livre-journal n°8

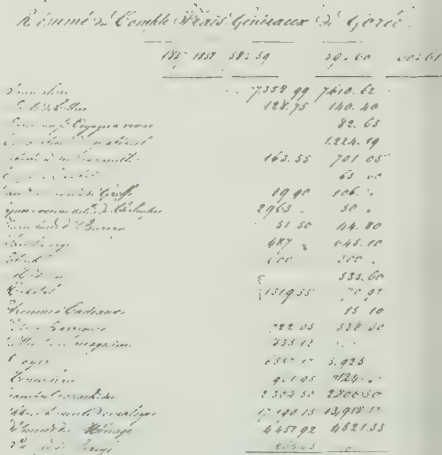

en particulier l'affrêtement qui limitent le déficit ou laissent un bénéfice global.

La diminution des bénéfices et à plus forte raison l'apparition de pertes sensibilisent un négoce habitué jusque-là à des marges exceptionnelles et expliquent en grande partie ses récriminations : manque de protection dans les "Rivières", droits ou taxes trop lourds partout ! Dans ces conditions, les relations sont parfois délicates avec les autorités de Saint Louis et les fonctionnaires ou certains militaires souvent portés à attribuer des bénéfices exorbitants aux commerçants et à mettre en doute leur moralité. Le ton avait été donné dès 1850 pour les Rivières du Sud : "Partout on constate la mauvaise gestion des gérants des factoreries françaises, leur abandon général, l'incapacité et le vice... les commerçants menacent de sanctions des navires de guerre pour réparer leurs propres fautes. Notre commerce manque d'appui moral" (310). Au Sénégal, les rapports des autorités de Saint Louis laissent percer l'irritation : "Le commerce se plaint, c'est une habitude... ceux-là mêmes qui prétendent subir sans cesse des pertes d'argent font bâtir des châteaux dans le Bordelais et vont souvent mener joyeuse vie en France" (311). Les mêmes autorités déplorent que "la vie large et joyeuse que mènent les commerçants qui dépensent des sommes folles au jeu... soit en singulier contraste avec leurs doléances" et constatent : "Ils ne séjournent sous ces mauvais climats qu'avec la préoccupation de rentrer en France, avec fortune faite, dans le moins de temps possible... et d'aller dépenser ailleurs que dans le pays qui leur a rapporté" ! Enfin sont dénoncées l'exploitation par le commerce du goût des indigènes pour l'alcool, qu'il entretient "d'une façon honteuse", surtout sur la Petite Côte en livrant des alcools falsifiés (312), de même que ses

---

(310) Arch.Nat. Dakar 7 G 1 Rapports de tournées Rivières du Sud, 1836-1875. Rapport adressé à Monsieur le Commandant en Chef de la Division navale par le Commandant de la corvette "La Prudente", Charles Philippe de Kerhallet, année 1850.

(311) Arch.Nat. Dakar 2 B 73. Gouverneur à Ministre, 20 juillet 1876

(312) Arch.Nat. Dakar 2 B 74. Gouverneur à Ministre. Lettres du 23 janv., du 22 fév.et du 7 juillet 1878. Il faut remarquer à propos des alcools, que leurs ventes au Sénégal musulman étaient très faibles. Seules effectivement, les régions du Sud offraient un débouché, assez limité cependant du fait d'une médiocre production d'arachides. En 1883, d'après les statistiques coloniales (Imprimerie Nat. 1885, 369 pp.) sur une importation totale du Sénégal de 8.607.519 frs, il n'y avait que 159.553 frs d'eau de vie. Les 1.297.365 frs de vins de la Gironde étaient avant tout destinés à la colonie européenne.

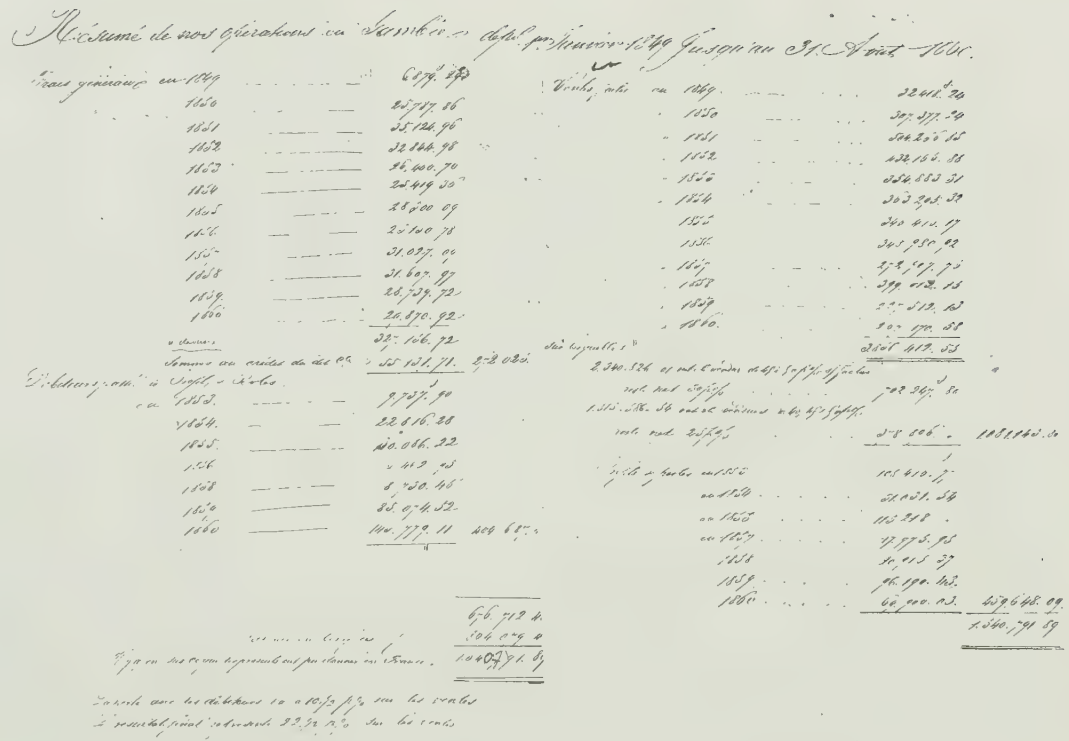

TABLEAU 31 - Le bilan du comptoir de Gambie de la Maison Maurel et Prom. de 1849 - 1860 .
Arch. Maurel et Prom (Bordeaux) . Livre journal n°8 (ouv. cit. p.78)

manoeuvres spéculatives" : "dans la banlieue de Saint Louis, les habitants ont vendu le baril d'arachide 22 frs aussitôt la récolte et ils achètent maintenant à 50 pour ensemencer... les commerçants y ont intérêt" (313).

Entre les maisons d'exportation et les producteurs, ce sont déjà de nombreux intermédiaires qui s'occupent de l'arachide. Les profits des uns et des autres sont très difficiles à apprécier. Les employés des maisons de commerce ont souvent avantage à s'installer à leur compte : connaissant parfaitement les vendeurs et travaillant sans grands frais, ils peuvent souvent traiter d'importants tonnages en faisant de la surenchère par rapport aux grandes maisons auxquelles ils revendent... ils sont alors "assurés de gagner 2 à 3 frs aux 100 kgs" (314). Nombreux sont ceux qui, à l'image des principales firmes, s'installent dans les "escales". Il est très difficile d'approcher les opérations des nombreux traitants africains : ils sont le plus souvent une source d'inquiétude pour leurs mandants qui leur confient marchandises et espèces, sans véritable possibilité d'être remboursés au cas de mauvaise gestion. Or ces commerçants africains sont toujours prêts à accorder primes ou cadeaux aux vendeurs pour les gagner et se montrent peu sensibles aux règles élémentaires de comptabilité. Parmi les consignes que la maison Maurel et Prom essayait d'inculquer à ses traitants figure le conseil de ne pas vouloir faire trop d'affaires et la recommandation d'éviter les trop nombreux cadeaux (315). En 1867-68, en Casamance, quatre traitants Maurel et Prom ont fait en fin de traite un petit bénéfice de 1000 à 3000 frs, mais deux ont connu des pertes (316). Il n'empêche que déjà,au Sénégal, "une notable partie de la population se voue uniquement au commerce" (au lieu de s'adonner à la culture) (317).

---

(313) Arch.Nat. Dakar, sous-série 2 B. Gouverneur à Ministre 2 B 7?. Lettre du 23 août 1881.

(314) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'Emile Maurel à J.Guiraud à Rufisque le 20 avril 1895. Le temps est passé... !

(315) Arch.Maurel et Prom. Note sur le commerce de Sédhiou, doc.cit.

(316) Arch.Maurel et Prom. Ch.Engelmann, rapport sur le Comptoir de Sédhiou, doc.cit. Il faut noter qu'au même moment, le traitement des agents de la maison (nourris, logés) varie de 1200 frs pour un débutant, à 5500 frs pour l'agent à Rufisque. Lettre de Marc Maurel du 29 août 1869 à MM.Maurel et Prom à Gorée.

(317) Arch.Maurel et Prom. Lettre de Marc Maurel à destinataire anonyme le 28 avril 1869.

"Le commerce est bienfaisant quand il apporte aux populations en échange d'une partie de la récolte, ceux de nos produits utiles dont elles sont privées... il devient un fléau quand la récolte entière est absorbée par des marchandises d'une utilité douteuse, quelquefois nuisibles : étoffes de prix, armes, spiritueux" (318). Quels sont les profits de la traite de l'arachide pour les producteurs ? A n'en point douter, les intermédiaires africains, souverains, chefs de rangs divers accaparent sous formes très diverses une part déterminante des sommes versées par le commerce ou des marchandises qu'il fournit : les chefs qui font travailler les esclaves ne leur assurent guère que la nourriture et sur les paysans libres ils prélèvent des droits de location de terrains, surtout dans les Rivières du Sud. Au Sénégal, ils ajoutent souvent aux divers impôts ou taxes qu'ils exigent déjà des paysans, de beaux bénéfices sur les transports par animaux de bât dont ils possèdent souvent d'importants troupeaux. La plupart des marchandises d'importation chères, comme certains tissus de belle qualité, les armes et la poudre, du tabac et des alcools pour les non-musulmans semblent leur être destinées. Quant au producteur, il tire sans doute de faibles profits de ses "lougans" d'arachide, d'autant plus que déjà au Cayor cette culture est faite au détriment du mil qu'il faut acheter à prix élevé : les guinées, le tabac, les pagnes, la verroterie sont les principaux articles écoulés, de même que les mauvais alcools dans les Rivières du Sud et en pays sérer. Beaucoup ont aussi une grande attirance pour le numéraire métallique qui est capitalisé (319).

Il apparaît bien évident que, vers 1885, l'insertion de nombreux paysans de Sénégambie dans un courant nouveau de commercialisation n'a pas débouché sur la mise en place d'une nouvelle civilisation : les conditions matérielles de la vie de l'agriculteur ne sont en rien changées et les techniques de culture n'ont pas évolué. Il faut bien admettre qu'en dehors de quelques "non conformistes" comme le Docteur Ricard qui fait une analyse fine et pénétrante des techniques de culture au Sénégal (320), les milieux officiels et les fonctionnaires ne se préoccupent

---

(318) Ricard (Dr). ouv.cit. p.271

(319) Barthélémy (A). ouv.cit. p.115. L'auteur remarque : "Le vendeur avant de retourner dans son village, parcourt les magasins pour acheter armes et munitions, eau de vie, tissus de toutes sortes... il met de côté quelques pièces de cinq francs qui seront transformées en bijoux, bagues et bracelets... Lors des mauvaises années, il vend tous ces ornements".

(320) Ricard (Dr). ouv.cit. p.159 : "Un cultivateur plus avancé pourrait critiquer la manière dont les Sénégalais donnent les premières façons, il n'aurait rien à leur apprendre sur l'importance des binages et sarclages".

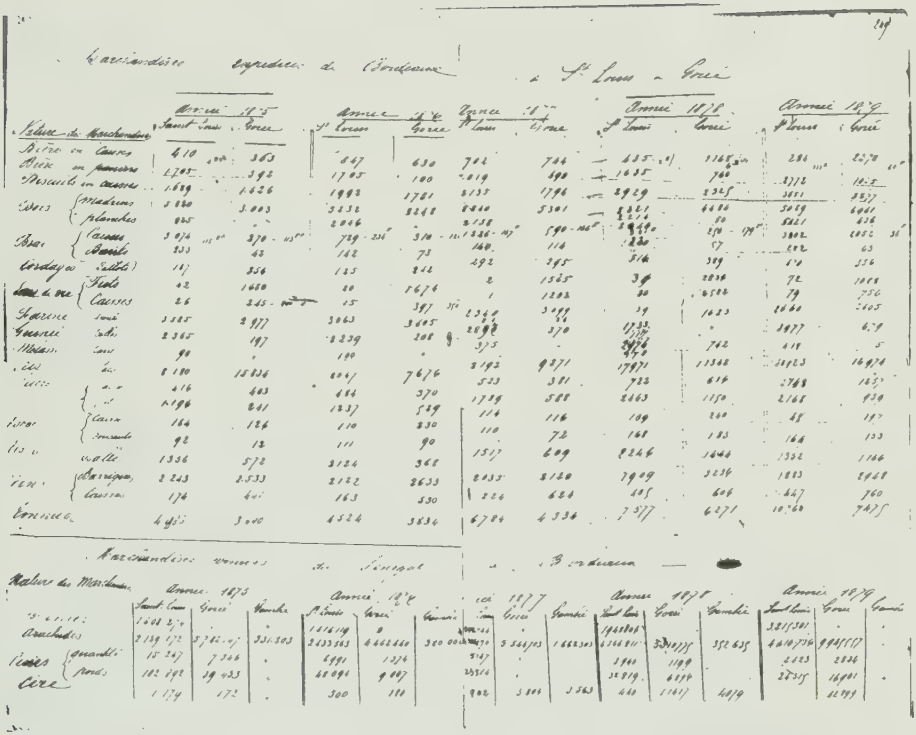

TABLEAU 32 : Les marchandises et produits qui alimentent le commerce de Bordeaux avec le Sénégal entre 1875 et 1879.

(Archives Maurel et Prom, livre journal n°8, p.249)

guère, pour leur part, des problèmes de la culture des arachides. Nombreux sont ceux qui pensent qu'elles "viennent sans soins" ! ou qu' "elles croissent spontanément" (321). Faidherbe pour sa part, estime que la culture "en est excessivement simple et peu pénible" (322).

(321) Carrère (F) et Holle (P). ouv.cit. p.84. Raffenel (A) dans son nouveau voyage dans le pays des nègres. Paris, Chaix, 1856, 2 vol. soutient la même opinion (T.II, 449 pp. cf p.123). On la retrouve aussi dans Gaffarel (P). Les colonies françaises. Paris, Baillière 1880, 423 pp. cf p.41.

(322) Faidherbe (Gal L). Le Sénégal. ouv.cit. p.104.

Finalement, les initiatives officielles en faveur de la production sont des plus réduites : l'Exposition agricole de Saint Louis en 1866 n'a guère de succès et la fondation en janvier 1875 de la Société Agricole de Saint Louis reste sans conséquences pratiques.

Le commerce pour sa part ne se désintéresse pas totalement de ces questions qu'il envisage naturellement en termes d'accroissement de la production. Ses tentatives de culture directe de l'arachide dans les Rivières du Sud n'ont pas eu de succès non plus que ses essais sur d'autres oléagineux (323). Les commerçants se contentent alors de souhaiter en toutes circonstances des mesures en faveur d'une extension des cultures : "Il faut détruire le préjugé qui éloigne les jeunes gens du pays de la culture de la terre" (324). La maison Maurel et Prom dont un des fondateurs, Hilaire Maurel, est présenté par une légende tenace comme l'instigateur de la culture de l'arachide (cf 2ème partie, chapitre II) donne souvent le ton. En 1864, Marc Maurel souhaite la création "d'une petite ferme dans le but d'éclairer ceux qui se proposeraient de cultiver... On s'y attacherait aux cultures faciles... mil, arachide, béref, ricin" (325). Dès 1881, Emile Maurel insiste sur la nécessité de la culture attelée dont on avait débattu lors de la session de novembre 1879 du Conseil Général : "L'emploi de ce moyen mécanique (la charrue) doublerait la production de chaque individu et mettrait un terme à la dégénérescence des arachides et à l'appauvrissmment du sol... notre Sénégal ferait un pas décisif dans la voie de son développement, le jour où la charrue y serait généralement employée" (326).

---

(323) En 1863, la maison Maurel et Prom avait fait semer du ricin près de Dakar et elle envisageait des essais sur le pourghère. Arch.Maurel et Prom, copies des lettres du 20 août et du 23 décembre 1863 de Marc Maurel à L.Vézia à Gorée.

(324) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres. Lettre de Marc Maurel à un destinataire anonyme, 28 avril 1864.

(325) Arch.Maurel et Prom. Lettre de Marc Maurel à un destinataire anonyme, 28 avril 1864.

(326) Arch.Maurel et Prom. Copies des lettres. Lettre d'Emile Maurel à M.Guiraud à Gorée, 30 juin 1881.

C) LES VICISSITUDES DU COMMERCE FRANCAIS DES PRODUITS DU PALMIER A HUILE (1850-1885)

Au début de la décennie 1850, alors que le commerce français de l'huile de palme est encore fort modeste au regard de celui des Britanniques, des innovations techniques qui étendent l'usage des produits du palmier, font espérer une expansion notable de leur trafic. Pourtant, en Afrique occidentale, ce commerce connait de grosses difficultés : en Côte d'Ivoire, ce sont des incertitudes politiques, au Bénin c'est une compétition très vive entre Français, Anglais et Allemands.

I - LES INNOVATIONS TECHNIQUES DANS L'EMPLOI DES PRODUITS DE L'ELAEIS

1) Le procédé de décoloration de l'huile de palme permet son utilisation dans les savons blancs de Marseille

1852 est une année importante en France pour l'avenir des produits du palmier à huile : Martin et Rougier de Marseille mettent au point un nouveau procédé pratique de décoloration de l'huile de palme par le bichromate de potasse qui présente, en sus, l'avantage d'un faible prix de revient (4 frs les 100 kgs en 1858) (327). Alors est levé le principal obstacle à l'emploi de cette matière première dans la fabrication des savons de Marseille nouvellement mis au point : les savons blancs moussants. L'importance de la découverte n'échappe pas aux frères Régis qui achètent le brevet et escomptent un progrès rapide des débouchés marseillais : "On vient de trouver un moyen simple et peu coûteux de la faire disparaître (la couleur jaune)... il s'ensuit qu'au lieu des 2000 tonneaux, nous trouverions le débouché de 20.000 à 30.000 tonneaux, l'arachide a été le début, l'huile de palme sera l'appoint" (328).

Or, force est de remarquer que les importations françaises d'huile de palme ne progressent que lentement.

---

(327) Schnapper (B). ouv.cit. pp.126-127

(328) Arch.Nat. Paris, Section O.M., Sénégal XIII 15 (a). Dossier Régis, lettre de MM. Régis à M. Mestro, Directeur des colonies, Marseille, 16 novembre 1856.

TABLEAU 33 - Les importations d'huile de palme en France (1850-1873)
(D'après Schnapper, ouv.cit. p.140)

1850	3403	tonnes	1862	4345	tonnes
1851	4171	"	1863	7074	"
1852	5091	"	1864	6396	"
1853	4613	"	1865	4921	"
1854	6310	"	1866	6385	"
1855	7838	"	1867	4801	"
1856	6180	"	1868	7420	"
1857	7725	"	1869	7299	"
1858	6071	"	1870	6720	"
1859	5399	"	1871	8742	"
1860	4403	"	1872	13642	"
1861	5517	"	1873	11460	"

Naturellement, pour ce produit, la même cause, à savoir la concurrence d'autres oléagineux, a le même effet que pour l'arachide (cf chapitre II, p.342) : une baisse des cours marqués. Le quintal d'huile de palme qui cotait 130 frs à Marseille en 1853 est tombé à 93 en 1859 et après une légère reprise à 100, à 75 en 1866. Dans la décennie 1870, la cote se tient autour de 90 frs (329). Mais surtout la modestie des transactions françaises s'explique par la situation de faiblesse de notre commerce sur la côte du Golfe de Guinée. La prééminence britannique reste toujours aussi marquée et elle a même été renforcée depuis 1852 par la création de la ligne de navigation de l'"African steamship Company" qui permet aux commerçants britanniques une évacuation régulière des produits (un service mensuel à l'origine) à des taux de frêt très inférieurs à ceux des navires français. Il n'est donc pas étonnant que les importations de la Grande Bretagne soient très supérieures à celles de la France. Elles sont de 22.070 tonnes en 1850, 40.859 en 1860, 44.108 en 1870 et 52.140 en 1880.

(329) La chute des cours est très marquée aussi en Angleterre. A Liverpool, ils chutent de £ 42 en 1850 à £ 33 en 1870 et sont à 35-36 vers 1885. Le bénéfice sur la tonne d'huile est tombé de £ 20 en 1865 à 8 ou 9 en 1881.
D'après Newbury (C.W). ouv.cit. p.87

2) Les amandes de palme apparaissent sur les marchés européens mais intéressent surtout les Allemands.

Vers 1850 arrive à Marseille la première cargaison d'amandes de palme ou "palmistes" (330). Ce n'est pas la première apparition du produit en Europe, puisque Ch. Heddle qui, de Sierra Leone en a exporté en 1846 pour £ 4 ! en Angleterre, fait figure de précurseur (331). Mais dans ce pays, il trouve peu de débouchés : au rang des produits riches en acide laurique, comme le palmiste, le coprah a commencé à être importé des Indes dans les années 1820-1830 et bénéficie d'une nette antériorité. En 1841, R.L. Stuidevant a pris un premier brevet pour l'emploi du coprah en savonnerie et en 1842, W. Tindall (332) a mis au point un procédé pratique d'extraction de l'huile. Dès lors, le coprah fourni à bon marché,satisfait les besoins de la savonnerie britannique. On n'accorde donc que peu d'intérêt à l'huile de palmiste, considérée tout au plus comme un bon lubrifiant... emploi où elle ne peut cependant concurrencer l'huile de palme. En 1850, 4.096 boisseaux (50 tonnes) exportés de Sierra Leone en Angleterre, trouvent difficilement preneur (333). A Marseille au contraire, on retient que cette huile de palmiste blanche sans décoloration préalable, peut être avec l'huile de coprah, utilisée dans la fabrication des savons blancs moussants. De plus, à la différence de l'huile de palme, le produit est trituré sur place, ce qui procure un surcroit de "valeur ajoutée" et garantit par traitement industriel une huile de qualité très supérieure aux huiles de palme artisanales très acidifiées qui sont importées. Les savonneries marseillaises mettent au point des procédés d'emploi que Richard Burton recommande aux Anglais d'apprendre (334).

L'intérêt de ces découvertes, pour essentiel qu'il soit, ne donne pas un "coup de fouet" très marqué aux importations françaises de palmistes. Le produit subit à Marseille la concurrence des coprahs de l'Inde, fournis à bas prix surtout après l'ouverture du canal de Suez.

---

(330) Les faits précis manquent à ce sujet, mais la date de 1832 citée par certains auteurs comme Deherme (G) dans "L'Afrique occidentale française : action politique, économique et sociale", Paris, Blond et Cie, 1908, 525 pp. cf p.213, est erronée.

(331) Fyfe (Ch). A history of Sierra Leone. ouv.cit. p.258. Mockler Ferryman (British West Africa, p.450) précise que c'est Hutton and sons, l'importateur, mais il situe le fait en 1848.

(332) Faure (A). Le coprah. Congrès des Oléagineux, 12-14 oct.1931. Exposition Colon.Internat., Paris, 1931, pp.61-65, cf p.63

(333) et (334) Burton (R). ouv.cit. p.235

Mais le palmiste est aussi handicapé par son faible rendement en huile : il n'en fournit que 45 % de son poids, contre 63 % au coprah. Or, en France, les tonnages importants de tourteaux (55 % du poids total des palmistes) récupérés dans les huileries, trouvent difficilement preneur; le pays jouissant d'un climat tempéré, les fourrages sont abondants et vendus à bas prix. De plus, l'agriculture restée traditionnaliste, demeure pour de longues décennies assez étrangère à l'attrait d'une production accrue du bétail dont la ration alimentaire comporte des tourteaux. Les industriels français limiteront donc leurs achats de palmistes à la quantité de tourteaux qu'ils peuvent placer à prix comparables à ceux des concurrents étrangers (335).

Ces rivaux étrangers, ils vont rapidement se manifester sur les côtes du Golfe de Guinée : ce sont les Allemands. Après 1870, ils deviennent de grands spécialistes du commerce des palmistes, comme en témoigne l'exemple de Lagos où la concurrence entre Anglais, Français et Allemands est très vive.

TABLEAU 34 - Achats par nationalités des produits du palmier à huile à Lagos (en milliers de tonnes).

	1870		1877		1880		1885	
	huile	palmistes	huile	palm.	huile	palm.	huile	palm.
Anglais	3,1	10	3	15,8	2,6	15,1	3,3	14,1
Allemands	0,45	2,1	1,3	8,4	0,9	10,8	1,4	13,2
Français	1,8	3,7	5,9	6,4	1	3,7	1,2	2,3

(D'après Newbury (C.W). ouv.cit. p.88)

A la suite des premiers essais d'utilisation des tourteaux de palmistes entre 1850 et 1860, les éleveurs allemands qui, pendant le dur hiver de leur pays, manquent d'aliments naturels pour leurs bestiaux

(335) Anonyme : Pourquoi nos palmistes sont-ils exportés à l'étranger ? Bull.du Com.de l'Afr.fr., déc.1923, p.634.

sont conquis d'autant plus que les vertus d'une nourriture comportant du tourteau de palmiste s'imposent à tous : la teneur en matière grasse du lait est accrue et le beurre obtenu est plus ferme (336). Sur le plan économique en Allemagne, c'est l'huile de palmiste livrée aux savonneries qui est alors un sous-produit (337).

Il faut remarquer aussi que sur les lieux de production, les populations ne manifestent qu'un enthousiasme très mitigé pour le commerce des palmistes. Traditionnellement, ils étaient considérés comme des rebuts de la fabrication de l'huile et jetés. Seules de petites quantités d'amandes étaient consommées : elles étaient machées comme l'arachide ou plus rarement "pressées" pour l'obtention d'une huile utilisée dans quelques préparations culinaires ou dans la fabrication de cosmétiques (338). Le travail fastidieux du concassage des coques est pour beaucoup dans cette réticence des populations. Vers 1860, les palmistes sont encore jetés dans les Oil Rivers, à Badagry, personne ne les collecte (339) et en 1872, ils sont toujours dédaignés au Bassam (340).

C'est donc surtout après 1870 que les palmistes vont constituer pour les régions jusque là vouées au seul commerce de l'huile de palme : delta du Niger, Bénin, Côte d'Ivoire et Côte de l'Or, un nouvel "aliment" de commerce. Mais ce sont les "amandes de palme" qui permettent aussi aux régions marginales du domaine de l'Elaéis, essentiellement les "Rivières du Sud" de s'inscrire au rang des pays exportateurs des produits du palmier. Jusque là, elles n'étaient que de faibles fournisseurs d'huile : les palmeraies n'y ont qu'une médiocre extension et les arbres n'y fournissent qu'un nombre restreint de régimes à petits fruits et faible pourcentage de pulpe ; l'essentiel de la production d'huile était autoconsommé. Dans l'ensemble, par rapport au tonnage d'huile exporté, celui des palmistes devient de plus en plus important de l'Est (delta du Niger) à l'Ouest (Casamance). Les Rivières du Sud ne commercialisent pratiquement que des amandes.

---

(336) Le tourteau de palmiste comporte 15 % de protéines. Il était proposé sous forme de galettes grises, de 8 à 9,5 % de matières grasses ou de farine (3,2 à 4,2 % de matière grasse). Cf Dechambre (F) et Heim (F). Le tourteau de palmiste. Bull.de l'Off.col., 1916, n°99, pp.112-116.

(337) On a là, avant la fin du XIXème siècle, une situation assez comparable à celle faite au soja aujourd'hui dans les pays importateurs d'Europe occidentale.

(338) Fernandes (V). ouv.cit. p.19. Le R.P. Labat (Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, ouv.cit. T.III, p.28) appelle les palmistes "Kiaveaux" : "Il est rare de trouver un nègre sans avoir un de ces noyaux dans la bouche".

(339) Burton (R). ouv.cit. p.235

(340) Fleuriot de Langle (V.A). Croisières à la côte d'Afrique. art.cit. p.391

II - LES INCERTITUDES IVOIRIENNES : L'ECHEC DE REGIS ET LA POLITIQUE DE VERDIER (1850-1885).

Autour de 1850, la situation des comptoirs de la Côte d'Ivoire est pour le moins médiocre, au point qu'une commission d'enquête est nommée le 8 août 1850 par arrêté du Ministre de la Marine, aux fins d'examiner la situation du commerce français en Afrique tropicale (341). Bien qu'officiellement, il n'ait pas été question d'abandonner les comptoirs, la Commission qui, à de nombreuses reprises, a entendu Régis, doit se prononcer sur leur sort. En fait, dans son rapport général du 5 juin 185 elle approuve la création des comptoirs et en souhaite le maintien, à l'image du rapport du Commandant de la division navale, Fenaud, en date du 22 février 1851 : "Nous devons nous maintenir à Grand Bassam pour contrôler la situation dans l'Ebrié. Assinie (où les transactions commerciales sont à peu près nulles) ne devrait être qu'un sous-poste avec un sous-officier et deux soldats" (342). Le moins que l'on puisse dire est que l'avenir des comptoirs et du commerce français de l'huile de palme paraissait assez indécis.

1) L'échec français dans l'Ebrié et l'abandon de Régis (1850-57)

Toutes les analyses sur le commerce de la "Côte d'Or", tous les rapports faits par les militaires ou les fonctionnaires au début de la décennie "cinquante" concordent : seul le contrôle de la lagune Ebrié peut permettre une expansion du commerce français en détournant vers le comptoir de Grand Bassam un courant commercial profitant jusque là essentiellement à la "traite sous voile" au bénéfice des Anglais (cf chapitre II p. 293). Dès 1849, le passage en lagune de l'aviso "Le Serpent" avait montré l'intérêt d'une telle politique : le gérant de la factorerie Régis Lartigue, en avait profité pour acheter une importante quantité d'huile

---

(341) Sur cette question, voir Schnapper (B). ouv.cit. pp.149-151. Les données de base sont fournies par les Dossiers Sénégal XIII 2 a et 3 a des Arch.Nat., Paris, Section O.M. et surtout par le "Rapport de la Commission des comptoirs et du commerce des côtes d'Afrique" Paris, Imprimerie Nationale, juin 1851, 143 pp.

(342) Arch.Nat. Dakar, sous-série 5 G Côte d'Ivoire, 1838-1919, 5 G 31. Copie d'une lettre adressée à Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies, par M. Ch.Pénaud, Capitaine de Vaisseau, Commandant la division navale des Côtes occidentales d'Afrique. Gorée, le 22 février 1851.

dans l'Akba (343). En 1850, un bateau à vapeur à fond plat, le "Guet N'Dar" qui a servi à l'exploration de la rivière Assinie, pénètre dans la lagune Ebrié et permet au Lieutenant Cournet des reconnaissances pleines de promesses (344). C'est sur les rapports de ce dernier et sur les lettres de Penaud, commandant de la Division navale, que s'appuient les arguments favorables de la Commission des Comptoirs : "Ce lac (le "marigot d'Ebrié") nous livre l'exploitation directe d'une contrée réputée pour une des plus riches de la Côte en produits oléagineux : l'huile de palme y abonde... la possession de la lagune d'Ebrié nous assure l'exploitation de l'huile de palme fabriquée depuis Grand Bassam jusqu'à trente lieues à l'Ouest" (345). Au même moment, Lartigue, l'agent de Régis, renchérissait en estimant que "l'huile de la lagune Ebrié est la plus belle de la côte" et en énumérant les principaux points de traite : "Badou Badô, Dankan, Aglégué, Cocody et Abijean à l'Est, Dabou, Passé et Topa à l'Ouest" (346). Ces espoirs semblaient avoir été concrétisés par les traités que le Commandant de Grand Bassam Boulay, avait passés en 1850 avec la plupart des peuples du Nord de la lagune et même avec quelques Jack-Jacks (347). Le Commandant de la division navale Pénaud estime au même moment que cette politique commence à porter ses fruits : "Les Anglais s'aperçoivent maintenant que la troque faite par les Français dans les eaux tranquilles de l'Ebrié, leur est préjudiciable" (348).

---

(343) Bouet Willaumez (E). Expédition contre les naturels de Grand Bassam et passage de la barre de cette rivière. Rev.col., sept.1849, pp.6-46, cf p.29 : "En une journée et à Abata seulement, les traitants remplirent pendant mon échouage, les quarante barriques qu'ils avaient à bord".

(344) Arch.Nat. Dakar 5 G 23. Lettre du Lieutenant Cournet à Monsieur le Gouverneur du Sénégal, Grand Bassam, 2 janv.1850. Voir aussi, Arch.Nat. Paris, section d'O.M. Sénégal XII 14 C, les rapports de Cournet.

(345) Rapports de la Commission des Comptoirs et du Commerce des Côtes d'Afrique. ouv.cit. p.76.

(346) Lartigue (Cap.). Rapport sur les comptoirs de Grand Bassam et Assinie. Rev.col. oct.1851, pp.329-373, cf pp.354-355

(347) Schnapper (B). ouv.cit. p.153

(348) Arch.Nat. Dakar 5 G 23. Copie d'une lettre adressée à Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies par le Capitaine de Vaisseau commandant la division navale des côtes occidentales d'Afrique. Frégate à vapeur l'Eldorado, 12 août 1850. Signé Ch. Pénaud.

En fait, ce bel optimisme est sans lendemain car les Jack-Jacks et le chef Peter ne sont pas décidés à se laisser enlever l'exclusivité du courtage qu'ils pratiquent au profit des Anglais. Dès 1851, le Commandant de la division navale note que "Peter essaye d'exciter contre nous les Jack-Jacks" et c'est avec la plus extrême mauvaise grâce que le Roi a construit la route menant de son village au poste, qui lui a été imposée après une malheureuse affaire d'anthropophagie survenue en juillet 1850 (349). De plus, l'interdiction faite au Roi de commercer avec les Anglais, le conduit à des intrigues constantes. Le 25 août 1852, toute la lagune se soulève et la traite de l'huile de palme est totalement arrêtée. Tous ces évènements déterminent le Ministère à une réaction énergique, un nouvel aviso est envoyé en lagune et le 14 septembre 1853, des troupes françaises débarquent près d'Abata. Plus à l'Ouest, à Dabou, au coeur de la zone productrice d'huile, est aussitôt entreprise la construction du fort Ducos, achevé le 10 octobre 1853 (350). Dès mars 1854, Régis y ouvre une factorerie, mais c'est l'échec car ni les producteurs bouboury, ni les intermédiaires jack-jacks ne veulent lui vendre (351). A Grand Bassam, les troubles continuent ; le 13 novembre 1853, un incendie y détruit 60.000 litres d'huile en 306 barriques et la factorerie Renard. La mort de Peter en 1854 n'apporte aucun apaisement.

Le comptoir de Régis à Dabou périclite très rapidement ; les rapports administratifs le montrent amplement ! En 1856, tous les villages voisins sont hostiles et si le poste reste tranquille, les achats d'huile sont insignifiants : pendant quelques jours, le village de Debrimou a envoyé de l'huile, le 28 octobre, quatre barriques et demie ont été traitées, puis le manque total de marchandises rend impossible toute transaction. Un agent de la factorerie Renard envoyé de Grand Bassam n'a fait que très peu d'affaires (352). Assinie ne repré-

---

(349) Un esclave que le roi voulait sacrifier s'est réfugié au fort français, mais un tirailleur l'a livré au roi. Il a été mis à mort et sans doute mangé ! Arch.Nat. Dakar 5 G 24, 5 G 28 et 5 G 31. Rapports de Ch.Pénaud.

(350) Faidherbe a participé à l'expédition. Peu attiré par les pays de la forêt, il les juge sans grandes possibilités d'avenir.

(351) Arch.Nat. Dakar 5 G 31. Résumé des rapports faits sur les comptoirs du "Bas de la côte" depuis le 1er janv.1851. Cf Rapport du 1er avr. 1854. Dès son premier mois d'installation, Régis a de grosses difficultés avec les Bouboury qui ont tué deux Bambaras.

(352) Arch.Nat. Dakar 5 G 31 : "Situation du Comptoir de Dabou". Lettre du 1er nov.1856 du Commandant Pillieux au Commandant particulier.

sente aussi pour Régis que des transactions infimes d'or. Reste Grand Bassam sans doute plus actif, mais qui ne draine que de faibles quantités d'huile de palme, si la pression des navires armés dans l'Ebrié se relâche. Dépité par la relative indifférence des Pouvoirs publics à ses multiples demandes et protestations (353), Régis qui s'occupe depuis 1856 du recrutement de travailleurs pour les Antilles, ferme en 1857 ses factoreries de Grand Bassam et d'Assinie. Alors, seule la maison Renard, d'ailleurs très affaiblie par les pertes subies lors de l'incendie de 1853, représente des intérêts commerciaux français réduits à une importance négligeable.

2) Le rôle de Verdier dans le maintien de la présence commerciale française après 1871.

Le départ de Régis, s'il ne signifie pas la disparition totale du pavillon français des rivages de la Côte d'Or, n'en ouvre pas moins une période de grand effacement commercial : jusqu'en 1868, péniblement, une seule maison à la fois représente la France. Plusieurs se succèdent très rapidement. Renard ne tire aucun avantage de la disparition de son concurrent Régis et dès 1861, s'emploie à liquider ses avoirs dans la région. La firme Marchand frères et Ch. Huyssens de Dunkerque qui lui succède ne connait pas une meilleure réussite ; ses transactions sur l'huile de palme sont très faibles et elle abandonne dès 1864 (354). Alors s'ouvre une période assez originale dans l'histoire du commerce français en Côte de l'Or ; il est théoriquement absent, puisque la seule firme qui subsiste est hollandaise : mais elle a pour représentant un Rochelais, A. Verdier, dont le rôle va être essentiel sur ces rivages jusqu'à l'époque de la colonisation.

a) Les débuts de Verdier en Côte d'Ivoire

C'est par un concours de circonstances qu'Arthur Verdier va s'occuper de commerce en Côte d'Ivoire. En 1861, il commande le trois mâts,la Sainte Anne,qui a transporté du charbon au Gabon. Au retour, le long délai nécessaire au chargement d'arachides en Sierra Leone et

---

(353) Arch.Nat. Paris, sect.O.M., Sénégal XIII 15 a. Dossier Régis.

(354) Sur ces questions, voir Schnapper (B). ouv.cit. pp.204-205. En 1866, O.Desnouy, Commandant du Fort Nemours (Grand Bassam), signale cependant que la factorerie Marchand, d'Alepé,est "très active". Cf Les établissements français de la Côte de l'Or. Rev.marit. et col., nov.1866, pp.493-529.

Mellacorée, lui permet de prendre contact avec l'Afrique (355). Deux ans plus tard, il s'installe à Grand Bassam sur les conseils du Commandant du Fort Nemours, O.Desnouy, ami de sa famille. Sans moyens financiers personnels, il réussit à se faire commanditer par la maison Bauman Van Biscovel de Rotterdam : "Jusqu'en 1867, je travaillais à la Côte d'Ivoire avec des capitaux hollandais" (356). Il ne semble pas que les affaires aient été très prospères, puisque l'abondance de l'huile "ne profite guère au progrès de nos relations commerciales" (357). En 1866, huit navires français chargent seulement 600 tonneaux d'huile à Grand Bassam (358). En 1867, l'Amiral Fleuriot de Langle, exigeant une raison sociale française, la maison prend le nom de Verdier, lequel représente par ailleurs avec son frère Etienne, la firme Morsh de La Rochelle. Cette exigence apparait pour le moins curieuse, puisque par décret du 12 septembre 1868, le commerce de la Côte de l'Or est ouvert à tous les pavillons. Alors cesse la présence exclusive d'une maison de commerce à Assinie et Grand Bassam ; un commerçant de Londres, A. Swanzy, déjà solidement implanté au Sierra Leone, en Gold Coast et au Bénin, s'installe dans les principaux centres de traite de la Côte d'Ivoire littorale.

Paradoxalement, au moment où l'armature commerciale se renforce en Côte de l'Or, l'avenir de la présence française est des plus incertains. Dès 1866, le Corps législatif estimant trop lourdes les dépenses des comptoirs et de la Division navale, avait réduit de 150.000 à 100.000 frs la subvention accordée. Il fallait donc impérieusement trouver d'autres sources de recettes. Après de nombreux atermoiements, le décret du 12 septembre 1868 apporte la solution : à dater du 1er janvier 1869, des droits de douane de 4 % à l'entrée et à la sortie seront perçus sur les marchandises et produits. De plus, le monopole du pavillon est aboli. Pour être efficaces, ces mesures douanières doivent comporter la mise en place d'un véritable "cordon" de contrôle. Sans grande difficulté, le Commandant supérieur de la Côte d'Or réussit à obtenir l'accord des Jack-Jacks pour installer en 1869 des postes à Half Jack, Petit Bassam, Grand Bassam et Assinie. La baisse des prix de l'

---

(355) Verdier (A). Trente cinq années de lutte aux colonies, Côte Ouest de l'Afrique. Paris, L.Chailley, 1896, 360 pp. cf avant-propos p.XII

(356) Verdier (A). ouv.cit. p.5

(357) Anonyme. Renseignements sur le commerce et les intérêts français entre la Côte d'Or et le Congo. Rev.marit.et col.,juin 1867, T.XX, pp.588-602, cf p.592

(358) Anonyme. La colonie anglaise de Sierra Leone et les pays voisins. art.cit. p.556.

huile de palme conduit ces derniers à souhaiter une extension du commerce avec les Français : "Les chefs demandent à grands cris marchands et marchandises" (359). Mais en fait, ces appréciations optimistes ne sont pas justifiées car le commerce ne progresse guère et les recettes de la douane sont peu substantielles (360).

b) La fin des comptoirs fortifiés

Entre 1868 et 1870, le Ministère de la Marine a envisagé à de nombreuses reprises l'abandon des "comptoirs et des postes" militaires de la Côte d'Or et du Gabon : le commerce y est médiocre et "ils coûtent annuellement 470.000 frs" (361). La défaite de 1870 va servir de prétexte : le 24 janvier 1871, les militaires et fonctionnaires des postes rembarquent. Avant le départ, les chefs locaux ont reçu promesse du doublement de leur coutume qu'un navire apporte chaque année (362), contre engagement de leur part de faire respecter les droits de la France, de défendre son pavillon et de protéger ses commerçants. Il n'en reste pas moins que la situation de ces derniers paraît très compromise.

De fait, dès l'abandon des forts, les difficultés commencent. Swanzy a loué pour 200 frs par mois le fort d'Assinie où il s'installe ; Verdier, pour la même somme, celui de Grand Bassam (363). Chacun s'emploie à affirmer sa prééminence dans l'Ebrié. Mais dès le 12 mars 1871, une goëlette de la maison Morsh "La Louise" est empêchée de faire la traite à Toupa par les Jack-Jacks. L'échouage du bâtiment, puis son pillage par des populations"amies de la France" à la fin de l'année, tendent les rapports entre Verdier, qui réclame 200.000 frs de dommages et intérêts et le Département de la Marine. En lagune Ebrié, c'est finalement Swanzy qui tire bénéfice de cette situation. Son agent Leighton

---

(359) Compte-rendu de la visite en Côte de l'Or de l'Amiral Fleuriot de Langle. Cité dans "Renseignements sur le commerce et les intérêts français entre la Côte d'Or et le Congo". Rev.mar.et col., juin 1867, T.XX, pp.588-602.

(360) Le contrôle des transactions "sous voile" était quasiment impossible.

(361) Atger (P). ouv.cit. p.61

(362) Arch.Nat. Dakar 5 G 33, 1878-1884. Cf lettre du Capitaine commandant le Croiseur "Le Vaudreuil" à M.Verdier (25 mai 1879) : "Je passe à Grand Bassam pour payer leurs coutumes aux différents chefs, j'ai 500 frs pour Bley, 500 frs pour Say (il s'agit de deux chefs de Grand Bassam) ; j'ai aussi 500 frs pour Agassi, chef de Dabou. Je dois me rendre à Assinie pour faire parvenir 6000 frs à Amatifou".

(363) Foncin. Les comptoirs de la Guinée septentrionale. Bull.de la Soc. de Géog.de Bordeaux, 1878, pp.493-504, cf p.496.

bien que convaincu de recel dans l'affaire de "La Louise", a servi de médiateur entre les commerçants, la station navale et les Jack-Jacks dont il s'est assuré les bonnes grâces. En 1874, il possède en lagune un chaland, un petit vapeur et quarante baleinières. Il achète une importante quantité d'huile à Toupa, le principal marché, grâce à la factorerie qu'il a installée sur un vieux bateau.

Dans le même temps, Verdier, ulcéré par l'affaire de "La Louise", multiplie ses plaintes auprès de l'Administration, mais essaie aussi d'obtenir une fonction officielle qui lui permettrait une plus grande efficacité commerciale. Il n'a pas hésité d'ailleurs à s'attribuer le titre de gardien du pavillon français (364). Son activité commerciale est assez difficile à situer, bien qu'il prétende réaliser pour quelques millions d'exportations chaque année. A Grand Bassam où, en 1872-1873, il a fermé sa factorerie, il peut, après sa réinstallation en 1874, recueillir seulement une faible partie du trafic. L'essentiel de ses activités s'exerce alors à Assinie où il s'occupe surtout du commerce de l'or et, comme Swanzy, de la contrebande d'armes, très active du fait de la guerre de l'Ashanti. Les 6.000 tonnes d'huile de palme (dont 1.500 pour la France) et les 2.000 tonnes de palmistes (dont 200 vers la France) qu'il dit expédier annuellement paraissent des estimations assez exagérées (365). Il n'en reste pas moins que ses nombreuses réclamations, l'appui que lui apporte la Chambre de Commerce de La Rochelle et l'inquiétude du Ministère du fait des agissements britanniques, lui valent une belle et prometteuse satisfaction : un arrêté du 22 novembre 1878 nomme Verdier Résident de France à la Côte d'Or (366).

c) Verdier résident et planteur (1878-1885)

Représentants officiels sur les lieux de traite du Résident qui, en fait, ne quitte pas La Rochelle, les agents de Verdier ne se font pas faute d'exploiter la situation. Ils empêchent l'installation de maisons anglaises à Grand Bassam (367) et concurrencent avec succès

---

(364) Verdier (A). ouv.cit.

(365) Verdier (A). ouv.cit. p.228

(366) Arch.Nat. Dakar 5 G 33. Lettre du Ministre de la Marine Pothuau à Verdier, déc.1875 : "J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du 22 novembre dernier, je vous ai désigné comme Résident à Assinie et Grand Bassam. Vous relèverez de M.le Commandant en chef de la Division navale de l'Atlantique sud.

(367) Arch.Nat. Paris, sect.O.M. Gabon 1 14 B, rapports de 1880 de l'Amiral Mattez au Ministre, 12 juin et 28 juil. C'est seulement en 1885 que deux nouveaux commerçants Clinton et Williams, des mulâtres, s'installent à Assinie.

Swanzy sur les marchés de l'Ebrié que celui-ci s'était ouverts par l'implantation de factoreries à Toupa et Bouboury (368) ; les agents de Verdier qui versaient les coutumes promises aux chefs, en profitaient pour s'assurer l'exclusivité de leurs livraisons - en 1883, Verdier aurait ainsi exporté 1.500 tonnes d'huile et Swanzy 1.000 seulement (369). C'est un essor certain, mais on est encore loin des estimations de Verdier.

En fait, une partie essentielle de l'activité des agents de Verdier était accaparée par d'autres tâches. De La Rochelle, celui-ci a imaginé un plan hardi de mise en valeur économique de la Côte de l'Or. Le 7 avril 1880, il a obtenu d'Amatifou, roi d'Assinie, un terrain à Elima sur la lagune Aby. Dès 1881, il y fait entreprendre une plantation de café qui, en 1882, connait un réel essor sous la direction énergique de Treich-Laplène. Au même moment, avec l'accord d'Amatifou, il fait étudier la possibilité d'une extraction industrielle de l'or et il envisage l'exploitation des forêts. Aussi en février 1885, lorsque Verdier résilie ses fonctions de Résident, puisqu'un"Commandant particulier", Charles Bour doit préparer la réoccupation, le commerce de l'huile de palme et des palmistes en Côte de l'Or ne connait qu'un développement assez modeste attribué par le nouveau commandant"au monopole des voiliers anglais". Il envisage des postes de douane et l'assimilation de ces navires à des établissements commerciaux (370).

Pionnier de la plantation, Verdier a par son initiative, préfiguré l'avenir de la Côte d'Ivoire. Si l'huile de palme paraît encore la grande richesse, l'on pressent les possibilités du milieu éburnéen pour d'autres orientations économiques plus intéressantes.

3) Un bilan commercial décevant

Incertitudes politiques et médiocrité de notre commerce vont de pair en Côte de l'Or. La plupart des initiatives officielles visent à fournir une implantation plus stable à ce dernier. Or, entreprises sans les moyens ni la continuité indispensables, elles ne sauraient valoir un véritable succès. Entre 1850 et 1885, le commerce

---

(368) Atger (F). ouv.cit. p.93

(369) Atger (F). ouv.cit. p.94

(370) Arch.Nat. Dakar 5 G 34, 1885. Lettre du Commandant particulier au capitaine de frégate commandant le Dumont d'Urville en rade d'Assinie (29 mars 1885).

TABLEAU 35 - Le commerce de la Côte de l'Or en 1874 et 1884.
(D'après Atger. ouv.cit. p.93).

	1874	1884	
ASSINIE			
Or	500.000 frs	400.000 frs	(En 1884, le prix d'achat de l'huile aux indigènes était d'environ 370 f. la tonne).
Huile	175.000 frs		
Divers	75.000 frs	100.000 frs	
	750.000 frs	500.000 frs	
GRAND BASSAM			
Huile	450.000 frs		
Divers	50.000 frs		
	500.000 frs	1.500.000 frs ?	(soit environ 4000 T.d'huile
JACK-JACK			
Huile	1.250.000 frs	1.000.000 frs	(soit environ 2700 T.d'h.)
	2.500.000 frs	3.000.000 frs	

le commerce français ne peut à aucun moment rivaliser avec celui des Britanniques.

Durant toute cette période, les Anglais tirent encore un avantage décisif des liens personnels très anciens que leurs marchands ont noués avec les principaux chefs de la région : "Peter est accoutumé depuis sa jeunesse à traiter avec les Anglais . Il faudrait qu'il trouve de grands avantages au comptoir (français) pour apporter son or" (371). Ces relations assidues ont permis une remarquable organisation commerciale qui assure aux navires anglais mouillant en avant de la barre, de Kraffi à Grand Bassam, un ravitaillement régulier en huile

(371) Arch.Nat. Dakar 5 G 17 : Fort Nemours Côte d'Or par le Lieutenant commandant Conjard, 15 novembre 1844.

des pays bouboury et ébrié.

Ce sont surtout des firmes de Bristol, comme King ou Lowders qui se livrent à ce trafic. Dès son arrivée sur la côte, le capitaine du navire (subrécargue) se met en rapport avec ses traitants auxquels il délivre de sérieuses avances en marchandises et il paie un droit fixe de chargement de 8 onces (800 frs) (372). Puis quelques jours plus tard, il met à la voile vers l'Est pour ne revenir en Côte de l'Or que deux ou trois mois plus tard, afin d'assurer le chargement (373). Il s'agit dont là de techniques commerciales éprouvées qui satisfont les deux parties : jusqu'aux années 1860, les prix sont stables, l'huile est payée en moyenne 11 frs le "krou" de 30 litres et le "rapport d'échange" avec les marchandises n'évolue guère. C'est seulement après 1865 ou 1866 que la baisse des cours de l'huile en Europe altère quelque peu les transactions. Enfin, une des forces essentielles du commerce britannique réside dans la livraison régulière de marchandises adaptées au goût de la clientèle africaine : les "manilles" de cuivre, de fer ou de bronze utilisées comme monnaie d'échange dans l'intérieur, sont fabriquées par l'industrie britannique. Les fusils "Long danc" ou "Tower gun" ont grande réputation de même que la poudre bien emballée, ce qui est indispensable pour des pays aussi humides. Les tissus de Manchester, la coutellerie de Sheffield, les alcools hollandais ou allemands, les tabacs en feuille de Virginie assurent aussi un grand prestige au commerce britannique. Bon an mal an, durant cette période, les Jack-Jacks lui livrent au moins 5000 tonnes d'huile.

Lorsqu'après 1843, il essaie de s'imposer en Côte de l'Or, le commerce français a donc à s'attaquer à une remarquable organisation. Ses chances de s'imposer, si elles passaient par l'intervention de l'Administration et des militaires, résidaient essentiellement dans ses propres capacités... "Nos tirailleurs, nos avisos n'y peuvent rien ; c'est aux commerçants de trouver le remède" (à la médiocrité des transactions) (374). Certes les commerçants, Régis puis Verdier, auront

---

(372) Desnouy (O). art.cit. L'once était une valeur monétaire théorique dérivée de celle du poids anglais utilisé pour l'or. L'once valait 12 akés et l'aké 12 takous ; le takou valait selon les lieux et les périodes entre 0,50 et 0,70 frs. Cf Barot (Dr). ouv.cit. p. 432.

(373) Anonyme. Notices sur les colonies françaises. ouv.cit. p.224

(374) Desnouy (O). art.cit.

beau jeu de dénoncer les évidentes hésitations de l'Administration, son manque d'esprit de continuité et la faiblesse de ses moyens : il n'en reste pas moins que ces deux commerçants avisés et entreprenants ne disposeront jamais en Côte d'Ivoire, des moyens propres à leur donner la réussite : le commerce français manque d'argent et d'audace.

Les insuffisances du personnel subalterne sont de toute évidence un obstacle à la bonne marche des factoreries. Après l'arrivée d'Isnard, l'agent de Régis à Assinie, le Commandant Boyer estime que son personnel est très insuffisant (375). Dès l'année précédente, son collègue de Grand Bassam, Conjard, avait remarqué : "Le facteur (de Régis), Monsieur Isnard, administre aussi Assinie, c'est un travail au-dessus de ses forces" (376). Les rapports administratifs mettent en cause la jeunesse et l'inexpérience des commis et dénoncent souvent leur incapacité (377). C'est par méconnaissance totale des nécessités du commerce colonial que le personnel de la maison Renard conduit la firme à sa perte. Il faut cependant accorder à ces hommes jeunes et inexpérimentés de nombreuses circonstances atténuantes : le séjour à la Côte d'Ivoire est une sorte d'exil loin de France, dans des conditions matérielles très précaires et dans la crainte constanteedes exactions indigènes et des terribles épidémies de fièvre jaune. En 1854, Monléon en tournée d'inspection ne peut que regretter "le laisser-aller des agents de l'Etat et des commerçants" (378). Ces employés de factoreries ne sont que trop tentés d'attendre, à Grand Bassam ou Assinie, le vendeur ou le client qui ne viennent que sur autorisation des chefs. Or, les démarches auprès des producteurs sont seules capables de détourner une partie du courant commercial au profit des firmes françaises. Mais elles ne sont possibles que sous protection, du moins le semble-t-il avant 1870. La création de sous-factoreries sur des chalands ancrés en face des villages producteurs vaudra, après l'abandon des forts, quelques beaux succès à Verdier et surtout Swanzy ; mais il faut reconnaître que la baisse des prix de l'huile de palme a quelque peu altéré les relations entre pro-

---

(375) Arch.Nat. Dakar 5 G 3. Lettre de Boyer au Commandant des dépendances. Fort Joinville, 1er avril 1845.

(376) Arch.Nat. Dakar 5 G 17 Fort Nemours, Côte d'Or, 15 novembre 1844.

(377) Arch.Nat. Dakar 5 G 31. Résumé des rapports faits sur les comptoirs du Bas de la Côte depuis le 1er janvier 1851 : "A Assinie, l'agent de Régis est tout à fait incapable".

(378) Schnapper (B). ouv.cit. p.205

ducteurs et courtiers jack-jacks et ainsi favorisé provisoirement le commerce français.

Une autre cause essentielle des mécomptes français réside de l'avis unanime, dans la mauvaise organisation des services "marchandises";celles-ci ne répondent pas aux goûts des naturels, leur prix est souvent trop élevé et de plus, les ruptures de stocks sont constantes (379). Pendant de nombreuses années, les Français ne vendent que du rhum et du tabac. Dès 1844, à Fort Nemours, Conjard avait remarqué l'infériorité des fusils français et le prix trop élevé de la poudre "par ailleurs présentée dans des emballages peu étanches" (380). En 1853, Monléon signale que seul le comptoir de Régis à Grand Bassam a un stock valable de marchandises (381). Pour sa part, O.Desnouy déplore en 1866 que les factoreries soient "mal approvisionnées et les prix souvent exagérés" (382). Le commerce français est de ce point de vue si mal adapté qu'au début de 1868, une réunion s'est tenue à Assinie où, en présence du Commandant du Fort et du Roi Amatifou, les traitants africains et les commerçants ont essayé d'établir la liste des objets à importer : "Les armes, les articles de quincaillerie et de droguerie, les tissus et les alcools en constituent l'essentiel" (383). Mais nombre de ces articles sont fournis par la seule industrie britannique et pour les marchandises homologues, les prix français sont toujours plus élevés.

La médiocrité du personnel, le mauvais approvisionnement en marchandises ne sauraient jamais conduire à la prospérité : les établissements français ne la "respirent point". Dès l'origine, l'installation dans les barracons des forts est des plus précaire (cf p. 203). Dans les locaux obscurs et humides, l'état sanitaire des habitants est médiocre, la conservation des marchandises difficile. Dès l'occupation des forts, de nombreux rapports signalent d'importantes pertes de vivres et suggèrent un allègement des stocks, ce qui peut conduire à la

---

(379) Arch.Nat. Dakar 5 G 31. Lettre du Commandant Pillieux à Dabou au Commandant particulier (1er novembre 1856) "Le 28 octobre, quatre barriques et demie d'huile ont été traitées, mais le barrois (étoffe rouge à carreaux) ayant manqué, il n'en est plus venu.

(380) Arch.Nat. Dakar 5 G 17, Fort Nemours, Côte d'Or, 15 novembre 1844

(381) Atger (P). ouv.cit. p.59

(382) Desnouy (O). art.cit. p.528

(383) Anonyme. Note sur les objets de pacotille propres aux échanges à la Côte d'Or, Côte occidentale d'Afrique. Rev.mar. août 1868, pp. 999 à 1006. L'article est agrémenté des croquis de quelques objets dessinés par le capitaine d'infanterie de marine Martin.

pénurie au cas de retard dans les approvisionnements (384). Pour fuir ces locaux peu confortables et souvent en mauvais état, les "facteurs" font édifier des bâtiments en bois, mais souvent ils sont détruits par l'incendie, tel celui de novembre 1853 qui éprouve durement la maison Renard à Grand Bassam. En général, les "cases" sont édifiées non loin de la lagune et elles sont munies d'un wharf qui permet l'accostage facile des pirogues. Sur la façade maritime du cordon littoral sont édifiés de modestes abris où sont stockées les barriques d'huile qui seront transportées au navire par les "baleinières de barre". Ce ne sont donc pas les investissements immobiliers qui ont pu coûter très cher aux commerçants successifs. A la même époque où dans les pays arachidiers, Rufisque et même Dakar deviennent des cités européennes, Grand Bassam et Assinie restent des villages africains. En 1862, lorsqu'on arrive par mer à Grand Bassam, "on aperçoit à peine quelques pirogues sur la plage et quelques cases éparses près de la rive ; mais si on met pied à terre, on est étonné de trouver une énorme réunion de cases en bambous et torchis bien alignées et séparées par une longue et large rue" (385). En fait, c'est seulement avec la période coloniale que Grand Bassam prendra figure de petite ville européenne.

Si le commerce à terre se contente de médiocres installations, il est par contre dans l'obligation de consentir des dépenses importantes en matière de matériel flottant. Pour démarcher les producteurs du rivage nord de la lagune Ebrié, Régis, Verdier ou Swanzy doivent disposer d'une véritable flotte : bâteaux à vapeur à fond plat, chalands, embarcations, pirogues. Sur la plage, des pirogues énormes pouvant contenir jusqu'à 5 ou 6 barriques d'huile sont utilisées au travers de la barre pour le chargement des navires. L'acquisition et l'armement de cette petite flotte sont fort coûteux. Si les piroguiers de lagune sont en partie recrutés localement, les équipages des baleinières de barre sont faits de "kroumen" venus du Libéria et du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ou de "laptots" venus du Sénégal. Le coût de cette main d'oeuvre est aggravé par les nombreuses pertes et avaries survenues aux marchandises. Très vite après 1843, semble s'imposer l'idée séduisante de faire passer en lagunes les navires à faible tirant d'eau, mais il

---

(384) Voir en particulier, Arch.Nat. Dakar 5 G 23, Comptoir de Grand Bassam, "Situation des vivres au 1er juillet 1850" et 5 G 31 "Quelques détails d'inspection des comptoirs du golfe de Guinée en 1850" par P.Pénaud, Commandant en chef de la station.

(385) D'après le Capitaine du génie Gouriau (oct.1862), cité dans : Felletier (G). Origine des comptoirs français à la Côte d'Ivoire. ouv.cit. p.1180.

s'agit d'une entreprise comportant de très gros risques... Les échouages suivis de la perte du navire et de la marchandise, sont monnaie courante (386). On comprend dès lors cette remarque de Verdier : "L'huile de palme est un produit qui nécessite un matériel et des frais considérables.. Tout cela demande un personnel très nombreux. Avant de compter faire des affaires, il faut bien penser immobiliser plusieurs centaines de mille francs" (387). L'Annuaire agricole commercial et industriel des colonies françaises confirme ces estimations :

TABLEAU 36 - Liste des agriculteurs, des négociants et des industriels pour 1885.

	ASSINIE	Correspondants en Europe
Bordes (C)	Tous articles et produits manufacturés d'Europe. Capital engagé : 500.000 F	A. Verdier, La Rochelle
Clinton (J.et C)	Tous articles et produits. Capital engagé : 250.000 F	
Jacob Williams	Tous articles et produits. Capital engagé : 300.000 F	
Marmon (W) Anglais	Tous articles et produits. Capital engagé : 750.000 F	F.et A. Swanzy, Londres
Theyi (noir indigène)	Articles et produits manufact. d'Europe. Capital : 50.000 F	
	GRAND BASSAM	
"Alpheus" (indigène)	Articles et produits d'Europe Capital engagé : 50.000 F.	Ancien employé de Swanzy
Askley (indigène)	Articles et produits d'Europe Capital engagé : 50.000 F.	Ancien employé de Verdier
Croucher (W)	Tous articles et produits d'E. Capital engagé : 2.300.000 F.	F.et A. Swanzy, Londres
Moreau (G)	Tous articles et produits d'E. Capital engagé : 1.500.000 F	A.Verdier, La Rochelle

F. et A. Swanzy ont en outre des succursales à "Abijean", Alépé, Dabou, Grand Bouboury et Toupa ; Verdier est présent à Dabou, Thiakka et Toupa.

(Sources : Annuaire agricole, commercial et industriel des Colonies françaises pour 1885, édité par le Ministère de la Marine et des Colonies, Imprimerie Nation. 1886, 7 fascicules, cf 3°fasc. : Etablissements français du Golfe de Guinée, Côte d'Or).

Les données précises manquent qui permettraient l'établissement d'un bilan irréfutable du commerce de l'huile de palme (388). Il faut de toute façon distinguer les bénéfices de la troque à terre, de ceux de la troque sous voile - celle-ci est de toute évidence beaucoup plus lucrative que celle-là. Le prix de revient de l'huile de palme rendue "sur rade" à bord des navires britanniques, n'est majoré que du paiement du droit d'ancrage, puis naturellement des frais du transport maritime : les bénéfices de 100 % avancés par de nombreux auteurs, sont parfaitement plausibles. En 1862, le Capitaine Gouriau remarque : "Au prix d'achat des marchandises, le tonneau d'huile coûte 250 frs, en ajoutant les frais de séjour et de transport il ne peut dépasser 500 frs ; or il se vend en Europe 1,100 à 1,200 frs. Quel commerce peut donner de pareils bénéfices ? " (389). Après 1870, par suite de la dépréciation du produit en Europe, les bénéfices se sont amenuisés, mais ils restent certainement substantiels. Le commerce à terre est sans doute moins lucratif. Dans les cas assez rares où les traitants apportent de l'huile aux établissements français, le produit leur est vendu aux mêmes prix qu'à bord des bateaux. Or, les frais desfactoreries sont plus élevés. Les tentatives directes d'achat aux producteurs se justifient donc, mais on a vu qu'elles sont aléatoires et se heurtent finalement à des vendeurs exigeants. De plus, les marchandises françaises qui parviennent à la Côte d'Ivoire y ont un prix de revient très supérieur à celui des homologues britanniques. En 1866, d'après Desnouy, 1,6 million de marchandises achetées en Angleterre valent à la Côte 5 millions. Dans le même temps, selon Verdier, les maisons de commerce françaises revendent seulement à 100 %, ce qui couvre les frais généraux et laisse un faible bénéfice (390). Le même exagère sans doute en prétendant que la vente de l'huile en Europe ne laisse "qu'un léger bénéfice".

---

(386) Arch.Nat. Dakar 5 G 23, lettre du Capitaine de vaisseau Ch.Fénelon, commandant la division navale, à M.le Ministre de la Marine et des Colonies, le 20 août 1850 : "La goëlette "La Mésange" de la maison Régis aîné, capitaine Ytier ayant à bord un chargement d'huile de palme et quelques barriques de tabac, a fait naufrage le 14 août à l'entrée de la rivière de Grand Bassam. Nous avons sauvé la plus grande partie de la cargaison". Voir aussi l'affaire de "La Louise"

(387) Verdier (A). ouv.cit. p.81. Voir aussi Carron : "Rapport commercial de la Côte d'Ivoire". Rev.col., oct.1896, pp.609-635, cf pp.632-633

(388) Les prix d'achat et de vente de l'huile varient considérablement selon les auteurs.

(389) Pelletier (G). art.cit. p.1182. Il semble que le prix d'achat à 250 frs soit sous-estimé. En 1860, alors que les prix en Europe ont baissé, un certain capit.Edgell, commandant le Fantee, a payé l'huile 1 frs le krou de 30 l. soit plus de 350 frs la tonne (cf Desnouy O. art.cit. p.505).

(390) Verdier (A). ouv.cit. p.80

Si l'on se place sur le seul plan de l'efficacité commerciale, le système anglais de la troque en rade est très supérieur à celui du commerce à terre des Français, d'autant plus que les transactions des premiers sont très supérieures. Sur le littoral jack-jack, les navires britanniques réalisent des exportations moyennes entre 3 et 5 millions de francs : en 1884, Grand Bassam, principal comptoir, n'expédie que 1,5 million de francs de produits (391). Il faut ajouter aussi que le système britannique semble mieux adapté aux conditions du pays ; la traite a lieu essentiellement de novembre-décembre à juin. En morte saison relative de juin à septembre, les villageois cassent les amandes et les transactions sont faibles (392). Un séjour constant d'Européens sur la Côte ne se justifie guère, d'autant plus qu'il représente les risques supplémentaires d'un dépaysement brutal et d'une grande vulnérabilité aux multiples épidémies. Mais en contre partie, la troque sous voile ne débouche que sur une faible influence politique. Certes, de nombreux traitants africains arborent l'Union Jack dans les villages producteurs d'huile ou à Assinie, mais les commerçants anglais ne se montrent guère. Au contraire la présence française s'est affirmée tant sur le littoral que sur les rives de l'Ebrié et les cours inférieurs de l'Akba ou de la rivière d'Assinie. Le retour d'une administration française ne sera donc qu'une "réoccupation". Mais force est de reconnaître qu'en 1885, "les Jacks ont le monopole du trafic, accaparé par les voiliers anglais" (393).

III - LES PROGRES DU COMMERCE DES PRODUITS DU PALMIER AU BENIN, LA CONCURRENCE ENTRE EUROPEENS

Au début des années 1850 s'amorce sur les rivages dahoméens une expansion du commerce de l'huile de palme, car la traite des noirs est à sa fin. En 1850, le Brésil a interdit l'importation d'esclaves et

---

(391) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M. Gabon I 15 b. Rapport du 18 août 1884 de l'Amiral O'Neil, Commandant de la division navale : Verdier et Swanzy auraient exporté chacun pour 600.000 frs et les Africains 300.000. On est loin des chiffres de Verdier qui prétendait exporter pour 4 millions de Frs chaque année (Trente cinq années de lutte aux colonies, p.288). Le Dr Barret (L'Afrique occidentale, ouv. cit. p.169) estime à 2000 T.d'huile et 400 d'amandes les exportations de Grand Bassam.

(392) Pobéguin (Ch). Notes sur les lagunes de Grand Lahou, de Fresco et les rivières Bandama et Yocoboué. Bull.Soc.Géog., 1er trim.1897, pp.106-128, cf p.115

(393) Arch.Nat. Dakar 5 G 34. Lettre du nouveau résident Bour au Capit. de frégate commandant Le Dumont d'Urville en rade d'Assinie, le 29 mars 1885.

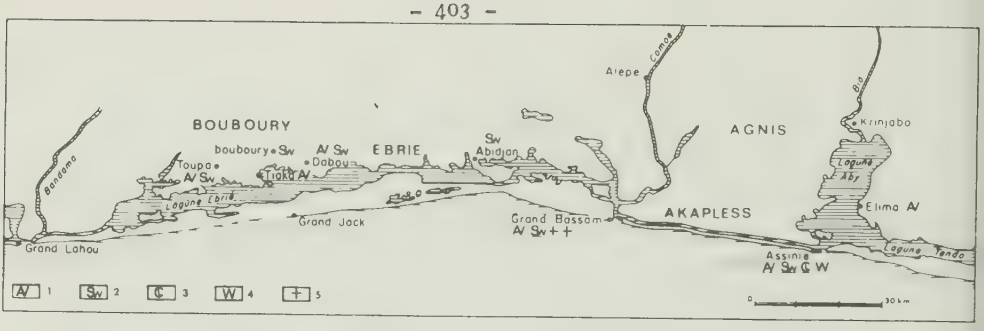

Figure 112 : L'implantation commerciale dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire en 1885 (établie d'après les données fournies par l'Annuaire commercial et industriel des colonies françaises en 1885. Imprimerie Nation. 1886, 3ème fasc. : les établissements français du Golfe de Guinée).

1 - A. Verdier (La Rochelle)
2 - F. et A. Swanzy (Londres)
3 - J. et C. Clinton (Etats-Unis)
4 - W.J. Williams (Angleterre)
5 - Commerçants indigènes

sur la côte d'Afrique, la surveillance anglaise de plus en plus sévère triomphe définitivement du trafic négrier en 1865. Certes, ce dernier, s'il devient très risqué, n'en est que plus lucratif et le Roi Ghézo qui, en 1852 sous la pression des Anglais a promis d' abolir la traite (394), n'en dédaigne pas les profits clandestins. Il n'en est pas moins vrai que la reconversion au commerce "légitime" de l'huile de palme est évidente, d'autant plus que la mort du Chacha Francisco de Souza survenue en mai 1849 la facilite (395).

---

(394) Malgré le succès assez formel de sa mission, Frédérick E.Forbes trouve très encourageants les progrès de l'économie de plantation qui, au profit du roi ou des principaux traitants de Whydah utilise les esclaves. Cf Forbes (F.E). Dahomey and the dahomans (1849-1850). Londres, Longmans, Brown Green and Longmans, 1851, 2 vol. cf vol.I, pp.31-114-116 et 123.

(395) Les successeurs du Chacha, Isidore mort en 1858, puis Chicou manquent d'envergure et les affaires périclitent quelque peu. Il faut cependant rappeler que Francisco ne dédaignait pas la production agricole. Selon Le Hérissé (R). L'ancien royaume du Dahomey. Paris Larose, 1911, 384 pp. cf p.324, un chef indigène rappelait alors : "C'est lui qui nous apprit la valeur de l'huile de palme et nous montra comment préparer le manioc pour pouvoir le manger sans être malade".

L'exemple vient d'en haut : secondé par son Ministre du commerce Houénou (396), le roi Ghézo,qui serait à l'origine de l'extension de la palmeraie dans la région d'Abomey (397),a imposé une remarquable organisation quant à son exploitation. Obligation est faite de récolter les fruits par les détenteurs de palmeraies qui n'en ont que la jouissance, car elles sont réputées propriété du roi. Un fonctionnaire nommé le Topo, est habilité à imposer la plantation de palmiers et à infliger des amendes aux cultivateurs qui n'obtempèrent pas. Il est aussi chargé de surveiller la "conduite" de ces palmeraies. En cas d'abandon ou de mauvais entretien, il peut enlever la palmeraie à son détenteur. La coupe de palmiers est soumise à autorisation royale et tout contrevenant s'expose à une forte amende. Enfin, les prestations traditionnelles de produits agricoles divers faites au roi par les chefs de tribu, le"kouzou", sont transformées en une redevance en huile de palme perçue par un grand dignitaire, la "Tavisa" (398).

La promotion des produits du palmier au rang d'exportation principale sinon exclusive du Dahomey, entretient dans ce pays une compétition très vive entre nations européennes qui cherchent à s 'assurer des positions commerciales et politiques. Certes les Français ont l'avantage de droits anciens et celui d'une implantation commerciale assez solide, mais les Anglais sont à l'Est aux portes du royaume de Porto-Novo. De Lagos qu'ils érigent en colonie dès 1861, ils ont libre accès à la lagune et la lutte contre la traite des esclaves leur procure de multiples prétextes d'intervention. Bientôt les Allemands très intéressés par les palmistes vont jouer un rôle commercial non négligeable et à partir du Togo, ils vont concurrencer les Français, surtout dans le Dahomey occidental.

1) Solides positions de Régis à Ouidah jusqu'à la mort de Ghézo (1858)

Dès le 1er juillet 1851, le Lieutenant de vaisseau Bouet et

---

(396) Cornevin (R). Histoire du Dahomey. ouv.cit. p.267

(397) Berteault (C). Centenaire de la mort du roi Ghézo, déc.1958. (plaquette non paginée, Imprimerie du Gouvernement, Porto-Novo)

(398) Hérissé (A.Le). ouv.cit. p.87. Voir aussi : Enquête sur le conditionnement du palmier à huile dans l'ancien royaume d'Abomey, menée par l'Inspecteur des Aff.agricoles Desanti, 14 oct.1932 (IFAN, Dakar) Une telle enquête semble alors avoir pour but, en ressuscitant une ancienne tradition locale, de saisir les palmeraies mal exploitées.

et le Roi Ghézo signent un traité de commerce et d'amitié (399). Le Roi promet d'accorder sa protection particulière au trafic de l'huile de palme, des arachides et autres produits des contrées placées sous ses ordres et s'engage à réprimer avec sévérité la fraude de l'huile de palme. Contre paiement d'un droit d'ancrage de quarante pistoles de cauris, de vingt huit pièces de marchandises, cinq fusils, cinq barils de poudre et soixante gallons d'eau de vie, tout navire pourra décharger une cargaison complète. Enfin à Whydah, le Roi garantit l'intégrité du territoire du fort français et le libre déroulement de la traite, ainsi que la mise à la disposition des factoreries,de la main d'oeuvre qui leur est nécessaire. C'est en réplique à ce succès français que les Anglais font signer aux chefs d'Agoué le traité du 2 février 1852 qui, sous prétexte d'une interdiction formelle du trafic des esclaves, doit leur assurer une influence politique dans l'Ouest du pays. C'est là cependant un avantage sans lendemain : les visites fréquentes d'officiers de marine français à Abomey entretiennent l'amité de Ghézo (400) alors qu'en 1857, l'achat de Grand Popo aux chefs mina étend l'influence française vers l'Ouest.

Jusqu'en 1860, Régis est le seul commerçant français au Dahomey. Ses affaires y semblent plus prospères qu'à la Côte de l'Or. Le centre principal de ses activités est Whydah où la factorerie est installée médiocrement dans l'ancien fort : magasin en terre, logement en planches (401). C'est à elle que les habitants de la palmeraie apportent l'huile de palme par grandes jarres de terre ou calebasses de 4 à 6 litres (402). Un agent de la factorerie (ouverte à 7 heures du matin)

---

(399) Anonyme. A la mémoire d'Ed.Dunglas : l'histoire dahoméenne de la fin du XIXème siècle à travers les textes. Et.Dahom. IFAN, IX, 1953, 156 pp. cf pp.11-12. Voir aussi Cornevin (R). Histoire du Dahomey. ouv.cit. pp.279-281.

(400) Il s'agit essentiellement des missions du capitaine de vaisseau Vallon en 1856 et du Lieutenant de vaisseau Guillevin en 1858. Voir Cornevin (R). ouv.cit. pp.282-283. Le récit de Guillevin (M). Voyage dans l'intérieur du royaume du Dahomey. Paris, Bertrand, 1862, 47 pp.,est très précieux pour la description des techniques commerciales.

(401) Laffite (Abbé). Le Dahomé.Tours,A.Mame & fils, 1876, 239 pp.cf p.75

(402) Voir les récits de Guillevin (M). art.cit. pp.20 et suiv. et Répin (Dr). Voyage au Dahomey (1860). Le Tour du Monde, VII, 1863, 1er semestre, pp.65-112, cf p.70

reçoit l'huile qui est mesurée puis vidée dans des barriques (403). Le paiement se fait en cauris sur la base de 12 à 15 pour un litre. Sur trois des quatre côtés de la factorerie court une galerie où sont installées les "machines" pour l'épuration de l'huile de palme (404) et l'atelier de tonnellerie. Les tonneaux d'huile bien conditionnés et à l'épreuve de la mer sont ensuite roulés jusqu'à la plage où quelques cases et magasins servent à les enfermer en attendant l'arrivée des navires. Des pirogues montées par une douzaine de noirs et pouvant contenir quelques tonneaux assurent la navette : le jour, c'est un va-et-vient continu de pirogues qui reviennent, de nègres qui roulent des barriques d'huile de palme, d'eau de vie... (405). Les tafia, absinthe, liqueurs fines, constituent une part importante des marchandises importées d'Europe avec les cotonnades et les armes. S'y ajoutent les tabacs "en rôle" du Brésil et en feuilles des Etats-Unis. Mais les cauris ont un grand prestige : "Le bonheur d'un Dahoméen, lorsqu'il a un grand nombre de coquillages, est d'en couvrir sa maison, de telle sorte que l'on peut juger à première vue de la richesse d'un habitant"(406). Jusqu'en 1856, c'est la firme O'Swald & Cie de Hambourg, installée à Lagos, qui exerce une sorte de monopole d'importation des cauris de Zanzibar. Mais à partir de 1856, Régis le brise en se procurant lui-même les coquillages en Afrique orientale (407). Bien que cette initiative conduise à une dévaluation de la valeur des cauris, elle permet à Régis d'accroître ses achats à Ouidah. En même temps, il élargit ses bases commerciales : en 1854, il installe une succursale à Lagos dirigée par Lartigue (408), une autre à Palma en 1855 et en 1858 il place un agent à Grand Popo : "Ses comptoirs s'étendirent tout le long de la côte et il chassa par la concurrence toutes les petites maisons qui voulaient

---

(403) Les mesures de capacité en usage étaient multiples et très compliquées : l'aklouba valait 70 litres, le zen 35 et l'alakado 17,5. Le gallon était estimé à environ 4 litres et le gan adadé à 2,20. D'après Albéca (A.L.d'). Voyage au pays des Eoué. Le Tour du Monde, T.I, nouvelle série, 8ème livre, 23 fév.1895, pp.85-92 - 9ème liv. 2 mars 1895, pp.97-104 et 10ème liv. 9 mars 1895, pp.109-116, cf p.114. Les barriques contenaient ici 400 litres.

(405) Laffite (Abbé). Le Dahomé. ouv.cit.

(406) Guillevin (M). art.cit. p.20

(407) Newbury (C.W). The western slave coast and its rulers. ouv.cit.p.58

(408) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M. Sénégal XIII 15 a. Lettre de M.Régis à M.Mestro, Dr des colonies, Marseille, 16 nov.1852 : "Je me suis décidé à fonder un nouveau comptoir à Lagos d'où j'espère retirer à peu près autant d'huile que de Whydah."

(404) Il s'agissait en fait de chaudières qui permettaient d'épurer l'huile par ébullition et par écumage.

s'y établir. En quelques années, il réalisa une fortune colossale de plusieurs millions" (409). Le Docteur Répin soutient la même opinion : "Ce produit (l'huile) donne lieu à des transactions d'une grande importance qui permettent de réaliser des bénéfices vraiment extraordinaires : je pourrais citer telle maison française (Régis) où ils se chiffrent par millions" (410). Ainsi, au moment où Régis vient de liquider ses comptoirs de la Côte de l'Or, ses factoreries de la Côte des esclaves sont en pleine prospérité.

2) L'expansion du commerce français à Porto-Novo et Cotonou et les difficultés avec les Britanniques (1863-1888).

Jusque vers 1860, c'est essentiellement sur le littoral que sont installés les Européens : les seules données qu'ils aient pu recueillir sur l'intérieur du pays, l'ont été à l'occasion de missions officielles à Abomey (411). Or, dans le Sud-Est du pays, limité au Sud par la lagune, à l'Ouest par l'Ouémé, le petit royaume de Porto-Novo est fort mal connu. Le roi Sodji qui règne depuis 1848 tire l'essentiel de ses revenus du trafic des esclaves. Mais la riche palmeraie qui s'étend au Nord jusqu'à Sakété fournit d'importants chargements d'huile, puis de palmistes, transportés par pirogues surtout vers Lagos et accessoirement vers Godomey sur la rive ouest du lac Nokoué, où les produits sont achetés par des représentants de Régis. Sodji, qui vit dans la crainte constante de son voisin dahoméen plus puissant, est tout au long des années "cinquante" en butte aux remontrances des Anglais qui lui reprochent sa participation à la traite humaine : le 23 avril 1861, ils bombardent Porto-Novo à la suite d'un nouveau conflit sur ces questions. La navigation facile des petits navires à vapeur entre Lagos et Porto-Novo par la lagune est une menace constante pour le souverain. Il apparaît de plus en plus que le représentant de Régis à Porto-Novo, Carvalho, contribue à l'inquiéter en arguant d'une inévitable intervention britannique (412). Une telle situation débouche, après envoi d'une lettre de

---

(409) Brunet (L), Giéthlen (L). Dahomey et dépendances. Exposition Universelle de 1900. Paris, Challamel, 1900, 535 pp., cf p.445

(410) Répin (Dr). art.cit. p.102

(411) D'après la carte du Père Borghero sur la côte des esclaves en 1865, la route d'Allada à Porto-Novo était interdite aux Européens (cf figure 113).

(412) Newbury (C.W). ouv.cit. p.67

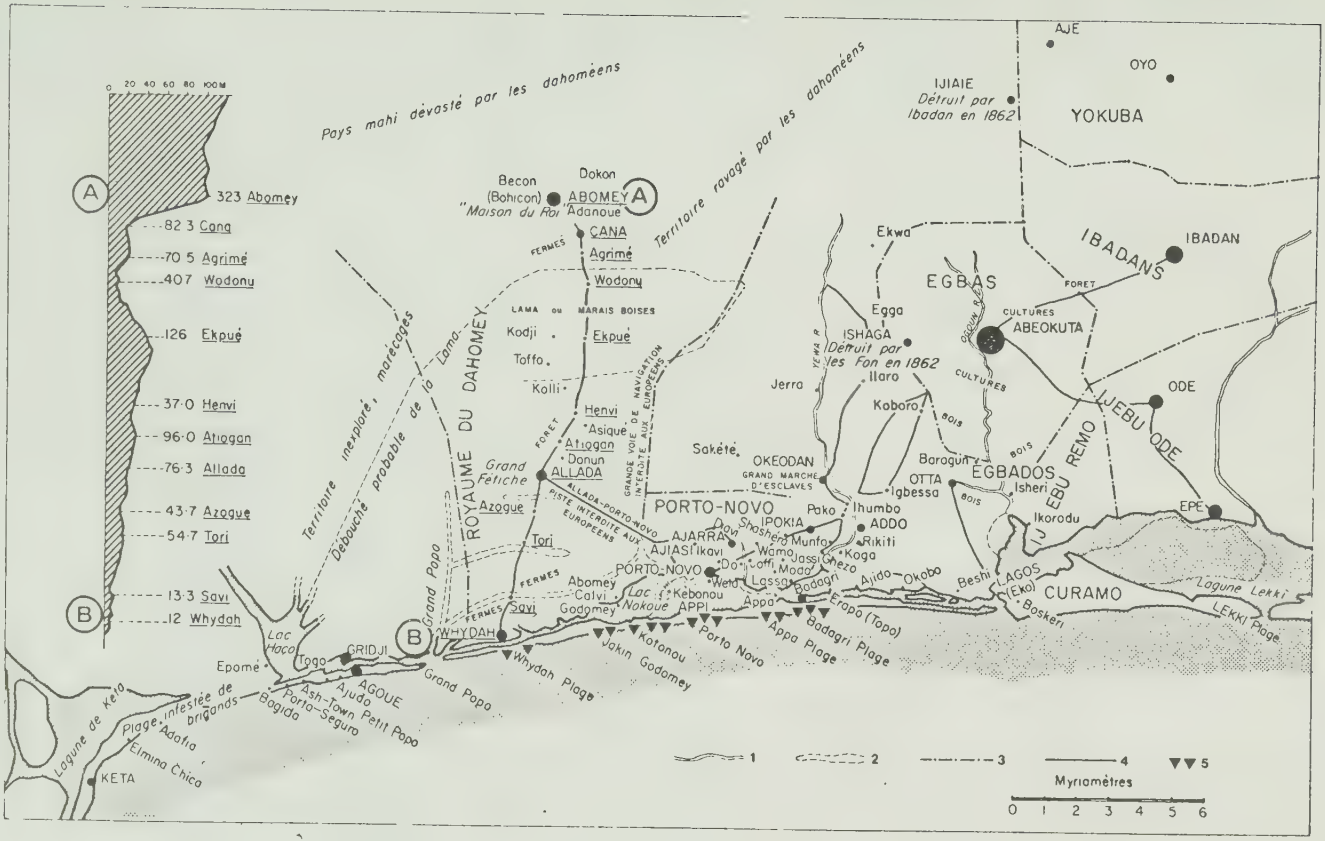

Figure 11 : La côte des esclaves en 1865, d'après le Père Borghéro.

1 - Voie navigable 2 - Lits des rivières et terres amphibies 3 - Pistes et chemins
4 - Limites approximatives des Etats 5 - Entrepots et Factoreries.

Sodji à Napoléon III le 5 juillet 1862, sur le Protectorat accordé par la France le 22 février 1863. Une convention passée le 1er août 1863 entre l'Amiral Didelot, commandant la Division navale et le Lieutenant Gouverneur de Lagos, Glover, sur la délimitation des zones d'influence respectives, semble régler définitivement la question et ouvrir de belles perspectives au commerce français, aux portes d'une des plus belles palmeraies de toute l'Afrique occidentale. Le commerce y était contrôlé par des intermédiaires portugais et brésiliens. Mieux même, la politique douanière des Anglais à Lagos lui donne une chance supplémentaire. Le coût de la colonie de Lagos est tel que dès janvier 1863 ont été mis en place des tarifs beaucoup plus lourds que ceux prélevés jusque là par le roi de Lagos, soit 2,5 % sur l'huile de palme (413). Un droit de 4 % sur les cauris et les marchandises importées incite le commerce du Dahomey à éviter Lagos et contribue ainsi à attirer vers l'Ouest une quantité accrue d'huile de palme, puis, surtout à partir de 1866 et 1867, de palmistes en provenance de la palmeraie de Porto-Novo. Dès le début de 1863, Régis y installe une factorerie et son agent à Ouidah, Daumas, est nommé consul à Porto-Novo.

Mais un évènement imprévu, la mort du roi Sodji en 1864, diffère quelque peu le profit que le commerce français et singulièrement Régis attendait de ces initiatives. Son successeur Mekpon est beaucoup moins favorable aux Français. Un incident mineur survenu en décembre 1864 consacre la rupture : le poste français est évacué. Se succèdent alors quelques années médiocres pour le commerce français qui connait par ailleurs des difficultés à Ouidah. Deux phénomènes contradictoires les expliquent : alors que la baisse des cours en Europe diminue les profits des commerçants qui ne peuvent guère la faire admettre sur place, le roi Glélé, successeur depuis 1858 de Ghézo, privé des profits de la traite des esclaves, est tenté de faire "rendre" le plus possible à celui de l'huile de palme, en multipliant taxes et droits (414). De plus, circonstance aggravante pour Régis, de nouveaux concurrents apparaissent, lesquels sont certains de ses parents ou anciens agents ! En 1866, Béraud, Daumas et Lartigue avec le commerçant havrais Jules Lasnier, fondent une maison au capital de 1.000.000 francs qui s'installe

---

(413) Burton (R). ouv.cit. p.239

(414) voir Schnapper (B). ouv.cit. p.192

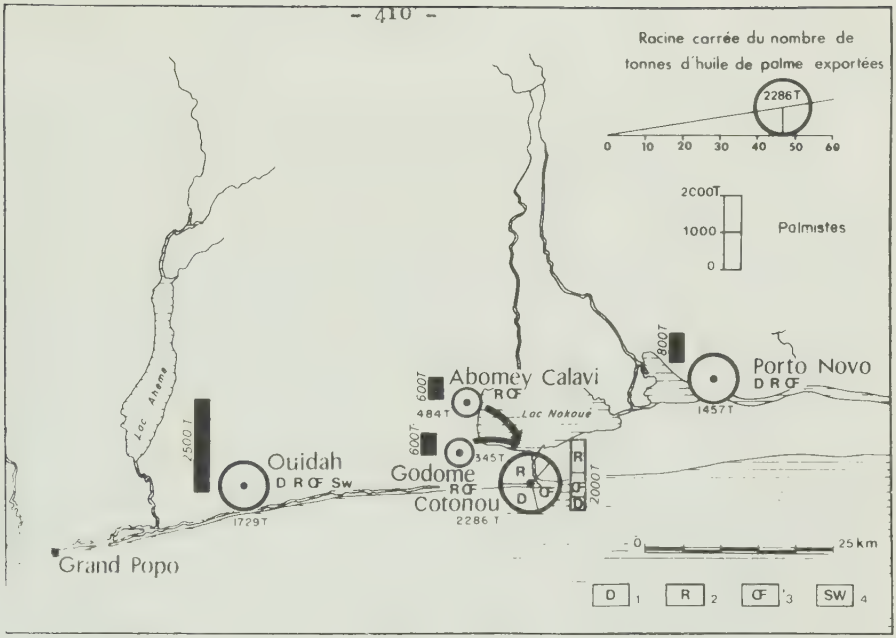

Figure 114 : Les exportations d'huile de palme et de palmistes du Dahomey en 1877.
D'après les données fournies par le Capitaine de frégate Serval : rapport sur une mission au Dahomey. Rev.mar.et col., nov.1878, pp.186-195.

1 - Daumas, Lasnier, Lartigue et Cie
2 - Régis ainé
3 - Cyprien Fabre
4 - Swanzy

partout où est Régis (415). Au même moment, un neveu de Régis, Cyprien Fabre, réalise à son compte la même opération.

En 1868, un "beau succès diplomatique" (416) largement préparé par les agents de Régis, J.B.Bonnaud et P.Delay, ouvre cependant des perspectives nouvelles : "Le Yévogan" représentant du roi du Dahomey, signe avec Bonnaud, Consul de France à Ouidah, le traité du 19 mai qui

(415) Lartigue a été l'agent de Régis à Lagos, Daumas puis Béraud ont été agents de Régis à Ouidah. La maison après de beaux succès, a connu de grosses difficultés vers 1878, année où elle a liquidé ses intérêts au Dahomey. Cf Serval. Rapport sur une mission au Dahomey. Rev.mar.et col., nov.1878, pp.186-195, cf p.191

(416) Cornevin (R). ouv.cit. pp.289-290

cède à la France le territoire de Cotonou. Dès 1863, Régis y avait installé un petit comptoir, mais la souveraineté française prend une signification nouvelle : c'est la prise de contrôle de la sortie vers la mer du lac Nokoué et surtout la possibilité de détourner vers l'Ouest le trafic marchandises et produits de Porto-Novo hors du contrôle britannique. Certes, dans les dix années qui suivent, les difficultés d'ordre politique sont multiples, tant du fait des autorités dahoméennes que des Anglais de Lagos, alors que l'attitude du roi Mekpon à Porto-Novo est des plus équivoque . Cependant l'arrivée au pouvoir en 1875 du roi Toffa favorable à la France améliore la situation. Aussi le Capitaine de frégate Serval peut-il fournir un rapport assez optimiste, après une mission au Dahomey en début de 1878 (417). Certes, il regrette que le roi du Dahomey moins avisé que Ghézo soit toujours en guerre au printemps, alors qu'il faudrait récolter : "Les régimes pourrissent en partie sur les arbres ou sont cueillis tardivement, ce qui fournit une huile de qualité inférieure" Porto-Novo a accaparé presque tout le commerce du pays des Egbas (418) qui se faisait autrefois par Lagos, les marchandises de traite y parviennent via Cotonou. A Whydah, les affaires sont en pleine activité surtout pour Régis et Cyprien Fabre. L'installation récente de Swanzy ne les concurrence guère, alors que Daumas est en crise. Plus de 1730 tonnes d'huile et surtout 2500 tonnes de palmistes, produit traité depuis 1867 environ, sont exportées en 1877 (419). Sur les rives ouest du lac Nokoué, Régis et Fabre ont chacun des factoreries à Godomé et Aboney Calavi qui expédient les produits vers Cotonou. Cette place est devenue un point de transit essentiel ; les factoreries de Régis, Fabre et Daumas expédient huile et amandes venues de Porto-Novo et des rives du lac Nokoué et y reçoivent les marchandises (420). Son rôle est d'ailleurs renforcé par

---

(417) Serval (Capit.de frégate F). art.cit.

(418) Il s'agit de la région d'Abéokuta.

(419) Morel (Ed.D). Problèmes de l'Ouest africain. Rev.col. n°13, juil.-août 1903, pp.50-80, cf p.71 : "Dans le delta (du Niger), l'exportation des amandes s'accroît lentement à partir de 1864. Le Bénin suit le mouvement et ce commerce y devient important vers 1867".

(420) Le même Serval, dans un rapport du 5 juillet 1879, remarque : "Les marchandises de traite, pour éviter les droits qu'il faudrait payer à Lagos, se débarquent à Cotonou et s'expédient par pirogue. C'est l'unique raison de l'établissement de maisons de commerce sur ce point".Cité dans Newbury (C.W). ouv.cit. p.101

la signature du traité de Ouidah le 19 avril 1878, qui confirme les droits de la France "en toute propriété à Cotonou" (421). De ce fait, les commerçants français abandonnent les petits points de traite en territoire britannique comme Palma ou Léké où seul Régis se maintient.

Ce rôle primordial de Cotonou inquiète les Anglais qui essaient de troubler les relations avec Porto-Novo : en 1879, le Gouverneur de Lagos Ussher, fait occuper le village de Ketenou dont le chef est en conflit avec Toffa, situé au nord de Cotonou à l'entrée du canal joignant le lac Nokoué à la mer : "Il est la clef de la route entre Cotonou et Porto-Novo" (422). Une telle politique qui revient pour l'Angleterre à démembrer le royaume de Porto-Novo, est génératrice de multiples conflits : "Dans la nuit du 28 au 29 septembre (1884), une pirogue de la maison Fabre a été attaquée dans... le soi-disant royaume de Kéténou, protectorat de l'Angleterre... un canotier a été blessé, un homme a été emmené captif dans la pirogue avec le chargement d'huile de palme (44 fûts)" (423). L'arrestation par le colonel Dorat du chef de Kéténou, Houngbo, conduit par représailles au blocus de Porto-Novo par les Anglais. Mais des conversations entre le résident militaire et le Gouverneur de Lagos Young et des négociations entre gouvernements créent une détente : en mars 1885, les Britanniques abandonnent Kéténou et les villages voisins. Finalement, l'affaire est réglée en 1888 : les passes du lac Nokoué sont abandonnées à la France laquelle, en contrepartie, ne dépassera pas vers l'Est la rivière Addo. Entre temps, l'emprise française sur Porto-Novo est devenue définitive par le rétablissement du Protectorat le 14 avril 1882 et la signature d'un traité d'amitié avec Toffa, le 25 juillet 1883. Ainsi, le commerce français est-il assuré de belles possibilités dans l'Est du Dahomey.

3) Les rivalités entre Français et Allemands dans l'Ouest de la Côte des esclaves, jusqu'à la création du "Togogebiet" en 1885.

Entre les puissants royaumes militaires des Ashanti à l'Ouest et des Fon à l'Est, le pays entre Volta et Mono fait figure de

---

(421) Le traité est justement signé au nom de la France par P.Serval. Il confirme le libre établissement des commerçants français dans les possessions de S.M.Glélé. A la mémoire d'Ed.Dunglas. art.cit. p.28

(422) Newbury (C.W). ouv.cit. p.94

(423) Lettre du résident chargé du Protectorat, le colonel Dorat, à Mr. le Commandant supérieur des Etablissements du Golfe de Guinée, le 1er oct.1884. Cité dans : A la mémoire d'E.Dunglas. art.cit. p.46

"marche" où, du fait des prétentions belliqueuses de Kumasi et d'Abomey, règne l'insécurité. Jusqu'au milieu du XIXème siècle, ce "Togo" a peu attiré les Européens et le commerce. Il ne possède pas de grandes richesses en or comme les pays à l'Ouest de la Volta et son littoral au climat très sec, ne peut donner que de faibles quantités d'huile de palme, venues de palmeraies éloignées et médiocres, au regard de celles du Dahomey. De plus, le littoral sablonneux battu par la barre et sans passage vers l'intérieur, n'offre aucun abri à la navigation. Ce sont finalement les razzias d'esclaves exportés par les comptoirs de la Côte de l'Or et ceux du Dahomey qui entretiennent les seules activités commerciales du pays. Cependant, vers le milieu du siècle, l'arrivée de "Brésiliens" donne une petite activité aux villages côtiers entre le lac Togo et le Mono : Porto Seguro, Anécho (ou Petit Popo), Agoué et Grand Popo. Le Capitaine Broquant et Bouet Willaumez n'ont guère jugé intéressant pour l'huile de palme que Petit Popo : elle y parvient des rives du lac Togo et des palmeraies du Mono.

Au même moment s'éveille l'intérêt des puissances européennes pour cette région. Par une progression vers l'Est à partir de la Côte de l'Or et vers l'Ouest à partir de Lagos, les Anglais caressent l'espoir de joindre leurs zones d'influence. Pour les Français, il s'agit à partir de Ouidah, de progresser vers l'Est et l'Ouest pour faire échec aux manoeuvres britanniques et d'élargir leur domaine commercial. Pour les Allemands enfin, nouveaux venus, il s'agit de s'implanter où se troquent l'huile de palme et surtout un peu plus tard, les palmistes. Naturellement, ils s'installent tout d'abord là où les transactions sont actives, c'est-à-dire à Lagos d'une part, en Côte de l'Or d'autre part. Dès 1853, la firme O'Swald & Cie de Hambourg ouvre une factorerie à Lagos et devient bientôt spécialiste de l'importation des cauris (424). Les maisons qui lui succèdent sont solidement implantées à Porto-Novo dès 1870. En plus de son commerce d'import-export, G.L.Gaiser organise une ligne régulière de vapeurs entre Lagos et Porto-Novo (425).

---

(424) Newbury (C.W). ouv.cit. p.57. En 1869, G.L.Gaiser et J.Witt de Hambourg reprennent tous les avoirs de O'Swald. En 1876, la firme est dissoute et donne naissance à deux maisons : G.L.Gaiser d'une part, Witt et Büsch d'autre part.

(425) Albeca (A.d'). Les établissements français du Golfe du Bénin. ouv. cit. p.116. Vers 1885, la ligne est assurée par quatre vapeurs : le Mpongué de 180 T., l'Oscar (100 T.), le Gaiser (268 T.) et le King Toffa.

L'implantation des firmes allemandes dans l'Ouest du Dahomey et au Togo est plus tardive... Elle débute d'ailleurs en Gold Coast (426). C'est en 1847 que les premiers missionnaires allemands s'installent à Cape-Coast, puis en 1853 à Kéta et Accra. En 1847 aussi, un Hambourgeois Lorenz Diedrichsen commence à importer en Côte des esclaves les cauris d'Afrique orientale (427). Puis ce sont les missionnaires protestants de la Norddeutsche Missiongesellschaft de Brême qui s'installent à Kéta et après 1860, fondent des établissements dans l'intérieur (428). En même temps que la mission, a ouvert à Kéta une factorerie de la firme F.M.Vietor Söhne de Brême. En ce point de traite qui paraît intéressant puisqu'il est situé au débouché de la Volta, suivent bientôt les maisons C.Goedelt & Wölber Brohm de Hambourg.

Les Anglais avaient marqué un premier avantage lorsque F.F. Forbes obtint en 1851 la signature d'un traité avec les chefs d'Agoué pour l'interdiction (429) du trafic des esclaves et l'expansion du commerce légitime. Mais le commerce britannique n'avait guère suivi, peut-être à cause du souvenir de la mauvaise opération faite par Thomas Hutton lorsque vers 1838, il avait ouvert à Agoué et Grand Popo des factoreries qui n'ont pas réussi (430). De toute façon, la réplique française survient en 1857, quand la France achète Grand-Popo aux Mina (431), Régis s'y installe, alors qu'à Petit Popo (Anécho) sont ouvertes des factoreries anglaises "qui font le commerce de l'huile de palme" (432). Au même moment, Vietor s'est lui aussi implanté à Anécho. Mais finalement, les activités commerciales sur cette partie du littoral restent aseez médiocres.

C'est véritablement après 1870 que les petits ports à l'Ouest de Ouidah, Grand Popo, Agoué, Anécho et Lomé s'ouvrent au trafic de l'huile de palme, en grande partie pour échapper aux droits de douane des

---

(426) Cheradame (A). La colonisation et les colonies allemandes. Paris, Plon, 1905, 480 pp. cf p.72

(427) Verger (P). Les Afro-américains. Mém. de l'IFAN, n°27, Dakar 1953, cf p.74

(428) Newbury (C.W). ouv.cit. p.97

(429) Cornevin (R). ouv.cit. pp.277-279

(430) Verger (P). Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe de Bénin et Bahia de Todos los Santos du XVIIème au XIXème siècle. ouv.cit. p.564

(431) Anonyme. A la mémoire d'E.Dunglas. ouv.cit. P.13

(432) Guillevin (M). ouv.cit. p.9

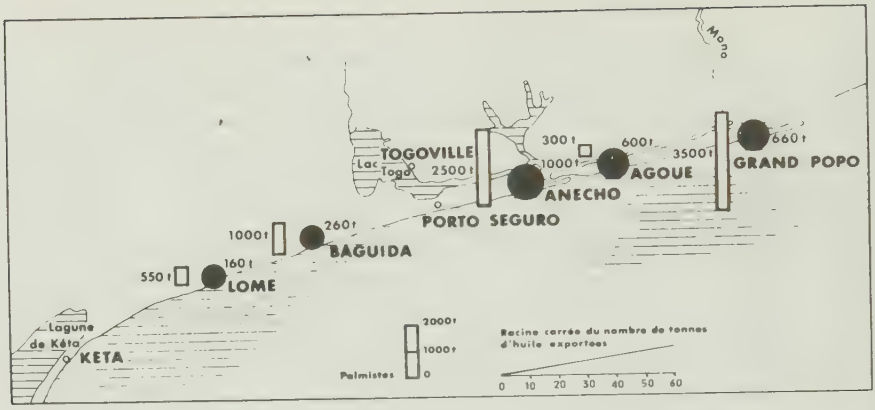

Figure 115 : Les exportations d'huile de palme et de palmistes de la Côte des Esclaves occidentale en 1883.
(Arch.Nat. Paris, Section d'Outre-Mer, Gabon VI 11)

comptoirs de Gold Coast. Pour les firmes, s'offre aussi la possibilité de vendre des armes lors des conflits ashanti autour de 1875. C'est à ce moment que les commerçants français,avant tout les agents de Cyprien Fabre, ont une intense activité "diplomatique". En 1875, ils obtiennent la signature d'un traité de commerce et d'établissement des chefs de Porto Seguro, puis en 1878 un accord de protectorat de ceux de Grand Popo. Mieux même, en 1881 ces agents transmettent aux autorités françaises au nom des chefs de Porto Seguro, Anécho, Grand Popo et Agoué, une demande de protectorat que la France accepte par décret du 19 juillet 1883, "afin de soutenir le commerce national et de lui éviter les taxes anglaises qui le menacent" (433). Or, six firmes allemandes installées à Lomé, Anécho et Grand Popo font la part majeure du commerce qui exporte les trois quarts de l'huile de palme et la moitié des palmistes en Allemagne (434). Ce commerce est d'ailleurs assez modeste. Lomé situé sur un littoral sec

(433) Newbury (C.W). ouv.cit. p.111

(434) Il s'agit de Goedelt & Co, Wölber & Brohm, Witt & Büsch, T.J.A. Eccarius, Voigt & Co de Hambourg et V.M.Vietor Söhne de Brême.

reçoit de faibles charges de palmistes apportées par des caravanes haoussa de la région des Monts Togo. Baguida reçoit les produits des palmeraies de la rive occidentale du lac Togo. Ce sont finalement Anécho et Grand Popo qui sont les mieux placés ; celui-ci à un débouché des palmeraies du Mono, celui-là drainant huile et palmistes des rives orientales du lac Togo et des palmeraies de Vogan et d'Anfouin (cf figure 115).

L'acceptation par la France de la demande de protectorat formulée par ces chefs, fait sortir les Allemands de leur réserve : sous la pression des Chambres de commerce de Brême et surtout de Hambourg, laquelle est favorable à l'acquisition de colonies et à la demande des agents des firmes commerciales (435) en poste à Petit Popo (Anécho), la corvette allemande "La Sophie" commandée par le Capitaine Stubenrauch jette l'ancre devant le village le 3 février 1884. Les trois firmes allemandes d'Anécho : Wölber et Brohm, Vietor et Eccarius sont inquiètes des rivalités entre les deux clans des Adjigo et des Lawson qui se disputent la royauté et se partagent des droits de douane qu'ils veulent constamment augmenter. Le 19 février, un traité est signé entre les représentants allemands et les Adjigo qui confirme les droits de douane définis par les accords du 10 février 1882 : pour les amandes, un shilling ou une "tête" de cauris par tonne (2000 cauris), pour l'huile le même droit par tonneau. De plus, les commerçants offriront à chaque fin d'année un baril de rhum et cent têtes de tabac aux chefs (436). Pour refus de signature, quatre membres du clan Lawson sont emmenés comme otages en Allemagne. En juillet 1884, ils sont ramenés par le "Möwe" (la Mouette), petit navire de guerre allemand qui a à son bord l'explorateur Nachtigal lequel, sur l'insistance des agents des principales firmes allemandes, réussit le 6 juillet à imposer le protectorat allemand sur Lomé, Baguida et Togoville. H.Randad, agent de Wölber et Brohm est nommé Consul provisoire, en attendant le premier Commissaire, Ernst Von Falkenthal, qui arrive le 26 juin 1885.

---

(435) Les firmes de Hambourg et de Brême avaient créé en 1882 le Deutsche Kolonial Verein. En 1884, avait été fondée la Gesellschaft für deutsche Kolonisation. Les deux organisations ont fusionné en 1887 en une Deutsch kolonial Gesellschaft regroupant plus de 40.000 membres (d'après "A travers le Monde", n°47, 25 nov.1905, p.373).

(436) Pour toutes ces questions, voir un document non classé de 27 pp. dactylographiées établi par le Chargé du"Centrifan" du Togo, G. Johnson à Lomé le 30 août 1949, sous le titre "Adjijda". Ce document conservé à la bibliothèque nationale à Lomé, développe les griefs des Adjigo envers les Lawson et présente les textes des traités, pp.6 à 10.

Les Allemands admettent les droits français sur Grand Popo et Agoué. Reste le cas d'Anécho où Nachtigal n'a rien obtenu. C'est finalement une convention franco-allemande du 24 décembre 1885 qui règle la question : Petit Popo et Porto Seguro passent sous protectorat allemand. La ratification de l'accord sur le terrain en février 1887 et la signature à Berlin en mai d'un arrangement pour la mise en place d'un tarif douanier uniforme, consacrent la naissance du Togo allemand. Pour ne considérer que les possibilités d'exportation d'huile et de palmistes, il s'agit d'un territoire moins doué que le Dahomey voisin : en 1887, celui-ci exporte 4000 tonnes d'huile et 20.240 tonnes de palmistes, alors que le Togo ne dépasse pas des tonnages respectifs de 1500 et 4500 tonnes. Mais les firmes allemandes se sont solidement installées sur tout le littoral de la Gold Coast à Lagos et elles exportent une bonne part de l'huile de palme et surtout de palmistes vers Hambourg devenue place essentielle pour ces produits. Ce trafic est largement favorisé par l'ouverture, en 1879, par la Cie Woermann, d'une ligne de navigation régulière qui dessert les principales régions productrices.

Vers 1885, le commerce des oléagineux est déjà la principale ressource monétaire des habitants de l'Ouest africain. En dépit des crises, l'arachide trouve des débouchés accrus en France, alors que les produits du palmier ont du mal à s'imposer. Les firmes qui traitent la graine, essentiellement bordelaises, sont alors solidement implantées ; celles qui trafiquent de l'huile de palme et des palmistes sont moins prospères. Les unes et les autres attendent du passage de ces territoires sous administration directe, une expansion sensible de leurs activités.

CHAPITRE III

L'EPOQUE DU COMMERCE LIBRE : L'ESSOR DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE DES OLEAGINEUX DE 1885 à 1929

La conquête de l'Afrique occidentale et son partage par les grands pays européens sont pratiquement achevés à la fin du XIXème siècle : un décret du 16 juin 1895 signé par le Ministre des Colonies Chautemps, crée le Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française. En fait, ce n'est que la consécration d'une prise de contrôle directe des territoires découlant de la conférence de Berlin de février 1885. Avec la colonisation, l'Europe qui jusque là était avant tout représentée dans cette partie du monde par ses marchands, délègue des militaires et des administrateurs chargés de prendre en main des unités territoriales souvent artificiellement découpées. Mises à part les satisfactions que ces évènements fournissent aux nationalismes, la question des motivations se pose : pourquoi coloniser ? Certes l'argument humanitaire est souvent avancé, mais les considérations stratégiques et surtout économiques l'emportent (1). Ces colonies d'Afrique occidentale qui n'apparaissent guère capables d'absorber une forte immigration européenne (2), sont considérées comme des "greniers" chargés de fournir des produits agricoles ou des matières premières à la métropole et des déversoirs pour les articles manufacturés nationaux. L'idée retrouvée partout est celle d'une mise en valeur agricole, directement par

(1) Leroi Beaulieu. De la colonisation chez les peuples modernes. Paris, Guillaumin, 1882, 594 pp.

(2) Chailley Bert (J). La politique coloniale de la France : l'âge de l'agriculture. Paris, A.Colin, 1896, 68 pp. L'auteur n'envisage de possibilités pour un colonat européen qu'en Algérie, en Nouvelle Calédonie et au Tonkin : "L'agriculteur qui ira dans les colonies (Afrique noire), ne pouvant, ne devant pas cultiver lui-même, devra emprunter le secours de la main d'oeuvre indigène ; le climat le lui ordonne et son intérêt le lui conseille". cf pp.16-17.

plantation ou indirectement par extension des cultures indigènes. Pour le cas particulier des oléagineux, il est significatif de constater, dès lors, que tout inventaire est présenté sous le signe de la complémentarité, le déficit de la métropole pouvant être couvert par les excédents des colonies.

L'impulsion étant grande, des habitudes acquises, la France va se placer plus que jamais sous le signe de l'arachide qui, grâce aux chemins de fer, conquiert des surfaces considérables dans l'intérieur du continent. Dans les pays du palmier à huile plus proches de la côte, de multiples actions vont être tentées pour améliorer la productivité et accroître la production. Pourtant vers 1885, la situation de ces deux oléagineux sur le marché européen n'est guère favorable : jusqu'à la fin du siècle, les cours ne cessent de s'avilir. Même dans les milieux commerciaux spécialisés dans l'exportation de ces produits, le doute est général quant à leur avenir. Sans que le terme soit alors employé, on envisage déjà de nombreuses possibilités de "diversification" : le caoutchouc, le coton et de nombreux oléagineux peu ou pas connus suscitent de grands espoirs. Mais ces actions ont peu de résultats jusqu'à la crise mondiale du début des années 1930 ; sous la double influence de l'Administration et du commerce, arachide et produits du palmier sont plus que jamais les grands oléagineux de traite.

A) L'INVENTAIRE DES RESSOURCES OLEAGINEUSES DE L'OUEST AFRICAIN ET LES MECOMPTES DE LA DIVERSIFICATION

Du début de la période coloniale à la crise des années 1930, l'exportation des graines oléagineuses et des huiles et beurres végétaux connaît un grand essor. Mais comme le montre le tableau 37, cette "poussée" est avant tout imputable aux progrès considérables de l'arachide dont les exportations passent de moins de 6.000 tonnes en coques à 515.000. Par contre, pour les produits du palmier, si les palmistes connaissent un essor satisfaisant, l'huile de palme recule. Enfin les autres oléagineux n'ont qu'un rôle très secondaire.

TABLEAU 37 - La valeur des exportations des produits oléagineux et des huiles de la fédération de l'A.O.F. en 1895 et en 1930.

	1895 (1)		1930 (2)	
Total des exportations	Francs	Valeur en francs 1914	Francs	Valeur en francs 1914
"	40.000.000	48.000.000	1.097.580.484	197.568.000
dont : Oléagineux	28.839.962	34.597.954	691.314.559	124.436.628
dont : arachide	11.357.000	13.628.400	507.174.272	91.291.269
graines (amandes de palme	6.547.328	7.857.153	96.402.475	17.352.445
graines)gr. sésame	80.000	96.000	2.201.362	396.245
graines (gr. coton			1.939.676	349.141
graines)gr. ricin			1.538.137	276.864
graines (am. karité			1.425.241	256.543
graines) coprah			133.032	23.946
huiles (palme	10.852.132	13.022.558	55.920.278	10.065.650
huiles) arachide			16.488.917	2.968.005
huiles (karité			8.091.170	1.456.410

(1) Chiffres de 1895 tirés de diverses parution. Le franc de cette année a été estimé 1,20 frs de 1914.

(2) Les valeurs pour 1930 sont extraites du Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'A.O.F., n°133, janvier 1932. Le coefficient de transformation des francs de 1930 en francs de 1914 est de 0,18 selon le tableau donné par le Ministère des Finances, paru dans "La Vie Française" du 10 avril 1970.

I - L'INVENTAIRE BOTANIQUE ET L'EVOLUTION DE LA CHIMIE DES CORPS GRAS

Certes les grands voyageurs de l'époque précoloniale ont découvert et décrit la plupart des plantes utiles de l'Ouest africain (cf p. 241). Mais c'est vers la fin du siècle seulement que l'occasion est favorable pour le colonisateur d'entreprendre l'inventaire des ressources de son nouveau domaine : "Si l'on veut exploiter utilement un pays, le premier soin doit être d'en faire l'inventaire" (3). Alors les botanistes "explorateurs" essaient de recenser les plantes, d'en préciser l'utilité, de délimiter leurs domaines respectifs et de définir les conditions d'une mise en valeur. En même temps en Europe, les produits sont systématiquement étudiés et analysés dans la perspective d'un emploi éventuel.

1) L'inventaire botanique : Auguste Chevalier

La mise en valeur agricole de l'Afrique occidentale passe sans doute par l'inventaire de ses ressources, mais aussi par la connaissance de ses aptitudes. C'est la méconnaissance de ces dernières qui a, dans une large mesure, conduit à l'échec l'expérience du Baron Roger entre 1822 et 1831. Mais celui-ci avait eu le mérite d'encourager ou de susciter des missions susceptibles de faire connaître les plantes utiles du Sénégal (cf p. 275) et de les expérimenter à Richard Toll. A la fin du siècle, les initiatives dans ce domaine vont se multiplier. Dès 1886, J.L. de Lanessan fait le point des connaissances sur les "plantes utiles des colonies françaises" (4) . En 1895, le Révérend Père Sébire publie son ouvrage "sur les plantes utiles du Sénégal" (5) . Alors que la mission Binger apporte une foule de renseignements sur les ressources de la Côte d'Ivoire et du Mossi (6), pays presqu'inconnus jusque là, les explo-

---

(3) Gagnepain (F). La botanique descriptive dans ses rapports avec les colonies. C.R. du Congrès col.de Marseille. Expos.Col. de 1906. Paris, Challamel, 1908. T.IV, cultures et productions des colonies, 570 pp. cf pp.485-493

(4) Lanessan (J.L. de). Les plantes utiles des colonies françaises. Paris, Imprimerie Nationale, 1886, 990 pp.

(5) Sébire (R.P). Les plantes utiles du Sénégal. Paris, Baillière, 1895, 342 pp.

(6) Binger (L.G). Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi, 1887-1889. Paris, Hachette, 1892, 2 vol., 509 + 411 pp.

rateurs du Soudan multiplient les renseignements sur ses productions. En 1895 paraissent les résultats de la mission entreprise en 1891-1892 par le docteur Rançon dans la Haute-Gambie (7) : l'auteur y décrit avec minutie les plantes cultivées ou sauvages dignes d'intérêt, les techniques d'acquisition et de préparation des produits et insiste sur les courants commerciaux que certains pourraient susciter.

Mais c'est surtout à Auguste Chevalier que revient le mérite, pour ces recherches, d'une oeuvre originale et imposante : "Il fut un pionnier de la science et de ses applications dans le domaine de la recherche et de l'utilisation des plantes et un guide en matière d'agronomie dans les pays chauds. Il fut le premier et le plus grand de ceux qui contribuèrent à édifier cette science moderne qu'est l'ethnobotanique" (8). En huit missions en Afrique occidentale entre 1898 et 1913, il parcourt près de 40.000 kms, recueille plusieurs dizaines de milliers de plantes, les décrit et en évoque les usages (9). Dès 1912, il publie une carte botanique forestière et pastorale de l'A.O.F. qui délimite les aires des principales essences utiles (10). Toutes ces missions débouchent sur des considérations d'ordre pratique : en 1902, il dresse l'inventaire des possibilités agricoles au Sénégal où il recommande des cultures peu compliquées (11). En 1910 dans le Haut-Dahomey, il est "très occupé par l'étude de l'arbre à beurre... qui malgré l'éloignement de la mer est une denrée très importante sur laquelle il faut attirer l'attention du commerce métropolitain" (12). De nombreuses autres missions

---

(7) Rançon (Dr A). Voyage d'exploration scientifique en Haute-Gambie. Ann.de l'Inst.col.de Marseille, Paris, Sté d'Ed.scient., 1895, 592 pp Voir aussi : "La flore utile du bassin de Gambie". Bordeaux, Gounouilhou, 1895, 159 pp.

(8) Portères (R). Nécrologie : Auguste Chevalier, 1874-1956. Jour.d'Agric. trop.et de bot.appl. Vol.III, 1956, pp.218-219

(9) Chevalier (A). Végétaux utiles de l'Afrique tropicale française. Paris, dépôt des publications, 5 fasc., 1905-1910 et "Exploration botanique de l'Afrique occidentale française". Paris, Lechevalier, 1920, 798 pp.

(10) Carte botanique forestière et pastorale de l'A.O.F. dressée sous la direction d'A.Chevalier (Echelle 1/3.000.000). La Géographie, 15 oct. 1912, T.XXIV, n°4. Courte présentation par le baron Hulot, pp.276-277

(11) Anonyme. "Mise en valeur de l'A.O.F.", quinzaine coloniale, n°133 10 juillet 1902, p.309

(12) Chevalier (A). Lettre du Haut-Dahomey, Nioro le 12 juin 1910, publiée par le Bull.de la Sté de Géog.commerc. de Paris, 1910, p.486

Figure 116 : L'inventaire des ressources naturelles de l'A.O.F. : les itinéraires d'Auguste Chevalier de 1899 à 1912.

entreprises entre 1928 et 1951 lui permettront d'apporter une masse de données nouvelles en particulier sur l'arachide, le palmier à huile et le karité et de parachever ainsi une oeuvre immense. Auguste Chevalier ayant tracé la voie, d'éminents spécialistes apporteront alors des contributions essentielles au travail entrepris : Pobéguin, Adam, Vuillet, Houard, Henry, Perrot, Aubréville, Schnell, Portères entre autres.

L'extraordinaire variété des plantes oléagineuses de l'Ouest africain (cf 1ère partie) suscite alors de grands espoirs et justifie l'intérêt que leur accordent les autorités officielles. Un décret du 3 octobre 1903 impose un "inventaire de l'Afrique occidentale française": tous les commandants de cercles doivent répondre à un questionnaire détaillé sur les populations, les cultures, l'élevage et les ressources naturelles de leurs cercles respectifs et en donner une carte au 1/500.000 (13). En 1907, le Gouverneur général Roume crée une mission

(13) Bull.du com.de l'Afrique fr. nov.1903, p.345. Beaucoup de ces monographies de cercles sont encore conservées aux Arch.de Dakar, série 1 G. "Le commandant de cercle doit s'attacher à étudier les ressources du pays afin de les faire connaître aux colons : Med Holl (futur Gl Mangin). L'organisation du Soudan français."Le Tour du Monde" A travers le Monde, 6 août 1898, pp.254-255

permanente de dix ans (mission Ammann) chargée "d'étudier les améliorations à apporter aux produits exploités et les conditions d'exploitation de nouveaux comme le karité".

2) Les aptitudes des matières grasses africaines et la chimie des "indices"

Alors qu'est entrepris sur le terrain l'inventaire des ressources naturelles de l'Ouest africain, sont menées en Europe des études de laboratoire sur la composition des différents corps gras fournis, lesquelles permettent d'envisager les possibilités d'emploi de chacun. En Grande Bretagne, l'Imperial Institute se livre à ces travaux. En France, il revenait à l'Institut Colonial de Marseille, capitale de l'huilerie et de la savonnerie, d'assumer ces tâches. En 1897-1898, le Professeur Heckel de la Faculté des Sciences de Marseille qui attache son nom à ces expérimentations, publie dans les Annales de cet Institut les résultats des études qu'il a menées sur "les graines grasses nouvelles ou peu connues des colonies françaises". L'étude d'une cinquantaine de matières grasses le conduit, en dehors des "grands oléagineux" comme l'arachide, le palmier à huile, le cocotier, le sésame, le ricin, à attirer l'attention sur "ces graines grasses succeptibles de prendre dès maintenant ou dans un avenir prochain une réelle importance du fait de la valeur industrielle des produits , de l'abondance des végétaux et des facilités d'accès et de débouchés" (14). Avant 1914, E.Milliau et A.Hébert entre autres, poursuivront les études entreprises par le Professeur Heckel (15).

Certes quelques unes de ces matières grasses "peu connues" avaient déjà été expérimentées depuis longtemps, surtout le beurre de karité. Dès le 22 mai 1828, avait été établi par l'Administrateur du Muséum d'Histoire Naturelle un "rapport sur l'examen du beurre de Galam et des différentes parties de l'arbre qui le fournit", par Vauquelin et A. de Jussieu. Par lettre du 18 novembre 1852, le Ministre de la Marine et des Colonies annonce à ce même Muséum l'envoi de graines de "karity"

---

(14) Rivals (P). Compte-rendu des travaux de la section des graines oléagineuses. Dans : Compte-rendu du Congrès colonial de Marseille, Exposition coloniale de 1906, ouv.cit. pp.73-75 et 81-85

(15) Sur ces questions, voir Arch.Nat. Paris, sect.O.M., Sénégal XIII 43 b - dossier karité.

apportées par le commandant de Bakel Rey, après un voyage dans le "Kasso" en juin-juillet 1851. Mais en dehors de la recommandation de cette matière grasse pour la savonnerie et la stéarinerie, de telles analyses ne mettent guère en évidence ses caractéristiques propres.

On comprend la portée des travaux de laboratoire entrepris à Marseille à la fin du siècle et les possibilités d'ordre pratique qu'ils ouvrent, seulement si l'on se souvient de la situation des connaissances scientifiques et technologiques sur les corps gras à cette époque. Hormis des emplois mineurs en particulier pour la pharmacie, ces produits ont cinq usages principaux : l'alimentation, la fabrication des savons et celle des chandelles et bougies, la lubrification des pièces de machines et la préparation des peintures et vernis. Jusqu'à ces dernières décennies du XIXème siècle, l'empirisme et la tradition ont imposé des usages spécifiques pour les différentes matières grasses. En France, les graisses animales et le beurre, l'huile d'olive et à un degré moindre, celles de colza, de noix et d'arachide sont les "produits de bouche". Les "produits à fabrique" sont ceux de qualité trop inférieure pour l'alimentation : huile de 2ème pression et suifs ou des matières grasses à qualité spécifique : huile de palme, de palmistes et de coprah pour la savonnerie, huiles d'olive et de palme pour la lubrification, huile de lin pour les peintures et vernis. C'est seulement après 1860 que l'introduction des huiles minérales perturbe quelque peu ces traditions : elles s'imposent rapidement pour la lubrification et l'éclairage, alors que pour ce dernier usage, l'électricité fait de timides débuts.

Entre 1813 et 1860, la chimie des corps gras a fait des progrès remarquables et décisifs, grâce surtout à Chevreul, Pelouze, Berthelot et Würtz (16). Après 1860, ces études théoriques capitales débouchent sur la mise au point pratique"d'indices" permettant une nouvelle classification des corps gras en vue de leur emploi. L'indice de saponification est défini en 1879 par le chimiste autrichien Kettstorfer. Il exprime en milligrammes la quantité de potasse nécessaire pour transformer en savons tous les acides gras libres ou combinés qui existent dans un gramme d'huile ou de graine. Il en découle que tous les corps gras à indice de saponification élevé ont une vocation particulière

(16) André (E). Initiation à l'étude chimique des corps gras. Conférences organisées par l'I.R.H.O., Paris, Sedes, 1963, 364 pp. cf pp.37-46. Voir du même : "Les corps gras", Paris, P.U.F., 1950, "Que sais-je ?" n°234, 126 pp. cf pp.54-63

pour la fabrication des savons, tout au moins pour les qualités classiques. La "siccativité" déterminée par l'indice d'iode défini par l'Autrichien Von Hübl en 1884, devient à la fin du siècle, critère essentiel de classification des corps gras à grande portée économique (17). Les huiles siccatives riches en acide linolëique peuvent être employées dans la fabrication des savons mous et dans l'industrie des peintures et vernis à l'exemple de l'huile de lin.

A la grande variété sur le plan physionomique et floristique, les plantes oléagineuses de l'Afrique occidentale ajoutent une grande diversité dans les vocations de leurs corps gras. Aux huiles fluides alimentaires déjà bien connues, d'arachide, de sésame ou de coton, les "beurres" fournis par de nombreuses essences de la forêt et par le karité semblent devoir apporter un complément intéressant. La chimie des indices révèle aussi leurs aptitudes en stéarinerie et savonnerie. Cette dernière industrie pourrait utiliser avec profit les huiles de pourghère et de mafoureire, alors que celles d'Hibiscus cannabinus ou de Tetracarpidium pourraient être avantageusement employées pour leurs propriétés siccatives. D'authentiques possibilités d'expansion et de diversification paraissent ainsi promises aux productions oléagineuses de l'Ouest africain (cf tableau 38).

3) Raffinage et hydrogénation : l'interchangeabilité des corps gras et la margarine.

Alors que leurs qualités propres semblent ouvrir au début du siècle de bonnes perspectives à certaines matières grasses africaines, des progrès techniques essentiels dans l'industrie de l'huilerie modifient,dès avant 1914 les données du marché. C'est tout d'abord la mise au point par étapes de procédés de "raffinage" qui font perdre à beaucoup de corps gras certains de leurs caractères... ou handicaps spécifiques. La neutralisation permet tout d'abord de débarrasser le produit des acides gras et des "mucilages" qu'il contient, le plus souvent par action d'une lessive de soude. On obtient ainsi une huile "neutre" et un sous-produit, la "pâte de neutralisation", qui est utilisé en savonnerie. Cette opération est complétée par la décoloration à

(17) La siccativité est la propriété qu'ont certaines huiles de se solidifier par oxydation à l'air et à la température ordinaire. L'indice d'iode se définit comme le nombre de grammes d'iode pouvant être fixé par 100 gr. d'un corps gras. Un indice inférieur à 80 indique une huile non siccative et entre 100 et 130 une huile faiblement siccative. Les meilleures huiles siccatives se situent au-dessus de 150. L'huile de lin est à l'indice 180, celle d'olive à 86.

TABLEAU 38 : Classification des principaux beurres et huiles de l'Ouest africain, selon les indices de saponification et d'iode.

Corps gras	Indice de saponification
Coprah	246 à 260
Huile de palmiste	242 à 254
Huile de palme	196 à 210
Pourghère	197,5
Beurre de karité	195
Touloucouna	190
Méné	189
Djavé	189
Tama	188
Dumori	188
Autres "beurres"	185 à 190
Sésame	186,5 à 195
Ricin	179 à 191
Coton	189 à 198
Arachide	186 à 197

Corps gras	Indice d'iode	
Tétracarpidium conophorum	190	
Hyptis spicigera		Huiles très siccatives.
Hibiscus cannabinus		
Huile d'Essang (Ricinodendron)	170	

Autres emplois spécifiques

Chaulmoogra : Traitement de la lèpre
Coula edulis : Production d'oléine pure
Ben : Grande fluidité, lubrification en horlogerie
Ricin : Viscosité : lubrification.

la terre à foulon ou au "charbon activé" (18). Enfin, la désodorisation menée à chaud par un courant de vapeur, élimine les matières volatiles, les produits d'altération et le goût fruité. Cette opération du raffinage permet de transformer certaines huiles "à fabrique" en huiles neutres parfaitement alimentaires (19). Ainsi, au début du XXème siècle, on réussit à rendre comestibles des huiles de coprah qui, jusque là, ne l'étaient pas, car les écailles à leur arrivée en Europe sont moisies et ont une odeur de fumée, du fait des mauvaises techniques de séchage. Les huiles de palmistes, certaines huiles de palme, les huiles alimentaires de "deuxième pression" peuvent alors bénéficier de la même"promotion". "Dès le début du XXème siècle, on sait fabriquer des huiles raffinées convenables pour la margarinerie et les méthodes de raffinage, dans leur principe, sont connues" (20).

C'est aussi au début du XXème siècle que sont menées avec succès les premières expériences de transformation de l'acide oléïque en acide stéarique par l'Allemand Normann qui utilise les travaux des Français Sabatier et Sanderens sur les réactions d'hydrogénation par le nickel ou ses oxydes. Les acides gras fluides et non saturés fixés par l'hydrogène deviennent concrets et saturés. Ce "durcissement" des huiles permet leur utilisation en margarinerie, mais leur assure aussi des usages très variés, car cette hydrogénation permet d'élever leur point de fusion. Dès 1910, le procédé est utilisé en Angleterre pour l'huile de baleine (21). En 1912, l'hydrogénation des huiles entre dans sa phase industrielle et apporte une solution au problème de l'approvisionnement du marché mondial en produits concrets recherchés pour la fabrication de la margarine.

En 1869, Napoléon III avait fait ouvrir un concours original pour l'invention d'un corps gras "sain, économique et de bonne conservation" destiné aux classes laborieuses où le beurre était un luxe et à la

---

(18) Il s'agit de charbons de bois que l'on a débarrassés de leur goudron, ce qui les rend très poreux.

(19) André (E). Les corps gras. ouv.cit. pp.93-99

(20) Féron (R). Méthodes modernes de fabrication des margarines. Dans "Les corps gras alimentaires", journées scientifiques du Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation. 5-7 avril 1949, Paris, C.N.R.S., 370 pp. cf pp.147-160

(21) André (E). Les corps gras. ouv.cit. pp.35-36 et 92-101

Marine qui ne pouvait le conserver dans de bonnes conditions. Le chimiste Hippolyte Mège, dit Mège Mouriès fut le seul candidat primé. A partir du suif de boeuf fondu, après refroisissement lent, il obtint un mélange de graisse dure considérée comme de la stéarine et de corps gras mou de couleur blanche qu'il appela "oléo-margarine" (22). Cette dernière partie récupérée par pression fut émulsionnée avec un mélange d'eau et de caséine de lait et la crème ainsi obtenue barattée selon les techniques alors en usage pour la fabrication du beurre. La "graisse" économique" produite présentait toutes les caractéristiques exigées par le règlement du concours (23).

Les débuts industriels de la margarine en France sont assez malheureux et la petite usine construite à Poissy pour sa fabrication est détruite lors du siège de Paris. En 1871, alors qu'il reconstruit son atelier, Mège Mouriès vend le procédé de fabrication à un gros négociant de beurre hollandais installé à Oss, près de Bois-le-Duc, Jan Jurgens. Aussitôt ce dernier commence la fabrication et exporte en Angleterre où le produit est bien accueilli. Il est bientôt imité par son concurrent et voisin Van den Bergh. Les affaires des deux industriels sont si prospères qu'ils construisent chacun des usines en Allemagne, en Belgique et en Angleterre. Inquiètes des risques auxquels leur concurrence acharnée les expose, les deux firmes passent au début du siècle une série d'accords sur la politique d'achat des matières premières, les marges bénéficiaires et la répartition des profits. Après des négociations laborieuses, les deux maisons fusionnent en 1927 en deux Sociétés : "Margarine Union Limited" en Angleterre et "Margarine Unie N.V." en Hollande, laquelle passe des accords avec l'huilerie Calvé Delft (24) : le "trust" de la margarine est né !

Au moment où la margarine obtenait un immense succès dans l'Europe du Nord-Ouest, ses progrès en France sont modestes car très vite les producteurs de beurre ont réagi. L'argument le plus souvent invoqué était que ce produit artificiel bon marché dont la ressemblance avec le beurre est grande, pouvait être mélangé abusivement à ce dernier et procurer ainsi de substantiels profits à des industriels peu

---

(22) Du grec "margaron" signifiant "blanc de perle".

(23) André (E). Initiation à l'étude chimique des corps gras. ouv.cit. pp.46-48

(24) Histoire du Groupe Unilever. Document intérieur ronéotypé de 10 pp. de la firme Astra-Calvé (groupe Unilever).

scrupuleux, n'hésitant pas à faire "une concurrence deshonnête" à un des produits de base de l'agriculture nationale. Une législation très sévère renforcée par l'ostracisme des milieux médicaux envers le nouveau produit entrave ainsi l'expansion en France de la consommation de la margarine (25).

Jusqu'au début du XXème siècle, la margarine est avant tout un produit lié aux graisses animales bovines, ovines et porcines auxquelles on mélangeait en faible proportion une huile liquide, d'olive en général et parfois d'arachide (26). La mise au point du raffinage fournit donc une vocation nouvelle aux beurres tropicaux et l'invention des procédés d'hydrogénation ouvre de vastes perspectives aux oléagineux fluides. De nombreux corps gras entrent ainsi en concurrence : en perdant leurs caractéristiques spécifiques, ils deviennent "interchangeables" et ce sont des considérations d'ordre économique qui les départagent. Ainsi, pour le seul usage en margarinerie, les graines et huiles végétales vont connaître un beau succès.

TABLEAU 39 - Composition de la matière première utilisée dans l'industrie de la margarine.

	Graisses animales	Graisses et huiles végétales	Huiles durcies
1899	70 %	30 %	
1913	55 à 60 %	40 à 45 %	
1928	6 %	73 %	16 %

(D'après Lecomte (R). Rapport au nom de la Chambre syndicale des margariniers. art.cit. p.236).

(25) C'est la répression des fraudes du beurre par la margarine qui a conduit à la chimie des indices, en particulier à l'indice de saponification. Il faut seulement 187 milligrammes de potasse pour saponifier un gramme d'"oléo-margarine", alors que 225 sont nécessaires pour la matière grasse du beurre. Cf André (E). Initiation à l'étude chimique des corps gras. ouv.cit. p.107. On a imposé depuis la présence d'amidon dans la margarine, ce qui permet sans difficulté de reconnaître ce produit.

(26) Lecomte(R). Rapport présenté au nom de la Chambre syndicale des margariniers et fondeurs-margariniers. Congrès intern.des Oléag. Expos.colon.intern. Paris, 1931, 252 pp. cf pp.231-238.

II - LES MEDIOCRES RESULTATS DU RICIN ET DES OLEAGINEUX FLUIDES SECONDAIRES.

1) Le ricin ne connaît un faible essor qu'au Moyen-Dahomey

Depuis l'échec des tentatives de culture faites sous le Baron Roger, le ricin qui pousse un peu partout au Sénégal, ne donnait lieu qu'à un ramassage très épisodique, en fonction de quelques achats des maisons de commerce, pour les besoins de la pharmacie et de l'éclairage (27). Après être passée par un maximum en 1868 avec trois tonnes environ, l'exportation des graines est tombée à 150 kgs en 1871 et à 20 en 1884.

L'inquiétude entretenue par la crise de l'arachide dans les Rivières du Sud et par la baisse continuelle de ses cours au Sénégal, inspire à partir de 1888 une action en faveur du ricin, "plante abondante partout et dont les variétés peuvent rivaliser avec celles de l'Inde, de l'Egypte et de la Guyane"(28). Afin de faire du ricin un "appoint" de l'arachide, une circulaire ministérielle du 18 mai 1889 préconise cette culture et décide de favoriser de nouvelles expériences qui seront menées par le Docteur Castaing, pharmacien principal de la Marine, lequel recevra pour cette action, un crédit de 6.000 frs (29). L'expérience est encouragée par certains spécialistes ou professionnels de Marseille. Le Professeur Heckel constate que les ricins,très recherchés, valent cher : 54 à 57 frs le quintal d'huile et 25 à 27 frs celui de graines et pourraient donc assurer des cultures et un commerce rémunérateurs. Au même moment, la maison Sanguinetti-Farjon de Marseille appuie cette expérience car "le ricin qui sert à la médecine, au graissage des machines, à la savonnerie et au mordançage du rouge sur les tissus, a un bel avenir".

---

(27) En 1868, la maison Maurel et Prom se livre à Bordeaux à des essais sur l'emploi de l'huile de ricin pour l'éclairage et en importe quelques sacs sous le nom de "pourgue" (pourghère)... "Autrement, on traiterait le ricin comme graine médicinale" et elle envisage d'en faire cultiver au Cap Vert et en Casamace. Cf Archives, lettres de la Direction à Bordeaux, à MM. Maurel et Prom, Saint-Louis et Gorée des 19 et 20 août 1868.

(28) Castaing (Dr.J). Culture du ricin indigène au Sénégal. Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1890, 14 pp.

(29) Courtet. art.cit. pp.420-422, le ricin, cf p.421.

La firme offre d'acheter 1000 tonnes de graines alors que le port de Marseille en a reçu 1800 en 1880 et 18.104 en 1888 (30). On espère que le ricin pourra être payé avantageusement au Sénégal beaucoup plus proche que l'Inde et tentera ainsi les Indigènes.

L'action menée consiste essentiellement en des distributions de graines fournies par une petite plantation qui avait été créée à Sor en 1888. Le Docteur Castaing et son adjoint le jardinier Morin obtiennent l'appui des milieux du commerce qui entreprennent quelques plantations au long de la voie du Dakar-Saint Louis, comme M. Béziat (Maurel et Prom), M. Guillabert ou M. Devès qui envisagent de planter 200 hectares. Les pères des Missions, souvent réticents car dans le passé ils n'ont pu vendre leurs récoltes, acceptent tout de même d'en semer à Thiès et St-Joseph de Ngazobil, sur offre de l'agent de la C.F.A.O. à Rufisque, M. Adrien, de leur assurer un débouché pour leurs graines (31). En fait, tous ces efforts ne mènent à rien. En 1891, le Sénégal exporte 9.405 kgs de graines et 55 en 1898 ! Les paysans qui n'aiment guère cette plante envahissante sont peu portés à s'y intéresser du fait des faibles rendements de la variété à tige rouge, mal adaptée, qui a été choisie. On ne reparlera plus guère du ricin au Sénégal.

Avant la guerre de 1914, quelques essais ont été faits au Soudan. Dès 1900, la station agronomique de Kati a expérimenté les variétés locales à petites graines et a obtenu une bonne réussite avec du ricin d'Amérique à grosses graines (32). En 1912, M. Raffin, futur Président de la Chambre de commerce de Kayes, fait un essai de graines importées et en envoie des échantillons déclarés intéressants au jardin colonial de Nogent. Il fait distribuer des graines par la Chambre de commerce, si bien que le Cercle en vend 25 tonnes en 1916 et 100 tonnes en 1917 (33).

---

(30) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M. Sénégal XIII 4 a. Dossier ricin. Brochure citée du Dr Castaing, pp.10-11 et lettre de la maison Sanguinetti au Secrétaire d'Etat aux colonies (11 juillet 1870).

(31) Arch.Nat. Paris, Sect.O.M. Sénégal XIII 41 a, dossier ricin. Rapport du jardinier en chef Morin pour les essais de culture du ricin dans le 2° arrondissement. Saint-Louis, 9 mai 1890.

(32) Arch.Nat. Dakar, série R. Agriculture du Soudan, 1892-1900. Rapport annuel de la station agronomique de Kati, 1900.

(33) Raffin (M). Les oléagineux du Haut-Niger. Dans "Congrès d'agriculture coloniale". ouv.cit. pp.221-223. L'auteur estime que grâce au chemin de fer, l'exportation de milliers de tonnes de graines est possible. Mais hors du cercle de Kayes, les semences qu'il a envoyées n'ont pas été distribuées par les fonctionnaires "qui ne faisant rien ne se trompent jamais".

L'année 1917 est marquée en Afrique occidentale par de gros efforts de l'Administration en faveur du ricin. La Défense nationale, singulièrement l'aviation, a de gros besoins en huile qui, à l'époque, est le meilleur lubrifiant connu des moteurs d'avion, du fait de sa grande fluidité et de son insolubilité dans l'essence. A l'instigation du Gouverneur général, l'Administration stimule la culture : "Il suffit d'insister auprès des indigènes" (34). Dès la fin de 1918, il y a partout des graines à vendre. Le Sénégal a repris une petite exportation entretenue par la cueillette, la Côte d'Ivoire a fait un effort notable: en 1919, 341,6 tonnes sont exportées par les cercles du Sud et du Centre, en 1920, 277,4 (cf tableau 40). Mais, la guerre terminée, la métropole qui dispose de stocks importants, n'est plus intéressée et cesse ses achats. Dans la plupart des colonies, le ricin connait une nouvelle fois un grand discrédit : " indigènes et administrateurs jurent qu'on ne les y reprendra plus" (35).

Seul de la Fédération de l'A.O.F., le Dahomey continue après 1919 à exporter régulièrement de petits tonnages de ricin. Comme partout en Afrique occidentale, il prospérait à l'état subspontané autour des villages où il était une rudérale typique. La variété commune de ce Bas-Dahomey est communis minor à petite graine et rendement assez élevé. A partir de 1917, l'Administration encourage le ramassage partout et la plantation de variétés à grosses graines. Celles de Kayes ne donnent rien et les résultats de celles du Togo et de Gold Coast sont assez décevants, loin des deux mille kgs escomptés (36). Ces plantations sont entreprises essentiellement dans le Moyen-Dahomey autour de Savalou et de Savé ; le climat marqué par la saison sèche de type soudanien permet un bon séchage des capsules avant décorticage, à la différence des régions du Sud et surtout il s'agit d'une région où aucune culture commerciale importante n'avait été entreprise. Jusqu'à la crise, après 1930,

---

(34) Note de Mr.le Gouverneur général de l'A.O.F. relative à la productio des graines oléagineuses et des corps gras d'origine végétale. Dakar 20 juillet 1918. Dans : C.R. des trav.de l'Union coloniale française 1918, pp.153-174, cf ricin, sésame, pp.167-168

(45) Etesse (M). Les grands produits africains : le ricin. Renseignements coloniaux, Bull.du Com.de l'Afr.fr., n°6, juil.1929, pp.532-534

(36) Houard (A). Notice sur l'agriculture au Dahomey. Dans Congrès de l' Agric.col. 1918, ouv.cit. pp.209-304, cf pp.303-304. Voir aussi : Reste (J.F). Le Dahomey : réalisation et perspectives d'avenir. T.II, l'agriculture, A) Les plantes oléifères. Bull.du Com.de l'Af. fr., Rens.col. n°4, avril 1933, pp.87-96, cf pp.95-96, le ricin.

le Dahomey reste le seul exportateur valable de l'Afrique occidentale (cf tableau 40), la plus grande partie des graines étant exportée vers la France. Cependant, c'est l'Inde qui est de loin le principal fournisseur du marché national qui utilise dans cette période 25.000 tonnes de graines par an.

TABLEAU 40 - Exportation des graines de ricin d'Afrique occidentale de 1919 à 1930 (en tonnes).

	SENEGAL	DAHOMEY	CÔTE D'IVOIRE	GUINEE	TOGO
1919	103,4	69,3	341,6	50,4	0
1920	1,8	161,7	277,4	11	20
1921	119,4	83,3	4,9	4	10
1922	6	64,7	3,2	0	2
1923	2,8	67,2	0,3	0	4
1924	0,5	137	0	0	2,4
1925	0	180,9	0,5	8,1	0,5
1926	0	403	0	0	0,2
1927	0	498,2	0,2	0	0
1928	2,1	472,8	0	0	0
1929	0	964	0	0	0
1930	2,1	1284,2	0,1	0	0

2) Sésame, graines de coton et autres oléagineux à huile fluide ne suscitent pas de véritables courants commerciaux.

Avant les débuts de l'époque coloniale, certaines graines oléagineuses à huile fluide, originaires des régions "soudaniennes", avaient eu quelque succès à l'exportation, tant pour les usages alimentaires que pour l'emploi en industrie. Le pourghère est l'une des principales. Dès la décennie 1860, on s'y était beaucoup intéressé (cf p.381) mais vers 1867, on l'avait abandonné. Seules les îles du Cap Vert en exportent alors régulièrement quelques milliers de tonnes à Lisbonne. C'est en 1883 au Sénégal, qu'est tentée une reprise avec l'appui de la

maison Maurel et Prom qui entreprend des essais à Bel Air et dans l'île Madeleine, au Cap Vert. Mais dans l'île, les racines sont mangées par les termites et sur le continent, la réussite est médiocre. Malgré les primes d'encouragement, le résultat est pratiquement nul. En 1890, le Sénégal en exporte 2250 kgs et 80 en 1891 ! Dès 1902, Courtet constate que ces échecs sont liés au faible rendement en graines (37). Près de vingt ans plus tard, Y.Henry fait la même remarque (38) et P.Amman en 1925 suggère d'imposer le ramassage par les femmes et les enfants (39). Depuis de longues années, le produit a totalement disparu des exportations de l'A.O.F.

Le sésame connaît à peu près la même désaffection que le pourghère. A l'orée de l'ère coloniale, jusque vers 1885, c'est une exportation traditionnelle de la Haute-Guinée où la plante est cultivée en association avec le riz sec. Les caravanes mandingues en apportent régulièrement des cargaisons aux centres de traite des Rivières : en 1886, le Rio Pongo en exporte encore 130 tonnes et la Mellacorée 111,5 (40). Mais l'abandon de l'arachide conduit assez paradoxalement à celui du sésame car la reconversion de la main d'oeuvre à la cueillette du caoutchouc la détourne d'une production quelque peu délaissée par le commerce. A la fin de l'ère du caoutchouc, entre 1905 et 1910, le sésame ne connaît guère de reprise et hormis l'exception de 1922, il faudra attendre la veille de la crise mondiale pour que les exportations dépassent 1000 tonnes.

Au Haut-Niger, la plante donne quelque espoir puisqu'elle est partout présente, soit par sa variété Sesamum indicum, soit par les plantes locales proches comme le sésame noir ou bénéfing. Le sésame est ici employé surtout comme condiment des sauces. Au début du siècle, un colon français, M.Laneaud, a fait semer 40 hectares près de Bamako (41), mais du fait d'une mauvaise pluviosité, il n'obtient que 10 tonnes de graines. Les exportations sont inexistantes car les indigènes et le commerce consacrent leurs efforts à l'arachide. Deux circulaires des Gouverneurs

---

(37) Courtet. art.cit. pp.419-420

(38) Henry (Y). Les plantes à huile. ouv.cit. p.200

(39) Amman (P). Le pignon d'Inde. Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., n°59, nov.1925, pp.245-246

(40) Courtet. art.cit. pp.422-423

(41) Gouvernement général de l'A.O.F. Rapport d'ensemble 1910, p.244

généraux Ponty (17 juillet 1907) et Clozel (10 septembre 1909) engagent les Commandants de cercle à encourager la culture, mais sans grand résultat. En 1910, Vuillet et Houard tentent la sélection des meilleures variétés à Koulikoro et expérimentent les mérites comparés des semis en ligne ou à la volée (42). Les tentatives ne vont pas plus loin, car le commerce qui vend les graines autour de 35 frs les 100 kgs à Marseille, ne peut offrir plus de 18 frs à Bamako, ce qui attire peu les producteurs.

A partir du début du XXème siècle, le sésame qui avait été dans la deuxième moitié du XIXème une des matières premières de base de l'industrie marseillaise, souffre en France d'une certaine désaffection. Les grandes fluctuations dans les disponibilités de l'Inde d'une année à l'autre, encouragent les industriels à miser de plus en plus sur l'arachide. Mais surtout, l'huilerie marseillaise exportait jusque là des tourteaux de sésame à assez bas prix en Allemagne. Or, avec les progrès du raffinage, l'huile de sésame devient un produit de base pour la margarine, ce qui encourage les industriels d'outre-Rhin qui ont des débouchés sur place pour les tourteaux, à traiter la graine dans leurs usines. En 1885, la France avait importé 112.479 tonnes de sésame, en 1913 elle n'en reçoit que 27.816 et 4.188 tonnes en 1930 ! (43). Dans ces conditions, on conçoit que ce produit reste à un rang très secondaire dans les exportations de l'A.O.F.

Comme le sésame, le béref dont tous les auteurs vantent depuis le milieu du XIXème siècle la valeur oléagineuse de la graine, est une de ces "richesses" des colonies françaises qui reste inemployée, au moins pour l'exportation. Après avoir connu quelques succès dans la période 1860-1875, le commerce du béref devient insignifiant au point que les statistiques du Sénégal en notent 419 kgs seulement à la sortie en 1885, dernière année d'exportation. Comme le remarque Courtet, l'extension de la culture de l'arachide lui est fatale. Les graines ne sont plus dès lors qu'un produit d'utilisation locale dans les régions de la vallée du Sénégal et du Nord de la boucle du Niger.

---

(42) Meniaud (J). Haut-Sénégal - Niger. Paris, Larose 1912, 2 vol. Vol.I, 396 pp. cf p.344

(43) De Roux (F) et Tanti (A). Rapport général de la section des oléagineux. Congrès d'Agriculture coloniale. ouv.cit. : le sésame, pp. 66-67.

Enfin, un certain nombre d'huiles fluides de l'Ouest africain que les travaux de laboratoire menés en France jugent intéressants n'attirent guère pour des raisons diverses, l'intérêt des industriels. L'huile de ben qui, selon Y.Henry en 1921 pourrait encore prendre une place importante dans l'industrie horlogère du fait de sa grande fluidité, n'a aucun succès car de nombreuses falsifications sur de petits lots importés de l'Inde ont découragé les utilisateurs européens qui s'en remettent aux huiles minérales (44). De plus, il apparait très vite que le ramassage des graines sauvages : ben, soump, néou etc... est impossible à encourager car jamais la production ne sera suffisante pour entretenir de vrais courants commerciaux réguliers.

Seules de ce point de vue, les graines de coton pourraient connaître un grand essor puisque,dès le début du siècle, d'importants efforts sont consentis pour encourager sa culture en Afrique du Nord et en Afrique occidentale. Des essais sont patronnés en 1900 par le Gouverneur général Chaudié. Puis en 1903 est créée l'Association cotonnière coloniale qui a pour but de promouvoir la culture du coton dans nos colonies et de conjurer le "péril américain" (monopole de la fourniture de matières premières aux industries européennes) (45). Certes les résultats de ces initiatives seront assez modestes, mais de toute façon, la commercialisation de la graine de coton n'est jamais sérieusement envisagée. Une nouvelle fois, il s'agit d'un problème d'écoulement des tourteaux que fournirait une puissante industrie de trituration de la graine de coton, laquelle donne seulement 18 % de son poids en huile (46). L'huile de coton a été entre 1850 et 1870 une grande spécialité de l'huilerie marseillaise qui utilisait l'huile en savonnerie et exportait les tourteaux en Angleterre et en Allemagne (47). Or, après la guerre de Sécession, cette industrie a connu une extension considérable

---

(44) Henry (Y). ouv.cit. pp.205-206

(45) Esnaut-Pelterie (Président de l'A.C.C). Allocution prononcée à l'ouverture des travaux de la section "coton". Exposition coloniale de Marseille. C.R. des travaux du Congrès. ouv.cit. pp.252-259, cf p.253.

(46) Les producteurs d'huile d'olive du Midi estimaient l'huile de coton "dangereuse" car utilisée à la falsification de l'huile d'olive. cf Quinz.col., 25 déc.1912, p.853 : "Huile d'olive contre huile de coton". Ils émettaient le voeu d'un droit de 35 frs par quintal d'huile importé.

(47) Rivals (P). Les graines oléagineuses : essai de statistique générale. Ds C.R. des travaux du Congrès col.de Marseille. Expos.col. de 1906, ouv.cit. pp.2-73, cf p.61

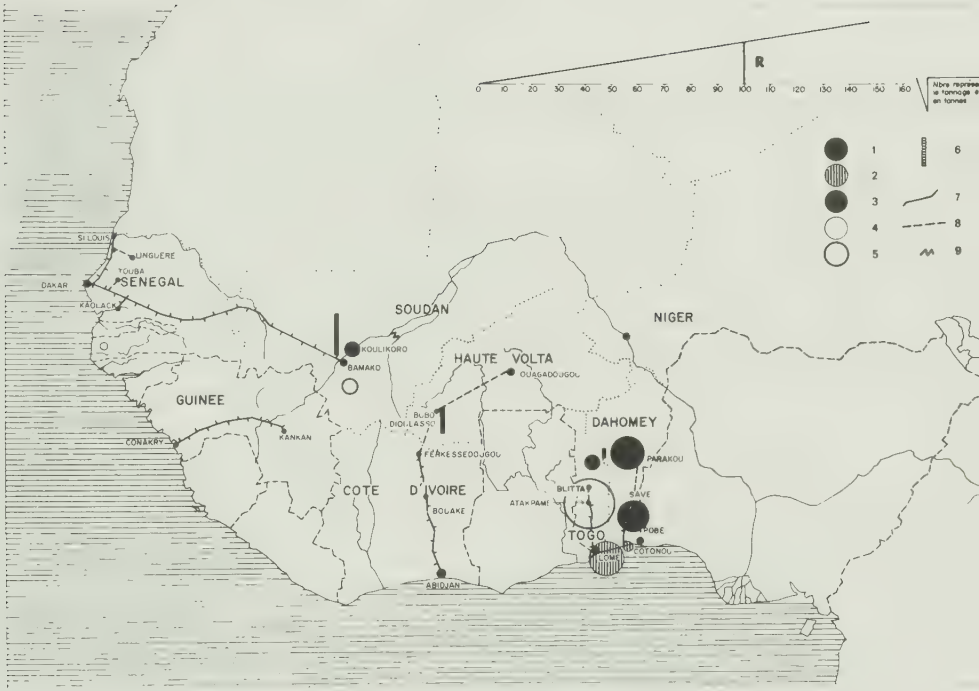

Figure 117 : Les exportations d'oléagineux secondaires de l'A.O.F. et du Togo en 1930.

1 - Amandes de karité.
2 - Coprah.
3 - Ricin.
4 - Sésame.
5 - Graines de coton.
6 - Beurre de karité (1 cm = 1.000 tonnes).
7 - Voies de chemin de fer existantes en 1930.
8 - Prolongement ultérieur.
9 - Voie Decauville

(D'après les statistiques du Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'A.O.F.).

aux Etats-Unis : en 1870, 80.000 tonnes de graines ont été traitées, en 1905, 3.131.000 tonnes et en 1916, 4.493.000 tonnes qui ont fourni près de 900.000 tonnes d'huile et 2.220.000 tonnes de tourteaux (48). Les Etats-Unis vendent régulièrement des tonnages importants de ce dernier produit à l'Angleterre, au Danemark et à l'Allemagne à des conditions contre lesquelles Marseille ne peut lutter. En 1905, la France reçoit seulement 36.450 tonnes de graines de coton, alors que l'Angleterre qui par ailleurs achète plus de 200.000 tonnes de tourteaux américains, en importe 578.000 tonnes. La trituration des graines de coton cesse d'être une spécialité française au point que les savonneries préfèrent importer l'huile américaine (48.036 tonnes en 1905)(49).

La conjoncture est donc pour le moins peu favorable quant à l'ouverture d'un marché colonial de l'huile de coton. Les spécialistes des questions oléagineuses ne citent guère la graine au rang des ressources potentielles de l'Ouest africain. Le Soudan qui montre les meilleures dispositions pour cette culture en vend irrégulièrement quelques centaines de tonnes : en 1930, l'ensemble de l'A.O.F. n'exporte que 3.769 tonnes à destination exclusive de l'Angleterre (50). Au même moment, le Togo à lui seul, en expédie plus de 3.000 tonnes (3.205,921 en 1929), les efforts entrepris par les Allemands avant 1914 ayant été poursuivis.

Ainsi, malgré de nombreux travaux et de multiples essais, les huiles fluides fournies par les oléagineux d'Afrique soudanienne, en dehors de l'arachide, ne peuvent s'imposer. A la veille de la crise économique mondiale, la lutte contre la "monoculture" et pour la "diversification" n'a rien donné. Ainsi que le remarquait fort justement Courtet en 1902 : "Comme produit d'exportation propre au climat et au sol, on ne connait que l'arachide et il sera sans doute particulièrement difficile d'en trouver un autre" (51).

---

(48) Mulsant. Etudes économiques de l'industrie de la graine de coton. Dans Congrès d'Agric.col. de 1918, II, section des oléagineux, ouv. cit. pp.585-600, cf tableau V p.592.

(49) Rivals (P). art.cit. p.61

(50) De nombreux projets sans suite ont été faits pour la trituration sur place d'huile de coton, car l'A.O.F. importait de l'huile bon marché (1646,88 tonnes en 1907).

(51) Courtet. art.cit. p.384.

III - LES GRAISSES ET BEURRES : DE GRANDS ESPOIRS ET DE FAIBLES RESULTATS

Plus encore que les huiles fluides "nouvelles" des pays de Soudan, les "beurres" de l'Afrique occidentale guinéenne suscitent de grands espoirs. La consistance concrète de ces produits semble les destiner à la margarine, à la savonnerie et à la stéarinerie. De plus, leur production paraît devoir être très abondante puisque pour la plupart, ils proviennent de la forêt dense dont la végétation exubérante promet de grandes richesses. Quant au karité, les immenses vergers du Soudan sont garants de quantités considérables de beurre ou d'amandes.

1) Déceptions pour les produits du karité

Le grand optimisme des spécialistes en matière de produits du karité est basé sur les résultats des premiers inventaires connus dès le début du XXème siècle. En 1910, Auguste Chevalier estime que plus de 500.000 tonnes de noix sèches pourront être exportées chaque année (52), de son côté, en 1918, J.Vuillet avance un tonnage plus modeste : 200.000 à 300.000 tonnes (53). Il s'agit là de chiffres pour le moins théoriques qui, de toute façon, pour les différents auteurs, ne pourront être approchés qu'au prix de la construction des voies ferrées de pénétration (54): Dakar - Niger et chemin de fer de Guinée pour la production du Soudan (55), chemin de fer du Dahomey qui doit atteindre Parakou, puis Djougou (56) et enfin "railway" de la Côte d'Ivoire qui permettra d'évacuer la

---

(52) Chevalier (A). Lettre citée du Haut-Dahomey - Nioro le 12 juin 1910.

(53) Vuillet (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain : le karité. ouv.cit. pp.178-194, cf p.194. Ce bel optimisme des spécialistes "déteint" sur le public comme en témoigne une lettre d'un charcutier de Bordeaux à M.le Gouverneur général de l'A.O.F. (16 av.1907) : le beurre de karité... pourrait remplacer l'huile de coton que l'Amérique nous expédie pour être mélangéeà nos suifs, pour la fabrication des graisses alimentaires (cf Arch.Nat. Dakar 1 R 39-158, Dossier sur les plantes à matières grasses). Dans le même dossier se trouve une note de 28 pp. sur le karité où MM. J.Barrès et Ch.de Norval exposent un plan assez "délirant" de mise en valeur de plantations de karités qui seraient faites près des voies ferrées... La cueillette étant assurée par des colons établis dans "cent villages de cent cases" ! produisant chacun 1500 tonnes. On leur distribuerait des imperméables, car selon les auteurs, c'est la pluie qui rebute les ramasseurs éventuels !

(54) Riembau (F). De Dakar au Niger : la question des chemins de fer et la mise en valeur des territoires de la Sénégambie et du Niger. Rev.col. fév-mars-avr-mai 1908, cf n° avril, pp.215-245, cf pp.226-229 : le karité.

(55) et (56) voir page suiv.

Figure 118 : La répartition du karité en A.O.F. et les possibilités d'exploitation des peuplements.

(D'après Houard (A), vers 1914. Arch.Nat. Dakar 1 R 39 dossier 311 : karité, 1902-1942).

1 - Peuplements très denses
2 - Peuplements denses
3 - Peuplements lâches
4 - Chemin de fer.

production du Nord du pays et par son prolongement éventuel en Haute Volta, de drainer les peuplements denses du centre de cette région (57). Les études sur le beurre de karité sont reprises selon les données fournies par les dernières techniques en matière d'analyse des corps gras.

---

(55) Le Dakar-Niger jusqu'à Koulikoro ne sera terminé que le 5 août 1923. Mais, à partir de novembre 1904, le Kayes-Koulikoro qui prolonge le Sénégal navigable a fonctionné. La ligne de Guinée a atteint Kouroussa en janvier 1910 et Kankan en 1914.

(56) La ligne a atteint Savé en 1911, mais sa prolongation jusqu'à Parakou ne sera terminée qu'en 1935. Le projet de Djougou a été abandonné.

(57) Le 28 août 1912, le rail a atteint Bouaké, en 1933, il est à Bobo-Dioulasso et en 1955 seulement à Ouagadougou.

E.Milliau, A.Hébert et F.Heim se livrent à ces travaux et mènent des essais d'extraction industrielle du beurre, d'épuration et même d'hydrogénation. Pour sa part, l'huilerie marseillaise Rocca et Tassy de Roux a extrait avec succès un "beurre blanc, ferme, débarrassé de toute âcreté", capable de figurer avantageusement dans la consommation. Des essais menés sur son utilisation en savonnerie montrent avantageux son usage en mélange avec le coprah et les huiles fluides. Les débouchés sont presqu'illimités pour l'alimentation et la savonnerie (58). Pour préserver cette grande source de richesse, un arrêté du 25 avril 1914 règlemente la coupe des karités.

Cependant, sur le plan pratique, de nombreuses difficultés apparaissent quant à une exploitation à grande échelle du "parc à karité". En matière industrielle, certains obstacles techniques ne peuvent être surmontés. Employé seul en savonnerie, le beurre donne un produit cassant, presqu'insoluble dans l'eau. Mais surtout, la présence d'insaponifiables (jusqu'à 8 %) fournit des savons et des bougies dépréciés par des tâches et des marbrures. Ce corps gras ne peut donc être employé qu'en mélange, en quantité suffisamment faible pour que le taux d'impureté reste normal, ce qui limite alors les débouchés. Mais aussi, un problème essentiel à résoudre est celui de savoir sous quelle forme exporter le karité : beurre ou amandes ? Avant que les voies ferrées n'aient atteint les grandes régions productrices, l'extraction du beurre sur place présenterait l'avantage d'éviter le transport de plus de 50 % du poids des amandes sèches, représentant les déchets de fabrication. Mais cette formule aurait de nombreux inconvénients : grosse perte de matière première du fait des médiocres rendements des techniques traditionnelles d'extraction, réception en Europe d'un produit de présentation douteuse, à odeur désagréable qui paiera des droits de douane (59);enfin, perte de la valeur ajoutée de transformation du produit par les usines métropolitaines. Une autre question délicate est celle des emballages qui, pour le transport du beurre, doivent être absolument étanches. Les fûts de bois ou les boites en fer blanc de 15 kgs ne pouvant être utilisés, il s'agit d'une dépense de 120 à 150 frs par tonne (60). Le projet d'utilisation sur

---

(58) Milliau (E). Rapport sur le beurre de karité, cité par Henry (Y). Dans Rapport agricole pour l'année 1906. Gouvernement général de l'A.O.F., Challamel, Paris 1907, 304 pp. cf pp.242-244

(59) Selon la loi douanière de 1892, les graines oléagineuses étaient exemptes de droits, alors que les huiles payaient 60 frs par tonne.

(60) Vuillet (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain. art.cit. p.185.

place de petites huileries transportables, présenté par E.Milliau n'étant pas retenu (61), la plupart des spécialistes penchent pour l'exportation d'amandes séchées qui ne posent pas de problème d'emballage, ne payent pas de droits et "procurent un travail industriel important aux huileries" (62). De plus, la tâche fastidieuse de fabrication du beurre pour la vente étant supprimée, une importante main d'oeuvre de femmes et d'enfants redeviendrait disponible pour ramasser un supplément de fruits. Sur le plan strictement commercial, il faut noter enfin que la différence entre les cours moyens de chacun des deux produits en France et les prix de revient CAF respectifs,ne fournit guère d'argument en faveur de l'un ou de l'autre.

TABLEAU 41 - Prix de revient respectifs et cotation en France des produits du karité vers 1906.

(D'après Henry (Y). Rapport agricole pour l'année 1906, (ouv.cit. pp.246-248) et les cotations de Rocca et Tassy de Roux à Marseille).

Prix de revient d'une tonne de beurre achetée à Koulikoro (1)		Prix de revient d'une tonne d'amandes achetée à 400 kms environ de Kayes (2)	
Achat	250 Frs	Achat	50
Frais achat, magasinage	25 Frs	Emballage (sacs)	10
Emballages	120 Frs	Transport chemin de fer Kayes	23
Transport Koulikoro-Kayes	27 Frs	Kayes - Bordeaux	70
Kayes - Bordeaux	70 Frs	Manutention	7
Manutention	8 Frs		
	500 Frs		160 Fr
Le cours moyen (si cotation) à Marseille, se situe en 1906 autour de 780 Frs.		Le cours moyen (si cotation) se situe à Marseille, à 250 Frs en 1906.	

1) Le beurre doit être raffiné et épuré.
2) Selon les essais faits à l'époque, le rendement industriel moyen en huile d'amandes sèches était de 40 % environ. Le tourteau très peu digestible ne pouvait être utilisé pour l'alimentation du bétail.

(61) Houard (A). Le karité en Afrique occidentale française. Congrès d'agric.col.1918. ouv.cit. pp.305-312, cf pp.309-310

(62) Lettre de E. Milliau au Gouverneur général de l'A.O.F., 11 juin 1907

Alors qu'en France, toutes ces études ne parviennent guère à des résultats irréfutables, ce sont les Britanniques qui se livrent aux premières transactions sur les produits du karité. En 1895, Lagos expédie 23,7 tonnes de beurre en Angleterre. Puis, à partir de 1905, le Sud du Nigeria (63) expédie régulièrement du beurre et surtout des amandes qui parviennent d'abord à la côte sans rupture de charge par le Niger, puis par le chemin de fer qui, en 1912, joint Lagos à Kano. Les exportations passent de 3000 tonnes en 1905 à 9.616 pour 74.000 livres en 1913 (64). Les industriels étrangers s'intéressent alors beaucoup au karité. En 1905, les firmes Holbing de Londres et Taylor de Liverpool ont fait savoir au Gouverneur du Haut-Sénégal - Niger qu'elles voudraient nouer des relations d'affaire avec les négociants locaux susceptibles de fournir du beurre et des amandes de karité. Les milieux du commerce colonial consultés estiment ces relations possibles "car l'industrie française n'utilisera jamais tous les karités du Soudan et du Niger" (65). Au début de 1907, une maison de commerce de Londres offre même d'acheter jusqu'à 100.000 tonnes de noix par an, avec contrat renouvelable de cinq ans ! (66). Mais autant que la Grande Bretagne, ce sont les autres pays "margariniers" : Belgique, Hollande et Allemagne qui recherchent le produit : en 1911, Jurgens et Van den Berg consomment 10.000 tonnes de noix de karité sèches (67).

En fait, en dépit de ces possibilités qui semblent s'ouvrir dès avant la guerre de 1914 aux produits du karité, leur commerce reste à un niveau très modeste en A.O.F. : "Du côté métropolitain, nous n'avons pas de bien sérieux encouragements". Il s'agit tout d'abord d'une question douanière : un échantillon d'une dizaine de tonnes de beurre est resté en souffrance, jusqu'à la détérioration, à Bordeaux, du fait des prétentions de la douane à lui infliger des droits exagérés (68). Depuis

---

(63) Jusqu'en 1960, il s'agit officiellement de "la Nigeria", depuis "du Nigeria".

(64) Union coloniale française. C.R. des travaux, année 1916. Séance du 12 octobre 1916, p.206

(65) Quinz.col., 10 décembre 1905, pp.728-729

(66) Arch.Nat. Dakar 1 R 39-158. Lettre de la maison Edouard de Val and Co, 3 East India Avenue, London E C, le 30 janvier 1907, à Mr le Gouverneur du Haut-Sénégal - Niger.

(67) Méniaud (J). ouv.cit. vol.I, 396 pp., cf p.260

(68) Henry (Y). Rapport agricole pour l'année 1906. ouv.cit. p.240

1900, il était constamment question d'une aggravation du régime douanier sur les oléagineux, afin de procurer des recettes nouvelles et surtout de favoriser l'expansion de certaines cultures nationales comme le colza (69). Dans cette incertitude, commerce et industrie ne prennent guère d'initiatives et se contentent d'acheter irrégulièrement quelques lots, le plus souvent pour satisfaire à une demande précise. Ainsi, entre 1906 et 1930, Maurel et Prom au Soudan ne se livrent qu'à 6 reprises à des transactions sur le karité : 7.051 kgs de beurre exportés en 1907, 2.980 kgs en 1910, 9.215 kgs d'amandes en 1913, puis 32.064 en 1914 et 16.005 en 1915 et enfin 277.677 kgs d'amandes en 1930 (70). Ce sont d'ailleurs des opérations peu rémunératrices et même déficitaires : 100,34 frs de perte en 1910-11 (71). Toujours en 1910 au Soudan, un ancien agent de Devès et Chaumet, Mr.Dabrigeon a réussi avec succès l'exportation d'amandes brutes et l'année suivante, associé à M.Carrié, il en réunit environ 300 tonnes. La nouvelle firme qui prévoit un grand avenir au produit, obtient même l'autorisation de construire un Decauville de Tamani sur le Niger à Tiendo sur le Bani (72). Elle a ouvert un bureau à Londres, car elle espère exporter dans "moins de 10 ans" 25 à 30.000 tonnes. Or l'échec est total, comme en témoigne une lettre de M. Dabrigeon au Gouverneur général (27 juillet 1914) : "Je me trouve sans situation, sans fortune, ayant appris aux autres à décortiquer et sécher les noix de karité" !!! (73)

Comme le montre le tableau 42, les exportations de beurre et d'amandes de karité restent fort modestes tout au long de la période et sont très irrégulières. Dans les colonies productrices, sont tout d'abord en cause les déficits fréquents de productivité des karités (cf 1ère partie, chap.II, p. 105), mais aussi le caractère assez marginal de ce commerce, lequel ne peut drainer que les éventuels surplus de l'autoconsommation, seulement si les cours sont relativement rémunérateurs

---

(69) Quinz.col. 25 nov.1903 et 25 fév.1906. Une proposition de révision des tarifs présentée à la Chambre par le député Suchetet, le 19 nov. 1900 avait obtenu 175 signatures.

(70) Arch.Maurel et Prom : tableaux récapitulatifs établis par les services comptables des exportations de produits réalisés par la firme entre 1906 et 1940.

(71) Arch.Maurel et Prom. Règlements du comptoir de St Louis, campagne 1911-1912 : opération de Kayes au 31 octobre 1912.

(72) Gouvernem^{t} général de l'A.O.F. : rapport d'ensemble pour 1911. ouv.cit. Haut Sénégal Niger, cf p.234

(73) Arch.Nat. Dakar 1 R 39-158 "Affaire Dabrigeon".

TABLEAU 42 - Les exportations de karité par les principaux pays producteurs de l'A.O.F des origines du trafic à la veille de la crise mondiale (en tonnes).

	BEURRE					AMANDES				
	Ht Sénégal Niger (1)	Côte d'Iv. + Hte Volta (2)	Dahomey	Guinée (3)	Ensemb. A.O.F	Ht Sénégal Niger	Côte d'Ivoire	Dahomey	Guinée	Ensemb. A.O.F.
1906	0,6		9							
1907	48		0,5	0,03						
1908	45	0,2	0,5							
1909	5		4,6	0,03		15		163		
1910	27		37			25		3		
1911	4	0,3	16	6		33				
1912	10	1,5	2	18		243		1		
1913	25,5	9	170	3,8		897		25		
1914		41	78	0,02		475		136		
1915			9,5			2275		340		
1916			15			1875		146		
1917			2,03			1228		20		
1918		0,5	0,03	81,8						
1919			0,28		211					
1920	415,4		3,3	173,7						2
	Soudan					3				13,8
1921	112,2		17	0,6		Soudan				
1922		2,1	16,4		299					
1923	17,1	22,7	7,9	103,2	229	27,4	300	2,04		267
1924		31,8	18,8	110,6	987			23,8	155,1	278,8
1925	42,2	77,6	42,1	100,1	263			244	504,3	1026,1
1926	260				4430					2518
1927	0,02		48		2409	8,02		413		896
1928	1124,8	760	42					1336		
1929	3851,1	2099	186		7275	956,1		3095		4531
1930	1294	985	219	11	2698	270		1291		1639

(1) Par décret du 4 décembre 1920, le Haut Sénégal Niger est devenu le Soudan français.

(2) Jusqu'en 1919, les régions productrices de Haute-Volta sont englobées dans les territoires des colonies du Haut Sénégal Niger et de la Côte d'Ivoire. De 1919 à 1932, la Haute-Volta est colonie indépendante. Mais en l'absence de relevés douaniers valables, ses exportations sont souvent prises en compte par ceux de la Côte d'Ivoire dont les ports. essentiellement Grand Bassam, assurent le commerce extérieur.

(3) Une partie import.des export.de la Guinée est représentée par des prod. en provenance du Soudan.

pour les producteurs. Après avoir monté à la veille de la guerre de 1914 jusqu'à 812,8 Frs pour la tonne de beurre et 295,5 pour celle d'amande (74), ce qui permet des prix respectifs à la production de 350 - 400 et 90 - 100, ils s'effondrent faute de moyens de transport au début de la guerre : sauf quelques envois exceptionnels, le karité disparaît presque des exportations d'A.O.F. jusque vers 1927. En 1926 au Soudan, les achats de beurre se font à 260 frs (franc qui d'ailleurs ne représente plus que 0,17 % de sa valeur de 1914 seulement). En 1927 il n'y a plus de transactions, les produits ne sont pas cotés à Marseille. Cependant, une reprise nette se situe en 1928 : l'expansion de la production en Europe est nette et la demande sur les "concrets" assez soutenue : les cours au producteur atteignent à nouveau 350 frs pour le beurre (75), alors que le commerce des amandes ne reprend guère, sauf au Dahomey, du fait des charges de transport trop élevées. C'est à la veille de la crise, en 1929, que sur cette lancée, les exportations de beurre de karité de l'A.O.F. atteignent un niveau record. Alors, on peut penser que "les réserves inexploitées de ce produit pourront permettre aux transactions d'arriver à un chiffre considérable lorsque les chemins de fer de pénétration de la Côte d'Ivoire et du Dahomey auront atteint respectivement la Haute-Volta et le Niger" (76).

2) Les premières plantations de cocotiers et les débuts modestes du commerce du coprah

Le cocotier existe sur tout le littoral de l'Afrique occidentale, de Saint-Louis à la Nigeria, à la fin du XIXème siècle. Par bouquets de quelques arbres répartis autour des cases, il localise les villages côtiers. Mais jusque là, ses fruits servent uniquement à désaltérer les habitants et les voyageurs. Avant la fin du siècle, c'est la noix fraîche qui alimente les premières transactions commerciales. A Guet N'Dar et à Sor, autour de Saint-Louis, la présence de quelques

---

(74) Cours d'août 1913 à Marseille établis par la maison Rocca et Tassy de Roux, publiés par l'Agronomie coloniale. Pour de longues années, ces produits disparaissent ensuite de la cote.

(75) Selon les mercuriales des produits du crû de l'A.O.F. présentées par le Bull.mens. de l'Agence économique de l'A.O.F.

(76) Vézia (F). De la production du karité en A.O.F. Paris, Congrès international des Oléagineux, 12-14 octobre 1931, ouv.cit. pp. 149-154, cf p.154.

bouquets d'arbres a accoutumé la population à la consommation de ce fruit ; on a même exporté en France 280 noix en 1892 et 50 en 1897 (77). Mais les essais d'expansion des plantations entrepris au Sénégal, surtout à partir de 1906 où des noix du Dahomey et de Lagos sont plantées à Saint-Louis et au Cap Vert, donnent des résultats peu brillants, à plus forte raison ceux qui sont tentés à Louga, Tivaouane et Thiès (78). Une plantation envisagée à Saint-Louis en 1908 sur 800 hectares est rapidement abandonnée (79). Seules les îles du Saloum et surtout de la Basse Casamance offriraient des possibilités réelles, mais dans cette dernière région, les multiples échecs des compagnies de colonisation entre 1890 et 1904 suppriment pour longtemps toute initiative de plantation (80). En fait, à partir de 1890, un commerce d'importation assez actif de noix fraîches du Dahomey contribue au ravitaillement des marchés de Saint-Louis et de Dakar (81). C'est seulement aux environs de 1914 que les "vergers" des îles du Saloum fournissent l'essentiel du marché sénégalais. Des distributions de plants venus du Dahomey et de Topo (Nigeria) ont permis une extension notable des surfaces plantées à partir de 1905. Des essais sont entrepris à la même période en Guinée : en 1901, 1.500 fruits du Dahomey sont plantés "avec succès" (82), en 1906, 65.000 noix sont réparties du Compony au Bramaya (83) et en 1907, 28.000 cocotiers sont mis en terre (84). Ces actions ne seront guère poursuivies car les populations côtières ignorent tout de la préparation du coprah et sont sollicitées par les produits du palmier à huile et surtout par les transactions sur le caoutchouc.

---

(77) Courtet. art.cit., p.573

(78) Bull.mens.de l'Ag.éco.de l'A.O.F., oct.1938, p.289 : la culture du cocotier au Sénégal.

(79) Anonyme : L'état de la colonisation européenne au Sénégal en 1909. Bull.de l'Office col., oct.1910, pp.308-311

(80) Le 9 janv.1890 a été constituée la Compagnie commerciale et agricole de la Casamance, au capital de 800.000 frs, disposant par décret du 14 août 1889 d'une immense concession sur la rive gauche du fleuve. En mars 1896, la Société est liquidée. Son actif est repris par la Cie des Caoutchoucs de Casamance qui à son tour est dissoute le 18 mars 1904.

(81) Vers 1905, les noix de coco vendues par les pères missionnaires de Topo 60 frs les mille, revenaient à Dakar 128,50 frs (15 frs pour le transport en pirogue jusqu'à Cotonou et 53,50 frs pour l'embarquement et le frêt). Elles s'y revendaient 200 frs au détail. D'après Arch.Nat. Dakar R 9, agriculture du Dahomey, 1905-1909, et Adam (J). Le cocotier en A.O.F. Agric.pratique des pays chauds, nov.1913, pp.275-286, cf p.275.

(82) Les exploitations agricoles de la Guinée française. Dép.col.ill. 15 oct.1908, pp.273-281.

(83) et (84) cf p.suiv.

Ce sont tout naturellement les côtes à lagunes de l'Est de la Côte d'Ivoire à la région de Lagos qui montrent les meilleures dispositions pour l'expansion de la cocoteraie. C'est en Côte de l'Or, dans la région de Keta, au débouché maritime de la Volta, que vers 1870 sont préparés les premiers coprah, médiocres, dont de faibles quantités sont exportées à partir de 1875 (85). Mais après 1881, les transactions deviennent négligeables du fait des guerres tribales qui perturbent l'économie de la région. Au même moment, en 1876, les Pères des "Missions africaines de Lyon" installés à Topo à quelques kilomètres de l'Est de Badagry en Nigeria, ouvrent une plantation qui obtient de bons résultats : en 1906, c'est "une magnifique plantation" de plus de 60.000 pieds (86) qui exporte une centaine de tonnes de coprah en transit par Cotonou (87), des noix fraîches et surtout des plants.

A l'exemple de ces premières réussites, ce sont les Allemands au Togo qui, à partir de 1886, tentent des plantations systématiques dans la région de Lomé où, vers 1900, il existe 12.000 cocotiers en production, mais à faible productivité (88). En octobre 1904, est créée à Berlin la "Pflanzungsgesellschaft Kpeme im Togo" au capital de 480.000 marks, qui a pour but la culture du coton et la plantation de cocotiers. Elle reprend certaines cocoteraies déjà existantes et continue à planter de 8.000 à 10.000 pieds par an (89). Les premières exportations sont modestes : 5,5 tonnes de coprah en 1907, 72 en 1908 (90 Au début de 1907, le Docteur P.Sprigade constate qu'après Porto Seguro,

---

(83) Henry (Y). Rapport agricole de l'année 1906. ouv.cit. p.204. Ces noix proviennent de la plantation de Topo et sont réparties en quatre pépinières : Benty, Victoria, Sobaneh et Conakry.

(84) Annuaire du Gouvernement général de l'A.O.F., 1909, ouv.cit. p.111

(85) Dickson (K.B). Development of the coprah industry in Ghana. The Journ.of trop.geog. Singapore, déc.1964, pp.27-34, cf p.27

(86) Gouvernement général de l'A.O.F., Notice pour l'Expos.col.de Marseille. Crété Corbeil, 1906, 354 pp.,cf p.277

(87) Arch.Nat. Dakar, R 9 : agriculture au Dahomey, 1905-1909

(88) Bernard (M). Le cocotier dans le golfe du Bénin. Et.dahom. I, 1948 pp.20-46, cf p.31. En 1946, certains de ces arbres produisaient encore, mais seulement 300 grammes de coprah chacun !

(89) Der Tropenpflanzen. déc.1907, p.853. Dans l'année, la Société a planté 3600 pieds à Kpeme et 5200 à Baguida (Assemblée générale de la Société). Elle en avait mis en terre 11.700 en 1906.

(90) Der Tropenpflanzen. oct.1909, pp.429-430

la ligne de chemin de fer traverse de magnifiques plantations dont "les forêts de cocotiers et de palmiers de Kpeme" (91). Dès 1908, 580 hectares de cocoteraies existent au Togo (92) et à partir de 1909, les exportations de coprah dépassent régulièrement 100 tonnes. A la veille de l'occupation franco-anglaise, dès août 1914, les plantations européennes de cocotiers atteignent 629 hectares (93). C'est là un résultat assez modeste puisqu'au même moment, celles des colonies allemandes du Pacifique dépassent 37.000 hectares (94). Mais de nombreuses petites cocoteraies indigènes occupent déjà une bonne part du cordon littoral entre Lomé et Anécho.

Comme au Togo, le cocotier était répandu un peu partout sur la côte du Dahomey en mélange avec des palmiers. Cependant, dès le début de la décennie 1860-1870, l'abbé Laffitte avait noté sa "rareté" et déploré que le "Dahoméen" néglige ses produits, "à part les fils des feuilles qu'il utilise pour la réparation de ses engins de pêche" (95). En 1895 encore, E.Foa regrette que l'arbre ne soit guère utilisé : "Le coprah ne s'exporte qu'à la Côte de l'Or" (96). Jusque là, il était donné en nourriture aux porcs et aux volailles et parfois utilisé pour la cuisine (97). Toute l'attention des populations du littoral se porte sur la commercialisation des produits du palmier à huile. Les premiers essais de plantation sont entrepris par les Pères dans la région d'Agoué autour de 1895. Ils sont imités par des mulâtres qui ouvrent des cocoteraies au long de la piste de Grand Popo (98). C'est en 1900 que commence véritablement, avec un peu plus de 220 tonnes, l'exportation de coprah au Dahomey, sans doute à l'initiative des maisons Walkden et Fabre de Grand Popo (99) qui achètent sur place autour de 200 frs la

---

(91) Deutsche Kolonial Zeitung. 27 avril et 11 mai 1907. Le chemin de fer côtier a été ouvert le 18 juillet 1905.

(92) Quinz.col. 10 juin 1913, p.396

(93) Martin (C). Togo et Cameroun. Comité de l'Afrique française. Paris 1916, 89 pp. cf p.9

(94) Voir note 92

(95) Laffitte (Abbé). Le Dahomé. ouv.cit. p.167

(96) Foa (E). Le Dahomey. Paris, A.Hennuyer, 1895, 429 pp. cf p.305

(97) Fonssagrives (J). Notice sur le Dahomey. Expos.Univ.de 1900. 406 pp cf p.354

(98) Bernard (M). art.cit. p.22. Le R.P.Lambois conseille ces planteurs: John Aye (800 cocotiers en 1895), Tevu John (900 en 1897) et Robert Gomez (1000 plants en 1898). D'après La Dep.col.ill. du 15 oct.1910 p.257, cette dernière plantation sise à Somédé comportait 3000 arbres en 1910.

(99) Bernard (M). art.cit. p.24, situe ces faits abusivement, nous semble-t-il, en 1910. Il faut remarquer que de 1908 à 1912, les chiffres d'export. comportent qques dizaines de T.de copran en transit de Togo.

tonne. Il s'agit là d'un prix assez faible, car le coprah est de médiocre qualité, mal séché et mélangé de sable (100). Jusqu'à la veille de la guerre, les exportations se maintiennent à quelques centaines de tonnes. Dans l'ensemble, les actions entreprises en faveur du cocotier n'ont pas réussi. L'ouverture officielle en 1902 d'une pépinière en bordure de la lagune à Grand Popo a été un échec et jusque vers 1912, l'Administration n'a pu distribuer que très peu de plants. De plus, à la différence du Togo, il n'y a pas de plantations européennes : "Il est regrettable que les grosses maisons de commerce établies à la côte n'aient pas pris l'initiative de créer des plantations importantes" (101). C'est seulement après 1912 que le Gouverneur Nouflard entreprend une action systématique en faveur du cocotier. Il favorise la constitution d'une propriété "urbaine" par les familles d'origine portugaise qui constituent des plantations dans la région d'Agoué d'abord, puis jusqu'à Cotonou et Porto Novo (102). De nombreux notables indigènes suivent : "Cette méthode présente des avantages politiques en même temps que pratiques" (103). Dans la seule année 1915, 30.000 plants sont mis en terre surtout dans les régions de Ouidah et Grand Popo (104). Ainsi, au moment de la première guerre mondiale, la mise en place d'une cocoteraie continue du Ghana au Nigeria est déjà en bonne voie.

En Côte d'Ivoire aussi, au début du XXème siècle, chaque village du littoral offre quelques bouquets de cocotiers, surtout dans la région des lagunes du Sud-Est. Par ses qualités ornementales et la vertu rafraîchissante de ses fruits frais, l'arbre est apprécié des Européens au point que quelques plants sont mis en terre autour de

---

(100) Entre 1901 et 1904, le cours moyen du coprah C.O.Afrique s'est situé à Hambourg autour de 325 frs la T. contre 375 pour celui de l'Est africain et 400 frs pour celui des mers du Sud. D'après Prudhomme (E). Le cocotier. ouv.cit. p.455

(101) Houard (A). Notice sur l'agriculture du Dahomey. Ds Cong.d'agric. col. ouv.cit. pp.289-304, cf p.300. Le même auteur admet un peu plus tard qu'elles ne trouveraient ni les terres disponibles, ni la main d'oeuvre nécessaire (Cong.de la prod.col. Expos.col.de Marseille, 1922, 476 pp. cf p.192-202 : Le cocotier au Dahomey, sa situation actuelle, son avenir, p.202.

(102) Bernard (M). art.cit. p.22. Les principaux planteurs sont : Olympio Epiphiano : 6.000 pieds, Olympio Christiano : 6.000 pieds, Olympio César : 3.000, Olympio Augustin : 3.000, Geraldo : 4.000, Amorin : 7.000, De Medeiros : 1.000, Sant'Ama : 3.000, Darnesto : 6.000, Santos : 1.000.

(103) Nouflard (Lt Gouv.). Les oléagineux au Dahomey. Congrès d'agriculture coloniale, 1918, ouv.cit. pp.285-288, cf p.286

(104) Bull.de l'Off.col. déc.1916, pp.463-464

chaque factorerie dès 1855-60 (105). En 1893, des cocotiers sont plantés dans la "concession" du palais du Gouvernement à Grand Bassam (106). Mais jusqu'en 1908, année où quelques milliers de noix sont exportées (107), l'arbre n'a aucun intérêt économique véritable. En 1909, les premiers lots de coprah sont expédiés en France mais les transactions sur ce produit débutent véritablement en 1910 où 20.426 kgs sont inscrits à la sortie. L'essentiel de cette production est fourni par le littoral alladian entre "Mohamedi et Jacqueville" (108). Alors, les autorités s'emploient à favoriser la "culture du cocotier", comme en témoigne la circulaire du 2 mai 1911 du Gouverneur Angoulvant aux commandants de cercle, laquelle demande aussi de vulgariser les méthodes simples de préparation du coprah. La même année, 3.750 frs de subvention sont accordés pour la distribution de plants (109). Cependant les résultats restent très modestes : en 1919, la Côte d'Ivoire exporte 47 tonnes de coprah (110). Les efforts de mise en valeur portent déjà sur d'autres produits, le cacao et le café entre autres, qui rapportent davantage et plus vite.

L'après-guerre est marquée par une situation assez médiocre du cocotier en Afrique occidentale, exception faite du Togo où les plants mis en terre à la fin de l'époque allemande entrent en production : l'expansion du commerce du coprah est très nette en 1922 où elle dépasse 740 tonnes contre 194 en 1921. Les 450 hectares de plantation de Kpeme et les 175 hectares de Baguida ont été affermés à de petits planteurs ou loués à des notables (111) et l'ensemble fournit en moyenne 200 tonnes de coprah d'une qualité assez satisfaisante puisque ces plantations disposent d'aires de séchage cimentées que l'on couvre de bâches pendant la nuit. Dès 1923, l'ouverture de nouvelles cocoteraies porte les surfaces

---

(105) Arch.Nat. Dakar, 1 R 166. Note sur le cocotier en Côte d'Ivoire.

(106) Afrique documents : nov-déc.1960 : IRHO Port Bouet : Le cocotier, arbre d'avenir, pp.230-234

(107) Quinz.col. 25 juillet 1908. Jusqu'à mai, 1733 noix ont été exportées.

(108) Quinz.col. 10 juillet 1911, p.471

(109) Quinz.col. 25 mai 1912, p.358

(110) Annuaire du Gouvernement général de l'A.O.F., 1922, ouv.cit. p.725.

(111) Dagion (M). L'oeuvre agricole de la France au Togo. L'Agron.col. 2ème art., oct.1930, pp.105-116, cf p.110

plantées à plus de 5000 hectares dans la région d'Anécho. Les exportations qui ont dépassé dès 1923 1100 tonnes, approchent les 2000 tonnes en 1930. Pour les villageois du littoral, le coprah est devenu avec les produits de la pêche, la principale ressource : "le coprah est un élément caractéristique de la production togolaise . Nous ne pouvons en parler sans rendre hommage à ces vaillants cultivateurs de Lomé qui en peu d'années ont couvert toute la zone lagunaire d'une véritable forêt de cocotiers et je penserai toujours avec émotion aux Olympio, Adjavon, De Souza et autres propriétaires auxquels revient en grande partie le mérite de cet effort" (112). Cependant, les rendements sont faibles, ils ne dépassent guère 300 kgs de coprah à l'hectare et la technique du séchage n'est pas toujours très satisfaisante (113). De plus, les producteurs négligent totalement certains produits comme le coïr. La grande concurrence à l'achat entre maisons de commerce n'a guère d'effets bénéfiques, car chacune n'acquiert qu'un faible tonnage de coprah et considère donc ce produit comme secondaire (114). De plus la vente pour l'exportation est considérée comme non prioritaire par les producteurs qui trouvent souvent avantageux de vendre les noix pour la préparation d'une huile de coco localement appréciée (115).

Au Dahomey, l'après-guerre connait une baisse sensible des tonnages exportés (cf tableau 43). Les causes d'un tel recul paraissent multiples. La création d'une taxe de transaction de 30 frs par tonne de coprah commercialisée (arrêté du 22 octobre 1917) portée à 45 frs en 1925 (arrêté local du 16 juin), serait responsable d'importants mouvements clandestins de produit vers le Togo : ce qui expliquerait en partie

---

(112) Geismar (L) Haut Commissaire. Le Togo en 1936. Monde col.ill. n°159 oct.1936, pp.202-203

(113) En 1930, du fait d'une préparation souvent défectueuse, les prix d'achat au producteur étaient assez faibles, en tous cas très variables, entre 1450 et 2050 frs la tonne !

(114) Arch.Nat. Togo, Lomé. Rapport du Cercle d'Anécho 1930. Le cercle a commercialisé 650 tonnes de coprah, acquises par 46 acheteurs ! Des 16 factoreries européennes installées à Anécho, c'est Swanzy qui a été le traitant le plus important, mais avec seulement 45,031 T.

(115) Arch.Nat. Togo, Lomé. Rapport de tournée de l'Ingénieur adjoint des travaux agricoles Pierron, 11-30 oct.1932. Le cours de la noix fraiche était d'environ 0,40 frs en 1930, il assurait donc une rémunération très valable par rapport au coprah (7000 noix environ étaient nécessaires pour produire une tonne de coprah achetée en moyenne 1700 frs). A 25 centimes, il était encore avantageux en octobre 1932 où le prix d'achat du coprah à Lomé est tombé à 900 frs.

l'expansion des exportations de ce territoire (116). Mais surtout, une telle situation serait imputable au mauvais état du "matériel" végétal. Les arbres qui depuis 1900 jusqu'à la guerre, avaient permis une production honorable, ont vieilli et produisent d'autant moins qu'ils ont été mal ou pas entretenus. Or beaucoup de plantations réalisées vers 1910-1912 et qui auraient dû prendre le relai à la fin de la guerre, s'avèrent décevantes : "Le semis en place était encore pratiqué... malgré les insuccès successifs qu'ils ont enregistrés (les planteurs). Le terrain n'était pas toujours préparé, il subissait uniquement un nettoyage au coupe-coupe, à l'emplacement de chaque pied. Les cocotiers étaient très rarement alignés et leur espacement ridiculement faible tombait parfois à 2,50 - 3 mètres... d'où obtention de cocotiers malingres, peu productifs et peu résistants" (117). De plus, la préparation du coprah reste toujours aussi médiocre : récolte des noix prématurée pour éviter le vol à terre, mauvais séchage etc... Tous ces faits expliquent l'effondrement des exportations à 88 tonnes en 1930, alors que l'on espérait des 132.000 jeunes arbres déjà en terre en 1919, 1200 à 1400 tonnes ! Dès 1926, les services agricoles s'inquiètent d'une telle situation. Une pépinière ouverte à la station de Cotonou fournit 12.300 noix pour la plantation en 1928, afin de réaliser de nouveaux peuplements sur un sol préparé par un ou deux ans de culture de manioc et de cucurbitacées. La mise en terre des arbres doit se faire au début de la saison des pluies, selon les intervalles réguliers de 7 à 8 mètres. L'effort est intensifié en 1929-1930 où respectivement 60.000 plants, puis 80.000 sont transplantés. L'effort principal a porté sur la région de Porto Novo où se sont ouvertes quelques plantations européennes : C.I.C.A. (118) (120.000 plants) et plantation Sterlin (18.000) à Porto Novo, plantation Crespin à Cotonou (20.000 pieds). En 1930 au Dahomey, le cocotier dont les plantations forment un ourlet maritime presque continu, est seulement

---

(116) Reste (J). Le Dahomey : réalisations et perspectives d'avenir. Les plantes oléifères. L'Af.franç., Rens.col. avr.1933, art.cit. le cocotier, pp.94-95

(117) Houard (A). Le cocotier au Dahomey. ouv.cit. p.199

(118) Il s'agit de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique créée en décembre 1917, au capital de 7 millions de frs après reprise des établissements Armandon Père et Fils. Cette société marseillaise avait par son Président, L.Paul Fournier, des attaches avec les milieux de l'huilerie et de la savonnerie.

TABLEAU 43 - Les exportations de coprah de l'A.O.F. et du Togo jusqu'en 1930 (en tonnes).

	Côte d'Iv.	Dahomey	Togo		Côte d'Iv.	Dahomey	Togo
1900		220,4		1916	32	225,2	
1901		185,4	7,1	1917		246	
1902		351,9	7	1918		123,1	
1903		257		1919		52,3	
1904		226,8	4	1920		102	
1905		260,8		1921		33	194,5
1906		206,1	5,5	1922		61,4	740,3
1907	0,5	347	28	1923		76	1122,8
1908		248,9	72	1924		55,4	718,9
1909	2,1	378	120	1925		145	1008,9
1910	20,4	467	135,6	1926		81	879,9
1911	22	350,3	189,3	1927		84	1513,9
1912	22	301	160	1928		42	
1913	2,5	286,1	163	1929		94	1298
1914	25	199,2		1930		89	1800
1915		213,7					

une richesse économique potentielle : "Si l'effort réalisé en 1930 est poursuivi, la production du coprah pourra d'ici huit à dix ans dépasser 2000 tonnes" (119).

En Côte d'Ivoire, l'après-guerre apporte peu d'initiatives quant à l'expansion de la cocoteraie. En 1920, un essai sans lendemain de plantation est fait à Azuretti. Il faut attendre 1927 pour que la première plantation véritable (Clément) soit réalisée à "Cocoville" près de Grand Bassam. On comprend dès lors que les exportations de la colonie soient négligeables jusqu'à 1930.

---

(119) Reste (J). Le Dahomey : réalisations et perspectives d'avenir. art.cit. p.95. En 1930, le nombre des cocotiers plantés "rationnellement" serait de 130.000 d'après Bourgeois (R). Le cocotier en Afrique occidentale. 12 pp. dactylographiées, sept.1933. Arch.Nat. Dakar 1 R 166.

A la veille de la crise économique mondiale, les exportations de coprah de l'A.O.F. et du Togo se situent à moins de 2000 tonnes, alors que le commerce mondial du produit porte sur 773.000 et que la France seule en importe 129.000 ; les progrès insignifiants sur l'avant-guerre (en 1908 sur 140.000 tonnes importées par la France, l'A.O.F., en l'occurence le Dahomey en avait fourni 249) ne tiennent qu'au passage du Togo dans l'orbite économique française. On comprend qu'au Congrès International des oléagineux, "un membre s'étonne que l'Afrique occidentale n'ait pas fait de plantations. Il lui est répondu que la main d'oeuvre est rare et difficile et que les indigènes isolés préfèrent cueillir les palmistes" ! (120).

3) Les "beurres" des pays guinéens n'ont guère de valeur économique.

Dès les origines du commerce d'exportation des oléagineux d'Afrique occidentale, les "beurres" fournis par certaines essences arborées des pays humides de Guinée, semblent devoir convenir parfaitement à la savonnerie et à la stéarinerie. Ce sont alors certains produits des Rivières du Sud qui intéressent les industriels marseillais. A la fin du siècle, un regain d'intérêt se manifeste pour ces corps gras et l'on découvre les oléagineux de la forêt dense.

A partir de 1860 environ, la Casamance et les Rivières du Sud ont expédié régulièrement à Marseille de petits tonnages de noix de touloucouna, dont le beurre est utilisé en savonnerie. Paradoxalement, c'est en 1895, au moment où l'on fonde des espoirs nouveaux sur ce type de produit concret, que figure avec 12 tonnes la dernière exportation du Sénégal. Le touloucouna est victime de la crise des oléagineux dans les "Rivières" à la fin du siècle et de l'intérêt porté au caoutchouc dont la cueillette est beaucoup plus rémunératrice pour les indigènes. Toutes les études techniques qui sont faites dans les années suivantes "redécouvrent" cette matière grasse qui "pourrait servir pour la fabrication du savon", mais aucun trafic valable ne suit. On s'aperçoit alors que les peuplements sont très dispersés, ce qui rend vain tout espoir de ramassage massif et décourage toute initiative commerciale.

---

(120) Maurel (H). Rapport général du Congrès international des Oléagineux. Exposition coloniale internationale, Paris 1931, ouv.cit.p.14

La même désaffection a frappé le méné dont la matière grasse a suscité quelques espoirs vers 1885, période où l'arachide s'est effondrée alors que le caoutchouc n'est pas encore prospère. Cette année-là, la firme Fisher et Randall de Liverpool a acheté 20 tonnes de graines mais elle n'a pas poursuivi l'expérience car, du fait du bas prix de vente en Europe et des taux de frêt élevés, le bénéfice a été jugé très insuffisant"pour une époque où l'on espérait des profits de 300 %"! (121) Après 1900, l'avancement des travaux du chemin de fer Conakry-Niger provoque un regain d'intérêt pour le produit car l'on pourra atteindre les peuplements denses de la Haute Guinée. En 1914, la petite huilerie Magnan Boutal installée à Conakry a traité 320 tonnes de noix, mais l'expérience n'est pas poursuivie faute de débouchés réguliers (122). En 1900 aussi un autre oléagineux concret des Rivières du Sud, le beurre de tama ou de lami est jugé intéressant. De petites quantités de beurre sont alors expédiées à Lille et Marseille pour des essais en savonnerie et stéarinerie (123). En 1901, la C.F.A.O. envoie de Conakry 35 tonnes d'amandes à Brême, Hambourg et Marseille et le Gouverneur de la Guinée, M.Cousturier "compte donner à cette exploitation une impulsion très énergique" (124). Mais les essais en Europe sont assez décevants car selon les échantillons la teneur en matière grasse a varié de 12,6 à 46 % (125)! L'impossibilité comme pour le touloucouna, d'un ramassage massif est, de plus, un handicap décisif.

Si les "graines grasses nouvelles" des Rivières du Sud n'apportent en dépit de leur intérêt technique, aucune promesse économique à des régions où existe pourtant un embryon d'infrastructure commerciale, que dire de celles de la forêt dense... Certes, après 1885, tous les découvreurs sont frappés par la grande variété des ressources de ce "verger" et les spécialistes découvrent de nombreuses matières grasses concrètes non dépourvues de valeur : les beurres de djavé, de makoré, de

---

(121) Milliau (E). Notes sur le méné. Rev.col. janv.1900, pp.773-780, cf p.776

(122) Vuillet (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain. Cong.d'agric.col. 1918, ouv.cit. p.196

(123) Famechon (M). Notice sur la Guinée française. ouv.cit.

(124) Morel (E). Problèmes ouest-africains. Rev.col.,sept-oct.1903, pp. 180-231, cf p.205

(125) Vuillet (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain. ouv.cit. p.197.

dika, de kombo et d'owala entre autres (126) pourraient être avantageusement utilisés par l'industrie. Mais on s'aperçoit rapidement que des obstacles insurmontables s'opposent à leur usage. Ainsi, au début de 1895, l'Institut colonial de Marseille ayant demandé en vain des graines d'owala au ... Sénégal, le docteur Heckel écrit au Gouverneur général Chaudié : "N'oubliez pas de dire à M.Roume que la graine d'owala dont le monopole d'exploitation est demandé pour la création d'une grande industrie nouvelle est produite par un arbre sauvage qui, jusqu'ici, n'est pas cultivé" ! (127). Des essais faits en 1897 avec des échantillons venus de Côte d'Ivoire montrent l'intérêt pour la fabrication des bougies d'une substance oléagineuse dont les acides gras ne fondent qu'à 58°. Des études menées en Angleterre le confirment (128). Mais bien que plusieurs voyageurs aient signalé l'abondance de l'arbre dans la forêt ivoirienne, en particulier dans le Haut Sassandra (129), aucun commerce ne se fait du produit. Certes, en 1916, la France en reçoit 50 tonnes, mais en provenance du Gabon et l'expérience ne sera pas renouvelée car la production des bougies connait déjà un grand et irrémédiable déclin.

B) L'ARACHIDE, PRODUIT D'EXPORTATION PRINCIPAL DE L'A.O.F.

Entre 1895 et 1930, en dépit de crises passagères, l'arachide ne cesse de prendre de l'importance dans le bilan d'ensemble du commerce extérieur de l'Afrique occidentale (cf tableau 37). Sur le plan géographique, elle progresse avec le chemin de fer, conquiert la plus grande partie du Sénégal agricole et gagne notablement au Soudan. Cette avancée est jalonnée par le lotissement de centres commerciaux, les

(126) Fikendey (Dr E). Der Samen von Mimusops djave. Der Tropenpflanzen, 1910, pp.29-36. Une petite exportation de graines du Cameroun vers Hambourg a porté en 1906 sur 3233 kgs, en 1907 sur 14.890 et en 1908 sur 183,697 tonnes !

(127) Arch.Nat. Dakar R 2, Agriculture, 1894-1902. Pièce n°98, lettre du 30 août 1895.

(128) Heckel (E). Le beurre d'owala. Ann.de l'Inst.col.de Marseille, 1897, pp.183-192.

(129) Pobéguin (Ch). Notes sur les lagunes de Grand Lahou, de Fresco et les rivières Bandama et Yocoboué. Bull.Soc.géog. 3ème trim.1897, pp.328-374, 3ème art., cf p.345.

TABLEAU 44 - Les exportations d'arachides de l'Afrique occidentale de 1885 à 1930.

	SENEGAL	SOUDAN (1)	NIGER	GUINEE	DAHOMEY	TOGO	TOTAL A.O.F. (2)
1885	25.100			390			
1886	21.729						
1887	25.100						
1888	40.342						
1889	31.906						
1890	27.221			1.568			
1891	26.399						
1892	46.790			103			
1893	59.302			198			
1894	65.288			197			
1895	51.600	95		460			
1896	63.555	108		219			63.775
1897	48.122	487		230	13		48.365
1898	95.955	822		660	62		96.677
1899	85.543			1.025	52		86.611
1900	140.921			948	50		141.871
1901	123.462			971	7	20	124.289
1902	110.224			1.476	7	44	111.641
1903	148.842			2.116	16		150.974
1904	137.783			344	34		138.213
1905	96.174			49	21		96.314
1906	100.475	3.101		217	48		100.740
1907	154.446	3.490		947	46	338	154.440
1908	144.139	2.709		1.634	165	13	145.774
1909	224.326	2.035		1.661	85	15	228.022
1910	227.799	6.266		560	17	10	224.177
1911	164.907	5.111		1.056	21	7	168.729
1912	184.762	5.830		2.019	21	42	193.031
1913	229.881	8.577		3.541	1		242.083
1914	280.526	2.946		3.325	1		286.809
1915	303.067	1.869		1.265	1		306.201
1916	124.142	317		773	12		125.132
1917	175.578	972		363	1		176.913
1918	120.121	290		154	1		120.565
1919	247.663			1.325	1		248.990
1920	285.053	4.034		1.723		110	391.732
1921	262.217	2.210		1.510	12	180	65.949
1922	289.908			798	1	257	290.720
1923	277.999	2.259		1.568	3		281.817
1924	310.368	3.078		1.254	6		319.987
1925	446.231	2.692	1.590	4.038	20	14	453.028
1926	483.942	3.651	2.999	3.556	134	12	494.082
1927	405.349	712		4.951	8	33	421.274
1928	413.165	3.109	6.157	6.095	202		429.504
1929	406.666	24.879	5.095	6.134	375		419.391
1930	508.195	19.831	4.530	2.188	214		515.663

(1) Ces chiffres sont déjà pris en compte dans ceux du Sénégal.

(2) Le total A.O.F. ne coïncide pas avec la somme des totaux partiels, du fait de l'origine variée des différentes statistiques.
Les années indiquées sont celles de la commercialisation. Elles correspondent à la campagne agricole de l'année précédente.

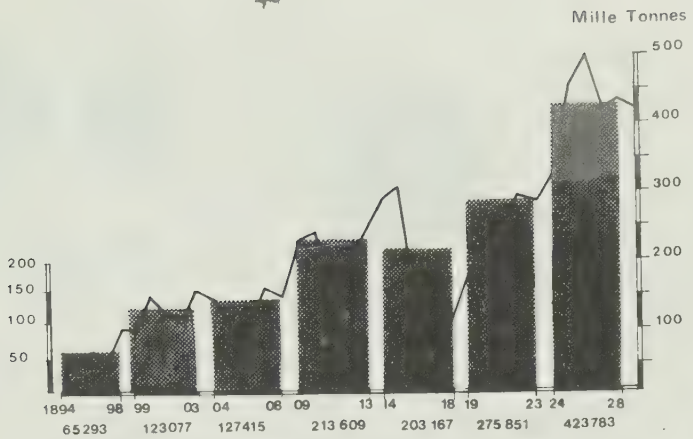

Figure 119 : Evolution des exportations d'arachides coques d'A.O.F. entre 1894 et 1929. Les moyennes d'exportation sont calculées par périodes quinquennales.
(Source : B.M.A.E.A.O.F., janvier 1931, p.2)

"escales" qui préfigurent une armature très originale de petits noyaux urbains. Enfin, elle séduit un nombre croissant d'agriculteurs : détournant souvent à l'excès ceux du Sénégal des cultures vivrières, elle attire par milliers ceux du Soudan ou de la Haute-Guinée. Mais cette "fièvre" de l'arachide n'est pas sans danger ; très tôt, il apparaît que les méthodes de production sont peu efficaces et souvent prédatrices. Alors sont entrepris de nombreux essais de culture améliorée et sont dégagés quelques thèmes essentiels de progrès mis à l'épreuve après la première guerre mondiale à la station de Bambey. C'est l'époque de la liberté commerciale : "l'âge d'or" pour les maisons de commerce. Certes, les progrès de leur implantation et la rigueur de leur organisation impressionnent, tandis que leur comportement alimente les polémiques et irrite certains administrateurs. Mais une concurrence "sauvage" et anarchique, les circuits commerciaux compliqués et coûteux et surtout la trop grande importance accordée à un produit somme toute "modeste" qui ne pèse pas d'un grand poids sur les marchés mondiaux, contribuent derrière la façade, à la vulnérabilité de firmes que la crise, après 1930, mettra en péril mortel.

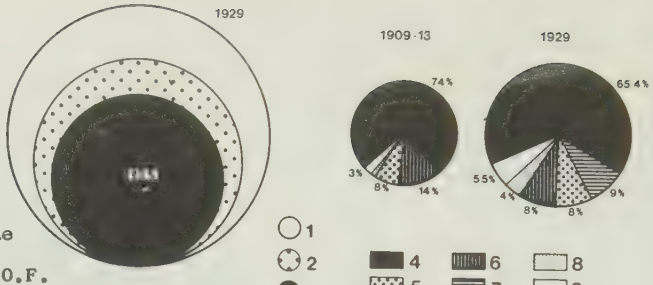

1) Consommation de la France
2) Export. de l'A.O.F.
3)-Couverture des besoins français par l'A.O.F.
4) France
5) Allemagne
6) Angleterre 7) Hollande 8) Belgique 9) autres.

Figure 120: Destination des arachides d'A.O.F.
(D'après le Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., janvier 1931, p.4)

TABLEAU 45 - Destination en pourcentage des sorties d'A.O.F.

	FRANCE	ALLEMAGNE	ANGLETERRE	PAYS-BAS	BELGIQUE	AUTRES
1896	70,4					
1897	66	13	0,5	15	4,5	1
1898	76	5	1	10	2	6
1899	77	6		12	1	4
1900	80	5,5		8	2,5	4
1901	73	7		14	2,5	3,5
1902	76	9		12		2
1903	73	6,5		14	3	3,5
1904	63	6	1	17	3,5	9,5
1905	72	4,5	2	19	2,5	
1906	74	4	0,4	16	2,5	3,1
1907	79	2,6	2	11	2	3,4
1908	75	6		14	5	
1909	76	5,5		13	1,5	4
1910	74	6		16	1	3
1911	72	7		15	1,5	4,5
1912	72	10	0,5	13	1,5	4
1913	70	10	1,5	11	1	3,5
1914	62	23	0,5	11	1	2,5
1915	83		6	11		
1916	81,5		9,5	8		2
1917	70		25	3,5		1,5
1918	92,5		6,5			1
1919	88					
1923	67	6	12	8	5,5	1,5
1929	65,4	8	8	9	4	5
1930	70	9,5	1,5	10,5	4,5	4

I - L'ARACHIDE SUIT LE RAIL : LES PROGRES DE LA CULTURE, LES NOUVELLES ESCALES ET LES MIGRATIONS DE POPULATIONS.

En 1885, est mise en service la voie ferrée Dakar - Saint-Louis ; en 1888 est ouvert au Haut-Sénégal, le tronçon Kayes - Bafoulabé de la future ligne Dakar - Niger. A la fin de 1907, à partir de Thiès, cette voie progresse vers l'Est et ouvre rapidement à l'économie commerciale le Saloum oriental et le Niani Ouli. Puis, avec la guerre, les travaux piétinent : c'est seulement à partir du 5 août 1923 que Dakar est reliée par chemin de fer à Koulikoro. C'est vraiment la grande voie ferrée de l'arachide, située tout au long de son parcours en domaine soudanien. Enfin, au début de la crise, les voies ferrées du Djoloff (Louga - Linguère) et du Baol (Diourbel - Touba) sont ouvertes au trafic. Certes, à partir du rivage sud du golfe de Guinée, les voies ferrées ont progressé vers le Nord, de Konakry à Kankan, d'Abidjan à Ferkessédougou, de Lomé à Atakpamé et de Cotonou à Savé, mais hormis le chemin de fer de la Côte d'Ivoire, elles n'ont guère atteint les régions à climat soudanien favorables à l'arachide. Le cas de la Nigéria est alors original : en 1912, la voie ferrée Kano - Lagos (1150 kms) est terminée, un immense "belt" arachidier se dessine à proximité des campagnes du Niger français jusque là isolé.

1) Les progrès de l'arachide au Sénégal

a) Le Dakar - Saint-Louis : apogée et déclin du "vieux bassin"

Lorsque le 6 juillet 1885 est inaugurée la voie ferrée Dakar - Saint-Louis, les perspectives d'avenir apparaissent assez contradictoires. Certes, la nouvelle ligne porte promesse d'une expansion économique et particulièrement de celle de l'arachide (cf p. 357) ; d'ailleurs, dès avant l'inauguration, de janvier à juin 1885, le chemin de fer a transporté 7.976,283 tonnes de graines vers Rufisque et 5.367,573 vers Saint-Louis (130). Mais sur le marché européen des produits oléagineux, la conjoncture n'est pas bonne. Depuis 1883, la concurrence des

---

(130) Bois (Cdt). Sénégal et Soudan : travaux publics et chemins de fer. Paris, Challamel, 1886, 74 pp. cf p.44.

arachides (131) et sésames des Indes et des huiles de coton américaines est telle que les cours de l'arachide de l'Afrique occidentale ne cessent de s'avilir : de 36 frs en moyenne pour le quintal d'arachides en coques du Cayor en 1884, ils tombent à 27-28 au début de 1889. Par ailleurs, les cotations des graines du "Bas de la côte" se sont effondrées au point que les Rivières abandonnent l'arachide (cf p.346). Naturellement, sur place au Sénégal, les prix s'en ressentent : alors qu'en 1883, l'arachide du Cayor était achetée à Rufisque et Saint-Louis à 20 frs, elle l'est seulement à 17,50 en 1889. Ces faits expliquent la médiocrité relative de 1885 à 1892 des exportations globales de graines du Sénégal.

En dépit de cette situation défavorable, la ligne de chemin de fer contribue à une nette expansion de la production au Cayor et dans le Baol occidental ; entre 1886 et 1889, l'apport total des régions traversées par la voie ferrée passerait de 17.000 à 30.000 tonnes (132). Dès 1892-93, la culture de l'arachide est devenue prépondérante sur 20 à 30 kms de part et d'autre de la voie et l'on entrevoit la livraison de 300 à 500 tonnes par kilomètre de ligne (133). Un tel essor ne s'explique de toute évidence que par le bouleversement des tarifs de transport. Alors qu'entre 1885 et 1891 les cours de l'arachide baissent en Europe, le prix d'achat au producteur, hormis pour le voisinage des ports, est peu touché et le plus souvent il est revalorisé : ce sont les régions centrales du Cayor qui vont bénéficier au maximum de cette nouvelle situation. Parce qu'elles sont localisées à une centaine de kilomètres vers le Nord ou le Sud de Rufisque ou de Saint-Louis, elles pouvaient espérer au mieux, avant l'ouverture du chemin de fer, l'achat à un cours inférieur de moitié à celui des ports, soit 8 à 9 frs le quintal en 1883. Par contre

---

(131) Entre 1879 et 1886, les importations comparées en France d'arachides décortiquées de l'Inde et de coques du Sénégal ont été les suivantes;

	INDE	SENEGAL	
1879	11.400 T.	24.600 T.	
1882	29.000 T.	83.000 T.	(D'après Chevalier (A). Monographie de l'arachide. art.cit. 4° art. oct.1934, p.853).
1883	41.500 T.	43.500 T.	
1884	60.000 T.	36.790 T.	
1886	?	21.700 T.	

(132) Arch.Nat. Paris, sect.O.M. Sénégal XIII 11 a. Rapport sur l'Agriculture, le commerce et la navigation du Sénégal en 1881, par P.Guirau Consul d'Italie, Gorée. Bull.du consulat italien, 1890, pp.173-178.

(133) Lenoir (E). Le développement économique du Sénégal et le rôle des chemins de fer. Dép.col.ill. 15 avr.1903, pp.93-96, cf p.94. Pour 262 kms de Dakar à St-Louis, on considérait que la culture de l'arachide était pratiquée sur 200 kms environ.

avec la voie ferrée, les arachides embarquées par wagons complets paient en moyenne 0,10 Frs la tonne kilométrique (134). Pour des parcours qui, vers Rufisque ou Dakar et encore moins vers Saint-Louis (135), n'excèdent jamais 200 kms, ceci revient à offrir, pour les escales les plus distantes, des prix inférieurs de 2 à 3 frs seulement à ceux des ports. En 1889, alors que l'achat se fait à 17,50 frs dans ces deux derniers centres, les transactions sur la voie ferrée se pratiquent à une moyenne de 15 frs, soit à un niveau très supérieur à celui de 1883 où les cours à Saint-Louis et Rufisque étaient pourtant à 20 frs.

- L'expansion de la production et la création des escales.

C'est à partir de 1891-1892 que l'expansion de la production au long de la voie ferrée devient nette : les populations sont acquises à la culture de l'arachide ; un embryon d'infrastructure commerciale est en place et les cours de la graine en Europe connaissent une amélioration passagère, puisqu'ils atteignent à nouveau 40 frs en 1890-1891. De plus, après les échecs des essais sur le ricin (cf p. 381) et après celui de la cueillette du caoutchouc (136), commerçants et administrateurs encouragent l'arachide qui s'avère la seule ressource commercialisable du Cayor (137). Certes, les cours sont à nouveau en baisse : 23 frs à Marseille en 1895 pour les meilleures Cayor et jusqu'à 15 pour les autres provenances (138). Mais en plus des facilités de transport, le Cayor tire une nouvelle fois avantage de la qualité de son arachide : la Hollande achète désormais des lots importants pour les besoins des industries fromagère (139) et margarinière. L'Allemagne et

---

(134) Quinz.col. 10 janv.1902, pp.14-15 : Les prix de transport d'une tonne de marchandises entre la France et la C.O.A.

(135) Du fait des médiocres possibilités du port de St-Louis, son "hinterland" ne cesse de se réduire au profit de l'ensemble Dakar-Rufisque.

(136) A partir de 1895, l'exploitation du "dob" (Ficus) a commencé dans le N'diander où Pout est devenu le principal centre de collecte. Les espoirs mis dans ce produit : "Le dob, voici l'avenir de la colonie", déclare le 27 sept.1899 M.Orcel, agent Maurel et Prom à Rufisque, sont vite déçus.

(137) Quinz.col. 10 juin 1906 : "L'avenir du Sénégal repose sur l'arachide", déclare le Gouverneur général Roume.

(138) Arch.Maurel et Prom, copie des lettres d'E.Maurel, 1894-95. Lettre du 19 nov.1894 aux chefs des comptoirs : "Les cours sont au plus bas que l'on ait jamais vu".

(139) Mangin (Col). Le recrutement des troupes noires et l'essor économique de l'Afrique occidentale. Bull.Soc.Géog.com. Paris 1912, pp. 73-106, cf p.84 : Les tourteaux d'arachide pressés convenablement après l'extraction de l'huile, peinturlurés en rouge, sont même vendus sous le nom de fromage de Hollande" !!!

la Belgique deviennent aussi des clients réguliers (cf tableau 45) (140). En 1895, le chemin de fer transporte 35.000 tonnes d'arachides et en 1899 55.150 !

L'importance de la voie ferrée est mise en évidence par l'expansion rapide des "escales", centres commerciaux qui se développent autour des principales gares. Par décret du 3 août 1887, le Gouvernement du Sénégal a décidé de lotir les terrains cédés par le Damel (traité du 28 août 1883). Ces ventes de terrains ont lieu par adjudication sur la base de lots de 1250 à 2500 mètres carrés en général, répartis de part et d'autre des gares. Un exemple typique est celui de Tivaouane où le 24 avril 1888, 310 lots sur les 354 mis en vente, sont acquis pour 84.720 frs (141). Dans tous les cas, la grande concurrence entre maisons de commerce contribue à un lotissement rapide : "C'est partout le même spectacle autour de chaque gare, c'est la création de centres européens et indigènes, avec une rapidité qui tient du prodige" (142). Alors débute un processus d'urbanisation : les principales escales comme Thiès, Tivaouane ou Louga sont chefs lieux de cercle, il s'y ouvre des bureaux de poste et des succursales de la Banque du Sénégal. Des travaux de voirie sont entrepris et en particulier des réseaux de Decauville relient les concessions commerciales à la gare. Dès la fin du siècle, "Tivaouane devient une petite ville", elle est l'escale la plus importante de la voie ferrée avec 16.000 tonnes d'arachides traitées en 1899 (cf figure 121), alors que Thiès et Louga en exportent respectivement 11.500 et 6.500 (143). Dans cette dernière escale, 49 commerçants sont installés en 1900 contre 7 en 1885 ! Quant à Thiès, bien que sa population ne dépasse guère 2000 habitants, elle est au début du siècle "l'escale type serrée autour de sa gare" (144). Dès 1904, elle est érigée en commune mixte,

---

(140) L'importance des ventes à l'étranger explique l'opposition de l'Union coloniale aux projets d'aggravation des droits d'entrée sur les oléagineux étrangers fixés par la loi douanière de 1892. Les milieux du commerce craignaient en tel cas des mesures de représailles dont seraient victimes à l'étranger leurs arachides.

(141) Arch.Nat. Paris, section O.M. Sénégal XV 32. Vente des terrains à Tivaouane, 24 avr.1888. Il s'agit ici de lots de 1200 mètres carrés

(142) Jourdier (F). Le vieux Sénégal et le plus grand Sénégal. Dép.col. ill., 15 mars 1912, pp.55-66, cf p.65.

(143) Le Sénégal. Expos.Univ. 1900, ouv.cit., cf p.401 : "Mouvement en arachides des escales de la voie ferrée en 1899".

(144) Savonnet (G). La ville de Thiès, étude de géographie urbaine. Et. sénég., n°6, centre IFAN, Sénégal, St-Louis 1955, 179 pp., cf p.23.

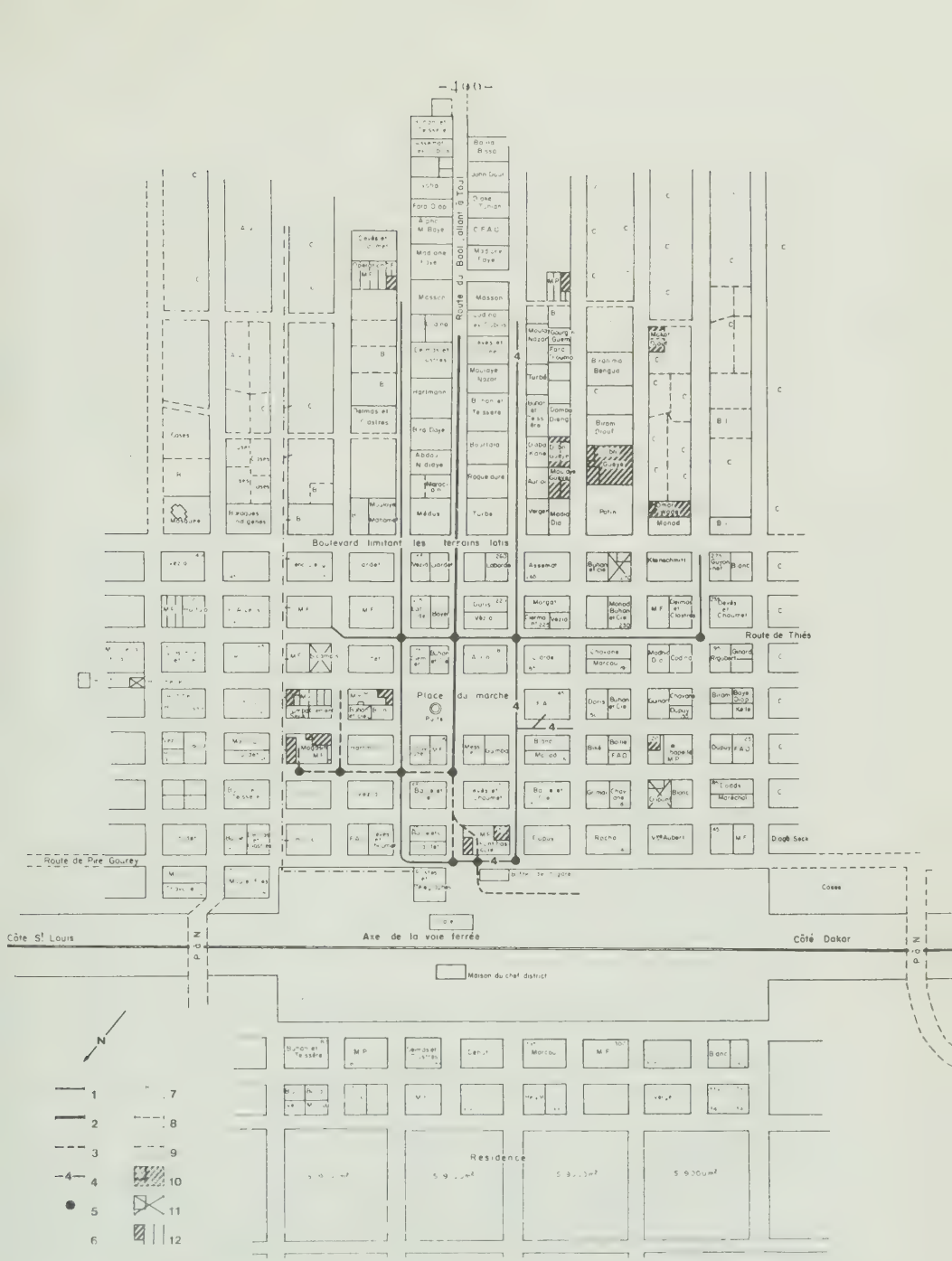

Une "escale" typique de la voie ferrée : Divaouane en Pol
Decauville Maurel Freres — 9 – Cases — 11 – Terrains lou
Decauville Devès et Chaumet — 7 – Baraques indigènes — par Maurel et
Decauville Maurel et Prom — 8 – Limites des terrains — Prom
Decauville C.I.A.O. — 9 – Télégraphe vers Toul — 12 – Propriété
Plaque tournante — 10 – Hypothèques Maurel et Prom — Maurel et P

puis Tivaouane, Meckhé et Louga le sont à leur tour (145). Dans ces escales, les maisons de commerce sont solidement implantées dans des immeubles construits en dur et elles ne cessent d'acquérir des terrains où s'édifient des boutiques en bois ou des entrepôts. La spéculation foncière y sévit encore à la veille de la crise mondiale. Le 4 juillet 1929, l'adjudication de 14 lots à Louga et Linguère se fait à des prix variant entre 31.000 et 55.000 frs du fait de la concurrence effrénée des maisons de commerce qui avaient pourtant protesté contre le prix d'adjudication à 10.000 frs et contre le fait que 900 m2 paraissaient insuffisants (le commerce demandait 1600 m2). On arrive à payer 50 frs le m2 à Coki (146).

- Le déclin du Nord du Cayor et de Saint-Louis

Dès le début du siècle, apparaissent des faits nouveaux, de grande portée géographique. C'est tout d'abord le recul relatif de plus en plus marqué quant à la production d'arachide du Nord du Cayor, par rapport au Baol occidental qui s'affirme la région la plus productive. Dès 1899, les escales de Thiès et de Tivaouane commercialisent et expédient par la voie ferrée plus de la moitié des tonnages fournis par les régions centrées sur le rail. En 1903-1904, alors que 100.000 hectares environ sont cultivés en arachide dans le cercle de Louga (147), 170.000 le sont dans celui de Thiès (148). Ce déplacement vers le Sud du centre de "gravité" des régions productrices s'accentue jusqu'à la guerre de 1914. L'on constate déjà dans le cercle de Louga "une diminution des rendements et de la qualité du produit : les coques vides et les graines avortées y sont en très grand nombre" (149). "Le sol de certaines régions, le N'diambour entre autres, s'épuise, il y a nécessité

---

(145) Elles sont administrées par un Administrateur maire, alors que les communes de plein exercice : Dakar, St-Louis, Gorée et Rufisque ont une municipalité élue.

(146) Quinz.col. 25 juillet 1929, p.357.

(147) Arch.Nat. Dakar 1 G 291 : Le cercle de Louga par l'Administrateur Forizé, 1904.

(148) Arch.Nat. Dakar 1 G 296 : Thiès par M.Rocaché, adjoint des affaires indigènes, le 16 février 1903.

(149) Adam (J). Développement et amélioration de l'arachide au Sénégal. Dans : Congrès d'agriculture coloniale. ouv.cit.1918, pp.117-127, cf p.118. Le même auteur remarque p.126, que dans certains secteurs du cercle de Louga, l'arachide a laissé le désert derrière elle !

d'assolements reconstituants" (150). Au début de la guerre, la commercialisation du cercle de Louga n'est estimée qu'à 4000 tonnes environ, contre 12.000 quelques années auparavant, alors que celui de Tivaouane se maintient à 40-45.000 tonnes et celui de Thiès à 30-35.000 tonnes. Quant au Baol occidental, sa production en hausse sensible atteint plus de 50.000 tonnes (151). Après la guerre, cette tendance s'accentue, puisqu'en 1923, la production du cercle de Louga peut être estimée à 20.000 tonnes, celles de Tivaouane et du Baol respectivement à 100.000 et 120.000, alors que le cercle de Thiès est passé à 54.000 T. Au même moment, le rendement moyen est estimé à 540 kgs autour de Louga contre 1300 près de Thiès (152).

Dans le même temps où les régions du Sud de la voie ferrée supplantent le Nord, s'observe un "glissement" de la culture vers l'Est. Les régions situées à l'Ouest de la voie ferrée au contact des niayes, Gandiolais et Saniokhor qui sont les plus anciennement cultivées, perdent de l'importance et dès avant 1914, les maisons de commerce y ont fermé beaucoup de petites opérations. Par contre, en dépit des crises comme celle de 1904-1905 où, à une année à cours très bas (15 frs le quintal à Rufisque en 1904 contre 25 en 1903),succède une très mauvaise récolte liée à des pluies anormales, s'amorce déjà un mouvement d'expansion de la culture vers l'Est. Dès le début du siècle, la région de Yang-Yang (Linguère) commercialise des tonnages appréciables, alors qu'au Cayor et au Baol le front de la culture atteint une ligne Segata-Diourbel, c'est-à-dire l'extrême distance de la voie où, du fait des prix de transport, le paysan trouve encore avantage à cultiver (153). Cette limite orientale de l'arachide,qui correspond d'ailleurs à la"frontière" de l'occupation wolof au XIXème siècle (cf figure 106), reste immobile de longues années puisque les moyens de transport manquent (154).

---

(150) Deherme (G). ouv.cit. p.240

(151) Adam (J). Développement et amélioration de l'arachide au Sénégal. art.cit. cf pp.118-119.

(152) Daramy d'Oxoby (J). Le Sénégal en 1925. Paris, Imprimerie Bauguard, 1925, 128 pp., cf p.39.

(153) Anfreville de la Salle (d'). Sur la côte d'Afrique. Paris, Larose 1912, 323 pp. cf p.88. Au-delà de 50 à 70 kms de la voie ferrée, le chamelier ou ânier maure demande un prix de transport équivalent à la moitié de la valeur des arachides.

(154) Le transport par caravanes d'animaux de bât pose le problème de l'abreuvement des bêtes. Plusieurs plans de l'Administration prévoyaient au long des pistes, le forage de puits distants d'environ 30 kms les uns des autres.

Avant 1914, on a essayé des charrettes à roues métalliques et jantes larges tirées par des boeufs, mais les résultats sur les pistes sableuses n'ont pas été satisfaisants, de même que les premiers essais de camions (155). Ce sont les voies ferrées du Djoloff (129 kms de Louga à Linguère) et du Baol (45 kms entre Diourbel et Touba) qui permettront un nouveau bond, après leur achèvement en 1931.

Cette évolution spatiale du domaine arachidier à partir du Dakar - Saint-Louis s'accompagne à n'en pas douter de mouvements migratoires des populations que l'absence de données précises ne permet pas de cerner dans leur réalité. Les migrations "internes" des populations wolof dont la mobilité est soulignée par tous les auteurs, sont sans doute considérables. De nombreux cultivateurs du "vieux Cayor" émigrent vers l'Est et vers le Sud (156) où ils reçoivent un prix plus élevé pour leur travail (157). Mais la culture de l'arachide attire aussi vers le Cayor et le Baol des producteurs nouveaux venus sans doute du fleuve et même du Soudan. Dès 1895, Emile Maurel constatait ce fait. Il existait alors une véritable organisation d'immigration de travailleurs : "Le concours des Maures et des Dioula nous est indispensable pour faire venir dans le Cayor, le Baol et le Sine, les travailleurs que réclame le développement de l'agriculture" (158)."Il faut faire comprendre à l'Administration que les "esclaves" amenés dans le Cayor par les Dioula qui jouent le rôle d'agents d'immigration sont des travailleurs engagés à temps qui sont aussi bien traités que peuvent l'être en France les valets de ferme" (159).

---

(155) Brocard (Administ.). Le développement de la culture de l'arachide au Sénégal. Congrès d'agriculture coloniale, ouv.cit. pp.93-110, cf pp.102-103.

(156) Pélissier (P). Les paysans du Sénégal. ouv.cit. cf pp.178-180 : Les résultats de la mobilité de la population.

(157) Comité commercial de l'A.O.F. Observations suggérées par la note de l'Administrateur Brocard (ouv.cit. pp.111-116, cf p.113).

(158) Arch.Maurel et Prom. Lettres d'Emile Maurel. Lettre du 5 novembre 1894 à M. Sambain à Saint-Louis.

(159) Arch.Maurel et Prom. Lettres d'Emile Maurel. Lettre du 4 avril 1895 à M. Sambain à Saint-Louis. Dans cette missive, E.Maurel s'élève contre les accusations d'esclavage que l'Administration oppose à cette organisation et s'indigne des projets de celle-ci d'envoyer des "volontaires" sénégalais en Guyane. C'est l'immoralité du rétablissement de la traite des nègres !

Un dernier fait économique et géographique de grande importance marque la période 1885-1930 pour le bassin arachidier traditionnel : c'est l'effacement assez rapide et définitif de Saint-Louis au titre des exportations de graines. En 1885, lors de l'ouverture de la voie ferrée, l'inquiétude est grande dans la ville : le port, peu pratique du fait de la "barre" dangereuse, paraît menacé. Or, dans l'immédiat, rien ne se produit puisqu'en 1898 Saint-Louis exporte 12.214 tonnes d'arachides, soit le quart des expéditions de Rufisque (48.211 tonnes). Avec environ 20.000 habitants, la ville est toujours la plus importante du Sénégal, elle a été assainie et dotée dès 1888 d'un éclairage public. Mais son déclin est déjà irrémédiable : dès 1889 les immeubles ont perdu 40 % de leur valeur (160). Les campagnes du Soudan sont terminées, la gomme est en pleine crise ! Quant aux exportations d'arachide , le rôle de Saint-Louis ne cesse dès lors de s'amenuiser. Jusqu'à la fin du siècle, le port reçoit la production du Nord du Cayor depuis Kébemer. Dès après 1900, cette limite remonte vers le Nord et bientôt St Louis n'exporte plus que les maigres tonnages traités au Nord de Louga. Le port ne peut plus concurrencer ceux de Rufisque et de Dakar, mais surtout les arachides chargées à Saint-Louis qui proviennent des "terres humides" de Gandiole et Merinaghen sont en général moins cotées que celles de Rufisque : en 1898, 150 frs la tonne contre 155 à 160 à Rufisque, ce qui rend l'acheminement vers le Sud rentable au point qu'une partie des arachides du Soudan descendues par le fleuve sont, à Saint-Louis, chargées dans des wagons vers Rufisque. En 1913, Saint-Louis n'expédie plus que 5879 tonnes d'arachides et 1453 en 1917. Après la guerre, les tonnages exportés sont en recul constant. Passée une légère reprise en 1922-23 : 7.165 tonnes, ils tombent à 3085 tonnes en 1930 et à 205 en 1931 (161).

- L'apogée de Rufisque.

Dans le même temps, Rufisque confirme son rôle de grand port de l'arachide : 48.211 tonnes exportées en 1898, 117.694 en 1913, 123.000 en 1921. Certes, le chemin de fer favorise cette fonction, mais on pouvait craindre aussi la concurrence de Dakar, car pendant quelque

---

(160) Pasquier (R). Villes du Sénégal au XIXème siècle. art.cit. p.421

(161) Sur toutes ces questions, voir Seck (A). Dakar, métropole ouest-africaine. Mémoire IFAN n°85, 1970, 516 pp. cf pp.357-381.

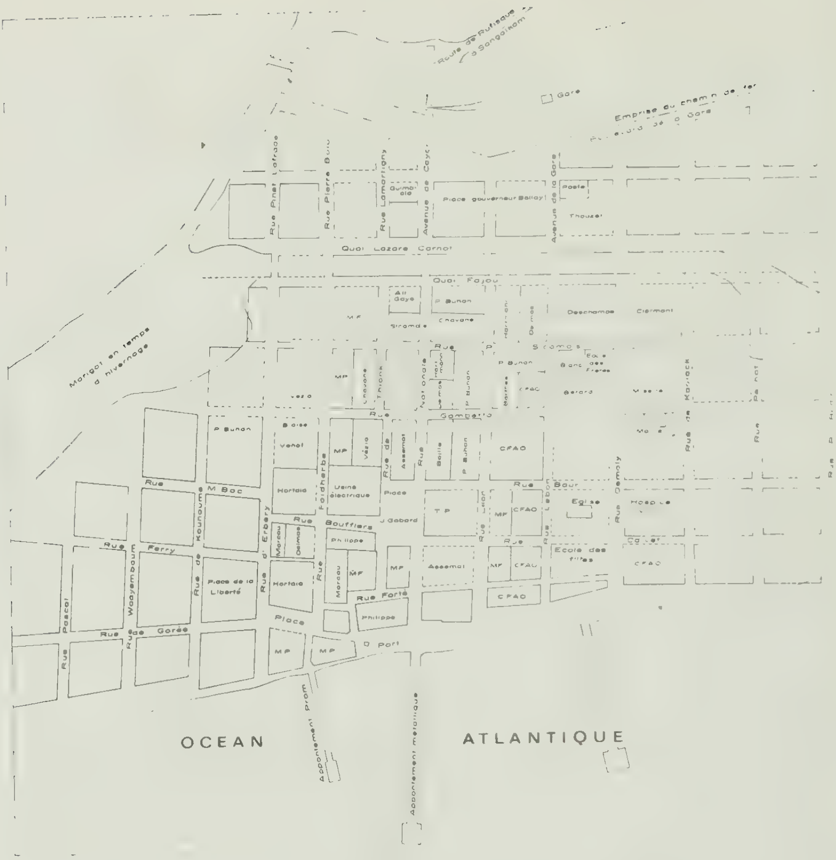

Figure 122 : Rufisque en 1900. D'après le programme d'emprunt de l'A.O.F. Service des travaux publics.
(Arch.Nat. Dakar P.41, 1900, Pièce 11,9 et arch.CFAO).

temps, les 30 kilomètres de Rufisque à Dakar furent gratuits (162). En fait, Rufisque n'est pas encore menacée car elle est parfaitement organisée pour l'exportation (163). Elle dispose de vastes terrains près de la gare et du port où peuvent s'accumuler les arachides en énormes

(162) Quinz.col. 10 août 1899, pp.474-475.

(163) Boulland de l'Escale. Le tourisme en Afrique occidentale. Bull. Soc.de géog.com. Paris, 1910, pp.80-106, cf p.85.

"seccos" et de hangars pouvant stocker 100.000 tonnes de graines. Les établissements commerciaux qui couvrent 12 hectares au début du siècle, sont répartis au long de rues disposées en damier, sillonnées par les rails du Decauville municipal où, lors de la traite, des files ininterrompues de wagonnets poussés par des "herscheurs" (164) apportent les sacs d'arachides au wharf Maurel et Prom ou à ceux de la colonie construits en 1892 et 1900-1910 (165). La cité "jeune et fière" modèle de ville coloniale pour certains, a bénéficié depuis son érection en commune de plein exercice en 1881 de travaux d'édilité. Les rues sont cimentées et éclairées depuis 1888 et les marigots qui rendaient le site insalubre, ont été asséchés. Au début de la décennie 1920-1930, la ville qui compte 11.300 habitants semble vouée à une longue prospérité. En fait, le déclin est proche. En 1926, Kaolack qui est située au débouché "des régions neuves" désormais les plus productives, exporte plus d'arachides que Rufisque (cf tableau 47), mais pour les productions du Cayor et du Baol occidental, Dakar devient un concurrent qui, à la veille de la crise, supplante lui aussi Rufisque. Les causes sont multiples : dès avant la guerre, le port de Dakar, bien outillé, joue un rôle de plus en plus marqué aux importations et, en contre partie, des traitants modestes y livrent de petits tonnages pour échapper à la tutelle des grandes maisons de commerce maîtresses à Rufisque (166). Après la guerre, ce dernier port est desservi par la vétusté de son équipement : "On m'avait parlé de port modial des arachides, or Rufisque est ce que j'ai vu de plus navrant en matière coloniale... on s'y contente de quatre wharfs en ruine... en cherchant bien, j'ai découvert une grue actionnée à main d'homme... tout se fait à bras" (167). Certes, la Chambre de commerce réagit : en 1926, elle a remis à neuf deux des wharfs et amélioré les engins de manutention (168). Mais ce ne sont là que des réalisations sans grande

---

(164) Le Tour du Monde : "Organisation de l'A.O.F.", janv-fév.1911, pp. 13-60, cf p.52.

(165) Il s'agit respectivement des wharfs des rues Nationale, Lebon et Pichot qui sont exploités par la municipalité ; les deux premiers sont en métal et le troisième en ciment armé.

(166) Goulven (J). Le port de Dakar, son rôle économique. L'Afr.franç. Rens.col.,oct.1912, pp.370-376, cf p.374.

(167) Monnerot Dumaine (M). A propos de l'A.O.F. Monde col.ill., janv. 1926, pp.14-15.

(168) Lagriffe (L). Rufisque, capitale des arachides. Monde col.ill. déc.1926, p.270. C'est une réponse à l'article cité, note 167.

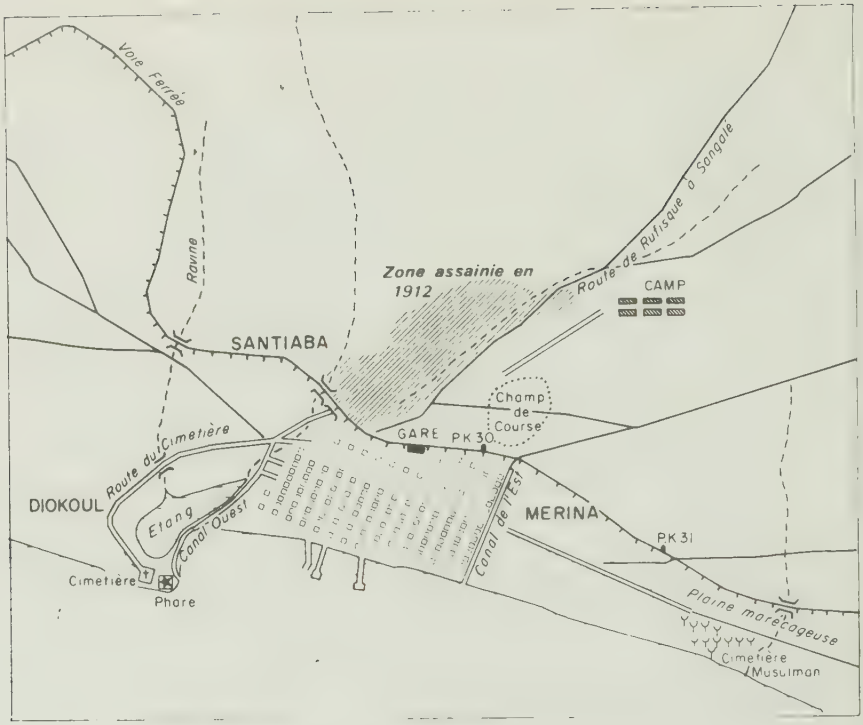

Figure 123 : Rufisque en 1913.
(D'après la Dépêche coloniale illustrée du 31 mai 1913, p.148).

portée car, en fait, Rufisque est abandonnée par les pouvoirs publics qui ont reporté tous leurs efforts sur Dakar où l'on aménage un port aux arachides. Il apparaît alors que la rade ouverte de Rufisque, où l'état de la mer retarde souvent les navires, où les manipulations sont multiples, lentes et coûteuses, est à terme condamnée (169).

Le rôle prépondérant puis le déclin de Rufisque traduisent assez fidèlement l'évolution des "vieilles régions arachidières". Leur prééminence est marquée jusqu'à la guerre de 1914, puis le Sine Saloum prend le relai.

(169) Etesse (M). L'arachide. L'Afr.franç., Rens.col., 1er article, novembre 1928, pp.677-683, cf p.683.

b) Le Thiès-Niger et l'expansion de la production arachidière dans le Sud du Sénégal.

C'est un "pays riche qui pourrait produire beaucoup plus" (170) que le Sine Saloum complètement contrôlé dès 1891, de même que la province plus méridionale du Rip (171). Mais si la sécurité imposée peut faciliter l'expansion de la culture arachidière, celle-ci n'est rentable, en l'absence de moyens de transport, qu'à proximité des escales maritimes ou fluviales. Entre 1890 et 1907, la production pour la vente se résout en une série d'îlots.

- Le manque de moyens de transport avant 1907.

Au long de la "Petite côte" passée sous administration directe en 1891, c'est entre Mianing et Portudal où la forêt a disparu, une véritable lanière de culture. En 1891-92, 4000 tonnes d'arachides environ y sont traitées (172). La culture n'y connaît, par la suite, qu'une extension modérée : au fur et à mesure qu'elle progresse vers l'intérieur, les distances croissantes augmentent les frais de transport, lourdement ressentis par un produit de qualité inférieure dont la cotation se situe en moyenne à 2,50 frs de moins au quintal que celle des "Rufisque". En 1906, les exportations de la Petite Côte atteignent seulement 6.115 tonnes. M'Bour, principal centre de la région, groupe quinze factoreries qui montrent une grande activité, alors que Mianing où est installée l'Administration, est moins animée (173). Dans les années qui suivent, à la faveur de la construction de la voie ferrée du Thiès-Niger, la culture de l'arachide progresse à partir du Nord, en pays sérer. Dès la fin de la guerre, M'Bour est relié via Bandia à Thiès par une route convenable. La rade reçoit par camions des tonnages importants de tout l'arrière-pays et, pendant la belle saison, les expédie par côtres et petits navires. Les embarquements qui dépassent 15.000 tonnes en 1923, atteignent 27.603 tonnes en 1930 (174).

---

(170) Guy (C). Le Sine Saloum. La Géographie, nov.1908, pp.297-315, cf p.314.

(171) Le cercle du Sine Saloum a été créé dès 1887, celui de Nioro du Rip en 1895.

(172) Noirot (Administ.). Notice sur le Sine Saloum. J.O. du Sénégal, 1892, pp.141-142.

(173) La Géographie, av.1907 : "Voyage de M.E.Richet au Sénégal" pp.312-314.

(174) Bull.mens.de l'Agence écon.de l'A.O.F., février 1931.

Les voies navigables des bas Sine et Saloum constituent à la fin du siècle deux axes privilégiés pour le développement de la culture de l'arachide. Celle-ci s'étend à partir des petits centres de traite comme Fatick et Kaolack (175). Les graines sont transportées par côtres et chalands jusqu'à Foundiougne où relâchent de petits vapeurs. Estimée à 5.000 tonnes en 1889, la production du Sine-Saloum atteint environ 30.000 tonnes en 1899 dont 23.500 à l'exportation. Mais vers l'intérieur, chameaux et ânes manquent au point que l'on doit conserver les arachides de longs mois en grenier (176). Dans ces conditions, la culture progresse peu : en 1906, la région exporte 25.480 tonnes (177), en 1907 34.000 tonnes dont 26.000 pour Fatick et 8.000 pour Kaolack (178). Le Saloum oriental ne produit alors rien pour le commerce : "Les ressources en argent y sont procurées par l'émigration de nombreux jeunes gens qui vont participer à la campagne arachidière en Gambie" (179). Par contre, plus à l'Est dans le Niani Ouli et le Sandougou, l'arachide couvre des superficies appréciables, car depuis 1896, elle pourvoit au paiement de l'impôt : de 100 tonnes en 1896, la région en exporte 3.500 en 1906 et elle attire même des saisonniers venus de Bakel, de Kédougou et du Fouta-Djalon (180). Ces provinces en apparence isolées, sont en effet reliées à la Gambie par le Sandougou où, à partir des escales de Diendé et de Oualia, les arachides sont évacuées par chalands vers Mac-Carthy. La C.F.A.O., Maurel et Prom ou Maurel frères, puissants en Gambie, achètent alors autour de 10 frs le quintal (le cours est de 25 à Rufisque pour les meilleures Cayor). Enfin de petits

---

(175) Le Bour Sine M'Baké II encourage le commerce : "Fort de l'appui du Gouverneur qui me traite comme son fils... afin d'assurer aux traitants qui viennent faire ce commerce dans mon pays la paix et la sécurité, je fais savoir que tout traitant qui voudra s'installer hors des escales pour y faire du commerce, doit en faire déclaration à mon secrétaire à Diakhao et payer un droit de 50 frs"(J.O. du Sénégal, 1892, p.37).

(176) Quinz.col. 10 juillet 1900 : Situation commerciale et agricole du Sine-Saloum en mai 1900.

(177) Fouquet (J). La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques. Thèse de droit, Montpellier, 1951, 261 pp. cf p.55.

(178) Riembau (F). De Dakar au Niger : la question des chemins de fer et la mise en valeur des territoires de la Sénégambie et du Niger. Revue coloniale, février 1908, pp.65-97, cf p.79.

(179) Quinz.col. mars 1904, le chemin de fer Thiès-Kayes, cf p.155.

(180) Azemard (G). Notes agricoles sur le cercle de Niani-Ouli en 1908, supplément au J.O. de l'A.O.F., rapports et documents, 23 juil. 1910 n°35, 12 pp. cf p.7.

tonnages sont exportés de Haute-Gambie par les escales situées à l'extrêmité orientale de l'enclave anglaise : Yarboutenda et Guénoto où sont installés les traitants des mêmes maisons (181).

Dans le Rip aussi, l'arachide est cultivée pour le paiement de l'impôt. Mais les producteurs ont des difficultés pour la vendre à bon prix car les moyens de transport manquent. L'essai des charrettes à roues en bois, fait en 1897, n'a pas de suite. En 1898 et 1899 sont ouvertes des routes praticables de Nioro vers Kaolack et Foundiougne. Des traitants s'y installent et des caravanes de chameaux maures évacuent les arachides pour 5 frs le quintal (182). Mais la réussite est faible : les tonnages les plus importants sont évacués vers la Gambie par pirogues chargées jusqu'à 500 kgs, qui utilisent les petits marigots. Un traitant de Bathurst, Macoumba Diallo, installé à Koular, Toutang et Passy N'Diayen achète à des prix d'autant plus bas que les lots d'arachides dirigés sur Albréda, Salicagna ou Beretto, paient un droit de 10% au passage de la frontière (183).

- L'effet "d'entrainement" du Thiès-Kayes.

A partir du début du XXème siècle, la construction d'une voie ferrée qui débloquerait l'Est du Baol, le Sine-Saloum, le Niani-Ouli, le Sénégal oriental et... le Soudan par jonction entre le Dakar-Saint-Louis et le Kayes-Koulikoro semble s'imposer. Pour accroître une production insuffisante au regard des demandes européennes, il faut réaliser ce chemin de fer "qui traversera des régions de qualité au moins égale à celles des provinces les plus productives du Sénégal. On peut en attendre autant et sans doute le double des tonnages fournis au long du Dakar - Saint-Louis" (184). Les travaux commencent à la fin de 1907.

---

(181) Arch.Nat. Dakar 1 G 293. Le cercle du Niani-Ouli par Du Laurens, administrateur, Maka, 1er juillet 1904.

(182) Bouchez (Lt). Renseignements sur le cercle de Nioro. Quinz.col. 10 juin 1898. Voir aussi (Anonyme). Le cercle de Nioro, même revue, 25 mai 1900.

(183) Arch.Nat. Dakar 1 G 283. Etude sur le cercle de Nioro du Rip, par le Lieutenant Chaudron, Commandant du cercle (15 sept.1901). Dans son rapport du 1er avril 1900 (Arch.Dakar R 4), il a montré que le chef de Province a essayé en vain de faire transporter ses arachides à Kaolack et qu'il s'est décidé à contrecoeur à faire du commerce avec la Gambie.

(184) Quinz.col., 10 août 1906, pp.302-307 : Discours du Gouverneur général Roume.

Dès le 23 avril 1908, le Ministre des colonies, M. Milliès-Lacroix inaugure un premier tronçon de 32 kms à partir de Thiès ; le 21 octobre 1908, le rail parvient à Diourbel. Le 3 décembre 1910, sont ouvertes les gares de Gossas et Guinguinéo, le 21 octobre 1911 c'est le tour de celles de Birkelane, Kaffrine et Kaolack, enfin le 22 mars 1913 le réseau est exploité jusqu'à Koungheul : le Sine Saloum est entièrement traversé par la voie ferrée. A la veille de la guerre, en avril 1914, la gare de Koussanar est mise en service, puis le rail atteint Tambacounda. A partir de juin 1916, la voie qui a dépassé Kotiary cesse pour plusieurs années de progresser. Mais les contrées les plus favorables à la culture de l'arachide sont alors desservies.

La culture dans ces régions "neuves" progresse très rapidement : dès la campagne 1908-1909, Khombole "traite" 17.000 tonnes, Bambey 14.000, Diourbel 18.000 (185). Le prolongement de la voie élargit chaque année l'aire de la culture et le Sine Saloum devient rapidement la principale région arachidière du Sénégal : 26.000 tonnes commercialisées en 1906, 54.434 en 1912, 99.083 en 1914, 163.767 en 1925 et autour de 200.000 tonnes à la veille de la crise, soit les 2/5 des arachides exportées par le Sénégal ! Ce sont les régions situées à l'Ouest de Khoungheul qui représentent le coeur de ces nouveaux pays arachidiers mais les ventes du Niani-Ouli augmentent régulièrement, d'autant plus qu'un arrêté du 5 décembre 1913 a créé un cordon douanier vers la Gambie (186). Par persuasion ou par force, une grande partie des arachides des territoires français se dirige alors vers la nouvelle ligne (187). Dans le cercle de Tambacounda, les possibilités d'extension de la culture sont assez faibles : dès 30 à 40 kms au Nord de la ligne, commence le "désert" du Ferlo où pourtant, les "Peul" se mettent à l'arachide (188). Mais surtout, l'éloignement à la mer pénalise

---

(185) L'Afr.franç., juin 1910, pp.192-193.

(186) Union coloniale française : C.R. des travaux de la section de l'A.O.F., séance du 8 janv.1914 : M. Bohn, Président de la C.F.A.O. regrette ces décisions, car le transport vers Kaolack, d'arachides de Oualia, coûte selon lui 33,10 frs de plus par tonne que l'acheminement via Mac Carthy. En fait, le commerce voulait valoriser ses importantes installations de Gambie.

(187) Arch.Maurel et Prom. Bilan de la campagne 1912-1913 en Gambie, Rapport de M. Orcel.

(188) Riembau (F). De Dakar au Niger. art.cit. p.82.

durement la région. Au début de 1914, la tonne d'arachide expédiée vers Kaolack paie 6,50 frs depuis Kaffrine, 9 frs de Koungheul et 13 au départ de Tambacounda. A ces tarifs s'ajoutent des frais de manutention de 2 frs en moyenne par tonne. Or le port de Kaolack n'étant pas équipé, beaucoup de ces chargements continuent jusqu'à Rufisque, soit 17,50 frs de plus à la tonne (189). Au total, du fait du seul chemin de fer, l'arachide de la région de Tambacounda supporte une réfaction à l'achat au producteur de 30 à 35 frs la tonne sur le cours moyen de Rufisque (200 à 225 frs en 1913-1914) (190). De plus, hormis pour les villages centrés sur la voie ferrée, les coûts de transport aux gares sont élevés. Dans ces conditions, les cultivateurs "étrangers" tentés par l'arachide, s'installent dans le Sine Saloum et le Baol, très peu dans le Sénégal de l'Est. Après la guerre, la reprise de la construction de la voie au-delà de Cotiary ne joue qu'un faible rôle "d'entraînement". Dans ces régions éloignées, peu peuplées, aux vastes surfaces de sols cuirassés, le domaine des cultures se résout en un étroit couloir de part et d'autre de la ligne ou plutôt en un chapelet de clairières de culture localisées autour des principales gares. La nouvelle ligne aura pour conséquence essentielle de drainer la production du Soudan.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets : comme au long du Dakar - Saint-Louis, les escales naissent et se développent rapidement autour des principales gares. "Khombole, véritable plaine de sable parsemée de quelques caïs et de rares baobabs est devenue en moins d'un an, une véritable ville dont les transactions s'élèvent à environ 10 millions par an. M'Bambey, localité misérable aux maisons couvertes de tôle avant l'arrivée du rail, s'est transformée en quelques mois par construction de cases à l'aspect séduisant. Diourbel subit une métamorphose analogue... Chaque progrès de la voie a marqué un progrès du commerce, de la population indigène et de la civilisation" (191). Comme

---

(189) Union coloniale. C.R. des travaux de la section de l'A.O.F. Séances des 14 mai et 9 juillet 1914.

(190) Tant avant qu'après la guerre, le rapport des prix de transport des arachides de Kaffrine et de Tambacounda, respectivement vers Kaolack, se maintient autour de 2, en 1922 : Kaffrine-Kaolack 22,85 frs la tonne et Tambacounda-Kaolack 43,25 frs. Il s'agit pourtant [illegible], car au même moment Louga-Dakar revient à 90 frs [illegible].

(191) Demaison (F). art.cit. pp.65-66.

pour celles du "Dakar - Saint-Louis", chaque escale est dotée avant la guerre de 1914 d'un plan de lotissement et les terrains sont mis en adjudication. Dès après la guerre, Diourbel compte 2538 habitants et Thiès 6427 (192). Cette dernière escale qui a l'avantage d'être à la jonction des deux lignes, connaît à partir de 1923 une nouvelle expansion du fait de l'installation des ateliers de chemin de fer (193). Mais pour les autres, la traite de l'arachide est l'activité principale ; les tonnages exportés sont assez vite considérables :

TABLEAU 46 - Expéditions d'arachides des principales escales du Thiès - Kayes lors de la campagne 1919-1920.

Khombole	20.000 tonnes
Bambey	20.000 tonnes
Diourbel	35.000 tonnes
Gossas	15.000 tonnes
Guinguinée	7.000 tonnes
Stations en amont	15.000 tonnes
TOTAL DE LA LIGNE :	112.000 tonnes

(D'après les chiffres fournis lors de la séance du 5 avril 1920 de l'Union Coloniale).

- Foundiougne et Kaolack, ports d'exportation du Sine-Saloum.

Dans les années 1920-1930, ces escales du Thiès-Kayes ont, par le volume de leurs affaires, largement dépassé celles du Dakar - Saint-Louis. L'importance croissante des tonnages d'arachide qu'elles expédient par la voie ferrée est à l'origine de l'expansion rapide du port de Kaolack au lendemain de la première guerre mondiale. Jusque là, les deux escales de Fatick sur le Sine et de Foundiougne sur le Saloum, à 55 kms de l'embouchure, sont les deux centres les plus

(192) Annuaire du Gouvernement général de l'A.C.F., 1922, ouv.cit. p.405.
(193) Savonnet (G). Thiès. art.cit.

actifs de la région. C'est en 1888 que le Bour Sine avait cédé à la France, autour de Fatick, une enclave de 4 kms sur 35. Dès après 1890, quatre maisons de commerce de Foundiougne y installent des succursales qui sont au contact des producteurs du Sine et traitent 3000 à 4000 T. d'arachide par an (194). Au début du siècle, 80 commerçants européens ou mulâtres y sont installés et reçoivent les arachides venues par caravanes. Une route carrossable de 18 kms vers Foundiougne permet leur évacuation. La traite est prospère au point que les traitants ont ouvert des opérations à N'Dout, plus près des vendeurs (195). En 1900, Fatick est le principal centre arachidier de la région, avec plus de 20.000 tonnes traitées. Foundiougne est alors le grand port exportateur de tout le Sine-Saloum. Les principales maisons sénégalaises y ont d'importants comptoirs et entrepôts, disposant chacun d'un wharf où viennent s'amarrer des vapeurs de 900 à 1000 tonneaux (196). En 1906, il exporte 31.000 tonnes d'arachides.

Jusqu'à la construction de la voie ferrée du Thiès - Kayes, Kaolack n'est qu'une succursale de Foundiougne : elle est moins bien placée que cette dernière par rapport aux grandes régions productrices du Sine et de plus, elle se trouve à 120 kms de la mer. Cependant son érection au rang de chef-lieu du Sine-Saloum en 1897 lui donne un certain dynamisme. Kaolack jusque là ne traitait guère plus de 2.500 à 3.000 tonnes d'arachide pour le compte des maisons de Foundiougne (197). Jusqu'à 1910, l'importance de l'escale s'accroît, car déjà le Saloum occidental s'avère plus favorable à l'arachide que le Sine (198). En 1911 l'achèvement de la bretelle ferroviaire Guinguinéo - Kaolack fournit à cette dernière un avantage décisif sur Foundiougne comme port d'exportation (199). Cependant les possibilités de Kaolack sont limitées

---

(194) Noirot (Administ.). Notice sur le Sine-Saloum. J.O. Sénégal, 1892, p.29.

(195) Guy (C). Le Sine-Saloum. art.cit. p.313.

(196) Guy (C). Le Sine-Saloum. art.cit. pp.218-225, cf p.224.

(197) Noirot (Administ.). art.cit. p.29

(198) Dessertine (A). Naissance d'un port : Kaolack, des origines à 1900. Ann.afric. 1960, pp.225-259, cf p.256.

(199) De plus, l'arrêté du Gouverneur général du 19 oct.1913 accorde aux arachides expédiées vers Kaolack un tarif spécial "au détriment de Dakar et de Rufisque prétend le commerce". Le Gouverneur Fonty répond alors assez curieusement qu'il n'est pas dans ses intentions "de faire de Kaolack un troisième port de commerce" (cf séance du 14 mai 1914 de l'Union coloniale).

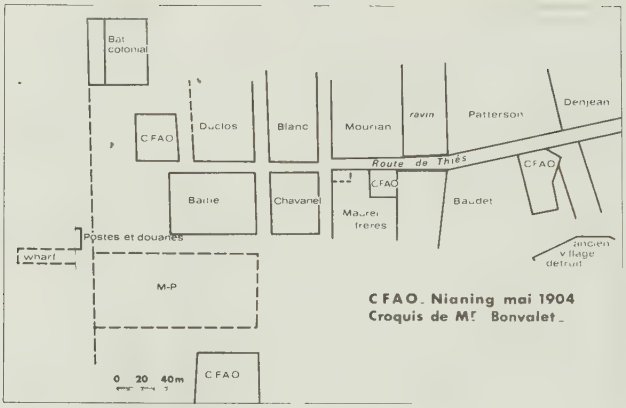

Figure 124 : L'escale de Nianing en 1904 .
(D'après les registres immobiliers de la C.F.A.O.)

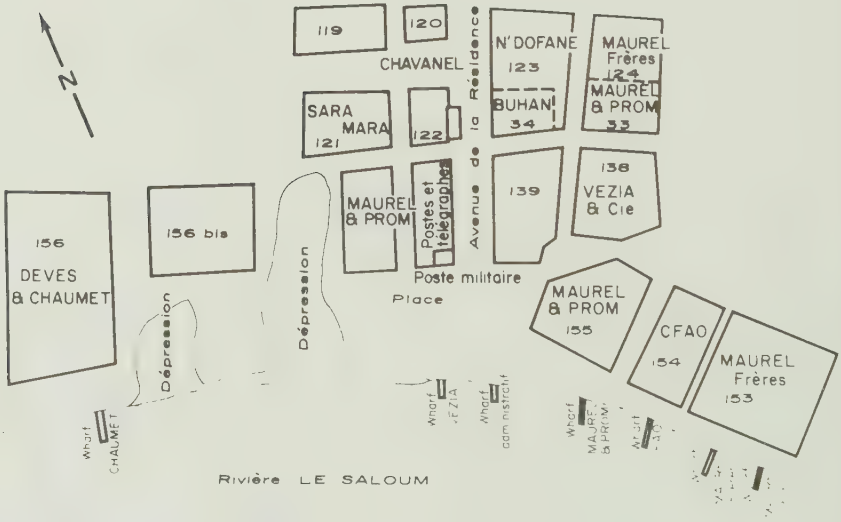

Figure 125 : Extrait du plan de Kaolack approuvé le 20 octobre 1910. (fait par E. Budin, chef du service topographique. Arch. Nat. Dakar, p.163).

du fait de l'existence de seuils (200). Le tirant d'eau des navires doit être inférieur à 3,90 m. En 1930, des bâtiments de 4.000 tonneaux, grâce à l'amélioration du balisage, atteignent Kaolack mais ils ne peuvent charger plus de 1500 tonnes. En attendant un **aménagement** des accès et l'élargissement du port où les bâteaux tournent difficilement, des travaux d'équipement ont été entrepris : un réseau de voies ferrées dessert les seccos et entrepôts en arrière du port où est construit un appontement en béton de 350 m. sur 8, muni d'engins de manutention modernes. Alors Kaolack n'est guère différentedes autres villes du Sénégal : "Quelques maisons de pierre au rez-de-chaussée servant de dépôts à marchandises, tandis que le premier étage est habité par les commerçants, quelques petites maisons à véranda pour les fonctionnaires et une gare peinte à la chaux représentent toute la partie européenne de la ville" (201). L'installation d'un bureau de douane à Kaolack depuis 1922, permet cependant de préciser l'expansion remarquable du port : en 1922, 29.192 tonnes d'arachides exportées (10 % du total sénégalais), 135.899 tonnes en 1926 (28 % du total)et 196.158 tonnes en 1930 (plus de 38 %). Depuis 1926, Kaolack est devenu le principal port arachidier du Sénégal (202). Foundiougne n'est plus alors qu'une sorte d'avant-port quelque peu délaissé par l'Administration et mal équipé : sur les neuf wharfs, l'outillage de manutention est inexistant, il faut faire appel à la main d'oeuvre locale rare et chère (203). Les **expéditions** s'y maintiennent cependant à une moyenne de 50.000 tonnes après 1920. Mais pour les exportations du Sine, il subit la concurrence des wharfs de Niamnioro où peuvent accoster des navires d'un fort tonnage. Enfin le Rip exporte, depuis l'arrêté du 24 juin 1913 qui ferme les portes vers la Gambie,

---

(200) Bull.du Comité de l'Afrique française. Août 1931, pp.464-466.

(201) Rouch (J). Sur les côtes du Sénégal et de la Guinée : voyage du Chevigné. Paris, Soc.d'édit.géographiques, maritimes et coloniales 1925, 184 pp. cf p.66.

(202) En 1922-23, la Sté Financière des colonies qui a repris aux anciens Ets Peyrissac l'usine et l'ancienne concession de Chanaud le 2000 ha à Lyndiane a demandé le prolongement de la voie ferrée et a fait embarquer des arachides sur son wharf. L'émotion est grande dans les milieux commerciaux qui craignent le lotissement d'une nouvelle escale qui concurrencerait Kaolack où les firmes ont consenti de gros investissements. Mais les projets de création d'un ranch qui fournirait la viande à l'usine frigorifique échoue et l'affaire tourne court. Cf Séance de l'Union Col. section de l'A.O.F. 1923, 8 fév., 8 mars, 12 avr. et lettre du Dir.de la Sté Financ.des colonies lue à la séance du 12 juillet.

(203) Gouvt Général de l'A.O.F. Ann.1922, ouv.cit. p.419. Les manoeuvres pour le chargement des bateaux sont payés un peu plus tard, vers 1930 12 frs par jour mais jusqu'à 15 et 20 lors des grosses opérations

l'essentiel de sa production vers le Thiès-Kayes (204). Seuls quelques milliers de tonnes sont régulièrement exportés vers la Gambie par le petit port de Saboya sur le Koular Bolon.

- Le début de la conquête des "Terres neuves" : les mourides

Conséquence de l'ouverture de la voie ferrée et cause directe de l'expansion de la production, les agriculteurs des régions ainsi débloquées accroissent la superficie des terres ensemencées en arachide. Mais, pour une part notable, les progrès des tonnages commercialisés sont dûs à l'implantation d'immigrants. Dès avant 1914 et jusqu'à la veille de la crise mondiale, un mouvement de migration du Nord vers le Sud se dessine, de nombreux cultivateurs abandonnent le Cayor pour le Sine-Saloum. "Des champs naguère en friche y sont mis en exploitation et sur les terres vierges et inhabitées s'installent de nombreux cultivateurs" (205). Mais beaucoup de ces nouveaux arrivants viennent de loin : 20.000 Toucouleurs s'installent dans le Sud-Est du cercle entre Kaffrine et Nioro du Rip, 10.000 Bambaras environ s'établissent dans la région de Kaolack (206 surtout autour de Guinguinéo où l'Administration leur fournit des terres (207). En fait, ce pays attire traditionnellement les immigrants mais il ne les retient pas tous ; bien avant la guerre de 1914 (208) débute ce mouvement de travailleurs saisonniers, les "navétanes" qui prendra une grande ampleur dans la décennie 1930. Dès la construction de la voie ferrée, administrateurs et commerçants croient possible la venue de gros contingents de travailleurs dans le Sine-Saloum où "on pourrait en installer 500.000" (209). Beaucoup estiment d'ailleurs souhaitable une fixation de cette main d'oeuvre que l'on pourrait obtenir facilement par octroi de lots de terre autour des escales, par distribution de vivres

---

(204) Bull.Off.col. Novembre 1914 : Rapport sur la situation économique et commerciale du Sénégal en 1913, pp.474-492.

(205) Lagriffe (L). La culture et le commerce des arachides au Sénégal. Monde col.ill. n°21, juin 1925, p.130.

(206) Fouquet (J). ouv.cit. p.32.

(207) Adam (J). Développement et amélioration de la production de l'arachide au Sénégal. art.cit. p.131.

(208) L'Administrateur Noirot signale dès 1892 que des cultivateurs, moyennant une redevance de 20 frs par champ, payée au Beur, s'installent en hivernage près de Kaolack pour cultiver l'arachide. Dans : Notice sur le Sine-Saloum. art.cit. p.29.

(209) Brocard (A). Le développement de la culture de l'arachide au Sénégal. art.cit. p.96.

en début d'installation et forage de puits : "L'aménagement des points d'eau contribue à fixer les populations" (210). Ces travailleurs, de l'avis unanime des "milieux sénégalais", on les fera venir de "l'hinterland", c'est-à-dire du Haut-Sénégal-Niger et de la Haute Guinée. C'est d'ailleurs l'intérêt bien compris de ces cultivateurs que de venir près de la côte cultiver l'arachide ; pour le même travail, ils gagnent plus d'argent qu'en cultivant leurs propres terres (211). "Ce sont les navétanes qui doivent unir le Sénégal et le Soudan" (212). Avant 1930, les effectifs de travailleurs saisonniers ne sont pas connus. Le nombre de 100.000 avancé par Raffin paraît très surestimé, celui de 10-15.000 plus vraisemblable (213). Il est vrai que de nombreux travailleurs soudanais émigrent vers les colonies britanniques. La Gambie en attire un grand nombre et séduit d'ailleurs beaucoup de sénégalais des régions frontalières : la pression trop vive des agents recruteurs de l'armée française pendant la guerre, l'impôt de capitation très élevé au Sénégal et l'abus des corvées dont usent les administrateurs français sont mis en cause (214) : "Il passe bon an mal an de 40 à 50.000 individus dans les colonies britanniques" (215).

A ces mouvements d'immigrants définitifs ou de travailleurs temporaires vers les régions proches de la voie ferrée, il faut ajouter l'avancée d'un "front pionnier" sur les "terres vierges et inhabitées" du Baol oriental (216), particulièrement sensible dans les régions de Darou-Mousty, M'Backé, Touba et Bosse (Nord-Est de Guinguinéo). On sait combien

---

(210) Adam (J). art.cit. p.128.

(211) Raffin. Les oléagineux du Haut-Niger. Dans Congrès d'agr.col., ouv.cit. pp.215-223, cf p.217.

(212) Delavignette (R). Les plans de production en A.O.F., Sénégal et Côte d'Ivoire. L'Afr.franç., sept.1933, pp.555-556.

(213) Aujas (J). La région du Sine-Saloum, le port de Kaolack. Bull.Com. ét.hist.et scient.A.O.F., 1929, n°1-2, juin, pp.93-133, cf p.105. et Robequain (L). Problèmes de l'économie rurale en A.O.F. Ann.de Géog., mars 1937, pp.137-163, estimait (p.149) qu'en 1930, les navétanes étaient 70.000 et produisaient les 3/4 de la récolte. Ces évaluations nous paraissent exagérées.

(214) Chavanel (E). L'arachide au Sénégal. ouv.cit. pp.161-166, cf p.164. L'impôt de capitation serait alors de 5 frs par tête au Sénégal, contre 1 fr à 1,50 en Gambie.

(215) Brocard (Adm.). art.cit. p.96.

(216) Lagriffe (L). art.cit. p.130.

Figure 126 : L'évolution spatiale du domaine arachidier au Sénégal.
1900: Le Sénégal : Exposition universelle de 1900
1910 et 1925 : rapport Portère cité, 1952.

1 - Forte production 2 - Faible production

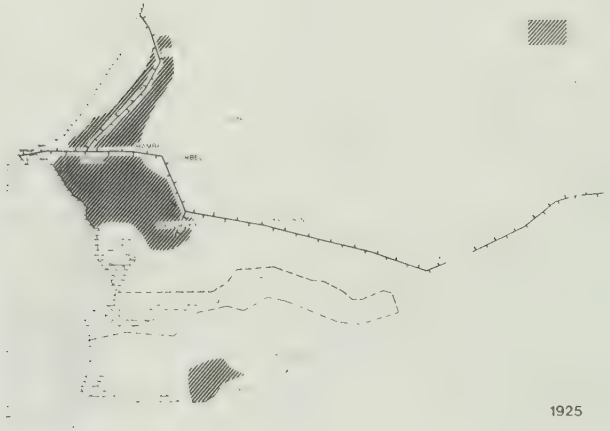

cette poussée est liée au dynamisme de la confrérie mouride (217) dont la naissance a été consacrée en 1886 par la fondation de Touba où s'est installé le Grand Serigne, Amadou Bamba. Durant son exil au Gabon puis en Mauritanie (1895-1907), le mouvement gagne. En 1905, l'Administrateur de Tivaouane signale que "les mourides ensemencent en arachides de grandes quantités de terrain " (218). La confrérie crée des villages de colonisation autour de Darou-Mousty, M'Backé et Touba. Alors que le Sérigne est en résidence surveillée à Louga entre 1907 et 1912, les mourides prennent une part essentielle dans l'expansion de la culture de l'arachide autour des nouvelles escales du Thiès-Kayes entre Diourbel et Kaffrine et ce sont eux qui ouvrent les premières clairières de défrichement au Nord-Est de la voie, autour de Darou-Salam et Bosse. L'installation du Sérigne à Diourbel en 1912 (219) confère un nouveau dynamisme au mouvement : jusqu'en 1927, au moins 24 villages de colonisation sont créés, surtout dans le Baol oriental (220). La mort d'Amadou-Bamba (19 juillet 1929) signifie une pause de quelques années mais déjà la confrérie qui a construit une mosquée à Diourbel et se prépare à en édifier une autre à Touba, ajoute à son prestige religieux une solide réputation de dynamisme et de richesse : "On prétend qu'ils (les mourides) ont cinquante millions en banque"(221). Leurs relations avec l'Administration sont alors satisfaisantes : pour les besoins religieux, visites au nouveau Khalife installé à Touba ou pélerinages sur la tombe d'Amadou-Bamba,et économiques car la région est très favorable à la culture de l'arachide, est entreprise la construction d'une voie de chemin de fer de 0,60 m. entre Diourbel et Touba, soit 45 kms. Elle est mise en service en 1931 et facilitera un nouveau bond vers l'Est du front pionnier mouride (222).

---

(217) Monteil (V). Une confrérie musulmane : les mourides du Sénégal. Esq.sénég. IFAN, n°XXI, Dakar 1966, pp.153-202. Résumé de la question et bibliographie. Pour les aspects précis de la conquête pionnière, voir Pélissier (P). Les paysans du Sénégal. ouv.cit. pp.301-362.

(218) Rapport de cercle pour 1905 (cité par V.Monteil, p.190).

(219) Le 16 janvier 1912, Amadou-Bamba est admis à s'installer à Diourbel. L'escale connaît alors une grande expansion et la construction un bel essor : en 1913, les "mourites" ont employé au moins 100.000 frs de bois. Bull.de l'Off.col., nov.1914. Rapport sur la "Situation économique et commerciale pendant l'année 1913", pp.474-492, cf 486.

(220) Lagriffe (L). art.cit. p.130.

(221) Interview d'A. Chevalier : "A propos d'arachides". Monde col.ill. mars 1930, p.65.

(222) Le fondateur de la confrérie est inhumé à Touba. Son fils et successeur Mamadou-Mustapha crée en 1928 le Magal, grand pélerinage qui rassemble tous les mourides à Touba.

c) La lente reprise de l'arachide en Casamance : le problème des transports.

L'effondrement de la production et du commerce de l'arachide en Casamance en 1885 ouvre une assez longue crise. Le produit ne joue plus qu'un rôle mineur dans les exportations de la région jusqu'à la fin du siècle ; tous les espoirs se reportent sur le caoutchouc. De plus, dans la dernière décennie du XIXème siècle, les maisons de commerce françaises de Casamance traversent une très grave crise. En 1889, alors que les exportations d'arachide de la région sont presque insignifiantes et que le caoutchouc ne donne encore que très peu, le Ministère des Colonies décide, pour relancer l'économie, d'accorder une concession forestière de 150.000 hectares sur la rive gauche de la Casamance "du marigot de Cajinolle à la frontière mandingue" à un homme d'affaires, A. Cousin (223). Aussitôt, le concessionnaire entreprend des négociations avec la firme Blanchard et Cie de Marseille, installée en Casamance depuis 1849. L'accord étant réalisé, est créée le 16 janvier 1890 une Société anonyme "La Compagnie commerciale et agricole de la Casamance" au capital de 800.000 frs (224). La Société qui a pour but "d'organiser la production agricole et de donner l'impulsion aux affaires commerciales" annonce un bilan d'activité satisfaisant pour 1890 où elle a traité 771,2 tonnes d'arachide en coques (sur 2.035 exportées), 64,4 tonnes de graines décortiquées (sur 137) et 228 tonnes de palmistes sur 639 (225). Elle construit deux factoreries à Carabane et Ziguinchor, commence des plantations de café, cacao, ricin, colas, ananas et même d'oliviers et édifie une briqueterie et une scierie mécanique (226). Encouragée par ce "succès", la

(223) Décrets du Président de la République des 14 août et 26 déc.1889.

(224) La Société dont le siège est installé 10 rue Taitbout à Paris dispose de l'apport de la concession estimé à 250.000 frs, des établissements de la maison Blanchard en Casamance : factoreries à Sédhiou et Carabane, flottille, matériel et stocks de marchandises, soit 250.000 frs et d'un capital espèces de 300.000 frs que doit fournir la souscription à 600 actions (D'après le tract émis par la Société après décision du 24 octobre 1891 de porter le capital à 2 millions).

(225) D'après le tract cité note 184, cf p.5.

(226) Warenhorst (G). La Casamance, côte occidentale d'Afrique. Paris, Jouvet et Cie, 1891, 16 pp. cf p.9. L'auteur "propriétaire à Paris" est administrateur de la Société.

Compagnie par suite de ses bonnes relations avec les maisons Maurel et Prom et Maurel frères achète tous leurs biens en Casamance : elle dispose alors de tous les immeubles commerciaux de la région et possède une belle flotille (227). Mais bien qu'elle annonce des résultats améliorés, 210 tonnes de caoutchouc et 3000 tonnes d'arachide en 1893, la Compagnie périclite : échec des essais de plantation et mauvais résultats commerciaux du fait de frais élevés (228). A la fin de 1894, elle fusionne avec la Société de Flers et Blanchard sous le nom de Compagnie coloniale franco-africaine (229). Mais les deux firmes mères étant en situation précaire, la nouvelle Société connaît l'échec : dès avril 1896, elle est dissoute (230). La Compagnie continue de péricliter au point d'être mise en liquidation en 1898. Elle est reprise par la Compagnie des caoutchoucs de Casamance (231), après que Maurel et Prom et Maurel frères aient racheté leurs anciennes installations. Une telle situation explique l'effacement total du commerce casamançais : les exportations d'arachide sont tombées à 750,6 tonnes en 1895 et à 88 en 1897 !

Le retour des maisons bordelaises, l'amélioration des cours à partir de 1905 et l'effacement relatif du caoutchouc contribuent à la reprise de l'arachide : en 1906, si elle n'occupe que de très faibles étendues en Basse-Casamance et dans le Combo et les quelques villages wolof près de Carabane, elle couvre de vastes surfaces en Moyenne-Casamance, surtout dans le Yacine et le Pakao (232). De nouveaux traitants se sont installés, la firme Roy et Laglaize et la C.F.A.O. à Sédhiou, Salagna à Carabane et Ziguinchor. Mais la traite laisse peu de bénéfices à cause des frais considérables de manutention et de

---

(227) D'après le tract de 1891, pp.6-7, il s'agit de 2 factoreries à Sédhiou, une à Carabane (Maurel et Prom), un magasin à Ziguinchor, des boutiques, des cases, des terrains, des fonds de commerce, du matériel et une importante flottille de goélettes, côtres, baleinières, canots et chalands en fer.

(228) Arch.Maurel et Prom (Copies des lettres d'E.Maurel, 1894-95). Lettre du 19 nov.1894 à M.Faure : "Le Ministère ne rêve que de grandes concessions privilégiées... en réalité, elles n'ont pour effet que de permettre à d'habiles lanceurs d'affaires d'attirer des actionnaires".

(229) Madrolle (C). ouv.cit. pp.389-392. La Sté Flers exportation avait été créée vers 1890 par les principaux manufacturiers et commerçants de la ville. Par décret du 20 août 1894, elle a reçu une concession sur la rive gauche du Compony.

(230) Arch.Nat.Dakar 2 50 : le commerce en A.O.F., 1896-1903. Lettre du 23 avril 1896 de la Cie commerciale et agricole de la Casamance à M.le Gouverneur général de l'A.O.F. : "La Compagnie rentre en possession de ses apports".

transport (233). En raison de ces difficultés d'écoulement, les Peul du Fouladou, pays favorable à la culture, font très peu d'arachide, achetée à prix très bas à Kolda et Boguel par Roy et Laglaize (234). Les arachides, "de belle qualité", doivent en effet parcourir jusqu'à 75 kms par voie terrestre dans un pays très pauvre en bêtes de bât (235). Depuis Kolda, des pirogues et des chalands à fond plat font les transports jusqu'à Sédhiou, puis de petits vapeurs assurent la liaison avec Ziguinchor (236), "escale où règnent le désordre et l'incurie" et où n'existent ni routes ni chemins"(237) (cf figure 147 p.564).

Jusqu'à la guerre de 1914-1918, les exportations progressent lentement. A la fin du conflit, on envisage une relance "car on pourrait obtenir des quantités doubles sans abîmer la forêt ni débroussailler... mais il faudrait obliger les naturels à cultiver" (238). De plus, le problème des transports n'est toujours pas réselu et les droits de douane, de 25 % en Casamance, entretiennent un fort courant d'exportation vers la Gambie et la Guinée portugaise où ils ne sont respectivement que de 5 et 3 %. C'est toujours la Moyenne-Casamance qui est la principale région productrice mais l'arachide a nettement gagné en

---

(231) Quinz.col. 10 novembre 1898, p.652. Cette dernière Société disparaît à son tour le 18 mars 1904.

(232) Adam (J). L'arachide. ouv.cit. pp.19 et 140-141. Entre 1897 et 1899 l'arachide est achetée en moyenne 10 frs les 100 kgs. Après plusieu années de cours fluctuants, elle se situe au prix avantageux de 15 frs en 1905-1906.

(233) Arnaud (R). La Casamance, le pays Bayotte et le Balantacounda. Etud commerciale. Quest.dipl.et col. janv.1900, pp.281-286, cf p.285.

(234) Quinz.col. 25 juin 1900, pp.379-384, cf p.380 et rapport du résiden d'Hamdallahi (mars 1904). Arch.Dakar 1 G 295. Les produits achetés Kolda sont acquis à moitié du cours de Sédhiou et les marchandises y sont vendues 100 % plus cher.

(235) La mission Maclaud, "Le Tour du Monde", A travers le monde, 7 janv. 1905.

(236) Lenoir (E). La Casamance. Dép.col.ill. 30 nov.1904, pp.278-288, cf p.280.

(237) Arnaud (R). art.cit. p.286.

(238) Président de la Chambre de Commerce de Ziguinchor : les oléagineux en Casamance. dans Cong.d'Agric.col. ouv.cit., 1918, pp.147-150.

TABLEAU 47 - Les Exportations d'arachides en coques des principaux ports du Sénégal de 1899 à 1930 - (en tonnes)

	1899	1910	1913	1916	1921	1923	1925	1926	1927	1928	1929	1930
St-Louis	12214,9	22392,3	5879,7	1075								
Dakar		3062,3	4030	7191,3	26 000	45 000	105 448	102 668	64 414	77 614	83 199	99 043
Rufisque	48211,2	138311	11769,8	65153,4	123 000	90 000	129 069	127 718	97 314	109 278	87 019	85 219
Joal		1567,5	1708,7	254			3 147	3 987	2 902	2 847	2 568	2 341
N'Bour (1) Nianing		9971	21588,1	7496,8	6 000	15 000	23 553	24 480	21 930	20 775	23 690	27 603
Foundiougne		39893,3	58410,3	33369,9	76 000	37 000	52 980	58 278	51 108	45 307	47 791	57 631
Kaolack (2)						75 500	110 787	135 889	134 947	122 859	133 464	196 158
Rip et Niani Oulil		1814,3	3226,8	1932,9			3 147	3 987	2 902	2 847	2 658	2 341
Ziguinchor	1659,7	10287	17414,8	7668,6	10 000	16 000	19 627	25 908	27 557	30 841	27 134	36 239
TOTAL Export. Sénégal	85543	227249	229961,6	124142	262 217	277 999	446 968	483 980	405 660	413 356	406 760	508 195

(1) L'administration installée à Nianing comptait la plus grande partie des exportations de M'Bour au départ de Nianing.

(2) Jusqu'à l'ouverture en mai 1922 d'un bureau de douane à Kaolack toutes les exportations du Sine Saloum étaient marquées au compte de Foundiougne.

Sources : jusqu'en 1916, Bulletin de l'Office colonial ;
de 1921 à 1930, Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'A.O.F.

-:-:-:-:-

Basse-Casamance, en particulier autour de Bignona, du fait de la relative facilité des transports par les marigots. En Haute-Casamance, les progrès sont plus lents mais le camion apporte un élément nouveau : "car il amène d'office la clientèle avec lui" (239). Il s'agit là cependant d'un grand embarras pour les maisons de commerce du fait des grosses immobilisations que représentent les parcs de véhicules et le coût élevé d'exploitation sur les mauvaises pistes. Les avis sont donc partagés quant aux possibilités "d'ouverture" à l'économie de commercialisation de la Haute-Casamance. Le député Blaise Diagne envisage des investissements routiers, alors que la Chambre de commerce de Ziguinchor dont les membres démissionnent en décembre 1926 pour protester contre les retards apportés à l'aménagement des transports, soutient le projet d'une voie ferrée de 0,60 m de Kolda à Medina-Pakane dont le coût est estimé à 35 millions par le Syndicat d'étude des chemins de fer en A.O.F. (240). Mais, selon les avis autorisés, on peut douter de l'intérêt d'une telle ligne (241).

2) Le chemin de fer du Niger fait du Soudan le deuxième exportateur d'arachide de l'A.O.F.

Au début des années 1880, alors que la mainmise française sur les régions du Haut-Sénégal et du Haut-Niger s'affirme, l'on s'interroge déjà sur l'avenir économique de ce "Soudan". Certes quelques doutes sont émis sur la valeur de ces territoires (242). Mais dès 1883,

---

(239) Arch.Maurel et Prom. Rapport annuel du comptoir de Bathurst sur la campagne 1930-1931. Règlements de Gambie au 31 octobre 1932.

(240) Arch.Maurel et Prom. Règlements de Casamance au 31 oct.1931. La maison entretient alors dans la région dix camions et deux véhicules légers estimés à 272.000 frs, en plus d'une flotte de 12 côtres et d'une flotille de chalands en fer.

(241) Ballif (Cdt). Le chemin de fer de Casamance. Rens.col. L'Afr.franç. sept.1928, pp.579-581.

(242) Frey (col.). Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le Haut-Niger (1885-1886). Paris, Plon, 1888, 505 pp. Désigné d'office comme Commandant supérieur au Soudan, il estime après sa mission que le Soudan n'a aucune valeur. Dans son ouvrage sur "Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale". Paris, Hachette, 1889, 501 pp., Faidherbe réfute les arguments du colonel (cf p.108). Un autre auteur, L.Sevin-Desplaces : "Le Sénégal et le Soudan français". La nouv. rev., 15 nov.1888, pp.3-23, regrette, p.9 que "certains coloniaux s'obstinent à ne pas comprendre l'inéluctable utilité du Soudan occidental".

une lettre de Faidherbe aux sénateurs insiste sur les possibilités que des moyens de transport efficaces permettront d'exploiter : "Ces pays ne produisent aujourd'hui que pour leur consommation, parce qu'ils n'ont pas de débouchés" (243). L'on connaît depuis longtemps les aptitudes des régions du Haut-Sénégal quant à la production des arachides. Malgré les aléas issus de la qualité inférieure du produit (cf p.363), l'arachide de Galam est traitée traditionnellement à Bakel où 800 tonnes ont été achetées en 1884-1885, avant qu'en 1886 l'attaque de Mamadou Lamine sur l'escale et l'insécurité qui s'ensuit, ne découragent les producteurs pour plusieurs années (244). Les premiers voyageurs qui ont remonté plus en amont ont tous signalé l'arachide parmi les cultures principales et l'on ne peut oublier qu'en avril-mai 1857, pour la garnison de Médine qui, lors du siège manquait de vivres, "les arachides constituaient la principale ressource" (245). Avec la présence française, s'amorce très vite une petite exportation de la graine, car les navires qui apportent le ravitaillement aux garnisons peuvent les évacuer : en 1881, le Docteur Bayol note : "Les arachides sont pour les habitants (de la région de Médine) une source de richesse depuis que ce pays tranquille sous notre protectorat fait transporter ses récoltes à Médine" (246). En 1883 les arachides sont abondantes et le "moule" y vaut 300 cauris (247).

---

(243) Ministère de la Marine et des Colonies, "La France dans l'Afrique occidentale : Sénégal et Niger, 1879-1883". Paris, Challamel, 1884, 452 pp. cf pp.431-434.

(244) Arch.Nat. Bamako 1 R (Agriculture). Lettres du Capitaine Roux, Commandant du cercle de Bakel à M.le Commandant supérieur du Soudan, 24 mai et 3 juillet 1890. De 1882 à 1895, le cercle de Bakel est placé sous l'autorité du Soudan français. D'après les archives de Dakar, 2 B 75. Lettre du Gouverneur au Ministre du 11 mars 1885. Les arachides ont été achetées à 14 frs les 100 kgs.

(245) Gaffarel (P). Les colonies françaises. Paris, Baillière, 1880, 423 pp., cf p.27.

(246) Bayol (Dr J). Voyage au pays de Bamako. Bull.de la Soc.de Géog. juillet 1881, pp.25-61, cf p.31.

(247) Galliéni (Comt). Mission dans le Haut-Niger et à Ségou. Bull.de la Soc.de Géog., 1883, pp.565-631, cf pp.608-609. D'après Körper (M). Mission agricole et zootechnique dans le Soudan occidental, 1884-1885, Paris, Challamel, 1885, 61 pp., le moule est une petite calebasse qui contient 2 à 2,4 kgs. 300 cauris valent environ 30 centimes, ce qui situe l'arachide à 15 frs environ les 100 kgs.

En 1885, la récolte est bonne et Médine a reçu 1206 barriques d'arachides (248).

a) Le Kayes-Niger et les débuts de la commercialisation de l'arachide.

Pour envisager une véritable extension de la culture de l'arachide dans ces régions, il faut résoudre le problème des transports, impérieux aussi sur le plan militaire. Pour transporter une tonne de marchandises (ou de produits) sur 100 kms, il faut pendant 4 jours 40 porteurs, 20 ânes ou 10 boeufs. La tonne-kilomètre revient à 2 frs par porteur, à 1,90 par mulet de bât (249). La solution d'urgence réside dans la construction d'une voie ferrée de Kayes à Bamako sur le Niger où un fort a été érigé en 1883, via Kita où un poste français existe depuis 1881. Dès la fin de 1880, des crédits avaient été votés et en 1888, le premier tronçon Kayes-Bafoulabé, 132 kms, est mis en service. Mais il s'agit d'une ligne construite dans des conditions déplorables, trop hâtivement, où les déraillements sont innombrables. Il faut procéder jusqu'en 1890 à une réfection générale. Puis les progrès sont lents. En 1898, le rail atteint seulement Diabeda (159 kms de Kayes), en 1900 il parvient à Toukoto (241 kms), en 1902 à Kita (310 kms). Le 19 mai 1904, le terminus est atteint à Koulikoro (553 kms de Kayes).

La voie ferrée semble par ses tarifs (0,22 fr la tonne-kilomètre sur le premier tronçon en 1891), capable de stimuler un trafic notable de produits : "L'arachide paraît le plus intéressant, car elle est dédaignée par les sauterelles et de plus ne réclame aucun soin" (250). Dès 1894, l'Administration a essayé de propager la culture dans le cercle de Bafoulabé mais les résultats sont médiocres : les causes en sont l'apathie des habitants qui préfèrent leurs cultures, pour les uns (251), les prix trop bas (la traite se fait à la moitié du prix de Saint-Louis) et l'

(248) Arch.Nat. Dakar 2 B 75. Lettre du Gouverneur au Ministre, 15 juin 1885. Les arrivées totales représentent 685 tonnes pour la campagne (lettre du 12 septembre).

(249) Humbert (Lt Col). Le Soudan français. Bull.de la Soc.de Géog., 1891 pp.216-242, cf p.233.

(250) Arch.Nat. Dakar R 5 : Haut-Sénégal-Niger : rapport sur les cultures indigènes. manuscrit anonyme, 1903.

(251) Arch.Nat. Dakar R 5 : Haut-Sénégal-Niger, manuscrit cité.

bsence de débouchés pour d'autres (252). Les arachides du Soudan ont une réputation moins flatteuse que celle des graines du Cayor. Durant de longues années, l'arachide n'a qu'une minime importance dans le trafic commercial. L'on essaie d'encourager la trituration sur place à l'exemple des chemins de fer qui, dès 1892, ont installé à Kayes une presse pour la production du lubrifiant nécessaire aux locomotives. Mais le marché ne dépasse guère 40 tonnes (253). Enfin, un essai de culture fait sur de "vastes champs" à Gokchoudi au confluent du Sénégal et de la Falémé par un des plus anciens commerçants de Kayes, R.Schléber, ne donne rien (254).

Une circulaire du Gouverneur du 24 février 1903 essaie de relancer la culture au long de la voie ferrée qui a atteint Kita (255). Les administrateurs exercent alors une forte pression sur les notables : "Le 8 juin (1903), tous les chefs de cercle étaient présents à Kita : dans deux longues conférences, je me suis efforcé de leur faire entrevoir les avantages qu'ils recueilleraient en produisant coton et arachide que les maisons de commerce se sont engagées à acheter. Les chefs ont promis de suivre mes conseils que j'ai présentés plutôt comme des ordres" (256). L'intervention pressante de l'Administration, l'existence d'un réseau de traitants étoffé et surtout la possibilité d'évacuer les arachides vers Kayes à bas prix par le chemin de fer, vont procurer un succès certain à cette action (257). En 1905, toutes les gares depuis

---

(252) Adam (J). L'arachide en A.O.F. ouv.cit. p.22.

(253) Ballieu (Cap). Notice agricole industrielle et commerciale sur le Soudan français. L'Afr.franç. Rens.col. jv.1898, pp.1-29, cf 22&25.

(254) Adam (J). L'arachide en A.O.F. Rapport de l'inspection agricole. Agric.prat.des pays chauds, sept.1907, pp.186-201, cf p.197.

(255) Arch.Nat. Dakar R 2. Agriculture en A.O.F., 1894-1902. Note pour M.l'Inspecteur d'agriculture à St-Louis, 24 déc.1902 : "Le Conseil d'administration des territoires de la Sénégambie et du Niger a émis le voeu suivant : développer la culture de l'arachide au Soudan, culture autrefois prospère, susceptible de donner des recettes au nouveau budget". Cette note inspire directement la circulaire du 24 février.

(256) Arch.Nat. Dakar R 5. Haut-Sénégal - Niger. Rapport du Commandant de cercle de Kita.

(257) En 1908, par wagons complets de plus de 2 tonnes, la tonne d'arachide paie 0,075 fr au km jusqu'à 150 kms, puis 0,050 fr jusqu'à 350 kms et 0,025 au-dessus, soit environ 42 frs de Koulikoro et 19,75 de Kita jusqu'à Kayes. Il faut ajouter 10 frs de transit et d'assurances. Par ailleurs, le trajet Kayes-Bordeaux revient à 50 frs. D'après:L'A.O.F., ses voies de communication, ses produits. Supplément au n°12 du Bull.de la Soc.de Géog.comm. de Paris, 1908, pp.785-864, cf p.792.

Koulikoro embarquent des arachides (258) : le chemin de fer en transporte 1802 tonnes jusqu'à Kayes. Avec quelques tonnages de la campagne précédente et surtout les gros apports du cercle de Kayes, 8000 tonnes sont stockées sur les quais dans les magasins couverts, en attente des gros navires qui pourront atteindre le port à partir de septembre. Mais le 21 août 1906, une montée exceptionnelle des eaux du Sénégal détermine une inondation des **rives** et provoque de sérieux dégâts aux arachides qui devront être cédées à très bas prix (259). Cette catastrophe, exceptionnelle certes, montre cependant le grave défaut du système de transport. L'arachide disponible à partir de janvier, doit attendre septembre avant d'être évacuée. Elle passe donc en entrepôt à Kayes l'hivernage suivant, ce qui cause de nombreuses avaries aux graines gravement dépréciées et du fait du délai très long entre achat au producteur et réalisation en Europe, rend impossible toute prévision de cours (260). Dans ces conditions, les commerçants, prudents, achètent à des prix très bas ce qui n'encourage guère le producteur. Aussi, bien que l'arachide soit définitivement implantée dans les cercles de la ligne (261), l'exportation ne dépasse guère quelques milliers de tonnes chaque année jusqu'à la guerre. Cependant, la culture a même gagné les rives du Niger : les régions de Ségou, Djenné et Mopti expédient chaque année à partir de 1910, plusieurs centaines de tonnes (262), bien que le prix d'achat au producteur tombe parfois jusqu'à 5 frs les 100 kgs avant 1914. Le conflit qui perturbe les transports touche gravement ce commerce. Lors de la campagne 1915-1916, les cours baissent jusqu'à 4 frs le quintal : les exportations du Soudan tombent à quelques centaines de tonnes (263).

---

(258) Quinz.col., 10 mai 1906, p.274.

(259) Riembau (F). De Dakar au Niger. art.cit. p.91.

(260) Méniaud (J). ouv.cit., vol.I, 396 pp., cf p.343.

(261) Gouvernement général de l'A.O.F. Rapport d'ensemble, 1910, cf p.244.

(262) Chevalier (A). Lettre de Ségou, 20 sept.1910. Bull.de la Soc.de Géog.comm. de Paris, 1910, p.666 : "Quels changements ! Il y a onze ans, il n'existait sur les rives du Niger qu'un trafic local de village à village ; aujourd'hui, les rives du fleuve exportent plusieurs centaines de tonnes d'arachides".

(263) Bull.de l'Office colonial : Le mouvement du commerce au Soudan en 1915. Août-septembre 1916, pp.303-308, cf p.305.

Dès avant la fin de la guerre, apparaît la nécessité d'une relance, définie par la note du Gouverneur général en date du 20 juillet 1918 sur la production des graines oléagineuses et des corps gras végétaux. Par lettre du 19 octobre, le Lieutenant Gouverneur fait remarquer que seules les régions proches des voies commerciales peuvent étendre leurs cultures. Il entreprend la construction de hangars couverts aux principaux points de chargement et envisage l'acheminement de cargaisons par la Guinée (264). Mais dans l'ensemble, pour les mêmes raisons de transport et de prix à l'achat que dans la période d'avant guerre, la "reprise" est toute relative puisque les exportations ne dépassent pas quelques milliers de tonnes (265).

b) Le Thiès - Kayes provoque l'essor de la culture et du commerce.

C'est le 13 août 1923 qu'est terminée la voie ferrée Thiès - Kayes ; Bamako est alors à moins de trois jours de Kaolack et sans rupture de charge, les produits du Niger peuvent parvenir à la Côte. "Il importe de donner un aliment à ce chemin de fer... il faut que dès le mois de juin, les indigènes sèment des arachides. Il faudrait que dès maintenant l'Administration achetât aux maisons établies à Kayes les quantités de semences nécessaires" (266). En fait, si le commerce sénégalais envisage avant tout l'extension de la culture de l'arachide, l'attitude des autorités est plus nuancée. Elles imaginent un Soudan, grenier vivrier au service du Sénégal : "Le Soudan, bien que possédant de nombreuses richesses en puissance, est encore en friche. Il n'a pu se développer du fait des frais exorbitants de transport. Tout cela va changer. Une porte est ouverte dans le grenier ouest-africain. Le Soudan va fournir aux colonies qui en manquent, au Sénégal surtout, du mil et du riz" (267). De fait, dans les années qui suivent, où l'Administration est par ailleurs sollicitée par les problèmes qu'impliquent

---

(264) Arch.Nat. Dakar R 18.

(265) D'après le Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F. de juillet 1926, p.123.

(266) Union col.franç. Section de l'Afrique occidentale, séance du 8 mars 1923.

(267) Ann.de l'Inst.col. de Bordeaux, janvier 1924, pp.16-17. Discours de M. A.Touzet, Directeur de cabinet de M.A.Sarraut, Ministre des Colonies, à l'inauguration du Thiès-Kayes (1er janvier 1924).

les premières réalisations d'hydraulique, les exportations d'arachide semblent progresser assez lentement (268) et en moyenne le chemin de fer transporte plus de produits vivriers que d'arachide (269).

Cependant, en fonction de l'inflation très nette à partir de 1926 et des cours élevés de l'arachide (270), l'expansion de la culture est rapide au Soudan. A la veille de la crise mondiale en 1929, la colonie exporte 24.879 tonnes ! Certes elle est handicapée par la distance au rivage : 1051 kms de Bamako à Kaolack qui devient le port du Soudan. Mais tant que les cours se situent comme en 1929 autour de 1800 frs environ la tonne en France, le coût du transport, soit 260 frs environ de Bamako à Kaolack, permet des achats à 80 frs en moyenne le quintal, assez rémunérateurs pour le producteur. En 1930, la culture de l'arachide occuperait 110.000 hectares qui fourniraient près de 100.000 tonnes (271). Une bonne partie de cette production n'est pas commercialisée puisque les transactions intéressent avant tout les régions des cercles de Kayes, Kita et Bamako proches de la voie ferrée. Cependant sur les rives du Niger, la culture progresse en aval de Koulikoro, autour de Ségou et jusqu'à Mopti. En 1929, sur le bief nord du Niger, 570 tonnes d'arachide sont acheminées vers Koulikoro (272) dont la gare expédie 8.209 tonnes de graines pour 22.556,6 tonnes exportées au total par voie ferrée (273). Ainsi, à l'heure où les grands travaux du Niger accaparent l'attention, l'arachide s'affirme comme une ressource de commercialisation appréciable du Soudan.

---

(268) Les statistiques commerciales de l'époque sont faussées par le fait que la plus grande partie des exportations du Soudan sont prises en charge par les statistiques du Sénégal et de la Guinée où ont lieu les opérations de douane. Cf Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., mars 1931, pp.101-102.

(269) En 1925, la voie en territoire du Soudan transporte 12.317,6 tonnes d'arachide , 14.374,6 tonnes de mil et 1.498,9 tonnes de riz. D'après les bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F. de fév.1925 à mars 192

(270) D'après les cotations de la maison Rocca, Tassy et Roux de Marseill le prix moyen de la "Rufisque" se situait à 94 frs les 100 kgs en 1921, il passe à 130 environ en 1923, à 246 en 1926 et se tient autour de 180 en 1929.

(271) "La Vie". Numéro spécial du 10 mars 1932. Ce rendement de 900 kgs à l'hectare nous paraît nettement exagéré !

(272) Gouvernement général de l'A.O.F. Exposition coloniale, 1931 : Le Soudan. Soc.d'édit.géog., marit.et col., 166 pp. cf p.102.

(273) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., avril 1931, p.135.

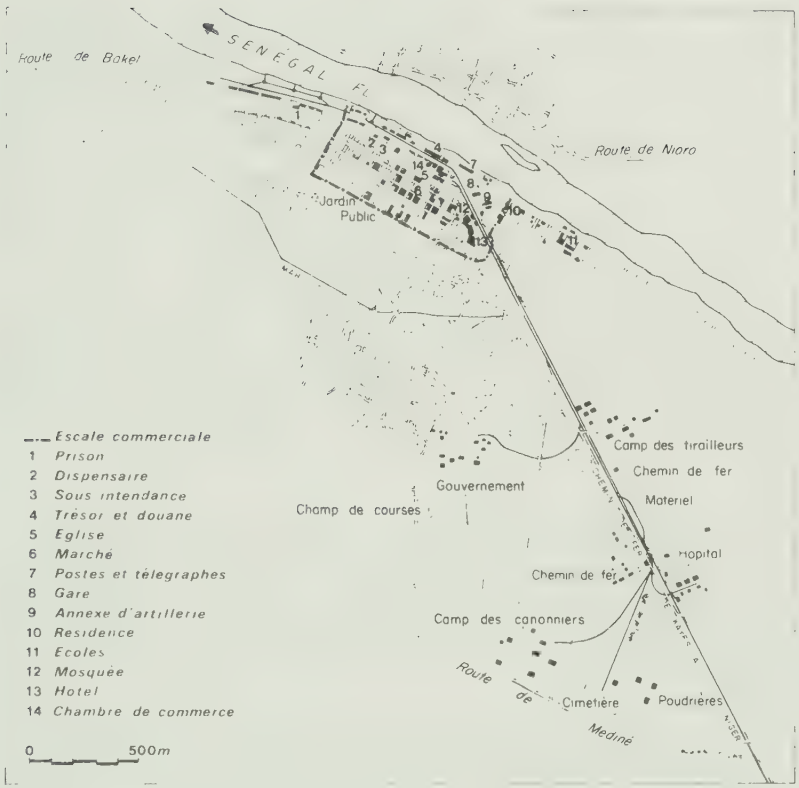

Figure 127 : L'escale de Kayes en 1914.
(D'après "l'Afrique française", Renseignements coloniaux, juillet 1914, p.250).

c) La prospérité passagère de Kayes.

Le centre principal de ce commerce est naturellement Kayes où, jusqu'en fin de 1923, se fait la rupture de charge entre le chemin de fer et la navigation sur le Sénégal. Avant le 25 mai 1908, c'est aussi la capitale du Soudan (274). Elle bénéficie du fait de ces

(274) Le 25 mai 1908, tous les services de la colonie sont transférés à Bamako.

multiples fonctions, de nombreux aménagements : Decauville en 1903, usine électrique en 1907. La Chambre de commerce créée en 1900 est d'autant plus active que les sièges au Soudan des principales maisons de commerce ont vers 1905 tous quitté Médine pour Kayes. C'est alors la meilleure période de l'escale qui, avec l'arrivée du chemin de fer à Koulikoro et la "décapitalisation" est bientôt concurrencée par Bamako comme principal centre économique du Soudan. Dès 1907, toutes les maisons de commerce de Kayes ont ouvert d'importants comptoirs à Bamako (275). L'achèvement du Thiès - Niger après 1924 porte un coup de plus à Kayes, dont le port perd régulièrement de l'importance. En 1912, il avait exporté 8060 tonnes d'arachide (276), en 1930 il n'en expédie plus que 1910 (277). Kayes a perdu l'essentiel de sa splendeur, elle est en passe de n'être plus qu'une escale arachidière et une gare, certes importantes, comme le sont Kita, Bamako ou Koulikoro.

3) Faibles progrès de l'arachide dans les autres colonies de la Fédération.

De la Guinée au Togo-Dahomey, les régions guinéennes ne sont guère favorables à la production d'arachide : les palmeraies partout, les premières plantations de café et de cacao en Côte d'Ivoire accaparent l'intérêt.

a) En Côte d'Ivoire, la mission Binger a rencontré un peu partout l'arachide (278) et les premiers administrateurs la signalent au rang des principales cultures, surtout dans le Baoulé où "l'arachide est très cultivée" (279) mais elle est considérée comme un produit peu important d'autoconsommation (280). Jusqu'à la guerre de 1914, les exportations d'arachide de Côte d'Ivoire ne dépassent pas 12 tonnes !

---

(275) Arch.Nat. Bamako, série 1 Q, commerçants : Renseignements confidentiels sur les maisons de commerce par l'Administrateur du cercle de Bamako, le 18 février 1907.

(276) Tellier (Adm.). Kayes. L'Afr.franç. Rens.col. juil.1914, pp.249-255, cf p.255.

(277) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., mars 1931.

(278) Binger (Cap.G). ouv.cit. cf vol.II, p.363.

(279) Delafosse (M). Renseignements économiques sur le Baoulé. Quinz. col., 10 oct.1899, pp.602-603.

(280) Arch.Nat. Dakar 2 54. Situation économique en A.O.F., 1906-1911. Rapport économique de mission dans le Baoulé du Lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire, Bingerville, 26 août 1908.

Le chemin de fer qui a atteint Bouaké le 28 août 1912, puisqu'il progresse ensuite en Côte d'Ivoire soudanienne, suscite quelques espoirs : "Il faut pousser la culture de l'arachide partout où cela est possible. Cette culture riche est facilement acceptée par les indigènes sans besoin de contrainte" (281). En 1930, la Côte d'Ivoire n'exporte que 705 tonnes d'arachide : ce n'est pas encore une bien grande réussite.

b) La Haute-Volta

Pour la colonie voisine de la Haute-Volta créée par décret du 10 mars 1919, l'arachide pourrait être une ressource intéressante. Jusque là, les pays bobo et mossi administrés depuis le Soudan, ne fournissent guère aux régions côtières que du bétail et les premiers contingents d'émigrants. Le problème essentiel est ici aussi celui des transports ; les terminus respectifs des chemins de fer qui pénètrent les pays voisins sont encore à des centaines de kilomètres des frontières de la Haute-Volta. Au cas de progrès de la culture de l'arachide, son exportation serait pratiquement impossible. C'est vers 1925 que le Directeur en Afrique de la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire et de la Compagnie du Niger français (282), M.Annet, après avoir constaté que la région de Banfora conviendrait à la culture de l'arachide, décide d'implanter une huilerie. Dès 1927, les travaux sont entrepris à Nérigaba près de Banfora : creusement d'un canal d'amenée d'eau, construction d'un hall pour les presses Egrot, de trois magasins et de trois pavillons. A la fin de 1928, l'usine qui est prête, traite ses premiers lots de karité et d'arachide . La distribution de plusieurs centaines de tonnes de semences permet de développer la production au niveau familial (283) et de renoncer aux "champs collectifs du Commandant" (284). En 1929-30,

---

(281) C.R. de la séance du 15 mai 1927 de la Chambre de commerce d'Abidjan. Bull.consulaire, p.880.

(282) Ces deux sociétés qui ont été créées respectivement en 1908 et 1913 sont alors des filiales de"l'United Africa Co", elle-même sous le contrôle d'Unilever fondé en 1929.

(283) Faivre (L). Une simple histoire d'arachides : une usine se fonde en pleine brousse. Le Monde col.ill., oct.1930, pp.232-234.

(284) Delavignette (R). Paysans noirs : récit soudanais en douce noir. Paris, Stock, 1931, 221 pp. L'auteur évoque les problèmes posés par cette initiative.

5.500 tonnes d'arachide sont achetées dans 25 centres de brousse qui permettent l'exportation de 1.301 tonnes d'huile (285). En fait, ce résultat encourageant sera sans lendemain car, avec l'avilissement des cours à partir de 1930, l'entreprise qui a nécessité plus de 4 millions d'investissements s'effondre !

c) Le Dahomey - Togo

Tant les Français au Dahomey que les Allemands au Togo font, avant la guerre de 1914, très peu de choses pour l'arachide. Certes dans les deux colonies, les autorités se plaisent à souligner l'intérêt de la plante, mais finalement, il faut se rendre à l'évidence du peu de possibilités que peut y trouver la culture pour l'exportation : médiocre qualité issue du climat peu favorable dans les régions méridionales, coût des transports pour les pays de l'intérieur, taux de frêt maritime très supérieurs à ceux qui pèsent sur le produit sénégalais dans tous les cas. Dans ces conditions, toutes les initiatives tournent court, tel l'essai tenté en 1897 au Dahomey par plusieurs maisons de commerce qui distribuent des semences (286). L'après guerre n'apporte rien de nouveau en faveur d'un produit qui, de toute évidence, ne pourra rester que secondaire.

d) La Guinée

La Guinée est finalement la colonie côtière où la plante semble avoir le plus de possibilités : c'est "l'oléagineux le plus intéressant après l'Elaeïs" (287). A la fin du siècle, la réussite du caoutchouc au Nunez étant assez modeste, on se souvient que les Rivières du Sud ont été des régions arachidières de première importance. En 1897, la C.F.A.O. y distribue plusieurs tonnes de graines sélectionnées du Sénégal. Alors l'arachide qui avait pratiquement disparu des exportations réapparaît : 600 tonnes en 1898, 1200 en 1899 (288). Mais cette

---

(285) Gouvernement général de l'A.O.F. Colonie de la Côte d'Ivoire, circulaire sur l'intensification de la production agricole et pastorale de la Côte d'Ivoire. Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 4 avril 1931, 65 pp. cf p.23.

(286) Savariau (N). L'agriculture au Dahomey. Paris, Challamel, 1906, 110 pp., cf pp.44-46.

(287) Poiret (N). Les oléagineux de la Guinée française. ouv.cit. pp. 224-235, cf p.230.

(288) Année coloniale 1899, pp.160-170, cf p.164.

reprise ne se confirme guère dans les années suivantes : les graines dégénèrent rapidement et il faudrait réimporter des semences tous les deux ou trois ans (289). De plus, le rio Nunez perd l'essentiel des contingents de captifs qui venaient y cultiver. Ils retournent dans l'intérieur pour s'y livrer à la cueillette du caoutchouc : de 20.000 en 1893, les "toubacayes" ne sont plus que 2.000 en 1910 (290). La crise du caoutchouc et l'arrivée de la voie ferrée à Kouroussa (1910) puis Kankan font espérer une expansion de l'arachide "très cultivée en Haute-Guinée et chez les Coniagui " (291). Mais les hauts tarifs des chemins de fer offrent peu de possibilités à la première région (292), quant à la seconde, elle fournit ses graines à bas prix à des traitants du Sénégal installés à Youkounkoun et de ce fait, beaucoup d'agriculteurs partent comme navétanes au Sénégal. Pendant la guerre, le manque de frêt maritime explique que des stocks en souffrance à Konakry sont détériorés: le prix d'achat s'en ressent. Jusqu'en 1922 environ,les exportations sont très faibles et les tentatives de valorisation du produit sur place : décorticage et trituration par l'usine Magnan-Boutal à Konakry n'ont guère de réussite. Finalement, avec l'amélioration des cours, la Guinée exporte quelques milliers de tonnes chaque année jusqu'à la crise. Une part essentielle de ces tonnages est d'ailleurs destinée à l'étranger (1745 tonnes sur 2188 en 1930 !). Le rio Nunez et la Haute-Guinée sont les seules régions productrices notables.

e) Le Niger

Venue sans doute à la fois de l'Ouest par le "haut-fleuve" et du Sud par le Dahomey, l'arachide est anciennement cultivée au Niger. Barth entre 1849 et 1855 a remarqué près de Zinder : "Les denrées qui poussent le mieux dans ce sol léger et onduleux sont les amandes de terre (l'arachide), les fèves et le millet" (293). En 1870-73, Nachtigal

---

(289) Famechon (M). Notice sur la Guinée française. ouv.cit. p.99.

(290) Demongeot (A). Histoire du Nunez. art.cit. p.281

(291) Arch.Nat. Dakar R 10. Calendrier agricole de l'A.O.F. 1909. Colonie de Guinée, notes agricoles par cercles.

(292) Bull.Off.col. Histoire du commerce et de la navigation en Guinée pour l'année 1912. oct.1913, pp.318-321.

(293) Barth (H). Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855. Traduit de l'Allemand par P.Ithier, Paris, A.Bohné, 1860, 4 vol. cf vol.III, 337 pp. pp.170-199.

note lui-aussi qu'au Bornou "les amandes de terre" sont un des produits jardiniers les plus en usage" (294). Mais jusqu'à la fin du XIXème siècle ces régions, enjeu de la rivalité franco-britannique, sont mal connues. Lorsque la France crée le 25 juillet 1900 le "Territoire militaire de Zinder", cette place est toujours aux mains des Tripolitains dont "les caravanes remontent vers le Nord des peaux, des plumes et de l'ivoire" (295).

L'inventaire des productions agricoles de ces régions apparaît alors pour le moins décevant. Le capitaine Pérignon remarque que sur les sols sableux, le mil est le plus cultivé, l'indigo, le coton, l'arachide et le blé sont "très restreints" et également inexportables (296). Le capitaine Tilho et R.Chudeau font à peu près les mêmes descriptions. Mais l'obstacle essentiel à une éventuelle mise en valeur est l'absence de tout moyen de transport valable dans un pays situé à plus de 1200 kms du rivage le plus proche. Jusqu'en décembre 1899, La Royal Niger Company contrôle le Bas-Niger et depuis, le Nord de la Nigéria est sous suzeraineté britannique. En territoire français, la seule voie utilisable pour le déblocage des régions de Maradi et de Zinder est le route terrestre vers Niamey. C'est une route difficile (297) où le transport d'une tonne par boeuf porteur revient à 500 frs ! De Niamey, il faut par portage traverser le Nord du Dahomey à peine pacifié et joindre Savé où le chemin de fer est parvenu en 1910 ; au total, de Zinder à Cotonou, il en coûte environ 2000 frs par tonne. En fait, l'itinéraire le plus rapide (quatre mois de Zinder à Bordeaux) emprunte le Soudan : Niamey - Koulikoro par le fleuve, puis la voie ferrée jusqu'à Kayes et le Sénégal jusqu'à Saint-Louis. La tonne rendue à Bordeaux revient à 1400 frs (298).

---

(294) Nachtigal (G). Sahara et Soudan. Paris, Hachette, 1882, 2 vol. Vol.I, 552 pp. cf p.341.

(295) Métois (Cap.). Conférence sur Zinder. Bull.Com.Afr.franç. juin 1901, pp.203-204.

(296) Arch.Nat. Dakar Q 54. Capitaine Pérignon : De la mise en valeur des régions Niamey-Zinder - Tchad et l'hinterland dahoméen (15 nov. 1906).

(297) Tilho (Cap.). Rapports sur la mission de délimitation franco-anglaise entre Niger et Tchad. La Dép.col.ill. 15 août 1906, pp.195-208 et Chudeau (R). L'Air et la région de Zinder. La Géog. 15 mai 1907, pp.321-336.

(298) Quinz.col. 10 janv.1902, pp.14-15 : Le prix de transport d'une tonne de marchandises entre la France et la C.O.A. et Bull.de la Soc. de Géog.comm.de Paris, 1907, pp.779-782 : La question du portage en A.O.F. du Nord.

Dans ces conditions, on comprend qu'à son rattachement à l'A.O.F. par décret du 7 septembre 1911, le Niger n'ait connu aucune promotion commerciale. En 1914, il exporte moins de cent tonnes d'arachide , pour 12.780 frs et il n'existe dans tout le territoire qu'un seul commerçant européen installé à Zinder (299). Une distribution de semences d'arachide faite à Dosso en 1913 n'a pas donné de résultats pratiques (300). Alors cependant, un évènement essentiel s'est produit : la voie ferrée Kano-Lagos, 1150 kms est terminée en 1912. Il fallait lui trouver du frêt : c'est l'arachide qui va le lui fournir (301). Les exportations qui se situaient à une moyenne de 8.200 tonnes entre 1910 et 1914 passent à 41.300 tonnes annuelles pour la période de guerre (1914-1919). Alors en Nigéria du Nord comme au Sénégal, le rythme de vie est lié à la culture et à la traite de l'arachide : "the season" (302). Cette réussite du pays voisin est contagieuse. Après la guerre, l'arachide progresse lentement au Niger devenu colonie par décret du 13 octobre 1922. C'est surtout à partir de 1924 que la production croît dans les cercles de Maradi et de Zinder. L'Administration y distribue des semences achetées au Dahomey et en Nigéria (303). En 1924-25, ils exportent 1.590 tonnes d'arachide décortiquée évacuées sur Kano à dos de chameaux. En 1927, l'Administration fait de gros efforts pour la vulgariser dans les cercles de l'Ouest : Tillabery, Niamey et Dosso. En même temps, les services des Travaux Publics procèdent à Niamey à des essais d'extraction de l'huile (304). En 1929, la colonie aurait produit 27.000 tonnes d'arachide ayant permis l'exportation de 4530 tonnes décortiquées à 700 frs environ la tonne. Le progrès de la vente s'accompagne de la mise en place à Maradi et Zinder surtout, d'un embryon de réseau commercial : en 1931, onze maisons de commerce se livrent au trafic de l'arachide (305).

---

(299) Il s'agit d'Aristide Bernard mort en 1916.

(300) Ferrier (G) et Sellier (M). Histoire des populations du cercle de Dosso. Bull.IFAN, oct.1950, pp.1015-1074, cf p.1069.

(301) Morel (E.D). art.cit. p.59.

(302) Dudgeon (G.C). The agricultural and forest products of british West Africa. London, G.Murray, 1911, 170 pp. cf pp.121-126.

(303) Gouvernement général de l'A.O.F. Le Niger. Paris, Soc.d'édit.de géog.mar.et col. 1931, 88 pp. cf p.24.

(304) Gouvernement général de l'A.O.F. Le Niger. ouv.cit. p.25

(305) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., 1931, p.138.

II - LES PROBLEMES DE L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION

Pour tous ceux, techniciens de l'agriculture, administrateurs ou commerçants qui s'intéressent à l'arachide, il est facile de remarquer que jusqu'à la crise mondiale, les progrès de la production en A.O.F., surtout au Sénégal, sont liés presqu'exclusivement à l'extension des surfaces qui lui sont consacrées. Cette situation présente déjà de graves inconvénients : usure des sols dans le vieux bassin du Cayor, stagnation des productions vivrières car le paysan étend à l'excès son champ d'arachide, mauvaise rémunération pour les producteurs des régions éloignées des grands axes de communication, enfin produit de qualité souvent médiocre. Dès lors, on comprend que tous les spécialistes aient envisagé une "amélioration de la production". Elle passe par la création d'une station de recherches sur l'arachide, mais dès avant les premiers résultats de l'expérimentation des actions peuvent être engagées quant à la défense de la qualité des semences et au perfectionnement des techniques de culture.

1) La station de recherches de Bambey

L'amélioration de la production de l'arachide repose de toute évidence sur une meilleure connaissance de la plante et sur la "mise au point" de variétés nouvelles adaptées aux données d'un milieu naturel que l'on connaît encore mal. Il faut aussi mener des études et procéder à des essais de perfectionnement des techniques de culture. Enfin, il faut obtenir la collaboration des masses indigènes par une action permanente menée par des individus formés dès leur jeune âge (306).

Dès la fin du XIXème siècle, ont été ouvertes, surtout au Sénégal puis au Soudan, des stations agricoles et des fermes qui s'occupent de l'arachide. Sont ainsi créées les fermes modèles de Tivaouane qui, sur 25 hectares, expérimente les "cultures du pays", celle de Bambey où 14 hectares sont consacrés à l'arachide , celle de Kaolack où sont mises à l'épreuve les méthodes de culture européenne et celle de Kati au Soudan (307). Dès 1906, les services agricoles estiment les

---

(306) Note de M.le Gouverneur général de l'A.O.F. (Angoulvant) relative à la production des graines oléagineuses et corps gras d'origine végétale. Dakar, 20 juillet 1918.

(307) Quinz.col. 10 septembre 1899 : "Situation agricole et commerciale au Sénégal", pp.535-538.

1 - Riz 2 - Pépin. 3 - Coton 4 - Arachide 5 - Indigo 6 - Tabac
7 - Orge 8 - Ceara 9 - Mil 10 - Gomme 11 - Ecuries 12 - Jardinets
13 - Magasins 14 - Puits 15 - Forge 16 - Maïs 17 - Brousse.

Figure 128 : La recherche agronomique au Soudan : le Jardin d'essai de Kati, d'après un plan d'Eugène Jacquey, 16 août 1899.
(Arch.Nat. Dakar R 4, n°12. Rapport annuel des stations agronomiques, 1900).

résultats des essais de labour et de fumure assez satisfaisants mais la vulgarisation des thèmes et du matériel attelé auprès des indigènes est un échec total (308). Ces fermes n'apportent donc guère de résultats probants aussi, en mai 1913, celle de Bambey est transformée en une station d'essai de l'arachide, beaucoup plus ambitieuse. Dans cette région de grande production où les Serer "montrent de grandes aptitudes

(308) Henry (Y). Rapport agricole pour l'année 1906. ouv.cit. p.15.

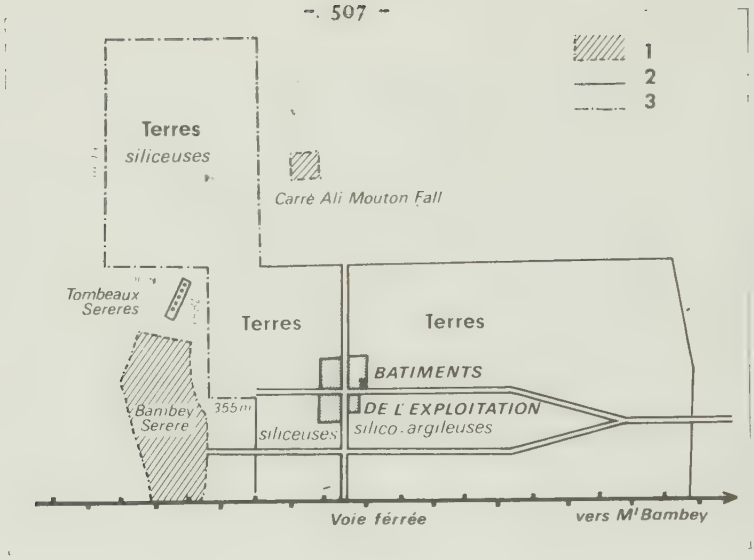

Figure 129 : La station expérimentale de Bambey en 1921.
(D'après Denis (G), art.cit. p.94).

1 - Villages et habitations indigènes.
2 - Limites de l'ancienne station.
3 - Extensions.

agricoles" (309), la station doit remplir trois buts essentiels : "Rechercher les meilleures qualités commerciales d'arachides, améliorer le travail du sol et étudier les moyens de détruire les parasites" (310). Dès la fin de la guerre, les critiques s'élèvent : "La station travaille dans le silence et à l'écart de tout contrôle et il faudrait qu'elle revête un caractère plus pratique, plus à la portée de l'indigène". Pour la vulgarisation, il faudrait d'ailleurs créer une petite ferme dans chaque poste (311).

---

(309) Perrot (E). Situation actuelle de l'arachide au Sénégal. Quinz. col. 25 mai 1914, pp.366-367.

(310) Union coloniale française, section de l'Afrique occidentale. Séance du 12 mars 1914 : lettre du Gouverneur général sur les études entreprises sur l'arachide. Elle était inspirée par un rapport d'A.Chevalier.

(311) Brocard (Admin.). art.cit. p.106.

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, le problème de la station de recherche est totalement repris. Après des études menées par un ingénieur des Travaux d'agriculture, G.Denis, le choix de Bambey comme site de "l'Institut colonial de l'arachide" est confirmé (312). Les bâtiments et matériel de la station agricole de Bambey lui sont cédés (313), de même que 400 hectares de terrain, dont 190 en terres siliceuses ou silico-argileuses, propres à la culture de l'arachide. Dès son démarrage en 1923, la station se préoccupe avant tout de la sélection des variétés d'arachide et de la culture améliorée. En 1928, 200 familles d'arachide sont déjà retenues et étudiées : certaines de ces lignées, comme la 28-206 auront une belle carrière. Les nombreux essais faits sur les labours, sur l'écartement des plants ou sur l'effet de l'engrais n'ont pas encore donné de résultats irréfutables (314). Le reproche fait à nouveau à l'encontre du programme suivi à Bambey est son manque d'esprit pratique : "Le Directeur de la station ne doit pas perdre de vue que son rôle consiste à donner le plus rapidement possible à l'indigène des semences supérieures à celles que l'on emploie actuellement, il faut obtenir au plus vite des graines de distribution" (315).

---

(312) Denis (G). Avant-projet de la station expérimentale, dans : Etudes et avant-projets sur l'amélioration de la culture de l'arachide. Gouvt gén.de l'A.O.F. Paris, Larose, 1922, 111 pp. cf pp.89-111.

(313) Union col.franç. Séance du 10 avril 1919, Lettre du Gouverneur général au sujet de la création de l'Institut de l'arachide. Celui-ci qui jouit de la personnalité civile, a reçu pour première installation 100.000 frs et il percevra un crédit annuel de 100.000 frs. Dès le 22 mars 1919, le Président de la Chambre de commerce de Rufisque avait protesté contre l'insuffisance de ces crédits. Arch.Nat. Dakar R 18. Dossier du projet de création de station de recherchesà Bambey. G.Denis présentera un devis d'investissements de 3.500.000 frs sur cinq ans. Une partie des sommes requises est fournie par l'attribution d'une part des bénéfices réalisés depuis 1917 par le Consortium des huileries.

(314) Rambert (M). Travaux de la station expérimentale de l'arachide de Bambey (Sénégal). Bull.du com.ét.hist.et scient.de l'A.O.F. janv.-juin 1928, pp.261-314.

(315) Comité de contrôle des stations expérimentales de culture en A.O.F. Rapport sur les plans de campagne et projets de budget pour l'exercice 1928. 10 pp.dactylographiées, cf pp.5-10. Bambey aurait fourni seulement 7 tonnes de semences pour la campagne 1919-1920.

2) La question des semences : les S.P.

Dès le début du siècle se pose au Sénégal un grave problème de semences. Il est tout d'abord qualificatif : "Si l'on ne sélectionne pas les graines, elles seront tellement dégénérées qu'elles seront refusées en Europe" (316). En vingt ans, la teneur en huile des graines a baissé de 20 % (317). Mais surtout, après la campagne 1904-1905 qui a été mauvaise sur le plan agricole, se manifeste une grande pénurie de graines de semence.

La station de Bambey ne fournissant pas encore de semences sélectionnées, l'amélioration de la qualité ne peut guère être envisagée. Tout au plus recommande-t-on aux producteurs de conserver comme semences leurs meilleures graines. Des espoirs sont aussi fondés sur l'importation de semences étrangères. En 1897, un agronome, L.Enfantin, est chargé de mission en Egypte afin d'en ramener des graines et de se familiariser avec les techniques d'irrigation de l'arachide (318). Sous l'égide de la Chambre de commerce de Rufisque, des essais sont entrepris de graines du Mozambique, de Java et d'Egypte mais dans l'ensemble, rien d'intéressant n'est obtenu (319). Mieux même, vers la fin de la guerre, la disparition des variétés du Mozambique à écorce épaisse sera considérée comme un succès dans la mesure où il faut obtenir la "graine la plus lourde pour l'écorce la plus mince" (320). En fait, la mauvaise qualité des semences procède plus d'erreurs ou d'abus que d'une véritable dégénérescence naturelle du produit. Traditionnellement, au moins un tiers du total des semences utilisées provient des arachides restées en terre (sakhagayes), c'est-à-dire de qualité douteuse (321). De plus, fréquemment, les producteurs qui manquent de semences utilisent tous les restes des greniers, c'est-à-dire des graines avariées.

---

(316) Perruchot. La culture de l'arachide. Dans "Le Sénégal". Expos. Univers.de 1900. ouv.cit. pp.385-405, cf p.392.

(317) Annuaire du Gouvernement général de l'A.O.F., 1922, ouv.cit. p.202.

(318) Arch.Nat. Dakar R 3. Agriculture au Sénégal, 1896-1906. Lettre de M.E.Maurel à L.Enfantin, Bordeaux, 26 mars 1897.

(319) Henry (Y). Rapport agricole pour 1906. ouv.cit. p.166.

(320) Brocard (Adm.). art.cit. p.106.

(321) Quinz.col. 10 juin 1905, p.351. Circulaire du Gouverneur sur la constitution de greniers de réserve de graines d'arachide.

Le plus souvent, le producteur imprévoyant cède des graines saines qu'il avait réservées, car les cours sont en général élevés en fin de traite. Alors il doit obtenir ses semences du commerce, lequel ne dispose plus que de fonds restant après la fin de la campagne et qui ont été jugés impropres à l'exportation. Il se produit donc ainsi une véritable "sélection à rebours" catastrophique (322).

Ce problème de la qualité des graines de semences se double dès la fin du XIXème siècle de celui d'une insuffisance notoire des stocks. Dès le 18 mars 1897, le Gouverneur général Chaudié invite les administrateurs des postes de la ligne Dakar - Saint-Louis à faire constituer par les producteurs des "greniers de réserve" pour les semences. Une circulaire du 20 juin 1903 précise que ces greniers placés sous la surveillance du chef du village doivent recevoir de chaque chef de famille ou de chaque cultivateur une quantité déterminée d'après le produit de ses cultures, choisie sur ses plus belles graines. Lors des semailles, restitution est faite à chacun (323). Mais la campagne 1904-1905 est catastrophique car des pluies tardives en novembre avarient gravement les graines. Du fait de la baisse des cours et de gros déchets, les producteurs se dessaisissent de leurs provisions de graines en dépit des injonctions de l'Administration. Alors, en l'absence de grainetiers professionnels, il faut s'adresser aux grandes maisons de commerce pour obtenir les semences indispensables. A l'initiative de la Chambre de commerce de Rufisque et sous surveillance de l'Administration, est organisée une vaste opération de prêts de semences : pour 100 kgs de graines prêtées, 150 devront être remboursés avant le 31 mars 1906. Au total 1214 tonnes seront ainsi avancées dont 551 pour le seul cercle de Kaolack où les navétanes ne peuvent obtenir de graines de leurs employeurs. Lors de la traite suivante, ce sont 1361 tonnes qui sont prêtées par le commerce contre promesse de remboursement en espèces, sur la base de 25 à 30 frs le quintal, suivant le cours (324). En fait, par delà cette organisation, le prêt de semence à titre privé par les maisons de commerce apporte un important complément et donne lieu à

---

(322) Cosnier (H). L'Ouest-africain français, ses ressources agricoles, son organisation économique. Paris, Larose, 1921, 248 pp. cf p.40.

(323) Henry (Y). Rapport agricole pour 1906. ouv.cit. pp.169-171.

(324) Henry (Y). ouv.cit. pp.172-173. Les cours de Rufisque ont varié de 20 à 25 frs pendant la campagne 1905-1906.

des abus, dont le taux d'intérêt usuraire (100 %) est le plus connu (325). Pour éviter de tels errements, l'Administrateur Lefilliatre, Commandant du cercle de Sine Saloum où les demandes sont très fortes du fait du nombre élevé des navétanes, prend l'initiative. En prévision de la campagne 1909-1910, il demande leurs besoins aux chefs et réussit à constituer une réserve de semences de 279 tonnes dans les greniers collectifs : elles seront prêtées contre remboursement en nature à intérêt de 5 % ! C'est la première tentative d'organisation du paysannat. Par décret du 29 juin 1910, sont créées les Sociétés de Prévoyance (S.P) sociétés privées qui bénéficient cependant de la déclaration d'intérêt public. Par décrets du 15 janvier 1915 puis du 4 juillet 1919, elles deviennent des Sociétés mutualistes à caractère obligatoire pour tous les producteurs. Présidées par le Commandant de cercle, elles ont pour but "d'aider au développement des cultures, de la récolte et de la préparation des produits agricoles". En fait, jusqu'à la crise mondiale, leur rôle consiste essentiellement à distribuer des semences. En 1930, environ 40 % du total des graines semées sont fournies par les S.P. Il s'agit là d'un résultat appréciable (326). Mais aucune solution satisfaisante n'a été apportée à la qualité de ces semences : une récolte de mauvaise qualité donne des graines médiocres, donc une récolte peu satisfaisante pour la campagne suivante ! Le commerce pour sa part fournit encore environ 30 % des semences, mais à son corps défendant. En fait, il ne tire pas de ces prestations les "énormes bénéfices" qui lui sont

---

(325) Guiraud (X). L'arachide sénégalaise. Paris, Librairie technique et économique, 1938, 269 pp. cf p.53. Reproduction de lettres de maisons de commerce, 15 et 20 juin 1908, offrant à l'Administrateur Lefilliatre des semences à intérêt de 100 %. De tels taux sont cependant exceptionnels et c'est en général 50 % qui sont réclamés, afin de couvrir les pertes de non-remboursement du bénéficiaire du prêt ou du traitant. En 1912, le comptoir Maurel et Prom de Rufisque comptabilise pour le Sénégal 216,516 tonnes de semences "vendues" qui ont rapporté 62.863,12 frs, soit 29 frs aux 100 kgs, alors que le prix moyen d'achat de la campagne a été de 24,30 frs. Cf Arch.Maurel et Prom, comptabilité. Maison de Rufisque au 31 oct. 1912 : Etats généraux et voie ferrée.

(326) Certains abus sont dénoncés dans l'action des S.P. D'après le journal L'indépendant sénégalais du 5 janvier 1918, "Le Sénégal à l'agonie", des semences avancées par l'Administration à 33 frs ont été vendues par certains chefs au Baol à 55 frs. Déjà les cultivateurs ont refusé de prendre les semences à l'Administration et ont préféré s'en procurer à crédit ou contre gages dans le commerce. Cf Arch.Nat. Paris, section O.M. XIII 77. Marasme économique au Sénégal, 1918-1919.

TABLEAU 48 - Distribution des semences par les S.P.

	Total		Total	dont Sine Saloum
1920	1941 T.	1926	6747 T.	324,7
1921	2362 T.	1927	8480 T.	485,2
1922	4260 T.	1928	10550 T.	
1923	4601 T.	1929	13203 T.	6327
1924	5086 T.	1930	18830 T.	
1925	5636 T.			

reprochés. A la veille de la saison des pluies, c'est la période des congés en France pour le personnel européen ; pour le seul service des semences, il faut maintenir dans les escales un personnel assez nombreux. De plus, à la récolte, les S.P. ont priorité pour le recouvrement de leurs avances et dès les premières transactions, les administrateurs prélèvent l'impôt. En vain, la Chambre de commerce de Rufisque proteste en 1905 contre la décision de l'Administration d'empêcher toute transaction avant la rentrée des avances faites aux indigènes sous sa responsabilité(327). En 1911, elle a suggéré sans succès le paiement de l'impôt en deux termes (328). Dès avant la fin de la guerre, le commerce est dans l'ensemble hostile à ce système de prêts... "qui ne sont pas remboursés" (329). Cette situation se prolonge au long des années et en 1927 encore, le commerce "exprime le voeu de ne pas voir son aide se poursuivre dans l'avenir" (330). Il considère que c'est aux pouvoirs publics que revient la responsabilité de ces questions de semences et que les S.P. doivent en organiser la distribution. Mais dans sa séance du 11 février 1928, la Chambre de commerce de Rufisque "constate avec regret le peu d'empressement des pouvoirs publics".

---

(327) Quinz.col. 25 décembre 1905, p.766.

(328) Quinz.col. 10 juillet 1911.

(329) Brocard (Adm.). art.cit. p.108.

(330) Ann.de l'Inst.col.de Bordeaux. Mars-avril 1930 : Les Chambres de commerce du Sénégal et l'amélioration de la culture des arachides, p.46.

3) L'amélioration des techniques de culture : la charrue... et le tracteur.

En plus de la mauvaise qualité des graines de semence, c'est la faible efficacité des techniques de culture traditionnelles qui est rendue responsable des médiocres rendements, estimés pour tout le Sénégal à 600-700 kgs à l'hectare. Dans l'ensemble, l'idée prévaut à la fin du XIXème siècle, que l'amélioration de la culture sera obtenue par les procédés européens, c'est-à-dire par l'emploi de la charrue. En 1897, l'ingénieur agronome Enfantin a obtenu des résultats "mirobolants" dans le champ d'essai qu'il a fait cultiver à Guéoul (331), ce qui entretient un grand optimisme dans les milieux officiels. "Alors que la production d'un hectare de terrain préparé à l'hilaire dans le Cayor donne de 1000 à 2500 kgs !! de graines fraîches, la même surface cultivée à la charrue a produit 6000 à 10.000 kgs, soit le triple ou le quadruple" (332). On envisage alors de "développer les superficies et les rendements par la charrue" (333). Seuls les instruments modernes, charrues, scarificateurs, semoirs et houes permettront de diminuer les frais et d'accroître les rendements" (334). En 1898, l'iler est déclaré défectueux et l'on distribue des charrues. Le Gouverneur général en visite dans le Baol occidental, encourage les chefs à les utiliser (335). Mais les déceptions sont grandes : les résultats obtenus par L.Enfantin sont rapidement mis en doute (336). Les spécialistes se méfient de la charrue: "Le cultivateur indigène ne l'emploie pas car il ne pourra résoudre le problème de l'entretien du matériel et des boeufs" et ne tardent pas d'en remarquer les effets nocifs : "Avec les labours profonds, on exagère la mobilité de ces terrains, on favorise l'action du vent, on développe l'évaporation et la perméabilité" (337). Déjà, certains se rendent compte

(331) Arch.Nat. Dakar R 3. Télégramme du 5 sept.1897 de L.Enfantin au Gouverneur général lui demandant de faire arrêter son train à Guéoul afin qu'il puisse lui montrer son champ !

(332) Bull.du Com.Afr.franç. Février 1898. Discours du Gouverneur général Chaudié à l'ouverture de la session du Conseil général du Sénégal (4 déc.1897).

(333) Arch.Nat. Dakar R 3. Lettre du 3 déc.1897 du Ministre des colonies, M.Lebon au Gouverneur général : il recommande de prendre les dispositions nécessaires pour "remplacer par la culture profonde à la charrue les procédés usités des indigènes".

(334) Perruchot. art.cit. p.399.

(335) Courtet. art.cit. p.381.

(336) Arch.Nat. Dakar R 3. Dès 1908, c'est la rupture entre L.Enfantin et le Gouverneur général. Ce dernier refuse à l'ingénieur la demande de poste à 12.000 frs de traitement qu'il a faite,"pour manque d'activité et pas de rapport".

(337) Henry (Y). Rapport agricole pour 1906. ouv.cit. p.163.

que les "terres tropicales" se prêtent peu à la culture intensive, elles sont pauvres en matières fertilisantes et s'épuisent vite. Finalement, les procédés de culture indigènes jugés parfois barbares paraissent bien adaptés aux conditions du milieu : "Leurs pauvres dabaset hilaires sont peut-être ce qu'il faut pour remuer une terre peu profonde" (338).

Le salut paraît alors résider dans des actions plus avancées et globales. On constate déjà que les terres les plus épuisées, celles du Cayor, où le rendement est estimé à 540 kgs en 1923 "ont besoin de temps plus long de jachère ou d'assolements reconstituants et qu'il faut lutter contre le déboisement excessif et inquiétant"(339). L'absence de fumure est aussi mise en cause pour expliquer l'épuisement régulier des terres. Mais en attendant les premières études de Dambey, les essais entrepris dans les champs de démonstration ne donnent rien de probant et finalement les actions d'ordre pratique ont un très faible impact. Cependant, quelques thèmes valables sont dégagés. Une circulaire du 1/ juin 1923 du Lieutenant gouverneur du Sénégal aux Commandants de cercle, leur demande d'encourager "la culture en ligne et la culture attelée" (340). Cet outillage doit être léger car "la traction animale ne peut être pour longtemps envisagée". Des essais sont faits de charrue hilaire à une roue qui ne pèse que douze kilos et peut être poussée à la main et d'un semoir adapté (341).

En 1908, J.Adam écrit : "Les maladies et ennemis de l'arachide ont été peu étudiés, mais jusqu'à ce jour les attaques au Sénégal ont été très faibles" (342). En fait jusque là, les "avaries" constatées

---

(338) Deherme (G). ouv.cit. p.255.

(339) Quinz.col. 25 août 1930. Exposé d'A.Chevalier sur les mesures à prendre pour développer la production arachidière en A.O.F., p.441. Dès le début du siècle, le système sérer est apparu capable de maintenir au sol un certain potentiel de fertilité. En 1923, Cosmier(H). ouv.cit. p.41, estimait impérieux le "maintien des arbres comme les albidas et les sings".

(340) Bull.du Com.de l'Afr.franç. sept.1923.

(341) Daramy d'Oxoby. ouv.cit. p.40. Il s'agit de matériels mis au point par la firme Bajac. Dès avant 1914, l'inspecteur d'agriculture Adam avait essayé de faire monter plusieurs lames d'hilaire sur un bâti de bois. Mais l'ensemble était trop lourd.

(342) Adam (J). L'arachide. ouv.cit. p.65.

dans les lots d'arachide exportés étaient attribuées aux méfaits des pluies tardives survenant lors du séchage, comme pour la campagne 1906-1907, ou bien aux attaques des insectes pendant le stockage et le transport des graines. Lors d'une mission au Sénégal faite en 1912, A.Chevalier et E.Roubaud constatent que "dans ces dernières années, on a remarqué l'existence de plusieurs parasites végétaux et celle d'insectes attaquant les diverses parties de la plante" (343). C'est l'époque où les huiliers enregistrent une baisse de rendement en huile des arachides du Sénégal. Azémard et Roubaud mettent ce fait en rapport avec une "dégénérescence" de la plante dont le feuillage devient chlorotique et presqu'entièrement décoloré (344) ; ils l'expliquent avant tout par l'action des insectes et particulièrement des termites, plus grave dans les régions sèches du Nord ! (345). Les auteurs recommandent la destruction des débris végétaux qui attirent les termites. En fait, c'était peut-être déjà la "rosette", maladie à virus ou "gana" du Sud du Sénégal (346). Pour la première fois en 1924, en Casamance, l'ingénieur des travaux agricoles Denis décrit le fléau : "Les pieds malades présentent l'aspect de plantes en train de flétrir, de forme buissonnante. La répartition des pieds atteints est très irrégulière et la maladie sévit presqu'uniquement dans les semis tardifs" (347). En 1925 puis en 1930, les dégâts affectent surtout le centre du Sénégal : Petite Côte et région de Thiès. Bien qu'en 1928, Hargreaves ait découvert qu'il s'agit d'une maladie à virus dont le vecteur est un puceron, Aphis Craccivora Koch, aucun moyen efficace de lutte ne sera de longtemps mis au point.

A la veille de la crise mondiale, tous les spécialistes estiment que la culture de l'arachide doit rester une "activité paysanne". Les échecs multiples ont prouvé qu'il est vain d'espérer une transformation radicale des techniques et de très forts rendements. Tout au

---

(343) Chevalier (A). Rapport de mission. Paris, 29 mars 1913. Bons Comptes de la production coloniale. Marseille, 1922, pp.221-237, cf p.229.

(344) Massibot (J). Etat actuel de nos connaissances sur la rosette de l'arachide du Sénégal. Bull.mens.Ag.écon.A.O.F., mai 1938, pp.131-138, cf p.131.

(345) Chevalier (A). Monographie de l'arachide. art.cit. sept.1934, p.744. Selon l'auteur, près de Louga en 1913, 60 à 80 % des gousses sont atteintes et de 1908 à 1912, le rendement en huile des graines baisse de 1/6 : après avoir percé la coque à son bec, les termites attaquent les graines.

(346) Trochain (J). Une mission botanique et agronomique au Sénégal. Bull. Com.ét.hist.et scient.de l'A.O.F. mars 1932, pp.1-41, cf pp.3 et 4.

(347) Massibot (J). art.cit. p.132.

plus, peut-on "améliorer, en fumant les terres et en les desso[illegible]chant, en luttant contre les parasites et en utilisant un petit matériel : charrues, herses, semoirs et bineuses" (348). Avec la sélection des semences, on peut espérer améliorer des rendements.

L'échec des tentatives de "mécanisation" de l'agriculture sénégalaise montre pour certains que les "plantations paysannes européennes" n'ont aucune chance de succès hormis pour l'expérimentation et la démonstration (349). En 1920, les ingénieurs agronomes G.Denis et P.Ammann effectuent une mission d'études dans les régions arachidières des Etats-Unis dont ils ont pu tirer quelques enseignements pour le Sénégal des types de culture mécanisée et parfois motorisée qu'ils y ont découvert. Ils recommandent eux aussi la culture attelée légère, les semis en ligne, la pratique de nombreux binages, la recherche de rotations de culture bénéfiques etc... Mais ils posent la question de savoir "dans quelles conditions la culture par les Européens pourrait remplacer la culture indigène" (350).

En 1920, la C.F.A.O. a obtenu une concession provisoire de 1300 hectares à Latmengué, sur la rive gauche du Saloum à 25 kms en amont de Kaolack dans le but d'y expérimenter "la culture mécanique de l'arachide". En janvier 1921, arrive à Kaolack l'ingénieur agronome Maunoury chargé de la conduite de l'opération. Au prix de multiples difficultés, dont celle du recrutement de la main d'oeuvre n'est pas la moindre, il peut dès la première année défricher et dessoucher 32 hectares préparés en planches de 3 hectares. Les labours et les semis sont faits à la charrue et au semoir tirés par un tracteur mais les autres façons : binages, récolte et battage sont effectués à la main. Sur les 32 hectares, 48,5 tonnes d'arachides coques sont récoltées, soit le rendement assez satisfaisant de 1500 kgs à l'hectare (351).

---

(348) Monde col.ill. mars 1930, p.65. Interview d'A.Chevalier "à propos d'arachides".

(349) Deherme (G). ouv.cit. p.240.

(350) Ammann (A) et Denis (G). Mission d'études aux Etats-Unis. Dans Etudes et avant-projets sur l'amélioration de la culture de l'arachide. ouv.cit. pp.9-77, cf pp.75-76. C'est après cette mission que G.Denis a procédé au choix de Bambey comme emplacement de "l'Institut colonial de l'arachide".(La mission avait été subventionnée par l'Union des fabricants d'huile de France qui redoutait à brève échéance une concurrence pour l'arachide sénégalaise).

(351) Maunoury (R). Essai de culture mécanique de l'arachide au Sénégal effectué par la C.F.A.O. et lettre du 19 fév.1922 à l'Institut col. de Marseille (Congr.de la prod.col. ouv.cit. pp.245-254).

Mais l'expérience est déjà compromise car, d'une part "le peu d'empressement de la main d'oeuvre ferait souhaiter la mécanisation de toutes les tâches et d'autre part, celle-ci est trop coûteuse ! La tentative est donc abandonnée.

En 1927, sous la présidence d'un administrateur de la C.F.A.O., M.Adrien Artaud, l'affaire est reprise au nom d'une "Société sénégalaise de culture de Latmengué" qui a obtenu une autre concession de 1.000 hectares dans le but de cultiver du manioc suivant les "procédés agricoles et mécaniques les plus modernes" (352). Sur 450 hectares défrichés, 300 sont cultivés en manioc. Mais dès 1929, par "suite de la baisse des prix du manioc, on envisage son remplacement partiel par l'arachide". En 1930, 75 hectares sont cultivés mécaniquement non sans mécomptes, puisqu'une erreur d'écartement des lignes de semis, 65 cm au lieu de 90, empêche le binage mécanique (353). Les résultats sont assez décevants et malgré les encouragements de l'Administrateur de Kaolack et du Gouverneur général Carde (354), l'entreprise va rapidement péricliter. En 1932, elle obtiendra un prêt de 200.000 frs de la Caisse centrale de crédit agricole du Sénégal pour le renouvellement du matériel (355), mais du fait de la situation économique générale, l'affaire est abandonnée. En 1937, la concession provisoire du terrain est annulée (356).

A ces résultats malheureux s'ajoute l'échec d'une tentative de culture mécanique du coton et de l'arachide faite à partir de 1923 à Diamou près de Kayes, par un industriel parisien M.Delage.

---

(352) Arch.Nat. Dakar 1 R moderne : Affaires agricoles et phytosanitaires 1 R 93. Concession de Latmengué, culture mécanique de l'arachide, 1930, dossier n°255.

(353) Arch.Nat. Dakar 1 R 93. Lettres du 10 juillet et du 16 août 1930 du Commandant de cercle de Kaolack à M.le Gouverneur du Sénégal.

(354) Arch.Nat. Dakar 1 R 93. Lettre du 27 mai 1930 du Gouverneur général Carde à M.le délégué de la Société sénégalaise de culture de Latmengué : "Je suivrai avec intérêt le développement de vos essais de culture entièrement mécanique de l'arachide".

(355) Arch.Nat. Dakar 1 R 93. Lettre du 3ème bureau de l'Administration à St-Louis (4 fév.1932) à M.le Président du Conseil d'Administration de la Société. Par lettre du 13 déc.1930 à M.le Lieutenant Gouverneur du Sénégal, la Société avait demandé des "primes à la culture mécanique".

(356) Jour.Off.de l'A.O.F., 21 août 1937. Arrêté du Gouvernement général 10 août 1937.

En 1927, 427 hectares sont cultivés dont 100 en arachide . Mais l'exploitation qui utilise des tracteurs et des engins mécaniques et emploie 122 manoeuvres a de grosses difficultés, les cultures sont mal tenues et l'arachide et le coton sont nettement déficitaires (357) ; seuls quelques hectares de sisal apportent un petit bénéfice : en 1928, la concession est cédée à la Société des sisaleraies et carburants africains (358).

III - L'APOGEE DU SYSTEME DE TRAITE

"La traite : pour les profanes, la période où les noirs vendent leurs arachides. Mais pour les initiés, mot magique et chargé de passion - Arachides, arachides, hantise du Sénégal ! Grandes maisons, commerçants libres, Syriens, traitants indigènes ; chacun exigeait sa part d'arachides, s'acharnait, achetait à coffre ouvert et sans savoir combien il vendrait" (359). "C'est la fièvre, l'arachidite, aucune amitié ne tient lorsque les apports d'arachides commencent sur les marchés" (360). Chaque année, de décembre à avril ou mai, la graine rythme la vie du Sénégal et y motive les activités de la plupart des habitants noirs et blancs. En quarante cinq ans, le tonnage commercialisé passe de 25.000 à 508.000 tonnes, l'arachide a conquis le Soudan et débute au Niger, mais les conditions de la traite évoluent peu.

1) La hiérarchie commerciale : grandes maisons et intermédiaires

Comme en 1885, le commerce de l'arachide est encore, en 1930, caractérisé par une organisation très hiérarchisée contrôlée par les firmes d'import-export. Si la plupart des maisons anciennes dont certaines étendent leurs activités au Soudan et à la Haute-Guinée subsistent, nombreux sont les nouveaux arrivants, ce qui conduit à une concurrence des plus âpres. Sauf quelques exceptions, les "Bordelais" assument la part déterminante des transactions (cf tableau 49).

---

(357) Arch.Nat. Dakar **1 R 93.** Rapport à Monsieur le Gouverneur sur la concession Delage à Diamou par l'ingénieur d'agriculture Andrieu : Koulouba, le 8 juin 1928.

(358) Arch.Nat. Dakar. Lettre du 16 mai 1928 de M.Delage à son agent à Diamou, M.Halff.

(359) Vézia (M). Cinq en A.O.F. Bordeaux, Delmas, 1937, 268 pp. cf pp. 11-13.

(360) N'Diaye (Abd el Kader). Le problème de la commercialisation des arachides au Sénégal. ouv.cit. p.100.

TABLEAU 49 - Les principales firmes de traite de l'arachide entre 1885 et 1930

SOCIETES BORDELAISES	Année de Fondation	Disparit. éventuelle	Capital	Nb Européens ds Compt. au 3/7/1914	Implantations géographiques
Barthès et Guiraud	1895				
Barthès et Lesieur	1910				
Le Commerce africain	1921		23 M en 1930	57	
E.Chavanel	1876		12 M		Sénégal Soudan Guinée
E.Chavanel et Fils	1928		en 1928	41	
Delmas et Clastres	1885				Sénégal Soudan
J.B. Clastres					
Clastres et Plantey	1918				
Devès Frères	1821				
J.Devès et Lacoste	1850				Sénégal Soudan Guinée
Devès et Chaumet	1866				
Société des Ets Devès et Chaumet	1927		54 M en 1927	46	
(Filiale : Messag.afr.	1907				
Assémat et Cie	1890			22	Sénégal Guinée
P.Soucail et Cie	1915				
Maurel frères	1869		15 M en 1930	104	Sénégal Guinée
Maurel et Prom	1831		20 M en 1930	74	Sénégal Soudan Guinée Gambie
A. Maurer				16	Sénégal Guinée Soudan
A.Teissère	1830				Sénégal
Buhan et Teissère	1871				Soudan
Ch. Peyrissac et Cie	1872		8 M en 1928		Sénégal Soudan
Cie Col.de l'Afr.franç.	1908		50 M en 1930		Guinée Côte d'Ivoire
Etablissements Salagna (passé à Peyrissac)	1904	1923	1,5 M en 1921		Haute Volta Casamance

SOCIETES BORDELAISES (suite)	Année de Fondation	Disparit. éventuelle	Capital	Nb Européens ds Compt. au 3/7/1914	Implantations géographiques
J.A. Delmas et Cie	1876			50	Sénégal Soudan
L. Vézia L. Vézia et Cie	1899			68	Sénégal Soudan Guinée
F. Arcens (passe à Vézia)		1899			
A. Oldani	1905	1932			
D. Lacoste					
J. Graulle et Cie	1921				
Martres Frères					
Marc Caland					Casamance
Pascal Buhan		1911			
Société Soller (repris par NOSOCO (Nantes) (Unilever)	1901 1911	1912		47	Sénégal Guinée port.
SOCIETES MARSEILLAISES					
Verminck	1854	1881	1887:7M		
Cie du Sénégal et de la Côte occ.d'Afrique	1881	1887	1913:10		Toute l'Afriqu occidentale
C.F.A.O.	1887		1930:25	261	
SOCIETES PARISIENNES					
Cie du Niger Français (Unilever)	1913				Sénégal-Soudan Guinée-Niger
Soc.Commerciale de l' Ouest Africain (SCOA)	1907		157 M. en 1930	41	Toute l'Afrique occident.

a) Les grandes maisons de commerce : leur organisation, leur comportement.

Les vieilles maisons solidement implantées sont tout d'abord les trois associées dans la "grande participation", Maurel et Prom, Buhan et Teissère et Devès et Chaumet qui possédant chacun un armement (6.700 tx en tout en 1900), se sont mises d'accord pour partager le frêt de l'Etat destiné aux régions intérieures desservies par le Sénégal et la Casamance (361). En 1899, Devès et Chaumet obtient par adjudication la concession du service fluvial sur le Sénégal : à partir de 1907, il est exploité par sa filiale "Les Messageries africaines". La maison par ailleurs solidement implantée le long de la voie ferrée Dakar - St-Louis accorde une attention toute particulière au Haut-Sénégal - Niger. En 1896, elle ouvre un comptoir à Kayes, en 1900 elle possède six établissements dans la colonie. Elle s'occupe d'abord de caoutchouc mais rapidement, l'arachide devient le principal produit traité. Buhan et Teissère est une firme plus modeste qui, en 1885 est présente avant tout dans la région de St-Louis ; elle s'occupait surtout de la gomme. Avec la voie ferrée, elle "descend" vers le Sud où dès avant la fin du siècle, elle est installée à Dakar, Rufisque et dans le Sine-Saloum. Dès 1900, elle a ouvert trois comptoirs au Haut-Sénégal - Niger "d'où elle expédie d'assez grandes quantités d'arachides récoltées dans la vallée du Sénégal, qu'elle exporte vers Saint-Louis par grands bateaux" (362). Maurel et Prom, "notre Doyenne à tous" (363) reste le type même des maisons de commerce coloniales. Elle suit au plus près les progrès de la culture de l'arachide. Au Sénégal, elle est souvent la première installée dans les nouvelles "escales". Dès les premières opérations du Soudan, elle met en place des agents , en 1868 à Médine, puis à Kayes, Bamako et Koulikoro. Hormis les cas de Sikasso et Bougouni où elle traite un peu de caoutchouc, elle se limite avant tout aux pays de l'arachide. A ce titre, elle occupe une place très solide en Gambie :

---

(361) Lorin (H). Bordeaux et la colonisation française. Quest.diplom. et col. T.X, 1er oct.1900, pp.385-402, cf p.394.

(362) Arch.Nat.du Mali, Bamako Q 49, commerce du Soudan, 1896-1901. Rapport sur les maisons de commerce établies dans les territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger, par W.Ponty, Kayes le 15mai1900.

(363) Allocution du vice-président de la section de l'A.O.F. de l'Union coloniale, lors de l'élection à la présidence de M.Lucien Maurel, le 13 décembre 1923.

avant 1914, elle y est même "la maison la plus puissante" (364) : avec Maurel frères, Vézia et la United Africa Company (U.A.C.), elle a des liens au sein d'une participation destinée à limiter les effets de la concurrence. Gérée depuis Bordeaux selon des règlements très stricts, douée d'une grosse puissance financière, la maison ajoute à ses activités "d'import-export" les représentations de marques dont la plus intéressante est celle des produits pétroliers (Vacuum oil Company) et surtout son activité d'armement : dès avant la fin du XIXème siècle, la flotte se compose en principe d'au moins trois vapeurs exploitant une ligne du Sénégal à Bordeaux. Maurel frères créée en 1869 par Marc Maurel qui a quitté Maurel et Prom, est gérée à Bordeaux selon les mêmes principes que celle-ci mais elle se préoccupe exclusivement d'arachide ce qui, hors du Sénégal, la conduit seulement en Gambie.

Ces vieilles maisons bordelaises sont concurrencées dès le début de la période coloniale par des firmes plus modestes dont les fondateurs ont été parfois formés par elles : Barthès et Guiraud, Delmas et Clastres (365), Assémat et surtout Chavanel et Vézia représentent bien cette deuxième génération de "Bordelais". En 1876, Elie Chavanel succède à son père décédé de la fièvre jaune à la direction d'un petit comptoir d'importation à Rufisque. Avec le Dakar - Saint-Louis, il s'implante dans les escales et devient rapidement un important acheteur d'arachides. Dès le début du siècle, la firme s'installe en Guinée puis au Soudan. Louis Vézia, ariégeois d'origine arrive au Sénégal en 1868 (366). En 1876, il fonde un commerce d'importation à Rufisque qu'il développe à partir de 1887 avec l'aide de son neveu François qui devient son associé en 1899. Entre temps, en 1897, la firme devenue Vézia et Cie a absorbé l'affaire d'un autre ariégeois de Thiès, François Arcens, "le plus gros acheteur d'arachides sur la ligne" (367). Vézia et Cie se

---

(364) Arch.Maurel et Prom. Succursale de Gambie, campagne 1912-1913 (310 c/13). Rapport de M.Orcel, Directeur du comptoir.

(365) Comme les anciennes maisons bordelaises, elle dispose d'un petit armement qui pendant la traite (novembre à juin) prolonge jusqu'en Guinée les lignes exploitées par les précédentes.

(366) Lui-même ou un de ses parents était directeur du comptoir Maurel et Prom de Gorée jusqu'en 1868, année où il est rentré en France à 37 ans pour ouvrir un commerce de graines à Toulouse (Arch.Maurel et Prom. Lettre de Marc Maurel du 10 février 1869). Nous n'avons pu déterminer si c'est lui qui est revenu aussitôt au Sénégal.

(367) Arch.Maurel et Prom. Lettre du 4 mai 1895 d'Emile Maurel à M. Guiraud.

"lance" alors dans l'arachide. Tout au long des nouvelles voies ferrées, tant au Soudan qu'au Sénégal, elle s'attache à être présente dans tous les points de traite, où ses propres agents achètent au détail. A partir de 1905, elle élargit la gamme de ses activités en ouvrant dans les principaux centres des "Galeries sénégalaises" spécialisées surtout dans la quincaillerie. Dès avant la guerre, elle a réussi à s'implanter en Gambie, après le conflit elle se renforce au Soudan par la représentation des automobiles Citroën et par l'acquisition en 1925 des Etablissements Chichignoud (368). En 1910, elle a créé à Bordeaux l'"Huilerie franco-coloniale". Un peu différente est la maison Peyrissac. Arrivé en 1870 à 15 ans à Saint-Louis, Chéri Peyrissac après avoir tenté du commerce, a créé en 1885 une usine de décorticage et d'extraction d'huile à Sor (cf p.361). L'échec de l'entreprise conduit la firme au commerce de l'arachide. En 1908, elle devient la Cie coloniale de l'Afrique française au capital de 8 millions, laquelle étend ses activités au Soudan, en Guinée et en Côte d'Ivoire où elle développe ses représentations de marques, Michelin et Peugeot entre autres. En 1919, la société acquiert à Lyndiane près de Kaolack, la concession de 2.000 hectares et l'usine de conserve de viande DeChanaud qui a dû fermer du fait de la peste bovine. Les tentatives de culture de l'arachide et du manioc sont un échec : en novembre 1921, l'ensemble est acquis par la "Société financière des Colonies". En 1923, l'absorption des Etablissements Salagna permet aux anciens Etablissements Peyrissac de s'implanter en Casamance et de renforcer leur présence en Côte d'Ivoire.

Soit par fusion avec de petites firmes déjà en place, soit surtout par leur rachat, de grandes entreprises étrangères vont pénétrer le commerce de l'arachide (369). En fin de 1911, une Société créée à Paris par des négociants hambourgeois, la Cie occidentale française du commerce africain, ou "Société Soller" achète la maison Pascal Dulaud de Rufisque, ce qui lui permet de s'implanter pour la traite de l'arachide dans le Saloum, au Baol et le long du Dakar-Saint-Louis (370). En 1913,

---

(368) Cet ancien sergent de l'infanterie de marine avait été à Kayes l'agent de la Société Flers exportation, puis de la Société commerciale du Soudan français (siège à Rotterdam) qui l'avait rachetée.

(369) Aspe Fleurimont. La transformation du commerce colonial et le système des ententes. Bull.de la Soc.géog.com. Paris, 1905, pp.196-197.

(370) Anfreville de la Salle (D'). Les étrangers au Sénégal. L'Afr.franç. Rens.col. n°8, août 1912, pp.317-319.

elle devient la nouvelle Société commerciale africaine (NOSOCO) au capital de 4 millions de francs qui fixe sa direction à Nantes. Ces transformations s'opèrent sous les auspices de Calvé-Delft qui avait des intérêts chez P.Buhan et Cie depuis 1901. Or en 1928, Calvé-Delft s'associe à Margarine-Unie qui, au même moment, devient la branche hollandaise du trust : Unilever N.V. En 1930, la NOSOCO passe sous le contrôle de la firme commerciale d'Unilever, la United Africa Co. C'est une histoire un peu similaire que celle de la Compagnie du Niger français. En 1913, des actionnaires de la Société anglaise Niger Company United reprennent au Soudan les intérêts d'une petite maison commerciale créée par deux anciens agents Devès et Chaumet : Carrié et Dabrigeon (cf p.445). Or en 1920, la Société est acquise par Lever Bros. En 1925, la Compagnie du Niger français émet 15.850 actions en échange des intérêts de John Walkden et en 1926, 8.500 actions nouvelles pour reprise de "The Continental and Overseas Trading Co" qui avait la majorité dans la Compagnie française de la Côte d'Ivoire créée en 1911 à Grand Bassam (371). En 1930, la Compagnie du Niger français passe aussi sous contrôle de la United Africa Co. Avec la NOSOCO au Sénégal et en Guinée portugaise et la Compagnie du Niger français dans les pays de la boucle du Niger et en Guinée française, Unilever sera donc présent dans toutes les colonies françaises productrices d'arachide

Par leur implantation dans tout l'Ouest africain et l'importance de leurs activités, deux sociétés, la C.F.A.O. et la S.C.O.A. dépassent toutes les autres. Fondée en 1887,au capital de 7 millions, par F.Bohn, la C.F.A.O. est cependant une "vieille maison" puisqu'elle succède aux Etablissements Verminck installés sur la côte d'Afrique depuis 1854, lesquels ont cédé la place en 1881 à la Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique (cf p.367). Dès la fin du XIXème siècle, sa sphère d'action s'étend du Sénégal à la Côte d'Ivoire où en 1898, la Société acquiert les Etablissements de l'ancienne "Société française de la Côte d'Ivoire" et ceux de Swanzy. La firme dont le siège est à Marseille possède alors des succursales à Paris, Bordeaux, Liverpool et Manchester. En 1907, elle s'installe au Dahomey, en Nigéria et au Soudan. En 1913, le capital passe à 25 millions. La Société qui emploie dans ses

(371) Histoire du Groupe Unilever. Document intérieur, ronéotypé de la maison Astra Calvé.

comptoirs plus de 250 européens, développe ses représentations de marques et ses activités techniques et tente, après 1920 à Latmengué, la première grande expérience de culture mécanisée (cf p.516). L'autre grande société présente dans toute l'Afrique occidentale, la Société commerciale de l'Ouest africain (S.C.O.A.) est beaucoup plus récente. En 1907, elle est fondée par des dissidents de la C.F.A.O. aidés par des capitaux suisses et de nombreux petits porteurs français. Elle développe régulièrement son aire d'action géographique en même temps qu'elle augmente son capital : 18 millions en 1919, 30 en 1920, 50 en 1925, 157,5 en 1929 ! Elle possède alors en Afrique occidentale, 22 comptoirs et 166 factoreries.

Grandes ou petites, ces maisons de commerce ont à peu près la même organisation héritée d'une pratique déjà longue (cf p.368). Avec les progrès de la culture de l'arachide et la montée de la concurrence, comptoirs, factoreries et opérations se multiplient et les effectifs des employés européens s'étoffent ; ce qui pose le problème du recrutement : "Le meilleur est celui qui porte sur les hommes de 25 ans qui ont fini leur service militaire" (372). En général, ils proviennent des régions rurales du Sud-Ouest : Ariège ou Gers, "de ces villages de Gascogne où l'on n'ouvre la porte qu'à ceux qui savent dire bonjour en woloff" (373). Mais ils sont souvent aussi originaires de la province natale d'un Directeur ou d'un chef de comptoir. Dès la fin du XIXème siècle, l'Union coloniale reçoit de nombreuses demandes et organise des cours à l'usage des candidats aux emplois coloniaux privés. En général, l'impétrant passe un petit examen : langues, mathématiques, géographie sont au programme, mais on le juge surtout sur sa tenue physique et morale : sur son "pedigree" (374). Après agrément, le débutant signe un contrat aux termes duquel la maison avance les frais de voyage aller dont elle se remboursera par une retenue mensuelle durant la première année. Si l'employé ne fait pas l'affaire, il perd le droit au retour,

---

(372) Aspe Fleurimont . Les employés coloniaux de nos possessions d'Afrique. Quest.diplom.et col. Janv-juin 1903, pp.771-783.

(373) Vézia (H). Bordeaux et la côte occidentale d'Afrique. Parution "Le rayonnement de Bordeaux", 1948.

(374) Charbonneau (J.et R). Marchés et marchands d'Afrique noire. Paris, "La colombe", 1961, 150 pp. cf p.63.

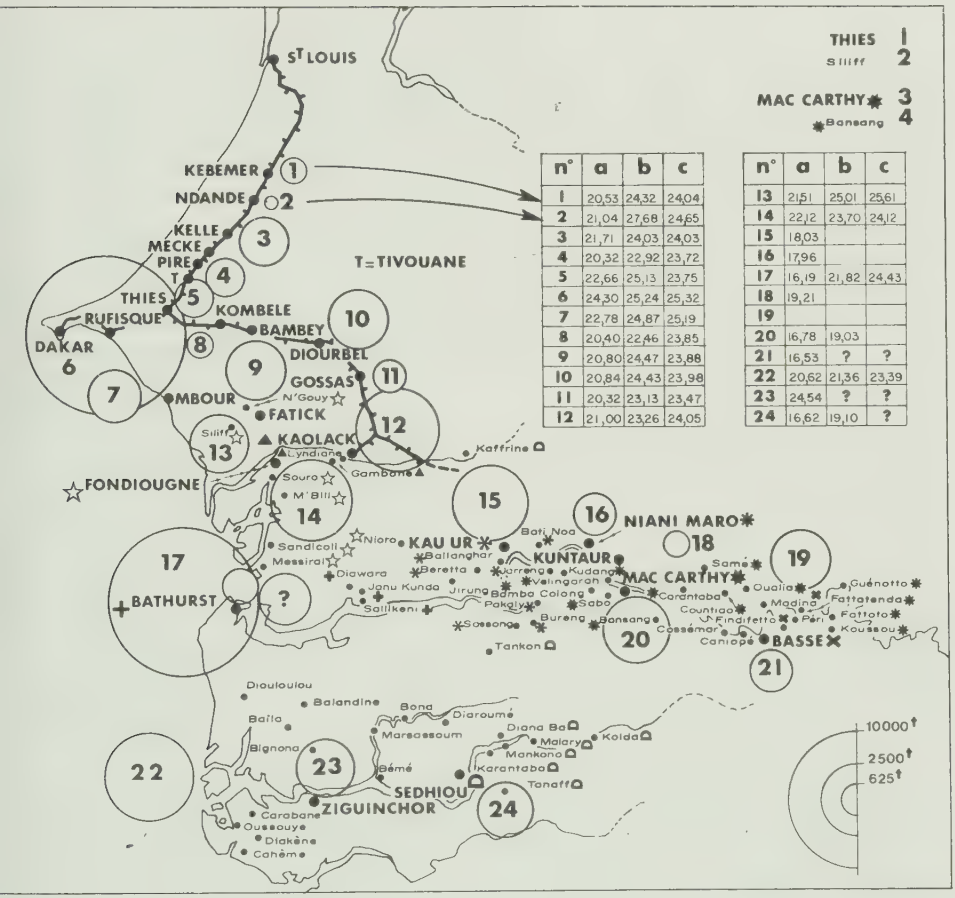

n°	a	b	c
1	20,53	24,32	24,04
2	21,04	27,68	24,65
3	21,71	24,03	24,03
4	20,32	22,92	23,72
5	22,66	25,13	23,75
6	24,30	25,24	25,32
7	22,78	24,87	25,19
8	20,40	22,46	23,85
9	20,80	24,47	23,88
10	20,84	24,43	23,98
11	20,32	23,13	23,47
12	21,00	23,26	24,05

n°	a	b	c
13	21,51	25,01	25,61
14	22,12	23,70	24,12
15	18,03		
16	17,96		
17	16,19	21,82	24,43
18	19,21		
19			
20	16,78	19,03	
21	16,53	?	?
22	20,62	21,36	23,39
23	24,54	?	?
24	16,62	19,10	?

(Il faut lire KHOMBOLE et non KOMBELE).

Figure 130 : La traite de l'arachide en Sénégambie par la maison Maurel et Prom pour la campagne 1911-1912. (D'après les archives de la maison).

N°1 à 24 : Commercialisation des principaux comptoirs et factoreries : 1) Kebemer 2) Ndandé 3) Kelle 4) Mecké 5) Pire 6) Exportations du comptoir de Rufisque 7) M'Bour 8) Khombole 9) Bambey 10) Diourbel 11) Gossas 12) Kaolack 13) Fatick 14) Foundiougne 15) Kau Ur 16) Niani Maro 17) Exportations du comptoir de Gambie 18) Kuntaur 19) Cualia 20) Mac Carthy 21) Basse 22) Exportations du comptoir de Casamance 23) Ziguinchor 24) Sédhiou..

a) Prix d'achat au producteur (francs au quintal) b) Prix de revient au port c) Prix de réalisation.

1) Thiès : comptoir 2) Siliff opération 3 et 4 Exemples de dépendance entre un comptoir (Mac Carthy) et une opération (Bansang).

s'il fait ses trois ans, on lui remboursera les frais de l'aller et on lui paye le retour (375). Il est en général peu rémunéré à ses débuts, 150 à 200 frs par mois en moyenne avant 1914, mais il perçoit éventuellement des gratifications indexées sur le montant des bénéfices du comptoir (376). Une partie de ces sommes est épargnée pour l'intéressé par la Société, le reste est délégué à la famille. Tout le personnel des factoreries et comptoirs est défrayé des frais de logement et de nourriture, ces derniers sont assez élevés : 2,61 frs par repas pour Maurel et Prom en 1912. Dans les établissements où il y a plusieurs employés, "l'on voit le chef de groupe un personnage considérable, parfois décoré et ayant des appointements aussi élevés que ceux du Gouverneur, assis à une table de 18à20 couverts, sa femme préside assise en face de lui... tout le monde se trouve à son rang hiérarchique, chacun prend part à la conversation avec une discrétion et un tact remarquables" (377). Cependant à table, la détente est rare, "malheur au jeune employé qui arrive en tenue débraillée et est en retard... il prend le repas là où il était" (378). L'apprentissage commercial est rude... il se fait en général au comptoir principal ou dans les grandes factoreries. Il n'est pas question pour ces employés de profiter des distractions de la colonie européenne : "Elles sont réservées aux fonctionnaires qui jouissent d'une grande liberté". D'ailleurs les agents des maisons de commerce considèrent d'un mauvais oeil ceux de leurs collaborateurs qui se mêlent à cette vie de plaisir (379). Au total, "un régime plus dur peut-être que le régime militaire". Beaucoup sont vite rebutés : ils abandonnent ou essaient de trouver chez des concurrents une situation plus avantageuse. Dans l'ensemble, moins de 50 % des recrues continuent de faire carrière dans la maison. Alors ils sont affectés à une petite factorerie de brousse : la vie est consacrée uniquement au travail, au labeur acharné de l'achat de

---

(375) Ce système permettait d'éviter dans une certaine mesure que certains ne fassent un séjour de quelques mois aux frais de "la princesse".

(376) En 1912, les appointements variaient chez Maurel et Prom de 2.400 frs par an environ pour un débutant à 12.000 frs pour un chef de comptoir. La même année, pour le comptoir de Gambie qui a fait un bénéfice net de 228.374,31 frs, 16.900 frs de gratification ont été accordés au personnel. Cf Rapport de M.Orcel pour la campagne 1912-1913, doc.cit.

(377) Mangin (Col.Ch). Le recrutement des troupes noires et l'essor économique de l'A.O.F. Bull.Soc.Géog. Paris, 1912, pp.73-106, cf p.90.

(378) Charbonneau (J.et R). ouv.cit. p.63.

(379) Sableau (M). Comment tenter sa chance au Sénégal. Le Monde col.ill. sept.1926, pp.204-205.

l'arachide : on ne connaît ni dimanche ni fêtes. Contents de tous les profits, ces "mange mil" (380) sont capables d'un véritable héroïsme à leur manière pour faire prospérer la maison qu'ils représentent, courageux et naïfs, durs à la peine et insouciants (381). Au sein de la même maison, d'un comptoir à l'autre, existe une émulation parfois excessive entre "agents dont l'intelligence commerciale est parfois si bornée qu'ils en sont à considérer en ennemi le comptoir de leur propre maison établi soit à Thiès, à Tivaouane ou ailleurs" (382). Un tel comportement, la solitude, le climat, le surmenage aigrissent les caractères, expliquent les petites brouilles (383). Souvent la tension est vive entre fonctionnaires et commerçants. Les premiers reprochent aux autres leur cupidité et leur aveuglement : "Arachide, qui aurait pu penser qu'avec ton air modeste et avant de devenir fromage ou beurre de provenance garantie, tu ferais dire tant de bêtises à des gens qui se croient si intelligents" (384). Ils déplorent aussi la "suffisance des agents généraux des quatre ou cinq maisons de commerce de Bordeaux qui pensent que le Sénégal est une colonie bordelaise... qui considèrent avec mépris ceux qui n'achètent ni ne vendent d'arachides ou n'ont pas l'intention d'emprunter de l'argent à un taux déraisonnable et prétendent que les Gouverneurs sont entre leurs mains à cause de leurs dettes et que le Ministre avant de nommer les fonctionnaires demande l'avis de la Chambre de commerce" (385). En contre partie, les commerçants dénoncent les ingérences "dangereuses de l'Administration dans les affaires commer-

---

(380) Le terme "mange mil" faisant allusion aux petits oiseaux qui fondent sur les récoltes, évoque soit le grand nombre des traitants qu'attire l'arachide, soit plutôt l'appât du gain qui les caractérise.

(381) Rouch (J). Sur les côtes du Sénégal. ouv.cit. p.60.

(382) Arch.Nat. Dakar, série non classée. Cercle du Sine Saloum. Lettre de l'Administrateur Noirot à M.le Gouverneur du Sénégal et dépendances, Foundiougne 18 déc.1893. On trouve justification d'une telle remarque dans les archives Maurel et Prom. Dans une lettre du 19 juin 1895 à M.Guiraud, E.Maurel regrette : "La maison de Rufisque fait supporter aux agents de la ligne un déchet exagéré ! C'est un procédé peu honnête. Je suis peiné de voir que des choses semblables puissent se passer chez nous". Dans son rapport de fin de traite 1911-1912 (1er mai 1912), le chef du comptoir Maurel et Prom de Gambie, J.Orcel se plaint de la concurrence des traitants installés sur le tronçon Thiès-Kayes qui vient d'être achevé (Or parmi ces derniers, les agents du comptoir Maurel et Prom de Kaolack sont des plus actifs!!!).

(383) Lebel (R). L'Afrique occidentale dans la littérature française. Paris, Larose, 1925, 277 pp. cf p.63.

(384) Arch.Nat. Dakar, série non classée. Cercle du Sine Saloum, let.cit.

(385) Rouch (J). ouv.cit. p.38.

ciales (386), surtout depuis la guerre par le truchement des S.P., déplorent l'inertie des services et se plaignent constamment de l'attitude hostile des administrateurs et de nombreux magistrats (387). "L'Administration ne doit pas s'immiscer dans le commerce : son rôle est de faire produire" (388).

Si pour les non initiés, toutes les maisons se ressemblent, il est bien évident que la politique commerciale suivie varie beaucoup de l'une à l'autre. Les anciens Bordelais considèrent en général que tant l'achat des produits que la vente des marchandises constituent des opérations distinctes qui doivent chacune rapporter bénéfices. Les employés de ces maisons reçoivent en général des instructions fermes : à l'achat de l'arachide, ils ne doivent pas dépasser certains cours fournis par leur maison au regard de la cote en Europe : ils doivent s'abstenir plutôt que d'acquérir les arachides à un prix non rémunérateur. Les agents doivent estimer au plus juste l'assortiment de marchandises dont ils auront besoin afin de limiter les invendus et de prévenir les pertes et n'accorder qu'avec rigueur des crédits d'hivernage. Par contre, de nouvelles maisons désireuses d'acheter de grosses quantités d'arachide pour honorer les contrats font souvent de la surenchère et acceptent de majorer les cours d'achat. Mais les plus grandes modifications dans les conceptions commerciales sont introduites par les deux grandes maisons non bordelaises : C.F.A.O. et S.C.O.A. Frédéric Bohn le fondateur

---

(386) Séance du 12 février 1920. Section de l'Afrique occidentale de l'Union coloniale.

(387) De très nombreux incidents ont lieu après la guerre (1919-1920) lorsque l'Administration veut faire appliquer la loi du 20 avril 191 sur la spéculation illicite. Les enquêtes sur les maisons de commer ce se sont multipliées. La large publicité faite à quelques affaire a fait porter une suspicion générale sur le commerce qui a accusé certains magistrats de s'occuper davantage de politique que de justice ! Entre autre exemple, signalons qu'au début de 1919, deux agents Maurel et Prom ont été condamnés à 6 mois de prison ferme et 10.000 frs d'amende pour avoir vendu dans la même journée deux fez à des prix différents. Le commerce estime le jugement abusif et ses considérations injurieuses pour la maison et le commerce en A.O.F. La cour d'appel de l'A.O.F. infirme le jugement. Une campagne de presse s'est d'ailleurs déchainée contre le commerce dès 1915 : "De très jeunes hommes valides employés des firmes étaient mis en sursi d'appel pour organiser la vie chère aux Européens et aux indigènes" Lettre du député Blaise Diagne publiée par la "Presse coloniale" du 19 mai 1915.

(388) Bain.La liberté du commerce dans la Haute-Volta. Le Monde col.ill. janvier 1925, p.9.

de la C.F.A.O. apporte beaucoup d'idées originales au commerce africain. Il soutient tout d'abord que pour réussir dans un pays, il faut y mettre de l'argent (389) : la maison investit dans toute l'Afrique occidentale et ses comptoirs passent pour disposer de "crédits illimités" (390). Avec l'aide de la Banque du Sénégal, la C.F.A.O. essaie, surtout après 1890, de généraliser les transactions contre espèces, ce qui rend le vendeur plus libre de ses achats que dans le troc et lui permet l'épargne. Mais surtout, Frédéric Bohn envisage les moyens de commercer avec des gens qui ne possèdent rien ou presque. Il n'existe qu'une solution : payer le plus cher possible aux Noirs leurs produits et leur vendre les marchandises le plus bas possible. Très vite, la Société acquiert une réputation particulière : "La C.F.A.O. passe pour travailler comme les banquiers à des taux de bénéfices très réduits, cela n'est possible que lorsque l'on brasse des affaires plus importantes que celles du Sénégal" (391). La C.F.A.O. a pour principe de faire des produits du pays un article de réclame pour ses ventes de marchandises (392). Pour la S.C.O.A. aussi, il s'agit "d'allier les progrès du bien être des indigènes et les intérêts des capitalistes français"(393). La Société pratique une politique de rotation rapide des stocks de marchandises : elle consent des sacrifices sur les produits. Du fait de l'apport régulier de souscriptions, le capital de la Société ne cesse de croître et jusqu'en 1928, elle annonce des bénéfices nets en progrès réguliers, ce qui permet le versement annuel de dividendes appréciables.

Par delà ces conceptions commerciales souvent divergentes, les plus anciennes sociétés,en tout cas les plus puissantes, ont la crainte de la concurrence. Elles essaient par entente de créer une situation de monopole que les non affiliés, les "dissidents" seront obligés d'accepter. Entre 1885 et 1890, elles ont mis sur pied, à l'image de l'ancienne entente de Casamance (cf p.521) une "Société de participation".

---

(389) Quinz.col. 10 mars 1899 : Le succès de la C.F.A.O., pp.132-133.

(390) Arch.Nat. du Mali-Bamako, série 1 Q commerçants : Cercle de Bamako. Renseignements confidentiels sur les maisons de commerce, par l'Administrateur du cercle, le 18 février 1907.

(391) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel à M.Sambain, Bordeaux le 19 décembre 1894.

(392) Arch.Maurel et Prom, succursale de Gambie. Rapport cité de M.Orcel sur la campagne 1912-1913.

(393) Anonyme : La S.C.O.A. au Togo. Le Monde col.ill. fév.1927, p.30.

Maurel et Prom, Maurel frères, Buhan et Teissère et la C.F.A.O. en sont les membres actifs (394). L'accord prévoit pour les différentes régions productrices un partage des achats selon un quota de parts déterminées à l'avance, la fixation des prix et une politique commune vis-à-vis des "dissidents". Localement, la Société peut passer des accords avec les principaux d'entre eux : "MM.Delmas et Clastres nous proposent d'entrer dans notre Société... à St-Louis et Rufisque, ceci aurait pour avantage de régulariser les cours en supprimant leur concurrence (395) et nous faisons des ouvertures vers Vézia et Chavanel pour essayer d'amener leurs graines à la Société en leur consentant une commission d'achat de 50 à 75 centimes" (396). En fait, ces tentatives sont le plus souvent vouées à l'échec, du fait de l'apparition constante de nouveaux concurrents ou de l'intervention de commanditaires qui passent contrat avec des dissidents (397). Ainsi en 1894-1895, la Société ne peut s'entendre avec Delmas et Clastres car cette maison a des liaisons avec Assémat frères qui eux-mêmes ont des contrats avec des huiliers du Nord : pour les réaliser, ils consentent des prix à l'achat plus avantageux : "A Rufisque, alors que le prix fixé pour le partage est de 18 frs, le cours monte à 18,50 : nous sommes persuadés de perte" (398). Cette concurrence sera accrue, après la guerre de 1914-1918 du fait de l'introduction du camion qui permet de démarcher directement les producteurs et rend le respect d'éventuels accords illusoire. En fait, le système ne tient qu'en Gambie où au moment de la crise en 1930, existe encore une "participation" qui associe six maisons de commerce (399). Partout ailleurs, dans la plupart des cas, des accords de circonstance sont passés "sur le terrain" par les agents des principales firmes mais ils ne parviennent que rarement à

---

(394) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel, Bordeaux le 5 nov.1894 : "Nous allons nous concerter cette semaine avec les autres maisons au sujet des conditions dans lesquelles pourra se faire la traite". Voir aussi lettre du même, 19 nov.1874.

(395) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel à M.Bohn (CFAO), 17 nov.1894

(396) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel à M.Sambain, 19 nov.1894.

(397) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'E.Maurel à M.Guiraud, 5 juin 1895 : "Il ne faut pas espérer supprimer la concurrence, ce serait folie de le tenter".

(398) Arch.Maurel et Prom. Lettres d'E.Maurel, 19 nov.et 25 déc.1894.

(399) Arch.Maurel et Prom. Règlement du comptoir de Gambie, 31 août 1930. Il s'agit de l'U.A.C. (United Africa Co), Maurel et Prom, Maurel frères, le Commerce africain, la C.F.A.O. et Vézia.

réaliser un "front commun". En fait, l'entente la plus solide entre maisons se manifeste en métropole, au niveau de la défense de la profession à l'Union coloniale d'abord et au sein du "Syndicat de défense des intérêts sénégalais" créé à Bordeaux pendant la guerre, lequel devient en juillet 1930 le Syndicat de défense des intérêts de la Côte occidentale d'Afrique (Syndicoa).

b) Les intermédiaires indépendants français, les Libano-syriens et les traitants africains.

Bien que la politique des principales maisons de commerce les condamne du fait de la concurrence et de la précarité des ententes à être partout où se vend de l'arachide, une part seulement des graines qu'elles acquièrent est achetée directement aux producteurs par leurs agents. Le reste qui représente souvent l'essentiel, est acquis par le canal d'intermédiaires. Ce sont tout d'abord les indépendants français ou "outsiders" dont le nombre s'accroît considérablement après 1885. La mise en place de l'Administration coloniale garante de paix et de sécurité détermine de nombreux jeunes hommes à tenter leur chance dans le commerce. Beaucoup d'entre eux ont acquis dans les firmes l'expérience indispensable (400) et surtout y ont noué des relations avec des traitants africains qui travailleront pour eux. A l'origine, les grandes maisons de commerce s'irritent des nombreuses défections dans leur personnel mais dès 1890-1895, elles se rendent compte que la tendance à vouloir être présentes partout les conduit à la ruine, les charges en personnel européen deviennent trop lourdes : "L'abus de frais excessif de personnel est une plaie du commerce sénégalais" (401). Alors, les firmes craignent moins le départ de leur personnel car, au niveau des intermédiaires, la concurrence est devenue rude : "Le temps me paraît passé où tous les employés des maisons de commerce trouvaient avantage à s'établir à leur compte, assurés qu'ils étaient de pouvoir gagner 2 ou 3 frs par 100 kgs" (402). Aussi acceptent-elles de traiter avec ces indépendants qui leur livrent les graines au prix de demi-gros :

---

(400) Sonolet (L). L'Afrique occidentale française. Paris, Hachette, 1912, 255 pp. "Le meilleur moyen d'apprendre le commerce colonial est d'être au service d'une grande compagnie", cf p.162.

(401) Arch.Maurel et Prom : Lettre d'E.Maurel à M.Sambain à St-Louis, Bordeaux, 20 avril 1895.

(402) Arch.Maurel et Prom : Lettre d'E.Maurel à M.Guiraud, le 20 avr.1895.

"Aujourd'hui que la concurrence est libre sur le détail, nous avons intérêt à nous servir de petits faiseurs pour acheter puisqu'ils sont mieux organisés que nous, plus actifs et plus habiles. Lorsqu'ils vendent à 18 frs, c'est un prix définitif. Par contre, les prix des graines livrées par nos agents sont majorés par des pertes imprévues" (403). Il est de fait que ces commerçants ont une grande efficacité. Ils travaillent dans une région limitée, ce qui leur permet de surveiller de près leurs traitants, leurs frais sont très réduits : ils vivent durant la traite dans une baraque en bois qui leur sert de magasin à marchandises. Ils ne peuvent en général faire l'avance des sommes élevées que nécessitent leurs achats, aussi travaillent-ils par l'intermédiaire des banques qui en principe leur renouvellent les crédits en plusieurs mensualités sur le vu des quantités déjà achetées. Dans certaines circonstances, ces indépendants acceptent d'acheter au nom d'une firme qui leur prête soit en argent, soit en marchandises, la somme nécessaire à l'acquisition d'un tonnage déterminé. L'outsider est alors rémunéré par un fixe plus une commission. Tous ces intermédiaires manifestent de grandes qualités de ténacité, d'endurance physique au cours des longs mois de la traite : "Pour gagner à ces conditions, il faut être très actif, ordonné, économe, ne pas se laisser voler ni dévorer par les frais de sous-traitants, manoeuvres, pertes des sacs..." (404).

Après la guerre de 1914-1918, l'usage du camion accroît le rôle de ces intermédiaires mais aggrave la concurrence qui règne entre eux. Le véhicule permet en effet de démarcher le producteur jusque chez lui et d'y obtenir de bonnes conditions car ce dernier perd l'habitude de se rendre à l'escale. Mais l'utilisation des véhicules coûte cher et surtout favorise à l'excès la concurrence des Libano-syriens. C'est vers 1890 qu'arrivent à Saint-Louis les premiers de ces nouveaux immigrants, où ils accaparent le commerce de détail. En 1912, ils sont au nombre de 200 (405). C'est dans l'après-guerre que leur nombre croît rapidement.

---

(403) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'Emile Maurel à Ernest Maurel, Bordeaux, le 5 avril 1895.

(404) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'Emile Maurel à M.Guiraud, Bordeaux le 4 mai 1895.

(405) Anfreville de la Salle (Dr). Les étrangers au Sénégal. art.cit. p.318.

du fait du mandat français sur la Syrie et le Liban, ils ne sont pas considérés comme étrangers au sens propre et peuvent s'installer facilement au Sénégal. Alors, comme le craignait Anfreville de la Salle, cette colonie "s'attaque" à la traite des arachides tandis que ses effectifs croissent rapidement : 1035 en 1922, 2000 environ en 1930 (406). Rapidement ces Libano-syriens s'insèrent dans le circuit. Intermédiaires nés, ils s'installent dans les points de traite les plus reculés, au contact du producteur. Leur mode de vie simple, emprunté au pays, la pratique de la religion musulmane pour beaucoup, la connaissance rapide de la langue wolof pour certains en font les concurrents directs des traitants africains. Ils commencent modestement par de petits achats au détail qu'ils cèdent à des indépendants ou des maisons qui leur font des avances sur marchandises ou en espèces. A partir de 1925 surtout, beaucoup de ces Libano-syriens acquièrent un camion qui leur permet de démarcher chez le producteur et souvent d'acheter au-dessous des cours pratiqués dans les escales. Ils concurrencent durement les traitants africains et les évincent parfois en les reléguant au rôle de sous-traitants à leur service. Ce dynamisme ne va pas sans susciter des conflits. Depuis la fin de la guerre, les principales firmes protestent contre les tolérances accordées aux Libano-syriens qui font du commerce "sans en supporter les charges légales et qui se livrent à des opérations douteuses sans que l'Administration intervienne" (407).

Le monde des traitants africains est fait d'un grand nombre de commerçants occasionnels, à la situation instable. Avec la crise des Rivières du Sud et l'effacement de Saint-Louis, le rôle des mulâtres s'affaiblit, par contre Wolof et Dioula entre autres, se font volontiers traitants. En principe, cet intermédiaire achète l'arachide au détail au producteur pour le compte d'une maison à laquelle il est lié par contrat. Il s'engage à n'acheter que pour elle, une certaine quantité d'arachide à un prix fixé. La maison fournit les avances en espèces ou, si le traitant possède une boutique, prête des marchandises. Ce dernier

---

(406) Desbordes (J.G). L'immigration libano-syrienne en A.C.F.

(407) Voir les nombreuses protestations de l'Union coloniale, par exemple lors de la séance du 11 mars 1920 où le problème de la disette est abordé : "A Dakar, Rufisque etc... les Syriens achètent tout ce qu'ils trouvent et stockent. Ils n'affichent pas les prix mais ne sont pas poursuivis". Dans sa séance du 8 janvier 1931, elle rappelle qu'elle a souvent demandé des restrictions à l'immigration syrienne.

est rémunéré selon diverses formules. Les traitants fidèles et bien connus d'une maison touchent des appointements fixes, opèrent et logent dans une "case" appartenant à la maison, sont défrayés des dépenses de nourriture et touchent une commission très variable : 0,50fr les 100 kg vers 1900 (408) à 2 frs à la veille de la crise. Dans d'autres cas, le traitant considéré comme gérant d'une "opération" achète des produits et vend des arachides, reçoit un salaire fixe pour la période de la traite : en 1930 en Casamance, Maurel et Prom donnent 500 à 600 frs par mois pour les postes les plus importants, 300 à 400 frs pour les autres (409). Dans beaucoup de cas, le traitant opère à ses risques et périls ; il doit livrer à prix fixe et acheter au cours le plus avantageux afin de retirer un bénéfice. Le prix de livraison qu'il a accepté est calculé selon des formules diverses. "Le gérant" se contente d'appliquer le prix pratiqué dans l'escale où il se trouve. Par contre pour le traitant libre, il s'agit de livrer les graines au "secco" de son commanditaire, il est alors comme l'indépendant français ou le Libano-syrien, une sorte de demi-grossiste. Mais avant la crise, cette formule est assez rare car peu nombreux sont les Africains dont l'audience commerciale permet d'importants achats. En tel cas, les maisons qui doivent faire d'importantes avances demandent des garanties ; ce sont le plus souvent des hypothèques sur les biens immobiliers du traitant. Dans la plupart des cas, ces traitants sont choisis pour leur influence sur les producteurs : ils sont parents de chefs ou producteurs importants eux-mêmes, peuvent offrir la caution des récoltes de leurs champs (410). Avec le rôle croissant des Libano-syriens, surtout après 1925, beaucoup de ces traitants africains durement concurrencés, sont obligés d'abandonner ou de devenir des "sous-traitants" au service de ces nouveaux commerçants, ce qui ajoute un intermédiaire supplémentaire dans la chaine commerciale qui relie le producteur à l'exportateur.

---

(408) Perruchot. art.cit. pp.385-405, cf p.399.

(409) Arch.Maurel et Prom. Règlements de Casamance, campagne 1930-1931, 31 octobre 1931. Au même moment, un agent européen comme celui de Bignona touche 2,100 frs de salaire par mois, auquel s'ajoute la nourriture, 15 à 16 frs le repas, les primes éventuelles et les frais de voyage pour congé en France.

(410) Arch.Maurel et Prom. Lettre d'Emile Maurel, 5 avril 1895 : "Massamba Aram étant propriétaire cultivateur et pas seulement traitant, pouvait nous livrer une partie de sa récolte en paiement d'avances non remboursées".

Par contre, après la guerre ont presque complètement disparu les entremetteurs ou "maîtres de langue" qui étaient utilisés traditionnellement par les maisons pour démarcher les producteurs, les tenir au courant des cours et leur conseiller la pratique de la boutique de la firme qu'ils représentaient. La multiplication des escales que les vendeurs ont pris l'habitude de fréquenter, où ils peuvent se tenir au courant des prix pratiqués par les différents acheteurs, condamne ces rabatteurs.

2) L'organisation matérielle de la traite : un commerce libre à vocation européenne.

C'est en général en novembre, après séchage et battage de l'arachide, que débute la traite. Mais aucun règlement n'en fixe l'ouverture ; aussi, surtout dans le Sine Saloum, de nombreux navétanes, pressés de rentrer chez eux, vendent prématurément un produit encore humide. C'est seulement à partir de décembre que les transactions deviennent très actives. En fin du mois de février, la "fièvre" commence à tomber et jusqu'à mai, ce ne sont plus que de faibles tonnages de graines qui sont acquis par les traitants.

a) Le producteur chez le traitant.

Le coeur de la traite est une période d'intense animation, une sorte de fête. C'est la morte saison agricole, le temps du commerce mais aussi celui des voyages et des visites aux parents. Alors les longues colonnes de chameaux des Maures, des petits ânes gris au dos marqué d'une croix noire et des boeufs porteurs chargés sur les flancs de sacs d'arachide et encouragés par les cris et les coups de bâton, cheminent au long des pistes poussiéreuses vers l'escale où se tiennent les traitants. L'on arrive à destination le soir afin d'être sur place dès le petit matin, à l'heure où les factoreries vont ouvrir. Pour beaucoup, l'acheteur est imposé : on se rend à la boutique du traitant qui a consenti les prêts d'hivernage, qui détient en gages les bijoux de la famille et qui a prêté les sacs pour le transport. Pour d'autres, libres de leur choix, la décision de vendre n'interviendra qu'après de longues palabres sur les prix offerts par les différents traitants. Accord étant réalisé, les opérations de vente commencent : le traitant et ses aides mesurent

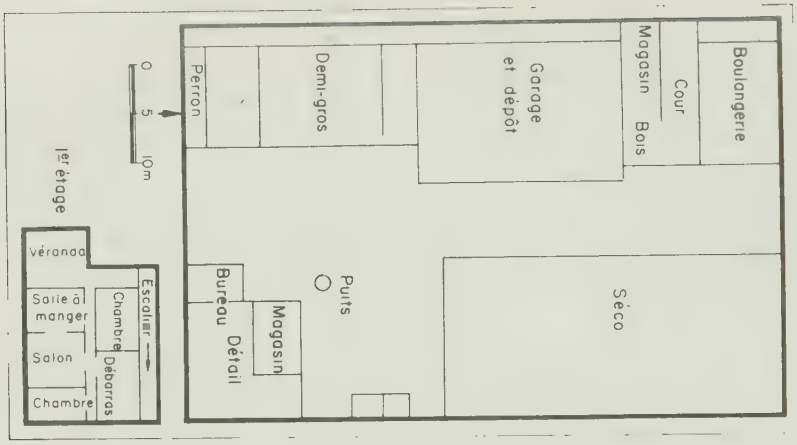

Figure 131 : Plan de l'immeuble principal de la maison Maurel et Prom à Diourbel en 1913. La superficie du terrain est de 2640 m2, celle des constructions de 460 m2.

(Arch.Maurel et Prom, Bordeaux. Copie des titres fonciers, livre B, octobre 1913).

ou pèsent les arachides apportées par le producteur (411). Chaque peste est vérifiée, puis enregistrée et le vendeur reçoit un "bon pour" figurant la somme due. Alors les sacs d'arachides sont vidés par les manoeuvres dans le "secco" du traitant où bientôt ils s'entassent en énormes pyramides surveillées par des gardiens. Dans le même temps, le vendeur passe à la caisse de la boutique : dès la fin du XIXème siècle, le troc a été abandonné. Jusqu'en 1914, on le paye en numéraire, la pièce de 5 frs étant le signe le plus utilisé. Avec la guerre sévit une grave pénurie d'espèces métalliques: à partir d'août 1914, les envois de monnaie divisionnaire ont été suspendus. Il faut que la Banque d'Afrique occidentale émette des billets de 5 frs. Bientôt les bons du Trésor de 1 fr.

(411) Un décret du 24 déc.1886 a rendu obligatoire l'emploi du système décimal dans les transactions commerciales. Dès la fin du siècle, l'usage le plus général est l'achat au poids bien que localement la mesure à la tine et à l'estagnon (bidon d'essence contenant environ 7 kgs) soit couramment utilisée. En Gambie, l'achat se fait au boisseau de 12,500 kgs.

et de 0,50 fr remplacent les pièces. Or les producteurs sont très hostiles à cette monnaie de papier qui est vite détériorée et facilement détruite par les termites ou les incendies de cases. C'est seulement après 1921, l'inflation aidant, que le paysan accepte volontiers les billets (412).

Dès qu'il a reçu son argent, le vendeur endetté rembourse les prêts ou avances qui lui ont été consentis. Mais surtout, il retire du gage les bijoux en or ou en argent qu'aux mauvais moments de la "soudure" ou à l'occasion d'une dépense imprévue, il a mis en dépôt chez le commerçant. Ce dernier, après inscription sur un registre spécial, les a conservés jusqu'à la traite dans un coffre en maçonnerie à porte métallique. Les gages sont rendus moyennant paiement d'un intérêt de 50 % dans la plupart des cas ! Avec l'argent restant, le vendeur fait ses achats au comptoir marchandises. Les tissus, guinées et pagnes surtout, la verroterie et les "parures", les colas, le sel, le sucre, le tabac en feuilles, les allumettes et les articles ménagers constituent les articles les plus demandés auxquels s'ajoutent en pays sérer et en Casamance, les divers alcools. Après la guerre, les conserves, tomate surtout, la petite quincaillerie, le pétrole et quelques matériaux font partie de l'inventaire de la factorerie. Par contre, dès avant la Convention de Saint Germain (413), le décret du 8 juillet 1919 interdit l'importation d'alcools de traite : dans l'ensemble, la vente de ces boissons régresse régulièrement (414). Si la campagne a été bonne, le vendeur repart chez lui avec un reliquat d'argent qu'il garde pour la mauvaise période ou pour les dépenses de prestige : "achat" des femmes, cérémonies etc... Attiré par l'ambiance de fête et par les interminables palabres, le vendeur reste souvent plusieurs jours à l'escale ! Le premier, lors de la vente de ses graines, il est souvent nourri par le traitant qui lui fournit du riz ou du mil, un peu de poisson ou une boite

---

(412) Cette "crise de la monnaie en Afrique occidentale" est évoquée régulièrement à partir de 1916, lors des réunions de l'Union coloniale. Durant la séance du 15 avril 1920, le Président de la Section de l'Afrique occidentale, Léon Prom présente un bon résumé de la question (cf C.R. des travaux de l'année 1920, pp.171-175).

(413) Convention internationale du 10 septembre 1919.

(414) La consommation d'alcool en A.O.F. passe de 85.594 hl en 1910 à moins de 30.000 en 1920 et à moins de 12.000 en 1928 (vins et bière non compris). D'après les chiffres fournis par l'Union coloniale et le Bull.Mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F.

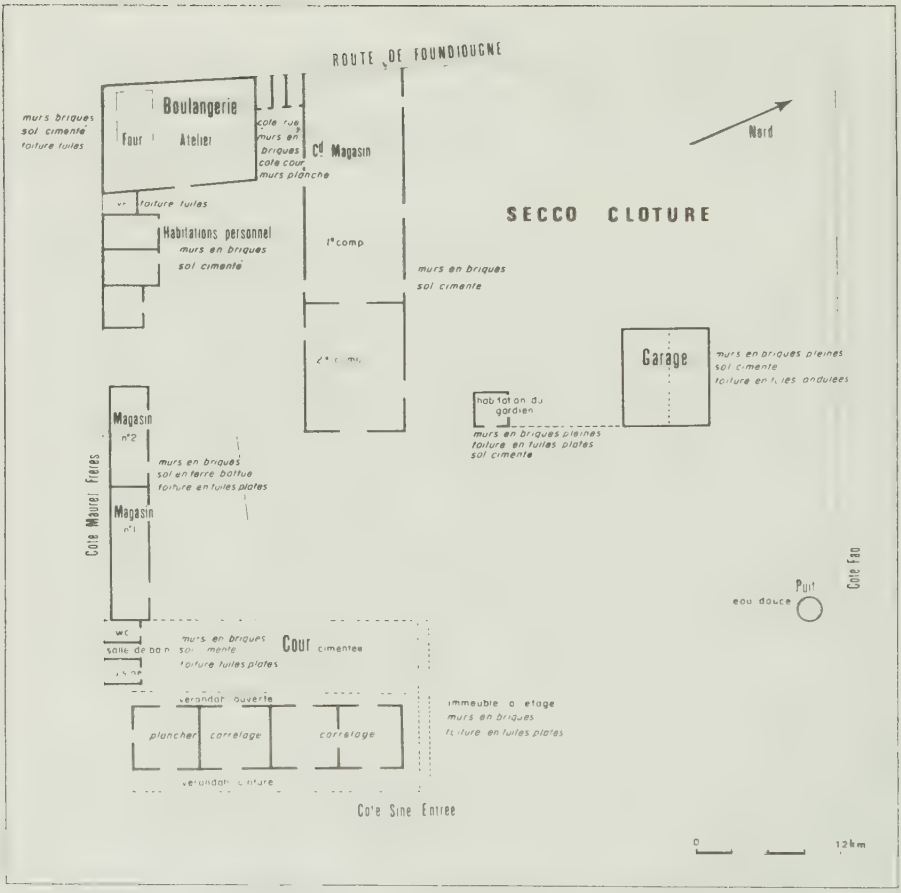

Figure 132 : Plan du comptoir principal de la maison Maurel & Prom à Fatick vers 1930 (lot cadastral n° [illegible]).
(D'après les archives Maurel et Prom, biens immobiliers après 1929).

de conserve et lui offre aussi quelques cadeaux : "odeurs", tissus ou friandises (415). Les jours suivants, les repas sont pris en général en "popote".

(415) La valeur de ces cadeaux est très variable. D'après Adam : L'arachide. ouv.cit. p.110, ils représentaient au début du siècle 0,60 fr par quintal (acheté en moyenne 20 frs). Selon les comptes du comptoir Maurel et Prom de Rufisque pour 1912, ils ont varié de 0,20 à 0,50 fr dans les factoreries de la maison pour un cours moyen à l'achat de 20 à 24,50 frs les 100 kgs.

b) L'évacuation des arachides vers les ports.

Tandis que le vendeur reprend la route de son village, le traitant se préoccupe de l'expédition des arachides vers le port d'exportation. Jusqu'à la guerre de 1914-1918, les moyens de transport utilisés sont les chemins de fer au Nord de la Gambie, les artères fluviales en Gambie et Casamance. Les principales escales de traite du Sénégal sont situées au long des voies ferrées du Dakar - Saint-Louis et du tronçon achevé du Thiès - Kayes. Les "opérations" de brousse leur expédient par animaux porteurs les quantités collectées en sacs qui sont vidés dans le secco du comptoir principal. Là, on réensache les arachides pour les transporter par rames Decauville jusqu'à la gare où les sacs sont entassés sur des wagons plateformes. Le gros problème consiste pour les chefs de comptoir, à respecter les dates d'envoi spécifiées dans les contrats de vente passés par leurs firmes et à éviter à tout prix la détention de stocks importants lors de l'hivernage suivant que les graines supporteraient mal. Les chemins de fer sont donc très sollicités et souvent surchargés à partir du mois de décembre. Régulièrement, en cours de campagne, les firmes protestent contre la "lenteur"des évacuations. Une véritable crise sévit de ce point de vue après la fin de la guerre : le matériel des deux lignes qui n'a pas été renouvelé depuis 1913 est fatigué et en conséquence, locomotives et wagons disponibles sont en nombre inférieur à celui de 1913. De plus, le personnel européen est moins nombreux et la main d'oeuvre africaine dont "la valeur technique est supérieure, est beaucoup moins dévouée" (416). De fait, les grèves vont devenir fréquentes. Lors de la traite 1919-1920, il reste au 1er avril, 75.000 tonnes à évacuer par le Thiès-Kayes et 117.000 par le Dakar - Saint-Louis (dont 53.000 provenant de la précédente). Les magasins couverts ne pouvant contenir que 42.000 tonnes, il faudrait évacuer tout le reliquat avant les premières pluies. Or, en octobre, 62.000 tonnes sont encore en souffrance dans des conditions plus que précaires ! L'arrivée du matériel provenant des voies ferrées militaires permet de résoudre en partie les problèmes dès la traite suivante, mais jusqu'en 1924, les chemins de fer souffrent d'une

(416) Launay (Ing.chef). Rapport sur le fonctionnement des chemins de fer du Sénégal. Conclusions d'une enquête prescrite par le Gouverneur général, communiquées à l'Union coloniale, section de l'A.O.F. Séance du 10 juin 1920, C.R. année 1920, pp.302-314.

pénurie de matériel moderne (417). Or depuis la fin de la guerre, l'apparition du camion automobile a encore compliqué les choses. Les premiers véhicules sont utilisés dans les escales dépourvues de Decauville pour le transport du secco du traitant à la gare. Pour les escales qui en sont munies, ils concurrencent ce moyen de manutention car ils représentent une importante économie de main d'oeuvre. Puis les véhicules sont utilisés sur les pistes pour la démarche "à domicile" du producteur, surtout par les Libano-syriens. Enfin à l'aval, ils sont employés sur les routes relativement carrossables pour évacuer les graines vers les ports, en concurrence avec la voie ferrée, ce qui permet un acheminement plus rapide : "Le commerce est décidé à évacuer les graines au fur et à mesure par camions" (418). En 1932, en pleine crise, la plus grande partie des 1373 camions immatriculés au Sénégal est utilisée au transport des arachides (419). Mais l'emploi simultané du camion et du chemin de fer a pour effet de réduire la durée des opérations de traite et de conduire alors, par des apports massifs, à une baisse des cours.

En Gambie et en Casamance, tout au long de la période, les transports par voie d'eau, côtres et chalands permettent l'évacuation des graines accumulées dans les seccos des factoreries situées dans les escales en bordure du fleuve, les "shipping towns". Cependant, sur les mauvaises pistes, le camion rend des services précieux en l'absence d'animaux de bât.

A l'arrivée au port, les sacs d'arachide sont accumulés, en attendant l'embarquement, dans les seccos proches de la gare (420), comme à Rufisque, dans les cours des comptoirs ou à proximité des wharfs ou des quais. Le chargement des navires reste une opération essentiellement manuelle. Dans les rades foraines comme Rufisque ou M'Bour, des côtres et des pinasses font le va et vient entre le wharf et le navire de

---

(417) Union coloniale. C.R. des travaux de l'année 1923 de la section de l'A.O.F. Cf en particulier la séance du 8 février "matériel du Thiès Kayes", pp.30-32.

(418) Bull.mens.de l'Ag.econ.de l'A.O.F., mars 1926, p.56.

(419) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., juin 1933.

(420) Le stockage pose de graves problèmes : celui du déchargement d'abord, certains jours 300 wagons attendent en gare de Rufisque et celui de la conservation des graines menacées par les insectes et les termites. On lutte contre ces derniers en épandant du sel et des escarbilles.

haute mer. En rivière, le navire accoste au wharf et de longues files de manoeuvres portant les sacs sur la tête, accèdent par des passerelles aux cales où les arachides sont en général chargées en vrac (421).

Avant la guerre, c'est seulement au moment de l'embarquement que l'exportateur vérifie la qualité des graines et la pureté des lots, puisqu'à l'arrivée sa cargaison subira une réfaction de prix si les impuretés représentent un pourcentage supérieur aux 2 % admis en franchise et il devra consentir des bonifications exceptionnelles pour avarie. En général, cinq kilos sont prélevés dans une centaine de sacs et passés au crible et au tarare. A réception en Europe, une contre-expertise surveillée par les courtiers détermine les éventuelles réfactions de prix dont bénéficieront les huiliers.

c) Des exportations vers l'Europe entière.

Produit encombrant, les arachides exigent l'utilisation d'un nombre important de bateaux : par exenple 150.000 tonnes exportées en 1903, soit 40.000 m3 sont évacuées en six mois environ par 200 navires de 2.000 tonneaux de jauge en moyenne. Dès avant la fin du siècle, les voiliers qui faisaient l'aller-retour Bordeaux - Rufisque en 50-60 jours ont pratiquement disparu. Ce sont les vapeurs des maisons bordelaises : Maurel et Prom, Devès et Chaunet, Maurel frères, Scholl etc... et marseillaises, C.F.A.O. qui transportent l'essentiel de la récolte en de nombreuses rotations de 25 à 30 jours. Beaucoup de chargements commencent en "rivière" : Casamance, Gambie ou Saloum et les compléments de chargement sont faits à Rufisque ou Dakar. La guerre apporte une terrible crise du frêt : les navires allemands de la Compagnie Woermann disparaissent, ceux des Chargeurs Réunis, de Cyprien Fabre et des "Bordelais" sont pour la plupart réquisitionnés, enfin l'Elder Dempster assure à grand peine les transports indispensables pour les colonies britanniques. La pénurie de navires explique dès fin 1914 l'effondrement des cours à la production et la hausse sensible des taux du frêt : de 20 à 25 frs en début de 1914, le transport d'une tonne d'arachide de Rufisque à Bordeaux ou Marseille est monté à 90-100 frs à la fin de la campagne 1914-1915 (422). On ne peut plus alors embarquer ou débarquer

(421) D'après Rouch (J). ouv.cit. p.110, on emploie même des femmes.

(422) Union coloniale, section de l'Afrique occidentale. Lettre du Directeur Chailley au Gouverneur général Clozel, le 9 juillet 1915.

de marchandises que par navires anglais desservant très irrégulièrement les ports d'A.O.F. Une telle situation conduit certaines firmes à tenter le décorticage des arachides à Rufisque, Dakar, Kaolack et Ziguinchor. Mais les intallations ne sont pas au point et les frais d'exploitation compensent à peine les économies réalisées sur le transport (423). La pénurie de tonnage se fait sentir encore cruellement plusieurs années après la guerre (424). Dans l'ensemble, en dehors des bateaux bordelais, ceux des lignes régulières ne prennent plus l'arachide, à part les unités de la Compagnie Paquet. Ce sont alors les vieux navires, surtout scandinaves qui apportent le charbon à Gibraltar, aux Canaries et à Dakar qui, en retour, chargent les graines. De nombreux "tramps" assurent aussi le transport. Ce sont en général de petites unités emportant moins de 1500 tonnes car les huileries ne tiennent guère à recevoir des lots plus importants. Dans l'ensemble, les prix du frêt diminuent régulièrement puisque de 450-500 frs la tonne en 1919, ils tombent à 125-150 en 1930. Mais le mauvais équipement des ports, le rendement moins élevé de la main d'oeuvre font que les cadences de chargement et de déchargement sont moindres qu'avant la guerre et que les prix de revient des manutentions sont beaucoup plus coûteux (425). De tels frais aisément supportables lors de la période de prospérité jusqu'en 1927-1928, vont peser lourdement lors de la crise.

Parvenue dans les ports européens, l'arachide est prise en charge par des courtiers, au nom des acheteurs, lesquels appliquent des règlements très stricts quant à la qualité du produit. Ils touchent une commission de 0,15 à 0,25 % du prix CAF. La plupart des maisons de commerce étaient habituées, avant la guerre, à accepter certaines exigences précises de leurs clients : réfaction au-dessus de 2 % d'impuretés et bonifications exceptionnelles pour avances. Après la guerre, des règlements communs sont appliqués, le plus usité étant le contrat "Fenasycos" de Bordeaux 1922, révisé en 1928. Il est proche de ceux de Londres ou de

---

(423) Darany d'Oxoby. Le Sénégal en 1925. ouv.cit. p.52.

(424) En 1920, H.Maurel estime le tonnage disponible à 50-60% de ce qu'il était avant guerre. Cf Union coloniale, section de l'A.O.F. Rapport présenté à la conférence franco-britannique sur les transports maritimes. Séance du 15 avril 1920.

(425) Après la guerre, les cadences de chargement dans les ports du Sénégal sont de 200 tonnes par jour ouvrable et celles du déchargement à Bordeaux et Marseille de 200 aussi, alors qu'avant le conflit, on atteignait respectivement 300 et 350 tonnes ! D'après H. Maurel, rapport cité.

Rotterdam. C'est après accord sur le résultat de l'expertise que la cargaison appartient à l'acheteur, lequel règle le vendeur par opération bancaire en bénéficiant des délais de paiement en usage.

A l'organisation libre du commerce de l'arachide d'A.O.F., correspond entre 1885 et 1930 une vocation européenne du produit. Certes la France est le principal acheteur dont la part ne descendra jamais au-dessous de 60 % du total des exportations (cf tableau 45), mais des tonnages appréciables sont vendus dans les principaux pays européens. Sur l'ensemble de la période, ce sont les Pays-Bas le meilleur client étranger. Pour les besoins de la margarinerie et de l'industrie du fromage, ils achètent à l'A.O.F. entre 10 et 20 % de ses exportations avant 1914 et 8 à 10 % entre la guerre et la crise. Ce sont avant tout les Rufisque que recherche l'industrie hollandaise. L'autre grand acheteur d'arachides d'A.O.F. est l'Allemagne. Jusqu'en 1913, elle en acquiert moins de 10 %. Par contre, lors de la campagne 1913-1914, elle constitue des stocks et enlève près du quart du total, soit 66.950 tonnes ! (contre 25.640 l'année précédente). Si l'on ajoute que l'Allemagne achète de grandes quantités de tourteaux à l'huilerie française, on comprend d'une part la hausse anormale du cours des arachides juste avant la guerre et d'autre part l'effondrement de ce même cours lorsqu'avec le conflit, le débouché allemand disparait (426). Or ce n'est pas l'Angleterre, client de peu d'importance, qui peut prendre le relai. Pendant la guerre, la France est le seul consommateur d'arachide du Sénégal. Après 1919, les exportations reprennent d'abord vers la Hollande puis vers l'Allemagne. A la veille de la crise, la répartition par pays des achats d'arachide d'A.C.F. est assez proche de ce qu'elle était en 1900.

3) Les grands problèmes de la traite : le niveau des prix, les fraudes et abus.

Les transactions commerciales qui se déroulent hors de toute intervention administrative sont régies en principe par la loi de l'offre et de la demande. Reproche est déjà fait par certains aux maisons de commerce d'abuser de leur "toute puissance" face à des producteurs inorganisés : fraudes, abus et tromperies sont le lot commun de chaque campagne.

---

(426) Tout au long de l'année 1915, le commerce proteste contre l'interdiction faite par les décrets du 22 sept.1914 et du 21 déc.1914 d'exporter respectivement des tourteaux et des graines oléagineuses chez les Neutres de peur de voir des produits passer en Allemagne, alors que l'Angleterre ne prend pas les mêmes mesures !

TABLEAU 50 - Production d'huile à partir des graines importées dans les principaux pays d'Europe occidentale (tonnes longues : 1016 kgs) en 1913 et 1930.

		Huile de coco	Huile de palmiste	Huile d'arachide	Huile de soja	Huile de colza	Huile de coton	Huile de lin	Huil. d'ol.	TOTAL	Equiv. huile des imp. arach.d' A.O.F.
Royaume Uni	1913	9.233	16.205		12.104	18.475	110.760	195.225		362.002	1.092
	1930	43.767	56.609	43.256	16.889	3.423	93.566	67.751		325.261	2.432
France	1913	71.859	1.318	172.553		31.357	3.128	77.892	4.468	362.575	53.120
	1930	127.004	5.375	258.485	86	5.660	5	63.226	6.880	466.711	105.200
Allemagne	1913	125.769	104.486	36.683	19.802	64.785	38.930	164.221		554.684	8.204
	1930	96.448	135.866	256.694	139.966	11.955	13	69.204		710.146	14.720
Pays-Bas	1913	11.694	2.733	18.051	2.068	10.622		61.557		106.715	8.794
	1930	61.672	12.886	40.536	3.004	2.312		73.276		193.386	17.820
Belgique	1913	8.057	1.539	3.800		13.395		34.809		61.600	890
	1930	5.216	1.736	8.872		1.274		23.513		40.611	7.360
Danemark	1913	19.922	264	1.371	7.569	739		5.838		35.703	
	1930	44.715	8.234	11.601	27.758	296	2.469	4.822		99.895	
		$\frac{H}{G}$ = 65%	$\frac{H}{G}$ = 45%	$\frac{H}{G}$ déc. = 42% $\frac{H}{G}$ coque = 32%		$\frac{H}{G}$ = 35%	$\frac{H}{G}$ = 18%	$\frac{H}{G}$ = 30%			

D'après Blank (J.de). L'industrie de l'huile végétale en Europe. Congrès Intern.des Oléag., 1931, ouv.cit. p.185.

a) Le niveau des cours à la production

"Le commerce offre les prix les plus bas possibles et s'oppose à leur hausse" (427). En fait, la fixation des cours échappe autant à ce dernier qu'au producteur. Sur l'ensemble de la période 1885-1931, l'arachide de l'A.O.F. ne présente qu'une faible part de l'approvisionnement en graines oléagineuses de l'Europe de l'Ouest et même de la France. Dans ces conditions, ses cours sont étroitement dépendants de ceux des autres produits sur les principales places européennes (428). Les prix dans les escales sont établis à partir des cotations des principales places européennes, déduction faite des frais de transport et de commercialisation. Certes le calcul peut être faussé par une exagération de ces dépenses mais très souvent, la maison qui espère ainsi un bénéfice substantiel ne le réalise pas car la concurrence aux achats conduit à des surenchères constantes (429). Pour les arachides vendues en Europe en "disponible", il peut y avoir des coups de bourse heureux, si les cours au moment de la vente sont en hausse sensible (430). Par contre, sur les ventes à terme selon contrat, il peut y avoir de grosses pertes

---

(427) Cosnier (H). L'Ouest africain français. ouv.cit. p.133.

(428) Villard (A). Histoire du Sénégal. Dakar, M.Viale, 1943, 254 pp. cf pp.84-85 : "Que pouvaient la bonne volonté, l'intelligence et le travail (des Gouverneurs !) contre les forces obscures qui, très loin en France ou même à l'étranger, réglaient le cours de l'arachide".

(429) Comité commercial de l'A.O.F. Observations suggérées par la Note sur le développement de la culture de l'arachide au Sénégal. Congrès d'agric.col. ouv.cit. p.112 : "Si les commerçants avaient assez peu le souci de leur véritable intérêt pour pratiquer des cours anormalement réduits, ils en seraient empêchés par l'arrivée de nouveaux concurrents que susciterait inévitablement l'appât de gains assez élevés" !

(430) La campagne 1914-1915 est un cas exceptionnel de gros bénéfices pour le commerce. La commercialisation qui porte sur une récolte record (50.000 tonnes de plus que lors de l'année précédente) s'ouvre dans une ambiance d'incertitude totale : manque de navires, mobilisation de nombreux commerçants, hausse considérable des taux de frêt, interdiction d'exportation à l'étranger alors qu'en France, du fait de l'impossibilité pour les huiliers d'exporter leurs tourteaux, les prix des graines tombent de 35 en 1913-1914 à moins de 25 frs ! Dans ces conditions, le commerce achète à 7-11 frs contre 20 à 25 précédemment. Mais lors de l'année 1915, le manque de matières premières en France et les bruits selon lesquels les paysans sénégalais renonceraient à l'arachide font que d'importants reliquats de stocks de la campagne 1914-1915 trouvent preneur à 35 frs. Le commerce inquiet propose alors de verser des primes aux agriculteurs : cf lettre du 14 oct.1915 du Président de l'Union coloniale à M.le Ministre de la guerre.

TABLEAU 51 - Les cours de l'arachide de 1885 à 1930 (frs au quintal).

	Cours moyens en Europe	Prix moyens vente réfact. déduites(1) F.O.B.	Coût du frêt	Prix d'achat au producteur "Ligne"	Saloum	Casamance
1885	35					12
1886						
1887						
1888	30-31					
1889	28-28	20		17,5	13,5-14	11,5-12
1890	40					
1891	25-30					
1892	27,5	20				
1893	22-24	20,5		17,5		
1894	20-22,5	18,5		15		8,5
1895	17-25	18	2,5	15		7
1896	20-21,5	14	4	12,5		10
1897	22-24,5	15				10
1898	21-23,5	15				10
1899	22-24	15		12,5		10
1900	23-28	17,5	5	15,5		
1901	26-30					
1902	28,5	18				
1903	21,2-23			16-25	15-20	
1904	21-25,75	16		13-15	12-15	
1905	24,5-32				11,5-185	11-13
1906	27-31	23,20		20-25	17,5-21	13-18
1907	27,5	19,08		16	15-15,5	10-18
1908	25	24,36		20	20,50	13,518
1909	26,5	18,04		16-18	15,7-17,75	12-18
1910	31,5	21,83		22-27	16,7-20,5	12-18
1911	28-34			17,5-22,5	22,5-30	18-26,5
1912	33	25,08		22,5-25	17,5-21,5	17,5-21,5
1913	33-35	27,39	2,5	22,5-25	23-26	18-21
1914	24-33	24,16	6-7	22,5		18-24,5
1915	24-45	24,29 *	11-11,5	10	6,5-11	6,5-10
1916	55-80	47,70 *	22,5	12,5-23	18-27,5	18,5-25
1917	111,6	75,14 *	50-70	25	18-26,5	15-17,5
1918				27,5		20
1919				80		
1920	168,75	115,55 *	45-50			
1921	97,5-137,5	55,54 *				
1922	107-133	75,56 *				
1923	155-210	100,04				
1924	197-246	126,42				
1925	231-295	140,69	85-150			
1926	256-272	178,88		150-200	165	
1927	237-285	161,66		150		
1928	196-273	158,66				
1929	180-253	153,51		100	130	
1930	120-175	122,75	12-14	40-60		

(1) Il s'agit de réalisations moyennes Maurel et Prom entre 1906 et 1930. Les chiffres suivis d'un astérisque indiquent qu'une partie des tonnages a été revendue sur place au Sénégal.

car le vendeur doit parfois acheter à prix fort pour rassembler les quantités de graines qu'il s'est engagé à fournir.

En général, l'ouverture de la campagne se fait au prix pratiqué à la fin de la traite précédente, puis une tendance à la baisse se manifeste lors des principaux arrivages en Europe en février-mars. Ceci est particulièrement net après la guerre où, avec le camion, la durée de la traite se réduit à quatre mois (décembre - mars). Enfin une reprise est souvent enregistrée en fin de traite, car beaucoup d'exportateurs n'ont pas rempli leurs contrats. Cette hausse tardive des cours est d'ailleurs assez nocive car elle encourage les imprévoyants à vendre les graines destinées aux semences (431).

TABLEAU 52 - Exemple des variations comparées des cours de l'arachide à Marseille et à Rufisque lors de la traite 1924-1925 (les 100 kgs).

	Déc.	Jv.	Fv.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
Cours Marseille (qual.Rufisque) (1)		170	160	165	165	180	195	200	195	197	200
Cours moyen Rufisque (2)	131,5	126	119,5	110	120						

(1) D'après la cotation Rocca-Tassy-De Roux.

(2) D'après le Bull.mens.de la Chambre de Commerce de Dakar et le Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F.

Ces variations ne constituent que les nuances apportées au long du déroulement de la traite dans les cours dont l'évolution sur toute la période 1885-1930 laisse apparaître une baisse sensible de 1891 à 1905, puis une reprise modérée jusqu'à la guerre, une flambée jusqu'en 1927 et enfin un recul déjà marqué à partir de 1928 (cf tableau 51).

(431) L'exemple d'une telle situation est fourni par la campagne de 1904-1905 où les cours assez bas, 17-18 frs les 100 kgs au début, montent en fin de traite à 25 frs. Les producteurs vendent leurs semences.

Les maisons de commerce n'ont pas intérêt à pratiquer des cours bas car l'indigène dépense ce qu'il perçoit : c'est donc l'argent versé pour l'achat des arachides qui, déduction faite du montant de l'impôt, fixe le chiffre d'affaires en marchandises du commerce. De plus, les cours bas découragent le producteur pour la prochaine campagne (432). Tout au long des années qui précèdent la crise, les commerçants affirment en toute occasion leur désir d'offrir des prix "rémunérateurs".

Le producteur est naturellement sans pouvoir quant à la fixation du prix de l'arachide mais il n'est pas totalement désarmé. La réplique la plus classique aux cours jugés trop bas est la grève des ventes (tong ou laff). Les exemples en sont multiples. En décembre 1893 dans le Sine Saloum, les producteurs refusent de vendre. Ce sont les bas prix que les commerçants proposent qui retardent l'ouverture de la traite. En effet, le commerce offre 10 frs contre espèces et 12 en marchandises à Fatick, contre 12,5 et 15 lors de la traite précédente. Le Bour Sine écrit à l'Administrateur : "Je ne puis forcer mes sujets à vendre leurs arachides à des prix qui les ruineraient" (433). Les perturbations apportées à la traite par la guerre accroissent ces variations "qui sont un facteur de méfiance" (pour le producteur). A ces pratiques les cultivateurs ont souvent répondu par la grève : le laff : "En 1915, nous allons faire du mil, dirent-ils... on faisait alors intervenir l'Administration qui, pour obtenir le paiement de l'impôt en espèces, faisait vendre... Ce n'est pas parmi les plus beaux souvenirs de notre intervention" (434). Assez souvent cependant, l'attitude résolue des producteurs leur vaut satisfaction : "La hausse des cours conduit à une reprise en 1916-1917. Mais après quelques semaines, l'argument de la crise des transports fait que les prix baissent de 23 à 12,50 frs (les 100 kgs). Les producteurs ne vendent plus, alors malgré la crise maritime croissante, les cours d'achat montent" (435). Cette question des prix oppose souvent le commerce et l'Administration, le premier accusant celle-ci d'ingérence abusive - quelques affaires sont, de ce point de vue,

---

(432) Batude (F). L'arachide au Sénégal. Paris, Sirey, 1941, [illegible].

(433) Arch.Nat.Dakar : série non classée. Cercle du Sine Saloum, [illegible] gne, 13 déc.1893 : Lettre de l'Administrateur du Sine Sa[illegible] à M.le Gouverneur du Sénégal et dépendances. Lettre jointe [illegible] Sine à M.l'Administrateur : Diakhao, le 12 décembre 1893.

(434) Brocard (Adm.).Le développement de la culture de l'arachide au Sénégal. art.cit. p.95.

(435) Bull.de l'Of.col. Le mouvement du commerce (au Sénégal) pendant l'année 1916. janv-fév.1918, pp.109-152, cf p.128.

significatives -. Lors de la traite 1894-1895, le Directeur du bureau des affaires indigènes, L.Huchard, essaie d'organiser une grève des producteurs pour obtenir une hausse des prix et il "se livre à des manoeuvres pour arriver à vendre les arachides, en qualité d'intermédiaire des cultivateurs indigènes... Les commerçants de Rufisque ont la sagesse de s'entendre pour l'empêcher de prendre cette situation" (436). En 1914, du fait de l'effondrement des cours, "certains administrateurs auraient conseillé aux indigènes de ne pas vendre au-dessous de 14 frs" (437). Dès le début de la crise, le "ton monte" : à sa séance du 13 novembre 1930, la section de l'Afrique occidentale de l'Union coloniale proteste contre "des circulaires d'administrateurs disant que les prix offerts pour les arachides seraient par le jeu de la spéculation inférieurs aux prix normaux et conseillant de mettre en garde les indigènes...".

Si les abus du système peuvent paraître résulter du jeu inégal et sans règles entre des acheteurs puissants et des vendeurs inorganisés, il faut reconnaitre que l'intervention des Pouvoirs publics pendant la guerre prête pour sa part à de graves critiques. A l'ouverture de la campagne 1917-1918, après accord entre les ministères de l'Agriculture, du Commerce et du Ravitaillement, il fut décidé que le gouvernement serait seul acquéreur des graines d'arachide dont les opérations d'exportation seraient organisées par l'Administration en fonction des navires disponibles. A la fin du mois de décembre 1917 est créé un "Consortium de l'huilerie française" groupant 95 % des professionnels qui reçoit la charge de répartir ces matières premières entre ses adhérents (438). Les maisons de commerce qui n'ont plus que la fonction d'acheteurs reçoivent l'ordre de payer les graines 25 frs aux producteurs pour la campagne 1917-1918, 27,50 pour la suivante (le cours est relevé à 30 frs en fin d'année sur la demande du commerce (439). Or, dès la

---

(436) Arch.Maurel et Prom. Lettres d'Emile Maurel à F.Guiraud, 4 et 20 mai 1895.

(437) Union coloniale française, section de l'A.O.F., séance du 31 oct.1914

(438) Pour cette question, voir les compte-rendus des séances de l'Union coloniale, section de l'A.O.F., de 1918 à 1923.

(439) Lors de la séance du 17 mai 1923 de la section de l'A.C.F. de l'Union coloniale, le Gouverneur général Carde qui y assiste, reconnaît qu'"en mai 1917, le Ravitaillement avait offert 35 frs par quintal comme prix au producteur, mais que lui-même avait demandé 25 frs car il craignait l'abandon de la culture du mil".

séance du 10 septembre 1918 du "Comité des matières grasses", l'Institut colonial de Marseille fait des réserves sur le fonctionnement du Consortium, ainsi que sur les prix pratiqués par lui et met en cause le service du Ravitaillement (440). En dépit de difficultés inextricables d'organisation des exportations, de pertes multiples et de vols, l'arachide ne revient à l'Etat que 80 à 90 frs les 100 kgs rendus en France (45 frs dans les magasins des ports d'exportation) (441). Le Ravitaillement fait des bénéfices exceptionnels "véritable spéculation illicite" selon les commerçants en cédant ces graines à 118 frs au Consortium ! Or ce dernier réalise à son tour des opérations fructueuses en vendant les arachides à 140 frs aux huiliers ! Jusqu'en 1920 où Ravitaillement et Consortium (qui est dissout) cessent d'intervenir, celui-ci a réalisé tous frais payés, 16 millions de bénéfices (442), alors que celui-là en aurait enregistré plus de 100 ! Naturellement lorsqu'il s'agit, selon les termes du statut du Consortium, d'affecter ses bénéfices à des actions d'intérêt général (cf p. 508), les exportateurs d'arachide ont beau jeu d'insister sur "les énormes préjudices subis par les indigènes... il est évident que ces énormes profits faits à leurs dépens, devraient leur revenir" (443).

---

(440) Arch.Nat. Dakar R 18, arachides et oléagineux, 1912-1919.

(441) Union coloniale française, section de l'A.O.F. Séance du 12 avril 1923. Estimations de M.Angoulvant qui avance aussi le chiffre de 100 millions quant aux bénéfices du Ravitaillement "englobés ailleurs" !

(442) Selon les dispositions de la loi du 31 juillet 1920, on répartit les bénéfices du Consortium sur la base de :
1) 7,50 / 16 à la Chambre de commerce de Marseille pour création de silos à graines oléagineuses.
2) 6,50 / 16 au Gouvernement général de l'A.O.F. pour encourager la culture des oléagineux (cf Bambey p.463).
3) 1,40 / 16 pour création d'un laboratoire des matières grasses.
4) 0,60 / 16 pour la Société agricole du Gabon.
Cf lettre du 17 février 1923 de M.Dior, Ministre du commerce et de l'industrie à M.Rocca, Président du Consortium, lue lors de la séance du 12 avril 1923 à l'Union coloniale, section de l'A.O.F.

(443) Union coloniale française, section de l'A.O.F. Séance du 12 février 1920 : interventions de MM. Bohn, Ph.Delmas et Végia. Les commerçants prétendent qu'alors, ils auraient offert le double du prix payé au producteur par le Ravitaillement. Il faut remarquer que dès le retour au système libre, en 1919-1920, le prix au producteur est passé à 65-70 frs.

b) Fraudes et abus commerciaux : l'usure

Depuis les origines du commerce de traite, son histoire est émaillée de nombreuses affaires de fraudes et d'abus commerciaux ou "coxage". La fraude la plus classique que peut commettre le traitant porte sur les mesures ou poids des arachides apportées par le producteur. L'usage du système décimal à partir de 1887 a certes empêché en principe la "manipulation" des unités de mesure (cf p.348) : désormais l'arachide s'achète en hectolitres en Casamance, au poids ailleurs. Mais ceci ne garantit pas l'honnêteté de la transaction : "On raconte qu'à l'origine de la traite, les acheteurs disposaient de deux séries de poids, les uns neufs, les autres usagés et ternis. Ils demandaient au client de choisir les poids... on choisissait presque toujours les brillants, ce qui conduisait à une pesée fausse" (444). L'habitude prise est telle qu'à la veille de la guerre de 1914 encore, certains acheteurs d'arachide font usage de fausses balances et de faux poids (445). Il existe bien un service de vérification mais en général les traitants indélicats sont prévenus du passage de l'équipe de contrôle (446). En fait, les possibilités de tromper sur le poids sont infinies, ce qui lors de l'achat détermine de longues palabres avec le producteur soupçonneux.

A la fraude sur les unités de poids et de mesure, s'ajoutent les tromperies sur les monnaies. Avant la guerre de 1914, bien que l'usage du numéraire métallique se soit généralisé, la survivance des achats contre marchandises est encore grande. Souvent l'arachide payée contre espèces était acquise à un cours inférieur, ce qui revenait à surévaluer la valeur de la pièce de cinq francs. De part et d'autre de la frontière de Gambie, l'usage subtil des variations des taux de change entre pièces françaises et anglaises utilisées procure de bons profits. La guerre de 1914 et la rareté de la monnaie métallique très prisée des

---

(444) Auguste (A). Le commerce et le conditionnement des arachides au Sénégal. Ministère de la France d'Outre-Mer. Direction de l'Agriculture, de l'élevage et des forêts, 184 pp. ronéotypées, juin 1956, cf p.14.

(445) Union coloniale. Section de l'A.O.F. Lettre du Président Chailley au Gouverneur général, 28 juillet 1914.

(446) Réponse du Gouverneur général à la lettre précédente, 28 septembre 1914.

indigènes ouvrent de grandes possibilités aux aigrefins. Les billets émis à partir de septembre 1917 sont acceptés avec défiance par les producteurs qui les cèdent pour faible part de leur valeur contre de la monnaie métallique : dès 1920, la Chambre de commerce de Kayes signale qu'ils ont perdu 50 % de leur valeur (447). Il y a aussi une crise aiguë des petits billets de 2 frs, 1 fr. et cinquante centimes, ce qui gêne les transactions et conduit à un renchérissement du coût de la vie pour les indigènes (448). Certains agioteurs peu scrupuleux qui se procurent par tous les moyens de la monnaie métallique anglaise ou française en profitent pour acheter à vil prix leurs arachides aux producteurs (449). Il faut remarquer qu'une nouvelle fois, l'Administration donne le mauvais exemple puisque dans certaines colonies comme le Soudan, elle refuse d'accepter les billets en paiement de l'impôt ! (450). C'est vers 1921-1922, avec l'usage généralisé des billets et la mise en place dans chaque colonie d'une masse suffisante de monnaie que ces fraudes disparaissent.

Un des reproches souvent fait au commerce est la pratique de certaines formes de coxage qui lient le producteur à un traitant ou à une maison l'empêchant ainsi de profiter lors de la vente à l'escale d'une éventuelle concurrence sur les prix. La pratique des avances, les prêts ou des gages est évidemment le moyen le plus classique de s'attacher une "clientèle". Mais il existe aussi des formes plus subtiles de coxage dont la plus fréquemment employée est le prêt des sacs (contenant 40 kgs d'arachides en coques) dont le producteur a besoin pour transporter ses graines de son village à l'escale. Il lui est assez difficile d'aller vider les sacs chez un concurrent du prêteur, lequel dans cette éventualité, ne manquera pas de lui réclamer une indemnité pour dommages subis par ces emballages !

---

(447) Union coloniale française, section de l'A.O.F., séance du 15 avril 1920.

(448) Union coloniale française, section de l'A.O.F. Lettre du Président de la Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire au Gouverneur de la colonie, 19 février 1920. Ces billets étaient émis par l'Imprimerie du Gouvernement à Gorée et par l'imprimerie Chaix.

(449) Union coloniale, section de l'A.O.F., séance citée, 15 avril 1920.

(450) Union coloniale, section de l'A.O.F., séance du 10 mai 1920, intervention de M. de la Rodière.

Le grief le plus généralement émis à l'encontre du commerce tient à la pratique de l'"usure" rendue possible par l'intervention du prêt dans toutes les transactions commerciales : la grande maison soutenue par les banques prête aux traitants qui font du commerce sans capitaux, ces derniers s'attachent une clientèle de producteurs impécunieux la plus grande partie de l'année en leur venant en aide lors des moments difficiles. Il existe d'ailleurs un véritable calendrier des prêts. En mai-juin, ce sont les avances de semences et, jusqu'à la récolte du petit mil hâtif ou souna (mi-septembre), les prêts de soudure, puis au long de l'année ce sont de nombreux "services" rendus à l'occasion des fêtes religieuses ou familiales. Sur le plan technique, interviennent plusieurs types de contrats de prêts : les avances de semences sont remboursées le plus souvent en nature à la récolte. Les aides en vivres sont apurées en espèces lors de la vente de l'arachide. Il s'agit en général d'accords verbaux qui font en quelque sorte partie intégrante du formalisme de la traite. Par contre, les prêts exceptionnels sont accordés contre nantissement : le gage le plus usité étant alors les bijoux d'or et d'argent. Vis-à-vis de leurs traitants, les maisons de commerce doivent le plus souvent accepter des découverts sans garanties, hormis au cas de prêts importants des hypothèques sur les biens immobiliers de l'emprunteur.

Ce système complexe est très fragile. Que quelques clients ne remboursent pas leurs dettes signifie pour le traitant une situation délicate : à son tour il ne peut honorer ses engagements envers la maison de commerce qui le commandite. Cette dernière peut alors se séparer de lui et réaliser d'éventuelles hypothèques qu'elle a sur ses biens. Mais dans la plupart des cas, faute de garanties valables, elle doit garder le traitant malchanceux, avec l'espoir qu'il pourra payer sa dette. Finalement, la meilleure assurance que peut avoir le prêteur réside dans la pratique de taux d'intérêt élevés, voire usuraires : alors quelques remboursements couvrent les défaillances d'autres emprunteurs. En général, le prêt à 50 % d'intérêt sur quelques mois est accepté par tout le monde mais le taux varie beaucoup suivant les lieux et les circonstances.

Une des pratiques les plus fertiles en incidents est celle du prêt à gage : usage ancien qui "répond à des besoins impérieux". Or malgré de multiples règlements, le commerce lui-même dénonce encore

après la guerre des abus scandaleux (451). Une campagne de presse a, il est vrai, dès le début de 1918, visé certains commerçants qui "truquaient leurs carnets en inscrivant des intérêts de 50 % mais en réclamant 100 %"(452). C'est la répétition d'abus (453) que le législateur avait espéré supprimer par l'arrêté du 20 janvier 1912 lequel exigeait une autorisation émanant du Lieutenant-Gouverneur pour recevoir des gages, la tenue d'un registre en français et l'avis recommandé envoyé aux débiteurs pour annoncer l'expiration de la période du prêt. En fait, pour les grandes maisons de commerce, le prêt sur gages n'offre pas un très grand intérêt, hormis celui de s'attacher une clientèle (454). Par exemple, lors de la campagne 1911-1912, les règlements des comptoirs Maurel et Prom font référence à ces opérations. Le comptoir de Tivaouane qui a traité 559,941 tonnes d'arachides achetées 126.813,62 frs, possède dans son coffre au 31 octobre pour 2.960,85 frs d'or et d'argent. Les opérations sur les gages : intérêts et reventes ont rapporté 265,70 frs! Pour l'opération de Pire, les comptes sont plus précis :

Inventaire des gages au 31 octobre 1911		10.203,13
Produits de gages vendus à Fatick	1.148,75	
Retraits	7.507,70	
Inventaire au 31 octobre 1912	2.446,65	
	11. 103,10	11.103,10
Solde en bénéfice		899,97

(451) Union coloniale, section de l'A.O.F. "Règlements des prêts sur gages au Sénégal". Séance du 12 déc.1918. Ces prêts étaient pourtant réglementés par les arrêtés du 28 déc.1841, du 21 juin 1858, du 8 mars 62 par les décrets du 20 juil.1895 et les arrêtés des 20 janv.1912 et 1er juil.1913.

(452) Arch.Nat. Paris, section O.M., Sénégal XIII 77 "Marasme économique au Sénégal, 1918-1919", n° du 5 janv.1919 de l'"Indépendant sénégalais". La campagne vise la maison M.F.Kleinschmidt dont les carnets de gages ont été saisis après information ouverte par le Procureur de la République.

(453) Dès 1911, le commerce était favorable à la suppression des gages (cf Quinz.col. 25 juin 1911). Les abus consistaient en la vente du gage dès après son dépôt, en cession par lots et naturellement en l'exigence de taux d'intérêt de 50 % ou plus.

(454) Dès 1895, E.Maurel (lettre à M.Guiraud, 9 juin 1895) remarque : "L'opération de Kelle a fait 14.000 frs de gages. Les ventes à terme se font sans bénéfice suffisant. Elles devraient rapporter au moins 15 % net, ce qui sur 14.000 frs ferait 2.100 frs" !

Une opération importante comme celle de Diourbel ne réalise que 1.020,01 frs de bénéfice sur les gages !

Dans les années 1920-1930, le système se maintient mais, dans l'ensemble, il joue un rôle moins important qu'auparavant. Les bijoux d'or sont devenus rares (455), ce sont alors surtout des objets en argent qui sont gagés au taux d'intérêt moyen de 15 %. Les maisons s'y intéressent assez peu et la plupart vont jusqu'à souhaiter la création de Monts de Piété au Sénégal (456).

Le commerce est aussi accusé de faire de la spéculation sur les vivres de soudure. L'apparition d'un déficit vivrier lié à l'expansion de l'arachide impose au paysan l'achat de mil, parfois de riz, en attendant les premières récoltes de petit mil. Le producteur considère l'octroi de ces crédits comme un droit absolu (457). On reproche au commerce d'acheter du mil à bas prix lors de la récolte et de le céder en période de pénurie à des cours très élevés. En fait, c'est l'imprévoyance du producteur qui conduit à des disettes comme celle de 1920 : "En prévision de prix élevés payés pour l'arachide, les indigènes ont totalement négligé le mil lors de la campagne agricole de 1919" (458). "Les indigènes de l'intérieur viennent dans les villes pour y trouver à manger" (459).

Alors l'opinion sénégalaise, surtout dans les villes, accuse les maisons de commerce de détenir des stocks de riz. Sous sa pression des perquisitions sont faites par la police, à Rufisque notamment. Or, il s'avère que les stocks ne dépassent pas 15 jours de consommation.

---

(455) Les ventes de bijoux non retirés à l'expiration du prêt ont beaucoup raréfié les objets en or. Ainsi pour Maurel et Prom, les exportations d'or ne sont pas négligeables : (en kgs)(Il s'agit en partie d'or du Soudan).

1906 : 89	1910 : 27	1914 : 25	1918 :	1922 : 43	
1907 : 63	1911 : 7	1915 : 12	1919 :	1923 : 8	
1908 : 69	1912 : 27	1916 : 2	1920 :	1924 :	
1909 : 83	1913 : 27	1917 : 4	1921 : 20	1930 : 2	

(456) Union coloniale, section de l'A.O.F., Séance du 12 déc.1918.

(457) Auguste (A). Le commerce et le conditionnement des arachides au Sénégal. ouv.cit. p.69.

(458) Union coloniale, section de l'A.O.F., Séance du 8 janvier 1920, intervention de M.Léon Prom.

(459) Union coloniale, section de l'A.O.F., Séance du 12 février 1920, intervention de M.Ph.Delmas.

En fait, le commerce sénégalais réclame 15.000 tonnes de riz d'Indochine que l'on ne peut importer faute de navires mais surtout parce que l'Administration veut le faire vendre à 2 frs le kg, alors que le commerce estime le prix de revient à 3 frs ! Ce dernier essaie de faire pression sur l'Administration en parlant d'une menace de famine tandis que pour l'"Indépendant sénégalais", "les populations du Sénégal meurent de faim à cause de l'incurie administrative" (460). On accuse d'ailleurs à cette occasion les Libano-syriens d'acheter dans les villes "tout ce qu'ils trouvent en mil et riz et de stocker ensuite pour faire de la spéculation. Or aucune poursuite n'est engagée contre eux, alors qu'au surplus, ils n'affichent pas leurs prix" (461). De plus, pour le Gouverneur général, "les cultivateurs gorgés d'argent ne tiennent pas à se défaire du mil qu'ils possèdent" (462). Ils espèrent en effet profiter d'une hausse sur le mil (463).

Ces évènements exceptionnels soulignent pour le moins la défiance existant entre Administration, commerce et producteurs. En année normale, on constate naturellement que le prix des vivres monte de façon sensible lors de la soudure ! Qui en profite ? A l'origine sans doute le grand commerce présent dans toutes les escales. Mais dès le début du siècle, avec l'extension géographique du domaine de l'arachide et la montée de la concurrence, il ne s'occupe plus guère de ces produits qu'au stade de demi-gros : il livre du mil et du riz à ses traitants et aux Libano-syriens. Dès 1913, le chef du comptoir Maurel et Prom de Gambie estime que la maison "ne doit plus s'intéresser au mil dont elle pourrait cependant écouler 75 tonnes" : "Sous l'influence de la C.F.A.O. les produits du pays sont devenus un article de réclame pour les ventes de marchandises" (464). L'année précédente, les bénéfices réalisés sur le mil et le riz ont été considérés comme très insuffisants : le comptoir

---

(460) Cable de M.Boubakar Diallo, Directeur à Colfranc Paris, Kelle via Dakar, 26 avril 1920.

(461) Union coloniale française, section de l'A.C.F., séance du 11 mars 1920, MM.Ph.Delmas et H.Maurel.

(462) Lettre de M.Merlin, Gouverneur général de l'A.C.F. à l'Union coloniale française, Dakar le 17 mars 1920.

(463) Lettre du 8 avril 1920 du Directeur de l'Agence économique de l'A.C.F. (R.Legrand) à M.le Directeur général de l'Union coloniale (lue à la séance de la section de l'A.C.F. du 15 avril 1920).

(464) Arch.Maurel et Prom. Règlements de la campagne 1912-1913, comptoir de Gambie, 31 octobre 1913.

de Kaolack qui a acheté du mil au prix moyen de 24 frs le quintal a revendu à 24,60 réalisant un bénéfice brut de 641,40 frs sur 125 tonnes ! Le comptoir de Kayes a acheté 256,4 tonnes à 16 frs et a réalisé un **profit** de 2.226,16 soit 7,3 % alors que le riz a rapporté 11,21 % (465). Au début de la crise, le poste "produits du cru" est de peu de rapport. En 1930-31, le comptoir Maurel et Prom de Rufisque vend 200,5 tonnes de mil acheté à 75 centimes le kg à un prix moyen de 77 centimes, soit avec un bénéfice de 2,53 % environ ! Pour le même comptoir, le bénéfice sur le riz importé s'élève à 0,83 %, ce qui désole le chef du comptoir : "Ce n'est pas une marchandise de rapport, mais une marchandise de bataille. Beaucoup ont renoncé à en importer. Pour nous, le seul intérêt est d'offrir du frêt pour nos bateaux". Lors de la même campagne, le comptoir de Gambie fait 4,7 % de bénéfice sur le riz, "alors qu'en Europe, dans les grands magasins, on vend au détail à 30 - 40 % de **profit** " (466). Finalement, les abus déplorables enregistrés dans le circuit des crédits d'hivernage se situent avant tout au niveau du commerce de détail. Ils tiennent certes à la mentalité de spéculateurs de certains traitants mais aussi au risque couru par le prêteur qui ne peut compter que sur la bonne foi d'un emprunteur démuni de tout.

c) L'adultération des arachides : le Conditionnement

Face à une telle situation, quelle peut être la réaction du producteur ? C'est tout d'abord la "fuite" devant le remboursement : beaucoup de paysans endettés et insolvables changent de région. C'est aussi la fraude sur la qualité du produit : "l'adultération des arachides". "Ils nous volent, nous les volons", disent les paysans haoussas! Alors que dans le dernier quart du XIXème siècle sa qualité a sauvé l'arachide du Sénégal (cf p.352), dès le début du XXème siècle, sa réputation est mise en péril. Il n'est pas rare alors que les lots d'arachides du Sénégal subissent à leur arrivée en Europe des "bonifications" de 10 % de leur valeur aux dépens de l'exportateur pour présence de terre, corps étrangers, coques vides et graines avariées. Certes, pour ces deux derniers types d'adultération, la responsabilité des producteurs n'est

(465) Arch.Maurel et Prom, règlement de la campagne 1911-1912. Comptoirs de Kaolack et Kayes, 31 octobre 1912.

(466) Arch.Maurel et Prom, règlement de la campagne 1930-1931. Comptoirs de Dakar et de Gambie, 31 octobre 1931.

guère en cause. La "dégénérescence" des variétés usuelles d'arachide préoccupe tout au long de la période les milieux de l'agriculture et du commerce. Les avaries subies par les graines peuvent être à la rigueur imputables à des producteurs trop pressés d'arracher. Un arrêté du 16 septembre 1911 a décidé que dans certains cercles, le conseil des chefs et des notables donnera son avis sur les dispositions à prendre pour éviter une récolte prématurée. A partir de 1924, l'ouverture de la traite est fixée en principe au 10 décembre. La Chambre de commerce de Rufisque émet à plusieurs reprises le voeu que les indigènes protègent les meules d'arachide au séchage par de la paille (467). Mais en matière d'avaries, la responsabilité des chemins de fer est largement engagée. Une loi du 17 mars 1905 ou loi Rabier rendant "le voiturier garant de la perte d'objets à transporter hors cas de force majeure" n'est pas appliquée par les compagnies malgré les demandes réitérées du commerce. Or, dès 1910, sur le Thiès - Kayes (468) et surtout après la guerre sur les deux lignes principales, le manque de matériel rend les évacuations vers les ports très longues et conduit à de graves dommages car les premières pluies de l'hivernage suivant détériorent les stocks non encore exportés. Souvent aussi, les arachides sont transportées en cette saison humide, en wagons plate-formes non protégés par des bâches. Les chemins de fer estiment que les expéditeurs peuvent bâcher eux-mêmes (469). Enfin les termites font subir de gros dégâts aux stocks d'arachide, en particulier dans les seccos de la gare de Rufisque.

Par contre, en matière de corps étrangers : sable, cailloux, paille ou débris de coques, la responsabilité des producteurs est gravement engagée mais ils ne sont pas les seuls coupables. Souvent le traitant stocke les graines dans un secco au sol de sable ou de terre non compacté : lorsque les sacs sont remplis pour l'évacuation, un certain pourcentage de déchets se retrouve dans l'arachide. Cependant, le traitant lui-même pèse l'arachide sans vérifier le conditionnement du produit. Dans ces conditions, le pourcentage des corps étrangers est considérable. Adam cite des expertises où il dépasse 6 % du poids total(470)

---

(467) Quinz.col. 25 mars 1907 : délibération de la Chambre de commerce de Rufisque, pp.234-236.

(468) Quinz.col. 10 avril 1910 : "Les stocks s'accumulent du fait du manque de wagons".

(469) Quinz.col. 25 mars 1907. art.cit.

(470) Adam(J). L'arachide. ouv.cit. pp.144-145.

alors que les récapitulations des exportations d'arachide par Maurel et Prom entre 1906 et 1939 montrent que jusqu'à 1917, les "bonifications totales" ne sont jamais descendues au-dessous de 3,49 % (1914), pour les envois du Sénégal. Elles ont atteint 8,85 % en 1907. Pour la Gambie, ces pourcentages sont souvent de 7 à 8 % (471). En présence d'une telle situation, les Chambres de commerce réclament des sanctions (472) et une législation permettant de lutter contre ces abus. L'Administration intervient par l'arrêté du 27 juillet 1912 (J.O. du Sénégal du 8 août) qui interdit la mise en circulation, le transport et la vente d'arachide contenant plus de 2 % de matières étrangères. En fait, il s'agit là d'une décision formelle qu'il est très difficile de faire appliquer faute de personnel et de moyens valables de contrôle. Dès la traite suivante, la Chambre de commerce de Rufisque estime que le problème n'est pas résolu. On envisage une vérification "à l'aval", c'est-à-dire aux ports, qui serait organisée par les Chambres de commerce. Il est même prévu à Rufisque des cribles à moteurs électriques qui analyseraient le contenu d'un sac sur cinquante. Chaque Maison d'exportation verserait une caution à la C.A.O., laquelle serait amputée des amendes éventuelles. On espère ainsi déterminer les traitants à surveiller de près la qualité des graines qu'ils achètent ! (473). A la veille de la guerre, l'entente entre acheteurs "étant impossible", le commerce pense qu'il faut confier la surveillance à l'Administration (474). La section de l'A.O.F. de l'Union coloniale propose dans sa séance du 26 juillet 1914 la création d'une "Inspection générale". Le conflit retarde toute décision dans ce domaine. Le décret du 11 janvier 1924 fixe les bases du conditionnement des produits de l'A.O.F. Il reprend essentiellement l'obligation pour le commerce de l'arachide de respecter la tolérance maximum de 2 % de corps étrangers. Le service de vérification emploie sous la direction des Chambres de commerce, des gendarmes et des sous-officiers. Les C.F. mettent dès la campagne 1924-1925 des cribles à la disposition des culti-

---

(471) Arch.Maurel et Prom. Tableaux récapitulatifs établis en 1940 sur l'activité de la maison entre 1906 et 1939.

(472) Dès sa séance du 1er mai 1905 (cf Quinz.col., 25 juin 1905) pp.381-382), la Chambre de commerce de Rufisque dénonce ces "fraudes dans la vente des arachides". Dans sa réunion du 30 janvier 1909, elle réclame des sanctions contre les indigènes qui livrent des arachides contenant plus de 2 % de corps étrangers (cf Quinz.col.15 mars).

(473) Quinz.col. 10 octobre 1913, pp.679-680.

(474) Union coloniale française, section de l'A.O.F. Séance du 13 nov.1913.

vateurs, afin qu'ils puissent conditionner leurs arachides. Le contrôle ne fonctionne que dans les principales escales, ce qui détourne une partie du trafic vers d'autres et encourage les apports clandestins. Cependant, 1.484 procès verbaux sont infligés et dans l'ensemble, les graines exportées sont propres (475). Lors des traites suivantes, des équipes volantes se déplaçant à bord de camions équipés d'un crible, d'une bascule et de bâches sont employées. L'expérience acquise débouche en 1930 alors que la crise s'installe, sur la mise en place d'un "Office d'inspection et de conditionnement des produits naturels" (arrêté local du 20 janvier).

4) Prospérité fragile du commerce et débuts timides de l'industrie de l'huilerie

Entre 1885 et 1929, d'indéniables progrès se manifestent dans les pays arachidiers : Sénégal et, à un degré moindre, Soudan occidental. Ils sont évidents sur le plan économique général : les exportations d'arachides en coques ont augmenté de 25.100 à plus de 500.000 tonnes (cf tableau 44). En francs constants de 1914, la valeur de ces exportations est passée de 1 à 7 ! (cf tableau 37). En 1929, les ventes à l'extérieur des produits arachidiers représentent 68,17 % des exportations du Sénégal ! Or cette colonie est alors l'élément majeur de l'ensemble de l'A.O.F. En 1929, elle assure en valeur 60,25 % du commerce extérieur (58,69 % aux entrées, 62,06 % aux sorties), tandis que sa population (1.534.273 habitants en 1931) ne représente que 9,73 % du total (13.541.61 (476). Ainsi, tout étant relatif, le Sénégal est-il alors le type même de la colonie à vocation commerciale.

Ces progrès de l'économie d'échange sont sensibles dans le domaine de l'infrastructure. Les campagnes arachidières sont débloquées par les deux voies ferrées les plus actives de la Fédération et dès après

---

(475) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., oct.1926 : Le conditionnement des arachides pendant la traite 1925-1926. Il faut remarquer que pour les exportations Maurel et Prom, la bonification totale qui a été de 4,93 % en 1923-1924, est tombée à 1,66 % en 1924-1925 et 2,41 % en 1925-1926.

(476) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F. : Le recensement en cours d'achèvement de la population en A.O.F. en 1931, avril 1932, pp.95-99.

la guerre, les principaux itinéraires : Dakar - Saint-Louis, Dakar - Kaolack sont doublés par de bonnes routes. Alors que la crise s'annonce, routes et pistes de pénétration accessibles aux camions se multiplient et préparent, avec les voies ferrées du Djoloff et du Baol en cours d'achèvement, un nouveau "bond en avant". Villes et ports de ces pays arachidiers figurent parmi les plus importants et les plus animés d'A.O.F., alors que Dakar tire des avantages décisifs de ses fonctions de capitale politique et de port d'escale, sans pour autant se désintéresser de l'arachide (477).

a) Amélioration passagère du sort du producteur après la guerre.

La situation de ce produit préoccupe tous ceux qui commercent au Sénégal : "Vers lui vont aussi les pensées des Gouverneurs soucieux de leur budget et celles des paysans soucieux de leurs gains" (478). Il est de fait que le paysan du Sénégal est entré dans le jeu de l'économie monétaire. Pour quels avantages ? Dans l'ensemble, le prix de l'arachide au producteur qui n'a guère dépassé 20 frs or en 1914, a connu, après la dépression du début de la guerre et les malaises passagers liés aux crises du chemin de fer, une extraordinaire flambée entre 1925 et 1928 "véritable âge d'or" (479) où les cours ont dépassé 150 frs, soit à peu près 28 frs d'avant guerre. Bien qu'en 1929 ils aient baissé, ils s'établissent à 110 frs environ c'est-à-dire la même valeur or qu'en 1913. De plus, comme la production a considérablement augmenté, la masse d'argent distribuée dans les campagnes a fait un bond spectaculaire : environ 5 millions en 1885, 46 en 1913, 600 en 1927, 400 environ en 1929 ! Or les charges qui pèsent sur le producteur, essentiellement l'impôt de capitalisation, n'ont pas augmenté, bien au contraire. En 1913, l'impôt a représenté au Sénégal 5.304.726 frs, en 1929, 16.695.000 frs soit seulement 3.340.000 frs or. Dans l'ensemble, hormis les périodes exceptionnelles de disette comme en 1920 (cf p.556), les prix théoriques des

---

(477) Au recensement de 1931, Dakar a 42.391 hab., St-Louis 29.608, Porto Novo 26.611, Bamako 19.952, Diourbel 15.402, Rufisque 14.623, Kaolack 14.141, Ouidah 13.639 et Kayes 12.233.
En 1930, cabotage compris, Dakar manipule 1.013.627 T., Kaolack 286.811, Gd Bassam 152.665, Rufisque 113.522, Cotonou 107.955 et Conakry 95.565 !

(478) Villard (A). ouv.cit. p.191.

(479) Sanner (P). Production arachidière et circulation monétaire au Sénégal : documents et statistiques. Ministère de la France O.M. service stat. juin 1949, 23 pp., cf p.13.

produits de base se maintiennent à une parité à peu près fixe vis-à-vis de celui de l'arachide : au cours d'achat à la production, cent kgs d'arachide égalent environ cent kgs de mil ou cinquante de riz. Il n'en reste pas moins qu'un problème de subsistance apparaît du fait d'un déficit vivrier de plus en plus marqué. Certes l'extension des surfaces consacrées à l'arachide se fait en partie aux dépens de celles vouées au mil. Mais en quittant leurs familles pour le travail dans les escales ou pour la vie militaire, les jeunes Sénégalais contractent de nouvelles habitudes alimentaires dont celle de consommer du riz, plus facile à préparer que le mil, surtout en déplacement (480). Dès 1909, le Sénégal importe 17.130 tonnes de riz, en 1914, 49.000 ! 15.200 en 1923 et 37.640 tonnes en 1929. Une telle situation qui ne paraît pas inquiétante en année normale, d'autant plus que le riz de Cochinchine parvient à très bas prix, ne manque pas de l'être au cas de crise. L'expérience de 1920 l'a montré, les colonies de l'intérieur que d'aucuns vouaient au rôle de greniers vivriers exportent de moins dn moins de vivres : elles fournissent de nombreux travailleurs au Sénégal ou à la Basse Côte. Dès 1930, "l'abandon des cultures vivrières pour les cultures industrielles est un phénomène général en Afrique" (481).

Jusque vers le début de la décennie 1920, le rapport d'échange en produits manufacturés est pour le producteur d'arachide fonction du cours de la graine car ces articles européens ont dans l'ensemble un prix assez stable. Tout est remis en cause à partir de 1923-1924 : la dépréciation de la valeur du franc, les remous constants dans les rapports de change, expliquent en partie la "flambée" des prix de l'arachide dont la demande est soutenue. Mais en même temps, les produits manufacturés connaissent une hausse rapide. De 1924 à 1925, le prix à l'arrivée au Sénégal d'un quintal de farine passe de 1.300 à 2000 frs, celui d'un mètre de guinée de 3,50 à 4,60 frs. Pendant le seul hivernage de 1926, la farine augmente à la consommation de 0,50 à 1 fr le kg, le sucre dans les mêmes proportions, le pétrole passe de 1 fr le litre à 1,35 etc...(482).

---

(480) Bull.off.col. sept.1913, Sénégal : Rapport sur la situation économique et commerciale de la colonie pendant l'année 1912, pp.257-273 et 260

(481) Quinz.col. 10 avril 1930, pp.196-198. Selon B.Diagne, le Soudan fournirait alors 150.000 travailleurs par an à la Basse Côte.

(482) Données fournies par de nombreux numéros du Bull.mens.de l'Ag.écon. de l'A.O.F., en particulier par celui de décembre 1926, p.271. En 1929, sur la moyenne de 100 de 1913, les prix de gros en France étaient à 456 pour le vin, 548 pour la farine, 440 pour les tôles, 530 pour le pétrole.

Ainsi une inflation galopante prive en grande partie le producteur des bénéfices accrus qu'il tire de son arachide. Le risque est alors grand, au cas de baisse marquée des cours du produit, d'un recul brutal du pouvoir d'achat déjà faible du cultivateur !

b) Les maisons de commerce : une prospérité qui se dégrade

"Ombres et lumières" caractérisent aussi le bilan des maisons de commerce au long de ces quarante cinq années d'activité libre. Les résultats d'ensemble de Maurel et Prom, firme type, sont très favorables surtout avant 1914 (cf figure 133) mais dans le détail, ils sont très contradictoires (cf figure 133). Ainsi la campagne 1911-1912 est excellente en Gambie, satisfaisante pour le comptoir de Saint-Louis, catastrophique pour celui de Rufisque : au total un exercice déficitaire de 685.000 frs. Au contraire, lors de la campagne 1893-1894, la Gambie avait été assez déficitaire alors que Saint-Louis et Rufisque avaient donné des résultats satisfaisants. Sur l'ensemble de la période 1878-1913, le comptoir de Gambie améliore régulièrement ses bilans, alors que Saint-Louis et surtout Rufisque ont des résultats irréguliers. Pour ce dernier comptoir, Boulam, qui sera abandonné au début du siècle, est une lourde charge : entre 1878 et 1898, 1.062.202 frs de perte ont été enregistrés qui annulent en partie 807.188 frs de profits pour Rufisque et ceux de Foundiougne (366.694) et de Carabane (381.502). D'une année à l'autre, le même comptoir enregistre souvent des résultats très divergents. Ainsi Saint-Louis, dont les bilans d'ensemble sont très positifs entre 1891 et 1912-1913, connaît trois "défaillances" : 1901-1902, 1905-1906, 1912-1913 qui, à part 1905-1906 pour Rufisque, n'offrent aucune coïncidence avec la situation des autres (483). En fait, par delà la conjoncture d'ensemble, des données locales exceptionnelles font souvent la bonne ou la mauvaise année, surtout en ce qui concerne les produits. Ainsi pour les arachides, les comptes Maurel et Prom de Gambie dans la période 1909-1913 où les variations des cours en Europe sont assez limitées, font ressortir des profits de 104.000 frs en 1909-1910, 3.775 en 1910-1911, 306.650 en 1911-1912, 5.050 en 1912-1913. Tout s'explique alors par le niveau des cours à la production et le "rendement" en qualité (484). De ce point de vue, il faut remarquer que les cours favo-

(483) Nous n'avons pu trouver l'origine des 1.313.000 frs de perte inscrits au passif du comptoir de Rufisque pour 1911-1912.

(484) Arch. Maurel et Prom. Règlements de Gambie, campagne 1912-1913, 31 oct. 1913. Rapport cité par M. Orcel.

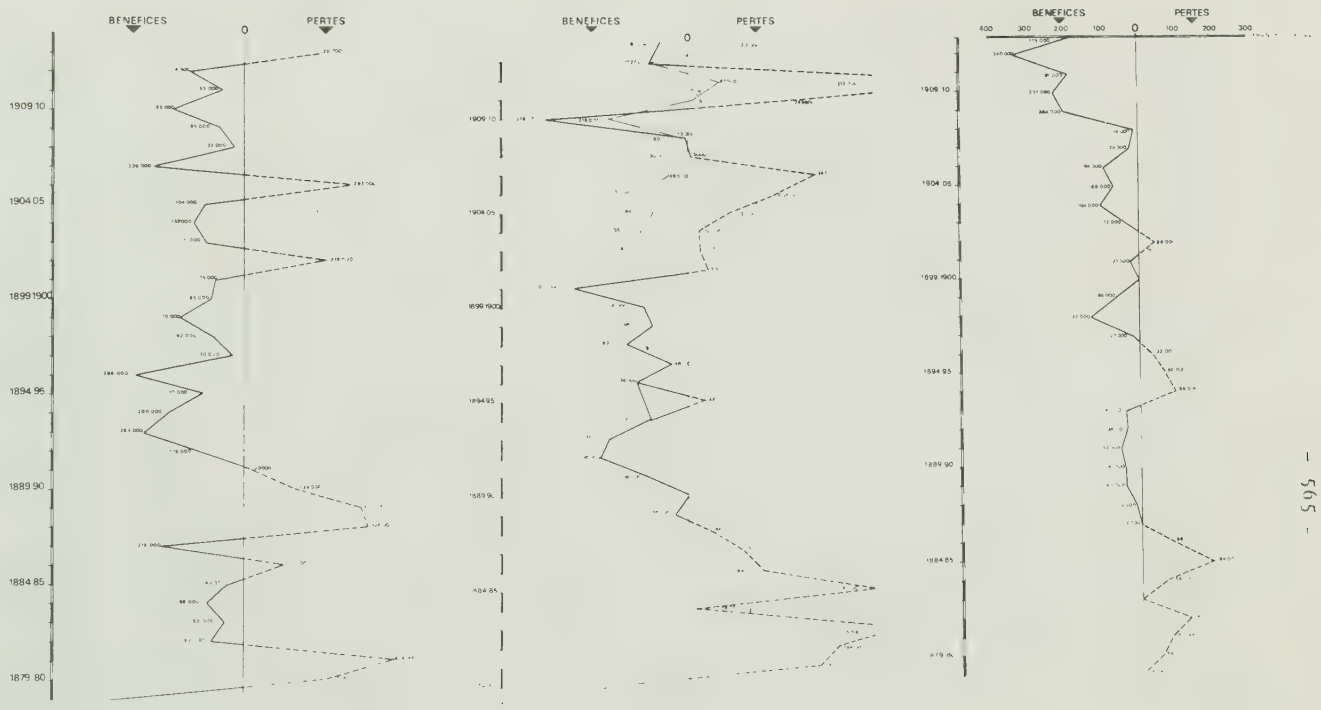

Figure 133 : Exemple de bilan commercial : Les résultats de trois comptoirs Maurel et Prom d'Afrique de 1878 à 1913.
(D'après un relevé des services comptables de la maison).

cables en Europe ne sont pas par définition garants de bons profits (485).

Dans l'ensemble, tous les rapports insistent sur la montée de la concurrence et la diminution régulière des profits qui s'ensuit, surtout au poste marchandises. Pour Maurel et Prom, ce compte donne 24 % en 1908 pour les bénéfices bruts qui se maintiennent autour de 20 % en 1913. A la veille de la crise, ils sont tombés à moins de 15 %. Partout les pertes sur les marchandises sont devenues fréquentes. Naturellement les résultats globaux s'en ressentent. Dès 1928-1929, les firmes sont satisfaites de faibles bénéfices nets, 1 à 2 % et limitent souvent leur ambition à ne pas perdre d'argent. Il est bien loin le temps, 1909, où la C.F.A.O. pouvait annoncer un bénéfice net de 3 millions sur 40 de chiffre d'affaires (486). Or dans l'ensemble, le volume des affaires traitées par chaque maison ne progresse pas. Ainsi, le tonnage d'arachides exporté par Maurel et Prom qui atteignait une moyenne de 25.000 tonnes avant 1914, soit environ 12 % du total sénégalais, plafonne ensuite à 20.000, soit seulement 6 à 7 % (cf figure 134). Les bilans de plus en plus médiocres s'expliquent alors de l'avis unanime par la progression régulière des frais et charges commerciales, singulièrement depuis la guerre. Vient tout d'abord l'accroissement des dépenses liées aux manutentions, transports intérieurs et différentes opérations sur les produits (487). L'emploi de milliers de manoeuvres par les firmes devient de plus en plus onéreux. A Kaolack en mai 1920, le prix de la journée est passé de 5 frs à 12,50 frs (488). En 1926, il se situe à 20 frs, plus la valeur d'une ration de vivres, soit 4 frs. Un chauffeur gagne alors 400 à 450 frs à Diourbel, un mécanicien 650 à 800 frs (489). Naturellement les salaires et gratifications du personnel européen sont de plus en plus

---

(485) Voir plus loin, p.569 , Résultats de la campagne 1931-1932 pour la succursale Rufisque de Maurel et Prom.

(486) Sonolet (L). ouv.cit. p.157.

(487) Vézia (F). Du commerce des arachides. ouv.cit. pp.155-163, cf p.157. Selon l'auteur, les frais de manutention, de transport au Sénégal et de frêt qui étaient de 75 frs la tonne en 1913, s'élèvent à 373,5 en 1930. Il faut remarquer que cette hausse correspond exactement à la perte de valeur du franc.

(488) Union coloniale, section de l'A.O.F. Lettre de M.le Président de la Chambre de commerce de Kaolack lue à la séance du 14 oct.1920.

(489) D'après le colonel Mangin (Bull.Soc.Géog.com. Paris, 1912, pp.73-106) un manoeuvre gagnait 1,30 à 2,50 frs par jour au Sénégal en 1912, un laptot 1,30 à 1,60 frs. Un mécanicien touchait en moyenne 5 frs.

Figure 134 : Le bilan"arachide" des comptoirs Maurel et Prom de 1906 à 1940.
La valeur de réalisation totale est exprimée en millions
La valeur au quintal (0/00) est fournie par le tableau 51 p.547, col.2.

coûteux car aux appointements en Afrique, s'ajoutent les frais de congés très lourds (490).

C'est cependant contre la fiscalité que le commerce s'élève avec le plus de fermeté. En 1913, il n'existe au Sénégal que la seule patente qui rapporte 739.122 frs (soit 3.695.610 frs 1929). Après la guerre, les impôts sur le commerce se multiplient et leur taux progresse rapidement. En 1929, leur rapport est de 63 millions, soit un coefficient de progression de 21 depuis 1913 (491). Ils assurent alors plus de la moitié des ressources budgétaires de la colonie (budget de 120.209.000 frs en 1929). A la patente proprement dite s'est ajoutée depuis le 20 octobre 1920 la taxe sur le chiffre d'affaires au taux de 0,50 % puis de 5 et 6% (492). Pour l'arachide, cette taxe est perçue sur le cours mercurialisé établi chaque trimestre. Le produit supporte aussi un droit de sortie et de statistique de 44 frs la tonne, la taxe de vérification (conditionnement) de 5 frs et une taxe de port de 4 frs ! Au début de 1930, l'arachide exempte de taxes en 1913, paie 102,50 frs à la tonne au Sénégal contre "rien en Nigeria" (493). Les bilans comparés des charges supportées par l'arachide et la progression des frais généraux de gestion des comptoirs et factoreries font ressortir cette poussée des dépenses (cf tabl.53 et 54).

Dans ces conditions, dès 1929, avant même que les cours des produits ne s'effondrent, on devine le malaise commercial : "On ne peut plus gagner sa vie par le commerce sénégalais". On s'aperçoit alors que l'A.O.F. et singulièrement le Sénégal souffrent d'une pléthore de capitaux et de commerçants. En 1910, le capital des sociétés commerciales d'A.O.F. était estimé à 35 millions, en 1920 à 169, en 1928 à 900 dont plus des deux tiers au Sénégal (494). Depuis 1926, l'afflux des capitaux est considérable : les anciennes sociétés augmentent rapidement leur capital social et beaucoup de nouveaux commerçants s'installent. Une partie

---

(490) Arch.Maurel et Prom. Règlements Rufisque au 31 oct.1931. Pour le seul comptoir de Rufisque, les appointements des Européens se sont élevés à 166.891,67 frs et les frais de congés à 188.665, 70 frs. Les salaires payés aux indigènes ont atteint 196.397,60 frs.

(491) Quinz.col. 10 avril 1930, pp.196-198.

(492) Quinz.col. 10 nov.1929, pp.507-508. Voir sur les problèmes posés par la création de cet impôt les délibérations de l'Union colon.en 1920.

(493) Quinz.col. 10 nov.1930, pp.562-563.

(494) Quinz.col. 25 juin 1929 : la situation du commerce en A.O.F. pp. 283-286.

TABLEAU 53 - Détails comparés des frais supportés par les arachides traitées en Casamance par Maurel et Prom en 1911-1912 et 1930-1931.

1911 - 1912		1930 - 1931	
Achats : 3.579,892 T. pour 738.240,21 Frs		Achats : 9.277,411 T. pr 4.682.604,63	
Frais (1) :		Frais (1) :	
Sacs	1.722,20	Emballages	50.969,30
Frêt, transit	3.291,83	Frêt, transit ...	91.591,78
Prélarts	997,40	Embarquement	94.805,50
Const. case à Marsassoum	1.500,00	Manutention	118.466,71
Aménagement imm. Hte Rivière	3.141,73	Intérêts, assurances	109.338,48
Commissions espèces ..	8.354,45	Frais divers	56.348,15
Télégrammes	14,96	Droits de sortie, taxe addition ..	739.059,19
Main d'oeuvre	7.451,25	Appointements personnel	7.138
	26.473,82		1.277.713,11
soit 3,58 % du prix d'achat		soit 27,28 % du prix d'achat	

(1) A l'exclusion des frais généraux du comptoir dont l'arachide supporte 2/5 ou 1/2 selon les comptes.

TABLEAU 54 - Les frais généraux au début de la crise (campagne 1930-1931) de la succursale Maurel et Prom de Rufisque. (1)

Personnel européen	889.449,61	Entretien immeubles	117.587,78
Personnel indigène	872.617,97	Entretien matériel	94.898,40
Ménage, nourriture	573.299,69	Entretien flotille	19.798,82
Soins médicaux	48.605	Exploitation autos	92.167,81
Loyers	392.406,57	Contentieux	30.008,52
Impôts et licences	117.281,02	Assurances	51.916,35
Voyages	96.252,79	Divers	73.352,33
Inspections	45.662,28		
P.T.T.	61.340,18		
Eau, éclairage	56.528,96	TOTAL	3.719.702,18 Frs

(1) Lors de cette campagne, la succursale ("Ligne", Sine Saloum et Petite Côte) a acheté 24.331.058 tonnes d'arachide pour 14.144.355,96 frs. Les frais propres à l'arachide se sont élevés à 3.152.655,80 frs, soit un coût de revient de 17.297.011,76 frs. La réalisation en Europe a laissé un bénéfice brut de 1.063.771,02 frs. En affectant au compte arachide seulement les 2/5 du poste frais généraux, il apparaît un déficit de 424.109,78 frs.

essentielle de ces fonds est investie dans des installations immobilières. En 1929, l'actif immobilisé dans les terrains et immeubles Maurel et Prom d'Afrique est estimé à plus de 23 millions, en 1912 il était de 3.130.000 frs. S'ajoutent en 1929 des investissements considérables en véritables flottes de véhicules : près de 300.000 frs en Casamance, plus de 350.000 pour Rufisque, de 150.000 en Gambie etc... (495). Alors le chiffre d'affaire est de plus en plus réduit par rapport au capital investi, comme le montre un bilan pour l'A.O.F. (496).

TABLEAU 55 - Evolution des capitaux investis dans le commerce et du chiffre d'affaire (millions de francs or) en A.O.F.

	1920	1927	1928
Capitaux	77	142	182
Chiffre d'affaire	452	508	528
Rapport 1/2	17 %	28 %	34 %

Une société comme la Société commerciale de l'Ouest africain dont l'activité dépasse il est vrai les cadres du seul commerce de l'arachide et s'étend à l'ensemble de l'A.O.F. a, de ce point de vue, une évolution significative (cf tableau 56).

L'"âge d'or" des années 1925-1929 est en fait marqué par un certain désarroi du commerce colonial, lequel ne parvient guère à suivre une doctrine bien définie. L'anarchie est totale : engagées dans une dure concurrence, les grandes maisons veulent être partout : à Kayes, il y a dix-neuf boutiques Peyrissac, dix-sept Maurel et Prom (497). Il n'existe pas de hiérarchie commerciale, les grandes maisons font du gros, du demi-

(495) Arch.Maurel et Prom : Règlements des comptoirs d'Afrique au 31 oct. 1912, assemblées générales ordinaires, copies des titres fonciers au 31 oct.1913 et registres immobiliers à partir de 1929.

(496) Quinz.col. art.cit. 25 juin 1929.

(497) Mersadier (Y). La crise de l'arachide sénégalaise au début des années trente. Bull.IFAN, série B, n°34, 1966, pp.826-877, cf p.838.

TABLEAU 56 - Bilans d'activité de la S.C.O.A. de 1907 à 1929.

(D'après un placard publicitaire paru dans la Quinz. colonial illustrée de juin 1927 et des renseignements trouvés dans les archives Maurel et Prom pour 1927-1929).

Année	Capital en millions (1)	Chif.aff. en millions (2)	Rapport $\frac{1}{2}$	Bénéfices nets	Dividende par action 500 frs
1907	3	5,282	57 %	76.000	
1913	4	21,24	18,83 %	510.000	2[illegible]
1915	4,5	31,573	14,25 %	1.185.000	50
1917	9	43,662	20,60 %	2.930.000	62,5
1919	18	128	16,05 %	7.682.000	75
1920	30	140,232	21,39 %	33.000	12,5
1924	30	183	16,39 %	5.622.000	37,5
1925	50	226	22,12 %	11.647.000	40
1926	50	442	11,31 %	22.250.000	85
1927	105	630	16,66 %	25.668.000	85
1928	105	605,1	17,35 %	26.774.000	60
1929	157,5	576	27,34 %	22.297.000	60

gros et du détail, concurrençant ainsi leurs propres traitants : les plus puissants de ceux-ci sont devenus grossistes, quelques-uns exportateurs (498). Déjà, les milieux intéressés émettent l'avis que la solution serait peut-être dans des fusions de firmes comme celles déjà amorcées qui vont donner naissance en 1930, à la United Africa Company (cf p.524). Les grandes maisons pourraient alors laisser le détail aux Syriens et aux Africains, ce qui réduirait leurs frais. Mais elles devraient aussi placer des capitaux dans l'agriculture et l'industrie (499).

(498) Bull.Afrique française, novembre 1930, pp.613-615.
(499) Quinz.col. 15 juin 1929, art.cit.

c) Les timides débuts de l'huilerie d'arachide en A.O.F.

Dans toute la période qui précède la crise de 1929, les milieux du commerce africain sont, à quelques exceptions près, marqués par les séquelles du pacte colonial : les colonies ont pour mission exclusive de fournir des matières premières à l'industrie métropolitaine. Les quelques tentatives faites pour créer une huilerie d'arachide ont été tolérées car elles ne paraissaient guère dangereuses : exemple de Peyrissac à Sor (cf p.361) ou parce qu'elles semblaient, dans les régions profondément enclavées : Soudan (cf p.494), Sud de la Haute-Volta (cf.500) le seul moyen d'encourager la production d'un produit inexportable. Toutes ces tentatives sont d'ailleurs des échecs. Par un invraisemblable paradoxe, le Sénégal, grand pays de l'arachide, importe l'huile qu'il consomme (500) : huile d'olive surtout pour les Européens, huile de coton venue des Etats Unis et de Grande Bretagne pour les indigènes qui utilisent aussi quelques centaines de tonnes d'huile de palme venue de "Basse Côte" (501). Rien n'est fait avant 1914 pour valoriser le produit sur les lieux de production.

La guerre qui occasionne une grave crise du frêt suscite de premières initiatives timides en matière de décorticage sur place (502). Certes celui praiqué à la main qui a été encouragé par la Compagnie agricole et commerciale de Casamance vers 1890 (cf p.487) ne peut se concevoir. A partir de 1917, les principales firmes acquièrent des unités de décorticage : il en existe au lendemain de la guerre à Rufisque, Dakar, Kaolack et Saboya. Les exportations passent de 101 tonnes en 1917 à 13.735 tonnes en 1918. Mais l'expérience n'est guère satisfaisante car le rendement ne dépasse pas 60 à 62 % et de plus, les huiliers bordelais protestent contre l'acidification des graines pendant le transport. En 1924, 5.282 tonnes seulement sont exportées : le frêt maritime n'étant plus rare, les installations sont fermées (503). La proposition faite dans sa note du 20 juillet 1918 sur la production des graines

---

(500) Exception faite naturellement de l'huile artisanale fabriquée par les producteurs.

(501) D'après les rapports du Bull.de l'Off.col. sur le mouvement commercial, ces importations d'huile de coton portent sur 153,748 tonnes en 1901, 1300 en 1912, 1535 en 1913 etc...

(502) L'exportation en décortiquées représente une économie de 30% du poids

(503) Daramy d'Oxoby (J). ouv.cit. p.70.

TABLEAU 57 - Production des huileries d'arachide d'A.O.F. (en T.)

Années	Graines en coques triturées	Huile produite	Huile exportée	Tourteaux exportés
1922	3.400	1.120	42	1.349
1923	3.250	975	33	1.303
1924	5.200	1.560	69	2.077
1925	9.000	2.700	25	3.602
1926	7.180	2.145	49	2.862
1927	13.460	4.038	98	5.386
1928	16.300	4.890	209	6.517
1929	19.860	5.940	2.549	7.926

(D'après Vézia (F). Du commerce des arachides en A.O.F. ouv.cit. p.164).

oléagineuses par le Gouverneur général Angoulvant de fournir aux producteurs éloignés des voies ferrées de petites décortiqueuses à main, n'est pas suivie d'effet. C'est seulement à partir de 1930, du fait des tarifs élevés des chemins de fer et de la baisse des cours, que le décorticage est à nouveau envisagé au Soudan (504).

Après la guerre, de nouvelles initiatives timides visent à créer une véritable industrie de l'huilerie au Sénégal. En 1921, un industriel, Gaudart, crée à Kaolack une usine conçue pour produire plusieurs milliers de tonnes d'huile selon les procédés les plus modernes. Après plusieurs années d'activité modeste, cette "Huilerie ouest-africaine" est reprise par la"Société des huileries et rizeries de Guinée" en 1924. La nouvelle firme ou "Société des huileries et rizeries ouest-africaines" au capital de 5 millions de francs fournit un peu plus d'un millier de tonnes d'huile vendue au Sénégal. Le 1er mars 1920 est créée à Diourbel la Société électrique et industrielle du Baol (S.E.I.B.) qui

(504) Quinz.col. 10 nov.1930, p.563. D'après Annet (E). Le problème du décorticage en A.O.F. Rev.bot.appl.et agron.trop. sept.1931, pp. 730-738, "l'Administration était hostile au décorticage sous prétexte qu'il diminuerait les recettes des chemins de fer", cf p.732.

installe une petite centrale thermique, fait un peu de décorticage et construit une huilerie. Au même moment fonctionne à Dakar une modeste installation appartenant à M.Turbé, Président de la Chambre de commerce. En 1925, ces huileries sénégalaises représentent une puissance installée de 360 C.V et une production journalière théorique de 12 tonnes (505). Le potentiel de l'usine de Diourbel est renforcé en 1927, ce qui pose bientôt un problème de débouchés pour l'huile. En 1928, 209 tonnes sont vendues à l'extérieur, essentiellement en Gambie. En 1929, les exportations atteignent 2.549 tonnes dont 2.056 vers la France (506). En dépit de toutes les entraves, le Sénégal affirme ainsi timidement une vocation de fournisseur d'huile.

C) LES PRODUITS DU PALMIER A HUILE : DES TRANSACTIONS ACCRUES, UNE PRODUCTIVITE FAIBLE.

Des débuts de l'époque coloniale à la crise mondiale, la progression des ventes des produits du palmier, bien que sensible, est loin d'être aussi rapide que celle des exportations d'arachide . Huile de palme et palmistes restent les grandes ressources de commercialisation des régions du Golfe de Guinée et les nombreuses maisons de commerce qui "font ces produits" en tirent l'essentiel de leur activité. Mais à la source de cette richesse sont la cueillette et l'artisanat à faible productivité, peu susceptibles d'exploiter au mieux les ressources latentes des vastes palmeraies. De nombreux projets visent donc à l'"amélioration de la production" : palmeraies aménagées, plantations,concassage mécanique et huileries de palme en sont les principaux éléments.

---

(505) Daramy d'Oxoby. ouv.cit. p.57.
(506) Bull.mens.de l'Ag.écon. de l'A.O.F., janvier 1931, p.6.

TABLEAU 58 - Les exportations d'huile de palme de l'A.O.F. de 1887 à 1930 (en tonnes).

	SENEGAL	GUINEE	CÔTE d'IV.	DAHOMEY	Ensemble A.O.F.	TOGO
1887				4.000		
1888				10.145		
1889				7.200		
1890	43			5.240		
1891				6.616		
1892		141	5.500	4.751	10.488	1.807
1893		197	7.590	7.499	15.287	3.027
1894	57	170	5.300	8.318	13.788	2.806
1895	195	243	5.081	12.439	17.133	2.912
1896		117	4.812	5.524	10.454	
1897		124	3.900	4.077	8.101	462
1898	55	184	4.431	6.059	10.515	675
1899	16	65	4.571	9.650	13.675	
1900		62	4.340	8.920	13.377	
1901		200	5.042	11.290	16.603	2.997
1902	71	182	6.317	12.675	19.031	2.973
1903		97	4.863	6.963	11.924	
1904		68	5.840	8.368	14.309	
1905	2	22	3.881	5.637	8.940	
1906		86	4.856	6.378	11.321	425
1907		107	5.662	7.835	13.604	998
1908		168	5.557	9.521	15.246	1.360
1909		121	6.366	15.016	21.420	2.779
1910		156	5.055	14.627	20.734	3.018
1911		179	6.625	15.252	22.056	3.96.
1912		240	6.775	11.917	18.933	3.337
1913		284	6.014	7.971	14.269	1.175
1914		103	4.308	6.692	11.103	
1915		374	4.983	9.597	14.954	351
1916		521	6.950	12.632	20.103	266
1917		352	6.243	11.805	18.400	1.390
1918		80	8.094	8.507	17.681	1.922
1919		750	8.811	22.514	32.075	2.577
1920		469	8.655	11.417	20.487	2.991
1921		513	3.881	4.871	9.297	111
1922		555	6.790	11.645	18.990	951
1923		800	8.009	13.701	21.510	2.913
1924	151	727	7.865	14.496	25.788	3.328
1925	9	845	8.260	16.886	25.844	2.665
1926			6.993	17.908		2.622
1927			7.406	18.226	25.737	2.080
1928		899	6.649	9.758	17.433	1.323
1929	4	505	7.082	12.238	22.917	1.590
1930	77	456	6.488	21.987	29.559	2.236

TABLEAU 59 - Les exportations de palmistes de l'A.O.F. de 1887 à 1930 (en tonnes).

	SENEGAL	GUINEE	CÔTE IV.	DAHOMEY	Ensemble A.O.F.	TOGO
1887				20.240		
1888				19.711		
1889	1.218			16.100		
1890	1.329			14.653		
1891	1.020			16.253		
1892	1.244	2.311	1.130	14.398	19.074	7.117
1893	745	2.100	1.540	20.822	25.208	6.802
1894	1.230	2.390	1.580	24.962	29.267	8.175
1895	488	2.630	1.382	21.177	25.793	9.022
1896	573	2.660	1.248	25.151	29.059	
1897	342	2.900	2.011	12.875	18.128	5.166
1898	598	2.650	2.350	18.091	23.863	5.500
1899	411	2.755	1.972	21.851	26.980	6.000
1900	430	3.180	3.107	21.986	28.385	6.330
1901	732	2.804	3.982	24.211	30.730	7.755
1902	491	2.894	3.417	29.777	36.580	9.443
1903	772	2.820	2.840	21.684	28.117	4.830
1904	902	2.850	3.365	25.997	29.532	5.658
1905	9.3	2.810	3.169	17.479	33.061	3.200
1906	1.045	2.930	3.217	18.834	24.362	3.331
1907	1.430	3.694	3.351	18.810	27.286	3.938
1908	1.517	3.510	4.288	23.036	32.351	514
1909	1.191	3.760	5.193	23.224	43.371	8.013
1910	1.449	4.580	5.425	34.783	46.227	8.199
1911	1.326	4.827	5.261	39.346	50.764	13.247
1912	1.763	5.134	6.800	37.295	50.969	11.639
1913	2.021	5.172	6.949	26.371	40.513	7.139
1914	1.501	4.726	5.651	21.288	33.166	
1915	1.723	5.829	6.112	23.221	36.885	3.654
1916	1.421	5.691	7.955	28.477	43.544	8.207
1917	3.043	7.071	6.130	17.012	33.256	8.326
1918	1.607	3.408	10.568	26.249	41.832	13.811
1919	3.963		11.505	68.982	39.848	14.323
1920	1.318	7.516	10.966	29.342	49.143	10.289
1921	2.982	6.744	5.954	24.444	39.848	1.599
1922	2.499	9.766	8.592	34.726	55.580	6.168
1923	3.033	9.372	12.002	37.012	61.419	10.320
1924	2.759	10.619	13.059	45.654	72.092	12.531
1925	2.917	10.582	14.581	45.128	72.904	8.815
1926	2.959	11.298	15.609	42.069	71.935	9.952
1927	2.934	12.449	10.877	48.249	72.511	9.350
1928	3.097	12.534	12.279	31.605	59.517	6.163
1929	2.944	12.130	11.291	36.045	62.439	6.215
1930	3.083	12.856	10.903	51.326	78.605	6.500

TABLEAU 60 - Les prix CAF en France des produits du palmier à huile, de 1888 à 1930 (francs aux cent kilos).

ANNEES	HUILE DE PALME	PALMISTES	ANNEES	HUILE DE PALME	PALMISTES
1888	48 - 50 (22)	25 (15)	1909	55 - 64	39
1889			1910	68 - 80 (60)	45 (35)
1890			1911	62 - 81	37
1891			1912	60 - 68	48
1892	50	25	1913	70 - 80	50 - 57
1893	45	25	1914	69 - 78	40 - 52
1894	45	25,5	1915	76 - 192	38 - 58
1895	40 - 50 (35)	25 (15) 30	1916	114 - 155	55 - 80
1896	50	23,5	1917	non cotés	
1897	44	23,5	1918	" "	
1898	44	27	1919	265	120
1899	52	26,5	1920	360	190
1900	50 - 60 (34)	26,5 (17)	1921	188	110
1901	57	28,5	1922	133	97,5
1902	58,5	32	1923	277	142,5
1903	60	25,5	1924	336	180
1904	60	28,5	1925	390 (250)	214 (160)
1905	57	29,5	1926	530	295
1906	66 (40)	36 (22)	1927	405	244
1907	65 - 75	38,5	1928	418	256
1908	51 - 63	33,5	1929	418 (270)	227,5 (145)

(Les nombres entre parenthèses indiquent les prix moyens d'achat aux producteurs sur la Côte d'Afrique).

I - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION : LE RESEAU COMMERCIAL, SON ORGANISATION.

1) Places modestes de l'A.O.F. dans la production et de la France dans la consommation mondiale

Les tableaux 58 et 59 montrent qu'entre le début de la décennie 1890 et 1930, les progrès sont réels quant à l'exportation d'huile de palme et de palmistes d'A.O.F. De 1892 à 1929, les sorties d'amandes sont multipliées par plus de trois, celles d'huile de palme par plus de deux. Entre 1906 et 1929, les rythmes d'accroîssement respectifs sont de 256 et 202 %, soit un peu inférieur à celui du commerce mondial pour les huiles et comparable à ce dernier pour les palmistes. De plus, si l'on ajoute à ce bilan français l'appoint, après 1919, de la production togolaise, il apparaît que les progrès ne sont pas négligeables. Cependant, ces données sont un peu illusoires car, en fait, l'A.O.F. ne rattrape en rien son retard sur le Nigéria et surtout elle est déjà en 1930 nettement distancée par le Congo belge qui était encore très faible fournisseur en 1913. Enfin, la place enviable qu'en quelques années a obtenu la production d'Extrême Orient, montre la modestie des résultats de l'A.O.F. (507).

La progression du commerce de l'A.O.F. n'est pas régulière ; hormis une légère poussée vers 1902, elle est très lente jusqu'à 1907-1908. Alors, avec un net relèvement des prix européens (cf tableau 60), les exportations de chaque produit doublent entre 1906 et 1912. Le Togo allemand connaît pour sa part une évolution similaire avec un taux de progression de 300 % ! La guerre perturbe provisoirement ce bel élan. Comme pour l'arachide, c'est la pénurie de tonnage et une crise de débouchés: pour les palmistes, le marché allemand est perdu. Cependant, dès 1916-1917, les tonnages d'huile de palme retrouvent leur niveau de 1913, en 1918 ceux de palmistes y parviennent aussi. L'année 1919 est exceptionnelle ; le Ravitaillement qui, depuis 1917 s'occupait des produits du palmier comme

---

(507) Chevalier (A). Le palmier à huile de la Côte d'Ivoire. Rev.Bot. appl.et Agron.trop. avril 1931, pp.213-219 : "La production d'huile de palme et de palmistes a à peine doublé dans nos colonies africaines en trente ans. Pendant la même période, elle a été multipliée par dix au Congo belge et est passée de 0 à 31.000 tonnes en Inculinde".

TABLEAU 61 - Exportations des produits du palmier à huile dans le monde de 1906 à 1929 (en tonnes).

	1906		1913		1929		% d'accroissement de 1906 à 1929 :	
	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes
A.O.F.	11.321	24.362	14.269	40.513	22.917	62.439	202	256,2
TOGO	425	3.330	1.175	7.139	1.590	6.215	374,1	186,6
NIGERIA	66.318	115.047	84.818	177.513	131.845	251.500	198,8	218,6
GOLD COAST	8.870	9.495	3.650	9.900	596	6.674	-93,3	-29,8
SIERRA LEONE	1.555	30.828	2.554	49.988	3.147	60.205	204,4	195,2
GAMBIE		260		553		650		250
GUINEE PORT.	4.531	2.275	5.950	7.867		11.074		486
CAMEROUN	2.892	10.441	4.612	19.556	8.364	34.240	289,2	327,9
A.E.F.	91	442	118	757	1.185		1302,1	
CONGO BELGE	2.301	5.917	1.974	7.139	27.768	72.740	1206,7	1229,3
ANGOLA	177	1.513	707	4.546	3.181	6.636	2718,8	438,5
INDES NEERL.					31.960	6.836		
MALAISIE					2.525			
	88.421	203.510	108.227	325.569	235.108	515.000	265,8	253

Sources : 1906 et 1913 : Congrès d'Agriculture coloniale, 1918, ouv.cit. pp.606-609.

1929 : Congrès international des oléagineux, 1931, ouv.cit. et sources diverses (les totaux n'ont pas été rectifiés).

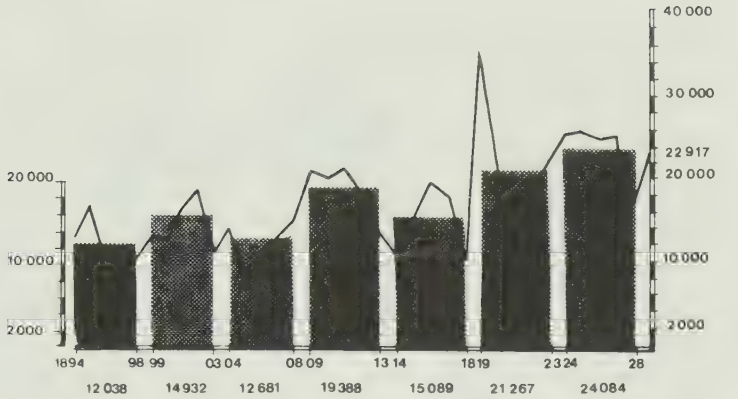

Figure 135 : Evolution des exportations d'huile de palme d'A.O.F. entre 1894 et 1929. Les moyennes d'exportation sont calculées par périodes quinquennales.

Source : Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., janvier 1931, p.5.

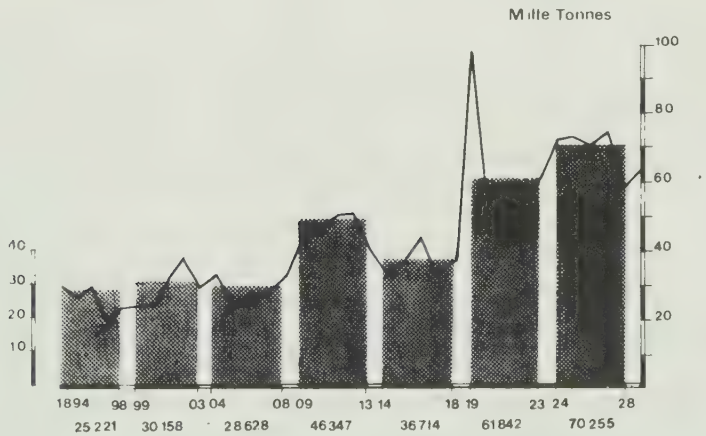

Figure 136 : Evolution des exportations d'amandes de palme d'A.O.F entre 1894 et 1929. Les moyennes d'exportation sont calculées par périodes quinquennales.

Source : Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., janvier 1931, p.3.

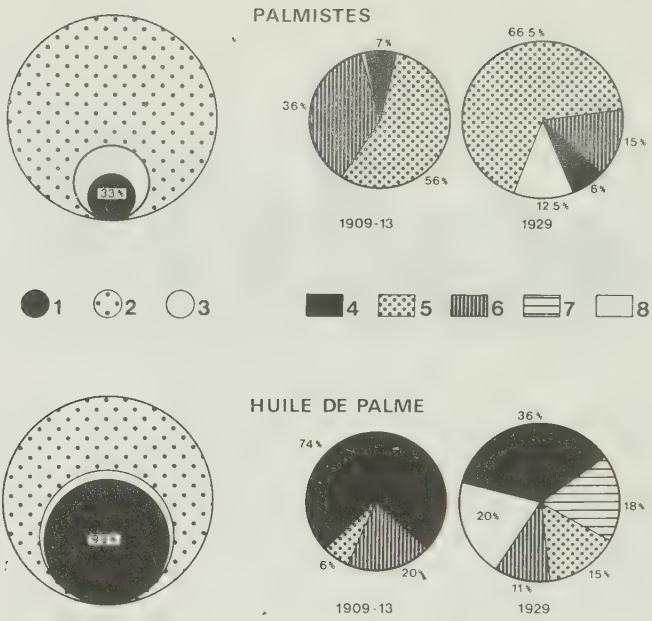

1 - Export.de l'A.O.F. en France 2 - Export.totales d'A.O.F.
3 - Consommation métrop. 4 - France 5 - Allemagne
6 - Angleterre 7 - Etats-Unis 8 - Autres.

Figure 137 : Destination des produits du palmier à huile [illegible] A.O.F. Les cercles relatifs au commerce avec la France concernent l'année 1929.

Source : Bull.mens.de l'Ag.écon. de l'A.C.F., janvier 1931, p.4

de l'arachide (cf p.507) évacue les stocks. La décennie 1920 est une période de forte progression pour les palmistes et d'avance modérée pour l'huile de palme. Les années 1924-1927 établissent des records provisoires tandis que les prix connaissent une véritable flambée en Europe. Mais finalement, après un léger recul de deux années, c'est 1930 qui connaît les plus fortes exportations jamais enregistrées alors que pourtant la crise s'annonce en A.O.F.

L'orientation du commerce dans cette période confirme le peu d'intérêt que l'industrie française accorde aux produits du palmier à huile. Les obstacles qui s'y opposaient dans les années précédant la

TABLEAU 62 - Importations par les principaux pays consommateurs des produits du palmier à huile (en tonnes).

	1907		1913		1929	
	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes
FRANCE	18.830	5.658	16.873	7.877	8.592	11.406
ALLEMAGNE	12.249	125.817	14.522	190.801	20.068	304.475
GRANDE BRETAGNE	71.318	49.351	79.309	83.110	61.351	151.784
ETATS UNIS					116.646	
ITALIE					15.963	
PAYS BAS					7.353	7.355
BELGIQUE					7.100	3.947

Mêmes sources que pour le tableau 61.

colonisation, existent toujours (cf p.383) et l'on sait que la margarine ne réussit guère en France (cf p.429). En 1930, le Français consomme moins de 1 kg de margarine contre 6,9 à l'Anglais, 7,6 à l'Allemand et 9,2 au Hollandais. La même année, en France, 372.595 tonnes de tourteaux sont utilisées contre 1.202.400 en Grande Bretagne, 1.317.277 en Allemagne et 495.378 aux Pays-Bas (508). Dans ces conditions, les importations nationales d'huile de palme et surtout de palmistes sont très faibles en comparaison de celles des pays européens voisins. La Grande Bretagne garde longemps sa suprématie en matière d'huile de palme mais, vers la fin de la période, ce sont les Etats Unis qui deviennent, de loin, les principaux acheteurs. L'Allemagne est le grand spécialiste de la trituration des palmistes.

En conséquence de la conjoncture défavorable à l'utilisation en France des produits du palmier à huile, ceux qui sont fournis par l'A.C.F. prennent, pour part déterminante, le chemin de l'étranger. Certes

(508) Congrès Intern. des oléagineux, 1931, ouv.cit. pp.192-195.

la France consomme la plus grande part des huiles de palme mais cependant son rôle décroît en 1907 à 1929. L'Allemagne est le gros client pour les palmistes, ce qui explique une situation tout à fait particulière pendant la guerre 1914-1918.

TABLEAU 63 - Exportations par principaux pays destinataires des produits du palmier à huile d'A.O.F. (en tonnes).

	1907		1913		1929	
	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes
FRANCE	12.104	4.812	11.741	4.084	8.228	3.861
ALLEMAGNE	323	20.953	450	35.039	3.433	11.538
GRANDE BRETAGNE	1.171	792	1.853	1.089	2.473	9.351
ETATS UNIS					4.252	
PAYS BAS					1.912	
ITALIE					1.101	
BELGIQUE					1.400	

Mêmes sources que pour les tableaux 61 et 62.

Dès les premiers jours du conflit, les exportations vers l'Allemagne sont interrompues et l'embargo est mis sur l'exportation des tourteaux, non seulement vers l'Allemagne mais aussi sur les Neutres car on craignait que l'ennemi ne se ravitaille par leur intermédiaire (décret du 21 décembre 1914). Mais l'Angleterre ne pratique pas la même politique. L'industrie française est donc gravement pénalisée. Aussi, dès la fin du mois de décembre 1914, autorisation est donnée aux huileries françaises d'exporter 30.000 tonnes de tourteaux (palmistes et coprah surtout). Mais de l'avis même du commerce, une partie des envois passe en Allemagne (509). Le retour à une stricte réglementation conduit

(509) Union col.franç. section de l'A.O.F. séance du 14 janv.1915. Paul Maurel.

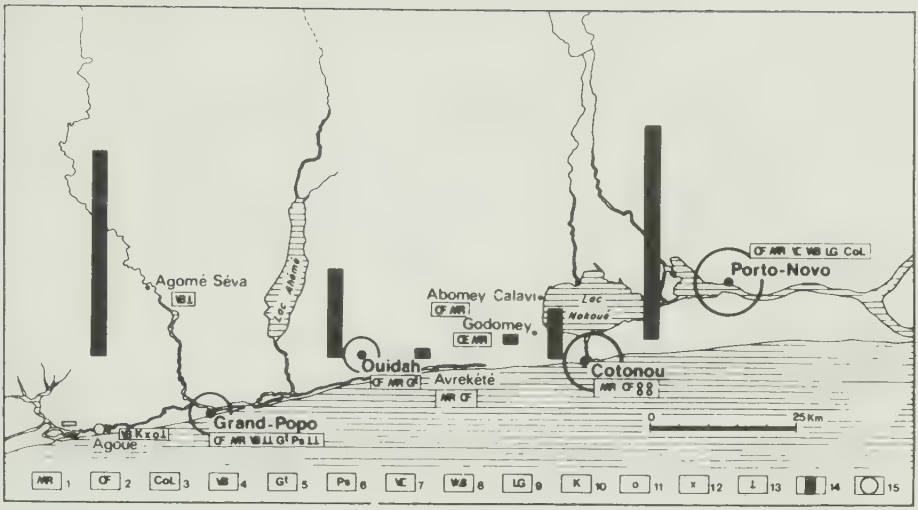

Figure 138 : Les exportations d'huile de palme et de palmistes et le réseau de traitants au Dahomey en 1888.

(Voir échelle figure 115)

Français : 1 - Mante frères et Borelli de Régis
2 - Cyprien Fabre
3 - Colonna

Allemands : 4 - Volber et Brôhm
5 - Gödelt
6 - Prangott Söllner et Cie
7 - Voigt et Cie
8 - Witt et Busch
9 - G.L. Gaiser

Anglais : 10 - Kole

11 - Brésiliens
12 - Portugais
13 - Créoles
14 - Exportations de palmistes
15 - Exportations d'huile de palme

l'A.O.F. à écouler la plus grande partie de ses palmistes en Angleterre : 20.992 tonnes en 1915, 25.290 tonnes en 1916, d'autant plus que les navires anglais sont presque seuls à prendre des frêts à des prix nettement avantageux : 70 frs la tonne de palmistes en 1916 contre 137 frs50 aux Chargeurs Réunis et 165 frs aux Compagnie marseillaises. Naturellement en 1917, le Ravitaillement s'intéresse aux palmistes et à l'huile de palme. Mais il écoule assez difficilement les premiers : à la fin de la guerre, il existe un stock de 70.000 tonnes aux colonies, plus 15.000

en France (510). De plus, 18.000 tonnes d'huile de palme sont disponibles mais sont très avariées du fait du mauvais état des fûts. Finalement, après de nombreuses tergiversations car il veut en tirer le meilleur prix, 65.000 tonnes du stock de palmistes sont vendues... à l'Allemagne (511). Alors, avec le retour à la liberté, ce dernier pays va reprendre sa place de principal acheteur.

2) Le Dahomey - Togo, principal exportateur de l'Afrique française.

Tout au long des quarante cinq années entre 1885 et 1930, le Dahomey ne cesse d'être, d'assez loin, le principal producteur de l'A.O.F. : il livre au commerce plus de la moitié des tonnages d'huile et les deux tiers des palmistes. A partir de la guerre, son rôle de fournisseur d'huile est de plus en plus prééminent, alors que pour les palmistes se manifeste une tendance inverse. Après 1919, avec le Mandat sur le Togo, l'ensemble du Bénin devient plus encore le grand domaine français du palmier à huile.

a) Le progrès de la production et des moyens de transport jusqu'en 1914 : Porto Novo et Cotonou, principaux centres de commerce.

Dès 1885 où, en conséquence de l'acte de Berlin, des détachements militaires français s'installent à Porto Novo et Cotonou, les choses commencent assez mal au Dahomey. Ce sont tout d'abord des difficultés avec les Portugais qui prétendent à un protectorat sur Ouidah, avec les Allemands au sujet de Porto Seguro et les Anglais qui revendiquent encore certains villages de la lagune de Porto Novo. De 1886 à 1889, tous ces litiges sont réglés (512). Mais débutent alors des évènements qui vont beaucoup nuire au commerce français dans le Royaume d'Abomey, tandis que Cotonou est menacé. Tout commence en 1889 lorsque le nouveau Résident français, De Beckmann, veut rétablir un poste de douane à Cotonou : Glélé refuse et son armée s'approche de Porto Novo. Il est déjà "positif que les Allemands font de grands efforts pour accaparer le Dahomey", leurs firmes de Ouidah participent alors à un trafic

(510) Union col.franç. section A.O.F., séance du 13 février 1919.
(511) Union col.franç. section A.O.F., séance du 10 avril 1919.
(512) Cornevin (R). Histoire du Dahomey. ouv.cit. pp.301-314.

TABLEAU 64 - Exportations d'huile de palme et de palmistes par les comptoirs Régis du Royaume d'Abomey et par le reste du Dahomey (en milliers de tonnes).

	COMPTOIRS REGIS Ouidah, Godomey, Avreketé Abomey - Calavi		RESTE DU DAHOMEY	
	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes
1887	0,9	2,2	4	20,2
1888	0,9	2,3	10,1	19,7
1889	0,4	1,6	7,2	16,1
1890	0,1	0,3	4,3	10
1891	0,5	1,2	6,6	16,3
1892	0,2	0,2	5	15,6
1893	0,08	0,02	7,5	20,8
1894	0	0	8,3	24,1
1895	0,2	0,6	12,4	21,2

Sources : Archives Nationales, Paris, section O.M. Dahomey XV 2 Rapport d'ensemble, 1895-1898.

d'armes important au bénéfice de l'armée d'Abomey (513). L'arrivée au pouvoir de Béhanzin (30 décembre 1889) décidé à la guerre, n'arrange rien. Dès la fin de février 1890, les Français de Ouidah sont gardés comme otages, ce qui désorganise leur commerce : Ouidah a un rendement

(513) Dunglas dit qu'à Godomey en 1891, les autorités arrêtent les transactions pendant huit jours pour permettre à une maison allemande de s'installer. Les Allemands font de nombreux cadeaux aux chefs dahoméens, en particulier la firme Prangott-Söllner offre deux pots fétiches en argent de 500 frs chacun au roi (cf p.137).

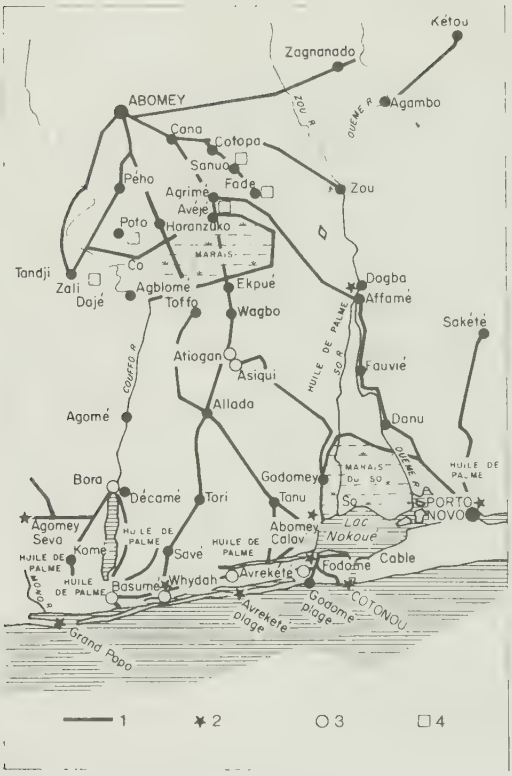

Figure 139 : Les routes de commerce et les factoreries dans le Sud du Dahomey en 1888. (D'après Newbury, ouv.cit. p.122).

1 - Pistes commerciales
2 - Douanes fons
3 - Factoreries
4 - Fermes à esclaves fons.

commercial insignifiant (514), du fait des campagnes militaires successives contre Behanzin. Bien que les Allemands fassent montre d'une grande activité, le trafic de Ouidah ne retrouvera jamais son importance passée.

Les opérations militaires ne gênent guère, par contre, le trafic dans le Royaume de Porto Novo. Mais là aussi, le commerce français est en difficulté. Attirées par les droits d'importation très bas, les communications aisées avec Lagos et les relations faciles avec l'extérieur par le cable télégraphique français, les firmes allemandes s'installent à Porto Novo après 1888 (515). J.K. Vietor, Witt et Büsch et Ch. Ungebauer sont les plus importantes. Goedelt et Cie ouvre pour sa part

(514) Foa (E). Le Dahomey. ouv.cit. p.419.
(515) Newbury (C.W). ouv.cit. p.124.

une factorerie à Cotonou. Alors les vapeurs ou "branchboats" exploités par G.L. Gaiser et Witt et Büsch (cf chap.II, note 425, p.413) détournent vers Lagos une part déterminante du trafic dahoméen, grâce à des taux de frêt beaucoup plus avantageux que ceux qui pèsent sur le trafic de Cotonou (516). Naturellement, tant à Lagos qu'au Dahomey, la plus grande partie des palmistes exportés est destinée à l'Allemagne qui achète aussi environ 2.000 tonnes d'huile. A la fin du siècle, alors que depuis le 22 juin 1894 le Dahomey est colonie française (517), la palmeraie a pour débouché principal l'Allemagne dont les firmes sont "sur le terrain" fort actives et pour porte de sortie essentielle le port anglais de Lagos.

TABLEAU 65 - Exportations par ports des produits dahoméens : 1888 - 1900. (en tonnes)

	Export.par Lagos		Export. Cotonou		Export. Ouidah		Export.Grand Popo	
	Huile	Palmist.	Huile	Palmist.	Huile	Palmist.	Huile	Palmist.
1888	3.885	7.516						
1898	2.574	10.437	1440,5	1557,3	978,7	2625,4	1066,5	3456,9
1900	1.652	16.828						

(516) Brunet (L), Giethlen (L). ouv.cit. p.451. En 1899, les taux de frêt sont les suivants (à la tonne pour les amandes) : vapeurs allemands: Porto Novo - Lagos, 12,5 frs ; pirogues : Porto Novo - Cotonou, 13 f Woermann ou Elder : Lagos - Europe : 15 soit 27,5 au total; Chargeurs Réunis : Cotonou - Europe, 22,5 soit 35,5 frs en tout.

(517) La colonie n'est rattachée pleinement à l'A.O.F. que le 18 octobre 1904. A l'origine, les territoires annoxés forment trois cercles : Grand Popo, Ouidah et Cotonou, alors que Porto Novo, Allada et Abomey sont "territoires protégés", avant de devenir progressivement cercles.

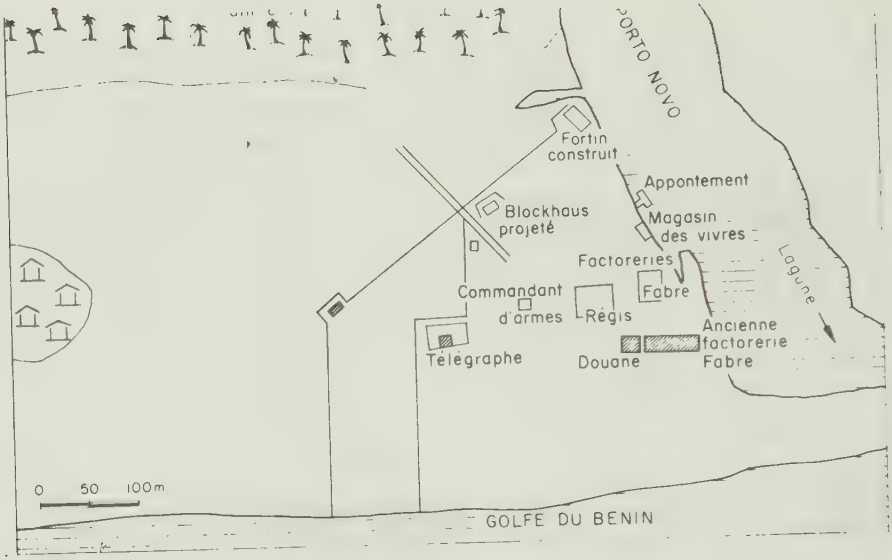

Figure 140 : Plan d'ensemble de Cotonou en 1891.
(Dressé par le Directeur de l'artillerie, signé Decoeur à Porto Novo, le 30 mai 1891).

Dès la fin des opérations, de nombreux fonctionnaires et militaires parcourent le Sud du pays, c'est-à-dire les régions de la palmeraie. Tous confirment la forte densité des arbres : 125 en moyenne à l'hectare selon Daniel. Mais surtout, les visiteurs remarquent que la palmeraie de Porto Novo où le nombre des palmiers est souvent de 175 à l'hectare, est mieux soignée que les autres et intensément exploitée. Elle fournit les meilleurs produits préparés dans de nombreux campements du bord des rivières, mais surtout dans deux sortes de "centres industriels" spécialisés : Adjara et Adjoupa au Nord de Porto Novo. Les arbres en rapport assureraient un revenu annuel de 2 à 2,50 frs. Entre le Couffo et l'Ouémé, la région du palmier s'étend jusqu'à la Lama. Les plus belles palmeraies sont celles d'Abomey et de Zagnanado dues aux anciens rois, mais elles sont situées à 100 kms de la côte et l'eau manque souvent pour la préparation de l'huile. La palmeraie de Ouidah, 5 à 6000 h.,

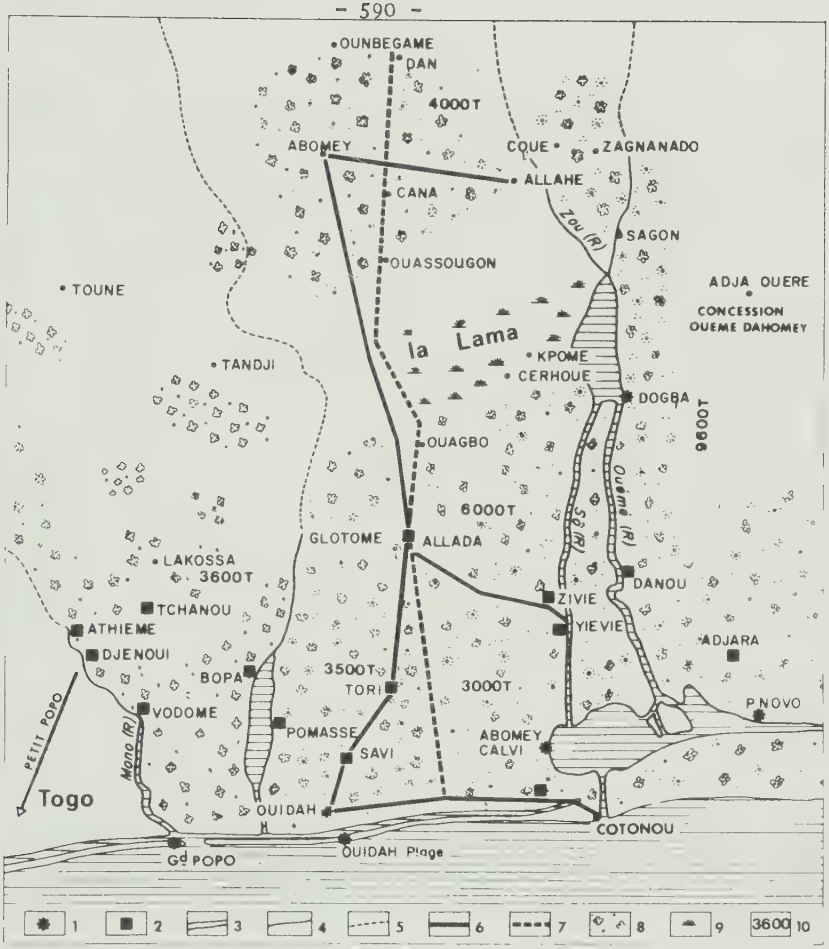

Figure 141 : La palmeraie dahoméenne et l'organisation commerciale au début du XXème siècle.

(D'après la Dépêche coloniale illustrée, 15 août 1902, p.11).

1 - Factoreries européennes
2 - Traitants indigènes
3 - Rivières navigables
4 - Rivières navigables en temps de crue
5 - Rivières non navigables
6 - Principales pistes
7 - Voie ferrée en construction
8 - Principales palmeraies
9 - Marécages
10 - Possibilités locales de production d'huile de palme (en tonnes).

est seulement utilisable au tiers de ses possibilités. Enfin dans l'Ouest jusqu'au Togo, il existe des forêts entières de palmiers dont une faible partie seulement des produits est exportée par le Mono. Au total, la palmeraie du Dahomey qui couvrirait un million d'hectares, est sous-exploitée : deux palmiers sur cinq sont régulièrement récoltés (518).

De telles "richesses" ne manquent pas d'attirer de nouveaux commerçants essentiellement d'origine marseillaise ! Armandon père et fils et Layet de Gastaud vers 1892, Pozzo di Borgo en 1900 (entre 1906 et 1909, ces deux dernières fusionnent) entre autres. Mieux même, une mise en valeur européenne est envisagée : en 1900, la Compagnie de l'Ouémé reçoit une concession de 126.000 hectares en bordure de la colonie anglaise du Lagos (519). En 1902, la Compagnie coloniale du Dahomey en obtient 36.550 (520). Il s'agit là de projets totalement irréalistes et sans avenir, dans un pays très densément peuplé où tout le sol est approprié et effectivement utilisé. Avant d'entreprendre une intensification de la production, le grand problème à résoudre est celui des transports. Les principales palmeraies sont reliées à la côte par le réseau des fleuves et des lagunes sillonnés par des pirogues. Par voie terrestre, le portage coûte très cher : 70 frs la tonne de marchandises sur 50 kms à la fin du siècle. Les chemins de fer semblent donc susceptibles de favoriser l'ouverture de nouvelles palmeraies. En 1901, la ligne en construction vers Ouidah et le Nord est concédée à G. Borelli (Compagnie française des chemins de fer du Dahomey). Dès 1906, elle dessert la région de Bohicon - Abomey, avant d'atteindre Savé (261 kms) en 1911. La ligne Porto Novo - Pobé, essentielle puisqu'elle draine les produits des plus riches palmeraies, est achevée en 1913. En 1905, le transport des marchandises d'importation coûte seulement 1 franc la tonne-kilomètre, celui des produits vers la côte, 0,20 fr ! Ces voies ferrées doivent conduire les produits à Cotonou, destiné à devenir le port de la colonie (521).

---

(518) Voir : Rev.col. juil.1899, pp.406-416 et Daniel (J). art.cit. pp.201-204.

(519) Quinz.col. 25 mars 1900, p.178. A.Hallet, futur pionnier de la culture de l'Elaeis en Insulinde, fait partie du comité technique de la Société.

(520) Quinz.col. 10 oct.1902. P.Borelli et E.Poisson en sont les fondateurs. Ils ont obtenu aussi un terrain à Cotonou pour y fabriquer de l'huile de palme.

(521) Paulin (H). L'avenir économique du Dahomey. Dép.col.ill. 31 mai 1912 pp.116-130. En 1910, le chemin de fer du Centre transporte 3.056 T. d'huile et 7.235 T. de palmistes.

Mais nécessité s'impose de la jonction Porto Novo - Cotonou. Dès 1893, le wharf militaire est ouvert au trafic civil mais il s'agit là d'une installation précaire sans véritables moyens de manutention, qui ne saurait concurrencer Lagos. Cependant, la rade est desservie à partir de 1900 par les vapeurs réguliers de la Compagnie Fraissinet et par des voiliers qui pratiquent de bons prix de frêt. C'est seulement en 1910 que la mise en service du nouveau wharf et de magasins de stockage donne une chance supplémentaire à Cotonou, relié désormais à Porto Novo par un service de vapeurs tirant des chalands, créé par la maison Armandon (522). A la veille de la guerre, Cotonou "où les constructions sont très aérées, ce qui évoque un camp militaire, tire avantage de difficultés rencontrées à Lagos : nombreuses mises en quarantaine du fait d'épidémies de fièvre jaune et surtout encombrement du port où des travaux pour la construction d'une nouvelle jetée ont échoué" (523). En 1912, 16.253,739 tonnes de produits dahoméens transitent par Lagos, en 1913 1.395,921 seulement. La guerre confirme cette évolution, de même que le déclin irrémédiable de Ouidah où pourtant un Decauville dessert depuis 1913 les principales artères et relie les factoreries à la plage.

TABLEAU 65 bis - Exportations par ports des produits dahoméens en 1916. (en tonnes).

	PORTO NOVO (vers Lagos)	COTONOU	OUIDAH	GRAND POPO
Huile	72,988	10.286,308	1.327,398	935,815
Amandes	2.041,803	20.802,308	2.108,854	3.347,726

(D'après Bull.Off.col. sept.1917 : Dahomey, mouvement commercial pendant l'année 1916, pp.467-506, cf p.495).

(522) Bull.Off.col. nov.1914, Dahomey, rapport sur la situation économique pour l'année 1913, pp.519-545, cf p.519. Alors, la traversée de la Nokoué ne coûte plus que 2 frs la tonne contre 5 à 8 vers Lagos !

(523) Schiffer (Cne). Une mission industrielle et commerciale en A.O.F. Bull.Soc.géog.com. Paris, 1910, pp.770-827, cf p.805.

Ces réalisations contribuent sans doute à l'expansion cependant très modérée des exportations. De 1900 à 1904, les cours assez élevés (cf tableau 60) encouragent les ventes. Mais cette progression est compromise jusqu'en 1908 du fait d'un recul de la cotation. C'est ensuite une reprise marquée jusqu'à 1913, année déficitaire par suite d'une longue période de sécheresse. A la veille de la guerre de 1914, le Dahomey est plus que jamais le pays du palmier à huile ! Pour sa dernière année normale, 1913, ses produits représentent en valeur 16.145.579 francs, sur 16.477.743 d'exportations totales ! L'Allemagne est le client presqu'exclusif pour les palmistes, 24.086 tonnes sur 26.371, alors que pour l'huile, la France achète 6.100 tonnes sur 7.971. Le pavillon allemand joue encore un rôle essentiel : 39,43 % du commerce contre 24,88 % aux navires français et 18,37 aux anglais (524). Quant à la production, elle dépend toujours totalement de la cueillette.

b) Techniques et bilan du commerce jusqu'en 1914.

Avant 1914, les caractéristiques de la traite des produits du palmier évoluent assez sensiblement. C'est tout d'abord l'apparition de petites firmes marseillaises (cf p.591) auxquelles s'ajoute au début du siècle la C.F.A.O. : "Si Bordeaux a le Sénégal, Marseille contrôle alors le Dahomey" (525). Avec les firmes allemandes et britanniques, l'armature commerciale du Dahomey est singulièrement renforcée (cf fig.142). En même temps, la Banque de l'Afrique occidentale s'installe à Cotonou. Cette période se traduit donc par d'importants investissements immobiliers. Le comptoir principal de chacune des firmes est implanté à Porto Novo ou Cotonou et non plus à Ouidah ou Grand-Popo. Aux édifices précaires et souvent malsains de la période précédente succèdent de vastes constructions en dur : fer et briques, où sont prévus, comme auparavant, les magasins et ateliers (cf p.406), alors que les appartements des Européens sont situés à l'étage et ouvrent sur une véranda qui en fait le tour. De nombreuses dépendances : cuisines et logements des employés indigènes entre autres, sont édifiés dans la vaste concession. A Ouidah ou

(524) Bull.Off.col., nov.1914. Rapport sur la situation économique du Dahomey pour l'année 1913, pp.519-545.

(525) Quest.dipl.et col.,juil-déc.1902 : L'oeuvre française en Afrique occidentale. pp.321-329, cf p.327. La maison Hante et Borelli de Régis disparaît alors car les Borelli participent aux créations de la compagnie de chemin de fer et de la Compagnie coloniale du Dahomey.

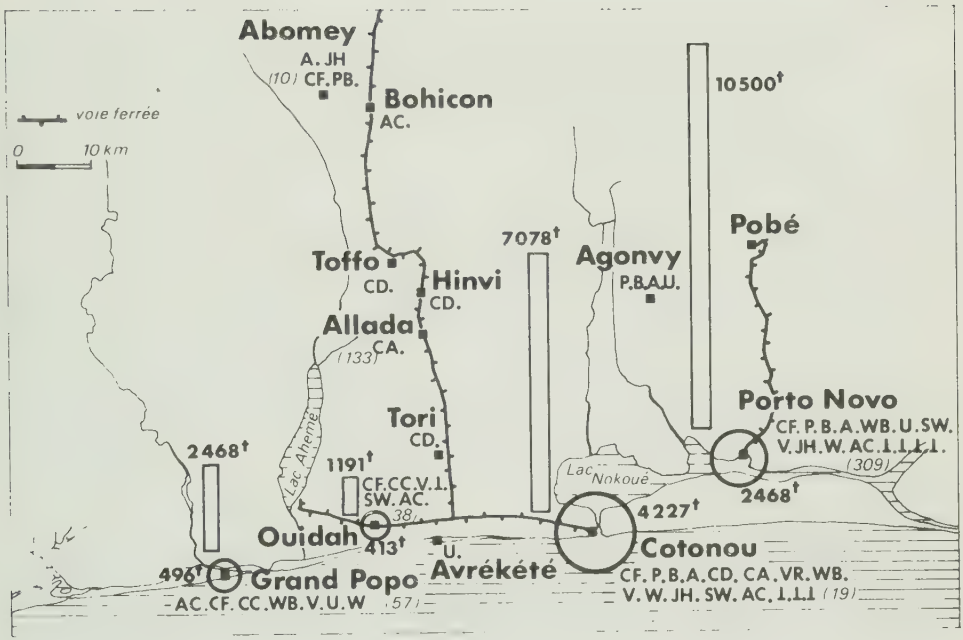

Figure 142 : Les exportations d'huile de palme et de palmistes et le réseau de traitants au Dahomey en 1914.

1) Français :
- CF : C.F.A.O.
- PB : Pozzo di Borgo
- A : Armandon père et fils
- VR : Valla et Richard
- AC : Afrique - Congo
- CC : Cie coloniale du Dahomey
- CA : Cie agricole du Dahomey (ex-Régie)
- CD : Comptoir colonial d'échanges

2) Allemands :
- WB : Witt et Büsch
- V : J.K. Vietor
- U : Ungebauer

3) Anglais :
- JH : John Holt
- W : John Walkden
- SW : Swanzy

4) Créoles (309 nombre de traitants).

Grand Popo, simples rades foraines, un barracon est prévu pour l'agent chargé de l'embarquement et du débarquement, lequel dispose d'un mât de pavillon pour correspondre avec les navires (526). Au total, des installations coûteuses, estimées à 80.000 frs au moins en 1900 (527). Pour

(526) Fonsagrives (J). ouv.cit. p.366.
(527) Brunet (L), Giethlen (L). ouv.cit. p.447.

les rades foraines et Cotonou avant l'utilisation du wharf, il faut entretenir sur la plage une flotille de "pirogues de barre" qui représente en moyenne une mise de fonds de 15.000 frs (528) et des équipes de Kroumen. Pour réduire ces frais, les maisons européennes ferment de nombreuses factoreries, en particulier celles d'Abomey-Calavi et de Godomey, sur la rive ouest du lac Nokoué, entre 1900 et 1910. Des voies Decauville complètent ces installations ; à Ouidah, elles relient les factoreries à la gare et à la plage, à Cotonou, elles desservent le wharf. Elles permettent d'importantes économies sur la main d'oeuvre des journaliers indigènes : les "gagnadors" (529) qui roulaient les ponchons d'huile de 400 litres ou transportaient les sacs d'amandes de 75 kgs jusqu'à la plage. Cependant, avec le retour de la paix et la construction des voies ferrées, les principales maisons ouvrent après 1900 des installations plus sommaires, dans les principaux centres de commercialisation ou de conditionnement de l'intérieur, comme Abomey, Dohicon ou Agonvy (cf figure 144).

Jusque vers la guerre, héritage de l'époque où les Européens étaient empêchés de commercer dans l'intérieur du pays, les traitants noirs ou mulâtres, les "tabaros" (530) sont les intermédiaires obligatoires. Ce sont de véritables courtiers qui sillonnent les principales palmeraies et revendent aux factoreries en pirogues. Ils disposent d'un réseau de sous-traitants, en particulier auprès des campements de préparation de l'huile ou aux carrefours des principales pistes (531). Ces traitants s'entendent entre eux pour fixer les cours des palmistes et de l'huile qu'ils essaient d'imposer pour toute l'année, tant aux producteurs qu'aux exportateurs. Ainsi, à Grand Popo, les tabaros se réunissent fréquemment à Rémondo, le port des pirogues où ils tiennent une véritable bourse des produits du palmier (532). Ils ont un compte auprès de la maison qui les mandate. Contre obligation de lui fournir un tonnage déterminé de produits, ils reçoivent des avances en marchandises, surtout des alcools : tafias, absinthes, liqueurs fines

(528) Masson (P). Le Bas-Dahomey. Dép.col.ill. 15 août 1902, p.12.
(529) Brunet (L), Giethlen (L). ouv.cit. p.451.
(530) Brunet (L), Giethlen (L). ouv.cit. p.449.
(531) Daniel (J). ouv.cit. p.198.
(532) Albéca (L.D). Voyage au pays des Eoués. art.cit. p.113.

à six sous le litre, des cotonnades de luxe à 25 centimes le mètre, des fusils peu perfectionnés à 120 frs les vingt, de la poudre, du tabac, des allumettes et de menus bijoux (533).

TABLEAU 66 - Les marchandises de traite importées par Cotonou dans le deuxième trimestre de 1890.

Rhums dits tafias à 19° et 74° (Marseille)	1.080.553 litres	108.085,30 frs
Genièvre en caisses de 8 litres à 36-49° (Hambourg)	6.141 caisses	6.167 frs
Muscats en caisses de 6 litres (Marseille)	4.300 caisses	4.300 frs
Alcools anisés à 39°, caisses de 6 litres (Marseille)	8.461 caisses	8.461 frs
Liqueurs diverses (Marseille)	4.353 litres	5.420 frs
Vins en fûts (Marseille)	4.890 litres	1.441 frs
Sucre raffiné (Marseille)	11.379 kgs	325 frs
Huile d'olive (Marseille)	290 caisses	4.353 frs
Sel feuillard (Marseille)		2.445 frs
Sel marin (Port de Bouc)	1.750 kgs	875 frs
Parfumerie (Marseille)		3.005 frs
Matériaux de construction (Marseille)		5.685 frs
Pacotilles, faïences, verroterie (Marseille)		22.847,70 frs
Divers Marseille		13.740 frs
		187.130,00 frs

(Cité dans Lombard (J). Cotonou, ville africaine. IFAN, Et.dahom. X 1953, 210 pp. cf p.89)

(533) Albéca (L.D). ouv.cit. p.113. En 1909, le Dahomey importera pour 3.473.651 frs d'alcools, contre 1.479.316 frs de marchandises générales.

Jusqu'au début du XXème siècle, c'est en général le troc qui s'impose, exception faite de l'emploi des cauris, mais les monnaies les plus variées entrent dans les transactions : shillings anglais, thalers de Marie-Thérèse, demi dollars ou piastres mexicaines et pièces françaises de 5 frs (534). Depuis février 1902, les pièces françaises remplacent progressivement les autres (535) et à la date du 1er février 1907, les cauris ne sont plus acceptés en paiement par les caisses publiques de la colonie (536). Depuis de longues années, le dénouement des comptes du traitant se faisait en argent.

La traite des produits du palmier ne crée pas cette ambiance d'animation et de fête qui caractérise celle de l'arachide. En fait, la vente de l'huile et des amandes s'étale sur presque toute l'année, comme la récolte. Certes l'essentiel de celle-ci a lieu en saison sèche entre janvier et avril "récolte des gros fruits", alors qu'une pointe secondaire (fruits moins abondants et plus petits) se situe en août-septembre. Les transactions sur l'huile de palme ont lieu surtout dans ces périodes, mais en fait, il y a toujours cueillette et fabrication. Les palmistes sont stockés et cassés par les femmes et les enfants en période relativement creuse : octobre-décembre ou mai-juillet, mais on prépare et on livre des palmistes chaque fois que des besoins d'argent se font sentir ! Les paysans apportent chez le traitant de petites quantités d'huile dans des pots en terre (cf note 403, chapitre II, p.406) et les palmistes dans des paniers ou "kokos". Ces derniers sont maintenant pesés dans un baril supporté par une bascule qui, plein, contient 100 kgs. Si la mesure n'est pas complète, on déduit le nombre de petites mesures ou "couille" qu'il a fallu ajouter. A l'entrée de la factorerie, les pots d'huile sont vérifiés ou "choupés" afin de voir s'ils ne contiennent pas d'eau ou de sable (537). Puis amandes et huile qui a été épurée par ébullition, sont mises en tonneaux roulés jusqu'à la voie d'eau la plus proche et transportés aux factoreries de la côte par de

---

(534) Albéca (L.D). ouv.cit. p.114. 2.000 cauris valent une "piastre cauri", soit 50 à 60 centimes, 20.000 une "piastre forte" équivalant à un dollar ou 5 frs.

(535) François (G). Le Royaume de Porto Novo. L'Afr.franç. rens.col. avril 1904, pp.97-103 et mai 1904, pp.132-136, cf p.133.

(536) J.O. Dahomey, 1er février 1907, arrêté du 28 janvier.

(537) Brunet (L), Giethlen (L). ouv.cit. pp.450-452.

grosses embarcations, "les pirogues de foire". Naturellement, comme pour l'arachide, les fraudes sont nombreuses. De l'avis unanime,les traitants "99 fois sur 100, trompent le petit producteur d'au moins 1/10° sur le poids, sur la mesure ou sur le change (4 centimes pour un sou !)" (538). Alors, comme le producteur d'arachide , le paysan dahoméen riposte par l'adultération des produits. On fraude sur l'huile en y ajoutant de la terre ou le plus souvent de l'akassa (pâte de farine de maïs) (539). Les amandes sont mélangées de coques ou plongées dans l'eau afin de donner plus de poids (540). Les autorités essaient de réagir contre ces pratiques. Un arrêté du 23 novembre 1900 impose une inspection des amandes de palme à leur entrée dans les centres d'exportation. Les frais sont couverts par un prélèvement de 1 fr. par tonne. Les arrêtés des 5 et 12 juin 1907 répriment le mouillage des amandes. En 1913, est instituée une "inspection générale" des amandes de palme, qui contrôle au chargement des wagons ou lors de l'entrée dans les localités. Si les lots contiennent plus de 4 % de coques, il y a nécessité de triage. Le mouillage des amandes est pénalisé de 1 à 15 jours de prison, aussi bien pour les commerçants qui les exportent que pour les producteurs qui les livrent.

En l'absence de données précises, il est possible seulement de fournir quelques éléments épars quant au bilan financier de ce commerce. Tous les auteurs de l'époque estiment que les bénéfices ne sont plus ce qu'ils ont été, du fait de la concurrence. Pour E. Foa, ils sont tombés entre 1875 et 1895 de 300 % à 50 % brut (541), ce qui laisserait 10 à 15 % net. Pour M. Masson, les bénéfices bruts sont de 100 % (542). Dans l'ensemble, il s'agit donc d'activités rémunératrices, comme le montre le décompte du tableau 67.

Cependant, du fait de la vive concurrence, une douzaine de maisons d'importance similaire se disputant les produits, les chiffres d'affaires ne sont sans doute pas considérables. Au début du siècle, la maison Armandon, une des plus actives, traite dans l'année 4000 tonnes

---

(538) Daniel (J). art.cit. p.198.

(539) François (G). Royaume de Porto Novo. art.cit.

(540) François (G). Notre colonie du Dahomey, sa formation, son développement, son avenir. Paris, Larose, 1906, 284 pp., cf p.143.

(541) Foa (E). ouv.cit. p.304.

(542) Masson (P). Le Bas-Dahomey. art.cit. p.12.

TABLEAU 67 - Prix de revient et bénéfices sur les produits en provenance d'Allada (octobre 1899).
(D'après Brunet (L) et Giethlen (L). ouv.cit. p.452)

PALMISTES : Achat : 140 frs la T.		HUILE DE PALME : achat : 240 frs la T
Transport à la mer	: 15 frs	Transport à la mer : 15 frs
Passage du wharf	: 9	Passage du wharf : 15
Frêt	: 27,5	Frêt : 32,5
Faux frais	: 10	Faux frais : 4,5
	201,5 frs	301 frs
cours du 27 octobre : 270		cours du 17 octobre : 570
Bénéfice : 68,50 frs		Bénéfice : 269 frs (moy.219)

de produits (543). Il semble cependant que les firmes étrangères, surtout les allemandes, soient plus dynamiques car elles paient plus cher les produits, font davantage de crédit aux traitants (544) et surtout reçoivent directement de Hambourg ou de Liverpool les marchandises de traite les plus appréciées. Quant aux traitants dont le nombre est considérable (près de 600 en 1914), leurs profits semblent assez élevés : 40 frs par tonne d'huile vers 1901. De plus, ils trompent régulièrement le producteur. Mais eux-mêmes sont souvent privés d'une partie de leurs bénéfices, du fait des indélicatesses de nombreux sous-traitants qui ne remboursent pas les avances. Enfin, le volume d'affaires que traite chacun d'entre eux doit être assez limité.

(543) Masson (P). art.cit. p.12.
(544) François (G). art.cit. p.133.

c) L'après guerre : élimination des firmes allemandes et expansion du commerce.

La guerre de 1914 apporte beaucoup de bouleversements au Bénin. Dès les premières semaines du conflit, le Togo allemand est occupé par les forces franco-anglaises (545). Le 27 août, une première Convention entre alliés accorde à la France l'administration des cercles d'Anécho, Atakpamé, Sokodé et Mango. Le 10 juillet 1919, la déclaration de Londres délimite la ligne de partage : les cercles de Lomé et de Palimé passent sous contrôle français. Le Togo qui avait été rattaché à l'A.O.F. en août 1917, devient territoire sous mandat (article 22 du traité de Versailles du 28 juin 1919). A partir du 13 mars 1921, il est Territoire autonome, administré par un Commissaire de la République (F.A. Bonnecarère jusqu'en décembre 1932). Le commerce français a ainsi des possibilités d'expansion dans un pays où les palmeraies ont certes moins de valeur que celles du Dahomey mais ne sont pas négligeables. Les palmeraies des contreforts montagneux de l'Ouest sont bien desservies depuis 1907 par la voie ferrée Lomé - Palimé. Par contre, la ligne d'Atakpamé est de ce point de vue moins intéressante : seule la région de Tsévié possède de vastes palmeraies. C'est le Sud-Est, en arrière d'Anécho et le long du Mono qui a les plus fortes possibilités. Mais en attendant qu'une ligne de pénétration soit construite, les peuplements denses de la région sont sous-exploités : elle ne fournit que le tiers des produits exportés (546).

Ces évènements conduisent à de profonds changements dans l'implantation des firmes commerciales. Au Togo, c'est une relève complète des intérêts commerciaux allemands par des firmes britanniques et françaises (547).

Passé un creux total en 1914, les exportations togolaises reprennent rapidement pour atteindre dès 1918-1919 des chiffres records pour les palmistes et un haut niveau pour l'huile de palme.

---

(545) Le 26 août 1914, le Lieutenant Von Doering capitule à Kamina, grande station de T.S.F. proche d'Atakpamé.

(546) Booth (J). Wirtschaftliches Über Togo : Die Olpalmkultur Togos und ihre Aussichten. Der Tropenpflanzen, août 1912, pp.401-419.

(547) Dès 1915, des firmes britanniques se sont implantées dans la partie du Togo qui sera attribuée à la France. Les biens allemands, mis sous séquestre par ordonnance du 6 février 1922, ont rapporté à la colonie au 31 déc.1925, 25.510.895 frs. D'après Péchoux (L). Le mandat français sur le Togo. Paris, Pédone, 405 pp. cf p.42.

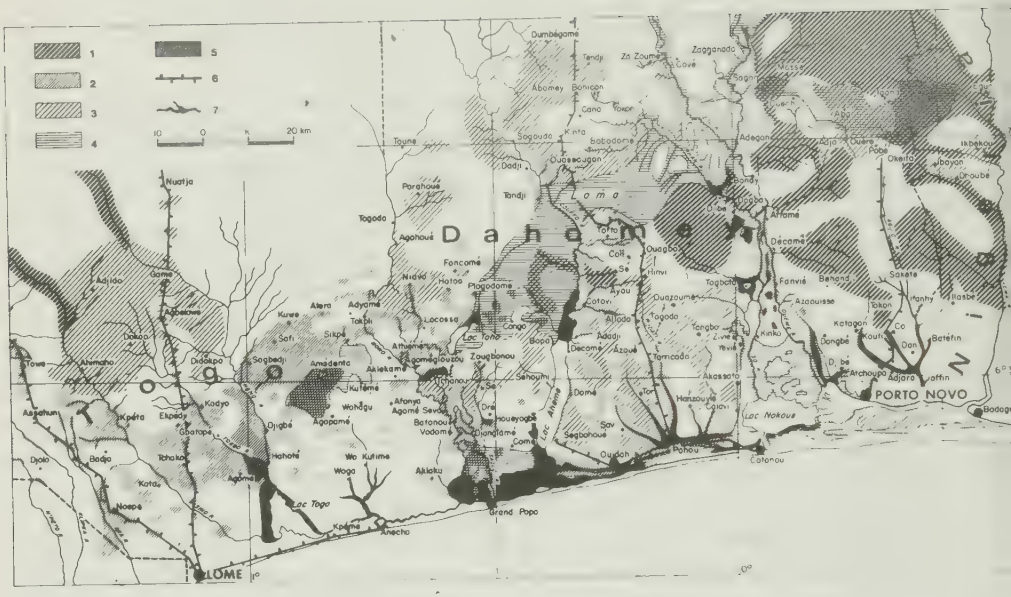

Figure 14 3 : Carte de répartition des palmeraies au Togo et au Dahomey en 1922.

(Par Henry (Y). Dans "Etudes et projets d'amélioration de l'exploitation du palmier à huile". ouv.cit. p.11).

1 - Forêt dense ou claire
2 - Palmeraies denses
3 - Palmeraies clairsemées
4 - Marécages temporaires
5 - Marécages en permanence
6 - Chemins de fer
7 - Rivières navigables.

TABLEAU 68 - Le renouvellement des firmes commerciales au Togo après la guerre de 1914-1918.

TOGO 1905	TOGO 1926
Baedecker et Meyer	F. et A. Swanzy
C. Goedelt	African and Eastern Trade Corporation.
F. et A. Swanzy	John Holt
Liebau et Classen	G.B. Ollivant
Bremen Factorei	Millers Limited
F. Oloff et Cie	H.B.W. Russel Limited
C. Keutzer	J. Walkden and Co
J.K. Vietor	C.F.A.O.
D'Almeida fres	S.C.O.A.
Deutsche Togo Gesellschaft	Omnium commercial africain
	Compagnie africaine de commerce
	J.B. Carbou
Source : Cheradame (A). La colonisation et les colonies allemandes. ouv.cit. p.363.	Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (C.I.C.A.)
	Société commerciale Tardy - Ouchée.
	Source : Guide de la colonisation au Togo. ouv.cit. p.144.

Au Dahomey, la situation des produits des palmiers est confuse au début de la guerre. Comme pour l'arachide du Sénégal (cf p. 546), les incertitudes quant aux possibilités d'embarquement, jointes au manque de logements pour amandes et huiles, font que les cours à la production connaissent une baisse marquée : les huiles payées 68 frs les 100 kgs en décembre 1915, tombent à 37,50 en mai 1916 et les amandes passent de 36 à 22,5 frs. Dans le même temps, après avoir connu des sautes considérables, les cours montent en Europe. Malgré les hausses de prix du frêt, les maisons de commerce font d'importants bénéfices. Après la période de stabilité liée entre 1917 et 1919 à la tutelle du Ravitaillement, la liberté revient en 1920 dans une certaine euphorie. De nombreuses firmes s'installent.

TABLEAU 69 - Les firmes commerciales installées au Dahomey en 1922.

1) Firmes installées avant la guerre :

- Fabre et Cie
- Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique, 1917. (Anciens établissements Armandon, 1892) : capital 7 millions.
- Etablissements Pozzo di Borgo (1900) : capital 10 millions.
- Valla et Richard (1900).
- Société Afrique et Congo : capital 10 millions.
- Drouot et Toguet (1912) : capital 0,5 million.
- Grisel (1913).
- Compagnie française de l'Afrique occidentale (C.F.A.O.).
- John Holt
- J.Walkden and Co
- F. et A. Swanzy.

2) Firmes installées pendant et après la guerre :

- G.B. Ollivant and Co (1915).
- Société d'importation des produits coloniaux (1919) : capital 2,5 millions.
- Société des anciens établissements Dupuy (fév.1920) : capital 4 millions.
- Comptoirs réunis de l'Ouest africain (1er mai 1920) : capital 3 millions.
- Société française du Dahomey (10 juillet 1920) : capital 3 millions.
- Compagnie africaine de commerce (anciens établissements A. Lecomte).

Source : Annuaire général de l'A.O.F., 1922, ouv.cit. pp.748-752.

En 1925, la S.C.O.A. s'implante à son tour au Dahomey où l'infrastructure commerciale est donc singulièrement renforcée. En même temps, les firmes changent leurs conceptions. La période est finie où les commerçants européens trop "sédentaires" attendent la venue des courtiers dans leurs comptoirs (548). Comme le pensait J. Daniel, la situation a évolué avec le chemin de fer et bientôt le camion ; dans

(548) Daniel (J). art.cit. p.199.

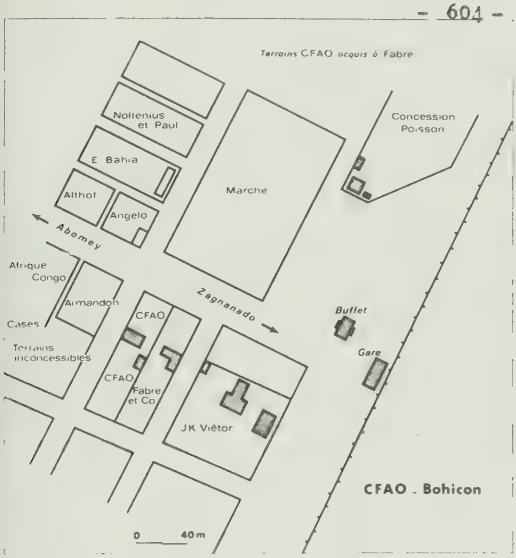

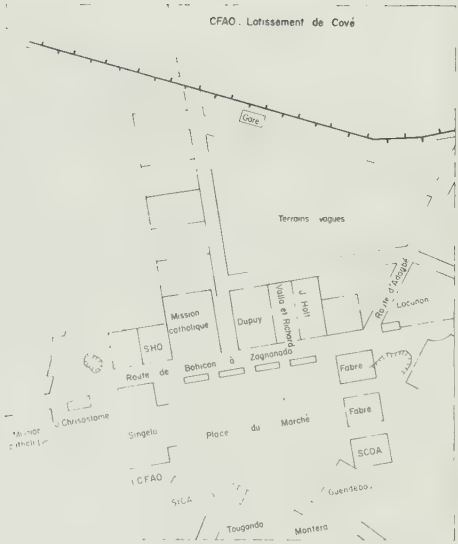

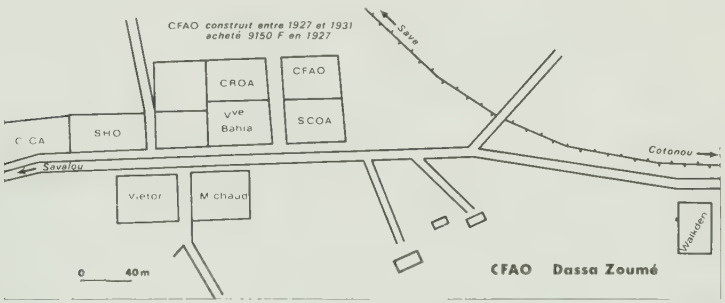

Figure 144 : Plans de lotissement de trois marchés de commercialisation des produits du palmier à huile à la fin de la décennie 1920.

Sources : Archives de la C.F.A.O. : régistres immobiliers.

toutes les palmeraies de l'intérieur, les firmes multiplient les factoreries tenues le plus souvent par des anciens traitants qui perdent ainsi leur indépendance (Cf figure 144). Au Togo s'observe plus timidement la même évolution. Les firmes, dont les principaux comptoirs sont à Lomé et accessoirement à Anécho, s'installent à Palimé, à Atakpamé entre autres et essaiment de petites factoreries au long des voies ferrées ou dans les principaux centres de traite.

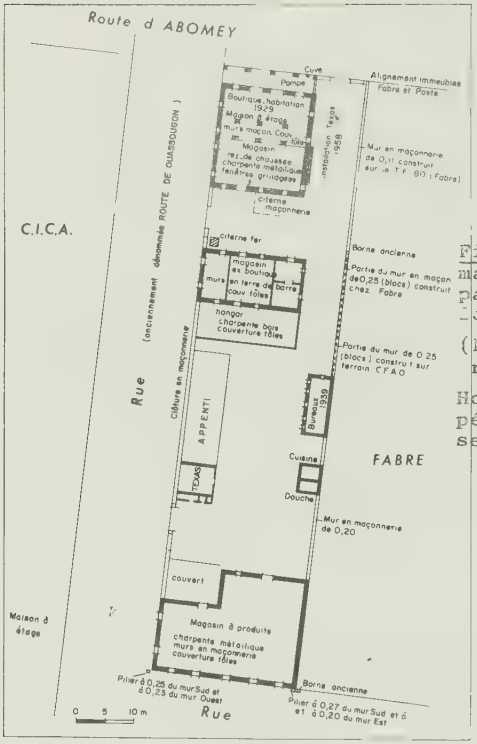

Figure 145 : Une factorerie dans un marché de l'huile de palme et des palmistes : celle de la C.F.A.O. à Ziguinchor.

(D'après les archives de la C.F.A.O.: registres immobiliers).

Hormis le bureau et les installations pétrolières, l'organisation de l'ensemble date d'avant 1930.

Figure 146 : Ziguinchor vers 1914. D'après les registres immobiliers de la C.F.A.O. Rapporter à Casamance pp.444-446 et 580-582.

L'après guerre marque d'importants changements dans la conception de la traite. C'en est totalement fini du troc et les alcools jouent un rôle de plus en plus secondaire dans la gamme des marchandises d'importation, du fait des efforts de l'Administration (549) : en 1929, au Dahomey, ils ne représentent plus de 10.992.680 frs sur 147.647.058 frs Les tissus, le tabac, la quincaillerie, quelques matériaux, le sucre, quelques conserves et le pétrole sont les principales marchandises acquises par le producteur d'huile de palme. Naturellement, la fiscalité pèse de plus en plus sur le commerce... et sur les produits. La taxe sur les transactions des produits du palmier instaurée par les décrets du 22 octobre 1917 et du 3 novembre 1919, passe de 18 frs en 1922 pour la tonne d'amandes à 30 frs en 1925, celle sur l'huile de 27 à 45 frs. A partir de 1929 avec la baisse des cours, elle devient très lourde : 9,03 % du prix d'achat de l'huile et 7,72 % de celui des amandes en décembre 1929, 20,28 et 16,12 en décembre 1930 !

Cependant, tant au Dahomey qu'au Togo, la période est favorable au commerce. Entre 1924 et 1927, les exportations de produits atteignent des niveaux records dépassés seulement en 1930. Or pourtant, la faible productivité est toujours en cause et d'autre part, l'infrastructure des transports est encore insuffisante dans les deux territoires. Les régions du Mono ne sont toujours pas débloquées : la "voie ferrée de l'huile", prévue par les Allemands au départ d'Anécho, n'a pas été réalisée. Les séquelles de la guerre ont été toutefois vite oubliées. Dès 1925, l'Allemagne a retrouvé le premier rang pour les achats de palmistes, en 1930 elle en absorbe les deux-tiers ! Mais, à la différence de l'avant-guerre, les navires allemands sont rares à Cotonou et à Lomé. Cependant, à la veille de la crise, son commerce n'est plus absent du Togo, la Bremer-Factorei est installée à Anécho, la Deutsche Togo Gesellschaft à Lomé. Mais les Anglais ont dans le territoire une position très forte, comme en témoigne le tableau suivant :

TABLEAU 70 : Achats d'huile et d'amandes par les firmes installées à Anécho en 1930 (en tonnes) :

	SWANZY	WALKDEN	OLLIVANT	HOLT	RUSSEL	BREMER	SCOA	CFAO	STAO	TOTAL
Amandes	1165,401	601,228	106,896	168,542	24,671	49,142	44,22	8,692	7973	2.220,861
Huile	204,889	82,328		33,722						320,939
Coprah	45,031	13,180								58,211

(Il existe alors dans le cercle 46 acheteurs de produits). D'après le rapport annuel du cercle d'Anécho, 1930, Arch.Nat. Lomé.

(549) B.M.A.E.A.O.F., oct.1926, p.229. En 1925, l'administration a refoulé en Hollande 3.800 hl d'alcools reconnus impropres à la consommation.

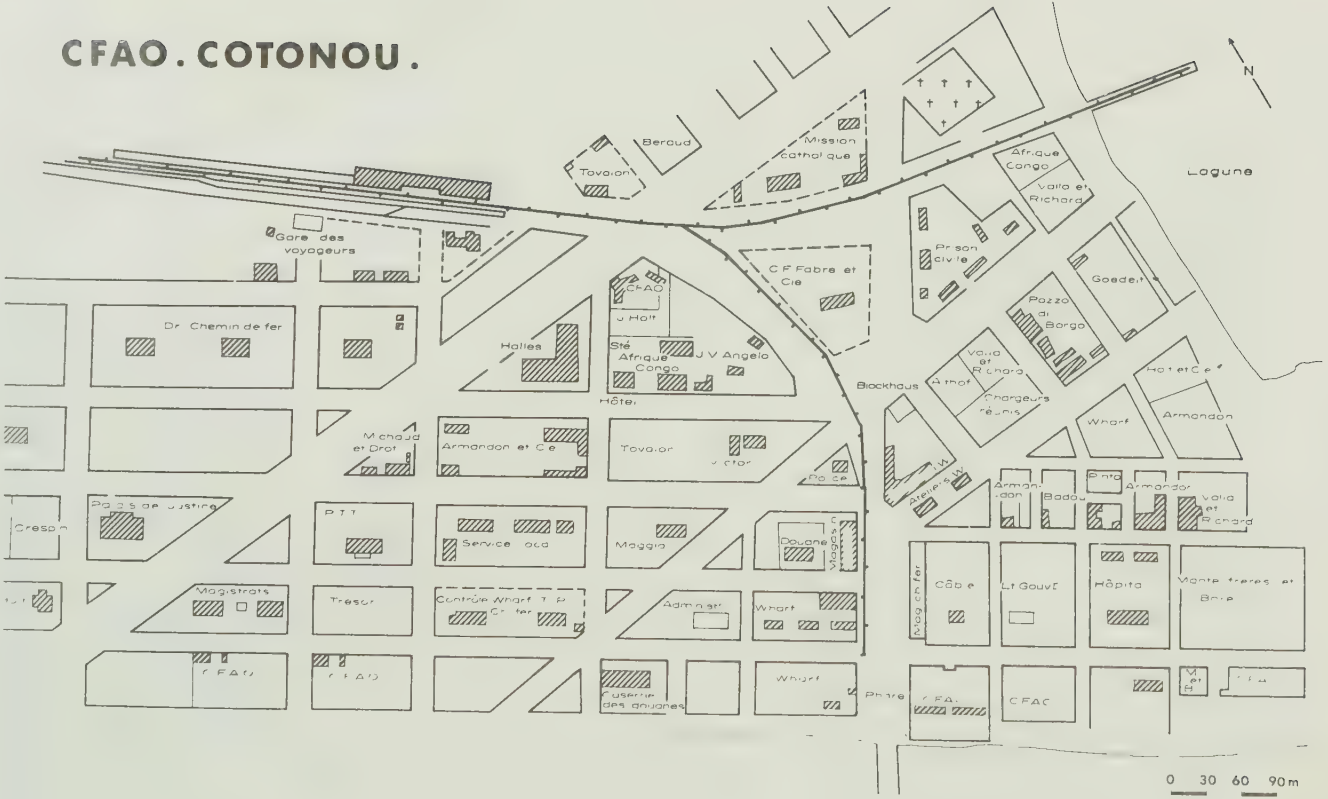

Figure 147 : Cotonou à la fin des années 1920 .

(D'après les Archives de la C.F.A.O. Registres immobiliers) .

3) Huile de palme et palmistes ne sont plus que des ressources secondaires de la Côte d'Ivoire.

A partir du milieu de la décennie 1880, les choses vont vite en Côte d'Ivoire sur le plan administratif. Le décret du 12 décembre 1883 avait placé tous les établissements du Golfe de Guinée sous l'autorité du Commandant du Gabon. Celui du 19 décembre 1891 rattache les territoires français de Côte d'Ivoire à la "Guinée et dépendances". Enfin, le décret du 10 mars 1893 crée la Colonie de Côte d'Ivoire dont le premier Lieutenant-Gouverneur est Binger.

Toutes ces décisions ne sauraient avoir de répercussions immédiates sur la situation du commerce et singulièrement des transactions sur l'huile de palme et les palmistes. Cependant, les premières statistiques irréfutables montrent qu'en 1892, la Côte d'Ivoire est le principal exportateur d'huile de la future A.O.F. mais le tonnage de palmistes exportésest très faible. Ce dernier fait ne manque pas de suggérer aux milieux intéressés que les populations de la palmeraie les délaissent. En 1910, avec un tonnage de palmistes pour la première fois à peine supérieur à celui de l'huile, la Côte d'Ivoire se singularise encore puisque pour l'ensemble de l'A.O.F., les tonnages d'amandes sont supérieurs au double de ceux d'huile et pour le Dahomey, ils atteignent certaines années un rapport de 300 % ! Après la guerre, le tonnage des palmistes exporté par la Côte d'Ivoire devient assez supérieur à celui des huiles mais il est évident que les ventes de ces produits progressent peu. En 1930, la Côte d'Ivoire n'est qu'un faible fournisseur en comparaison du Dahomey (cf tableau 59). Le bilan est donc pour le moins décevant, mais pourtant, tout au long de la période, l'histoire de ce commerce est fertile en évènements.

a) Le Sud-Est : production stagnante mais rôle accru de Grand Bassam.

Lorsque la Côte d'Ivoire devient colonie française, l'implantation du commerce national se limite à la région des lagunes, entre Fresco et Assinie. Mais en dehors de Grand Bassam, la présence de firmes françaises est précaire et leur activité est bien moindre que celle de leurs concurrents anglais. A Assinie, l'époque de l'huile de palme est close. A partir de 1885 (550), les agents Verdier d'Elima commencent

(550) Carron. Rapport commercial de la Côte d'Ivoire. Rev.col. oct.1896, pp.609-635, cf p.634.

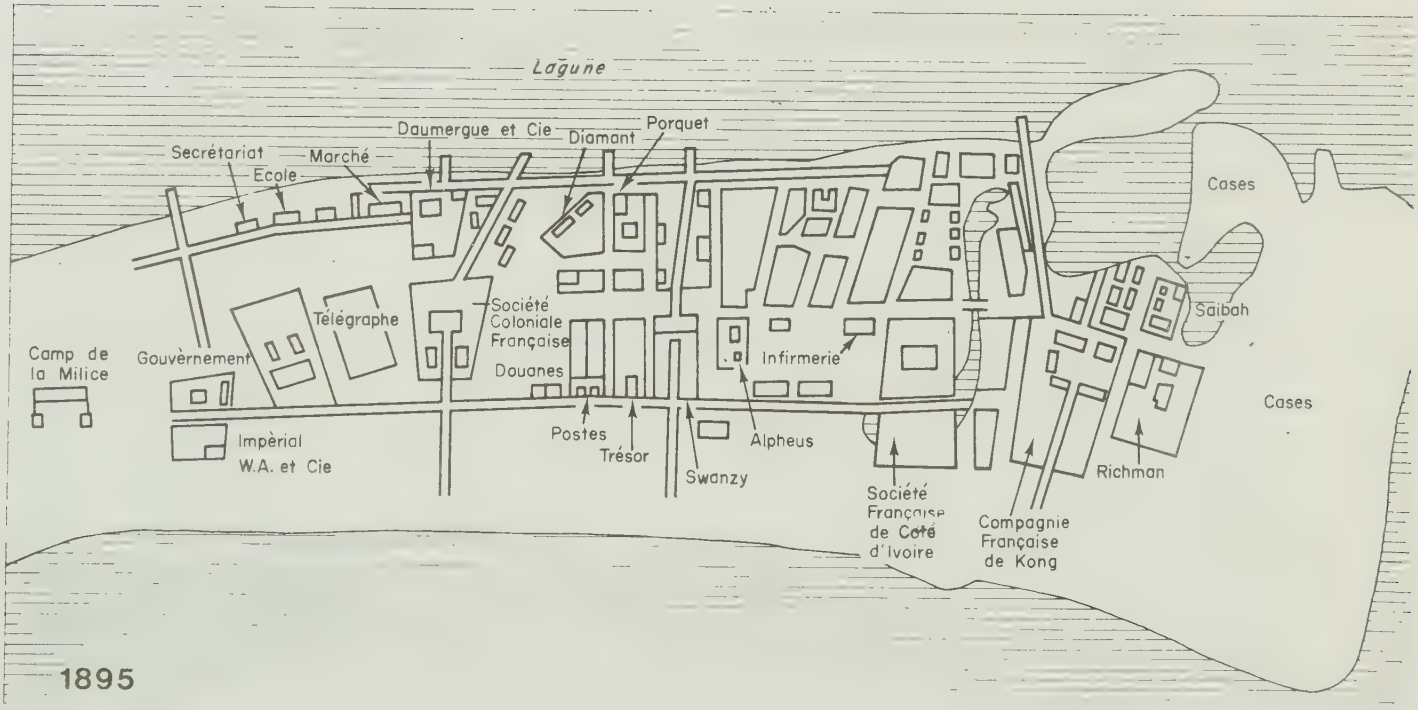

Figure 148 : Grand Bassam en 1895

(D'après Pobéguin (H). Cartothèque I.G.N., Cartes anciennes A.O.F., C 15)

exporter l'acajou. Grand Bassam est plus que jamais le grand centre économique de la Côte d'Ivoire. Sur le cordon littoral large de 500 mètres, s'édifient sur le sol durci par des amas de coquilles d'huîtres, de grandes factoreries desservies par des Decauville, de jolies maisons qui donnent à l'ensemble une ressemblance avec les stations balnéaires du Languedoc (551). Là sont installés à la fin du siècle les principaux comptoirs des firmes françaises : C.F.A.O., Compagnie française de Kong, Société coloniale française etc... et étrangères telle Swanzy (cf figure 148). La construction du wharf achevé en 1898 donne un atout supplémentaire à la ville : c'est le seul port valable du littoral ivoirien. Sa prospérité résiste aux grandes épidémies de fièvre jaune (1898-1900) et à la décapitalisation en 1900 au profit de Bingerville. Cependant, elle avait bien besoin de cette réalisation car à la fin du XIXème siècle, le commerce des produits des palmiers y connait une crise liée depuis 1893 à la chute des cours et à la concurrence du caoutchouc. Jusque là, son hinterland se limite à l'Est de la lagune Ebrié et aux pays de la Comoé. Il est vrai que c'est un domaine de grandes palmeraies certainement parmi les plus exploitées de la colonie. De la région d'Abidjan et de celles d'Alépé sur la Comoé et de Grand Alépé sur la Mé où se trouve une "véritable usine" pour la fabrication de l'huile (552), Grand Bassam reçoit par pirogues l'huile et les palmistes.

Cependant, les palmeraies les plus productives sont toujours celles du pays adioukrou : Toupa, Dabou, Cosrou en sont encore les principaux marchés jusque là contrôlés par les Jack-Jacks. Mais après 1895, la traite sous voile est condamnée, en même temps que le rôle des anciens courtiers diminue. Autour de 1890, les firmes anglaises et françaises, la C.F.A.O. surtout, s'installent à Jacqueville qui exporte une part importante des produits de la région (553). Dans l'ensemble, les charges du commerce sont ici moins lourdes qu'à Grand Bassam, car les Jack-Jacks sont conservés comme traitants, ce qui dispense les firmes de la mise en place d'un réseau complexe de factoreries et sous-factoreries (554). Mais la

---

(551) Eyssèric (J). Exploration et captivité chez les Gouro, 1896-1897. Le Tour du Monde, 17 février 1900, pp.73-108, cf p.74.

(552) Lamy (Dr). Souvenirs de la Côte d'Ivoire. Robin Delouère (cf note 560) estime sa production en 1916 à 103.000 litres d'huile et 97 tonnes de palmistes.

(553) Yénou (A.D). Quelques notes sur l'histoire du pays alladian. Notes afric. IFAN, juillet 1954, pp.83-88, cf p.87.

(554) Carron. art.cit. p.632.

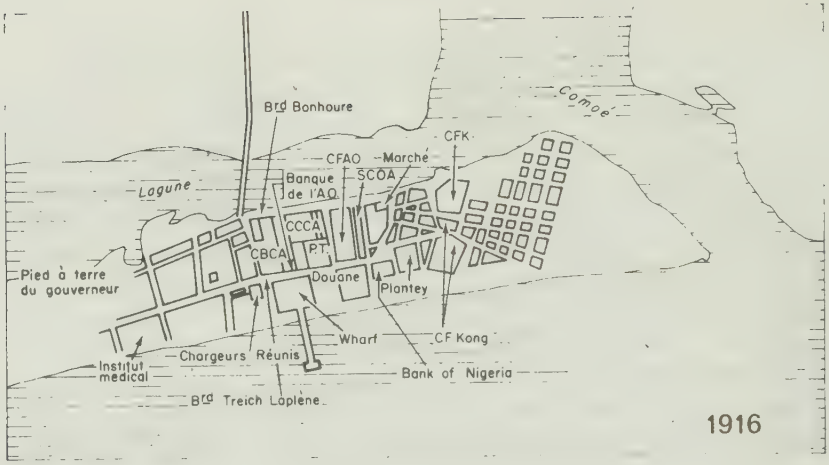

Figure 149 : Grand Bassam en 1916.
(D'après Joseph (G). La Côte d'Ivoire. ouv.cit. p.189)

construction d'un wharf à Grand Bassam porte un coup assez rude à Jacqueville. Dans la capitale, les commerçants sont déchargés de l'exploitation coûteuse des flottes de baleinières et de l'entretien des équipes de Kroumen. Il devient alors plus rentable d'expédier les produits du pays adioukrou par pirogues ou vapeurs sur la lagune, vers Grand Bassam,que de conserver à Jacqueville matériel et équipes de barre. Les firmes de Grand Bassam s'intéressent d'ailleurs beaucoup à la région: dès 1900, la Société coloniale française du Golfe de Guinée obtient une concession de 600 hectares à Dabou (555).

Avec la pacification coloniale, les maisons de Grand Bassam sont attirées par l'arrière pays jusqu'au Bandama. Dès 1892, elles sont en relation par des traitants indigènes avec Tiassalé, point d'aboutissement important du commerce du pays baoulé (556). Mais ces prospections rapportent peu de palmistes et pratiquement pas d'huile : les palmeraies sont, à moins de 80 kms de la côte, réduites aux seules clairières habitées. On comprend dès lors la déception engendrée de ce point de vue par

(555) Quest.dipl.et col. juil-déc.1900 : Côte d'Ivoire, pp.186-188. A partir de mars 1907, aux vapeurs des maisons de commerce, s'ajoute sur la lagune un service régulier des Chargeurs Réunis.
(556) Pobéguin (Ch). Notes sur les lagunes de Grand-Lahou, de Fresco et les rivières Bandama et Yocoboué. Bull.Soc.géog. 1er trim.1897, pp.106-128, cf p.108.

la construction du chemin de fer, entreprise au départ d'Abidjan à partir de 1904. En septembre 1910, la voie atteint Dimbokro, mais ces régions n'expédient guère que quelques lots de palmistes. "Un chargé de mission prend le train pour Dimbokro pour étudier le palmier à huile et les graines oléagineuses, le chef de poste lui fait comprendre que pour ce genre d'études, il faudrait visiter la région des lagunes... en revenant à Abidjan, il déclarait que le chemin de fer était un non sens" (557). Il est vrai qu'alors la révolte des Abbeys complique les choses. Par la suite, les cercles de l'Agneby et de Nzi-Comoé fourniront quelques centaines de tonnes de palmistes. Mais c'est finalement avec l'arrivée du chemin de fer à Bouaké en 1912 à la lisière nord de la forêt où les palmiers sont plus nombreux, quoique moins productifs, le cercle du Baoulé qui expédiera les plus forts tonnages d'amandes : 2000 tonnes en 1930.

Si Grand Bassam peut obtenir peu d'huile et de palmistes de l'intérieur, son hinterland s'agrandit singulièrement vers l'Ouest à partir de 1918, année où le canal Asagny joint les pays de la lagune Tadio et du Bas-Bandama à la lagune Ebrié. Grand Bassam est relié à Lauzoua, grande région de palmeraies. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, l'extrême avancée vers l'Ouest de la présence française effective ne dépassait pas Grand-Lahou. En 1890, un petit commerçant français Vivarelli et Verdier y sont installés. Mais les firmes anglaises qui règnent sur l'Ouest du pays : R.W.King, Lucas de Bristol et Rider Son-Andrews font l'essentiel du trafic. Or tout autour de la lagune Tadio, partout navigable en pirogue et accessible aux vapeurs, 8000 à 9000 habitants groupés en 170 villages ont pour seul commerce la vente des produits des palmiers très nombreux et particulièrement beaux dans la région de Lauzoua (558). Jusqu'en 1917, avec des exportations d'huile qui varient entre 800 et 1200 tonnes, Grand Lahou est le deuxième port de la Côte d'Ivoire. Les envois de palmistes sont faibles car les populations répugnent à la tâche fastidieuse du concassage. C'est seulement après 1906 où quelques concasseurs sont mis en service, que le commerce se développe comme en témoignent les proportions de palmistes exportées, par rapport à l'huile (559).

---

(557) Discours de M.Porge, Président, à l'inauguration le 6 mars 1911, de la Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire. Bull.Ch.com. p.4.

(558) Pobéguin (Ch). art.cit. pp.111-116. Verdier utilisait alors un petit vapeur sur la lagune.

(559) Quinz.col. 15 mars 1911, pp.172-173 : circulaire du 7 janv. à MM. les commerçants au sujet de l'exploitation des palmistes en C.Iv.

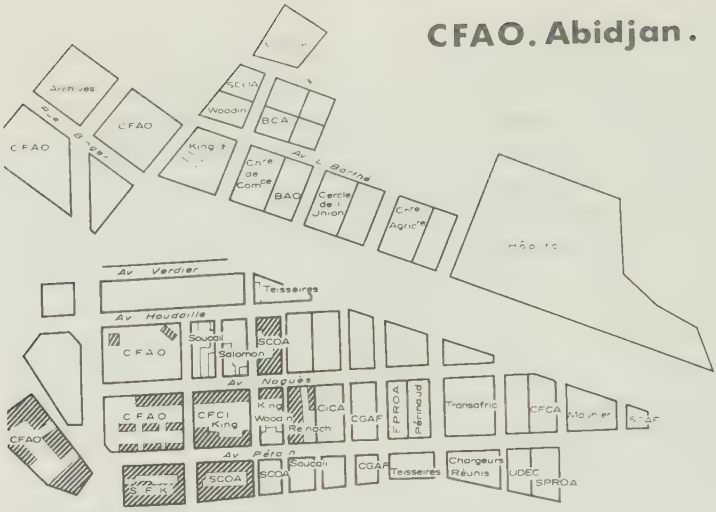

Figure 150 : L'implantation des principales maisons de commerce de Côte d'Ivoire, dans le quartier commercial d'Abidjan sur la rive nord de la lagune.

	Bassam	Jacqueville	Lahou
1907	65 %	60 %	34 %
1910	82 %	73 %	70 %

En 1916, Lahou exporte 1.387 tonnes d'huile et 1.318 tonnes de palmistes ; en 1918, les chiffres respectifs sont 322 et 1.091 tonnes. En 1930, Lahou représente à peine plus du 1/10° des exportations de Grand Bassam (cf tableau 72).

Ainsi, dès la fin de la guerre, la plus grande partie des amandes et de l'huile de palme fournies par le Sud-Est de la Côte d'Ivoire se dirige vers Grand Bassam. Or dès ce moment, l'on sait que cette région recèle les palmeraies les plus vastes et les plus productives comme en témoigne un document de 1917 sur la "répartition des peuplements de palmiers à huile en Côte d'Ivoire" (560). On estime alors que l'im-

(560) Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Document dactylographié de 8 pp. établi par Robin Delouère.

portance des tonnages de produits commercialisés est loin des possibilités potentielles. Un fait s'impose vers 1918 : "Le poids des sorties d'huile de palme et de palmistes reste sensiblement stationnaire depuis 10 ans" (561). "Il semble que les indigènes de la région sont arrivés à la limite de leur capacité comme producteurs d'huile" (562). Entre 1916 et 1930, les exportations d'huile de palme de la Côte d'Ivoire après avoir connu une légère poussée vers les années 1923-1925 sont retombées à leur niveau initial. Pour les palmistes, un progrès de quelques milliers de tonnes est enregistré. Or, dans le même temps, les gains de Grand Bassam sont de plus de 100 % pour les huiles, de 80 % pour les palmistes. C'est la consécration de l'extension de son arrière-pays et non pas d'une productivité accrue des palmeraies des lagunes. Entre temps d'ailleurs, d'autres produits ont largement supplanté ceux du palmier dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire : les bois et le cacao entre autres et le commerce de Grand Bassam s'est largement diversifié.

b) Le Sud-Ouest : faible population, isolement et médiocres progrès du palmier à huile.

Bien que par une série de traités elle soit "propriétaire" de la plus grande partie de la façade occidentale de la Côte d'Ivoire vers 1890, la France a tout à apprendre du littoral entre Grand Lahou et le Libéria. En 1892, on confie au Lieutenant Quiquerez mission de "reconnaître cette côte" et de chercher les lignes de pénétration vers le Niger (563). Au même moment, Pobéguin visite ces régions (564). Les deux voyageurs découvrent un rivage peu peuplé, occupé seulement par petites enclaves où le commerce est entièrement entre les mains des Britanniques représentés par trois "puissantes compagnies : R.W.King, Lucas et Rider Son" (565). Il y a toujours en vue des bateaux anglais ; à Drewin, ils se succèdent tous les 3 ou 4 jours, à Rocktown ils viennent tous les 15 jours et l'argent anglais circule facilement. Entre Grand Lahou et San

---

(561) Grandjean (planteur à Abidjan). Note sur le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. Cong.agric.col. 1918, ouv.cit. pp.266-284, cf p.266.

(562) Bret. L'exploitation du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Cong. agric.col. 1918, ouv.cit. pp.246-265, cf p.263.

(563) Quiquerez (Lt). Exploration de la Côte d'Ivoire, journal de voyage. Bull.Soc.géog., 2ème trim.1892, pp.265-279.

(564) Pobéguin (Ch). art.cit. Ces articles parus en 1897 ont été écrits en fait en septembre 1892.

(565) Quiquerez (Lt). art.cit. p.268.

Pedro, l'huile de palme est le principal produit de vente des villages groupés autour de Koutrou, de Trepoint, de Sassandra et de Drewin surtout. Les palmiers sont en quantité sur la côte et les indigènes ne recherchent ni caoutchouc, ni acajou. Le pays pourrait produire beaucoup plus, mais "la population est peu nombreuse et apathique" (566). En dehors de l'huile, elle fournit peu de produits : un peu de manioc, des pistaches, du maïs, des bananes, des colas, des peaux de singe et des défenses d'éléphant. Dès l'arrière du littoral commence la forêt qui "au dire des habitants s'étend très loin au Nord et est impénétrable". Cependant, certains villages collectent des graines et les apportent sur le rivage car les ponchons n'existent que là (567). En fait, la vraie région de l'huile ne dépasse pas une bande de 30 kms le long de la côte (568).

A l'Ouest de San Pedro, les falaises disparaissent, la plage s'élargit et la navigation dangereuse se solde par de nombreux naufrages. Les indigènes turbulents, pillards, peu enclins au négoce mais vigoureux et gais (569) s'engagent avant tout comme "kroumen" sur les navires (570). La présence commerciale anglaise est plus ancienne qu'à Drewin mais les tonnages d'huile traités sont faibles. L'embouchure du Cavally, favorable à la navigation sur 80 kms, n'ouvre que sur la forêt dense où, en dehors de nombreuses rizières, il n'existerait que "quelques champs de palmiers plantés par les indigènes et entretenus par eux" (571).

La conquête française de l'Ouest de la Côte d'Ivoire commence par l'implantation administrative. Dès le début de la décennie 1890, des postes sont installés à Sassandra et à Tabou et en 1899, la mission Hostains-d'Ollone crée Fort Binger (Bliéron) à l'embouchure du Cavally. Le commerce national est assez long à suivre. Vers 1905, la C.F.A.O. s'installe à Sassandra et Tabou, la Compagnie française de Kong à San Pedro et de petits commerçants, Bordes à Bliéron et Amblard à Bereby

---

(566) Pobéguin (Ch). art.cit. p.344.

(567) Quiquerez. art.cit. p.270.

(568) Pobéguin (Ch). art.cit. p.342.

(569) Fargeas (L). Notes sur la Côte d'Ivoire. Le Tour du Monde : A travers le monde, 1er avril 1899, pp.97-99.

(570) Pobéguin (Ch). art.cit. p.356.

(571) D'Espagnat (P.D). La Côte d'Ivoire, état présent et avenir. Rev.des deux Mondes, 1896, pp.166-200, cf p.179.

Mais les transactions sont assez faibles. Jusque vers 1909 dans la région de Tabou où le palmier à huile est exploité partout mais jamais comme dans les pays ébrié et adioukrou, beaucoup de place est accordée au caoutchouc, au café et au cacao (572). Mieux même, les véritables forêts de palmiers superbes et riches qui, vers Sassandra et Grand-Drewin,ont fait jadis une situation de fortune à leurs propriétaires, ne sont plus exploitées vers 1904-1905, ces derniers nantis d'un capital substantiel ayant cessé de récolter ! Les commerçants ont fermé et ils ne reviendront que si des quantités appréciables d'huile et de palmistes sont offertes (573). La situation des produits du palmier dans le Sud-Ouest est alors peu prospère. En 1907, l'ensemble de ses petits centres exporte moins de 400 tonnes d'huile et 271 tonnes d'amandes ! (cf tableau 72). C'est en grande partie pour relancer cette production qu'est construite en 1911 l'huilerie de Drewin. "Dans la région de Sassandra, petite ville coquette, le palmier est en peuplement si serré que toute autre végétation semble disparaître. Malheureusement, la population ne cherche qu'à s'expatrier... et se détache des palmeraies" (574). Au même moment, l'hinterland du Cavally est fermé au commerce par l'insoumission des indigènes (575). L'inventaire de Robin Delouère en 1917 (cf note 560) confirme les possibilités du palmier autour de Sassandra, Béréby et Tabou, en même temps que sa sous-exploitation.

TABLEAU 71 - Exportations d'amandes et d'huile du cercle de Sassandra entre 1916 et 1930.

	Huile	Amandes	
1916	468 T	828 T	) Source : Chartier (J). Le cercle du Bas-Sassandra. L'Afr.franç. rens.col. avril 1925, pp.120-127, cf p.126.
1918	490 T	481 T	)
1920	660 T	1.000 T	)
1922	820 T	949 T	
1930	614 T	1.214 T	Source : BMAEAOF, juil.1931, p.132

(572) Arch.Nat. Dakar R 8 Agriculture en Côte d'Ivoire, 1901-1912. Bervas (L). Rapport agricole et économique sur le cercle du Cavally 16 avril - 8 mai 1909.

(573) Arch.Nat. Dakar R 8. Bervas (L). Rapport de tournée agricole dans les cercles et districts du Bas-Sassandra, Soubré, Grand-Lahou et Tiassalé, 21 janvier - 15 mars 1919.

(574) Schiffer (Cne). Une mission indust.et comm. en A.O.F. art.cit.p.800

(575) Schiffer (Cne). Lettre de la Côte d'Ivoire. Bull.Soc.géog.com.Paris 1910, pp.174-278, cf p.275.

TABLEAU 72 - Exportations d'huile et d'amandes de palme par les principaux ports de la Côte d'Ivoire.

	1907		1913		1918(1)		1924		1930	
	Huile	Amandes	Huile	Amandes	Huile	Amandes	Huile	Amandes	Huile	Amandes
ASSINIE		17	28	150	123	332	169	545	3	127
GRAND BASSAM	4212	2662	3670	3492	2223	4562	6098	10274	5048	8507
GRAND LAHOU	1158	401	976	1323	322	1091	820	1110	694	957
SASSANDRA	117	111	71	200	490	481	659	956	614	1215
TABOU	242	160	174	275	25	24	118	190	80	157
			4919	5440	3185	6690	7865	13057	6439	10963

Note : Les tonnages ne correspondent pas toujours avec ceux des tableaux 55 et 56 car pour les statistiques portuaires, certains lots d'une année sont pris en compte l'année suivante où ils ont été réellement exportés. C'est surtout vrai pour 1918 (1), du fait du manque de navires.

Source : Bull.de la Chambre de commerce d'Abidjan.

TABLEAU 73 - Les exportations d'amandes et d'huile de palme de Côte d'Ivoire par pays de destination.

	1896		1906		1913		1916		1930	
	Huile	Amandes	Huile	Amandes	Huile	Amandes	Huile	Amandes	Huile	Amandes
FRANCE	1717	130	4550	2060	5638	1814	5867	3641	4691	1234
ANGLETERRE	3095	1251	220	1010	189	59	1082	4314		
ALLEMAGNE			32	443	185	5069				

L'après guerre n'apporte que de faibles progrès. L'armature commerciale s'est pourtant nettement renforcée : en plus de la C.F.A.O., la Compagnie générale de l'Afrique française et Woodin sont installés à Tabou, la S.C.O.A., la Compagnie de Kong et l'Africaine française à Sassandra (576). Mais les transactions ne progressent que très lentement comme le montre l'exemple du cercle de Sassandra (cf tableau 71).

Il apparait clairement à la veille de la crise que les médiocres productions de l'Ouest ne peuvent guère être améliorées : la faible population, l'isolement, l'absence d'infrastructures créent un problème global du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Il n'est pas à la veille d'être résolu !

c) Des firmes commerciales "prudentes" qui diversifient les produits de traite.

Traitant les mêmes produits que lui, le commerce ivoirien ressemble beaucoup à celui du Dahomey - Togo. L'identité est frappante si l'on compare les moyens matériels mis en oeuvre. De grandes factoreries sont construites selon les mêmes principes que celles de Cotonou ou de Porto Novo (cf p.593) et hormis à Grand Bassam, on doit y entretenir des baleinières et des équipages de barre, tandis qu'il faut disposer d'une flotte de vapeurs, chalands et pirogues en lagune. Comme au Dahomey, pour autant que la sécurité le permet, opérations ou "filiales" se multiplient dans l'intérieur. Elles se limitent le plus souvent à de simples cases à toit de tôle. Alors qu'au Dahomey tout est organisé à partir de Cotonou ou de Grand Popo, ici tout part de Grand Bassam où se trouvent les comptoirs principaux. Mais du fait des difficultés de circulation, il existe des sortes de sous-agences régionales. Ainsi, vers 1909, l'agent principal de la C.F.A.O. en Côte d'Ivoire, à Grand Bassam, est responsable de l'ensemble des factoreries de la colonie. Mais il a aussi sous sa responsabilité directe la lagune Ebrié, la ligne de chemin de fer et les pays de la Comoé. L'agent d'Assinie s'occupe de la lagune Aby et de la route des caravanes au long de la Bia. Celui de Grand-Lahou a pour "mouvance" la lagune Lahou et le Bandama, celui de Sassandra la rivière et le littoral, celui de Tabou enfin, le Bas Cavally (577).

---

(576) Annuaire du Gouvernement général de l'A.O.F. ouv.cit. 1922, p.664.

(577) Chatel (A). Le développement économique de la Côte d'Ivoire. Dép. col.ill., 15 novembre 1909, pp.263-276, cf p.269.

Figure 151 : Production des cercles et exportation par port de Côte d'Ivoire des produits du palmier à huile en 1930.

A) Production B) Exportations (1) Palmistes (2) Huile de palme
1 - Limites de cercles 2 - voie ferrée 3 - Frontières.

Les autres firmes ont, en plus modeste, la même organisation. Il est donc passé le temps où l'on reprochait aux commerçants "d'attendre dans leurs comptoirs"(578). Naturellement, ce système commercial est coûteux, les frais d'acquisition des terrains et de construction sont élevés (579).

---

(578) Xior (J). La situation économique de la Côte d'Ivoire. Quest.dipl. et col., juin 1903, pp.433-448, cf p.444.

(579) A titre d'exemple, lors du lotissement des terrains de Bouaké, un terrain de 10.000 m2 est mis à prix par l'Administration 5.000 frs. L'immeuble à y construire revient au moins à 25.000 frs, sans compter les clôtures en dur qu'exige l'Administration, lacuelle ne s'engage en rien pour la fourniture de l'eau, l'éclairage ni les voies Decauville. La Chambre de commerce estime qu'à Dimbokro, 300 à 400.000 frs ont été de la sorte investis sans profit. Cf. Bull.mens. de la Chambre de commerce, séance du 7 mai 1912, p.110.

Les maisons emploient de nombreux traitants, souvent étrangers : Fanti, Sénégalais, Sierra Léonais qui eux-mêmes entretiennent de nombreux sous-traitants indigènes et des "pisteurs" équivalent des maîtres de langue qui appointés par un traitant, vendent souvent à un autre ! La multiplication des sous-agents conduit au recrutement d'assez nombreux Européens qui, vers 1910, touchent au moins 150 frs par mois, plus la nourriture, le logement et les congés. En principe, ils supervisent tout : ils sont à la fois commerçants, dactylographes, comptables et doivent savoir parler l'anglais. Mais il leur faut l'aide de nombreux commis ou "clarks", "évolués" sénégalais ou dahoméens qui ont fréquenté l'école. Enfin les principaux comptoirs ou factoreries emploient un grand nombre de "boys" ou manoeuvres sans qualification, de charpentiers pour les ponchons, de forgerons et d'hommes d'équipage (580).

Il est évident que les modestes quantités d'huile de palme et de palmistes commercialisées ne peuvent alimenter un tel réseau commercial, d'autant plus que les cours ont beaucoup baissé entre 1893 et 1905. Alors, le caoutchouc est, avec le bois, le produit le plus rémunérateur. Mais, à la fin de la décennie 1900-1910, le caoutchouc est en crise, le commerce est d'autant plus inquiet que le nombre des firmes ne cesse de croître et que l'insécurité est grande dans l'intérieur (581). De plus, dans les principaux centres de la côte, d'anciens traitants, appoloniens surtout, reçoivent directement par les navires anglais et allemands des marchandises bon marché bien adaptées à la clientèle, qu'ils revendent à des prix sans concurrence, car leurs frais sont insignifiants.

Cette réelle inquiétude du commerce vers 1910 suscite des réactions et des critiques. A la séance inaugurale de la Chambre de Commerce, le 6 mars 1911, le Gouverneur Angoulvant remarque : "Le nombre des commerçants s'accroit, les maisons elles-mêmes augmentent leur mise et l'on peut craindre si vous continuez, que la venue des capitaux n'aboutisse qu'à l'émiettement des bénéfices". Il recommande de "rompre avec les vieilles méthodes... chaque maison veut se suffire à elle-même.

---

(580) Office colonial, Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire, sans date (1910 ?), 260 pp. cf pp.211 et suiv. En 1900, le commerce emploie plus de 7.500 manoeuvres.

(581) En janvier 1910, un agent de la C.F.A.O., Rubbino, a été capturé dans un train attaqué par les Abbey révoltés, et décapité.

Il faut tendre à une spécialisation progressive". Il reproche aux sociétés d'avoir conservé comme au temps de Verdier, le système des factoreries et sous-factoreries, des traitants et sous-traitants. De puissantes sociétés entretiennent ainsi une armée de boutiquiers pour descendre jusqu'à la vente infime au détail : "Vous faites ainsi concurrence à vos acheteurs de demi-gros et vous retardez la création inévitable de la classe intermédiaire des petits commerçants". Enfin, il déplore qu'agriculture et industrie soient exclues des préoccupations des firmes commerciales, "qui ne s'installent que timidement dans la peur perpétuelle d'une débâcle" (582). Pendant la guerre, comme au Sénégal, le ton monte : "Les commerçants de Côte d'Ivoire n'ont pas une plus haute compréhension de leur rôle que ceux de Guinée par exemple. Ils se bornent à acheter aussi bon marché que possible, afin de vendre le plus cher qu'ils le peuvent et ne voient pas plus loin !"(583).

La fin de la guerre apporte une détente : les nouvelles implantations commerciales sont assez peu nombreuses, or les ressources inédites, cacao, café, bois entre autres, annoncent un bel avenir, alors que les cours de tous les produits montent jusqu'en 1927, ce qui encourage la production. Bien que leur niveau reste modeste, les transactions sur les récoltes du palmier connaissent un essor marqué. Mais ce ne sont déjà plus que des produits de traite secondaires pour la Côte d'Ivoire : en 1919, ils ont représenté en valeur 56,65 % des exportations, en 1924 26,83 % et seulement 11,18 % en 1930 (contre 41 % au cacao et 19 % aux bois !).

Depuis 1914, certains changements sont intervenus dans le déroulement de la traite. Ils résident tout d'abord dans la généralisation des transactions en billets et billon, passée la pénurie de la guerre. Jusque là, le moyen d'échange le plus utilisé était la "manille" de bronze de 145 grammes environ qui, vers 1910, avait une valeur moyenne de 20 centimes. C'était là un signe monétaire peu pratique, aussi, dès le début du siècle, la monnaie anglaise et les pièces de cinq francs avaient eu un succès rapide. Dès le 25 octobre 1914, un arrêté interdit

---

(582) Bull.de la Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire. Discours prononcé lors de l'inauguration le 6 mars 1911, pp.10-16. Le commerce réplique qu'il consent des dépenses élevées dans une colonie neuve où rien ne garantit l'avenir !

(583) Le Barbier (L). La Côte d'Ivoire, agriculture, commerce, industrie, questions économiques. Paris, Larose, 1916, 215 pp. cf p.10.

l'utilisation des manilles qui seront retirées progressivement de la circulation grâce à un fonds alimenté par les finances locales et une taxe de 3 frs à la tonne d'huile de palme exportée. En fait, avec la crise monétaire, il faudra attendre la fin de la guerre pour que les manilles disparaissent. Naturellement, le choix des produits de traite évolue. Les armes, fusils et poudre ont disparu des importations depuis les troubles qui se sont soldés par le retrait jusqu'en 1911 de 42.000 fusils ! (584). La bibeloterie et les alcools connaissent un recul au profit des tissus, des matériaux (tôles pour les toits des cases), de la quincaillerie, des conserves et du pétrole.

Comme au Dahomey, si le commerce reste libre, les Pouvoirs publics doivent intervenir pour lutter contre la fraude. Dès 1910, il était signalé que certains producteurs pratiquaient le système du "water-kernel" en immergeant les palmistes dans la lagune ou en mettant sur le marché des amandes qui y avaient été jetées(585). Les lots d'amandes contiennent souvent plus de 10 % de coques. Dans sa séance du 1er décembre 1912, la Chambre de commerce dénonce les mêmes abus. Un arrêté de janvier 1917 réprime ces fraudes. Les sacs contenant plus de 5 % de corps étrangers ne pourront circuler. Dans sa séance du 18 juin 1922, la Chambre de commerce signale que dans certains cas, les palmistes sont chauffés, ce qui leur fait perdre de l'huile et que l'huile de palme est adultérée par de la bouse de vache, de l'écorce et de l'eau. A partir de 1925 une inspection plus sévère est exercée qui est financée par une taxe de conditionnement par tonne de chaque produit inspecté. Il s'agit là d'une nouvelle taxe qui aggrave une fiscalité jugée excessive par le commerce puisqu'en fin de 1930, elle atteint 180,34 frspar tonne de palmistes et 312,55 par tonne d'huile de palme !

4) Les Rivières du Sud : de modestes exportations de palmistes.

Situées à l'extrémité occidentale du domaine ouest africain de l'Elaeis, les Rivières du Sud ont, du fait des conditions climatiques limitantes (cf 1ère partie, chapitre III, p. 177) de faibles possibilités de production. Les fruits sont petits, peu chargés de pulpe et ont une coque épaisse.

---

(584) Discours cité du Gouverneur Angoulvant, le 6 mars 1911.

(585) Arch.Nat. Dakar 1 R 101, Palmier à huile, note de Bret sur l'exploitation du palmier à huile en Côte d'Ivoire.

TABLEAU 74 - Composition moyenne des fruits de palmc de différentes provenances.

	CASAMANCE		GUINEE		COTE D'IVOIRE		DAHOMEY	
	en %	en poids	en %	en poids	en %	en poids	en %	en poids
Pulpe	20	0,4 gr.	30	0,9	50	2,65	38	1,5 gr.
Coque	50	1	45	1,35	35	1,85	45	1,8
Amande	30	0,6	25	0,75	15	0,8	17	0,7
		2 gr.		3 gr.		5,3 gr.		4 gr.

La modestie de la production d'huile se comprend sans peine; elle est presque totalement absorbée par les besoins des populations locales. Les Rivières du Sud ne fournissent donc que des palmistes au commerce encore faut-il remarquer qu'il s'agit d'exportations peu importantes, toujours inférieures à 25 % des ventes de l'A.O.F. entre 1895 et 1929.

a) La Casamance : les palmistes ne sont qu'un complément aux traites du caoutchouc, puis de l'arachide.

A la fin du XIXème siècle, la Casamance traverse une grave crise commerciale (cf p.444). Une grande désaffection frappe les produits traditionnels : arachide et palmistes car le caoutchouc, surtout après 1892, procure "les meilleurs bénéfices" (586). En 1898, les sorties d'arachide représentent 218.000 frs, celles de palmistes 90.335 contre 1.040.725 frs au caoutchouc (587). Par delà cette conjoncture, tous les auteurs remarquent le peu d'empressement mis par les populations de Basse Casamance à récolter les régimes et à préparer les palmistes. En 1907 encore, le Docteur Maclaud s'étonne que le long de la frontière de Guinée portugaise, les Bagnouk "se baissent à peine pour ramasser les amandes

(586) Arnaud (R). La Casamance, le pays Bayotte et le Balantacounda. Etude commerciale. Quest.dipl.et col. jv-juin 1900, pp.281-286, cf p.281.

(587) Seguin (Cap). Situation agricole et commerciale de la Casamance. Quinz.col., 25 avril 1899, pp.240-242.

oléagineuses . Par contre, ils montent à l'arbre pour le vin" (588). En fait, pour ces peuples de Basse Casamance, individualistes et épris de liberté, la palmeraie est avant tout un vignoble. Des palmeraies entières surtout autour des villages, pourvoient traditionnellement aux grands besoins d'alcool de ces fétichistes. La récolte de la sève par le système du "tapping" rend exsangues les palmiers perdus pour la production fruitière.

En fait, le ramassage et le concassage des palmistes pour la vente sont ici des tâches presque accidentelles destinées à couvrir des besoins précis. On a pu dire qu'en Casamance,"l'abondance des palmistes est inversement proportionnelle à celle du riz" (589). Lors de la récolte de riz vers le mois de décembre, les producteurs apportent aux factoreries des quantités notables de grain: vers 1900, il est cédé à 2,50 frs environ le boisseau (20 frs le quintal). Ils retournent dans leurs villages avec quelques produits manufacturés et surtout de l'alcool. Si l'année rizicole n'a pas été faste, la céréale manque dès le début de l'hivernage suivant. Alors les palmistes mis de côté lors de la principale saison de cueillette, en février-mars, sont extraits des coques par les femmes et les enfants et apportés à la factorerie, en échange de riz rétrocédé sur la base de 4 à 5 frs le boisseau ! (590) De plus, tout au long de l'année, les femmes préparent régulièrement quelques poignées de palmistes et les portent chez le commerçant pour obtenir un morceau d'étoffe ou de l'alcool (591).

Sans doute les bénéfices considérables du traitant ont-ils dû s'amenuiser assez vite, comme le font ressortir les bilans du comptoir Maurel et Prom de Casamance pour la campagne 1911-1912. Les divers comptoirs et factoreries de la maison ont acheté 460,881 tonnes de palmistes, acquis pour 149.588,10 frs (32,45 frs le quintal). En ajoutant les frais de réalisation, main d'oeuvre, transit etc... soit 3.603,94 frs, le prix de revient ressort à 33,24 frs. La réalisation a procuré 163.642,97 frs soit un prix moyen de vente de 35,57 frs ! Dans le même temps, le caoutchouc bien que sur le déclin, confirme sa meilleure rentabilité : 43,658 T

(588) Maclaud (Dr). La Basse Casamance et ses habitants. Bull.soc.géog. com.de Paris, 1907, pp.176-202, cf p.190.

(589) J.O. de l'A.O.F., 17 mai 1900, Rapport sur le commerce de la Casaman

(590) Quinz.col. 25 juin 1900, pp.379-384, cf p.381.

(591) Maclaud (Dr). art.cit., p.190.

ont rapporté 40.720,82 frs ! (592). Il existe une concurrence sur les produits puisque en dehors de Maurel et Prom, la C.f.A.O., Salagna et accessoirement Marc Caland achètent les palmistes à Carabane et Ziguinchor. Elle a certainement réduit les profits, d'autant plus que déjà vers 1900, certains producteurs ne voulaient pas traiter sur les bases indiquées plus haut (593).

Le décompte des achats Maurel et Prom par factoreries pour 1911-1912 confirme que les régions situées entre la Casamance et la frontière de la Guinée portugaise sont les principales pourvoyeuses en palmistes : Ziguinchor, Oussouye, Carabane, Cahène et Diakène (en pays floup) font de loin les principaux achats. Au Nord de la Casamance, Marsassoum fait environ 20 tonnes (6.420,10 frs), Baïla et Balandine 3,5 et 2,8 respectivement. Sédhiou enfin achète des palmistes produits en pays balante et mandingue : 59,3 tonnes !

Après la guerre, l'économie de toute la Casamance est sous la dépendance de l'arachide. Cependant, la bonne tenue des cours des palmistes explique des exportations en progrès : de 1921 à 1930, la moyenne des sorties se situe à 3000 tonnes environ. De nombreux nouveaux commerçants se sont installés : la Nosoco, Barthès et Lesieur entre autres. Devant l'ampleur de la concurrence, les principales maisons s'entendent : entre 1921 et 1927, elles s'accordent réciproquement un pourcentage garanti du tonnage de palmistes traités (Maurel et Prom a droit à 14,83 %)). Cependant, de nombreuses difficultés entravent le bon fonctionnement de cet accord. Dès 1926, il est caduc ! Le partage des tonnages modestes de Casamance entre ces nombreuses maisons fait que chacune ne traite que de faibles quantités : Maurel et Prom tombent à 100 tonnes en 1922 et à 150 en 1925 ; l'achat de 1,122 tonnes en 1929 est vraiment exceptionnel. Tant pour les producteurs que pour les commerçants, le trafic des palmistes n'est vraiment qu'un complément modeste à la traite des arachides ! (Voir le plan de l'escale de Ziguinchor, figure 147 p.564).

---

(592) Arch.Maurel et Prom : Comptes de la Casamance au 31 octobre 1912.
(593) Quinz.col., 25 juin 1900. art.cit. p.381.

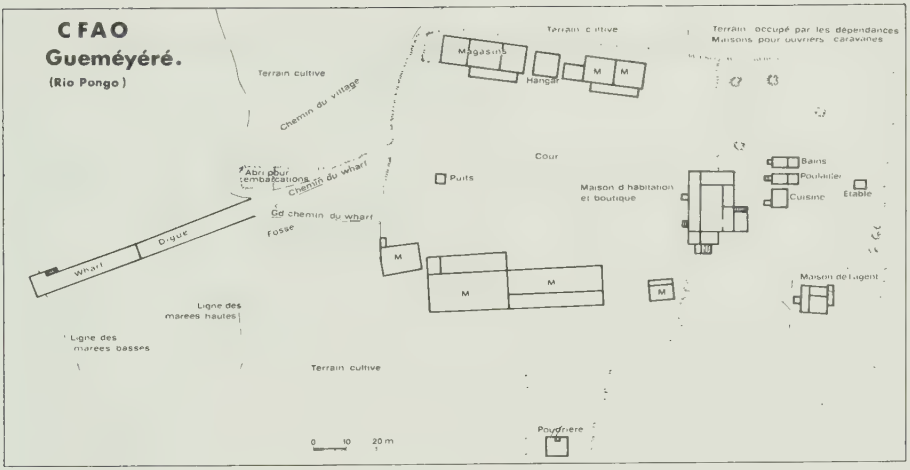

Figure 152 : La factorerie de la C.F.A.O. à Guéméyéré (Rio Pongo) avant 1914.

b) Le trafic des palmistes survit à toutes les crises des produits de Guinée

La palmeraie de Guinée est plus vaste que celle de Casamance. Dès l'arrière des atterrissements vaseux, les îles du littoral et les estuaires sont ourlés par un épais liseré de palmiers qui se résoud ensuite en bouquets dans les sites humides et en individus de plus en plus isolés aux approches du Fouta Djalon. Lorsque après août 1914, le chemin de fer est parvenu à Kankan, les vastes peuplements de la Guinée forestière (pays kissi et toma) peuvent exporter des palmistes, ce qui explique en partie les progrès notables de la commercialisation après la guerre. Après Boffa et Boké, Beyla devient un important marché des palmistes.

Comme en Casamance, le trafic est lié à son origine aux "effroyables besoins d'alcool des Baga et des Nalou" (594) qui les conduisent à se démunir de riz et à en acquérir à prix fort par les palmistes

(594) Demougeot (A). Histoire du Nunez. art.cit. p.284.

en hivernage (595). Ce commerce est aux mains des nombreuses firmes qui possèdent, après 1900 surtout, un comptoir central à Conakry et de multiples factoreries au long des estuaires favorables, puis dans les escales de la voie ferrée. La C.F.A.O., partout présente, est la maison la plus puissante à laquelle s'ajoute la S.C.O.A. après la guerre. Quelques "Bordelais" comme Maurel et Prom, Devès et Chaumet ou Chavanel ne sont guère présents que pour le caoutchouc. La principale concurrence est en fait étrangère : les Anglais avec Patterson et Zochonis, Randall et Fisher et surtout Walkden, et les Allemands : Pelizaeus et Colin et Cie. Aux mulâtres installés depuis longtemps s'ajoutent surtout après la guerre de nombreux Libano-syriens. La concurrence est donc très vive, surtout après 1914, où l'ère du caoutchouc étant close (596) et celle des produits nouveaux comme la banane à peine ouverte, les palmistes restent un élément essentiel du commerce guinéen : "La Guinée est à l'heure actuelle tournée vers le palmier à huile" (597). En 1930, sur un total d'exportation de 58.288.134 frs, les palmistes, en tête, représentent 14.280.225 frs et les bananes 8.766.107 frs. Ces exportations sont avant tout orientées vers l'Allemagne : en 1910, elle a acheté 855.626 frs de palmistes sur un total de 915.990 frs, en 1930 elle en acquiert pour plus de 13 millions ! Naturellement, la guerre a arrêté ce trafic qui a été alors entièrement dirigé vers la Grande Bretagne.

Un fait géographique essentiel dans le trafic des palmistes est le déclassement rapide et irrémédiable des ports d'estuaires au profit de Conakry. En 1903, Conakry exporte 1.628 tonnes contre 1.111 à Boké. En 1916, il exporte 5.487 tonnes sur 5.691, en 1930 12.300 sur 12.856 ! Des services côtiers en particulier celui de la S.C.O.A. après la guerre, apportent alors régulièrement les produits à Conakry, seul port touché par les grands navires des lignes régulières.

---

(595) Coffinières de Nordeck (Lt). Voyage au pays des Bagas et au Rio Nunez. Le Tour du Monde, 1886, pp.273-304, cf p.295.

(596) Guy (C). Le voyage de M. Albert Sarraut en A.O.F. L'Afr.franç. nov.1921, pp.381-390 : "Jusqu'à la guerre, la Guinée a vécu par et pour le caoutchouc", cf p.384.

(597) Guy (C). art.cit. p.385.

II - FAIBLES RESULTATS DES ACTIONS DE PRODUCTIVITE

La progression modeste des tonnages d'huile et d'amandes exportés par l'A.O.F. jusqu'en 1930, ne manque pas d'attirer l'attention de l'Administration et des milieux commerciaux inquiets des progrès rapides de la production du Congo Belge et surtout de l'Extrême Orient (cf p. 578). Dès la période qui précède la guerre de 1914, les diagnostics sont unanimes : la palmeraie est sous-exploitée et mal utilisée ! Pour chaque colonie, toutes les estimations, bien qu'approximatives, font ressortir le décalage qui existe entre les grandes possibilités des immenses palmeraies d'A.O.F. et les tonnages de produits effectivement exportés. Après beaucoup d'autres, Cosnier estime au lendemain de la guerre que, déduction faite de l'autoconsommation, l'A.O.F. et le Togo pourraient exporter 410.000 tonnes d'huile et 390.000 d'amandes. Or en 1920, les exportations respectives se sont élevées à 23.478 tonnes et 59.432 tonnes (598). Une telle estimation des potentialités est sans doute exagérée puisque Houard en 1928 pense que les 1.550.000 hectares de palmiers d'A.O.F. pourraient fournir 150.000 tonnes d'huile et 200.000 tonnes d'amandes à l'exportation (599). Il n'en reste pas moins qu'on peut espérer de grands progrès.

Les solutions préconisées passent toutes par la nécessité d'en finir avec la cueillette : "Trop longtemps en Afrique occidentale, on s'est attaché à la formule que j'appelle du comptoir, trop longtemps on s'est borné à acheter aux indigènes le produit de leur cueillette ou de leur culture rudimentaire" (600). Il faut intervenir par l'extension des surfaces vraiment exploitées, par l'amélioration générale des palmeraies et préparer l'avenir en créant des centres d'essai et en ouvrant des plantations (601). De telles réalisations doivent être prolongées "en aval" par la mise en place de moyens artisanaux ou industriels, capables de traiter une quantité accrue de produits.

---

(598) Cosnier (H). L'Ouest africain français. ouv.cit. p.18.

(599) Houard (A). Le palmier à huile en A.O.F. Monde col.ill., juil.1928, pp.151-152. Voir aussi Daniel (J). note 518 p.591.

(600) Merlin (Gvr gl M). Discours prononcé à l'ouverture de la Session du Conseil de gouvernement de l'A.O.F., 19 décembre 1921 (Conseil consultatif créé par le décret du 4 décembre 1920).

(601) Arch.Nat. Dakar R 18, arachides et oléagineux, 1912-1919. Note relative à la production de graines oléagineuses et corps gras d'origine végétale. Dakar, 20 juil.1918, G.Angoulvant, Gouv.général.

1) Faibles résultats des tentatives d'aménagement des palmeraies exploitées.

L'analyse des causes de la faible production conduit à quelques conclusions assez simples. Il apparaît tout d'abord que la palmeraie est loin d'être intégralement exploitée. Au Dahomey où l'utilisation est la plus intense, quatre arbres sur neuf seulement sont régulièrement récoltés,en Côte d'Ivoire (602) et en Guinée (603) un sur trois est véritablement exploité. Dès qu'ils ont commencé à visiter les différentes palmeraies, les agents des services agricoles dénoncent comme principal obstacle à l'intensification de la production, en dehors du manque de main d'oeuvre, l'absence totale de soins qui nuit au bon rendement des arbres. En dehors de la région de Porto Novo où les paysans cultivent leurs "glétas" sous les palmiers, ce ne sont que descriptions de palmiers concurrencés par une "brousse" dense,répartis très irrégulièrement, souvent inaccessibles, jamais nettoyés et pas toujours visités pour la récolte. De plus, la production d'importantes quantités de vin de palme conduit à l'abattage de nombreux arbres en Côte d'Ivoire et au Dahomey, à leur dépérissement par le système du tapping dans les Rivières du Sud (604).

Les premières mesures prises concernent la protection des arbres. En Côte d'Ivoire, une circulaire du 24 mai 1912 conseille aux administrateurs de limiter l'abattage des palmiers pour le vin. Après d'autres décisions plus restrictives, l'arrêté du 17 janvier 1916 interdit, au nom de la défense de la palmeraie, la fabrication et la vente du vin (605). Au Dahomey, dès 1905, l'inspecteur d'agriculture Adam remarquait que dans le cercle du Mono, les abattages étaient considérables (606). Sans réussir à les interdire, l'Administration s'emploie à les limiter. En Guinée, dès 1906, l'abattage sans autorisation ou l'extraction de la

---

(602) Cosnier (H). ouv.cit.

(603) Poiret (G). Les oléagineux de la Guinée française. Congrès agric. col., 1918, ouv.cit. p.227.

(604) Pour certains spécialistes comme E. Perrot, la récolte de vin ne nuit pas à la production de l'huile car les indigènes pratiquent une véritable sélection en ne sacrifiant pour les vins que les individus les moins fertiles. Cf Le palmier à huile au Dahomey. Quinz. col. 25 mars 1914, pp.215-217.

(605) Lapalud (Gvr). Les oléagineux de la Côte d'Ivoire. Congrès agric. col. ouv.cit. pp.236-245, cf p.245.

(606) Arch.Nat. Dakar R 9, Agriculture au Dahomey 1905-1909. Rapport de M.Adam sur sa mission de 1905 au Dahomey.

sève, sont considérés comme infraction (607). Au Togo, par arrêté du 24 janvier 1923, le transport du vin est interdit. Ces mesures "défensives" sont cependant de peu de portée. Dès avant la guerre de 1914, les services agricoles et les praticiens ont dégagé quelques thèmes essentiels susceptibles de conduire à un aménagement rationnel de la palmeraie et à accroître sa productivité. Il faut procéder à l'abattage de la végétation étouffante de la "brousse" et au nettoyage complet du sol, dans un rayon de deux mètres autour des palmiers, ouvrir des sentiers d'accès aux arbres et, lors de la récolte, nettoyer ceux-ci en coupant les palmes flétries et en les débarrassant de la végétation parasite (608). Mais le grand problème est celui de la vulgarisation de ces consignes simples dont l'indigène ne peut guère saisir la portée puisque la palmeraie naturelle en l'état couvrait largement ses besoins ! En Guinée par exemple, Baga et Nalou considèrent que la palmeraie est un don de Dieu qu'il faut laisser tel qu'il est sans chercher à l'améliorer (609). Les services agricoles n'ont pas les moyens pour imposer cet aménagement au producteur "qu'il faudrait placer sous la surveillance d'agents techniques" (610). En fait, en 1930, seules quelques expériences limitées ont eu lieu près de Bingerville ou dans le Nord de la palmeraie de Porto Novo, mais sans portée véritable.

2) Les interventions européennes directes : concessions, affermage et plantations conduisent à de nombreux écrecs.

Hormis au Bas-Dahomey où les densités de population sont très fortes, la rareté de la main d'oeuvre explique souvent l'abandon total de grandes superficies de palmeraies. Mais au dire des spécialistes, beaucoup de villageois de Côte d'Ivoire ou de Guinée mettent peu d'empressement à exploiter de vastes palmeraies dont ils revendiquent la propriété. Certes, de l'avis unanime, les palmiers appartiennent aux indigènes (611), mais en contre partie de cette reconnaissance de leurs

---

(607) J.O. de l'A.O.F., arrêté du 5 décembre 1906.

(608) Grandjean. Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. ouv.cit. p.277.

(609) Demougeot (A). Histoire du Nunez. art.cit. p.283.

(610) Ann.Gvt gl. A.O.F. 1922, ouv.cit. p.201.

(611) Grandjean. ouv.cit. p.268. Dans son ouvrage sur la Guinée française: races, religions, coutumes, production, commerce. Paris, Challamel, 1907, 659 pp., A.Arcin va plus loin en estimant que la propriété indigène s'étend sur toutes les terres. Le décret du 23 oct.1904 qui adjugea à l'Etat les territoires vacants est "injuste et arbitraire" cf. p.563.

droits, ne doivent-ils pas, en retour, accepter la mise en valeur de ces richesses ? (612). Le décret du 23 octobre 1904, renforcé en Côte d'Ivoire par celui sur le régime forestier (18 juin 1912), permet alors d'enlever à l'indigène les palmiers qu'il persisterait à négliger. Mais que ferait-on des palmeraies expropriées contre le gré des populations ? Le système des vastes concessions attribuées à des sociétés dans des régions vides n'a rien donné en A.O.F. Certaines autres solutions sont avancées. On pourrait, par exemple, passé un délai de trois à cinq ans, après une mise en garde, distribuer les palmeraies non exploitées à des indigènes que l'Administration entend récompenser (613).

Dès avant 1914, en Côte d'Ivoire, des formules originales apparaissent. En 1912, le capitaine Schiffer, fondateur de la "Société française des Huileries et Plantations de Côte d'Ivoire", qui fait construire une huilerie de palme à Drewin (cf p. 640), se préoccupe de l'approvisionnement en fruits de palme. Lors d'une mission dans la région de Sassandra, "il détruit avec l'accord des indigènes, les prétentions des capitalistes anglais (Lever Brothers) qui ont l'intention de demander une concession de 8000 hectares de palmiers dans la région" (614). Il passe contrats avec les chefs pour l'achat des palmeraies, mais surtout, il négocie la cession de récoltes sur pied pour douze lots de palmeraies, soit 2400 hectares dans le Bas-Sassandra et de dix lots pour 2360 hectares sur la Basse Comoé (cf fig.155-56). Cependant, cette aliénation soulève une "grande émotion dans les populations" qui en garderont un souvenir vivace (615). La Société réussira tout de même à aménager près de 2000 hectares !

Pendant la guerre, avec l'installation près de Bingerville de l'usine de la société anglo-américaine "Péricarp Syndicate", on auto-

---

(612) Angoulvant (Gvr). Monde col.ill. fév.1924, p.98.

(613) Houard (A). Notice sur l'agriculture du Dahomey. ouv.cit. pp.289-304, cf pp.295-296. En 1922 encore, dans l'Annuaire du Gouvernement général de l'A.O.F., ouv.cit. p.201, cette solution est envisagée par analogie avec les biens "habous" en Tunisie et "maghzen" au Maroc. On attribuerait des lots à des immigrants soudanais !

(614) Schiffer (Cap). Une mission industrielle et commerciale en A.O.F. art.cit. pp.770-827. Il s'agit d'un ancien Commandant du cercle du haut-Sassandra (Daloa), commandité par des industriels du Nord.

(615) Arch.Nat. Dakar 1 P 101. Aménagement de la palmeraie. Lettre du Gouverneur de la Côte d'Ivoire au Gouverneur général de l'A.O.F., Abidjan, 15 juillet 1938.

rise le système de l'affermage, dont les principes sont nettement définis dans une lettre du Gouverneur au Directeur de la Société le 5 mai 1915 (616). Le contrat entre la Société et les indigènes ne peut intéresser qu'un village après que chaque chef de case ait donné son avis. Il doit indiquer la superficie affermée, laquelle ne peut dépasser les deux tiers de la surface totale de la palmeraie villageoise. Le contrat est passé pour vingt ans au maximum et ne peut comporter d'engagements pour la fourniture de main d'oeuvre à salaire fixé pour la durée du contrat ! Cette mise au point a pour but d'apaiser les protestations des milieux commerciaux, lesquels, dès la fin de 1914 dénonçaient l'attribution de droits d'affermage "à des conditions suspectes, en faveur de firmes étrangères" (617).

Finalement, par delà l'opposition irréductible du commerce, qui craint un développement industriel susceptible de leur faire perdre les transactions sur les produits de la palmeraie (618), ces formules ne réussissent pas, car les sociétés bénéficiaires ne peuvent se procurer la main d'oeuvre nécessaire. En 1913, le commerce a protesté contre le fait que le chef de poste de Fresco aurait recruté de force de la main d'oeuvre pour le grimpage au profit de l'huilerie de Drewin (619). Le Gouverneur estime, dans une lettre du 29 mai 1913 que l'Administrateur "n'a que favorisé le recrutement". Lors de la séance du 4 mai 1922 de la Chambre de commerce, est lue une lettre du Directeur des Huileries africaines de Drewin, M.Baudez, qui déclare avoir grand besoin de grimpeurs et s'en remettre à une organisation centrale pour le recrutement de ces travailleurs ! A cette date, l'exploitation des concessions accordées à l'usine est très difficile : les débroussaillages et la récolte de palmiers très hauts conduisent à des dépenses excessives de main d'oeuvre. H.Cosnier confirme que toutes ces tentatives achoppent sur l'impossibilité de trouver des grimpeurs : les autochtones "ne grim-

---

(616) Arch.Nat. Dakar 1 R 101, Palmier à huile, 1914-1918.

(617) Union col. séance du 30 déc.1914. Une mission américaine aurait obtenu de certains chefs pour 5000 frs le droit de récolter pendant 30 ans pour 10.000 T. annuelles de régimes, afin d'alimenter une usine en projet.

(618) Le 18 mai 1925, la Chambre de commerce s'élève contre les projets d'une société (cf note 523) qui envisage l'acquisition de palmeraies dans la région de Mopoyem, malgré le refus des chefs adioukrous. Elle demande qu'aucune palmeraie ne soit accordée.

(619) Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire, séance du 6 juillet 1913.

pent que sur leurs arbres" et la main d'oeuvre étrangère est "trop instable et exigeante" (620).

Pour ces raisons de manque de main d'oeuvre, mais aussi parce que "en première impression, les plantations apparaissent superflues alors que tant de palmeraies sont inutiles", pratiquement rien n'a été fait en Côte d'Ivoire pour la production de type industriel, avant la fin de la guerre. Il n'existe alors que deux petites plantations près de Bingerville (Drevet et Grandjean), dont la plus importante est celle de M.Grandjean qui, entre 1911 et 1914, a mis en terre 20.000 palmiers issus de graines de beaux arbres de la palmeraie naturelle. Après un déboisement coûteux, plus de 300 frs à l'hectare, les palmiers qui sont plantés à espace régulier de 10 mètres, exigent pendant sept ou huit ans un entretien qui revient à 60 frs par an. Mais dès avant l'entrée en production, vers 1918, l'entreprise est compromise elle aussi par manque de grimpeurs (621). En dépit de ces échecs, des initiatives se manifestent alors. Entre 1922 et 1924, la "Société agricole de Marcory" plante dans l'île de Petit Bassam, 200 hectares qui s'ajoutent à 100 hectares de palmeraie aménagée (622). Après la guerre, "l'Union tropicale de plantations", émanation de la "Société financière des caoutchoucs" qui gère les plantations Hallet de Sumatra, a racheté l'usine de Drewin et ses droits sur les palmeraies. En 1925, par l'intermédiaire d'un de ses administrateurs, l'ancien Gouverneur général de l'A.O.F. Angoulvant, elle obtient une concession de 2000 hectares dans les savanes de Dabou-Mopoyem, afin "de créer, en collaboration avec l'Etat et les colonies, de vastes palmeraies sélectionnées comme aux Indes néerlandaises" (623). Après avoir obtenu satisfaction, la Société plante jusqu'à 1930, 1698 hectares de plants dura-d.li venus de Malaisie. Enfin, la "Société de M'Bato" dispose d'une concession de

---

(620) Cosnier (M). ouv.cit. p.30.

(621) Grandjean. art.cit. pp.282-283.

(622) Chevalier (A). Le palmier à huile en Côte d'Ivoire. Rev.bot.appl. et agric.col. avril 1931, pp.213-229, cf p.218.

(623) Archives Nationales, Dakar 1 R 101. Demande de concession de 2000 hectares faite à Monsieur le Ministre le 18 mai 1925, par M. Angoulvant, Administrateur de Société, ancien Gouverneur général de l'A.O.F.

400 hectares sur la rive sud de la lagune où elle a entrepris de planter des palmiers (624). En fait, à la veillle de la crise mondiale, les plantations de palmiers à huile, modestes, n'existent qu'en Côte d'Ivoire et n'ont pas encore véritablement produit. L'Afrique occidentale paraît donc mal armée pour résister à la menace asiatique.

3) Timides débuts des stations expérimentales : La Mé et Pobé

"L'Afrique ne tiendra le coup contre l'Asie qu'en travaillant scientifiquement. L'avenir du palmier à huile s'y résume en une double question : question industrielle... question de plantations". Seule la Côte d'Ivoire possède de grandes étendues de terrains forestiers disponibles. Il s'agit de créer une station expérimentale qui travaillera sur la "création de palmiers sélectionnés, sur les systèmes de culture appropriés de la palmeraie, sur les affections parasitaires et sur l'amélioration du traitement mécanique des fruits". Au Dahomey, la situation est toute différente. Il ne saurait être question de colonisation européenne de quelque importance. On peut apporter à la culture indigène et au travail des fruits, des améliorations valables (625).

L'arrêté du 18 juillet 1914 avait prévu la création à Bingerville en Côte d'Ivoire, d'une station agricole principale pour l'étude spéciale du palmier à huile. Ce projet est interrompu par la guerre. Par décision du 24 août 1920, le Gouverneur général Merlin charge M.Houard, Ingénieur en chef d'agriculture "de la création d'établissements agricoles ayant pour objet de rechercher les améliorations à apporter à l'exploitation du palmier à huile". Après des prospections faites de septembre 1920 à mai 1921, le rapport qui propose l'implantation des stations à La Mé en Côte d'Ivoire et Pobé au Dahomey (considérée comme une annexe) est approuvé par le Gouverneur général et des crédits respectifs de 106.000 et 53.000 frs débloqués pour l'exécution des travaux (626).

---

(624) Chevalier (A). Le palmier à huile en Côte d'Ivoire. art.cit. p.218.

(625) Henry (Y). Rapport d'ensemble. Ds Etudes et projets d'amélioration de l'exploitation du palmier à huile, stations expérimentales. Gouvt gén.de l'A.O.F., Paris, Larose, 1922, 136 pp. cf pp.21-25.

(626) Note préliminaire dans "Etudes et projets d'amélioration de l'expl. du palmier à huile". ouv.cit. pp.5-6. Les auteurs ont écarté un projet du Gouvernement de Côte d'Ivoire qui demandait l'implantation à Bingerville où la station pourrait reprendre les bâtiments publics qui seraient libérés par le transfert de la capitale à Abidjan. Les terres concédées seraient éparpillées en 5 lots distants de plusieurs kms les uns des autres. Il faut signaler que les sommes attribuées pour la création des stations seront imputées sur les fonds fournis par la liquidation du Consortium de l'huilerie (cf p. 551). 2,5 millions devaient être affectés au palmier à huile.

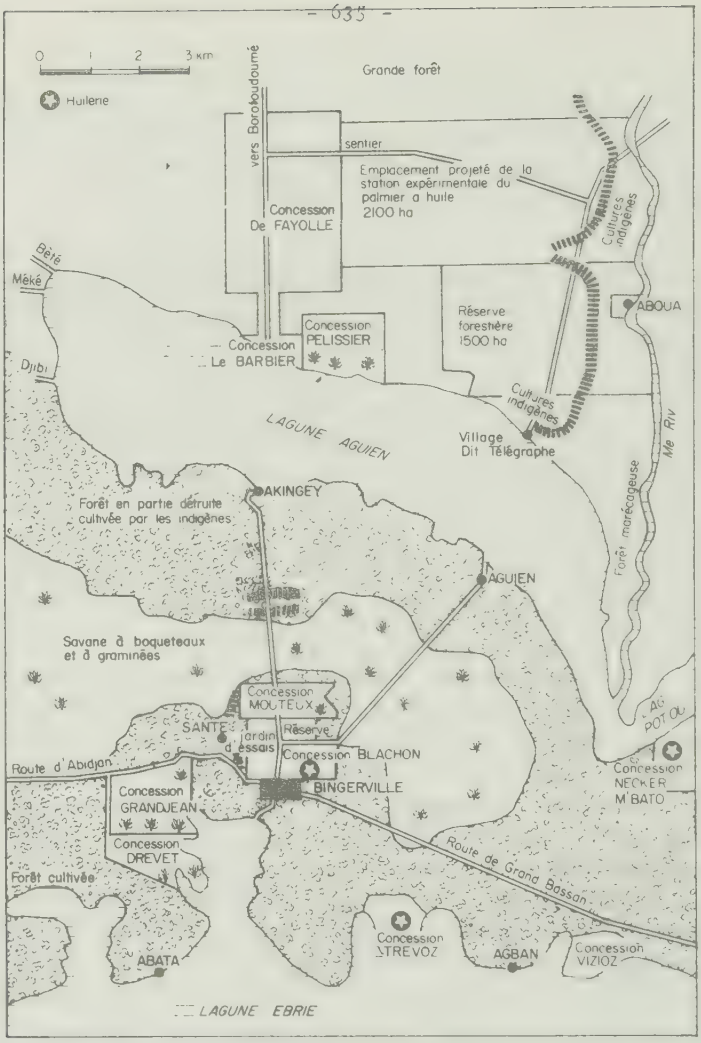

Figure 153 :La situation de la station de La Mé et des huileries de la région de Bingerville en 1922.

(D'après Houard (A). Rapport de mission et avant-projet de stations expérimentales. ouv.cit. p.52.

Alors que Pobé connait un début laborieux, où 1923 permet seulement de repérer de beaux palmiers dans les palmeraies de Porto Novo, La Mé a déjà en 1925 sélectionné et suivi un certain nombre d'arbres choisis parmi les plus productifs dans les peuplements aménagés de la région de Bingerville : jardin d'essai et concessions Grandjean, Drevet, Blachon

et Neckey (627). Cette sélection doit conduire à la production d'un matériel bien "équilibré", offrant 60 % de péricarpe, 20 % de coque et 20 % d'amande ! En même temps sont étudiés les caractères de la composition chimique des fruits, sont jetées les bases d'un classement des palmiers et sont entreprises les observations sur leur comportement végétatif (628). Dans les années qui suivent, est commencée la fécondation artificielle, sont étudiées les plantes de couverture et sont développées les recherches technologiques en matière de fabrication de l'huile, en particulier par l'emploi de pressoirs légers (629). Dans le même temps à Pobé, les défrichements sont entrepris, surtout en 1926 et les premiers palmiers sont mis en place avec caféiers Niaouli intermédiaires (630).

A la veille de la crise, les bases pour une étude scientifique de l'Elaeis sont en place en Afrique occidentale. Mais à part la cession de petites quantités de plants et la diffusion de quelques conseils d'ordre pratique comme l'établissement de devis types de plantations (631), les stations expérimentales encore à leur début, ne pourront offrir avant de longues années de conclusions sérieuses (632).

III - LE TRAITEMENT DES FRUITS : MATERIEL ARTISANAL ET USINES

Toutes les études entreprises sur la palmeraie ne manquent pas de souligner qu'à la basse productivité du système de cueillette en peuplements naturels, s'ajoutent de faibles possibilités technologiques au niveau de la préparation des produits. Les techniques traditionnelles de

---

(627) Houard (A), Castelli (L) et Lavergne (J). Contribution à l'étude du palmier à huile en A.O.F. Bibliothèque de l'Inst.Nat.d'Agric. Paris, Larose, 1927, 98 pp. cf pp.45 et suiv.

(628) Houard (A), Lavergne (J) et Blondeleau (M). La sélection du palmier à huile à la station expérimentale de La Mé : Rapport technique de 1925. Gouv.gén.de l'A.O.F., Paris, Larose, 1926, 232 pp.

(629) Castelli (L), Lavergne (J) et Blondeleau (M). Travaux de la station expérimentale du palmier à huile de La Mé. Bull.du com.d'ét.hist. et scient. A.O.F., jv-juin 1928, pp.144-249.

(630) Rancoule. Travaux de la station expérimentale du palmier à huile de Pobé. Bull.du com.ét.hist.et scient.A.O.F., jv-juin 1928, pp.250-260

(631) Arch.Nat. Dakar 1 K 101. Devis de plantation de palmiers à huile par A. Houard, 1928.

(632) Montague Dyke. L'industrie de l'huile de palme. Congrès Intern. des Oléagineux. ouv.cit. pp.85-103, cf pp.86-87.

fabrication de l'huile de palme sont fastidieuses et pénibles (633) ; elles ne fournissent qu'un faible rendement - 10 % d'huile par rapport au poids du fruit et un produit médiocre à acidité considérable - souvent jusqu'à 80 % - donc fort déprécié. Quant aux palmistes, le concassage est une tâche ingrate et peu rémunératrice : femmes et enfants brisent les coques entre deux pierres, à la moyenne de 2 kgs d'amandes par jour (634) les 72.000 tonnes de palmistes exportées en 1924 auraient représenté 36 millions de journées de travail ! Dans ces conditions, la perte d'énormes tonnages d'amandes se comprend.

Les procédés de traitement mécanique semblent devoir garantir une productivité accrue et la libération d'une main d'oeuvre importante. Mais le grand problème est de savoir quel type de matériel adopter : avant 1930, sont expérimentés à la fois les systèmes artisanaux et les solutions industrielles.

1) Les moyens artisanaux : pressoirs et concasseurs.

Si en 1877, le Comte de Cardi avait installé sur la rivière Brass un concasseur à palmistes de sa conception, "qui traite 40 à 50 sacs d'amandes, soit le travail de 600 à 700 hommes" (635), on peut dire que c'est à la fin du siècle que les premières machines valables apparaissent. Alors, la firme M.A.L.Miller and Co de Glasgow fait breveter une machine de broyage à main : quelques exemplaires seront vendus dans les colonies françaises en 1913-1914 (636). Au même moment (1896) en France, un constructeur fabrique sur les indications de M.Ringelmann, professeur d'agronomie, un concasseur destiné à une société opérant au Gabon. En Allemagne, en 1902, le Kolonialwirtschaftlische-Komittee qui a ouvert un concours, décerne le premier prix à la firme Haake de Berlin. Enfin, en 190 en collaboration avec un technicien, M.Main, E.Poisson fabrique un concasseur centrifuge très robuste (637).

---

(633) Amman (P). L'huile de palme à la C.O.A. Bull.Mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., juil.1925, pp.149-150. L'auteur estime que les 26.000 T. exportées en 1924 ont demandé environ 12 millions de journées de travail pour la fabrication manuelle.

(634) Passelègue (G). Les concasseurs à noix de palme. Paris, Larose, 192 157 pp., cf p.6.

(635) Morel (E.D). Problèmes de l'Ouest africain. Rev.col. Juil-août 190 pp.50-80 : L'industrie nat.de la Nigeria méridion. pp.65-74, cf 72.

(636) Bret (M). L'exploitation du palmier à huile à la C.Iv. art.cit.p.2 Le concasseur peut traiter 400 kgs de graines par jour en moyenne.

(637) Passelègue (G). ouv.cit. pp.8-9. Cet appareil coûte de 375 à 600 f en 1912 et peut traiter jusqu'à 15 tonnes de graines par jour.

Ces machines, rustiques pour la plupart, qui peuvent être actionnées à main, éventuellement à moteur, conviennent bien à l'indigène auquel elles assurent un rendement à l'heure dix fois supérieur au moins à celui du concassage manuel. Mais le grand problème est celui du coût de ces appareils. En 1914, les plus simples reviennent à 450 frs, soit plus que le prix de vente par le producteur d'une tonne d'amandes. La solution pourrait être leur acquisition par les firmes de commerce auxquelles les indigènes apporteraient les palmistes en coques. Dès 1903, J.Dybowski suggérait que les maisons de commerce de Guinée devraient "offrir du riz décortiqué et accepter les noyaux non brisés, car le concassage manuel est un travail lent et pénible" (638). Mais dans l'ensemble, le commerce montre peu d'empressement. En 1911, l'Administration allemande du Togo regrette que "les entreprises européennes refusent l'emploi des nouvelles machines" (639). Un recensement fait à la Côte d'Ivoire au début de la guerre, montre que cinq concasseurs seulement sont en service chez les Européens (640). Il semble que les firmes commerciales aient reculé devant des investissements nouveaux et surtout, qu'elles aient craint de faibles apports car la "valeur ajoutée" de la préparation de palmistes est un revenu laissé aux femmes ! Le même recensement de Côte d'Ivoire dénombre 181 appareils chez les indigènes : producteurs importants ou traitants qui souvent travaillent à façon. Pour encourager cette activité, l'arrêté local de Côte d'Ivoire du 16 août 1917 dispense ces "artisans" de la patente de 55 frs. Sans grand succès semble-t-il. Nombre d'appareils, en particulier ceux de la marque Miller, sont rapidement hors service, du fait de l'usure rapide des engrenages (641) : la rupture d'une pièce signifie la mise au rebut de l'appareil ! Beaucoup d'Européens signalent avoir aperçu un de ces engins inutilisé dans les cases où l'on concasse manuellement les palmistes (642).

Ces échecs relatifs conduisent à l'idée émise dès 1917 par le Gouverneur Lapalud, que c'est le rôle des Sociétés de prévoyance d'

---

(638) Arch.Nat. Dakar R 7 : Agriculture en Guinée, 1896-1905. J.Dybowski, rapport de mission en Guinée et au Sénégal, 1903.

(639) Martin (C). Le Togo. Quinz.col. 10 avril 1911, pp.229-230.

(640) Lapalud (Gvr). Les oléagineux de la Côte d'Ivoire. art.cit. p.243.

(641) Bret (M). art.cit. p.258.

(642) Grandjean. art.cit. p.278.

acquérir les concasseurs (643). Ce voeu n'est guère suivi d'effets puisque c'est surtout après 1930 que les S.P. achèteront des appareils munis d'un moteur pour la plupart. Au milieu de la décennie 1920-1930, le problème du concassage est donc encore entier. Il est alors aggravé par des questions d'ordre technique : de nombreuses firmes industrielles proposant des appareils, quel est celui qui est le mieux adapté aux différents besoins ? En 1925, une étude technologique des différents concasseurs est entreprise à la demande du Gouvernement général de l'A.O.F. : G.Passelègue qui en est chargé, peut alors définir les mérites respectifs des divers types d'appareils : à machoires, à cylindres ou à cônes. Les conclusions sont publiées en 1927 (644). Mais en 1931, 109 concasseurs seulement sont en service en A.O.F. ! (645).

C'est seulement après la première guerre qu'est envisagée la mise au point de petites presses manuelles, susceptibles de concurrencer avec profit les méthodes traditionnelles. En 1924, la station de La Mé commence les études technologiques. Elles montrent l'intérêt du petit pressoir à pommes pour l'extraction de l'huile de palme (646). Les essais menés en 1924 ont donné 11,49 % d'huile par fruit, ceux de 1925, 15,33 %. Du 22 au 30 mars 1926, sous la direction de M. Castelli, directeur de la station, des essais sont faits à Debrimou en présence des chefs et notables adioukrous. Les fruits cuits et pressés deux fois, donnent des rendements de 12 à 16 % d'huile à faible acidité (inférieure à 3 % pour les fruits frais), contre 9 à 14 % d'huile à acidité supérieure à 8 % pour les méthodes indigènes (647). Cet appareillage a un succès assez rapide, puisque dès 1927, la S.P. de Dabou possède 50 pressoirs (648). D'autres types de matériel sont alors expérimentés et leur usage vulgarisé. En 1931 300 pressoirs à huile de palme sont en service en A.O.F., dont 210 en Côte d'Ivoire ! Il n'en reste pas moins que la plus grande partie de l'huile

---

(643) Lapalud (Gvr). art.cit. p.243.

(644) Passelègue (G). Les concasseurs à noix de palme. ouv.cit.

(645) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., juin 1932, pp.171-176. L'outillage mécanique en A.O.F. Il y a 75 appareils en Côte d'Ivoire 32 au Dahomey et 2 en Guinée.

(646) Il s'agit du pressoir Simon qui contient 60 à 70 kgs de fruits tassés. L'appareil coûte 1.760 frs en 1928 !

(647) Castelli (L). Note sur l'emploi des pressoirs à vis pour l'extraction de l'huile de palme. Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., sept. 1926, pp.193-195, oct. pp.217-219.

(648) Bull.de la Ch.de com.de Côte d'Ivoire, séance du 15 mai 1937, p.834

exportée provient encore de la fabrication traditionnelle, puisque par ailleurs, la fabrication industrielle n'est guère prospère.

2) Graves vicissitudes des premières huileries de palme d'A.O.F.

C'est sans aucun doute à Eugène Poisson que revient le mérite d'avoir installé la première huilerie de palme en Afrique occidentale. En 1907, il ouvre à Cotonou une usine expérimentale qui utilise du matériel Fournier de Marseille, "à pression directe à sec" (649). Elle obtient le rendement satisfaisant de 15 à 16 kgs d'huile par quintal de fruits traités, contre 10 à 11 pour les procédés indigènes (650). Mais la mort prématurée du promoteur et surtout les difficultés d'approvisionnement condamnent rapidement l'entreprise.

C'est en Côte d'Ivoire que sont alors tentés de nouveaux essais car les peuplements "inutilisés" de palmiers que l'on se propose d'aménager ou d'aliéner, paraissent considérables. C'est en 1910 que prend place l'initiative du capitaine Schiffer. A l'exemple des expériences de Lever Bros Ltd en Nigeria et de celles des Allemands du Cameroun, il pense que du point de vue technique, des usines doivent réussir en Côte d'Ivoire (651). En mars 1911 est créée à son instigation, la "Société française des huileries et plantations de Côte d'Ivoire" au capital de 2 millions, qui se propose "l'exploitation intensive de certaines palmeraies, la fabrication d'huile et la préparation des palmistes pour l'exportation" (652). Elle entreprend alors la construction d'une usine à Grand Drewin. Pour avoir une opinion, car les renseignements sont contradictoires, le Gouverneur de la Côte d'Ivoire visite les installations en cours d'achèvement en juillet 1912. Il est favorablement impressionné. L'usine qui a coûté plus cher que prévu, fonctionnera totalement en janvier 1913. Elle utilise des palmeraies groupées en cinq secteurs, dont chacun est récolté par 30 à 50 coupeurs dirigés par un chef. Ils apportent chaque jour 20

---

(649) E.Poisson a étudié le problème du concassage, alors que l'ingénieur Paulmyer met au point une presse à bras. La maison Félix Fournier et Cie (bougies de l'Etoile) accepte de financer la construction de ces machines : Krupp perfectionnera ce matériel.

(650) Quinz.col. 25 novembre 1908, pp.1052-1054.

(651) Schiffer (Cap). Une mission indust.et comm.en A.O.F. art.cit.p.797.

(652) Arch.Nat. Dakar R 18. Lettre du 15 mai 1912 de M.le Lieutenant gouverneur de Côte d'Ivoire à Monsieur le Gouverneur général.

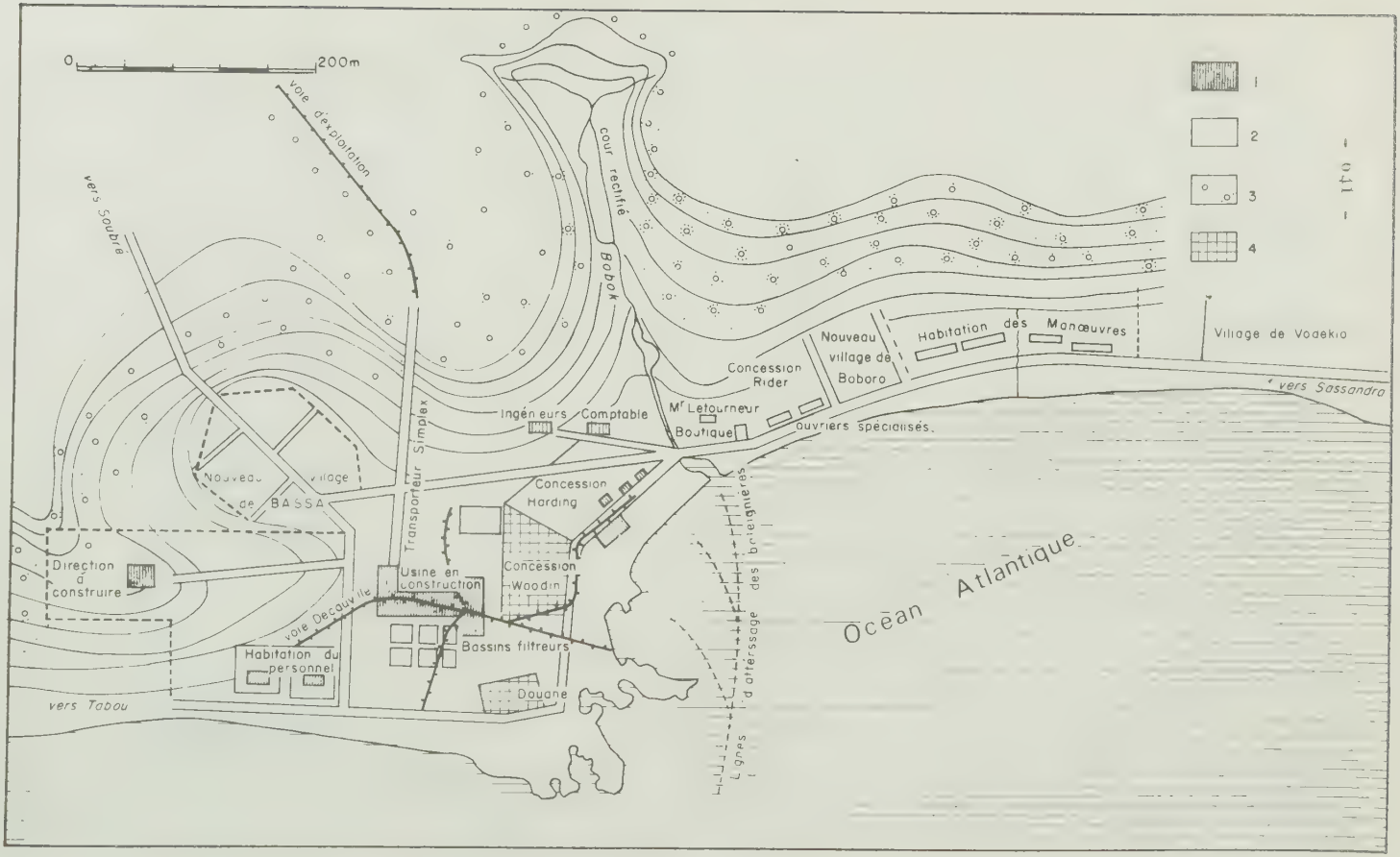

Figure 154 : L'usine de Drewin de la société française des huileries et plantations de la Côte d'Ivoire en 1912. (Arch. de Dakar, série R 18) .

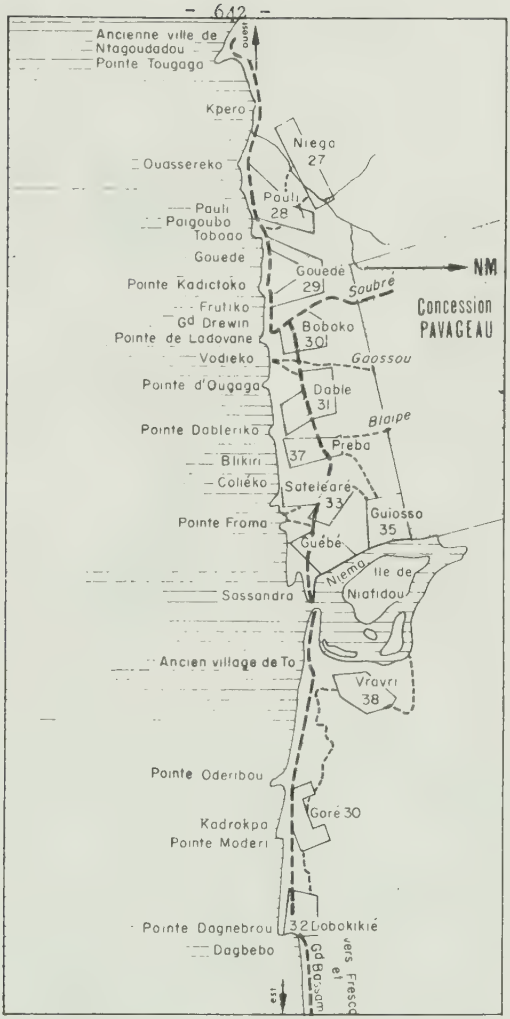

Figure 155 : Lots de palmeraies d'Elaeïs du groupe du Bas-Sassandra attribués à la Société française des huileries et plantations de la Côte d'Ivoire (1912).

(Arch.Nat. Dakar, série R 18).

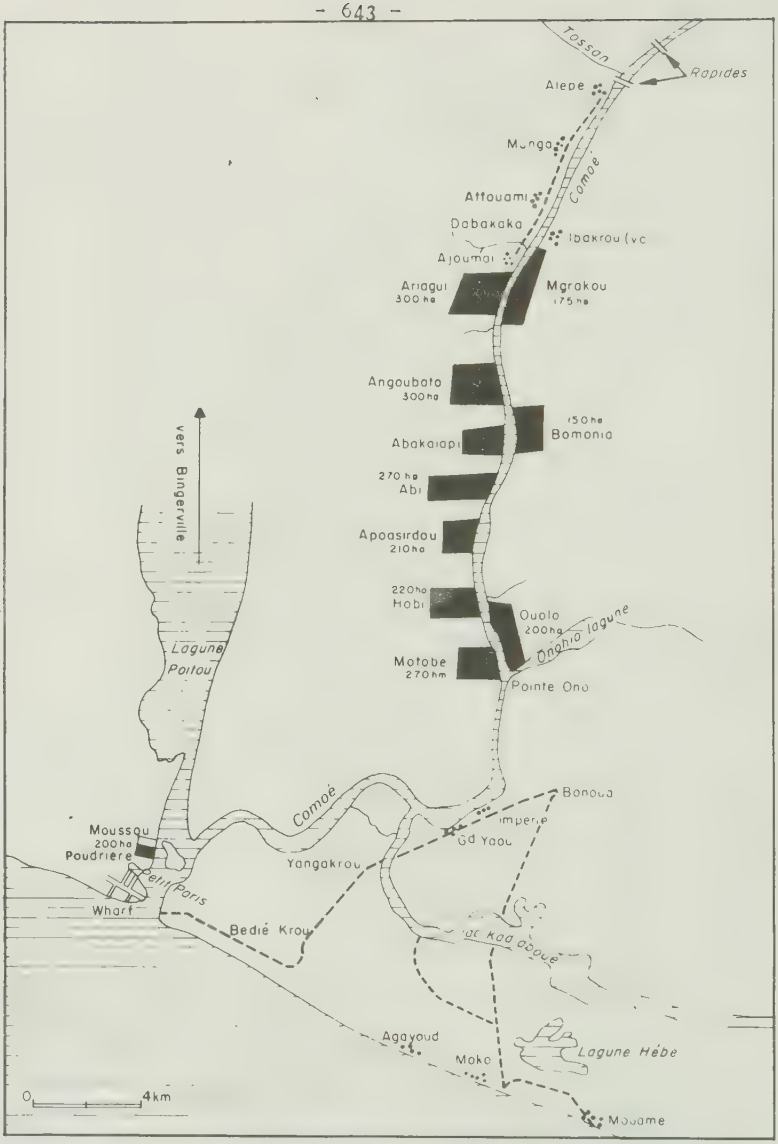

Figure 156 : Lots de palmeraies d'Elaeïs du groupe du Bas-Comoé, attribués à la Société française des huileries et plantations de la Côte d'Ivoire (1912).

(Arch.Nat. Dakar, série R 18).

régimes au campement, pour un salaire forfaitaire de 1 franc, plus une ration de 0,30 à 0,50 fr et une prime de 0,10 fr par régime supplémentaire. Les régimes sont amenés à l'usine matin et soir par un Decauville de 25 kms qui longe la crête des collines parallèlement à la mer. Dans la halle de réception, les fruits sont séparés de la rafle par des griffes et des crochets, puis lavés et conduits après chauffage dans des dépulpeurs de marque Haake où la graine est détachée avant d'être transportée vers les concasseurs et séchée. Le péricarpe est stocké dans des bacs à boue, puis passé dans des bassins filtrants à fond sableux. Après repos de 24 heures, l'eau est évacuée. Le mélange de pulpe et de fibres qui contient l'huile est pris par un transporteur sans fin vers les presses hydrauliques "revolver", où les "gâteaux" en toiles sont écrasés. L'huile est ensuite raffinée par action de la vapeur. "Au total, une usine dont l'importance surprend, où règnent le bon ordre et la discipline". Elle compte produire 2160 tonnes d'huile et 2000 tonnes de palmistes par an (653).

En fait, la suite est peu brillante car de grosses difficultés sont rencontrées dans le recrutement des grimpeurs et l'usine ne peut mener à bien tous les projets d'amenagement trop onéreux de la palmeraie. De plus, elle se heurte à l'hostilité du commerce (cf p. 632). Dès 1916, l'entreprise est considérée comme un échec (654). On a vu trop grand. Un ravitaillement régulier est impossible, du fait du mauvais vouloir des indigènes ; de plus, les machines ne sont pas au point : "Il faut créer de petites usines" (655). Dès le lendemain de la guerre, l'ensemble est racheté par l'"Union tropicale de plantation" qui rencontre les mêmes difficultés, bien que le matériel d'extraction ait été en

---

(653) Arch.Nat. Dakar 1 R 101, Huilerie de Drewin, sans date, et R 18. Lettre du 3 août 1912 du Lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire à Monsieur le Gouverneur général de l'A.O.F.

(654) D'après Robin Delouère, arch.de Dakar, 1 R 101, 1967, art.cit., les exportations de l'usine sont les suivantes :

	Huile	Palmistes
1913	333,704 T	484,286 T
1914	353,580 T	447,938 T
1915	366,956 T	303,200 T

(655) Barbier (L.Le). La Côte d'Ivoire. ouv.cit. pp.57-58

grande partie renouvelé (656). Vers 1930, l'huilerie, mal entretenue, fournit à peine 400 tonnes d'huile par an ! (657). La société porte alors son effort principal sur Mopoyem.

En 1914, le groupe anglo-américain Péricarp Syndicate Ltd installe à Ana, près de Bingerville, une petite huilerie pouvant traiter dix tonnes de fruits par jour, qui utilise pour la première fois le "dépéricarpeur" inventé par M.Trevor. Des scies séparent à sec après chauffage la pulpe du noyau (658). Mais très rapidement, de grosses difficultés surgissent, car les producteurs avec lesquels l'usine a passé contrat n'apportent pas suffisamment de fruits. C'est alors que le Gouverneur prend la décision d'interdire la fabrication traditionnelle d'huile dans la région d'Abidjan œqui obligera les indigènes à porter les régimes à l'usine ! Celle-ci qui travaillera à forfait, les paiera en leur remettant 10 % de l'huile extraite et 50 % des palmistes, ou bien les bons afférents qu'ils pourront vendre à la maison de commerce de leur choix. Le commerce proteste vivement : "La Péricarpe doit faire ses affaires elle-même, il ne faut pas forcer l'indigène" (659). On porte rapidement le pourcentage dû aux producteurs à 12 % d'huile mais le succès ne vient pas. De plus, le matériel de l'usine ne donne que 17 % d'huile ; les 5 % qui lui restent, plus la moitié des palmistes, ne couvrent pas les frais, l'entreprise périclite. Les mêmes difficultés assaillent la petite usine d'Abidjan qui a été créée en 1916.

Après la guerre, toutes ces expériences assez malheureuses laissent à penser qu'une véritable industrie de l'huile de palme doit s'associer à la plantation, car seules de petites installations peuvent fonctionner quelques mois par an grâce aux fruits fournis par la palmerai

---

(656) Chartier (J). Le cercle du Bas-Sassandra. L'Af.franç. Rens.col., avril 1925, pp.120-127. Les exportations de l'usine sont les suivantes :

	Huile	Palmistes		Huile	Palmistes
1918	490,520 T	481,329 T	1921	624,695	779,947
1919	757,188	578,588	1922	820,226	949,708
1920	660,531	1000,733			

(657) Chevalier (A). Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. art.cit. p.218.

(658) Bret (M). L'exploitation du palmier à huile à la Côte d'Ivoire. ouv.cit. p.255.

(659) Bull.de la Chambre de Commerce de la Côte d'Ivoire. Lettre de M. Goudard, Compagnie française de Kong à Grand Bassam, 2 mars 1917.

naturelle. Une petite usine installée à la fin de la guerre à Impérié près de Grand Bassam, à peu de frais (50.000 frs), fonctionne selon ce dernier principe. Mais son rendement en huile est trop faible (14 %) et elle ne peut se maintenir (660). Au contraire, les dernières tentatives faites avant la crise sont liées à l'exploitation de palmeraies. L'usine de la "Société agricole de M'Bato" sur la lagune Potou, se propose d'utiliser la production d'une concession de 450 hectares et surtout de plantations commencées après la guerre. Il s'agit d'une usine modeste qui revient à 130.000 frs, laquelle peut fabriquer 1,5 à 2 tonnes d'huile par jour, grâce à du matériel allemand Haake assez ancien : presse hydraulique et défibreuse. Les régimes amenés à l'usine par camions sont décortiqués à la main. Sa production vers 1930 semble très faible (661).

Enfin, la "Société agricole de Marcory" installe à la veille de la crise, une huilerie qui doit traiter les fruits d'une concession de 1.000 hectares dans l'île de Petit Bassam, dont 200 ont été plantés entre 1922 et 1924. L'usine utilise pour la première fois en Côte d'Ivoire, des presses continues (Colin) et le système de l'extraction au solvant (dichlorure d'éthylène) de l'huile restée dans la pulpe, mis au point par les ingénieurs français Sigg et Jacquart (662). L'huile obtenue est d'une "qualité parfaite", exempte d'impuretés et d'eau et peu acide (moins de 3 %). Par contre, le système de concassage des palmistes est moins satisfaisant, puisque 20 à 24 % des noix ne sont pas brisées ! (663).

L'histoire de l'industrie de l'huilerie de palme en Côte d'Ivoire entre 1910 et 1930, est donc assez riche. Elle apporte des enseignements précieux sur la mise au point du matériel et sur la conception d'ensemble des installations. Mais toutes les expériences buttent paradoxalement pour un pays riche en palmeraies, sur le manque de matière première et surtout sur la non participation de la main d'oeuvre africaine.

---

(660) Congrès de la production coloniale. Expos.col. de Marseille, 1922, T.II, palmier à huile, 205 pp. Renseignements techniques sur quelques huileries de Côte d'Ivoire, pp.42-47, cf p.46.

(661) Castelli (L). L'industrie de l'huile de palme en Côte d'Ivoire. Agron.col. janv.1932, pp.1-5.

(662) Agron.col. mars 1924, extraction de l'huile de palme par dissolvant, p.85.

(663) Sur cette usine, voir Castelli (L) et Chevalier (A), art.cités.

3) Le modeste héritage industriel allemand au Togo.

Avant 1914, l'effort de colonisation allemand au Togo a peu porté sur le palmier à huile. En 1913, 53 hectares seulement de véritables plantations y existaient. Les grandes sociétés allemandes de colonisation avaient jusque là entrepris l'aménagement de palmeraies dans les régions les plus productives. C'est au pied du Mont Agou, à Tafié, au coeur d'une concession de près de 10.000 hectares, que l'Agupflanzungsgesellschaft, filiale depuis 1907 de la Togogesellschaft, entreprend en 1909 la construction d'une usine destinée à traiter les régimes de la palmeraie améliorée et des futures plantations. Il s'agit d'une installation originale où les fruits sont travaillés en épis. Les régimes entiers sont découpés et cuits à la vapeur, puis pilonnés pour assurer la séparation des fruits des épillets et des noix du péricarpe. La masse est passée à la presse et dans une espèce de tarare qui permet l'expulsion des noix. Selon tous les techniciens qui ont visité l'usine après 1920, il s'agit d'un système compliqué où le rendement en huile n'est que de 15 %, où les machines massives, souvent en panne, consomment trop d'énergie et, en marche, font trépider le sol de l'usine (664). Le seul avantage serait la faible acidité de l'huile. La production de l'huilerie qui pourrait traiter 8 tonnes de fruits par jour, est des plus modestes. En 1919-1920, sous gestion anglaise, elle fournit 100 tonnes d'huile et 71 de palmistes. En 1922, A.Houard qui la visite, estime qu'il "faut l'agrandir et la modifier en entier"(665). En fait, peu de choses seront faites et en 1930, l'usine produit 125 tonnes d'huile et 85 tonnes de palmistes (666).

En 1912, la Deutsche Westafrikanische Handelsgesellschaft aménage à Batonou, sur le Mono, une petite huilerie destinée à traiter les fruits amenés par le fleuve, surtout de la rive dahoméenne et ceux

(664) Voir sur cette question : Congrès de la production coloniale, Marseille, 1922, ouv.cit. pp.51-52 et Annet (E). Le palmier à huile au Cameroun et en Afrique tropicale. Paris, Larose, 1921, 154 pp. cf pp.132-133.

(665) Houard (A). Etude agrologique du Bas-Togo. Bull.com.ét.hist.et sc. A.O.F., 1922, n°4, pp.481-528, cf pp.493-495.

(666) Dagron. L'oeuvre française au Togo. Agron.col. octobre 1930, pp.5-116.

qui seront fournis par une petite plantation. Par suite des mécomptes d'Agou, l'usine utilise le principe Fournier, expérimenté au Dahomey : cuisson de 30 minutes des fruits et concassage. C'est plutôt une installation expérimentale qu'une véritable huilerie ! Elle ne reçoit jamais plus de 1,5 tonne de fruits par jour faute d'approvisionnement (de juillet 1913 à juillet 1914, 415 tonnes de fruits sont traitées) (667). Très vite d'ailleurs, le site de l'usine s'avère très médiocre. En période d'étiage, celle du principal approvisionnement, les pirogues lourdement chargées, ne peuvent passer les bancs de sable de l'amont; lors de la crue, l'huilerie est régulièrement inondée, ce qui détermine son abandon vers 1925 (668).

Avant 1914, les Allemands avaient prévu la construction d'une usine sur la concession Schlemitz, près de Tabligbo, au coeur des principales palmeraies du Togo. La Togo-Palmawerkgesellschaft avait aussi entrepris d'en construire une à Lomé, qui devait être terminée à la fin de 1914. Elle ne sera jamais utilisée.

---

(667) Congrès de la production coloniale. Mars 1922, ouv.cit. pp.47-50.

(668) Arch.Nat. du Togo, Lomé. Rapport de tournée du chef de service de l'agriculture du 5 au 7 septembre 1930. L'usine appartenait alors à la Société générale du Golfe de Guinée.

C H A P I T R E I V

DE LA CRISE MONDIALE A L'INDEPENDANCE :

PROGRES DE LA PRODUCTION ET REGLEMENTATION ACCRUE DU COMMERCE

Passées les années 1927-1928, la prospérité de la production et du commerce des oléagineux en Afrique occidentale s'altère vite : avec un certain retard, la crise frappe durement jusqu'en 1934. Des mesures de redressement s'imposent : elles substituent au commerce libre un système de protection, à la concurrence effrénée la règlementation de la traite. Sur le plan de la production sont relancées les actions déjà envisagées, liées aux premiers résultats des stations de recherche. A peine l'A.O.F. est-elle sortie de ces années difficiles que la guerre apporte d'autres épreuves : la Fédération n'a plus que des relations fragiles jusqu'en 1943 avec la métropole occupée. Plans de production et réquisitions ont donc peu d'effet. Du moins ces graves difficultés permettent-elles un vrai démarrage de l'huilerie d'arachide au Sénégal et au Niger. L'après-guerre vaut une reprise rapide de la production et des transactions, mais aussi de graves inquiétudes quant aux "méfaits" de l'arachide et à la faible productivité des palmeraies. Après une courte période de liberté du commerce, 1954 ouvre quelques années de protectionnisme strict, dans le cadre de la zone franc. Lorsque survient l'Indépendance, le commerce des oléagineux de l'Afrique occidentale qui évolue totalement en marge des marchés mondiaux, atteint des tonnages records. Mais, alors que l'Association au Marché Commun laisse présager à l'extérieur des changements considérables, la souveraineté reconnue aux nouvelles Républiques implique de très grands bouleversements intérieurs. L'ère du commerce de traite est close !

A) LA CRISE DE 1930-1934 : L'ECONOMIE DE L'A.O.F. MENACEE ET RESTAUREE A LA VEILLE DE LA GUERRE.

A partir de 1930, la chute marquée des cours des matières grasses sur les places européennes frappe durement les producteurs d'oléagineux d'A.O.F., ébranle les structures commerciales et compromet l'équilibre économique de la Fédération.

I - ASPECTS ET CONSEQUENCES DE LA CRISE

1) Effondrement des cours en Europe : le "trust" des matières grasses et le recul de la consommation.

Jusqu'en 1927-1928, la demande soutenue en graines sur les principaux marchés européens, liée à la prospérité générale et à la dépréciation monétaire fait que les cours des principaux produits fournis par l'A.O.F. se maintiennent à un niveau nominal élevé : les arachides coques se négocient autour de 200 frs le quintal, les palmistes vers 250 frs, l'huile de palme non loin de 400 frs (cf figure **157**). La campagne 1928-1929 est beaucoup moins favorable. En début d'année, les cotes de l'arachide sont en léger repli, par contre palmistes et surtout huile de palme sont très fermes. Mais dès l'arrivée sur le marché des premiers tonnages importants du Sénégal, les cours de l'arachide connaissent une dépression marquée jusqu'à 160 frs en mai-juin. Après une amélioration passagère vers août-septembre, les cotations s'affaissent de nouveau et les palmistes et les huiles de palme enregistrent aussi des replis considérables. Alors commence une période de chute continue qui, hormis une reprise assez vigoureuse mais passagère au printemps 1932, les conduit à un niveau catastrophique dans l'été de 1934 : 50 frs pour les palmistes, 60 pour les arachides en coques, 70 et même 65 en juillet pour l'huile de palme. Convertis en francs de 1914, ces cours correspondent à 12,50, 15 et 18 frs environ, alors qu'ils se situent respectivement à 55,34 et 75 en 1913 ! (cf tableaux 51 et 60).

Si l'on analyse les causes d'une telle situation, il apparaît que plusieurs éléments de conjoncture aient joué successivement pour

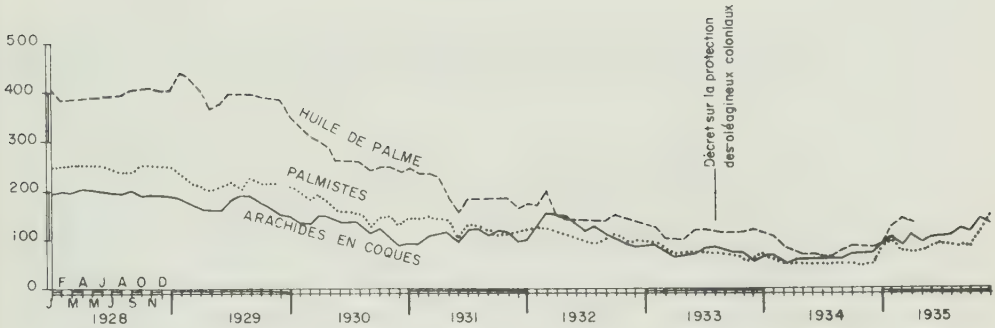

Figure 157 : Les cours des produits oléagineux à Marseille de janvier 1928 à décembre 1935 (en francs les 100 kgs).
(D'après les cotations des comptoirs Pichot-Renneçon parues dans le Bull.mens.de l'Agence économique de l'A.O.F.).

désorganiser le marché européen des matières grasses. A l'origine, en 1929-1930, c'est l'abondance de l'offre sur les principales places qui provoque un repli accentué des cotations : sont facteurs essentiels de baisse des arrivages massifs de saindoux, de coprah, de soja et surtout d'huile de baleine qui s'ajoutent à des disponibilités accrues en matières grasses "traditionnelles".

Or, cette pléthore de matière première coïncide avec de bonnes récoltes de graines en 1929-1930 chez les principaux producteurs européens dont certains sont déjà touchés par la crise mondiale : la demande en tourteaux se réduit considérablement et inquiète vivement les huiliers. L'interchangeabilité des matières grasses joue alors à plein : les industriels achètent les plus avantageuses sur le moment et évitent les stocks importants. A la fin de 1930, l'arachide en coques est en repli de 40 % sur ses cours de janvier, les palmistes de 34,5 % et l'huile de palme de 35,5 % ! Mais le consommateur ne profite guère de cette situation puisque dans le même temps, le prix de la margarine ne baisse que de 5,80 % (1).

(1) Berre (M). art.cit. p.106.

TABLEAU 75 - Evolution des transactions mondiales sur quelques corps gras et oléagineux de 1913 à 1930 (en tonnes).

	1913	1930
- Huile de baleine : production mondiale	135.000	465.000
- Soja (exportations sur l'Europe	230.000	1.706.000
- Coprah (exportations mondiales)	408.736	773.290
- Palmistes (exportations mondiales)	290.466	480.000
	1915	
- Arachide (importations par l'Europe du Nord-Ouest et les Etats-Unis)	503.873	1.500.000

(D'après Berre (M). Aperçus sur les produits oléagineux du Congo belge. Congrès international des oléagineux, 1931, ouv.cit. pp.105-112, cf p.106).

En présence d'une telle conjoncture, certains milieux proches des intérêts coloniaux et des huiliers français déclenchent une campagne de presse contre le "trust de la margarine". Dès le 30 décembre 1930, on peut lire dans la Dépêche coloniale : "La crise coloniale est due à des fautes imputables à la spéculation (américaine ?)" (2). Un numéro spécial de l'hebdomadaire "La Vie" du 1er mars 1932 dénonce le trust comme "l'ennemi de l'arachide française". En fait, la constitution en 1929 de la firme Unilever, après entente entre Lever Brothers et Margarine Unie (Hollande) ne cessait d'inquiéter les milieux français de l'huilerie car chacun des partenaires apportait d'importants intérêts dans l'industrie française des corps gras et Lever des positions puissantes au niveau de la production en Afrique (3). Au total, le trust

(2) Cité dans Mersadier (Y). La crise de l'arachide au début des années trente. Bull.IFAN, série B, n°3-4, 1966, pp.826-877, cf p.847.

(3) Histoire du Groupe Unilever. Document intérieur cité, cf pp.4-6. Les principales firmes contrôlées par le groupe étaient : Huileries Calvé Delft (Coutras, Gironde), Société des huileries Luzzatti et fermière Verminck réunies (Caronte), Société Astra, J.Motte et Cie et fondoir central réunis (Asnières), Société Eymital (Nantes), Société Magra (Aubervilliers), Anciennes Savonneries Félix Eydoux et Cie (Marseille Anciens Etablissements Talvande frères et Douault et Cie (Nantes), Savonnerie Lever (Haubourdin).

des matières grasses contrôlerait alors 80 % de l'huilerie de Hollande, 70 % d'Allemagne, 20 % des huileries et savonneries françaises et produirait en France les 5/6 de la margarine (35.000 T. sur 42.000) (4). On reproche au trust des pratiques contestables, consistant en des manoeuvres sur le cours des graines par des ventes massives lors des principaux arrivages d'Afrique occidentale ou en un jeu subtil de concurrence entre produits oléagineux et huile de baleine ! Le commerce élève de nombreuses plaintes et, le 4 mai 1931, le Directeur des affaires politiques du Gouvernement général de l'A.O.F. attire l'attention des Gouverneurs sur la nécessité de surveiller les opérations commerciales des filiales Unilever (Nosoco, Compagnie du Niger français, Compagnie française de la Côte d'Ivoire) (5). Face à une telle menace, beaucoup regrettent l'impossibilité d'une entente nationale entre intérêts parisiens, bordelais et marseillais. La seule riposte vient de la grande cité phocéenne : 21 établissements s'entendent pour défendre la qualité du produit sous l'étiquette tricolore Unis-France (6).

Dès 1931, la France, que d'aucuns estimaient imprudemment à l'abri de la crise très dure qui touche les économies du monde libéral, est atteinte à son tour. La production recule, le chômage sévit et le pouvoir d'achat s'amenuise au point que la consommation des produits de première nécessité comme les matières grasses ou les savons, est en baisse marquée (7). La chute des cours des matières premières continue malgré un recul très net de la production : les agriculteurs se détournent des produits trop faiblement rémunérés. Les industriels qui survivent res-

---

(4) La Vie, n° spécial cité du 1er mars 1932, p.80.

(5) Mersadier (Y). art.cit. p.848. Il faut remarquer que déjà pendant la guerre 1914-1918, les activités de la Nosoco et des différentes filiales de Margarine Unie avaient donné lieu à une enquête.

(6) Les milieux coloniaux participaient à cette campagne. Dans le numéro de mai 1933 du Monde colonial illustré (p.69), R.Delavignette écrit dans un pamphlet humoristique, Prière à Minerve, déesse de la raison de l'olivier et de l'huile végétale : "Tu devines bien qu'avec de l'huile de baleine, on fabrique de l'huile de table. Depuis quelques années, la qualité baisse ici-bas, les hommes vivent d'ersatz. Déesse des vitamines, enseigne à nouveau la nécessité du produit naturel ! Donne-nous, ô probité, la marque d'origine" !

(7) De 1932 à 1933, les importations de matières grasses des principaux pays d'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Japon passent de 6.167.545 tonnes (base huile) à 4.632.219. D'après le Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., nov.1934 et octobre 1935.

treignent leur production et, faute de trésorerie, ne font pas de stocks. Passée une légère reprise au printemps de 1933, liée à une demande plus active de l'industrie qui doit se réapprovisionner, le repli des cotations reprend dès le mois d'avril et se poursuit jusqu'au début de 1935 où la tendance s'inverse (cf figure 157). En fin de cette période, c'est d'ailleurs le cours des palmistes qui est le plus touché car le gros client, l'Allemagne, adopte pour les matières grasses une nouvelle politique. Dès le 23 mars 1933, un décret qui s'inscrit dans la politique d'autarcie, nationale socialiste, impose l'usage croissant des graisses animales et pour favoriser la production des oléagineux nationaux, lin et colza, majore de un reichsmark par tonne, les droits sur les graines importées. En 1933, elle n'acquiert que 248.207 tonnes de palmistes (dont 8.012 d'A.O.F.) contre 307.845 en 1932. En 1934, elle augmente ses achats (274.196 tonnes), mais compte tenu de droits de douane constamment aggravés, n'offre que des cours anormalement bas (pour la seule année 1933, le prix de l'huile de palmiste sortie usine est tombé de 32 à 20 reichsmarks la tonne).

2) La crise en Afrique occidentale : le recul de la production et du pouvoir d'achat des producteurs.

Les évènements d'Europe ne manquent pas de toucher presqu'immédiatement l'A.O.F. et de provoquer de graves inquiétudes. Lors du voyage, en 1929, du Ministre des colonies Maginot au Sénégal, son entourage remarque déjà un enchainement préoccupant de faits défavorables. Depuis 1927, le tonnage commercialisé d'arachide en coques ne progresse plus et il est en net retrait sur celui de 1926, les graines sont de qualité médiocre et déjà se dessine un repli marqué des cours qui fait craindre une réduction du nombre de navétanes pour la prochaine campagne (8). Pourtant 1930 apporte des ventes records, plus de 508.000 tonnes. Il n'en reste pas moins que le pessimisme est de rigueur, car la chute sensible des cotations fait perdre 250 millions aux producteurs d'arachide et que l'on peut craindre une disette par suite d'une mauvaise récolte de mil(9).

---

(8) Quinz.col., 10 avril 1929, p.163.

(9) Quinz.col., 10 avril 1930 : Les cours de l'arachide étaient en moyenne de 100 frs les 100 kgs au début de la campagne, ils sont tombés à 60 en fin. La traite aurait rapporté 410 millions aux producteurs (cf Bull Afr.franç., nov.1930, pp.613-615).

Or la campagne 1930-1931 s'ouvre dans des conditions déplorables : entre le 15 novembre et le 27 décembre, c'est l'effondrement des prix !

TABLEAU 76 - Evolution des cours du quintal d'arachides coques dans les principales escales entre le 15 novembre et le 27 décembre 1930.

	15 novembre	27 décembre
LOUGA	40 - 45 frs	25 frs
THIES	55 - 60	32,5 - 35
TIVAOUANE	47,5	27,5 - 30
M'BOUR	52,5 - 55	40
DIOURBEL	45	30
KAOLACK	55	35
TAMBACOUNDA	25	10

(D'après le Bull.mens. de l'Ag.écon.de l'A.O.F., mars 1931, p.87).

La situation apparaît d'une gravité exceptionnelle au commerce : "Aujourd'hui l'indigène doit vendre 500 kgs d'arachide pour acheter 100 kgs de riz : c'est la famine" (10). Les cours restent aussi faibles dans les semaines qui suivent, ce qui motive de nombreuses décisions de "laff" des producteurs en particulier dans le Cayor (11). En Gambie, la traite débute par un "tong" rigoureux de deux mois. Cependant un léger relèvement des prix à partir de mars détermine une reprise des transactions et assure une commercialisation relativement importante : plus de 450.000 tonnes. La "catastrophe" se produit lors de la campagne suivante (12).

(10) Quinz.col., 25 janv.1931 : La crise économique en A.O.F., pp.39-42.

(11) Quinz.col., 10 avril 1931, p.174.

(12) Arch.Maurel et Prom. Règlements de Gambie, 21 oct.1931, Rapport de M. Orcel.

1931-1932. Dès l'ouverture des façons agricoles, il apparaît que les producteurs se désintéressent de l'arachide dont les surfaces reculent nettement, en dépit des encouragements à persévérer que prodigue l'Administration (13). Une soudure très difficile, qui a obligé dès le mois d'avril l'Office de l'alimentation indigène (14) à prévoir des distributions de riz et de mil par les S.P., incite les producteurs à se préoccuper avant tout des cultures vivrières(15). Avec seulement 191.000 tonnes, la traite est inférienre à celles des années qui ont précédé la guerre ! Les cours qui ont repris en février n'ont aucune influence sur son volume : il n'y a pas d'arachide (16). La campagne rapporte seulement 100 millions à la production, c'est-à-dire à peine la valeur de l'impôt ! D'après le chef du comptoir Maurel et Prom de Dakar, "la puissance d'achat de l'indigène a diminué de 70 % en deux ans (1930-1932). Les bijoux gagés ne peuvent même pas être retirés" (17). C'est l'engrenage de la crise : "La misère des paysans sénégalais est dévoilée par les hauts fourneaux éteints en Lorraine et par les broches silencieuses dans les Vosges" (18). Cette situation dramatique : "Il s'agit de la vie ou de la mort de la France noire" (19) conduit à des pressions redoublées sur le producteur pour qu'il reprenne la culture. Les S.P. font un effort considérable pour fournir des semences : elles en distribuent 38.254 tonnes en 1932, sur 50.000 mises en terre (20). Les Chambres de commerce du Sénégal avancent 300.000 frs pour favoriser la venue des navétanes dont 7.500 sur 22.000 peuvent emprunter le Thiès - Kayes (21). Les semailles de l'hivernage 1932 se font donc dans des conditions à peu près satisfaisantes. La campagne s'ouvre à des cours très bas,

---

(13) Bull.mens.de l'Ag.écon.de l'A.O.F., juillet 1931, p.226.

(14) Créé par l'arrêté local du 22 mars 1930.

(15) B.M.A.E.A.O.F., oct.1931, p.318.

(16) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1932. Le cours est passé du 2 janvier au 21 février à Louga de 45 à 100 frs, à Kaolack de 65 à 100 et à Tambacounda de 40-45 à 90-95.

(17) Des ventes massives d'argent faites à Bordeaux signifient la fin du système des gages. Alors, certains prêtent sur les tissus et en dépit de la loi, sur les animaux et les outils. Le grand commerce proteste: dès 1930, le Gouverneur général Carde écrit à la Chambre de commerce de Rufisque : "J'ai eu la satisfaction de constater que mes correspondants appartenaient au monde du négoce et considèrent ces spéculations comme contraires aux intérêts du commerce et à la faculté de production du paysan".

(18) Diagne (B) et Brunet . Le drame de l'arachide. Appel de l'Afrique française, 1933, pp.391-394.

(19) Brévié (Gvr gal). Monde col.ill., juillet 1933, p.110.

(20) B.M.A.E.A.O.F. L'oeuvre des SP au Sénégal, mai 1933, pp.147-150.

(21) Delavignette (R). Sénégal et arachide. Monde col.ill., oct.1932, pp.174-176.

35 à 50 frs, qui tombent bientôt à un niveau catastrophique : jusqu'à 15 frs pour les escales éloignées (22). Mais le paysan aux abois vend : le volume de la traite est presque normal, 388.000 tonnes. En dépit de cours encore plus faibles, "les plus bas jamais enregistrés", 1934 voit la confirmation de la reprise : près de 500.000 tonnes commercialisées. Alors les mesures de protection prises (cf p. 674) semblent dégager quelque peu l'horizon, de fait 1935 marque une reprise assez prononcée des cours. La crise est passée pour les paysans de l'arachide.

Au long de ces années funestes, le producteur de la palmeraie n'est pas mieux loti. Dès 1930, les cours subissent une légère baisse : au Dahomey, ils passent de 181,20 frs pour l'huile et 92 pour les palmistes en 1929, à 165 et 90. Mais 1931 apporte un véritable effondrement comme le montrent les exemples de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

TABLEAU 77 - Cours locaux des produits du palmier en 1931.

1) Cours à Grand Bassam (le quintal)	1er janvier 1931	15 octobre 31
Palmistes	133	45,5
Huile de Palme	228	56

2) Cours à Cotonou	Fin 1930	Fin mai 1931
Palmistes	90,7	60
Huile de Palme	165	60

(D'après le B.M.A.E.A.O.F., déc.1931, pp.404 et Quinz.col., 15 août 1931).

(22) B.M.A.E.A.O.F., juin 1933, pp.32-33. Cotations en janvier et au 30 mars :

	Janvier (moy.)	30 mars
Kaolack	52,50 à 57,50	35-45
Diourbel	45 à 50	30
Thiès	50	30
M'Bour	52,50 à 57,50	35
Louga	40 - 45	25 à 27,5
Tambacounda	35 - 40	15
Kolda	30 - 40	15

La détérioration se poursuit quoique à un rythme moins sensible jusqu'en 1934. En 1932, en Côte d'Ivoire, les cours de l'huile baissent de 60 à 49, ceux des amandes de 54 à 40 frs ! En 1933, sur tous les marchés, l'huile vaut tout juste 40 frs, les palmistes 32. Le creux est atteint en 1934 où, au Dahomey, la moyenne annuelle donne 34,5 pour l'huile et 27,80 pour les palmistes, soit des cours nominaux inférieurs à ceux de 1914 alors que le franc a perdu 75 % de sa valeur or (cf tableau 57).

Naturellement, en conséquence d'une telle déflation des cours, les quantités d'huile et d'amandes livrées au commerce chutent considérablement : plus de 30 % pour celles-ci et de 55 % pour celles-là entre 1930 et 1933 ! Dès 1931, tous les rapports signalent que les indigènes ont largement renoncé à la préparation de ces produits et que l'abandon de la commercialisation est proche (23). Ils ne cherchent pas à améliorer la production (24). En Côte d'Ivoire, où en 1933, la commercialisation est tombée à moins de la moitié de celle de 1930, les transactions sur les marchés locaux se font à des prix presque doubles de ceux offerts par le commerce (25).

Les oléagineux mineurs fournis par l'Afrique occidentale sont aussi touchés : leurs cours s'effondrent à la production. Entre 1930 et 1934, le beurre de karité tombe de 135 frs à 70, les amandes de 70 à 20 frs le quintal. Les exportations ne sont cependant pas trop affectées. Par contre, les producteurs se désintéressent du ricin au Dahomey et du sésame en Guinée (cf tableau 82).

Tous ces évènements réduisent à presque rien les rentrées d'argent des producteurs et, déduction faite de l'impôt, leur enlèvent tout pouvoir d'achat, comme en témoigne la baisse spectaculaire de la circulation fiduciaire. Sa valeur moyenne au Sénégal recule de 154,15 millions en 1930-31 à 50,28 en 1933-34. Au Dahomey, elle passe de 17.852.630 au 30 novembre 1931 à 4.935.250 à la fin du même mois de 1934! (26)

---

(23) Desanti (H). Du Dahomey au Bénin-Niger. Paris, Larose, 1945, 262 pp.

(24) B.M.A.E.A.O.F., décembre 1931, pp.406-407.

(25) B.M.A.E.A.O.F., août 1933, pp.279-281.

(26) Sanner (P). Production arachidière et circulation monétaire au Sénégal. Documents et statistiques, Ministère de la France O.M., Service statist. juin 1949, 23 pp., cf p.5 et B.M.A.E.A.O.F.

Certes les prix des marchandises importées reculent, mais dans l'ensemble, beaucoup moins que ceux des produits, si l'on se réfère aux cotations de 1913.

TABLEAU 78 - Niveaux des prix de gros en France et des cours des produits oléagineux en 1934 par rapport à 1913. (base 100)

Ind.des prix de gros en France des princ.prod. import.en A.O.F 1934		Indices des cours moy.à Marseille 1934		Ind.des cours moy. à la production 1934	
			Référence quintal 1913-1934 (en francs)		Référence quintal 1913-1934 (en francs)
Riz	176				
Vin	312				
Sucre	536	Arach.coq. 206	34 | 70	120	25 | 30
Savon	271	Palmistes 118	55 | 65	62,2	45 | 28
Tissu de coton	339	Huile pal. 106	75 | 80	62,7	55 | 34,5
Tôles	399				
Pétrol.	530				

(D'après B.M.A.E.A.O.F., avril 1935, p.98).

Sans que le terme soit alors employé, le "rapport d'échange" du paysan d'Afrique occidentale, producteur d'oléagineux, s'est effondré ! De 1929 à 1934, le prix des articles d'importation aurait diminué de 38 %, celui des produits d'exportation de 58 %, mais les oléagineux sont parmi les plus touchés.

3) Les graves difficultés du commerce et de l'industrie.

Lorsque, à partir de 1930 surtout, la crise frappe l'A.O.F., elle revêt un caractère dramatique pour le commerce, du fait de la vulnérabilité de ses structures. Les premières difficultés véritables qui

atteignent les maisons de commerce résident dans le non remboursement du crédit. Pour la seule traite de 1930-1931, la succursale de Rufisque de Maurel et Prom voit son compte débiteur s'enfler de 843.830,25 frs. Le même comptoir détient pour 612.186,34 frs d'hypothèques. "Pour les purger, il faut attendre des jours meilleurs, la rentrée des dettes est difficile car tous les débiteurs ont le crédit coupé partout. Ile ne peuvent donc travailler pour essayer de payer leurs dettes" (27). Les gages s'accumulent : Maurel et Prom de Rufisque en a pour 150.000 frs en 1931 (28). Naturellement, avant les grandes maisons de commerce, traitants et surtout commerçants indépendants sont durement touchés. La défaillance des intermédiaires les plus humbles et les difficultés de trésorerie des principales firmes ébranlent les banques privées qui soutiennent le système. Le 28 juillet 1931, la Banque française d'Afrique doit cesser ses paiements (29). De son côté, la Banque commerciale africaine est en graves difficultés. Elle réussit à tenir ses engagements, au prix du recouvrement précipité d'une partie de ses créances. Mais elle cesse toute ouverture de crédits (30). La situation dans ce domaine est quelque peu redressée lorsque par convention du 26 juin 1931, approuvée par la loi du 12 avril 1932, la Banque de l'Afrique occidentale qui, jusque là, ne s'est occupée que d'émission et de réescompte, reçoit l'autorisation de pratiquer comme les banques privées des opérations de crédit. Mais pour les commerçants les plus modestes, il est déjà trop tard. De toutes façons, ils ne disposent pas du répondant nécessaire pour obtenir le report des échéances et l'ouverture de nouveaux crédits.

---

(27) Arch.Maurel et Prom. Rapport de l'exerciee 1930-31 de la succursale de Rufisque, 31 oct.1931. Le commerce dénonce à cette occasion la bienveillance des juges à l'égard des Syriens qui ne respectent pas les concordats et au lieu de payer leurs dettes, envoient l'argent procuré par les stocks fournis par les créanciers ou venus de leurs débiteurs indigènes, en Syrie ! En contrepartie, certaines accusations sont émises contre des commerçants européens qui auraient utilisé en France certains crédits de campagne.

(28) Arch.Maurel et Prom : selon les récapitulations des ventes de produits faites entre 1906 et 1941, la maison vend à Bordeaux 199 kgs d'argent en 1931 à 11.981 frs le kg, 260 en 1932 (à 8.695 frs), 59 en 1933 (à 7.900 frs) et 70 en 1934 (à 6.092 frs). La seule réalisation des gages détenus à Rufisque aurait laissé une perte de 50 %.

(29) Mersadier (Y). art.cit. p.831.

(30) Guiraud (X). ouv.cit. p.171.

a) En dehors de quelques profits sur l'arachide, le commerce des produits est peu rentable.

Cette alerte de 1931 révèle la situation précaire de la plupart des firmes. Si elle s'aggrave très vite, pour des raisons multiples, il est assez surprenant de constater que pour les maisons sénégalaises la seule activité assez positive semble avoir été le trafic de l'arachide, comme le révèlent les comptes Maurel et Prom entre 1930 et 1934. Par exemple en 1932, en plein effondrement de la production, la succursale de Rufisque réalise sur les arachides un profit double à celui de 1931, année pourtant moins difficile. "Les chiffres montrent qu'aucun de nos comptoirs, aucune de nos opérations n'a été viable sans le secours du bénéfice de l'arachide" (31). Il est vrai que lors de cette dernière campagne, les circonstances ont été exceptionnelles. Sur le plan général, la traite très déficitaire, a été pratiquement terminée en janvier sur la base de cours à la production à 45-50 frs le quintal. Or la cotation de Marseille qui était de 90 frs environ en décembre monte brusquement du fait de la pénurie jusqu'à 150 à fin mars. Sur l'ensemble de la campagne, Maurel et Prom revend à 102,74 frs. Il s'agit là d'une conjoncture d'autant plus favorable que, du fait de la disparition de certains acheteurs et du repli momentané de quelques autres, la maison commercialise 39.169 tonnes, soit 20,24 % du total des sorties du Sénégal-Soudan, contre 27.464 (6,23 %) (cf figure 158) l'année précédente ! Cependant, par delà ces"coups heureux", il existe une très vive tension sur les prix par suite des charges considérables qui pèsent sur le produit. Les tarifs de chemin de fer, établis pour assurer leur rentabilité et non pour encourager l'expansion de la production, grèvent de manière excessive le prix de revient. En fin de 1930, il en coûte 295,73 frs pour transporter une tonne d'arachide de Bamako à Kaolack. Au 1er janvier, cette charge est abaissée à 235 frs, mais alors l'arachide cote 450 frs à Dakar. Si l'on enlève les frais de commercialisation, à combien faut-il acheter au producteur et où en sont les profits ? (32). Pour le Sénégal, les frais de chemin de fer sont

(31) Arch.Maurel et Prom. Succursale de Dakar, règlement au 31 oct.1932. Naturellement, il s'agit des bénéfices réalisés déduction faite des seuls frais spécifiques de l'arachide - si seulement les 2/5 des frais généraux des divers établissements lui sont imputés, le poste devient déficitaire. Il faut remarquer toujours pour 1932, que le comptoir de Casamance perd 878.821,95 frs sur l'arachide (règlements de Casamance, 31 oct.1932).

(32) Quinz.col. 25 janv.1931, p.40. En 1924, sur le même parcours, l'arachide ne payait que 101,74 frs à la tonne.

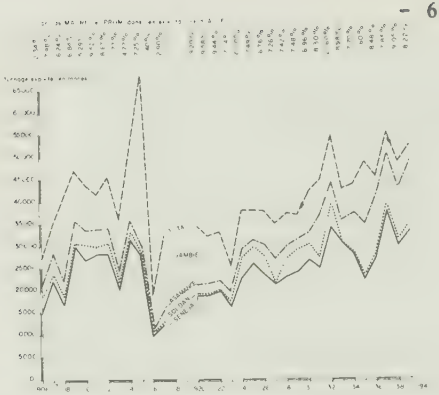

Figure 158 : La commercialisation des arachides par la maison Maurel et Prom de 1906 à 1940 et sa part dans les exportations de l'A.O.F. : Achats par régions.
(voir aussi figure 134 p.567).

très élevés : en mars 1931, il faut payer 150 frs pour transporter une tonne d'arachide de Louga à Dakar, ce qui est inadmissible (33). Les taxes sont aussi très lourdes : jusqu'à novembre 1930, l'arachide paie 102,55 frs à la tonne pour sortir du Sénégal. La diminution de 44 à 22 frs du droit d'exportation est bien accueillie, mais n'apparaît pas suffisante (34). Le rapport Barris de juillet 1931 estime alors les frais commerciaux sur l'arachide à 620 frs la tonne : 130 jusqu'à la mise en secco, 125 jusqu'au port et 365 pour les frais d'embarquement et de frêt (35). Or, de janvier à juillet 1931, les cours à Marseille ont varié de 900 à 1200 frs.

Dans les années qui suivent, le commerce se plaint constamment d'une telle situation, catastrophique, qui appelle protection. Elle est à peine améliorée par la suppression, en décembre 1933, des droits de sortie, 122 frs la tonne au Sénégal et des abattements sur les tarifs de chemins de fer (36). Il s'élève aussi avec véhémence contre

(33) Quinz.col. 10 avril 1931. Intervention de M.Turbé, Président de la Chambre de commerce de Dakar, à l'Union coloniale, p.174.

(34) La répartition des taxes est la suivante : droits d'exportation 22,50, taxe sur le chiffre d'affaire 46,60, vérification 5 frs et taxe de port 4 frs.

(35) Barris (P). Le problème de l'arachide et le redressement économique du Sénégal. Document ronéotypé, juil.1931, 56 pp., cf p.10.

(36) Les arrêtés du 3 novembre et du 27 novembre 1933 mettent en place des tarifs allégés et dégressifs des chemins de fer.

certaines initiatives de l'Administration, en particulier contre le décret du 9 novembre 1933 qui accorde aux S.P. "le droit d'organiser la vente des produits de leurs adhérents". Le commerce qui, par ailleurs, appuie le rôle des S.P. dans le domaine de la distribution des semences et trouve normal que les "cultivateurs se groupent en vue d'obtenir un meilleur prix de leurs produits", demande que celles-ci soient alors organisées selon les règles qui régissent les coopératives agricoles en métropole (loi du 5 août 1920). Or, il constate que les S.P. ont "de droit pour Président le Commandant de cercle, que tous les agriculteurs en font obligatoirement partie, que les employés sont des fonctionnaires rémunérés par le budget qui utilisent le matériel et les immeubles publics" (37). Les commerçants du Sénégal y voient une première démarche visant à leur élimination des transactions de l'arachide qui passeraient entre les mains de l'Administration (38). En fait, la portée modeste de cette initiative : 1653 tonnes vendues en 1935 et 7635 en 1936 ainsi que la reprise des cours, amènent une détente, mais le sens des réformes de 1960 est déjà tracé : certains envisagent un statut de l'arachide comparable à celui du blé et du vin en France (39) et imaginent un "Office de l'arachide" (40).

Si le commerce de l'arachide est ébranlé et inquiet, celui des produits du palmier se trouve dans une situation beaucoup plus grave : alors que l'avilissement des cours décourage le producteur, l'importance des charges et la diminution du volume des transactions font des palmistes et de l'huile de palme des produits qui ne laissent plus de bénéfices (41).

---

(37) Bon résumé de cette question par Chavanel (R), délégué des Chambres de commerce du Sénégal sous le titre "Travaux de la Chambre de commerce de Rufisque : rôle commercial des S.P. Ann.de l'Inst.col. de Bordeaux, janv-mars 1935, pp.6-10.

(38) Guiraud (X). ouv.cit. p.37. L'auteur défend la réforme "due sans doute à l'esprit d'aventure de certains fonctionnaires qui pensent ainsi valoriser le cours du produit à la production" (R.Chavanel). Mais, d'après ce dernier (art.cit. pp.6-7), elle est inspirée par les huileries marseillaises qui opposées aux demandes de protection des produits par le commerce, ont suggéré avec l'appui de la B.A.O. d'abandonner les méthodes commerciales "périmées" et d'autoriser une ou deux S.P. à effectuer le cycle complet des transactions. Il faut remarquer qu'en 1935 et 1936, des incidents éclatent dans certains points de traite, en particulier à Koungheul en janvier 1935. Le commerce a même introduit un pourvoi en annulation devant le Conseil d'Etat, du décret du 9 novembre 1933.

(39) Delavignette (R). Sénégal et arachide. art.cit., p.176.

(40) La Vie. art.cit. p.71.

(41) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1933, p.221.

TABLEAU 79 - Décompte des éléments du prix de revient d'une tonne de palmistes exportée de Bouaké à Marseille en juin 1931.

(D'après le Bull.de la Ch.de com. de Côte d'Ivoire, p.1033).

Valeur C.I.F. Europe : 1000 frs

Frêt	132 frs	
Primage (10 %)	13,20	Il s'agit de 10 % du prix du frêt
Assurance (1,5 %)	15	Il s'agit de la valeur C.I.F.
Courtage (1 %)	10	" "
Commission (1 %)	10	" "
Déchet (1,5 %)	15	" "
	195,20 frs	

Valeur F.O.B. Port-Bouet : 804,80 frs

Frêt embarquement Port-Bouet

13 sacs	78 frs	
Ficelle	22	
Transit manutent.	30	
Taxe circulation	75	
Taxe inspection	3	
Taxe wharf	50,70	
Statist. s/colis	66,85	
Intérêts 2 %	20	de la valeur C.I.F. Europe
Déchets (1,5 %)	12	de la valeur F.O.B. mercurialisée à 800 frs.
	360,15 frs	

- Reste net pour achat à Abidjan : 444,65 frs

- Frais de factoreries, manutention :
  Mise en gare : 50
  Chemin de fer, tarif B :120,90

170,90 frs

Prix que l'on peut offrir au producteur, sans aucune prévision de bénéfice ..... 273,75 frs

Du fait de cette chute des cours, les taxes qui, au Dahomey, représentaient 9,03 % du prix de l'huile de palme en décembre 1929, atteignent 44 % de celui de mai 1931. Dans le même temps, les charges relatives passent de 7,72 % à 21,17 % pour les palmistes (42). En Côte d'Ivoire, l'huile de palme qui cotait 600 frs la tonne à Grand Bassam le 4 janvier 1931, est tombée à 490 le 10 décembre. Mais les frais sur le produit s'élèvent à 566 frs jusqu'au stade FOB et 371 jusqu'en Europe, soit au total 937 frs. Or, au même moment à Marseille, la cote a baissé de 1.650 frs environ à 1.300. En décembre, le commerce ne peut donc vendre qu'à perte... A la même date, les palmistes qui reviennent à 925 frs sont vendus à 900 environ (43). En mars 1934 à Lomé, les cours d'achat du palmiste sont tombés à 300 frs. Malgré la suppression des droits de douane, de la taxe perçue par la Chambre de commerce et la baisse des tarifs des chemins de fer et du wharf (56 frs de moins en tout) (44), le commerce ne peut exporter qu'à perte puisque le cours à Marseille se situe à 500 frs (45). La situation de l'huile de palme est aussi catastrophique !

b) La vente des marchandises est paralysée.

Déjà durement touchées dans leurs activités d'exportation, les firmes commerciales le sont encore plus dans leurs fonctions d'importation, du fait de l'impécuniosité des producteurs. Le volume général des affaires s'en ressent largement, comme en témoigne le recul général du montant des importations, lequel porte moins sur la quantité que sur le prix mercurialisé "qui baisse de 40 % entre 1930 et 1932" (46). Les importations du Sénégal tombent de 796.098.022 frs en 1930 à 307.376.393 en 1932 et 339.429.778 frs en 1934. Entre 1930 et 1931, la valeur des tissus importés par Kaolack diminue de plus de 50 % (47). Le Dahomey qui a

---

(42) Quinz.col. 25 août 1931. Pourtant, depuis le 1er janvier, les droits avaient été baissés à 237 frs pour l'huile et 131,20 pour les amandes. Cf lettre du 15 avril du Gouverneur général Brévié à l'Union col.

(43) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1933, p.221.

(44) Lois de juin et août 1933.

(45) Arch.Chambre de commerce de Lomé. Séance du 4 avril 1934. Les frais sur une tonne de palmistes sont de 314 frs, soit 77,50 de frêt et de 422,20 (dont 97,50 de frêt) sur une tonne d'huile de palme achetée 300 frs en mars 1934 et vendue 700 à Marseille.

(46) Arch.Maurel et Prom. Règlements du comptoir de Dakar au 31 oct.1932. Ceci paraît exagéré ; en tous cas, l'indice des prix à l'importation est beaucoup plus élevé que celui des produit, comme en témoigne la première colonne du tableau 78.

(47) Fouquet (J). ouv.cit. p.114.

importé pour 155.960.360 frs de marchandises en 1930, n'en achète plus que 62.985.000 en 1932 et 45.088.000 en 1934 !

Comme le remarque la lettre du comptoir de Dakar au Siège social Maurel et Prom de Bordeaux, le 14 février 1933, "les chiffres sont plus éloquents que tous les commentaires - lors de l'exercice 1931-32 le chiffre de nos affaires de marchandises a diminué de 3.725.992,37 frs sur l'année précédente (26.348.770,88 frs en 1930-31) et nos ventes de produits pétroliers Vacuum Oil Corp. ont baissé de plus de moitié" (48). Mais surtout, tout au moins jusqu'en 1931, les stocks s'entassent, ce qui détermine des crises de trésorerie fatales chez les moins puissants et condamne toutes les firmes à réaliser au mieux au prix coûtant mais très souvent à perte. Ainsi au 31 octobre 1931, l'agent Maurel et Prom de Gambie signale que les tissus ont été vendus au prix de revient, sans compter les frais du comptoir (49). Toujours en Gambie selon la même source, le groupe londonien "Dairy Maypole Palmine" croule en partie du fait de ses énormes stocks de marchandises et de tissus (50). Maurel frères et le Commerce africain ont aussi des stocks considérables, ce qui nécessite des apports d'argent des sièges sociaux pour faire face aux dépenses de la traite des arachides. Le rapport du Conseil d'administration Maurel et Prom pour 1931 (22 avril 1932) insiste sur ces "liquidations désastreuses".

Dans ces conditions, les pertes sur les marchandises atteignent des sommes considérables. En 1932, tous les comptoirs Maurel et Prom sont durement touchés : 1.660.614,90 frs de déficit sur ce poste pour Dakar, 313.966,45 frs pour la Gambie, 810.536,29 pour la Casamance.

Comme pour les transactions sur les produits, le commerce reproche à l'Administration certaines décisions qui pénalisent les activités d'importation des firmes. L'assiette de l'impôt sur le chiffre d'affaires est défectueuse , puisqu'elle ne s'applique qu'aux importations et exportations effectuées par les commerçants déclarés, payant patente. Les personnes qui reçoivent moins de 10.000 frs de produits d'importation en sont exemptées. De ce fait, il fleurit un véritable commerce parallèle

---

(48) Arch.Maurel et Prom. Règlement Dakar, 31 octobre 1932.

(49) Arch.Maurel et Prom. Règlement de Gambie au 31 octobre 1931.

(50) Ce groupe est passé alors sous contrôle de l'United Africa Corp., c'est-à-dire Unilever.

nourri par des marchandises venues d'Europe par colis postaux. Mais l'affaire la plus grave est celle de la Coopérative militaire de Dakar qui, exemptée de patente et d'impôt, peut vendre 20 à 30 % moins cher que les commerçants. Or, cette mutuelle qui ne devrait approvisionner que les seules familles de militaires, fait figure de véritable maison commerciale qui vend en gros et demi-gros, souvent même à crédit à des détaillants. Elle utilise sans frais un personnel militaire de deux ou trois officiers et 30 sous-officiers, les locaux et les camions de l'armée. En 1931, elle réalise un chiffre d'affaire mensuel de 800.000 frs à un million, alors que les maisons de commerce les mieux achalandées arrivent au 1/10°de cette somme (51).

c) Les vicissitudes du commerce : faillites, liquidations et assainissement.

Face à l'ampleur de la crise qui les touche dans les deux branches de leurs activités, les maisons de commerce peuvent au mieux espérer réduire au minimum leurs pertes en attendant des jours meilleurs: "il faut tenir". Tous les rapports ou les compte-rendus de gestion insistent sur la réduction des frais généraux. Pour la campagne 1932, le comptoir Maurel et Prom de Dakar les diminue de près de 14 %. Les commissions accordées aux différentes opérations pour les achats d'arachide sont réduites de 10 frs à 7,50 frs les 100 kgs (12,50 en 1928). Les achats de matériel sont différés, en particulier en ce qui concerne les parcs automobiles et les flotilles. Les frais administratifs sont amputés des dépenses les moins utiles. Une firme puissante comme la C.F.A.O. met sur pied une organisation scientifique qui contraint les agents à produire (52). Ce sont surtout les dépenses de personnel qui sont comprimées : arrêt de recrutement des Européens (dont un certain nombre quittent l'

---

(51) Séance de l'Union coloniale du 11 juin 1931.
L'Union coloniale proteste aussi à de nombreuses reprises contre le système des achats directs en France pratiqués par de petits commerçants surtout libano-syriens. Ils passent de grosses commandes et si à l'arrivée au port les prix ne sont pas favorables (souvent du fait de variations de change), ils font entrer les marchandises en douane et au bout de quelques mois rachètent à bas prix les stocks que les fabricants ont fait vendre.

(52) Dans son rapport sur le règlement du comptoir Maurel et Prom de Gambie au 31 octobre 1932, le Directeur à Bathurst énumère de nombreuses mesures de ce type prises par les firmes concurrentes.

Afrique) (53) et réduction considérable du nombre des employés africains. En Côte d'Ivoire, 7.250 manoeuvres étaient utilisés par les firmes de commerce dans le 3ème trimestre 1930, ils ne sont plus que 2000 un an plus tard (54). Au Sénégal, dès 1930, les firmes résilient les contrats tacites de nombreux traitants ou gérants et ferment de multiples opérations. Partout, les manoeuvres doivent se réadapter à la terre (55).

Au mieux, toutes ces mesures parviennent seulement à limiter les déficits qui restent très sensibles. En 1932, la firme Maurel et Prom enregistre des pertes de 2.027.639,84 frs dont 1.847.796,63 pour les seuls comptoirs d'Afrique. En 1933, la perte totale est encore de 1.360.227,89 frs mais elle tombe à 52.102,34 frs pour 1934.

La plupart des autres firmes importantes connaissent les mêmes évènements. Pour supporter les pertes, elles doivent utiliser leurs réserves et souvent diminuer leur capital. En 1932, la S.C.O.A. réduit son capital social par voie d'annulation de 157,5 à 135,975 millions de francs et par voie de réduction à 67,987. La même année, la Société générale du Golfe de Guinée abaisse le sien de 16 à 6,4 millions de frs ; en 1933, l'Africaine française le ramène de 19 à 7,6 (56). Certaines maisons ne sont sauvées qu'au prix d'une absorption par une autre moins affaiblie. En 1930, le Commerce africain reprend les Comptoirs sénégalais qui opéraient dans le Sine Saloum. D'autres sont mises en liquidation, telles la Compagnie générale de l'Afrique française (anciennement M.Plantey) et la Société commerciale africaine en 1931 en Côte d'Ivoire. Enfin, les faillites sont nombreuses, surtout chez les "indépendants" mais les firmes les plus importantes ne sont pas à l'abri : par jugement du 11 mars 1932, la Compagnie africaine de commerce (anciens établissements A.Lecomte) au capital de 15 millions de frs, qui opérait au Sénégal, en Gold Coast et au Dahomey est réputée faillie.

---

(53) Rapport du Conseil d'administration (Maurel et Prom) à l'Assemblée générale du 22 avril 1932, p.6. Les instructions aux agents généraux des succursales d'Afrique énumèrent les sacrifices demandés au personnel, diminutions, suppression des congés, économies sur les popotes etc...

(54) B.M.A.E.A.O.F., décembre 1931, p.404.

(55) B.M.A.E.A.O.F., juin 1932 et mars 1933.

(56) B.M.A.E.A.O.F., juin 1932 et mars 1933.

Pour le commerce ouest-africain, la crise prend l'allure d'une tourmente qui balaie les plus faibles ou les plus imprudents. Aux yeux de beaucoup, elle a le mérite d'assainir la situation : "de l'excès du mal sort le bien" (57). Il n'en reste pas moins que très vite apparaît, sous peine de catastrophe irrémédiable, nécessité pour les Pouvoirs publics d'intervenir pour sauver le commerce. En l'occurence, l'Administration n'est d'ailleurs pas désintéressée : la crise frappe durement l'économie de l'A.O.F. A partir de 1931, tous les budgets des colonies sont déficitaires : les recettes douanières s'effondrent, les impôts rentrent mal. Comme le remarque R. Delavignette en 1933 : "Si l'on avait abandonné la culture et le commerce de l'arachide, le pays (le Sénégal) eut vécu, mais la colonie eut été ruinée" (58). Le jugement est valable pour tous les produits de traite de l'ensemble de l'A.O.F.

d) Les huileries d'arachide cessent pratiquement leurs activités.

Lorsque la crise commence à toucher l'A.O.F. en 1930-1931, l'industrie de l'huilerie d'arachide, quoique modeste, affiche un certain dynamisme : en 1930, elle réussit à exporter 4122 tonnes d'huile. Mieux même, de nouveaux établissements s'installent.

Au Sénégal, ce sont tout d'abord les Huileries et Savonneries de l'Ouest-africain (société anonyme du 14 juin 1930) qui s'installent route de Hann, à Dakar. La même année, la fabrication d'huile débute à l'usine de la Société électrique et industrielle de Casamance (S.E.I.C.) à Ziguinchor. En 1931, malgré une conjoncture difficile, l'industrie sénégalaise exporte 2078 tonnes d'huile et 7356 tonnes de tourteaux. Mais en 1932 débute une période catastrophique : les exportations d'huile du Sénégal disparaissent. Les usines qui fonctionnent au ralenti doivent borner leurs ambitions à l'approvisionnement d'un marché local très réduit. Le malaise est d'autant plus grand que les producteurs sénégalais, plutôt que de vendre toutes leurs graines à un prix très faible, en gardent une certaine quantité destinée à la fabrication d'huile artisanale. Mais cette production perd son caractère familial pour déboucher sur une commercialisation active. La Chambre de commerce de Dakar proteste à de

(57) Guiraud (X). ouv.cit. p.172.

(58) Delavignette (R). La crise de l'arachide. L'Afr.franç. mai 1933, p.263.

nombreuses reprises contre "cette concurrence déloyale qui oblige les huileries du Sénégal à fermer leurs portes et menace la santé publique, car de l'huile de pourghère émétique et laxative est ajoutée" (59). Le Gouverneur reconnait l'importance des transactions (lettre du 19 juin à l'Union coloniale), tout en remarquant que "c'est de l'huile de soump, comestible, qui est mélangée à celle d'arachide". Par arrêté du 17 mai 1932, il interdit la circulation, la vente et l'achat d'huile d'arachide fabriquée au moyen de presses à bras, entre la date de la clôture de la traite et le 31 août de chaque année (60).

Cette décision ne relance guère l'industrie. En dépit de l'ouverture d'une nouvelle usine, celle des huileries du Cayor à Louga en 1932, la production est presque nulle en 1934. Les diverses installations sont le plus souvent arrêtées et l'existence des firmes menacée : en 1932, la Société des huileries et rizeries ouest-africaines doit diminuer son capital de 5 millions à 50.000 frs (61) !

Dans les autres colonies, la situation des huileries n'est guère meilleure. Dès 1930-31, l'usine de Nérigaba en Haute Volta (cf p. 457) arrête ses activités : dans cette colonie, seules les usines d'égrenage fonctionnent en 1932 (62). Les huileries de palme cessent quasiment de produire. En Côte d'Ivoire, les installations existantes étaient déjà au bord de la fermeture (cf p.640), la crise les condamne sans que les pouvoirs publics, qui concentrent tous leurs efforts dans l'équipement en matériel artisanal, interviennent : "On n'a pas essayé de faire revivre les usines à grand rendement dont l'approvisionnement est toujours difficile" (63). Au Dahomey où la véritable industrie était inconnue, la C.F.A.O. ouvre en avril 1940 à Adjarra (cercle de Porto Novo) une petite usine pouvant traiter 4 tonnes de fruits par jour et fournissant 18 à 22% d'huile contre 8 à 10 selon la méthode indigène. Après des débuts encourageants car "les Dahoméens qui aiment le progrès" ravitaillent l'usine (64), la chute constante des prix condamne l'expérience. En 1934-35, lorsque la crise s'estompe, l'industrie de l'huilerie en A.O.F. est redevenue presqu'inexistante.

---

(59) Quinz.col. 10 avril 1931, pp.176-177.

(60) Le commerce estime que c'est surtout durant cette période, avec des graines normalement prévues pour les semences, que cet artisanat est très actif.

(61) B.M.A.E.A.O.F., janvier 1933, p.9.

(62) B.M.A.E.A.O.F., septembre 1932, pp.320-321.

(63) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1933, p.222.

(64) Reste (J). Le Dahomey, réalisations et perspectives d'avenir. L'Afr.franç.,rens.col., avril 1933, pp.87-96, cf p.93.

TABLEAU 80 - Les exportations (en tonnes) des produits du palmier à huile d'A.O.F. pendant la décennie 1930.

	PALMISTES						HUILE DE PALME					
	SENEGAL	GUINEE	CÔTE IV.	DAHOMEY	Ensemb. A.O.F.	TOGO	SENEGAL	GUINEE	CÔTE IV.	DAHOMEY	Ensemb. A.O.F.	TOGO
1930	3.080	12.857	10.964	51.326	78.605	10.300	61	456	6.439	21.987	28.559	2235
1931	3.112	9.767	6.912	46.953	65.744	7.953	58	783	4.166	15.954	20.949	1480
1932	1.530	1.145	8.065	49.399	70.963	10.070	4	166	3.378	11.070	14.624	955
1933	1.275	9.679	4.378	38.125	53.457	6.359	28	365	3.192	8.564	12.149	648
1934	1.750	11.848	5.019	57.989	76.606	11.733	1	23	1.635	13.617	15.356	1001
1935	2.540	11.230	5.825	61.123	80.725	13.134	0	315	2.284	24.205	26.504	2054
1936	2.330	10.470	10.699	74.743	98.516	21.505	1	188	4.083	24.956	29.228	3282
1937	2.350	19.260	12.693	47.201	81.122	12.450	0	419	4.637	15.068	19.879	1760
1938	2.532	18.941	10.424	37.949	69.846	8.651	14	267	4.446	8.960	13.687	523
1939	3.709	14.045	7.228	30.206	55.188	6.730	27	2	3.871	9.475	13.348	730

Pour les trois tableaux (80, 81 et 82), les chiffres officiels A.O.F. fournis souvent par des sources différentes, ne font pas le total exact des chiffres des différentes colonies.

TABLEAU 81 - Les exportations (en tonnes) des produits arachidiers d'A.O.F. pendant la décennie 1930.

	SENEGAL	(1) SOUDAN	NIGER	(2) CÔTE IV.	DAHOMEY	GUINEE	TOGO	Total A.O.F.	Huile	Tourtx	Exp.Afr.occ.angl. GAMBIE	NIGERIA
1930	508.195	19.382			4	2.188	188	510387	4.122	10.452	74.761	
	14			705	112			831				148.000
1931	453.841	9.881				1.395	139	455232	2.147	7.375	66.811	
	1.606	1.446		184	2			1792				162.000
1932	191.469	18.404	312	290		2.030	131	194101	165	2.949	37.033	
	2.777		3.654	27		31		6489				191.000
1933	391.884	663	595			63	64	392043	35	4.937	67.370	
	2.454	2.419	2.724		35			9213				208.000
1934	494.261	2.122		11	34	14	112	494286	13	5.649	71.919	
	20.020	6.765	27.150	2.499	111			49781				249.000
1935	351.428	7.407		81		2.471	55	354030	255	4.906	45.110	
	28.618	10.773	17.534	9.319		2.020	52	57545				187.000
1936	399.800	5.536		178		4.277		404030	2.071	7.143	49.654	
	61.418	24.546	45.022	19.462	3.971	552	1.394	130424				222.000
1937	525.620	1.707				3.023		528651	5.298	13.424	67.084	
	118.896	33.637	21.658	24.082	8.949	442	1.701	174559				331.000
1938	368.793					621		369414	5.669	13.762	46.981	
	117.399	46.403	26.190	19.160	6.888	80	1.981	169210				183.000
1939	332.744					6		332750	5.231		48.000	
	186.929	38.950	13.708	14.389	6.816			221842				

(1) Les chiffres du Soudan ne sont que des estimations. Ils sont déjà pris en compte dans ceux du Sénégal.
(2) La production d'arachide de Côte d'Ivoire vient en partie importante des cercles de l'ancienne Haute Volta : Bobo Dioulasso, Koudougou et Ouagadougou.

Les quantités soulignées indiquent les exportations en graines décortiquées, les autres les envois de coques.

TABLEAU 82 - Les exportations des oléagineux secondaires d'A.O.F. de 1930 à 1939 (en tonnes).

	SOUDAN		GUINEE (2)		CÔTE D'IVOIRE (1)		DAHOMEY		TOGO		Total	
	Amandes	Beurre	Amandes	Beurre	Amandes	Beurre	Amandes	Beurre	Amandes	Beurre	Amandes	Beurre
1930	348	1.482		10		985		219	36			
1931	227	2.143		15		541		91	11			
1932	606	1.767	686	73	179	747	1.424	136	19	5	3.034	3.586
1933	109	1.528			622	1.128	2.158	110	97	30	2.995	2.816
1934	24	2.291			433	1.457	916	146		132	1.375	3.895
1935	421	2.419			1.088	1.274	593	354	11	48	2.162	4.062
1936	270	2.085			3.301	2.635	5.384	581	354	62	9.251	4.791
1937	454	3.736			8.452	2.927	7.123	638	665	93	16.605	6.749
1938	2.743	3.745			6.213	2.630	2.324	160	208	72	11.744	6.942
1939	5.969	897			4.804	263		92	587	26	12.549	771

	SESAME (1)		RICIN		GRAINES DE COTON				COPRAH	
	Guinée	Côte Iv.	Dahomey	Togo	Soudan	Côte Iv.	Dahomey	Togo	Dahomey	Togo
1930	50		1.284		860	1.878	1.030	2.046	89	1.246
1931	816	10	426			128		2.244	104	2.039
1932	14		228		104		333	2.077	178	1.897
1933	377	74	940	10				1.390	134	1.672
1934	452	38	1.716	148			189	1.567	280	2.648
1935	578		1.395	35		1.137	779	2.499	332	4.366
1936	936	87	914	11		2.048	945	2.285	347	5.656
1937	247	51	935	66				2.711	329	3.045
1938	643	42	1.493	175				2.902	389	2.698
1939	791	195	715			1.606	1.984		305	2.728

(1) Ces exportations viennent à partir de 1932, des cercles de l'ancienne Haute Volta rattachés à la Côte d'Ivoire : Banfora, Bobo, Houndé pour le sésame et en grande partie de ceux de Bobo Dioulasso, Koundougou et Ouagadougou pour le karité.

(2) Ces produits ont sans doute transité par la Guinée, en provenance du Soudan et ne sont pas "indigènes".

II - LES MESURES DE PROTECTION ET LA REGLEMENTATION DE LA TRAITE : REPRISE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

L'ampleur de la crise est telle que l'unanimité est rapidement faite quant à la nécessité de mesures de redressement énergiques et urgentes. Mais naturellement les remèdes préconisés varient d'un groupe d'intérêt à l'autre. Pour le commerce, en dehors de la diminution des droits et taxes et des frais de transport obtenue en partie, il s'agit de mettre en place un système de protection des produits africains. Il est légitime à ses yeux, puisque tout au moins pour le Sénégal, la Mauritanie et le Soudan, le régime douanier comporte d'importantes surtaxes sur les marchandises étrangères : "Dès l'instant que la métropole leur impose la consommation de produits français qu'elles payent fort cher, les colonies demandent de lui fournir à leur tour leurs propres produits à des prix qui soient en corrélation... Les barrières douanières appellent les barrières douanières" (65).

Les demandes réitérées de protection du commerce ouest africain se heurtent aux points de vue opposés du Syndicat de l'huilerie française qui groupe de "puissants adversaires" (66). Dès 1931, cet organisme a affirmé son hostilité à la mise en place de tarifs sur les graines et fruits oléagineux étrangers qui aurait "plus d'inconvénients que d'avantages". "La France importe (en 1930) plus de 1.200.000 tonnes de graines dont 400.000 seulement des colonies. Toute taxation des matières premières étrangères déclencherait de graves ripostes. Il faudrait aussi taxer les huiles, ce qui produirait un renchérissement général et ferait de la France un îlot de vie chère. Enfin, ces mesures entraveraient l'exportation non négligeable des produits français : 66.529 tonnes de savon et 42.450 tonnes d'huile d'arachide en 1929" (67).

---

(65) Maurel (L). Notes et rapports présentés au Conseil d'Administration de l'Institut colonial de Bordeaux. Ann.Inst.col.de Bordeaux, avril-juin 1935, pp.35-41, cf p.38.

(66) Bulletin de la Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire. C.R. de la réunion des Chambres de commerce à Dakar, 22 nov.1937, p.1539.

(67) Quinz.col. 25 mai 1931, pp.245-246 : La crise et l'arachide sénégalaise.

Les milieux de l'Administration sont tentés de faire la part des différents arguments. Ils déplorent que "nos huileries et savonneries soient libre-échangistes à l'achat mais protectionnistes à la vente, quand elles livrent aux colonies" (68). Ils regrettent aussi"qu'un litre d'huile puisse être vendu 6 à 7 frs au consommateur alors que la matière première (en coques) est payée 0,35 à 0,45 frs le kilo au producteur" (et moins d'un franc à Marseille en fin de 1932) (69). De graves reproches sont évidemment adressés au commerce quant "à ses méthodes routinières". Mais, dès 1932, le Gouverneur général Brévié est acquis à la défense des produits de l'A.O.F. : "La protection de nos corps gras est et demeure absolument indispensable au soutien de nos intérêts vitaux" (70). Il annonce son intention d'assainir le commerce, surtout celui de l'arachide.

1) L'aide de la métropole : tarifs protecteurs et contingents profitent surtout à l'arachide.

Du fait de l'opposition des huiliers marseillais, le vote de la loi sur la protection des oléagineux coloniaux est plusieurs fois ajourné. C'est seulement le 6 août 1933 (J.O. des 7 et 8 août) qu'elle est promulguée. Jusqu'au 1er janvier 1937, à titre temporaire, un nouveau tarif douanier intervient, dont sont exclus les produits des colonies françaises.

Au titre des articles 3 et 4 de la loi, il est prévu un système de "drawback" : le montant de ces droits sera reversé pour 3/4 de son total aux colonies françaises productrices qui y trouveront compensation aux diminutions des taxes et des tarifs des chemins de fer. Pour 1933-34, l'A.O.F. touche 16.377.750 frs, le Togo 630.750 (71). En contre partie, l'arrêté du 6 janvier 1934 suspend la perception des droits de sortie sur les graines oléagineuses, les huiles de palme, les palmistes et les huiles d'arachide pures ou mélangées exportées des colonies du groupe de l'A.O.F.

---

(68) Delavignette (R). Prière à Minerve. art.cit.

(69) Labouret (H). La grande détresse de l'arachide. L'Afr.franç.,déc. 1932, pp.731-733. Il faut rappeler que 2 kgs de graines décortiquées (moins de trois en coques) donnent un litre d'huile.

(70) Cité par Labouret (H). art.cit.

(71) Prévaudeau (A). La protection des produits coloniaux français. L'Afr.franç., novembre 1934, pp.656-658.

TABLEAU 83 - Tarifs douaniers sur les graines étrangères (6 août 1933).

Arachides en coques	8 frs aux 100 kgs
Arachides décortiquées	11 " "
Coprah	17,50 "
Coton	5,20 "
Palmiste	11,50 "
Ricin	11 "
Sésame	13,70 "
Soja	3,30 "

Le 22 janvier 1934, paraît au Journal Officiel le Décret qui réserve pour chaque produit oléagineux des colonies françaises un pourcentage déterminé du total des importations de la métropole.

TABLEAU 84 - Contingents d'oléagineux réservés aux colonies. (décret du 22 janvier 1934).

	Colonies françaises	Etranger
Arachides en coques	99 %	1 %
Arachides coques / base décortiquées	70 %	30 %
Arachides décortiquées	30 %	70 %
Coprah	20 %	80 %
Palmistes	99 %	1 %
Huile de palme	99 %	1 %

En fait, sur le moment, ces mesures n'assainissent guère le marché : la traite 1933-34 est, on le sait, marquée par les cours les plus bas jamais enregistrés. Le commerce arachidier estime alors que ces décisions n'ont pas eu les résultats escomptés car les "experts demandaient des droits plus élevés et parce que le décret de contingentement n'est intervenu que trop tardivement pour la campagne en cours" (72). Mais c'est surtout le commerce des produits du palmier qui proteste contre l'inefficacité totale du contingentement pour les huiles de palme et palmistes (73). Si l'on prend pour référence 1932, les colonies françaises ont exporté environ 100.000 tonnes de palmistes et 24.000 tonnes d'huile de palme, soit en tout 124.000 tonnes, alors que la métropole n'a consommé respectivement que 11.310 et 13.450 tonnes (moins de 25.000 tonnes au total). Par contre, pour 32.000 tonnes seulement de ses colonies, la France a importé en tout 210.000 tonnes de copran. Si l'on rappelle que coprah et produits du palmier sont interchangeables, il apparaît qu'une véritable protection, surtout pour les palmistes qui depuis 1933 sont achetés par les Allemands et les Danois connaissant nos difficultés 10 % moins cher que ceux des colonies anglaises, passe par la fixation d'un contingent cumulé avec le coprah (74). Le commerce le souhaitait alors à 70 % du total des besoins nationaux. Il faut attendre la décision interministérielle du 27 novembre 1938 qui fixe le quota à 80 % pour que les palmistes soient vraiment protégés.

Face à ces critiques et en fonction d'une situation des cours qui ne s'améliore que lentement, un décret du 27 mai 1935 double pratiquement les droits. L'année 1936 accentuant la reprise, les huiliers marseillais reçoivent en partie satisfaction : le décret du 25 novembre 1936 diminue de moitié les tarifs, alors qu'en A.O.F., par arrêté du 12 décembre 1936, les droits de sortie de 44 frs par tonne d'arachide en coques exportée et de 88 frs par tonne d'huile sont rétablis (75). Naturellement, le Syndicat de défense des intérêts de la Côte d'Afrique s'emploie pour imposer le retour aux tarifs pleins. Il obtient pratiquement satisfaction par le décret du 20 janvier 1938 qui impose 15 frs par quin-

---

(72) Chavanel (H). Rapport sur la protection des oléagineux. art.cit.

(73) Chambre de commerce du Togo, séance du 4 avril 1934.

(74) Chambre de commerce d'Abidjan. Note sur la situation des palmistes, huiles de palme et coprahs au début de 1938. cf p.1608.

(75) Ces mesures sont prises pour compenser la baisse des ristournes du drawback que signifie le recul des importations de graines étrangères en France.

tal d'arachides coques, 21 pour les décortiquées, 33 pour les coprahs, etc... En fin d'année, celui du 30 novembre 1938 augmente encore ces droits : arachides en coques 19 frs, décortiquées 26, copran 41, palmistes 28, ricin 26, sésame 33. Il est vrai que ce n'est là que juste compensation au tarif douanier de l'A.O.F. qui, à partir de 1929, a pris un caractère nettement protecteur en faveur des productions manufacturées métropolitaines. Depuis le 23 octobre 1936 où a été dénoncée la Convention du Niger qui faisait de la Côte d'Ivoire et du Dahomey des territoires ouverts, l'ensemble de l'A.O.F. impose aux produits étrangers des surtaxes de 10 à 25 % (76). Après 1935, les produits français importés en A.O.F. subissent une hausse sensible : à Dakar, le mètre de percale passe de 1,48 fr en 1935 à 2,98 en 1937, le tissu pour pagne de 3,10 à 6,10, le sucre de 175 frs les 100 kgs à 280 et le riz d'Indochine de 51,50 à 135 frs (77).

Pour ce qui concerne les oléagineux, les mesures de protection ont, sans aucun doute une part non négligeable dans le relèvement des cours, lent en 1935 puis plus net à partir du milieu de 1936. Mais surtout, le commerce de ces produits s'oriente de plus en plus vers la métropole, amorçant ainsi le système économique impérial souhaité par beaucoup. Alors qu'en 1932 les oléagineux des colonies n'avaient représenté que 22 % du tonnage importé par la métropole, en 1937, ils fournissent 55,66 %.

TABLEAU 85 - Part de l'A.O.F. dans l'approvisionnement de la métropole.

	1929			1934			1938		
	Imp.AOF France	% exp. AOF	% imp. France	Imp.AOF France	% exp. AOF	% imp. France	Imp.AOF France	% exp. AOF	%imp. France
Arach. coques	285.683	69 %	92,31%	475.393	96,15%	98,6 %	357920	97,04	92,14
Arach. décort.				38.421	77,18	12,8	149154	88,15	32,49
Huile palme	6.599	22,8	76,80	10.481	68,23	57,5	12698	92,75	45,94
Amandes palme	4.245	6,7	37,21	9.195	12	32,9	45370	64,95	51,57

(76) B.M.A.E.A.O.F., mai 1938, pp.145-147.

(77) Bull.de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire. Réunion des Assemblées des Ch.de com. de l'A.O.F. à Dakar, 22 nov.1937, cf p.1520.

2) La réglementation de la traite des oléagineux.

En dehors des mesures extérieures de protection, tant le commerce que les autorités ont conscience de la nécessité d'assainissement des circuits commerciaux. En fait avant tout, ceux de l'arachide sont en cause. Dès 1931, le Gouverneur général Brévié qui par ailleurs défend le commerce colonial auprès de la métropole, estime que le "nombre excessif d'intermédiaires, la multiplicité des centres de traite et l'emploi d'un matériel automobile pléthorique et coûteux sont à l'origine de la crise commerciale locale" (78).

La première préoccupation des autorités est de réglementer efficacement la durée de la traite. Il s'agit d'une part d'éviter les arrachages et les ventes prématurées sans pour autant pénaliser le commerce impatient d'expédier les premiers tonnages promis par contrats et d'autre part de laisser aux S.P. le temps de récupérer,en préliminaire des opérations commerciales, les avances de semences et leurs intérêts. Il faut aussi clôturer la traite avant les premiers semis, afin d'éviter la vente des graines avancées à cet effet par les S.P. La première décision prise dans ce domaine l'est par arrêté du 10 mars 1932 qui clôt la campagne commerciale des arachides en Casamance le 31 mai 1932 et dans tout le reste de la colonie, le 11 mars 1932. Désormais, pour toute campagne, sont fixées colonie par colonie les dates d'ouverture et de fin de la traite, en général début décembre à début mai au Sénégal, fin décembre à début mai au Soudan et fin octobre à février au Niger. En fait certains abus apparaissent rapidement : les navétanes ou certains producteurs désargentés vendent prématurément à des traitants ou des paysans riches qui stockent au village en attendant l'ouverture officielle. Les enlèvements nocturnes clandestins par camions sont fréquents. C'est donc une véritable "petite traite" qui sévit partout. Dans les régions frontalières de la Gambie, s'ajoutent les fuites vers les marchés de l'enclave britannique.

A cette limitation de la traite dans le temps, s'ajoute sa réglementation sur le plan spatial. L'extension géographique du domaine de la culture, mais surtout la concurrence effrénée ont fait fleurir les points de traite où chaque maison se croit obligée d'être représentée.

---

(78) Union coloniale, séance du 8 janvier 1931.

C'est là un facteur essentiel de multiplication des charges en personnel, d'inflation du nombre des traitants et d'aggravation des frais de transports automobiles et des dépenses d'investissement, alors que souvent les vastes installations des escales traditionnelles sont sous employées. Dès 1931, un rapport de l'ingénieur Belime sur "la production de l'arachide au Sénégal" évoquait la nécessité d'une intervention publique. L'arrêté du 14 juin 1932 "fixe limitativement les localités où peut s'effectuer le commerce des produits soumis au conditionnement". Les points de traite choisis de façon telle que le producteur ait à parcourir au maximum 25 kms sont au nombre de 143 à l'origine ; l'arrêté du 24 octobre 1936 en autorise 175 ! L'avantage d'un tel système apparaît vite. Il valorise les installations coûteuses des vieilles maisons dans les principales escales dont les transactions progressent. De plus, les terrains y étant lotis, les nouveaux commerçants doivent consentir des dépenses d'installation assez élevées, ce qui décourage de nombreux candidats. Enfin la limitation du nombre des postes d'achat ralentit la cadence des ventes surtout au début de la traite, ce qui raffermit quelque peu les cours et permet un meilleur étalement des évacuations.

Les pays du palmier à huile adoptent aussi une telle réglementation. Dès le 20 octobre 1931, un arrêté modifié le 28 janvier 1932, fixe la "liste des centres ouverts au commerce des produits du crû en Côte d'Ivoire". Au Togo, "onze marchés officiels" sont contrôlés par le Conditionnement, sept dans le cercle de Lomé, deux dans celui de Klouto, un dans ceux d'Anécho et d'Atakpamé (79). Au Dahomey, un arrêté du 27 décembre 1933 fixe la liste des localités du Dahomey où un marché ouvert aux transactions sur les produits est autorisé (80). Dans cette dernière colonie, la crise a d'ailleurs profondément perturbé les transactions commerciales. En 1932, il n'y a pratiquement pas de traite de karité dans le Nord car les factoreries y ont été fermées (81).

---

(79) Arch.Nat. Lomé. Documents de la Chambre de commerce, 1932 et 1933. Il s'agit de Lomé, Tsévié, Agbelowé, Noepé, Badga, Assahoun, Tovéga Palimé, Agou, Atakpamé et Anécho.

(80) J.O. du Dahomey, 1er janvier 1934. Les centres d'achat du coton constituent une liste à part.

(81) B.M.A.E.A.O.F., mai 1933, p.168.

La dernière décision d'importance en matière de réglementation concerne celle des transports routiers au Sénégal. L'usage généralisé des camions jusqu'au village du producteur est une lourde dépense pour les commerçants et il apparaît néfaste pour le producteur tenté de vendre au rabais aux démarcheurs à domicile. De plus, les autorités estiment que le transport par animal est moins coûteux : 2,25 frs la tonne kilomètre par camion, contre 1,80 par chameaux pour le cercle de Kaolack en 1933 (82). Il s'agit aussi pour elles d'encourager l'élevage en lui consentant d'importantes rentrées d'argent par les transports, alors que l'emploi du camion signifie la sortie de sommes considérables pour l'achat et l'entretien des véhicules et pour les importations de produits pétroliers. L'arrêté du 4 septembre 1935 interdit donc l'usage du camion entre les lieux de culture et les points de traite, dans les cercles de Louga, du Djoloff, de Thiès, du Baol, du Sine Saloum et du Bas-Sénégal. Ailleurs, c'est-à-dire avant tout en Casamance où la maladie du sommeil interdit pratiquement l'utilisation des animaux de bât, les camions ne pourront circuler qu'après le remboursement des semences aux S.P. En fait très vite apparaissent des difficultés et des abus. Tout le Sud du Sine-Saloum manque de bêtes. Il faut donc chaque année accorder des dérogations en particulier dans le Niombato et le Rip. Partout les animaux, en particulier les ânes, souvent maltraités, sont épuisés dès avant la fin de la traite (83), ce qui compromet l'évacuation des graines vers l'escale. Mais surtout le transporteur maure ou wolof exploite le producteur. Le coût des transports dépasse rapidement celui que pourrait demander le camionneur car au cours de la traite, en janvier et février, les demandes sont considérables. Dans les régions comme le Sine Saloum, la "rareté des moyens de transport crée une véritable mise aux enchères". Les bourricotiers se font verser des primes par les agriculteurs et exigent un cadeau du traitant. Ce dernier "achète" ainsi certains d'entre eux qui dirigent vers sa factorerie les graines qu'ils transportent. Alors existe une dépendance supplémentaire du paysan qui n'est pas libre de son choix envers un traitant (84).

---

(82) L'Afrique française, juin 1933, p.352.

(83) En 1937-38, les transports sont interdits les samedi et dimanche afin de permettre le repos des animaux de bât.

(84) Fouquet (J). ouv.cit. présente une analyse pertinente des conséquences de cet arrêté, cf pp.95-98.

La question du transport entre les escales et les ports n'est pas abordée par l'Administration, mais les nombreux projets de réorganisation de la traite qui sont présentés durant la crise suggèrent de multiples innovations. La création de magasins de stockage, la construction d'une gare centrale des arachides et de quais aux arachides à Dakar, enfin l'emploi de wagons spécialisés sont présentés comme les moyens les plus susceptibles de faire baisser le coût des dépenses de traite (85).

3) La brève reprise commerciale des années d'avant-guerre

En 1935, la crise mondiale s'atténue et pour les oléagineux de l'A.O.F., la période la plus désastreuse de l'histoire de ce commerce est passée. L'effet cumulé des mesures prises se fait timidemens sentir : dès le début de 1935, les cours commencent à se raffermir. En France, ils atteindront en novembre 120 frs pour les arachides et 90 pour les palmistes. Mais c'est là une amélioration fragile : au printemps de 1936, les arachides tombent au-dessous de 100 alors que les palmistes se maintiennent. La vraie remontée des cours commence dans l'été de 1936. A la fin de l'année, les palmistes cotent 190 frs, les arachides coques 150. La fin du printemps de 1937 est encore une période assez peu faste, surtout mai et juin. Puis, passée cette alerte, les cours soutenus par le renforcement des droits (20 janvier 1938) (cf p. 677) vont se maintenir jusqu'au début de la guerre autour de 150 frs pour chacun des deux produits. Cependant, à la veille du conflit, l'arachide marque une poussée sensible.

Dans l'absolu, on note donc à la production une meilleure tenue des cours à partir de 1935. En fin mars, l'aracnide coque s'achète dans toutes les escales du Sénégal de 70 à 77 frs. Pendant la campagne 1935-1936, cette amélioration se confirme avec des cours moyens de 70 à 80 frs. Mais lors de la traite suivante, en février-mars 1937, producteurs et commerçants sont touchés par une dépression marquée : on n'offre plus fin mars que 57,50 frs à Kaolack, 60 à Louga, 65 à Ziguinchor. Puis à partir de la fin de l'année, la hausse devient sensible : jusqu'à la veille de la guerre, les transactions se font à plus de 90 frs au Sénégal

(85) Barris (P). art.cit. pp.10 et suiv.

Pour les palmistes et huiles de palme, l'amélioration apparaît en 1935 et se confirme non sans à-coups dans les années suivantes, comme en témoignent les cours moyens du Dahomey:

TABLEAU 86 - Cours locaux moyens des huiles et amandes de palme du Dahomey de 1934 à 1939 (en francs la tonne).

	Huiles de palme	Palmistes
1934	345 frs	278 frs
1935	825	430
1936	1.270	499
1937	1.677	1.020
1938	1.410	830
1939	1.400	820

(D'après Desanti (H). ouv.cit.)

Les cours des oléagineux secondaires progressent. Par exemple au Dahomey, les amandes de karité passent de 255 frs la tonne en 1936 à 500 frs en fin de 1939. Le beurre reste cependant à un cours sensiblement inchangé à 940 frs la tonne en 1936 et 1000 frs en fin de 1939.

L'amélioration du niveau de vie du producteur n'est cependant que très relative, du fait de la flambée des prix des produits importés. En 1936, elle est encore modérée et, pour les produits de première nécessité comme le riz, le rapport d'échange est en faveur de l'arachide. Alors qu'en 1934, 100 kgs d'arachide permettaient d'acquérir 60 kgs de riz en 1935, ils en fournissent 112 et 116 en 1936. Mais en 1937, ils n'en valent plus que 85 et en 1939, le producteur est ramené à un rapport plus défavorable que celui de 1934 : 57 kgs (86). A partir

(86) N'Diaye (Abdel Kader). ouv.cit. p.39.

de 1936, la protection généralisée accordée aux produits français importés en A.O.F. et la dévaluation continue du franc conduisent à des hausses rapides.

TABLEAU 87 - Niveaux comparés des prix de gros des produits français importés et des cours des produits oléagineux en fin de 1938 par rapport à 1913 (base 100). (voir tableau 78 pour 1934).

Indices des prix de gros en France		Indices des cours moyens à Marseille			Indices des cours moyens à la prod.	
			Ind.fin 1938	Prix	Ind.fin 1938	Prix
Riz	500					
Vin	530					
Sucre	660					
Tissu coton	590	Arach.coque	426	145 F	320	80 F
Tôles	810	Palmistes	373	150	233	105
Pétrole	750	Huile de Palme	333	250	290	160

L'accroissement de la circulation fiduciaire qui passe de moins de 200 millions en fin de 1934 à 800 en décembre 1938, ne produit donc pas un progrès spectaculaire du pouvoir d'achat du producteur d'oléagineux, lequel ne retrouve pas ses niveaux de 1913 et 1926.

Comme le note le rapport intérieur d'octobre 1934, "la crise semble passée pour Maurel et Prom", la situation des firmes de commerce qui ont résisté à la crise va s'améliorer au cours des années suivantes. En 1936, le bilan final de cette dernière maison de commerce annonce un solde en bénéfice de 1.659.889,73 frs. Mais comme le remarque le rapport du Conseil d'administration, "l'ère des difficultés n'est pas close du fait des conditions économiques extrêmement variables qui rendent toutes prévisions bien difficiles"(87). Les frais d'exploitation

(87) Ets Maurel et Prom. Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1937, exercice 1936, p.7.

recommencent à croître : pour le comptoir de Dakar de Maurel et Prom, ils passent de 3.001.385,63 en 1934-35 à 4.273.012,39 en 1937-38. Quant aux profits, ils sont très variables et contradictoires d'un comptoir à l'autre. En 1937-38, les arachides coques laissent un bénéfice brut à Dakar et déterminent une perte en Gambie. Les comptes marchandises redeviennent bénéficiaires, les marges brutes s'inscrivent jusqu'à 40 % pour certains articles. Mais les frais considérables et les impayés menacent constamment les profits. Au règlement de 1938, Ziguinchor annonce un bénéfice net de 1.305.190,87 mais les créances diverses s'élèvent à 1.247.758,25 dont 290.623,78 plus que "douteuses". Le gérant signale 80.847,66 frs de factures administratives impayées depuis 1937. Sur les marchandises, le bénéfice brut 9,29 % ne couvrirait pas les frais. Le compte ne reste positif que parce que le comptoir a constitué une réserve en prélevant à la réception une commission de 10 %.

4) Essor modeste de l'industrie et essais de carburant végétal au Soudan.

A la lente reprise des affaires, s'associe un redémarrage de l'industrie huilière. Au début de 1934, la fabrication de l'huile d'arachide reprend simultanément aux huileries de Diourbel, Ziguinchor et Kaolack (88). La hausse des prix de l'huile qui passent à la sortie de l'usine de 2 frs le litre en 1933 à 4 frs en 1936-37 et 4,80 en 1938, relance alors l'activité d'autant plus que l'Afrique du Nord offre des débouchés accrus. En 1935, 1559 tonnes d'huile sont produites, dont 360 vendues hors du Sénégal. En 1936, 2071 tonnes d'huile sont exportées, essentiellement par les trois usines précédentes et celle de Louga.

En 1937, les "Huileries et savonneries de l'Ouest africain" retrouvent une activité vigoureuse : 5302 tonnes sont exportées au total. Alors que 1938 débute, l'ancienne petite usine Turbé reprise et modernisée par V.Q. Petersen, ouvre à Dakar. L'année sera satisfaisante : 9000 tonnes environ sont produites dont 5669 tonnes sont exportées. Les tourteaux, pour leur part, près de 14.000 tonnes en 1938, sont vendus au Danemark et en Scandinavie. Une telle activité ne manque pas dès lors d'inquiéter les huiliers métropolitains et de déclencher une polémique.

---

(88) B.M.A.E.A.O.F., mars 1934, p.80.

(89). Dès le début de la décennie 1930, les milieux officiels avaient envisagé l'extension de l'industrie en A.O.F. En 1931, le Ministre des colonies, P.Reynaud, avait apporté sa caution à une telle politique : "Il faut équiper les colonies en fonction du progrès et non en considérant paresseusement les formules désuètes du passé où en vertu d'un pacte colonial qui ne doit plus être qu'une pièce d'archives, on se refusait à industrialiser les centres de production" (90). La crise empêche naturellement l'essor éventuel de l'industrie mais, avec la reprise le problème se pose à nouveau. Certes le commerce colonial est dans l'ensemble hostile : "la richesse de nos colonies est souhaitable pour la France... plus elles achèteront de nos produits manufacturés, moins nous aurons des risques de les voir devenir industrielles et concurrentes" (91). Cependant, l'opposition vient avant tout de l'industrie huilière marseillaise, laquelle estime que "sa situation prospère a décliné au moment de l'institution des droits de douane élevés sur les graines oléagineuses et du fait de l'installation de l'industrie de l'huilerie et la savonnerie du Sénégal". Mais en l'occurence, le commerce apporte son soutien au sein de l'Assemblée consulaire de Dakar, à l'industrie sénégalaise. Henri Chavanel, au nom du Syndicat réfute avec vigueur la thèse marseillaise : "l'industrie marseillaise de l'huilerie n'est pas victime, mais elle voit un vieux monopole lui échapper" (92). Le ton de cette polémique explique facilement l'échec des tentatives d'entente entre industriels marseillais et sénégalais sur la question des exportations de ces derniers vers la France et l'Afrique du Nord. Les pouvoir publics imposent alors un compromis. Le décret du 8 avril 1938 autorise l'entrée en franchise sur le marché français de 5800 tonnes annuelles d'huile sénégalaise, pour une période de cinq ans. Des quotas sont accordés aux seuls huiliers qui avaient exporté vers la France et l'Algérie avant 1938 (93).

---

(89) Le 18 mars 1939, une Société sénégalaise des huiles de Rufisque est créée en commun par les Huileries et savonneries de l'Ouest africain, par la Société des rizeries et huileries de l'Ouest africain, la S.E.I.B. et la S.E.I.C. pour créer à Dakar une unité de raffinage. Pour sa part, à la veille de la guerre, la CFAO a ouvert une petite usine à Rufisque pour produire l'huile nécessaire à ses comptoirs.

(90) Faivre (L). L'A.O.F. pose de grands problèmes. Monde col.ill., avril 1931, pp.90-92.

(91) Maurel (L). Notes et rapports présentés au Conseil d'admin.de l'Inst. colon.de Bordeaux. Ann.Inst.col.Bordeaux, av-juin 1935, pp.33-41.

(92) Arch.Nat. Dakar 1 R 127. Séance du 16 mars 1938 de la Chambre de commerce de Dakar.

(93) Mensier (P.H). Les huileries au Sénégal. Rev.intern.des prod.col. fév-mars 1948, pp.27-30, cf p.27. Les huiles paient un droit de sortie de 1,75 fr aux 100 kgs qui sera porté à 18,70 en 1939.

Au Soudan aussi, l'industrie "classique" affirme après 1934 un léger regain. A Ségou est ouverte par l'Office du Niger, une petite huilerie qui traite le coton et l'arachide et, à la veille du conflit, les "Briqueteries de Bamako" installent une petite unité de production dans la capitale. Mais dans cette colonie, le gros effort porte,surtout à partir de 1935, sur l'utilisation de différentes huiles végétales comme carburants. Dès 1921 en Belgique, des essais avaient été faits d'alimentation d'un moteur de marque "Drott" suédoise, avec de l'huile de palme et injection de vapeur d'eau. Au même moment, les remorqueurs utilisés au Congo belge fonctionnaient à l'huile de palme. Des essais du même type sont menés à Marseille lors de l'exposition coloniale, sur des moteurs Peugeot et Charles (94). Jusqu'à la crise, seules des études théoriques sont poursuivies qui entretiennent les grands espoirs placés dans ce nouveau carburant "qui pourrait produire une révolution dans l'économie du monde" (95). En utilisant les travaux de Sabatier et Maillé sur l'hydrogénation des huiles végétales, Charles Roux ajoute un procédé de gazéification qui permet la récupération des goudrons puis par raffinage celle des produits "identiques" à leurs homologues issus du pétrole. La production de carburant paraît alors pour les graines oléagineuses des colonies "enclavées" de l'intérieur de l'A.O.F. un débouché d'autant plus intéressant que l'importation du pétrole étranger est coûteuse en devises et qu'un éventuel conflit armé pourrait couper le ravitaillement de l'A.O.F. Le Gouverneur général Brévié accorde son appui : "Il faut bien comprendre tout l'intérêt des expériences sur le carburant colonial, l'économie de notre hinterland peut en être transformée, il faut les pousser jusqu'à la réussite complète". A la suite de l'Exposition coloniale de 1931, Charles Roux est chargé de mission en A.O.F. pour l'étude de la fabrication du pétrole végétal. En 1932, il construit un laboratoire à Bamako. Puis le 4 février 1936, le Gouverneur Alfassa inaugure à Ségou la première usine pouvant traiter deux tonnes de graines en 24 heures. qui doivent fournir 60 litres d'essence, 100 litres d'huile lampante, 200 kgs d'huile lourde diesel et 140 kgs de brai. L'arachide, le karité, les graines de coton et de pourghère sont les matières premières que l'on envisage d'utiliser. En fait,

---

(94) Jumelle (H). Les huiles végétales, carburant colonial. L'Agron.col. novembre 1922, pp.345-354.

(95) Gouvernement général d'A.O.F..Premier Congrès soudanais de technique et colonisation africaine, février 1936 (T.II, rapports particuliers: Force motrice et carburants africains, par Roger François, pp.171-177.

jusqu'à la guerre, on en reste à l'expérimentation du matériel et à la formation d'un personnel indigène (96). Le grand problème est celui du prix de revient, une intense propagande est alors faite en faveur du gazogène dont l'usage est peu coûteux (97).

L'emploi de l'huile de palme comme substitut au gas-oil semble ouvrir un nouvel avenir pour l'huile de fabrication industrielle. Mais, du fait des nombreux échecs dûs essentiellement à un ravitaillement défaillant en matière première, les milieux d'affaires sont peu portés à investir. Cependant, l'Union tropicale de plantation qui, à la veille de la guerre possède à Dabou une plantation de 2400 ha faite surtout de palmiers sumatra-deli, investit en 1936-37 15 millions de francs dans la construction d'une usine à Toupa. Le matériel, moderne, comporte des autoclaves où la vapeur d'eau sous pression permet de détruire les diastases et de fournir une huile à faible acidité (moins de 4 %) contre 15 à 18 % pour le produit indigène. L'usine commence sa fabrication en novembre 1937 (98) ; on en attendait 1200 tonnes d'huile en moyenne. De son côté, l'usine de Drewin continue de fonctionner, mais à la veille de la guerre, elle est bien fatiguée, sa production est de 255 tonnes d'huile en 1937 et de 350 en 1938 (99). La Société des plantations de la Tanoé qui a repris l'ensemble de M'Bato remet en état les 400 ha de palmeraie plantés entre 1927 et 1929 et l'usine qui peut produire 1,5 tonne d'huile par jour (100). Enfin en 1936, s'est installé à Abidjan au fond de la lagune de Cocody, un industriel A.Blonorn qui ouvre une fabrique de savon.

Au Dahomey, jusqu'en 1938, l'industrie huilière est inexistante. Il intervient alors une initiative de la Station de Pobé qui acquiert du matériel d'huilerie monté pendant le 1er trimestre 1938 (101).

---

(96) Perrot(E). Où en est l'A.O.F. Paris, Larose, 1939, 458 pp. cf.360-367

(97) Aubréville (A). Les ressources immenses de l'A.O.F. en carburants végétaux. Ann.Inst.col.Bordeaux, déc.1939, pp.133-135. Un arrêté du 13 février 1939 dispense du droit d'octroi à l'importation ces appareils ou les véhicules qui en comportent. Ils étaient par ailleurs exemptés de la taxe sur le chiffre d'affaires.

(98) Perrot (E). ouv.cit. p.34.

(99) Garros. Aperçu sur l'exploitation actuelle du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Arch.Nat. Dakar 1 R 101. 5 pp.dactyl., 8 nov.1939. Présentation du matériel des différentes usines.

(100) Arch.Nat. Dakar 1 R 139.

(101) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1938, pp.199-200.

III - RESULTATS ASSEZ DECEVANTS DES ACTIONS DE PRODUCTIVITE

1) L'expansion des surfaces consacrées à la culture de l'arachide.

La crise de 1930-1934 affecte durement la production d'arachide des colonies d'A.O.F. Les années 1935-1939 voient une nette reprise. Mais cette expansion ne concerne pas le seul Sénégal. La production connaît un essor certain dans d'autres colonies, surtout le Niger et le Soudan. En dépit de l'incertitude totale des données statistiques, il apparaît que partout la conquête de nouvelles terres de culture explique cette relance.

a) Faible impact des thèmes de Bambey : les semences et la culture attelée.

Cette importance accrue des tonnages d'arachide récoltée ressortit assez peu des actions de productivité et des tentatives d'amélioration des techniques de culture. Par lettre du 23 mai 1930 au Syndicat de défense des intérêts sénégalais à Bordeaux, le Gouverneur général justifie l'action menée à Bambey depuis 1922 et, reprenant un rapport d'Auguste Chevalier (1929), estime "les **résultats** atteints dans la sélection, la lutte contre les **maladies** et les insectes et l'emploi des engrais intéressants". Il récuse les offres du commerce quant à la création d'un "Institut phytotechnique de l'arachide" qu'il contrôlerait (Projet Giraud de 1918), mais il insiste sur le fait que ces recherches ont surtout une "valeur théorique qui l'emporte sur l'utilité immédiate". Le grand obstacle qui se dresse devant l'Administration est la difficulté de faire adopter par les cultivateurs indigènes les résultats obtenus à la Station : "le problème actuel est une oeuvre de vulgarisation" (102).

Au début de la crise, le travail mené à Bambey porte en priorité sur la sélection de l'arachide. La méthode généalogique doit fournir des lignées d'élite provenant des semences sélectionnées à haut rendement. L'étude est surtout orientée vers les types à port dressé qui permettent l'emploi du matériel attelé pour les binages. Après multiplication, 22.130 kgs de semences sont livrés aux S.P. en 1932. En dépit

---

(102) Arch. Syndicoa, année 1930. Séance du 12 juin.

d'une mauvaise pluviosité, les essais faits en 1931 avaient montré la productivité supérieure de ces graines par rapport aux variétés communes (103). Jusqu'à la veille de la guerre, cette action est menée vigoureusement, surtout après 1934 où une équipe de direction stable prend en main la Station (104). Bambey ne pouvant livrer des quantités considérables d'arachides sélectionnées, sont créées en 1936 quatre sous-stations choisies dans les différents milieux bioclimatiques du Sénégal, qui comprennent des parcelles expérimentales et des terrains de première multiplication : ce sont celles de Louga (Nord), Nioro du Rip (Sud-Ouest), Sinthiou Malème (Est) et Bignona (Casamance), auxquelles s'ajoutent celle de Kankan pour l'étude des types adaptés à la Haute-Guinée et celle de Tarna au Niger près de Maradi. En 1937, tous les organismes dépendant de Bambey peuvent fournir 2421 tonnes de graines sélectionnées, dont 1500 destinées aux "Terres neuves" du Saloum oriental. En 1938, ce sont 3523 tonnes qui sont distribuées (105). Des tentatives sont faites pour mettre au point des variétés d'arachide de bouche, dont on prévoit la culture en Casamance.

En dépit des progrès réalisés, la plus grande partie des semences fournies par les S.P. provient cependant des graines de qualité courante restituées en remboursement de leurs dettes, avant l'ouverture de la traite, par les producteurs. Dans les colonies autres que le Sénégal, ces distributions ne sont pas régulières, elles répondent souvent à des tentatives faites par les autorités pour implanter la culture pour la commercialisation. Ainsi au Dahomey, les S.P. répartissent des lots de semences dans les cercles du Sud en 1930, dans ceux du Nord (200 tonnes) en 1936 (106). En 1931, cinq tonnes et demi sont distribuées dans les subdivisions de Birni N'Konniet Gouré au Niger, afin de propager l'arachide comme culture intercalaire dans le mil (107). En 1933, près de 200 tonnes sont fournies aux agriculteurs de la Haute-Côte d'Ivoire (108

---

(103) B.M.A.E.A.O.F. L'oeuvre des stations expérimentales des oléagineux de l'A.O.F. en 1931. sept.1932, pp.289-295, cf p.290.

(104) Perrot (E). ouv.cit. p.33. Il s'agit de P.Bouffil et Sagot.

(105) B.M.A.E.A.O.F. Stations de recherche, équipement agricole. juin 1938, pp.182-183.

(106) B.M.A.E.A.O.F., février 1931 p.61 et octobre 1936 p.342.

(107) B.M.A.E.A.O.F., octobre 1931, p.32.

(108) B.M.A.E.A.O.F., août 1933, pp.279-281.

Au Soudan, des distributions sont faites en 1933 dans plusieurs cercles afin d'éviter l'abandon de la culture (109). C'est cependant au Sénégal que l'action des S.P. est de loin la plus importante et la plus régulière :

TABLEAU 88 - Distribution des semences par les S.P. au Sénégal de 1930 à 1939.

	TOTAL	SINE SALOUM	THIES	BAOL	LOUGA
1930	14.000 T.				
1931	18.446	7.500	3.000	2.700	
1932	38.254	14.650	7.682	6.542	4.990
1933	41.729	16.538			
1934	45.379	19.151			
1935	47.536	20.875			
1936	49.321	21.478			
1937	45.962	18.665	8.840	7.593	4.035
1938	48.756	22.600			
1939	48.414	20.800			

C'est le cercle du Sine Saloum qui bénéficie des distributions les plus importantes : près de la moitié des tonnages à la veille de la guerre. Par contre, le recul des cercles du Nord, comme celui de Louga, s'accentue régulièrement.

Ce service des semences par les S.P. ne va pas sans poser de graves problèmes. L'effondrement de la production en 1931-1932 cause une rupture d'approvisionnement des seccos des S.P. Ces derniers possèdent 18.650 tonnes, alors que les greniers indigènes en recèlent 7.560. Mais les besoins sont estimés à 45.000 tonnes (110). Pour couvrir ce

(109) B.M.A.E.A.O.F., janvier 1934, p.27.
(110) Guiraud (X). ouv.cit. p.61.

déficit, l'Administration acquiert 20.500 tonnes au commerce, dans de mauvaises conditions, car les cours ont considérablement augmenté au printemps de 1932 (cf fig 157). Pour combler le déficit considérable (16 millions de francs) occasionné par cette opération, les S.P. majorent le taux d'intérêt de 20 à 25 %. Cette situation délicate a au moins le mérite de régler définitivement le problème des semences qui sont désormais fournies par la seule Administration. Mais une telle action exige des investissements et en particulier, la construction de magasins : 51 sont édifiés en 1932. Un effort particulier est fait pour préserver la qualité de ces graines : sélection "massale" qui permet de déclasser les lots médiocres et de les remplacer, nettoyage et criblage. A partir de 1933, la désinfection des magasins et leur nettoyage à la chaux et au pétrole permet de lutter contre le charançon (la bruche) qui attaque la graine (111).

Quant à l'amélioration des techniques de culture, l'action de Bambey porte comme précédemment sur le rôle de l'engrais et la mise au point d'un matériel de culture attelée. A la veille de la guerre, aucune formule irréfutable n'a été dégagée pour la bonification des terres. La fumure animale tentée sous diverses formes semble devoir être recommandée mais il faut l'apporter au mil qui précède l'arachide, car les termites attirées par la paille du fumier risquent d'attaquer les coques (112). Les essais sur les engrais sont autant d'échecs les phosphates ne donnent rien (113). On note cependant que la plante demande de la potasse et de l'acide phosphorique (114).

La mécanisation de l'agriculture est un des thèmes les plus prônés par Bambey et les services agricoles de l'A.O.F. Le Gouverneur général Carde souhaite un paysan outillé et instruit (115). Au Soudan et en Guinée, les essais de préparation des terres à la charrue prennent une certaine ampleur puisque ce sont respectivement 1.100 et

---

(111) Péan. La bruche des arachides. B.M.A.E.A.O.F., fév.1934, pp.35-38.

(112) Guiraud (X). ouv.cit. p.105.

(113) En 1936-1937, on expérimente des phosphates tricalciques de Civé près de Matam.

(114) B.M.A.E.A.O.F. L'année agricole 1937 au Sénégal-Soudan. juin 1938 p.182.

(115) Fabre (L). La politique agricole en A.O.F. Le Monde col.ill. juillet 1930, p.181.

5.589 de ces instruments qui sont dénombrés en 1930 (116). Mais ces expériences menées surtout au Fouta Djalon et dans les périmètres de l'Office du Niger au Soudan intéressent assez peu la production de l'arachide. C'est naturellement au Sénégal que l'on attend le plus de cette action. Dès 1930-1931, l'expérimentation d'instruments à traction asine légers à Bambey, permet au Gouvernement du Sénégal d'ouvrir un concours pour la réalisation de houes et de semoirs permettant des semis en ligne et des binages plus rapides, donc de meilleurs rendements. Ce sont la houe Alouette de la maison Ulysse Fabre, dont la colonie possédait déjà 750 exemplaires en 1930 et le semoir Eco de la firme Beauvais-Robin à Angers qui sont retenus. Dès lors chaque année, les S.P. et les Chambres de commerce acquièrent aux fins de vulgarisation et de distribution au paysannat, un certain nombre de ces engins (117).

TABLEAU 89 - Distribution de matériel agricole au Sénégal.

	Semoirs	Houes	Harnais	Superficies cultivées par ce matériel
1931	933	472	472	3.600 ha
1932	840	465	625	4.700
1933				5.000
1934	1.050	440	976	7.000
1935	1.580	401	1.616	
1936	1.682	911		10.000
1937	1.568	1035	1.432	20.000
1938	1.748			22.000
1939	1.480	474		25.000

(D'après le B.M.A.E.A.O.F., 1932-1939).

(116) B.M.A.E.A.O.F. Un essai de recensement agricole en A.O.F., août 1931, pp.245-249, cf p.248.

(117) Le 24 novembre 1933, lors d'une de ses réunions, la Commission de contrôle et d'expérimentation des oléagineux accorde un crédit de 2,5 millions à l'A.O.F. surtout au Sénégal, pour l'outillage.

Ces actions posent cependant le problème de l'acquisition du matériel par le paysannat. En 1933, "l'unité de culture" : houe Alouette, semoir Eco plus deux harnais, coûte 970 frs. Sous l'égide du Crédit mutuel d'A.O.F. réorganisé par les décrets du 26 juin 1931, puis du 21 novembre 1935, des prêts à moyen terme de 3 à 5 ans sont consentis au taux d'intérêts de 5 % l'an (118). Mais, vu l'avilissement des cours, le remboursement annuel sur la base de 5 annuités, soit environ 250 frs chaque, représente presque la valeur d'une tonne d'arachide en 1934, donc largement la production personnelle de la plupart des paysans. De ce fait le matériel est plus souvent prêté que vendu. En général, la S.P. le confie aux agriculteurs qui ont participé aux démonstrations organisées dans toutes les régions arachidières. Les spécialistes soulignent les gains apportés par ces engins : en 1933, dans le cercle de Louga, alors que les rendements en culture traditionnelle sont de 300 à 400 kgs, la culture attelée en obtient de 520 à 918 (119).

Il n'en reste pas moins que "l'impact" de ces nouvelles techniques est faible. En 1939, moins de 25.000 hectares sur environ 730.000 semés en arachide au Sénégal sont cultivés par le matériel attelé dont le "parc en service s'élève à près de 10.000 semoirs et 3.000 houes". C'est donc beaucoup plus l'extension des surfaces consacrées à sa culture que les progrès des rendements qui rendent compte dès avant la guerre de la production accrue de l'arachide en A.O.F.

b) Les progrès de la production sénégalaise s'associent à la conquête des "Terres neuves" et à la venue des navétanes

"Sur le terrain", la crise de 1931 à 1935 signifie, par rapport à la période quinquennale précédente, un recul de la production arachidière du Sénégal : selon les estimations agricoles, la moyenne des récoltes annuelles s'élève à 400.000 tonnes sur cette période, alors qu'elle était à 440.000 tonnes lors d'une année théorique entre 1926 et 1930. A partir de 1936 surtout, la production reprend et sa moyenne jusqu'en 1939 se situe à 550.000 tonnes, avec une poussée à 625.000 tonnes en 1937.

---

(118) Le Crédit agricole mutuel en A.O.F. B.M.A.E.A.O.F., janvier 1938, pp.3-9. De 1932 à 1936, sur 19.594.757 frs de prêts à moyen terme accordés, seulement 965.500 frs concernent le Sénégal.

(119) Etesse (M). Quelques remarques sur le problème de l'arachide au Sénégal. L'Afr.franç., rens.col., mai 1934, pp.102-106.

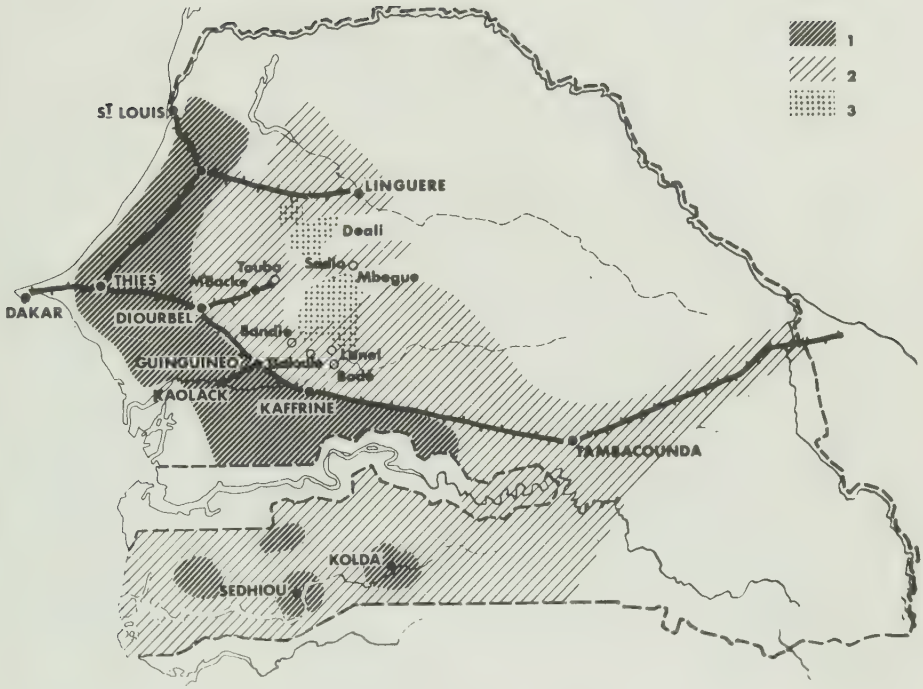

Figure 159 : L'extension de la culture de l'arachide au Sénégal en 1937.

1 - Régions de forte production.
2 - Régions à production plus faible.
3 - Périmètres des forêts classées de Deali et Mbegue qui bloquent en partie l'avancée vers l'Est du front pionnier.

Kaffrine : principales escales.
Lanel : principaux centres de colonisation.

Bien que les chiffres officiels soient dénués de toute rigueur, les services de l'agriculture rapportent ces grandes variations de production à des fluctuations marquées de la surface ensemencée en arachide . En 1930, elle serait d'environ 700.000 hectares, en 1931 elle s'effondre sans doute à moins de 550.000 pour remonter à 675.000 en 1935 et 750.000 en 1936, surface qui varie peu jusqu'à la guerre. Abstraction faite des

années de dépression, ces progrès sont dans la logique du système commercial de l'époque. Dès 1930, de nombreux spécialistes estiment que "le Sénégal et le Soudan" subissent une crise de sous-production (120). Pour développer cette production, il faut augmenter les superficies cultivées et permettre, grâce à la diminution des frais de transport, la mise en valeur des terrains plus éloignés (121). Pour promouvoir une telle politique, certains réclament "une action énergique auprès des chefs indigènes" (122), d'autres envisagent de faire appel au "dynamisme des chefs mourides"(123). Les autorités sont alors acquises à l'intensification de la culture : "Il faut amener l'indigène à cultiver davantage d'arachides, tout en s'occupant des cultures vivrières" (124). Comme le Ministre, beaucoup s'inquiètent des incidences éventuelles de la progression de la culture de l'arachide sur celle des produits alimentaires. Si certains, comme P.Barris, estiment qu'il "faut mener une politique de cultures industrielles qui aura pour contre-partie l'importation de produits vivriers à bon marché fournis par le Fleuve, la Haute-Gambie et la Casamance" (125), la plupart des auteurs envisagent un développement harmonieux des différentes cultures : "Les productions vivrières et industrielles vont de pair et se complètent" (126). R. Delavignette prône "une culture combinée, équilibrée par les paysans, car c'est l'assolement qui refait les terres d'Afrique et la coutume indigène et le passé local qui font les forces de production" (127). La culture unique est une culture inique !

Par delà ces polémiques sur l'orientation de la production agricole du Sénégal, "la course aux surfaces" qui sévit après 1933-34 se fait selon les tendances géographiques déjà esquissées avant la crise. La régression des cercles du Nord : Louga, Djoloff et Bas-Sénégal s'accentue : cette dernière région commercialise moins de 2.500 tonnes, le chemin de fer du Djoloff ouvert en 1931, apporte finalement assez peu : moins de 7.000 tonnes (128). Quant au cercle de Louga, ancien coeur du pays arachi-

---

(120) Quinz.col. 10 novembre 1930, M. Defferre.

(121) Quinz.col. 10 avril 1931, p.174, M. Turbé.

(122) Quinz.col. 10 mars 1931, p.120, M. Lecomte.

(123) Quinz.col. 10 novembre 1930, M. Hirsch.

(124) Reynaud (P) Ministre des colonies. Quinz.col. 10 mars 1931, p.120.

(125) Barris (P). ouv.cit. p.40.

(126) Quinz.col. 25 janvier 1931, p.41.

(127) Delavignette (R). Les plans de production en A.O.F. : Sénégal et Côte d'Ivoire. L'Afr.franç., sept.1933, pp.551-556, cf p.552.

(128) Robequain (Ch). Problèmes de l'économie rurale en A.O.F. art.cit.14

Figure 160 : La commercialisation des arachides coques au Senégal, par points de traite, pour la campagne 1937-1938 (Casamance exclue).

1 - 2.500 tonnes 2 - 10.000 tonnes 3 - 22.500 T.

Les autres surfaces sont proportionnelles aux quantités intermédiaires. Les cercles comportant un pourcentage indiquent la part des différents "Cercles". L'exportation par les principaux ports figure à la même échelle.

(D'après "Trente ans de commercialisation arachidière", ouv. cit. et le B.M.A.E.A.O.F.)

dier, il exporte au maximum 18.774 tonnes en 1939-40. Certains observateurs ne manquent pas de remarquer pour ces régions les effets désastreux d'un déboisement excessif : "L'arachide semble avoir souvent appauvri le pays et laissé comme un désert derrière elle. Il faut reboiser le Cayor"(129). Le Baol, principale région productrice vers 1924-1925

(129) Delavignette (R). art.cit. p.552.

ne progresse guère. Sa part dans la commercialisation, se tient autour de 25 % du total sénégalais. Comme toutes les régions du Sénégal, il connait un record en 1936 en grande partie par ensemencement de terres cultivées en mil et abandonnées après le passage des sauterelles et des chenilles (130). C'est le Sine Saloum qui s'affirme plus que jamais la grande région arachidière du Sénégal. A partir de la campagne de 1936-1937, il commercialise plus de 40 % du total. Seule la Casamance connait un essor plus rapide : 43.680 tonnes vendues en 1935-36, 71.713 en 1938-39 (131).

Ce déplacement du centre de gravité de la culture de l'arachide vers le Sud s'accompagne d'une accélération des mouvements de population déjà amorcés. Alors que de 1929 à 1933, la population du cercle de Thiès (Baol occidental) reste stable et que celle de Louga diminue de 20 % (118.992 contre 141.915), les effectifs augmentent de 40 % dans le Baol oriental et de 60 % dans le Sine Saloum (132). Du Nord arrivent dans cette contrée des groupes de Wolof généralement jeunes, en quête de terres neuves. Mais surtout, le Sine Saloum reçoit des effectifs de plus en plus étoffés de navétanes, travailleurs saisonniers recrutés avant tout au Soudan occidental et en Guinée (113).

TABLEAU 90 - Effectifs des navétanes entre 1930 et 1939.

	TOTAL SENEGAL	dont SINE SALOUM
1932	22.000	
1933	39.000	
1934	38.000	29.450
1935	59.000	41.618
1936	64.119	41.620
1937	45.307	32.685
1938	69.757	57.715
1939	64.405	46.173

(130) B.M.A.E.A.O.F.,déc.1936, p.423. Rapport agricole.

(131) Tous les chiffres proviennent de l'ouvrage publié par la Direction de l'Aménagement du Territoire de la République du Sénégal : "Trente ans de commercialisation arachidière". ouv.cit.

132) Portères (R). Aménagement de l'économie agric.du Sénégal. rap.cit.

Il faut ajouter une foule d'arracheurs et d'ensacheurs (134). Ces immigrants s'installent plus volontiers près de Kaolack du fait du prix plus rémunérateur offert pour l'arachide au chef-lieu (135). Ils reprennent souvent d'anciens terrains abandonnés lors de la période d'avilissement des cours. Mais surtout, l'Administration poursuit un plan méthodique d'installation de colons, en particulier de Sérer des cantons du Sine (136) dans les régions autrefois désertes situées entre Kaffrine et Colobane. Le forage de puits, des prêts de vivres et l'avance des semences par la S.P. permettent l'entreprise. En 1934, ce sont 275 colons qui sont installés dans le canton de Doukoumane, au long de la voie ferrée au Nord-Est de Kaffrine et de l'axe de la vallée du Saloum. Ils récoltent 160 tonnes d'arachide . En 1935, ce sont 725 nouveaux arrivants, en 1936, 1484 (137). Enfin, en 1937, 800 agriculteurs sont mis en place plus au Nord, dans quatre nouveaux villages : Galoulé, Lanel, Bodé et Bandié. En tout, ce sont alors plus de 4000 colons qui peuplent ces régions et reçoivent de la S.P. 400 tonnes de semences dont une part importante de graines sélectionnées fournies pour essais par Bambey (138).

Dans le même temps, les mourides poursuivent leur marche vers l'Est : la nouvelle voie ferrée Diourbel - Touba (1937) favorise le mouvement. A partir de ce dernier centre, ils s'avancent vers le Nord-Est jusqu'au contact de la vallée du Ferlo. De M'Backé pour base, ils progressent plein Est vers Taïf et Sadio (139). A partir de 1936, ces poussées prennent forme de doigts de gant, s'insinuant entre des bastions de forêts classées que le législateur inquiet des empiètements et des ravages causés par les cultivateurs dans les terres pastorales, a délimités (140). La forêt classée de Déali au Nord, celle de Mbégué au Sud (arrêté du 27 avril 1936) font alors figure de môles qui stoppent l'avance vers l'Est (141). C'est la même politique que l'autorité administrative doit pratiquer en Basse Casamance où des défrichements abusifs

---

(134) Labouret (H). La grande détresse de l'arachide. L'Afr.franç.,déc. 1932, pp.731-733.

(135) B.M.A.E.A.O.F., avril 1939, pp.92-95.

(136) Rabequain (Ch). art.cit. p.148.

(137) B.M.A.E.A.O.F., avril 1938, p.115.

(138) B.M.A.E.A.O.F., décembre 1937, p.369.

(139) Pélissier (P). ouv.cit. pp.306-308.

(140) Le décret du 4 juillet 1935 sur la protection de la végétation naturelle prévoit la défense de ces forêts classées.

(141) Pélissier (P). ouv.cit., cf fig.24, p.136.

permettent de conquérir à l'arachide presque toutes les terres de plateau, surtout au Nord du fleuve (142).

Ces bouleversements géographiques de l'hinterland arachidier conduisent à un nouveau classement des ports d'exportation. La décennie 1930 marque l'agonie de Rufisque. En soi, la crise ne pouvait que toucher en priorité un port voué exclusivement à l'arachide. Dès 1931, son trafic baisse de plus de moitié, alors que ceux de Dakar et de Kaolack ne sont pas encore affectés (cf tableau 92). Après l'année catastrophique qu'est pour tous 1932, la reprise ne se manifeste que timidement à Rufisque : le port est condamné à la fois par ses propres insuffisances et par les avantages dont disposent ses rivaux (143). En dépit du rajeunissement des wharfs, de la construction d'un quatrième et de l'aménagement de quais entrepris à la veille de la crise par la Chambre de commerce, la rade offre toujours les mêmes défauts : complexité et lenteur des manutentions et danger de la houle. Or, dans le même temps, Dakar a été doté d'installations spécialisées pour l'arachide. A partir de 1926 a été entreprise la réalisation, entre la pointe de Bel Air et la jetée nord, d'un terre-plein aux arachides et d'un môle de 150 x 25 mètres, où les engins mécaniques peuvent charger rapidement les graines stockées sur le terre-plein à concurrence de 80.000 tonnes. Dans ces conditions, Dakar où l'on traite toutes les affaires, ne pouvait que détourner une part essentielle du trafic de Rufisque, d'autant plus que l'éloignement de plus en plus marqué des grands centres de collecte de l'arachide rend la meilleure situation de Rufisque vis-à-vis de l'hinterland illusoire (144). Enfin, Dakar tire aussi avantage des progrès du décorticage, surtout au Soudan. Le produit valorisé qui supporte mieux les frais de chemin de fer est, du fait de son expédition en sacs, recherché comme frêt de complément par les navires qui desservent le port.

C'est au coeur de la crise, en 1932, que Kaolack dispose de nouvelles installations : appontement en béton de 630 mètres et vaste terre-plein desservi par des voies ferrées. Mais la manutention n'est pas

---

(142) Dans le même temps cependant, l'Administration fait éclaircir les palmeraies à 200 arbres à l'ha au maximum, pour permettre la culture de l'arachide. B.M.A.E.A.O.F., juin 1936, p.191.

(143) Villard (A). La crise arachidière de 1930-32 achève Rufisque. ouv.cit. p.190.

(144) Seck (A). Ouv.cit. L'élimination de Rufisque, pp.397-401.

TABLEAU 91 - Tonnages respectifs d'arachides décortiquées du Soudan expédiés par les trois grands ports du Sénégal.

	DAKAR	RUFISQUE	KAOLACK
Janv.-nov. 1936	19.113	1.588	3.802
Janv.-nov. 1937	34.738	7.950	3.310
Janv.-juil.1938	17.802	4.394	1.126
Janv.-juil.1939	21.194	6.510	1.126

(D'après Seck (A). ouv.cit. p.405).

mécanique car elle enlèverait alors leur travail à des centaines de manoeuvres (145). En dépit de difficultés de la navigation sur le Saloum, le port est alors capable d'évacuer l'essentiel des tonnages commercialisés dans le Sine Saloum mais il ne fait pas disparaître le trafic de Foundiougne, plus facile à atteindre par les navires de haute mer. Naturellement, Ziguinchor bénéficie de l'essor de la production de la Casamance, alors que M'Bour et Joal gardent un modeste trafic regional.

A la veille de la deuxième guerre mondiale, l'arachide, unique produit de commercialisation du Sénégal, a retrouvé largement sa prééminence d'avant la crise, au prix d'une extension géographique de son domaine. Une telle situation présente sur le plan économique une source majeure d'inquiétude. La progression harmonieuse de la culture de traite et de la production vivrière ne s'est pas produite : le Sénégal agricole ne nourrit plus ses travailleurs. Certes, la venue d'importants contingents de main d'oeuvre étrangère qui arrivent uniquement pour la culture de la légumineuse est à l'origine d'une partie de ce déficit(146);

(145) Fouquet (J). ouv.cit. p.108.

(146) Il faut cependant noter que beaucoup d'employeurs qui faisaient cultiver l'arachide par les navétanes se consacraient personnellement à celle du mil ! (cf Fouquet J., ouv.cit. p.83).

TABLEAU 92 - Exportation des arachides par les ports du Sénégal de 1929 à 1938 (en milliers de tonnes, base coques).

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
FOUNDIOUGNE	47.791	57.521	57.465	30.875	66.103	76.149	49.790	57.782	98.668	58.199
KAOLACK	133.464	196.158	200.035	88.173	164.375	207.516	146.226	180.030	242.567	177.766
DAKAR	83.199	99.043	94.883	29.129	62.848	120.906	81.192	94.283	156.976	130.652
RUFISQUE	87.019	85.219	39.017	14.268	26.876	23.271	28.894	37.782	46.676	29.888
M'BOUR	23.690	27.603	22.809	8.914	28.058	30.087	19.657	18.651	25.804	17.179
JOAL	2.568	2.341	1.285	903	3.147	826	1.222	1.069	1.015	1.109
ZIGUINCHOR	27.134	36.239	32.306	16.120	37.768	41.842	43.158	57.771	54.715	60.466
RIP & NIANI OULI	1.895	3.951	5.951	522	2.770	12.695	11.907			
	406.760	508.075	453.751	188.904	391.939	513.292	382.046	448.168	626.621	475.259

(D'après le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'A.O.F.)

mais il n'en reste pas moins qu'à la veille de chaque campagne agricole, les S.P. doivent partout distribuer des vivres. Alors qu'entre 1933 et 1934, certains vantent les résultats "du repli sur les cultures vivrières" (147), dès 1935 la situation se dégrade. Elle s'aggrave jusqu'à la veille de la guerre. De 34.200 tonnes en 1934, les importations de riz du Sénégal passent à 69.067 tonnes en 1935, 90.236 en 1936 et 116.685 en 1937 ! "Les producteurs, encouragés par la hausse continue des cours de l'arachide ont en 1936 quelque peu délaissé les cultures vivrières dans les régions grosses productrices" (148). Certes, la situation s'améliore en 1938 (35.170 tonnes importées) mais uniquement du fait d'une meilleure climatologie et d'attaques moins virulentes des prédateurs. Au cas de coupure avec l'Indochine, la situation du producteur dont le pouvoir d'achat en riz ne cesse de régresser (de 1935 : 116 kgs de céréale pour 100 d'arachide contre 51,43 en 1939) peut devenir préoccupante. Mais il est vrai, la crise l'a montré, que le retour aux cultures vivrières lors des périodes difficiles pour l'arachide, est une sorte de réflexe conditionné.

c) Le décorticage favorise l'expansion de la production des colonies de l'intérieur.

A la veille de la crise, la quasi-totalité des tonnages d'arachide exportés l'est en coques. Mais le coût élevé des tarifs des chemins de fer pénalise durement les régions de l'intérieur où, du fait de l'effondrement des cours, le prix offert au producteur devient dérisoire. C'est la menace d'abandon par le paysan de la culture de l'arachide qui, à partir de 1930, pose la question du décorticage. Cette opération réalise un gain de poids de 30 % et de volume de 60 % environ, car les graines sont ensachées. On peut donc escompter une économie d'au moins 30 % du taux de frêt (149). Certes l'argument majeur avancé par les "Bordelais" est celui de l'acidification élevée des graines et de leur grave altération au cas d'intempéries subies lors du stockage ou du transport. En fait, les progrès constants du raffinage et de la désodorisation permettent de pallier ces difficultés et de plus, la meilleure utilisation du matériel de transport qu'implique le décorticage, permet une évacuation

(147) Delavignette (R). Plans de production en A.O.F. art.cit.

(148) B.M.A.E.A.O.F., mai 1937, p.143.

(149) Quinz.col. 10 déc.1930, p.618, séance du 13 nov.de l'Union colon. et Annet (E). Le problème du décorticage en A.O.F. art.cit. p.731.

rapide des graines (150). Les tarifs réajustés des chemins de fer au long de la crise apportent d'ailleurs un poids évident à cette thèse : à partir de mars 1931, sur le trajet Koulikoro - Kayes, alors que pour une tonne d'arachides coques le prix du transport s'élève à 295 frs, pour une tonne de décortiquées il n'est que de 155 frs. On pouvait alors espérer du décorticage une bonification d'environ 140 frs pour le producteur.

L'intérêt du décorticage, s'il est irréfutable, reste néanmoins lié à la mise au point d'un matériel efficace. Des essais de machines en 1930 n'avaient en effet donné qu'un rendement en graines de 60 % contre 70 à 72 % que l'on pouvait attendre (151). Une polémique s'engage quant aux mérites comparés du décorticage industriel et de la préparation des graines au village à l'aide de petites machines manuelles. Alors est organisé à Bamako un concours pour le choix de décortiqueuses à rendement satisfaisant. Dès 1931, une installation est mise en marche à Koulikoro et deux machines mobiles implantées à San et Ségou qui traitent au total 2.200 tonnes d'arachides coques (152). Puis en 1932, d'autres installations sont mises en place à Kayes et Bamako (5.000 tonnes traitées). Mais le coût du décorticage assez élevé, 50 à 85 frs la tonne, contrarie quelque peu le succès de l'opération (153). 2.800 tonnes de coques seulement sont fournies aux machines en 1933 (154). L'éloignement de beaucoup de centres de production leur interdisant l'usage des machines, des essais sont faits en 1933 de décorticage au pilon à sec : le rendement est décevant : 54,3 % tandis que le pourcentage de brisures qui rancissent très vite est considérable ! Sont entreprises alors des démonstrations d'un petit matériel, la machine Valroff, qui décortique 67 kgs à l'heure avec un rendement de 63 % et la machine Ferré, 89 kgs/heure pour 52,5 % (155). A la fin de la crise, la constatation est évidente de l'intérêt du décorticage industriel

---

(150) Un wagon de dix tonnes transporte seulement quatre tonnes de coques mais il enlève huit tonnes de décortiquées !

(151) Quinz.col. 10 novembre 1930, p.563.

(152) Deloncle (P). L'A.O.F. Paris, E.Leroux, 1934, 457 pp., cf p.310. D'après les archives Maurel et Prom, comptes de Bamako (exercice 1937-38), il s'agit de machines Samat, Kirloskar et Soudana.

(153) On attendait une capacité moyenne de traitement de 3.000 tonnes de coques en cinq mois d'activité, par installation.

(154) Frot. Premier Congrès soudanais de technique et colonisation africaine. ouv.cit. pp.142-145.

(155) Monde col.ill. Chambre de commerce de Kayes, fév.1934, p.20. Ces machines reviennent à environ 400 frs. Trois cents de ces appareils sont mis en service au Soudan en 1934.

pour autant que les firmes de commerce voudront réaliser les investissements nécessaires et diminuer les prix de revient. Pour les régions éloignées, le décorticage à main, bien que fastidieux : 8 à 10 kgs de coques traités en moyenne par personne et par jour, est le plus rentable car il fournit 65 à 70 % de graines de qualité irréprochable.

C'est la reprise, à partir de 1934, qui marque un véritable démarrage du décorticage. Naturellement, cette activité se développe rapidement au Sénégal où les maisons de commerce sont soucieuses de diminuer les charges de transport.

TABLEAU 93 - Part des arachides décortiquées dans la commercialisation du Sénégal de 1935 à 1939.

	Tonnage de décort. exporté	Equivalence coques rendt. 70 %	Ton.de coques commercialisé	Pourcentage de décort.
1935	16.288 T.	23.268 T.	382.000 T	6,09 %
1936	21.768	31.090	450.000	6,90 %
1937	68.332	97.617	611.000	15,97 %
1938	73.774	105.391	465.000	22,66 %
1939	182.899	261.284	599.000	43,62 %

(D'après Auguste (A). ouv.cit. p.80).

Mais les maisons hésitent quant à l'implantation de leurs installations de décorticage. La tendance première est de les situer dans les ports où l'importance des tonnages coques qui parviennent est garante d'une utilisation optimale des moyens mécaniques. Mais la compression des frais de transport ne porte que sur le frêt maritime. Dans son rapport sur la campagne 1937-38, le chef du comptoir Maurel et Prom de Casamance signale à la direction de Bordeaux que "le décorticage ne peut être intéressant que s'il est fait à Kolda et non à Ziguinchor". Mais la dispersion des installations à l'intérieur est peu rentable car les machines ne

traitent que de faibles quantités : 79,7 tonnes à Kidira, 69,53 à Bakel pour Maurel et Prom en 1937-38. De plus, le coût du décorticage est beaucoup plus onéreux : 28 frs la tonne à Ziguinchor pour Maurel et Prom en 1938, 73,25 à Kayes ! A la veille de la guerre, la tendance prévaut encore au Sénégal à la mise en place des installations dans les ports. Lors de la traite de 1938-39, quatre centres nouveaux sont ouverts : deux à Kaolack, un à Ziguinchor et un seulement dans l'intérieur à Koungheul (156). Alors la capacité de décorticage du Sénégal est de 2000 tonnes de coques par jour et seule la Casamance est insuffisamment équipée (157).

Au Soudan, le décorticage joue un rôle relatif encore plus essentiel. Dès 1938, les exportations d'arachides coques cessent. Mais à partir de 1932, elles étaient tombées à un très faible niveau. Seuls les cercles de Kayes et de Bafoulabé en exportaient encore. Mais en dépit des prix dérisoires payés au producteur pendant la crise, cette exportation n'était plus rentable.

TABLEAU 94 - Cours moyen d'achat au producteur de la tonne d'arachide en coques au Soudan.

	1930	1932	1934	1935
KAYES	550	550	300	600
KITA	500	550	335	600
BAMAKO	500	500	220	550
KOULIKORO	475	480	175	550
SEGOU	450	450	170	540
SAN	450	365	250	480
MOPTI	375	325	250	350

(D'après Frot. art.cit.).

(156) B.M.A.E.A.O.F., mai 1939, p.130.
(157) Syndicoa : note Peyrissac de mai 1940.

Vers 1935-36, l'indigène en décortiquant lui-même apporte une plus value de 0,15 à 0,25 fr le kg de coques. Or c'est le seul moyen de vendre dans les cercles les plus éloignés comme Mopti ou ceux du Sud. L'usage des installations industrielles, bien qu'il retire au producteur la valeur ajoutée de l'opération a, malgré son coût relativement élevé, l'énorme avantage de maintenir les cours à la production à un niveau relativement acceptable (158). Le maintien de la culture, puis son expansion à partir de 1934-35 sont liés à cette valorisation du produit exporté. Alors que les superficies cultivées en arachide sont estimées à 108.000 ha en 1930 et à 80.000 seulement en 1935, elles seraient de 270.000 ha en 1937 ! Ce développement porte alors sur des régions de plus en plus éloignées des voies d'évacuation (159).

Au Niger aussi, l'essor de l'arachide encore fragile est remis en cause par la crise. Alors que plus de 5000 tonnes d'arachides décortiquées ont été exportées en 1930, les envois tombent à très peu de choses en 1931. Onze maisons de commerce s'étaient intéressées au produit, elles s'en détournent. En 1933 une timide reprise s'esquisse car l'Administration fait pression par l'intermédiaire de l'impôt. Dès lors, hormis des accidents liés à de mauvaises récoltes, 17.540 tonnes exportées en 1934-35 et 13.708 en 1939-39, les ventes du Niger connaissent un essor assez remarquable : 45.022 tonnes expédiées en 1935-36. Ici, à plus de 1100 kms de la mer, les transports de coques sont exclus : les commerçants décortiquent mais ils achètent surtout des graines préparées dans les villages. L'avenir de ce courant commercial est tellement évident qu'en 1938, l'Administration obtient des Nigerian Railways la garantie de transport d'un contingent de 40.000 tonnes d'arachide du Niger (160). Mais ce succès concerne exclusivement les cercles de Maradi et de Zinder. Par contre les efforts des autorités et du commerce n'ont guère de succès au Niger-Ouest. Des distributions massives de semences et, dès 1936, l'octroi par le chemin de fer Bénin - Niger au Dahomey de tarifs très avantageux pour l'arachide, ne créent pas un véritable intérêt pour la culture (161).

---

(158) En 1937, on estime généralement que la pratique du décorticage permet d'offrir une majoration de prix de 150 frs la tonne au producteur ! cf B.M.A.E.A.O.F., mai 1938, pp.157-160.

(159) B.M.A.E.A.O.F., mai 1958, pp.157-160.

(160) B.M.A.E.A.O.F., mai 1939, pp.146-147.

(161) B.M.A.E.A.O.F., les possibilités économiques de la colonie du Niger, avril 1937, pp.103-104.

En pleine crise, dans les autres colonies, il s'agit d'encourager la production pour "fournir un aliment aux chemins de fer" (162) qui ont dépassé vers le Nord le domaine de la palmeraie. A partir de la traite 1932-1933, les exportations d'arachides décortiquées progressent dans la Haute-Côte d'Ivoire, c'est-à-dire dans les cercles méridionaux de l'ancienne Haute Volta (163). Mais le décorticage mécanique est encore pratiquement inconnu, ce qui limite une extension éventuelle de la production encouragée par des distributions de semences et la constitution de greniers de réserve.

Au Dahomey, la situation est un peu similaire. Après avoir craint que le développement de l'arachide ne concurrence par trop les cultures vivrières, l'Administration encourage sa production, surtout à partir de 1933 et envisage de valoriser le produit : "Le décorticage de l'arachide intéresserait au plus haut point le Dahomey qui poursuit en ce moment l'intensification de sa culture" (164). En 1936, les S.P. distribuent 200 tonnes de semences et celle de Savé met à la disposition des producteurs dix décortiqueuses à main (165). L'exportation connait alors un essor non négligeable (cf tableau 81).

2) <u>La productivité de la palmeraie est améliorée par le matériel artisanal de traitement des fruits.</u>

"Notre devoir est d'apporter à la métropole les denrées de consommation dont elle a besoin... l'ère de la cueillette a pris fin" (166). Une nouvelle fois, le ton est donné : il s'agit d'accroître la productivité de la palmeraie ouest-africaine. Mais la mise au point de méthodes opérationnelles est délicate : la crise sévit, détournant en partie les producteurs de l'huile de palme et des palmistes.

---

(162) Bull.de la Chambre de commerce d'Abidjan. Déclaration du Gouverneur général Brévié, 23 déc.1932, p.1114.

(163) Sur 24.082 tonnes du total de la Côte d'Ivoire, ces cercles fournissent en 1936-37, 17.400 tonnes : Gaoua 800, Bobo Dioulasso 6.555, Koudougou 3.500, Ouagadougou 5.625, Kaya 320 et Tenkodogo 600.

(164) Archives Syndicoa, lettre du Gouverneur, Porto Novo, 8 mai 1933.

(165) B.M.A.E.A.O.F., oct.1936, p.342.

(166) Reste(Gvr). Circulaire sur l'intensification de la production agricole et pastorale en Côte d'Ivoire. Gouvernement général de l'A.O.F Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 4 avril 1931.

a) La Mé et Pobé ne fournissent qu'une faible assistance technique.

Dans les dix années qui précèdent la deuxième guerre mondiale, les deux stations ont toujours pour objectif prioritaire la mise au point d'un matériel végétal sélectionné qui doit fournir des fruits à 60 % de pulpe, 20 % d'amandes et 20 % de coques. La sélection primaire qui a permis la découverte des palmiers "naturels" les meilleurs est en bonne voie. Les plantations créées dans les stations avec leurs fruits fournissent déjà à leur tour et la sélection ou pedigree permet d'éliminer les arbres dont les noix ne présentent pas les caractères recherchés ou dont la production est inférieure à 50 kgs. Les meilleurs palmiers sont fécondés artificiellement et leurs fruits disposés en serres aux fins de germination, la chaleur nécessaire étant obtenue par fermentation de matières végétales (167). Puis les jeunes plants sont mis en pépinières avant d'être livrés pour la plantation. Cependant, les résultats pratiques sont assez modestes. A partir de 1931, La Mé et Pobé livrent chacune au maximum 20.000 plants par an. De plus, l'enthousiasme des producteurs est assez mitigé, en dépit de l'octroi de primes à ceux qui acceptent de mettre en terre les palmiers sélectionnés. Au Dahomey, à partir de 1934, les S.P. créent des plantations modèles et imposent la réalisation de périmètres de palmeraies sélectionnées dans les clairières. Entre 1934 et 1936, 221.000 plants sont distribués. Mais c'est l'échec, en partie parce qu'une sécheresse anormale a détruit un grand nombre de jeunes pousses en 1936 (168). Dès 1937, on en revient au seul volontariat. Or en cette période, les premiers doutes apparaissent quant à l'intérêt du matériel végétal sélectionné par les deux stations. Une mission en Côte d'Ivoire dirigée en août 1936 par Bernaert, Directeur de la station de Yangambi au Congo belge, fait apparaitre que les arbres de ce centre fournissent presqu'autant de palmistes (1,20 kg par régime), et deux fois plus d'huile (3,75 kgs au lieu de 2,10), que ceux de La Mé (169). Alors s'élèvent des

---

(167) Castelli (L). Etudes sur le palmier à huile. B.M.A.E.A.O.F., janvier 1932, pp.3-4.

(168) Guérard (R). La régénération de la palmeraie dahoméenne et l'accroissement de la production de l'huile et des amandes de palme. L'Agron.tropic. 1951, janv-fév., pp.66-71.

(169) Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Garros (R) et Rancoule. Méthode de sélection du palmier. 8 pp. dactylographiées, août 1938.

critiques : A. Chevalier attribue non à la sélection mais à l'amélioration des techniques de culture les beaux résultats obtenus au Congo belge et en Malaisie. Il conseille la création de pépinières de "cantons" avec les graines des meilleurs producteurs locaux. Quant à E. Perrot, il déplore le manque de liaison avec les centres étrangers et l'absence d'informations précises sur le travail des stations (170).

Finalement, à la veille de la guerre, la seule plantation de quelque intérêt est celle de la concession de l'Union tropicale de plantation à Toupa dans la savane de Dabou (2.500 ha) où 300.000 pieds ont été mis en place à partir de graines Sumatra-deli, importées d'Extrême Orient (171).

Les résultats sont tout aussi décevants en matière d'aménagement des palmeraies naturelles, que la circulaire du Gouverneur général du 4 avril 1931 recommande vivement. Il est complètement délaissé tout au long de la crise. Le Gouverneur général, en date du 25 mars 1937, donne de nouvelles directives. Il conseille l'abandon de mesures répressives irréalistes comme l'interdiction de l'abattage et se contente de prôner la protection de secteurs limités, classés comme réserves, en zones peu peuplées (172). A ce titre, les services agricoles mènent une action de prospection et de recrutement des palmeraies achevée en 1938 (173). A la veille du conflit de 1939, les spécialistes sont quelque peu désabusés. Comme en témoigne la déclaration faite à H. Garros par le chef du canton de Lauzoua, les populations sont opposées à l'aménagement : "Je vous répète... qu'il est inutile de faire des chemins dans la palmeraie, nous ne soignons pas les jeunes parce que ce n'est pas notre habitude, nous n'en plantons pas car les vides se bouchent tout seuls" ! Beaucoup estiment que l'on n'arrivera à rien par persuasion : "Il faudra prendre des décisions héroïques et user de contrainte" (174).

---

(170) Perrot (E). Où en est l'A.O.F. ouv.cit. p.158.

(171) Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Etude de E.Baillaud sur la sélection du palmier à huile en A.O.F. adressée au Gouverneur général, 17 mars 1937. L'U.T.P. avait obtenu une concession de 3.905 ha par arrêté du 29 avril 1933. J.O. A.O.F., 13 mai. Voir aussi dans le dossier 1 R 101 une demande de concession introduite le 13 déc.1937 par la Compagnie du Kouilou-Niari (Unilever).

(172) B.M.A.E.A.O.F., mai 1937, pp.131-133.

(173) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1938, pp.199-200.

(174) Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Tournée de H.Garros, cercle de Lahou, 28 juillet - 12 août 1939.

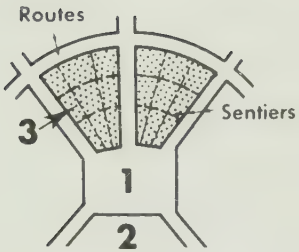

Schéma **A**

Schéma **B**

1) et V) Village, puits, traitement des fruits
2) Cultures vivrières
3) Palmeraie à sous-bois de cacaoyers et caféiers.

Figure 161 : Projets d'aménagement du réseau des routes et pistes de la palmeraie.

(D'après Aboilard : lettre du Gouverneur général aux Gouverneurs, 26 mars 1937. Arch.Nat. Dakar 1 R 101).

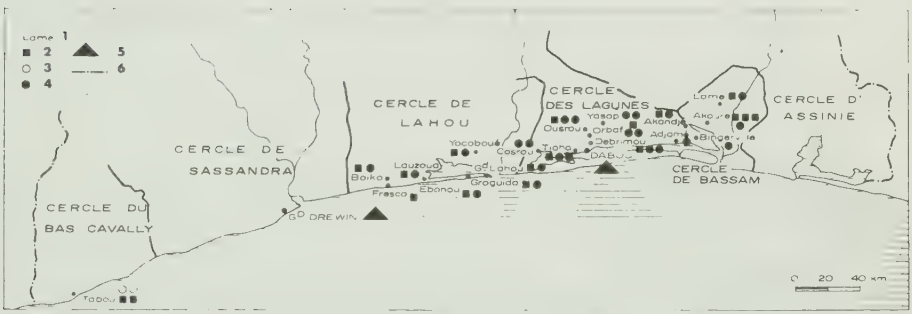

Figure 162 : L'équipement en matériel artisanal de la palmeraie ivoirienne en 1939.

1 - Centre artisanal
2 - Presses à bras
3 - Moto presses
4 - Moto concasseurs
5 - Usines
6 - Frontières

Au Togo, la situation n'évolue pas plus favorablement. Les services agricoles sont trop démunis en personnel pour obtenir des résultats valables. En 1931, un seul agent doit encourager le débroussement des palmeraies (175). Des tentatives sont faites pour le faire exécuter sous le prétexte de plantations de caféiers dont on distribue les plants mais sans succès appréciable (176). On envisage alors de se limiter à la protection des meilleurs arbres qui seraient marqués (177). En fait, les producteurs ne participent en rien à ces actions car ils estiment que le vin rapporte davantage que l'huile (178). Aucun résultat concret n'est obtenu avant 1939.

b) Grands progrès des unités artisanales de traitement des produits.

Lorsque s'ouvre la crise, l'intérêt du matériel artisanal de concassage des coques de palmistes et de pressage de la pulpe a été largement démontré (cf p.636). Les deux stations de La Mé et de Pobé continuent leurs recherches dans ce domaine. Des expériences sont faites sur la fermentation et la cuisson préalables des fruits (179) et de nombreuses études sont menées sur le blanchiement de l'huile de palme et sur l'obtention d'un produit à faible acidité (180). En dépit des difficultés, dès 1930 les S.P. acquièrent un matériel de concassage et de pression. A l'origine, le problème principal à résoudre est celui de l'implantation du matériel. Il est placé dans les principaux centres et des unités mobiles sont chargées de desservir les zones éloignées. Dans les régions grosses productrices, les moto-concasseurs et les moto-presses font leur

---

(175) Arch.du Togo, Lomé. Rapport de tournée des agents agricoles, 1931. Lettre du 3 mars 1931 au Président de la Chambre de commerce.

(176) Arch.du Togo, Lomé. Rapport de tournée du Chef du service de l'agriculture du 5 au 7 sept.1930, service de l'agriculture, n°512 A.

(177) Arch.du Togo, Lomé. Affaires économiques. Note de service du Chef des services agricoles, R.de Guise (28 déc.1932).

(178) Arch.du Togo, Lomé. Services agricoles, circonscription du Sud. Rapport sur la tournée faite du 6 au 15 mars 1933 par l'Ingénieur des travaux agricoles Pierron.

(179) Etudes sur le palmier à huile. B.I.A.E.A.O.F., janv.1934, pp.3-6.

(180) Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Bouffil (P). Etude sur le blanchiement de l'huile. Bingerville, 15 mai 1934 et dossier sur l'huile de palme à faible acidité, Marseille le 6 novembre 1935.

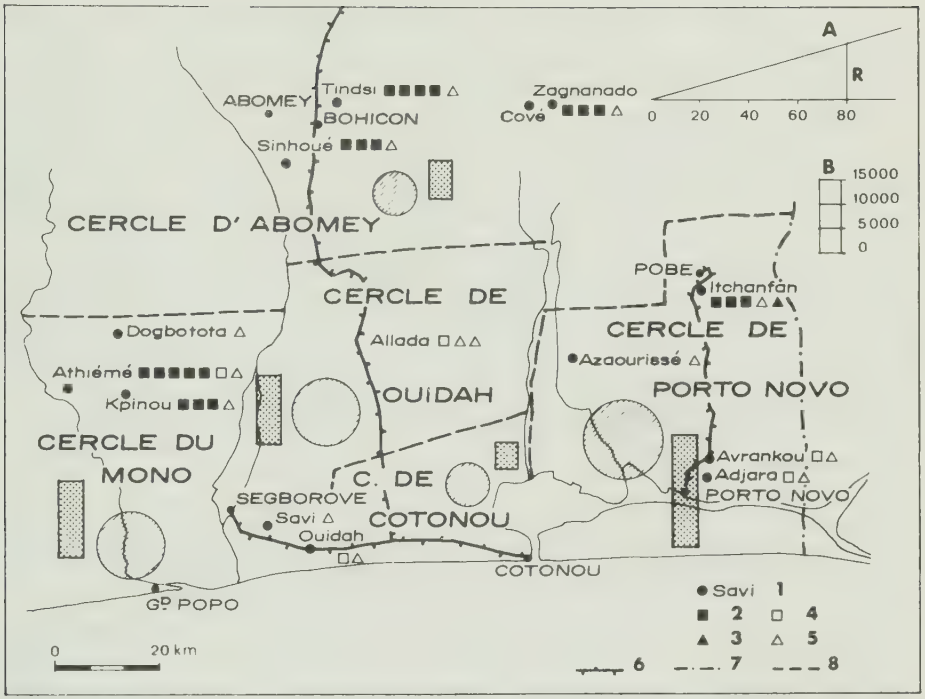

Figure 163 : L'équipement en matériel artisanal de la palmeraie dahoméenne en 1934.

1 - Centre artisanal
2 - Pressoirs à bras
3 - Moto presses
4 - Concasseurs à bras
5 - Moto concasseurs
6 - Chemin de fer
7 - Limites de cercle
8 - Frontière

(D'après Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Bureau des Affaires économiques, Porto Novo, 28 avril 1934 : "Note sur le fonctionnement des pressoirs et concasseurs").

A) Huile de palme commercialisée B) Palmistes commercialisés

apparition. A partir de 1933, ce matériel est regroupé dans quelques centres, en véritables ateliers de fabrication gérés en système coopératif ou bien mis gratuitement à la disposition des utilisateurs. Les S.P. doivent d'ailleurs intervenir pour le forage de puits et le service technique des appareils souvent hors d'état de marche. Certaines envisagent l'ouverture d'un réseau de pistes régulières reliant les palmeraies au centre de préparation des produits (cf figure 161). Il est en fait très difficile d'apprécier le rôle de ces unités artisanales dans l'

évolution de la commercialisation des produits. Ce sont certainement les concasseurs à palmistes qui sont les appareils les plus utiles aux yeux des producteurs. Dans les milieux officiels, on leur attribue la poussée des tonnages exportés à partir de 1934-1935 : ils permettent de pallier le manque de main d'oeuvre en Côte d'Ivoire (181) et de mieux utiliser les produits de la palmeraie au Dahomey. Les presses semblent d'emploi plus délicat et surtout leur usage se heurte à l'attachement des populations aux techniques traditionnelles. Beaucoup de moto-presses laissent à désirer et la plupart sont sous-employées : dans le premier trimestre de 1939, les trois moto-presses du cercle de Grand Bassam ne fournissent que 28 tonnes d'huile ! Dans le même temps, les neuf appareils de Lahou n'extraient que 120 tonnes. Beaucoup de pressoirs sont pratiquement sans utilisation ou sont au rebut : en octobre 1939, 20 de ces engins sur les 108 que possèdent les indigènes de la subdivision de Dabou sont en état de marche (182) !

TABLEAU 95 - Le matériel artisanal en service en Côte d'Ivoire et au Dahomey-Togo en 1931 et en 1938.

	COTE D'IVOIRE		DAHOMEY - TOGO	
	1931	1938	1931	1938
Pressoirs à bras	210	329	90	48
Moto-presses		15		4
Concasseurs à bras	75	40	32	28
Moto-concasseurs		42		22
Cuiseurs		200		2
Dépulpeurs	5		1	
Défibreurs	1	2	1	

(D'après les B.M.A.E.A.O.F. et le dossier 1 R 101 : Palmier à huile 1914-1938 des Arch.Nat. de Dakar).

(181) Reizler (S). Le voyage du Ministre des Colonies en Côte d'Ivoire. Monde col.ill., juin 1937, pp.144-146.

(182) Arch.Nat. Dakar 1 R 101. Garros (H) (Directeur de la station de La Mé) : Aperçu sur l'exploitation actuelle du palmier à huile en Côte d'Ivoire. 5 pp.dactylographiées, La Mé, 8 novembre 1939.

c) L'extension des plantations de cocotiers.

Par comparaison des résultats assez décevants des actions d'amélioration de la palmeraie, ceux obtenus sur la cocoteraie entre la crise et la guerre ne sont pas négligeables : les principaux efforts portent sur la région de Porto Novo - Cotonou au Dahomey et sur le secteur du littoral des lagunes en Côte d'Ivoire. Au Dahomey, dans la seule année 1931, 13.700 plants sont mis en terre et 30.000 noix semées. De plus, les S.P. essaient de vulgariser des actions de productivité en particulier par l'emploi d'un engrais peu coûteux à base de scories et de résidus de poissons (183). Dès 1933, grâce à de nouvelles plantations tant européennes qu'indigènes, les peuplements de cocotiers sont pratiquement continus au long du littoral dahoméen (184). A la veille de la guerre la plupart des maisons de commerce du Dahomey possèdent des plantations, comme la CICA. (720 ha) ou Valla et Richard (225 ha), de même que toutes les familles de notables de Porto Novo, Cotonou et Ouidah. Cependant, cet effort rapporte alors peu, car il s'agit d'arbres qui n'entrent guère en production avant l'âge de 8 ans, aussi la commercialisation du Dahomey avant la guerre se limite-t-elle en moyenne à moins de 300 tonnes. On est loin des 2.000 tonnes espérées par le Gouverneur Reste (cf p.455). L'Administration qui officiellement encourage l'expansion de la cocoteraie, se refuse dans cette région fort peuplée à concéder des superficies importantes d'un seul tenant et à accorder les terrains situés en bordure de la route littorale. Les planteurs sont d'autant plus déçus que l'inter-pénétration des cocoteraies indigènes et européennes rend la lutte contre les rats et les prédateurs comme l'oryctès, illusoire et facilite le vol des noix (185).

Durant toute cette période, bien que la crise soit marquée par un fléchissement dans la commercialisation car beaucoup de producteurs fabriquent de l'huile artisanale, le coprah reste un des plus sûrs produits d'exportation du Togo. Dès 1935, les sorties progressent vigoureusement. Entre temps, les services agricoles ont essayé de propager le

(183) B.M.A.E.A.O.F., juillet 1932, pp.239-241.

(184) B.M.A.E.A.O.F., mai 1934, p.159.

(185) Arch.Nat. Dakar 1 R 127. Les plans de production en A.O.F., le plan de la Côte d'Ivoire. L'Afr.franç., septembre 1933, pp.554-557.

cocotier. Des pépinières sont ouvertes où germent, en 1932, plus de 115.000 noix à Lebé près de Lomé et près de 100.000 dans quatre centres du cercle d'Anécho (186). En dehors de la zone côtière, des essais sont faits d'extension de la cocoteraie sur les berges du lac Togo et sur la rive gauche du Haho. Par les "fêtes de l'arbre" dont la première est présidée par Mme Bonnecarère le 14 juin 1931, on lance les formules de cocoteraies collectives des jeunes et des écoliers, on fait planter des cocotiers sur les places des villages (187). Cependant, il ne s'agit guère d'individus aptes à de bons rendements. Dans l'ensemble, à la veille de la guerre, la cocoteraie togolaise (environ 5.000 hectares) est très hétérogène et souvent assez mal entretenue. Dès 1932, on a relevé dans la région de Kaîncopé les premiers symptômes d'une grave maladie détruisant les arbres, laquelle fera de grands ravages après la guerre.

En Côte d'Ivoire où finalement les surfaces plantées en cocotiers sont encore très modestes en 1930, la circulaire sur l'intensification de la production agricole (4 avril 1931) met l'accent sur l'intérêt de la zone littorale pour cette culture et envisage la création de pépinières dans chaque cercle. Elles permettraient la réalisation d'un liseré continu de cocotiers sur le rivage. Une est ouverte à Grand Lahou qui fournit plus de 30.000 plants en 1933 (188). L'effort porte alors surtout sur le cercle des lagunes. Mais en 1933, débute la plantation dans les régions de Dabou et de Sassandra (189). Alors que des "dizaines de milliers de cocotiers ont été plantés", les exportations de l'année 1939, 43,5 tonnes, montrent que la production de coprah en est encore à ses tout débuts. Cependant, la Savonnerie Blohorn s'y intéresse et ses acheteurs commencent à concurrencer les Dioula qui font le commerce des seules noix fraîches (190).

---

(186) Arch.Togo, Lomé. Rapport de l'Ingénieur Pierron sur une tournée dans le cercle de Lomé, 11-30 octobre 1932. Dans le cercle d'Anécho, il s'agit des pépinières de Sévogan, Porto Seguro, Vogan et Sebé.

(187) Quinz.col. 10 août 1931, pp.394-395.

(188) Delavignette (R). Les plans de production en A.O.F., le plan de la Côte d'Ivoire. L'Afr.franç., septembre 1933, pp.554-557.

(189) B.M.A.E.A.O.F., septembre 1934, pp.288-291.

(190) Arch.Nat. Dakar 1 R 166. Note sur le cocotier en Côte d'Ivoire, sans date.